UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

7534

ROMANIA

PC
2
R6.
t.39

LES ENFANCES GAUVAIN

FRAGMENTS D'UN POÈME PERDU

On a trouvé récemment à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, au fond d'une armoire, un paquet de parchemins qui, pour la plupart, semblent tirés de vieilles reliures ou avoir servi de couvertures à d'anciens dossiers. C'est parmi ces débris que j'ai remarqué les deux feuillets qui seront publiés plus loin. Personne n'a pu me dire quand, ni dans quelles circonstances, ce lot de parchemins est entré à la Bibliothèque qui en a maintenant la propriété sans qu'on sache à quel titre [1]. M. Kohler, qui a été nommé en 1881 employé à la bibliothèque dont il est actuellement l'administrateur, n'en avait aucune connaissance lorsqu'il rédigeait le catalogue des manuscrits de Sainte-Geneviève, qu'il a publié de 1893 à 1896. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le dépôt de ces parchemins ne peut guère remonter à plus de trente ou quarante ans. Lorsque M. Boinet, employé à la section des manuscrits, me mit sous les yeux ce lot de vieux débris, j'y reconnus aussitôt des notes en anglais de l'écriture de Francisque Michel, écriture dont je possède d'assez nombreux spécimens qui datent de l'époque où j'étais son commissaire responsable pour la publication du Psautier de Cambridge dans les *Documents inédits* (1875) [2]. Quelques-uns de ces fragments paraissent avoir été recueillis dans le Bordelais. On sait que Francisque Michel fut assez longtemps professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

J'aborde maintenant l'étude des deux fragments, de grandeur inégale, qui sont le sujet du présent mémoire. Le manuscrit

---

1. Le plus probable est qu'il aura été donné ou confié à quelque ancien bibliothécaire, qui l'aura oublié dans cette armoire.

2. Francisque Michel est mort en 1886. Voir *Romania*, XVI, 166.

dont ils ont fait partie était un grand livre écrit sur trois colonnes, à 46 vers par colonne. Le premier est très mutilé : il a perdu sa partie supérieure et un grand morceau de sa partie droite, de sorte que la troisième colonne du recto et la première du verso manquent, comme aussi les six premiers vers de chaque colonne. Il ne subsiste donc plus, en tout, que quatre colonnes incomplètes du haut, soit 160 vers, et encore faut-il noter que, à la première colonne du verso (qui est en réalité la deuxième), les premières lettres de chaque vers ont été enlevées. Le second fragment est un feuillet double entier. Il a ses douze colonnes bien complètes et contient par conséquent, à 46 vers par colonne, 552 vers. Comme il formait le centre d'un cahier le texte se poursuit sans interruption.

L'écriture peut être attribuée au milieu environ du XIIIe siècle. On en jugera par le spécimen ci-joint[1].

J'essaierai plus loin de justifier le titre que j'ai donné à ce débris d'un poème dont il n'existe, à ma connaissance, aucun autre fragment. Mais d'abord, je crois utile de donner le résumé des récits que renferment ces deux fragments.

PREMIER FRAGMENT

Ce fragment s'ouvre par un discours, dont nous n'avons pas le début, adressé par Morcadès à son frère le roi Artus. Elle lui demande la permission de se retirer pour quelques mois dans un château dont le nom n'est pas donné ici[2], en compagnie de sa « pucelle »[3] et d'un vallet, qui n'est pas nommé, mais qui ne peut être que Lot. Elle désire que sa maison soit composée d'un chapelain « chenu et blanc », qui lui chanterait la messe chaque matin, d'un sénéchal, d'un cuisinier, d'un portier, d'un « clerçon » (probablement pour servir la messe) et d'un bouteiller. Le portier prêterait serment de ne laisser entrer que des personnes d'une honnêteté reconnue ou accompagnées d'Artus lui-même.

Artus souscrit à ces conditions : sa sœur le remercie chaleureusement et se met en route pour le château, qui était bien approvisionné de tout ce qui était

---

1. Ce fac-similé reproduit la partie inférieure du fol. 2 recto du second feuillet. Il contient les vers 305-322, 351-368, 397-414.

2. Il est nommé dans le second feuillet, v. 254. C'est le château de *Bel Repaire*.

3. Ce doit être une demoiselle de compagnie, comme les « pucelles » de Flamenca.

Or fu la cambre abandonee
p̃ la bone dame senee
Or uont li · chr̃ · laiens
Et lot. nen fu mie dolens
Souent uont celi ki li plaist
Et de lautre part dolens est
Qui nen a fors fors sa parole
Et il ne baise nul ni acole
Fors en lorecin seulemẽt
Et ce ne fait il pas souent
Quant tout li faleint aut̃ lui
Il ne uenra a piece en luj
P̃ cest molt fols cil ki respite
La chose ken sa mãi tient cuite
Et tout son nolont faire en puet
Qui qire assiors ne li estuet
Et ki respite a lendemain
Qui taloe uiegne a sa main

· Gau · le brun ki lot amee
Est a son plaisir mariee
Car il ertriches durement
Cele seit doucement
Or lauai ci del roi art̃
Et de · Gau · le brũ kepl̃
En conterai a cestes fois
Del uallet car cest bien dis
Li se contient selonc nature
Ie raconterai laventure
Li apostoiles lama molt
Car nel mit orgeillous nettout
Ains franc et debonaire et preu
Le plus bel mauoit en nul leu
Quant ait kil ot passe · xii · ans
Li fu li p̃ceus et gnis ·
Ne fu se merueille non
Ains ne sot mie encor son nõ

Qui le seuoit · chr̃ · ooooooo
Achies kil fust apeilliet
Tout cou q̃ chr̃ est oes
Iras or de soie tiestous nues
La uigille de saint iehan
Un des plus iorans iors de lan
Le fust · chr̃ bonement
Et ie men passe asses briement
Acorter sa cheualerie
Ains puis fu de gnt̃ seignorie
Et redoutes en maint terre
Li apostoiles li ot fait qire
Tout cou q̃ · chr̃ · conient
Et molt en gnt̃ cierte le tient
Et il li dut molt bien tenir
Il seust or kest a uenir
Encore pl̃ chier le tenist
Li contes pas ci ne fenist

nécessaire (v. 39). Sept mois après l'enfant vint au monde. Morcadès l'eût bien volontiers nourri si elle avait cru pouvoir le faire en toute sécurité, mais ce n'était pas possible. Lot, le jeune homme, assista à sa naissance. Mais personne n'en sut rien excepté lui qui était le père. Il convient maintenant d'agir avec prudence pour que la chose reste celée et que la demoiselle ne perde pas le nom de pucelle (v. 56).

Entre la mer et le bois habitait un sage chevalier appelé Gauvain le Brun. Il s'était fait construire un riche manoir. Il n'avait ni femme, ni enfant, ni héritier. Il aimait la chasse et souvent envoyait de la venaison à Morcadès, pour l'amour de la pucelle dont il était très épris, et qu'il eût volontiers épousée. Il l'en avait souvent requise, mais elle n'y voulait entendre. Elle se comporta ainsi longtemps, et Gauvain n'obtint rien d'elle (80).

(*Lacune de 98 vers.*)

[Lot et Morcadès ont décidé de se défaire de l'enfant.] La pucelle l'emporte secrètement. Mais en route elle rencontre Gauvain qui revenait de la chasse. Heureux de la rencontre, celui-ci met pied à terre et l'embrasse. Il découvre l'enfant qu'elle tenait sous son manteau et lui demande où elle l'a trouvé et ce qu'elle en veut faire, car il savait bien qu'il n'était pas à elle. Il lui propose, si elle y consent, de s'en charger. Celle-ci se décide à lui tout conter, lui recommandant d'être discret (v. 120).

(*Lacune de 6 vers.*)

Ils se séparent. La pucelle promet à Gauvain de l'épouser aussitôt qu'il aura fait baptiser l'enfant et que Morcadès aura fait ses relevailles. Puis elle revient auprès de Morcadès et lui conte ce qu'elle a fait. Gauvain, selon sa promesse, fit baptiser l'enfant et lui donna son propre nom. Il le fit ensuite allaiter par une nourrice et remettre dans ses langes. Il se garda bien d'enlever le paile[1] magnifique qui était au chevet de l'enfant, ainsi que les besants[2], mais il fit des additions à la lettre, et, l'ayant mise dans une aumônière, il la replaça dans le paile. Enfin il enclôt l'enfant dans un petit tonneau qu'il confia à un de ses serviteurs [pour être jeté à la mer] (v. 160).

SECOND FRAGMENT

[L'enfant, abandonné en mer, a été recueilli par un pêcheur.] L'enfant était d'une bonne nature : il profita et embellit. Lorsqu'il eut dix ans, le

---

1. Étoffe de soie. Je garde l'expression du texte.

2. Dans les vers qui manquent par suite de la lacune indiquée plus haut, l'auteur devait conter comment Morcadès, ayant résolu d'abandonner son enfant, avait tout préparé pour que l'enfant fût un jour reconnu et ne fût pas à charge à celui qui le trouverait. Quelques détails à ce sujet sont donnés au commencement du second fragment.

père [adoptif] l'emmena avec lui à la pêche, mais l'enfant n'y avait pas de goût. Il fallait le battre pour le faire embarquer, pour lui apprendre à caler la voile, à ramer, à jeter les filets, à les retirer lorsqu'ils étaient chargés de poissons. Il avait un peu plus de dix ans lorsque son père adoptif, étant tombé malade, voua, sur le conseil de son confesseur, un pèlerinage à Monseigneur saint Pierre de Rome. Il y mènera l'enfant et le baillera au pape (v. 30).

Le pêcheur aimait beaucoup l'enfant et l'appelait partout « beau fils ». Il possédait encore les besants, l'étoffe de soie et le fermail. Il n'en avait pas eu besoin, ayant vécu de son travail. Il n'avait pas encore non plus vu la lettre qui était restée dans l'aumônière. C'est seulement au moment de partir qu'il la remarqua et la fit lire par un clerc. Elle disait que l'enfant était né d'une liaison secrète, que son père et sa mère étaient de haut parage ; qu'une fois en âge, il devrait être fait chevalier ; que les besants devaient appartenir à celui qui l'aurait trouvé et élevé ; que l'anneau, le fermail et l'étoffe de soie devaient lui être remis lorsqu'il serait armé chevalier, l'étoffe devant servir à lui faire une cote d'armes, tandis que par l'anneau il reconnaîtrait son père, et par le fermail sa mère (v. 83).

Le pêcheur pleura de joie, et l'enfant lui devint plus cher que lorsqu'il le menait par force à la pêche. Arrivé à Rome, il parvint, non sans peine, jusqu'au pape, et eut avec lui un entretien privé. Le pape accepta l'enfant, promit de lui fournir le nécessaire et d'en faire son neveu. Il donna congé au pêcheur, qui emporta les besants, le pape gardant l'anneau, le fermail et le paile pour les remettre au jeune homme lorsqu'on l'armera chevalier. Il lui fit donner un maître qui d'abord lui apprit l'escrime, pour lui développer la poitrine, puis lui enseigna la chasse en bois et en rivière et l'équitation. Le jeune homme était honoré et chéri de tous, et il le méritait bien. Il se comportait selon sa nature et non pas selon son éducation : s'il avait agi conformément à l'éducation qu'il avait reçue [de son père adoptif] il ne fût pas monté en prix comme vous verrez par la suite (v. 162).

Laissons maintenant le pape et revenons au roi Artus ; mais tout d'abord je vous parlerai du pêcheur qui revint chez lui et conta à sa femme tout ce que je vous ai dit : je ne vais pas le répéter, car on me blâmerait. Sa femme fut très aise de l'aventure. Elle n'a pas perdu sa peine. Les besants lui firent plaisir, car elle vit bien qu'elle en avait pour toute sa vie : si elle en fait un bon emploi, elle n'aura pas à redouter la pauvreté. Reprenons l'histoire d'Artus et de Morcadès au point où nous l'avons laissée (v. 192).

La demoiselle Morcadès était toujours dans son château, où elle se couvrit de son mieux, en personne habile. Quand vint le moment des relevailles, personne n'en sut rien, sauf la demoiselle qui connaissait toute l'affaire [1].

---

1. *Ki l'autre œvre aveit bien seüe* ; peut-être faut-il supposer que la demoiselle en question avait assisté à l'accouchement.

Morcadès ne se laissa pas voir du roi tant qu'elle fut enceinte. Une fois il vint la voir, la sachant souffrante[1], mais, comme femme habile, elle lui conta des mensonges, de sorte qu'il ne se douta de rien. Le roi, du reste, avait à ce moment fort à faire, car il songeait à se marier (v. 212).

Le roi d'Irlande avait une sœur qui était belle, sage et de grand prix. Artus la fit demander par ses messagers. Elle lui fut accordée sans difficulté. Guinemar (tel était le nom de la dame) y donna son consentement : et elle fit aussi bien, car, bon gré, mal gré, elle eût été contrainte à ce mariage. Artus alla au-devant de la dame et la mena à Dinasdaron, où il célébra ses noces. Morcadès y vint, ayant pour cette occasion quitté son château de Bel Repaire, où elle avait eu son plaisir et l'aurait eu plus encore si son ami Lot y était resté plus longtemps et si elle n'avait craint de devenir enceinte. Mais Lot ne pouvait facilement y venir. Elle avait son cœur et lui le sien (v. 272).

Le roi Artus aimait tant sa femme, qu'elle était à la fois son amie et sa dame. Et celle-ci lui était si loyale qu'elle eût mieux aimé mourir que rien faire qui lui fût pénible. Elle aimait beaucoup Morcadès et se tenait tout le temps avec elle. Le vilain dit : « Qui aime son seigneur aime aussi son chien » (v. 304).

La chambre fut ouverte à tous (le jour du mariage). Les chevaliers y vont tous pour accompagner la bonne dame sage (la reine). Lot n'en fut pas fâché. Il voit souvent celle qui lui plaît, et, d'autre part, il souffre de n'en avoir que la conversation, et de ne pouvoir l'embrasser qu'en larcin et encore rarement. Bien fol est celui qui remet à plus tard ce qu'il a sous la main, et attend que l'alouette lui vienne dans la main. Si ensuite il n'arrive pas au but de ses désirs, certes il ne mérite pas qu'on le plaigne (v. 326).

Lot, comme sage, ne manqua pas de prendre ce qu'il désirait, sans demander de délai[2]. J'ai vu pleurer mainte larme pour avoir remis à plus tard. Pour moi, j'aimerais mieux cent sous dans le moment que cent marcs dans quatre jours (v. 335).

La reine Guinemar et Morcadès vont toujours de compagnie. Celle-ci maria la pucelle à Gauvain le Brun qui l'aimait. Il était fort riche et la servait doucement (v. 354).

Laissons le roi Artus et Gauvain le Brun pour revenir au jeune homme qui se conduisait selon sa nature. Le pape le chérissait, le voyant si franc, si bon. Il n'y avait pas plus bel enfant. Quand il eut passé douze ans, il était merveilleusement grand et formé. Il servait le pape à table, mais uniquement pour découper, et personne ne découpait mieux. Il était courtois et doux, ne faisant de mal à personne, prenant tout en bonne part. Il ne savait encore qui il était, et croyait que le pape était vraiment son oncle. Il se distingua tellement, alors qu'il était vallet, que le pape résolut de le faire chevalier (v. 400).

---

1. *Desbaitie*, v. 205, proprement malheureuse.

2. Cela veut-il dire qu'il épouse Morcadès ? Le texte n'est pas très clair.

La cérémonie eut lieu le jour de la Saint-Jean. Le poète, à cette occasion, fait l'éloge du saint et remarque que les païens célèbrent sa fête aussi bien que les chrétiens. Il passe ensuite à l'éloge du nouveau chevalier dont il dit qu'il avait Largesse pour mère. Il le loue de n'avoir jamais pris pour compagnon un homme « nice et lanier », ce qui l'amène à lancer une violente invective contre l'avarice et les mauvais riches (v. 518).

L'auteur revient au jeune chevalier et nous dit qu'il se mit à courir les tournois avec des compagnons qui avaient sollicité sa compagnie [1]. Il remporta partout le prix des tournois et jamais il ne fut fait prisonnier (v. 544).

En ce temps mourut l'empereur qui n'avait ni fils, ni frère qui pût tenir l'empire après lui. Ce fut une grande douleur pour ceux qui l'avaient longtemps servi...

LES DIVERSES RÉDACTIONS DES *ENFANCES GAUVAIN*

Si G. Paris vivait encore, c'est à lui que j'aurais laissé le soin de publier ces précieux fragments. Il avait, comme on va le voir, pressenti l'existence d'un poème perdu sur l'enfance de Gauvain, et, d'une façon générale, il connaissait à fond l'histoire du cycle Arthurien, que je n'ai jamais étudié de près. Dans le « compagnonage » qui s'était formé entre nous, il s'était établi une sorte de division du travail. Chacun de nous avait son domaine propre, ses *claims*, comme disent les Américains, qu'il exploitait sans trop s'aventurer sur le domaine de son compagnon. La Table ronde était dans son lot. Amené à m'occuper d'un sujet avec lequel je suis peu familier, je présenterai mes conclusions avec réserve, tout prêt à m'incliner devant l'opinion de plus compétents.

G. Paris avait conjecturé qu'il avait dû exister un poème sur la naissance et la jeunesse de Gauvain. Il s'exprime comme suit dans une de ses notices sur les romans de la Table ronde [2].

On conserve dans un manuscrit du Musée britannique (Cotton, Faustina B VI) une singulière composition latine, intitulée *De ortu Walwanii nepotis Arthuri*. On y raconte que Gauvain était né des amours, et non du mariage, de Loth et d'Anne, sœur d'Arthur. On remet l'enfant nouveau-né à des mar-

---

1. C'est de même qu'on sollicitait la compagnie de Guillaume le Maréchal : voir mon édition, III, 43 ; cf. *Richart le bel*, vv. 4487 et suiv.

2. *Histoire littéraire de la France*, XXX, 31, note.

chands qui l'emmenent près de Narbonne ; un pêcheur recueille l'enfant et s'empare en même temps du coffre où se trouvent, avec de grands trésors, les documents qui établissent sa naissance. Le pêcheur se fait passer pour noble et riche et vient s'établir à Rome, où l'empereur lui cède le palais qui avait été celui de Scipion l'Africain. A sa mort, le pêcheur révèle la vérité à l'empereur et au pape Sulpice. Gauvain est élevé par l'empereur, qui le fait chevalier. Le bruit de ses prouesses se répand si bien que les chrétiens de Jérusalem lui demandent d'être leur champion contre les Persans ; il tue Gormund, le champion adverse. Enfin, il revient en Angleterre, et est reconnu comme le neveu d'Arthur. Voir Madden, *Syr Gawayne*, p. XXXIII ; Ward, *Catalogue of Romances*, t. I, p. 376. Ce roman paraît une simple amplification des données de Gaufrei de Monmouth ; il repose sans doute sur un original français : on en retrouve les traits principaux dans le roman en prose de Perceval ou Perlesvaus (p. 252, 253) et dans une rédaction encore inédite du Merlin en prose conservée dans le manuscrit français 337.

A la fin de ce paragraphe, G. Paris, par suite d'une confusion dans ses notes ou dans ses souvenirs, a commis un *lapsus* qui a été relevé par M. J. D. Bruce, dans son édition du *De ortu Walwanii* mentionné au commencement de la citation qu'on vient de lire [1]. Le ms. B. N. fr. 337 ne contient pas le *Merlin* en prose : il est probable que G. Paris avait en vue la rédaction du *Merlin* qui se trouve dans le ms. Huth, et qu'il a publiée, en collaboration avec feu J. Ulrich, pour la Société des anciens textes français, où se lit en effet un récit en partie analogue à celui de notre poème, bien que ne se rapportant pas au jeune Gauvain [2]. D'après ce récit, le roi Arthur, ayant su qu'à une époque déterminée un enfant naîtrait par qui son royaume serait mis à destruction, ordonne que tous les enfants nés à cette date lui soient envoyés. Il les fait enfermer dans une tour, afin d'empêcher ainsi l'accomplissement de la prophétie. Au nombre de ces enfants devait se trouver, non pas Gauvain, mais Mordrec, fils du roi Lot et de la sœur d'Arthur. L'enfant est envoyé par mer, sur un navire qui fait naufrage. Tous ceux qui étaient à bord périssent, sauf Mordrec dont le berceau surnage, et qui est sauvé par un pêcheur [3]. La suite de l'histoire de Mordrec est

1. *Publications of the modern language Association of America*, XIII (1898), 368.

2. G. Paris a reconnu son erreur, *Romania*, XXVIII, 166.

3. Édition Paris et Ulrich, I, 203 et suiv.

sans rapport avec celle de Gauvain. Ici, c'est fortuitement que l'enfant se trouve flotter sur la mer, en danger de mort ; dans notre poème, au contraire, c'est de propos délibéré que le jeune Gauvain, dont on veut se débarrasser, est exposé sur les eaux. L'analogie entre les deux récits est donc assez restreinte.

Au contraire, le *Perceval* en prose, auquel se réfère G. Paris à la fin de la note précitée, présente une allusion directe non pas au récit même de notre poème, mais à une variante de ce récit. Le roi Arthur et Gauvain vont, incognito, entendre la messe dans une chapelle qui était ornée de riches peintures. Après la messe, Arthur demande au prêtre des explications sur ces tableaux, et le prêtre lui dit qu'ils se rapportent à un prudhomme vavasseur à qui appartenait le château, et à Gauvain, le neveu du roi Arthur. Voici le texte[1] :

Sire, feit li prestres, misires Gauvains fu ça dedanz nez et levez et bautissiez, einsint come vos le pouez la veoir escrit ; et ot non Gauvain por le seingnor de cest chastel qui tel non avoit. Sa mere, qui l'ot del roi Loth, ne vost mie qu'il fust seü : ele le mist en .j. mout bel vessel ; si pria au prodome de ça dedanz qu'il li portast la ou il fust periz, et, se il ce ne fesoit, ele le feroit fere a autrui. Icil Gauvains, qui loiax estoit et ne vost mie que cil anfes fust periz, fist seeler a son chevez qu'il estoit del real lignage d'une part et d'autre, et s'i mist or et argent, por l'anfant norir, a grant plenté, et coucha desour l'enfant une mout riche pane. Il l'enporta an .j. mout lointeingne païs ; puis vint, a un ajornant, an .j. petit pleisseïz ou il avoit .j. mout prodome manant ; il le bailla a lui et a sa moillier et lor dist qu'il le gardassent et norissisent bien, qu'il lor en poroit venir granz biens. Li vavasors s'en retorne arieres, et cil garderent l'anfant et le norirent tant que il fust grant ; puis le menerent a Rome a l'apostole ; si li mostrerent les lettres seelées. Li aposteles les vit et sot que il estoit fiuz le roi. Il an ot pitié ; si le fist garder et li fist antendre qu'il estoit de son lignage ; puis fu esleüz a estre anperiere de Rome. Il ne le voloit estre, por ce que l'an ne le reprochast sa nessance que l'an li avoit celée avant...

Si l'on compare ce récit au poème, on constatera des différences importantes. Ici l'infanticide est bien caractérisé : c'est grâce au vavasseur Gauvain que l'enfant échappe à la mort. Dans le poème, la conduite des parents de l'enfant, sans être irréprochable, est cependant moins coupable. Notons que la sœur

1. *Perceval le Gallois*, Première partie, le Roman en prose, éd. Potvin (1866), p. 252.

d'Arthur n'est pas nommée et que le rôle épisodique de la « pucelle » qu'un jour devait épouser Gauvain le Brun est supprimé.

Le récit que nous offre le *De ortu Walwanii*, et dont G. Paris a donné une idée sommaire dans la note précitée, se rapproche davantage, à certains égards, de celui du poème, mais il est loin d'être identique. Comme il est un peu long, et qu'on peut le lire dans le volume indiqué ci-dessus (p. 8) de la *Modern language Association* [1], je me bornerai à l'analyser, passant rapidement sur la partie qui dépasse le point où s'arrêtent nos fragments. La sœur d'Arthur y est appelée Anna (et non Morcadès, comme dans le poème). Elle accouche secrètement : seule sa demoiselle de compagnie (*pedissequa*, la « pucelle » du poème) est dans la confidence. De Lot, il n'est pas question, sinon tout au début, pour dire qu'il avait rendu grosse la jeune fille. Tout a été préparé d'avance pour l'éloignement de l'enfant : des marchands sont chargés de le transporter outre mer. La mère leur remet des sommes considérables [2]. En outre ils emportaient un paile magnifique brodé d'or et orné de pierres précieuses (il n'est pas dit, comme dans le poème, que ce paile devait, lorsque l'enfant serait armé chevalier, être taillé en cotte d'armes), et un anneau qui était celui du roi Arthur. Une lettre était jointe donnant l'état civil de l'enfant, et son nom Gauvain [3] (mais pourquoi il avait été ainsi nommé, le texte ne le dit pas). Les marchands mettent à la voile, et au bout de huit jours abordent près de Narbonne. Ils descendent à terre, laissant l'enfant seul dans le navire, et se rendent à la ville [4]. En leur absence un pêcheur du pays, nommé Viamundus, étant monté à bord, trouve l'en-

---

1. Cette édition, comme je l'ai dit, *Romania*, XXXIV, 143, est très fautive.

2. « Natum itaque infantulum, nemine sciente, negociatores suscipiunt, cum quo genitrix eis auri et argenti preciosarumque vestium innumerabilem copiam contulit. »

3. « Cartam etiam regis sigillo signatam addidit, cujus textus eum certis insinuabat indiciis ex regis Norwegie nepote sororeque Arturi progenitum Walwaniumque a genetrice nominatum et propter regis timorem ad extraneas fuisse destinatum provincias ».

4. Ici nous ne pouvons pas comparer le récit avec le poème, qui, pour cette partie, nous fait défaut.

fant endormi et le prend avec la caisse qui contenait le paile, l'anneau et la lettre, avec autant d'or et d'argent qu'il en peut porter [1], et remet le tout à sa femme. Les marchands reviennent à leur navire, voient qu'ils ont été dépouillés, se lamentent, font des recherches infructueuses, et finissent par se rembarquer. Viamundus cependant prend soin de l'enfant et l'élève comme son fils [2]. Il se garde bien de faire étalage de sa richesse, craignant d'exciter les soupçons. Au bout de sept ans, il se rend à Rome tant pour faire pénitence de son vol que pour jouir en paix du fruit de sa rapine. Rome, en ce temps, venait de subir les incursions des barbares et avait été presque détruite. Le nouvel empereur s'appliquait à réparer le désastre : il reconstruisait la ville, il y ramenait les habitants dispersés ; il rachetait les captifs. Viamundus vit là une occasion propice. Il s'habilla magnifiquement, acheta de nombreux esclaves, et, accompagné d'une nombreuse suite, se rendit auprès de l'empereur, qui lui fit un accueil honorable. Il lui conta qu'il appartenait à une noble famille de Rome, qu'il avait été duc en France, mais que, ayant appris les désastres qui avaient fondu sur Rome, il s'était hâté d'y revenir pour porter secours à ses compatriotes, et il demandait à l'empereur la permission de s'y fixer. L'empereur le remercia et lui donna un palais magnifique qui passait pour avoir appartenu à Scipion l'Africain. Viamundus se comporta de telle sorte qu'il ne tarda pas à être admiré et aimé de tous et qu'il devint bientôt célèbre par sa largesse et sa munificence. Le jeune homme de son côté fréquentait familièrement le palais impérial, où ses rares qualités lui avaient concilié la faveur générale. Il avait douze ans lorsque Viamundus fut atteint d'une

---

1. A propos de ce vol est cité un proverbe qui vient de l'original : on verra que, dans notre poème, sont cités d'autres proverbes. Voici la phrase latine : « Videns autem parvulum prestanti forma, navemque sine custode omnibus refertam diviciis, suamque considerans paupertatem quam ibi, fortuna favente, relevare poterat, *ut in proverbio dicitur : oportunitas loci et temporis reddit latronem...* » — Notre proverbe « l'occasion fait le larron » se trouve, dès le XIIIe siècle, sous la forme *aeise fait larron* (Le Roux de Lincy, II, 234 et 492).

2. A partir d'ici nous pouvons comparer le récit avec celui du poème second fragment).

grave maladie. Prévoyant sa fin prochaine, le vieux pêcheur supplia l'empereur et le pape de se rendre auprès de lui; il leur avoua qu'il était de basse condition, leur conta toute son histoire et finit par leur recommander le jeune homme, qui jusque là avait été appelé « l'enfant sans nom » (*puer sine nomine*), leur remettant la lettre qui attestait son origine. L'empereur adopta l'enfant, et Viamundus mourut, heureux de voir ses vœux accomplis. L'empereur lui fit faire un tombeau magnifique.

Après la mort de Viamundus, l'enfant sans nom, est conduit au palais et inscrit au nombre des enfants impériaux. A l'âge de quinze ans, il fut armé chevalier en même temps que quinze autres jeunes gens. L'empereur lui offre de lui accorder le don qu'il demandera. Le jeune homme demande qu'à la prochaine bataille il ait le privilège de porter les premiers coups [1]. L'empereur y consent. Dès le jour qu'il fut armé chevalier, il porta sur ses armes un bliaut de pourpre (*tunicam purpuream*) qu'il avait fait préparer d'avance ; et, à ceux qui lui en demandaient la raison, car ce n'était pas l'usage, il répondit qu'il l'avait fait pour l'ornement. On s'écria par toute l'armée : « Le chevalier à la cotte d'armes [2] ! »

Bientôt la guerre éclate entre les chrétiens qui occupaient Jérusalem et le roi des Perses. Le combat allait s'engager lorsque des personnes sages s'interposèrent des deux côtés et proposèrent de vider la querelle par un combat singulier. Les chrétiens de Jérusalem, ne croyant pas pouvoir accepter cette proposition sans l'autorisation du César [3], demandent une trêve

---

1. C'était un honneur très recherché, qui était concédé par le chef de l'armée, et parfois réclamé comme fondé sur une tradition. On a sur ce point de nombreux témoignages dans les romans, parfois dans des récits purement historiques. Dans *Girart de Roussillon* (voir ma traduction § 671), le privilège d'engager l'action est réclamé par les Bretons. A la bataille de Lincoln (1217), d'après l'*Histoire de Guilllaume le Maréchal* (voir ma traduction, III, 228), le comte de Chester et les Normands se le disputent.

2. « ... ab omni acclamatur exercitu : *Miles cum tunica armature!* ac deinceps hoc illi remansit vocabulum : Miles cum tunica armature » (p. 396). La cotte d'armes, portée sur le haubert, ne paraît pas être entrée dans l'usage avant la fin du XIIIe siècle. Voir Viollet-Le-Duc, *Dict. du mobilier*, section ARMES ; Hewitt, *Ancient armour and weapons*, I, 126.

3. Ou « de César », *sine assensu Cesaris sub cujus degebant imperio* (p. 397).

pour avoir le temps de consulter l'empereur. La trêve accordée, ils envoient des messagers à Rome, avec mission, au cas où la proposition serait approuvée, de prier l'empereur de leur envoyer un champion capable de faire la bataille. L'empereur prend conseil, et le chevalier à la cotte d'armes est désigné par acclamation. Il s'embarque dans un port de l'Adriatique avec une nombreuse compagnie. Ici commence une série d'aventures qu'il est inutile d'analyser puisqu'il n'y a rien de pareil dans nos fragments. Finalement, après des accidents variés dans lesquels il court les plus grands risques, il arrive à Jérusalem, se bat en combat singulier avec l'adversaire (appelé Gormond) qui lui est opposé, lui coupe la tête, et revient couvert de gloire à Rome. Mais il ne peut rester en repos : ne rêvant que batailles et conquêtes, il obtient de l'empereur la permission de se rendre en Grande-Bretagne, attiré par la renommée du roi Arthur. L'empereur le charge de présents pour Arthur et lui remet la précieuse cassette qui contenait les documents relatifs à sa naissance, lui défendant de l'ouvrir avant d'avoir vu le roi Arthur. Notons que le jeune homme ignore encore son état civil, et qu'il n'est connu que sous le nom de « chevalier à la cotte d'armes ».

Il arrive en Bretagne, et, par suite de circonstances qu'il serait trop long de conter, il se bat avec Arthur, sans savoir à qui il a à faire, et le jette à bas de son cheval. Il traite de la même manière le sénéchal Keu qui avait voulu venger son seigneur, et, ayant pris leurs chevaux, il les envoie à l'épouse d'Arthur, la reine, qui est ici appelée Gwendoline (*Gwendoloena*). Le roi et le sénéchal s'en retournent honteusement à pied. Puis il se présente lui-même à la cour du roi. Celui-ci, le reconnaissant, le reçoit plutôt fraîchement. Bien qu'ayant fait ouvrir la cassette remise par le chevalier, et sachant par conséquent que le chevalier à la cotte d'armes n'était autre que son neveu, il refuse de l'admettre au nombre de ses chevaliers, et se garde bien de lui faire connaître ce qu'il a appris par le contenu de la cassette. Le jeune chevalier insiste et obtient du roi que la faveur désirée lui sera accordée s'il réussit à accomplir un fait d'armes qui ait été au-dessus des forces de l'armée entière. L'occasion ne tarde pas à se présenter. Arthur part en expédition pour le Château des pucelles (Édimbourg), dont la dame était assiégée par un roi païen qui voulait l'épouser de force.

Arthur arrive trop tard : la dame est déjà prisonnière. Il attaque l'armée du roi païen, mais il est battu et ses troupes sont mises en déroute. Le chevalier à la cotte d'armes, qui jusque-là s'était tenu à l'écart, se précipite sur les ennemis, parvient jusqu'au roi païen, le perce de sa lance et délivre la dame. Il revient auprès d'Arthur, qu'il trouve se lamentant sur sa défaite, et lui présente la tête du roi païen. Le roi consent alors à l'admettre au nombre de ses chevaliers. Il fait venir le roi Lot et Anne, et, en présence de tous, il fait lire la lettre renfermée dans la cassette, et reconnait publiquement le jeune Gauvain comme son neveu.

Si l'on compare ce long récit avec la partie correspondante du poème français, on relèvera des différences nombreuses et importantes. Ces différences ont deux causes. D'une part, il parait bien certain que le clerc qui, en un latin prétentieux plutôt qu'élégant, a narré les aventures du jeune Gauvain, — ayant bien soin de nous faire remarquer qu'il est plus difficile de rédiger une histoire en style éloquent que de la conter en langue vulgaire — avait sous les yeux une rédaction française sensiblement différente de la nôtre. D'autre part, il est évident qu'il a pris avec son original, quel qu'il fût, de grandes libertés. Ce serait une tâche épineuse que de faire le départ des différences qui doivent être attribuées à chacune de ces deux causes. D'autant plus que là même où, selon toute apparence, l'écrivain latin s'attache à suivre le roman français, il métamorphose son original et lui donne un aspect tout nouveau. Sans m'attarder à cette recherche, qui, sur divers points, ne donnerait pas de résultats bien assurés, je relèverai quelques divergences d'où il résulte évidemment que l'auteur de la rédaction latine avait sous les yeux ou dans la mémoire un roman, peut-être en prose, assez différent de nos fragments.

D'abord quelques observations sur les noms. La sœur d'Arthur s'appelle Anna[1] et non Morcadès comme dans le poème. D'ou vient ce nom Morcadès ? Je suis trop peu versé dans la

1. Comme dans Gaufrei de Monmouth (VIII, xx, xxi), et en divers romans français. Voir Miss Paton, *Studies in the fairy Mythology of Arthurian romance*, p. 136.

littérature des romans de la Table ronde pour le dire. Tout ce que je sais, c'est que Morcadès figure dans une des continuations du *Perceval* de Chrétien [1], dans le *Chevalier aux deux épées* [2], et sans doute ailleurs encore. La femme d'Arthur, sœur du roi d'Irlande, porte dans le poème, le nom de Guinemar [3]; je ne sais par quelle erreur elle est appelée Gwendoline dans le latin. Le pêcheur n'a pas de nom, dans le poème; il est nommé Viamundus dans le latin [4]. Le pape aussi est anonyme dans nos fragments; le latin lui donne le nom, sans doute emprunté à Gaufrei de Monmouth [5], de Sulpicius.

Il n'y a pas, jusqu'ici, de preuve positive que l'écrivain latin ait fait usage d'un roman bien différent du nôtre : il peut avoir, de propos délibéré, changé certains noms, et en avoir introduit d'autres pour des personnages qui, dans le roman français étaient restés anonymes. Mais une différence bien autrement importante se manifeste dans la façon dont Morcadès se débarrasse de son enfant. Au lieu que le poème nous représente l'enfant abandonné en mer dans un tonneau (v. 147), avec ses pièces d'identité, selon le latin il aurait été confié par sa mère à des marchands avec la mission vague de le transporter en des pays lointains, et on a vu plus haut dans quelles circonstances invraisemblables il est recueilli par un pêcheur, qui juge à propos de s'adjuger, par la même occasion, les richesses que transportait le navire. Il me semble que, si le rhétoricien à qui nous devons le *De ortu Walwanii* avait trouvé dans sa source le récit plus

---

1. Cf. Miss Weston, *The Legend of Sir Perceval*, I, 193 ; Miss Paton, ouvr. cité, p. 138.

2. Gauvains li niés le roi Artu
Sui, ce dist il, n'en doutés mie,
E fils le roi Loth d'Orcanie
Et la roïne Morgadès.
(Vers 2942-5.)

3. *Guenhumara* chez Gaufrei de Monmouth.

4. Ce nom se trouve dans Gaufrei de Monmouth, mais attribué à une tout autre personne.

5. VIII, XI. — C'est sans doute aussi à Gaufrei (XI, VIII, X) que le latin (p. 417) a emprunté le Gormundus contre lequel se bat le jeune Gauvain. Ailleurs encore, par ex. dans *Daurel et Beton*, Gormon est le nom d'un chef sarrasin.

romanesque, mais non pas plus invraisemblable, que nous offrent nos fragments, il l'aurait conservé. D'autant plus que l'idée d'exposer sur mer un enfant dont la présence gênait ses parents n'était pas nouvelle : on la connaissait par d'autres récits, et notamment par la fabuleuse légende du pape Grégoire[1].

Nous avons vu que le latin laissait de côté un personnage dont le rôle ne semble pas purement épisodique, ce Gauvain le Brun qui donne son nom à l'enfant : il y a simplement dans le *De ortu Walwanii* (p. 391) que le nom de Gauvain avait été donné au nouveau-né par sa mère. Y a-t-il là une simplification introduite par l'auteur, ou le personnage de Gauvain le Brun avait-il déjà disparu d'une forme française du récit ? Je laisse la question indécise, tout en pensant que le récit, dans son ensemble, a un caractère plus ancien dans nos fragments que dans la rédaction latine.

Cette opinion trouve sa confirmation dans une autre divergence qui s'observe d'un texte à l'autre. Dans le poème, le pape joue un rôle très important : il adopte le jeune Gauvain (qui n'est pas encore connu sous ce nom) comme son neveu ; il lui fait donner l'éducation qui convient à un enfant de noble famille ; il le fait chevalier. De l'empereur, il n'est question qu'à l'occasion de sa mort. Le poète nous dit que l'empereur ne laissait aucun héritier, et c'est à ce point que notre fragment s'arrête. Ce qui devait suivre, nous pouvons le conjecturer d'après la citation du *Perceval* en prose qui a été faite plus haut (p. 9) : « Puis fu esleüz a estre emperere de Rome. Il ne le voloit estre, por ce que l'an ne le reprochast sa nessance que l'an li avoit celée avant. » A ce moment, le jeune homme ne s'était encore distingué que dans les tournois. Tout autrement dans le *De ortu Walwanii* : là c'est l'empereur qui joue le rôle attribué par le poème au pape, et c'est du vivant de l'empereur que Gauvain, le chevalier à la cotte d'armes, se distingue par des exploits véritablement extraordinaires, et, lorsqu'il se rend à la cour d'Arthur, il n'a pas été question de le donner comme successeur à l'empereur, puisque celui-ci vit encore. Évidemment, le clerc

1. On peut voir à ce sujet la rédaction abrégée en prose française que j'ai publiée dans la *Romania*, XXXIII, 42 et suiv. d'après un ms. de Florence. Cf. la légende de Judas, dans le chap. XLV de la Légende dorée.

qui a rédigé le *De ortu Walwanii* a dû suivre un roman fort différent du nôtre. Je ne sais si je me trompe, mais j'ai l'impression que ce roman, qu'il ait été en vers ou en prose, devait être postérieur à celui dont les fragments de Sainte-Geneviève nous ont conservé une partie.

Il me reste à citer une allusion aux *Enfances Gauvain* qui a un certain intérêt à titre de témoignage, mais qui est trop brève pour qu'on puisse la rapporter à une rédaction déterminée. En 1899, G. Paris, annonçant la publication du *De ortu Walwanii*, s'exprimait ainsi : « J'aurai l'occasion de montrer, dans l'édition que je donnerai prochainement du roman d'Ider, qu'il existait, sans doute dès le XIIIe siècle, un récit dans lequel Gauvain, comme ici, était élevé et fait chevalier à Rome » (*Romania*, XXVIII, 166). A ce propos, j'ai pris la peine de relire tout le roman d'Yder, dans la copie que j'en fis faire il y a plus de trente ans, et que j'avais donnée à G. Paris en vue de son article de l'*Histoire littéraire* (XXX, 199-215) et de son édition projetée. Voici le passage relatif à Gauvain. L'auteur, ayant parlé d'un chevalier qui était tout le contraire de Gauvain, poursuit ainsi en faisant l'éloge de celui-ci :

Li gentils huem de bone mein,
Li frans, li pleins de corteisie,
Qui fu flor de chevalerie,
Bien tint les vous qu'il fist a Rome :
Onque honte ne fist a home ;
Onque d'ome ne se gaba
Ne del suen bien fait ne parla.

(Cambridge, Bibl. de l'Univ., Ee. IV. 26, fol. 10 *b*).

Les vœux que Gauvain fist à Rome sont, ce semble, un trait nouveau. Il n'est question de ces vœux dans aucun de nos textes. Sans doute il est dit, dans le *De ortu* (ci-dessus, p. 12) que le jeune Gauvain avait demandé la faveur de commencer l'attaque, dans les prochaines batailles, mais ce n'est pas là un vœu. Le poème d'Yder est attribué par G. Paris à la première moitié du XIIIe siècle [1]. Il paraît donc qu'à cette époque l'histoire de la jeunesse de Gauvain présentait déjà des variantes considérables.

1. *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 214.

LANGUE ET VERSIFICATION

La graphie du manuscrit ne présente aucun trait remarquable. Çà et là apparaissent quelques particularités picardes [1], qui viennent peut-être d'un copiste antérieur ; mais rien n'empêche que l'original ait été écrit dans la France centrale. Je crois qu'il faut exclure la Normandie : les imparfaits de la première conjugaison riment avec ceux des autres conjugaisons. Je ne juge pas à propos de donner le dépouillement de la langue qui ne révélerait rien de caractéristique. Le style est simple et clair, sans rien de particulièrement notable. Il y a quelques chevilles [2], mais en proportion raisonnable. Quel est le poète du moyen âge qui a jamais su se garder entièrement du *pedas* et du *quais pedas?*

La versification n'a rien de particulier. Le couplet est brisé de temps en temps, et il y a des enjambements d'un vers à l'autre, ce qui devient assez fréquent depuis Chrétien de Troyes, mais il est visible que l'auteur n'y apporte aucune intention : ce n'est pas pour lui une élégance comme pour Raoul de Houdenc ou Huon de Méry. On remarque chez lui une tendance à la rime riche, bien qu'il ne la recherche pas jusqu'au point où elle deviendrait une gêne. La proportion des rimes féminines, dans nos fragments, est normale : par rapport aux rimes masculines elle est d'environ un tiers.

En somme, il n'y a rien d'archaïque, ni dans la langue, ni dans la versification. Le lexique ne présente pas de mots rares. Je ne vois pas de raison de placer le poème à une époque plus ancienne que le commencement du XIIIe siècle. Et c'est la conclusion qu'on eût pu, avec grande chance de tomber juste, formuler *a priori*. Il faut qu'un héros fabuleux soit déjà parvenu à la célébrité pour qu'on imagine de raconter son enfance. Il a dû se passer pour les romans de la Table ronde ce qui s'observe

---

1. Notamment *le* pour *la* (I, 94 ; II, 201, etc.) ; *c* conservé pur devant *a*, *encargier* II, 259 ; *s* pour *z*. Remarquons encore *vaudroie*, I, 5, 11, 17 ; *vaudra*, II, 28 ; *recheüe*, II, 38 ; *veir*, II, 204.

2. *Si com je croi*, II, 40 ; *C'est la somme*, II, 61 ; *Itant sai je bien en latin*, II, 354 ; *car c'est bien drois*, II, 358 ; *tout por voir*, II, 389, etc.

d'une façon si évidente pour l'épopée carolingienne, où les poèmes qui racontent les « enfances » de Roland, d'Ogier, de Vivien, etc., ont été composés lorsque la renommée de ces héros était bien établie par d'autres poèmes. Gauvain était l'un des plus illustres, le plus illustre peut-être, des chevaliers d'Arthur. Presque tous les romans de la Table ronde lui font jouer un rôle brillant. Il était tentant d'ajouter un chapitre à son histoire en racontant les exploits de son enfance.

PREMIER FRAGMENT

« La iroie molt volentiers (*r° a*)
« Sejorner .ij. mois tos entiers
« U .vij. u .v. u .vi. u .iiij.
4 « Por mon cors deduire et esbatre.
« Je le vaudroie bonement
« O ma pucele seulement,
« Et le vallet o moi menroie,
8 « Et certes si me contenroie
« Que ja honte n'i averiés
« Et molt bon gré m'en saveriés.
« Ne vaudroie c'un capelain
12 « Ki la messe me cantast main,
« Tel que tous fust kenus et blans.
« Ce m'otriiés, beaus sire frans,
« Senescal et keu et portier,
16 « Et .j. clerçon et bouteillier.
« Itant de gent avoir vaudroie,
« Que ja plus, certes, n'en quer-
[roie.
« Et, por vous bien reconforter,
20 « Feriés al portier jurer
« Que ja nus laiens n'enterroit
« Se il avoec vos ne venoit,
« U molt preudomme nel savoie.»
24 Ensi la pucele desvoie
Son frere, k'il ne set que dire,
Fors tant que il commence a rire
Et li otroie tout de bout
28 Que il fera son voloir tout ;
Et ele, por lui miels giller,
Le commença a acoler,
Et li a dit : « Vostre merci,
32 « Je ne voeil plus demorer ci. »

Ne fu pas lius de sejorner.
On fist son afaire atorner,
Et la s'en ala Morcadès.
36 Pain et vin et char ot adès
El castel ki fu garnis bien,
Que n'i ot souffraite de rien
Dont il fu besoins et mestiers.
40 .VII. mois porta trestos entiers...

(*Lacune de six vers.*)

Morcadès, se ele seüst (*r° b*)
K'a seür norir le peüst.
Mais *ja por* riens ne poroi*t estre*.
44 Loth, li vallès, si fu al *naistre*
Del enfant a la demoise*le*,
Mais n'en sot plus ne cil *ne cele*,
Nus ne l'ot oï ne veü ;
48 Si en furent tout deceü.
Que grosse fust nus nel savoit.
Fors Loth kiençainte *l'avoit*.

---

19 Ici *por* est en toutes lettres ; ailleurs ce mot est abrégé. — 43 Il y a une déchirure dans le parchemin. En outre la fin du vers est coupée ; de même pour plusieurs des vers de la même colonne. Les lettres restituées sont en italiques.

Or i covient engie[n]g *amor*.
52 Et mener l'uevre par savoir,
Si que la chose soit celée,
K'ele ne soit despucelée.

Entre la mer et le *posteïge*
56 Avoit .j. chevalier molt *sage* :
Gauwain le Brun l'apel*oit on* :
A merveilles estoit preud*on*
Et sages et molt debonair*e*.
60 Riche manoir avoit fait f*aire*,
Et si n'avoit enfant ne o*ir*,
Ne femme, si vos di por voir.
Molt volentiers aloit *chacier*
64 Et la venison porchacier.
Par ancisserie clamoit
La chace el bois, si com avoi*t*,
Et s'en ot envoié sovent
68 A Morcadès par .j. covent
Que il amoit tant la pucel*e*,
S'il pleüst a la damoisel*e*,
Molt grant pieça que il l'eüs*t*
72 Prise a femme et o li geüst,
Tant estoit de s'amor destr*ois*.
Requise l'avoit maintes f*ois*,
Mais ele n'i voloit entendre,
76 Car c'est fole chose d'aprend*re*
A amer ki talent n'en a,
Issi la pucele mena
Vers Gauwain son plait longe-
[*ment*.
80 K'il n'en ot nul aaisement
. . . . . .
. . . . . .

(*Manquent la colonne c du verso, la colonne a du verso et les six premiers vers de la colonne* b *du verso, soit 98 vers*).

. . . . . .ant que mes cuers veut. »
(*v° b*)
*Et ma*intenant sa voie acheut,
La pucele et l'enfant *emporte*.
84 *El n'iss*i mie par la porte ;
*Morca*dès et Lot a laissié
*Ensa*mble et ist par .j. plaissié ;
L'enfançonet coiement tint.
88 *Atant* par aventure avint
.... res u Gauwains manoit
.... s ki venoit
D'oisels chacier ; quant il l'encontre
92 *Si fu* joians por son encontre,
*Que ma*intenant a pié descent,
Et en ses bras soef le prent
Gauvains por çou k'il li pleüst
96 *Que seule en*contrée l'eüst,
*Et de*storner pas ne s'en pot.
Que que la pucele conjot
Et tot en çou k'il l'embraça,
100 *La pene va*ire li hauça
*Del chains*e et vit l'enfançonet.
*N'i av*oit dont od lui vallet
*Ne chac*eor fors .iiij. chiens ;
104 *Si le vo*lt Dieus, car ce fu biens.
*Dema*nda li u ele aloit,
Que del enfant faire voloit,
U l'a trové, ki li bailla,
108 *Por coi* eroit cele par la.
Si set bien que siens n'est il mie,
*Por çou k'ele e*st sa bone amie.
Çou ke li plaist ele en fera
112 *U* ele li commandera.
Sor ciel n'a rien k'il escondie
.... que faire en vandrie.
Et quant la pucele l'entent
116 *De soi meï*sme conseil prent :
*Si li des*coverra le voir,

---

54 Elle l'était sûrement. Corr. *Ke ele soit* ? — 83 La fin du vers est enlevée par la déchirure signalée au v. 43. — 94 *le* pour *la*. — 108 *par*, corr. *part* ? — 114 La lecture est certaine : je ne trouve pas la correction.

Et se il veut s'amor avoir,
Il li convient bien a celer
120 *Ce que* commence a aconter.
. . . . . .
(*Lacune de six vers.*)

Arriere vint, si a retrait (*ms. c*)
A Morchadès çou qu'ele a fait :
Mais si se parti de Gau.,
124 Il li plevi de nue main
Que por son ami le tenroit
Et k'a baron lues le prendroit
Que Morcadès relevera
128 De gesine, et il fera
L'enfançonet crestiiener.
Si fisent leur oirre finer.
Et Gau. içou li plevi.
132 Li petis enfes dont je di
Que Gau. tint en ses liiens
N'ert pas encore crestiiens,
Mais il l'a fait crestiiener
136 Et Gau. par non apeler.

Après, si a tant esploitié
C'une femme l'a alaitié
Et mis arriere en ses drapeaus,
140 N'ainc le paile ki molt ert beaus
Ne vaut de son caveç movoir,
Ne les besans ne l'autre avoir,
Mais en brief met plus k'il n'i a
144 Com cil ki rien n'i oblia,
Puis le met en une aumosniere,
Si le renclost el paile arriere.
Après fist .j. tonelet querre,
148 L'enfançonet dedens enserre
Ki molt avoit gente faiture,
Car si le voloit aventure.
Li vilains dist : Nois ne gelée
152 Ne puet destorner destinée.
Et Dieus l'enfançonet conse[u]t
Si com il puet et set et veut !

En icel tans si ert estés
156 Que li toneaus fu aprestés ;
Gau. .j. sien serjant apele
Ki rien ne set de la novele,
Le tonelet li rueve prendre,
160 Si li commande sans atendre
. . . . . .
. . . . . .

---

123 *Mais si* — est obscur, corr. *M. quant* ? — 124 *Il*, corr. *El* ; il ne peut s'agir, comme on le voit par les deux vers suivants, que de la « pucele » qui portait l'enfant (v. 83) et que Gauvain aimait (vv. 69 et suiv.). — 136 *par*, ms. *pa*. — 141 Voir Godefroy, Compl., CHEVECH. — 143 *en*, corr. *eu* ou *el*. Ce *brief*, mis en une aumonière (v. 145) reparaîtra plus loin (II, vv. 51 et suiv.). — 151-2 La même idée a été souvent exprimée de diverses manières : *Mas so qu'es a venir no pot om pas muder* (Guill. de Tudela, v. 2481); *Ce qui doit avenir on ne peut nullement | Destourner qu'il n'advienne, ce dit on bien souvent* (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 259) : *Ce qui doit avenir ja ne trespassera* (Jean d'Outremeuse, *La Geste de Liège*, II, p. 563, v. 5560). De même encore, à peu près comme dans notre texte : . . . *vens* (corr. *neus*) *ni gelada | Non tol fruchs endestinada* (*Flamenca*, vv. 4679-80).

SECOND FRAGMENT

O les femmes doivent gesir.
Dès or covoit jou et desir
Que puisse acorcier l'aventure.
4 Li enfes de bone nature
Amenda molt et embeli.
Et la dame tant le nori
Que il pot aler et venir
8 Et k'il ne l'estiut pas tenir.
Et od le pere, ki l'ot chier,
Quant ot .x. ans, ala peschier;
Mais al mestier ne volt aprendre,
12 N'onques nen ot cure d'entendre.
A grant paine en mer s'embatoit,
Mais li peschieres le batoit,
Que l'i faisoit par force aler
16 Et le sigle aprendre a caler,
A nagier, a jeter les rois,
Et a traire quant il ert drois
Et il i ot poissons assés.
20 Quant il ot ces .x. ans passés
A son pere uns malages prist;
Et li preudom confès se fist :
Un pelerinage a voé
24 Que li prestres li a loé,
K'a mon seignor S. Pire ira
De Romme, lues k'il garira.
De ce se volt il molt pener,
28 Et s'i vaudra l'enfant mener.
Se Dieu plaist que prodom sera,
L'apostoille le baillera.

L'enfant molt durement amoit
32 Et partout bel fil le clamoit.
Il avoit encor les besans
Et l'anel ki n'est pas pesans,
Le drap de soie et le fremail :
36 Vestus se fu de son travail;
N'avoit mie souffraite eüe
Ne grant poverte recheüe.
Por ç'ot encore devers soi
40 Trestout l'avoir, si com je croi.
Encor n'ot les letres veües,
K'eles fuissent pieça leües :
N'ot pas gardé en l'aumosniere
44 Quant il ot mis l'anel arriere.
Il n'estoit mie plains de gille.
Par le conseil sa femme Gille
Cuist deniers, si s'achemina, (*b*)
48 Et l'enfant avoec lui mena.
Et si vos di trestot por voir
K'il porta l'enfant et l'avoir,
Et en l'aumosniere trova
52 Les letres que lire rova
A .j. clerc lonc de sa contrée;
S'a tele aventure trovée.
Quant li clers a le brief leü
56 Et de chief en chief porveü,
Si li a dit apertement
Çou k'il i vit et belement;
Mais li enfes mie ne[l] sot :
60 Bien se garda al miels k'il pot.
Et dist la letre, c'est la somme,
Li vallès est fiel (*sic*) de haut [homme :
Pere et mere a de haut parage,
64 Molt est gentius hom de lignage.
Si est crestiiens, Dieu merci !
Mais son non ne truis mie ci.

Ce dist li briés que il sera

1-3 Ces trois vers paraissent être la fin d'une réflexion de l'auteur. — 11-2 Il y aurait lieu de transposer *aprendre* et *entendre*. — 34 *anel*, ms. *anes*. Au même vers on préférerait *ert* à *ert*. — 39 *ne*, ms. *ter*. — 47 *Cuist* pour *Quist*. — 53 *Clerc lonc*, corr. *clerion*?

68 Chevaliers, ki droit li fera,
Quant pour çou faire iert asés [grans;
Et cil doit avoir les besans
Tout por voir ki l'ara trové.
72 L'anel et le fremal doré
Et le drap li doit on baillier
Quant on le fera chevalier :
Si en face cote a armer ;
76 En cest brief ne puis plus trover
Fors tant ke il fu engenrés,
A laron conceüs et nés,
Celéement et par amors,
80 Si que n'en vint a cort clamors ;
Et par l'anel reconistra
Celui en tant ki l'engendra
Et sa mere par le fremail,
84 Ki de lui ot paine et travail
Et grant dolor quant vint al nes- [tre,
Car tout ne seurent pas son estre.
Ce dist li clers : « Or le tenés,
88 « Car il est belement finés. »

Li peschiere de joie pleure ;
Si s'achemine sans demeure ;
Et si sachiés c'or a plus chier
92 L'enfant que n'ot quant, por pes- [chier,
L'en mena par force en la mer. (*c*)
Plus le pot il de cuer amer.
Et de çou k'il est crestiiens,
96 Est molt liés ; et sains Juliiens
Li a doné si boins osteus
Et tant l'a mené Damesdieus
Que il est a Romme venus.
100 Des clers viels, jovenes et kenus
Trova molt devant l'apostoile
Ki se seoit en Capitoile.

A cele fois n'i pot parler,
104 Car ne li loist avant aler,
Mais il souffri tant que liu ot
Et qu'a privé parler i pot.
Si li dist a confession
108 Tiers jor devant l'Asention.

Li apostoiles, quant l'oi,
Molt durement s'en esjoï.
Quant del vallet sot l'errement
112 Si le reciut molt boinement,
Et dist que mais ne se movra
De lui, mais ce dont il avra
Mestier, tout li donra sans faille,
116 Comment que li affaires aille,
Et de lui fera son neveu ;
Si i puet bien avoir grant preu.

Lors done congié al prodomme,
120 Et les besans, ce fu la somme,
Por son loier li otria ;
Et certes bien les emploia,
Car il ot nori longement
124 L'enfant, et debonairement.
L'anel, le fremail et le paile.
Ki fu de l'uevre de Tessaile,
Trestout fist ensamble loier
128 Et plus estroitement ploier ;
Et bien dist que trestout rendra
A son neveu quant lius venra
Que il pora chevaliers estre.
132 Maintenant li a quis .j. mestre
Ki entente grant en lui mist.

---

82 *en tant*, corr. *par tens* ? — 95 Sur « l'hôtel saint Julien » voir *Romania*, XI, 577, note 3 ; *Giorn. stor. della lett. ital.*, VII, 184. — 115 Ms. *donrai*, ce qui pourrait être une forme lorraine, mais c'est plutôt une simple faute. — 123 Ms. *il l'ot*. — 126 Cf. la « colte » apportée de « Tessaile », *Eneas*, v. 6117-8.

A escremir primes l'aprist.
Que il eüst meillor alaine ;
136 Puis mist grant travail et grant [paine
K'il peüst savoir la maniere
De chace de bos, de riviere,
De tous deduis d'oisiaus, de [chiens.(7v a)
140 Car ce fu drois, raisons et biens,
Et a poindre et a chevaucier.
Et l'apostoiles l'ot molt chier :
Por çou que neveu l'apeloit
144 Et que li vallès molt valoit,
Trestout por voir le cierissoient
Et molt grant [enor] li portoient.
Et il le desservi si bien :
148 Mal afaitiés ne fu de rien,
Mais molt cortois et debonaire
Si que nus n'en puet mal retraire.
Bien afaitiés fu si de tout
152 Que seür soiés tout de bout
N'ot .j. vallet de sa valor
En la contrée n'en l'onor
Ne plus franc ne de tel servisse.
156 Bien retrait a sa gentelisse
Et bien oevre selonc nature,
Que passé a sa noreture :
Se selonc noretur[e] ovrast
160 En tel pris mie ne montast,
Com vous orés en la parfin
Ainçois que l'aventure fin.

Del apostoile vos lairai
164 Et del roi Artu vos dirai
Ki molt fu plains de grant honor.
Mais ains orés del pescheor
Ki s'en revint en sa maison,
168 Et mist lues sa femme a raison
De çou k'il ot oï del brief.
Tout li conta de chief en chief
Si com ariere vous dit ai,
172 Mais pas nel recommencerai,
Que li pluisor m'en blasmeroient
Et por anuieus me tenroient.
Et cel[e] s'est molt esjoïe
176 De l'aventure c'ot oïe.
Sa noreture a bien assise
Et la paine c'ot en lui mise,
Et de çou n'est mie pesans
180 Que doné li a ses besans,
Car or set bien que ele avra
Assés tant com ele vivra.
184 Ne puet poverte recovrer,
Se par raison en veut ovrer.

136-7 « Nature passe nurture », dit un vieux proverbe (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 479). Inversement on disait : « Nourriture passe nature » (*ibid.*, I, 269 ; II, 356). Et de même Guillaume de Machaut :

Car nourreture,
Si com on dit, veint et passe nature.

(*Le Jugement dou roy de Behaingne*, vv. 1000-1 ; éd. de la Soc. des anc. textes, I, 95.)

Cf. A. Tobler, *Le proverbe au vilain*, p. 179. Parfois aussi on réunissait les deux proverbes en un :

Nature passe nourriture
Et nourriture survainc (*corr.* vainc) nature.

(Le Roux de Lincy, II, 352.)

171 Ms. *dirai*.

Molt ot le cuer lié et joiant. (*v° b*)
Del pesceor lairai atant,
Fors tant dirai, tant com vesqui
188 Bien se peut et bien se vesti,
Et sa femme avoec lui sans plus.
Or redirai del roi Artus
Et de Morchadès k'il ot chiere
192 Tout con vos ai laissié arriere.

La damoisele Morcadès
Estut en son castel adès ;
Si se covri al miels que pot
196 Comme cele ki assés sot.
Bien se covri, bien se cela.
Quant vint que ele releva.
Ne le sorent ne cil ne cele
200 Fors seulement la damoisele
Ki l'autre oevre avoit bien seüe.
Ainc Morchadès ne fu veüe
Del roi tant com ses maus li tint.
204 A une fois veïr le vint,
Por çou que estoit deshaitie,
Mais, com preus et com afaitie,
Li fist si grant mençoigne enten-
[dre
208 C'ainc li rois ne le pot reprendre ;
Et li rois ot dont molt a faire,
Si com li contes le m'esclaire :
Femme prendre li estavoit,
212 Car molt grant mestier en avoit.

Li rois avoit une seror
D'Irlande k'iert de grant valor,
Et bele et sage et de grant pris.
216 Artus ses messagiers a pris,
Si le[s] tramist al roi d'Irlande.
S'esrerent tant, que bos que lande,
Que il ont leur oirre achievé,
220 Si ne furent pas trop grevé ;
Al roi ont dit çou k'il queroient,
Que sa seror avoir voloient
Avoec le seignor de Bretaigne.
224 Le roi ne truevent pas estraigne
A çou faire, ançois s'esjoï
Del mandement, quant il l'oï,
Et a volentiers otroié
228 Çou dont l'a requis et proié
Artus ki des Bretons ert sire.
A cest afaire n'a que dire,
Mais molt li fu et bel et gent.
(*v° c*)
232 Sans conseil prendre de sa gent.
Molt volentiers li a donée
Guinemars, la preus, la senée ;
Ensi avoit a non sa suer,
236 Si l'amoit molt de tout son cuer.
Ele de rien nel contredist ;
Et sachiés bien que sage fist,
Car, s'ele le contredesist,
240 U vausist u non, le fesist :
Si en eüst plus anemis.
Cil se sont el repaire mis.

Et quant le sot Artus li rois
244 K'ele vint, si fist que cortois :
Encontre ala, si le reciut
A grant honor, si com il diut,
Et l'amaine a Dinas Daron ;
248 Puis fist mander tot environ
Et chevaliers et damoiseles,
Et fist noces bones et beles,
Et durerent quinsaine après.
252 Si i fu sa suer Morchadès
Ki s'en issi por son afaire
De son castel de Bel Repaire,
U molt a son voloir eü,

---

223 Corr. *A oes*. — 247 Je suppose que ce lieu est le même que *Dinaticon* ou *Dinazeron*, localité galloise mentionnée dans le *Perceval* de Chrétien, et sur laquelle on peut voir F. Lot, *Romania*, XXX, 20.

250 Car de gesine i a geu,
Et encore plus en eust
Se longement i esteust,
Et paor n'eust d'encargier.
260 Ses amis Lot, k'ele ot molt chier,
Fust chevaliers s'eust cage,
Et degerpi le vasselage :
Se n'i pot aler ne venir
264 N'a privé ses consaus tenir
Si com il seut, mais toute voie
Ses iels a son cuer li envoie.
Quant n'i pot venir ne aler
268 Si fait son cuer a li parler,
Ki li recorde ses amors
Et ses joies et ses dolors :
S'il a son cuer ele a le sien
272 Ki li recorde et dist son bien.

Ensi longement s'entramerent
Et sovent ensamble parlerent.
Et li rois ama tant sa fame
276 Qui s'amie fu et sa dame,
Amie por voir, k'il l'ama
(f. 2 r° a)
Et dame sovent le clama ;
Et il la diut molt bien amer
280 Et dame *et* amie clamer,
Car ele ert tant vaillans et sage
C'ainc ne consenti son damage
Ne malvaistié ne vilonie :
284 Miels vausist qu'ele fust honie
Que fesist rien dont il eüst
Coros, ne honte li creüst.

Molt ot en li bone roïne,
288 Et si fu tant loiaus et fine
Miels vausist li cuers li crevast
Que fesist rien ki li grevast,
Et si amoit quan k'il amoit,
292 Et por çou dame le clamoit
Li rois Artus ; si n'ert merveille :
S'avoit tant la face vermeille
K'en toute cele roiauté
296 N'avoit dame de sa beauté,
De tel pris ne de tel valor
Ne ki tant amast son seignor.
Et si amoit tant Morcadès
300 C'avoec li estoit tout adès.
Et li vilains dist de cest bien :
Ki son seigneur ainme et son chien ;
Ja, certes, ki molt m'amera
304 A mon chien nul mal ne fera.

Or fu la cambre abandonée
Por la bone dame senée.
Or vont li chevalier laiens,
308 Et Lot n'en fu mie dolens :
Sovent voit celi ki li plaist,
Et de l'autre part dolens est
Que il n'en a fors la parole,
312 N'il n'i baise n'il n'i acole
Fors en larecin seulement,
Et ce ne fait il pas sovent.
Quant tout li falent autre liu
316 Il ne venra a piece en liu.
Por c'est molt fols cil ki respite
La chose k'en sa main tient cuite
Et tout son voloir faire en puet,
320 Que querre aillors ne li estuet,
Et il respite a l'endemain
Que l'aloe viegne a sa main,
Et il le lait partir de lui, (r° b)

---

260 Ms. [illegible] — 280 Trou dans le ms. — 286 *li*, ms. *irę*. — 302 Proverbe bien connu : voir Le Roux de Lincy, I, 170 ; II, 481 ; Recueil d'Arbois, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXIV, 45, etc. — 315-6 Passage obscur. — 322 Nous dirons maintenant : « attendre que les alouettes vous tombent toutes rôties dans la bouche » (cf. Ida von Düringsfeld, *Sprichwörter der german. u. roman. Sprachen*, II, 239, col. 2, et Le Roux de Lincy, I, 139), mais je n'ai pas rencontré le même proverbe sous la forme que nous avons ici. — 322 *il*, ms. *el*.

324 Et il en a puis grant anui.
Quant prendre ne le puet n'a-
[ta[i]ndre,
Certes, cil ne fait pas a plaindre.

Lot prist tantost,que sages fist,
328 Que terme ne respit n'i mist.
J'ai bien veü par doner terme
Est puis plorée mainte lerme.
Si soie jou de Dieu assols,
332 J'ameroie ja miels .c. sols,
Se les eüsse a le matin,
Itant sai je bien en latin,
Que deci a quart jor .c. mars.
336 Esgardés se je sui escars!
Et Lot amast miel[s] .iij .semaines
C'un mois atout les diemaines.

Ensi prendés essample tuit :
340 J'aim miels plain poig de mon
deduit
Et de ma joie et de ma aise
Por faire chose ki me plaise,
C'une somme as autres ne faç ;
344 Et miels me valent mi porcaç
A double que ne fait ma rente.
Guinemars, la roïne gente,
Et Morchadès compaignes sunt,
348 Et ensamble vienent et vont.
Et la suer le roi maria
La pucele, qui ama ja
Gau. le Brun ki l'ot amée.
352 S'ert a son plaisir mariée,
Car il ert riches durement
Et cele sert doucement.

Or lairai ci del roi Artus
356 Et de Gau. le Brun, ke plus
N'en conterai a ceste fois,
Et del vallet, car c'est bien drois,
Ki se contient selonc nature,
360 Vos raconterai l'aventure.
Li apostoiles l'ama molt,
Car nel vit orgeillous n'estout,
Mais franc, et debonaire et preu,
364 Ne plus bel n'avoit en nul leu.
Quant vit k'il ot passé .xij. ans
Si fu si parcreüs et grans
Que ne fu se merveille non,
368 Mais ne sot mie encor son non.
L'apostoile a tos ses mangiers
(*f.* 2 *r°* c)
Servoit li valès volentiers,
Mais ne servoit fors de trencier.
372 Por [çou] l'avoit li sires chier
K'il trençoit si bel et si bien
K'a lui ne se presist por rien
Nus vallès, ja tant ne veïst

332-335 « Mieulx vaulx un en la main que deux demain », Le Roux de Lincy, II,350. C'est, au fond, le proverbe : « un moineau dans la main vaut mieux qu'une grue qui vole », qui se rencontre en diverses langues sous des formes variées, les deux termes de la comparaison pouvant être remplacés par d'autres (cf. Ida von Düringsfeld, *Sprichwörter*, I, 100, 101). Le plus ancien exemple qu'on en ait est celui de Cercamon : *Mais volria una calha | Estre tener en mon se | No faria un polhe | Qu'estes en autrui sarralha, | C'atendes la lor merce* (*Jahrb. f. rom. u. engl. Literatur*, I, 98 ; cf. *ibid.*, 89) ; cf. l'expression « prendre la grue au ciel » (*Notices et extraits*, XXXII, 2e partie, 329-30). — 337-8 Je ne saisis pas bien la raison de cette préférence. Peut-être la phrase est-elle incomplète. — 375 *ne*, corr. *n'en*. Malgré cette correction la phrase se construit mal. Le sujet de *veïst* est-il le pape ou *nus vallès* ? Peut-être y aurait-il lieu de corriger *tant* en *tel ?*

376 Trenchier c'ausi bien le feist.
Nus ne le fesist de lui miels :
Et si avoit partout ses iels
Et quanque vallès devoit faire.
380 Comme cortois et debonaire.
Nus n'estoit miels amés de lui,
K'il ne forfaisoit a nului,
N'a nului n'estoit outrageus,
384 Et si tenoit trestout a geus.
Nis, quant aucuns l'avoit blecié,
Ne l'en veïst nus corecié.
Molt fait bien çou que faire doit
388 Cortois vallès, et si cuidoit
Que l'apostoiles, tout por voir,
Ki molt avoit sens et savoir,
Fust ses oncles tout vraiement.
392 Car il l'amoit tant durement.
Onques por çou ne s'orgeilli.
Tant com fu vallès acueilli
Tel proece et tel vasselage
396 Que l'apostoiles ot corage
Que il le feroit chevalier.
Sachiés k'il fist apareillier
Tout çou qu'a chevalier est oés,
400 Dras ot de soie trestous nués.

La vigille de saint Jehan,
Un des plus joians jors de l'an,
Le fist chevalier bonement;
404 Et je m'en passe assés briement
D'aconter sa chevalerie,
Mais puis fu de grant seignorie
Et redoutés en mainte tere.
408 L'apostoiles li ot fait querre
Tout çou qu'a chevalier covient.
Et molt en grant cierté le tient,
Et il l'i dut molt bien tenir :
412 S'il seüst or k'est a venir
Encore plus chier le tenist.
Li contes pas ci ne fenist :
Sains Jehans si est molt boins [sains, (*f.* 2 *v*° *a*)
416 Plus haus ne fu ne puis ne ains;
De nul saint ne fait on tel feste,
Car, ce nos raconte la geste,
Plus haus hom ne fu nés de mere ;
420 Et Zacharies fu ses pere,
Uns prestres molt relegious;
Et sains Jehans li percheors
Martyrs et de si grant poissance
424 Que tout font joie a sa naisçance.
Autresi com li crestiien
S'en esjoïssent li paien.
Et nostre chevaliers noveaus,
428 K'ot molt en son tans ses aveaus,
Ce fu li mieldres a devise,
Si com l'estoire le devise,
En son termine, ki portast
432 Lances taintes et ki joustast.
Si l'onera t[r]estous li mondes,
K'i[l] fu de vilonie mondes,
Et de grant cortesie plains.
436 Pris et valor ot entremains
Et si [fu] sa mere Largece
Ki le mist en la grant hautece,
N'ainc ne sevolt acompaignier
440 A riche homme nice et lanier.

Riches hom nices n'a pas cuer,
Si nel pot amer a nul fuer,
K'il ne pot avoir pïeur visse

---

179 *Ki* corr. *Ai* — 386 Ms. *vallet*. — 419 MATT. XI. 11. — 422 *percheors* doit être une forme corrompue de *precursors*. — 423 *et*, corr. *fu*? — 424-6 Cf. *Aie d'Avignon*, p. 69 :

Ce fu a une feste saint Jehan le baron
Que paien gardent miex asez que ne faison.

432 Je ne connais pas cette expression, p.-ê. corrompue. — 437 Comme Alexandre ; cf. mon *Histoire de la légende d'Alexandre*, p. 376.

444 Ne pieur tece d'avarisse.
Miels vaut uns povres chevaliers
C'uns riche a .j. mui de deniers
Ki mehaigne pris et valor,
448 Et face a son pooir honor
Ausi as grans com as petis
Et sages en fais et en dis,
Et parloit debonairement
452 Quant sera entre bone gent,
Et die et face cortesie
Sans orgueil et sans vilonie,
Que ne fait li riches malvais
456 Ki est estranges et engrès
Et mesdisans et plans d'anui,
N'en son ostel n'atrait nului
Ne por boire ne por mangier,
460 Ains les het tous et fait dangier,
Por son avoir dont a .x. muis ;
(*f.* 2 *v*° *b*)
Et fait sovent fremer ses huis,
Car boines gens ne puet veoir
464 Ne preudom plaire ne seoir.
Cil soit de Dieu en fin honis
Et de tous frans hommes fors [mis !
Car li avoirs n'est mie suens
468 Mais al dyable ki ses buens
Fera de lui et de l'avoir ;
Et Dieus le dist, ce sai de voir,
Et, puis k'il le dist, n'est pas fable :
472 U lui servir u le diable.
Ne puet nus ki avoir amasse,
Quant assamblé en a grant masse,
Ains se lairoit ocire u pendre,
476 C'osast seul .iij. d. despendre :
U il sers al avoir sera,
U despendre nel osera.
Useriers issi sans redout
480 Ki son voloir en fera tout.

Li sers que fait ? Lés lui se gist
Et plus i croit k'en Jhesucrist.
Sa grant joie est quant le manie
484 Et molt doucement l'aplanie,
Et dist que c'est sains paradis,
Et ensi veut vivre tous dis,
Ne n'a cure d'autre depor[t],
488 Car ne se garde [de] la mort
Ki soutainement li cheurt seure :
Si l'ocit quant ne garde l'eure
Et s'ame as vis deable[s] vait ;
492 Si trueve en infer ço qu'a fait,
Mais n'i trueve .j. seul point de [bien,
Car en cest siecle n'en fist rien ;
Mais des maus, voir, i a fait [maint.
496 Li avoirs adonques remaint

---

445 Cette maxime se rencontre sous diverses formes ; par ex. dans *Yder*, fol. 26 *d* :

Miels valt povres hom od bonté
Que malvais od riche conté.

Il y a, dans *Yder* comme ici, de violentes invectives contre l'avarice (voir *Hist. litt.*, XXX, 209), mais formulées tout autrement. — 448 *face* a pour sujet le pauvre chevalier du v. 445, tandis que *mehaigne*, au v. 447, se rapporte au riche du v. 446. La construction est embarrassée. — 451 Je suppose que *parloit* est au subjonctif présent. — 472 Matt. vi, 24. — 475 Le sens se suit mal. Manque-t-il une paire de vers entre ce vers et le précédent ? — 478 L'idée exprimée dans ce vers s'oppose mal à celle du vers précédent ; on attendrait *Et* ou *Que* au lieu d'*U*. Il manque p.-ê. ensuite une paire de vers, car le v. 479 ne se construit pas. — 482 Ms. *croist*.

Ki de lui a fait comme sire
Et son service si li mire,
Que l'ame en gist en grant tor-
|ment
500 U sera parmanablement.

Ensi est demenés li sers
Del avoir ki si est pervers,
Mais, ki en est et sire et maire
504 Et tout son voloir en veut faire,
Par lui le siecle et Dieu conquiert,
Si k'en saint paradis en iert.
Si en a honor teriiene (10 c)
508 Et la joie celestiiene.
Cil a son arc a double corde
Ki par avoir a Dieu s'acorde;
Cil doit le siecle maintenir
512 A sour aler et venir:
Et quant al terme vient sa mors,
Ne s'ocit pas, n'est mie mors,
Ains commence donques a vivre.
516 Ce dist Oedes en .j. sien livre.
De ce molt longement desisse
S'aillors entendre ne vausisse.

Revenir voeil al chevalier
520 Ki valoit, voir, plus d'un millier
De recreans deniers faillis,
K'il fu boins chevaliers eslis,
Si com orés avant el conte
524 Que cil ki fist ceste oevre conte.
Li apostoiles molt l'ama,
Çou que mestiers fu li dona
Dont maintenir les armes sot,
528 Car ne trova vilain ne sot
Qu'a compaignon ne l'aient quis
Ki estoient de bien grant pris.
Si s'aceminent tout ensamble
532 Et errerent tant, ce me samble,
Et cha et la par mainte terre,
Por pris et por honor conquerre,
La u seurent c'on tornia,
536 Que son travail si emploia
Li nostre chevaliers noveaus,
Ki tant ert avenans et beaus,
Que tous li mons de lui parloit;
540 Car a tornoiement n'aloit
K'il n'en eüst trestot le pris;
N'ainc ne fu retenus ne pris.
S'erra bien .ij. ans et demi
544 Et entretant fist maint ami.

En cel tans morut l'emperere
Si k'il n'avoit ne fil ne frere
Ki l'empire eüst après lui.
548 Assés en eurent grant anui
Cil ki lonc tans servi l'avoient
Et cil ki molt grant gent avoient.
Assés ont anui et dolor
552 Cil ki perdent leur boin seignor.

TABLE ANALYTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

ARTUS, roi de Bretagne; autorise sa sœur Morcadès à s'enfermer dans le château de Bel Repaire, I, 27; va la voir, II, 204; demande en mariage Guinemar, sœur du roi d'Irlande, II, 216; l'épouse à Dinas Daron, II, 247; son amour pour elle, II, 275.

Bel Repaire, nom du château de Morcadès, II, 252.

---

521 *Ionient* s'est sans doute substitué à quelque autre mot de deux syllabes. — 523 *conte*, ms. *honte*. — 534 Vers passe-partout : cf. *Guill. le Mar.*, vv. 754, 3120.

Capitole (le), palais du pape, à Rome, II, 102.

Dinas Daron, château où Artur épouse Guinemar, II, 247.

Empereur (L'), de Rome, sa mort, II, 545.

Eude (*Oedes*), auteur cité, II, 516.

Gauvain, fils de Lot et de Morcadès; sa naissance, I, 45; confié à Gauvain le Brun, qui le fait baptiser et lui donne son propre nom, I, 135-6; mis dans un petit tonneau pour être exposé sur la mer, I, 147; élevé par un pêcheur, II, 4; quand il a dix ans le pêcheur veut lui faire apprendre son métier, II, 10; mené à Rome, II, 28; adopté par le pape, II, 112; son éducation, II, 132. A douze ans, il est écuyer tranchant à la cour pontificale, II, 371; se fait aimer de tous, II, 381; armé chevalier, II, 397; on recherche sa compagnie[1], II, 528; court les tournois avec ses compagnons, II, 531; y remporte le prix, II, 541.

Gauvain le Brun, chevalier qui résidait dans le voisinage du château de Bel Repaire, I, 57; amoureux de la « pucelle » de Morcadès, I, 69; se charge de l'enfant, le fait baptiser et lui donne son nom, I, 136; le fait mettre dans un petit tonneau, I, 147; le remet à un villain pour être porté à la mer, I, 159.

Gille, nom de la femme du pêcheur qui recueillit le jeune Gauvain, II, 46.

Guinemar, sœur du roi d'Irlande, donnée en mariage au roi Artur, II, 232; ses noces, II, 250; son affection pour Morcadès, II, 299; marie la « pucelle » de Morcadès à Gauvain le Brun, II, 351; sa beauté, II, 294.

Jean-Baptiste (Saint), son panégyrique II, 417; le jour de sa fête, le jeune Gauvain est armé chevalier, II, 403.

Lot, amant de Morcadès, père de Gauvain; assiste à la naissance de son fils, I, 44; séjourne avec Morcadès, au château de Bel Repaire, I, 85; vient à la cour d'Artur, lors du mariage de celui-ci, I, 308.

Morcadès, sœur d'Artur, amante de Lot; se retire, pendant sa grossesse, au château de Bel Repaire, I, 35; renonce à élever son enfant, I, 41; le confie à sa « pucelle », I, 82; ses relevailles, II, 198; assiste au mariage d'Artur, II, 253; se lie avec Guinemar, II, 299, 346; épouse Gauvain le Brun, II, 349.

Pêcheur (Le), père nourricier du jeune Gauvain, II, 4; se rend à Rome en pèlerinage, II, 99; remet l'enfant au pape, II, 107; retourne chez lui, II, 166.

Pucelle (La), demoiselle de compagnie de Morcadès; repousse les propositions de mariage que lui adresse Gauvain le Brun, I, 75; emporte l'enfant nouveau-né de Morcadès, I, 83; rencontre Gauvain, I, 89; lui confie l'enfant, I, 116; lui promet de l'épouser, I, 126; mariée à Gauvain le Brun, II, 349.

---

1. *Compagnie*, au sens ancien, celui d'association.

APPENDICE

Pour que le lecteur ait sous les yeux tout ce qu'on peut lire sur les fragments de la bibliothèque Sainte-Geneviève, je vais transcrire ici quelques débris de vers qui se sont imprimés à l'envers sur la marge intérieure du second fragment. Ils étaient écrits sur un autre fragment, celui-là très petit, qui, je ne sais dans quelles circonstances, s'est trouvé pressé contre la partie intérieure de notre feuillet double, et ayant été mouillé, s'y est en partie imprimé[1]. L'écriture, par suite, apparait à l'envers. J'ai pu lire, à l'aide d'une glace, dans la marge intérieure de la seconde partie du feuillet double, les bouts de vers qui suivent :

ert pas	l'enfan .....
*M*ais il le	ki molt .....
Gau	.....
Apres	Vilain ..... est né .....
.....	..... pu ..... sinne (?)
... mis ar	... Diex .....
.....	.....
.....	.....
... e les	... que .....
... es	..... serroit ja ele
com il l	... rien ne set de la no*vele*
*P*uis le	... tous et li rueve prendre
Si le re	Si li commande sans atendre.
li pris	

Paul Meyer.

---

1 Peut-être était-ce un lambeau de parchemin qu'on avait collé dans l'intérieur du feuillet pour consolider le dos d'une reliure.

FRAGMENTS

D'UN MS. DU ROMAN DE RENART

(Branches I et VII)

Le volume qui porte le n° 5237 des *Nouvelles acquisitions françaises* de la Bibliothèque nationale est un recueil factice où ont été réunis, en 1890, des fragments de manuscrits en prose ou en vers de provenance variée [1]. Le quatrième groupe de ces fragments comprend sous les cotes 11, 12-13, 12 *bis*-13 *bis*, trois fragments de parchemin provenant de la reliure du ms. latin 8580 de la Bibliothèque et détachés d'un même manuscrit du *Roman de Renart* ; l'écriture appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. En voici la description :

Fragment I (feuillet coté 11). Bande de 252 mill. de haut sur 65 à 75 de large ; *a*) au *recto*, marge et partie gauche d'une colonne de 30 vers presque tous incomplets de la fin (il manque jusqu'à 3 syllabes); *b*) au *verso*, partie droite d'une colonne de 29 vers, mutilés pour la plupart des quatre premières syllabes, et marge. En réalité, ce fragment a été mal disposé sur la feuille de papier où on l'a collé dans le ms. 5237 : comme nous le verrons, la colonne *a* appartenait au *verso* du feuillet de parchemin sur lequel a été prélevée la bande, et la col. *b* au *recto* ; la marge subsistante est une marge extérieure.

Fragment II (feuillets cotés 12-13). Partie supérieure d'un double feuillet ; — largeur actuelle du feuillet simple (évidem-

---

1. Voir l'énumération des morceaux dont se compose ce recueil dans le *Catalogue des nouvelles acquisitions françaises*, par M. Omont. Quelques-uns de ces morceaux ont déjà été l'objet de publications partielles ou complètes (*Bulletin de la Soc. des Anc. textes*, XXII (1896), 39-48 ; *Romania*, XX, 139-143).

ment rogné), 165 mill. ; le second feuillet simple beaucoup plus fortement rogné est réduit aux deux tiers de la largeur du premier ; hauteur moyenne du fragment, 112 mill. ; — 2 colonnes à la page : feuillet 12 *recto*, *a* et *b*, 19 vers ; *verso*, *c* et *d*, 19 vers ; — feuillet 13 *recto*, *a*, 17 vers ; *b*, colonne très diminuée en largeur, premières syllabes de 17 vers ; *verso*, *c*, colonne presque complètement rognée, dernières lettres de 17 vers; *d*, 17 vers.

Fragment III (feuillets cotés 12 *bis*-13 *bis*). Partie inférieure d'un double feuillet; — largeur actuelle du feuillet simple, 165 mill. ; second feuillet simple réduit aux deux tiers de la largeur du premier ; hauteur du fragment 155 à 158 mill. ; — 2 colonnes à la page : feuillet 12 *bis recto*, *a* et *b*, 22 vers ; *verso*, *c*, 13 vers écrits sur 19 lignes avec place réservée pour une grande initiale ; *d*, 20 vers ; — feuillet 13 *bis recto*, *a*, 24 vers ; *b*, premières lettres ou syllabes de 24 vers ; *verso*, *c*, colonne à peu près complètement disparue ; *d*, 23 vers en partie effacés et de lecture difficile.

Les fragments I et II sont des débris d'un même feuillet double : l'on constate en effet que le contenu du fragment I correspond à une partie du contenu du fragment II, et précisément aux colonnes *b* et *c* du second feuillet simple de ce fragment (feuillet 13), colonnes très fortement rognées ; un examen plus attentif montre que les colonnes *b* et *a* du fragment I portent les fins ou les débuts de vers dont les colonnes *b* et *c* du feuillet 13 (fragment II) ont conservé les premières syllabes ou les dernières lettres ; le rapprochement des deux fragments (II 13 *b* + I *b*, II 13 *c* + I *a*) complète ces vers sauf quelques lettres rognées [1].

Le feuillet double ainsi reconstitué partiellement ne formait pas le milieu d'un cahier et il en est de même pour le feuillet double dont le fragment III nous a conservé un peu plus de la moitié : de plus, ces deux feuillets ne se suivaient pas [2] et n'ap-

---

1. Le fragment II n'ayant conservé que 17 vers par colonne du feuillet 13, l'on ne complète ainsi que 34 vers sur les 59 que présente le fragment I.

2. Ils étaient, autant qu'on peut le calculer, les seconds feuillets doubles respectivement du second et du quatrième cahier.

partenaient pas au même cahier ; de là, indépendamment des mutilations, plusieurs solutions de continuité dans le texte que donnent nos fragments et qui correspond aux parties ci-dessous indiquées de l'édition Martin :

Frgt II :	branche I,	vv. 1135-53, 1167-83, 1197-1215, 1227-45, 1759-75 ;
Frgts I et II :	—	vv. 1788-1846 ;
Frgt II :	—	vv. 1847-65 ;
Frgt III :	branche I (Ib),	vv. 3148-73, 3184-3206 ;
—	branche VII,	vv. 1-13, 23-42, 567-92, (602-25), 673-703.

Les mss. ne nous manquent ni pour la branche I ni pour la branche VII du *Roman de Renart* et, malgré quelques leçons intéressantes, nos fragments n'apporteront pas grande nouveauté dans un texte critique, mais le manuscrit qu'ils nous font connaître n'était certainement identique à aucun de ceux qui nous sont parvenus, et il nous offre un nouvel et curieux exemple des complications de la tradition manuscrite du *Renart* ; à ce titre ces fragments méritaient d'être connus.

J'en transcris ci-dessous le texte, et j'y joins les variantes de nature à aider au classement du manuscrit ; je les emprunte pour la plupart au tome III de l'édition Martin, sauf pour les mss. *C* et *H* que j'ai collationnés à nouveau ; je rappelle que α désigne le groupe des mss. *ADEFG*, β le groupe *BKL*, mais j'ai employé ces deux sigles même quand tous les mss. de chacun de ces groupes n'étaient pas d'accord pour une leçon attestée par au moins deux d'entre eux.

Par la suite, et pour abréger, nous appellerons *o* le ms. duquel proviennent nos fragments [1].

---

1. On trouvera signalés au tome I de l'éd. Martin divers fragments qui ont été désignés par les sigles *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i* ; l'on pourrait désigner par *k* le fragment des archives de Maine-et-Loire (*Romania*, XXXIV, 455), par *l* le fragment de Saluces (sur lequel voir *Romania*, XXXIV, 624), par *m* le fragment de la Bibl. Sainte-Geneviève (*Romania*, XXXV, 53) ; le sigle *n* désigne la seconde partie du ms. *N* ; notre ms. prend place à la suite.

Fragments I et II

(Branche I, vv. 1135-1153 ; fol. 12 *a*)

. . . . . .
Que je li puisse raison rendre 1135
Ou du laissier ou du defendre :
Me doint sain et saul repairier.
Qu'encore me puisse vengier
De chaus qui me font si grant guerre. »
Lors se coucha as denz a terre 1140
Et .III. fois se rendi coupablez
Et se sengnoit pour les deablez.
Or s'en vont li baron a court,
Et passerent l'iaue qui court 1144
Et les destrois et les montaingnes,
Puis passerent parmi les plaines.
En ce que R[enart] se demente,
Du bos ot perdue le sente,
Le voie et le cemin ferré,
Et nequedent tant ont erré 1150
Qu'il s'avoierent parmi plains
Delez une grange a nonnains.
La maison est *molt bien* garnie

(vv. 1167-1183 ; fol. 12 *b*)

. . . . . .
Et aviez merchi crié. »
Fait il : « Je l'avoie oublié.
Alonz ent, vez moi tout prest.
— R., R., pour noient est ; 1170
Tu parjurez ta foi mentie,
Tous jorz durra te lecherie, 1172
Honniz soit ta coustumoison !
Je sui chi alec .I. prodon,
Et tu as tant fole nature 1173
Que es de mort en aventure
Et as pris or confession, 1175
Et or vius faire traïson !
Chertez granz pechiez te court sore.
Vien t'en, maudite soit hui l'ore
Que tu caïs sus tere mere.
— Belement le ditez, biau frere, 1180
Alonz nos ent ensanle amblant. »
N'en ose faire autre sanblant
Pour son cous*in qui* le castoie....

(vv. 1197-1216 ; fol. 12 *c*)

Et tant ont le montaingne alee
K'il son venu en le valee
Ki en le cort le roi avale.
Descendu sont enmi le sale. 1200
[S]i tost com R. vint a court,
Il n'i a beste ne s'atourt
Ou de prouver ou de respondre.
Or est R. prez de confundre ;
N'en puet torner qu'il ne s'en cuise,
Kar Isengrins ses denz aguise, 1206
Et Tibers li cas li conseille,
Et Brunz qui le teste ot vermeille.
Mais qui hée et nuise R.,
Il ne fait mie le couart ; 1210
Ainz commence enmi le maison,
Teste levée, se raison.
« Rois, fait R., je vos salu
Com cil qui plus vos a valu

1136 *CM* laissier, α *BHO* noier — 1138 *CM* Qu'e. m. p. v. α *O* Que je me p. e. v., *BH* Que je mon cuer puisse esclairier — 1148 *CM* Du bois, α *O* El bois, *BH* Endui — 1171-2 α *CM*, très *différent de BH* — 1176 α *H* traïson, *B* ocission, *CM* desraison — 1179 β terre mere, *CM* t. de m., α *H* Que tu onques nasquis de m. — 1197 α *CM* tant ont, *BH* ont tant — 1199 α *CM* en le cort, *BH* vers la c. — 1207 *CM* li conseille, α *B* se c. — *Après* 1207 *deux vers insérés dans BH.*

Et plus vos ai fait *bel service* 1215

(vv. 1227-1245 : fol. 12 *d*)

A croire les mauvais larronz,
Et il laisse ses bonz baronz
Et guerpit le chief por le keue,
Des bons barons le cort desneue ;
Et cil qui sont serf par nature 1231
Ne seivent esgarder mesure :
Se en court se poorent lever,
Molt se painent d'autrui gaber ;
Chil enortent le mal a faire, 1235
Ki bien en seivent leu preu faire
Et enbourser autrui avoir.
Iche vos di ge tout pour voir.
Que Brunz et Tibert me demande ?
Il est voirs, se li rois commande, 1240
Que molt bien me puet faire lait,
Mais encor ne l'ai ge forfait ;
Mais ne seivent dire pour coi.
Se Brunz menga le miel, par foi,
Et li vilains le ledenga, . . . » 1245

(vv. 1759-1775 : fol. 13 *a*)

Bien i fust abatus li rois,
Ja R. n'i perdist .j. pois. 1760
Ne font repos ne soir ne jor
Que n'asaillent forment le tor,
Mais ne la puent enpirier
Dont vausist mains .j. sol denier.
.I. soir furent molt traveillié, 1765
D'asalir furent ennuié ;
Kasquns dormi seürement
En se loge molt longuement.
Et le roïne fu irie
Et envers le roi courechie ; 1770
Se va couchier a une part.
A tant es vos sire R.
De son castel ist coiement.
En se lo(l)ge delivrement 1774
Dormoit kasquns desouz .j. caisne.

(vv. 1788-1865 : fol. 13 *b* et 11 *b*[1])

K'a li se *voudra* acorder.
Or poez *oïr* grant merveille :
Cil a fait *et* ele s'esveille ; 1790
Quant vi *que* R. l'ot traïe,
Si s'escri*a* : « *A*ïe, aïe. »
Ja estoi*t bien l'a*ube aparue,
Li jors b*ien* granz et la veüe ;
Pour le *cri* sont tout estormi 1795
Cil qui *esto*ient endormi ;
De R. *le ro*s s'esbahirent

Après 1234 *BH insèrent 4 vers.* — 1235 α Cil enortent, *BH* Cil amonestent mal, *CM* Cil si loent — 1236 α *BH* l. p. faire, *CM* a chief traire — 1237 *BH* enbourser, α *CM* enborsent — 1241 *CML* molt bien me puet, α *BH* bien me poent — 1245 α *BH* ledenga, *C* desfia, *M* desvia — 1759 *CM* fust, α *BH* fu — 1766 *CM* D'a.f. e. α *B* Et d'a. molt e — 1767 *BCM* dormi, α *HL* se jut — 1769 α *CM* fu, *BH* estoit — 1771 α *CM* Se va c., *BH* Couchiee estoit — 1773 α coiement, *CMO* belement, β seurement, *H* celeement — 1774 *CM* En sa l., α *BH* Vit les dormir — 1775 *CM* Dormoit k., α *BH* Chescun gisoit — 1790 *CM* Cil a fait, *H* C. li f. α Il li fist — 1791 α *CM* vit, *BH* sot — 1792 *CM* aïe, aie, α *BH* tote esbahie

1. Le commencement des 17 premiers vers (1788-1804) est conservé par le feuillet 13 *b* ; la fin de ces mêmes vers par le feuillet 11 *b* : le milieu est restitué, autant que possible, d'après les autres manuscrits.

Ki avec . . . . dame virent.
Et pour *ce que* il li faisoit
Tel giu *qui* pas ne li plaisoit. 1800
Si crient *tuit* : « Levez, lever,
Et cel lar*on* pour Diu pernez ! »
Mesirez Noblez en piez saut,
Mais n. . .r rien ne li vaut :
Par peu la *keue* n'a rompue[1]. 1805
Grant demi pié est estendue
. . . . . en grant martire
. . . . . saque et tire
Mais dans Tardis li limechonz
Qui solt porter le gonfanon 1810
*Oublia Re*nart a lier ;
Cil les ala tous deslier :
Tret l'espée si les desneue,
A cascun trenche pié ou keue ;
Del deslier s'est si hastez 1815
Que il en est de .c. amez.

(fol. 13 *c* et 11 *a*)

Ainz qu'il soient tout *desn*oue,
En sont tuit li plus e*sco*uez.
Envers le roi s'alient *tu*it,
Si com estoient, en grant *bru*it. 1820
Et quant R. les vit *ven*ir,
Maintenant se mist *a f*uïr.
A ce qu'il entre en se *taisn*iere,
Tardis le sivi par derriere ;
Molt fu li limaz en grant *ire*, 1826
Par .j. des pans a soi le tire. 1825
A tant i vint li rois pon*g*nant
Et tout li autre espe*ron*ant.
A tant Tardiz, qui R. *tien*t,
Au roi le rent qui dev*ant* vient. 1830
Trestout l'ost en frem*ist et* bruit, 1832
De toutes pars le tiren*t* *t*uit. 1831
Es vos R. qui tienent *pr*is,
Molt en sont lié cil *du païs*. 1834
A fourques l'en menerent *pendre*,
Noblez n'en vout raenc*on prendre*.
« Sire », dist I. au roi,
« Pour amor diu baille*z le moi*
Et j'en ferai si grant ve*njance*
C'on le sara par toute Fran*ce*. » 1840
Li rois ne vout faire *noient*,
De ce sont tuit lié et *joiant*.
Tantost li fist les ex b*ender*
Li rois et prist a dema*nder* :
« R., R. », dist li lyons, 1845
« Chi voi de tex escorpi*ons*
Ki vos vendront ancui l'outrage

(fol. 13 *d*)

Que fait avez en vostre aage,
Et le deduit de le roïne
Que tenïez ennuit souvine. 1850
Or vos metron el col le hart ; 1854
Puis parlerons d'autre Bernart. » 1853
Dant I. en p(r)iez se dresce, 1855

1802 *CM* pour Dieu, *α B* privé, *H* prové — 1806 *CM* est estendue, *α H* l'a e. — 1812 *CM* tous deslier, *α BH* les autres d. — 1816 *CM* ; *α H* Asezi nt des escoez, *B* des antamez — 1817 *CM* soient tuit, *α H* tuit s. — 1818 *CM* tuit li plus, *α BH* li plusor — 1819 *CMO* s'alient, *BH* s'adrecent, *γ* s'en vienent — 1825-26 *intervertis comme dans CM.* — 1825 *CMO* pans *α β* piez — 1831-32 *intervertis comme dans CMO.* — 1832 *Après ce vers CM insèrent 2 vers.* — 1835-36 *manquent dans BH.* — 1851-52 *ne manquent qu'ici.* — 1853-54 *intervertis comme dans BCMH.*

1. A partir d'ici le fol. 13 *b* nous fait défaut, mais, pour ce vers et les 11 suivants les fins de vers nous sont fournies par le fol. 11 *b*.

Aert R. par le cevesce,
Du poing li donna tel bufet
Du cul li fist voler .j. pet,
Et Brun l'aert par le talon,
Les denz li mist jusc'au braon, 1860
Et Roonniaus parmi le gorge
.III. tors li fist faire en .j. orge ;
Tiberz li cas jete les denz
Et les ongles qu'il ot pongnans,
Saisi R. au pelichon. . . 1865

Fragment III

(Branche Ib, vv. 3148-73 ; fol. 12 *bis a*)

« . . . . . .
Ainc nel veastez . . . . . .
— Vos i mentez, pute sorchiere,
Taisiez vos que je ne vos fiere. 3150
— Vos me ferrez, pute merdeuse,
Pute puans, pute veseuse ?
Se l'aviez pensé a chertez,
Il i aroit paumes ouvertes
Et piaus trenchïez et ronpues, 3155
Se ne me falent dens agues. »
Ameline plus n'i demore :
Isnelement li courut sore,
Et Hersent par molt grant aïr
Reva Ameline envaïr. 3160
Par tere se hurtent et herchent
Si durement que les piaus perchent.
[3162
Si veïssiez en molt poi d'ore 3167
L'une desoz, l'autre desore.
Dame Hersent ot grant esfors
Soz li la tient et bat son cors 3170
Encontre .j. fust l'a enversee
Ja l'eüst morte et etranglee.
Quant il i vint .j. pelerin. . . .

(vv. 3184-3206 ; fol. 12 *bisb*)

Que il estoit sainz honz et prestre,
Et il lor a donné conseil 3185
Kascune voit a son pareil. 3186
Dame Hersent a fait aler 3189
A Isengrin por acorder. 3190
Dame Ameline en maine arriere
A dan R. en se taisniere ;
Tant est sainz et relegieus
Que les a acordez andeus,
Et tant i a s'entente mise 3195
Que par tout a le pais assise.
Puis fu R. en se maison
O sa moullier molt grant foison ;
Trestout li dit et tout li conte :
Comment il dut recevoir honte, 3200
Quant en le cuve fu salis ;
Com il dut estre malbaillis,
Et escarni le tainturier,
Dist qu'il estoit de son mestier ;
Comment il fist le coulle perdre 3205
A Isengrin le puant merde. . . . .

1857 α *CM* tel bufet — *BH* si grand colp lui done — 1858 *CM* voler, α salir, *BH* Que li os del col (*H* les os trestous) l'en resonne (*H* li estonne) — 1859 *CM* talon, α *H* chaon, *B* giron — 3152 β *CMH* P. puans, α P. vielle — 3160 *CM* envaïr, α *BM* saisir — 3162 *CM* Si d. q. — 3163-66 *manquent comme dans B seulement.* — 3187-88 *ne manquent qu'ici.* — 3201-2 *ordre de* α *CM, interverti dans* β *H.*

(Branche VII, vv. 1-13 : fol. 12 *bis c*)

Fox est qui croit se fole pense,
Molt remaint de ce que fol pense.
Fox est qui croit fole esperance,
Quar tous li mons est en balance.
Fortune se lieue du mont : 5
Li .j. vienent, li autre vont,
L'un va en bien et l'autre en brice,
Si fait l'un bien et l'autre trice.
Tex est le coustume Fortune
Que li uns ainme, l'autre rancune ; 10
Ele n'est mie amie a tous :
L'un met desus l'autre desous.
A celui qu'ele met plus haut....

(vv. 23-42 : fol. 12 *bis d*)

Tex a ore grant poestez,
Qu'enchois que li mois soit passez,
Sera il molt povre por voir ; 25
Ice sachiez vos bien de voir.
Par mon chief, ce n'est mie gas :
On va molt bien de haut en bas
Par mon chief, et de grant basseche
Revient on bien a grant hautesche. 30
Por ce est drois que je m'en taise.
D'autrui avoir a on grant aise ;
Je cuit que bien i avenrroit,
Ki a raison i garderoit :
Kar qui euvre selonc raison 35
Ne puet avoir se le bien non.
Molt est fox qui maine posnée
De cose qui li est prestée :
Coustume est d'autrui garnement,
Ki froit l'enprunte, caut le rent. 40
Fox est qui por son grant eür
Est en cest siecle asseür

(vv. 567-592 : fol. 13 *bis a*)

« .....
Qui soit de liois ne de coivre,
Por qu'il eüst autel de cuivre,
Por c'apuié son cul eüst,
Ki tantost abatuz ne fust. 570
Ses cons ne sera ja oiseus, 573
Pour qu'ele puisse trouver leus. 574
Tant n'i puet on bouter ne traire 577
Que ja lendemain i repaire.
Tout est perdu quant c'on i met,
Que le vielle seit trop d'abet. 580
Par le cuer biu, jel di a chertes :
As tu escaces jamberetes 582
Ou tu i montez a degrez
Ou ele se couce de ses grez.
Par le cuer beu c'est le fontaine 583
Ki toz dis sort ne ja n'iert plaine :

---

5 lieue, *vir pour* joue — 7-8 *dans l'ordre de* α *HO, ordre inverse dans* β *CM* — 7 *H* va, *autres mss.* met — 8 *H* triche, *autres mss.* riche — 9 α *HO* coustume, β *CM* maniere — 10 α *H* Q. l'u. a. β *CMO* l'un porte amor — 24 *H* mois, *autres mss.* an — 25 *H* por voir, *autres mss.* pooir — 33 *H* b. i a... α *CM* grant (*CM* aucun) biens en vendroit — 37 *CM* q. tient a donnée — 40 *DCMHO* l'emprunte. *AE* β le vest et — 42 α *H* Est. *CM* Cuide estre — 571-2 *manquent comme dans H.* — 574 *leçon voisine de celle de H et tout autre que celle des autres mss.* — 575-6 *manquent comme dans H.* — 577 *CMH* Tant n'i p. on, α L'en n'i set tant — 581 *H* jel di a c. αβ quant tu aresces, *CM* qas tu a certes — 582 *HO* As tu, αβ Fes tu, *CM* Veus tu — *Les 2 vers inédits après 582 le sont également dans CMH ; ils sont très semblables à 621-2 de* α *CMHO et de notre fragment* (*H* degrez, *CM* degré — *H* Ou ele, *CM* Ele — *H* ses grez, *CM* son gre).

A droit a nom Hersent la louve 585
*K*ar c'est cele qui toz maus couve,
Et au cul t'a si pris, R., 588
Kar ele seit tout le barat, 587
Et bien t'entingne et dechoit
Si que toz li mondez le voit. 590
Mix conchié ne sai ge nul
Que celui qui est pris au cul.... »

(vv. 602-625; fol. 13 *bis b*). — Cette colonne a disparu à peu près complètement; il n'en reste plus que les initiales des vers 602 (?)-608, la première syllabe des vers 609-11, les deux ou trois premières syllabes des vers 612-625; ces vestiges permettent de constater que les vers 601-14 et 625 ne manquaient pas à notre fragment comme à la famille β, que les vers 619-22 n'étaient pas remplacés par 581-2 comme dans β, et que la lacune 603-6 signalée par Martin dans *H* ne se produisait sans doute pas ici.

(fol. 13 *bis c*). — Colonne entièrement rognée sauf quelques traits de lettres finales.

(vv. 673-703; fol. 13 *bis d*[1])

Ne lairoit que ne *s'envolast*
Ne li cauroit qui en pesast.
Renart se tait et cil parole 675
Qui est *venuz a* male escole
« Di, di avant, mal ez bailliz,
Ja ne seras espeneiz. 678
— Sire, j'ai esté molt divers, 681
Mainte cose ai faite a envers,
Que je n'oi talent de bien faire;
Molt ai esté de mal afaire, 684
Puis que li abez de Corbie 687
De toute l'ordre enorbie, 688
Ne Herbez cil que il set bordes 693
Qui se f.... al(?) trouvez es cordes,
Ne sire Adan Pet de levriere 695
Qui fait nape de sa suiere,
Ne Montez li clers d'*Autev*ile
Qui molt *cuide sa*voir de guile,
Ne Co*interiaus l*i forestiers
Qui or se fait ma*uv*ais lechiers, 700
Et ... qui ... de totes pars
Qui tant s..... le.....,
Ne Trichars li gars *ne Ten*peste... »

Le manuscrit *o* dont nous avons ici les débris faisait, on le voit, succéder immédiatement la branche VII à la branche I; cet ordre ne se retrouve que dans le ms. *I*, manuscrit peu utile, parce qu'il ne contient qu'une rédaction abrégée, et qui débute ainsi : branches I, VII, VIII, IV, etc.; le ms. *I* est apparenté de fort près au ms. *H* et nous avons dès lors un groupement *HIo*. Or le ms. *H* insère entre les branches I et VII

587-8 *intervertis comme dans H.* — 589-90 *leçon semblable à celle de H.* — 681 *CM* divers, *H* pervers — 685-94 *manquent dans H.* — 700 *CM* lechieres, *H* losengiers, α borderes — 701-2 *manquent dans H; le fragment paraît différer ici de CM et surtout de* α.

1. Cette colonne est très peu lisible : quelques mots sont suppléés d'après le texte de Martin et les variantes de *CMH*.

la br. VI (donc : I, VI, VII, VIII, IV, etc.). M. Büttner[1] avait déjà indiqué que cet ordre devait être une innovation de *H* (l'ordre primitif du groupe *HI* étant conservé dans *I*), le ms. *o* vient rendre plus probable encore cette opinion.

La parenté du ms. *o* et de *HI* est rendue évidente par l'examen des variantes réunies sous le fragment de la br. VII : dans quatre cas seulement (contre un très grand nombre de cas remarquables d'accord) *o* se sépare de *H* pour se rapprocher de *CM*, mais dans deux de ces cas (v. 687-94 et 701-2) il s'agit de vers supprimés par *H*, dans un autre (v. 700) d'une correction de *H*, et dans le dernier (v. 681) d'une hésitation sans portée entre *divers* et *pervers*. Nous en conclurons que *o* appartient au groupe *HI*, sans dépendre de *H* dont il n'a pas les innovations, ni de la rédaction abrégée conservée dans *I*.

Mais l'examen des fragments de la branche I amène à d'autres résultats. Ici *o* est en accord constant non plus avec *HI*, mais avec *CM*, groupe intéressant auquel se rattachent aussi les fragments les plus récemment découverts (*k*, *l*, *m*) ; les cas de non-accord ont peu de valeur, mais l'un au moins (v. 1245) nous montre que *o* ne dépend pas de *CM* dont il n'a pas les innovations.

Le ms. *o* apparenté d'une part à *HI* (ordre des branches et br. VII), d'autre part à *CM* (br. I) est-il le résultat d'une contamination ? Représente-t-il au contraire une source commune à *CM* et à *HI* ? L'on ne peut répondre avec certitude sur le vu de nos fragments. La contamination pourra paraitre plus probable, étant donné l'exemple d'autres ms. du *Renart* ; l'on notera seulement qu'il ne s'agirait pas ici, comme ailleurs, d'un mélange continu de traditions manuscrites diverses, mais d'une contamination par branches, pour ainsi dire : des branches diverses provenant de sources diverses, mais chacune d'elles représentant une seule source.

Pourtant je serais porté à classer tout autrement le ms. *o* dans l'ensemble des mss. du *Renart* : M. Büttner a rendu très vraisemblable[2] le fait que le remanieur auquel nous devons l'édition représentée par les mss. *CMn* a eu sous les yeux un ms.

---

1. *Studien zu dem Roman de Renart*..., I (1891), p. 23.
2. *Op. cit.*, p. 95.

apparenté à *H*, mais antérieur à celui-ci, et d'autre part il est évident que *H* et l'archétype de *CMn* sont le résultat de compilations et empruntent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; l'accord de *o* tantôt avec *H*, tantôt avec la famille *CMn*, s'expliquerait si *o* représentait une forme ancienne de *H*, copiée par l'archétype de *CMn* pour la branche I, mais non pour la br. VII, et reproduite plus ou moins exactement dans *H* pour la br. VII, mais, dans ce dernier manuscrit, fortement contaminée par *β* pour la br. I. Cette espèce de chassé-croisé n'a rien de surprenant pour qui connaît la complexité de la tradition de *H* et de *CMn* (cf. encore sur ce dernier point l'étude de M. Büttner, pp. 56 sqq. et 102).

De toute façon, le fragment du ms. *o* que nous avons imprimé est une nouvelle preuve de l'utilité qu'il y a pour les mss. du *Renart*, à tenter un classement spécial pour chaque branche au lieu de procéder à un classement d'ensemble [1].

MARIO ROQUES.

---

1. Cf. encore Büttner, *Studien*, I, 58 sqq.

PRIÈRE EN QUATRAINS A LA VIERGE

SERMONS

(Ms. B. N. fr. 24838).

Le poème en l'honneur de la Vierge dont on trouvera le texte un peu plus loin, nous a été conservé par le manuscrit B. N. fr. 24838, ff. 111-114, dont la plus grande partie est occupée par les sermons français de Maurice de Sully. Il est placé entre le sermon pour la Purification et un sermon pour le dimanche des Rameaux qui ne parait pas être de Maurice de Sully. Cette médiocre poésie n'est pas inconnue : Lecoy de La Marche en a transcrit une partie dans son livre sur la Chaire française au moyen âge (2e édition, 1886, p. 284). Mais cette citation parait être restée inaperçue, car, en 1902, le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale mentionne le ms. fr. 24838 comme renfermant uniquement les sermons de Maurice de Sully.

Je ne connais pas d'autre copie de cette pieuse poésie. Je n'oserais cependant affirmer qu'il n'en existe pas. Ces poésies sur la Vierge sont ordinairement désignées et signalées dans les répertoires par leur premier vers. Or ici il est possible que le début nous manque ; du moins est-il que la pièce commence d'une manière bien abrupte. Par suite, l'identification est difficile.

Les nombreuses compositions sur le même sujet qui nous sont parvenues sont généralement d'un faible mérite. Elles peuvent avoir une certaine valeur de facture, mais le fond en est banal et monotone. On y reconnait souvent le souvenir des innombrables pièces latines composées pour les diverses fêtes de la Vierge. Elles sont encombrées de considérations embryologiques dont la répétition sous des formes variées est singulièrement déplaisante. La poésie qu'on va lire ne vaut pas mieux que les autres.

Ce qu'il y a de particulier ici, c'est que les paroles adressées à la Vierge sont placées dans la bouche de saint Jean l'évangéliste, le disciple préféré du Christ, comme on le voit par les vers 14-16 et 28. Mais il y a à la fin un épilogue dans lequel l'auteur semble parler en son nom.

Le ms. fr. 24838 présente quelques particularités phonétiques ou simplement graphiques qu'il est utile de relever, encore bien qu'elles ne fournissent pas d'indices bien précis sur le pays où le ms. a été exécuté. *De* et *ne*, combinés avec l'article *le* ou *lo*, aboutissent à *do* et à *no* (vv. 36, 46, 69, 75, 89). Ces formes se trouvent en plusieurs pays : dans la région wallonne [1], en Lorraine [2], en Bourbonnais [3], dans l'Ouest (Maine, Touraine, Anjou, Poitou) [4]. On ne peut donc pas tirer de cette forme une indication bien utile pour l'origine du manuscrit, d'autant plus que l'identité de graphie en des régions diverses ne prouve pas l'identité de la prononciation. — Un caractère moins vague est la confusion d'*en* et d'*an*, dont les exemples sont trop nombreux pour qu'il soit besoin de les citer. Ce phénomène semble indiquer l'est de la France ; ce qui est confirmé par des formes telles que *maul* 18, *miaudre* 54, *deauble* dans les sermons. A remarquer aussi l'imp. (ou pl.-q.-parf.) du subj. *brulessaint*, dans le sermon sur saint Georges (ci-après p. 51) fol. 120. Cependant je n'attribuerais pas le ms. à une région très orientale, parce que les principaux caractères du lorrain font défaut. Je crois légitime de lui assigner une origine champenoise.

Une particularité graphique qui ne me parait pas avoir d'intérêt pour la phonétique est le redoublement de l'*s* en des cas

---

1. Nebb, *Die Formen d. Artikels in d. franz. Mundarten*, dans *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXIV, 216-7.

2. Par ex. dans la charte de Morville-sur-Seille, *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1853, pp. 122-130.

3. G. Lavergne, *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles* (Paris, 1909), pièces de 1268 (p. 25), 1300 (p. 49), 1301 (p. 51), etc. La forme *dou* est plus habituelle dans les documents de cette région.

4. E. Görlich, *Nordwestlichen Dialekte* (*Franz. Stud.*, V, 3), p. 68 ; *Südwestlichen Dialekte* (*Franz. Stud.*, III, 2), p. 103. Cf. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1903, p. 45.

où la prononciation était celle de l'*s* sonore. A cet égard le copiste est fort inconséquent. Il écrit, avec une seule *s*, ce qui est correct, *gloriose* 1, *espouse* 4, *iglise* 30, *chose* 49, etc., mais avec deux *ss* *cortoissement* 16, *jostisse* 31, *maistrisse* 32, *occisses* 33, *mescreandisses* 34, *devisses* 35, *misses* 36, *rosse* 50 (il y a *rese* au v. 73), etc. C'est là une irrégularité qui s'observe en des textes d'origine variée[1].

(Fol. 107) *Postquam completi sunt dies purgationis Marie, tulerunt* (v°) *Jhesum puerum parentes ejus in Jerusalem ut sisterent eum Domino, ut scriptum est in lege Domini* [Luc. II, 22][2].

Nos lisons an la sainte evangile d'ui que, anprès la gesine Nostre Dame sainte Marie, pristrent [Nostre Seignor] cil qui furent si parant selonc la char qu'il avoit prisse an la gloriose virge Marie, si l'an porterent an Jerusalem por lui presenter au temple, si conme la costume estoit an la viez loi que la fenme, quant ele avoit son premerain masle anfant, que ele lou presentoit a N. S. et que ele faisoit por lui offerande...

A la suite de ce sermon sur la Purification est copiée la poésie :

1 Ha! gentis mere Deu, gloriose Marie, (*fol. 111*)
Con faites hui bon saut[3]! come iestes hui garie!
L'amors donc (*sic*) Dex vos aimme n'est pas oncor tarie
4 Quant il hui vos espouse et a vos se marie.

---

1. Par ex. dans *Huon de Bordeaux* (ms. de Tours), *aaissier*, vv. 67, 385 : *noisséer*, v. 21 (mais *noise*, v. 1235), *traïsson*, vv. 928, 936, 1025, etc. ; cf. Friedwagner, *Ueber die Spr. d. H. de B.* (Paderborn, 1891, p. 70) : — dans le *Livre de jostice et de plet*, voir Stoll, *Ueber die Spr. d. L. de J. et de pl.* (Halle, 1889) p. 22 : — dans le chansonnier de Berne, qui est lorrain, voir Hans von Seydlitz-Kurzbach, *Die Spr. d. altfr. Liederhs nr. 389 zu Bern* (Halle, 1898), p. 69, — dans le ms. du Musée Condé qui renferme *le Bel inconnu*, *Raguidel*, etc., voir Friedwagner, *La Vengeance Raguidel*, p. XLV, etc.

2. Cf. une autre copie du même sermon dans Boucherie, *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, p. 45. J'ai montré ailleurs que ce sermon se retrouvait à peu près textuellement dans un morceau sur la Purification qui a été introduit dans plusieurs de nos anciens légendiers français. Voir ma *Notice du ms. B. N. fr. 6447* (1896), p. 41 ; cf. ma *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet* (1899), p. 11.

3. On connaît l'expression « faire faire un mauvais saut » (Godefroy, Complément).

II Ha! Dex, con buer fu nez qui ces noces verra!
Por vos reçoivre, dame, toz li ciax overa,
Et bien doit toz ovrir quant cele i entrera
8 En qui Diex nostre peres s'anclost et s'anserra.

III En vos s'anclost li sires par grant humilité,
En vos prist char et sanc et tote humanité ;
Por quant il n'i perdi rien de sa deïté
12 N'a vos ne toli, dame, vostre virginité.

IV Einsi fu vostre fiz, einsi fu vostre pere (v°)
Cil qui dist moi et vos an la croiz o il ere :
« Femme, voiz ci ton filz ; Joham voiz ci ta mere [1] ».
16 Certes, mont m'apela cortoissement son frere.

V Por ce qu'il nos sanast, por ce qu'il nos garist
D'icel vilain peichié qu'Adanz el maul fruit prist,
Por ce devint Dex hom, por ce an vos se mist,
20 Car il ne fust pas hom s'il de femme n'isist.

VI De femme naisqui il ; donc fu il hom sanz dote,
Hom fu, c'est veritez : mau daait qui en dote !
Mès sa mere fu virge après et devant tote ;
24 Donc fu il plus que hom, qui a droit i escote.

VII Ne fust pas nez de virge s'il fust hom simplement,
Mais por ce qu'il iert Dex, lo fist tot autrement :
De virge fist sa mere, de virge ot naissement, (*f.* 112)
28 Et moi a gardé virge par son commandement.

VIII Dame de grant honor, vos renome [2] et felisse
Uns biaus respons q'um chante de vos an sainte iglise [3] :
De vos nasqui, ce dit, li solaus de jostisse,
32 Por ce avez vos des dames l'onor et la maistrisse.

IX Resjoïssiez vos, dame, car vos avez occisses
Toz les vilains peichiez et les mescreandisses.
Buer i creïstes l'ange et les bones devisses ;
36 Dès lors ha Dex an vos totes ses amors misses.

---

1. Jo. XIX, 26-7.

2. Je ne suis pas très sûr de ce mot. Le ms. porte *reume* ou *reume* avec un signe d'abréviation sur la troisième lettre. Du reste *renomer*, au sens de « glorifier » irait bien avec *felisier* (à tort *feliser* dans Godefroy, mais cf. le glossaire de Van Hamel au *Reclus*), mot peu commun qui a un sens analogue.

3. Cf. le vers 1 de la pièce de Fulbert de Chartres imprimée plus loin, p. 48, note.

X Ne trova pas li angeles vostre cuer vain ne vole
Quant il semma an vos la saintisme parole,
Ne li fiz Deu meismes ne vos tint pas a fole
40 Quant il, sor totes femmes, vos retint a s'escole.

XI A soe vos retint li verais gloriox
Et vostre humilité regarda an toz lox.
Dame, bien sunt Juïf fol et maleürox (v°)
44 Qui dient que il fu de Joseph vostre espox.

XII Ne fu pas de Joseph, c'est bien chose provée,
Mès do S. Esperit qui vos ot anamée,
Que, se vos ne fussiez fenme Joseph clamée,
48 Tost fussiez d'avoutire mescreüe et blasmée.

XIII La racine Jessé fist verge, oiez grant chose,
Et la verge fist flor mont plus bele que rosse,
Et li sainz Esperiz sor cele flor repose.
52 Cele verge estes vos : c'est li sans et la glose[1].

XIV Qui a droit i esgarde, bone fu la racine,
Mais miaudre fut la verge dont fut la flors trés fine.
La flors fu li fiz Deu, cil qui a droit termine
56 Nasqui de vostre cors par volanté devine.

XV A la volanté Deu qui de toz biens enice[2]
Vos engendra Judée, genz de croire feintice,

---

1. La source de ce quatrain et des deux qui suivent doit être cherchée dans les vers 4-9 de la pièce de Fulbert de Chartres qui suit :

Solem justitiae regem paritura supremum
Stella maris hodie processit ad ortum.
3 Cernere divinum lumen gaudete, fideles.
Stirps Jesse florem produxit virgaque florem,
Et super hunc florem requievit Spiritus almus.
6 Virgo Dei genitrix virga est, flos filius ejus.
Ad nutum Domini nostrum ditantis honorem,
Sicut spina rosam, genuit Judaea Mariam,
9 Ut vitium virtus operiret, gratia culpam.

(Migne, *Patr. lat.*, CXLI. 345.)

2. Corrompu? *est rice* (riche) ne convient pas à la rime. A la rigueur, on pourrait aussi corriger *anice* « exhorte », cf. Godefroy ANICIER, mot qui doit être le même qu'*aneuer* (*aiuoier?*) sur lequel voir *Romania*, XXXVII, 297. Mais *anice* est une forme bien douteuse et la construction est peu satisfaisante.

Por ce que la vertuz poïst covrir lo vice
60 Et la grace la colpe de la gent fole et nice.

XVI Ausi com li solauz tresperce la verriere, (*f.* 113)
Qu'ele n'am est mains sene, mains forz ne mains antiere,
Ainsi antra an vos, dame, cil qui Diex iere,
64 Sanz blecier, sanz maumetre ; ci ot bone maniere[1].

XVII Si com li mireors reçoit la forme en lui,
Que il n'i covient faire ne force ne enui,
Einsi antra en vos mes Dex, cui hom je sui,
68 Et einsi remainsistes sain et entier endui.

XVIII Vos estes la verriere, ja nus no desdira,
Et li sainz mireors en cui Dex se mira.
Bien lo fist conme Dex, saigement l'atira[2]
72 Quant il vos ne maumist ne soi n'i empira.

XIX Vos estes, dame, la rose sanz espine[3]
Qui d'odor paist lou siegle, de biauté l'anlumine ;
Vos do ciel estes dame, vos des angeles raïne,
76 Vos de paradis porte, vos estoile marine.

XX Estoile estes vos, dame, si con je proverai,
Car, ausi con l'estoile met de fors soi lo rai, (v°)
Si anfantastes vos celui fiz Deu verai
80 Cui je aing, serf et croi, cui je sui et serai.

XXI Et ausi con l'estoile par lo rai ne se mue
N'ele mains cler ne luist ne ne pert ne [ne] mue,
Ainsi issi de vos la char Deu tote nue,
84 Ne point pire n'an fu ne vos point corrumpue.

XXII Si com la forme an l'eve s'anbat sodenement,
Que la forme ne l'eve n'an prant enpirement,
Ainsi prist Jhesucriz a vos aonbrement
88 Et ainsi i entra et issi sainement.

XXIII Cil qui en vos antra, si que onques no sentistes,
Cil qui de vos issi et virge remansistes,

---

1. Sur cette comparaison si fréquente dans la poésie religieuse du moyen âge voir une note de mon mémoire sur la Bible des sept états du monde, de Geufroi de Paris, p. 33 (*Notices et extr.*, XXXIX, 283).

2. Vers peu clair, peut-être corrompu.

3. Vers trop court. On pourrait gratifier *dame* d'une epithète.

Cil dont vos fustes mere, n'onques n'i forfeistes,
92 Vos velt monstrer lo pere de cui vos lou preistes.

XXIV Dame, de nostre alee griement me destiez :
Nos avons duel, vos joie ; nos (*f. 101*) plorons, vos riez.
Or proiez Dieu por nos et merci li criez :
96 Petit nos amez ci se vos nos oblïez.

Nostre Dame qui Deu portas
Et Deu norris et alaitas
De ta precïose mamele,
100 Prie por nos, gentis pucele,

Ton fiz qu'en croiz veïs morir
Et li veïs poine soffrir,
Prie ton fiz, prie ton pere
104 Qui an la croiz t'apela mere,

Si conme il ot pitié de toi,
Dame, qu'il ait merci de moi ;
Par sa pitié et par sa grace,
108 De noz mesfaiz pardon nos face,

Si conme il pardona Marie
Les peichiez qu'el fist en sa vie
Qui sornon ot de Magdelene.
112 Amen ! Jhesu nos gart de peine !

A la suite de cette pièce de vers sont transcrits quelques textes en prose, à savoir :

1° Un sermon assez long pour le dimanche des Rameaux, que je n'ai pas rencontré parmi les sermons de Maurice de Sully. Il n'est pas sans mérite. Il a de l'allure. Le style en est simple et naturel. Aussi en citerai-je les premières phrases :

Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu [PHIL., II, 5]. Seignor, a cest jor d'ui que vos apelez Pasque florie, vint nostre (*fol. 114 v°*) Seignor an Jerusalem por faire sa bataille, qu'il devoit faire vers lou deable por nos delivrer de sa prisson. Assez avez oi dire comant il i vint. Il n'i vint pas sus destrier ne sus palefroi, que sus un asne por monstrer et por senefiance qu'il iert hunbles et qu'il n'avoit point d'orgueil an lui, ne de bobanz. Li anfant de la vile vindrent ancontre lui qui espandoient les flors par la ou il aloit. Ainsi humblement vint nostre Sires a icest jor an Jerusalem por faire sa bataille encontre

1. Ms. *donc vol.*

lou deauble, si conme je vos ai dit devant. Mais quant uns hom doit faire bataille, si s'arme des meillors armes qu'il onques puet trover. Nostre Sires Jesu Criz quex armes aporta il ? Les soes armes je les vos devisserai. Il vint armez de quatre paires d'armes, car il vint armez de quatre manieres (*fol. 115*) de vertuz. La premiere arme qu'il porta si fu obediance et la seconde après si fu bone confessions, et la tierce arme anprès si fu misericorde, et la quarte arme anprès si fu jugemenz. Avecques icestes armes vint il el mont et a ces bones armes veinqui il lou deauble.....

2° Un sermon sur la vie de saint Georges (23 avril), qui est en réalité une vie populaire de ce saint très apocryphe.

(*Fol. 120*) Daciens qui fu empereres de Rome enseignoit[1] molt nostre loi par mal faire an son vivant. A son tens soffrirent mort maint saint et maintes saintes. Mes sires sainz Gorges, la cui feste il sera, *N. diem*, il i fu decolez, mès, ainçois que ce fust, soffri il plusors tormenz, car il fu mis premierement en un torment que l'en apele cheval [de] fust, et endementres que il fu iluec, se li furent aposées lanpes ardanz qui li brulessaint les antrailles et tot lo cors; et tot ce ne li valut rien. Quant Daciens vit que il ainsi ne lou vaintroit, si fist aporter une grant chaudiere tote plene de plum et si la fist bolir. Li amis Deu, mis sires sainz Gorges, quant il vit ce torment appareillier por soi, si se leva sus et si s'arma des meillors armes (*v°*) qu'il pot onques avoir ancontre tel torment; et queles furent eles ? Ce fu de la sainte veraie croiz ou Dex soffri mort por nos; et quant il s'an fu armez, si vint il; si sailli tantost an la chaudiere. En es lou pas li plons, qui si estoit chauz qu'il boloit, refrida, et li martyrs Damedeu estoit ausi ilueques conme s'il reposast. Daciens, quant il vit ce, si fu molt correciez. Adonc si conmanda que l'an li copast la teste a une espée. Et quant il fu menez a son martyre, il pria au sergent qu'il li laisast faire s'oroison; cil li otroia, et quant il l'ot faite, il reçut lou martyre molt volantiers. Maintes genz crurent an Deu por[2] l'amor de lui et por[2] les vertuz qu'il i virent. Sa feste sera lors : nos vos la conmandons a bien garder.

3° Un sermon pour la fête de saint Jacques le Mineur (1er mai).

Après la mort Damedeu et enprès s'Acension, quant li apostre orent receu o Saint Esperit, qu'il lor anvoia (*fol. 121*) des sainz ciaus, si se departirent si conme il lor conmanda. *Ite*, fist il, *docete omnes gentes, etc.* [MATT. XXVIII 19]. « Alez », fist il, « si enseigniez totes les genz, et si les baptiziez ou non do pere et do fiz et do saint Esperit. » Mes sire sainz Peres s'an ala a

1. Ce mot, qui n'a pas de sens ici, a été substitué à un autre.
2. L'abréviation est celle de *par*.

Rome : mes sire sainz Jaques, la cui feste il sera, N., remest en Jerusalem. Li Juif, cil que Damedex fist, cil qui nos delivra des mains Pharaon, cil ausquex Damedex fist tant bien si conme il dist : *Popule meus, quid ultra debui tibi facere quod non feci* [Isa. v, 4] ? Icil vindrent a une Pasque qu'il devoient celebrer a monseignor saint Jasque qui estoit lores evesques ; si lou firent monter sor lou pinacle d'un temple en haut ; se li distrent qu'il preeschast : et il que fist ? Il lor dist : « Avez me vos monté en haut », fist il, « por faire preoichier de Jesu Crist que vos batistes et que vos escoupistes (10) et preïstes et liastes conme larron, si conme il meïsme dist : *Tanquam ad latronem existis cum gladiis, etc.* [Matt., xxvi, 55]. Et quant vos li eüstes ce fait, si le crucefiastes an la croiz et lou gabïez par itex paroles : *Vaeh, qui destruis templum Dei et in triduo illud reedificas. Si filius Dei est, descendat de cruce et credimus ei* [Matt. xxvii, 40, 42]. » Toz jorz maus feïstes vos celui que vos dedssiez amer conme vostre seignor et conme celui qui toz vos fist. Vos estiez sa vigne : il vos a faite et proveigniée, et vos l'an randistes tel guerredon conme li monz set bien. » Itex paroles lor dist mis sire sainz Jasques, et il qui furent corrocié, que firent ? Il lou trabuicherent jus aval do pignon do temple. Mes li amis Damedeu por ce n'ot mie de mal, ainz commança a preoichier o non Nostre Seignor Jesu Crist, et, endementieres que il preoichoit iluec, li uns des Juis vint, (*fol. 122*) si prist une perche a folon, si hauce grant cop et lou fiert en somet la teste, si qu'il li espandi tote la cervele. Itel martyre soffri il a icelui jor.

4° Sermon sur le jeûne.

En ceste semeine sunt un jeüne que tuit, petit et grant et veil et juene doivent jeüner. Li peicheor doivent jeüner que Dex lor face pardon de lor peichiez ; li anfant qui oncores sunt sanz peichié doivent jeüner. Por quoi ? que le peicheor ne perissent ; *Multum enim valet deprecatio justi assidua* (Jac. v, 16), « car moit vaut la proiere dou just home et de la juste femme ». En ceste semeine devons tuit jeüner chascuns por ses peichiez...

5° Sermon sur l'Ascension.

Viri Galilei, quid admiramini aspicientes in celum, etc. [Act. i, 11]. Seignor, nus avons celebrée la resurrection nostre seignor Jesu Crist, et Dex, se lui plaist, la nos dont...

Le feuillet qui suit (124) est coupé dans le sens de la longueur. Il ne reste plus que les premières lettres de chaque ligne au recto et que les dernières au verso. Le texte reprend comme suit au feuillet suivant (125) :

. . . il mon- (*f. 125*) -ta es sainz ciaus, ausi revendra il au segont avenement, si conme David li psalmistres lou dist : *Deus [no]ster manifeste veniet et non silebit* [Ps. XLIX, 3]. . . .

6° Sermon pour la fête de la sainte croix (14 septembre).

(*F. 126*) Seignor, la feste de la sainte veraie croiz, si conme ele fu trovée, sera N. Bien est droiz et raisons que vos saichiez conmant ele fu trovée et qui la trova. Uns empereres fu a Rome qui ot non Adrianus, qui mout haoit nostre loi et, bien lou nos monstra, car il vint en Jerusalem et fist les temples a ses deaubles qu'il contivot la ou li temple et li moustier Nostre Seignor deüsseint estre...

7° Voici le dernier sermon tout entier. Le texte est tiré de l'évangile du samedi veille de la Pentecôte.

(Fol. 128) *Si diligitis me mandata mea servate, et ego rogabo patrem meum et alium Paraclitum dabo vobis* [Jo. XIV, 15]. — Seignor et dames, por amor Deu or entendez ceste reson. Il n'i a nul de vos, s'il avoit un suen ami qui deüst venir a son hostel por (*v°*) lui veoir qui mont ne se penast de netoier et do bien appareillier sa meson au miauz qu'il onques porroit et panseroit, conmant il la poïst fere bele et nete, si que, quant ses amis venroit, qu'il n'il veïst riens qui li despleüst. Et se vos ce faites par [1] un home terrïen, l'amor do quel est trespassable, mont lou devriez ore miauz faire por l'amor celui qui est li verais amis et qui bien aide aus suens, la on nus autres ne li puet aidier. Et Dex ! qui est ores icil bons amis, icil verais amis, qui ce est ? C'est cil qui consoille les desconseilliez, qui avoie les desavoiez. Biaus sire, et qui est cil ? *Spiritus veritatis, spiritus consilii, spiritus fortitudinis, spiritus spei et timoris.* Ce est li esperiz de verité, li esperiz de consoil, li esperiz de force, li esperiz d'esperance et de pooir, et devons donques (*f. 129*) recevoir hui et avoir lou Saint Esperit. — Devon ? Oïl voir, se annos nę remaint ; se nos avons Deu en noz cuers, car il meïsmes lou nos promet en l'evangile, si conme je lo vos ai dit an conmancement. *Si diligitis me mandata mea servate, et ego r. p. et a. d. vobis.* Se vos m'amez, gardez mon commandemant, et je prierai mon pere, et il vos anvoiera lou Saint Esperit. Mais vos me direz se de [2] vient, sire ? Ce ne dit il pas de nos, ainçois lou dit de ses deciples et de ses apostres. Bien saichoiz de verité que tot ansi conme il lou dist d'aus, si lou dist il de nos, ansi comme li sainz esperiz descendi au jor d'ui sor ses apostres, tot ansi descendra il hui sor lou cors de bons homes et des bones fenmes. *Quod nobis prestet Deus.*

Paul Meyer.

---

1. *Par* en toutes lettres, au sens de *por*.
2. Corr. *ce dont* ?

LA VIE DE SAINTE CATHERINE

PAR LE PEINTRE ESTIENNE LANQUELIER

(Bibl. Nat., lat. 1379).

En 1907, M. G. Naetebus, l'auteur d'un mémoire bien connu [1], m'écrivait que le manuscrit latin 1379 de la Bibliothèque nationale contenait un poème français composé dans la forme strophique dont on attribue l'invention à Hélinand, forme dont je m'étais occupé à plusieurs reprises. Pendant mon séjour à Paris, l'année suivante, je copiai le début et la fin de ce poème. C'était une Vie de sainte Catherine composée en forme de prière et qui n'avait jamais été signalée ailleurs que dans le catalogue de 1744 [2]. Il n'y aurait point lieu de parler plus longuement de cette médiocre poésie, si elle n'offrait un certain intérêt de curiosité : elle est l'œuvre d'un homme dont le métier était d'orner les manuscrits, qui s'est mis à versifier pour son propre compte. En relisant récemment les extraits que j'avais pris de cette Vie, je m'aperçus que les deux dernières strophes donnaient en acrostiche le nom et la qualité de l'auteur : *Estienne Langelier peintre*. Cet artiste paraît être entièrement inconnu dans l'histoire de la peinture comme dans celle de la poésie [3].

Le manuscrit latin 1379 provient, selon le catalogue de 1744,

---

1. *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*. Leipzig, 1891.

2. *Catalogus manuscriptorum Bibliothecae regiae*, t. III (Codices latini), p. 107. — On a jusqu'ici signalé douze autres Vies en vers de sainte Catherine. Voy. P. Meyer, *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 343, et J. A. Herbert, *Rom.*, XXXVI, p. 89.

3. On ne trouve pas son nom dans Bradley, *A Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers, and copyists*, 3 vol., London, 1887-9.

de la bibliothèque de Louis de Targny. On sait qu'après la mort, en 1737, de l'abbé de Targny, qui avait eu la garde des manuscrits du roi depuis 1726, cent vingt-huit manuscrits furent choisis parmi ses livres et acquis pour la bibliothèque du roi [1].

Le volume en question est un petit livre d'Heures du xve siècle, d'un type assez ordinaire. Le calendrier en tête du volume (f. 1-12) est en français, de même que deux prières en prose qui souvent se font suite dans ces livres : les quinze joies de Notre-Dame (f. 158) et les sept requêtes à Notre-Seigneur (f. 164) [2]. Cette dernière composition est suivie (f. 166 v°) de la courte prière en vers (8 vers) : *Saincte vraye croix aourée*, qui a été maintes fois publiée [3].

Dans l'état actuel du volume [4], les enluminures sont, sans compter une très petite miniature (deux figures) peinte dans un grand D (fol. 48), au nombre de onze : (fol 26, Matines) l'annonciation, (fol. 58 v°, Prime) la Nativité, (fol. 64 v°, Tierce) l'annonce aux bergers, (fol. 69, Sexte) l'adoration des mages, (fol. 73, None) la purification, (fol. 77 v°, Vêpres) la fuite en Égypte, (fol. 84, Complies) le couronnement de la Vierge, (fol. 90, sept psaumes pénitentiaux) David à genoux, implorant Dieu (fol. 110 v°, Heures du Saint-Esprit) la Pentecôte, (fol. 158, les Quinze joies de Notre-Dame) la Vierge, tenant une fleur dans la main, et l'enfant sur ses genoux, auquel un ange offre une corbeille de fleurs, (fol. 164, les sept requêtes de Notre-Seigneur) le Christ assis sur l'arc-en-ciel, les pieds sur le globe, enfin, (fol. 202) sainte Catherine avec l'épée et la roue. Nous n'avons aucune raison de croire que ces miniatures aient été exécutées par l'auteur du poème sur sainte Catherine.

---

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, I, p. 412.

2. Voir P. Meyer, *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1881, p. 47, et 1901, p. 78-9.

3. Voir *ibid.*, 1901, p. 70, note 2.

4. Entre les fol. 105 et 106 actuels il manque un feuillet. La rubrique écrite au bas du feuillet 105 v° indique que les Heures de la Croix ou de la Passion commençaient là. A cet endroit il y a dans les livres d'Heures ordinairement une miniature représentant la Crucifixion (H. Martin, *Les Miniaturistes*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1905, p. 227).

Quant à la légende de sainte Catherine, telle qu'elle est racontée dans le poème imprimé ci-dessus, elle est à peu près conforme au récit de la Légende dorée (ch. CLXXII), toutefois avec cette exception qu'on y trouve déjà des allusions à son « mariage mystique », qui ne semble pas avoir fait partie de la légende primitive.

Pour la langue de l'auteur, qui présente peu d'intérêt, on peut se demander si la rime *emperiere* : *maniere* : *rere* : *chere* (str. XI) ne doit pas plutôt être considérée comme due à la gaucherie du poète que comme l'indice d'un dialecte quelconque.

I E, tres noble vierge enterine,
Ma dame sainte Katherine,
Noble dame, fille de roy,
O tres certaine, o tres fine,
O tres doulce et tres benigne,
(*Fol. 202 v°*)
6 Qui fus de si tres noble arroy
Qu'oncques en toy n'ot nul des-
[roy,
Aincoys fus, si comme je croy,
Plaine de si tres grant doctrine
Que nul, tant fust de grant conr-
[roy,
De t'amour ne pot nul ottroy
12 Avoir fors Dieu, la fus encline.

II Tu apris si bien en t'enfance
Des sept ars toute la scïence
Que clerc ne la peut mielx savoir ;
Et puis ta mere sans doubtance
Avec ceulx de l'appertenance
18 Te semond de seigneur avoir.
Tu respondis par grant savoir :
(*Fol. 203*)
« Ma dame, point n'en avray voir,
« S'il n'est de plus grant sapïence
« Que ne sui et ait plus avoir,
Noblesce, beaulté et pouoir ;
24 Amis tel seroit m'acordance. »

III Puis vint a toy par verite
L'ermite plain d'umilité
Qui t'apporta le doulx ymage
Et te dit par grant charité :
« Fille, le filx de deïté
30 « Si a inspiré ton courage.
« Or le regardes ou visaige,
« Car c'est cilx qui sur touz est
[sage
« Et sur touz a auctorité.
« Fay lui de tres bon cuer hom-
[mage,
« Puis qu'il est de si hault parage
(*Fol. 203 v°*)
36 « Que il est filx de Trinité. »

IV Et lors t'a l'ymage laissiée,
Et toy, comme bien appensée,
La saluas devotement
En disant : « Vierge couronnée,
« Se cilx m'a verité comptee,
42 « Je te supplie que briefment
« Je voye ton filx proprement. »
La vierge sans delayement
L'apporta, mais il tost t'a veee
Sa face pour ce seulement

---

7. *Qui* [illegible]. — 27. *la apporta* — 36. *Quil*. — 45. — *vee* Supprimez *tost*.

Que n'estoies ou lavement
48 De saint baptesme netoyée.

V A l'ermite t'en vins arriere,
Ou nom de Dieu lui feiz priere
(*Fol. 204*)
Qu'il lui pleust a toy baptisier.
L'ermite, qui tant t'avoit chere,
Te baptisa a lie chere,
54 Car tu lui deis sans riens leissier
Ta vision, dont esleessier
Le feïs et Dieu mercier.
Puis eus ta voulenté entiere
D'aler toy de bon cuer plessier
Devant la vierge sans cessier,
60 Qui est de grace tresoriere.

VI Quant en oroison te fus mise,
La mere du roy de franchise
Vint a toy et si t'apporta
Son filx, qui tant te loe et prise
Que il t'a pour espouse prise.
(*Fol. 204 v°*)
66 Tu es s'espouse et il or t'a
Toute sienne, si t'ennorta
Tout bien et si se deporta
En t'amour, qu'as en lui assise.
En telle amour beau deport a :
Qui s'i apuie confort a,
72 S'aucun peché n'a qui lui nuyse.

VII Et quant de Dieu fus espousee
Et en la foy [fus] confermee,
Si te gouvernas sagement
Et feis comme bien appensee
De tes biens aux pouvres donnee
78 Et leur en donnas largement,
Et puis alas hardiement
Reprendre l'empereur comment
(*Fol. 205*)
Il avoit si folle pensee
Qu'il faisoit sacrefiement
Aux ydolles, qui nullement
84 N'ont force ne pouvoir denrree.

VIII Adont fust couroucié Maxence
De ce que [tu] le repris en ce
Et du bien qu'il te oy retraire.
Tantost manda par sa puissance
Touz les clers de plus grant [scïence
90 Que l'en post trouver ne attraire.
A luy vindrent sans eulx retraire.
Cil leur dit : « Il nous convient [faire
« Desputoyson en audïence
« Contre ceste qui vuelt deffaire
« Nostre loy pour aultre refaire. »
(*Fol. 205 v°*)
96 Et lors l'arguement commence.

IX Moult dura tel arguement,
Mais touz les conclus tellement
Que touz .L. en la foy creürent,
Et lors Maxence vrayement
Les fist mettre a destruisement ;
102 Pour l'amour de Dieu mort re- [ceurent
Dedens le feu la ou ilx furent.
Mais oncques vestement qu'ilx [eurent
Le feu n'empira nullement.
Dont Maxe[n]ce et les tyrans [eurent
Grant despit quant ilx apperceu- [rent
108 Ceste merveille appertement.

X Ha vierge, cy en droit commence
Ton martire et ta grant souffrance
(*Fol. 206*)
Qui est a oïr moult piteuse,
Car le fel empereur Maxence
Nue lier en sa presence

---

69. *quens en lui assist.* — 84. *denrree*, employé pour renforcer la négation, « point ». — 86. On pourrait suppléer [*tu*] après *que*, mais ce n'est pas nécessaire ; cf. G. Paris, *Accent latin*, p. 120. — 94. *touz*, corr. *tu*?

114 Te fist par voulenté yreuse
Et ta chartendre precieuse
Fist tant batre a sa gent crueuse
Qu'ilx furent touz recreüz en ce,
Et te fist ainsi doloreuse
Mettre en la chartre tenebreuse,
120 Et tout ce prins en pacïence.

XI Lors voult aler hors l'emperiere.
Quatre roes de grant maniere
Aincoys ordonna pour toy faire
Detrenchier devant et derriere
De rasouers tranchans pour rere.
(*Fol. 206 v°*)
126 Quant venus yert a son repaire,
Sa femme qui scest cest affaire
Et Porphire, a qui ne pot plaire,
Car eulx deulx t'avoyent moult [chere.
Moult bien te cuidiere[n]t attraire
Pour toy de martire retraire,
132 Mais ton espous ne mis arriere.

XII Et quant en la chartre entrer du- [rent,
Ens tres grant clarté apperceurent
Et te virent acompaignée
D'anges, de sains, qui te repeu- [rent,
Et lors leur preschas tant qu'ilx [creurent
138 La foy que leur as enseignee
Et puis la royne as couronne[e]
D'une couronne qu'aportee
(*Fol. 207*)
Fu du ciel des sains qu'o toy fu- [rent.
La royne lors s'en est tournee,
Et Porphire, com gent senee
144 La meilleur part pour eulx esleu- [rent.

XIII Porphire, si com dist l'istoire,
Par ta predication voire
Deux cens chevailliers atourna
A la foy et en Dieu fist croire.
Et l'empereur en ce tempoire
150 De lou fu alé retourna ;
Pour toy tourmenter s'atourna
Des roes ou nul bon tour n'a.
La fus mise, mais Dieu de gloire
Tellement si les bestourna,
Cassa, brisa, rompi, tourna
(*Fol. 207 v°*)
156 Que de l'empereur eus victoire.

XIV Tempeste du ciel descendi
Qui mescreans mors estandy
Quatre mile et roes brisa.
La royne, qui a bien tendi,
Soy descouvrir plus n'attendi
162 Et l'emperiere repris a
En disant : « Cil Dieu grant pris a
« Que Katherine tant prisa :
« Celui croy je, tant vous en di. »
Si l'empereur d'ire espris a
Que ton corps en chartre mis a,
168 Et puis a la royne entendi.

XV Premierement la fist hault pendre
(*Fol. 208*)
Par les cheveulx et puis fist pren- [dre
Tenailles et lui esrachier
Les mamellez de son corps ten- [dre,
Et puis, sans gueres plus attendre,
174 Lui fist il la teste tranchier
Et Prophire, qu'il mout ot cher,
Decoler fist sans relachier
Et lez chevailliers qui entendre
Vouloient a Dieu, fist cerchier
Et touz prendre sans nul lessier.
180 Nul ne lez pot de mort deffendre.

XVI Touz lez fist decoler Maxence

Et puis te fist en sa presence
Amener et te print a dire
Que de trestoute sa puissance
Seroies dame sans doubtance
(*Fol. 208 v°*)
186 Et compaigne de son empire,
Se tu le vouloies eslire
A seigneur, mais de l'escondire
Fus tost preste par ta scïence ;
Car ton espous ne vos esdire
Pour mal avoir ne pour martire.
192 De ce ne voulx faire accordance.

XVII Et lors fu son ire doublee,
Si commanda que decollee
Fusses tost et ynellement.
Et tu vierge beneuree
Fus a la terre agenoullee,
198 Si prias Dieu devotement
Que nul n'alast a dampnement
Qui te servist loyaulment
(*Fol. 209*)
Ne de qui seroyes loee.
Dieu le t'otroya bonnement,
Et puis, sans nul delayement,
204 Fust ta sage teste coppee.

XVIII **E**t pour monstrer par verité
Signe de ta virginité,
Ton pur lait de ta chair issy.
Je qui ay fait cestui ditté
En ton honneur, par ta pitié
210 **N**e m'oublïes ne nul aussi
Ne nulle qui te serve ainsi.
En la montaigne ou Moïsy
La loy receupt de deïté,
Angles sans paine et sans soussy
Noblement t'emporterent si
(*Fol. 209 v°*)
216 **Que** n'en scet nul la quantité.

XIX **E**t en paradis fu ravie
L'ame de toy, je n'en doubt mie.
Joyeusement fus couronnee
En l'onneur de [ta] sainte vie
Requier Dieu pour moy, je t'en [prie,
222 **P**our ceulx aussi dont es loe[e]
Et de qui es glorifiee :
Joye, paix et santé donnee
Nous soit par toy, je t'en supplie,
Tu qui fus de constance nee,
Royne de royal lignee,
228 **E**nvers Dieu nous soyes amie.
Amen. Explicit.

Arthur Långfors.

P.-S. — J'ai demandé à mon confrère de l'École des Chartes et de l'Institut M. le comte Durrieu, si en effet on était dépourvu de tout renseignement sur le peintre Étienne Lanquelier. M. Durrieu m'a répondu en m'envoyant la note qu'on va lire et que M. Thomas a pu compléter sur quelques points. — P. M.

« Ce peintre n'est point inconnu, bien qu'il ne figure pas dans le répertoire — qui date de plus de vingt ans — de Bradley. »

---

200. Vers trop court.

« En se reportant aux chapitres sur la Peinture française que j'ai donnés dans une publication très répandue, l'*Histoire de l'Art*, dirigée par M. André Michel (t. III, 1re partie, pp. 145-146, cf. p. 137), et en consultant aussi le livre de Champeaux et Gauchery sur *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry* (Paris, 1894, in-4°, pp. 109 et 202), il est aisé de constater qu'Étienne Langlier ou Lannelier (ici, Lanquelier), loin d'être « inconnu », est, au contraire, un artiste qui a joué un rôle important à Paris, dans la seconde moitié du XIVe siècle. Dès 1369, Étienne Lanquelier ou Lannelier était peintre en titre de l'illustre amateur d'art, Jean de France, duc de Berry. En 1371, on le voit décoré du titre de « valet de chambre » du même prince, auquel il restait encore attaché en 1391. Dans une liste datée du 12 août 1391, qui comprend l'élite des peintres travaillant à Paris à cette date, Étienne Lanquelier a l'honneur d'être nommé le second, n'étant primé que par le peintre en titre du roi de France, ce qui suffit à indiquer quelle était sa situation parmi ses confrères[1]. »

---

1. [Je crois utile de joindre les remarques suivantes à la note si intéressante, mais un peu trop concise, de mon confrère, M. le comte Durrieu, que l'on vient de lire.

1° Il me paraît assez vraisemblable que l'auteur de la *Vie de sainte Catherine*, qui se nomme *Estienne Langelier*, est le peintre parisien mentionné dans l'acte célèbre du 12 août 1391 sous le nom d'*Estienne Lenglier* (ou *Langlier?*)

2° L'identité de ce peintre parisien avec *Estienne Lannelier*, peintre en titre du duc de Berry dès 1369, dont le nom est écrit plus simplement *Lanelier* dans le registre de Barthélemi de Noces (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. LII, p. 242 et 243) me paraît très peu vraisemblable.

3° L'attention des érudits a été pour la première fois attirée sur le peintre *Etienne Lannelier* par une note, signée de moi, parue dans les *Nouv. Arch. de l'art français*, 3e série, t. IX (1893), p. 100-101, sous ce titre : *Jean d'Orléans et Etienne Lannelier, peintres du duc de Berry (1369)*. Cette note, imprimée à mon insu et sans que j'en aie corrigé les épreuves, avait été adressée à mon regretté maître Anatole de Montaiglon qui l'a publiée telle qu'il l'avait reçue de moi. Elle a dû tomber sous les yeux de MM. de Champeaux et P. Gauchery qui en ont fait état dans les Additions de leur livre indiqué ci-dessus, p. 202, sans citer les *Nouv. Arch. de l'art français* et en renvoyant directement au manuscrit de la Bibliothèque nationale dont j'avais pris des extraits pour A. de Montaiglon.

4° C'est mon confrère M. Eugène Ledos qui a proposé le premier d'identifier le peintre du duc de Berry et le peintre parisien de 1391 (voir A. de Champeaux et P. Gauchery, ouvr. cité, p. 109.)] — A. Th.

LA FILLE SANS MAINS [1]

II

YSTORIA REGIS FRANCHORUM ET FILIE IN QUA ADULTERIUM COMITERE VOLUIT.

La nouvelle latine que je publie ici pour la première fois se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (lat. 8701 écrit en 1370, voir *Œuvres poétiques de Beaumanoir*, I, XLI). Le scribe, Petrus, se nomme à la fin de la table (fol. 3 r°). Pour l'histoire de la nouvelle considérée comme genre littéraire elle n'est peut-être pas dénuée de tout intérêt. Le latin en est pourtant bizarre par l'orthographe, plus bizarre encore par l'expression et le style. Je me suis efforcé d'expliquer au bas des pages la plupart des mots ou des graphies faisant difficulté.

Dans ces remarques, je néglige certaines habitudes du scribe (ou de l'auteur), dont les exemples sont nombreux.

On trouve souvent une consonne simple au lieu d'une double, p. ex. *comitere* pour *committere*, et vice versa, p. ex. *comitte* et *commite* pour *comite*.

On trouve fréquemment *s* au lieu de *sc*, p. ex. *nesia* pour *nescia*, *sias* pour *scias*, *susepy*, XV, 2, à côté de *suscepi*, XV, 10 ; *conscilii*, XI, 11 ; *abscente*, XV, 14.

Le scribe simplifie parfois les doubles voyelles *ii*, *uu* : *insidis* pour *insidiis*, X, 25 ; *filis* pour *filiis* ; *precipum* pour *praecipuum*, XI, 24 ; *salus* pour *salvus*, XIV, 6 ; inversement *pontificiis* au lieu de *pontificis*, XIV, *filii*, IX, 5 au lieu de *fili*.

Il ajoute *h* ou la supprime : *horis*, XV, 9, pour *oris* ; *hab eo* (ms. *h'eo*, XVII, 44 = *habeo*), pour *ab eo* ; *abeatis*, IX, 15 pour *habeatis* ; *is*. *ujus* pour *his*, *hujus*.

On trouve souvent *quod* dans le sens de *ut* (*afin que* ou *de sorte que*), p. ex., V, 11, 18 ; XI, 24 ; XV, 23.

---

1. Voir, pour le premier article, *Romania*, t. XXX, p. 519.

Quelques traits du langage rappellent l'espagnol[1], comme *cogitosus*, V, 4 ; XIV, 17 esp. *cuidoso* ; *captare*, IV, 29, dans le sens de *voir* (esp. *catar*) ; *laborare*, IV, 17, 19, dans le sens de *broder* (esp. *labrar*) ; *unquam*, V, 9 ; VIII, 25 précédant le verbe, dans le sens de *nunquam* (esp. *jamas*, dans la même position) ; *ulam*, IX, 3 est pour *nullam* : les Espagnols confondent facilement *ullus* et *nullus*, parce que l'un et l'autre, dans leur langue, se traduit par *ninguno*. Dans le même chapitre la négation latine est omise après *nisi*, comme c'est permis en ancien espagnol après *sino* (Meyer-Lübke, *Grammaire d. l. rom.*, III, § 703).

Voici un court résumé de la nouvelle.

Le manuscrit divise le texte en 17 chapitres non numérotés.

I. On lit qu'un roi de France avait une belle fille, dont il devint amoureux. Un jour, au lever du soleil, il s'approche d'elle et il lui fait des propositions malhonnêtes.

II. La fille s'y refuse d'abord.

III. Mais plus tard elle promet au père de se soumettre à sa volonté après un délai de quatre jours. Entre-temps, elle s'enfuit habillée en homme.

IV. C'est pendant la nuit. Quand elle se croit assez loin, elle remet ses habits de femme. Arrivée dans la ville d'un comte vassal de son père, elle trouve un refuge chez une matrone qui brode en argent et qui la recueille, pour qu'elle l'aide à l'ouvrage. Le comte, passant devant la maison, l'aperçoit et s'éprend d'elle.

V. Le comte envoie chercher la matrone, et il lui promet des récompenses si elle réussit à persuader la belle étrangère.

VI. Celle-ci aime mieux quitter la ville que de se prêter aux désirs du comte.

VII. Ayant appris son insuccès, le comte se décide à l'épouser.

VIII-IX. Elle consent, et le mariage se fait sans retard. La mère du comte, qui est encore en vie et vit comme religieuse

---

1. [Il est toutefois certain que le ms. a été écrit par une main italienne. Le copiste était de la province de Bergame. Voir la description du manuscrit dans L. Auvray, *Les manuscrits de Dante des bibliothèques de France*. Paris, 1892, p. 72 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. LVI). — P. M.]

dans un couvent, accable son fils de reproches parce qu'il a épousé une inconnue.

X. Voilà que le roi de France veut donner une fête, et il y invite les ducs, comtes, barons du royaume. Notre comte y va aussi, laissant son épouse enceinte. Quelques jours seulement après son départ, elle met au monde deux fils, dont elle annonce la naissance à son mari par une lettre expédiée par des messagers. Le comte éprouve une grande joie. Cependant les lettres du comte à la comtesse sont interceptées par la mère du comte et remplacées par d'autres lettres pleines de duretés et de menaces.

XI. Après une absence de neuf mois le comte songe à rentrer. La comtesse craignant pour sa vie et pour celle de ses enfants par suite des lettres de menaces s'enfuit avec eux, grâce à l'aide d'un batelier . Après un voyage de plusieurs jours, le bateau arrive à Rome où la comtesse loue un logement et continue à travailler comme brodeuse.

XII. Le comte, revenu chez lui, apprend la fuite de sa femme avec les enfants et accuse la cruauté du sort.

XIII. Lorsque les deux garçons de la comtesse ont atteint l'âge de douze ans, un cardinal vient à passer à cheval devant la demeure de la comtesse. Il voit les deux garçons qui lui plaisent, et il prie leur mère de les lui céder. Comme il veut bien se charger de leur éducation, elle y consent.

XIV. Le pape veut donner une grande fête, et il invite tous les rois, comtes, ducs et princes de la chrétienté. Le comte arrivé à Rome se loge chez le cardinal, avec qui il est depuis longtemps lié d amitié. Par hasard la comtesse l'y aperçoit, elle fait venir ses fils chez elle, et le lendemain elle se rend avec eux chez le cardinal, et s'agenouille devant le comte.

XV. Elle lui dit le motif de sa fuite, et le comte se réjouit d'avoir retrouvé sa famille.

XVI. De retour dans son pays, le comte fait interroger les messagers, et il apprend que sa mère avait intercepté les lettres et qu'elle les avait remplacées par d'autres.

XVII. Le comte se rend au couvent et ordonne de jeter au feu la coupable les mains liées. Après la mort de leur roi, les Anglais élisent roi l'aîné des fils du comte. L'autre succède à son père dans le comté.

[f. 142 v°.] *Incipit Ystoria Regis Francorum et filie in qua adulterium comitere voluit.*

[Cap. I.] Rex Francie quidam legitur fuisse cujus nomen stilus presens[1] omitit. Qui, cum haberet filiam speciositate decoram, et ejus pulcritudinem pater inpudice metiretur, in amorem ipsius fuit totaliter acecatus[2], ac in animo scrutatur qualiter nodum virginitatis ab ea subripere[3] valeat et ad tam grave facinus cum efectu pervenire possit, non erubendo ejus nobilitatem in pudorem transmutare.

Cum autem quadam die nequiter permetita[4] in efectum reducere vellet, quodam mane nondum crepusculo[5] solis terram radiente[6], ad aulam[7] ubi ejus filia in thoro adhuc residebat presiluit, miserime predictam ab ea auferendo, eam oraculo[8] salutacionis primitus requisivit, ortando tamen ut ad ejus votum se conferat voluntariam et eidem in amplexum de relaxanda[9] virginitate se exibeat placituram. Is et aliis policitacionibus filiam virginem suscitabat; hoc quidem filia audiente ingemuit vehementer et ait:

[Cap. II.] *Responsio filie ad patrem.*

« A! care pater, qui nobilitate, sensu, ceteris aliisque virtutibus diceris prevalere, et inter magnates mondi fama viriloqua[1] te ponat in sublimi, nonquid[2] tot et tanta in beluam vis comutare? Nam et ipse scis hoc voto[3] bruta animalia indiscrete potiri. O quantam verecundiam tibi et tuis in posterum relaxares et tuam nobilem coronam in perpetuum ab audientibus defedares! Nonne Deus excelsus legem tibi stabilivit ut ab hiis et aliis que animam ad interros ire festinant vos liceat abstinere, non dubitans quod, si forte requisita sortirentur efectum, ita vobis eveniret ut Antiocho[4] regi legitur accedisse[5], quod, cum ejus filia ipso delicto uteretur, eos Jupiter Vulcano igne voluntate divina in judicium dicitur peremisse? Abstineas ergo, care pater, ab hiis que animam et corpus in perdicionem atraunt! » Cum autem hiis et aliis similibus[6] sepisime patrem perfidum increparet, ad majorem amorem hiis obauditis et quietis inpaciens in filiam se exibuit cum actu peccandi voluntarium. Tandem voluntatem nefariam filia in patre evertente ipsum in blandimentis verborum humilime deprecatur.

I. 1 Sous *stilus presens* il faut entendre le texte de la nouvelle même, cf. XII, 30 — 2 Pour *acecatus* — 3 Ms. *subripuere* — 4 Pour *permensa* — 5 Ms. *crepuscula* — 6 Pour *radiante* — 7 *Aulam* pour *aulaeum* « couverture », voir Du Cange, s. v. AULA — 8 Pour *osculo* ? — 9 Ms. *relaxañ*.

II. 1 *viriloqua*, *virilocua* XVII, 22, pour *veriloqua* — 2 Pour *numquid* — 3 *voto potiri*, cf. Ovide, *Ars am.*, I, 737 — 4 Allusion à l'*Historia Apollonii regis Tyrii*, voir l'édition de Riese (1893), p. 44, 2 — 5 Pour *accidisse* — 6 Ms. *similia*.

[Cap. III.] *De deprecatione filie ad patrem.*

« Postquam mihi non est verbis tuis posibilitas resistendi, unum, care pater, fac, si de mea persona dilectum sequi sit gratanter, ut, cum valida infirmitas muliebris me circumvenit vehementer, quatuor dierum spacium concedas promisurum[1]. Et postea tue voluntati me totam exponam cum gaudio vel voluntariam. » Iis itaque pater auditis ab ea recessit quam plurimum exilaratus, et cum baronibus suis se contulit festinanter.

Prudens quipe virgo in sua aula remanens, grave nefas a patre perquisito[2] mestissima cum maxima lacrimarum efusione diversas machinaciones cogitacionum[3] sibi in animo revolvit, dicens : « O infelix virgo, quis tibi gaudia prestabit, si genitor, a quo originem suscepisti, tantorum gaudiorum et pure virginitatis sit privator et indeficientis tristiciæ [tc] sit causa ? Quid agam ? Quo me vertam ? Non est tempus diferendi. Gracius mihi est in alienam patriam cum honestate vitam egenam deducere quam me tam detestabilibus adherere et tam nobilem coronam in perpetuum defedare. » Hiis ergo a discreta filia in animo revolutis in aliam regionem penitus esse[4] decrevit, et sibi formam virilem asumpsit, ut facilius de terris potencie patris submisis recedere posset incognita.

[Cap. IV.] *De recessu filie regis a potencia ejusdem, et qualiter pervenit in civitatem unius comitis, et qualiter comes inamoratus[1] est de ea.*

Quadam vero nocte inductis tenebris et singulis dormicionis quietem apetentibus, de civitate patris furtive se recesit et nesia quo vadat furtive se submitit. Postquam vero cognovit a potencia patris fore alongatam, muliebrem formam sibi resumpsit et in quandam[2] civitatem, ubi comes quidam in dominio vigebat, qui patri ut vasalus censum omni anno exibebat, comodo se recepit. Perveniens quipe ad quandam matronam artis[3] argiropate eruditam ait : « Ave, bona domina ! si de vestri[4] esset bene placito voluntatis, huc vobiscum moram traherem et unius[5] artis in operando vestro mandato me voluntariam exiberem. » Cui matrona ait : « Formosa puela, valde mihi hoc est gratum : nam si mecum manere decreveris, unius[5] artis meo pose fideliter tibi pandam documentum. » Istius artis studium erat quod per indumenta in filorum aposicione auri et argenti cum actu aposicionis diversas figuras asi-

---

III. 1 Pour *promittendum*, cf. VIII, 13 — 2 Ms. *p'q̃sitō* — 3 Ms. *cogitat* : *cionū* est ajouté au-dessus du second *t* — 4 *esse* pour *ire*, de même VI, 8.

IV. 1 Ms. *inamorata* — 2 Ms *quadam* — 3 *Ars argiropata* est, suivant le contexte, l'art de broder en argent. Je ne puis expliquer ce terme, car la correction en *argyropasta* ne satisferait pas — 4 le génitif du pronom personnel se trouve quelquefois dans le sens du possessif, voir *mei* IX, 12, *tui* XV, 12, *sui* XI, titre — 5 *unius* est écrit trois fois pour *uius* (= *hujus*).

gnabat. Ujus artis virgo hec ab infancia estiterat optime erudita. Licet in verbis fingeret se nesiam, in hac cum velocitate manuum et subtilitate ingeni in domo patris tam studiosam [se] sepisime exibebat, ideoque in patria illa nullus inveniebatur[6] ipsa arte eidem posset coëquari. Matrona hec in operatione istius artis comiti ac baronibus cotidie laborabat. Transeunte autem commite cum maxima baronum suorum comitiva, pervenit in partem ubi matrona cum filia virgine advena laborabat. In operæ decore[7] et pulcritudinæ unius[8] filie comes direxit intuitum; quam dum vidit, invidit, et cum Veneris desiderio ejus speciositatem sepisime contemplatur, miratur ejus de tam[8] nitide frontis, ubi nulla rugositas planicies sulcaverat diformitatem[9], miratur eciam tam ritulenti[10] fulgore flavescere crines multos, quos unicus[11] candoris protractus equaliter dividebat; et ejus membra tanto decore respersa subtiliter contemplatur. Placuit autem comiti forma ujus virginis eo quod nullam pulcrioræm unquam se vidisse recordatur, in qua propter amorem ipsius fluctuanti animo subito exstitit efuscatus[12]. Recedens quidem idem comes, absque ula societate, amore bacatus[13] in palatium ejus velociter descendit, cum vigili cura cogitans de intensa pulcritudine in virgine captata[14].

[Cap. V.] *Qualiter comes mitit pro unam matronam locuturam filie regis et comodo*[1] *pro matrona mittat in secreto.*

Ut stimulum amoris eidem[2] possit propalare, quendam suum nuncium secretarium ad matronam mittere decrevit, ut ipsa eidem subito veniat locutura. Ecce matrona visu famuli ad iter suos dirigit gresus, que, postquam [*f.* 143] vidit comitem vementer cogitosum, eidem exilarat signum salutacionis : « Gaudium vobis sit, domine comes ! » Cui respondit comes : « Quale gaudium mihi erit qui laqueo amoris sum anexus ? Nunquam mihi gaudium erit, nisi a corde meo vementem amorem qui undique me vexatur curiose duxeris estinguendum. Sias igitur hodie me in domo tua tam formosam juvenem arte tua eruditam vidise, quod mihi unquam pulcriorem vidise visum fuit. Rogo te, cara domina, si gaudium et salutem inferre volueris, ut primitus intullisti, talem curam cum effectu adhibeas studiosa quod ipsa virgo mee voluntati satisfaciat in amplexu. Quod si feceris, indubitanter credas te premium a me bonum suscipere cum mercede. » Igitur verbis ipsis a comitte prolatis et per matronam sagaciter intelectis, promitit eidem gra-

---

6 *qui* pourrait être suppléé devant *ipsa* — 7 Ms. *decora* — 8 *de tam*, peut-être à corriger en *decorem*, cp. IV, 24 — 9 *diformitatem* pour *deformitate*, cf. *disponsavit* VIII, 24, *diserere* VIII, 25 (= *deserere* XII, 25) — 10 Pour *ritilanti* — 11 Ms. *unicus* — 12 Pour *offuscatus* cp. IX, 6 — 13 *bacatus* est pour *bacchatus*, participe passif de *bacchari*, « excité, enflammé ». — 14 *captata* dans le sens de *visa*.

V. 1 Dans le ms. le chapitre commence par *et comodo*, quoique ces mots, jusqu'à *secreto*, appartiennent au titre — 2 Ms. *idem*.

tanti animo plus quam dici potest se facturam. Ad ejus stacionem se confert 15
indilate[3], ubi juvenem reliquerat operariam. Cui[4] dixit in secreto : « Scias me hodie, bona juvenis, a comitte ujus terre domino agnovisse eum de tua pulcritudinis excelencia in amorem vementem[5] incidise, sic quod obtimum amorem esse in bellicis[6] ab omnibus judicas, promittens tibi quod, si urentes flamas voluntatis ipsius duxeris exstinguendas, premium bonum suscipies 20
indeficiens, quod non solum tibi prodesse poterit, verum hiis quos decreveris diligendos. » Intelectis autem per virginem que a matrona infideliter sunt prolata, eidem in constanti serie verborum sic respondit.

[Cap. VI.] *Responsio filie ad matronam.*

« A ! cara domina, quam mihi ut matrem fictivam esse judico ! Huc veni penes [te] morari ut castam deberes virginem servare et me ab omni inproperio rederes excusatam, cum constantissimam dominam et nobillem actus honesti cetereque virtutes in te vigentes te mihi in omnibus esse demonstrant. Nam et indiscreta verba que profers in pensante exaudiendi non est 5
voluntas. Et si forte me huc venisse te penituit, aperte mihi propala, quia contra tuam voluntatem manere penes te non volo. Imo in alium locum curabo esse[1] festinanter. » Matrona hoc audito obstupuit, eo quod ipsa virgo eidem utilis et obediens in omnibus se exibebat. Que respondit eidem : « Magna est voluntas ut penes me remaneas. Rogo, cara filia, ut verbis contra te 10
sic inpie sine scrutacione consilii prolatis velis mihi parcere penitenti ; nam mihi est magna cura cum gaudio ut simul perpetuo maneamus, promitens eciam ut sorores in castitate vitam nostram honestissime conservemus. » Comes vero amoris ferventis inpaciens, ut amatorum est mos, totam noctem preterivit insonpnem et cum dicatur : « Uno desideranti nichil satis festinatur », de 15
responsione virginis per matronam vellocissime certum effici satagebat[2], per eundem nuncium jusit in secreto eam eidem cum accessu fore locuturam.

[Cap. VII.] *Responsio matrone ad comitem.*

Postquam eadem[1] matrona ad comitem pervenit, dixit : « Vota vestra ulatenus perficere non possum, eo quod virginitatem in ejus amatum[2] vult protinus amplexari. Certe alibi vestrum oportet extinguere fervorem. » Postquam comes (*co*) de responsione virginis a matrona factus est cer-

---

3 = sans délai, cf. XIV, 14 ; XVII, 23 — 4 Ms. *Qui*, de même XI, 6 — 5 Ms. *venientem* — 6 *in bellicis* « dans les guerriers ».

VI. 1 *esse*, pour *ire* — 2 Ms. *sategebat*, *a* est écrit au-dessus du premier *e*

VII. 1 Ms. *idem* — 2 *in ejus amatum* « envers, ou pour, son bien-aimé [illegible]utur ».

5 tus, inclinato capite anxiosus nichil dicendo per magnam horam stetit. Tandem alloquens sic matronam ait : « Si per aliam viam ad effectus mei amoris evenire non possum, siatis, cara domina, si ipsa virgo jugali matrimonio me voluerit in maritum, eam in consortem meam studebo alligare, et ujus contatus[3], ut caram sponsam, participem mihi constituam in conju-
10 gvo. » Iis ergo a comite per matronam auditis ait : « Care domine, omnia que diseris me facturam cordialiter faciam, et eidem omnia hodie fideliter revelabo. » Recedens quipe matrona ad virginem festinavit, et captata virgini humiliter pandit : « Non reputet tua virginitas inhonestum, si vera, que tibi grato animo proferam, non placent. Nam iterato comes ujus civitatis per
15 me tibi mandat quod, si in maritum voluntarie ipsum duxeris eligendum, istius contatus faciet dominam et te sibi in consortem copulabit. » Cui virgo respondit : « Regratior tibi, cara domina, de verbis tam grato animo sagaciter nunciatis, eo quod amodo a zelo fidelitatis procedere videntur, sed non est eis amodo tempus respondendi, cum in ipsis velim paululum
20 meditari. »

[Cap. VIII.] *De responsione virginis ad comitem et qualiter comes accepit eam in uxorem.*

Nob[i]lis virgo diversas machinaciones in animo revolvit. In verbis ipsis miratur, eo quod ejus nobilitatis nesiebat origines et anxiosa cogitando cogitat : « Hic comes patri meo censum red[d]it et potencie ejus est submissus. Numquid, si in potestate patris mei forem, huic comiti traderet [me] in conju-
5 gem ? » Et nesia quid faciat, sepissime scrutatur. Sequentis igitur diei aurora et solis splandore circumquaque difuso, comes, cupiens validum fervorem amoris in animo ceptum ad actum reducere, festinanter equum asendit, socio uno solo sociatus ad matronam accidit[1] incaute. Cui dixit : « Indica, rogo, qualem a virgine responsionem suscepisti, ut si mee voluntati se confert pla-
10 citura. » Cui matrona : « Nulam nundum responsionem habui, cum in ipsis verbis se vele dixerit cogitare. » Hoc audito, ut inpaciens, jusit virginem ilico vocari, cui verba ipsa idem comes amate virgini fideliter pandit : « Nobilis virgo, si me in tuum sponsum decreveris accepturum[2], te in consortem meam amore ferventi mihi copulabo, licet nesius cujus originis sis horionda : tamen
15 decor cetereque virtutes cum constancia nexe te nobilissimam virginem esse fatentur. Placeat ergo, nobilis virgo, meo velle asentire conyugio. » Virgo prudens verba hec jam a matrona exaudita in animo deliberaverat, hoc facere vele, eo quod credebat, si[3] pater eam haberet ad nubendum, eidem comiti bene traderet in coyugem, quia in nobilitate satis ipsi poterat coëquari,
20 nam credens predicta se facturam in fedationem, imo in augmentationem[4]

---

3 Pour *comitatus*, « comté ».

VIII. 1. Pour *accedit* — 2 Pour *accipere* ou *accipiendum* — 3 *si*, ms. *si*. — 4 Ms. *agnomentationem*

corone nobilis et egregi regis patris sui. Jam de deliberatione premetita[5] ipsi comiti disolute respondit se voluntatem suam fore inpleturam. Comite hoc audito exilaratus quam plurimum de responsione virginis, ne casus penitudinis eveniret, vultu devoto cum anullo eam subito disponsavit et eidem toto tempore vite sue eam umquam ula machinatione diserere promittit, imo eam ut nobillissimam consortem perpetuo cum effectu[6] tractabit.

[Cap. IX.] [*F. 144*] *De inproperio matris comitis propter filiam quam sponsaverat.*

Hic comes matrem quandam adhuc habebat que sacerdotalem habitum jam dudum asompserat. Postquam eidem innotuit de eo quod filius sic fecerat inconsulte, maximo dolore torquetur, eo quod in ipsa ulam nobilitatem presiebat, imo eam vilisimam actu et nobilitate[1] censabat[2]. Ad filium accidit[3] et in multo furoris ardore valde obrobriosa[4] verba confert eidem disolute. A! care fili mei[5], comodo sensus tuus extitit ofuscatus? Nonne pater tuus in istas partes de nobilioribus et potencioribus ab incolis habebatur? O quam vilissime fecisti ut ad inconstantiam unius[6] filie fueris tanto vituperio fedatus! Qualem ceteri barones te reputabunt, quando audient predicta te sic inconsulte fecise? Certe micius voluisem certisimam mortem me de presenti incurise quam te ad talem infortunium pervenisse incalide[7] et tantam velocitatem[8] in scandalum vivacem comutasse. » Cui filius : « A! cara mei genitrix, non credatis me ad actum talem[9] scrutatione conscilii processisse, nec mihi animositas talis sine consilio fuiset, cum bene siam hoc esse jugale fedus, quod nisi per mortem potest disolvi nec diveli. Abeatis pro certo eam nobilis viri filiam, eo quod per extrinsica intrinsica denotantur et per actus nobiles nobilitas demostratur. Rogo quidem vos, domina et mater mea, ipsam ut caram filiam tractare velitis, quia hic est spes mea, hic dilectio mea. Quod si feceritis, vite mee inducetis gaudium vivacem : sin autem, corpus et animam cum tristicia ad inferos atractis[10]. » Audiens hec mater comitis, volens fingere cecam voluntatem eidem filie et fili comitis uxori in omnibus fictive se mostrat graciosam, eandem sermonibus blandis eludendo[11] et actibus ipsius matricem fore fingendo eam in hiis omnibus que potest consolatur.

[Cap. X.] *De festivitate regis Francborum, in qua requisivit dictum comitem.*

Ecce rex Francie volens generale coloquium cum jocunditate celebrare, universos duces, comites et barones potentie sue submissos in ipso coloquio

---

5 Pour *praemensa* — 6 Pour *affectu*.

IX. 1 M. P. Meyer propose la correction de *nobilitate* en *nativitate* — 2 Pour *censebat* — 3 Pour *accedit* — 4 Pour *opprobriosa* — 5 Ms. *filii mei* — 5 Pour *ujus* — 7 Pour *incaute* ou *incallide* — 8 M. P. Meyer propose la correction de *velocitatem* en *nobilitatem* — 9 Suppl. ici *sine* (?) — 10 Pour *attrahitis* — 11 Le ms. écrit un *a* au-dessus du premier *e* de *eludendo*.

suscitavit et specialiter hu n]c comitem, quia de potencioribus erat. Apropinquante autem tempore quo comes recedere debebat et ad coloquium se presentare, ejus uxorem gravidam existentem in secreto sic fuit alocutus : « Ujus comitatus et tocius potencie mee te volo dominii gubernatione potiri ; et eam alis umilisimis verbis consolabatur quia de recesu ipsius valde erat anxiosa : « Dimito autem, cara consors, nuncios speciales, qui fideliter ad te vadant et veniant, ferant et referant continuum statum nostrum », et valedicentes cum maxima lacrimarum efusione itineri se confert, et in aparatu maximo, jusu regis, versus Franciam libenter accesit, cupiens ejus nobilitatem et potenciam in ipso coloquio et festivitate actibus manifestare. In Franciam post multos dies salvi pervenerunt et in desideratam civitatem feliciter intrant. Miratur vulgus in illis [?°] illucescere tot pulcros aparatus et tam speciosas inflorescere juventutes, sic modestos incesibus eorum in aparencia tot floribus propalare [1]. Nam post paucos dies a recesu comitis consors cummitisa filios duos uno peperit in partu et de ejus nativitate in continenti per nuncios alacriter rescribit. Postquam comes de nativitate filiorum a noncis per literas factus est certus, ipse et omnes qui cum eo erant excresenti gaudio facti sunt leti. Receso comite mater quidem ipsius, cupiens insidias quas uxor[i] comitis fili corde detulerat in efectum reducere, maliciose cum ipsis nunciis curam talem adibuit nefariam, quod, si per comitem quidquam scribi contingeret comitise, ispi nuncii literas eidem matri primitus referebant, et continue, si litere erant graciose, eas subito rescribebat in contrarium et ipso sigillo eas subtiliter sigilabat. De insidis ipsorum comitisa non propendens maximo dolore mirando torquetur, eo quod de talibus causam nesciebat, cur ejus dilectus consors talia rescriberat minatoria, quia in is que poterat omnibus inreprehensibilem se exibebat. Cum maxima lacrimarum efusione in animo scrutatur causam nec eam reperire potest. Imo dolendo de quam plurimis receptis a comite, mestuosa vitam lacrimabilem traxit.

[Cap. XI.] *De recessu comitis a Francia et de apropinquatione versus contatus sui.*

Regis igitur festivitate et coloquio finefacto comes cupiens ad propriam remeare, jam novem mensium regis emerso coloquio, idem comes, querit iter et versus proprios lares apropinquat. Cum comitisse de accessu comitis consortis [1] sui innotuit, de morte filiorum et ipsius valde timuit pro literis minationem et mortem nonciantibus quas sepissime per nuncios ab eo susceperat.

X. 1 Pour *propalari* (?). Je traduis au hasard : « Le peuple s'étonne de ce que des personnes, si modestes dans leur conduite, se distinguent, dans leur apparence, par tant de fleurs (?). »

XI. 1 Ms. *consors*.

Et subito quendam nautam jusit[2] in secreto vocari cui[3] dixit : « Scias, bone et fidelis nauta, quod a comite consorte meo literas minaces quam plurimum suscepise, et[4] causam ignoro cur talia scripserit. Timeo vementer ne me et filios meos amare morte faciat interire, quia literas mortem mihi et filiis injungentes ab eo recepi quam plurimas. Certe noncii qui ad ipsum ibant et redibant falsi conscilii instigatione moniti eidem de me falsa predicaverunt. Rogo quidem te : dum coperiatur terra noctis caligine, que ad comitendum oculta se prebet desiderantibus umilem et a siencia hominum multos excusat, ad tuam zimbam[5] cum filis accedam in oculto, et me in alium locum deprecor studias ponere confestim, salva semper mercede tua. » Ac ipsum in lacrimis ortatur ut in faciendo predicta voluntarie velit asentire. Eidem se prostravit ad pedes ; multiplicatis luendo singlutibus umiliter suplicavit : « Nam si forte mihi denegas misereri, miserearis saltem parvulis natis meis, ne mater et ipsi inracionabiliter amare morte depereant. » Intelectis enim singulis quod[6] nautam a comitissa nonciatis, ad pietatem quam plurimum fuit comotus, et eam sic fuit alocutus : « Certe, cara domina, vobis valde cunpacior viseribus pietatis ; nam si per mundum exulire[7] deberem panem mendicando, vos ubi placebit [*f. 145*] ponam libentissime cum navi. Siatis tamen : inter alia necesaria, que in navi nostra potenter incumbunt, est ilud precipum, cara domina, ut curam solicitam habeatis, quod, cum cimba nostra erit in conflictu maris, victualibus posumus abondare ; nam sine suficienti victualium presidio in longas partes navigare non posemus. « Cui comitissa respondit : «Regracior, care nauta, verbis que tam pio animo mestissime mulieri difondis et pietate mihi valida comoveris promittendo. » Nauta in continenti ad cimbam festinavit et necesaria pro navigando reposuit in ipsam. Aspectibus igitur hominum crepusculo noctis succedente, stelis per celi spacium undique patefactis, comitissa miserabilis pro timore mortis ipsius et filiorum, cum iis victualibus, peccunia et gazis que potuit decenter et parvulis suis natis, in ulnis[8] portavit ad cimbam, et ibi omnibus necesaris preparatis alto pelago ductu[i] naute se submitunt, et nesii quo vadant per plurimos dies per mare vagantur. Tamen Deo volente versus Mavorciam, Romam alio nomine nomcupatam, post multos dies a casu[9] mare sulcando suos dirigunt gresus et in optatum portum salvi pervenerunt. In ipsum subito intrant, et ibi cum parvullis suis natis latere decrevit, credens facilius cum operacione artis in qua doctissime exstitit erudita, ut superius est relatum, semet ipsam pose a vita egena defendere et pueros suos educando in etatem validam comodius reducere posse. Et sibi in civitatem habitationis eligit, ubi in operatione se exibeat cum castitate operariam.

---

2 *jusit*, ms. *jusu* — 3 *cui*, ms. *qui* — 4 *suscepise, et*] corr. *suscepi, sed* — 5 *zimba* = *cimba* XI, 25 — 6 *quod* est peut-être à remplacer par *ad* — 7 Pour *exulare* — 8 Ms. *ulmis*, de même XV, 29. Après *ulnis*, suppléer *quos* — 9. *a casu* « par hasard ».

[Cap. XII.] *De accessu comitis ad civitatem suam et quomodo sibi innotuit de recessu uxoris et filiorum.*

Veniente autem comite a Francia in civitatem propriam sospes accedit, et ecce in continenti eidem oribilis fama pervenit, quod ejus consors comitissa, postquam de accessu suo sibi innotuit, in continenti cum ejus filiis parvulis latuit, et quo iverit et cur, causam ignorant. Comite hoc audito obstupuit valde de talium relacione sermonum et dolore pre nimio factus est dolens et in lacrimis continuis flebilem vitam querelis, vocibus mestisimis lamenta prodit et cumulat anxiosus, continuando per triduum suos luctus, eo quod causam nesiebat consortis absensus[1], quia eam pre nimio corde diligebat. Mater comitis, audito in monasterio existente[2] de accesu filii et intensa tristicia quam de consorte sua traebat, ad eum subito accessit. « Quid est hoc, care filii, quod tam cotidiano dolore concluderis nec quiesis? Certe tibi ipsi magnum infers detrimentum. » At ille respondit : « Dolore quis posset abstinere, cara mater, cum amiserim consortem meam, filios meos parvulos quos plus quam me diligebam, et quo iverint nesciam et causam eorum recessus ignorem. Certe hoc dolori et verecundie vivaci mihi perpetuo adibeam. » Cui mater : « Cessa amodo plus dolere, lacrimas tenpera et murmureos[3] querelarum in his. Certe habeas eam vilissimam mulierem fore, quia pro aliquibus furatis vel in absencia tua perpetratis certe[4] inhonestis furtive se recessit, timens ne forte ad aures tuas perveniret : et si bene justa causa dolendi foret, non tamen est prudentis viri animi sui motum extrinseca demostracione vulgare. Dolor enim patefactus extrinsecus adversus amicos ad dolendum plus provocat, et [to] ad[5] majora gaudia generat inimicis. Finge ergo propalare leticiam, cum dolor abundat, et finge te non curare de hiis. Rogo, filii mi, suma leticia cordis mei, ut exaudias umiles preces meas, et confortatus animo asume requiem ; quia hoc non potest tibi putari in defectum, si te deserere voluit. Sibi imputetur et non tibi! Nonne decenter ut caram consortem honorabas? Certe sic! Credas quod viventes de recesu suo ab[6] omni vituperio te redent excusatum. Cesandum est ergo ab omni dolendi tristicia! » Tamen a dolore tali aquievit comes. De gestis per comitem hoc suficiat, et ad comitissam consortem ipsius stilus red[e]at.

[Cap. XIII.] *De asumptione filiorum comitis per cardinalem.*

Ecce postquam eadem comitissa in Roma comitis filios ad etatem duodecem annorum cum maximo labore educasset, eos edoceri continue faciendo, cardinalis quidam per civitatem equitans versus partem pervenit ubi comitissa

---

XII. 1 Pour *absentiae* — 2 Corr. *existens* — 3 Pour *murmura* — 4 Ms. *certiflio* — 5 *ad* est peut-être de trop — 6 Ms. *ob*.

cum filiis erat operaria. In pulcritudinem et actus modestos filiorum cardinalis direxit aspectus, et innocencie filiorum et huic domine compaciens, eidem suum nuncium specialiter destinavit, ut sibi placeret ipsos filios pro elevando relaxari, promitens sibi ipsis filiis multa bona facturum. Comitissa hoc audito, quia non bene habebat quibus honorabiliter eos posset educare, eidem de relaxatione filiorum se exibuit liberariam [1]. Hic cardinalis, nemine sciente, comiti, horum filiorum patri, et ujus domine consorti, erat multa familiaritate conjunctus.

[Cap. XIV.] *De coloquio pontificis* [1] *in quo requisivit comitem predictum.*

Cum autem hec gererentur, prout superius sunt relata, pontifex Romanus in curia Romana generale coloquium celebrari decrevit, sic quod universos reges, comites, duces et principes, fidem christianam sanctam, ad ipsum coloquium termino ordinato venire mandavit, et eciam hunc comitem in ipso coloquio suscitavit. Apropinquante autem tempore quo coloquium fieri debebat, idem comes ad iter sua direxit vestigia et Romam sal[v]us pervenit. Ad livriiam [2] ujus cardinalis pro hospitando per eundem fuit receptus, quia nimia familiaritate erant simul ad invicem uniti. In civitate ipso intrante, per portam ubi consors ipsius comitissa moram trahendo laborabat, eidem comiti necessarius erat accessus. Cum autem traseundo comitissa consortem suum comitem agnovisset, gaudio pre nimio fit gaudens, ac cardinali subito nuncium destinavit, ut eidem placeret filios ad eam accedere permittere, locutura [3] quia mane facto eos sibi rederet graciose. Unde cardinalis eisdem precepit ut ad matrem accedant indilate. Mane autem facto et solis splandore terram radiante et circumquaque diffuso horam quo cibaria apetissent commodam [4] captavit, et, societate filiorum coram aposita, ivit ad livriam cardinalis, ubi comes maritus moram trahebat. Lentis passibus cogitosa pervenit, et per gradus scalarum eorum fuit asensus in palacium. Prandio finefacto cum filiis suis decenter ornatis et in presencia circumstantium coram comite marito flexis genibus cum maxima lacrimarum effusione [*f. 146*] se prosternit et genua comitis consortis humiliter astraxit [5], dicendo :

[Cap. XV.] *De inploratione misericordie petite per* [1] *comitissam a comite consorte suo.*

« Miserere mei, domine! Miserere, dilecte comes, consors mii! Ecce filii quos in patriam propriam a tuis renibus susepy et quos nativitate peperi,

---

XIII. 1 Ms. *lib'ariam*, pour *liberalem*.

XIV. 1 Ms. *pontificiis* — 2 *livriia*, plus bas *livria* XIV, 12 « maison livrée à qn. ou mise à sa disposition » ; cf. Du Cange, LIVRELA — 3 Ms. *accedi permittere locuturi*. Je suppose que *locutura* signifie « disant ». — 4 Ms. *commoda* — 5 Pour *astrinxit* ou *attraxit*.

XV. 1 *petite per*], *peti* seul est sûr, la fin du mot et *per* ayant été coupés avec la marge.

cum in Franciam visu regis patris mei pro festivitate et coloquio jam diu celebratis accesisti. Sias me certe regis Francorum fore filiam et ab eo recessisse pro pessima sorte infortuni, quod alias, si placebit, anunciabo, et in terram tuam jamdudum pervenisse, ubi operariam, cum quadam matrona, me exibebam, cum in tuam sponsam tua benegnitate non meritis mee eligisti [2]. Non mireris, rogo, si a presentia tua latui et in hanc terram perveni cum parvulis natis tuis et ab horis tuis jamdudum me fuga elongaverim, quia a te litteras quam plurimas suscepi, mortem meam et filiorum tuorum continentes: de quibus mirando vementer, causam ignorando, dolui, cum nobilitatem patris mei genitoris [3] et tui, karisime [4] consors [5], semper studui conservare, et in omnibus que potui inreprehensibilem me exibui, nec cum ludentibus te absente me mischui perpetuo. Nam pro rescriptis a te frequenter receptis latui, et ibi perveni, ne filii tui parvuli cum misera insonte amara morte perirent. Et si forte quidquam inhonesti fecisse suspicaris, rogo misereris penitenti. » Comite hoc audito in eam aspexit et subito ejus agnovit fore consortem. Cum reverencia gaudens a pedibus suis subito eam relevavit, et eam aloquens ait : « Cara consors, vestris anxis doloribus [6] compacior. Non credatis me unquam talia vobis rescripsisse ; quia constantissimam dominam semper credidi vos fore. Certe narata per vos, cum in patria mea ero, firmissime cognoscam, et facinoris tanti actores amara morte peribunt, sic quod in foveam cadent quam aliis paraverunt. » Et lacrimis gaudio profusis ait : « Curite amici, curite filii ; quia hic spes mea, hic consors mea, filiorum meorum mater, quam sicut me ipsum vero corde dilexi, nec unquam fuit qui me fecise potuised de ea falsa meditari. [7] » Et eam, sic dicendo, inter cardinalem et eum sesione comoda colocavit, et sunt eam reverencia valida venerati, quia potentis regis filia erat, et filios stantes in ulnis [8] gaudio pre nimio restrinxit, eos tenerime osculando. Cardinalis hoc audiens de honore matri et filis redito quam plurimum fuit letus.

[Cap. XVI.] *De recto conflio, uxori et filiorum et de benedictione eiis tradita per cardinalem.*

Inducis igitur coloqui pontificiis finaliter evolutis, comes cupiens ad propriam patriam redire, dilectum cardinalem devote sic fuit afatus : « Inclite cardinalis, longa salus sit vobis! Certe, de honore in uxore et filis meis per vos jamdudum redito, nunquam credo vobis posse redere grates debitas, eo quod filios et eam vestris meritis mihi fata redi[d]erunt. » Cui cardinalis ait lacrimabilli voce, cum benedictione eis tradita : « Deus Abraam, Deus Yacob, Deus Ysac, qui conjunxit vos, sit vobiscum et benedicat vos et parentes vestros, ut videatis filios filiorum vestrorum usque ad terciam et quartam generacionem, et

2 Pour *meredegrim* — 3 Ms. *genitorem* — 4 Ms. *karissimi* — 5 Ms. *consor* — 6 Ms. *dolor* — 7 construire : *qui pot. med. me fecise de ea falsa* — 8 Ms. *ulmis*.

sit semen vestrum benedictum a Domino qui regnat in secula seculorum! » [...]
Et osculatus est comitem et filios et valedicentes eos in pace ire dimisit. Comes, idem, fili et uxor, itineri se comitunt cum societate magna, quam comes secum duxerat. Nam et, Deo volente, in optatam patriam omnes salvi pervenerunt, et quiete asumpta per plurimos dies, comes volens veritatem recessus consortis et filiorum aperte cognoscere nuncios destinatos ilico capi mandavit et eos coram ipso presentari. Quibus venientibus ab ipsis veritatem requisivit qui statim dixerunt : « Miserere nostri, domine! Certe rei sumus mortis. Nos seductione falsi conscilii moniti per matrem vestram, literas graciosas quas nobis asignabatis, easdem ipsi genitrici primitus portabamus. Eas aperiendo et in contrarium rescribendo, ipso sigilo sigilatas nobis restituebat, et comitisse ipsas tunc asignabamus nefar[i]e. »

[Cap. XVII.] *De vindic[t]a facta per comitem in matrem et alios qui fuerunt causa recessus uxoris comitis et filiorum.*

Comite autem agnota[1] veritate, quod genetrix mater tantorum causa exstiterat facinorum, in iram validam incaluit. Ad monasterium accedit cum multa furoris rabie, ubi mater crudelis residebat; ipsi odiosum vultum demostrat et eam capi subito jussit et sub fida custodia detineri, sic et omnes qui sue consortis et filiorum conspiraverunt in recesum. Sequenti autem die comes mandavit matrem ligatis manibus in igne cremari, tamen contra voluntatem consortis comitisse, quia eidem matri comitis graciose parciebat : sic et omnes alios, quos ceperat, tractatos per civitatem et furcha suspensos necari mandavit. Vindicta autem de omnibus facta, comes cum uxore et filiis etate longa gaudio intenso vixerunt, et dominium suum in maxima pace servavit usque ad extremum vite sue, et postea filios suos post mortem dominio reliquid. Hii autem fratres valde simul erant obedientes, virii fortissimi, strenui et nimia speciositate, modesti, largii, afabilles, pii et omni[2] morum vetustate[3] choruschi. Hos autem primates et nobilles ujus contatus tenere dilectionis affectu pro suarum virtutum excelencia sunt amplexi. Et ecce eo tempore rex Anglie, qui satis provinciis[4] erat is fratribus, nimia senectute tabescens, herede non relicto[5], ad ultimum pervenit spiramen, sic quod discordia valida exstitit inter cives de rege in regno eligendo, quia unus volebat unum, alius alium. Videntes tamen se concordare non posse de rege asumendo, in hanc sentenciam, Deo volente, unanimiter se concordant, videlicet de asumendo in regem unum istorum fratrum, eo quod de eorum virtutibus excelentia fama virilocua per partes[6] illas aperte divulgabatur. Statim ipsorum natu majorem regem statuerunt et pro eo indilate mitere decreverunt. Qui, postquam innotuit, cum fratre suo ad iter festinat et

---

XVII. 1 Pour *agnita* — 2 Ms. *omnem* — 3 Pour *venustate* (?) — 4 Pour *propinquus* (?) — 5 Ms. *relicta* — 6 Ms. *pars*.

in Angliam pervenit, quem statim regali corona diadæmate coronaverunt, et idem sacramentum fidelitatis cum magno gaudio prestiterunt. In cujus regni solio sedet dignitate coronatus, et in continenti curiam in civitatem solempnem celebrari [f. 147] decrevit, in qua multitudinem baronum et militum requisivit. Non modica confluente in curia ipsa triduo perduravit et omnes secundum statum eorum muneribus honoravit. Quod ultra magna sunt gaudia que dicuntur in civitate ab omnibus; inplicant festa festis et gaudia gaudis agregant. Quarto autem die rex fratrem suum in secretam vocavit, quem sic alocutus fuit, dicens : « Care frater, suma leticia cordis mei, postquam mihi fata, voluntate divina, hunc regnum concedere voluerunt, intentionis mee est te vivente non minus me ipsius regni dominio pociaris. Rogo, kare frater, ut ad cuntatum tuum reddas, quem tibi libere concedo, et subjectos tuos in pace, ut predecessores nostri fecerunt, studeas reservare. Vicini satis sumus : si quidquam servicii per me tibi fieri contingat, inplores, rogo, voluntarie. » Cui frater : « Karisime domine, favente Deo, vereri alliquatenus[7] non oportet quoniam a mandatis tuis, tamquam karisimi fratris et domini, nunquam inefabiliter[8] declinabo. » Et hiis dictis in comitiva suorum in contatum suum rediit, et factum est postea quod ipsius regis favore regnum Anglie exal[t]atum fuit valde. Et regnum ipsum in maxima pace servavit, usque quo diem claosit extremum ; sic quod in odiernum diem reges in Anglia succedentes hab eo[9] originem dicuntur habere, et regnum ipsum a sanguine egregi regis Francorum in quodam modo legitur processisse. Deo gracias Amen.

Explicit Ystoria regis Franchorum et hiis similia, etc.

MOTS INSOLITES

absensus XII, 8 pour *absentia* — *ars argiropata* IV, 6 « art de broder en argent » — *aula* I, 8 pour *aulaeum* — *bacatus* IV, 28 de *bacchari*, « excité, enflammé » — *captare* IV, 29 voir — *cogitosus* V, 4 ; XIV, 16 « pensif » — *comitisa, comitissa, cummitisa* X, 16, etc. « comtesse » — *contatus* VII, 9 ; XI, titre ; XVII, 41 ; *cuntatus* XVII, 35 ; *comitatus* X, 6 « comté » — *extrinsicus* adj. IX, 16 ; XII, 20 — *finefacere* c. acc. XI, 1 ; XIV, 17 « finir » — *indilate* V, 16 ; XIV, 14 ; XVII, 23 « sans délai » — *intrinsicus* adj. IX, 16 — *liberare* IV, 17, 19 « broder » — *liberarius* XIII, 9 pour *liberalis* — *livria* XIV, 16 *livriia* XIV, 6 « maison livrée » — *murmureus* subst. XII, 16 « murmure » — *penitudo* VIII, 23 (mot archaïque) pour *poenitentia* — *permetitus* I, 7 pour *permensus* — *premetitus* VIII, 21 pour *praemensus*.

NOMS PROPRES

Anglia XVII — *Antiochus* II, 8 — *Francia* I, X, XI, XII, XV — *Francus, Franchus*, X, XV, XVII, titre et explicit — *Jupiter* II, 9 — *Mavorcia, Roma alia nomine nomenpata* XI, 36, *Roma* XIII, 1 ; XIV, 5 — *Romanus* XIV, 1, 2 — *Venus* IV, 20 — *Vulcanus ignis* II, 9.

Hermann SUCHIER.

---

7 Ms. *Elliquatenus* — 8 *inefabiliter* — le moins du monde (?) — 9 Ms. *h'eo*, c'est-à-dire *habeo*.

MÉLANGES

FRAGMENT D'UN ANCIEN CHANSONNIER PROVENÇAL

(BIBLIOTHÈQUE CLASSENSE DE RAVENNE, N° 165)

I

C'est un menu débris de l'ancienne poésie provençale que nous allons publier. Il n'était pas tout à fait inconnu, car M. Mazzatinti, dans ses *Inventari dei Manoscritti delle Biblioteche d'Italia*, vol. IV (Ravenna, Biblioteca Classense, n° 165), l'avait déjà indiqué [1] ; mais, si je ne me trompe, ce fragment n'avait pas encore attiré l'attention des provençalisants. En outre, comme il renferme exclusivement des pièces de Folquet de Marseille, sa publication se fera, croyons-nous, assez à propos, car on annonce qu'une édition critique des œuvres de Folquet se prépare en ce moment [2]. Pour cette raison, je laisserai au nouvel éditeur le soin de bien établir la place que doit occuper notre texte parmi les autres, et je me bornerai tout simplement à en donner une reproduction aussi fidèle que possible.

En revanche, je donnerai, au sujet du ms., quelques indications que M. Mazzatinti a jugé bon de laisser de côté et qui me paraissent nécessaires.

Le fragment de Ravenne, que nous appelons *cl*, est indiqué de la façon suivante dans les *Inventari* cités : « N. 165. Frammenti di poesie di Folchetto di Marsiglia ; *Folquetz de Marseilla*. Ai qan gen vens et ab qant pauc etc. ; *Folquetz de Marseilla*. Pois entremes me sui de far chanssos etc. » Il faut ajouter qu'il contient aussi la dernière strophe de la pièce *Chantan volgra mon*

1. Je suis redevable à mon ami F. P. Luiso de cette indication.
2. Voir *Annales du Midi*, XIX (1907), 128.

fin cor descobrir. Ces pièces correspondent à l'article 155, nos 3, 17, 6, du *Grundriss* de Bartsch.

Le ms., qui est en parchemin, se compose d'un seul feuillet coupé autrefois en deux pour servir de garde à un autre ms. Les deux morceaux ont été récemment réunis avec du papier transparent qui laisse voir la coupure ; mais la partie centrale, ayant formé le dos du volume, est naturellement un peu endommagée et quelques lettres y sont illisibles. Actuellement, il est revêtu d'une couverture en carton, sur la partie antérieure de laquelle on lit : « N. 165. Folchetto di Marsiglia. Frammento di codice sec. XIII (una pagina tagliata a metà messa come guardia al codice De imitatione Christi). » Le feuillet ainsi reconstitué mesure 295 millimètres de hauteur sur 215 en largeur.

Au verso, dans la marge du bas, en travers, une main du XVe siècle a transcrit la table des chapitres du premier livre du *De Imitatione Christi*. Au-dessous de l'« Explicit Tabula », on lit, toujours de la même main : « Domine Johannes, factum est ut imperastis videlicet de tabula, sed tercius liber debet esse post duos primos. » Qu'il nous soit permis de remarquer ici en passant que, si ce « dominus Johannes » était précisément celui qui a fait dépecer le chansonnier provençal pour procurer une couverture à son *De Imitatione* — et il y a lieu de le présumer — il ne saurait être en odeur de sainteté auprès des savants ! Dans la marge, en bas, à droite, on peut encore noter d'une écriture moderne au crayon : « 165 (138. 5. D²) » : ce qui est répété de même en haut, toujours à droite. A gauche, on a collé un petit papier, où on lit : « Biblioteca Classense | Comunale di Ravenna | N° 165. » Au recto, au contraire, au milieu de la marge, on aperçoit un .VIIj. en rouge qui appartient certainement à une ancienne numération du ms., et un peu plus à droite d'une main plus récente le chiffre 88.

L'écriture, qui peut être rapportée au commencement du XIVe siècle et qui est d'une élégance peu commune (cf. la reproduction photographique), est sur deux colonnes : les lignes sont au nombre de trente par colonne. Sur la colonne de gauche du recto, on trouve d'abord la dernière strophe de la pièce *Chantan volgra* ; puis, après un espace blanc de cinq lignes, la pièce *Ay qun gen vens*, à laquelle fait suite la pièce *Pois entre-*

mes, dans la première colonne du verso, après un espace blanc d'une seule ligne. Cette dernière pièce se termine avec l'avant-dernier vers de la dernière strophe.

Les deux pièces sont précédées du nom du troubadour « Folquetz de Marseilla » en rouge. Les lettres initiales des pièces sont l'une en or avec des filets d'azur, et l'autre en azur avec des filets rouges; celles des strophes sont tour à tour en or et en azur ornées avec des filets d'azur et rouges.

D'après cette description on peut se rendre compte de l'importance du chansonnier duquel notre fragment faisait partie. C'est pourquoi la perte en est particulièrement regrettable.

[FOLQUETZ DE MARSEILLA.]

Anc ren non dis don non temses faillir. Vas lieis tant les aturatz mos uolers. Mas derenan no men tenra temers. Qieu sai qel fuocs sabrasa per cobrir. El dieus damor ma nafrat de tal lanssa. don nom ten pro soiornars ni iazers. Anz desampar per mi dons cui ador. tal que ma faich gran ben e gran honor. Mas ben deu hom camiar bon per meillor.

FOLQUETZ DE MARSEILLA.

Ay qan gen uens z ab qant pauc dafan. Aicel qeis laissa uencer a merce Car enaisi uens hom autrui e se. Et a uencut doas *uetz senes dan*. E uos amor non o fai gies aissi. Canc iorns merces ab uos nom poc ualer. Anz mauetz tant mostrat uostre poder. Caras nous ai ni uos non auetz me.

Per so par fols qui no sap retener. So que conquer qieu pretz ben atretan. Qui so reten com a conquist denan. Per son estortz cum fatz lo conquerer. Caissim pogratz tener col fols rete. Lesparuier fel qan tem que si desli. Que lestreing tant en son poing trol auci. Mas puois estortz uos sui uiure puosc be.

Tot so que ual pot nozer atressi. Doncs sieus tenc pro beus porria dan tener. Et er merces sab eis uostre saber. Que mauetz dat don anc iorn nom iauzi. Vos mou tesson nin dic mal en chantan. Mas non er faich que chausimens men te. Mais uuoil sofrir en patz mon dan ancse. Qels uostres tortz adreitures claman.

On trobaretz mais tant de bona fe. Canc negus hom si mezeis non trahi. Son escien si cum eu qeus serui. Tant longamen canc nom iauzi de re. Ar qier merce sous faria parer. Car qui trop uai seruizi repropchan. Fai ben semblan qel guizerdon deman. Mas ia-de mi nous cuietz qieul nesper.

Equil bon rei richart que uol qieu chan. Blasmet de so car non passet desse. Ar len desmen si que chascus lo ue. Careireis trais per mieils saillir enan. Qel era coms er es rics reis ses fi. Mas bon socors fai dieus a bon uoler. E sien dis ben al crozar eu dis uer.

Ja naziman nin totz tems non creiran. Quen ues amor aia uirat mon fre. Mas ben pot hom creire aisso que ue. Et er saubut oimais daissi enan.

FOLQUETZ DE MARSEILLA.

Pois entremes me suis de far chanssos. Ben dei gardar que fals mot noi entenda. E sieu dic ren que midonz in grat prenda. Be men sera rendutz ries guiverdos. Et a gran tort si *mes* chans non er bos. Per *que car* il me donet lart elgeing. E so qieu fatz non deu metre en desdeing.

E sitot mes de sembl*an*..... org*oi*llos. Non ai poder que uas autra mentenda. Qel cor eil huoill mi mostron qeil mi renda. Tant sagradon de sas bellas faissos. E quan men cuich partir nomes nuills pros. Qel sieus amors mes denan que mateing. Em fai tornar uas leis tant mi destreing.

Loing mes dels huoills mas del cor mestai pres. Cella per cui souen plaing esospire. Que on plus trai dafan e de martire. Dobla lamors enais ecreis ades. E car siu sieus non cuich que menganes. E fiu me tant el sieu esseignamen. Per cai respieich quil naura chausimen.

Ben fora sens si de lieis mi loignes. Anz qem laisses a la dolor aucire. Mas amors uol qieu sia frances sofrire. E ia per ren non aial cor engres. Canc dieus no fetz home que ben ames. Que non crezes mieills amor que son sen. Per que mauen a far son mandamen.

Anc nuills amans per sidonz non sofri. Tant greu dolor ni tant greu malanans*a*. Per merceil prec qem diga tal pesanssa. Si cor non a qeis meillur en ues mi. Per que uengues plus uiatz a la fi. Car meins mals es morir al mieu semblan. Que uiure ancse ab pena z ab afan.

Chanssoneta uai ten ton dreich cami. Lai a midonz en cui ai mesperanssa. E digas lim caia calque membranssa. De mi car lam ses engan ab cor fi. Canc per ma fe des lora qieu la ui. No me muda nim.....

AMOS PARDUCCI.

II

Le feuillet de Ravenne n'enrichira pas la littérature provençale, puisqu'il ne renferme que des textes connus. Il ne contribuera même pas à l'amélioration de ces textes, puisqu'il est identique à deux des manuscrits qui nous les ont conservés. La perte n'en est donc pas aussi regrettable que le croit M. Parducci. Toutefois, la publication de ce fragment n'en est pas moins fort intéressante, parce qu'elle nous permet de constater que le copiste, probablement italien, à qui nous devons deux de nos plus précieux chansonniers provençaux, Vat. 5232 et B. N. fr. 1592, en avait exécuté un troisième dont le feuillet de Ravenne

est le seul débris subsistant. L'ordre des pièces est le même dans les trois copies (sauf que la pièce *Puois entremes* fait défaut dans le ms. 1592). La similitude est telle qu'il m'a été possible de restituer à coup sûr, en italiques, les lettres qui ne sont plus lisibles dans le fragment. Les trois copies omettent, dans la pièce *Ai quan qen vens*, le même vers, qui est le dernier de la cinquième strophe. Le voici, d'après les autres copies qu'on a de la même pièce : *Et ar vei m'o per qu'adoncs non menti*[1]. En somme, on ne peut relever, entre nos trois copies, que des variantes graphiques tout à fait insignifiantes[2]. On jugera du reste de l'étroite parenté de ces copies par les fac-similés ci-joints où j'ai fait reproduire, à la grandeur de l'original, 1° une strophe du fragment de Ravenne, d'après un cliché que M. Parducci a bien voulu m'envoyer ; 2° la strophe correspondante fr. du ms. B. N. 1592. Quant au chansonnier du Vatican, l'écriture en est bien connue, grâce aux fac-similés que M. Monaci en a publiés[3]. De ce que les trois chansonniers sont de la même main et présentent les mêmes leçons, il n'en résulte pas qu'ils soient identiques quant au contenu. J'ai dit tout à l'heure que le ms. B. N. fr. 1592 ne contenait pas la pièce *Puois entremes* ; et on sait bien que ce chansonnier est beaucoup moins volumineux que son frère du Vatican. Il est donc possible aussi que le chansonnier auquel a appartenu le feuillet de Ravenne n'ait pas contenu toutes les pièces que renferme le ms. du Vatican, mais il est peu probable qu'il s'y soit trouvé des pièces étrangères à ce dernier manuscrit.

---

1. C'est la leçon des mss. B. N. fr. 856, 12472, Vat. 3206, Ambr. 71. Ailleurs il y a *Et ar vei hom...*, *Et ar vedem...*, *Et er sauput si c'us no m'en desdi*.

2. La seule variante de mot que présente le ms. du Vatican par rapport au fragment de Ravenne est celle-ci : dans la dernière strophe de la pièce *Chantan volgra*, par laquelle commence le fragment, le ms. du Vatican porte : « El dieus d'amor m'a *ferit* de tal lansa », au lieu de « m'a *nafrat* », leçon de notre fragment et de tous les autres manuscrits. — On trouvera le texte du ms. du Vatican dans l'*Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen*, t. LI (1873), p. 269-270 (édition de M. Stengel), et dans les *Studj di Filologia romanza*, t. III, p. 191 (édition de M. C. de Lollis).

3. *Fac simili di antichi manoscritti, per uso delle scuole di filologia neolatina* Roma, 1881, nos 1 et 2.

uir aillor.

ne ren non dis don non remises fa
lir. vas lieis tant les aturatz mos
uolers. ayas derenan nomen tenra
temers. aieu sai qel fiacs sa biasa
p robir. el dieus damor ma nafiat
tetal lanssa. don nom ten pro soior
nars ni iazers. anz desampar p mi
dons cui ador. tal q ma faich gran ben
egrand honor. ayas ben deu hom cam
iar lon p meillor.

Ane ren non dis don non remises
faillir. vas lieis tant les aturats
mos uolers. ayas derenan nomen
tenra temers. aieu sai ql fiacs
sa biasa p robir. el dieus damor
ma nafiat tetal lanssa. don nom
ten pro soiornars ni iazers. anz
desampar p midons cuiador. tal
que ma faich gran ben egran ho
nor. ayas ben deu hom camiar lon
p meillor.

B. N. fr. 1592, fol. 44 *a*.

Ce feuillet me donne l'occasion de dire quelques mots d'une autre question, celle de l'auteur de la troisième pièce, *Puois mabrunes*. Cette pièce n'est pas de Folquet de Marseille, bien qu'elle soit enregistrée sous son nom par Bartsch, sur l'autorité de trois manuscrits. Elle est sûrement de Peirol à qui elle est attribuée par le ms. d'Este (n° 595 de la notice de Mussafia), par le ms. 71 de l'Ambrosienne, par le ms. Douce et enfin par le ms. d'Urfé (n° 749 de ma notice). Ce qui confirme l'attribution faite par ces mss. c'est d'une part, que la pièce présente à peu près la forme d'une autre pièce bien connue de Peirol, le sirventes *Pois fluim Jordans ai vist el monimen*[1]. La différence est que ce sirventes est tout entier sur les mêmes rimes : il est en *coblas unissonans*, selon l'expression des *Leys d'amors* (I, 270), tandis que la pièce *Pois entremes* est en couplets qui s'accordent deux par deux, les *coblas doblas* des *Leys* (I, 264). Peirol emploie parfois les *coblas doblas*, tandis qu'il n'y en a pas d'exemple dans les poésies de Folquet de Marseille. Remarquons encore

[1] Raynouard, *Choix*, IV, 101 : Mahn, *Werke*, II, 9.

que la pièce *Pois entremes* est qualifiée à l'envoi, de *chansoneta*, dénomination qu'on retrouve en d'autres pièces de Peirol[1], mais dont Folquet de Marseille ne fait pas usage. Ajoutons enfin que la pièce n'est pas du tout dans la manière de ce dernier.

P. Meyer.

MELITE

In a note to v. 462 of my edition of the poem *Eructavit*, recently printed by the *Gesellschaft für Romanische Literatur*, I expressed doubts as to the correctness of the explanation of this word offered recently by M. A. Thomas (*Romania*, XXXVII, p. 127) : *melite* = *terra mellita*, this in turn being a supposed variant of the Biblical phrase *terra melle et lacte manans* (Deut., VI, 3). I doubt in fact whether the expression *terra mellita* has ever existed, or will ever be found.

M. Thomas relies entirely upon vv. 457-462 of the *Eructavit* :

> Lors avroiz vos (*i. e.* Christ) morte la mort,
> S'avroiz pris et loié le fort,
> Le deable, le Pharaon
> Qui vostre jant tint en prison,
> Que vos deliverroiz d'Egypte ;
> Si les en menroiz en Melite.

It is true that the juxtaposition in this passage of *Egypte* and *Melite* is very striking, and one is tempted to conclude with M. Thomas : « Il n'y a pas à dire, Melite désigne positivement ici la Terre Promise de l'Écriture. » But the escape of the Israelites from Pharaoh and his army is not the only *exitus de Ægypto* which figures in the annals of the Church. I aim to show that the author of the *Eructavit* (the Cistercian Adam de Perseigne, in all probability) is using both words in a figurative sense, and that these lines are a reminiscence of the poem of Arator, *De Actibus Apostolorum libri II*[2], in which *Ægyptus*

1. Voir, par exemple, les envois des pièces *Ab joi* et *Dels meus teriz*.

2. References are to Arntzen's edition of 1769, as reproduced by Migne, *Patrol. lat.*, LXVIII, 81 ff.

is repeatedly used to signify « the world » in the theological sense, and *Melite* (Malta), the scene of St. Paul's rescue from shipwreck, represents « safety », and (figuratively) « salvation from sin ». It is well known that Arator's hexameters, dating from the VIth century, were used in medieval schools as a reading text [1].

To Arator and to the Roman audiences who applauded his somewhat obscure verses, it was of interest to treat the famous voyage of St. Paul and his company as an allegory representing the Christian people, under the leadership of the apostle, saved by him from the stormy seas of sin and worldliness. This idea, which has by no means disappeared from modern exegesis, derives from Acts XXVII, 24 : *ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum* (cp. also v. 31). Arator develops the narrative in various directions. In St. Paul's address, the *viri* of the Vulgate become a *fida juventus* ; they are a company confided to St. Paul's care by the *rector Olympi* that they may not perish on the rocks (II, vv. 1118 ff.) The sober statement (v. 26) : *in insulam quamdam oportet nos devenire*, becomes :

concessaque nobis
Insula portus erit... (II, vv. 1120-1).

This speech ended — continues the poet — the clouds break away, and in the direction of Sicily, the promised island Melite, « hospitable to sailors », is seen. Then St. Paul, *legens vestigia*

---

1. An Eton College ms. of the Xth century, evidently a schoolbook, includes Arator among other poets (Schenkl, *Bibl. patrum lat. Britannica*, in *Sitzungsber. Wien Akad.* CXLIII, p. 48 ; G. L. Hamilton in *Modern Philology* VII, 1909, p. 178). His work is mentioned in various lists of authors compiled for the use of pupils : in the poem of Winric, master of the cathedral school of Trier (XIIth century) as noted by Sandys (*History of classical Scholarship*, I², p. 647) : in 1280, by Hugo of Trimberg, schoolmaster of Bamberg, in his *Registrum multorum auctorum*, ed. Huemer, vv. 380, 417 ; about 1212 by Eberhard in his *Labyrinthus*, according to Ebert (I², p. 514). Henri d'Andeli gives Arator a place among the forces led by *Gramaire* at the *Bataille des vij Arts*, along with Sedulius, Prosper, Prudentius and others (ed. Héron, v. 210). I have not been able to consult an article by Manitius, in the *Mitteilungen d. Gesellsch. f. Deutsche Erziehungs- u. Schulgeschichte*, XVI, 1906, in which some mention is made of Arator, p. 27.

Mosi (v. 1139), breaks bread and they eat. The poet himself perceives that this repast is quite analogous to the feast of Moses and the Hebrews after their escape from the Red Sea :

Haec duo sunt diversa locis, sed proxima causis (v. 1141).

In a similar way, all the incidents of the stay at Malta are figuratively interpreted. Later on, favoring winds carry the apostle to Rome, where he joins St. Peter. As St. Paul was the savior of the ship's company at Malta, so St. Peter and St. Paul are the leaders to whom the pagans of Rome are entrusted for their redemption :

Liber et hic populus, quem vinxerat ante Pharao,
Exuit Ægypti totidem ductoribus umbras,
Perque lavacra Dei, quae tunc egit maris imago,
Vitae nactus iter, coelestem reperit escam.

(II, vv. 1242 ff.).

From Arator's verses was thus easily deducible the idea of Melite[1] as an island miraculously provided to prove the truth of St. Paul's prophecy; the rescue signifies the conversion of the ship's company; the island typifies salvation from the sea, then figuratively salvation from « the world » (*de gurgite mundi*, v. 1137). The author of the *Eructavit* merely added *Melite* to the traditional *Pharao* and *Ægyptus*, and substituted Christ for St. Paul (or St. Peter and St. Paul).

It is not apparent whether or not all the meanings of *melite*, *melide* as found in the passages collected by Foerster and G. Paris[2] are deducible from the sense « place of safety », « place

---

1. It is noteworthy that Arator uses twice (vv. 1127, 1206) the form *Melīte* and not the *Melĭta* of the poets (Ovid, Apollonius Rhodius, etc.). In both cases the quantity of the penultimate is beyond dispute, and the editors have not failed to include this among the other « faults » in quantity of which Arator has been found guilty. There are, however, traces of this accentuation elsewhere, for example in Lycophron (*Cassandra*, v. 1027) where the reading Μελίτη has the best support. The grammarian Herodian (ed. Lentz, I, p. 343) associates the word with Amphitrite, Aphrodite. Arator's long quantity appears to be a « learned » pronunciation, a Graecism. The modern form *Malta* is explained by Ascoli (*Arch. glott.*, X, p. 429, n.).

2. Foerster, note to *Erec et Enide*, v. 2358, follows De Smet (*Recueil de chroniques de Flandre*, II, p. 197, n.) in connecting *Melite* with Malta. Addi-

of salvation ». The idea of a land of wealth [1], for example, seems to derive from a different source. The commonest meaning, however, is « place of delights », and in this connection some reference may be made to the theory of Lewy [2], who, in adopting Bochart's derivation of *Melite* from Phoenician *melitah* « deliverance », « safety », identifies the island with the Homeric Scheria, the happy land of the Phaeacians, « beloved of the gods ». As to this interesting hypothesis I can only remark that it would receive some further support if we could show that the Rigomer passages and the *melide royaume* of the *Chevalier au Cygne* [3] represent an ancient popular legend of Malta which, quite independently of the Church legend based upon the passage in Acts XXVII [4], pictured the island as a land of delightful ease, plenty and security [5].

T. Atkinson Jenkins.

---

tional material, by Foerster in *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXII, p. 529 : by G. Paris, *Romania*, XX, p. 149.

1. *Amadas et Ydoine*, v. 769 : *Pour la ricoise de Melide*.

2. So, in *Les Merveilles de Rigomer* (ed. Foerster, 1908, vv. 4783 ff.). Lancelot reaches the *lande florie* of Rigomer, *mout plaine de solas*. « It is a veritable Melite ! » exclaims his informant. The whole passage is perhaps the best commentary we have upon this meaning of the word.

3. *Die Semitische Fremdwörter im Griechischen*, 1895, p. 209. Cp. Muss-Arnolt, *Transactions of the American Philological Association*, XXIII, 1892, p. 118, n.

4. Ed. Reiffenberg and Borgnet, v. 26505 : *En Melide fu nés, ung melide royon* (cited by Foerster).

5. [Je me laisse volontiers persuader par l'intéressante note qu'on vient de lire que dans l'*Eructavit* versifié dont nous devons l'édition à M. Atkinson Jenkins, et même ailleurs, le nom propre *Melite*, employé au sens allégorique, est identique au nom de l'île de *Malte*, considérée comme celle où l'apôtre Paul relâcha et séjourna quelque temps. Il est incontestable que l'île de Malte est appelée en ancien français *Melite*. Les figues de *Melite*, mentionnées dans un texte cité par M. Foerster, sont certainement des figues de Malte : on les retrouve dans le Tarif des péages du comté de Provence au milieu du XIIIe siècle, qui a été publié par B. Guérard, dans l'appendice de la préface du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. LXXVI (« tres carge de ficubus de *Melitu* »), p. LXXVII (« figas *Melitas* »), et p. LXXVIII (« de ficubus de *Malita* »). Je crois qu'il faut aussi reconnaître l'île de Malte dans ce passage du *Roman d'Alixandre*, p. 512, 18 : « Le pale c'ot vestu, qui fu fais a *Melite*, Descire et desfent, que ne vaut .1. capite. » — A. T.]

ANC. FRANÇ. *MOISSERON*

Les vers 1095-1096 de *Girart de Roussillon* (manuscrit d'Oxford) sont les suivants :

> Puis Deus vos a estors de sa prison,
> Eu ne pris vostre perte un *moisserun* [1].

M. Paul Meyer traduit ainsi : « Dès que Dieu vous a fait échapper à sa prison, je ne fais pas plus de cas de votre perte que d'un *denier* [2]. » En note, il donne la leçon du manuscrit de Paris (v. 520), *moissato*, propose dubitativement d'interpréter cette leçon comme signifiant « denier de Moissac » et ajoute : « *Moisserun*, dans le manuscrit d'Oxford, m'est encore plus obscur ».

Je propose de reconnaître dans ce mot le mot français actuel *mousseron*, qui désigne, comme on sait, plusieurs variétés de champignons du genre agaric, et qui se rattache, par l'étymologie, au subst. fém. *mousse*. L'auteur de *Girart de Roussillon* fait un emploi analogue du mot *bolei* < bolētum, que M. P. Meyer traduit sans hésiter par « champignon » [3]. Quelle que soit l'origine de l'*i* de *moisseron* (qu'on ne trouve pas dans *mousse*), il est certain que cette forme appartient à l'ancien français [4], et qu'elle seule peut rendre raison de l'angl. *mushrom* « champignon », où *-sh-* anglais correspond à *-iss-* français, comme dans *bushel*, franç. *boissel*.

D. S. Blondheim.

[L'explication proposée par M. D. S. Blondheim pour le mot *moisserun* du texte d'Oxford me paraît tout à fait certaine. On trouve aussi *moisseron* dans un passage de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, édit. P. Meyer, v. 18451 :

---

1. Édit. Foerster, dans les *Roman. Studien* de Böhmer, t. V, p. 22.
2. *Girart de Roussillon*, p. 33.
3. Vers 1163 du ms. d'Oxford : « Quar eu ne près ma plage mige un *bolei* ».
4. « Cuillir des *moisserons* », texte de 1389 cité par Carpentier dans Du Cange, MUSSA 2, et reproduit par Littré et par Godefroy.

Ainz perdi tot beivre et mangier...
Fors a *moisserons* aüser,
De tot l'estut desaüser [1].

Le nom de ce champignon est déjà mentionné sous une forme latine dans le passage suivant de l'*Epistula de observatione ciborum* du médecin Anthimus (vers 520) : « Omne genus boliti grave est et indigestum ; *mussiriones* (var. *musariones*) vero et tuferae meliores ab aliis bolitis sunt. » Il est probable que ce passage, qui manque dans la famille de manuscrits la plus ancienne, est une interpolation : en tout cas, elle remonte au moins au XIe siècle. Le languedocien actuel *moussairou*, comme le franç. *mousseron*, correspond clairement au type mùssarionem. Peut-être faut-il voir dans l'*i* de l'anc. franç. *moisseron* un indice de l'existence, à une époque antérieure, d'un substantif **mois*, qui serait le représentant régulier du lat. class. mŭscum « mousse »; cf. *lois* < lŭscum. — A. T.].

ANC. FRANÇ. *ESCOMOS, ESCOYMOUS*

M. Paul Meyer a le premier relevé ce mot dans les *Contes moralisés* de Bozon (page 158, Soc. des A. T. F.) : « Si il poy mange e beyt poy, lors est gageous ou *escoymous*. » Il fait remarquer que le mot paraît avoir à peu près le même sens que *gageous*. Un autre exemple de *gageous* dans le même auteur vient appuyer le sens de « délicat, dégoûté » donné dans le glossaire : « Et coment que [le blaireau] seit orde beste, uncore est *gageouse* en tant qe quant le gopil qe les gueyte, quant ils averont tot parfet [leur repaire], avera fet sa vilenye en le entrée, jamès illeoques ne vendrent (page 179). »

Je viens de trouver deux autres exemples du mot dans le même sens.

Le premier est tiré de la vie de sainte Élisabeth de Hongrie, écrite fort probablement par le même Bozon. Le texte est appuyé

---

1. M. P. Meyer qui, dans le Glossaire du poème, s'était borné à relever le sens de « moineau » attribué exclusivement à ce mot par Godefroy, remarquant qu'il s'appliquait mal au passage, a reconnu le vrai sens dans sa traduction, t. III, p. 259.

par les deux manuscrits de Welbeck (voir *Romania*, XXXVIII, 418) et du Musée britannique, Cottonien, Domitien, XI :

Le jour del cene chescun an
Ne s'obblia (point) la bone dame[1]
K'el(e) ne lava les povre gent
E les regarda largement ;
De rien ne fut *escoymouse*[2]
Fors de pechié venymouse.

Le second se trouve dans la vie rimée de sainte Marie l'Égyptienne, la deuxième des versions enregistrées par M. Paul Meyer dans l'*Histoire littéraire*, XXXIII, 367. La partie du poème qui le contient est conservée dans six manuscrits, mais seul celui du Musée britannique, Add. 36614, fol. 274 r°, offre notre mot. Il est question du voyage de Marie à Jérusalem et de la façon dont elle paie son passage :

Mais del dormir n'i ot noient
Car Marie est qui lor desfent ;
Primes les prent a tastoner
E en après a acoler...
Nen i ot un tant *escomos*,
Fust jovenciaus u viels espos,...
Qui ne pechast en li la nuit.

Le ms. de la Bibliothèque nationale, franç. 19525, fol. 17 *c*, porte :

Nen i ot un tant *desdeignous*.

Le ms. de la Bibliothèque nationale, franç. 23112, fol. 336 *c* :

Onc n'i ot un tant oscurdos[3]...

Le ms. de Corpus Christi College, Oxford, 232, fol. 40 *a* :

N'en i ot un tant *querus*...

Les deux autres mss., Canonici et Arsenal, ont d'autres leçons qui ne modifient guère le sens.

---

1. *Ms. de Welbech*, dam.
2. *Ms. Cotton*, escoymusce : venymouse.
3. Ce mot paraît être rare aussi ; Godefroy n'en a relevé qu'un seul exemple.

Ce mot est resté en Angleterre jusque dans le XIVe siècle ; on trouve *squaymous* dans Chaucer (*Milleres Tale*, v. 3337) et dans un *Credo* de la même époque : « Thou were not *skoymus* of the maidens wombe », texte qui correspond au latin : « non horruisti virginis uterum ».

Si on veut rattacher le mot au latin *squamosus*, on se heurte contre une différence de sens qui semble insurmontable ; pourtant il faut noter que l'anglais *scaly*, littéralement « couvert d'écailles », a pris dans l'argot le sens de « mesquin, ladre » et que le français présente une série d'idées analogue pour *scabreux*. Je proposerais volontiers **excommotus*, qui aurait donné **escomoz*, puis *escomos* (le ms. de Londres est de la région du nord-est, et la rime avec *espos* est possible), si je pouvais laisser de côté le provençal *escamus*, qui figure dans un sirventés de Guillem Rainol attribué a tort à Bertran de Born. Dans sa première édition de Bertran de Born (6, 41), M. Stimming propose de lire : *Aram digatz, Catalan escamus*, et il admet qu'il s'agit de *escamos* changé en *escamus* pour le besoin de la rime, tandis que Raynouard (*Lexique roman*, II, 305, CAMUS) préfère la leçon : *Aram diguatz, Catalanes camus*. J'ignore si la leçon de M. Stimming est la bonne, puisqu'il n'a pas reproduit ce sirventés dans sa deuxième édition et que M. Thomas l'a aussi laissé de côté dans son édition des œuvres de Bertran de Born[1].

A.-T. BAKER.

MARTIN-BATON

« Martin-bâton » est la personnification du bâton qui châtie. Delboulle a cité, dans la *Romania*, IX, 127, un passage du *Roman de Renart* où il a cru trouver l'origine de cette expression :

> Apanrai vos a cest baston
> Comment prestre Martin a non.
>
> (Éd. Martin, t. II, p. 245.)

---

1. [Comme le fait remarquer M. E. Levy dans son *Prov. Suppl.-Wörterb.*, si la leçon *escamus* paraît sûre, l'interprétation de M. Stimming est difficilement acceptable. En tout cas, le mot anglo-français étudié ci-dessus est indépendant du provençal, et je ne saurais admettre, pour ma part, l'étymolo-

Cet exemple ne prouve pas que l'expression « Martin-bâton » fût dès lors en usage. Le Roux de Lincy l'a introduite dans son *Livre des proverbes*, 2e éd., II, 54, non pas qu'elle ait donné lieu à un proverbe, mais pour en citer une explication empruntée à l'*Étymologie ou explication des proverbes françois* de Fleury de Bellingen (1656). Selon cet auteur « on appelle ainsy le baston avec lequel on frappe, par une métaphore tirée du nom de martinet. On nomme martinet le gros marteau qui frappe sur l'enclume des forges de la paroisse de Saint-Martin de Vienne, où l'on forge l'acier dont on fait les lames que l'on appelle lames de Vienne..... D'autres disent que ce proverbe vient d'un nommé Martin, grand brutal, et qui frappoit à tort et à travers... » Tout cela est fort invraisemblable. Dans une note jointe à l'article de Delboulle nous avons signalé, d'après une communication de M. E. Picot, deux exemples de la même expression au XVe siècle [1]. En voici un autre qui montre que Martin-bâton était connu des Catalans au commencement du même siècle. Il est tiré d'un sermon latin [2] de Vincent Ferrer.

Alii per totam diem stant in tabernis, in ludis, garrulantes, diffamantes, et pauper uxor stat in domo cum tribus aut quatuor pueris, et non habent nisi vinum acetosum, vel nullum ; et, quando veniunt ad domum hora tarda, et, si non reperiant cenam paratam, faciunt magnum strepitum, et *Martin baston* vadit per domum, et interdum vapulant mulieres ab eis, et dimittunt domum improvisam, et non curant providere sue uxori et pueris.

(Sermo .iiij., *de gula*. Édition de Lyon, Jean Remy, 1521, fol. CLVII *a*.)

P. M.

---

gie *excommotus proposée par M. A.-T. Baker. Il me paraît extrêmement probable que *escomos* est un mot hybride formé, à l'aide du suffixe français *-os* < lat. -osus, sur le substantif anglo-saxon *scomu* ou *sceomu*, variante de *sceamu* (anglais moderne *shame*) « honte », dont on peut voir de nombreux exemples à l'article SCEAMU de l'*Anglo-saxon Dictionary* de Bosworth-Toller. — A. TH.].

1. Il est à remarquer que Martin-bâton n'est pas enregistré dans Godefroy.

2. Je n'examine pas la question de savoir si Vincent Ferrer a rédigé lui-même ses sermons en latin, ou si la rédaction latine est une traduction de sermons prononcés en catalan.

NOTES SUR LE MYSTÈRE DE SAINT-QUENTIN[1]

Voici quelques observations que me suggère la lecture de l'intéressante étude publiée par M. Chatelain en tête de son édition du mystère de saint Quentin[1].

1° M. Chatelain fait naître Molinet, auteur présumé du mystère, en 1438 (cf. p. VII de son Introduction). Or la date généralement admise, par exemple dans la Biographie nationale belge et dans le Répertoire du chanoine Ulysse Chevalier, est 1433. M. Ch. aurait dû au moins donner les raisons qui l'ont amené à s'écarter des données traditionnelles. Si l'on s'en tient à la date de 1433, Molinet aurait eu ; en 1451, lors de la représentation d'Abbeville, la première qui nous soit signalée, non pas treize ans, comme l'écrit M. Ch., mais dix-huit. Il aurait été bien jeune pour l'avoir dirigée en qualité d'auteur, mais non pas pour y avoir figuré comme acteur ou comme spectateur. Simple hypothèse d'ailleurs.

2° Je voudrais ensuite appeler l'attention sur une représentation du mystère de saint Quentin, qui a échappé à M. Ch. et qui est signalée en ces termes par un archiviste montois assez connu, M. Devillers (*Analectes montois*, 1871, fasc. 4, p. 27) : « Le 6 avril 1510, les confrères de Saint-Quentin furent autorisés à jouer durant huit jours sur le marché, à commencer du Lundi après la procession de Mons, la passion de saint Quentin ». Le passage est d'autant plus intéressant qu'il nous révèle l'existence à Saint-Quentin, d'une confrérie dramatique, que M. Ch. ne parait pas avoir connue. Nous voyons par là que ces premières troupes d'acteurs amateurs faisaient des « tournées » lointaines, ce qui explique la diffusion de certaines pièces sur une aire assez étendue.

3° Le jargon du petit ouvrier brabançon Watrequin n'est pas aussi incompréhensible que le dit M. Ch. (Introduction, p. XX). J'y reconnais la forme « myn » = mon, qui est vraiment flamande (v. 7213). « Oche » doit être l'exclamation flamande et même belge « Och » avec un *ɣ* guttural analogue à celui de l'allemand « Ach ». — Je suis plus étonné de voir dans ces

---

1. Voir *Romania*, XXXVIII, 477.

couplets, qui ne sont pas d'ailleurs bien difficiles, des formes comme « my, futi, Bigot », qu'on ne trouve d'ordinaire que dans les caricatures de l'Anglais parlant français, par exemple dans le Mystère de saint Louis. J'y reviendrai dans un prochain article sur *L'aveugle et son valet*. Cette confusion montre qu'il y avait une sorte de jargon type appliqué aux étrangers estropiant notre langue.

4° Dans le glossaire, à côté de *godengart* : il conviendrait de signaler la forme originale : « goedendag » ; c'est l'arme bien connue des communiers flamands.

Gustave Cohen.

LES « SCIEURS D'AIS. »

Il a existé à Rouen, dans la première partie du XVIe siècle, une confrérie dramatique qui s'intitulait « les Scieurs d'ais » et reconnaissait comme chef suprême l'abbé des Conards. Dans son étude sur la sottie en France (*Romania*, VII, p. 291), M. Émile Picot nous a dit le peu que l'on sait de cette confrérie : elle nous est surtout connue par la pièce qui porte pour titre *Les Sobres Sotz entremellés avec les Syeurs d'ays*. Cette « farce moralle et joyeuse », que M. Picot fait avec raison rentrer dans le genre sottie et qui n'est pas sans mérite, a été publiée en 1872 dans le recueil Fournier [1].

Après avoir noté dans l'expression « Sobres Sots » un jeu de mots avec « soubresauts » — calembour inaperçu de Fournier, lequel comprenait tout uniment « sots de bonne vie et mœurs, qui boivent peu ou pas du tout », — M. Picot a été moins heureux dans l'interprétation de « sieur d'ais. » Il y a là, dit-il, « un jeu de mots dont le sens précis nous échappe. » Fournier avait déjà renoncé à expliquer l'énigme. Petit de Julleville, dans son *Répertoire du Théâtre comique* (1886, p. 237), déclare y renoncer à son tour.

Puisqu'il y avait un jeu de mots caché dans « sobres sots », on pouvait songer, comme M. Picot, à un autre jeu de mots inclus dans « scieur d'ais ». Par exemple la dédicace de la *Friquassée crotestillonnée*, « à tres et retresfamé et affamé Sieur des

1. Éd. Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance*, pp. 429-437.

Sieurs d'aiz », pouvait faire penser à une plaisanterie sur les deux mots « sieur » (senior) et « scieur » (secator). Ou bien encore certaines allusions contenues dans la sottie, jointes à ce que nous savons sur la prononciation normande de la consonne initiale du mot « scieur », auraient pu évoquer l'hypothèse d'une grosse calembredaine scatologique [1].

Or de telles hypothèses sont inutiles, et l'expression « scieur d'ais » ne contient aucune équivoque. C'est tout bonnement une métaphore, et une métaphore assez pittoresque.

Personne, je crois, n'a pris garde que l'explication vraie avait été donnée dès le XVIIe siècle par le conteur normand Le Métel d'Ouville. Voici qu'il nous dit dans une des anecdotes de son recueil facétieux intitulé *L'Élite des Contes du sieur d'Ouville* (éd. G. Brunet, t. I, p. 130) :

Ce n'est pas chose extraordinaire de voir le mary et la femme s'entre-manger, et cela arrive tous les jours, et, si tous les maris qui ont des femmes enragées faisoient ce que vous allez oüir en celuy que je vous vay conter, il n'y auroit pas tant de scieurs d'ais qu'il y a pour le present : on apelle ainsi ceux qui sont valets de leurs femmes, car avec les scieurs d'ais le maître est toûjours dessous.

Cette explication est parfaitement satisfaisante et peut être tenue pour définitive, — non seulement parce que d'Ouville mérite créance lorsqu'il nous parle des mœurs et manières de dire de sa province, mais encore parce que sa définition concorde très bien avec celle qui se dégage de la sottie des « Sobres Sots ». Fournier avait déjà compris que le rôle des scieurs d'ais était surtout « de jouer aux maris malheureux ». Plus exactement, les scieurs d'ais sont les maris patients et bonasses, chez qui la femme porte les braies et s'entend au besoin à manier Martin-bâton. Par exemple, le badin de la sottie décrit un lourdaud dont la femme

Luy faict balier la maison ;
Souvent el'vous prent un tison,

---

1. Voir la note de Fournier (p. 432, col. 1, n. 2) aux vers :

Deça, dela, en bas, partout,
Tout est parfumé de sirye.

Du reste, Fournier a eu la prudence de ne rien conclure de là quant à l'étymologie.

Luy jectant au travers la teste,
En luy faisant telle tempeste
Tellement qui fault qu'il s'enfuye [1].

A ce portrait, l'un des sots s'écrie aussitôt :

C'est un des docteurs de sirye.

Nous comprenons maintenant à merveille l'ironie d'un vers dont la signification restait obscure pour Anatole de Montaiglon, et qui se trouve dans le *Monologue des nouveaulx sotz de la joyeuse Bande* ainsi que dans le *Monologue des sotz joyeulx de la nouvelle Bande* :

Sotz mariez, sotz amoureux,
Sotz dolentz et sotz langoureux,
Sotz maistres comme cieurs d'aictz [2].

Ces pauvres « maîtres » avaient toujours le dessous dans leur ménage.

Et ainsi se trouve enrichi d'une locution nouvelle le répertoire déjà riche des plaisanteries inspirées à nos aïeux par les petites misères de la vie conjugale.

E. Philipot.

LE PÈRE MENFOUTÉ ET LA « *MORT DE ROLAND* »

Le Père Menfouté est moins connu que le Père Duchêne, et c'est vraiment dommage. Ce correspondant intermittent de la *Croix de Limoges* a été portraituré dans *Lemouzi* (n° 155, novembre 1909, p. 293), article intitulé : « Un paysan épistolier du Limousin », et signé : « Pierre L'Escurol ».

Le français du Père Menfouté, dont *Lemouzi* donne de longs échantillons, est étroitement calqué sur le patois, et peut être utilisé pour l'étude du lexique et surtout de la syntaxe du patois de Limoges, parfois même pour celle du folklore. Je fais à la « lettre du P. Menfouté » qu'on lit dans la *Croix* du 21 avril

1. Fournier, p. 433, col. 1.

2. Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, t. III, p. 17 (*Monologue des sotz joyeulx*). Au t. I de ce recueil (p. 13), Montaiglon publiant l'autre monologue, n'avait pas su lire « comme sieux d'ais » et avait fait une conjecture qu'il a reconnue plus tard fautive.

1907 l'emprunt de la phrase suivante, où une expression que je souligne, mérite d'attirer l'attention des philologues :

Maintenant, ce qu'ils boivent c'est de la saleté de goutte qui ne vaut pas deux liards et qui leur brûle tous leurs pauvres boyaux et qui les feront (*sic*) *mourir de la mort de Ranland*.

M. le chanoine Georges Ardant a bien voulu satisfaire ma curiosité, un peu indiscrète, à ce sujet, en m'écrivant les lignes suivantes :

Je connais en effet un peu le Père Menfouté, et je puis vous renseigner sur son compte. Il est de Limoges même, mais il a vécu longtemps dans une métairie près de Beynac, à trois lieues de la ville [1]. L'expression « mourir de la mort de Ranland » signifie pour lui une mort lente et désolée. Quand on lui demande l'origine de ce « dire », il répond que sa défunte mère, née à Limoges en 1813, l'employait souvent. Il n'en sait pas plus long. Je me suis demandé quelquefois si ce ne serait pas un souvenir de Roncevaux qui se serait perpétué en Limousin.

La conjecture de M. le chanoine Ardant est une certitude. Il me suffira, pour l'établir, d'emprunter à Gaston Paris une de ces notes, d'une érudition sobre et lumineuse, comme il y en a tant dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, et que je prends à la p. 273 :

Dans la *Chanson de Roland*, Roland ne semble succomber qu'à la fatigue et à la rupture des veines des tempes, qu'il s'est brisées en soufflant trop violemment dans son cor. Plus tard, il fut convenu qu'il était mort de soif, et qu'il ne pouvait perdre de sang par blessure. C'est pour cela que, dans les rajeunissements, Ogier conseille de punir Ganelon en l'enfermant dans une tour et en lui donnant à manger, mais non à boire :

De soif morra d'une angoisse mortal,
Com fist Rollans li ber en Ronsceval.

(Michel, p. XXII.)

De là était venu le proverbe *mourir de la mort Roland*, pour dire : *avoir grand soif* : « Nonnulli... non dubitarunt significare Rolandum... siti miserrime exstinctum : inde nostri, intolerabili siti et immiti volentes significare se torqueri, facete aiunt *Rolandi morte se perire* (Champier, De re cibaria, XVI, 5); voy. aussi Rabelais, liv. II, ch. VI.

---

1. Beynac est au sud-ouest de Limoges, canton d'Aixe-sur-Vienne.

Voici quelques observations complémentaires.

On remarquera que le passage de Rabelais où se trouve notre expression vise le pauvre Escolier Limosin, ce qui, dans l'espèce, constitue au moins une curieuse coïncidence : « Puis ce luy fut un tel remord toute sa vie, et tant fut alteré, qu'il disoit souvent que Pantagruel le tenoit à la gorge. Et après quelques annees *mourut de la mort Roland*, ce faisant la vengeance divine. » Ce passage de Rabelais est antérieur au témoignage de Champier (Jehan la Bruyère), dont le *De re cibaria* n'a été imprimé qu'en 1560.

Le *Livre des proverbes français* de Leroux de Lincy (2e édition, 1859), où l'on s'attendrait à trouver quelques références intéressantes, se borne (t. II, p. 63) à donner un extrait du commentaire de Fleury de Bellingen, *Étym. des proverbes françois* (1656, la Haye), p. 47.

Cotgrave, sous MORT et sous ROLAND, a recueilli la locution, d'après Rabelais (qu'il invoque expressément) : il la traduit par « Thirst, or a dying of thirst ». Antoine Oudin la donne encore dans ses *Recherches italiennes et françoises*, 2e partie (1642), sous MORT et sous ROLAND : « la mort Roland, *id est* la sete ; mort Roland, *id est* sete grande. »

Depuis lors elle a disparu des dictionnaires, même de celui de Trévoux qui a pourtant conservé le juron archaïque *mort Mahon*! Le *Tresor* de Mistral, dont l'article ROULAND est une si riche contribution à la légende topographique du neveu de Charlemagne, ne connaît pas non plus la *mort* (*de*) *Roland* comme expression proverbiale. Sans le brave Père Menfouté on aurait hardiment affirmé qu'elle avait complètement disparu de la tradition orale. Il n'en est rien, comme on voit, et l'altération même qu'a subi le nom du héros de Roncevaux dans la bouche des compatriotes de l'Escolier Limosin est une preuve incontestable du caractère profondément populaire de la tradition. Dans *Ranland* il y a manifestement eu assimilation de la première voyelle à la seconde. Mais peut-être faut-il admettre comme forme antérieure, non pas **Rouland*, mais **Rounland*, pour un plus ancien **Ronland*. Si l'on se rappelle qu'en limousin les formes médiévales *espatla*, *matdi*, *rotlar*, « épaule, matin, rouler » sont devenues aujourd'hui *eipanlo*, *mandi*, *rounla*, on admettra comme possible que *Rotland* ait évolué en

**Rouland*. Admettre cela, c'est admettre que la tradition limousine de la mort de Roland plonge directement dans la littérature provençale épique la plus reculée sans avoir été contaminée par la littérature proprement française, laquelle ne connaît, dès les plus anciens textes, que la forme avec *l* double, *Rolland*.

Vraiment, le Père Menfouté a droit à toute la reconnaissance des philologues, et les lecteurs ne me sauront pas mauvais gré, je crois, de lui avoir fait les honneurs de la *Romania*.

A. Thomas.

COMPTES RENDUS

Jessie L. Weston. **The Legend of Sir Perceval**. Studies upon its origin, development and position in the Arthurian Cycle. Vol. II. The Prose Perceval, according to the Modena ms. London, Nutt, 1909. In-8°, XVI-355 pages.

La *Romania* a rendu compte en son temps (XXXVI, 311) du premier volume de l'important ouvrage de Miss Weston. Le second n'est pas moins intéressant que le premier. Il est tout entier consacré au roman en prose connu principalement d'après un ms. de la Bibliothèque Didot et que Miss Weston appelle le « *Perceval* en prose ». Il contient d'abord le texte du manuscrit de ce roman conservé à la bibliothèque de Modène. G. Paris avait songé à publier ce manuscrit — y joignant une nouvelle édition améliorée du manuscrit Didot — pour la Société des Anciens Textes ; ce projet ne s'étant pas réalisé et la copie faite dans le temps à Modène pour G. Paris n'ayant pas été retrouvée, Miss Weston imprime ici le texte de Modène d'après une copie faite par elle-même. Le texte Didot différant trop pour qu'il fût possible de donner régulièrement les variantes de celui-ci, elle s'est bornée à en donner la leçon pour les passages importants. Elle a ajouté en outre comme spécimen quelques pages du début de ce manuscrit, afin que le lecteur pût se rendre compte de l'incontestable supériorité du manuscrit de Modène.

Le reste de son volume se compose d'un commentaire analytique de ce *Perceval* en prose : Miss W., reprenant les épisodes l'un après l'autre, s'efforce de montrer, d'abord que ce roman est la mise en prose d'un écrit en vers ; ensuite que ce roman en vers était bien, ainsi que l'avaient admis Birch-Hirschfeld et G. Paris, l'œuvre de Robert faisant suite aux deux autres parties, *Graal* et *Merlin*.

Miss W. admet la justesse de l'objection qu'on a faite depuis longtemps à cette hypothèse : la troisième partie de la trilogie ne correspond pas à ce qu'on pouvait attendre d'après ce que dit Robert de Borron lui-même à la fin de la première partie ; il ne raconte pas dans le *Perceval* ce que, d'après ses promesses, il devrait raconter. Miss W. résout cette difficulté en supposant que Robert aurait changé de plan : au lieu de raconter simplement l'histoire du Graal, il aurait combiné un roman sur le Graal déjà existant, avec un cycle

historique relatif à Arthur (p. 129). Il est naturellement possible qu'il ait eu primitivement d'autres intentions, qu'il se soit proposé réellement de conter en détail l'histoire du Graal et de ses gardiens ; en fait, il arriva que le Graal se subordonna (dans son esprit) à la tradition arthurienne, que Perceval fut rejeté dans l'ombre par Arthur et que les mystères du Roi Pêcheur cédèrent en importance aux mystères de Merlin et à la gloire de la vie triomphante et du départ mystérieux d'Arthur. Ceci est très vraisemblable ; ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ne croient pas à l'existence d'une histoire détaillée du Graal et de ses premiers gardiens, antérieure à celle de Robert, peuvent ajouter à la supposition de Miss W. cette autre hypothèse, que Robert de Borron, esprit plus ingénieux que fécond, plus capable de combiner des données connues que d'en inventer de nouvelles, s'était proposé un plan trop vaste : ne se trouvant pas en état de raconter les merveilleux détails sur les premiers gardiens du Graal, qu'il avait promis, il se serait rejeté sur Merlin et Arthur. En tout cas, il est clair que, quel qu'en soit l'auteur, le récit primitivement versifié, qui est à la base du *Perceval*-Didot et du *Perceval* de Modène, est ancien, vu que la trilogie *Graal-Merlin-Perceval* suivie de la *Mort d'Arthur* a évidemment servi de modèle aux romans développés de l'époque postérieure, le *Grand Saint-Graal*, le *Merlin* et la *Mort d'Arthur*, qui forment le prologue et la suite de *Lancelot*. Sur ce point de l'importance capitale de la trilogie pour le développement postérieur des grands romans en prose, Miss W. est d'accord (p. 4) avec M. Brugger, que, du reste, elle combat souvent, notamment en ce qui concerne les rapports entre le *Perceval* en prose (Modène et Didot) et Wauchier de Denain. Elle maintient que le *Perceval* en prose n'a pas puisé dans Wauchier les épisodes qu'il a en commun avec celui-ci, particulièrement celui de la *Demoiselle aux échecs* (*Perceval* de Modène, p. 31 et suiv.).

L'argumentation de Miss W., fondée à la fois sur des considérations chronologiques et sur l'examen des détails des deux récits, mérite toute l'attention ; et elle est certainement plus logique que celle de M. Brugger, qui admet l'antériorité de la trilogie sur les autres romans en prose et la déclare en même temps inspirée par Wauchier de Denain dont l'œuvre, d'après les données établies par M. P. Meyer, ne remonte pas très haut.

Également intéressante est l'hypothèse de Miss W. d'après laquelle Robert de Borron, pour les parties de sa trilogie qui concernent Arthur, et particulièrement pour l'histoire de ses dernières guerres et de sa fin, se serait servi, non de Wace, mais d'un poème perdu, où l'histoire d'Arthur était racontée dans le style et l'esprit des chansons de geste. Elle se demande si l'auteur de poème mystérieux n'était pas ce Martin de Rochester cité dans le *Merlin* en prose.

En revanche, je ne puis la suivre dans ce qu'elle dit sur l'épisode de Méliandelis dans le *Perceval* en prose. Miss W. arrive à la conclusion que Robert de Borron n'a emprunté cet épisode ni à Chrétien, ni à la source immé-

diate de Chrétien, le poème *Chastel merveilleus*, mais à une version du grand tournoi du *Chastel Orguellous* combinée avec des éléments qui donnèrent plus tard la forme du récit dans *Chastel merveilleus* (p. 241). Voilà bien des complications. A mon avis, le récit du *Perceval* en prose est pris dans Chrétien, avec substitution de Perceval à Gauvain, comme héros de l'aventure, et l'épisode, dans le poème de Chrétien, est un de ceux qui portent le plus nettement le cachet de l'invention de celui-ci. Le récit de Wauchier (*Chastel orguellous*) que cite Miss W., me paraît également une imitation du même épisode du Chrétien, avec adjonction d'éléments pris d'ailleurs[1]. L'auteur du *Perceval* connaît d'ailleurs Chrétien ; il le nomme expressément (II, 68).

En général, Miss W. me semble avoir une tendance à déprécier Chrétien, comparé au *Perceval* en prose. Elle dit (p. 2) que, dans le *Perceval* en prose, « we are touching the very heart of the Grail problem, whereas Chrétien's poem, far more important from a literary point of view, lies only on the outer edge. » — La question des rapports entre le récit du *Perceval*, en ce qui concerne le Graal, et celui de Chrétien, est complexe et difficile et je ne me charge pas de la tirer au clair ; je citerai cependant un point qui a son importance et où le *Perceval* est certainement inférieur à Chrétien. Chez celui-ci, la visite du héros au château mystérieux du *Roi Pêcheur* est entièrement imprévue, non préparée ; on comprend donc que le jeune homme, qui ne saisit pas l'importance de ce qu'il voit et se souvient de la recommandation qui lui a été faite de ne pas faire de questions indiscrètes, néglige de poser les demandes essentielles sur la Lance et le Graal. Dans le *Perceval*, au contraire, au moment solennel où le héros vient de s'asseoir à la place vide (*li lius vius*) de la Table Ronde[2], on entend (Miss W., II, 21, 22) une voix qui parle du Graal et du Roi Pêcheur et qui annonce que le Roi ne sera guéri de sa maladie que lorsque le meilleur chevalier du siècle aura été conduit par Dieu à sa demeure et aura fait la question relative au Graal. — Or, plus tard, Perceval, averti si expressément, une fois arrivé chez le Roi Pêcheur, n'en néglige pas moins de faire la question (p. 59). Il est évident que, dans cette forme du récit, le héros se conduit en parfait idiot et que la version de Chrétien est bien supérieure.

A propos des parties du *Perceval* en prose qui traitent du Graal, Miss W. revient sur la question du Graal en général. Reprenant des idées qu'elle avait indiquées dans son premier volume (p. 330-331) et développées dans un article de la revue anglaise *Folk-Lore*, t. XVIII (année 1907), elle arrive à la

---

1. Il est toujours possible que le nom de Melian de Lis soit ancien et celtique ; voir Miss W., I, 306. Toutefois ce n'est pas du nom qu'il s'agit ici, mais des détails de l'aventure.

2. L'explication que donne Miss W. de l'origine de cet épisode à l'aide de la continuation de Chrétien par Gerbert (II, 140, 141) est extrêmement ingénieuse.

conclusion que le Graal n'est pas primitivement d'origine chrétienne et se rattache aux rites de la végétation, rites étudiés par M. Frazer dans son *Golden Bough*. Pour elle, le récit qui contient le plus d'éléments primitifs est celui de Wauchier, où c'est Gauvain qui arrive au château du Graal (édit. Potvin, v. 10.655 et suiv. ; comp. Miss W., II, 260, note). Le détail de ce récit — un corps mort sur une bière, des femmes qui pleurent, la disparition de la végétation par suite de la mort de celui qui est dans la bière et la restauration de la végétation, par suite la question faite, relative au Graal —, tout cela suggère les cérémonies d'un culte de la végétation, analogue à celui d'Adonis, de Tammuz, d'Osiris, etc. Pour Miss W., ce culte aurait reçu un développement dans un double sens : d'un côté, il aurait revêtu, comme ce fut souvent le cas pour ces cultes de la végétation, un caractère phallique, la Lance devenant le symbole de l'élément mâle, le Graal (coupe), celui de l'élément femelle ; de l'autre côté, il aurait pris un sens élevé, la Queste du Graal étant devenue la recherche des sources de la Vie. Il serait ainsi devenu un élément d'occultisme, de théosophie : et ce caractère se serait développé d'autant plus que, les Celtes s'étant faits chrétiens, un pareil culte ne pouvait se célébrer que dans le mystère. La première visite de Perceval au château du Graal serait ainsi, comme l'a déjà vu Heinzel, le récit d'une initiation manquée. Miss W. donne ici une explication occultiste du « Roi Pêcheur » : je ne la suivrai pas sur ce terrain, où les non-initiés risquent fort de s'égarer.

Il s'agit de savoir ce que vaut cette interprétation dans son ensemble, en dehors de la valeur de tel détail douteux. Je dois dire d'abord que je suis absolument convaincu, comme Miss W., que le Graal et ce qui s'y rapporte ne sauraient s'expliquer uniquement par des éléments chrétiens : l'échec d'un homme aussi savant et ingénieux que Heinzel le prouve suffisamment. Je n'ai donc contre l'hypothèse de Miss W. aucune objection de principe ; voici cependant quelques observations.

D'abord, le corps mort et les femmes qui pleurent ne sont directement mis en rapport avec l'apparition du Graal que dans le seul récit de Wauchier. Chez Chrétien et Wolfram, on trouve aussi une jeune femme (la Sigune de Wolfram) pleurant sur un corps mort ; cependant, si cet épisode suit de près celui de la première apparition du Graal, il n'en fait pas réellement partie. Il reste toujours possible que Wauchier ait réuni dans un seul tableau deux conceptions originairement distinctes. En outre, a-t-on la preuve que les Celtes se soient jamais représenté le génie de la végétation sous forme humaine ?

Des cultes analogues à ceux qu'étudie Miss W. se trouvent chez bien des peuples ; mais le plus souvent le Dieu tué et pleuré est thériomorphe. Un culte comme celui d'Adonis est une exception, dénotant un stage élevé de la religion agricole ; est-il certain que les Celtes y aient atteint ? Plus rare encore est le développement philosophique et moral donné à ce culte. Des rites agraires, comme ceux que Miss W. a en vue, se trouvent, Mannhardt et

M. Frazer l'ont montré, chez presque tous les peuples agricoles ; mais ce n'est que chez quelques races du bassin oriental de la Méditerranée qu'on observe le côté moral du culte qu'exige l'hypothèse de Miss Weston.

Voilà bien des objections. D'un autre côté, il faut admettre que l'hypothèse de Miss W. expliquerait naturellement pourquoi le Graal et la Lance sont si souvent associés, ce que ne fait pas la supposition qui voit dans le Graal simplement un vase merveilleux, faisant partie du monde surnaturel de la mythologie celtique [1].

Il nous semble que, comme d'autres qui ont écrit avant elle sur le Graal, Miss W. y ait cherché trop de profondeurs et de mystères. Son travail, indépendamment de la lumière qu'il répand sur le *Perceval* en prose, n'en est pas moins très utile et très suggestif. Le détail avec lequel nous le discutons prouvera, nous l'espérons, à Miss Weston la valeur que nous y attachons.

G. HUET.

Le troubadour Rigaut de Barbezieux, par J. ANGLADE. La Rochelle, impr. nouvelle, 1908. In-8°, 20 pages (publication de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

Rigaut de Barbezieux est un troubadour non dépourvu de mérite, sur lequel l'attention s'est mainte fois portée, depuis qu'on eut remarqué qu'il était le héros d'une des *Cento novelle antiche* (n° LXIV de l'édition Gualteruzzi, 1525). M. Ant. Thomas a publié en 1880 (*Giornale di Filologia romanza*, n° 7, p. 15), d'après le chansonnier florentin XLI 42, une *razo* provençale qui est la source de la nouvelle italienne. M. Anglade a résumé, dans sa monographie, ce que l'on sait de ce troubadour, non pas complètement, cependant. Je ne sais s'il a connu le travail de M. Thomas, mais sûrement il n'a pas mis à profit les observations que G. Paris a présentées sur Rigaut de Barbezieux à propos de *Guillaume de Dole* (p. CXX de l'édition de la Société des anciens textes). Il n'a pas pensé non plus que, dans un travail de vulgarisation, il y eût place pour des recherches nouvelles. Cependant, puisque le mémoire de M. A. a été publié par la Société des Archives de la Saintonge, notons en passant que, dans un volume déjà ancien de cette Société, est mentionné un « Rigaudus de Berbezil », témoin en 1116 à un acte en faveur de Fontevraud (*Arch. de la Saint.*, VII, 27) ; qu'un « Willelmus Testaudi, filius Rigaudi de Berbezillo », confirme en 1163 une donation à l'abbaye de la Couronne (*ibid.*, 257). Il s'agit probablement du père du troubadour plutôt que du troubadour

1. Il est cependant remarquable que, dans la tradition irlandaise, la race mythique des Tuatha de Danann possède quatre objets merveilleux, dont la lance de Log et un chaudron magique. Ici encore, le vase (ou chaudron) et la lance sont associés, sans qu'il y ait signification nettement agricole (Miss W., t. II, p. 314, 315 ; note communiquée par M. Nutt.).

lui-même : en tout cas il y aurait lieu de faire quelques recherches sur le personnage : de même aussi sur Jofroi de Taunai, mentionné dans la Biographie, et sur lequel Chabaneau (*Biographies de troubadours*, p. 43, n. 3) a déjà signalé un témoignage.

M. Anglade a traduit, avec assez d'exactitude, quelques-unes des pièces de R. de Barbezieux, et nous devons lui en savoir gré : çà et là toutefois les traductions manquent un peu de précision ou d'élegance. « Indiscrétion » pour *trop parlar* et *fals dizz*, est faible (*Atressi com l'olifans*). Ces mots : *Si d'amor nous sove* ne veulent pas dire : « Si vous ne vous souvenez pas de notre amour », mais « si vous ne vous laissez pas conduire par l'amour », ce qui équivaut à « si vous ne me témoignez pas quelque amour ».

Il y aurait aussi place pour quelques remarques d'histoire littéraire. Les poésies de R. de Barbezieux furent connues en Italie, puisque l'une d'elles, on l'a vu, figure dans le *Novellino*, puisque, d'autre part, plusieurs sont insérées dans des chansonniers écrits par des copistes italiens : M. A. le dit avec raison. Mais il n'était pas inutile d'ajouter qu'un poète italien, Chiaro Davanzati, a imité de très près Rigaut de Barbezieux [1].

P. M.

JEAN D'ABONDANCE, **A study of his life and three of his Works**, by D. H. CARNAHAN. University press, Urbana-Champaign (University of Illinois Bulletin, September 1909).

Nous avons rendu compte en son temps d'un long mémoire de M. Carnahan sur le prologue dans les mystères français et provençaux (*Rom.*, XXXV, 135). Ce mémoire était mal composé et apportait peu de résultats nouveaux. La nouvelle publication du même auteur n'est pas en progrès sur la précédente. Après un résumé de ce que l'on sait sur Jean d'Abondance et quelques remarques sur sa versification et sur sa langue, M. C nous donne le texte de trois de ses pièces : le *Mystère des trois rois*, la Moralité de la Passion, « nommée *secundum legem debet mori* », et le *Testament de Carmentrant*. Cette publication, si elle était bien faite, serait fort utile, parce que les manuscrits ou éditions anciennes qui en ont fourni la matière sont rares et ne sont guère accessibles qu'à Paris. Malheureusement M. C. s'est borné à imprimer, avec peu de soin, des copies qui ne sont pas toujours exactes : il n'a fait aucun effort pour éclaircir ou restituer des textes souvent obscurs, parfois corrompus. Il n'a même pas pris la peine de préparer ses textes en vue de l'impression. Les accents sont mis au hasard. Aux vers 22, 23, 25, 28, 35 du *Mystère des trois rois* (p. 28), les mots

1. Voir C. de Lollis, dans le *Giornale Stor. della Letter. ital.*, Suppl. I (1898), pp. 87, 91-3, 97.

doré, *moderé*, *temperé*, *verité* reçoivent l'accent aigu, mais aux vers 29, 30, 32, etc., les mots *nouvelleté*, *arresté*, *esté*, qui riment avec les précédents, ne l'ont pas. Il en est de même de l'apostrophe, dont l'emploi est tout à fait capricieux. Dans la même pièce il y a un rôle comique, celui du vilain, qui est écrit en un patois du Midi ; on sait que Jean d'Abondance était du Pont-Saint-Esprit (Gard). Ce rôle est extrêmement corrompu dans l'unique manuscrit que l'on connaisse du mystère, et il ne semble pas que M. C. s'en soit aperçu, car il imprime, sans aucune remarque, des phrases entièrement dénuées de sens. Ce manuscrit (Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 4222) est une copie en belle italique du XVIIIe siècle, dont on ne connaît pas l'original. Le calligraphe qui a exécuté cette copie ne comprenait pas toujours bien le texte français, et, assurément, ne comprenait pas du tout les vers patois. Cependant il n'est pas responsable de toutes les fautes de l'édition. Ainsi, au v. 81 : *quand io vous vey tant fevragos* ; il faut lire *ferragos*, qui paraît être un dérivé de ferus, « farouche ». L'erreur est venue de ce que l'écrivain a deux façons de figurer l'*r*, et l'une de ces façons, si l'on n'y regarde pas de près, ressemble à un *v*. De même au vers 83, *Vous nos favia de pour movi*, il faut lire *faria* (feriez), *mori*. Mais là même ou le copiste du XVIIIe siècle est en faute, il était souvent facile de retrouver la bonne leçon. Ainsi, v. 89, *ja cometan*, lire *Jacometan*, nom de femme avec la forme d'accusatif en *an*. V. 90, *en mal au Dieu ta mette*, lire *an*, *te*. V. 97, *Cil qui tout fit nous conduire*. Outre que l'infinitif *conduire* ne se comprend pas, il faut observer que la rime correspondante est *a*, donc *conduira*. V. 105, *Tout vostre bernage est japint*. Qu'est-ce que *japint* ? Comme la rime correspondante est *plaist*, il faut corriger *ja prest*. Inutile de poursuivre cet errata : il est visible que l'éditeur n'était pas suffisamment préparé à sa tâche. L'introduction est assez pauvre et peu originale : il n'y a rien sur les sources des pièces publiées, ni sur les mystères ou moralités qui ont été composés sur les mêmes sujets. Ce qui est dit de la versification est bien insuffisant. Ainsi M. C. n'a pas remarqué que les vers 2034-2061 forment une ballade, avec l'envoi (*Prince regnant en ta haute maison*...). Çà et là quelques erreurs. Après avoir dit qu'il n'existe qu'une seule copie du mystère des *Trois rois*, le ms. B. N. nouv. acq. fr. 4222, qui a figuré à la vente Baudeloque (*Baudelogue*, p. 15, est une faute d'impression), M. C. ajoute, sans voir la contradiction, qu'il existe un autre ms. « sous le n° 3387 avec la date 1541 », et attribue cette assertion à Ed. Fournier. Mais ni Fournier ni Petit de Julleville, que M. C. cite encore à ce propos, n'ont rien dit de pareil. Le n° 3387 est celui sous lequel le catalogue La Vallière (1783) enregistre un exemplaire des *Trois rois*, qui est peut-être identique à celui de la Bibliothèque nationale. Le catalogue La Vallière ne donne pas la date 1541, qui doit avoir été tirée d'un exemplaire aujourd'hui perdu. P. 26 M. C., après avoir mentionné l'exemplaire du *Testament de Carmentrant* qui appartient à la Bibliothèque nationale, ajoute : « The original copy came from the library of the late Baron de Rothschild

(n° 1086) ». Qu'est-ce que cela veut dire ? L'exemplaire de la Bibliothèque Rothschild et celui de la Bibliothèque Nationale sont indépendants l'un de l'autre.

En somme, l'édition est entièrement à refaire.

P. M.

Géraud LAVERGNE, archiviste paléographe. **Le parler bourbonnais aux XIVe et XVe siècles**. Étude philologique de textes inédits. Paris, Champion ; Moulins, Grégoire, 1909. Petit in-4°, 176 pages.

Il arrive trop rarement que les élèves sortant de l'École des chartes consacrent leur thèse à la philologie du moyen âge pour qu'on ne félicite pas M. G. Lavergne de l'avoir fait, mais il faut reconnaître que cet ordre d'études offre des difficultés qu'ils sont bien rarement en état de surmonter. L'auteur s'est trop hâté de publier la thèse qu'il avait présentée récemment pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe et qui lui avait valu quelques éloges tempérés par beaucoup de critiques : elle demandait une sévère révision qu'il ne parait pas avoir eu le courage de lui faire subir, et, dans l'état où il la livre au public, elle ne rendra pas à la science tous les services qu'on était en droit d'en attendre. Il faut le déclarer franchement, les considérations générales dont l'auteur fait suivre son travail, sous le titre ambitieux de « les résultats et la question des patois », n'ont aucune portée, parce qu'elles ne s'inspirent que d'idées vagues et superficielles. La seule partie solide de cet élégant volume est celle qui est consacrée à l'édition d'une centaine de chartes ou comptes, allant de 1245 à 1325, d'après les originaux conservés aux Archives nationales dans les *Titres de la maison de Bourbon*[1]. Cette édition est généralement faite avec soin, bien qu'une collation attentive des originaux révèle par-ci par-là un certain nombre d'inadvertances vénielles[2].

M. L. a fait suivre ses textes d'une *Phonétique* assez ample et d'une *Morphologie* réduite à la plus simple expression.

Les voyelles sont réparties en toniques, toniques secondaires (terme qui n'est pas très clair, et dont il fait une application parfois maladroite) et atones. Quand

---

1. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas pris le soin de numéroter ses documents : les renvois y gagneraient en précision.

2. Dans l'acte de mai 1268 qui est publié p. 23-24, la préposition issue du lat. in est écrite dix fois *en* au lieu de *an*, leçon de l'original ; les mots *de ma dite dame* ont été passés (dern. ligne de la p. 23) ; on a imprimé plusieurs fois *par* au lieu de *por* ; le mot *covenances* a été transformé en *contenances* ; on a lu *seigneur* une forme abrégée qui doit être lue *seignor*. — Dans l'acte suivant, de même date, on a lu plusieurs fois *on* au lieu de *ou* ; une fois *davam*, au lieu de *devam* ; *m'ont* au lieu de *n'ont*, ce qui altere gravement le sens. — Dans l'acte de 1301 publié p. 72, il faut lire *Rabos* et non *Rabos* ; *fyé*, et non *fié* ; *an tesmoyng* et non *au tesmoyng*. — Dans l'acte de 1301 publié p. 83, *ha*, du verbe *haïr*, a été passé à la ligne 11, et *sau* paraît être un nom propre.

il dit « voyelle entravée », il le dit parfois à contresens, comme lorsqu'il s'agit de l'*a* antétonique des mots latins Caprasius et capreolus (p. 117). La distinction entre les trois classes laisse parfois à désirer, comme, par exemple, quand il cite le participe *estaubli* (p. 109) à propos de l'*a* tonique, et qu'il confond (p. 111) le suffixe *-irie* (où l'accent tonique porte sur l'*i* qui suit l'*r*) avec le suffixe *-ere* ou *-iere* qui correspond au latin -aria (accentué sur l'*a* qui précède l'*r*). Au lieu de partir toujours du type latin, il lui arrive de partir du français ordinaire, et il écrit, par exemple (p. 111), cette phrase bizarre : « Dans *doyen*, le son *en* est passé à *an* à Verneuil : *deans*, etc. ». De même, au lieu de dire que l'*e* latin ne se diphtongue pas dans les représentants de Pĕtrus et de rĕtro, qui sont *Pere* et *rere*, il dira que « la diphtongue *iè* se réduit à *è* » (ibid.). Il se trompe parfois sur la qualité des voyelles en latin : le premier élément du mot *preudomes* est cité sous *o* ouvert, bien qu'il remonte au type prōd- (p. 115), tandis que les formes qui correspondent au français normal *bois* sont énumérées sous *o* fermé, bien que le type soit certainement *bōscum et non *bŏscum (p. 116). Il n'a pas reconnu que la forme *senher*, qui figure dans une liste de vassaux de 1300 à 1301 (p. 70), est un nominatif correspondant au latin senior, et il l'enregistre, sans commentaire, sous *o* fermé tonique (p. 116). La forme *teyllo*, qui figure deux fois dans une charte de 1301 (p. 54), est mentionnée (p. 120) comme témoignant de la conservation d'un *o* atone final : en réalité *teyllo* ne représente pas le mot primitif *tilium « tilleul », mais le diminutif *tiliolum, où l'*l* du suffixe a disparu. Parmi les mots où *a* final latin est conservé on voit avec étonnement figurer *arcepretra* (p. 119).

Mêmes confusions dans la phonétique des consonnes. Que peut bien être le rétablissement dans la graphie d'une consonne qui manque étymologiquement, comme dans *compte* <comitem et *septers* <sextarios (p. 121) ? A l'article de l'*f*, l'auteur cite *parroefes*, dont le type classique est paroecias (p. 121). Le mot *condimes* (p. 54), qui représente condecimas, est confondu avec *cosdumes* (p. 75) et *codumes* (p. 99), qui viennent de consuetudines (p. 122). Le *d* de *vende*, *perde*, etc., est présenté au lecteur comme un *d* intervocalique (p. 123). Les formes verbales *conoeschons* et *puiche*, où le *ch* correspond à un *c* latin d'origine morphologique, reçoivent cette explication superficielle et inexacte : « au milieu d'un mot, *s* sourde passe quelquefois à *ch* » (p. 124).

Comme je l'ai déjà dit, la morphologie, qui tient en 4 pages, est tout à fait insuffisante. La déclinaison des substantifs et des adjectifs y est expédiée en six lignes (p. 131). La préposition *ambes*, *enbes* y est classée comme nom de nombre (p. 132). La conjugaison, particulièrement intéressante, tient tout juste une page, qui n'est pas exempte d'erreurs : la plus criante est celle qui fait prendre à l'auteur les participes passés *posu* et *vosu* pour des parfaits (133). Il n'a pas reconnu dans le *rendoient* de la p. 36, le subj. présent si caractéristique des textes français et franco-provençaux de l'est et du sud-est (voir Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, § 146). Il a classé à tort les premières

pers. sing. de l'indicatif présent *oblio* et *uso*, dont il a cependant reconnu la dépendance vis-à-vis du « moyen-rhodanien » (p. 120), dans la phonétique au lieu de les étudier dans la morphologie et de les mettre en rapport avec un îlot franco-provençal que nous révèlent certaines cartes de l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais, aux points 801 (Saint-Éloi-les-Mines) et 802 (Chantelle).

D'une façon générale, on regrettera que M. L. ne soit pas plus familier avec l'état linguistique actuel de la région qu'il a étudiée [1]. A quoi bon énumérer, comme il le fait (p. 140-141), avec un dédain prétentieux, les publications dont le patois bourbonnais a été l'objet jusqu'ici, s'il n'a pas eu d'abord le souci de s'en pénétrer ? Personne n'apprécie plus que moi les services incomparables que peut nous rendre l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, mais je n'irai pas jusqu'à dire, avec l'auteur (p. 140) : « on n'en saura peut-être jamais plus que ce que nous en apprend l'*Atlas linguistique* ». Je ne sais pas ce qu'on pourra savoir un jour, mais je sais que dès maintenant, même sans aller sur le terrain, on en peut savoir plus.

Le volume de M. L. se termine par une « Table des noms de personnes et des noms de lieux » dressée avec soin et contenant toutes les identifications désirables [2]. Il est fâcheux qu'il n'y ait pas joint un index lexicographique et une carte.

A. THOMAS.

Arsène DARMESTETER, **Les gloses françaises de Raschi dans la Bible**, accompagnées de notes par Louis BRANDIN et précédées d'une introduction par Julien WEILL. — Paris, Durlacher, 1909. In-8°, 148 pages (Extrait de la *Revue des études juives*, 1907-1908).

Arsène Darmesteter se proposait, au début de sa carrière scientifique, de publier ce qu'il appelait les « glosses », c'est-à-dire les mots français transcrits en caractères hébreux qui figurent dans les commentaires des rabbins du moyen âge sur la Bible et le Talmud. Parmi ces rabbins, le plus célèbre est Rabbi Schelomô Içaki, dit *Raschi*, né à Troyes en 1040, mort en 1105, et c'est à son œuvre que s'était d'abord attaqué Darmesteter. Il écrivait dès 1872 : « Nous avons commencé par l'étude des glosses de Raschi, étude bientôt achevée [3]... »

---

1. Une fois cependant, par une heureuse exception, il a rapproché les féminins pluriel en *-ais*, d'une charte de Verneuil, des pluriels en *-ais* qui figurent dans la traduction de la fable de l'Enfant prodigue en patois d'Ébreuil faite en 1868. L'*Atlas linguistique* fournit des rapprochements plus étendus pour ce curieux phénomène.

2. Il manque cependant le nom de rivière *Berbe* (p. 54), aujourd'hui la Bèbre. Le *Châteauneuf* dont était seigneur Pierre de Pierre-Buffière (p. 87) n'est pas Châteauneuf-sur-Cher (Allier), mais Châteauneuf (Haute-Vienne).

3. *Romania*, I, 147.

Mais il mourut en 1888 sans avoir pu mettre la dernière main à cette étude. On a trouvé, dans ses papiers un recueil de cahiers contenant les « glosses » ou « loazim » de Raschi sur la Bible avec toutes les leçons des manuscrits[1]. C'est ce travail qui est donné aujourd'hui au public par les soins de M. J. Weill, avec un commentaire très sobre, mais ordinairement très bien compris de M. L. Brandin, que ses travaux antérieurs préparaient tout particulièrement à l'accomplissement de cette tâche délicate. Après une description des manuscrits, due à Darmesteter, les *loazim* se suivent dans l'ordre même des livres de la Bible ; une table alphabétique termine le volume ; elle comprend environ 980 mots ou formes.

On regrettera que M. Brandin n'ait pas eu le loisir de faire une étude phonétique portant sur l'ensemble de ce riche vocabulaire, que son caractère archaïque suffit à recommander à l'attention des philologues. Le *t* latin intervocalique y est toujours représenté par un *d* : *afichiede* 39, *aladoir* 57, *ancolpede* 99, *anforcede* 42, etc. (la lecture *semonçée* 58 doit être considérée comme fautive). Le *d* dans la même position reste *d* : *adesmai* 126, *adesmerent* 48, *desadarsismes* 80, *pedoljjere* 16, etc. Malheureusement, pour mainte particularité phonétique, l'incohérence des leçons et le manque de correspondance fixe entre les caractères hébreux et les caractères français empêchent d'arriver à des résultats très précis.

Raschi cite parfois expressément des termes allemands ; il aurait été bon de les grouper ou du moins de les marquer comme tels dans l'index. Je relève les suivants : *asthok* (all. *stock ?*), *domilane* ou *dojjlame*, sorte de mesure (all. ?) *hemle*, plafond (all. *himmel*, proprement « ciel »), *sapreitá*, armoire (moy., all. *schafreite*), *sigla*, voile (all. *segel*), *vélos*, radeau (all. *floss*), *vindalstein*, escalier tournant (all. *wendelstein*, pour *windelstige* ?)

Voici quelques remarques touchant les mots proprement français, soit sur le texte, soit sur les notes de M. B. Elles donneront une idée de l'intérêt que présente ce recueil et du profit qu'en peut tirer la lexicographie française. P. 7, *acoveter*. L'étymologie par accubitare, indiquée en note, n'est pas admissible pour des raisons phonétiques évidentes. — P. 10, *flokéyde* « manteau de poil » ne paraît pas se trouver ailleurs (le prov. mod. *floucado* signifie simplement « touffe ») ; le mot est bien expliqué en note par le type floccata, mais il fallait imprimer *floccata). — P. 11, *koldre* : la note a le tort de faire croire que *coudre* n'est plus usité en français à côté de *coudrier*. — P. 12, *destoled*, qui correspond à « il s'écarta », fait l'objet de cette étrange note : « parfait en *edit* de *distillare, qui est resté en français sous la forme de

---

1. Les éditeurs auraient rendu un service signalé aux romanistes en transcrivant toutes ces leçons en caractères français, au lieu de se borner à transcrire la première, qui n'est pas toujours la bonne. Darmesteter avait tout transcrit, mais la *Revue des études juives* a imposé, parait-il, cette amputation.

détaler ». Il est clair que *distillare est une faute d'impression pour *distollare, puisque plus loin, p. 111, on explique l'infinitif *destoler*, par *dis- + tollare : mais *destoler* ne peut remonter au latin vulgaire, c'est une déformation (relativement recente et particulière à Raschi, à ce qu'il semble) du type primitif *distollere. *Destolel* ne peut être que le participe passé correspondant à cet infinitif refait (le parfait en *-edit*, s'il existait, serait *destolied*) ; l'infinitif usuel *destolir* n'est pas primitif non plus, mais il remonte plus haut assurément que **destoler*. Quant au verbe actuel *détaler*, je ne m'explique pas ce qu'il vient faire ici. — P. 15, *assomal* « la limite [des montagnes] », ne correspond pas au type latin *summ + iculum, mais à *assummaculum, comme *afublail* à + *affibulaculum ; cf. plus loin (p. 24, etc.), *assomajjl*, et *asomayl* « limite », *asenayl* « but », dans le *Gl. hébr.-franç.*, édit. Brandin et Lambert. — P. 17, *olbes* « de la cendre de *charbons de four* » M. B. rapproche justement cette forme de *olve*, qui se trouve dans le *Gl. hébr.-franc.* (cf. *Romania*, XXXV, 447 et XXXVIII, 364) et il ajoute : « je ne sais quelle est l'étymologie. » J'ai fait récemment la même déclaration, mais M. Meyer-Lübke vient de présenter au sujet de la famille à laquelle on peut le rattacher d'importantes observations : ce serait le lat. volva contaminé par le type gaulois correspondant au kymrique ulw « cendre » (cf. *Arch. für das Studium der n. Spr.*, CXXII, 405). — P. 19, *aljjndre* « coriandre ». La note est à supprimer et à remplacer par celle qui se trouve p. 34, où la réalité de cette forme, quelle qu'en doive être l'explication, est justement reconnue : le renvoi au *Gl. hébr.-franç.* manque de précision ; il fallait indiquer la forme exacte *aylondra* pour permettre de la retrouver dans l'index. — P. 23, *vadil* « pelle ». Le renvoi à l'art. VEDILLE (et non VEDILE, qui n'existe pas) de Godefroy est erroné, et il n'y a pas lieu de déclarer que « ce loaz doit être corrompu ». Il s'agit du lat. vulg. batile, class. batillus, mot bien connu, avec le sens de « pelle » : cf. ital. *badile*, esp. *badil*, etc. Plus loin, p. 34, on trouve *vedile*, et p. 56, *vdel*. — P. 36, le sens de *ancreistre*, correspondant à celui de l'ital. *increscere*, est particulièrement intéressant, parce qu'aucun dictionnaire ne semble en donner d'exemples[1]. A propos du v. 2782 d'*Yvain*, M. W. Foerster a justement remarqué que Diez l'avait signalé ; j'ajoute qu'il est conservé de nos jours par différents patois, notamment dans les Vosges. M. B. croit que la variante *enkreter* correspond à l'anc. franç. *engrossier* : il n'en est rien, car il s'agit là d'un passage de la 3e conjugaison à la première, comme dans le cas de *destoler* cité plus haut. — P. 40, *malvai* « fièvre des malades » est certainement sans rapport direct avec *malvais* et avec *malan* : il rappelle singulièrement, comme sens et comme forme, le prov. *malavei* (cf. *Romania*, XXXVII, 306) ; il fallait noter que le mot se trouve aussi dans le *Gloss. hébr.-franç.*, 52,

1. Le participe passé *ankrut* figure dans le *Gloss. hébr.-franç.*

11. — P. 54, *reç* « des radeaux ». L'intérêt de cette glose aurait pu être souligné; jusqu'ici, il me semble, on n'avait pas d'exemple de l'anc. franç. *ré* dans le sens correspondant au lat. ratis; cf. pourtant *réyz* dans le *Gloss. hébr.-franç.*, l'art. RAY 2 de Godefroy et une note de M. Mosemiller dans la *Rev. de dial. rom.*, I, 420. — P. 58, *boljjç*». « plante vénéneuse ». Dans le *Gloss. hébr.-franç.*, il y a *bulaiz*, que les éditeurs traduisent par « poison, d'après Raschi ». L'étymologie doit être demandée au lat. boletus « champignon » (conservé en Franche-Comté) ; l'évolution du sens ne me paraît pas faire difficulté. — P. 75, le mot *joskle* aurait dû être relevé dans l'index alphabétique. — P. 81, *frank* « cage ou poulailler ». Le rapprochement avec l'art. FRANC 2 de Godefroy est excellent : ce *franc* n'est connu que par un exemple, emprunté par Godefroy à Carpentier (dans Du Cange, FRANCUM) : *franc a pourceaux*. La forme ordinaire est *ran* (cf. Godefroy, RAN 2), et le mot est encore vivant en Champagne. C'est le *chramne* ou *hramne* de la Loi Salique (cf. une note de d'Arbois de Jubainville sur ce mot dans les *Mém. de la Soc. de ling.*, t. II, p. 39 et s.), avec le même passage de *hr-* germanique à *fr-* que dans *froc* < germ. hrok. — P. 92, *adorser* « laisser brûler ». Je reviendrai prochainement sur ce mot, conservé jusqu'au XVIe siècle, et dont M. B. n'a pas vu exactement l'étymologie.

A. THOMAS.

Kristian von Troyes *Erec und Enide*. Textausgabe mit Variantenauswahl, Einleitung, erklärenden Anmerkungen und vollständigem Glossar, hgg. von Wendelin FOERSTER. Zweite gänzlich umgearbeitete und vermehrte Auflage. Halle a. S., Niemeyer, 1909. In-12, XLVIII-274 pages (nº 13 de la *Romanische Bibliothek*).

La première édition en format in-12 de l'*Erec* a paru en 1896 et a été annoncée ici par G. Paris (*Romania*, XXV, 635). La seconde contient près de 40 pages de plus ; c'est dire que la première a été sérieusement remaniée et augmentée. Nous avons en effet ici, pour la première fois, un choix de variantes et de remarques, et le glossaire est absolument complet ; quant à l'introduction, elle n'a reçu que de très légères additions. Dans l'ensemble, cette édition rendra les plus grands services aux étudiants, malgré d'assez nombreuses fautes d'impression dont la plus grande partie a été corrigée dans un copieux errata. Je me bornerai à présenter quelques observations sur les Remarques, sur l'Index des noms propres et sur le Glossaire.

P. 198, *chanole*. M. F. avait dit de ce mot dans sa première édition : « On traduisait jadis par *trachée-artère*, c'est plutôt *clavicule*. » Il a maintenant changé d'avis et il écrit ce qui suit : « *chanole* CB, *canole* H, *kenole* P : j'ai adopté la forme populaire française, bien que *canole* se trouve aussi souvent comme un mot des médecins dans les textes français, = *cannilla* ; il ne peut désigner que la trachée et sa principale veine. » *Canole* n'est pas un mot de

médecin : si Henri de Mondeville emploie cette forme, ce n'est pas comme médecin, mais comme Normand. M. le Dr Bos, dans son glossaire de la *Chirurgie*, a parfaitement défini le sens du mot (sous CHENOLE) : « fourche représentée par les deux clavicules articulées avec le sternum. » Il n'y a pas à revenir là-dessus. L'étymologie reste à trouver et n'a rien à faire avec cannula ou le prétendu *cannulla. J'ai tout un dossier sur ce mot auquel j'ai consacré, il y a deux ans, une de mes conférences à l'École des Hautes Études : je le publierai probablement quelque jour, surtout si j'arrive à trouver une étymologie satisfaisante.

P. 198, *fromages de gain*. M. F me reproche très courtoisement d'avoir perdu de vue ce qu'il avait dit, et dans le *Chevalier as deus Espees* et dans la grande édition d'*Erec*, au sujet de *gain*, lorsque je me suis occupé de ce mot (*Romania*, XXV, 86) : j'en bats humblement ma coulpe.

P. 200, *sanne*. Le mot français représente certainement le latin synodus ; mais s'il y avait eu, comme le dit M. F., syncope de synodus en *sĭnnus, le mot français serait *sen*, *san*, et non *senne*, *sanne*. Je m'en tiens à ce que j'ai dit à ce sujet, *Romania*, XXX, 423 : synodus est devenu, par métathèse, *sydonus, d'où régulièrement *senne*.

Ibid., *couverior*. Je ne crois pas au flottement morphologique entre -tōrem et -tōrium ; j'admets plutôt la réduction phonétique du primitif *-oir* (= peut-être *or* avec *r* mouillée) à *-or*.

P. 201, *sevil*. Sur la formation de ce mot, voir mes *Mélanges*, p. 142 et 179.

P. 202, *ne tamez*! Note fort instructive sur l'extension du type latin timēre dans l'est et le sud-est de la France.

Index des noms propres. — *Fernagu*. C'est par erreur que la forme latine *Fernagutus* est attribuée au Pseudo-Turpin : cet auteur ne connaît que *Ferragutus*.

Poiterne (*fine*). Il n'était pas inutile d'apprendre aux étudiants que cette expression bizarre est une déformation du latin *Finibus Terrae*.

Glossaire. — *Abeissier* : ajouter 2784. — *Antreleissier* : il est contraire au système suivi par M. F. de marquer l'*e* de la diphtongue *ei* du signe de l'*e* ouvert. — *Deresne* : mettre le signe de l'*e* ouvert sous l'*e* de la syllabe médiane. — *El* (= *en le*), *es* (= *en les*) : je ne m'explique pas pourquoi M. F. marque l'*e* du signe de l'*e* ouvert : étymologiquement, c'est un *e* fermé, et comme l'accent tonique ne le frappe jamais, cet *e* ne peut pas avoir évolué en *e* ouvert. — *Esche* : je ne comprends pas que M. F. hésite entre *e* ouvert et *e* fermé ; c'est certainement un *e* fermé, au moins originairement. — *Esvel* et *eve* doivent avoir un *e* ouvert comme issus d'une diphtongue *ai* primitive : je ne crois pas qu'on puisse assimiler l'*e* de *eve* à l'*e* ouvert long, son que M. F. attribue, à tort ou à raison, à l'*e* français issu de *a* latin libre.

A. Thomas.

Denis ROCHE. **Contes limousins recueillis dans l'arrondissement de Rochechouart**. Texte patois et texte français. Paris, librairie nationale, [1909]. — In-12, 180 pages. (Dans la série : *Les pays de France*).

Cet élégant petit volume contient exactement quinze contes, et il s'adresse avant tout aux folkloristes. M. R. a écrit pour cette classe de lecteurs une introduction sans prétention, mais où il montre qu'il connaît les travaux de MM. Cosquin et Sebillot et qu'il se rend bien compte des conditions dans lesquelles on doit recueillir les récits de ce genre, conditions qu'il s'est heureusement efforcé de réaliser. Mais ce n'est qu'au point de vue linguistique que son recueil doit être signalé ici. Il offre un très sérieux intérêt, car de toutes les variétés du patois dit « limousin », celle qui se parle dans l'arrondissement de Rochechouart est certainement la moins bien connue. L'auteur s'excuse presque de « dresser patois contre patois » en faisant « les honneurs du livre » à une variété qui a été opprimée jusqu'ici par la vogue relative acquise, grâce à Foucaud, à l'abbé Richard et à tant d'autres patoisants plus modernes, au patois de Limoges, « le patois haut-limousin proprement dit et, jusqu'à ce jour, exclusivement dit ». Nous ne pouvons que le féliciter hautement d'être, ou de paraître à quelques félibres de l'école intransigeante, un patoisant schismatique, si tant est qu'il y ait en pareille matière une orthodoxie.

Donc, c'est le patois du canton d'Oradour-sur-Vayres, et plus spécialement de la commune de Cussac, qui se révèle à nous grâce à M. R. dans les *Contes limousins*. Le trait phonétique le plus saillant de ce patois est celui qui a été signalé par Chabaneau [1], à savoir le changement en *è* de tout *a* long tonique ou atone. A Limoges, et dans le Limousin en général, on prononce : *bàsso* (basse), *bàtou* (bâton), *bràve* (brave, au sens de « beau »), *clàro* ou *clàre* (claire), *là cordà* (les cordes), *diàble* (diable), *dirà* (diras), *gàgnà* (gâgner), *mountàgno* (montagne), *moùtchà* (mouches), *pàillo* (paille), *vàtcho* (vache), etc., etc.: à Cussac : *bètou*, *bèsso*, *brève*, *clèro*, *lès cordès*, *dièble*, *dirès*, *guègnè*, *mountègno*, *moutsès*, *pèillo*, *vètso*. Sous l'action de l'*à* atone final, l'*à* accentué, quand il n'est pas le produit d'une contraction, passe à *o* : le pluriel de *mountagno* et de *vatcho* à Limoges est *mountognà*, *votchà*. Au contraire, à Cussac, quand on a *-ès* atone à la finale, on a *a* sous l'accent : les pluriels de *mountègno* et de *vètso* sont *mountagnès*, *vatsès*.

M. R. nous dit que son patois, qui confine au sud au périgourdin, n'atteint pas tout à fait au nord la ville même de Rochechouart : en fait, d'après l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, ce changement de l'*à* en *è* n'existe ni à Saint-Junien (point 606), ni à Coussac-Bonneval (point 608), mais on le trouve à Châlus (point 607), arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), et à Saint-Pardoux-la-Rivière (point 612), arrondissement de Nontron (Dordogne).

1. *Grammaire limousine*, p. 23.

Un autre fait curieux que nous révèlent les contes recueillis par M. R., c'est que l'imparfait de la première conjugaison, qui est normalement, à Cussac, en *-ève*, est battu en brèche par la désinence *-io* des trois autres : c'est ainsi qu'on y relève quelques imparfaits comme *coupio* (p. 41), pour *coupève*, *dzuguio* (p. 88 et 101), pour *dzugnève*, *pouritio* (p. 67), pour *pouritève*, etc.

Ces quelques notes suffiront à signaler les *Contes limousins* à l'attention des linguistes. N'ayant pas affaire à un homme du métier, ils sauront se montrer indulgents pour les nombreuses inconséquences qu'ils remarqueront dans la graphie de l'auteur.

A. Thomas.

Dante. **Quaestio de Aqua et Terra**. Edited and translated by Charles Lancelot Shadwell, D. C. L., Provost of Oriel. Oxford, Clarendon Press, 1909. In-8°, pp. IV-74.

« The claim of the *Quaestio de Aqua et Terra* to be reckoned a genuine work of Dante has during the last ten years been actively debated, and may now be considered established. » Such is the opening sentence of Dr Shadwell's preface, which we believe will be endorsed by the majority of professed Dantists at the present moment. In a review of Dr Moore's article on the *Quaestio* (in the second series of his « Studies in Dante ») in *Romania* ten years ago (XXVIII, 629-633) the present writer ventured to predict that « sooner or later the treatise would come to be generally accepted as one of the authentic works of Dante ». If the prediction has come true, it is to the labours of Dr Shadwell and Dr Moore that the result is due. Dr Moore's article, which re-opened the whole question after it was supposed to have been laid to rest by the vigorous attacks on the treatise by Bartoli in the fifth volume of his *Storia della Letteratura Italiana*, and by professors Luzio and Renier in the *Giornale storico della Letteratura Italiana* (XX, 125-50), was inspired by a paper on the *Quaestio* read by Dr Shadwell before the Oxford Dante Society in 1895. Dr Moore's arguments in favour of the authenticity of the treatise, which were summarised in *Romania* in the review referred to above, have since the publication of his article been strongly re-inforced by Dr Shadwell's demonstration (in a second paper) of the significant fact that the *editio princeps* was undoubtedly printed from an early manuscript.

He pointed out that such errors as *ad* for *secundum*, which occurs several times (§ 17, l. 16; § 18, ll. 15, 66; § 19, l. 4)[1], *centrica* for *concentrica* (§ 10, l. 19), *verum* for *utrum* (§ 19, l. 13), and so on, were obviously due to wrong expansions on the part of the printers of contractions in the manuscript which furnished their « copy ». Other mistakes of a like nature, due

1. The references to section and line are to the text as printed in the third edition of the Oxford Dante (1904).

to a misreading of the manuscript, have been noted by Dr Shadwell himself, Dr Vincenzo Biagi, and others. The most important of these are the following : *dilatrata* for *dilactata* (i. e. *dilatata*, § 1, l. 4), *et* (printed &) for *e* (§ 1, l. 6), *confugere* for *confingere* (§ 1, l. 14), *centricam* for *eccentricam* (§ 14, l. 1), *similiter* for *simpliciter* (§ 17, l. 4), *quod* for *quando* (§ 17, l. 16), *impotentia* for *in potentia* (§ 18, ll. 30, 37), *inde* for *in de* (§ 18, l. 39), *incertiora* for *in certiora* (§ 20, l 22), *et* (printed &) for *eius* (in ms. *ei*⁹ = *eius* abbreviated) (§ 19, l. 36), *vobis* for *nobis* (§ 20, l. 20), *tantum* for *tamen* (§ 20, l. 34), *non* for *in* (§ 21, l. 10), *circa* for *citra* (§ 21, l. 28), *quanto* for *quinto* (§ 23, l. 4), *contrahit* for *contradicit* (§ 23, l. 25), and *artius* for *altius* (§ 23, l. 30). That a forger should have deliberately introduced all these blunders for the purposes of deception, or that having introduced them he should have failed to take credit for pointing them out and correcting them, is inconceivable.

Professors Luzio and Renier, in the article in the *Giornale storico* mentioned above, endeavoured to show that the probable forger of the treatise was Moncetti himself, the original editor and publisher of the work. Dr Moore had little difficulty in disposing of this theory, which he demolished largely by the aid of arguments adduced by the professors themselves in support of their view. For example, great stress was laid by them on the fact that Moncetti also edited for the first time a treatise of Egidio Colonna (a contemporary of Dante), the *Tractatus de formatione humani corporis in utero*, which he dedicated to Henry VIII of England. In the publication of this, they argued, Moncetti displayed the same ridiculous vanity and bad taste, and was actuated by the same motives of self-advertisement, etc., as in the case of the *Quaestio*. But this treatise of Egidio Colonna is admitted by the professors themselves to be genuine : consequently, as Dr Moore observes, the argument recoils upon its authors. Dr Vincenzo Biagi, in his work « La Quaestio de Aqua et Terra di Dante », published at Modena in 1907, shows on other grounds that Moncetti could not have been the forger of the treatise, if forgery it be. He points out that whoever composed it had an intimate acquaintance with Dante's writings, especially with his two chief prose works, the *Convivio* and the *De Monarchia*, and this he conclusively proves that Moncetti had not. He also draws attention to the highly significant circumstance that in the portions of the book which are avowedly from the pen of Moncetti, such as the dedicatory epistle, the abbreviations are of quite a different character from those in the text of the treatise itself.

Dr Shadwell has not troubled himself to discuss in the present volume the questions of the authenticity of the treatise, or of Moncetti's alleged forgery of it. He contents himself with a reference in his preface to the more important of the works on the subject which have appeared during the last ten years, but it is evident that he has closely studied them. His text is practically a reprint of the critical text (for which he was responsible) printed in the third edition of the Oxford Dante

(1904). He has added a brief *apparatus criticus* in which his departures from the text of the *editio princeps* are registered. The emendations, which are not so numerous as might have been expected, are in nearly every case justifiable on palaeographical grounds, as a reference to the list given above will testify. Dr Shadwell mentions a proposed emendation in § 20, l. 50, which we should be inclined to adopt, though sense can be made of the passage as it stands, viz. *virtuatam* for *virtutem* in the sentence « in qualibet sui parte... uniformiter oportet esse virtutem ». This emendation, which is certainly a plausible one, was suggested by the occurrence of the phrase « uniformiter per totum virtuatum » at the beginning of the next section (§ 21, ll. 5-6). In § 19, l. 36, where the *editio princeps* reads *& climata*, Dr Shadwell omits &, presumably as not making sense. Dr Biagi, however, points out that the & (= et) was : perhaps due to a misreading by the printers of *ei9* (= *eius*) in the manuscript : he consequently proposes to read *eius climata*, which seems the better emendation of the two, as adhering more closely to the original text.

To discuss at length the merits of Dr Shadwell's English version would hardly be appropriate in these pages. Suffice it to say that it is the work of a scholar of varied attainments, who has made himself master of his subject, and is eminently qualified for his task, both as an accomplished translator and as a close student of Dante. As a proof of the interest aroused in the *Quaestio* of late years, it may be mentioned that there have been no less than four other English translations of the treatise, one of which (by A. C. White) was noticed in *Romania* six years ago (XXXIII, 103-4). None of these, however, can be accounted a wholly satisfactory performance, chiefly owing to the fact that the translators were lacking in the requisite technical equipment. Dr Shadwell's version we have little doubt is destined « tener lo campo » against all comers as the standard English translation of this « Quaestio aurea ac perutilis » (as Moncetti styled it), which has been « tanto posta in croce Pur da color che le dovrien dar lode » during the last five and twenty years.

Paget Toynbee.

PÉRIODIQUES

Revue des langues romanes, t. LII (6e série, t. II). Mai-décembre, 1909. — P. 193, F. Castets, *Les Quatre Fils Aymon* (*suite et fin*). Cette partie contient les vers 15208-18489. Vient ensuite une série d'appendices dont les premiers contiennent des notices, de seconde main et bien insuffisantes, sur les mss. d'Oxford. — P. 424, *Mystère de saint Martin*, publié par l'abbé P. Guillaume. Le ms. maintenant déposé aux Archives des Hautes-Alpes, à Gap, a été trouvé par M. l'abbé Guillaume dans les archives de Saint-Martin-des-Queyrières (cant. de L'Argentière, arr. de Briançon). L'éditeur conjecture, non sans vraisemblance, que ce mystère pourrait être l'œuvre du prêtre Marcellin Richard, l'auteur, ou, à tout le moins, le remanieur du Mystère de saint André, publié en 1883 par l'abbé Fazy (compte rendu dans la *Romania*, XIII, 134). Cette édition est faite avec soin. Toutefois on aurait désiré que l'éditeur eût présenté quelques observations sur les rapports du mystère avec sa source. C'eût été le moyen d'apprécier ce que cette composition peut offrir d'originalité ; car on y trouve des épisodes qui ne semblent pas venir de l'histoire de saint Martin, par exemple celui du paralytique et de l'aveugle (vv. 699-753, 1393-1416 ; 1763-1854) [1]. De plus, on aurait pu, par le recours aux sources, rectifier certaines rubriques latines qui sont visiblement corrompues. Ainsi, aux vers 486 et suivants, on voit paraître un certain nombre de chanoines dont chacun est qualifié de *pitanensis*. Cela n'a pas de sens. Par la légende latine on voit qu'il s'agit de Poitevins ; il faut donc corriger *Pictavensis*. On pourrait signaler maintes autres rubriques non moins corrompues au sujet desquelles l'éditeur ne fait aucune remarque. D'autre part, un court glossaire n'aurait pas été inutile, ne fût-ce que pour faciliter la comparaison des mystères alpins au point de vue du vocabulaire. On arriverait ainsi à grouper ensemble ceux de ces mystères qui sont du même auteur.

P. M.

---

1. Cet épisode présente des traits comiques : il commence par un proverbe connu d'ailleurs : *La non y a vito que de coquins* (v. 699) ; cf. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 317 : « Il n'est vie que de coquins. »

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXIII (1909), 1. — P. 1, C. Voretzsch, *Die neueren Forschungen über die deutschen Rolandbilder*. L'explication à laquelle se rallie M. V. pour ces « Rolandssäule » aboutit à diminuer beaucoup l'intérêt qu'elles pouvaient inspirer aux historiens de notre littérature médiévale : l'attribution du nom de Roland à ces statues ne serait pas primitive et elle ne peut par conséquent servir à expliquer le rôle et le sens de représentations dont la valeur symbolique primitive était sans doute juridique ou politique. — P. 20, F. Settegast, *Zu den geschichtlichen Quellen des Auberi le Bourguignon*. Il est impossible de résumer en quelques lignes ce nouvel essai d'identification historique qui dépasse infiniment en complication les hypothèses proposées autrefois par M. Gabotto (cf. *Romania*, XXIX, 303) : il en résulterait que la plupart des personnages importants de l'épopée correspondraient chacun à deux ou même trois personnages historiques. — P. 41, H. Suchier, *Nochmals die Vivienschlacht* (à suivre). Cf. *Romania*, XXXVIII, 699 (art. de Ferdinand Lot) ; l'art. de M. S. ne répond pas seulement aux objections de F. Lot, mais engage aussi sur divers points des discussions avec MM. Weeks et Rechnitz à propos de leurs interprétations d'*Aliscans* et de la *Chanson de Guillaume*. — P. 58, L. Sainéan, *Notes d'étymologie romane : ma réponse à M. Baist*, et p. 62, G. Baist, *Erwiderung*. Suite de la discussion commencée dans le volume précédent ; cf. *Romania*, XXXV, 621, et XXXVIII, 159. — P. 66, A. Stimming, *Zu den Bamberger Motetten*. Encore une contre-critique : M. St. défend son édition des Motets français du ms. de Bamberg (cf. *Romania*, XXXVI, 456) contre les critiques de G. Steffens (*Zeitschrift*, XXXII, 483) dont la mort prématurée a malheureusement mis fin à la discussion. — P. 71, E. Levy, *Camille Chabaneau*. Courte notice et adieu ému au maître et à l'ami disparu.

Mélanges. — P. 74, G. Bertoni, *Nota su Peire Milon*. Identification proposée avec un *Milo cantor Taurinensis* cité dans un document de Saluces de 1219 (cf. l'indication donnée par M. P. Meyer, *Romania*, XXVI, 473, sur l'origine italienne de ce troubadour) : M. B. serait porté à reconnaître en Peire Milon l'auteur des poésies religieuses du ms. de Wolfenbüttel (cf. *Romania*, XVII, 316). — P. 76, E. Lommatzsch, *Nachtrag zum Saint Vou de Luques* : allusion au saint Vou dans *Raoul de Cambrai*, en particulier v. 4391. — P. 77, H. Suchier, *Orlalientum*. Cette formule singulière est une fin de vers française ajoutée, suivant une anecdote, par Primat d'Orléans à un vers latin incomplet : *Istud jumentum cauda caret... Orlalientum* ; ni M. Delisle, ni Hauréau ne l'ont expliquée d'une façon satisfaisante et, à mon avis, M. Suchier n'y a pas beaucoup mieux réussi (*Or la lia-t-on*, Delisle ; *Or la lien-t-un*, Hauréau ; *Or l'aliënt um*, Suchier). M. Muret a indiqué la solution de cette petite énigme dans un numéro suivant de la *Zeitschrift*, XXXIII, 347 : *Or la li ent' um* (Qu'on lui en greffe une). — P. 79, H. Schuchardt, 1. *Rum. nastur « Knopf »*, *ital. nastro « Schleife »*. Nouvelles observations sur ce difficile problème étymologique : cf. *Romania*, XXXVIII, 615. —

2. *Gurna; pisterna.* — 3. *Caffo.* — P. 85, Cl. Merlo, *Ancora di L palatilizzata nei dialetti della campagna romana.* Observations sur des remarques de MM. Crocioni et Lindsstrom relatives à ce phonème insérées au t. V. des *Studi Romanzi.*

Comptes rendus. — P. 89, Menéndez y Pelayo, *Novelas de los siglos XV y XVI* (W. von Wurzbach). — P. 93, R. Peters, *Ueber die Geographie im Guerino Meschino des Andrea de' Magnabotti* (Ph. A. Becker). — P. 94, W. O. Streng, *Haus und Hof im Französischen* (A. Zauner). — P. 96, *La Vita Nova; I Trionfi* (*Bibliotheca romanica*) (E. Sicardi). — P. 100, *Studi glottologici italiani*, IV (H. Schneegans). — P. 106, *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, II, 1-3 (B. Wiese). — *Corrections* (dont on a omis de dire qu'elles s'appliquaient au volume précédent de la *Zeitschrift*).

Mario Roques.

Romanische Forschungen, XIX, 1ère livraison (1905). — P. 1, G. Wenderoth, *Estienne Pasquiers poetische Theorien und seine Tätigkeit als Literarhistoriker.* De ce travail quelques pages seulement de la deuxième partie rentrent dans le cadre de la *Romania* : M. W. y expose, d'après le 7e livre des *Recherches de la France*, les opinions de Pasquier sur l'ancienne poésie française et provençale et essaye de déterminer les connaissances et les sources d'information de l'auteur ; en particulier (pp. 39 et suiv.) il s'efforce de montrer que le chansonnier dont Pasquier a eu communication et d'après lequel il parle de Thibaut de Champagne n'est autre que le chansonnier B. Nat. fr. 765 (Pb[1] ou L), aujourd'hui très incomplet, mais encore intact à l'époque de Pasquier[1]. — P. 76, R. Reis, *Die Sprache im « Livre du bon Jehan, Duc de Bretagne » des Guillaume de Saint-André.* Cette étude se fonde sur l'édition du poème de Guillaume de Saint-André donnée par Charrière en appendice au tome II de la *Chronique de Du Guesclin* par Cuvelier (*Documents inédits*, 1839). M. R. ne paraît pas s'être préoccupé du fait que ce poème nous a été conservé par trois manuscrits, que l'édition de Charrière n'a été faite que d'après un seul, qui est à la vérité le plus ancien, mais qui est aussi le plus court (de 1.200 vers environ), et qu'il aurait fallu établir les rapports de ces manuscrits (et de la version représentée par l'édition de Lobineau) avant de se livrer à une étude linguistique ; Charrière, il est vrai, a tranché la question pour lui-même, mais il se plaçait à un point de vue d'historien qui ne pouvait convenir à M. Reis. L'étude de M. R. est certainement très consciencieuse, mais elle n'est pas exempte d'erreurs surtout elle est assez peu instructive, malgré les efforts de l'auteur pour rapprocher les faits phonétiques et morphologiques qu'il inventorie des formes attestées par d'autres documents ou par

---

1. [Cette identification est contestable. Il est plus probable que Pasquier a fait usage d'un autre ms., aujourd'hui perdu, sur lequel nous avons d'autres témoignages. — P. M.].

les parlers modernes ; enfin les faits sont recueillis d'une façon un peu trop mécanique. Ainsi, M. R. s'est préoccupé de la manière dont G. de S.-A. traite l'*e* muet final ou en syllabe finale, et il constate que G., en dehors même des cas d'élision possible mais non nécessaire, compte ou ne compte pas à volonté la syllabe muette dans le vers, et il donne des exemples du fait pour l'*e* muet après voyelle tonique, après consonne simple, double, mouillée, etc., ce qui n'était pas indispensable ici ; mais il ne s'avise pas de rechercher si ces variations dans la numération des syllabes ne sont pas en rapport avec la structure générale du vers : la lecture rapide de quelques centaines de vers pris au hasard dans le poème montre que, presque toujours, la syllabe non comptée est placée après la quatrième (rarement après la cinquième ou la troisième) et constitue ainsi, d'accord avec le sens, une césure féminine (non obligatoire) assez curieuse : comp. 74 *Régna Charles entre les Francs* et 122 *Recoit l'en Charlés par grant cultrage* ou bien 2440 *Bretaigne fut lors divisée* et 2420 *Ains en Bretaigne fist deffendre* et 2449 *Et en Bretaigne duc voloit estre*, etc. L'amuissement de l'*e* en syllabe finale n'aurait d'ailleurs rien de bien nouveau dans le français provincial de G. de S.-A. : au XIIIe siècle, le *Privilège aux Bretons* raille déjà cette prononciation ; encore faudrait-il pour G. délimiter plus exactement le phénomène. — P. 130. P. C. Juret, *Étude grammaticale sur le latin de S. Filastrius*. Nous n'avons de cet auteur qu'un *Liber diversarum haereseon* publié vers 383 et dont M. Fr. Marx a imprimé en 1898 dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne (vol. XXXVIII) une édition avec index et lexique complet. L'étude de M. J. porte surtout sur les faits de syntaxe, elle est très minutieuse, très méthodique et paraît très sûre, mais les romanistes y trouveront peu de nouveau à glaner ; les chapitres consacrés à la morphologie et à la phonétique sont assez brefs et M. J. y est peut-être trop enclin à attribuer à des fautes de copistes des faits phonétiques ou graphiques de portée plus générale : p. 138, finale des adverbes en *-ae* ; p. 141, pudore pour putore (même forme dans Importunus).

2e livraison (1905). — P. 321. A. Sechehaye, *L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français*. L'auteur s'est fait depuis avantageusement connaître par un intéressant ouvrage de méthodologie linguistique, *Programme et méthodes de la linguistique théorique ; psychologie du langage* (Paris, 1908) ; le présent travail est un soigneux et utile essai de synthèse partielle ; les hypothétiques normales sont les phrases hypothétiques complètes avec *si*, dont la principale n'est pas elle-même subordonnée à une autre proposition ; peut-être M. S. est-il trop tenté d'innover pour ce qui est de la terminologie linguistique ; dans un autre ordre d'idées, je me permettrai de lui signaler que *tabelle*, dont il se sert pour désigner des tableaux statistiques, n'est pas un mot du français, au moins de France. — P. 407. Fr. Fiset, *Das altfranzösische Jeu-Parti*. Travail considérable et qui rendra certainement des services, bien que les dispositions matérielles n'en soient guère commodes.

C'est à vrai dire une collection de tables méthodiques où sont classés tous les jeux-partis suivant les différents aspects de leur forme et de leur fond : position du débat ; question posée, problèmes amoureux ; la discussion et ses ornements, maximes, souvenirs littéraires, images, proverbes, jeux de mots ; fin du débat et sentence ; métrique des jeux-partis ; auteurs, avec table alphabétique des noms des auteurs et des juges. Il ne saurait résulter de conclusions un peu générales d'un travail ainsi conçu ; par contre M. F. a rendu son mémoire plus utile encore en le terminant par l'impression, d'après les mss. 1490 et 1522 du Vatican de six jeux-partis encore inédits (Raynaud, 403, 871, 1112, 1290, 1744, 1825). — P. 545, E. Fehse, *Sprichwort und Sentenz bei Eustache Deschamps und Dichtern seiner Zeit*. Des travaux analogues sur les proverbes cités dans les chansons de geste, les romans arthuriens, les romans d'aventure, les pièces dramatiques ont été jadis insérés dans la collection des *Ausgaben und Abhandlungen* publiée par M. Stengel à Marbourg ; les proverbes recueillis par M. F. sont classés méthodiquement d'après leur contenu et accompagnés de renvois à diverses collections de proverbes français ; quelques remarques sur la façon d'introduire ces proverbes et leur rôle dans la poésie terminent cette dissertation que complète un index des mots typiques. — P. 595, J. Ulrich, *Drei romanische Fassungen der beiden Jakobsbruder*. Réimpression de deux versions italiennes de ce conte des deux amis fidèles d'après une plaquette du XVIe siècle et une autre du XVIIIe ; la troisième version est le *Dit des trois pommes* jadis édité par Trébutien et que Ulrich s'est contenté de réimprimer d'après cette édition. — P. 633, G. Baist, série de notes étymologiques pour la plupart peu développées : fr. *banse* ; *bouleau*, de *betullu* (celt. *betv-*) et non de betulla ; *bride*, du m. ang. *bridel* ; *buiron*, cf. lat. médiéval buria ; *cagot* = le bret. *kakouz* s'appliquant à des lépreux considérés comme descendants des Juifs dispersés après la destruction de Jérusalem, le passage français du sens de « lépreux » à celui de « dévot exagéré » s'expliquerait par la(?) : it. *caraffa*, de l'ar. *karda* influencé par le nom propre *Caraffa* ; fr. *conjogle* : on sait que ce mot ne nous est pas attesté sûrement sous cette forme, M. B. propose de lire plutôt *conjongle* dans le *Pèlerinage* (284) et dans la charte de Namur qui donne *congles*, — déjà indiqué par G. Paris, voir *Mélanges linguistiques*, p. 326 (où il faut corriger le nº du vers du *Pèlerinage* comme ci-dessus) et les notes 4 et 5 ; esp. *corma* « entraves », de l'ar. vulg. d'Espagne *korma* ; fr. *guige*, du germ. *wid* ou peut-être all. *Weide* ; fr. nord *hot*, *hocq*, *ho*, du néerl. *hoop* ; fr. *piéton*, de *pister* qui représenterait bien peditare et ne serait pas simplement un dérivé de *pied* ; fr. *royaume*, a. fr. *reame*, de regimen ; a. fr. *toenard*, note la forme *tudenarda* dans des gloses anglaises ; a. fr. *triege*, rattaché au germ. *treian* (all. mod. *treten*).

3e livraison (1906). — P. 641, J. von den Driesch, *Die Stellung des attributiven Adjektivs im Altfranzosischen*. Après un résumé des travaux antérieurs, ce mémoire de 268 pages se divise en deux parties rigoureusement parallèles où

sont étudiés d'abord les prosateurs historiens du XIIIe siècle (Villehardouin, Henri de Valenciennes, Robert de Clari, le Ménestrel de Reims et Joinville), puis les traductions en prose du XIIe siècle (Psautiers, *Rois*, *Dialoge Gregoire*, *Sermons* de saint Bernard); un index des adjectifs ou mots à valeur adjectivale cités complète le travail. La première partie doit, suivant l'auteur, nous faire connaître l'usage réel; la deuxième partie n'est qu'un appendice destiné à nous montrer les modifications de cet usage dans les traductions sous l'influence de la stylistique latine : l'on s'étonne alors que M. v. d. D. ait grossi cette deuxième partie d'une masse d'exemples qui ne sauraient prouver que la servilité de la traduction et non pas une véritable influence stylistique. Les résultats de l'étude sont résumés pp. 893-4 : ils ne modifient pas sensiblement la règle générale posée par M. Gröber et rappelée en tête du travail de M. v. d. D., d'après laquelle les adjectifs affectifs sont préposés et les intellectifs postposés, mais l'étendue de ses recherches a permis à l'auteur de préciser beaucoup les modalités d'application de cette règle.

Mario Roques.

Revue de philologie française et provençale, p.p L. Clédat, t. XXII (1908). — P. 1, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise* (suite). *Le régime indirect de la 3e personne. Les formes du singulier.* Ces formes sont, avec variantes de prononciation, *li*, *lui*, se réduisant par places à *yi*, *i*. La forme tonique (*lui*) paraît s'être substituée assez récemment à la forme atone là où cette substitution a eu lieu. Étude très détaillée des formes locales. — P. 25-40, J. Désormaux, *Mélanges savoisiens* : VI, *Les alternances dans le parler de Thônes*. Alternances entre *ă* (*a* long ou fermé) et *à* (*a* ouvert) : *gàrdă* (garde) et *gardà* (garder) ; entre *ĕ* et *a* : *jhèrbă* (gerbe) et *jharbi* (gerbier), etc. — P. 53-65, L. Sainéan, *Étymologies lyonnaises* (ablajer-carcan). Remarques ingénieuses faites à propos de mots enregistrés et expliqués dans le *Dictionnaire du patois lyonnais* de Puitspelu. Ce sont, pour une part, des explications supplémentaires plutôt que des étymologies. — P. 68, A. Jeanroy, corrections aux pièces joyeuses du XVe siècle, p. p. M. P. Champion. — P. 71, Comptes rendus et annonces de livres. — P. 81, C. Juret, *Étude phonétique et géographique sur le patois de Pierrecourt (Haute-Saône)*. La description des sons est faite minutieusement à l'aide du palais artificiel. Quelques observations sur l'accent et ses effets. — P. 117, L. Sainéan, *Étymologies lyonnaises* (suite). — P. 130, F. Baldensberger, *Notes lexicologiques* (suite). — P. 147, Comptes rendus : G. Cohen, *Geschichte d. Inszenirung in Geistlichen Schauspiele d. Mittelalters* (cf. *Romania*, XXXVII, 190). L'auteur du compte rendu dit en passant, que, pour les travaux publiés dans des périodiques, il vaut mieux citer les tirages à part que les recueils originaux. C'est une hérésie. Les tirages à part ne sont généralement pas dans le commerce, et, au bout de quelques années deviennent introuvables. H. Chatelain, *Recherches sur le vers français au*

XVe siècle (cf. *Romania*, XXXVII, 328). — P. 189, Dr Fay, *Les Gavaches*. On a beaucoup écrit sur l'origine de ce nom par lequel, comme on sait, les Gascons désignent en général, des populations immigrées, venues d'une région située au nord de la Gascogne. On n'est pas arrivé à une solution satisfaisante. Celle que propose M. Fay, qui consiste à rattacher *gavache* à *cagot*, *capot*, etc., mots qui désignent les lépreux dans le sud-ouest de la France, ne sera probablement pas acceptée. Le relevé des formes variées, rassemblées par l'auteur aurait, à titre de document, une plus grande utilité si le lieu où a été écrit chacune d'elles était exactement indiqué. — P. 202, Paul Barbier fils, *Les dérivés romans du latin* sargus. — P. 216, G. A. Parry, « Les enigmes de l'amour », de Pierre Sala. Ces quatrains, conservés par un ms. du Musée britannique (dont la cote n'est pas donnée) ont été composés à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, l'auteur étant mort vers 1529. P. 218, un quatrain dont le dernier vers est *Robin a trové Marion*. Le texte n'est pas toujours correct ; au fol. 15 *b* lire *Dont g'irey a vau* (et non *avan*) *l'eau le cours*. — P. 223, A. Guérinot, *Une interprétation erronée du Grand Testament de Villon*, st. 6. Il s'agit de ces vers : *Le verselet escript septiesme Du Pseaulme de Deus laudem*. Le septième verset du psaume *Deus laudem* (CVIII) est ainsi conçu : « Cum judicatur, exeat condemnatus et oratio ejus fiat in peccatum. » Il peut en effet convenir au passage ; mais on avait supposé jusqu'ici que Villon, se trompant sur le numéro du verset, avait eu en vue le verset 8 du même psaume « Fiant dies ejus pauci, et episcopatum ejus accipiat alter », qui paraît convenir mieux encore. La question reste douteuse. — P. 225, J. Bastin, *Le verbe* être *conjugué avec lui-même*. — P. 229, Comptes rendus ; livres nouveaux. — P. 241, L. Roudet, *Remarques sur la phonétique de mots français d'emprunt*. La phonétique de ces mots est naturellement assez capricieuse, les mots d'emprunt étant entrés dans la langue à des époques bien diverses et en des circonstances fort variables. Les lois générales sont par suite difficiles à préciser. M. R. établit des distinctions qui paraissent, en général, fondées et qui certainement apportent de la clarté dans un sujet compliqué, bien que, sur certains points on puisse ne pas être de son avis. Il traite, 1° des mots empruntés au latin littéraire et au grec ancien ; 2° des mots empruntés à un idiome roman ; 3° des mots empruntés à des idiomes non romans. Le reproche général que l'on peut adresser à ce travail, qui est un peu sommaire, c'est qu'il n'est pas assez historique. Il n'y a pas assez d'indications sur l'époque où apparaissent les emprunts des diverses classes. L'auteur se maintient trop dans les généralités. — P. 268, J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie historique. Les noms gallo-romans des jours de la semaine*. Étude des trois types que présentent les noms des jours de la semaine dans la composition desquels entre *dies* : *mardi*, *dimars* et *mars*. On peut dire d'une façon générale que le type *lundi*, *mardi*, occupe le nord et le centre de la France, tandis que *dilun*, *dimars*, occupe le sud ; *di* manque dans certaines parties du sud. A propos du type *mars*, se réduisant à

mar, les auteurs étudient la chute de l'*s* finale. L'exposé manque souvent de clarté, malgré la carte qui accompagne le mémoire. L'objet de ce travail est de constater, d'après l'*Atlas linguistique*, l'état actuel des noms étudiés : il est bien certain que cet état a changé au cours des âges, surtout par l'influence du français qui tend à faire dominer le type *mardi*. Il resterait à étudier les mêmes types, à l'aide des documents écrits, pour la période ancienne. — P. 291, A. Schinz, *Autour d'un accent*. L'auteur recherche s'il faut prononcer *Genevois* ou *Génevois*. — P. 302, *Les libertés orthographiques*. Cet article contient un vœu formulé par M. Clédat, et approuvé par un certain nombre de membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, en faveur de la réforme de l'orthographe. Il est dit dans ce vœu — qui, jusqu'à présent n'a pas été pris en considération — que « l'orthographe ne saurait être soustraite plus longtemps, par un dogmastime intransigeant, aux lois de l'évolution », et qu'il y a lieu de laisser aux élèves, dans des cas bien déterminés « la liberté de choisir entre deux formes ». Je dois dire que, bien que ce vœu porte ma signature, je ne l'approuve pas entièrement. Je pense qu'il y a inconvénient à permettre aux élèves, même en des cas déterminés, de se faire leur orthographe à eux. L'orthographe doit être fixe et la même pour tous. Le jour où on aura décidé de retrancher le *d* de *poids* ou le *p* de *corps*, il faudra compter une faute à tous ceux qui écriront *poids* ou *corps*. — P. 306, Comptes rendus.

P. M.

Annales du Midi, XXI (1909). Janvier. — P. 5-25, C. Fabre, *Études sur Peire Cardinal. Estève de Belmont*. Efforts méritoires pour identifier ce personnage, souvent pris à partie par le troubadour, ce qui est devenu possible grâce au volumineux recueil des *Preuves de la maison de Polignac*, publié récemment par M. Jacotin. Estève de Belmont, clerc de l'église du Puy, figure dans trois documents de 1226, 1238 et 1249. Malheureusement, la préparation philologique de M. F. est très insuffisante, et plusieurs de ses remarques sur le texte de Peire Cardinal sont sans valeur. P. 9, note, malgré l'autorité de M. Jeanroy, invoquée par M. F., il n'est pas possible de rattacher à *eruge* « sangsue », pas plus qu'à *eruga* « chenille », le verbe dont Peire Cardinal fait rimer la 3e p. sg. prés. ind. *errueia* avec *pueia* (de *poiar*). — P. 11, la bonne leçon est *gruey[illegible]*, comparatif nominatif de *gros* : c'est ce qu'a bien vu M. Lavaud, dont l'opinion est rapportée par M. F. en note, mais ce que M. F. se refuse à admettre pour battre la campagne. — P. 59-60, G. Bertoni, *Sur une pièce française copiée dans un manuscrit provençal*. Il s'agit de la pièce no 534 de la *Bibliographie* de M. G. Raynaud, copiée sur la dernière feuille de garde du chansonnier provençal de l'Ambrosienne de Milan. — P. 86-89, compte rendu, par M. Jeanroy, de *Les Troubadours*, etc., de M. J. Anglade.

Avril. — P. 153.-168, H.-J. Chaytor, *Poésies du troubadour Perdigon*. Fin dans le no de juillet, p. 312-358. Sur les quatorze pièces qui paraissent pouvoir

être attribuées sûrement à Perdigon, M. Ch. en laisse deux de côté, parce qu'elles ont déjà été publiées d'une façon satisfaisante, et il donne les douze autres, en s'appuyant sur tous les manuscrits connus et en joignant à chacune d'elles une traduction française. Rien sur la biographie du personnage. Pour la critique de cette édition, voir un article de M. Kurt Lewent dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXIII, 670. — P. 201-212, J.-B. Festa, *Le manuscrit provençal de la Bibliothèque Barberini*, *XLV*, 29. Fin dans le n° de juillet, p. 350-358. Reproduction diplomatique. — P. 225-232, compte rendu, par M. Bourciez, de *Disciplines de clergie*, etc., de M. Ducamin. — P. 240-242, compte rendu, par M. Jeanroy, de l'*Anthologie catalane* de M. Amade.

Juillet — Suite et fin des articles mentionnés ci-dessus de MM. Chaytor et Festa. — P. 359-362, compte rendu, par M. S. de Grave, de *Trouvères et troubadours* de M. Aubry. — P. 363-368, compte rendu, par M. Jeanroy, de *Saemtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh*, livr. 2-3, de M. Kolsen. — P. 368-372, compte rendu, par M. Jeanroy, de l'édition de Rambertino Buvalelli de M. Bertoni.

Octobre. — P. 517-519, compte rendu, par M. Jeanroy, de *Ovid und die Troubadours* de M. W. Schrœtter (sans valeur : cf. *Romania*, XXXVIII, 168).

A. Th.

Revista Lusitana. Archivo de estudos philologicos e ethnologicos relativos a Portugal, dirigido por J. Leite de Vasconcellos, Vol. IX. Lisboa, imprensa national, 1906. — Nos 1 et 2. *Advertencia*. L'éditeur annonce que sa revue, désormais imprimée à l'imprimerie nationale de Lisbonne, paraîtra régulièrement. — P. 5, *Fabulario Portuguès. Vocabulario*. Nous avons rendu compte de cette publication, *Rom.*, XXXVI, 155. — P. 110, A. Th. Pires, *Investigações ethnographicas*. Extraits de vieux journaux. — P. 119, J. Moreira, *Notas philologicas*.— P. 129, P. A. de Azevedo, *Duas poesias populares em processos da inquisição*. Poursuites judiciaires à l'occasion de deux chansons.— P. 135, J. J. Nunes. *Textos antigos portugueses*. L'éditeur cherche à reproduire les abréviations des originaux, mais il n'y réussit pas toujours, faute de signes typographiques appropriés. — P. 139, *Poesias populares portugueses*. — P. 142, S. Dalgado, *Dialecto indo-portuguès do Norte*. — P. 167, A. Th. Pires. *Vocabulario Alemtejano* (Suite, lettre *C*). — P. 177, *Miscellanea*. — P. 182, *Bibliographia*. — P. 192, Courte notice sur Mussafia.

Nos 3 et 4 (1907). — P. 193, S. Dalgado, *Dialecto indo-portuguès del Norte*. Suite et fin. — P. 229, A. G. Pereira, *Tradições populares e linguagem de Villa Real*. — P. 259, P. A. de Azevedo, *Documentos portugueses de mosteiro de Chellas*. Chartes du XIIIe siècle. — P. 277, J. Aug. Tavares, *Romanceiro Transmontano*. Suite d'un recueil commencé dans le t. VIII. — P. 324, J. Moreira. *Notas philologicas*. Sur divers points de la syntaxe du portugais

populaire. — P. 384, *Miscellanea*. Notes sur le *Fabulario portuguez*, etc. — P. 393, *Bibliographia*. Compte rendu, par l'éditeur de la revue, du mémoire de M. Meyer-Lübke intitulé *Die altportugesischen Personennamen germanisches Ursprungs* (cf. *Rom.*, XXXIV, 170) et de la critique qui en a été faite par M. von Grienberger dans la *Zeitsch. f. deutsche Philologie* —

Vol. X, Nos 1 et 2 (1907). — P. 1, Leite de Vasconcellos, *Canções de Barco*. Cf. *Rom.*, XXXVIII, 330. — P. 87, A. Th. Pires, *Vocabulario Alemtejano*. Lettres *E-P*. — P. 102, Tavares de Mello, *Folk-lore Ceilonense*. Devinettes, cantiques, proverbes, etc., recueillis dans l'île de Ceylan. — P. 128, A. G. Pereira, *Tradições populares e linguagem de Ville Real*. Suite. — P. 161, P. A. de Azevedo, *Cinco adagios portuguezes comparados entre si*. L'auteur n'a pas remarqué que plusieurs de ces proverbes existent très anciennement en français. — P. 163, L. de Vasconcellos, *Balisas de propriedades territoriaes*. Rectifications à un article de M. Baist (cf. *Rom.*, XXXV, 121-2). — *Representantes do latim* Johannes. — P. 166, P. A. de Azevedo, Corrections à des textes portugais édités dans le tome précédent de la Revista par M. J. J. Nunes. — P. 168, *Bibliographia*. — P. 169, *Varia quædam*. — P. 170, *Necrologia*.

Nos 3 et 4, (1907). — P. 177, J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Le premier de ces textes est une vie de sainte Pélagie (en anc. fr. *Pelage*), d'après le ms. (fin du XIVe ou commencement du XVe siècle) qui a servi au même éditeur pour la publication, dans le tome VIII de la *Revista*, de la Vision de Tundal. — P. 181, A. G. Pereira, *Tradições populares e linguagem de Villa Real*. Suite. — P. 238, A. Th. Pirès, *Vocabulario Alemtejano*. Fin et supplément. — P. 255, P. Cunha Brito, *Migalhas de ethnographia minhota*. — P. 262, A. Braamcamp Freire, *A gente do Cancioneiro*. Recherches sur les personnages qui figurent dans le *Cancioneiro* de Garcia de Resende. — P. 298, A. Th. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 306, M. Marques de Barros, *O Guinéense*. Textes en portugais de Guinée. — P. 311, Tavares de Mello, *Folklore Ceilonense*. Suite. — P. 321, *Miscellanea*. Sur les expressions dont on se sert, en portugais, pour désigner les proverbes. Prières populaires. Coutumes locales, etc. — P. 336, *Bibliographia*. Gassner, *Die Sprache des Königs Denis von Portugal*, compte rendu par J. J. Nunes : nombreuses observations de détail. *Obras de Gil Vicente*, édition publiée à Coimbre, 1907, compte rendu peu favorable par le même.

Vol. XI, Nos 1 et 2 (1908). — P. 1, C. Michaelis de Vasconcellos, *Contribuições para o futuro dicionario etimologico das linguas hispanicas*. Recherches conduites avec autant de critique que d'érudition. Qu'il nous soit permis de remarquer, à propos de l'article ESTADAL, que Mme de Vasconcellos parait avoir ignoré l'article de M. Thomas sur ce mot (*Rom.*, XXXIV, 202). — P. 63, A. Th. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 79, P. A. de Azevedo, *Documentos portugueses de Pendorada*, do *seculo XIII*. — P. 96 C. A. Mon-

teiro do Amaral, *Tradições populares e linguagem de Atalaia*. Poesies traditionnelles, pièces, etc., dont quelques-unes ont le caractère populaire, suivies d'observations grammaticales et d'un glossaire. — P. 164, *Folklore Ceilonense*. Suite. — P. 176, *Miscellanea*. — P. 179, *Bibliographia*.

Nos 3 et 4 (1908). — P. 182, A. de Azevedo, *Apontamentos sobre a linguagem popular de Baião*. Glossaire. — P. 210, J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Ce sont des légendes pieuses, traduites du latin, dont il eût été à propos d'indiquer les originaux, ce qui n'était pas très difficile. La « Vida de Tarssis, molher que foy muyto peccatrix » (p. 211), est la vie de Thaïs, dont le texte latin a été maintes fois publié (Rosweyde, *Vitæ Patrum*, 2e éd., p. 374 ; Migne, *Patr. lat.*, LXXIII, 661). La « Vida de hũa muy sancta monja » (p. 212) est aussi traduite des *Vitæ Patrum* (Rosweyde, p. 646), etc. Le « Livro de Josep ab Arimatia » (p. 223 et suiv.), dont M. Nunes donne un extrait, d'après un ms. du XVIe siècle, est probablement traduit du français, mais la vérification serait plus facile si l'éditeur avait cité le commencement du texte portugais. — P. 238, A. R. Gonçalvez Viana, *Lexico portuguez*. Remarques critiques de grande valeur sur les « Contributions » de Mme Michaelis de Vasconcellos insérées dans le précédent fascicule de la *Revista*. — P. 248, A. Th. Pires, *Investigações ethnographicas*. — P. 268, A. G. Pereira, *Tradições populares e linguagem de Villa Real*. Suite. — P. 301, A. Braamcamp Freire, *A gente do Cancioneiro*. Suite. — P. 355, *Miscellanea*. — P. 355, *Bibliographia*.

P. M.

Reale Istituto Lombardo di scienze e lettere. *Rendiconti*, série II, t. XLII, Milano, 1908. — P. 327-65, M. Scherillo, *Il « Flegias » di Dante e il « Phlegyas » di Virgilio*. — P. 467-75, P. Sensi, *Ancora di L. B. Alberti grammatico*. — P. 641-52, G. Canna, *Sopra una terzina di Dante*, Paradiso, XII, 124-6. — P. 666-97 et 815-69, Salvioni, *Note di lingua sarda*. Exactement 200 articles étymologiques, d'a à z, suivis d'un index alphabétique.

Fünfzehnter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, hgg. von .. G. Weigand ; Leipzig, Barth, 1909 ; v-168 pp. in-8. — P. 1, Th. Capidan, *Die nominaler Suffixe im Aromunischen*. Sur ce point, comme sur d'autres, le macédo-roumain s'est montré très conservateur : plus de la moitié de ses suffixes nominaux sont latins, et ce sont souvent les plus productifs ; les suffixes d'origine slave occupent le second rang, ce sont en particulier des suffixes diminutifs ; le nombre et l'importance des suffixes fournis par les autres langues balkaniques sont médiocres. Il ne me paraît pas juste de considérer comme des formes à suffixe des créations analogiques telles que *pipini* de *papi*, fait sur le patron de *hidini* de *tati*, et d'isoler ainsi un prétendu suffixe *-ini* : ces formations ne se rencontrent que

pour des désignations de parenté d'un type unique (*mamă*, *tată*, *papă*, *dadă*, *lală*) et seulement au pluriel (en daco-roum. aussi à l'obl. sing.); elles constituent donc un système spécial de flexion limité à une catégorie sémantique et non un système de dérivation par suffixe. — P. 89, St. Romansky, *Lehnwörter lateinischen Ursprungs im Bulgarischen*. Il est à peine besoin de dire que la plupart de ces emprunts n'ont pas été faits directement au latin et que le plus souvent le grec a servi au moins de principal intermédiaire ; il n'en est pas moins intéressant de suivre l'extension vers l'Orient de mots latins d'ordre assez divers. D'ailleurs, M. R. admet pour quelques-uns des mots qu'il étudie un emprunt direct par l'ancien bulgare au latin, ce qui n'a rien de nouveau pour des mots comme *komka* de communicare, *oltar* de altar, *poganin* de paganum, *koleda* de calendae, etc.; mais M. R. croit pouvoir préciser et affirmer que l'emprunt a été fait par le bulgare au latin parlé dans la péninsule balkanique ; malheureusement ici les preuves décisives manquent. — P. 135, G. Weigand, *Welchen Zwecken dient der linguistische Atlas des dacorumänischen Sprachgebietes*. M. W. réimprime ici le chapitre v de l'*Introduction* à son *Atlas linguistique daco-roumain* ; en rendant compte de cette œuvre importante, aujourd'hui heureusement achevée, nous reviendrons sur ce chapitre d'intérêt linguistique général. — P. 155, G. Weigand, *Beitrag zur Kentniss der bulgarischen Dialekte*. — P. 167, G. Weigand, *Etymologien* : *creangă*, « branche » < bulg. *granka*, m. sign.; *broboană*, « graine », < bulg. **brzbona*, cf. le dimin. *brzbonka* ; *broboadă*, « fichu », déverbal de *brobodesc* < bulg. *podbrajdam*.

M. Roques.

Le Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

CONTRIBUTION

A LA

LEXICOGRAPHIE FRANÇAISE

D'APRÈS DES SOURCES RABBINIQUES

Les notes suivantes présentent une partie des résultats auxquels m'ont conduit des recherches prolongées sur le français en usage chez les Juifs du moyen âge. On a reconnu depuis longtemps que les textes rabbiniques sont importants pour l'étude de l'ancien français. Le désir de les apprécier sous ce rapport m'a amené à examiner les gloses françaises qui se trouvent dans les écrits non-bibliques postérieurs à Raschi (1040-1105)[1]. Je me suis occupé surtout du *Mahzor Vitry*, ouvrage rituel datant, au moins en partie, du XIIe siècle, dont il existe des manuscrits inédits à New-York et à Oxford.

J'ai continué ces études pendant un certain temps. Puis, M. Louis Brandin, professeur de philologie romane à l'Université de Londres, et auteur d'ouvrages importants sur ce sujet, a renoncé en ma faveur à son intention de faire une étude lexicologique des glossaires bibliques judéo-français, et surtout du *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle* récemment publié[2].

---

1. Sur Raschi, et sur l'ensemble de la littérature qui nous occupe, on peut consulter l'article remarquable d'Arsène Darmesteter, *Reliques scientifiques* (Paris, 1890), I, 165-195, réimpr. de *Romania*, I, 146-176.

2. Ce glossaire a été publié (Paris, 1905) par MM. Mayer Lambert et Louis Brandin sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. A la liste de comptes rendus donnée dans la *Bibliographie* pour l'an

MM. les bibliothécaires de Bâle (Bibliothèque publique), de Parme et de Leipzig (*Universitäts-Bibliothek*) ont bien voulu envoyer pour mon usage à la Bibliothèque nationale de Paris les glossaires manuscrits dont ils ont la garde. La comparaison de tous ces textes, et des manuscrits encore inédits de Paris, avec le glossaire imprimé, a jeté beaucoup de lumière sur celui-ci. On trouve aussi des renseignements utiles dans les parties du manuscrit 302, fonds hébreu, que MM. Lambert et Brandin n'ont pas imprimées. Une grande partie des articles suivants reposent sur l'étude des glossaires [1].

J'avais presque fini l'étude des glossaires, lorsque Mme Arsène Darmesteter m'a confié, en vue d'une publication éventuelle, les notes encore inédites de son regretté mari qui portent sur les gloses françaises contenues dans les commentaires talmudiques de Raschi. Malheureusement, ces notes sont encore à l'état de matériaux, et il faudra une longue élaboration avant que l'on puisse donner une édition satisfaisante de ces précieux documents du français du XIe siècle. J'ai pu cependant utiliser ici à plusieurs reprises les notes qui m'ont été confiées [2]. Comme il

---

1905 de la *Z. f. rom. Phil.*, on peut ajouter les articles suivants : *Romania*, XXXVI, 445 (A. Thomas) ; *Jewish Quarterly Review*, XVII, 800 (W. Bacher) ; *Monatsschrift für die Geschichte des Judenthums*, L, 376 (S. Poznanski).

1. En renvoyant aux manuscrits des glossaires bibliques je me sers des sigles de Darmesteter (*Reliques scientifiques*, I, 182-190) : A, Paris, 302, f. héb. : B, Paris, 301, f. héb. ; C, ms. de Bâle ; D, Parme, 60 ; E, Parme, 637 ; F, ms. de Leipzig. J'indique par *Br* le *Glossaire hébreu-français* de MM. Lambert et Brandin, et par G le ms. 1243, f. héb., de la Bibliothèque nationale de Paris. Ce dernier, qui renferme un dictionnaire hébreu-français, est probablement du XIVe siècle : Darmesteter ne s'en est pas servi. L'incendie de la bibliothèque de Turin a détruit les deux ouvrages bibliques qui s'y trouvaient (cf. A. Darmesteter, *Reliques scientifiques*, I, 133-164).

Il faut noter que M. Oesterreicher, en affirmant (*Beiträge zur Geschichte der jüdisch-französischen Sprache*, Czernowitz, 1896, p. 16) que le ms. C porte la date 1359, a commis une erreur grave. Il paraît avoir lu (? +) שנת « dans l'an 1359 », au lieu de שבח לאל, « Dieu soit loué », qu'on lit clairement dans le manuscrit, comme dans la copie soignée de Darmesteter. Voici le passage en entier, f. 25 *a* : נשלם שמואל שבח לאל אתחיל ספר מלכים ; « [Le livre de] Samuel est fini, Dieu soit loué ; je commencerai le livre des Rois. » Le manuscrit n'est guère postérieur au XIIIe siècle.

2. On trouvera dans les articles de Darmesteter (voir ci-dessus), des ren-

y a le rapport le plus intime entre les trois genres de textes que j'étudie, l'apparente dispersion de mes efforts n'a eu en réalité que des avantages.

En dehors des sources manuscrites, la littérature imprimée se rapportant au sujet a été naturellement mise à contribution. Il faut signaler particulièrement le travail d'Arsène Darmesteter, *Gloses françaises de Raschi dans la Bible* (Paris, 1909). Ce livre, qui se compose d'extraits de la *Revue des études juives* (années 1907-1908), a été publié par les soins de MM. Brandin et Julien Weill. Les notes explicatives de M. Brandin m'ont souvent été d'un grand secours. La dissertation de M. Gustav Schlessinger, *Die altfranzösischen Wörter im Machsor Vitry*[1], malgré des défauts,, renferme une collection de matériaux très utile.

Chacun des articles suivants a pour point de départ un mot qui se lit dans les documents rabbiniques. En cherchant à éclaircir ce mot autant que possible, je tâche de corriger ou de compléter ce qu'en disent les savants qui s'en sont occupés. Par conséquent, un même article traite quelquefois de plusieurs mots. Cette circonstance n'a pas d'inconvénient sérieux, puisqu'un index complet permet de retrouver tous les mots discutés.

MM. Meyer-Lübke[2] et Herzog[3] ont posé plusieurs questions d'un caractère général au sujet de la langue des textes qui nous occupent. Il ne paraît pas encore possible de résoudre définitivement les problèmes si attrayants sur lesquels ces savants ont appelé l'attention des romanistes[4]. Il faut attendre qu'on ait étudié en détail la langue de tous les textes qui nous sont

---

seignements sur les manuscrits cités ; des catalogues facilement accessibles permettent à l'ordinaire de se renseigner sur quelques mss. qu'il n'a pas connus.

1. Mayence, 1899 ; cf. le compte rendu de M. Brandin, *Romania*, XXX, 130.

2. *Literaturbl. für germ. und rom. Phil.*, XXVI, 405.

3. *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 636.

4. On trouvera des indications intéressantes à ce point de vue dans les art. AREY, EMPRESSER, PLENIME.

parvenus, et mis en lumière les rapports de cette langue avec le français ordinaire. Il est certain qu'en traduisant l'hébreu, les Juifs se servaient d'un vocabulaire et d'un style assez particuliers; il est encore plus certain que les matériaux publiés jusqu'ici ne permettent pas de se faire une idée exacte de la langue parlée par Raschi et par l'auteur de l'élégie de Troyes.

En suivant des indications de MM. les professeurs A. Marshall Elliott et C. Carroll Marden, de l'Université Johns Hopkins, j'ai constaté une connexion étroite entre les glossaires bibliques des Juifs français et les traductions de la Bible dues aux Juifs espagnols; mais ce sujet demande à être traité à part. Je me borne ici à noter que des accords entre les traditions de la France et de l'Espagne se remarquent aux articles AOIRE, AVIJER, BATEDIZ, BOUZÉKLE, PLENIME, TONJE. Sur les textes espagnols cités dans ces notes on peut voir l'article important de Samuel Berger, *Romania*, XXVIII, 360-408 et 508-567.

Je dois les remerciements les plus sincères à Mme Arsène Darmesteter et à son frère M. Philip Hartog, de l'Université de Londres, qui m'ont permis, avec une générosité rare, de me servir des manuscrits d'Arsène Darmesteter dans les conditions les plus favorables. J'ai déjà indiqué une partie de ce que M. Louis Brandin a fait pour faciliter mes études; il serait difficile d'énumérer tous ses bons offices à mon égard [1].

Les notes suivantes témoignent souvent de ce que je dois à M. Antoine Thomas; qu'il me soit permis de le remercier de l'amabilité dont j'ai tant profité. J'ai aussi bien des obligations envers M. Paul Meyer. La publication de ces recherches dans la *Romania* est un hommage à la mémoire d'Arsène Darmesteter; si cette étude a quelque valeur, c'est à ce regretté maître que la science en sera redevable.

---

1. Mes maîtres, MM. A. Marshall Elliott et Edward C. Armstrong, m'ont encouragé à entreprendre ce travail, dans l'exécution duquel ils m'ont guidé avec autant de savoir que de jugement. Un grand nombre de bibliothécaires, surtout ceux de la Bibliothèque nationale de Paris, m'ont montré la plus grande bienveillance. Parmi beaucoup d'autres personnes qui m'ont aidé, je tiens à signaler particulièrement M. Israël Lévi, directeur de la *Revue des études juives*, M. Alexander Marx, professeur au Jewish Theological Seminary à New-York, et M. Gustav Grünbaum, de l'Université Johns Hopkins.

AIN

AIN, adj., « de condition servile », se trouve dans l'*Aruk* de Ratisbonne (dictionnaire du Talmud; ms. du XIVe siècle [1]?). Voici le passage : לשון עבד מכודן שפחות מכודנות אביהן משעבדן איין בלעז בלשון אשכנז אייגין כדן; « כדן, comme dans les expressions « servant de condition servile », « servantes de condition servile », a le même sens que *ain* en français et *eigen* en allemand ». Le mot français est écrit אַיִין dans l'*Aruk* de Berne (dictionnaire du Talmud; ms. daté de 1290 [2]). Perles (*l. l.*) explique correctement la glose allemande, mais il ne dit rien qui vaille de la glose française.

Il saute aux yeux que *ain* vient de l'allemand *eigen*, qui se disait, selon Grimm [3], « von knechten und hörigen, mhd. » On a déjà signalé l'existence de ce mot germanique en ancien français au sens de « propre ». M. Paul Meyer a noté [4] que la formule *de mon einz degré*, « de mon propre gré », et des locutions semblables sont employées dans des textes anglo-normands, et Gaston Paris a cité [5] d'autres exemples, parmi lesquels figure l'expression *de son eine talent*.

D'autre part, *eigen* est sans doute à la base du substantif enregistré par Godefroy à l'art. AINE, avec les variantes *ain*, *ayn*, *ein*, *en*, et expliqué comme « désignant un mode de tenure ou jouissance de la propriété [; il] est comme une sorte d'antithèse du mot *trefond*, et y est joint, ce semble, pour exprimer l'idée de la propriété parfaite, dans la locution dont le type est : *En aine et en fond*, ou *trefond* ». Un grand nombre d'exemples, tirés de textes lorrains qui datent d'entre 1220 et 1385, n'ajoutent rien à cette explication. D'après ce que dit Grimm [6], « im rechtlichen sinne wird eigen als grund und boden der

---

1. Perles, *Beiträge zur Gesch. der hebräischen... Studien*, Munich, 1884, p. 101.
2. *Monatsschr. für die Gesch. des Judenthums*, XXXIV, 227.
3. *Deutsches Wœrterb.*, vo EIGEN, « proprius », 3.
4. *Romania*, XV, 280, n. 2.
5. *Romania*, XXV, 518, n. 1.
6. A l'art. EIGEN, « praedium, bona, facultas ».

fahrenden habe entgegengestellt », on devrait voir dans *aine* plutôt le synonyme que l'antithèse de *fond* ou de *trefond*.

Le fait qu'on trouve *ain(e)* aux sens de « condition servile » et de « propriété » dans des textes de l'Est, rend moins vraisemblable l'opinion de MM. Meyer et Paris (*l. l.*) que *ain(e)* « propre » soit venu de l'anglais, plutôt que d'une langue germanique du continent.

ALOEN

Aloen, « aloès », forme qu'on ne trouve pas dans Godefroy, est cité par M. Berger[1] seulement d'après la *Passion* (v. 347). Il dit que probablement le mot n'était usité que dans la langue de l'église, et que la forme ordinaire de l'ancien français était *aloe*, en s'appuyant sur l'article aloes du *Complément* de Godefroy. En fait, *aloen* était une forme très répandue. Raschi s'en sert à trois reprises (*Sab.* 110 *b*, *Git.* 69 *b*, *B. K.* 85 *a*). M. Schlessinger[2] confond les deux premières gloses avec *aluine*, et explique la dernière par *aloes*. Les notes de Darmesteter portent la vraie forme *aloen*, d'après les leçons des manuscrits. *Br* emploie les formes *aloéyns*, *aluéyn*, *aluéyns*. M. Brandin relève[3], à propos d'un autre mot, un texte dans Godefroy, art. croc, où l'on lit *aloains*.

M. Berger ne parait pas s'apercevoir que, sur six exemples réunis dans l'article de Godefroy qu'il cite, deux ont la forme étrange *aloeu* ou *alloeu*. Ici encore nous avons affaire à notre mot en *-en*. Godefroy a sans doute tiré son exemple d'*aloeu* d'un des mauvais textes imprimés du *Grant Herbier*; l'édition de M. J. Camus[4], de même que le manuscrit Bodley 761[5], et les manuscrits 1307 et 9136, fonds français, de la Bibliothèque nationale de Paris, ont *aloen*. L'autre exemple en *-eu* vient des *Comptes de l'argenterie*, dont le manuscrit[6] parait en effet porter

1. *Lehnwörter in der franz. Sprache ältester Zeit* (Leipzig, 1899), p. 52.
2. *Festschrift zum 70ten Geburtstage A. Berliner's* (Francfort, 1903), p. 235.
3. *Revue des études juives*, XLII, 251, § 31, passage auquel renvoie M. Loew dans la *Festschrift* pour M. Berliner, p. 235.
4. Modène; 1886, § 18.
5. Cité par M. Paul Meyer, *Romania*, XXXVII, 520.
6. Bibl. nat., franç. 11205, f° 29 *r°*.

alloeu plutôt que *alloen* ; mais, comme le scribe ne fait guère de distinction entre *u* et *n*, l'on ne doit pas hésiter de lire *alloen*. On trouve aussi *aloen* en provençal (cf. Raynouard, v° ALOA).

Le texte rapporté par M. Meyer (*l. l.*) paraît distinguer *aloen* d'avec *aloe*. Il dit : « *Aloe* si est li jus de une herbe q'est apelé *aloen*... En tiele maniere est *aloe* faite : l'en prent le jus de *aloen*... » Cette distinction, bien qu'elle se retrouve dans un manuscrit cité par Raynouard (« Aloe es suc de la herba dita aloen »), est artificielle ; les autres textes du *Grant Herbier* déjà cités ne l'observent pas.

Bartsch a remarqué (voir Berger, *l. l.*) que *aloen* est la transcription de l'accusatif latin. On a d'autres exemples du même procédé dans *palasin* [1], *sincopin* (voir Godefroy ; *-in* vient de la désinence de συγκοπήν d'après la prononciation grecque du moyen âge), *Mathusalem* [2], etc. Le fait que tous ces mots viennent du grec ou de l'hébreu a sans doute facilité l'emploi de l'accusatif comme nominatif.

AOIRE

AOIRE, « augmenter ». *Aoyt* et *aoyséz* dans *Br* se rattachent au verbe *aoire* < *adaugĕre (forme refaite d'après adauxi, adauctum ; cf. Körting, 166) ; les autres exemples cités sous *aoyséz* et *auytra* (*sic*, pour *auytera*) viennent de *aoiter*.

Pour ce mot, comme pour adulter, nous trouvons des formes en *avo-*. Godefroy cite, à l'art. AOITE, un exemple de *avoite* ; il y en a un autre, de l'an 1304, dans l'article AVOYTEMENT, tiré des *Year-books of the Reign of Edward the First*, *years* XXXII-XXXIII (Londres, 1864), p. 31 :

« N'est pas semblable entre prier d'estre receu q'est doné pur statut pur abreggement de delays, e prier eyde q'est a la comune ley, e chiet en *avoytement* de delays. »

Le contexte indique l'incorrection de la définition de Godefroy, « action d'annuler, action de décliner », comme l'inexac-

---

1. Voir Thomas, *Mélanges d'étym. franç.* (Paris, 1902), art. BALZIN.

2. Noter que les deux premiers exemples du nom qui se présentent dans la Vulgate, Gen., v, 21 et 22, sont à l'accusatif ; la forme populaire *Mathieu Salé*, qui remonte au XIVe siècle (cf. Gaston Paris, *Romania*, XXIX, 422, n. 2), vient du nominatif.

titude de la traduction anglaise publiée en regard du texte, qui porte (p. 30), « goes to avoid delays ». D'ailleurs, on lit dans le *New Law Dictionary and Glossary* de Burrell (New-York, 1850), v° AID-PRAYER : « ... Aid-prayer was a dilatory plea... »

Ces exemples vont à l'encontre de la thèse de Gaston Paris[1] que « *aoire*, *aombrer*, *aourer* n'intercalent pas de *v*, » et par conséquent portent à croire que le *v* de *avoltre* est intercalé. Cf. aussi la forme *avouillage*, citée par Godefroy, AOUILLAGE, *Devivoler*, « profaner », dans *Br*, dérivé, comme le note Oesterreicher[2], de de + violare[3], présente encore un cas de suppression d'hiatus; il est intéressant de remarquer que M. Paul Meyer a relevé[4] une forme deviholavet dans les *Joca monachorum* du VIIIe siècle.

ARE

ARE, enregistré par Godefroy, au sens général de « aride, sec, desséché », a un sens particulier dans le passage suivant d'un commentaire biblique dû à un Juif français du XIIIe siècle[5] :

« ... Du vin qui coule de la bouche par le gosier jusqu'aux intestins, parce qu'il est doux et agréable et ne s'arrête pas (ואינו מתעכב) dans le gosier comme l'espèce de vin inférieur qu'on appelle *are*, qui s'arrête dans le gosier. »

La signification indiquée rappelle celle du poitevin *are*, qui veut dire, d'après Godefroy, « sec, cassant, rude au toucher, couvert de petites aspérités ; » Beauchet-Filleau note qu'on « le dit aussi en parlant d'un fruit qui a un goût *are*, en parlant, par exemple,

---

1. *Romania*, X, 61, n. 8.

2. *Beiträge*, p. 20.

3. En judéo-espagnol on a *esbivlar*, < ex + violare, dans le même sens, voy. *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 156.

4. *Romania*, I, 489.

5. M. H. J. Mathews a publié le texte hébreu de ce commentaire dans la *Festschrift zum 80ten Geburtstage Moritz Steinschneider's* (Leipzig, 1896), aux pages 164-185 de la partie hébraïque. Le passage que je traduis se rapporte à *Cant.*, I, 4 et se trouve à la page 165. La glose se rencontre encore à la page 182.

de fruits sauvages, etc... » L'étymologie par acer, proposée par Beauchet-Filleau pour le mot dans ce dernier sens, n'est pas admissible, mais elle nous aide à comprendre son explication un peu vague.

AREY

Arèy, *ayrey*, *eyrey*, « bélier », dans *Br*, représentent, comme l'a déjà remarqué M. Thomas [1], le latin arietem. Le poète Eustache Deschamps, qui est né en Champagne, comme on sait, emploie la forme *aray* [2] ; et *aroi* est encore vivant dans la région. Tarbé donne [3] : « *Aroi*... Bélier, *aries* », et « *Aroy*, *arroy*, m[arne] : Bélier, bouc ». Par conséquent, M. Meyer-Lübke est dans l'erreur quand il cite [4] notre mot comme un exemple des emprunts faits aux dialectes méridionaux par les Juifs du Nord. La diphtongue *ey* dans *arèy* est simplement un archaïsme; cf. *réyalme*, *réyon*, *réyz* et tant d'autres cas dans *Br* [5].

Ran, cité par Tarbé (*op. l.*, II, 224) comme une variante de *aroi*, vient en réalité du germanique *ram* (Körting, 7734). On prononce *ram* dans l'île de Guernesey [6], et Moisy [7] cite un exemple de *ram* dans un texte dn XVIe siècle, et dit que *ram* est encore vivant dans le département de la Manche. La

---

1. *Romania*, XXXV, 140 et XXXVI, 446.

2. De toriaux, d'*arays* et de bestes (*Miroir de mariage*, 1861, dans *Œuvres complètes*, IX, 64). Il n'y a pas d'article correspondant dans Godefroy.

3. *Rech. sur l'histoire du langage et des patois de Champagne* (Reims, 1851), II, 224 et 177.

4. *Wörter und Sachen*, I, 32.

5. On peut noter que *bâtir*, « coudre à grands points », est, comme M. Meyer-Lübke le conjecture dans l'article cité (*Wörter und Sachen*, I, 29), beaucoup plus ancien que le XVIIe siècle (c'est seulement de cette époque et non du XVIe siècle, comme M. Meyer-Lübke le dit par distraction, que le *Dict. général* le date). Raschi (*Menahot*, 41 *a*) a la glose *bastir*, et se sert aussi (*Bezah*, 7 *a*) du substantif *baste*. *Bastir* se retrouve dans le pseudo-Raschi (XIIe siècle ?) sur *M. K.* 22 b. Adolf Tobler a relevé le mot dans le glossaire d'*Auberi le Bourguignon* (milieu du XIIIe siècle).

6. *Atlas linguistique de la France*, carte BÉLIER, point 399.

7. *Dict. de patois normand* (Caen, 1887).

forme *aran*, donnée par Tarbé (*l. l*), si elle existe réellement, peut être le résultat d'une confusion entre *aroi* et *ran* [1].

ARMONT

ARMONT (*sic*, pour *aremont*), expliqué dans *Br* par « désir ? », est l'ancien français *arrement* < atramentum. La glose se répète dans A, D, E, F ; F porte, p. ex. דאיתנמ דבר המשחיר הדיו « *de aremant*, chose qui sert à noircir l'encre. » Godefroy, à l'art. ARREMENT, donne le sens de « matières qui servent à composer l'encre ».

ATRAMPROR

ATRAMPROR, « canif », se trouve dans l'*Aruk* de Berne (1290) [2] dans la glose ארר סכין שקוצצין בו הקלמוס אטרמפרור « ארר veut dire un canif avec lequel on taille les plumes, un *atrampror* ». Perles a justement mis le mot en rapport avec l'expression latine du moyen âge *calamum temperare* et les termes italiens *temperino* et *temperatojo*, qu'il cite d'après Wattenbach [3], mais il ne transcrit pas la glose, qui représente une forme *atempror*, modifiée sous l'influence de *tremper*. Cf. la forme *atrempierres*, donnée par Godefroy, art. ATEMPREOR « modérateur, celui qui modère ». M. Thomas, en s'appuyant sur l'ita-

---

1. [*Ran*, au sens de « bélier », est encore vivant, d'après la carte BÉLIER de l'*Atlas linguistique*, dans différentes parties des départements suivants : Aisne, Manche, Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme. Cf. RAN 3 dans Godefroy, où les exemples ne remontent pas plus haut que le XVIe siècle, et une note de M. Meyer-Lübke dans *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 404. A Domecy-sur-le-Vault, près d'Avallon (Yonne), d'après Jossier (*Dict. des patois de l'Yonne*, dans *Bull. de la Soc. des sc. hist et nat.*, XXXVI, 145), on dit *ropaire*, expression qui manque dans l'*Atlas* et dans la *Faune pop.* d'Eugène Rolland. Faut-il y voir une altération de **ran-père* ou de **aroi-père ?* Ni l'un ni l'autre probablement, mais il me paraît bon de signaler le mot *ropaire* et de poser la question. — A. Th.]

2. Perles, *Jubelschrift zum 70ten Geburtstage des Prof. H. Graetz* (Breslau, 1887), p. 11.

3. *Schriftwesen im Mittelalter*, p. 190 (p. 229 de la troisième édition, Leipzig, 1896).

lien *temperatojo* (cf. aussi La Curne de Sainte-Palaye ATEMPROIRE, « pièce d'un moulin », mot apparenté à celui qu'enregistrent Godefroy, TEMPREURE 2, et Littré, TREMPURE, comme M. Thomas me le fait remarquer), tire la terminaison de notre mot de -atorium.

AVIJER

AVIJER, « rendre la vie, donner la vie, » etc. (*Br*, Index), du lat. * advivificare, est à remarquer comme un nouvel exemple des verbes en -ificare, sur lesquels on peut consulter les articles de M. Thomas [1] et de M. Schuchardt [2].

La chute du premier -vi- est due à une « superposition syllabique ». D'autre part, en espagnol, une dissimilation a produit la forme *abeviguar*, qu'on lit dans le manuscrit I. j. 7 de l'Escurial, p. ex. Exode, XXII, 17, *abevigues*, de même que dans l'édition du Pentateuque publiée à Constantinople en 1547, p. ex. Gen. XLV, 5 : אַבֵּיבִיגוּאַנְשָׁה *abeviguansa* (*sic*), Exode, I, 18 : אַבֵּיבִיגוּאַשְׁטִיש *abeviguastes* [3].

L'espagnol connaît aussi la forme régulière *abiviguar*; la Bible de Ferrare s'en sert dans tous les passages où B porte *avijer*.

On trouve en catalan des formes intéressantes par leur rapport avec -ificare. Dans un fragment se composant de deux feuillets d'un glossaire hébreu-catalan du moyen âge [4], on lit : *e multigara* (Exode, XXIII, 29, ורבה אימולטיגרא) « et multipliera », et *frutigaras* (Exode, XXIII, 30, פְּרוּטִיגַרַש : תפרה) « fructifieras ». Ces verbes correspondent aux formes espagnoles *muchiguar* et *fruchiguar*, si fréquentes dans les traductions juives de la Bible, et ont vraisemblablement la même origine.

---

1. *Romania*, XXXVII, 603, etc.

2. *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 322.

3. Cette forme est encore usitée en judéo-espagnol. C'est sans doute par erreur que M. Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 170, l'écrit *abediguar*.

4. Cambridge, collection Taylor-Schechter, boîte K, 24. Cette collection, qui provient de la *genizah* ou « lieu de débarras », « chambre aux rebuts », d'une synagogue du Caire, a déjà fourni des fragments d'Aliscans à la philologie romane ; voir *Z. f. rom. Phil.*, XXII, 91 et 250.

AVONDER

Avondé et les formes apparentées réunies dans l'index de *Br* sont à retenir comme des dérivés populaires de abundare. L'explication de *avondé* par « rencontré » n'est pas exacte. La locution *sera avondé*, dans les deux passages en question, a le sens de « sera assez » ; *avondért* (*sic*, lisez *avondéret*) veut dire « furent assez ». La traduction « rencontrera » pour *avondra* n'est pas assez claire, l'hébreu signifie « se présentera, arrivera ». *Avondras* paraît bien avoir le sens de « rencontreras »[1]. L'index omet *avondront* (lisez *avonderont*), « seront assez », 133, 89.

Moisy[2], à l'art. AVONDER, « gorger de nourriture [plutôt « satisfaire »], engraisser », rapporte un passage de Wace, « *Chron. ascend. des ducs de Norm.*, p. 4 »[3], et « ... Orge, pour *avonder* les porcs, 4 s. *Compte de* 1466, cité par M. Pluquet dans son *Ess. hist. sur Bayeux*, p. 200. » Il tire le mot avec raison de abundare.

On peut ajouter à l'article 62 de M. Körting les formes engadinoises *avuond*, *avuonda*, « assez », rattachées par J. Ulrich[4] à abundare; on trouve *avonda*, *avunda* dans le glossaire de son *Oberländische Chrestomathie* (Halle, 1883).

BATEDIZ

Batediz, qu'on lit à trois reprises dans Raschi[5], correspond aux formes espagnoles *batediz*[6] et *batedizo*[7]. *Batediz*, en espa-

---

1. [Comme me le fait remarquer M. Mayer Lambert, *avondra*, *-dras*, ne se rattachent pas à *avonder*, mais équivalent à *avendra*, *-dras*, futur du verbe *avenir*. — A. Th.]

2. *Dict. de patois normand*, Caen, 1887.

3. M. Andresen, *Roman de Rou* (Heilbronn, 1877), écrit, I, 209, l. 52 : « D'aueir sunt cuueitus, n'en nes puet auunder. »

4. *Romania*, VIII, 389.

5. *Gloses françaises*, index ; on peut ajouter à ces exemples celui du *Mazhor Vitry*, que M. Schlessinger (§ 71) ne transcrit pas, et ceux que Darmesteter, *Romania*, I, 159, transcrit *batdiç* et explique par distraction comme = *battuz*. L'index de *Br*. porte la forme postérieure *batiž*.

6. *Pentateuque* de Constantinople (1547), Exode, xxxvii, 7, 22, etc.

7. *Bible* de Ferrare, Exode, xxxvii, 22, etc.

gnol, a l'air d'être un emprunt au provençal (Mistral enregistre *batedis*, forme qui correspond au type *batteticius proposé par M. Thomas[1], en même temps qu'une forme languedocienne *batadis*, qui pourrait être le résultat d'une assimilation ou d'une analogie); *batedizo* en serait une forme refaite. A côté de *batedizo* on rencontre *batidizo*, qui a subi l'influence de *batido*[2].

Dans les textes rabbiniques le mot a partout le sens de « battre, en parlant d'un métal » dont on trouve des exemples du XVe siècle dans Godefroy, à l'art. BATEIS 1.

Dans les exemples réunis à l'art. BATEIS 4, sous la définition « première assise de fondations dans une rivière », *bateis* paraît avoir le sens de « quai » ; cf. l'article BATTE et la définition donnée par Ménière, v° « BATI, s. m. » ; pour l'angevin moderne, « faire un bâti, c'est battre des pieux dans la Loire, pour retenir un entourage de paille, qui doit retenir l'eau et le chanvre destiné à rouir ».

Le sens de « battu, frayé », que l'on voit dans les exemples de « rese baptise, batisse », sous BATEIS 1, a inspiré à quelque scribe l'idée d'écrire *batediz lo kemin* dans le ms. *V* de Raschi[3], où la vraie leçon est *batez lo chemin*, qu'on trouve dans la plupart des autres manuscrits. Ce sens est encore vivant en Normandie (Métivier : « Battin, s. m., ce qui est foulé aux pieds »), en Poitou (Rousseau, « Batti, s. m., l'endroit le plus battu d'un chemin »), et au Midi (Mistral, BATEDIS adj., « qui est souvent battu, fréquenté... *Camin batedis*, chemin passant »). Lalanne a aussi le poitevin « Batti, s. m., tranchant d'une faux fraîchement battue » (cf. le vosgien *bɛtɛ* (= * *battet*, dim. de *batte* ?) « pierre à aiguiser la faux »[4]).

Les Juifs paraissent avoir été enclins aux formations en -aticium. Notez dans *Br*, entre autres mots, *doliz* (F. Ex. XX, 4, a דוֹלֵאִיץ *doleiz*), « idole taillée » (le glossaire porte la traduction erronée « idoles taillées ») qui correspond à l'espagnol *doladizo*

---

1. *Essais de philologie française* (Paris, 1898), p. 18, n. 2.
2. *Bible* de Ferrare, Exode, XXXVII, 7.
3. *Gloses françaises*, p. 77, sur Isaïe, LXII, 10.
4. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, CXXII, 374.

(*Bible* de Ferrare, Jérémie, x, 14)[1]. Je n'ai rencontré ces mots que dans les textes rabbiniques.

BOCEL

Bocel, « outre », est un mot fréquent dans les glossaires (*Br bozel*, *buzel*, etc.) ; l'index de *Br* lui attribue à tort le sens de « boisseau », l'hébreu n'indiquant que celui de « outre », donné en premier lieu par M. Brandin. Godefroy traduit le mot par « petit tonneau, petit baril », bien qu'il cite non seulement des passages bibliques dans lesquels la Vulgate porte *uter*, mais aussi un document de 1451 qui parle de « Ung bousseaux ou flacons de cuir à porter vin », et enfin, sous la définition « ... vaisseau, vase à mettre diverses choses, panier, caque, etc. », la phrase de Marco Polo, « Deux bouchiaus de cuir en quoi il mettent leur lait ». Dans le glossaire d'*Aiol*, M. Foerster explique *bochel* prudemment par « Trinkgefäss », apparemment sans s'apercevoir que c'est le même mot que *boucel*, qu'il traduit justement par « Schlauch ». Gaston Paris[2] traduit par distraction « broc » ; auparavant[3], il avait donné la vraie explication par « outre ». M. Emil Levy (*Provenz. Supplement-Wörterbuch*, v° BOSEL) définit simplement « Gefäss für Flüssigkeiten » ; dans son *Petit Dictionnaire*, il traduit par « flacon, récipient probablement en bois où l'on mettait du vin ». Il est clair que le sens normal de *bocel* est celui de « outre » ; cependant il paraît avoir pris la signification de « tonneau » à une époque basse, d'après un texte lillois de 1403 rapporté par Godefroy, qui parle de « Un bouchiel a temprer herens ». La valeur de l'article vague de Tarbé[4], « Boucel, bouchel—Bouteille, tonneau », est douteuse. Tarbé indique l'existence du mot (quand ?) dans la Marne, les Ardennes et l'Aube. La définition de Borel (1650), « *Bouchel*, baril à vin », ne prouve pas grand'

---

1. Le dernier mot n'a rien à voir avec idolum, comme le veut M. Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 143. Ce n'est qu'une traduction littérale de l'hébreu אֱלִיל
2. *Romania*, XVIII, 146.
3. *Romania*, X, 59, n. 6.
4. *Recherches*, II, 193.

chose, et l'article BOUCHIAUX de Corblet, d'après lequel ce mot, marqué comme hors d'usage, aurait signifié « petits tonneaux », ne vaut rien du tout, puisqu'il repose en dernier lieu sur un texte de 1301 cité par Du Cange, v° *boucellus*, sous BUTTA 3, et v° SAGIMEN, où il s'agit évidemment d'outres.

Gaston Paris [1] dérive *bocel* de *bouc*, qui, d'après lui, aurait eu en ancien français le sens de « outre ». Cette étymologie est erronée. Le *k* germanique avant *e* ou *i* donne *ch*, Picard *k* (cf. *bochet*, *boquet*, « petit bouc » dans Godefroy). D'ailleurs, *bouc* au sens de « outre » date seulement d'une époque récente ; d'après Godefroy, c'est une altération du vieux français *bot*, *bout* < buttem (cf. le français moderne *boute*, en dernier lieu < *buttam), altération qui paraîtrait seulement dès le XVIe siècle. Cette altération s'explique par le fait qu'on se servait de peaux de bouc pour faire des outres. Gaston Paris, en s'appuyant sur la leçon *bolc* d'un manuscrit d'*Ogier le Danois*, dans un passage où l'autre manuscrit consulté par Barrois porte *bout*, affirme que la forme originale était *bouc*. Par conséquent, il est contraint de corriger en *buc* le *but* du Psautier d'Oxford (XXXII, 7). Comme la leçon *bouz* qu'il cite du Psautier de Cambridge ne prouve nullement sa thèse, il faut s'en tenir à la tradition des manuscrits. Le *Dict. général*, tout en reconnaissant (BOUT 2) l'existence de *bout* « outre » en ancien français, tire *bouc* « outre » de *bouc* « animal ».

L'exemple de *boucaille*, expliqué par « outre de peau de bouc », qu'on trouve dans Godefroy, ne témoigne point en faveur de l'opinion de Gaston Paris. Le passage « Item, une petite *boucaille* de fer-blanc et une de verre en ung escring, II s. VI d. », qui suit immédiatement [2] la phrase citée par Godefroy, prouve qu'il ne s'agit pas d'outres. M. Thomas me suggère la correction lumineuse *boutaille* = *bouteille*; on trouve d'abondants exemples de cette forme dans Godefroy, Complément, BOTEILLE. Il compare *ouaille* < *oueille*.

Godefroy traduit *bocel* par « petit tonneau, petit baril », sans doute parce qu'il l'identifie avec le *tonneau* du français moderne. Cette identification remonte jusqu'à Thomas Corneille

1. *Romania*, X, 59, n. 6.
2. *Bulletin monumental*, XVIII, 453.

(1694), qui, ayant trouvé dans Borel (1650) le mot *bouchel* « baril à vin » (voyez ci-dessus) mis immédiatement après *boucaut*, aura jugé que les deux mots étaient apparentés. Quand on lit l'article *boucaut* du *Dict. général*, qui donne les sens « 1° *Anciennt*. Outre de peau de bouc. || *P. ext*. Contenance de l'outre. || 2° *P. ext*. Tonneau... ; » et qui dérive *boucaut* de *bouc*, on est porté à croire que le *Dict. général* a raison, et à révoquer en doute l'étymologie de *bocel* par *butticellum, diminutif de buttem, qui est pourtant la seule bonne (cf. l'italien *botticello* et butticella[1] dans le *Thesaurus linguae latinae*)[2]. Il faut donc nous occuper de *boucaut*.

Le *Complément* de Godefroy rapporte, sous la définition « Outre de peau de bouc, tonneau grossièrement fait... », deux textes qui contiennent le mot *boucaut* ; mais, comme le premier exemple (*bouquauz*) est une faute pour *bouquanz*[3], et que le

---

1. L'article BOUTISELE, « petit tonneau, petit baril », de Godefroy, avec les formes *boutisele*, *boutesele*, citées d'un traité de 1246 avec les Génois, nous indique qu'une forme de *botticella*, empruntée à un dialecte italien du Nord (cf. vénitien *botesèla*, bergamasque *botisèla*), a joui d'une existence plus ou moins précaire en français. Le même mot paraît se retrouver dans l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise (vv. 3863-66) :

Si jeterent en butheisseilles,
En peitailles e en oceilles,
Soffre e catran e siu e peiz,
E puis grans fuz apres tot dreiz...

Gaston Paris lit *en buz*, *en seilles* pour *en butheisseilles*, leçon du manuscrit ; la rime exclut la leçon *seilles*, parce qu'*oceilles* = *ouceles* : *puceles* (vv. 387-88), comme un renvoi du regretté maître dans le glossaire le suggère. L'identité de *oceilles* et *ouceles* est obscurcie par le fait qu'on a changé *ouceles* en *orceles* sans nécessité. Cf. les formes en *oc-*, *ouc-* dans Godefroy, ORCEL, ORCELE, ORÇUEL ; Du Cange, ULCEUS, ULTELLA ; et les gloses « Hic ulceus, *pot de terre* » (XIIIe siècle ; *Romania*, XXIV, 171, n° 12) et « Hic ulceolus, *eschafiour* » (XIVe siècle ; *Bibl. de l'Ec. des chartes*, XXXIV, 38). L'*l* provient sans doute d'une assimilation avec la désinence des formes diminutives.

2. L'explication par *boz+ĕllum*, donnée par M. Foerster (Glossaire d'*Aiol*, BOCHEL), est inexacte ; M. le Dr Bos a déjà trouvé la vraie étymologie (*Glossaire de la langue d'oïl*, Paris, 1891, BOCEL 3).

3. Voir Thomas, *Mélanges*, p. 34.

second a clairement le sens de « tonneau, caque », son témoignage pour la signification « outre » n'a pas grande valeur.

M. Thomas a appelé mon attention sur le *Dictionnaire de Technologie* de De Chesnel[1], où l'on lit, à l'art. BOUCAUT : « Anciennement, on donnait ce nom à des sacs de peau de bouc, *uter* et ἀσκός, dont on a tiré aussi le mot outre, et qui servaient à contenir des liqueurs, particulièrement des vins d'Espagne ». Nous avons encore là affaire à une erreur. De Chesnel a mal compris l'article *boucaut* du *Dictionnaire technologique... par une société de savans et d'artistes*, qu'il cite parmi ses sources. *Le Dict. technologique* dit[2] : « ... Ce mot s'emploie aussi pour désigner la chose contenue, sans tenir compte de l'enveloppe... *Boucaut* paraît être dérivé du mot *bouc* ; l'on sait, en effet, que la peau de cet animal... s'employait, de temps immémorial, à former des sacs, auxquels on avait donné les noms *uter* et ἀσκὸς (peau de bouc), qui désignaient leur origine, et desquels nous avons tiré aussi le mot *outre* : ce dernier exprime tout à fait la même chose. Les liqueurs, et surtout les vins d'Espagne, nous viennent dans des *outres*... » Les auteurs du *Dictionnaire général* ont sans doute tiré le sens de « outre » de l'art. BOUCAUT 2 de Littré, qui cite un exemple de *boucel*, expliqué correctement par « outre ».

Le deuxième sens donné par le *Dict. général*, celui de « contenance de l'outre », n'apparaît pas, à ma connaissance, avant 1845, date où Bescherelle donne, v° BOUCAUT : « — Comm. Contenance d'une peau de bouc. — Marchandise contenue dans un vaisseau appelé boucaut. » Larousse (1867) dit : « Contenance d'une outre en peau de bouc. Vieux en ce sens. » N'est-il pas possible que cette signification aussi doive son existence à une simple erreur, occasionnée par le passage cité du *Dict. technologique* ? Ce qui porte à le croire, c'est que l'excellent *Dictionnaire universel de Commerce* de Savary des Bruslons[3] ne donne pas ce sens dit archaïque. Par conséquent, la parenté de *boucaut* avec *bouc* paraît très douteuse. Est-ce que le mot serait

1. Dans Migne, *Troisième ... encyclopédie théologique*, tome XXVIII (Paris, 1857).

2. Tome III (Paris, 1823).

3. Je me sers de l'édition de Copenhague, 1759.

un emprunt au provençal *boucau* (Mistral), qui signifie la même chose[1] ?

Godefroy a eu raison d'incorporer dans son article BOCEL la phrase *ung bouchiel d'osieres*, traduisant le *fiscellam scirpeam* de la Vulgate[2], sous la définition « panier » (parmi beaucoup d'autres). Il aurait dû y mettre aussi l'exemple de *bouchiaux d'osier* (Béthune, 1406) cité sous « petit tonneau, petit baril ». Le simple *bout* a acquis de même la signification de « panier »[3], comme ses dérivés *boutaille*[4], *bouteillon* (Godefroy), et *boteron*, *bouteron*[5]. *Buttarius*[6] veut dire « hotteur » ; les exemples de *boutier* relevés par Godefroy[7] d'après une ordonnance de 1285, ont vraisemblablement le même sens que le liégeois *botî* « hotteur » (Forir). Le dernier mot signifie aussi « commissionnaire » ; il en existe une forme féminine *botress*.

Le changement de sens — passage de « outre » ou « tonneau » à « panier » — doit s'expliquer par la forme des paniers. On peut appuyer cette idée par le fait que le provençal *bousso* (Mistral), qui appartient à la même famille que les mots que nous venons d'examiner, est un « panier en forme de tonneau ».

---

1. On ne peut pas appuyer cette hypothèse sur le fait que Sainte-Palaye cite, d'après le « Glossaire de l'*Histoire de Paris* », une forme *boucau*, expliquée par « caque ». Ce glossaire (III, XCIII) porte *boucaut*, et renvoie au passage de 1594 rapporté par Godefroy. Cet exemple offre le plus ancien témoignage de l'existence de *boucaut* qui me soit connu.

2. Exode, II, 3.

3. On trouve des exemples dans Du Cange, sous *buttis* à l'art. BUTTA 3, et à l'art. BOTERONUS. Dans ce dernier cas, le contexte explique *bout* par « hotte », sens qui convient aussi au premier exemple (« portoient tiere en paniers et en bous »), et se retrouve dans le breton *boutec* (Lagadeuc [1464] : « hotte, panier », cité dans *Romania*, IV, 352 ; Du Cange, BUTICA), qui est sans doute un emprunt au latin ou au français. On doit probablement ajouter aux cas de *bout* « hotte » dans Du Cange les trois citations rapportées par Godefroy, art. BOUT, « outre, grosse bouteille, vase pour les liquides... », d'après une ordonnance de 1285. Cf. Godefroy, BOTTEE.

4. Du Cange, BOUTAILLIA et ALLETES.

5. Du Cange, BOTERONUS.

6. Du Cange, BUTTARIUS, à l'art. BUTTA, 3, où il faut corriger *hoccis* en *hottis*.

7. Art. BOUT et art. BOUTIER « bouteiller ».

Le rapport de *bousso* avec buttis est indiqué non seulement par le français *bosse* « tonneau »[1], relevé dans Du Cange, v° DOLIUM, dans un texte dauphinois de 1338[2], mais aussi par le fait que le mot est vivant au sens de « tonneau » en Auvergne (Mistral), en Lyonnais[3], en Franche-Comté (Grammont, BUS), et en Suisse (Bridel, BOSSA), de même qu'en Rhétie (*boza*, *bocha*, « bouteille », Alton ; cf. *boz*, Schneller, p. 122), et en Italie[4]. Ces mots remontent à * buttia, qu'il faut probablement reconnaître dans le butia[5] de l'*Appendix Probi*, énuméré[6] parmi les « nomina generis neutri semper pluralis numeri » ; l'existence du diminutif grec βουττίον[7] appuie cette hypothèse[8]. Cf. aussi l'allemand *butze*, *butsche* (Lexer).

De *boce*, *bosse*, dérivent *bosset*[9] et *bossette*[10], le franc-comtois *busü* (Grammont), l'angevin *boussetaud* (Verrier), le romand *bossaton* (Bridel), etc.

---

1. Le *Dict. général*, sous BOSSE 3, rattache *bosse* à *botte* 2 « chaussure », mais c'est une faute d'impression pour *botte* 3 « outre ».

2. M. l'abbé Devaux relève la vraie forme dauphinoise *boci* dans un texte de Grenoble de 1338-9 (*Langue vulgaire du Dauphiné*, Paris, 1892, p. 51) ; ce qui a échappé à M. Emil Levy. Le mot, venu probablement du Midi, a passé en anglais ; le *New Engl. Dict.* cite, sous BOSS sb[3], « A cask... ; a leathern butt or bottle », des exemples de *bose*, *boce*, *bosse*, tirés de textes écossais qui remontent jusqu'à vers 1375, en rattachant le mot inexactement ou à l'ancien français *bussi* « tonneau », ou au hollandais *bus* « boîte ».

3. M. Philipon suggère (*Romania*, XX, 314 ; XXI, 133), comme étymologie pour le lyonnais *bossi*, un bustea, « boîte » (Du Cange), de date douteuse, qui ne convient pas pour le sens.

4. Toscan *boccia*, « bouteille », pour * *bozza*, par une influence analogique un peu difficile à préciser ; vénitien *bozza*, etc. Feu Gustav Meyer (*Neugriechische Studien*, II, 85 ; *Sitzungsber.* de l'Académie de Vienne, t. CXXX) a déjà mis ces mots italiens en rapport avec la famille qui nous occupe.

5. Pour le *t* simple, cf. buticula (forme rapportée par le *Thesaurus*).

6. Keil, *Grammatici latini*, IV, 196, 11 ; le mot est relevé par le *Thesaurus*.

7. Cf. le *Thesaurus linguae latinae*, à l'art. BUTTIS.

8. Les formes du moyen grec βουτζίον, βουτζί, βούτζον, citées par Du Cange, sous *buttis* dans l'art. BUTTA 3, ont subi l'influence du latin vulgaire, ou d'une langue romane ; cf. G. Meyer, *Neugriechische Studien*, III, 17 (*Sitzungsber.* de l'Académie de Vienne, CXXXII).

9. Godefroy, BOSSET 2 ; Mège, BOUSSET ; Gilliéron, BOSÉ.

10. Godefroy, à l'art. BOUSSETE, explique sans raison apparente « petite boîte », le sens étant sans doute « tonneau », comme dans le dauphinois

Le sens de « panier » a été le point de départ d'une grande famille de mots se rapportant à la pêche. Ces termes se divisent en deux classes, dont les membres sont un peu difficiles à distinguer d'après les maigres données des textes accessibles. Le premier groupe a le sens de « nasse, panier en osier ». On peut rattacher à cette branche *bous* = *bout* (Sainte-Palaye, BOUS)[1] aussi bien que *boisse* (Sainte-Palaye ; < *buttia ; cf. l'art. BOUCHE de Verrier), *boucel* (Sainte-Palaye ; Du Cange, BOCELLA 2), *boissel* (Sainte-Palaye), *bocelle* (Du Cange, BOCELLA 2 ; Verrier, BOSSELLE), *boisselle* (Verrier), *bouchelle* (Sainte-Palaye, Godefroy) et le languedocien *boussolo* (Mistral).

D'autre part, on a un groupe de mots présentant le sens de « boutique, boîte où le poisson se conserve vivant » ; il comprend l'angevin *botte* et *bottereau* (Verrier), le poitevin ancien et moderne *bouterelle* (Godefroy) et l'ancien français *boteron* (Du Cange, BOTERONUS), à côté de l'angevin *bosse* (Verrier), de l'ancien français *boucel* (Du Cange, exemple de *bousseau* de 1420 à l'art. BOCELLA 2), et de l'angevin *bossereau* (Verrier). Le français *boutique* dans ce sens peut remonter à la même racine, qui aurait subi l'influence analogique de *boutique* « magasin », peut-être à une époque ancienne ; cf. les exemples de *butica*, *butticus*, « cista, lagena », rapportés dans Du Cange[2], l'allemand *Bottich* (écrit *potega* dans les Gloses de Cassel, 124), et le breton *boutec*, dont il a déjà été question.

On pourrait être tenté de suivre Carpentier[3] en rattachant à la famille prolifique de buttis l'ancien français *busse*, « tonneau », sur lequel on trouve d'abondants renseignements dans Godefroy, à l'art. BUSSE. Le mot persiste encore, pour la plu-

---

boceta, signalé par M. Emil Levy dans un texte de 1338-39, et le suisse *bossetta*, cité par Bridel, Gilliéron (v° BOSÈTA), et en dernier lieu par Gignoux, *Z. f. rom. Phil.*, XXVI, 132. Cf. le toscan *boccetta*, vénitien *bozzetta*.

1. Ce mot a peut-être survécu en anglais, car c'est à un **bot* ou **botte* (ou *but*, *-te* ? Voir ci-dessous) que doit remonter *butte*, *but*, « ? A kind of basket-net for catching fish », signalé par le *New Engl. Dict.* (BUTT, sb. 12) dans des textes du XVIe siècle : *buck*, cité dans ce sens d'après des textes du XIXe siècle, est sans doute une altération moderne de *butte*.

2. Aux art. BUTICA 1 et BUTTA 3.

3. Du Cange, v° *buza*, dans l'art. BUTTA 3.

part dans des dialectes de l'Ouest et du Sud. Comme on trouve *butet* « bouteille » (? Godefroy, d'après un texte de Caen), *buttet*, « hotte »[1] dans certaines parties de ce même territoire, de même que *butage* « boutage, impôt », à Blois (La Curne de Sainte-Palaye ; Du Cange, BUTAGIUM, sous BUTTA 3), et *butillon*, « panier haut et étroit, qui a la forme d'une bouteille », en Normandie[2], l'hypothèse que bŭttis ait existé à côté de bŭttis ou *but* à côté de *bot* ne serait pas trop hasardée, peut-être. Cf. *buter* vis-à-vis de *bouter* en français moderne (*Dict. gén.*, BUTER).

La définition « petit tonneau, petit baril » s'applique plutôt mal que bien à *bocials* dans le passage suivant, relevé par Godefroy, à l'article hospitalier BOCEL :

> Ains en aurons .II. *bocials* mesurés
> Entre besans et deniers monées.
>
> (*Girard de Viane* [éd. Tarbé, Reims, 1850], p. 48.)

Il s'agit là de « boisseaux », comme Tarbé l'indique dans son glossaire. Godefroy rapproche de *bocel* le nom de famille *Boiceau* ; ce nom n'est qu'une variante orthographique de *Boisseau* (cf. Mistral, BOUISSÈU). On peut noter aussi que le nom Geoffroy *Bocel* figure à la *Table alphabétique* du 5e tome de l'*Histoire de Paris* de Dom Félibien et Dom Lobineau.

Nous n'en avons pas encore fini avec le malheureux article BOCEL. On y lit : « Un hanap d'argent doré a bors aiant un *bouchiel* au fons en un escuchon. Autre a .III. petis *bouchiaux* (1466, Valenciennes, ap. La Fons). » Dans ce texte, comme dans le passage du *Cartulaire de Flines*, daté de 1301 : « .I. hanap d'argent sans piet u il a .I. *konciel* ou fons », relevé par Godefroy, v° KONCIEL[3], où la correction *bouciel* me paraît s'imposer[4],

---

1. Cotgrave (éd. 1632), à l'art. BUTTET : « as *Hotte* ; Sauing that it is made of a courser Ozier, called *du Plomb*, or *Plion*, and th'*Hotte* of a finer wicker close wrought » ; cf. aussi Jaubert.

2. Du Méril, Du Bois, Moisy ; le dernier le cite d'après un texte du XVIe siècle. On retrouve ce mot, ou des mots apparentés, dans la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente, la Charente-Inférieure et la Gironde ; voir la carte PANIER de l'*Atlas linguistique de la France*.

3. Cf. *Romania*, XXXI, 373 et XXXVI, 262.

4. [La correction en *koverciel*, que j'avais proposée, ne vaut rien. — A. TH.]

nous avons affaire à un diminutif de *boce*, « bosse » ; cf. la phrase « le suppliant vendi le hannap de madre a bosse d'argent a un hennapier », citée par Godefroy, *Complément*, BOCE. Ces mots ont passé en anglais, fait qui nous aidera à les éclaircir. L'on trouve de nombreux exemples, tirés de textes des XVe, XVIe et XVIIe siècles, dans le *New Engl. Dict.*, BOSS sb. 1, 3 d, BOSSELL et BUSSELL. La définition donnée sous BOSSELL : « The « print » or ornamental medallion fixed in the bottom of a « mazer » or drinking bowl », bien qu'assez exacte, est peu claire. On comprend mieux la description suivante d'un « madre » anglais de 1578 [1] : « Mazer Bowl : wood, with silver-gilt mounting. Inside is a raised boss containing a medallion engraved with the Holy Rood, once enamelled [2]... »

On doit ajouter d'ailleurs à l'article BOSSEL du *Complément* de Godefroy l'exemple d'un « bouciau d'argent » allégué à l'art. BOUCHEL, « embouchure », et celui de « bouchiaux sur la croisure », rapporté au même endroit avec un point d'interrogation, de même que les textes cités par Gay [3], aux art. BOUCHEL et BOUSSEAU.

BOUZÉKLE

BOUZÉCLE, *bousacle*, sont, comme l'on sait, des dérivés modifiés de l'arabe *bouteikha* [4] : nous trouvons dans Raschi les formes plus anciennes *bodekes* et *bodecles* [5]. Les glossaires bibliques inédits ont (Nomb. XI, 5) les formes suivantes : D : בִּדָּיִקְלֵשׁ *bodaicles* ; E : בּוּזִיקְרֵשׁ *busaicres* et F : בּוֹזָקְלֵיש *bosacles*. *Bateha*,

---

1. Pollen, *Gold and Silver Smiths' Work in the South Kensington Museum* (Londres, 1878), p. 171.

2. A la suite d'un article intéressant de M. Hope sur les « madres » anglais, *Archaeologia*, L, pt. 1, auquel M. Camille Enlart a eu la bonté de me renvoyer, on trouve, p. 187, dans un texte latin daté de Rochester, 1447, la forme *borcellus* ; dans cette forme, comme dans celles que rapporte Godefroy à l'article BORSEL au sens de « enflure », on peut voir l'influence de *bourse*.

3. *Glossaire archéologique*, Paris, 1887.

4. Cf. l'article de M. Thomas, *Romania*, XXXV, 459.

5. Nombr., XI, 5 (*Gloses françaises*, p. 34) et *Kid.* 46 *b*. M. Brandin suit la leçon du ms. A en transcrivant la première glose *budekes* ; j'ai écrit *-o-* d'après le témoignage de la plupart des glossaires postérieurs, dont les manuscrits sont aussi anciens que ceux que nous possédons de Raschi.

dérivé d'une autre forme du même mot arabe, se trouve au même passage dans la traduction espagnole de Ferrare ; cette forme se rapproche plus de l'arabe que la forme ordinaire de l'espagnol, *badea* ou *badeha*[1].

BUFET

BUFET, *buffet*, au sens de « piquette », a été relevé par M. Brandin[2], dans un commentaire attribué à Gerschom de Metz. M. Brandin ne justifie cette façon de transcrire les leçons en partie corrompues des manuscrits cités que par un renvoi aux articles BUFFETIER, « marchand de vin, vinaigrier », et BUFFETERIE, « vinaigrerie », de Godefroy.

De son côté, M. Subak a proposé[3] de lire *pipette*, idée tout aussi absurde que son assertion, peut-être suggérée par une remarque de M. Herzog (*Zeit. f. rom. Phil.*, XXII, 132), que les Juifs français d'aujourd'hui — il ne borne pas la portée de ce qu'il dit à ceux d'origine alsacienne ou allemande — ont l'habitude de prononcer *b* pour *p*.

On trouve dans La Curne de Sainte-Palaye, aux articles BUFFET et BUFFETEUR, des preuves abondantes de l'existence de *buffet* au sens de « piquette » dès 1364. Le mot avait cette signification au moins dès le XIe siècle ; Raschi s'en sert[4].

Il nous apprend (*l. l.*), d'après le Talmud, que l'on fabriquait le תביד, traduit par *buffet*, en versant de l'eau ou sur le raisin déjà pressé ou sur la lie de vin ; on sait qu'au XVe et au XVIe siècle[5] le *buffet* se faisait, d'après nos textes, seulement avec la lie de vin.

La formule *vin de* (ou *du*) *buffet* se rencontre plus tard que le simple *buffet*. Le plus ancien exemple est probablement celui

---

1. La dernière forme est relevée dans Dozy-Engelmann, v° ALBUDEGA.
2. *Revue des études juives*, XLII, 247, § 18.
3. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 471.
4. *Pes.* 42 *b* ; ms. Munich 216 héb. : בופיט.
5. Cf. le texte de 1411 cité en note dans La Curne de Sainte-Palaye, à l'art. BUFFETEUR ; les *Statuts des buvetiers, vinaigriers et moutardiers d'Amiens*, de 1533, dans Thierry, *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État*, tome II, Paris, 1853, pp. 591-5 ; et en outre la définition de Labbe, rapportée par La Curne de Sainte-Palaye, v° BUFFET.

que rapporte Carpentier, sans le dater, à l'art. VINUM (v° *vinum buffeti*) dans Du Cange; on trouve un deuxième texte, tiré de Villon (1431-64 +), dans Littré, BUFFET; La Curne de Sainte-Palaye et Godefroy, v° ESPONDILLE, relèvent un troisième exemple dans J. Marot (vers 1463-vers 1523); on en trouve un quatrième de 1533, dans les *Statuts* d'Amiens qu'on vient de citer[1] :

Item, ung chacun pour son usaige et non autrement pourra faire vinaigre ou *vin de buffet*, pourveu que le vin ou estoffe de quoi il le fera soit bon et souffisant et de son creu, sur paine de amende de quarante solz parisis...

Il est curieux de constater que, d'après Littré, l'expression *vin du buffet* a en français moderne un sens presque directement contraire à celui qu'on vient de voir; on lit, à l'art. BUFFET, 2° « *Vins du buffet*, vins d'une qualité supérieure à ceux qu'on sert d'ordinaire sur la table ».

On ne s'étonnera pas d'apprendre que la définition « vinaigrier, marchand de vin », donnée par Godefroy pour *buffetier*, est inexacte. Comme Carpentier l'a très bien reconnu[2], le mot veut dire « fabricant, marchand de *buffet*, ou *vin de buffet* ». Les *Statuts des buvetiers* (substitution de l'éditeur au lieu de *bufetiers* qui se lit dans le texte lui-même), *vinaigriers et moutardiers d'Amiens* déjà cités en font pleinement foi. L'erreur de Godefroy en disant « vinaigriers » est d'autant plus excusable, que, d'après ces *Statuts*, et pour des raisons assez évidentes, un même homme jouissait à l'ordinaire des dignités réunies de *bufetier*, *vinaigrier* et *moutardier*. On doit noter aussi que *buffeterie*, traduit par « vinaigrerie », désigne proprement la « boutique d'un *bufetier* ».

Le *Dict. général* note, d'après un texte reproduit dans La Curne de Sainte-Palaye, à l'art. BUFFETER, que *buffeter*, « boire du vin au tonneau[3] », a été changé en *buveter* sous Louis XIV, changement dû à l'influence des mots en *buv-*. On trouve de

1. Thierry, *op. cit.*, II, 594.

2. Du Cange, BUFETARIUS.

3. On ne cite pas de preuves de l'existence de la signification « altérer le vin destiné à être vendu au détail », apparemment créée par le *Dict. général*

même dans Robert Estienne (Godefroy, *Complément*, v. BUVETTE), dans Nicot et dans Cotgrave une forme *buvette*, au sens de « piquette », qui est une altération de *buffet*, sous l'influence de *buvette*, « Sippings, tiplings; and particularly the Judges drinkings or Collation » (Cotgrave).

L'histoire de *buffet* dans tous ses sens est encore obscure. En tout cas, on peut noter que dans les deux textes recueillis par Godefroy, BUFFET 2, sous la définition très logique, « espèce de table distincte du banc », le mot a effectivement le sens de « siège » :

> Ung *buffet* ont illoekes mis,
> Polinices si [*lire* s'i] est assis
> Et sor un banc sist Adrastus.
>
> (*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 38 h 1.)

> Le roi seoit sur un *bufet* d'argent.
>
> (*Anseis*, Richel. 793, f° 31 d 2.)

Ce sens est encore vivant en anglais. Le *New Engl. Dict.*, à l'art. BUFFET, sb. 2 « A low stool, a footstool », dit, « In the fifteenth century described as a three-legged stool, but now denoting in the North of England a low stool of any kind, and in Scotland a four-footed stool, « with sides, in the form of a square table with leaves, when these are folded down (Jamieson). » On peut maintenant biffer les mots « Of unknown origin », en tête de l'article qu'on vient de citer.

---

sur la foi d'une citation un peu vague de Des Periers. Cf. la définition, en partie suspecte aussi, dans Cotgrave, sous BUFFETEURS DE VIN, « Such Carmen, or Boatmen, etc., as steal wine out of the vessels they have in charge, and afterwards fill them up with water ».

1. Le texte critique établi par M. L. Constans, *Roman de Thèbes*, v. 911, est le suivant :

> Un faudestou ot iluec mis,
> Polinicès s'i est assis ;
> De l'autre part sist Tydeüs
> Desor un *bufet* de benus.

2. Vers 4975 de l'édition Alton (Tubingue, 1892), dont le glossaire répète religieusement la traduction de Godefroy.

BULAI

Bulaiž est traduit par « poison (d'après Raschi) », dans l'index de *Br*; cette explication est trompeuse, bien que littéralement vraie. Le mot *bulaiž* représente le latin bolētus, dont M. Körting, 1494, note la survivance en ancien français sous la forme *bouloi* (*Glossaire de Tours*, éd. Foerster, l. 144 : Boletum ro. *boloez*). Le mot s'applique dans le passage en question à des champignons vénéneux. B traduit le même mot hébreu בולייץ *boloiz*, D בולייץ *boleiz*, et F בוליטיש *boletes* (*sic*, pour *bolets* ou *boleits*). Raschi se sert souvent de ce mot sous la forme *boleiz* dans ses commentaires talmudiques[1]. On trouve aussi le mot dans l'*Aruk* de Ratisbonne[2].

Chonpéys, qui pourrait correspondre à un type purement français *champels*, se trouve dans *Br* comme traduction alternative du mot traduit aussi par *bulaiž*; l'index l'explique vaguement par « plante des champs », d'après la remarque du glossateur, שמיצאין איתן בשדית, « on les trouve dans les champs ». Le mot a le sens de « champignons », et nous offre un exemple de la connection avec campus que l'on voit dans *champignon*, *champenoble*, *champignel* et *champigneul* (Godefroy). F, au même endroit, a la forme קונפיינוש *conpainos* = *champaignons*, dont Godefroy rapporte un exemple dans son *Complément*, CHAMPIGNON. Ces formes rappellent le provençal *campagnol*[3].

Comme *chonpéys* (קונפיש) « champignon », autant que je sache, est un exemple tout à fait isolé, on pourrait aussi le regarder comme une faute pour *chonpainos* (cf. F), due à l'omission des lettres נו.

CELÉ

Celé, *s. m.*, se rencontre d'abord dans Raschi[4], qui cite de

1. On trouve l'énumération détaillée des passages dans la *Festschrift* pour M. Berliner, p. 238.

2. Perles, *Beiträge*, p. 51. Perles, comme M. Schlessinger dans la *Festschrift* pour M. Berliner, *l. l.*, voit à tort dans la glose la forme savante *bolet*.

3. Cf. Schuchardt dans *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 156.

4. I, Rois, VI, 9; *Gloses françaises*, p. 54.

Menahem ben Helbo, un contemporain plus âgé, l'explication d'un mot hébreu par « plafond construit de planches sculptées, en français *celed* ». Il ajoute une glose allemande dont la forme est incertaine; deux manuscrits portent *himil* ou *himel*, trois *himelize*, et six, à ce qu'il semble, *hemele* ou *hemeli*. En tout cas, il est sûr que nous avons affaire au sens du mot *Himmel* dont parle M. Kluge[1], « Zur Bedeutung « Zimmerdecke » (besonders in der Ableitung ahd. *himilizzi* mhd. *himelze*) vgl. angls. *húsheofon* resp. *heofonhús*[2], ndl. *hemel*, mndd. *hemelte* « Dach ». Ensuite Raschi remarque que les racines de ces deux mots veulent dire « ciel », et il fait une comparaison avec l'expression talmudique שמי קורה, littéralement « ciel du poutrage », c'est-à-dire, « poutrage d'en haut, plafond ».

De Raschi le terme a passé dans les glossaires postérieurs, qui nous l'offrent ensemble avec des mots apparentés. Le sens d'une partie des membres de ce groupe a échappé aux éditeurs de *Br* parce qu'ils n'ont pas pu se servir de tous les manuscrits; les exemples réunis à l'index, sous *želé*, expliqués par « cacher » ou « recouvrir », ont tous la signification de « plafonner », comme le prouvent les extraits suivants des manuscrits inédits. Sur Jér., XXII, 14 E explique la traduction איצליץ *e celez* par מיסיכך הגג בארזים, « le toit est couvert de planches de cèdre »; de même E sur I. Rois, VI, 9, note à propos de la traduction איצלא *e cela* : רש׳תקרה קורי׳ צליץ, « ce mot s'applique au poutrage, qu'on appelle *celez*; » B traduit גבים au même vers par צליץ *celez*, = Raschi. Sur Aggée, I, 4, A a l'explication מסוין בארז « couvert de planches de cèdre ».

M. Brandin explique[3] la glose *la žéure* de *Br* comme présentant un cas de la chute de l'*l* de *celatura* (sans doute une faute pour *caelatura*), et suggère plus loin[4] de la corriger en [*la*] *lažeüre*. Nous avons affaire là à une simple faute pour *celeüre*; cf. D : לצרורא *la celure*; E : לצרואורא... ל׳ תקרה *la celuere* (*sic*, faute pour *celeüre*), « poutrage »; F : לציולאורא... ל״א טראוראורא

1. *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 7e éd., vo HIMMEL.

2. Faute pour *heofonhrôf*, comme me le fait remarquer M. le professeur J. W. Bright.

3. *Br.*, p. XIII, n. 5.

4. P. 218.

« *la celeüre*, ou *la traveüre* ». F traduit aussi ישדרית au même vers par איצ̇ירא̇ירש *e celeüres*.

Les textes français ordinaires nous fournissent les exemples suivants qui se rattachent à notre mot :

> Remest dedanz la sale anclos
> Qui tote estoit *celee* a clos
> Dorez, et paintes les meisieres
> De buene oevre et de colors chieres [1].

Un manuscrit a *cielee*; un autre porte *couverte*.

> *Cielee* iert la chambre par art d'entailleor
> De un umbrelenc[?] bien fait, bon fu l'enginneor ;
> Le pavement de suz bien est jonchié a flur,
> Jaunnes, indes, vermeilles, qui rendent grant flaor [2].

> Dou *celé* de la chambre issoit
> Une main d'or a quoi pendoit
> Cil espreviers moult gentement [3]...

Dans ce dernier exemple nous retrouvons le mot qui figure dans Raschi.

This roufe is costly, for it is coloured with azure. *Ce ciellement est fort coustagieux, car il est fort azuré* [4].

Dans ces passages, il est évident que *celé*, *celer* ont le même sens que dans les textes rabbiniques [5], plutôt que celui de « gestirnt, mit Sternen verziert », qu'indique M. Foerster (1902),

---

1. Chrétien de Troyes, *Yvain*, éd. Foerster, v. 963 et s.

2. *Horn*, ms. C, vv. 2709-11, éd. Stengel et Brede, *Ausgaben und Abhandlungen*, VIII ; cité par Godefroy, CIELER. Le deuxième vers manque dans le ms. H.

3. *Cléomadès*, 3085-7 ; cité par M. Söhring, *Romanische Forschungen*, XII, 550, où le regretté A. Tobler indique qu'il faut écrire *celé* au lieu du *cele* du texte imprimé.

4. Palsgrave, *Éclaircissement*, éd. Génin, p. 489 ; cité par Godefroy, CIELLEMENT, « décoration d'un plafond ».

5. Il faut cependant noter que dans le passage obscur et peut-être fautif de *Horn*, on pourrait attribuer à *cielee* le sens de « lambrissée » (en parlant du plafond et des murs ensemble), qu'on retrouve en anglais (*New Engl. Dict.*, CEIL v.).

ou simplement celui de « ciseler », que donne Godefroy, v° CIELER [1].

On peut ajouter que M. Paul Meyer a rapporté [2] deux exemples anglo-français de *sileure* (1396), *syllour* (1415), au sens de « ciel de lit ». Il indique aussi deux exemples de *celura*, *selura*, au même sens, dans des textes latins écrits en Angleterre [3].

Pour ce qui est de l'histoire de notre mot, M. Brandin [4] l'a rapproché avec raison de l'anglais *ceiling*, sur lequel le *New Engl. Dict.*, CIEL v., a un article très nourri. Les uns, comme Raschi et M. Foerster (1902), le rattachent à caelum; d'autres, comme Minsheu (*Guide into the Tongues*, Londres, 1617) et M. Brandin (*Br, l. l.*), le tirent de caelare. Ce qui est en faveur de la dernière supposition, c'est le fait mentionné par Raschi, que les plafonds en question étaient sculptés. Cette circonstance n'a rien de surprenant. On sait, en effet, que le plafond au moyen âge « n'était que l'apparence de la construction vraie du plancher, lequel se composait de poutres et de solives apparentes, plus ou moins richement moulurées et même sculptées [5] ». Cf. l'intéressant passage, cité par M. Alwin Schultz [6], du chapitre CLXXII (*De aedificiis*) de l'ouvrage *De naturis rerum* [7] d'Alexandre Neckam (1157-1217) :

Superponitur tectum, tignis et laquearibus obnoxium. Quid de *caelaturis* et picturis dicam, nisi quia stultitiam patiuntur opes? Sufficerent tecta hiemem summoventia... Scilicet opus erat ut *caelaturae* epistyliorum aranearum casses sustinerent [8].

---

1. Cf. Schulze, *Glossar zum Romans dou Chevalier au lyon* (Berlin, 1902) : *cieler*, « schnitzen ».

2. *Revue critique*, 1870, 2e semestre, 384, n. 2, et *Romania*, XXXII, 53, n. 3.

3. Du Cange, art. CELURA et TESTURA. — [A ces exemples il faut ajouter l'article suivant du *Livre des noms translatés de latin en franchois*, recueil du XVe s. conservé dans un manuscrit de Turin : « Lacuna, *celure* » (J. Camus, dans *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, 1902, p. 103.) — A. TH.].

4. *Br.*, p. XIII, n. 5 ; *Gloses françaises*, p. 54, n. 7.

5. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* (Paris, 1869), sous PLAFOND. M. Camille Enlart dans son *Manuel d'archéologie française*, I (Paris, 1902), dit, p. 51 : « les panneaux du plafond... [au moyen âge] sont décorés de peinture ou de sculpture. »

6. *Das hoefische Leben*, 2e éd., I, 62.

7. Éd. Wright, Londres, 1863.

8. L'auteur anglais a cru utile d'écrire en marge à côté de la dernière phrase le mot « Ironia ».

Les plafonds se construisaient en général de la même façon dans l'antiquité romaine[1]. Nous avons des textes qui le prouvent, et qui jettent en même temps quelque lumière sur *celé*. Le *Thesaurus linguae latinae*, art. CAELO, cite la phrase *tectis caelatis laqueatis* d'Ennius et l'expression *caelata laquearia* de Sénèque. Les académiciens allemands nous apprennent en outre que les épîtres de saint Ambroise (30, 1) reproduisent un vers d'Aggée (I, 4), d'après l'*Itala*, dans lequel apparaissent les mots *in domibus caelatis*. Ils notent aussi que les Septante traduisent ἐν οἴκοις κοιλοστάθμοις[2], et que saint Jérôme dit *in domibus laqueatis*. *Caelare* a donc ici, si je ne me trompe, le même sens que le français *celer*. On peut appuyer cette interprétation sur la glose « laquear<ia> : *caelatura* », du précieux glossaire de Reichenau[3], dont le manuscrit remonte au moins au commencement du IXe siècle, comme sur la glose « laquearia : *caelum in domo* » du *Glossarium Amplonianum secundum*[4], conservé dans un manuscrit, peut-être allemand, du IXe siècle.

La dernière glose rappelle l'emploi de *caelum* au sens de « intérieur d'une voûte, plafond d'une chambre voûtée », constaté chez Vitruve, et fait songer à la phrase de Manilius signalée par le *Thesaurus*: « sculpentem... laquearia templis Condentemque novum caelum per tecta Tonantis », et à laquelle s'ajoute un exemple tiré d'une inscription païenne de Rome de l'époque impériale. On pourrait voir dans ces mots les traces d'une influence postérieure de *caelum*, le passage où Ennius parle de *tectis caelatis laqueatis* étant beaucoup plus

---

1. Cf. Durm, *Baukunst der Römer*, dans son *Handbuch der Architektur* (Stuttgart, 1905), p. 244.

2. *Thesaurus linguae graecae*, v° κοιλόσταθμος : « Laqueatus, Concameratus, Tabulis excavatis tectus. » Il est curieux que les érudits éditeurs du *Thesaurus* (et les hellénistes en général, autant qu'il me semble) n'aient pas noté que l'explication erronée de Cyrille d'Alexandrie, qui dit que κοιλόσταθμος s'applique aux portes, se fonde sur la phrase σταθμὰ κοῖλα θυράων de Théocrite, XXIV, 15.

3. Éd. Stalzer, n° 902 a.

4. *Corpus glossariorum latinorum*, V, 306, 50. M. Goetz, et, par suite, le *Thesaurus linguae latinae*, qui dépend de lui, ont oublié de relever cette glose au mot CAELUM.

ancien que le témoignage de Vitruve pour *caelum*. En tout cas, il est certain que les deux mots se sont croisés, ce qui était presque inévitable.

Cette association de caelum avec caelare a persisté. Nous avons noté l'explication de Raschi ; les textes allégués par Du Cange [1] et Carpentier à l'art. COELUM I en font foi, comme ceux rapportés par le nouvel éditeur de La Curne de Sainte-Palaye (d'après Littré), sous CHIEL, et par Godefroy, sous BOUCHEL. On peut ajouter à ces citations les exemples qui se trouvent dans les *Quatre livres des Rois* [2], ainsi que le passage suivant :

> Li cieus dessus, qui ferme au mur,
> Est pains a or et a azur.

Ces vers sont cités par M. Söhring d'après un texte de *Floire et Blanchefleur* [3].

En ancien provençal on trouve de même *cel* au sens de plafond (Levy). L'espagnol *cielo* « plafond » et l'italien *cielo di camera* sont bien connus, et l'on peut noter, en dehors des comparaisons sémantiques de Raschi et de M. Kluge [4], qu'en grec οὐρανὸς et οὐρανίσκος ont le sens de « plafond voûté », et que le syriaque *schemayyâ* et l'arabe *samá* [5] réunissent les sens de « ciel » et de « plafond ».

La forme de caelatura, *celure* (cf. aussi *celé*) indique une dérivation de caelare plutôt que de caelum, de même que le

---

1. Le texte cité de Thomas Stubbs est intéressant pour le sens du mot. Il provient d'une chronique du XIIe siècle, s'arrêtant à l'an 1147. Le passage parle des bienfaits de l'archevêque d'York Aldred (1061-69), et revêtit la forme suivante dans le texte critique du chanoine Raine (*Historians of the Church of York*, Londres, 1886, II, 353) : « ... totamque ecclesiam... superius opere pictoris, quod caelum vocant, auro multiformiter intermixto mirabile arte constravit. »

2. Éd. Le Roux de Lincy (Paris, 1841), p. 248.

3. *Romanische Forschungen*, XII, 600.

4. Les mots germaniques, qui servent en général à l'époque ancienne à traduire *laquearia* ou *lacunar*, pourraient-ils être des traductions du nom latin d'une chose qui n'a pas dû figurer dans la maison germanique primitive que M. Meringer nous a fait connaître ?

5. Qui figure dans la désinence de l'espagnol *zaquizamí* : voy. Dozy-Engelmann.

mot *celamen*, qu'on trouve expliqué ou par *laquear, solarium* ou par des mots allemands équivalents dans des glossaires du xve siècle étudiés par Diefenbach[1]. La forme *celamentum*, qu'on trouve aussi dans ces derniers textes, correspond au *ciellement* cité de Palsgrave. Cf. en outre Du Cange, CELATUM et CAELATURA.

L'analogie de *laquear* et *lacunar* (cf. aussi le grec φατνώματα) appuie l'explication de *celer* par caelare, « sculpter ». On pourrait citer aussi le cas de *lambris*, si ce mot dérivait vraiment de labrusca. Malheureusement cette idée ingénieuse de Gaston Paris[2] n'explique pas la forme *lambre*. Ce dernier mot n'a pas le sens de « dallage en pièces de marbre » qu'il lui prête ; les exemples qui paraissent appuyer cette manière de voir sont sans doute des cas de *lambre* « ambre jaune[3] ». Godefroy relève un exemple de *lambre* dans son *Complément*, à l'art. AMBRE, et Diefenbach cite de Konrad von Megenberg un exemple de *lambar*, qui remonte probablement à la source de ce dernier, l'ouvrage *De naturis rerum* (écrit entre 1233 et 1248) de Thomas de Cantimpré[4]. Voici les passages cités par Godefroy où il me semble, comme aux éditeurs qui ont écrit *l'ambre* dans des passages semblables, qu'il faut entendre « ambre » :

D'iloec entrerent en la cambre
Dont les fenestres sont de *lambre*
Et li pilier de blanc cristal.

(*Athis*, Richel. 375, f° 35e.)

Li pavemens en fu de *lambre*.

(*Eteocle et Polin*... [*Roman de Thèbes*, éd. Constans, 888].)

Ylles est issus de la cambre,
Entre el palais pavé de *lambre*.

(GAUTIER, *Ysle et Galeron*... [éd. Foerster, 966-7])[5].

---

1. *Glossarium latino-germanicum* et *Novum glossarium*.

2. *Romania*, XVIII, 145.

3. Cf. l'anglais *lamber*, qui vient du français (le *New Engl. Dict.* le tire de *l'ambre*) ; le provençal *lambre* (Levy, Mistral), le portugais *alambre*, *alambar*, et l'espagnol *alámbar*. Ces formes portent à croire que *lambre* est pour **alambre* ; pour l'aphérèse de l'*a*, cf. ital. *limbecco* et port. *limbeque*.

4. *Novum glossarium*. L'édition du *Buch der Natur* de Konrad par Pfeiffer (Stuttgart, 1861) donne *lambra* (p. 463, p. 6).

5. Dans le glossaire des *Œuvres poétiques* de Beaumanoir (Paris, 1885) M. Suchier traduit *lambre* par « revêtement de plaques sur le plancher ou sur les

Dans les autres textes rapportés par le lexicographe on a simplement le sens de « lambris ».

CENPEIL

CENPEIL, *cenpoil*, « feuillet, troisième estomac des ruminants », mot qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires, se présente quatre fois dans Raschi. Les manuscrits offrent les leçons suivantes : Sab. 36 *a* : mss. de Paris, 324 héb., צינפיל ; 769 héb., שנטופאן ; ms. du Vatican 129, צנפייל ; Londres, B. M. Or. 5975, צנפיל ; Sab. 152 *a* : Paris, 324 héb., צנפל ; Munich 216, צנפייל ; Suk. 34 *a* : mss. de Turin, A, II, 9, צינפיל ; Bek. 57 *b* : mss. de Turin A, V, 29, צנפין ; A, VI, 47, צנפרי ; Hul. 42 *a* : Oxford, Mich. 237, צינפייל ; mss. de Parme, Rossi 1304, שאנפיל ; Rossi 1309, סנפריל. A côté de formes plus ou moins altérées, ces leçons offrent et l'ancienne forme *cenpeil* et la forme plus récente *cenpoil*, celle-ci ayant été introduite par les copistes.

Moïse Landau (*ad* Sab. 36 *a* ; cf. sur son œuvre Darmesteter, *Reliques*, I, 173) met justement le mot en rapport avec le latin *centipĕllio*, qui a le même sens. Kaufmann [1], en parlant de la leçon צַנְפוֹיל *çanpoil* de l'*Aruch* de Berne (1290) compare encore l'italien *centopelle*, et une forme latine *centipellis* citée d'après Nemnich par Grünbaum, *Jüdisch-Deutsche Chrestomathie*, Leipzig, 1882, p. 542. M. Thomas m'apprend qu'il a constaté l'existence de *sempelh* en ancien provençal, et l'on emploie encore en Languedoc et en Dauphiné, d'après Mistral [2], *cent-peio* et *cent-pelhos*. Honnorat écrit le dernier mot *cenpelhas* (Azaïs : *cenpelhos*), en l'expliquant correctement par « cent peaux », pendant que Mistral traduit « cent loques », ce qui ne s'applique proprement qu'au sens « habit en loques, personne déguenillée » (dauphinois *escentpeia*) [3].

---

murailles » ; M. Constans, dans le vocabulaire du *Roman de Thèbes* (Paris, 1890), l'explique par « parquet ».

1. *Monatsschrift für die Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, XXXIV, 189.

2. Art. CENT-PEIO, placé sous CENT.

3. Cf. lyonnais *sampilli*, dauphinois *sampiha* (Mistral), et messin *chèpoillë*, dans *Romania*, II, 441.

On trouve en Sicile *centupeddi*, que Traina et Mortillaro, sans doute à tort, définissent par « *deuxième* estomac des ruminants »; cette erreur se retrouve dans les dictionnaires latins courants (Benoist-Goelzer, Georges, Lewis et Short), v° CENTIPELLIO.

Les mots romans cités remontent tous, plus ou moins directement, au latin centipellis, cité par le *Thesaurus linguae latinae* d'après une scolie sur Lucain [1].

Le *Thesaurus* identifie le mot avec centipellio sans plus, tout en citant, d'après deux manuscrits, le passage « omenta vocat centipellem ». Quatre ou cinq manuscrits — Weber dit vaguement que le cinquième manuscrit a « similia » — portent, d'après le texte de Weber, « Omentum dicitur mappa ventris, quod vulgus centipellem vocat ». On lit de même dans un glossaire anglo-saxon du xe siècle [2] : « Centipillium [*sic*] *i.* omentum, *filmen* (= « membrane »). » Il faut donc admettre que des scribes du haut moyen âge croyaient que notre mot avait le sens de « épiploon ». Cette signification paraît devoir son existence assez douteuse à une confusion qui s'est produite entre *omentum* « épiploon », et *omasum* « tripe », et aussi, du moins au moyen âge, « feuillet » (cf. Goetz, *Thesaurus gloss. emendat.*, v° OMASUM). On trouve des traces de cette confusion dans les articles OMENTUM et OMASUM du *Glossarium* de Diefenbach, comme dans une glose de basse époque « omasum vel omentum », rapportée dans le *Novum glossarium*, v° OMASUM. Nous en avons un témoignage plus solide dans la glose suivante, relevée par Thurot [3] dans un commentaire manuscrit du XIIIe siècle sur le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu : « omentum est quoddam intestinum, anglice *felefold* [4]. »

Nous possédons en tout cas des gloses du xe siècle qui éta-

---

1. Éd. Weber, Leipzig, 1831, I, 625. M. Johann Endt, dans son édition des *Adnotationes super Lucanum*, Leipzig, 1909, n'imprime pas cette scolie, sans doute parce qu'il la croit postérieure à l'époque classique.

2. Wright-Wülcker, *A Volume of Vocabularies*, Londres, 1884, I, 203, 13.

3. *Notices et extraits des manuscrits*, XXII, 529.

4. *Felefold* = *manifold*, « feuillet »; le *New Engl. Dict.* ne connaît pas le mot anglais dans ce sens, bien qu'on ait une glose du xve siècle, « Scruta, exta i. tripe, anglice *the felvelde* » (Wright-Wülcker, *op. cit.*, I, 610, 38).

blissent l'existence continue de notre mot au sens propre. On lit dans Wright-Wülcker[1], « Centumcilio[2] *i.* pellis[3] *feleferd*[4], uel centumpellis ». Le vocabulaire de l'abbé Aelfric contient la glose suivante[5] : « Centumpellio, *feleferþ* ». Un glossaire du XIe siècle[6] a « Centumpellis, *feleferd* », et M. Goetz[7] cite de Papias (v. 1053), « [Omasum], stomachus uel uenter centipellis (= *tentipellio* [*l. centipellio*]) uel uentriculus ».

D'après ces témoignages on peut supposer sans témérité l'existence en latin de centipellis au sens de « feuillet ». Ce mot occupe vis-à-vis de centipellio la même position que versipellis, « loup-garou », prend à côté de versipellio (dans le *Corpus gloss. lat.*). Dans une partie du territoire roman la voyelle tonique du mot s'est modifiée, apparemment sous l'influence de pĭlus, comme l'indique la graphie *centipillum* portée par quatre des sept manuscrits de la scolie sur Lucain, dont deux (Voss. I et II) du Xe siècle[8], à côté de la forme « centipillium... *filmen* » de la glose anglo-saxonne. C'est à un *centipĭlum que semble remonter le français *cenpeil*.

Le messin *sàfoya*, « gras-double »[9], que Lorrain écrit *centfeuillat*, en l'expliquant comme une « sorte de gras-double ; F[orésien] *virafouillat*, sans doute ainsi nommé parce qu'il est fait avec le second [*sic*] estomac des ruminants, dit le *feuillet*[10] », occupe une position intermédiaire entre *cenpoil* et *feuillet*. On peut conjecturer que c'est *feuillet* qui a modifié *cenpoil*, mais

---

1. I, 203, 11-12.
2. Faute pour **centumpilio*?
3. Cf. la glose du XVe siècle, citée par Diefenbach. *Glossarium*, art. OMASIUM : « omasium i. pellis *paens* ».
4. Sur ce mot, qui signifie « feuillet », on peut consulter les articles de M. Schlutter, *Modern Language Notes*, XV, 421, et *Anglia*, XXVI, 287 ; les germanistes pourront tirer quelque profit de la glose « Centuplex uel -us, *hundert vart* » dans le *Novum gloss.* de Diefenbach.
5. Wright-Wülcker, I, 117, 33.
6. *Ibidem*, I, 380, 7.
7. *Thesaurus glossarum emendatarum*, v° OMASUM.
8. Cf. Weber et l'édition de Lucain de M. Hosius (Leipzig, 1905), p. LX.
9. *Romania*, V, 219.
10. Cf. Adam : « *Cent-foillot*, panse de bœuf, de vache, Dompaire. »

il nous manque des textes pour déterminer la succession chronologique des trois formes [1].

Le provençal *sempelh* se rattache peut-être à un *centipilium; si la forme française avait une *l* mouillée — ce qui ne paraît pas très probable — elle aurait la même origine que *sempelh*. Les formes méridionales modernes trahissent l'influence de *peio*, *piho*, « peau, loque » (Mistral).

L'influence de centum, reflétée dans les gloses anglo-saxonnes, a produit les formes *centupellionem et *centupellem ; il se peut que des formes en centu- aient été à la base des formes de la Gaule que nous avons étudiées ; il est sûr que *centupellionem survit dans le sarde *kentupuyone*, cité par M. Meyer-Lübke dans le *Thesaurus linguae latinae*, et que *centupellem a donné le toscan *centopelle* et le sicilien *centupeddi*. L'association avec folium dont nous avons déjà vu des traces en France, aidée peut-être par l'existence de centifolium, *centofoglie* (Tommaseo), a produit le bolognais *tsintfoi* (Mme Coronedi-Berti, qui explique par distraction « *premier* estomac des ruminants », écrit *zêintfoi*) et l'engadinois *čanfolya*. M. Meyer-Lübke relève ces deux derniers dans le *Thesaurus*, en les rattachant à centipellionem. On peut ajouter à ce groupe le portugais *centafolho*. La forme du vénitien *centopezzi*, « feuillet », qui a aussi le sens de « ventre, panse », montre que *pezzo* a modifié *centupellem.

CIMOLS

Cimols, « bord d'un vêtement », forme qui n'est pas enregistrée dans les dictionnaires de l'ancien français, se trouve dans Raschi, Erub. 96 *b*, où les trois manuscrits (Paris, 324; Oxford, Bodléienne, Opp. add. 23; Munich, 216) portent ציבולש *cimols*, et dans le manuscrit du *Mahzor Vitry* de la Bodléienne, Opp. 59, f. 233 *a*, qui a la même leçon. Le mot est apparenté avec *cimois*, forme qu'on trouve dans le *Mahzor Vitry* imprimé ; Schlessinger (§ 152) l'identifie correctement,

1. Cf. les formes limousines *cent-carto* ou *cent-cartos* et *entre-fuei* (Mistral), le marseillais *mau-fueio* (Mistral), l'alpin *marfuelho* (Mistral), l'allemand *blättermagen*.

tout en traduisant à tort, d'après Godefroy, « Schnur, Band, Kordon ». Raschi dit formellement que le mot glosé veut dire « bord d'un vêtement », sens semblable à celui du provençal *cimous*, « lisière, bord d'une étoffe», aussi « ardoise du bord latéral d'un toit » (Mistral)[1]. M. Thomas[2] a expliqué *cimois* comme un dérivé de *cimussium < cimussa « corde » ; dans le *Thesaurus linguae latinae*, art. CIMUSSA, M. Meyer-Lübke tire l'italien *cimossa* de cimussa, sans rien dire de la forme ordinaire *cimosa*[3].

La forme *cimols*, comme le catalan *simolsa*, le carcassonnais *cimoul* (Mistral, CIMOUS), les formes *cimourso* dans les Alpes et *cimounso* sur les bords du Rhône (Mistral, CIMOUSSO), suggèrent qu'une partie au moins de la famille nombreuse de mots au sens de « lisière » répandue en France et en Suisse[4] remonte à un primitif en -ls- ; on peut trouver un parallèle dans le développement de *mousse*, dont les plus anciens exemples en français et en provençal[5] ont un *l*. Cf. aussi le développement du latin dolsa[6].

Le poitevin et angevin *cimoin*[7], dont on a tiré en Anjou le verbe *cimoiner*, « mettre ou porter un *cimoin* » (Verrier), n'est probablement qu'une forme nasalisée de *cimois* ; de même le morvandeau *cimot* (Chambure) doit être une altération d'une forme en *-os*.

COILLIR

COILLIR, « cueillir », a dans Raschi[8] le sens de « plier, emballer ». Une remarque dans A, plus claire que l'explication

---

1. D'après Lalanne, *simois* veut dire en Poitou « le haut d'un bas ».

2. *Romania*, XXV, 384 ; voir aussi *Romania*, XXXIII, 217.

3. Cf. aussi Bugge, *Romania*, III, 158.

4. Littré, CIMOSSE ; Godefroy, *Complément*, CIMOSSE ; Bridel, SEMOSSA, etc.

5. Voir les articles de M. Brandin, *Revue des études juives*, XLIII, 83, et de M. Thomas, *Romania*, XXXIV, 198. On prononce *moulsous* pour « mousseux » en Gascogne, d'après Mistral, MOUSSOUS.

6. Thomas, *Nouv. Essais*, p. 244.

7. Favre : « Galon qui sert aux femmes de la campagne pour entourer leurs cheveux et les mettre en queue » ; cf. Verrier.

8. II Rois, II, 8 ; *Gloses françaises*, p. 58.

du commentaire imprimé, nous dit : ל׳ כריכה ולא כרכיכה מבית אלא לקיטה כדי שתהא נוחה להכות בה « le sens est celui « d'enrouler le manteau, ou plutôt de le « cueillir[1] », de sorte qu'il soit facile de frapper avec lui ». Les manuscrits U et V de Raschi offrent des formes en *conco-* ou *coco-* (cf. Godefroy, CONCUELLIR). Le texte imprimé de Raschi a la glose italienne *piegare* au lieu de la leçon originale ; de même E donne les traductions : איאנבלופא לא איבלוייאה « *e envelopa*... ou *e ploia* ». Le sens de « ramasser » que donne l'index de *Br* est inexact.

Cette signification « plier, emballer », se retrouve dans d'autres textes. La Curne de Sainte-Palaye, à l'art. CUEILLIR, a extrait d'une version de *Lancelot du Lac* le passage suivant, en traduisant justement *cueillir* par « plier ».

Et le chevalier qui tant avoit aydé à monseigneur Yvair [*sic*], dit qu'il ne laissera devant qu'il soit guary : et si fait *cueillir* le pavillon à son neveu, et une coutte pointe bien riche : car il pense bien que mestier il aura du pavillon, se gesir le convient hors de la ville.

Godefroy, art. CUEILLIR, donne en bloc comme définition « recueillir, rassembler, réunir, ramasser, prendre, enlever » ; mais le sens de « plier, emballer » est manifeste dans plusieurs des exemples qu'il cite, notamment dans les deux suivants :

Faites le fu esprendre, ces loges alumer,
Vos trefs et vos acubes [e] *cuillir* e pleier.

(JORD. FANTOSME, *Chron.* 1277, Michel.)

L'avoir et la vitaille ont troussé et *cueillis*.

(*Gaufrey*, 1338, A. P.)

Je mentionnerai, en outre, les vers 5305-7 de *Durmart le Galois* (éd. Stengel, dont je rectifie la ponctuation) :

Je ne sai qu'ele est devenue,
Car la tente fu destendue,
Cel jour meismes fu *cuellie*.

L'emploi du représentant roman de colligere au sens de « plier » quand il s'agit de tentes, pavillons, etc., n'est pas

1. *Sic* : B (קליטה) et le texte imprimé de Raschi (קילט) ont « ramasser ».

particulier au français : on le constate aussi en provençal, en espagnol, etc.

On lit dans *Girart de Roussillon* (ms. d'Oxford, éd. Foerster, v. 305) :

> Pois funt *coillir* los traus e lor braanz [1].

Et dans le *Fierabras* provençal (vv. 3883-4, cités par Raynouard, *Lex. rom.*, II, 433) :

> Per totas las alberguas son li grayle sonat ;
> Doncx *culiron* los traps et an l'arnes trosat.

De même, dans le *Cid* (éd. Pidal) :

> Mandad *coger* la tienda ꝛ vayamos priuado (v. 208).
> Estas palabras dichas, la tienda es *cogida* (v. 213).
> *Cogida* han la tienda do albergaron de noch (v. 2706).

On trouve déjà en latin classique *vasa colligere* comme terme technique militaire pour « plier bagages », et il est à noter que Plaute emploie [2] l'expression *vasa colligare* dans le même sens.

Cueillir a encore comme terme de marine le sens de « plier une manœuvre en rond et en ellipse » (Littré). L'espagnol dit *coger la ropa* pour « plier » (Cobarruvias), et le portugais dit *colher os cabos*, *as velas*, *as redes* dans le sens de « envolver o que está estendido » (Moraes, 1844).

L'exemple de « *cueillirent* leurs voiles » que Littté cite de Villehardouin, où le contexte indique que *cueillirent* équivaut à « levèrent », ne prouve aucunement que le mot français ait développé un sens tout à fait contraire à celui du portugais *colher* [*as velas*]. N. de Wailly, dans son édition de Villehardouin (Paris, 1872 ; § 379), ici comme au paragraphe 377, a bien fait de suivre le ms. A en lisant *collerent*. Il paraît cependant s'être laissé guider par de sages principes de critique de texte plutôt que par les conseils éclairés de la linguistique, puisque dans son glossaire il range les exemples cités parmi

---

1. Pour le mot *braanz*, voir l'art. BREHANT « tente, pavillon » de Godefroy.

2. *Pseudolus*, IV, 3, 16.

d'autres qui représentent l'ancien français *couler*, pris dans un sens tout à fait éloigné de celui dont il s'agit ici.

Jal[1] s'est fourvoyé aussi. Égaré par une erreur d'âge vénérable, commise en 1729 par l'Académie espagnole, d'après laquelle *cola* ou *colla*, expression italienne et espagnole au sens de « continuation d'un vent[2] », aurait signifié « coup de vent maniable et favorable au départ des navires[3] », il traduit : « Faire voile. Donner les voiles à la colle ou brise. » Il est clair que Villehardouin se sert d'un mot très connu en ancien provençal (*collar*, *colar* ; Levy, COLAR) et en italien (*collare*). Jal cite une définition intéressante de ce dernier mot, d'après Et. Cleirac[4] : « *Collare*, cioè inalzare o tirar suso e vella [*sic*]

---

1. *Glossaire nautique*, COLLER.

2. Jal, v° COLLA, emprunte à Duez (1674) la définition : « *Cola di vento*, une continuation de vent par plusieurs jours. » Boerio dit de même : « *Cola* de *vento*, T. mar. dicesi fig. La continuazione di un vento che dura senza alterazione per più giorni. » Ce sens est clairement indiqué dans un texte italien de 1431 cité par Jal, où le mot revêtit la forme *colla*. D'après Donadiu y Puignau, *Diccionario de la lengua castellana*, dans les îles Philippines, *cola* a le sens de « viento extraordinario del SO. que suele reinar en las costas de las islas Filipinas y se considera como propio para restablecerse el equilibrio atmosférico. » L'Académie espagnole donne aujourd'hui le mot *colla* (sans doute une graphie fautive de *cola*), défini : « Temporal de continuos chubascos, que precede á los monzones, y á veces produce el baguío. » Rabelais (cité par Jal, COL [l. COLE] et COLE ; cf. Godefroy, art. COLE 4) se sert de *cole* au sens de « coup de vent, bourrasque, » ce qui paraît prouver que Rabelais ne savait pas les langues étrangères aussi bien que le français.

3. Les académiciens espagnols, dans le célèbre *Diccionario de autoridades* de 1729, s'appuient sur un passage de Ribadeneyra, reproduit par Jal, p. 660, où il s'agit de l'expression *estar á la colla*, rencontrée encore sous une forme catalane par Jal dans Ramon Muntaner (ch. XCV, éd. Lanz). Cette expression, qui se retrouve sous une forme française dans un texte cité par La Curne de Sainte-Palaye, COLE 1, et par M. Thomas dans la *Romania*, XXVIII, 178, est éclaircie par le passage suivant, relevé par Carpentier (Du Cange, COLA 7) dans les statuts de Gênes : « Non possit tamen fieri interdictum, neque incatenatio vasis, postquam positum fuerit ad *colam* causa recedendi et navigandi, et intelligitur positum ad *colam*, quando amoverit egumenas a mole seu terra, et recesserit e loco. »

4. *Explication des termes de marine*, Rouen, 1674, p. 542 ; ce texte m'est inaccessible.

a collo, o in collo, quando quella è tirata in cima all'albero. » Jal nie l'existence de cette signification en italien !

Cette note sur *coillir* a été suggérée par le bref renvoi de M. Brandin [1] à l'anglais *coil*, « replier, rouler ». Ce mot, d'après le *New Engl. Dict.*, ne se rétrouve pas avant 1611 ; son histoire est maintenant éclaircie. Il n'y a plus de raison d'hésiter à tirer *coil* de l'ancien français *coillir*.

Le *New Engl. Dict.* tire aussi le subst. *quill* « coil », aussi usité dans la phrase *in the* (ou *a*) *quill* « In a body », de *cueillir*, mais il tire le verbe *quill*, verbe, au sens de « plisser une fraise », de QUILL sb.[1], en lui attribuant le sens « to form into small cylindrical plaits or folds resembling a quill ». Cette explication paraît artificielle. M. Skeat (1901) a probablement raison de tirer le mot de *cueillir*, en s'appuyant sur le normand *enquiller* « froncer, plisser », donné par Métivier. Il note aussi que dans la traduction du *Roman de la Rose*, Chaucer rend (l. 1235) la phrase *coillie et jointe* (éd. Michel, v. 1219) en parlant d'une robe par *rideled*, « plissée ». Cette traduction étant assez libre, ce témoignage n'a pas grande valeur. D'autre part, le fait que le prov. *culi* (Mistral) a le sens de « froncer, plisser », favorise l'idée de M. Skeat. Je crois qu'il a raison, mais il faut avouer que son hypothèse attribue à *cueillir* en ancien français un sens pour lequel on n'a pas cité de témoignage absolument décisif.

EMPRESSER

EMPRESSER a dans *Br*, comme l'index le note à deux reprises à l'art. *onprésa*, le sens de « s'attacher », ou « attacher » ; le mot a le même sens sous la forme *anpréseront*, notée à l'art. *anprés*, et expliquée par « atteindront », et sous celle de *onprésé*, à l'art. *onprésa*, expliquée par « pressé ». Pour *anprésa* « atteignit », et *onprésa* « pressa », on peut hésiter ; l'hébreu a le sens de « atteindre », « rattraper », mais l'habitude curieuse des Juifs de traduire un mot toujours de même, sans se soucier du contexte [2], permet de supposer qu'on a affaire ici au même sens que

1. *Gloses françaises*, p. 58.
2. Cette coutume explique pourquoi M. Thomas (*Essais*, p 225, n.)

dans les autres passages. Dans les *Reliques scientifiques* de Darmesteter (I, 151, ll. 12-13) le mot hébreu glosé par *seré anpresé* et traduit par « serai pressé », a le sens de « m'attacherai », tandis que celui qui est glosé par *anpresera moi* et traduit à tort par « tu me presseras », a le sens de « s'attachera à moi, m'atteindra » (Gen., XIX, 19). Godefroy, art. EMPRESSER, cite à tort ce dernier exemple sous la définition : « act., presser, serrer de près, fouler, harceler ». D'après Godefroy (*ibid.*), Hagins li Juif traduit un passage d'Abraham Ibn Ezra : « Les sourcis de ses ieus seront *empresses* » ; le sens du participe est clairement celui de « collés ensemble ». Le texte hébreu doit donner une forme du verbe דבק.

ÉPLENER

ÉFLÉNÉE, expliqué par « effrénée » dans l'index de *Br*, n'est pas un exemple d'un changement de *-fr-* en *-fl-*, mais une simple faute de scribe pour *éplénée*, « expliquée ». C, qui porte : נמירצת דבוזייאה (*devisée*, ה ajouté) כמו חבל נמורץ לש' מפורשת איפלנייאה (*éplenée*, ה ajouté), nous dit formellement que le mot hébreu a ce sens. Comme A porte מפורצת, qui n'a pas de sens, au lieu de מפורשת, « expliquée », l'erreur des éditeurs est assez naturelle. B porte : (*éplenée*) איפלניא ; E a איפרניאה (*éprenée*) ; F איפלינייאה (*éplénée*).

ESCHAVISSEMENT

ESC[H]AVISSEMENT, *asc[h]avissement*, se trouve dans le *Mahzor Vitry*[1] comme glose sur le mot כתב, expliqué comme תיקון הכתב, « la formation [ou « forme »] des caractères [des tables de la loi] ». Le mot est un dérivé du verbe enregistré par Godefroy, à l'art. ESCHEVIR 2, « v. a. syn. de parer ? » avec la citation :

> Le hanepier orna et *eschavi*,
> Puis l'a ouvré moult biel a flours de lis.
>
> (*Girbert de Metz*, ms. Ars. B. L. 180, f° 152.)

---

trouve le témoignage de Raschi sur le sens du mot *aise* moins formel que l'avait dit Arsène Darmesteter.

1. Cf. Schlessinger, § 135.

Le verbe, d'après l'étymologie du participe *eschevi*, *escavi* donnée par Diez (Körting, 8761), vient du germanique *skafjan*, « former, arranger ». Les leçons des manuscrits suivants, données en partie d'après les notes de Darmesteter, indiquent clairement la forme du mot : manuscrit du Jewish Theological Seminary de New-York : אשקבישבינט ; mss. du British Museum : Ad. 19944, אישקבישבינט ; Ad. 27125, אַשְׁקַבִּישְׁבוֹנְט (ainsi le ms. d'Oxford Michael 507) ; Or. 2735, אנשיקיבבינט (avec un ר au-dessus du second י) ; ms. de Parme, Rossi 1309 : אשקבישבונט ; ms. d'Oxford, Michael 311 : אשקופשבינט[1]. L'interprétation par **escrivement*, proposée par M. Schlessinger (*l. l.*), est erronée.

ESPIE

Espie, « nard indien », dérivé populaire de spicam, non encore signalé dans les dictionnaires, se trouve dans deux manuscrits du *Mahzor Vitry* ; le ms. Opp. 59 de la Bodléienne explique ainsi l'hébreu שבולת נרד, « épi de nard », *spica nardi*, אשפיקנרד ויש לועזין אישפיאה, « c'est l'*espiquenard* ; d'aucuns le traduisent par *espie* » ; le ms. de New-York a אישפיקנרדא *espiquenarde* et אישפיאה *espie*. Une interpolation maladroite du mot hébreu pour « épi » entre *espic* et *nard* dans le texte imprimé du *Mahzor Vitry*, a empêché M. Schlessinger (§ 19) d'y reconnaître le mot *espiquenard* ; il transcrit dubitativement *espic* ou *aspic*. Les manuscrits et éditions de Raschi sur *Ber.* 43 *a* et *Ker.* 6 *a*, traités desquels nous avons très peu de manuscrits, nous donnent des formes ou savantes, ou provençales ou italiennes, dérivées de *spica* ou *spicum* ; il est bien possible que le manuscrit de l'auteur portait la forme proprement française *espie*.

FLADON

Fladon, « flan, pièce de métal qu'on a taillée et préparée pour en faire une pièce de monnaie », se trouve dans Raschi à plusieurs reprises (Ber. 47 *b*, Er. 31 *b*, Pes. 35 *b*, B. M. 44 *a*, 47 *b*). La forme est intéressante comme la plus ancienne qu'on

1. Plusieurs de ces mss. portent des formes en *-mont*.

possède du mot français ; on trouve *fladon* au sens de « tarte » dans le *Mahzor Vitry* et dans les *Tosafot*[1].

On trouve l'interprétation erronée de *fladon* « pièce de métal » par *pladon* < *plat* dans Oesterreicher[2], qui y joint des réflexions plus ou moins judicieuses sur les règles particulières qui régissent le développement du « judéo-français ». Le texte imprimé de Raschi sur *Ber.* 47 *b* porte *flazon*, qui représente peut-être la forme régulière provençale de notre mot; en dehors de formes empruntées au français, Raynouard et Levy n'offrent que *flauzon*.

Carpentier (dans Du Cange, art. FLANS) a peut-être raison de penser que dans la citation : « Icelui suppliant presta a Jehan Morel un franc en deniers blancs, appellez *flaons* », notre mot veut dire « espèce de monnaie », plutôt que « flan ». Cependant, il n'est pas sans intérêt de noter que les flans d'argent se « blanchissaient » avant d'être monnayés[3], et qu'en anglais, au moins depuis 1695, le mot *blank*[4] a eu le sens de « flan ».

En ancien catalan (Majorque), par une extension de sens assez semblable à celle que le mot a prise dans le français et dans la plupart des autres langues romanes, *flahó* est venu à signifier « espèce de sceau »[5]. En catalan moderne, en dehors du sens propre de « tarte » le mot a pris le sens de « personne forte et grasse »; il a aussi une forme féminine *flahona*.

HADIE

HADIE, « cadeau », traduit dans *Br* le nom d'un des sacrifices ; c'est le mot arabe *hadiyya*, représenté par l'espagnol *alfadia* et le portugais *odia*, *adia* (cf. Dozy-Engelmann, art. ALFADIA et ODIA). Le même mot hébreu est traduit par *hadîya* dans le vocabulaire arabe contenu dans le *Maqre dardeqe*, dic-

---

1. Voir Schlessinger, § 29.

2. *Beiträge*, p. 13 ; Oesterreicher suit une suggestion de Moïse Landau, mais sans le citer.

3. Engel et Serrure, *Traité de numismatique au moyen âge*, I, Paris, 1891, p. LI.

4. *New Engl. Dictionary*, sous BLANK, sb. 9.

5. Voir l'article FLAHO des Bénédictins dans Du Cange.

tionnaire hébreu-italien-arabe écrit en 1395 et publié à Naples en 1488.

Les Juifs français se servaient assez souvent de mots arabes ; ainsi on a *zaʿfarân* « safran » dans *Mahzor Vitry*[1], et le même texte a une glose corrompue, dont le deuxième mot doit sûrement se lire בעסל « en miel » (« en » est en hébreu) d'après les manuscrits de la Bodléienne (Opp. 59 et Opp. add. fol. 14). La forme de la première partie de cette glose est incertaine ; le manuscrit Opp. add. fol. 14 n'a que le mot בעסל. M. Schlessinger (§ 9) a sagement laissé toute la glose inexpliquée[2].

JONTRE

Jontre, « bleu de ciel », dans *Br*, est un dérivé du latin ianthĭnus, forme empruntée du grec ἰάνθινος, « couleur de violette, violet ». Voici les leçons des manuscrits inédits : F, Exode xxv, 4 ותכלת אֵגַיינְטְרָא צמר צבוע בדם חרזון וצבעו ירוק « *e jaintre* [avec *ai-* pour *a-*, phénomène fréquent dans ce texte], de la laine teinte avec le sang du murex, de couleur גַנְטְרָא verte », Nomb. xv, 38 : ותכרת בליף צבע יבוק כון חלמן[3] ל"א גַנְטְרָא « *blef* [= « bleu »], couleur verte obtenue du murex, d'après une autre traduction, *gantre* [*sic*, pour *jantre*] » ; Esther I, 6 ותכלת איגַנְטְרָא כמ' בפתיל תכרת « *e jantre* ». G. a, s. v. תכל, la traduction גאנטא *jante*. La traduction » bleu de ciel », comme l'explication par « vert » donnée dans F, ne doivent pas être prises au pied de la lettre ; A n'offre pas de preuve qu'il ne s'agit pas de « violet, étoffe violette », et l'hébreu est très pauvre en noms de couleurs. Martial se sert déjà du pluriel *ianthina* au sens « vêtements violets ». *Ianthin* jouit d'une existence plus ou moins réelle comme mot savant en français moderne ; cf. Littré, *s. v°*.

---

1. Schlessinger, § 18, y voit le français *safran* !

2. Il vaut peut-être la peine de noter que le mot du *Mahzor Vitry* changé dubitativement par M. Schlessinger (§ 137) en *luiton*, « lutin », est l'araméen טולנין, « esprits d'ombre ; » la bonne leçon se trouve dans le ms. de New-York, comme dans le ms. Ad. 27,125 du British Museum.

3. *Sic*, pour חלזון.

MORTODÉ

Mortodé, « mortalité, peste », dans *Br*, est à retenir comme représentant le latin mortalitatem. La forme du mot n'a rien de savant. On trouve *mortâdé* dans les *Reliques scientifiques* de Darmesteter[1]; Godefroy n'a que le verbe dérivé *amortâdir*, d'après la même source. F (sur Genèse, XLII, 4) nous donne la forme מורטלדי *morteldé*, dans laquelle, si elle a vraiment existé, on verrait l'influence de *mortel*, pendant que l'ancien provençal *morteudat* (Levy, art. MORTALDAT) paraît trahir l'influence analogique des mots en -elitas.

Mortalitas a été assez vivace en latin vulgaire; aux formes plus ou moins populaires réunies par Raynouard (IV, 268) on peut ajouter le portugais *mortandade* (*Romania*, II, 283), qui, comme l'espagnol moderne *mortandad*, a subi l'influence de la désinence -anitas; l'ancien portugais *morteydade*, *morteidade* (Viterbo) présente un développement normal, de même que l'ancien espagnol *mortaldad*, cité par Raynouard. En sicilien on trouve *murtulitati*, *murtulitutini*, et *murtalitutini* (Traina). Mortillaro enregistre aussi l'italianisme *murtalità*. Dans les formes en *-tul-* on peut voir une assimilation, ou bien l'influence de *mortus. Les mots en *-tutini* ont pris la désinence tirée par assimilation de -tudinem.

PLENIME

Plenime, « intègre, parfait », qui se trouve dans F sur Psaumes, XIX, 14[2], correspond au type latin plenissimus; c'est le représentant le plus pur d'une famille de mots très nombreuse dans *Br*. Le mot doit son sens au fait que le mot hébreu pour « parfait » s'applique, comme le latin *perfectum*, à la perfection ou complétion morale aussi bien que matérielle. On trouve *plenismo* dans le même sens dans la Bible de Ferrare[3] et les

---

1. I, 152, l. 26.

2. פלינימא; *plénème*, leçon de M. Aron, *Romanische Forschungen*, XXII, 880, n. 416, est fautif.

3. Par exemple, Gen., VI, 9.

Juifs espagnols en Orient disent encore *plenismo*, mot expliqué de travers par M. Subak (*Z. f. rom. Phil.*, XXX, 146), comme tiré de plenissimus au sens de « ganz satt » ! *Br* a *plenimeté*[1] et *aplenimez*, qui représentent fidèlement la forme originale du mot français[2], mais la plupart des formes dans le texte de MM. Lambert et Brandin ont subi des modifications. Une métathèse donne *penimle*, représenté par *penimleté* et *apenimlera* ; l'insertion d'un *b* épenthétique donne *penimble*. La lourde masse de consonnes *-mbl-* se réduit, avec l'aide des mots en *-ible*, comme *pénible*, et nous avons *penible*, *apeniblera*. *Plenible* est peut-être une fusion de *plenime* et *penible* ; il faut cependant remarquer que ce mot[3] est fautif. La leçon de C, אוּרְפְּנִיבְרְטֵי, *a lur penibleté*, et le sens de l'hébreu prouve qu'il faut au moins écrire **plenibleté* ; et il se peut que *plenible*, que je ne connais que dans ce passage, soit une simple faute de scribe. *Penimté* doit sûrement se transcrire **penimeté* ; si cette forme isolée a réellement existé, elle indique que *penimleté* et *plenimeté* se sont croisés.

On trouve dans D et E des formes en *pr-*[4], qui peuvent se comparer avec le *prenismo* des Juifs espagnols modernes[5]. Sur ce changement cf. M. Meyer-Lübke dans le *Literaturbl. f. germ. und rom. Phil.*[6] Le seul cas de ce changement que j'ai noté dans *Br* est celui de *afrire* < affligere, qui, comme l'ancien italien *affriggere*, correspond avec les formes savantes *afrigir* et *afrigion*[7] de la Bible de la maison d'Albe[8] et la forme *africión* encore usitée parmi les Juifs d'Orient[9], de même qu'avec la forme populaire *afreir* (cf. *freir* < frigere) qu'on trouve dans le

---

1. Cf. Bible de Ferrare, Genèse XX, 6 : *plenismidad*.

2. D sur Job XXII, 3 a פְּרִנִימוֹרִיש *plenimoirás*, et le même texte porte Ps. XVIII, 26, שְׁרַשׁ פְּלִנִימֵיץ *seras plenimez*.

3. *Br*, p. 74, l. 41.

4. Par exemple, D et E Prov. XIII, 6, פְּרִנִימֵטֵי *prenimeté*.

5. Subak, *l. l.*

6. Tome V (1884), col. 472. Tous les manuscrits de Raschi sur Isaïe XLIV, 14, ont *plançon* ou *plonçon* ; la forme imprimée *prançon*, correctement interprétée par M. Meyer-Lübke, *l. l.*, est interpolée.

7. Faute pour *africion* ?

8. Genèse XXXIV, 2 ; *Homenaje á Menéndez y Pelayo*, II, 66.

9. *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 164.

Pentateuque de Constantinople de 1547 [1] et dans la Bible de 1630 [2].

SOLZ

Une délicate attention de M. Antoine Thomas me permet de publier ici quelques notes que je lui avais communiquées et qu'il aurait pu faire figurer dans sa belle étude sur *souz, soucié* [3]. L'existence au XIe siècle du mot *solcier* au sens de « confire de la viande dans du vinaigre et des épices » est démontrée par la glose *solcier* de Raschi [4] où les manuscrits portent les leçons suivantes : Oxford, Mich. 237 : שולציר ; Parme, Rossi 1304 et 1309 : שולציר ; Francfort, Merzb. 133 [5] : שולשיר (le dernier ms. a la forme rajeunie *solser*). Le commentaire de pseudo-Raschi (XIIe siècle ?) sur Ta'an. 24 *b* se sert du mot *solz* en parlant d'une confiture de végétaux. Moïse Landau a justement mis cette glose en rapport avec l'allemand *sulze*; malheureusement, il croit que l'allemand vient du français. Le *Mahzor Vitry*, en parlant d'un citron (אתרוג) « confit dans du vinaigre ou de la moutarde », se sert de la glose *solciez*, corrigé à tort en **salciez* par M. Schlessinger (§ 113). Le *Semag* (environ 1250) de Moïse de Coucy [6], nous dit qu'on appelle *socé* « de la viande et des poissons et d'autres choses confites dans du vinaigre et du sel ».

Godefroy a un article SOULT 2, « graisse fondue ? » où l'on trouve réunis un exemple de *souz* cité par M. Thomas et un de

---

1. Lévitique, XXIII, 27 אפריאירידיש *afreiredes*.

2. Juges XIX, 24 : cf. *Modern Language Notes*, XI, col. 33, où M. Wiener le tire à tort de *a* + *freir*, combinaison qui paraît se présenter réellement dans l'ancien français *afrire* (Godefroy) et le provençal *africh*, *afrit* (Raynouard, Levy; Mistral, vo AFRI).

3. *Romania*, XXXVIII, 579.

4. Hul. 97 *b*.

5. Sur ce manuscrit de la *Stadtbibliothek* de Francfort on peut voir le catalogue de la collection de Merzbacher, publié par R. N. Rabbinovicz sous le titre *Ohel Abraham*, Munich, 1886.

6. Texte qui m'est inaccessible, cité par M. le rabbin M. Güdemann, *Geschichte des Erziehungswesens... der Juden in Frankreich und Deutschland*, Vienne, 1880, p. 73, n. 3.

sous tiré du *Roman de la Rose*[1]. Littré avait déjà cité ces deux exemples à l'historique de l'article SAUCE. Godefroy relève en outre l'exemple suivant de *soult* :

Sçavez vous la cause pour quoy,
Quant aucun tue son pourcel,
A ses voisins en fait envoy,
Et leur en donne maint morsel
De l'eschine, du haterel,
Des boudins, d'autres laridiaux,
D'andouilles, jambons, des nombliaux,
Du *soult*, que l'en pragne en gré prie ?

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, VI, 241-2.)

La traduction « graisse fondue? » [comme si le mot venait de *solitus?], est empruntée à feu le marquis de Queux de Saint-Hilaire. M. Gaston Raynaud, dans le glossaire des œuvres du poète champenois, explique à tort le mot par « graisse de porc ». On trouve de même la traduction « graisse » en marge dans le *Roman de la Rose*, éd. Michel, *l. l. Soult* doit être une formation analogique (cf. *solz*, *solt*, « solde »). Il est évident que dans tous ces cas nous avons affaire au mot qui nous occupe, et dont la forme primitive est *solz*.

On trouve deux autres exemples dans un *Nominale* anglo-normand de la fin du XIIIe siècle, publié par M. Priebsch[2], sous les nos 113-4 : « hoc succidaneum vel sulcium, *suz* ; hec mucida in succiduo, *groin de pork en suz* ». M. Priebsch met *sulcium* en rapport avec sulza, mais ne dit rien de *suz*.

Solz persiste encore en anglais. On a généralement tiré *souse*, « saumure », et *souse*, v., « saler, mariner », de *sauce*. Cette étymologie pèche également contre la phonétique et contre la sémantique. Un témoignage, apparemment tout à fait isolé, allégué par M. Skeat pour établir l'existence d'une forme *sowser* = *saucer*, ne prouve pas grand'chose ; et une *sauce* n'est pas un *souz*. Les plus anciens exemples que je puis citer des

1. L'éd. Michel [v. 22,565] comme l'éd. Méon, porte à tort : *soust*.

2. *Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Adolfo Mussafia*, Halle, 1905, pp. 534-556.

mots anglais[1] sont ceux du *Promptorium parvulorum*[2] de 1440, qui dit : « Sowce, mete *Succidium*. Sowcyn [= « *soucier* »] *Succido*. » Le *Catholicon anglicum* de 1483[3] porte : « to Sowse : *succidiare*. Sowse : *succidium vel succiduum*. »

Les mots d'allure latine dont se sert l'auteur du *Promptorium parvulorum* se trouvent d'après lui dans les œuvres de Robert Kilwardby, archevêque de Cantorbéry qui mourut en 1279 ; le *Nominale* de M. Priebsch prouve qu'on se servait d'expressions semblables vers ce temps-là. On peut noter d'ailleurs que des glossaires allemands de basse époque[4] traduisent de même *succidia* par *pekel* et *succidium* par *sülcze*. Nous avons là affaire à du vrai latin de cuisine. On a dû croire que le succidia, « quartier de porc, de lard » du latin classique avait quelque rapport avec *souz* et *soucier*. C'est une étymologie doublement savante qui a rattaché au même groupe succedaneus, « substitué, suppléant »[5].

TONJE

Tonje, « tunique », dans *Br*, est intéressant comme dérivé populaire de *tunica*. La traduction espagnole de Ferrare se sert de *tonga* pour traduire le même mot hébreu[6]. Ce sens est à retenir parce qu'il démontre l'exactitude de l'étymologie de l'espagnol moderne *tonga*, « enduit, couverture », et « couche, assise »[7], par *tunica*, donnée par l'Académie espagnole. Feu

---

1. L'exemple de *sulsus* relevé par Du Cange dans Michel Scot (v. 1190-v. 1291) n'entre pas en compte pour la Grande-Bretagne, le philosophe écossais ayant trop voyagé.

2. Ed. Way, Londres, 1865.

3. Ed. Herrtage, Londres, 1881.

4. Voir Diefenbach, *Gloss. lat.-germ.*

5. [Les précieuses observations de M. Blondheim sur l'angl. *souse* sont à rapprocher de l'article tout récent de M. Weekley, paru dans le recueil de la *Philological Society*, séance du 4 février 1910. — A. Th.]

6. Par exemple, II Sam., XIII, 18, *tongas de colores* ; d'après l'indication de M. Subak (*Zeit. f. rom. Phil.*, XXX, 151), le mot persiste encore en judéo-espagnol.

7. Cf. l'italien *intonicare* et l'allemand *tünchen*.

M. Hetzer (*Die Reichenauer Glossen*, p. 51) ne cite que l'italien *tonaca* comme représentant le lat. *tŭnĭca* ; M. Puşcariu (§ 895) tire de * intunicare le roumain *întúnec* « assombrir, s'assombrir ».

D. S. Blondheim.

INDEX[1]

+ abediguar *esp.* 139, n.
abeviguar *esp.* 139
abiviguar *esp.* 139
abundare *lat.* 140
acer *lat.* 137
* adaugĕre *lat.* 135
adia *port.* 172
adulter *lat.* 135
* advivificare *lat.* 139
affligere *lat.* 175
affriggere *ital.* 175
afreïr *esp.* 175.
africh *prov.* 176, n.
africión *esp.* 175
+ afrigion *esp.* 175
afrigir *esp.* 175
afrire 175 ; 176, n.
afrit *prov.* 176, n.
ain 133
aine 133
alámbar *esp.* 160, n.
alambar *port.* 160, n.
alambre *port.* 160, n.
alfadia *esp.* 172
+ alloeu 134
aloains 134
aloe 134
aloen 134
aloen *prov.* 135
aloes 134
+ aloeu 134
aloéyn, aluéyn 134
aluine 134
ambre 160
amortâdir 174
anpréser 169
aoire 135
aoiter 135
aombrer 136
aourer 136
apeniblera 175
apenimlera 175
apleniméz 175
aran 138
aray 137
are 136
aremont 138
arey 137
aries *lat.* 137
+ armont 138
aroi 137
* aroi-père 138, n.
aroy 137
arrement 138
arroy 137
'asal *arabe* 173
asc[h]avissement 170
aspic 171
atemproire 139
atempror 138
atramentum *lat.* 138
atrampror 138
atrempierres 138
auunder 140, n.
avijer 139
avoite 135
avoltre 136
avonda *rhét.* 140
avonder 140
avouillage 136
avoytement 135
avunda *rhét.* 140
avuond *rhét.* 140
avuonda *rhét.* 140
ayn 133
ayrey 137
badea, badeha *esp.* 151
baptise 141
baste 137, n.
bastir 137, n.
batadis *prov.* 141
+ batdiç 140, n.
batedis *prov.* 141
batediz 140
batediz, -zo *esp.* 140
bateha *esp.* 150
bateïs 141

---

1. Les mots non qualifiés appartiennent au français ; les formes fautives sont précédées d'une croix, les formes reconstituées, d'un astérisque.

batez 141
bâti 141
batidizo *esp.* 141
batido *esp.* 141
bâtir 137, n.
batisse 141
batiż 140, n.
batte 141
batti 141
battin 141
* battet 141
battuz 140, n.
bete 141
blanc 172
blank *angl.* 172
blättermagen *all.* 164, n.
boccetta *ital.* 148, n.
boccia *ital.* 147, n.
boce 147, 150
boce *angl.* 147, n.
bocel 142
Bocel 149
bocelle 148
boceta *fr.-prov.* 148, n.
bocha *rhét.* 147
bochel 142
bochet 143
boci *fr.-prov.* 147, n.
bocials 149
bodaicles 150
bodècles 150
bodekes 150
Boiceau 149
boisse 148
Boisseau 149
boissel 148
boisselle 148
bole 143
* boleits 154
boleiz 154
bolet 154
+boletes 154
* bolets 154
boletus *lat.* 154
boloez 154
boloiz 154
boquet 143
borcellus *b. lat.* 150, n.
borsel 150, n.
bosacles 150
bose *angl.* 147, n.
bosé *fr.-prov.* 147, n.
bosel *prov.* 142
bosèta *fr.-prov.* 148, n.
boss *angl.* 150
bossa *fr.-prov.* 147
bossaton 147
bosse 147-8; 150
bosse *angl.* 147, n.
bossel 150
bossell *angl.* 150
bosselle 148
bossereau 148
bosset 147
bossetta *fr.-prov.* 148, n.
bossette 147
bossi *fr.-prov.* 147, n.
bot 143-9
*bot 148, n.
boteron 146-8
botesèla *ital.* 144, n.
botî 146.
botisèla *ital.* 144, n.
botress 146
botte 147, n.; 148
*botte 148, n.
botte 146, n.
bottereau 148
botticella *ital.* 144, n.
botticello *ital.* 144
bottich *all.* 148
bouc 143
+boucaille 143
+boucau 146, n.
boucau *prov.* 146
boucaut 143
boucel 142, -4, -8
bouche 148
bouchel 142-4, 150
bouchelle 148
bouchiaus 142, -aux 143, -6
bouchiel 142, -6, -9
bouciel 149
Bouissèu 149
bouloi 154
bouquanz 144
+bouquauz 144
bourse 150, n.
bous 148
bousacle 150
bousseau 142-8, 150
bousset *prov.* 147, n.
boussetaud 147
boussete 147, n.
bousso *prov.* 146-7
boussolo *prov.* 148
bout 143, -6, -8
boutaille 143-6
boute 143
boutec *bret.* 146, n.; 148
bouteikha *arabe* 150
bouteille 143
bouteillon 146
bouter 149
bouterelle 148
bouteron 146
boutesele 144, n.
boutier 146
boutique 148
boutisele 144, n.
boüz 143
bouzékle 150
boz 144, n.
boz *rhét.* 147
boza *rhét.* 147
božel 142
bozza *ital.* 147, n.
bozzetta *ital.* 148, n.
braanz *prov.* 167, n.

brehant 167, n.
buc 143
buck *angl.* 148, n.
budekes 150, n.
bufet, buffet 151, -3
buffet *angl.* 153
buffeter 152
buffeterie 151-2
buffeteur 153, n.
buffetier 151-2
bulai 154
bulaiž 154
bus *fr.-prov.* 147
bus *holl.* 147, n.
busaicres 150
busse 147, n., -8.
bussell *angl.* 150
bustea *b. lat.* 147, n.
busü *fr.-prov.* 147
but 143,-9; 148, n.
but *angl.* 148, n.
butage 149
buter 149
butet 149
butheisseilles 144, n.
butia *lat.* 147
butica *b. lat.* 148
buticula *lat.* 147, n.
butillon 149
butsche *all.* 147
*butta *lat.* 143
buttarius *b. lat.* 146
*butte 148, n.
butte *angl.* 148, n.
buttet 149
*buttia 147-8
butticella *lat.* 144
*butticellum *lat.* 144
butticus *b. lat.* 148
buttis *lat.* 143-4, -8, -9
butze *all.* 147
buveter 152
buvetiers 152
buvette 153
bužel 142
caelare *lat.* 157, -60
caelatura *lat.* 155,-9
caelum *lat.* 157-9
campagnol *prov.* 154
campus *lat.* 154
čanfolya *rhét.* 164
çanpoil 161
ceiling *angl.* 157
cel *prov.* 159
celamen *b. lat.* 159
celamentum *b. lat.* 159
+celatura *lat.* 155
+cele 156 n.
celé, -led, -lez 154-6
celer 155-6
celeüre, celure 155-6; 157, n., -9
+celuère 155
celura *b. lat.* 157
cenpeil 161
cenpelhas, -os *prov.* 161
cenpoil 161
centafolho *port.* 164
cent-carto *prov.* 164, n.
centfeuillat 163
cent-foillot 163, n.
centifolium *lat.* 164
centipellio *lat.* 161
centipellis *lat.* 161-2
*centipilium *lat.* 164
centipillium *b. lat.* 162
centipillum *b. lat.* 163
*centipilum *lat.* 163
centofoglie *ital.* 164
centopelle *ital.* 161
centopezzi *ital.* 164
cent-peio *prov.* 161
cent-pelhos *prov.* 161
+centumcilio *b. lat.* 163
centumpellio *b. lat.* 163
centumpellis *b. lat.* 163
centupeddi *ital.* 162
*centupellem *lat.* 464
*centupellionem *lat.* 164
champaignon 154
*champels 154
champenoble 154
champignel, -neul, -non 154
chèpoillë 161, n.
chiel 159
*chonpainos 154
chonpéys 154
ciel 159
ciellement 156-60
cielo *esp.* 159
cielo *ital.* 159
cieler 156
cieus 159
cimoin 165
cimoiner 165
cimois 164
cimols 164
cimosa *ital.* 165
cimossa *ital.* 165
cimosse 165, n.
cimot 165
cimoul *prov.* 165
cimounso, -rso *prov.* 165
cimous *prov.* 165
cimussa *lat.* 165
*cimussium *lat.* 165
coger *esp.* 167
coil *angl.* 169
coillir 165
cola *b. lat.* 168, n.
cola *esp.* 168
cola, colla *ital.* 168
colar *prov.* 168
cole 168, nn.
colher *port.* 167
colhir *prov.* 167
colla *cat.*, *esp.* 168, n.
+colla *esp.* 168, n.

collar *prov.* 168
collare *ital.* 168
coller 167
colligare *lat.* 167
colligere *lat.* 166-7
concueillir 166
conpainos 154
couler 168
cueillir 166
culi *prov.* 169
deviholavet *b. lat.* 136
*deviolare *lat.* 136
devivoler 136
doladizo *esp.* 142
doleïz, doliz 141-2
dolsa *lat.* 165
+éflénée 170
eigen *all.* 133
ein, eine 133
einz 133
empresser 169
en 133
entre-fuei *prov.* 164, n.
envelopa 166
éplénée 170
éplener 170
éprenée 170
esbivlar *esp.* 136, n.
escavi 171
escentpeia *fr.-prov.* 161
eschafiour 144, n.
eschavir 170
esc[h]avissement 170
eschevi 171
+escrivement 171
espic 171
espie 171
espiquenard, -de 171
*exviolare *lat.* 136, n.
eyréy, 137
feleferđ, -rp *angl.* 163
felefold *angl.* 162
felvelde *angl.* 162, n.
feuillet 163
fladon 171
flahó *cat.* 172
flahona *cat.* 172
flaon 172
flauzon *prov.* 172
flazon *prov.* 172
freir *esp.* 175
frigere *lat.* 175
fruchiguar *esp.* 139
frutigar *cat.* 139
+gantre 173
hadie 172
hadiya *arabe* 172
hemel, etc. *b. all.* 155
heofonhrôf *angl.* 155
+heofonhus *angl.* 155
himel, -mmel, etc. *all.* 155
húsheofon *angl.* 155
ianthin 173
ianthina, -nus *lat.* 173
idolum *lat.* 142, n.
intonicare *ital.* 178, n.
întúnec *roum.* 177
*intunicare *lat.* 179
jaintre 173
jante, -tre 173
jontre 173
kentupuyone *ital.* 164
+konciel 149
labrusca *lat.* 160
lacunar *lat.* 159 n., 160
lambar *b. lat.* 160
lamber *angl.* 160, n.
lambre 160
lambre *prov.* 160, n.
lambris 160
laquear *lat.* 160
+lažéure 155
limbecco *ital.* 160, n.
limbeque *port.* 160, n.
+luiton 173, n.
manifold *angl.* 162, n.
marfuelho *prov.* 164 n.
Mathieu Salé 135, n.
Mathusalem 135
mau-fueio *prov.* 164, n.
+mortâdé 174
mortaldad *esp.* 174
mortalitas *lat.* 174
mortandad *esp.* 174
mortandade *port.* 174
morteidade *port.* 174
mortel 174
morteldé 174
morteudat *prov.* 174
morteydade *port.* 174
mortodé 174
*mortus *lat.* 174
moulsous *prov.* 165
mousse 165
muchiguar *esp.* 139
multigar *cat.* 139
murtalità *ital.* 174
murtalitutini *ital.* 174
murtulitati *ital.* 174
murtulitutini *ital.* 174
+oceilles 144, n.
odia *port.* 172
omasum *lat.* 162
omentum *lat.* 162
onpréser 169
oicele 144, n.
ouaille 143
oucele 144, n.
oueille 143
outre 145
palasin 135
pellis *lat.* 163
pénible 175
penible -eté 175
penimble 175
*penimeté 175
penimle, -eté 175
+penimté 175

perfectum *lat.* 174
pezzo *ital.* 164
piegare *ital.* 166
pilus *lat.* 163
+pipette 151
+pladon 172
plançon, 175, n.
plat 172
+plenible 175
*plenibleté 175
plenime -eté 174-5
plenimez 175, n.
plenimoiras 175, n.
plenismidad *esp.* 175, n.
plenismo *esp.* 174
plenissimus *lat.* 174
plonçon 175, n.
potega *all.* 148
prançon 175, n.
prenimeté 175
prenismo *esp.* 175
quill *angl.* 169
ram 137
ran 137
*ran-père 138, n.
réyalme 137
réyon 137
réyż 137
ropaire 138, n.
sãfoya 163
+safran 173, n.
*salciez 176
samà *arabe* 159
sampiha *fr.-prov.* 161, n.
sampilli *fr.-prov.* 161, n.
sauce 177
saucer *angl.* 177
schemayyâ *syr.* 159
scheme qorah *hèb.* 155
+seilles 144, n.
selura *b. lat.* 157
semossa *fr.-prov.* 165 n.
sempelh *prov.* 161-4
sileure 157
simois 165, n.
simolsa *cat.* 165
sincopin 135
skafjan *germ.* 171
socé 176
solcier 176
*solitus *lat.* 177
solt 177
solz 176-7
soucié 176
soult 177
sous 177
souse *angl.* 177
+soust 177 n.
souz 176
sowce, -cyn, -se *angl.* 178
sowser *angl.* 177
spica, -cum *lat.* 171
succedaneus *lat.* 178
succidia *lat.* 178
succidiare *b. lat.* 178
succidium *b. lat.* 178
succido *b. lat.* 178
succiduum *b. lat.* 178
sulsus *b. lat.* 178, n.
sulza -ze *allem.* 176-7
suz 177
syllour 157
temperare *b. lat.* 138
temperatojo *ital.* 138
temperino *ital.* 138
tempreure 139
+tentipellio *lat.* 163
tonaca *ital.* 179
tonga *esp.* 178
tonje 178
tremper 138
trempure 139
tsintfoi *ital.* 164
tulnin *aram.* 173, n.
tünchen *all.* 178, n.
tunica *lat.* 178
ulceolus *b.* lat. 144, n.
ulceus *b. lat.* 144, n.
+ultella *b. lat.* 144, n.
uter *lat.* 142, -5
versipellio *lat.* 163
versipellis *lat.* 163
vin de [*ou* du] buffet 151-2
virafouillat *fr.-prov.* 163
za'farân *arabe* 173
zaquizamí *esp.* 159, n.
zêintfoi *ital.* 164
żelé 155
żéure 155

INDEX GREC

ἀσκός 145
βουτζί, -ίον 147, n.
βούτζον 147, n.
βουττίον 147
ἰάνθινος 173
κοιλόσταθμος 158
οὐρανίσκος 159
οὐρανός 159
φατνώματα 160

NOTES

ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICOGRAPHIQUES

NOUVELLE SÉRIE [1]

FRANÇ. *ADOUX*

Adoux est un terme de teinturier recueilli par Savary des Bruslons dans son *Dict. de Commerce* (1723), d'après un règlement de 1669, où on lit : « Que la teinture des draps en noir se fasse avec de fort guesde en y mêlant six livres d'indigo tout apprêté avec chaque balle de pastel lorsque la cuve sera *en*

---

1. Cf. *Romania*, XXXVIII, 353-405, 553-586, 633. De nouvelles recherches, de justes critiques et d'obligeantes communications me permettent de compléter et de rectifier quelques-unes des notes antérieurement publiées. Je range ces *addenda* dans l'ordre alphabétique.

ARGIBOISE. Bien que l'on trouve en ancien français *arbaleste* et en français moderne *arbalète* au sens de « piège à rat, à loir » (voir Crestien de Troyes, *Yvain*, 914, et la note afférante de l'édition in-8° de M. W. Foerster), je crois que j'ai eu tort de voir le mot *arc* dans la première syllabe de *argiboise*. Mon confrère M. E. Langlois me signale dans le patois de la Meuse le mot *argibau* « reginglette », que Labourasse écrit *rugibaud* (s. v°) et *rjibau* (art. RJAUD) et qui se rattache manifestement au verbe *regiber*. Je crois donc que *ar-* n'est autre chose que le préfixe *re-* : cf. *argiglette* « reginglette » dans le patois de Bulson, près de Sedan (communic. de M. Ch. Bruneau). Par suite, le rouchi *argiboise* doit être un ancien **regibeoire*. Godefroy donne *regetoere* dans le même sens, et l'on peut ajouter à ses deux exemples *Eneas* 7709 et 7713, en corrigeant la leçon *regoteore*, suivie à tort par M. Salverda de Grave, en *regeteore*. Le rapprochement avec *arquebuse*, proposé dubitativement par M. Meyer-Lübke (*Z. f. rom. Phil.*, XXXIV, 125), est absolument inacceptable.

ASSIAR. Pour l'étymologie du lyonn. *s'assado*, je crois en fin de compte,

adoux ». A l'article TEINTURE (t. II, col. 1690), Savary, parlant en son propre nom, dit : « lorsque la cuve sera *à doux*, c'est-à-dire quand le pastel commence à jetter une fleur bleüe ». La locution technique doit être « cuve en *adoux* ». Mais je ne puis voir aujourd'hui dans *adoux* un substantif verbal de *adoucir*,

---

d'accord avec M. Meyer-Lübke (*loc. laud.*), qu'on doit partir du type latin *assapidare.

AUVÊCHE. Il faut prendre en sérieuse considération, comme base étymologique, le kymrique ulw « cendre », qui a dû exister en gaulois sous une forme analogue et qui est apparenté au lat. pulvis ; voir Meyer-Lübke, *loc. laud.* et *Arch. f. das Stud. der n. Spr.*, CXXII, 405.

ENCHATRE. Voir les observations de M. Meyer-Lübke sur le départ à faire entre les éléments latin et germanique (*Z. f rom. Phil.*, XXXIV, 126).

ESCALBERGE. M. Meyer-Lübke a indiqué l'étymologie : c'est le german. *skarberga, proprement « protection du trenchant » (*loc. laud.*).

ETZERPI (ÉCHERPIR). Bien que Haillant ne donne pas de verbe correspondant à *écherpir* « démanger », le lat. scalpere a laissé des traces dans les patois des Vosges, notamment dans les noms du gratte-cul (fruit de l'églantier), tels que *chôpé-cu* (voir Rolland, *Flore pop.*, V, 234). J'ai omis de noter que Grandgagnage (et après lui Sigart) a voulu rattacher les mots wallons de cette famille au néerl. schobbe « gale » (cf. Urix, *De germ. Elementen*, nº 1848) ; l'idée ne vaut rien, bien que M. Urix l'accueille docilement.

GREUILLE. Je relève dans Rolland, *Faune pop.*, XI, 242, la mention suivante : « *Encreuiller les harengs*, les suspendre pour les sécher (Pays de Caux, BOULEN, *Voy.*, p. 91) ». D'autre part, dans l'*Étude sur la langue de la banlieue du Havre* de C. Maze (1903), il y a un article CREUILLIE « groupe d'objets enfilés comme des harengs » et un article ENCREUILLER (S') « s'endetter ».

LANFÈS. Comme veut bien me l'apprendre M. E. Levy, *larfes* est attesté en ancien provençal et figure dans les *Douze comptes d'Albi*, p. p. A. Vidal, II, 62, 1414, et II, 63, 1584.

MAIMON. Le romancier byzantin que j'ai appelé *Eumathès* (p. 561, n. 4, = 3) s'appelle en réalité *Eustathios*, et loin d'être antérieur à Suidas, il vivait au XIIe siècle, d'après Krumbacher, *Gesch. d. byz. lit.*, 2e éd., p. 765 (communic. de mon collègue M. J. Psichari).

MENION. *Benison* est fréquent, au sens de « semailles d'automne », dans les *Inventaires des ducs de Bourgogne* publiés par B. Prost (notamment, ann. 1371, art. 1329, 1331, 1332, 1333). Le mot est aussi usité dans l'Yonne ; cf. S. Jossier, *Dict. des patois de l'Yonne*, art. BENIJON.

comme le fait le *Dict. général*[1], car un verbe inchoatif tel que *adoucir* se prête assez mal à une dérivation de ce genre, que d'ailleurs la sémantique ne recommande guère. Le pastel ayant été très anciennement cultivé, préparé et employé en Languedoc, il est naturel de demander au provençal l'explication de ce terme. Or le provençal possède un substantif verbal tiré de *adobar*, écrit anciennement *adob* ou *adop*, aujourd'hui *adoub*[2], qui me paraît convenir beaucoup mieux au sens réclamé par la locution technique « cuve *en adoux* ». Mistral définit *adoub* en ces termes : « arrangement, accommodage, apprêt des viandes, lessive de tanneur ; radoub, lieu où l'on radoube les navires ; harnois de chevalier. » Raynouard a trois exemples de *adob* ou *adop*, qu'il traduit en bloc par « arrangement, harnois, équipage[3] ». Le sens technique de « lessive de tanneur, corroyeur, etc. », qui ne figure pas dans Raynouard, est attesté par l'article suivant d'un règlement des consuls de Toulouse sur le métier des *pelegantiers* ou corroyeurs (6 mars 1281) :

Item statuerunt et ordinaverunt dicti consules quod nullus peleganterius Tholose, per se nec per suam familiam vel alium seu alios, ausus sit parare

---

Rechiver. Chabaneau a relevé le limousin *recheivi*, mais en le rattachan à tort à l'anc. forme *rechalivar* par chute de l'*l* médiale (*Gramm. lim.*, p. 109).

Sanfloura. Pour la substitution de sum- à sub- en latin vulgaire, j'aurais dû renvoyer à Schuchardt, *Vokal. des Vulgärlat.*, III, 92, et écarter l'influence de summum, au moins à l'origine.

Souz. Mon confrère M. E. Langlois me fait justement remarquer qu'il y a dans Godefroy un art. soult, où se trouve notamment un important exemple du *Roman de la Rose* ; mais Godefroy s'est mépris sur le sens et a traduit dubitativement par « graisse fondue ». — La note annoncée de M. Blondheim a paru dans *Romania*, XXXIX, 176 ; il y est tenu compte de l'angl. *souce*, qui m'avait échappé, et que M. Weekley, comme M. Blondheim, rattache avec raison à l'ancien français. Voir en outre ci-dessous, p. 219, n. 4.

Vorm. M. E. Levy me signale *vorm* dans le *Donat prov.*, 57b, 10, où la traduction latine manque, mais où Chabaneau a justement reconnu la forme masculine de *vorma*.

1. Littré n'en donne pas l'étymologie.

2. L'ancien français connaît aussi ce substantif (cf. franç. mod. *radoub*) ; voir l'art. adoub de Godefroy, où se trouvent mêlés quelques exemples de *ados*, substantif verbal de *adosser*.

3. *Lex. rom.*, II, 27 ; cf. E. Levy, *Prov. Suppl.-Wörterb.*, I, 22, où une rectification est faite en ce qui concerne le sens du mot dans Daudè de Pradas.

nec preparare aludas *en adop* pellium paratarum, quia dictus *adops* non est levis nec legalis nec etiam sine fraude, et si aliquis contra fecerit seu ausus fuerit in predicto *adop* preparare (*ms.* preparavit) aludas, statuerunt... quod ille talis... puniatur... [1].

POITEVIN *AFOUGER*

Lalanne a deux articles ainsi conçus :

AFFOUGÉ, E, adj., se dit du feu qui ne peut s'allumer parce qu'il manque d'air : « quond l' feu é affougé, le bois brûle à l'étouffade » ; quand le feu manque d'air, le bois brûle en étouffant. V[ienne], arr. de Poitiers et de Civray. — Basse latinité : *affocare*, faire du feu (Duc[ange]).

DAFFOUGEAI (r[acine] de *affougeai*), v. a., donner de l'air au feu afin qu'il s'enflamme. V[ienne], arr. de Civ[ray].

L'anc. franç. *afoer* signifie « faire du feu » et, transitivement, « allumer (le feu), embraser, chauffer (au moyen du feu)[2] ». Du Cange ne donne *affocare* que dans ce sens ; mais le prov. *afogar* a concurremment le sens « étouffer », qui convient seul au poitevin *afouger* et à son contraire *dafouger*. Ici, nous sommes en présence, non d'un dérivé de fŏcus « feu », comme dans l'anc. franc. *afoer*, le bas lat. *affocare*, etc., mais d'un dérivé de fōx « gorge », variante populaire de faux [3].

Il faut donc distinguer en provençal ancien deux verbes *afogar*, ce que ne font ni Raynouard ni M. E. Levy : *afógar* (avec *o* fermé), signifiant « étouffer » <*affōcare, et *afògar* (avec *o* ouvert), signifiant « embraser » <*affŏcare. Le dernier seul aurait survécu dans les patois modernes, à en juger par l'art. AFOUGA de Mistral ; mais l'éminent auteur du *Tresor dóu Felibrige* n'a pas reconnu la véritable étymologie d'un mot du patois

---

1. Ce texte, tiré d'un cartulaire municipal (HH 1, nº 5, fol. 11-12), m'est fourni par la thèse manuscrite de M. Loirette sur la juridiction municipale à Toulouse au XIIe et au XIIIe siècle, thèse présentée à l'École des Chartes en janvier 1910 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, pièce justif. nº 54. — A noter que l'espagn. *adobo* a le même sens technique que le toulousain *adop*.

2. Cf. l'art. AFOUER de Godefroy, où le poitevin *afouger* est invoqué à l'étourdie.

3. Sur la survivance en provençal ancien et moderne de fōx fōcis, voir mes *Essais*, p. 205, art. AFOUS, et *Romania*, XXXVI, 100, art. FOS.

du Bas Limousin, *afouja*, qu'il a rattaché au provençal propre *afounsa* « enfoncer ». Béronie a les deux articles suivants :

Offoudza, do, adj. Trop applati, trop bas : *écrasé, écrasée.* — *Lo cournado d'oquelo escuro es tro offoudzado* ; la couverture de cette grange est trop applatie.

S'offoudza, v. Tomber en s'affaissant . [Il paroit que ce mot a été d'abord appliqué à l'affaissement d'un bâtiment consumé par le feu, et qu'on l'a étendu à l'affaissement des bâtiments, quelle qu'en soit la cause [1].]

La remarque entre crochet, faite par Vialle, porte à faux : ce n'est pas au prov. *afogar* < *affŏcare, mais au prov. *afogar* < *affōcare, qu'il faut rattacher le verbe bas-limousin *offoudza*, qui par la forme et par le sens concorde remarquablement avec le poitevin *afouger*.

Par suite, il est indiqué de ramener à la même étymologie un mot du patois morvandiau, au sujet duquel Chambure, généralement loquace, ne présente aucune remarque :

Aifouger, v. a. Écraser sous un poids. Le bois mort « aifouge » une haie vive sur laquelle on le jette en masse [2].

Je crois aussi qu'elle convient au berrichon *affouer*, que le comte Jaubert définit ainsi : « Tirailler, étourdir, et comme rendre *fou* par plusieurs occupations à la fois [3] ».

En revanche, il faut reconnaître affŏcare dans le patois de la Basse Normandie (Valognes) *affouer* « exciter » (Duméril), dans le patois du Bas Maine *afwé* « afouer, faire du feu, souffler le feu ; — exciter » (Dottin).

Le blaisois *affoué, ee* « extrêmement agité, qui ne sait plus à qui, ni à quoi entendre », que M. Thibault rattache à *fou*, tient plutôt à *affōcare qu'à *affŏcare.

Ce n'est pas seulement en Gaule, mais en Italie et en Espagne que le lat. vulg. *affōcare a des représentants : cf. ital. *affogare* (à côté de *affocare* < affŏcare « enflammer », refait d'après *fuoco*), espagn. *ahogar* « étouffer » et « noyer », etc. [4].

---

1. Cf. Laborde : « *Afoujar* (s'), s'affaisser ; *afoujat, afoujada*, affaissé. »

2. Pour le traitement du *c* latin intervocalique, cf. morvand. *ſouger* < fŏcarium.

3. A cet *affouer* se rattachent le subst. *affouement*, le verbe composé *raffouer* et son dérivé *raffouée*.

4. L'espagnol a en outre *rehogar* « cuire à l'étouffée ou étuvée ».

Les seuls verbes composés avec fōx, fōcis et un préfixe qu'on ait relevés dans le textes latins sont effōcare, offōcare, præfōcare et suffōcare, lesquels sont à peu près synonymes. La naissance d'un nouveau verbe *affōcare dans le latin vulgaire à côté et au dam de effōcare et de offōcare, est toute naturelle : cf. franç. *amender*, etc., en face du lat. emendare, et prov. *abdurat*, en face du lat. obduratus. Je crois d'ailleurs que offocare n'a pas disparu sans laisser de trace dans la langue vulgaire. Il a collaboré avec officere pour donner naissance à un nouveau verbe *officare, qui survit manifestement dans le prov. *ofegar* (voir Mistral, óufega [1]). A son tour, cet *officare s'est combiné avec le radical (d'origine obscure) qui se trouve dans le franç. *étouffer* et ses congénères, et c'est ainsi que s'explique la naissance de l'italien dialectal *stofegar* [2], du prov. mod. *estoufega*, de l'anc. poitevin *estofeger* et de ses représentants actuels [3].

ANC. FRANÇ. *AOURSER*

L'article de Godefroy consacré au verbe *s'aourser* « s'attacher au fond du pot, brûler », appelle un complément lexicographique et une recherche étymologique.

Le premier texte cité est celui du *Ménagier de Paris* (seconde moitié du XIVe siècle). On peut remonter plus haut. On lit en effet dans le *Traité de cuisine*, du commencement du XIVe siècle, publié par Douët d'Arcq dans la *Bibl. de l'École des Chartes*,

---

1. M. Meyer-Lübke mentionne le majorquin *aufegá* sans proposer d'explication pour l'*e* (*Gramm. des l. rom.*, II, § 595).

2. Mussafia, *Beitrag zur Kunde der nordital. Mundarten*, dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, t. XXII, p. 211, explique autrement l'origine de l'ital. dial. *stofegar* (cf. *Romania*, III, 113).

3. Cf. *Romania*, III, 117. Le verbe poitevin n'est connu au moyen âge que par un seul exemple, que Godefroy n'a pas relevé. Il se trouve dans la version poitevine des Sermons de Maurice de Sully : « li autre negé, li autre estranglé, li autre pendu, li autre *estofegé* » (Boucherie, *Le dialecte poitevin*, p. 107). Boucherie, qui propose une étymologie inadmissible (*stupificare), s'est borné à rapprocher *estofeger* du provençal moderne (*Rev. des l. rom.*, IV, 547) ; je crois qu'il faut reconnaître ce mot dans le verbe actuel *étrefouger* « tuer un être vivant », donné par Lalanne, sans indication étymologique.

t. XXI, pp. 216 et s., et réimprimé dans le *Viandier de Taillevent* de Pichon et Vicaire, en 1892, pp. 115 et s., le passage suivant, qui nous offre le verbe au sens intransitif : « Mouvez tousjours, que il *n'aurse*[1] ».

Mais notre verbe est beaucoup plus ancien. Il se présente, avec le sens transitif, dans les gloses de Raschi qui datent, comme on sait, du XIe siècle : les manuscrits transcrits par A. Darmesteter flottent entre les formes *adorser*, *adurser*, *arorser*, *aorser*, *ardoser*, *adoser* et le texte hébreu correspondant signifie, d'après l'édition, « laisser brûler »[2].

D'autre part, Godefroy n'a suivi les traces de ce verbe que jusque dans Palsgrave. Or on le trouve aussi dans Cotgrave :

Aourser. To burn at, or to, the bottome, as a pot, or stuffe in a pot, where in there wants liquor.

Enfin, l'ancien français a tiré du verbe un substantif verbal que ne connaît pas Godefroy et qui se lit, comme synonyme de *arsure*, dans le *Viandier de Taillevent*, texte du manuscrit du Vatican : « Pour oster l'arsure d'un pot, que l'on dit *aours*[3]. »

Dans son annotation sur les gloses de Raschi, M. Brandin a renvoyé à un intéressant passage du *Glossaire hébreu-français* du XIIIe siècle qu'il a publié naguère en collaboration avec M. Mayer Lambert. Ce passage contient l'impératif *aorže* et le substantif dérivé *aoržemont*, que les éditeurs traduisent respectivement par « fais bouillir la viande » et par « action de faire bouillir la viande[4] ». En réalité, le sens est le même que dans Raschi[5].

M. Brandin dit brièvement, à propos de l'*adorser* de Raschi : « Parasynthétique formé sur *orce* (vase), de orca. » Il est évident qu'il emprunte *orce* « vase » à l'article ORCE 2 de Godefroy. Mais cet article ne repose que sur deux exemples sans

---

1. *Bibl. de l'École des Chartes*, XXI, 222.
2. A. Darmesteter, *Les gloses françaises de Raschi* (Paris, 1909), p. 92.
3. Édition Pichon et Vicaire, p. 219.
4. *Gloss. hébr.-franç.*, p. 96 et 233.
5. Communication de M. D. S. Blondheim : « Le sens du mot dans Raschi est celui que donne Cotgrave. On s'est trompé en ajoutant au manuscrit de Darmesteter le mot hébreu הרלק comme étant celui qu'avait en vue Raschi ; il s'agit des mots יהריקה התרקחה, qui sont traduits par *i aorže le aoržemont* dans le *Glossaire hébreu-français*. »

valeur : le premier est une faute de lecture pour *arce*, forme picarde de *arche* < arca[1]; le second est une graphie erronée pour *orse* < ursa.

Sous URCEUS, le *Lat.-roman. Wörterbuch* de Körting n'indique comme formes romanes que l'ital. *orcio* et l'espagn. *orza*. Mais le gascon a connu et connaît encore une forme féminine identique à celle de l'espagnol, laquelle a probablement son point de départ dans la forme neutre urceum, attestée anciennement en latin à côté du masculin urceus[2]. M. E. Levy a relevé *orsa* dans le t. XXXI, p. 141, des *Arch. hist. de la Gironde*[3]. La carte B 1526 (*cruche*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont donne *hurso* (concurremment avec *téras*) au point 687 (Aureilhan, Hautes-Pyrénées), et le même mot, sans aspiration, est à la base du substantif masculin *ursé* « évier », employé un peu plus au sud, à Gerde (carte B 1562, point 696). D'après les renseignements que me fournit mon parent M. Philippe Cazalas, dans la commune de Trouley-Labarthe, canton de Rabastens, même département des Hautes-Pyrénées, sur les confins du Gers, on dit, sans aspiration, *urso*, « cruche » et *ursé* « évier » ; on emploie aussi *téras*, mais pour désigner un vase de terre plus allongé que l'*urso* et dont l'anse est au-dessus de l'orifice supérieur, tandis que l'anse de l'*urso* est latérale. En français, urceus n'est pas représenté directement, mais on sait que son diminutif urceolus l'est abondamment, comme dans les autres langues romanes, et qu'il a même survécu dans quelques patois modernes[4].

---

1. Voir Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux*, V, 119.
2. On trouve déjà en latin le diminutif urceola : de là l'espagn. *orzuela*.
3. *Prov. Suppl.-Wörterb.*, V, 529.
4. Voir l'art. ORÇUEL de Godefroy ; ajoutez-y l'art. ORCHIL, où Godefroy n'a pas reconnu la vraie forme à laquelle il faut ramener l'acc. plur. *orchius* qui figure dans un texte des archives de Valenciennes. A côté de la forme primitive *orçuel* s'est développée, par substitution de suffixe, une forme *orcel*, à laquelle on a donné un féminin *orcele* : le fait a échappé à M. G. Cohn, qui ne parle pas d'urceolus dans son excellent livre intitulé : *Die Suffixwandlungen* (Halle, 1891). Sous URCEOLUS, le *Lat.-roman. Wörterb.* de Körting ne mentionne que l'ital. *orciuolo*, le roum. *ulcior* et l'espagn. *urceolo* (qui est un mot savant, bien entendu) ; mais le prov. *orzol* (conservé par les patois de l'Hérault, etc.) n'est pas moins connu que l'anc. franç, *orçuel*. Je rappelle enfin que Raynouard avait rattaché à urceus les mots prov. *orjier*, *orjaria*, qui remontent à horreum (voir mes *Essais de phil. franç.*, p. 340).

Faut-il supposer que le latin vulgaire a tiré soit de orca soit de urceus un verbe *adorciare, et expliquer par là le français *aourser*? C'est l'idée que j'ai d'abord embrassée, considérant le témoignage du *Glossaire hébreu-français*, qui donne *aorẓe*, comme préférable à celui de Raschi, qui donne *adorser*, forme dont l'*s* ne se prête pas à une pareille étymologie. M. D. S. Blondheim me fait remarquer au dernier moment que l'emploi abusif de *ẓ* pour *s* n'est pas sans exemple dans le *Glossaire*, et que, en outre, quatre glossaires analogues à celui qu'ont publié MM. Lambert et Brandin, et à peu près contemporains, sont d'accord pour donner *s* et non *ẓ* dans ce passage. Cette remarque m'ouvre les yeux. Il faut absolument abjurer cette étymologie et briser les idoles orca et urceus. M. Blondheim pense à un verbe *adursare, tiré de *adursus (pour adustus), participe passé de adurere « brûler »; il a probablement raison. Un participe *adursus peut avoir été créé par analogie à arsus. De bonne heure le latin a marqué une certaine prédilection pour les participes néologiques en -sus. J'ai cité ailleurs fersus (*Mélanges Louis Havet*, 508); je rappelle ici adersus qui est dans les gloses de Reichenau et qui explique l'anc. franç. *aers*.

ANC. FRANÇ. *ARCAMIE*

Godefroy n'a qu'un exemple de ce mot, qu'il n'a su comment traduire. Il l'a tiré d'un registre de notaire bordelais, et le donne en ces termes: « 31 fer d'*arcamye* daurée (1527, *Invent. de merc.*, Arch. Gir., Not., Brunet, 67, 5) ». C'est du gascon francisé, et *arcamye* est identique au mot français *alchimie*, qui se présente souvent au moyen âge sous la forme *arquemie*. Godefroy a reconnu lui-même que le mot *alchimie* avait parfois passé du sens abstrait « art de l'alchimiste », au sens concret « métal ou substance de composition alchimique[1] ». Un exemple intéressant, que Carpentier a extrait des registres du Trésor des chartes et que Godefroy a oublié de lui emprunter, est le suivant, où le sens flotte de l'abstrait au concret : « Ung des habilles hommes du monde nommé Baratier, qui estoit le meil-

1. *Dict.*, suppl., ALCHIMIE.

leur arquemien que on peust trouver, et faisoit escuz d'*arquemie* les plus beaulx que on pourroit dire[1] ». Le sens concret s'est conservé en provençal moderne : Mistral, ARQUÈMI, traduit par « bronze ». C'est probablement la traduction qu'il faut adopter pour le texte bordelais qui a embarrassé Godefroy[2].

ANC. GASC. *ARRENDOE*

Le glossaire qui termine le *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* d'Achille Luchaire offre plus d'une lacune, comme on l'a fait remarquer ici-même[3]. Je n'y trouve pas le mot *arrendoe* qui figure dans le début des privilèges de Bagnères-de-Bigorre (1171), p. 21 : « que tenguen et possedesquen lors masons dedentz los murs et defore murs, tant cum son las foraus *arrendoes* dels ambaradz, els ambaradz, els costoos, els baraz, e d'aqui en entz ». Sans parler des murs, nous avons là des fossés (*baraz*, en prov. *valatz*), des avant-fossés (*ambaradz*[4], en prov. *anvalatz*), des escarpes (*costoos*[5]) et une quatrième chose,

1. Arch. nat., JJ 178, n° 168, année 1447, dans Du Cange, ARQUEMIA. L'histoire de l'alchimiste Baratier a été exposée, d'après ce document même, par M. Marcellin Boudet, *Saint-Flour et sa prévôté au XVe siècle* (Paris, Champion, 1908-1909), p. 171 et s.

2. Voir aussi l'art. ALCHIMIE du *Gloss. archéol.* de V. Gay, où Godefroy a puisé sans le dire ; on n'y trouve pas, d'ailleurs, l'exemple de 1447 cité ci-dessus, mais on y voit qu'Agrippa d'Aubigné emploie encore *arquemie* dans le sens concret : « Deux cuilleres jaunes et une d'*arquemie* (*Fœneste*, p. 137).

3. *Romania*, XI, 136.

4. Luchaire traduit *ambaradz* par « fossés circulaires » ; évidemment, il pense au grec ἀμφι au lieu de reconnaître là le latin ante.

5. Luchaire traduit *costoo* par « contour, ouvrage extérieur » ; le vrai sens est donné par le *Dict. béarnais* de Lespy et Raymond. L'escarpe des anciens remparts de Bagnères-de-Bigorre est devenue la promenade dite des *Coustous*, mot où M. W. Foerster a cru voir le lat. vulg. *custorem (pour custodem), mais qui représente costōnem (tiré de costa) comme l'a lumineusement montré M. J. Ducamin (*Ann. du Midi*, XI, 235-240). Carpentier a inséré un exemple de *costo* dans Du Cange avec ce sens, qu'il rend inexactement par « clivus, latus montis ». Cet exemple est de 1314 et concerne Airoux, canton nord de Castelnaudary (Aude), comme me l'apprend mon confrère M. Samaran. Dans un acte plus ancien, passé à Toulouse le 29 janvier 1264, le mot est décliné d'après *dominus* ou *templum* et revient deux fois : « quoddam locale in clausura suburbii, videlicet in *costono* et cavo vallati..., *costonum* et cavum vallati usque ad medium cavum vallati ». (Communication de M. G. Loirette, auteur d'une thèse manuscrite sur la juridiction municipale de Toulouse présentée à l'École des Chartes en janvier 1910).

que je propose de traduire par des avant-glacis (*foraus arrendoes dels aubarauiz*). Il me parait en effet certain que *arrendoe* est une faute de scribe pour *arredoe*, variante de *arredogue* « revers de la douve »[1].

FRANÇ. DIAL. *AUBUE*

Godefroy a relevé dans un acte des archives municipales d'Autun du 24 juin 1294 l'expression « les *aubues* de Vouvre », et il a inscrit le subst. fém. *aubue* dans son Dictionnaire, sans définition. Il s'agit d'un terme agricole connu et encore aujourd'hui vivant, non seulement en Bourgogne et dans la région limitrophe, mais en Saintonge et en Rouergue. Voici d'abord le dossier des patois de langue d'oïl : Saintonge, Poitou, Anjou, Morvan, Bourgogne.

AUBUGHE, fém. Terre blanche (*albugo*), par l'argile effritée ou la marne qui en fait partie (Jonain).

AUBUY, s. m., et AUBU. Tuf décomposé placé entre la terre et le tuf (Saumur, Thouars). Peut-être d'alba (*sic*), blanc (Ménière, *Gloss. angevin étymol.*).

AUBU, s. m. Terre argileuse, humide ou fraîche. Une terre d'*aubu* est ordinairement un sol gras et fertile. Ce mot est également usité en Bourgogne, et en Nivernais un certain nombre de localités portent le nom de *Aubu* que les géographes écrivent diversement et un peu au hasard : *Aubus*, *Aubues*, *Eaux-bues* et même *Obus*. Dans la commune de Chaulgnes, il y a *les Grandes* et *les Petites Aubues* qui forment deux hameaux différents. Les plus anciennes formes sont *albues* et *ambues* (voy. le *Dict. top. de la Nièvre*). Le Morvan proprement dit n'a pas de terre d'*aubu*. Aussi le terme n'existe-t-il que sur ses frontières : nous croyons que la forme du XIVe siècle *albues* conduit à l'étymologie albus, parce que les terres ainsi nommées ont très souvent un aspect blanchâtre. — Saintonge : *aubughe*, terre blanche, argileuse ou marneuse (Chambure).

EAUBUE, s. f. Terre forte et glaiseuse. C'est à tort que certaines personnes écrivent ce mot *obue* et *aubue* (S. Jossier, *Dict. des patois de l'Yonne*, dans le *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 81).

OBUE, s. f. Nom, dans l'Yonne, des terrains des plateaux, *les Primes d'honneur*, Paris, 1873, p. 316 (Littré, Supplément).

Pour la langue d'oc, le mot n'a été signalé, à ma connaissance, que dans le Rouergue, par l'abbé Vayssier, dont Mistral a utilisé l'article :

---

1. Sur *arredogue*, voir mes *Nouv. Essais*, p. 169.

OŪBÚGO, s. f. TÈRRO-FOUÓRT, m. Terre forte, grasse, argileuse : ce sont les marnes du lias, la terre à briques, à poterie... Ce mot signifie *qui a bu l'eau*, de *bégut*, part. de *bieūre* (Vayssier).

AUBUGO (lat. *albugo*, terre blanche), s. f. Terre forte, grasse, argileuse, terre à brique, marne, en Rouergue (Mistral).

Pétrifié dans la toponymie, notre mot n'existe pas seulement dans la Nièvre, comme l'a remarqué Chambure, mais dans l'Indre (voir l'art. AUBUÉES, AUBUEZ, AUBUS de Jaubert), dans les Deux-Sèvres (il n'y a qu'un cas : les *Grandes* et les *Petites Aubuges*, com. de Sainte-Soline), de la Vienne (il y a huit localités dites *l'Aubue*, *l'Aubuge*, *les Aubuges*, *l'Aubuie*, *les Aubus*, *les Aubuyes*), dans l'Yonne (il n'y a que deux noms : *les Aubues*, com. de Chastenay, et *les Eaux-bues*, com. de Mézilles), en ce qui concerne la langue d'oïl ; l'Aveyron (un seul nom : *Aubugues*, com. de Sanvensa), le Cantal (un seul nom : *Aubugues*, com. de Prunet), la Dordogne (deux noms : *l'Aubuge*, com. de Payzac, et *Le Bugue*, ch.-l. de canton, originairement dans les textes latins *Albuca*) et le Lot (un seul nom : *les Aubugues*, com. de Souillac), en ce qui concerne la langue d'oc. On le trouvera sans doute d'ailleurs, spécialement dans Saône-et-Loire, avec un outillage de recherches plus complet.

Il ne semble pas possible de douter qu'il ait existé très anciennement dans le latin de la Gaule un subst. fém. *albūca pour désigner une terre argileuse : c'est le seul type possible, car albugo ne convient pas phonétiquement. Il y a là un emploi intéressant du suffixe -ūca, que le gaulois a peut-être possédé concurremment avec le latin (si carrūca > *charrue* est bien, comme on le pense généralement, d'origine celtique) et qui a été soudé au thème alb- « blanc », également latin et gaulois, par le même procédé et avec le même but sémantique que l'on constate dans la langue grecque, où l'argile (ἄργιλος) est dénommée d'après sa blancheur (ἀργός). Malgré son caractère dialectal, le français *aubue* mérite une place à côté de *massue* et de *tortue* dans les manuels courants de grammaire historique, chapitre de la dérivation[1].

---

1. L'asphodèle a été aussi appelé en latin albūcus et albucium, d'après la couleur des fleurs de la variété la plus commune, l'asphodèle blanc ; mais ce nom n'a laissé aucune trace dans le fonds populaire des parlers romans.

FRANÇ. *AVANT-PIED*

Les dictionnaires courants (sauf celui de l'Académie française) enregistrent le subst. composé *avant-pied*. Formé comme *avant-bras*, il a un sens anatomique analogue (celui de « métatarse »), qui tend à disparaître, et en outre, dans la langue des cordonniers, le sens bien vivant de « empeigne » d'une chaussure. Le sens anatomique n'est pas attesté en ancien français : on le trouve pour la première fois chez Ambroise Paré, et je ne m'en occuperai pas. En combinant le Dictionnaire de Godefroy et son Complément, on a une série d'exemples qui commence au XIIe siècle avec le *Roman de la Charrette* de Crestien de Troyes. Voici quelques nouveaux textes :

Hoc antepedale, *avanpee* (J. Priebsch, dans les *Bausteine* dédiés à Mussafia, p. 539, n° 144 ; d'après le ms. d'Oxford, 21662).

Hoc ancipitale (*corr.* antipedale), *avantpié* (*Petit Vocab. lat.-fr. du XIIIe s.*, extr. d'un ms. de la Bibl. d'Évreux, par L.-A. Chassant, p. 57).

Antipedale, *avantpié* (Bibl. nat., lat. 7684, cité par Carpentier dans Du Cange, ANTIPEDALE).

Hoc antipodium (*corr.* antipedium), *avanpié* (P. Meyer, *Anc. gloses franç.*, ms. B. N. lat. 8246, dans *Romania*, XXIV, 171, n° 22).

Pedules, *avanpiés* de cauches (*Catholicon de Lille*, éd. Scheler, p. 106).

Pedulus (*corr.* pedules), *avantpiés* (Bibl. nat., lat. 4120, de l'an 1352, cité par Carpentier dans Du Cange, ANTEPEDES 2 et PEDULES).

Comme l'a remarqué Carpentier, le mot français a passé en espagnol sous la forme *avampiès*. Il a aussi passé en anglais, et il y est encore très vivant, mais si rabougri qu'il faut l'œil exercé des philologues pour le reconnaître dans *vamp*. M. Skeat a parfaitement retracé l'évolution de *avant-pied*, écrit anciennement *avampié*, à *vamp*, au moyen âge *vampe*, *vampay*. Par suite, l'art. WAMPE de Godefroy, où le mot est considéré comme subst. fém., doit être modifié ainsi : « *Wampé*, *vampé*, s. m. ». Cet article m'a joué autrefois un mauvais tour : j'ai cru que *wampe* « empeigne » se rattachait au germ. wampa ou wamba, d'où l'allem. mod. *wamme* « fanon du bœuf, hampe du cerf, etc. [1] ». C'est une méprise dont il n'y a pas à tenir compte.

---

1. Voir mes *Essais*, p. 319, art. HAMPE.

FRANÇ. *BARBICHE, BARBICHET, BARBUTE*

On lit dans Godefroy l'article suivant :

BARBICHE, s. f. ?

Pour le payement de .v. *barbiches* de semblables toiles de crespe de lin pour servir comme dessus, au priz de .XL .s. chascune *barbiche* (1483. *Dépens. de la R. Charlotte*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 254).

Le recueil visé est celui de Leber ; le renvoi est exact, mais Godefroy a confondu deux documents distincts. Celui auquel il emprunte ses citations fait suite à celui de 1483, relatif à la veuve de Louis XI (Charlotte de Savoie), et concerne la veuve de Charles VIII (Anne de Bretagne) : il faut donc corriger la date *1483* en *1498*. Victor Gay, qui n'a pas d'article BARBICHE, a cité exactement le document relatif à Anne de Bretagne à la p. 445, art. COSTUME, de son *Gloss. arch. du Moyen âge et de la Renaissance* (Paris, 1887) ; en revanche, à la p. 119, art. BARBUTE, il lit *barbutte*, et non *barbiche*, et renvoie, sans indication de provenance, aux *Comptes du deuil de Charles VIII*. Bien que Leber ne donne pas de référence, j'ai réussi à retrouver le document original, Bibl. nat. franç., 10376. C'est un registre de cent cinquante feuillets qui contient le *Compte de Victor Gaudin*, relatif au « Dueil et beguin[1] de la Royne pour les mois d'avril commençant mil CCCC quatre vingtz dix sept avant Pasques », et énumérant dans le plus minutieux détail les « choses necessaires pour le fait dud. dueil et beguinage[2] ». J'extrais du *Compte de Victor Gaudin* les articles suivants :

A lui [Maurice Briant, marchant suivant la cour] la somme de dix livres tournois . . . pour le paiement de cinq *barbuctes* de semblable toille de crespe de lin . . . au prix de XL s. t. chascune *barbutte* (fol. 21 r°).

A lui la somme de six livres tournois. . . pour le paiement de trois aulnes fine toille de Hollande par lui livree a Perrine de Chaulx lingiere de lad. dame pour doubler lesd. *barbutes* (fol. 21 v°).

Aud. Maurice Briant la somme de trente huit livres cinq solz tournois . . . pour le paiement de cinq grans couvrechiefs de toille de crespe de lin et

---

1. Godefroy n'a qu'un exemple de *beguin* au sens de « deuil » ; il est de 1466.

2. Godefroy ne cite pas d'exemple de *beguinage* dans ce sens.

six *barbuctes* de semblable crespe de lin . . . et XL s. t. chascune *barbucte* (fol. 30 v°).

Aud. Maurice Briant. . . pour le paiement de deux petits couvrechiefs carrez de crespe de soye. . . livrez a lad. damoiselle de Villecler pour lui servir à faire *barbutes* et fronteaulx de dueil (fol. 44 r°) . . . ; pour faire fronteaulx et *barbutes* de dueil. . . ; pour alonger plusieurs *barbutes* qui avoient esté mal taillées (fol 53 r°).

La *barbute* est bien connue ; il suffit de renvoyer à l'article que lui a consacré Victor Gay, mais en notant (ce que Gay a omis) que l'on trouve aussi *barbete* dans le même sens : cf. Gay, art. BARBETTE et DEUIL.

Le mot *barbiche* doit donc être rayé du vocabulaire de l'ancien français, quel que soit le sens qu'il soit susceptible d'avoir. Il manque dans Nicot et dans Cotgrave. Antoine Oudin connaît *babiche*, *babichon*, comme nom du chien barbet (« spetie di cagnolino co' peli lunghi [1] »), mais il ne donne pas les formes pleines *barbiche*, *barbichon* qui figurent pour la première fois, à ma connaissance, dans le Dict. de l'Académie françoise (1694) lequel, sous BARBE a un article ainsi libellé :

BARBICHE OU BABICHE. s. f. BARBICHON OU BABICHON s. m. et par contraction BICHE et BICHON. Sorte de petit barbet.

Les éditions postérieures n'ont gardé de cette riche synonymie que *barbichon* et *bichon* (avec le fém. *bichonne*, mentionné dès 1718). Quant à *barbiche* au sens actuel de « bouquet de barbe », il est admis pour la première fois dans l'édition de 1878. Littré le fait justement précéder d'une croix, puisqu'il manque dans l'édition de 1835, mais il se trompe tout à fait en écrivant : « Ce mot familier, mais encore usité, est dans le Dictionnaire de l'Académie, 1re édition ; il est inconcevable que l'Académie l'ait supprimé dans la dernière édition. » L'erreur de Littré a malheureusement passé dans le *Dict. général*.

BARBICHET est employé par le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* au moins deux fois [2] ; Littré a cité les deux exemples, avec cette définition : « terme de dénigrement pour désigner

---

1. *Seconde partie des Recherches ital. et franç.* (Paris, 1642), p. 41. Comme l'indique le *Dict. général*, Voiture emploie *babiche*.

2. Edition de Boislisle, t. XII, p. 88 (1896), et t. XXII, p. 276 (1910).

un ecclésiastique plongé dans une dévotion ignorante ». En réalité, Saint-Simon applique plaisamment ce mot (qu'on ne trouve que chez lui, au moins avant le XIXe siècle) aux missionnaires de la congrégation de Saint-Lazare parce que, comme saint Vincent de Paul, leur fondateur, ils portaient un bouquet de poil au menton ; de là aussi le nom de *barbets de Saint-Lazare* que leur décoche Madame Dunoyer dans sa lettre 34 [1].

Il me reste enfin à faire connaître un sens du mot *barbichet* qui, pour être plus moderne et pour avoir (autant qu'il me semble) échappé aux lexicographes, n'est pas moins digne d'être recueilli pour l'édification des philologues et des historiens du costume. Ayant montré l'erreur des compilateurs qui faisaient de la *barbiche* une partie de la toilette de deuil des grandes dames de la fin du XVe siècle, je ne suis pas peu surpris d'avoir à constater que la coiffe des bourgeoises et paysannes de Limoges et des environs porte actuellement le nom de *barbichet*, et que ce nom jouit d'une véritable vogue régionaliste, puisqu'il existe à Paris une société limousine qui s'intitule « Société du Barbichet ». Camille Leymarie a écrit dans la revue *Lemouzi* (oct. 1904, p. 141-144) un article intitulé : « Archéologie et esthétique du barbichet limousin », d'où j'extrais les affirmations suivantes, à défaut de textes positifs : « Le *barbichet*, tel que nous le connaissons aujourd'hui, nous est venu directement des pays du Nord, et très probablement de la Flandre où il se porte encore... Le mot *barbichet* n'est nullement patois, il appartient exclusivement a à la langue d'oïl ; nos pères n'ont pas même essayé de l'adapter, ils l'ont introduit dans leur patois méridional tel qu'il leur a été transmis de quelques dialectes du Nord ; il y a là un fait certainement intéressant et qui me paraît étayer fortement l'hypothèse que je présente... Le *barbichet* ne commença à se répandre à Limoges et dans sa banlieue qu'à partir du commencement du XIXe siècle... Une gravure coloriée, assez connue et qui fut éditée à Paris en 1805, nous représente un paysan et une paysanne des environs de Limoges ; cette dernière porte une coquette *coiffe de barbes* relevées sur les côtés ; ce n'est pas là une forme intermédiaire conduisant

1. Voir la note 2 de la p. 88 du t. XII de l'édition de Saint-Simon par A. de Boislisle.

au *barbichet* moderne, c'est une coiffure que le *barbichet* a remplacée [1] ».

Je ne suis pas compétent pour apprécier l'opinion exprimée par C. Leymarie sur les rapports (ou l'absence de rapports) de filiation archéologique entre ce qu'il appelle la *coiffe de barbes* et le *barbichet* ; en matière de costume surtout, il ne faut pas oublier l'adage : *ne sutor ultra crepidam*. Mais, comme linguiste, je ne puis douter que *barbichet* (diminutif de *barbiche* dans un sens non attesté, mais présumable) soit issu de *barbe* au deuxième degré.

LYONN. *BARDANA*

Le *Dictionaire francoislatin* de Robert Estienne, dès la deuxième édition [2], parue en 1549, contient l'article suivant, reproduit par Nicot et autres lexicographes :

BARDANE Allobrogibus, *Punaise*, Cimex.

Eugène Rolland note que la punaise est appellée *bardane* à Lyon (d'où *bardanière*, claie d'osier dont on garnit les lits pour prendre les punaises) et *bardana* en Dauphiné [3]. La carte 1105 (*punaise*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont permet de préciser le domaine de ce vocable : on le trouve dans le sud de l'Ain (points 913, 924, 935), dans le sud du Rhône (point 818), dans le nord et l'est de l'Isère (points 912, 924, 942) ; en outre, la variante *bardouna* est connue au point 829 (Clonas, près de Roussillon, Isère), c'est-à-dire sur les confins de l'Isère, du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme.

N. du Puitspelu a identifié ce nom de la punaise avec l'espagn. *badana* « basane », à cause de la couleur. C'est là une idée saugrenue. Il ne faut pas perdre de vue que le domaine de *bardana* confine, à l'est, au domaine de *pariana* (points 943, 945, 946 et 957 de l'*Atlas linguistique* ; cf. Bridel et le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux, PARIANNA). Or *pariana*, comme l'a bien vu le doyen Bridel, vient clairement du lat. paries

1. L'article de C. Leymarie est accompagné de deux dessins.
2. La première (1539) ne donne *Bardane* que comme nom de plante.
3. *Faune pop.*, III, 299.

« paroi », dont la forme franco-provençale est *parei*. La diphtongaison de l'*ē* latin ne se produisant pas en syllabe atone, un dérivé de *parei* avec le suffixe fém. *ana* a dû prendre d'abord la forme **pareana*, d'où le *pariana* actuel [1]. N'est-il pas permis de supposer que la même dérivation s'est faite dès le latin vulgaire sous la forme *paretana? Cette forme a pu donner **pardana*, d'où le *bardana* actuel, dû soit à l'influence du nom de plante *bardane*, soit à une sorte d'assimilation de la sourde initiale (*p*) à la sonore médiale (*d*). Pour le traitement du *t* latin, on peut comparer les formes lyonnaises *sanda* < sanitatem [2], *crestianda* < christianitatem [3], etc. Il est vrai que l'on ne trouve que *clarta* < claritatem dans les légendes lyonnaises publiées par Mussafia et Gartner [4], mais ce peut être un gallicisme, fait d'autant plus probable que le scribe emploie aussi concurremment *clarté*, qui est du français tout craché [5]. La phonétique lyonnaise étant d'accord avec la provençale pour le traitement du *t* dans sanitatem (prov. *sandat* et *santat*), on a le droit de supposer en lyonnais **clarda* à côté de *clarta* (prov. *clardat* et *clartat*), et l'existence de **pardana* < *paretana s'harmonise, non seulement avec celle de *Javaldan* [Gévaudan] < Gabalitanum et de *Graisivoldan* [Grésivaudan] < *Gratiapolitanum, mais avec celle de *Cabardés* < *Caparetensis, nom du territoire de *Cabaret*, dans l'Aude [6], et de *Gabardan* < Gabaretanum, nom du territoire de *Gabaret*, dans les Landes.

---

1. Pour le passage de *-ea-* à *-ia-*, cf. ci-dessous l'art. MOUTIA. Quant à la sémantique, on sait que la punaise se dit en allemand *wanze*, *wandlaus*, *wandwurm*, *wentel*, etc., de *wand* « mur », et que les mots allemands débordent parfois sur le territoire roman : wallon *wandion*, valaisan *wandille*, Ban de la Roche *wendel*, roumanche *antlus*.

2. Cité par M. Philipon, *Romania*, XIII, 564 ; fréquent dans le ms. Bibl. nat. franç. 818 (*Altfr. Prosalegenden*, p.p. Mussafia et Gartner, Vienne 1895, p. 66, l. 19 ; p. 197, l. 4 du § 18 ; p. 208, l. 21 ; p. 215, l. 5, etc.).

3. *Altfr. Prosaleg.*, p. 221, l. 5 du § 52 et l. 16 du § 53.

4. *Altfr. Prosaleg.*, p. 161, l. 32 et 33 ; p. 164, l. 6 du § 67, etc.

5. *Altfr. Prosaleg.*, p. 29, l. 10 du § 19 ; p. 70, l. 8 du § 28, etc.

6. Cf. *Annales du Midi*, III, 120. *Cabaret* se décompose en *cab* ou *cap* (tête) et *aret* (mouton) : c'est le *Caput arietis* de Grégoire de Tours (Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 615).

ANC. BRESSAN *BATIOR*

Le substantif masculin *batior* revient à plusieurs reprises dans un fragment de terrier de la seigneurie de Montluel (Ain), rédigé au commencement du XIVe siècle et publié par M. Philipon [1]. Il est toujours, expressément ou par sous-entendu, associé au mot *chenevo* « chanvre ». L'éditeur dit à ce propos : « Pour le chanvre, on comptait par « batiors »; le « batior » était probablement la charge d'une bête de somme ». Évidemment, en adoptant ce sens hypothétique, M. Philipon s'est laissé guider par l'idée que *batior* a dû être phonétiquement **bastior* et qu'il se rattache au mot *bât,* primitivement *bast* [2]. En réalité, *batior* se rattache au verbe *battre,* et il correspond, comme forme, au français *battoir,* à l'anc. franc-comtois et à l'anc. dauphinois *bateor*. Godefroy a quelques exemples franc-comtois : il traduit par « moulin à draps, à tan ». Un texte dauphinois nous apprend qu'il y avait aussi des *bateors* pour le chanvre et il définit la chose en ces termes : « Domus in qua channabe perchutitur [3] ». Ce battage ou foulage du chanvre est distinct de l'opération par laquelle, au moyen d'instruments appropriés et dont la forme et le nom varient selon les régions, on sépare la filasse de la tige de la plante : c'est la filasse seule qui va au moulin, où elle est écrasée dans une sorte d'auge par une meule hydraulique. A Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), on emploie indifféremment les verbes *bredja* (broyer) ou *moilla* (lat. malleare) pour exprimer cette opération, et le subst. *bredjodoû* (proprement « ce qui est destiné à être broyé ») désigne la tresse de filasse de chanvre qui va subir ou qui a subi l'opération [4]. L'ancien bressan *batior de*

---

1. *Doc. ling. du midi de la France,* par Paul Meyer, t. I, p. 89 et s.

2. M. Philipon renvoie à l'art. BASTITORIUM de Du Cange ; mais *bastitorium* et *batistorium* sont des graphies erronées pour *batiterium* ; cf. l'art. BATATORIUM.

3. *Cart. de Saint-André-le-Bas,* p. p. U. Chevalier, cité par A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional,* p. 241, n. 3.

4. A Chavanat, à quelques kilomètres au nord de Saint-Yrieix-la-Montagne, on prononce *bredjodour* (communication de mon ami M. le docteur L. Queyrat). Dans le patois du Gers et des Hautes-Pyrénées, on appelle de

chenevo me fait l'effet d'avoir le même sens que *bredjodoû de chirbe* dans le patois de la Creuse.

Mais il y a un autre rapprochement qui s'impose, et comme forme et comme sens, entre l'ancien bressan *batior* et un mot actuellement vivant dans un patois plus voisin du bressan que le patois de la Creuse. On lit, en effet, dans le *Dict. du patois forézien* de L.-Pierre Gras, à l'article CHINÈVE (p. 47) :

La filasse est réunie en *coumba* ou ballot, pour être écrasée sous la meule. On en fait ensuite des tresses ou *battaos*. Dix ou quinze *battaos* forment une *messie* [1].

Le forézien *battao* correspond au type *battatorium, refait sur le type -atorium de la première déclinaison [2], tandis que le bressan archaïque *batior* représente le type primitif *battĭtorium, *battētorium.

A la même étymologie se rattache encore le diminutif *bateron*, usité entre Verdun-sur-le-Doubs et Chalon-sur-Saône, que je relève dans Fertiault, avec cette définition : « Espèce de tresse formée avec le chanvre qu'on ne *ferrote* pas. » *Bateron* est fréquent et a certainement le même sens dans les *Inventaires des ducs de Bourgogne* publiés par B. Prost, t. I, p. 4, n° 26; p. 38, n° 342 ; p. 141, n° 818 (cf. *Romania*, XXVIII, 450). Je relève même *batur de chanvre*, à la date de 1378, dans le t. II, p. 47, n° 305, qui est le pendant exact du *batior* bressan signalé au commencement de cet article.

ANC. PROV. *BELSA*

En 1867, L. Jacquemin, correspondant du Comité des travaux historiques à Arles, adressa audit Comité la copie d'une délibération en latin du conseil de la ville d'Arles, datée du 7 février 1433, par laquelle un certain Nicolas Trichaud, arba-

---

même *bargadé*, une tresse de filasse de lin (renseignement personnel). *Bargadé* vient de *barga*, broyer; cf. les sens techniques du franç. *peignon*.

1. Voir mes *Mélanges*, p. 107-108, art. MEAISSE. Je note que l'anc. lyonnais connaît metaxa sous la forme *maysi* (*Romania*, XIII, 568), que M. Philipon a omis de relever dans son glossaire.

2. Cf. forézien *versao* « versoir » < versatorium. Du Cange a un exemple de *batatorium*.

létrier, est autorisé à se servir « herba toxicata sive *belssa* adversus apros et cervos aliasque bestias feras » et à prendre par cela même le titre de « belsserius » dont son frère Pierre était déjà en possession [1]. Je crois pouvoir en conclure que la langue provençale employait alors les deux substantifs *belsa* et *belsier* avec les sens correspondants aux deux termes latinisés que nous offre le texte.

L. Jacquemin déclarait modestement qu'il n'avait pas réussi à « savoir à quelle plante vénéneuse devait se rapporter l'herbe nuisible à laquelle, en 1432 [anc. style], on donnait le nom de *belssa*, ou d'herbe empoisonnante, dont on usait pour la destruction des sangliers, des cerfs, des loups et des renards [2] ». Le Comité chargea un de ses membres, Jules Desnoyers, de faire un rapport sur la communication de L. Jacquemin. Il aurait été plus sage de se contenter d'imprimer le texte envoyé par le correspondant avec les notes dont il l'avait accompagné. Contre toute évidence, J. Desnoyers cherche à établir que *belssa* veut purement et simplement dire « flèche », et que le nom précis de l'*herba toxicata* n'est pas donné dans le document [3]. Cette opinion ne mérite pas d'être discutée. *Belsa* est certainement le nom d'une plante vénéneuse, qu'il me paraît facile de déterminer, et que je crois être la jusquiame noire, appelée en moyen haut-allemand *bilse*, en ancien haut-allemand *bilisa*, en allemand moderne *bilsenkraut* [4]. Les patois provençaux actuels ne connaissent plus ce mot; mais l'espagn. *beleño* et le portugais

---

1. Texte publié dans la *Rev. des Soc. savantes*, 4e série, t. VI, année 1867, 2e sem., p. 191-194.

2. *Rev. des Soc. sav.*, loc. laud., p. 188.

3. Loc. laud., p. 185-191. Il y a effectivement un exemple de *belsa*, au sens de « flèche », dans la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, v. 4894, et on trouve l'expression « sagitta sive *belsa* » dans une lettre de rémission de 1395, d'où Carpentier l'a extraite pour l'insérer dans Du Cange. Cette lettre est relative à Besplas, cne de Villasavary (Aude), comme me l'apprend mon confrère M. Samaran. Je crois que ce mot *belsa* est tiré du verbe français *berser* « tirer de l'arc », dont le correspondant est très rare en provençal (cf. pourtant un exemple de *bersar* dans *Girart de Roussillon*, 7472, ms. d'Oxford), et qu'il est sans rapport avec celui qui figure dans le document d'Arles.

4. Voir l'art. BILSENKRAUT de l'*Etym. Wörterb. d. deutschen Sprache* de Kluge, dont la 7e édition vient de paraître.

velenho paraissent contenir le même radical que l'anc. haut-allemand *bilisa* et sa variante *beluna*[1].

ANC. PROV. *BERBEGAL*

On lit dans la version la plus ancienne de *Girart de Roussillon* :

> E no le preizerie en *berbegal*
> Se el ne vos assail entrues qu'al pal[2].

Il faut manifestement corriger : *un berbegal*. Mais quel est le sens du substantif *berbegal* ? M. Paul Meyer traduit : « je ne le priserais pas *un berger* », et il fait cette remarque en note : « Au moyen âge, les bergers sont le type de la simplicité[3] ». Je crois que *berbegal* correspond au prov. mod. *berbial* (patois de la Creuse et du Berry *barjau*), nom de l'insecte parasite de la race ovine dit vulgairement « pou de mouton ». J'ai déjà eu l'occasion de parler de cet insecte, et d'indiquer le type latin vulgaire *berbicalem comme faisant concurrence aux types plus répandus *berbicīnum et *berbicīnam[4].

ANC. FRANÇ. *BONNENC*

Dans le *Livre des noms translatés de latin en franchois* qui occupait les folios 20-70 du ms. de Turin coté L. IV, 17, et qui a été détruit par l'incendie de 1904, M. J. Camus a relevé l'article suivant : « Stomachus, *bosuens* ». Il rattache le mot français au flam. *boezem* « sein »[5]. Il faut certainement corriger la leçon *bosuens* en *bosnens* et incorporer cet exemple dans l'art. BONNENC de Godefroy. Le mot figure dans le manuscrit principal du *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienne, fait qui a échappé à Godefroy (éd. Landouzy et Pepin, p. 42) : « Li siste si est por les doleurs de flans et du *bonnent* et du ven-

---

1. Voir mon article intitulé : *Roger Bacon et les étudiants espagnols*, dans le *Bull. hispanique* de 1904, p. 18 et s.
2. Ms. d'Oxford, vers 4498-9 de l'éd. Foerster, *Roman. Studien*, V, p. 87.
3. *Girart de Roussillon*, p. 144.
4. Voir mes *Mélanges*, p. 29, art. BARDIN.
5. *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, 1902, p. 104.

trail et de la matris ki vien[en]t par ventosité oster ». Toutefois, j'incline à croire que l'auteur a plutôt écrit *boteril* « nombril » parce que *bonnenc* paraît être spécial à la région wallonne, à en juger par les exemples signalés jusqu'ici [1].

L'étymologie proposée par M. Camus se heurte à des difficultés phonétiques insurmontables, et elle est médiocre au point de vue sémantique. Peut-être convient-il de rattacher *bonnenc* à l'allem. *boden* « fond », dont la forme primitive paraît avoir flotté entre *buþma et *budna [2]; mais si la phonétique est satisfaite, la sémantique ne me fournit pas de « fondement » positif pour appuyer cette hypothèse [3].

ANC. FRANÇ. *BOUTERIL*

Parmi les noms dialectaux du nombril, M. Zauner a enregistré *botzis*, usité dans l'Yonne [4]. Il le met au nombre des noms d'origine inconnue, mais il se demande si l'on ne pourrait pas le rattacher au radical bot- dont les dérivés ont été étudiés dans une section précédente. *Botzis*, où l'*s* est purement graphique, doit être sorti de *botri*, *boteri* par un changement de l'*r* intervocalique en *z* très fréquent dans les patois de l'Yonne. Si nous consultons la carte 921 (*nombril*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, nous n'y trouverons pas de forme correspondante dans l'Yonne même, mais les départements voisins nous en offrent en abondance : *boutri* (230, sud de l'Aisne), *boudril* (128, sud de la Marne), *boutri* (210, sud de Seine-et-Marne),

---

1. *Bosnenc* se trouve pourtant deux fois (vers 391 et 815) dans le Lapidaire de Modène que M. Bertoni attribue à un auteur picard (*Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 687). Le mot ne semble pas avoir survécu. M. Zauner, dans son mémoire sur les noms des parties du corps (*Rom. Forsch.*, XIV, 1re partie, p. 338 et s.), ne se doute même pas de son existence.

2. Voir l'art. BODEN de Kluge, *Etym. Wörterb. der deutschen Sprache*, 7e éd., 1910.

3. Le rapprochement de l'allem. *magen* « estomac » avec le verbe *mögen* « pouvoir », auquel on pourrait songer, n'est rien moins que certain, d'après Kluge, *op. laud.*

4. *Die rom. Namen der Körperteile*, p. 165. La source est le *Dict. des patois de l'Yonne* de Jossier, où l'on voit que *botzis* est employé dans la commune de Plessis-Saint-Jean, cant. de Sergines, arr. de Sens.

botri (114, sud-ouest de l'Aube), *beudri* (113, sud de l'Aube ; 120, sud-ouest de la Haute-Marne ; 110, nord de la Côte-d'Or). Nous avons là des survivances manifestes de l'anc. franç. *boteril*, *bouteril*, dont Godefroy a recueilli deux exemples ; il rapproche le mot du wallon *boutrouye* et *boutroul*, mais la désinence accuse des mots distincts. Aux textes cités par Godefroy pour attester *boteril* au moyen âge, on peut ajouter le *Régime du corps* d'Aldebrandiz de Sienne [1].

PROV. CAPIL

Raynouard rattache à *cap* < caput le substantif *capil* « pignon », que les patois modernes ont conservé [2]. Mistral fait appel au lat. capillus et invoque aussi l'espagn. *capillo*, qui correspond au lat. vulg. *cappellus [3]. La présence d'un *p* dans toutes les formes romanes oblige absolument à écarter CAPUT et ses dérivés, pour faire appel à cappa. *Capil* remonte manifestement à un dérivé formé, en latin vulgaire, avec le suffixe -īle, soit *cappīle. Le haut du pignon est destiné à supporter le faîte du toit ; certains emplois techniques des mots français *chape* et *chaperon* montrent clairement que l'imagination populaire a comparé la couverture d'un édifice au vêtement dit « chape » et expliquent tout naturellement la formation du mot dérivé *cappīle [4].

---

1. Voir ci-dessus l'article BONNENC. En dehors de ce passage, où le désaccord des manuscrits peut inspirer des doutes, je puis citer la p. 72 de l'éd. Landouzy et Pepin, où il n'y a pas de variantes : « Et puent demourer en ewe tieve juskes au *bouteril* ». Un peu plus loin, p. 74, les manuscrits se partagent entre *boutine*, *bouteril* et *nomblil*.

2. *Lex. roman*, II, 324.

3. *Tresor*, art. CAPIÉU.

4. Il faut aussi reconnaître cappa comme radical dans *capit*, *chapit* « hangar » ; cf. l'art. CHAPIT de N. du Puitspelu. Le suffixe n'est pas clair. N. du Puitspelu y voit le type lat. -ītus ; il s'agit plutôt d'une substitution récente de *-it* à *-il*. En tout cas, dans le sud-est de la Creuse (notamment à Chard et à Flayat, arr. d'Aubusson), *chapiau*, forme moderne correspondant à une forme médiévale *chapil*, *chapial*, et qui est du genre féminin, signifie « hangar » et ne signifie que cela.

NORM. *CAPINE CAUCHE*

Duméril enregistre la locution *marcher à capine cauche* comme usité dans l'arr. de Caen. Il la définit et la commente en ces termes : « marcher sans faire de bruit, sur des souliers de peau de chèvre (*Capina*) dont on faisait les plus légères chaussures ; de là la signification de *chapin* dans ce vers de Villon :

Aller sans chausse et sans *chapin*

où Borel a cru qu'il était question d'un *chapeau*. »

Je considère que *à capine cauche* est une altération, résultant d'une assimilation régressive, d'une expression antérieure *à tapine cauche*, proprement « en se chaussant *en tapinois* ». *Cauche* est, dans cette locution, une sorte de subst. verbal de *caucher*, correspondant normand du verbe français *chausser*. L'adjectif *tapin* est bien connu dans le sens requis et que conserve la locution courante *en tapinois*. Moisy atteste, d'autre part, que l'ancienne locution *à tapin* est encore vivante en Normandie.

NORM. *CATÉFUT, CATAFICHE*

Moisy donne *catéfut*, s. m., et *catafiche*, s. f., comme synonymes au sens de « souricière », sans indication étymologique. Duméril ne connaît que le premier de ces termes, auquel il consacre l'article suivant : « CATÉFUST, s. m. (arr. de Vire. Souricière, probablement *chat en bois* ». Malgré les apparences, l'étymologie est sûrement fausse. *Catafiche* est une métathèse pour *catachife* et répond au rouchi *quatefiche*, au wallon *quat' in chife*, c'est-à-dire en bon français *quatre en chiffre* ou *quatre de chiffre* (cf. Littré, QUATRE, n° 15 ; *Dict. général*, QUATRE, sect. II, etc.), piège en forme de 4. Donc, il faut interpréter le normand *catéfût* comme équivalent à *quatre en bois*.

ANC. FRANÇ. *CHAMBERT*

Ce mot a été signalé par Carpentier (voir l'article CERVIX de Du Cange) qui l'a tiré d'une lettre de rémission de 1478 contenue dans le registre JJ 205 du Trésor des Chartes, n° 105 : « Les supplians frapperent icellui Guillaume Lienart de la hante

de leurs espieulx, tant sur les espaules, comme sur le *chambert* du col. » Le mot correspond manifestement, comme sens, au mot actuel « nuque ». Je me suis reporté au registre JJ 205 pour voir quelle est la provenance géographique du document : le bénéficiaire de la rémission (Selonnes, septembre 1478) est un pauvre laboureur nommé Jehan Andry, demeurant à « Tourvoye lez Troyes », hameau de la commune de Troyes qu'on appelle aujourd'hui « les Trévois[1] ». On peut donc tenir *chambert* pour un mot champenois. Il est encore vivant aujourd'hui dans les patois de l'Yonne sous la forme *chaubard*[2], qui est enregistrée par M. Zauner parmi les noms de la nuque d'origine inconnue[3]. Je ne suis pas en mesure d'en donner l'étymologie : mais il m'a paru utile de mettre en rapport le *chaubard* actuel avec le *chambert* du xve siècle.

PÉRIG. *CHARAMA*

Le substantif masculin *charama* est employé par Jean Lalet dans ses *Counteis de la queirio*, p. 31 : « Un jai... qu'èro vengut crebà dins lou *charama*[4] ». L'auteur traduit par « grenier à foin ». Nous sommes en présence d'une métathèse : *charama* est pour *chamara* et se rattache à cet article de Mistral : « CAMARAT, CAMERAT, s. m. Espace qui se trouve entre le toit et le plancher d'un galetas ; lambris ou plafond cintré en menuiserie, lattis ; cloison, mur de refend. » Comme l'indique Mistral, c'est un substantif participial de *camara* « latter, faire un plancher » du lat. *camarare, pour camerare, proprement « voûter ». Le patois du Bourbonnais connaît *chambara*, subst. masc., au sens de « fenil[5] ». Dans le patois de Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), on appelle *chambro* (sb. m.) le plancher supérieur d'une grange sur lequel on place soit le foin, soit la paille ;

1. En latin *Torta Via*, d'après le *Dict. topogr. de l'Aube*.

2. S. Jossier, *Dict. des patois de l'Yonne*, dans *Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 63.

3. *Die roman. Namen der Körperteile*, p. 90.

4. Ces contes sont écrits dans le patois d'Excideuil (Dordogne) ; cf. *Romania*, XXIV, 628.

5. Chousy, p. 74.

chambro représente fidèlement le lat. class. cameratus. Le berrichon *chambrat* signifie, d'après Jaubert, « petite chambre, grenier au-dessus d'une écurie, d'une étable à bœufs » ; il est difficile de dire, dans l'incertitude où nous sommes sur la provenance géographique exacte de cette forme, si elle représente, elle aussi, le type cameratus, ou si c'est une formation postérieure tirée de *chambre* avec le suff. franç. *-at* < lat. vulg. *-attus.

Godefroy a plusieurs exemples de *chambril* « lambrissage » et de ses dérivés, dans l'Orléanais, la Touraine et le Poitou. Voici un exemple de la variante *chambrail* en Berry : « Desgroux [avocat] dit que les habitants de Thoizellay... ... ont fait refere [1] les cloches et *chambrail* de leur eglise [2] ».

ANC. FRANÇ. *CHARCLOIE*

Godefroy a deux articles indépendants l'un de l'autre : CERCLOIE « cercle; sorte de tortue dont se couvraient les combattants », et CHARCLOIE « sorte de machine de guerre, claie posée en demi-cercle et montée sur trois roues ». Il s'agit manifestement d'un seul et même engin. Sous l'une et l'autre formes, ce terme est beaucoup plus fréquent en ancien français que ne porterait à le croire le petit nombre des exemples qu'il en a réunis (en tout quatre, provenant du *Roman de Thèbes*, cité deux fois pour le même passage, de la *Chanson des Saisnes*, de *Blancandin* et de l'*Estoire de Julius Cesar* de Jehan de Tuim). Il revient jusqu'à sept fois (trois fois *cercleie* et quatre fois *cercloie*) dans l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise [3]. Jacot de Forest l'a emprunté à Jean de Tuim sous la forme *charcloe* [4]. Enfin les

1. Le ms. porte par erreur : *ont fere refere.*

2. Arch. nat., Reg. de la Cour des Aides, Z¹A 45, fol. 81, ann. 1519. Il s'agit de *Toizelay*, ancienne paroisse qui fait aujourd'hui partie de la commune de Châtillon-sur-Indre, arr. de Châteauroux (Indre). Le scribe a plutôt écrit *Thrizellay* que *Thoizellay*.

3. Voir le glossaire de l'édition de Gaston Paris, où le mot est traduit par « abri fait avec des claies pour protéger les machines de jet ». De là la forme latine *cercleia*, employée par le traducteur, la seule que connaisse Alwin Schultz, *Das höfische Leben*, 2e édit., t. II, p. 408, n. 9.

4. Voir les citations faites par M. Settegast dans son édition de Jehan de Tuim, p. 51.

Glose sub silencio legende (XIIe siècle), dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ici [1], nous fournissent sur ce mot un très intéressant témoignage : « Aries et ninea (*lire* : vinea), id est *carcloia* quibus oppida capiuntur [2]. »

Il me paraît certain que la forme *cercleie*, *cercloie* est due à une étymologie populaire et que ce terme militaire n'a rien à voir, à l'origine, avec le mot *cercle*. L'emploi de claies pour protéger les assiégeants d'une ville est un fait bien connu, et l'on sait que *claie* représente l'ancien gaulois cl ē ta, latinisé probablement dès l'époque gallo-romaine [3]. Grégoire de Tours parle précisément, à propos du siège de la capitale des Convènes (aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne), d'engins tout à fait analogues aux *charcloies* du moyen âge : « plaustra cum arietibus, *cletellis* et axebus tecta, sub quae exercitum properaret ad destruendos muros [4] ». S'il emploie *cletella* au lieu de *cleta*, c'est probablement par suite d'un rapprochement instinctif avec le latin classique *clitellae*, qui a pourtant, comme on sait, un sens très différent [5]. Il me paraît très probable que le latin de la décadence a dû fabriquer un mot *carrocleta, sur le modèle de *carroballista* « baliste montée sur des roues », que nous connaissons par Végèce ; car j'ai plus de peine à admettre que le français ait pu de lui-même faire le mot composé *charcleie*, avec *char* et *cleie*.

FRANC-COMTOIS *CHAREVOSTE*

Godefroy n'a qu'un exemple du mot *charevoste* « cadavre », qu'il considère comme un substantif masculin ; c'est celui qui figure dans la traduction bourguignonne de la Vie de Girart de Roussillon publiée ici-même et que M. P. Meyer a lui-même

---

1. Voir *Romania*, XXXVI, 308.

2. *Elnonensia*..., p. p. J. F. Willems (Gand, 1845), p. 27.

3. Nos premiers étymologistes tiraient le franç. *claie* du grec κλείειν « fermer » (notamment Du Cange) ; Ménage s'efforce de ramener le bas latin cleta au latin classique crates ; c'est Zeuss qui a indiqué le premier la bonne voie. Cf. Holder, *Alt-celt. Sprachschatz*, art. *CLĒ-TĀ.

4. *Hist. Franc.*, VII, 37.

5. Cf. Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 747, n. 4.

relevé et commenté dans le vocabulaire dont il a fait suivre le texte (*Romania*, VII, 225), sans se préoccuper du genre, lequel ne ressort pas du contexte. Je ne sais si le rapprochement indiqué avec réserve par M. P. Meyer entre *charevoste* et *charevastre*, subst. masc., que donne Cotgrave et qu'il traduit par *ash cloath*, c'est-à-dire « charrier de lessive » est fondé ou non; mais je considère comme certain que nous avons une variante phonétique de notre *charevoste* à l'article CHARENATES de Godefroy, où la définition « s. m. pl., fragments de chair » n'est appuyée que sur l'exemple que voici :

> Mas ainssois furent plaines de malvaises denrees,
> D'os et de *charenates* corrumpus et puans.
>
> (*Gir. de Ross.*, 2876, Mignard.)

La correction de *charenate* en *charevate* (pour *charevaste*) va de soi. Une forme accourcie ne peut non plus être méconnue dans *charevais* « charogne », que Godefroy a tiré du roman de *Blaquerne* (Bibl. nat., franç. 763, fol. 197 v°).

Or il importe de noter que le patois du Doubs a conservé le mot *charevoste*, et que c'est un substantif féminin. Je me contente de citer les dictionnaires patois de Tissot et de Contejean, n'ayant rien trouvé ailleurs. J'ignore l'étymologie.

TSERVÔTOT, s. f., injure d'une signification peu[1] déterminée. Au propre, même sens à peu près que *tsarougne*, charogne (Tissot).

TCHAIRVÔTE (*ai* bref), s. f. Charogne. — Peut-être du v. fr. *chair vouede*, chair bleue. Je ne cite cette étymologie que sous toutes réserves, les lois de permutation donnant *tchaî* et non *tchair* pour le mot *chair* (Contejean).

ANC. BRESSAN *CHENAVA*

On lit dans le terrier de Maillisole[2], dressé dans le courant de l'année 1341 : « Et pot contenir li diz curtiz a sennar una bicheta de *chenava*[3]. » M. Philipon, à qui on doit la publication partielle, avec commentaire, de cet important document lin-

---

1. Je corrige en *peu* le *plus* du texte imprimé, qui est manifestement dû à une faute d'impression.

2. Cne de Druillat, con de Pont-d'Ain, arr. de Bourg (Ain).

3. *Doc. ling. du midi de la France*, par Paul Meyer, t. I, p. 64, l. 1.

guistique, ne me paraît pas avoir expliqué comme il convient ce mot *chenava*. Il le traduit par « chanvre »[1], tout comme *chenevo*, qui figure dans d'autres documents de la même région, sans se laisser arrêter par la différence phonétique qui existe entre *chenevo* et *chenava* : « Notons[2], dit-il, que dans les proparoxytons, l'*a* pénultième s'est parfois affaibli en *e* : *chenevo* canabum[3], en regard de *chenava*, *Estieven*, mais à la protonique *chanaveri* ». Mais il saute aux yeux que la *bicheta*, que M. Philipon qualifie lui-même de « mesure de céréales » et qu'il faudrait définir « mesure pour les grains et les fruits », ne convient pas pour le chanvre : *una bicheta de chenava*, c'est manifestement « une *mesure* de chènevis ». Phonétiquement, *chenava* représente le type latin *canapatum et ne peut pas représenter autre chose[4]. L'emploi du suffixe -atus joint à un nom de plante, pour former le nom de la graine que donne cette plante, n'est pas un procédé très fréquent; il n'en est donc que plus important de le mettre en lumière. On retrouve ce procédé dans le français commun *senevé* < *sinapatum, d'après l'étymologie mise en avant par le *Dict. général*. Littré et Scheler enseignent que *senevé* est pour *senevel* et remonte à *sinapillum ; M. Cohn propose concurremment *sinapiculum et *sinapalem[5] ; M. Meyer-Lübke se prononce implicitement pour cette dernière forme et rapproche *senevé* de *dé* (pour *deel* < digitalem[6]). Il est certain que plusieurs suffixes ont été mis en œuvre pour

---

1. Op. laud., p. 162.

2. Op. laud., p. 116, art. 52.

3. Le type latin vulgaire est plutôt *canapum ; cf. *Romania*, XXXIII, 216.

4. A ce même type répondent de nombreuses formes actuellement vivantes dans la Suisse et dans une douzaine de départements français de l'Est et du Sud-Est : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Marne (Haute-), Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Saône (Haute-) et arr. de Belfort, Saône-et-Loire, Savoie, Savoie (Haute-), Vosges, Yonne. On passe de *chenava* à *chenevé*, *chèn'vé*, *chèm'né*, etc., etc. Voir la carte 266 (*chènevis*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont. Il est curieux de constater que dans l'Ain et le Rhône l'ancien mot paraît avoir disparu devant la concurrence de la périphrase « graine de chanvre ».

5. *Die Suffixwandlung*, p. 51.

6. *Gramm. des l. rom.*, II, § 25.

désigner la graine de la sanve ; le wallon ancien *seneviel* (voir Godefroy, SENEVEL) pourrait même remonter directement ou indirectement à un type *sinapellum. Mais en présence de la forme *senevei* du Glossaire de Glasgow, on ne peut révoquer en doute l'existence du type *sinapatum[1].

BERRICHON *CHETIVIER*

Jaubert enregistre le mot dans son *Supplément* : « CHETIVIER, s. m. Faiblesse. *Avoir le chetivier*, être souffrant, en langueur. » Il est manifeste que nous avons affaire à l'anc. franç. *chaitivier*, dont Godefroy ne donne qu'un nombre assez restreint d'exemples (exactement, *six*) qui proviennent exclusivement de textes de la région occidentale de la France. En énumérant les mots abstraits en *-ier* que possède l'ancien français, j'ai fait cette remarque : « De ces mots, un seul semble avoir survécu : c'est *destorbier*, encore usité à Guernesey et dans une partie de la Normandie (Eure). » L'existence du berrichon *chetivier* m'avait échappé : je crois qu'on me saura gré de la signaler ici. Le limousin *chaitivier*, voisin, comme forme, du berrichon, a pris, à côté du sens abstrait de « misère », le sens concret de « vermine ».

ANC. FRANÇ. *CHIEVREBROUST*

Eugène Rolland a groupé comme suit les variantes d'un curieux nom du chèvrefeuille[2] :

quiebroch, ms. anc. franc. du Nord-Est, *Bull. du bouquiniste*, 1864, p. 24.
chievrebroust, m. anc. fr., J. CAMUS, *La 2e trad. de la chirurg. de Mondeville*, 1902, p. 5 [= *Bull. de la Soc. des Anc. textes franç.*, 1902, p. 104].
chievrebroust, *chiebrouch*, m., anc. fr., J. CAMUS, *Un man.* [= *Rev. des l. rom.*, XXXVIII, 158[3]].

---

1. Dans le prov. mod. *avenat* « avoine mondée, gruau d'avoine », le suffixe a une valeur sensiblement différente. On y voit déjà poindre l'idée sémantique à laquelle se rattachent tant de noms de confections pharmaceutiques ou culinaires, boissons, sirops, etc., telles que *citronnat*, *nougat*, *orangeat*, *orgeat*, *poiré*, *pommé*, etc.

2. *Flore pop.*, VI, 218.

3. M. Camus a justement renvoyé à l'art. QUIEBROCH de Godefroy, où se trouve, sans définition, un exemple provenant de Valenciennes.

ciebrou, m. anc. fr., Du Guez [= Palsgrave, éd. Génin, p. 914, où on lit, par suite d'une faute typographique *ciebrou*, forme enregistrée par Godefroy].

Toutes ces formes appartiennent au domaine wallon, et la carte 274 (*chèvrefeuille*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, malgré ses lacunes, nous offre la survivance *tchibrou* au point 293 (Lessines, en Hainaut).

On ne trouve ni dans Godefroy ni dans Rolland cet intéressant passage du *Catholicon* de Lille qui a donné du fil à retordre à Scheler [1] : « Caprificus, une herbe, gallice *kiesbruch*. »

Scheler a interprété *kiesbruch*, malgré le témoignage formel de son auteur, comme un mot allemand, par « glareae ruptio ». Il faut probablement lire *kiefbruch*, forme intermédiaire entre le primitif *kievrebroust* ou *chievrebroust* et les formes plus récentes *quiebroch*, *ciebrou*, *tchibrou*. La composition du mot est claire, et le *chievrebroust* wallon correspond au *brou de chèvre*, *brou de bique*, etc., des autres régions du domaine français.

ANC. BOURG. *CONSEEL*

Les Bénédictins ont enrichi Du Cange d'un article CONSEEL que Godefroy a eu le tort de négliger. On y trouve, d'après Brussel, un extrait d'un registre des Grands Jours de Champagne où figure, dans un texte latin, le mot *conseel*, qui se dénonce de lui-même comme français : « unum modium de *conseel* ». Les Bénédictins définissent ainsi : « gall. *segle*, aut potius frumentum cum secali mixtum ». Nous dirons : « méteil ». Le mot revient plusieurs fois dans les *Inventaires mobiliers... des ducs de Bourgogne* publiés par B. Prost (Paris, 1902 et s.).

N° 339. *Conseel* en gerbes, qui est estimez à la part Mgr 15 boisseaulx à la mesure de Nuiz (ann. 1364).

N° 795. Environ 4 amines de blé *conseal*... à la mesure de Nuiz (ann. 1368).

N° 1323. Un moiton froment gasté, vendu 2 gros ; 3 mesures de *conceel*, vendues 2 gros demi (ann. 1371).

Le seigle est ordinairement appelé dans les textes publiés par B. Prost *soigle* (n°s 4, 7, 15, 312, etc.) ou exceptionnellement

1. *Le Catholicon de Lille*, p. 32.

soille (n° 252), d'après sa forme latine proparoxytonique sécale. Il est curieux qu'en composition avec cum le latin vulgaire ait mis en œuvre la forme paroxytonique secále : du moins, je ne crois pas que *conseel* ou *conseal* puisse s'expliquer par un autre type étymologique que *consecále. Même type dans le provençal moderne *counsegau*, tandis que le languedocien *coussegal* remonte au médiéval *consegalh* <* consecálium, comme je l'ai remarqué il y a longtemps [1].

Cet ancien nom du méteil n'a pas complètement disparu des patois actuels. J'emprunte au *Dictionnaire des patois de l'Yonne* de S. Jossier [2] les deux articles suivants, dont le second, en sa partie étymologique, n'est pas pour affaiblir les observations que je viens de présenter :

Concès, s. ms. Seigle (Vassy-sous-Pisy).

Conciau, s. m. Méteil, seigle et blé mélangés. — Dans un sens plus général, mélange d'une chose médiocre avec une meilleure. Du vieux français *conchier*, *concier*, et du latin *coinquinare*, corrompre, altérer, gâter, souillé (*sic*) (Étivey).

FORÉZIEN *DÉSAIMA*

L.-Pierre Gras enregistre le verbe transitif *désaima* « faire perdre courage ». Il y voit la particule privative *des-* et le substantif *âme*. De là, l'article suivant de Mistral :

Deseima, desaima (for.), (cat. *desanimar*, lat. *exanimare*), v. a. Faire perdre courage, en Forez.

L'étymologie est certainement mauvaise. Le mot forézien doit être rapproché du lorrain *désauma*, dont je me suis occupé [3], bien que le sens ne soit pas identique, le mot lorrain signifiant

---

1. *Romania*, XXV, 390 : cf. mes *Essais*, p. 87. Le *Petit Dict. prov.-franç.* de M. Levy ne donne que *consegal*, et on ne trouve rien dans Raynouard ; mais l'existence de l'*l* mouillée au moyen âge ressort directement de *consegail* (Ménard, *Histoire de Nîmes*, pr. t. II, p. 50, dans Du Cange, conseel), de *consegalh* (P. Meyer, dans *Not. et extr.*, XXXVI, 1re part., p. 159, n° 151) et de la forme latinisée *cossegalhum* (Du Cange, *s. v°*), indirectement de formes actuelles où la désinence *-al* remonte nécessairement à *-alh*.

2. *Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 67.

3. *Romania*, XXXVIII, 381.

« se tromper dans une évaluation ». *Desaima* représente un plus ancien **desesmar*, composé parasynthétiquement avec le préfixe *des* et le substantif bien connu *esme*, tiré du verbe *esmar*. *Desesmar* quelqu'un, c'est lui faire perdre l'*esme*, le jugement, l'esprit et par suite la faculté d'agir. Le lyonnais moderne, qui ne paraît pas posséder de verbe correspondant, emploie toujours l'ancien substantif sous la forme *ème* (voir N. du Puitspelu). Par suite, Mistral aurait dû fondre le forézien avec le participe provençal *deseimat* « inconscient, égaré » qu'il a bien expliqué par le préfixe *des* et le substantif *èime*, jadis *esme*.

ANC. PROV. *DOLOIROS*

Le latin fait un grand usage du suffixe -ōsus, qu'il ajoute presque toujours au thème d'un substantif pour en tirer un adjectif : annosus (de annus), aquosus (de aqua), dolosus (de dolus), etc. Si le substantif se termine en -ia, -ies, -io ou -ium, il y a naturellement un *i* devant le suffixe, et la désinence de l'adjectif est en -iōsus. Exemples : gratiosus (de gratia), cariosus (de caries), suspiciosus (de suspicio), odiosus (de odium). Le latin offre pourtant deux anomalies : il ne connaît que curiosus, malgré cura, et de labor il tire laboriosus et non *laborosus, quoique, dans des cas analogues, il dise régulièrement clamorosus (de clamor), nidorosus (de nidor), vaporosus (de vapor), etc. Les textes de la basse époque n'attestent guère cette extension analogique de l'*i* que dans somniosus, ventriosus et viriosus. De dolor nous ne trouvons que dolorosus, qui est employé (au sens physique) par Végèce et par le médecin Caelius Aurelianus. Mais l'existence de l'anc. prov. *doloiros*[1], forme à peu près constante, nous oblige à admettre que le latin vulgaire a connu un type *doloriosus, non attesté, mais qui, en définitive, n'est pas plus extraordinaire que le classique laboriosus. C'est là une remarque bien simple, qui a peut-être déjà été faite, à mon insu, mais qui n'est pas reproduite dans les manuels cou-

1. Au provençal se rattache l'ancien poitevin : cf. *doleirous* dans la version poitevine des sermons de Maurice de Sully (A. Boucherie, *Le dial. poitevin au XIIIe siècle*, p. 67).

rants : c'est pourquoi je crois bon de la consigner ici. Les formes dauphinoises, lyonnaises et romandes telles que *amoirous*, etc., me paraissent s'expliquer très facilement par une hypothèse analogue, soit que *amoriosus ait réellement existé, soit que l'analogie ne se soit exercée que dans la période romane, bien que ni le regretté abbé Devaux ni son critique M. H. Urtel (*Z. f. rom. Phil.*, XXI, 421) n'aient songé à cette explication.

BOURG. *DRUBLE*

Je remarque dans le *Dict. des patois de l'Yonne* de Jossier, cet article très court : « DRUBLE. s. m. Torrent. (Soucy)[1] ». On pense tout de suite à l'ancien français *desrube*, *deruble*, dont le dérivé *desrubant*, voire *desrublant*, est si fréquent dans les chansons de geste. Godefroy, sous DESRUBE, qu'il traduit par « précipice, ravin, pente abrupte », ne signale comme survivances que le guernesiais *derrible* « cavité d'un rocher formée par un éboulement de terre attenant à un precipice » et le patois de la Suisse romande *dérupe* « pente rapide ». Sous DESRUBÉ, il invoque le verbe *dérubler* « qui se dit en Bretagne, Côtes-du-Nord, pour signifier glisser de haut en bas ».

Le sens de « torrent », que possède exclusivement le patois de Soucy[2], ne date pas d'aujourd'hui. Si l'on prend la peine de rapprocher les deux premiers exemples cités par Godefroy (et qui appartiennent au Psautier dit de Cambridge) des textes latins qu'ils traduisent respectivement, on s'en convaincra à peu de frais :

TEXTE FRANÇAIS	TEXTE LATIN
Tu derumpies la fonteine et le *desrube* (Liv. des ps., Cambridge, LXXIII, 15, Michel).	Tu dirupisti fontem et *torrentem*.
Enl *desrub* de Cisson (*Ib.* LXXXII, 9).	In *torrente* Cison.

Francisque-Michel, dans son glossaire, avait naturellement mis le mot latin en face de *desrub*, *desrube*. Dans les quelques autres passages où le Livre des Psaumes offre *torrens*, le traduc-

1. *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 80.
2. Arr. et cant. nord de Sens.

teur n'a pas employé *desrube*. L'adjectif *desrubé* est manifestement employé au sens de « torrentueux » dans le vers 305 de la *Prise d'Orenge*, cité par Godefroy :

Ci cort le Rosne, une eve *desrubee*.

De même (et Godefroy s'en est rendu compte) *desrubain* dans le vers 2045 d'*Amis et Amiles* :

Vinrent à Dunne, une eve *desrubaine*.

LORR. *DUMEAU*

Le *Glossaire du patois messin* de D. Lorrain a un substantif *dumeau*, qu'il définit par « glande de cochon »[1]. M. Lucien Adam a recueilli le même mot dans les notes envoyées par M. Olry (instituteur d'Allain-aux-Bœufs, canton de Colombey, Meurthe-et-Moselle) avec le sens suivant : « fricassée dans laquelle entrent les ganglions de l'intestin du porc[2] ». Il me paraît évident que *dumeau* est sorti par une sorte d'étymologie populaire, de l'anc. franç. *chaudumeau*, *chaudumel*.

Godefroy ne connaît que deux exemples de *chaudumel*. Il traduit le premier, emprunté au *Champion des Dames* de Martin le Franc, par « sauce » ; pour le second, qui vient de l'*Olla patella*, il propose dubitativement « flèche de lard », parce que le texte latin correspondant donne *succida*. Scheler, dans son commentaire sur l'*Olla patella*, avait dit : « Le franç. *caudumel* m'est inconnu, et je ne sais comment le rattacher à l'acception prêtée à *succida*[3] ». Je crois que *succida* est le résultat d'une confusion entre le latin *succidia* « quartier de porc, de lard » et le germanique *sulz* d'où a été tiré un bas latin *sulcitum* « galantine » dont j'ai cité des exemples[4]. La correspondance de sens entre « galantine » et l'anc. franç. *chaudumel* n'est pas parfaite, mais si l'on se rappelle que la galantine dite *souz* était

1. Cité par L. Adam, *Les patois lorrains*, p. 246.

2. L. Adam, *Les patois lorrains*, p. 246.

3. *Olla patella* (Gand, 1879), p. 49.

4. Voir mon article *souz* dans la *Romania*, XXXVIII, 581. Il faut expliquer d'une façon analogue le bas latin *succiduus* qui est employé par Alexandre Neckam dans la locution « carne in *succiduo* posita », glosée par « mis en *sus* »

le plus souvent faite de chair de porc (pieds, oreilles, groing) et si l'on porte au compte de *chaudumel* ce que nous savons du *dumeau* lorrain (fricassée dans laquelle entrent les ganglions de l'intestin du porc), on la tiendra pour suffisante. Quant à l'étymologie de *chaudumel*, elle n'a rien de mystérieux : c'est un dérivé de *chaudun*, primitivement *caldum*, d'un type lat. vulg. *caldūmen, comme je l'ai dit il y a longtemps, mais non le premier [1].

Godefroy traduit *chaudun* par « extrémités des animaux, abatis, tripes, boyaux » : en fait, le mot *chaudun*, dans les textes cités, s'applique le plus souvent au porc dont il désigne collectivement les viscères en tant qu'ils sont utilisés pour la cuisine. Malgré le silence de Godefroy, *chaudun* a survécu dans différents patois avec des sens plus ou moins étendus. Dans la Charente-Inférieure, le *chaudin* est la panse du porc et d'autres animaux (Jônain) ; dans les Deux-Sèvres, c'est le rectum des animaux et, par plaisanterie, des hommes mêmes (Lalanne) ; dans l'Orne, *chaudin* ne s'applique qu'au porc dont il désigne « les entrailles », comme disent les frères Duméril ; dans une autre partie de la Normandie, à Lisieux, il désigne la fraise du veau et du porc (Dubois, Moisy) ; enfin, à Maubeuge, on appelle *caudin* le potage fait avec le bouillon dans lequel on a cuit les boudins (Hécart).

NORM. *ÉCANCHON*

Duméril enregistre *écanchon* comme un adjectif qu'il traduit par « rachitique, tremblant sur ses jambes ». Il le met en rapport avec un prétendu verbe anc. franç. *escancher* « s'agiter » [2] et avec l'islandais *skaka*, congénère de l'anglais *to shake* « secouer ».

(Scheler, *Lexicographie latine du XIIe et du XIIIe s.*, Leipzig, 1867, p. 85). *Succiduus*, en latin classique, est tout à fait distinct de *succidia* ; mais les lexicographes et les scribes ont tout brouillé. Ce passage aurait dû être cité par moi dans mon article *souz*, *Romania*, XXXVIII, 579. Cf. la note de M. Blondheim sur *solz*, *Romania*, XXXIX, 176.

1. *Romania*, XXV, 448. Cf. Meyer-Lübke, *Gr. des l. rom.*, II, § 446 ; Kluge, *Etym. Worterb. der deutsch. Spr.*, KALDAUNEN ; Murray, *New Engl. Dict.*, CHAWDRON ; etc.

2. Lire *escauchirer* <*excalcitrare « regimber » et voir Godefroy, ESCHAUCIRER.

En réalité, nous avons affaire à une curieuse variante phonétique (*ch* pour *j* par contamination avec *canchon* « chanson », et peut-être avec un ancien *escanchon* « échanson ») et morphologique (d'après un ancien *escanger*, *écanger* (échanger ») du substantif *canjon* (français propre *chanjon*), dont il a été question à deux reprises ici même [1]. Duméril a lui même un article CAMJOUS (*sic*) « s. m., enfant qui ne croît pas », où il cite un curieux extrait de l'*Histoire des imaginations de M. Oufle* [2]. Le mot paraît aujourd'hui limité à la Normandie [3] : on en a tiré l'adj. *encangeonné* (Moisy), dont le sens est analogue à celui de l'ancien verbe *achangonnir* employé par Raoul de Presles.

NORM. *ÉCÔMANT*

Je ne trouve ce mot que dans Duméril, où on lit l'article suivant :

ÉCÔMANT, adj. affadissant, dégoûtant ; peut-être de l'angl. *To come* et le contraire d'*Avenant* : on dit dans le même sens : il ne me revient pas.

L'étymologie proposée est évidemment mauvaise. J'ignorais l'existence de *écômant* au moment où j'ai lu et annoté l'article consacré à l'anc. franç. *escomos* par M. A. T. Baker [4]. Il est bien tentant de rattacher ce participe présent, qui suppose un verbe *écômer*, au radical scomu que j'ai proposé de reconnaître dans *escomos*. On passe facilement, à ce qu'il semble, de l'idée de « honte » à l'idée de « dégoût ». Comme l'islandais possède le substantif skömm « blessure, honte », on peut supposer que ce sont les Normands qui ont apporté le mot en Neustrie.

---

1. Note de G. Paris à propos du verbe *achangonnir* relevé par Delboulle, dans Raoul de Presles (XXXI, 351), et Mélange de M. P. Meyer (XXXII, 452).

2. Ouvrage publié en 1710, sous le voile de l'anonyme, par l'abbé Laurent Bordelon.

3. Aux exemples déjà indiqués on peut joindre cet article inséré par l'abbé Letendre dans le glossaire qui termine l'*Étude sur le langage de la banlieue du Havre* de l'abbé E. Maze (Paris, 1903), p. 126 : « CANJON, enfant douillet, délicat, frileux. »

4. *Romania*, XXXIX, 88.

CANAD. *ECORCHER*

Le *Bulletin du parler français au Canada*, dans son numéro de février 1910, contient un intéressant spécimen de terminologie relatif au broyage du lin. J'y remarque le passage suivant, p. 221 : « Ce procédé [il s'agit de l'*émouchage*, ou action de débarrasser la filasse des parcelles de tiges qui y restent adhérentes après le broyage] est suivi de l'*écorchage*, qui parfait l'épuration. Avec un long couteau en bois, appelé *écorchoir*, il bat la poignée de filasse et achève ainsi de briser les parties ligneuses qui pourraient encore adhérer aux fibres. »

Ecorcher est une altération populaire du terme propre *écocher*, lequel figure seul dans *Le parler populaire des Canadiens français*, récemment publié par M. N.-E. Dionne, p. 265-266 : « *Ecocher*, v. a., détacher les débris de la partie ligneuse du chanvre ou du lin. — *Ecochoir*, n. m., instrument dont on se sert pour broyer le lin, le chanvre. — *Ecochoué*, n. m., instrument qui sert à écocher. » M. Dionne fait cette remarque : « Le vieux mot *écocher* signifiait *écraser*. » Il a probablement en vue l'anc. franç. *escacher*, aujourd'hui *écacher* < *excoacticare, que le patois normand a altéré en *écocher*[1]. En réalité, le canadien correspond au terme agricole français *écoucher*, parfois *écocher* (Normandie, Bas-Maine et Picardie), que j'ai ramené au type étymologique *excŭticare, de cŭtis « peau[2] ».

BOURG. *ÉGREGER*

J'emprunte au *Dict. des patois de l'Yonne* de Jossier l'article suivant (*Bull. Soc. sc. hist. et nat. de l'Yonne*. XXXVI, 85):

ÉGRÉGER, v. a. Témoigner par des caresses, par des gâteries, la préférence qu'on a pour tel ou tel enfant. Du latin *egregare* (Sommecaise).

---

1. Duméril écrit *écaucher*, sous l'influence du lat. calcare. Joret, qui donne *écochié* « écraser, écaler » et *écochète* « casse-noisettes », propose dubitativement, comme base étymologique, le flam. schosse, qui ne convient pas.

2. Voir mes *Mélanges*, p. 64. Peut-être vaut-il mieux considérer *excŭticare comme un dérivé de excŭtere. L'angl. *to scotch* ou *scutch*, qui a un sens analogue, est probablement emprunté au français.

Egregare n'est pas un mot latin reconnu, et il n'y a pas lieu de supposer qu'il ait pu prendre la place de *segregare*. Si l'on remarque que Jossier donne *égrappe*, *égrapper*, etc., formes où *é* correspond à l'*a* des formes originaires *agrappe*, *agrapper*, etc., on pensera que *égréger* représente l'anc. franç. *agregier* <*aggreviare. Ayant pour sujet et pour complément direct un nom de personne, *agregier* signifie « grever, maltraiter », c'est-à-dire le contraire du bourguignon actuel *égréger*. Mais il ne faut pas oublier que nous avons affaire au phénomène sémantique dont témoigne l'emploi même du franç. *gâter*, du prov. *veziat* <vitiatus, etc., et qui atteint son plus haut degré d'intensité dans l'expression familière *couper le cou à un enfant*.

PROV. *ESCANDIR*

Je n'ai pas grande confiance dans la forme *escandir* pour *escantir* « éteindre » qui se trouve dans les *Leys d'Amors*, III, 196, et qui ne se trouve que là. En revanche, je crois qu'il faut inscrire dans le vocabulaire de l'ancien provençal un verbe *escandir*, de sens tout différent, auquel correspond l'article suivant de Mistral :

> ESCANDI, ESCHANDI (auv.), ESCHANDRE (tor.), v. a. Chauffer à la flamme d'un feu clair, réchauffer, v. *caufa* ; clarifier, v. *esclargi*... R[acine] *es, cande*.

Voici en effet ce qu'on lit dans *Girart de Roussillon*, ms. d'Oxford, édit. W. Foerster, 7379 :

> Que (*corr.* quant) la nuiz est passade el jornz *escans*.

La même idée est répétée au v. 7389 en ces termes :

> Quant la nuit es passede el jorz *esclaire*[1].

Or, comme il n'est pas possible de trouver un verbe qui fasse *escans* à la 3e p. sg. du présent de l'indicatif, la correction de *escans* en *escant* va de soi (notez que plus loin, aux vers 7382 et 7385, il faut également corriger *comans* et *tans* en *comant* et *tant*). Théoriquement, l'infinitif correspondant à *escant* peut être *escandir*, *escander* ou *escandre*, car il est manifeste que nous avons à

1. Le ms. porte : *e li iorz elcraire :* la vraie leçon ne fait pas question.

faire au lat. excandere, lequel comporte à la rigueur des formes secondaires *excandère (cf. *ardre*, en face du lat. class. ardēre) et *excandīre (cf. *florir* en face du lat. class. florere). Mais je crois que la forme d'infinitif provençal la plus probable est *escandir*[1]. Le forézien *échandre*, auquel correspond le beaujolais *étsiudre* (Déresse, art. ÉCHANDRE) avec la variante lyonnaise *chandre* (N. du Puitspelu), est refait à une époque relativement récente ; il a d'ailleurs, à côté de lui, *échandi* (Gras). En Bourbonnais, on dit aussi *échandir*, concurremment avec *rechandir* < * recandīre qui paraît seul usité en Berry où il est souvent prononcé *archandir* (Choussy ; Jaubert).

N. du Puitspelu avait d'abord proposé l'étymologie incandescere (p. 82, art. CHANDRE). Plus tard, il s'est ravisé (suppl., p. 448) et a institué *candire comme base. Je suis d'accord avec lui quand il considère que *chandre* n'est pas primitif au même titre que *chandir*, *échandir*, mais je lui reprocherai de n'avoir pas vu que *chandir* est lui-même une forme récente par rapport à *échandir*. Le seul type latin qu'il faille instituer est *excandire ; cf. *cossou* et *écossou* « fléau » < excussorium[2]. Une forme embarrassante est *échandëi*, usité à Riverie. Le rapprochement établi par Chabaneau (p. 448) avec un infinitif provençal hypothétique **encandezir* < incandescere ne me paraît pas destiné à faire fortune ; mais je ne suis pas au clair sur les formes qu'affecte la conjugaison de ce verbe dans le patois de Riverie, et je dois m'abstenir d'en proposer une explication.

Pour revenir à *Girart de Roussillon*, il est manifeste qu'il faut traduire *el jorz escant* par « et le jour blanchit ». C'est une jolie expression, où l'on trouve pour ainsi dire analysé le sentiment qui a fait créer le substantif alba en latin vulgaire pour désigner l'aurore. En somme, *el jorz escant* est la même chose que

---

1. On trouve aussi *eschandir* « échauffer, allumer », en ancien français (Godefroy, *s. v°*).

2. Par suite, c'est *excandiculare, et non *candiculare, proposé par M. Horning (*Z. f. rom. Phil.*, XIV, 219), qu'il faut mettre à la base de *chandilli* « briller par intervalles, en parlant du soleil », et *excandiculata a la base de *chandilla* « coup de soleil entre deux nuages » (forézien *échandilla*). Cf. les art. ESCANDIHA et ESCANDIHADO de Mistral.

le français *e l'albe pert* ou le provençal *e l'alba par*, mais c'est d'une autre écriture. On dirait du Racine en raccourci :

Et du temple déjà l'aube blanchit le faîte.

Ou mieux (car il y a un soupçon de tautologie dans cette *aube* qui *blanchit*), cela rappelle Tibulle :

... candente dies apparuit ortu.

Qu'on a donc loué justement, chez l'anonyme auteur de *Girart*, « le talent de faire sentir beaucoup en disant peu ! [1] ».

ANÇ. FRANÇ. *ESCHANTIR*

Godefroy n'a qu'un exemple de ce verbe, employé au sens transitif, et qu'il traduit par « mettre de côté, mettre dans un coin », supposant bénévolement qu'il se rattache au substantif *chant* « côté ». Cet exemple provient de lettres de rémission publiées partiellement dans Douët d'Arcq (*Pièces rel. au règne de Charles VI*, t. II, p. 338), et datées du mois d'avril 1385. Il est ainsi conçu : « Pour ce faire, les dix compaignons estaindirent les chandeilles et les gecterent derriere l'autel et *eschantirent* les lampes ». Loin de justifier la traduction de Godefroy, le contexte invite à identifier *eschantir* avec le prov. *escantir*, en limousin *eschantir* « éteindre », verbe bien connu, mais dont la véritable étymologie reste encore à trouver [2]. Faut-il admettre que l'ancien français a réellement connu ce verbe et qu'il ne s'en est conservé que l'unique exemple de 1385 ? Le document publié par Douët d'Arcq ne me paraît pas autoriser cette conclusion. Comme l'indique l'éditeur, plusieurs lettres de rémission racontent les faits qui se passèrent, la nuit du 24 au 25 mars 1385, dans la chapelle de Notre-Dame des Barres, près de Chécy (Loiret), au cours d'une vigile de l'Annonciation transformée par

1. P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. XLIX.

2. Il n'est pas possible de le rattacher au latin *candēre, comme le font Diez et Mistral ; la forme *escandir* des *Leys d'amors* (III, 196) doit être fautive. D'autre part, il n'y a pas de fond à faire sur le rapprochement, indiqué dubitativement par Diez, avec le haut-allem. *kenten*, et l'anc. norois *kinda* « enflammer », *kyndir* « feu », probablement empruntés au lat. candēre.

quelques jeunes paysans des environs en partie de danse et de débauche, comme il arrivait si souvent : Arch. Nat., reg. JJ. 126, pièces n°s 189, 209, 215, 217; JJ 127, pièces n°s 48, 68 et 95. C'est seulement dans les n°s 189 et 215, qui se répètent mot à mot, que figure le membre de phrase « et *eschantirent* les lampes ». Or ces deux lettres sont accordées, la première à la requête de « Perrin de Fresnes, du païs de Guienne» et la seconde à la requête de « Bertier Compaing, du païs de Guienne ». Le rédacteur de la supplique reproduite dans les deux documents officiels devait être, lui aussi, un « Guiennois », et je suis persuadé que l'expression « *eschantir* les lampes » est un méridionalisme qui ne tire pas à conséquence pour le français proprement dit. Dans l'utilisation linguistique des lettres de rémission expédiées par la chancellerie des rois de France, il ne faut jamais perdre de vue la provenance des documents : c'est un principe de critique sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention.

ANC. PROV. *FEMORAIRIL*

J'ai eu souvent l'occasion de prendre à partie Carpentier, continuateur de Du Cange, et de faire justice des fantaisies étymologiques et autres dont il a surchargé certains articles du célèbre *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Ce m'est une vraie joie de pouvoir aujourd'hui le féliciter de sa conscience et de sa perspicacité au sujet d'un article des coutumes de Laguiole (Aveyron), rédigées en janvier 1351, qui a attiré son attention. Ces coutumes sont publiées dans le tome II des *Ordonnances* (paru en 1729, après la mort de l'éditeur responsable, E.-J. de Lauriere), d'après le registre 81 du Trésor des Chartes, où a été copiée la confirmation royale, Paris, janvier 1352. L'article 17 se présente ainsi dans l'édition, p. 480 :

Item. *Quod dicti* Consules, *cum suis* Consiliariis, *habeant potestatem* cognoscendi de viis publicis & itineribus reparandis, (*h*) de Clertis, Doblis, Acaralhis senioralibus, edificiis & tabulariis Bescalinis, *in dicto Castro, & ejus pertinentiis, factis, constructis, faciendis, seu construendis pontibus, & de malis passibus conservandis, & reparandis...* [1].

1. La fin de l'article est sans intérêt pour la lexicographie. Je note, en passant, que le registre du Trésor des Chartes porte *construendis* (après *passibus*) et non, comme le texte imprimé, *conservandis*.

(*b*) *De Clertis, Doblis, Acaralbis senioralibus.*] Ce sont des mots du pays latinisez, dont on ne trouve pas l'application.

Les Bénédictins ont enregistré passivement, sans pouvoir les définir, les termes *acaralba* et *clerta* ; ils ont omis *dobla* et *senioralis* ; enfin ils ont battu la campagne au sujet de *bescalinus* en proposant de le corriger en *bestalinus* et de lui attribuer le sens de « iter tortuosum » ou celui de « stabulum ». Carpentier a pris la peine de voir le registre lui-même. Il a constaté qu'il y avait *cleotis*[1] (non *clertis*), faute manifeste pour *cloacis* « égout », et *femorairials* (non *senioralibus*), mot provençal non latinisé employé au sens tout naturel de « tas de fumier » et qu'il n'y a pas lieu de corriger, comme l'avait fait, sans le dire, le bon Monsieur de Lauriere. Il a proposé sagement de corriger *doblis* en *dovis* « fossé » et *bescalinis* en *bescalmis* « portique en saillie ». Finalement, il a vu dans *acaralbis* un « emissarium aquarium », ce qui me paraît sûr, tout en le rattachant à tort à l'espagn. *acarrear* ; le registre porte *acaralbus*, pour *acaralbiis*, et je crois qu'il y faut voir une altération par métathèse de **acalariis* pour **aqualariis*, d'un nominatif **aqualarium* auquel remonte sûrement le provençal moderne *aigalié*, lequel a, entre autres sens, ceux de « rigole d'écoulement » et « d'évier ».

Revenons à *femorairials*, dont je garantis la lecture, après Carpentier. Une charte de l'abbaye de Pébrac (Haute-Loire) renferme, d'après les Bénédictins, le passage suivant : « quamdam domum cum suo curtili et *femoraili* ». Je n'hésite pas à corriger en *femorai[ri]li*, c'est-à-dire, en auvergnat, **femorairil*, forme primitive du *femorairial* de Laguiole. Le mot n'est relevé ni dans Raynouard ni dans Emil Levy : il signifie proprement « emplacement du tas de fumier », le « tas de fumier » se disant en auvergnat *femoreir* < *femorarium. Par suite, il vient prendre place à côté de *fromentairil*, *porcairil* et *vacairil*, dont j'ai expliqué naguère la formation[2]. Je saisis l'occasion de rendre hommage aux recherches très pénétrantes de M. Mario Roques sur les mots français du type *aveneril*[3]. Il a raison de ne pas admettre, dès l'époque du latin vulgaire, la création d'un

1. Le registre porte plutôt *clootis*.
2. *Romania*, XXXVII, 113-114.
3. *Romania*, XXXVII, 439 et s.

suffixe -arilis, analogue à -aricius; *-eril* s'est émancipé à une époque beaucoup plus récente de son support *-ier*, *-iere* < -arium, -aria, à peu près comme l'a fait, mais beaucoup plus tôt, le suffixe *-erie*. Mais il est certain qu'il s'est émancipé, bien qu'il n'ait pas fait parler beaucoup de lui. Voici trois nouveaux exemples qui le prouvent : *bercheril*, au sens de « bercail », dans Jehan de Courci (voir Godefroy, *s. v°*) ; *fuilleri* « feuillage des plantes comme la carotte, etc. », à Montbéliard (voir Contejean), et *graiteri* « jardin ou verger pierreux en pente » (même source), qui se rattache sûrement à *crête*, ou à la forme masculine *crêt*, spéciale à la région du Jura. *Bouteril* « nombril », étudié ci-dessus, me fait aussi l'effet d'appartenir à la même catégorie.

ANC. PROV. *FERRADA*

Le subst. fém. *ferrada* manque dans le *Lexique roman* de Raynouard et dans le *Petit Dictionnaire provençal-français* récemment publié par M. E. Levy. Ce n'est pas que M. Levy ait ignoré son existence, puisqu'il lui a consacré un article dans son *Prov. Suppl.-Wörterbuch*; mais n'ayant pu en déterminer sûrement le sens, il l'a sagement omis dans son *Petit Dictionnaire*. Je ne connais que les exemples cités par M. Levy ; il y en a trois en tout, dont deux viennent de Cahors et un de Castres. Ils sont extraits des règlements municipaux sur la boucherie ; en voici la teneur, d'après M. Levy lui-même :

Los bonas carns... devo far portar el mazel e aqui vendre ; e las avols carns, los caps e las lenguas e las *ferradas* els ventres... devo vendre al port Butler (*Te igitur* [de Cahors], p. 175, l. 12).

El ventre del porc e las *ferradas* devo portar al port Butlier dintz las maios ab los autres budels vendre (*Te igitur*, p. 176, l. 7.)

Que negun mazelier... non ause sancnar... porx.., ni tener sanc, ventres, *ferradas* ni degus caps en degun loc foras... (Règl. police Castres, p. 287ª, l. 3).

Les éditeurs du *Te igitur* (P. Lacombe et L. Combarieu) ont traduit *ferradas* par « tripes »; mais la présence du mot *ventre* dans les mêmes textes ne permet guère d'accepter cette traduction, que M. Levy n'a pas voulu prendre à son compte. L'étude des patois actuels permet d'arriver à un résultat presque cer-

tain. L'ancien mot *ferrada* est encore vivant dans les départements de la Creuse, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère.

La carte *foie* (n° 585) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont nous offre au point 704 (Saint-Quentin, canton de Felletin, Creuse) la mention suivante : « *fǫrŏdò* f. » Ce substantif féminin, à forme bizarre, est inconnu dans la commune de Saint-Yrieix-la-Montagne, qui appartient au même canton, et où « foie » se dit *fedge*. Je me suis renseigné auprès de M. A. Védrine, instituteur à Saint-Quentin, originaire de Saint-Georges-Nigremont. Il m'a appris qu'on désignait par le subst. fém. plur. *forodâ* ou *fårâdâ* le foie et le poumon des animaux abattus, spécialement des porcs et des veaux, à Saint-Georges-Nigremont et à Saint-Quentin. La même carte de l'*Atlas linguistique* donne au point 963 (Saint-Martin de la Porte, canton de Saint-Michel, Savoie) le mot : *fẹrå*. Malgré le silence de l'*Atlas*, c'est un mot féminin, que nous retrouvons dans le *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Désormaux sous les formes *farâ* et *férâ* et qui est traduit par « fressure, le cœur, la rate, le foie et les poumons pris ensemble ». Dans l'Isère, d'après Mistral, le subst. fém. *ferra* désigne le fiel. D'après M. Zauner [1], *ferra* désignerait le foie à Saint-Michel et la rate à Albertville.

Il est évident que dans les textes de Cahors et de Castres cités plus haut *ferrada* est employé au sens collectif : la meilleure traduction française qu'on en puisse donner paraît être celle de « fressure », bien que le *Te igitur* se serve aussi de *frejam* dans le même sens.

ANC. PROV. *FLAOR*

Substantif féminin relevé par M. E. Levy (*Prov. Suppl.-Wörterb.*, III, 501) d'après un texte unique ainsi conçu :

L'emperaire... fez aportar una sartaja e metre pez e ceu e cera, e fondre tot ensemps, et eissia en tan granz *flaors* que nuillz hom soffrir non o podia [2].

---

1. *Die roman. Namen der Körperteile*, p. 171.

2. Cette citation est empruntée à la légende des saintes Foi, Espérance et Charité, texte du XIIIe siècle (*Rev. des lang. rom.*, XXXIV, p. 260, l. 154-157.)

M. Levy traduit dubitativement par l'allem. *Gluth* « ardeur de la flamme. » Je crois que la traduction est bonne et que le sens « odeur », que possède en ancien français le subst. *flaor*, n'est pas de mise ici. D'autre part, on ne saurait assimiler le prov. *flaor* à l'ital. *fiatore* « puanteur », qui représente un type *flatorem né de la contamination du lat. foetor par le lat. flatus, car, s'il en était ainsi, on aurait **flador* et non *flaor*. Il me paraît donc nécessaire de supposer en latin vulgaire l'existence d'un subst. *flagror, tiré de flagrare et devenu de bonne heure *flagor, peut-être par contamination de fragor. Le type postulé *flagorem sera naturellement devenu *flaor*. Peut-être faut-il expliquer de la même façon la naissance de l'anc. franç. *flaor*, en dépit de son sens : il est bien difficile, en effet, de le tirer de *flairor*, forme normale prise par le lat. vulg. *fragrorem, de fragrare, dont l'existence ne fait pas question[1]. Toutefois le type *flatorem, appuyé par l'ital. *fiadore*, me paraît plus satisfaisant[2]. Quant à *flavorem, indiqué par M. Meyer-Lübke[3], je n'en comprends pas la raison d'être.

FORÉZIEN *FŒTAU*

L.-Pierre Gras a l'article suivant : « Fœtau, s. m. Crible pour le grain. » Il ne donne pas de verbe correspondant à ce substantif d'aspect énigmatique. Si l'on consulte la carte *crible* de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont (n° 354) dans l'espoir d'en tirer quelque lumière, on sera déçu : ni dans le département de la Loire, ni dans les départements voisins, ni nulle part, M. Edmont n'a rien entendu d'analogue[4]. Le mot forézien est manifestement apparenté au mot lyonnais *affetu*, qui a le même sens et qui est en rapport avec un verbe signifiant « cribler » et prononcé (selon les lieux) *affeiti*, *afféti*, *afféta*. N. du Puitspelu a fort bien vu que l'on a affaire à une spécialisation sémantique du verbe qui est en ancien français *afaitier*,

---

1. Cf. Cornu, dans *Romania*, XI, 413, et Gröber, dans *Z. f. rom. Phil.*, VIII, 158.

2. Cf. Suchier, dans *Z. f. rom. Phil.*, I, 431.

3. *Gramm. des l. rom.*, II, § 465.

4. Il n'y a rien non plus dans la carte *van* (n° 1353).

en ancien provençal *afaitar* ou *afachar*, etc., et qui remonte à un type lat. vulg. *affactare.

Mistral a eu tort de faire un article pour *afacha* « vanner, cribler, nettoyer, en Dauphiné et Limousin » et un article pour *afacha* « accommoder — tanner — égorger ». Dans le premier article, il donne concurremment *facha*, forme qu'il reproduit à l'ordre alphabétique, accompagné de son type étymologique factare, avec cette définition : « vanner, nettoyer le grain, dans les Alpes ». Il a aussi *fach* « van, dans les Alpes ». Le *Patois du Queyras* de MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun n'a que *afatchar* « nettoyer le grain avec le van » et *affatchum* « mauvais grain qui reste après qu'on a vanné ».

Il ne semble pas que le forézien laisse tomber l'*a* initial, comme beaucoup de parlers méridionaux : il est donc légitime de ramener *fœtau* au type lat. vulg. *factatorium.

MANCEAU *FOUNIQUE*

Montesson a l'article suivant :

FOUNIQUE, adj. Sujet à s'effrayer, qui *fouine* facilement. — Quinteux, capricieux, impressionnable.

A l'ordre alphabétique, il donne la variante *feunique*, avec renvoi à l'article FOUNIQUE.

Le patois du Bas Maine connaît *funik* « ombrageux » et *funik* « sauvage » (Dottin).

Le rapport établi par Montesson entre *founique* et *fouiner* n'est pas fondé. Les formes poitevines vont nous mettre sur la bonne voie. Lalanne donne *frenicle* « chatouilleux; par extension, gai, vif » : de là le verbe *freniclae* « chatouiller » et l'adjectif dérivé *frenicliou, se* « chatouilleux ». Dans la Basse Gâtine, on prononce *fornicle* (*Revue de philologie française*, VI, § 1). Il s'agit certainement d'une survivance de l'anc. franç. *fernicle*, *fornicle*, *funicle*, *fenicle*, dont Godefroy réunit quelques exemples, sans indiquer aucun rapprochement avec les patois actuels. Les noms de famille *Fernicle* et *Fernique* existent à Paris, bien que Lorédan Larchey ne les ait pas enregistrés [1].

D'où vient l'anc. franç. *fernicle* ? Je ne me sens aucune ten-

1. Voir le Didot-Bottin de Paris.

dresse pour *infernicola, qui a été mis en avant et que Körting a bénévolement accueilli (n° 4923). Il est plus naturel de penser au grec latinisé phreniticus ou phreneticus, qui a pu être remplacé barbarement par *frenicus[1], dérivé reposant à la fois sur φρήν et sur frenum. On sait que dans les mots empruntés par le français, la désinence normale *-ique*, *-iaque* est parfois altérée en *-icle*, *-iacle* : cf. *bouticle*, *onicle*, *soucicle*, *turnicle*; *demoniacle*, *triacle*.

ANC. FRANÇ. *FRAROR*

Godefroy a relevé dans la *Vie de saint Thomas* l'expression *frere frarur* (v. 111 de l'édition Hippeau), et dans beaucoup de textes normands l'expression *cousin frereur*, plus récemment *cousin frereux*, encore vivante aujourd'hui en Normandie et en Berry au sens de « cousin germain ». Il considère *fraror* comme un adjectif qu'il traduit par « fraternel » ; mais je ne vois pas le moyen d'expliquer une formation primitive en *-or* en fonction d'adjectif. Je crois que *frere frarur*, quoique plus anciennement attesté que **cousin fraror*, est une extension analogique et qu'il faut chercher le point de départ dans le génitif vulgaire *fratrorum, au lieu de fratrum. On a dû commencer par dire au pluriel, en parlant de cousins germains, qu'ils étaient *cosini filii *fratrorum, puis, par abréviation, *cosini *fratrorum, *cousin fraror*. Le mot *fraror* (cf. *jovenor* < *juvenorum, *martror* < *martyrorum, *parentor* *parentorum, etc.) doit donc être ajouté à la liste des survivances du génitif pluriel primitif et secondaire qui a été souvent dressée, notamment par M. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 7.

ANC. PROV. *GARNIL*

M. E. Levy a relevé dans les Coutumes de la Réole le subst. masc. *garnil* « filet », qui paraît avoir disparu des patois actuels, à en juger par le silence de Mistral. Il faut évidemment y reconnaître l'ancien français *garni* ou *gàrnis*, enregistré par

1. Je note l'emploi concurrent, en latin, de aulicus et de auleticus, bien que le grec ne paraisse posséder que αὐλητικός (dérivé de αὐλός « flûte » par αὐλητής), car αὐλικός ne s'emploie en grec que comme dérivé de αὐλή « cour ».

Godefroy et défini par « engin de pêche ». Godefroy cite trois ordonnances sur la pêche, qui ne font que se répéter, de 1326, 1388 et 1402. Le *Dict. des pêches* de Baudrillart (Paris, 1827) a l'article suivant, qui mérite d'être cité : « GARNI ou POCHE. Instrument de pêche dont on se servait en Angoumois et dans la rivière de la Loire, et qui est prohibé par les ordonnances de 1326, 1388, 1402, 1515 et 1550, citées dans Saint-Yon, p. 224, et auxquelles se réfère l'ordonnance de 1669, tit. XXXI, art. 20. »

On pense tout naturellement, comme étymologie, à l'allem. garn « fil » et « filet ». J'ignore d'après quelle source M. E. Ulrix cite un mot franç. *garnette*, qu'il rattache à l'allem. garnnetz[1]. Je me demande s'il ne s'agit pas du mot normand *warnette* (Littré), écrit aussi *warnète* (Littré, Suppl.). D'après Baudrillart, le nom de *warnette*, en Normandie, « signifie des filets en seine, qui sont faits avec du fil très fin et très délié. » Le *w* de *warnette* interdit tout rapprochement avec l'allem. garn.

BOURG. *GAUGUENILLER*

On lit l'article suivant dans le *Dict. des patois de l'Yonne* de Jossier (*Bull. Soc. sc. hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 106) :

GAUGUENILLER, v. n., se dit d'une pièce de linge, d'un mauvais vêtement, d'une guenille ou loque quelconque suspendue et que le vent agite.

Il faut évidemment rattacher à ce verbe le participe *ganguerillie* (lire probablement : *gauguerillié*, sinon *gauguenillié*) qui figure dans les *Inventaires des ducs de Bourgogne* publiés par B. Prost, et sur lequel Delboulle[2] et M. P. Meyer[3] ont déjà attiré l'attention sans en proposer aucune explication : « ung chapoiron *ganguerillié* ». Je ne suis pas en état d'en indiquer l'étymologie, mais il semble bien que nous ayons à la base de ce participe le subst. actuel *guenille*, pour lequel on n'a pas encore cité d'exemple antérieur au Dictionnaire de Cotgrave.

---

1. *De Germaansche Elementen in de Romaansche Talen* (Gand, 1907). Cf. Behrens dans *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXXIII, 1re p., p. 142.
2. *Romania*, XXXIII, 361.
3. *Romania*, XXXVIII, 451.

FORÉZIEN ET LYONNAIS *GORGOSSON*

L.-Pierre Gras, dans son *Dict. du patois forézien*, enregistre le subst. masc. *gorgosson*, qu'il définit par « aigreurs d'estomac, vapeurs » et qu'il rapproche de l'ital. *gorgozza* « œsophage ». N. du Puitspelu a aussi un article *gorgosson*, sous lequel il distingue deux sens : 1. Râle. 2. Renvoi, mauvais goût à la bouche, aigreur par suite de mauvaise digestion. Il tire *gorgosson* « du radical de gurgitem, avec suffixe *-on* et épenthèse d'une syllabe pour marquer le caractère péjoratif ». Je crois qu'il faut rapprocher le mot du prov. mod. *corcouissou* et du meusien *cœurcueilson* et *garguenilson*, dont j'ai eu récemment l'occasion de parler [1]. Le sens propre est « cuisson du cœur », le mot « cœur » étant pris au sens de « estomac ». Mais il faut admettre que le thème *garg-* des mots variés qui désignent le gosier est intervenu et a amené le changement en *g* du *c* redoublé que comportait la phonétique primitive de cette expression [2].

NORM. *HOULLEBICHE*

Delboulle a recueilli ce mot dans le *Journal du sire de Gouberville* et a fait cette remarque : « Désigne je ne sais quel poisson ou coquillage » [3]. Je me suis demandé s'il n'y aurait pas quelque rapport entre ce mot mystérieux et le nom normand actuel du bernard l'hermite, *cornebichet* [4]. Fâcheuse idée. Voici que l'appa-

---

1. *Romania*, XXXVIII, 375.

2. M. Paul Meyer me signale dans l'*Hist. de Guillaume le Maréchal*, v. 5241, le subst. fém. *gorgoçon*, qui paraît ne figurer dans aucun autre ancien texte :

De ce n'est pas la *gorgoçons*
De quei nos plus nos coroçons.

Au lieu d'interpréter le mot, comme le fait M. P. Meyer dans son glossaire, par « rumeur défavorable, mauvais bruit », il vaut peut-être mieux le rattacher à l'étymologie proposée et le traduire par « douleur cuisante », en y voyant un emploi figuré de l'expression physiologique conservée par les patois dont il a été question.

3. *Romania*, XXXIII, 366.

4. *Ibid.*, XXXVI, 273.

rition du t. XI de la *Faune populaire* d'Eugène Rolland fait la lumière [1]. Il s'agit d'une variété de squale ou chien de mer, la grande roussette (*Scyllium canicula*, Cuvier), qui porte encore ce nom à Saint-Vaast (Manche). A côté de *houllebiche*, Rolland donne, d'après Duhamel, le français dialectal *hauche-buche*, dont la provenance n'est pas indiquée : si le dernier élément rappelle beaucoup celui de *houllebiche*, le premier est sensiblement différent, mais il est phonétiquement identique à *hauche*, nom que porte la raie pastenague à Arcachon (Rolland, *op. l.*, XI, 170). De *houllebiche*, je rapprocherais plutôt *orbiche*, nom du chien de mer commun dans les Côtes-du-Nord (Rolland, *op. l.*, XI, 154). Je n'ose proposer d'étymologie ferme. L'anglais dialectal possède, pour différentes variétés de squales, des noms comme *hull-cock* (Rolland, XI, 154), et *hound-fish* (id., XI, 157) ; mais je crains que ce cliquetis de phonèmes approximativement consonants ne soit qu'un attrape-nigaud, et je n'en conclus rien [2].

ANC. FRANÇ. *JOAL*, *JOALEE*

Godefroy a incorporé dans son article JALAIE « mesure pour les liquides, les grains et la terre » les deux extraits suivants :

Trois *jalees* de vigne... Cinq *jouallees* de vigne (1340, *Reg. des lettres de franch.*, Arch. K 1511, f° 17 v°).

Quatre *joualees* de vigne (*ib.*, f° 20 r°).

C'est une fâcheuse méprise. La *jalaie* ou *jaloie* est effectivement une mesure pour les liquides et les grains, mais non pour la terre; la *joalee* est tout autre chose et comme signification et

---

1. Page 157.

2. Les termes français où entre le germanique fisch « poisson » se présentent aujourd'hui avec les désinences *-fi*, *-fin* et *-fiche* : cf. *aigrefin* (anciennement *esclefin*) < néerl. schelvisch, *orfi* (écrit grotesquement *orphie* ; cf. Joret dans *Romania*, IX, 125), et *orfin* < néerl. hornvisch, *stokfiche* (autrefois *stocfis*, *stofix*, etc.) < néerl. stokvisch, etc. La désinence *-fiche* est récente et paraît due à l'anglais *fish*, dont elle reproduit la pronociation ; j'hésite à la reconnaître et pour cause, dans le norm. *cofiche* « patelle », et *gofiche* « pecten maximus ». Exceptionnellement, et seulement en wallon, on a *-vis*, *-ves*, par ex. *rinves* (en 1317 dans *Rec. des ord. de la princ. de Liège*, p. 163), qui paraît correspondre à l'allem. rheinfisch (Behrens, dans *Bausteine Mussafia*, p. 86 ; cf. *Romania*, XXXV, 115, et *Z. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXXV, 115).

comme étymologie. L'anc. franç. *jaloie* correspond au latin vulgaire gallēta, mot d'origine incertaine qui est représenté dans les langues modernes les plus diverses [1]. La *joalee* est une rangée de ceps de vigne disposés en *joal*. Une charte blaisoise, de décembre 1276, récemment publiée, fournit les exemples suivants de ce mot intéressant, que l'éditeur, M. Jacques Soyer, entraîné par Godefroy, a, lui aussi, assimilé à *jalaie* :

Il ont vendu... dis e oyt *joualees* de vigne... et de tot le droit que ceus vendeurs desus diz avoient et pouoient avoir par quelque reson que ce fust es dis e oyt *joalees* desus dites il s'en sont dessesiz... et celles dis e oyt *joalees* de vigne desus dites ceus davant diz vendeurs leur prometent a garentir [2].

J'ai dit que *joalee* dérivait de *joal*. Si Godefroy ne connaît ce dernier mot (art. *joual*) qu'au sens de « partie de la cheminée [3] », il est cependant courant au sens requis dans la région blaisoise jusqu'au XVIe siècle. Thibaut a un excellent et substantiel article JOUAU. Il définit très clairement notre mot en ces termes : « Brin de bois placé en travers sur deux autres branches fourchues ; cet appareil formait à la vigne une espèce de berceau. » Il cite un exemple de 1301 ainsi conçu :

Et sera tenu ledit pr[eneu]r de metre es dites vignes chescun an tant comme il vivra demi millier de fourches et deux cenz et cinquante de *jouaus*.

Et il le fait suivre de ce passage de Cottereau, traducteur de Columelle (1551), originaire de Tours, que Godefroy a aussi recueilli à l'art. JOUELLE :

Aussi est elle bonne (cette vigne) a mettre en appuy ou *jouelle* que les Latins appellent *jugum* : c'est quand apres avoir fiché en terre des perches de bout on en met d'autres de travers ausquelles on lie la vigne [4].

---

1. M. Candréa-Hecht s'est occupé de ce mot (*Romania*, XXXI, 311), à propos du roumain *găleată* « seau » ; mais, comme l'a justement fait remarquer M. Meyer-Lübke (*Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 253), il n'a rien apporté de nouveau pour l'étymologie définitive.

2. *Soc. arch. et hist. de l'Orléanais. Bulletin*, t. XV, n° 195 (3e et 4e trim. 1909), p. 324-5.

3. Plus précisément « manteau de la cheminée » ; cf. un exemple de *jeu* dans le même sens, *Romania*, XXXIII, 560, n. 2.

4. Cf. Cotgrave : « Iouëlle, f. A yoake. — Iouëlles. Arched, or yoaked vines ; vines so underpropped, or fashioned that one may goe vnder the middle of them. » Dans le sud-ouest de la France, on emploie *joualo* dans le

Thibaut remarque en outre que *jouau* désigne aussi quelquefois « la planche de vigne elle-même sur laquelle s'étendait ce berceau » (c'est précisément avec ce sens que l'on trouve dans les textes cités le dérivé *joalee*) et qu'il a été remplacé, à partir du XVIe siècle, par *orne*, puis par *planche*.

L'étymologie est claire, et Cottereau s'en est douté. *Joal* représente le lat. jugalis employé substantivement, et qui a dû donner une forme parallèle **joel*, d'où est sorti, au XVIe siècle, *jouelle* (comme *voyelle* de *voiel* < vocalis), preuve que le mot était féminin (par suite du genre du mot sous-entendu, lat. *vitis* ou *vinea*, franç. *vigne*). Quant à *joalee*, il repose sur le dérivé *jugalata. Il suffit de rappeler que l'expression du latin classique, pour ce genre de culture, est *vitis* ou *vinea jugata*.

ANC. FRANÇ. *JOSCLE*

Dans un passage du commentaire de Raschi (Isaïe, LII, 2), le mot hébreu que la Vulgate traduit par le latin *vinculà*, est rendu dans le ms. A (Bibl. Nat., hébr. 37) par *joskles*, les autres manuscrits donnant uniformément *cojongles*[1]. L'annotateur, M. Brandin, ne s'est pas préoccupé de ce mot *joskle*, qui est pourtant très intéressant. C'est le pendant du lyonn. *jouclia* et du prov. *jousclo*, que j'ai étudiés jadis et que j'ai ramenés au type étymologique *juxtula[2]. Je note, à ce propos, la survivance du mot dans le patois de Pontarlier sous la forme fém. plur. *zeûclè* ou *dzeûcllè*, que le chanoine Dartois a recueillie (p. 213). Naturellement, l'étymologie par le grec ζεύγλη, que met en avant le savant chanoine, ne peut être prise en considération. *Juxtulas, devenu *jusclas, a donné régulièrement *dzeûcllè*, à Pontarlier comme *musculare, devenu *musclare, y a donné *meucllaî*[3].

---

même sens, et Mistral, qui ne donne aucun rapprochement étymologique (fait bien rare), remarque qu'en Périgord « on francise ce mot par la forme joëlle. »

1. A. Darmesteter, *Les gloses franç. de Raschi*, p. 75. M. Blondheim me signale la forme *joclle* dans le ms. hébr. 1243 de la Bibl. nat.

2. Voir mes *Mélanges*, p. 97, art. JOUCLIA.

3. Voir mon article MEUCLAI (*Romania*, XXXVIII, 565).

Dans le Jura bernois, Bridel a recueilli le verbe *djouklla* « promettre en mariage son fils ou sa fille tout jeunes », à côté duquel il ne donne pas de substantif correspondant à l'anc. franç. *joscle*. Il n'y a pas à douter de l'étymologie; on voit facilement l'image qu'ont voulu évoquer ceux qui ont mis en usage cette expression figurée. En lyonnais, *jouclio* signifie simplement « attacher les bœufs au joug avec la *jouclia* », mais en provençal, le verbe a pris le sens figuré de « contraindre, forcer à faire. » (Mistral, COUNJOUNGLA).

BRIANÇON. *LÉAM*

On lit l'article suivant dans le *Patois des Alpes Cottiennes* (Briançonnais et Vallées Vaudoises) de Chabrand et Rochas d'Aiglun (1877), p. 84 : « LEAM. s. m. Fumier. Lat. *limus*. » C'est de là que Mistral a tiré l'indication que « fumier » se dit dans les Alpes *leam*, et il a fondu *leam* avec son article LIM, en adoptant l'étymologie mise en avant par ses auteurs. La carte 618 (*fumier*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont donne effectivement *léam* au point 981 (Aiguilles, Hautes-Alpes) et 990 (Fontan, Alpes-Maritimes), plus *lyam* au point 992 (Bobi, près de Pignerol, province de Turin). Le latin limus n'a rien à voir là-dedans; nous avons là les derniers représentants occidentaux du type latin laetamen, ital. *letame*, génois *liamme*, patois du Montferrat *aliam*, etc. Cf. Körting, 5382.

ANC. LYONNAIS *MOUTIA*

Le substantif féminin *moutia* « multitude » est fréquent dans les légendes en prose du ms. Bibl. nat. franç. 818 publiées partiellement par MM. Mussafia et Gartner (Vienne et Leipzig, 1895); on ne l'a pas signalé ailleurs. Voici quelques exemples :

Granz *multia* de Jueus veniont a lui (édit. citée, p. 129, l. 3);
Granz *moutia* de poble (p. 135, l. 10 du § 10);
Grant *moutia* de sers donet a saint Marcial (p. 140, l. 9);
Tramet a m'aiua grant *moutia* de tos angelos (p. 142, l. 3).

Il me paraît évident que *multia*, *moutia* repose sur un type de lat. vulg. *multitatem, qui n'a pas laissé d'autre trace dans les langues romanes et qui mérite par cela même d'être signalé.

Moutia est à *multitatem comme *castia* (éd. cit., p. 163, l. 26) est à castitatem, *grandia* (p. 171, l. 16) à granditatem, *saintia* (p. 135, l. 14 du § 11) à sanctitatem et *tristia* (p. 113, l. 15 du § 12) à tristitatem. Concurremment à *moutia*, mais plus rarement (p. 19, l. 33 et p. 179, l. 8 du § 19), les légendes donnent *moutea* (cf. *castea*, p. 33, l. 6 du § 4). C'est une forme plus ancienne, car il est clair que le suffixe -ĭtatem est devenu successivement *-edad*, *-ea*, *-ia*. Cette simple remarque montre que Mussafia a eu tort (*Zur Christophlegende*, p. 17) de mettre *grandia* et *moutia* parmi les représentants du suffixe latin vulg. -īa (lequel aboutit, en lyonnais, à *-í*, non à *-ía*) et d'élever des doutes sur la recevabilité de la forme *moutea*[1].

ANC. PROV. *NALA*

Le subst. fém. *nala* n'a été signalé jusqu'ici en provençal que dans le fragment de la *Chanson d'Antioche* publié par M. P. Meyer, en 1884, dans les *Archives de l'Orient latin*. Dans la description d'un *graile* ou cor, le poète mentionne (v. 291) :

E de seda las *nalas* on la fuvela pen.

M. P. Meyer a traduit : « De soie étaient les attaches munies d'une boucle. » M. E. Levy relève *nala* dans son *Prov. Suppl.-Wörterb.* (V, 358), mais il n'accepte pas la traduction de P. Meyer, tout en se gardant de rien proposer pour la remplacer. Cette traduction est pourtant excellente. Il suffit de remarquer, pour s'en convaincre, que *nala* correspond au wallon *nâle* « lien, cordon », d'un type german. *nastila, qui a donné l'allemand actuel *nestel*[2].

ANC. FRANÇ. *NALIERE*

Godefroy n'a qu'un exemple de ce substantif féminin, qu'il traduit exactement par « cordon, aiguillette » :

Les braies son ami a prises
Et si les ruie sur sa teste ;

---

1. Je m'aperçois au dernier moment que M. Philipon a justement affronté *moutia* et *multitatem (voir *Romania*, XXX, 221).

2. Cf. *Romania*, XXXVIII, 615, XXXIX, 118, et ci-dessous l'art. NALIERE.

Les *nalieres* qui li estoient
Tout autour des ieus li pendoient.
(*Renart le Nouvel*, Richel. 1630, fol. 52 r°).

Naliere est un dérivé de *nâle*, encore usité en wallon dans un sens analogue ; cf. ci-dessus l'art. NALA.

Je crois qu'il faut lire *naliere* et non *valiere* dans le fabliau *De la dame qui fist batre son mari* (Montaiglon et Raynaud, IV, 137) :

Cele s'an part mout lieemant,
Qui avoit ointes ses *nalieres*.

Les éditeurs, dans leur *Glossaire*, et Godefroy après eux, voient dans le prétendu *valiere* un dérivé de *val* et traduisent par « petite vallée, creux, pris au figuré [pour désigner les parties naturelles de la dame] ». Il est plus naturel, il me semble, de voir là l'expression figurée « graisser ses cordons ».

ANC. FRANÇ. *PORCILLE*

Godefroy n'a pas relevé d'exemple de ce mot antérieurement à Rabelais, IV, 60. Il traduit par « sorte de poisson, le grenaut ». Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer [1], il ne s'agit pas d'un vrai poisson, le grenaut ou grondin, mais d'un cétacé, le marsouin. Le glossaire de l'édition de Rabelais, par Marty-Laveaux traduit encore *porcille* par « poisson » ; pourtant Cotgrave, cité par Godefroy lui-même, dit correctement « sea-hog », c'est-à-dire « marsouin » [2]. Eugène Rolland, malgré son érudition ordinaire, a oublié Rabelais ; dans le t. I, p. 173, de sa *Faune populaire* (1877), il donne *pourcille* comme nom du marsouin d'après l'*Encyclopédie méthodique* de l'an IV, et dans son supplément, t. VIII, p. 159, *porcille*, d'après Duez. Dans ces conditions, il me paraît intéressant de relever un exemple médiéval du mot *porcille*, d'autant plus que cet exemple permet de

1. *Romania*, XXXVII, 126, n. 1.

2. Ant. Oudin, que ne cite pas Godefroy, traduit *porcille* par « specie di dentale, pesce. » Duez, qui copie ordinairement Oudin, et que cite Godefroy, dit « dentone » au lieu de « dentale ». D'autre part, Ant. Oudin traduit *dentale* par « poisson appelé grenaud » et *dentone* par « grenaud ». C'est là la source de l'erreur de Le Duchat et de ceux qui l'ont suivi.

localiser le mot dans la région occidentale de la France, à proximité de l'Océan. Je l'emprunte à la pancarte du minage de Loudun (25 mars 1315) que M. Roger Drouault a publiée en 1906 dans le *Bull. des sc. économ. et sociales* du Comité, d'après une copie médiocre de 1695, texte où on lit la mention suivante : « pour somme de balaine ou de *porcille*, une livre[1]. »

ANC. FRANÇ. *PORFERIR*

Godefroy a un article PORFERIR où sont confondus deux mots distincts. Dans la *Prise de Pampelune*, l'expression *se proferir de* signifie « s'offrir pour », et le verbe *proferir* est un italianisme de Nicolas de Vérone (ital. *proferire*, lat. PROFERRE). Les trois exemples où figure *porferir*, *pourferir* appartiennent au français propre. Godefroy traduit par « garnir, munir » ; mais le vrai sens est « enduire », comme le contexte le prouve clairement. D'ailleurs, le mot s'est conservé dans le patois du Haut et du Bas Maine. Montesson enregistre *pourfrire* « enduire, badigeonner », et cite deux exemples, l'un sans date, où *pourpris* doit être fautif pour *pourfri*, et l'autre de 1513-1516, où on lit correctement *pourferir* ; il a en outre le substantif *pourfris* « enduit fin, badigeon », qu'il rapproche, bien à tort, de l'article PORPRIS du *Glossaire de la langue d'oïl* de M. le Dr Bos. Dottin donne les trois articles suivants : *pufi(r)* « enduire de mortier »[2] ; *pufisur* « enduit en mortier » ; *pufri(r)* « faire un mélange de foin et de terre pour enduire les murs ».

Porferir est formé comme *porjeter*, qui a le même sens[3]. Pour « enduire » ou « crépir » un mur, on « projette » d'abord, à l'aide de la truelle, le mortier sur le mur ; par suite, le mortier « frappe » le mur sur lequel il est projeté. *Porferir* est donc manifestement un composé de *ferir* < ferīre. La dissimilation

1. *Bull.* de 1906, p. 96.

2. J'écarte le sens « enfler », qui a une autre étymologie : cf. franç. *poufer* et *bouffir*.

3. Cf. l'art. PORGETER de Godefroy. De l'anç. français, usité encore aujourd'hui en Normandie (et en pays wallon), vient le verbe angl. *to parget*, qui a le même sens. Le *New Engl. Dict.* aurait dû renvoyer à l'art. PORGETER de Godefroy, au lieu de renvoyer à l'art. PARGETER ; la substitution du préfixe *par* au préfixe *por* ne tire pas à conséquence.

de *pourferir*, prononcé rapidement *pourfrir*, en *poufrir* est très normale : mais la réduction ultérieure de *poufrir* à *poufir* est due à une altération plus difficile à expliquer.

ANC. PROV. *POSTAIROL*

Ce mot n'a été signalé que dans les recettes médicales publiées ici même par M. P. Meyer, où il est précédé de l'article *lo* et émerge au milieu d'une recette latine [1], sans craindre de braver l'honnêteté, comme Boileau reproche au latin de le faire. D'ailleurs, *postairol* n'est pas moins décent que *postérieur*, et il est plus intéressant, philologiquement parlant, car il rappelle le franç. *poîtron* (jadis *poistron*) < posterionem et appartient à la langue populaire [2]. Mais *poitron* et *postairol* n'ont en commun que l'adverbe post. En effet *postairol* représente *postariolum, diminutif de *postariùm, tiré de post à l'aide du suffixe -arius. L'adj. *postarius ne paraît pas avoir survécu dans les parlers romans [3], mais son synonyme *retrarius (tiré de retro), réduit par dissimilation à retarius, s'est perpétué dans le prov. *redier* « dernier » [4].

Postairol a-t-il complètement disparu de nos parlers méridionaux ? Le silence de Mistral porterait à le croire. Il n'en est rien cependant. Je relève dans la *Faune populaire* de Rolland, III, 224, comme nom de l'anémone ou ortie de mer (*Actinia* Brown), *posterol*. Si j'ajoute que ce zoophyte s'appelle dans l'île de Ré *cul de mulet* et en Normandie *cul d'âne*, le lecteur sera édifié sur le sens propre de *posterol*.

---

1. « Ad refrigerandum *lo postairol*, accipe... » (*Romania*, XXXII, 297, n° 43).

2. Cf. *Romania*, XXVI, 445 (art. réimprimé dans mes *Essais*, p. 356) et XXXVII, 130. Je suis confus de m'être aperçu seulement ces jours-ci que Scheler avait nettement reconnu que *poistron* doit remonter au type lat. posterionem (*Olla patella*, p. 43, art. PODEX). Je profite de l'occasion pour faire remarquer que différents patois (Vermandois, Champagne, Bourgogne) ont conservé *poitron* comme nom du fruit de l'églantier, et que l'églantier en a pris dans l'Aube le nom de *pouitronier* (voir Rolland, *Flore pop.*, V, 230 et 237).

3. L'espagn. *postrero* repose sur posterus et représente *posterarius.

4. Raynouard, *Lex. rom.*, V, 78 ; cf. Mistral, RADIÉ.

FORÉZIEN *POUMENTÂ*

Dans la notice que j'ai publiée récemment sur le poitevin *permentage* et sa famille, j'aurais dû mentionner (et l'on pense bien que je n'y aurais pas manqué si je m'en étais avisé à temps) l'existence d'un verbe forézien qui concorde absolument avec le verbe poitevin *permenter*, etc., pour le sens, et dont la forme ne laisse aucun doute sur l'étymologie que j'ai proposée, à savoir *pulmentare, tandis que les variantes poitevines telles que *quementer*, *comenter*, etc., peuvent effaroucher certains lecteurs. Je me borne à affronter les articles de L.-Pierre Gras et de Lalanne, sans commentaire :

Forézien.	Poitevin.
POUMENTA, v. a. Épargner, ménager, diminuer. Ce mot est l'opposé de *aug-menter*.	PERMENTÉ (peurmenté), v. a. épargner, manger avec frugalité le « peurmentage ».

ANC. FRANÇ. *PRICQUE*

Godefroy a l'article suivant :

PRICQUE, s. f., espèce de mets :
Le cinquième mets d'assise fut de *pricques* en galantine. (*Réc. d'un bourg. de Valenc.*, p. 58, Kerv.).

B. Prost a trouvé le même mot dans les comptes de la maison de Bourgogne, aux années 1377 et 1378 : « A Clais, poulaillier du conte de Flandres, qui avoit aporté, de par led. conte a Madame [à Dijon] de la balaine et des *priques*. — A un messaigier de mons. de Flandres, pour ce qu'il avoit amenez à Madame... de la balaigne, des *prikes* et de (*sic*) grenache[1] ». Sur quoi il a rédigé une note ainsi conçue : « Je n'ai trouvé nulle part l'explication de ce mot. Godefroy se borne à citer un texte où il est question de « pricques en galantine » ; son commentaire : « Espèce de mets », ne nous apprend pas grand' chose. Il s'agit, semble-t-il, de quelque poisson de mer, peut-être la scie de mer, appelée en latin *pristis*, *prestis*. »

1. *Invent. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 575, n° 3070 et note.

Il s'agit effectivement d'un poisson. Comme ce poisson vient de Flandre, il était indiqué d'ouvrir un dictionnaire néerlandais, ce à quoi Prost n'a pas songé. *Prique* est un emprunt fait par le français de la frontière au néerland. *prik* « lamproie »[1]. Le mot néerlandais a passé aussi en allemand et il y a pris deux formes distinctes qui se sont curieusement dissociées au point de vue sémantique : quand on considère la lamproie à l'état naturel, on l'appelle *pricke* ; quand on la considère à l'état culinaire et qu'elle est rôtie ou, comme dit le bourgeois de Valenciennes, en galantine, on l'appelle *bricke*. Ce dualisme des noms d'animaux destinés à l'alimentation de l'homme est bien connu. D'autre part, je rappelle que j'ai déjà indiqué ici[2] les efforts faits par Valentin Rose pour rattacher au celtique à la fois le bas all. *prik* et le latin tardif *naupreda*[3].

ANC. PROV. *PUDENC*

Je ne connais qu'un exemple de ce mot ; il est dans *Girart de Roussillon*, manuscrit d'Oxford, éd. W. Foerster, v. 1752 :

> Seu veltre tot primers[4] e seu *pudenc*,
> Seu ors e seu broon.

M. Paul Meyer s'est abstenu de traduire *pudenc*. En note, il remarque que le texte de Paris donne *pràdenc*, et se demande s'il ne faut pas voir là un dérivé de *prat* « pré » et entendre « chien pour la chasse en plaine ». La leçon d'Oxford est la bonne. On a manifestement affaire au chien de chasse appelé en espagnol *podenco* et en portugais *podengo*. Diez a enregistré ces deux mots, avec la mention : « unbekannter herkunft[5] ». Depuis

---

1. *Romania*, XXXV, 185, n. 6.

2. D. Behrens, *Beiträge zur fr. Wortg. u. Gramm.*, 211.

3. Par une curieuse coïncidence, l'art. PRIDNET, qui suit immédiatement l'art. PRICQUE dans Godefroy, est traduit par « lamproie », mais à contresens, car ce mot désigne un filet à lamproies (D. Behrens, *op. cit.*, 223). C'est bien à tort que Rolland (*Faune pop.*, XI, 171), prenant *reie* « rets » pour *raie* « sorte de poisson », donne *pridnet* comme un nom anglo-normand de la raie.

4. Le scribe n'a pas reconnu le mot *veltre* et il a écrit : *seu uele trestot primers*. La correction ne fait pas question.

5. *Etym. Wörterb.*, II[b], PODENCO.

lors, M. Baist a proposé de rattacher le mot au verbe *podar* < pŭtare, par allusion aux pattes courtes de l'animal qui font l'effet d'avoir été « coupées » ; c'est une idée bien peu satisfaisante [1]. M. Meyer-Lübke croit que *podenco* est un mot d'origine ibérique [2]. M. Schuchardt, à cause de la désinence, admetrait plutôt une origine germanique [3].

Le fait que le mot est maintenant signalé dans *Girart de Roussillon*, doit-il nous incliner vers cette dernière opinion ? Peut-être ; mais encore nous faudrait-il un radical germanique approprié au sens [4].

ANC. FRANÇ. *PUT-FUST*

Ce mot composé ne figure pas dans Godefroy, où il aurait dû être l'objet, soit d'un article distinct, soit d'une mention aux articles PUT et FUST. Les Bénédictins l'ont pourtant introduit dans le *Glossarium* de Du Cange, sans paraître remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un mot latin, mais Godefroy n'a pas songé à profiter de cette aubaine. Voici textuellement ce qu'on lit dans Du Cange :

PUT-FUST, Lignum putridum, idem quod *Boscus mortuus*. Vide *Boscus*. Charta ann. 1221. in Tabular. S. Germ. Paris. : *Compositum est quod dicti homines in prædicto nemore capient genestam, spinam nigram et albam, salices et marsalices, Put-fust et galliquercum, etc.*

Mon confrère M. R. Poupardin m'apprend que la charte visée

---

1. *Z. f. rom. Phil.*, VII, 122. La note de M. Baist n'a que deux lignes, et pourtant M. Körting l'a travestie en attribuant à l'auteur l'idée absurde que le thème serait *pod-, pour ped- (*Lat.-rom. Wörterb.*, 7275).

2. *Gramm. der rom. Spr.*, t. I, § 21. Dans la traduction française de l'abbé Rabiet, le *podenco* (en allemand *kaninchenhund*) est devenu un « caniche ». Bien que « caniche » se dise en allemand *pudel*, il n'y a aucun fond à faire sur ce rapport phonétique purement fortuit pour déterminer l'étymologie de *podenco*.

3. *Z. f. rom. Phil.*, XXIII, 197. Dans l'analyse de la note de M. Schuchardt donnée par la *Romania*, XXVIII, 458, le *podenco* est devenu un « lapin » (toujours à cause de l'allemand *kaninchenhund*).

4. Je ne crois pas qu'on puisse prendre en considération le radical paut, (en admettant qu'il soit germanique), base du prov. *pauta* et de l'anc. franç. *poe* « patte ».

est un accord de novembre 1221 passé par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avec ses hommes de Dammartin (cant. de Houdan, arr. de Mantes, Seine-et-Oise). L'original, scellé du bailli royal de Gisors, Guillaume de Ville-Thierri, est conservé aux Archives Nationales sous la cote L 777, n° 6; deux copies figurent dans les cartulaires de Saint-Germain-des-Prés, Arch. Nat,, LL 1025, f. 59 et LL 1026, f. 80 v°. Après *galliquercum*, l'original porte : « *troinum, retortam ad usus aratrorum* ». Les Bénédictins ont utilisé ce dernier membre de phrases aux articles TRONUS et RETORTA, mais ils ont reproduit le cartulaire LL 1025 et non l'original; aussi la leçon *tronum*, qu'ils donnent, est-elle à rejeter : il faut lire : *troinum*. En dehors du *put-fust*, les espèces d'arbres mentionnées dans cette charte sont les suivantes : genêt, aubépine, épine noire (prunellier), saule, marsaus (marceau), érable ou sorbier des oiseleurs [1], troène [2]. Je crois que par *put-fust*, qui signifie littéralement « bois puant », il faut entendre soit la bourdaine, soit le cornouiller sanguin. Actuellement (d'après Rolland, *Flore pop.*, IV, 17) la bourdaine, dite dans l'Est « aune puant » (*pete verne*, etc.), dans l'Aube et le Loiret *bois punais*, en Normandie *puin* et *puine*, etc., porte le nom de *pèfu* en wallon. D'autre part, le

---

1. L'érable s'appelle *coquène* dans la Manche et la Seine-Inférieure (Rolland, *Fl. pop.*, III, 146); le sorbier des oiseleurs, *cochène* dans l'Eure, la Sarthe, l'Aisne et l'Oise (*ibid.*, V, 115). Godefroy a un article COQUESNE, avec cette définition : « frêne sauvage, si l'on s'en rapporte au sens d'*ornus*, qu'il traduit, dans le latin classique : selon quelques-uns érable. » A la fin de l'article, il déclare que « ce mot ne paraît pas avoir de rapport avec le moderne *cochène*, sorbier des oiseleurs ». Cette déclaration est empruntée à Scheler qui ne la fait que sous réserve dans son commentaire de l'*Olla patella*, p. 40, art. ORNUS : « L'identité de *coquène* avec *cochène* (sic) devient douteuse si ce dernier, comme il se pourrait, représente coccineus ». Mais cette étymologie ne vaut rien et il ne faut pas douter de l'identité de *coquène* et *cochène* : reste à trouver l'explication de *coq*, qui reparaît aussi dans *cofrène*, autre nom du sorbier (et non de l'érable, comme le suppose Godefroy).

2. J'écris *troène* (et non *troëne*, comme Littré, Godefroy, etc.), trop heureux de rendre hommage à une excellente réforme faite par l'Académie française dans la dernière édition (1877) de son Dictionnaire, où *poème*, *poète*, *troène*, ont pris la place de *poëme*, *poëte*, *troëne*, et où l'on s'étonne seulement de ne pas trouver aussi *Noel*, au lieu de *Noël*.

cornouiller sanguin, dit *bois puant* dans les Vosges, *bois puine* dans le Centre, *puin blanc* et *puine blanche* en Haute Normandie, etc., porte les noms de *pifus* ou *piéfus* dans la Basse Normandie (Calvados, Manche)[1], de *pied-fût* à Montjean (Maine-et-Loire)[2], de *piafus* dans la Sarthe[3], de *piéfu* et de *pourfu* dans la Mayenne[4]. Si je ne me trompe, les mots actuels *péfu*, *pifus*, etc., remontent au *put-fust* de 1221.

Carpentier a relevé dans une lettre de rémission de 1461 le passage suivant, où il glose le mot *pieffuf* par « arboris species » : « Le suppliant print une poignée de verges de bois qu'on « appelle *pieffuf*[5]. Je me suis reporté au registre du Trésor des Chartes visé par Carpentier (Arch. Nat., JJ 192, n° 14) et j'ai constaté que l'acte concerne Vieux-Bellême (Orne) : selon toute vraisemblance, il s'agit du cornouiller sanguin.

Il va de soi que *piéfu* etc., nom de la bourdaine et des plantes analogues, n'a rien à voir avec le nom vulgaire d'un champignon que je trouve dans le *Nouv. Larousse illustré* sous la forme *pied-fu*[6]. Ce champignon, le collybie *à pied en fuseau*, tire son nom de *pied* et de *fus* « fuseau » : il faut donc l'écrire *pied-fus* ou *piéfus*.

ANC. PROV. *RAMISSA*

Godefroy a emprunté à Carpentier[7] les deux seuls exemples qu'il connaisse du subst. fém. *ramisse* « clôture faite de petites branches d'arbre ». Il a fort judicieusement rapproché ce mot ancien du patois des environs de Montmorillon (Vienne) où *ramisse*, d'après l'abbé Lalanne, désigne une haie vive. Mais il

---

1. Joret, *Flore pop. de Normandie*, p. 93.

2. Verrier et Onillon, *Gloss. des patois de l'Anjou*, II, 113.

3. Montesson écrit abusivement *plafus* d'après la correspondance fréquente du patois *py-* et du français *pl-*.

4. Dottin, sous *pqurfu*, fait un renvoi à *piéfu*, article qui manque ; mais sous *pyé*, par suite d'une fausse étymologie, il inscrit *pyé fu* comme nom du cornouiller sanguin.

5. Dans Du Cange, *PAFUSTUM ; reproduit par Godefroy, *s. v°*, avec la traduction « troëne ou cornouiller sanguin ».

6. Le nom de la bourdaine et celui du champignon sont également absents du *Traité de la formation des mots composés* d'Arsène Darmesteter.

7. Dans Du Cange, RAMILIÆ.

est intéressant de faire remarquer que ces deux exemples proviennent de l'ancienne province du Haut-Limousin et appartiennent par conséquent au provençal. Le plus ancien est extrait de lettres de rémission transcrites dans le registre JJ 176, n° 221 du Trésor des Chartes (Tours, mai 1444) : ces lettres visent des faits qui se sont passés dans la paroisse de « Cozeys près Limoges », aujourd'hui *Couzeix*, canton ouest de Limoges[1]. Le second provient de lettres de rémission transcrites dans le registre JJ 186 n° 125 (Chinon, juillet 1459), qui visent des faits qui se sont passés dans la paroisse de « Chasteauchervis », aujourd'hui *Château-Chervix*, cant. de Saint-Germain-les-Belles, arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne)[2]. A ces deux exemples, anciennement connus, mes dépouillements me permettent d'en ajouter un troisième. Il provient de lettres de rémission transcrites dans le registre JJ 187, n° 183 (Gannat, août 1456) qui visent des faits qui se sont passés près de Villepradeau, hameau de la commune de Montaigut-le-Blanc, cant. de Saint-Vaury, arr. de Guéret (Creuse). Le mot y revient deux fois : « Il ... entrevy, à la lueur qui rayoit... ung homme derriere une *ramisse*... Et adonc icellui Estienne sailly par-dessus lad. *ramisse* ».

L'étymologie est claire ; c'est le lat. ramus combiné avec le suffixe -īcia, comme dans *palissa*, *randissa* et *sebissa*, qui ont des significations analogues. Le mot semble avoir disparu du patois limousin actuel. Du moins on n'en trouve aucune trace dans les cartes B 1592 (*haie*) de *l'Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont. Mais on peut en toute sécurité inscrire *ramissa* dans un dictionnaire complet de l'ancien provençal.

ANC. FRANÇ. *REECHIER*

Godefroy donne sans définition les trois mots suivants relatifs à la fabrication ou au commerce des vins :

Reec, adj. ?

---

1. On trouve dans ces lettres la phrase suivante : « une branche d'arbre appelé *saleys* ». C'est l'anc. limousin *saletz* < *salicium « saule », dont je me suis autrefois occupé (*Essais de phil. franç.*, p. 76).

2. Quelques mots du patois limousin sont transcrits textuellement, notamment cette phrase : « *Per que gitas tu mon bestail d'eyci ?* »

De chascun tonnel *reec* apres la mi-mars.... (XIIIe s., *Vic. de l'eau*, XV, Beaurepaire).

REECHIÉ ?

Si li muevent noise et contens,
Ne là le lessent sejorner;
Mais de prison le font torner
En autre por plus errager ;
Et ce apele on *reechié*.

(*Le Martyr de saint Baccus*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 262).

REEQUIÉ?

De la tonne *reequie*... De la tonne et du tonneau qui ne sont *reequiez* (XIII s., *Vic. de l'eau*, XV, Beaurepaire).

Il est certain que nous sommes là en présence d'un verbe *reechier* « tirer au clair, soutirer », dont *reec* fait l'effet d'être l'adjectif verbal. Dans le *Gloss. hébreu-franç. du XIIIe siècle*, le participe *réché* est traduit dubitativement « transvasé » par les éditeurs, MM. Brandin et Lambert[1]. Dans la seconde partie du *Livre des mestiers*, le vin *reech* est opposé au vin *seur mere*[2]. Un exemple exterieur de cet adjectif figure dans une charte latine de 1190 du cartulaire de Saint-Médard de Soissons, relative au vin : « Prior habebit venditionem si voluerit ad non reletum sive ad reletum, id est *reech*[3] ». L'action de *reechier* le vin porte le nom dérivé de **reechaison*, écrit *reschaison* dans un texte orléanais que Godefroy a emprunté à Carpentier. Le verbe apparaît sous la forme *resquier* dans trois textes de Tournay recueillis par Godefroy, lequel donne cette traduction erronée : « abandonner, laisser en souffrance, consigner ». Je suppose qu'il faut encore le reconnaître dans *reschier*, que Godefroy ne traduit pas, et qui figure tel quel dans Cotgrave avec cette définition : « To shift, or take out of one thing to put into another. » Enfin je relève dans les *Comptes des consuls de*

---

1. Page 56, ligne 37 ; index, p. 277.

2. Édit. Lespinasse et Bonnardot, p. 243, titre III, art. 1 et 2. Dans le glossaire-index, les éditeurs traduisent à tort *reech* par « rêche », et ils se figurent que *mere* se rattache au lat. merum. En réalité la *mere* est la lie, et se rattache à matrem.

3. Exemple recueilli par les Bénédictins et inséré dans Du Cange sous RELETUM. Je ne suis pas en état de rendre compte de ce mot bas latin.

Montréal-du-Gers, publiés en 1895 par feu l'abbé Breuils, le passage suivant, daté d'août 1412, où se trouve un verbe *arecar* dont il est difficile de méconnaître la parenté avec la famille dont il vient d'être question : « Quan fen *arequa* los bis de mossenhor d'Armanhac e fen adoba la baychera [1]. »

Il ne reste plus qu'à trouver l'étymologie. Au dernier moment, je m'avise de l'existence du verbe anglais *to rack*, qui a exactement le même sens que les mots que je viens de passer en revue, c'est-à-dire celui de « soutirer ». Le *New Engl. Dict.* le rapproche justement du gascon *arraca* (mais à tort de l'art. RAQUÉ de Cotgrave) qu'il ramène, comme Mistral, au subst. *raco* « rafle de raisin, marc » : c'est une étymologie contre laquelle proteste tout ce que je viens de soumettre au lecteur; il n'y a donc pas lieu de la discuter.

ANC. PROV. *SAUMESTIL*

On lit dans le manuscrit d'Oxford de *Girart de Roussillon*, v. 2705 de l'édition W. Foerster :

S'en podie provar un a volpil,
En en ferie munge *usau mestil.*

M. P. Meyer traduit en ces termes : « S'il trouvait un lâche parmi eux, il le ferait moine en un moûtier [2] ». Cette traduction reproduit non la version primitive, mais la forme provençalisée (ms. de Paris), où on lit effectivement :

S'en podia proar un a volpil
Ieu en faria morgue *en un mostil* [3].

Mais l'altération de *mostier* en *mostil* pour les besoins de la rime est vraiment trop barbare. Je crois préférable de s'en tenir au texte d'Oxford et je lis :

Eu en ferie munge *u saumestil.*

C'est-à-dire : « moine ou psalmodiateur ».

---

1. *Arch. hist. de la Gironde*, XXIX, 320, art. 33. Je dois à mon ami M. E. Levy l'indication d'un second passage dans les comptes de Montréal de la même année (*ibid.*, p. 325, art. 6) et, ce qui est plus précieux, de la survivance du verbe gascon sous la forme *arraca* (Mistral).

2. *Girart de Roussillon*, p. 90, § 157.

3. Édit. F. Michel, p. 65.

Je vois dans *saumestil* le latin ecclésiastique psalmista orné d'un suffixe explétif destiné à satisfaire à la rime selon une tendance connue de l'auteur de *Girart de Roussillon*[1]. Le mot *saumestil* n'est pas plus barbare, en sa forme pléonastique, que *evangelistier*[2], pour *evangelista*, ou le bas latin psalmistanus, pour psalmista, sacristanus ou sacristarius, pour sacrista, qui sont dûment attestés[3].

Les suffixes d'origine grecque -ista et -ismus ont un *i* bref qui dans les mots les plus anciennement passés en latin vulgaire est rendu par *e* : cf. *arbalesta* < arcuballĭsta et *batesme* < baptĭsmum. Mais le provençal a *batisme* en concurrence avec *batesme*, tandis que le français ne fait usage que de la forme en *e*. Au type sacristanus, la plupart des langues romanes répondent par des formes avec *e* : ital. *sagrestano*, prov. *sagrestan*, a fr. *segrestain*. Il n'est donc pas extraordinaire de trouver *saumestil*, où le changement de l'*i* en *e* est en outre favorisé par la tendance à la dissimilation vis-à-vis de la désinence *-il*. Cf. l'ancien prov. *Batestina* (cité par Mistral) et les familières modernes *Tetin*, *Tetino* pour les prénoms *Batistin*, *Batistino*.

ANÇ. BRESSAN *SEI*

Le terrier de Bâgé-le-Châtel (Ain), dont M. É. Philipon a publié d'abondants extraits[4], contient un mot intéressant qui a attiré l'attention de l'éditeur, mais au sujet duquel il ne semble pas avoir réussi à asseoir un jugement solide. Je veux parler du mot *sei* ou *seis*, dont M. Philipon parle successivement en ces termes :

---

1. Cf. le ms. d'Oxford, v. 6726-6729 :

Melz vos fure el moster la messe dir
E vostres saumes dire a Deu servir.

Je remarque en outre que l'ancien français connaît *psalmister* au sens de « psalmodier » (voir Godefroy, *s. v°*).

2. Raynouard, *Lex. rom.*, II, 87, et Levy, *Prov. Suppl.-Wörterb.*, III, 361.

3. Du Cange, SACRISTA.

4. *Documents linguistiques du midi de la France*, rec. et publ. par Paul Meyer (Paris, 1909), p. 26 et s.

1° « *Seis a peschier* paraît signifier lot de pêche ; cf. Du Cange, SEDES. Quant à la forme, on en peut rapprocher l'anc. prov. *ses*, *sez* (Raynouard, *Lexique roman*, V, 218), mais l'*i* du bressan est embarrassant[1].

Nievroz postule un *ē* : la forme *Nevvro* est donc à rapprocher de *seis*, si tant est que ce dernier nom remonte bien à sĕdes[2].

Seis * sēdios[3].

Dans ce dernier rapprochement, M. Philipon s'est manifestement rendu compte de la faute de quantité qu'il avait d'abord commise en attribuant un *ĕ* au substantif latin sedes, qui a réellement un *ē* auquel correspond régulièrement la diphtongue bressane *ei*. Mais, en même temps, il donne à croire qu'il considère le mot *sei* ou *seis* comme un mot masculin. C'est une erreur. Le mot revient souvent dans le terrier de Bâgé, et si, dans beaucoup d'exemples, le contexte ne fournit pas le moyen de déterminer le genre qu'il convient de lui attribuer, il en existe plusieurs où le genre féminin est manifeste. Qu'on en juge par les citations suivantes :

Item, la syseyma partie d'*une seis*... a peschier (p. 26, l. 5).
Item, la syseyme partie *d'une seis*... a peschier (p. 27, l. 11).
Una sey a peschier... et lo quart *d'une sey* (p. 37. l. 14).
Les treis pars *d'une seys* a peschier (p. 38, l. 13 d'en bas).
Lo quart *d'une seys* a peschier (p. 39, l. 14).
La quarte partie *d'une sey* (ibid., n° 64, l. 3).

Les choses étant ainsi, on peut affirmer que le substantif féminin *sei*, du parler ancien de la Bresse, vient du latin sēdem, et signifie simplement « emplacement », comme le comporte son étymologie. Il est surprenant que le terrier de Bâgé emploie fréquemment au cas régime du singulier la forme *seis*, au lieu de *sei*. Il semble y avoir là un trouble morphologique analogue à celui par suite duquel l'ancien français dit parfois *la reiz*, *la roiz*, en face du latin vulgaire illam rētem.

ANC. PROV. *SEMPELH*

On lit dans une ordonnance sur la boucherie, qui figure dans le *Te igitur* de Cahors, que les bouchers, après avoir tué les

1. *Loc. cit.*, p. 26, n° 4.
2. *Loc. cit.*, p. 27, n° 5.
3. *Loc. cit.*, p. 110, n° 17.

bœufs, les vaches, les moutons et les brebis, doivent porter et vendre ailleurs qu'au marché « las avols carns, los caps e las lenguas et las ferradas [1] els ventres els *sempelhs* els budels [2]... »

Les éditeurs, MM. P. Lacombe et L. Combarieu, ont traduit *sempelhs* par « peaux ». En réalité, il s'agit du troisième estomac des ruminants appelé vulgairement *feuillet* ou *livre* parce que sa cavité intérieure est tapissée de follicules ; cf. Pline, 28, 42, 2 : « venter quem *centipellionem* vocant. » *Sempelh* devrait être écrit *cenpelh* : il correspond régulièrement à un type du latin vulgaire *centipellium, qu'il est permis de supposer. Mistral donne dans le même sens la forme féminine *cent-pèio*, en Languedoc *cent-pelhos*, qu'il explique (sans renvoyer au latin) par « cent-loques » : l'étymologie populaire a manifestement retravaillé le type phonétique primitif pour le mettre en harmonie avec la langue courante [3].

ANC. BOURG. *SERGEON*

L'article 1274 des *Inventaires des ducs de Bourgogne* publiés par B. Prost [4], contient cette mention, laquelle provient d'un inventaire des épaves et biens vacants advenus au duc, en 1371, dans le bailliage d'Auxois : « 2 *sergeons* de chenove » [5]. Le mot me paraît n'avoir aucun rapport avec *sergeon* « petite serge », que Carpentier a recueilli et que Godefroy lui a emprunté [6]. Il est d'ailleurs encore vivant aujourd'hui dans les patois de l'Yonne, comme en témoignent ces deux articles du Dictionnaire de S. Jossier [7] :

---

1. Sur le sens de *ferrada*, voir l'article consacré ci-dessus à ce mot.
2. *Manuscrits de la ville de Cahors. Le Te Igitur* (Cahors, 1874), p. 175.
3. M. Blondheim a signalé l'existence de l'anc. franç. *cenpeil*, employé dans le même sens par le rabbin Raschi de Troyes, et il a rattaché à la même famille, avec beaucoup de sagacité, les mots qui, dans la région lyonnaise, signifient « déchirer » (*Romania*, XXXIX, 161). Dans la Suisse romande, à Chamoson (Valais), on emploie *sampè* au sens général de « estomac » ; M. Zauner, qui signale le fait (*Die roman. Namen*, p. 180), place *sampè* parmi les mots d'origine inconnue. Il est clair qu'il s'agit d'un autre représentant de notre *centipellium.
4. Cf. *Romania*, XXXVIII, 448.
5. Tome I, p. 228.
6. Voir Du Cange, SERGA ; Godefroy, SARGEON.
7. *Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, XXXVI, 62 et 147.

CHARGEON, s. m. Poignée de tiges de chanvre. — Se dit plus particulièrement de l'un des douze paquets de chanvre qui forment la masse ou *bargée* qu'on met baigner dans l'eau pour le rouissage.

SORGEON, S. m. Poignée de chanvre (Étais, Festigny).

Sergeon correspond phonétiquement au picard *cherion* « poignée de lin ou de chanvre préparé »; il remonte au même type étymologique * cirrionem,, dérivé de cirrus[1].

FRANÇ. DIAL. *SEVERONDE*

Il y a longtemps qu'on a constaté le rapport du franç. *severonde*, plus anciennement *sovronde* avec le lat. subgrunda, suggrunda, dont il reproduit fidèlement le sens [2]. Nicot, dans son *Tresor*, s'exprime en ces termes à ce sujet.

Severonde, f. penac. *Est le rang des cheuvrons issants de la couuerture d'vn edifice, & faisans sourcil au mur, couuerts de tuile, iettans les gouttieres loing du mur, pour le sauuer de l'eau celeste, & vient du Latin* Suggrunda suggrundæ. Var. Suggrundia suggrundiorum. Vitruuius [3].

Ménage et Diez ont emboîté le pas à Nicot, et Diez a fait cette remarque : « En français le *g* a été élidé [4] ». C'est là précisément que gît la difficulté. Qu'on parte de subgrunda ou de la forme assimilée suggrunda, la disparition du *g* latin de grunda [5] est inexplicable au point de vue phonétique, puisqu'il est appuyé par la consonne précédente, et la raison d'être du *v* français n'apparaît pas clairement. Ce *v* a d'ailleurs pour correspondant un *b* sinon dans le provençal propre, qui ne paraît pas

---

1. Voir mes *Nouv. Essais*, p. 200-201, art. CER. Je note, à cette occasion, que *ser* figure, appliqué au lin, dans le Leudaire de Montréal (*Bull. hist. et philol.* du Comité, 1896, p. 484), et qu'il faut lire « unum *cerrum* de lino », au lieu de *certum*, dans les coutumes de Lézat (Ariège), p. p. Le Palenc et Dognon, p. 16, art. V.

2. Voir l'art. SEVRONDE de Godefroy, où sont données, à la suite des exemples anciens, beaucoup de formes des patois modernes du Nord de la France et de la Belgique.

3. En 1549, R. Estienne se contente d'enregistrer le franç. *seueronde* et de le traduire par le mot latin suggrunda.

4. *Etym. Wörterb.*, I, GRUNDA.

5. L'italien et le roumanche remontent au mot simple grunda.

avoir conservé le mot latin, du moins dans la région sud-ouest de la langue d'oïl dont la phonétique se rapproche du provençal. On trouve en effet le dérivé *sebrondail*, qui manque à Godefroy, dans les coutumes d'Oléron [1].

La solution de cette double difficulté nous est fournie par l'article suivant du *Liber glossarum* :

Subgrunda. Inter tectum et parietes subgrunda dicitur, vulgo vero *subundra* [2].

Il faut d'autant moins hésiter à corriger *subundra* en *subrunda* que cette dernière forme figure dans le recueil publié en 1573 par Henri Estienne et connu sous le nom de *Hermeneumata Stephani* : (« subrunda ὑπόστεγον ») [3], et dans une autre glose citée par les Bénédictins et dont j'ignore la provenance exacte : « Ὑπόστεγον, grunda, suggrunda, subrunda [4] ». Le *Liber glossarum* a été compilé en Espagne vers la fin du VIIe siècle. Il est donc permis de penser que, sous la plume du compilateur, le mot *subrunda* représente la prononciation vulgaire de ce qui serait en latin plus ancien ou plus correct *superunda. Par suite, il faut admettre que le latin classique subgrunda, suggrunda a été refait par étymologie populaire sous la poussée sémantique du verbe superundare « déborder » dont il est devenu en quelque sorte le substantif verbal. Le français *sevronde* (adouci plus tard en *severonde*) et le saintongeais *sebrondail* représentent les formes refaites * superundaculum et

---

1. « Si hom fait sa maison de une part et *sebrondails* posset (*corr.* passet) ostre la meité dau chemin, et autres de l'autre part dau chemin facet après maison et voilget faire amander son *sebrondail* decique la meité dou chemin, il convendra au premer que il demermet son *sebrondail* en tant que il passet ostre la meité dau chemin, que li duy degotail cheent ou meilluec dou chemin. » (*The Black Book of the Admiralty*, éd. by Sir Travers Twiss, vol. II, London, 1873, p. 388). Je dois la connaissance de ce curieux texte à mon confrère et ami M. Ch. Bémont. Le commentaire linguistique de Sir Travers Twiss, sur le mot *sebrondail*, est d'une aimable phantaisie (*chevron* + *dale*).

2. *Corp. gloss. lat.*, V. 246, 17. C'est l'exemple qui figure dans Du Cange, SUBUNDRA.

3. Reproduit dans le *Corp. gloss. lat.*, III, 365, 14 ; cité dans Du Cange SUBRUNDA (addition des Bénédictins).

4. Addition à Du Cange, SUBRUNDA.

* superunda et ne se rattachent qu'indirectement au latin classique subgrunda, ou suggrunda[1].

SOUPES EN VIN

Les célèbres heures d'Anne de Bretagne, conservées à la Bibliothèque Nationale (lat. 9474) et dont les enluminures sont attribuées au peintre Jehan Bourdichon, sont riches en figures de plantes ; chaque plante y est généralement accompagnée de son nom latin et de son nom français écrits en belle gothique. Il y a quinze ans, M. J. Camus a donné de cet herbier en peinture un excellent commentaire linguistique qui dispense de lire ce qu'ont écrit à ce sujet Antoine de Jussieu et J. Decaisne[2]. Mais il reste cependant quelques mots à tirer au clair, notamment le nom français du trèfle rouge (*Trifolium rubens* L.) qui est écrit dans le manuscrit *sousperantvin*. « Qu'est-ce que *sousperantvin* ? dit M. Camus. Je serais porté à l'interpréter par *souspire en vain*[3] ». Et voici que feu E. Rolland, qui n'a rien trouvé d'analogue parmi les noms actuellement en usage en France pour le trèfle, reprend le texte du livre d'heures et la pensée de son commentateur, M. Camus. « Il est probable, dit-il, que dans le langage emblématique des fleurs de l'époque la plante signifiait : *je soupire en vain*[4] ».

Or M. Léopold Delisle vient de présenter à l'Académie des Inscriptions[5] un livre d'heures appartenant à M. le colonel Holford, de Londres, qui offre les plus grandes ressemblances avec le livre d'heures dit d'Anne de Bretagne. Au fol. 19 est figurée une plante appelée en latin *trifolium maculatum* et en français *treffles ou souppes en vin*. On ne saurait douter que

---

1. Au dernier moment, je remarque dans le *Dict. des patois de l'Yonne* de S. Jossier un dérivé de *sevronde* (par la variante *sevronne*, dont Godefroy a des exemples) qui mérite d'être signalé, car sa formation ne saute pas aux yeux de prime abord : « SOUFFERNEAUX, SOUFFERNEAUX, s. m. pl. Bas de la toiture à l'intérieur d'un grenier. — Mailly-la-Ville. »

2. Dans le *Journal de botanique*, 8e année, nos 19-23. Tirage à part sous ce titre : *Les noms des plantes du livre d'heures d'Anne de Bretagne*. Paris, Mersch, 1894, 32 p. in-8o.

3. Tirage à part cité, p. 29.

4. *Flore pop.*, IV, 135.

5. Séance du 14 janvier 1910.

l'énigmatique *Sousperantvin* des heures d'Anne de Bretagne ne soit une mauvaise lecture de *Souppes an vin*. Ce nom vulgaire du trèfle rouge se comprend de lui-même, si l'on tient compte de la signification primitive du mot français *soupe*, à savoir « tranche de pain destinée à être trempée dans un liquide ». La locution *soupe en vin* a été conservée dans le langage des manufacturiers et des naturalistes pour désigner une variété de couleur rouge. Littré en donne les deux exemples suivants : « Les draps et autres étoffes qu'elles teindront et feront teindre en grandes et hautes couleurs, comme écarlate, cramoisi, *soupe en vin* et autres couleurs parfaites, *Règl. des manuf.*, 22 oct. 1697. — On y compte quatre variétés, qui sont les gris de fer, les chamois, les *soupes en vin* et les gris doux, BUFFON, *Oiseaux*, t. IV, p. 338. » Mais il y a mieux. Cotgrave, dans son célèbre *Dictionnaire* (1611), enregistre à l'article SOUPE, la mention suivante : « *Soupe en vin*. Medicke fodder, Snayle Claver ». C'est la luzerne, qui porte aussi le nom vulgaire de *Grand Treffle*[1].

Revenons à nos livres d'heures. La forme plurielle, *souppes en vin*, est évidemment celle sous laquelle l'expression a été le plus ordinairement usitée et c'est celle que le copiste des heures d'Anne de Bretagne a dû avoir sous les yeux. Il a lu *sousp-*, au lieu de *soupp-*, et cette bévue l'a entraîné à remplacer la préposition *en* par une désinence de participe présent en *-ant* qui a rendu l'expression méconnaissable. Mais je crois qu'il y a un fait phonétique curieux à dégager de sa méprise, à savoir un rhotacisme syntaxique. Prononcée comme un seul mot, la locution *souppesenvin* a dû évoluer phonétiquement en *souppe-*

---

1. Cf. Rolland, *Flore pop.* IV, 125. Le nom de *souppe en vin* est donné par Rolland d'après Duez, qui l'a certainement pris dans Cotgrave. Il reste à à trouver la source de Cotgrave, tâche dans laquelle j'ai échoué jusqu'ici, aussi bien que mon ami M. le Dr P. Dorveaux. Mon confrère M. Max Prinet me signale, d'autre part, le fait que la cardamine (variété à fleurs roses) porte le nom de *soupe au vin* dans le patois de Rimaucourt (Haute-Saône), ce qui m'amène à constater que la *Flore pop.* d'E. Rolland, I, 238, enregistre le même nom dans la Côte-d'Or et la variante *soupe en vin* dans l'Aube et la Haute-Marne. Par une figure de même nature, le nom de *soupe au lait* ou *soupe de lait* s'applique à la robe des chevaux, au plumage des pigeons et à une variété d'hyacinthe (pierre précieuse).

renvin. Des rhotacismes flagrants se font jour sous la plume du même copiste ; il écrit en effet : *freres*, pour *freses* « fraises » (p. 109), *norilles* et *nourilles*, pour *nosilles* et *nousilles* « noisettes » (p. 69 et 185), *sarrarine* pour *sarrasine* (p. 113), *serires* pour *serises* « cerises » (p. 171), etc. Inversement, il écrit *primeveize* pour *primeveire* « primevère » (p. 45). Bien que rare, le rhotacisme syntaxique est un phénomène incontestable. J'ai eu occasion de le signaler dans le patois du Morvan qui dit notamment *voince* « jointure du doigt » d'après la forme syntaxique *les oinces* prononcée « *lez oinces* »[1].

FRANC. *TOUILLE-BŒUF*

Littré n'a donné aucune étymologie, dans le corps de son dictionnaire, pour les deux mots TOUILLE « un des noms du requin » et *touille-bœuf* « espèce de chien de mer ». Dans son Complément, il s'est rallié à l'explication de *touille-bœuf* proposée par F. Meunier, *Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel*, p. 143 : « Il *touille* (agite, salit l'eau), *le bœuf* (de mer) ». Arsène Darmesteter, sans y penser autrement, a compris que le *touille-bœuf* était un animal qui « touillait » le bœuf : du moins, c'est ce qui résulte de son classement du mot dans la série « ce à quoi on dit, où le verbe régit l'accusatif »[2].

En réalité, il n'y a aucun rapport entre le verbe *touiller* et le nom du chien de mer ou requin (ce qui est tout un, comme on sait). Le verbe *touiller* se présente en ancien français sous la forme *toillier* et vient de tudiculare[3] ; le nom du requin est dès l'origine *toil*, monosyllabique. Godefroy ne donne que deux exemples de *toil*, qu'il traduit prudemment par « sorte de poisson » : un de 1285, qu'il a emprunté sans le dire au dictionnaire poitevin de l'abbé Lalanne[4], et un de 1494, tiré d'un arrêt relatif aux marchands fréquentant la Loire qu'a publié Mantellier. On en trouve d'autres, et d'abord dans Godefroy

---

1. Voir mes *Mélanges d'étym. franç.* p. 133.

2. *Traité de la form. des mots composés*, édit. primit., p. 196 ; 2e éd., p. 224.

3. Voir mes *Essais*, p. 391.

4. Lalanne a un second exemple, de 1332, lequel vient comme le premier, d'extraits pris par Rédet dans les archives de la Vienne dont il avait la garde.

lui-même, art. PARERIE[1] : « Haren, *toueil*, adot et autre parrerie de poisson » (13 janv. 1474, *Compt. du R. René*, p. 185, Lecoy). L'éditeur Lecoy de la Marche a imprimé (art. 533) : « haren toneil » et a fait une note... sur *adot*. La correction réalisée par Godefroy est excellente : par *toueil* il faut certainement entendre le chien de mer salé, marchandise qui faisait concurrence à l'églefin et à la morue proprement dite. Je trouve une mention très intéressante de *toil* apporté de Paris à Audenarde dans un extrait des comptes des ducs de Bourgogne pour l'année 1377 : « pour porter lettres closes de Mgr d'Arras à Paris devers le roy et pour en aporter sur un cheval du poisson appelé *toil* par devers Mgr à Audenarde[2] ».

Les parlers actuellement vivants connaissent encore ce nom du chien de mer sur toute la côte française de l'Océan : en Bretagne *touil*[3] ; en Poitou *touil* et *teuil* ; en Saintonge *touil* ; en Gascogne, jusqu'à la frontière d'Espagne, *touil* (écrit au moyen âge *tolh*). L'espagnol dit dans le même sens *tollo* : c'est une forme galicienne identique au portug. *tolho*. Le type étymologique paraît être * tŏlium ou * tŏculum ; mais l'origine primitive m'échappe. En tout cas, la graphie moderne *touille* est certainement fautive.

Pour en revenir à *touille-bœuf*, ou mieux *touil-bœuf*, je crois qu'il faut y voir un composé par apposition. La variante *touille-à-bœuf*, recueillie par Duhamel, me paraît sans valeur et influencée par *touil-à-l'épée*, nom de la variété dite scientifiquement *Squalus vulpes*. On remarque en effet que la grande roussette, autre variété de chien de mer, s'appelle en Normandie *vake de mé* (vache de mer), et le chien de mer proprement dit, *taurille* dans l'île de Ré[4].

Antoine THOMAS.

---

1. A la définition : « denrées mises en vente, lot de denrées mises en vente », substituer : « préparation pour conserver le poisson, conserve ».

2. B. Prost, *Invent. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 378, n° 3080. L'éditeur s'est contenté de cette note : « Sorte de poisson mentionné dans le *Dictionnaire* de Fréd. Godefroy ».

3. Rattaché à tort par V. Henry, dans son *Lexique étym. du breton mod.*, p. 268, au verbe français *touiller*.

4. Voir Rolland, *Faune pop.*, III, 82-87, et XI, 150-161. Je ne cite pas la mention de *beuf de mer* à côté de *kien de mer* dans Crapelet, *Remarques... sur qqs locutions...* (Paris, 1831), p. 116, parce que j'ai retrouvé la source où a puisé Crapelet (Bibl. Nat., franç. 25,545, fol. 19 r°) et que cette source, qui est du XIIIe siècle, porte réellement *louf de mer* (loup de mer) : c'est d'ailleurs ainsi qu'a lu Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, 2e éd. (Paris 1815), t. II, p. 81.

INDEX GÉNÉRAL[1]

I. — Français

achangonnir 221
adorser 190
ados, -osser 186, *n.*
adot 258
adoub 186, *n.*
adoucir 185
adoux 184
aers 192
afaitier 230
afoer, afouer, afouger 187
agrape, -per 223
agregier 223
aigrefin 235, *n.*
alchimie 192, *n.*
amender 189
aorze, -emont 190
aours, aourser 189, 190
arbalete 184 *n.*
arcamie 192
archandir 224
argibau 184, *n.*
argiboise 184, *n.*
argiglette 184, *n.*
arquebuse 184, *n.*
arquemie 192, *n.*, 193 *n.*
aube 225
aubu, -ue, -ughe, -uy 194
aurser 190
auvéche 185, *n.*
avant-bras 196
avant-pied 196
avenant 221
aveneril 227
babiche, -chon 198
barbes (coiffe de) 199
barbete 198
barbets de St-Lazare 199
barbiche, -et, on 197
barbute 197
bargée 253
bast, bât 202
bateron 203
batoir 202
batur 203
beguin, -inage 197, *n.*
benijon, -ison 185, *n.*
bercheril 228
berser 204, *n.*
beudri 206
+ beuf de mer 259, *n.*
biche, -on 198
bonnenc, -ent 205
bosnenc 206, *n.*
+ bosuens 205
boteri 206
boteril, -tri 206, 207
botzis 206
boudril 206
bouffir 241, *n.*
bouteril 206, 228
bouticle 232
boutine 207, *n.*
boutri 206
boutroul, -ouye 207
brou de bique, de chèvre 215
caldum 220
camjous 221
canchon 221
caniche 242, *n.*
canjon 221
capine cauche 208
carcloie 211
catachife 208
catafiche 208
catefust, catefut 208
cauche, -er 208
caudin 220
cenpeil 253, *n.*
cercleie, -oie 210
chaitivier 214
chambert 208
chambrail 210
chambrat 210
chambril 210
chanjon 221
chant (côté) 225
chape, -eron 207
char 211
charcloie 210
+ charenate 212
charevais 212
charevaste, -tre 212
charevate, -voste 211, 212
chargeon 254
chaubard 208
chaudin 220
chaudumeau, -mel 219
chaudun 220

1. Les formes reconstituées sont précédées d'un astérisque : les formes fautives d'une croix.

chèm'né 213, *n.*
chenevé 210, *n.*
cherion 254
chetivier 214
chevron 255, *n.*
chiebrouch 214
chievrebroust 214
chôpe-cu 185, *n.*
ciebrou 215
citronnat 214, *n.*
claie, cleie 211
cochène 246, *n.*
cœurcueilson 234
cofiche 235, *n.*
cofrène 246, *n.*
cojongles 235
comenter 243
conceel 215
concès 216
conchier, -cier 216
conciau 216
conseel, -al 215
coquêne, -esne 246, *n.*
cornebichet 234
couper le cou (*fig.*) 223
crête 228
creuillie 185, *n.*
cul d'âne, de mulet 241
dafouger 187
dale 255, *n.*
dé, deel 213
demoniacle 232
derrible 218
déruble, -bler 218
désauma 216
desrub, -ube 218
desrubé 218
desrubain, -bant 219
destorbier 214
doleirous 217, *n.*
doux (à) 184
druble 218
dumeau 219
dzeûcllè 237
eaubue 194
écacher 222
écanchon 220
écanger 221
écaucher 222, *n.*
échandir 224
écocher 222
écochéte 222, *n.*
écochié 222, *n.*
écochoué 222
écômant, *écômer 218
écorchage, -er, -oir (Canada) 222
écoucher 222
égrappe, -per 223
égréger 222
+eiebrou 215
émouchage (Canada) 222
encangeonné 221
enchâtre 285, *n.*
encreuiller 185, *n.*
escacher 222
escalberge 185, *n.*
+escancher 222
escanchon 222
escanger 222
eschandir 224, *n.*
escaucirer 220, *n.*
eschantir 225
esclefin 235, *n.*
escomos 221
estofeger 189
étouffer 189
étrefouger 189, *n.*
fenicle 231
ferir 240
fernicle, -ique 231
feunique 231
flairor 230
flaor 230
florir 223
fornicle 231
fouger 188, *n.*
fouiner 231
founike 231
fraror, -ur 231
frenicle, er 231
frenicliou 231
freres (fraises) 258
frereur, -reux 232
funicle, -ik 231
fus 246
fust 244
+gañguerillié 234
gargueuilson 234
garnette 233
garni, -nis 232
gâter 223
gauguenillier 233
gauguenillié, -erillié 233
gofiche 235, *n.*
gorgoçon 234
greuille 185, *n.*
guenille 223
hauche 235
hauche-buche 235
houllebiche 234
jalaie, jaloie 235
jalee 235
jeu (joug) 236, *n.*
joal, joalee 235
joclle, 237, *n.*
*joel, joëlle 237.
joscle 237
joual, joualée 235
jouau 236
jouelle 236
jovenor 232
kiefbruch 215
kien de mer 259, *n.*
+kiesbruch 215
kievrebroust 214
lanfès 185, *n.*
louf de mer 259, *n.*
maimon 185, *n.*
martror 232
massue 195
menion 185, *n.*

mere [du vin] 249, *n.*
meuellai 237
nâle, -liere 239
nivel, noel 246, *n.*
nomblil 207, *n.*
norille (nosille) 258
nougat 214, *n.*
nourille (nousille) 258
obue 194
oinces 257
onicle 232
orangeat 214, *n.*
orbiche 235
orce (ourse) 191
+orce (= arce) 191
orcel, -ele 191, *n.*
orchil, -ius 191, *n.*
orcuel 191, *n.*
orfi, -fin 235, *n.*
orgeat 214, *n.*
orne 237
orphie 235, *n.*
orse (ourse) 191
parentor 232
parerie 258
pargeter 241, *n.*
pèfu 246
peignon 203, *n.*
permentage, -ter 243
pete-verne 246
piafus 247
pied-fu 247
pied-fus 247
pied-fût 247
pieffuf 247
piéfu, -fus 246, 247
pifus 247
+plafus 247, *n.*
planche 237
poe 245, *n.*
poëme, poëte (poëme, poëte) 246, *n.*
poiré 214, *n.*
poistron, -oit- 242
pommé 214, *n.*
porcille 240
porferir 241
porjeter 241
porpris 241
postérieur 242
pouffer 241, *n.*
poufir, -frir 241
poufissure 241
pouitronier 242, *n.*
pourcille 240
pourferir 241
pourfri, -frir, -frire 241
pourfris 241
pourfu 247
pourpris 241
pricque 243
pridnet 244, *n.*
prike 243
primeveire, -eize 258
prique 243
proferir 241
psalmister 251, *n.*
puin, puine 246, 247
put, put-fust 245
pyé fu 247, *n.*
quat in chife 208
quatefiche 208
quatre de, en chiffre 208
quementer 241
quiebroch 214
rafouer 188, *n.*
raie (poisson) 244, *n.*
ramisse 247
raqué 250
rechandir 224
réché 249
rêche 249, *n.*
rechiver 186, *n.*
reec, reech 248, 249.
*reechaison 249
reechier 248
reequié 249
regeteore 184, *n.*
regetoere 184, *n.*
*regibeoire 184, *n.*
regiber 184, *n.*
+regoteore 184, *n.*
reie 244, *n.*
reiz 251
reschaison 249
reschier 249
resquier 249
rinves 235, *n.*
rjibau 184, *n.*
roinces 257
roiz 251
rugibaud 184, *n.*
sarrarine, -asine 258
sebrondail 255
segrestain 251
senevé, -vel 213
senevei 214
seneviel 214
sergeon 253
serires (cerises) 258
severonde, -vronde, -vronne 254
soigle, soille 215, 216
sorgeon 254
soucicle 231
soufeurneau 256, *n.*
soupe au lait 257, *n.*
soupe au vin 257, *n.*
soupe en vin 256
soupes en vin 256
+sousperantvin 255
souz 186 *n.*, 219
sovronde 254
stocfis, stofix, stokfiche 135, *n.*
soult 186, *n.*
tapin (à) 208
*tapine cauche (à) 208
tapinois (en) 208
taurille 259
tchibrou 215
teuil 259

toil 258
+ toneil 259
tooillier 259
tortue 195
toueil 259
touil, touille, touille-bœuf 258, 259
touiller 258, 259
triacle 232
troène (troëne) 246
turnicle 232
vake de mé 259
val 238
+ valiere 240
+ vampe, + wampe 196
vampè, wampè 196
voiel, voyelle 237
wandion 198, *n.*
warnète, -nette 230
wendel 201, *n.*
zeûclè 237

II. — Provençal (catalan, gascon, franco-provençal)

abdurat 189
adob, adobar, adop 186
adoub 186
afachar, afaitar 231
afeiti, aféti (fr.-pr.) 230
afogar, afougar, afoujar 187, 188, *n.*
afounsa 188
afous 187, *n.*
aigalié 227
alba 225
ambaradz (g.) 193
amoirous (fr.-pr.) 218
anvalatz 193
arbalesta 251
arecar (g.) 250
aret 201, *n.*
arquémi 193
arraca (g.) 250
arredoe, arredogue (g.) 193, 194
assado (s') (fr.) 184, *n.*
assiar (fr.-pr.) 184, *n.*
aubugo 195
avenat 213, *n.*
baraz (g.) 193
bardana, -ne, -nière (fr.-pr.) 200
bardouna (fr.-pr.) 200
barga, -gadé (g.) 203, *n.*
barjau 205
bateor (fr.-pr.) 202
batesme, -tisme 251
batior (fr.-pr.) 202
battao (fr.-pr.) 203
belsa, belsier 203, 204
berbegal 205
berbial 205
bersar 203, *n.*
bicheta (fr.-pr.) 213
bredja 202
bredjodoû, -our 202
cab, cap 201, *n.*
camara 209
camarat, -erat 209
capil 207
capit 207, *n*
castia (fr.-pr.) 239
* cenpelh 251
cent-pèio, -pelhos 251
cer, 254, *n.*
chaitivier 214
chamara 209
chambara, -bro 209
chanaveri 213
chandilla, -dillî (fr.-pr.) 224, *n.*
chandir, chandre (fr.-pr.) 224
chapial, -iaû, -il 207, *n.*
chapit (fr.-pr.) 207, *n.*
chenava (fr.-pr.) 212
chenevo (fr.-pr.) 213
clardat, -tat 201
consegail, al, -alh 216, *n.*
corcouissou 234
cossou (fr.-pr.) 224
costoo (g.) 193
coumba (fr.-pr.) 203
couns-, coussegal, -gau 216
crestianda (fr.-pr.) 201
crêt (fr.-pr.) 228
dérupe (fr.-pr.) 218
desaima, deseima (fr.-pr.) 216
deseimat 217
* desesmar 217
djouklla (fr.-pr.) 238
doloiros 217
échandéïr (fr.-pr.) 224
échandilla (fr.-pr.) 224, *n.*
échandir, échandre (fr.-pr.) 224
écherpir (fr.-pr.) 185, *n.*
écossou (fr.-pr.) 224
eime 217
êmo (fr.-pr.) 217
* encandezir 224
escandiha, -ado 224, *n.*
+ escandir 223, 225, *n.*
escantir 223 -5
eschandi 223

eschandre (fr.-pr.) 224
eschantir 225
esmar, -me 217
estoufega 189
étsindre (fr.-pr.) 224
étzerpir (fr.-pr.) 185, *n.*
evangelista, -tier 251
fach, -cha 231
farâ (fr.-pr.) 229
fedge 229
femorairil, -ial 227
femoreir 227
férâ, ferra (fr.-pr.) 229
ferrada 229
*flador, flaor 229, 230
fœtau (fr.-pr.) 230
forodâ, forodo 229
fos, 187, *n.*
frejam 229
fromentairil 227
fuilleri (fr.-pr.) 228
garnil 231
gorgosson (fr.-pr.) 234
graiteri 228
grandia (fr.-pr.) 239
hourso (g.) 191
joualo 236, *n.*
jouclia, jouclio (fr.-pr.) 237
jousclo 237
larfes 185, *n.*
léam 238
lim 238
lyam 238
maysi (fr.-pr.) 203, *n.*
messie (fr.-pr.) 203
moilla 202
mostier 250
+ mostil 250
moutea, -tia (fr.-pr.) 201, *n.*, 238
multia (fr.-pr.) 238
nala 239
ofegar 189
orjaria, -jier 191, *n.*
orsa (g.) 191
orzol 191, *n.*
oūbúgo 195
oursè, ourso 191
palissa 248
* pardana (fr.-pr.) 201
* pareana (fr.-pr.) 201
parei (fr.-pr.) 201
pariana (fr.-pr.) 200
pauta 245, *n.*
porcairil 227
postairol, -terol 242
poumentar (fr.-pr.) 243
+ pradenc 244
pudenc, 244
raco 250
ramissa 247
randissa 248
rechalivar 186, *n.*
recheivâ 186, *n.*
redier 242
sagrestan 251
saintia (fr.-pr.) 239
saletz, saleys 248, *n.*
sampè (fr.-pr.) 253, *n.*
sanda (fr.-pr.) 201
sandat, -tat 201
sanfloura, 186, *n.*
saumestil 250
sebissa 248
sei, seis (fr.-pr.) 251
sempelh 252, 253
ser 254, *n.*
ses, -z 252
tchairvôte 212
téras (g.) 191
tolh, touil (g.) 259
tristia (fr.-pr.) 239
tservôtot 212
vacairil 227
valatz 193
versao (fr.-pr.) 203, *n.*
veziat 223
vorm, vorma 186, *n.*
wandille (fr.-pr.) 201, *n.*

III. — Autres langues romanes

accarrear *esp.* 227
adobo *esp.* 187, *n.*
affocare *ital.* 188
affogare *ital.* 188
ahogar *esp.* 188
aliam *piémont.* 238
antlus *roumanche* 201, *n.*
aufegà *majorq.* 189, *n.*
avampiés *esp.* 196
badana *esp.* 197.
beleño *esp.* 204
capillo *esp.* 207
desanimar *cat.* 216
fiadore *ital.* 230
fuoco *ital.* 188
galeata *roumain* 236, *n.*
gorgozza *ital.* 234
letame *ital.* 238
liamme *génois* 238
orcio *ital.* 191
orciuolo *ital.* 191 *n.*
orza *esp.* 191
orzuela *esp.* 191, *n.*
podar *esp.*, *port.* 245
podenco *esp.* 244
podengo *port.* 244
postrero *esp.* 242, *n.*

proferire *ital.* 241.
rehogar *esp.* 188, *n.*
sagrestano *ital.* 251
stofegar *ital.* 189
tolho *port.* 259
tollo *esp.* 259
ulcior *roumain* 194, *n.*
urceolo *esp.* 191, *n.*
velenho *port.* 205

IV. — Latin

* acalarium (b. lat.) 227
adersus 192
* adorciare 192
adurere, * adursare 192
* affactare 231
* affōcare 187
* affŏcare 187
* aggreviare 223
alba 194, 224
* albuca 195
albucium, -ucus 195, *n.*
albugo 194
ante 193, *n.*
* amoriosus 218
annosus 217
* aqualarium 227
aquosus 217
arcuballista 251
* assapidare 182, *n.*
auleticus 232, *n.*
aulicus 232, *n.*
baptismum 251
+ bastitorium (b. lat.) 202, *n.*
batatorium (b. lat.) 203, *n.*
+ batistorium (b. lat.) 202, *n.*
batitorium (b. lat.) 202, *n.*
* battatorium 203
* battetorium 203
* battitorium 203
belssa, -sserius (b. lat.) 204
* berbicalis 205
+ berbicinus -a 205
+ bescalinus (b. lat.) 227
bescalmis (b. lat.) 227
+ bestalinus (b. lat. 227)
calcare 222, *n.*
* caldumen 220
* camarare 209
camerare 209
cameratus 210
* canapatum 213
* canapum 213, *n.*
candere 225, *n.*
* candiculare 224, *n.*
* candire 224
capillus 207
cappa 207
* cappellus 207
* cappile 207
cariosus 217
carroballista 211
* carrocleta 211
carruca 195
castitas 239
centipellio 253
* centipellium 253
cercleia, -oia (b. lat.) 210 *n.*, 211
cerrum (b. lat.) 254, *n.*
+ certum (b. lat.) 254, *n.*
christianitas 201
* cirrio 254
cirrus 254
clamorosus 217
claritas 201
+ cleota (b. lat.)
+ clerta (b. lat.) 227
cleta (b. lat.) 211
cletella (b. lat.) 211
clitella 211
cloaca 227
+ cloata (b. lat.) 227
coccineus 245 *n.*
coinquinare 216
* consecále, -lium 216
cossegalhum (b. lat.) 216 *n.*
costo, costonus (b. lat.) 193 *n.*
crates 211 *n.*
* custor 193 *n.*
cutis 222
digitalis 213
+ dobla (b. lat.) 227
* doloriosus 217
dova (b. lat.) 227
effocare 189
+ egregare 223
emendare 189
exanimare 216
* excalcitrare 20, *n.*
excandēre, -dĕre 224
* excandiculare, -lata 224, *n.*
* excandire 224
* excoacticare 222
excussorium 224
excutere 222
* excuticare 222
factare 231
* factatorium 231
faux 187
* femorarium 227
ferire 240
fersus, 192
* flagor 230

flagrare 230
* flagror 230
* flator 230
flatus 230
* flavor 230
florere 224
focarium 188 *n.*
focus 187
foetor 230
fox 187, 189
fragor 230
* fragror 230
* fratrorum (= fratrum) 232
* frenicus (=phreneticus) 232
frenum 232
galleta (b. lat.) 236
granditas 239
gratiosus 217
grunda 254
gurges 234
horreum 192 *n.*
incandescere 224
* infernicola 232
* jugalata 237
jugalis, jugatus 237
* jugum 236
* juscla 237
* juvenorum (= juvenum) 232
* juxtula 237
laboriosus 217
laetamen 238
limus 238
* martyrorum (= martyrum) 232
mater 248 *n.*
merum 248 *n.*
metaxa 203 *n.*
* multitas 239
* musc[u]lare 237
naupreda 244
nidorosus 217
obduratus 186
odiosus 217
* officare 189
officere 189
offocare 189
orca 190, 192
ornus 246, *n.*
parentorum [= parentum] 232
* paretana 201
paries 200
phreneticus, -iticus 232
post 242
* postariolum 242
* postarius 242
* posterarius 242, *n.*
posterio 242
posterus 242, *n.*
praefocare 189
prestis, pristis 243
proferre 241
psalmista 251
psalmistanus (b. lat.) 251
* pulmentare 243
pulvis 185, *n.*
putare 245
ramus 248
* recandire 224
reletum (b. lat.) 249, *n.*
* retarius 242
retorta (b. lat.) 246
* retrarius 242
retro 242
sacrista, -anus, -arius (b. lat.) 251
* salicium 248, *n.*
sanctitas 239
sanitas 239
scalpere 185, *n.*
sécale, secále 216
sedes 252
segregare 223
+ senioralis (b. lat.) 227
* sinapale 214
* sinapatum 214
* sinapellum 214
* sinapiculum, -pillum 213
somniosus 217
* stupificare 189 *n.*
subgrunda 254, 255
subrunda (b. lat.) 255
+ subundra (b. lat.) 255
succidia 219
succiduus 219 *n.*
suffocare 186
suggrunda 254, 255
sulcitum (b. lat.) 219
summum 186 *n.*
* superunda, -aculum 255
superundare 255
suspiciosus 217
* tŏculum 259
* ŏlium 259
tristitas 239
troinum (b. lat.) 246
+ tronum (b. lat.) 246
tudiculare 258
urceola, 191, *n.*
urceolus, urceus 191, 192
versatorium 203, *n.*
vaporosus 217
ventriosus 217
viriosus 217
vitiatus 223

V. — Langues germaniques

beluna *all.* 204
bilisa, -lse *all.* 204
bilsenkraut *all.* 204
boden *all.* 206
boezem *flam.* 205
bricke *all.* 244
*budna 206
*bupma 206
chaudron *angl.* 220, *n.*
come *angl.* 221
fisch 235 *n.*
fish *angl.* 235, *n.*
garn *all.* 233
garnnetz *all.* 233
hornvish *néerl.* 235 *n.*
hound-fish *angl.* 235
hull-cock *angl.* 235
kaldaunen *all.* 220, *n.*
kaninchenhund *all.* 245, *n.*
kenten *all.* 225, *n.*
kinda *norois* 225, *n.*
kyndir *norois* 225, *n.*
magen *all.* 206, *n.*
mögen *all.* 206, *n.*
*nastila 239
nestel *all.* 239
parget *angl.* 241, *n.*
paut- 245
prick *b. all.* 244
pricke *all.* 244
prik *néerl.* 244
pudel *all.* 245
rock *angl.* 248
rheinfisch *all.* 235
schelvisch *néerl.* 235
schobbe *néerl.* 185, *n.*
schosse *flam.* 222, *n.*
scomu 221
shake *angl.* 220
skaka *isl.* 220
*skarberga 185, *n.*
skömm *isl.* 220
souce *angl.* 186, *n.*
stokvisch *néerl.* 235, *n.*
sulz 219
vamp, -pay, -pe *augl.* 196
wamba *all.* 196
wamme *all.* 196
wampa *all.* 196
wand *all.* 201, *n.*
wanze *all.* 201, *n.*
wand-laus, -wurm *all.* 201, *n.*
wentel *all.* 201, *n.*

VI. — Langues celtiques

alb- *gaul.* 195
carruca *gaul.* 195
cleta *gaul.* 211
ulw- *kymr.* 185, *n.*

VII. — Grec

ἀμφι 193, *n.*
ἄργιλος 195
ἀργός 195
αὐλή 232, *n.*
αὐλητής 232, *n.*
αὐλητικός 232, *n.*
αὐλικός 232, *n.*
αὐλός 232, *n.*
ζεύγλη 237
κλείειν 211, *n.*

LE SALUT NOTRE DAME

LA LETTRE DE PRÊTRE JEAN

(FRAGMENT APPARTENANT A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE)

Dans le lot de parchemins appartenant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève d'où j'ai tiré le fragment des *Enfances Gauvain* publié ci-dessus [1], se trouve un cahier composé de deux feuillets doubles ayant jadis formé le centre d'un cahier, dont il me paraît utile de donner une courte notice. Ces deux feuillets, en parchemin, ont 192 millimètres de hauteur sur 138 de largeur. Ils contiennent : 1° une copie très abrégée du *Salut Notre Dame* de Gautier de Coinci ; 2° la célèbre lettre de Prêtre Jean, en français, incomplète de la fin. L'écriture peut être attribuée au troisième quart du XIIIe siècle. Les textes sont écrits à deux colonnes ; il y a de 37 à 42 lignes à la colonne.

Le ms., à en juger par les caractères de la langue, semble avoir été écrit dans la région située entre Paris et la Picardie, en appuyant un peu vers l'Ouest. Le *c* suivi d'*a* ne reste pas vélaire, ce qui exclut la Picardie et les pays situés à la même latitude ou au delà ; d'autre part, *c* assibilé devient *ch* : *douchor* est fréquent dans le salut à la Vierge ; citons encore *rachine*, *fache*, dans le même poème. Ce dernier caractère s'observe dans l'Oise et dans la partie adjacente de la Seine-Inférieure, région où *c* suivi d'*a* ne se conserve pas avec la prononciation vélaire. Il y a quelques exemples d'*ei* (il y a aussi *oi*) pour *ē*, *ĭ* ; ainsi *tei* dans la seconde strophe, *rei* ailleurs. C'est un trait normand, de même que *cen* pour *ce* [2], qui se rencontre à diverses reprises. Je note encore, non comme fait dialectal, mais comme une habitude du copiste, l'omission fréquente de l'*n* des troi-

1. Voir *Romania*, XXXIX, 1 et s.
2. Voir *Romania*, XXXVII, 361.

sièmes personnes du pluriel. C'est un fait qui s'observe ailleurs [1]. J'ai rétabli cette lettre entre crochets.

I

Le *Salut Notre Dame* se compose, dans l'édition de Gautier de Coinci donnée par l'abbé Poquet (1857), de 157 quatrains. Cette édition, comme on le sait, est faite d'après un manuscrit exécuté avec beaucoup de luxe, qui fit partie de la bibliothèque de Charles V [2], et qui, naguère était le joyau de la bibliothèque du séminaire de Soissons [3]. On possède du *Salut* d'autres copies que l'abbé Poquet n'a pas pris la peine de consulter [4]. Je ne

---

1. Voir, par exemple, *Raoul de Cambrai*, éd. de la Soc. des anc. textes, p. LXXXI.

2. N° 948 de l'inventaire des livres de Charles V et de Charles VI, dans les *Recherches sur la librairie de Charles V*, par M. L. Delisle, II, 155-6. Pour la description et l'histoire du ms. voir *ibid.*, I, 285-305.

3. Depuis la loi sur la séparation des églises et de l'État (1905) ce ms. a disparu.

4. Je note ici celles de ces copies que possèdent les bibliothèques publiques de Paris. Ce renseignement est d'autant plus utile que le Salut Notre Dame ne se trouve pas dans tous les mss. de Gautier de Coinci, et que, lorsqu'il s'y trouve (soit avant soit après les miracles), les catalogues le passent le plus souvent sous silence, le considérant comme faisant partie d'un autre salut de Gautier de Coinci, qui le précède ordinairement, et qui commence par ce vers : *De par la mere Dieu cent mile foiz salu.*

ARSENAL, 3518, fol. 68.

BIBL. NAT., fr. 986, fol. 205 *d*, à la suite de l'épilogue : *A la fin de cest livre ou j'ai pené maint jor.*

— 817, fol. 167.

— fr. 1533, fol. 255 *c*.

— fr. 1536, fol. 240 *d*.

— fr. 2163, fol. 216 v°. Ce ms. est suivi de cet explicit, dont le catalogue imprimé n'a pas tenu compte : *Explicit liber domini Galteri, prioris de Vi, scriptus per manus Guillelmi monachi Maurigniacensis* (Morigny, dioc. de Sens) *anno Domini MCCLX° sexto.*

— fr. 2193, fol. 1 *d*. La pièce est précédée d'un quatrain noté : *Entendés tuit ensemble et li clerc et li lai.*

— fr. 22928, fol. 281.

— fr. 23111, fol. 321 v°.

— fr. 25532, fol. 221.

crois pas que la leçon très abrégée que renferme notre fragment soit d'une bien grande utilité pour une édition critique de cette médiocre poésie. Elle ne contient en effet que 58 quatrains. Voici les quatre premiers et les deux derniers :

I Ave dame des angres[1], ave dame de gloire,
Qui de la grant coronne enportés la victoire ;
Ave, dame, ton fiz t'a asise a sa destre ;
Ave, sor tote chose douche et sade dois estre[2].

II Ave dame as .v. letres, qui nommée es Marie ;
Bon fu né de sa mere qui a tei se marie
Quer li Seint Esperit a tei se maria
Le jor que li seint angre dist *Ave Maria*[3].

III Ave dame as .v. letres qui le deable enchante[n]t ;
Toz ceus qui volentiers de vos lise[n]t et chante[n]t
En paradis seront mené tout en chantant ;
Touz ceus qui de vos chante[n]t vont deable enchantant[4].

IV Ave dame as .v. letres qui le monde conduient ;
Cil qui en loer vos s'esbate[n]t et deduient
Par toi seront en gloire o grant joie conduit :
L'arme iert beneüré[e] qui avra ton conduit[5].

Fin (éd. Poquet, p. 755) :

Ave pucele verge, ave piteuse dame ;
Ge te pri as meins jointes, de cuer, de cors et d'ame,
Tous cels et totes celes delivrés de malfé,
Qui prieront por moi quant diront cest ave.

Ave verge Marie ; je te pri de cuer fin
Qu'avec celui nos faches vivre et durer sanz fin,

---

1. Ms. *ang'es*.
2. La leçon ordinaire (éd. Poquet, p. 758) est :
Ave, dame de gloire, ave dame des angres,
Ave qui couronnée siés desus les archangres,
Ave, ja t'a assise tes douz fiex a sa destre,
Ave, sus toute chose doiz tu douce et sade estre.
3. C'est le septième quatrain de l'édition.
4. Ce quatrain manque dans l'édition.
5. Neuvième quatrain de l'édition. Au troisième vers *joieusement*, au lieu d'*a grant joie*.

Qui por nos doner vie en la croiz devia.
Ci finet tes salus desprians devia[1].

Explicit.

II

Pour la lettre de Prêtre Jean, je transcrirai également le début et la fin ; mais la fin est celle du fragment, et non celle de la lettre à laquelle il manque à peu près le contenu d'un feuillet. On pourra comparer ce texte avec celui de l'édition de Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf*, 2e éd., III, 356-375, qui est faite d'après le ms. B. N. fr. 4963 (ancien 9634 de l'ancien fonds). Les variantes sont très nombreuses, bien que les deux textes se rattachent évidemment à la même version.

Prestre Joen, par la grace de Deu et de Jesu Crist rois entre les rois crestiens, mande salu et amor a Frederic l'enpereor[2] de Romme. Nos feson a savoir a la vostre amor et il nos a esté plusors foiz raconté que vos desirés mout a savoir par vroies enseignes de nos et de nos conviegnes et de nos terres et de nos choses ; et por cen premierement sachiez que nos aoron le Pere et le Fiz et le Seint Esperit en terre, et creon bien certeinement que il sunt treis persones en Deu solement. por laquel chose nos vos mandon que vos la craance et la maniere de vostre gent et de vostre terre nos fachiez a savoir par vos letres, et nos mandez se vos volez nule chose que nos puisson trover en nostre terre, quer vos l'avroiz mout volentiers. E se il vos plesoit a venir en nostre terre, vos[3] rois et sires enprès nostre decès. E por voir sachiez qe nos avon la plus haute coronne qui soit en tot le monde et la plus riche, si conme d'or et d'argent et de pierres precioses et de bones fermetez, si conme de chitez et de chasteaus. E sachiez bien de verité que .lx. et .ii. rois sont desoz nostre [poesté], qui sont tuit bon crestïen. Et si avon autres rois qui ne sont pas crestïen, mès il sont bien en nostre conmandement. Et trestoz les povres qui sont en nostre [terre], soie[n]t privé ou estrange, nos les sostenon de nos aumosnes por l'amor de Deu. Et sachiez que en nostre terre a treis Yndes, donc (*sic*) la mendre est greignor que Lonbardie et Normendie

---

1. Le second hémistiche est corrompu ; éd. Poquet, *Ci fine ton salu, le prieur de Vi a.* Lire : *Ci finé ton salu le prieur de Vi a.*

2. Ms. *enperoor.*

3. Il faut suppléer ici *seroiz*. Il y a dans le ms. B. N. nouv. acq. lat. 2335 *Romania*, XV, 177) : *Et se vos vouleis venir en nostre terre, bien (il) soiez vous venus, car vous sereis sire de toute nostre terre après nous...* La leçon du ms. suivi par Jubinal est toute différente.

et Franche et Bretaigne et Navare et Espaigne et Escoce et Engleterre n'est. En la grant Ynde gist le cors seint Thomas l'apostre, et ceste Ynde est envers Orient...

Avant de transcrire la fin de notre fragment, qui présente des difficultés d'interprétation, je crois utile de donner ici le passage correspondant de l'original latin. Je le donnerai en double texte. Le texte de la première colonne est tiré de l'édition critique que Zarncke a constituée à l'aide de plusieurs manuscrits [1]. C'est le texte primitif. Dans la seconde colonne je donne la leçon d'un ms. de Cambridge (Bibl. de l'Université, Oo. 7.48) que Zarncke a aussi publiée, faisant justement remarquer qu'elle est l'original de la version française éditée par Jubinal [2]. C'est une sorte de paraphrase en latin de cuisine qui, en certains endroits, se rapproche tellement du français qu'on la croirait faite sur la traduction. Zarncke a envisagé cette hypothèse et l'écarte avec raison. Le ms. de Cambridge, en effet, reproduit souvent les termes mêmes du texte primitif, ce qui prouve qu'il en est dérivé.

A	B
Palatium vero quod inhabitat sublimitas nostra ad instar et similitudinem palacii quod apostolus Thomas ordinavit Gundoforo regi Indorum [3], in officinis et reliqua structura per omnia simile est illi. Laquearia, tigna quoque et epistilia sunt de lignis cethim. Coopertura ejusdem palacii est de ebeno, ne aliquo casu possit comburi. In extremitatibus vero, super culmen palacii, sunt duo poma aurea et in uno-	Et nos facimus vobis notum [quod] palacium nostrum sit ad similitudinem palacii Gundofori, regis de Indea, quod beatus Thomas ordinavit. Trabes et cavroni sunt de quodam ligno quod appellatur cetim, et tegmen de libano, ideo quod libanus non potest ardere. Supra palacium istud sunt pomelli aurei et in quolibet pomello sunt duo carbunculi quod aurum resplendeat de die et carbunculi de nocte. Et majores

1. *Der Priester Johannes*, erste Abhandlung enthaltend capitel I, II und III; n° 8 du tome VII des Mémoires de la classe philologique-historique de l'Académie de Saxe. Leipzig, 1879, p. 977.

2. *Zwei lateinische Redactionen d. Briefes d. Presbyter Johannes und ihre Verhältniss zum französischen Texte.* Comptes rendus de la même Académie, 1877, pp. 114 et suiv. Le passage cité est à la p. 149.

3. Ceci est pris de la vie de saint Thomas l'apôtre : voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1888, p. 82.

quoque sunt duo carbunculi, ut aurum splendeat in die et carbunculi luceant in nocte. Majores palacii porte sunt de sardonico inmixto cornu cerastis, ne aliquis latenter possit intrare cum veneno[1], cetereque ex ebeno, fenestre de cristallo. Mense ubi curia nostra comedit, alie ex auro, alie ex ametisto, columpne que sustinent mensas ex ebore. Ante palacium nostrum est platea quedam in qua solet justicia nostra spectare triumphos in duello. Pavimentum est de onichino et parietes intexti onichino, ut ex virtute lapidis animus crescat pugnantibus[2]. In predicto palacio nostro non accenditur lumen in nocte, nisi quod nutritur balsamo. Camera in qua requiescit sublimitas nostra mirabili opere, auro et omni genere lapidum est ornata. Si vero alicubi propter ornatum sit onichinus, circa ipsum ejusdem quantitatis quatuor sunt corneole ut ex virtute earum iniquitas onichini temperetur[3].

Balsamum semper in eadem camera ardet. Lectus noster est de saphiro janue palacii sunt de sardonis mixtis cum ceraste propter hoc quod nullus homo possit ponere malos vermes intus. Alie janue sunt de libano et fenestre de cristallo. Et mense supra quas comedimus sunt quedam de cetim, cooperte ex auro, et alie de amatistis et pilarii ex ebore. Et coram palacio nostro est quedam planicies in qua nos sumus, quando volumus videre pugiles bellare. Et fit palacium ex uno lapide qui appellatur onichinus, et ex hujusmodi lapidibus laborantur omnia palacia que sunt circa planiciem, ideo quod pugiles corda habeant meliora. Et thalamus in quo jacemus tegitur ex auro et ornatur lapidibus preciosis. Et quedam lampas plena balsamo ardet de nocte in thalamo nostro, in quo tenemus curiam nostram, ardet quedam lampas ejusdem liquoris propter hoc quod bonum liquorem (*l.* odorem) reddant. Et lecti in quibus dormimus sunt de saphiris, ut habeamus virtutem castitatis. Et formosas habemus mulieres, sed nos non jacemus cum eis nisi per quatuor menses

---

1. On sait que la peau du ceraste (vipère cornue) passait pour être un antidote contre les poisons, ou du moins pour en décéler la présence. On avait à cet effet des couteaux à manches en peau de céraste : voir l'abbé Guérard, *Documents pontificaux sur la Gascogne*, t. I (1896), pièces 3 et 4, et *Mélanges de l'École de Rome*, 1894, p. 613 ; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 205 ; *Journ. des Sav.*, 1904, p. 283 ; *Flamenca*, 7184-7, etc.

2. A propos de l'*onichinus* il y a dans le lapidaire de Jesus Coll. (*Rom.*, XXXVIII, 519) que celui qui portera cette pierre *tencanus tuz tenz serva*. La même propriété ou une propriété analogue est attribuée à l'onyx dans les divers bestiaires publiés par Pannier (*Lapidaires français*, pp. 44, 90, 120, 153).

3. Le *cornil* (*carneolus* dans Marbode) a, selon le lapidaire de Jesus Coll. (§ 24, *Romania*, XXXVIII, 505), la vertu de calmer la colere et de mettre fin aux disputes ; cf. Pannier, pp. 52, 94, 133, 163.

propter virtutem castitatis[1]. Mulieres speciosissimas habemus, sed non accedunt ad nos nisi causa procreandorum filiorum quatuor in anno, et sic a nobis sanctificate ut Bersabee a David, redit unaqueque ad locum suum. Semel in die comedit curia nostra. In mensa nostra comedunt omni die .xxx. milia hominum preter ingredientes et exeuntes : et, hi omnes accipiunt expensas singulis diebus de camera nostra, tam in equis quam in aliis expensis. Hec mensa est de pretioso smaragdo, quam sustinent due columpne de ametisto. Hujus lapidis virtus neminem sedentem ad mensam permittit inebriari[2].

in anno, causa prolis concipiende. Hoc est in curia nostra, quia alie gentes faciunt voluntatem suam de uxoribus suis. Et sciatis quod .xxx. milia comedunt cotidie in curia nostra, sine transeuntibus, et omnes accipiunt expensas singulis diebus de camera nostra tam in equis quam in aliis expensis. Et mensa supra quam comedimus est de smaragdo et sedet supra quatuor pilarios de amastito, et virtus illius lapidis est quod non dimittit aliquem hominem inebriari comedentem ad mensam.

Voici maintenant la fin de notre fragment. Le texte en est altéré et ne pourrait être rétabli sans la comparaison des nombreux manuscrits que nous possédons de la Lettre de Prêtre Jean en français.

Nos vos feson a savoir que nostre paleis est fet a la maniere le rei Godefrei d'Inde, lequel mon seignor Seint Thomas l'apostre ordena, et le bois dont il est fet est apelé *occinon*[3], qui plus dure que nul autre fust, et la coverture est de liben[4], qui ne puet ardoir. Et sus le paleis a .ii. pomeax d'or, et sus chascun pomel a .ii. escharbougles, por cen qe l'or resplendist par jor et l'escharbougle par nuit, et les plus granz portes de nostre paleis sont de sardines meslées ovec cenistre[5], et les portes sont de tel vertu que nul larron ne puet

1. Il est dit seulement dans les lapidaires que cette pierre doit être portée chastement, sinon elle n'a aucune vertu : lapid. de Jesus Coll., § 76, p. 520; Pannier, pp. 41, 85, 115, 150.

2. Cf. Pannier, pp. 47, 98, 127, 157.

3. Il est assez singulier que le *ethim* du latin, soit devenu *occinon*. De même dans la version de Jubinal, où toutefois la phrase est fort différente. *Orinon*, mot que je ne saurais expliquer, doit s'être trouvé dans quelque manuscrit latin que Zarncke n'a pas connu.

4. *Liban*, dans Jubinal, *libano* dans le texte *B*.

5. Jubinal : *de cenistres meslées avoecques sardines*. Il est singulier que *cornu cerastis* ou *ceraste* (*B*) ait été rendu par *cenistre*.

metre le pié dedanz [1], et les fenestres sont de cristal. Et les tables sor quei nos menjon les unes sont de renon [2] ovrées a or et les autres d'amastites et les trestres sont d'iviere ; et devant nostre paleis est un planistre ou nos sonmes quant nos volon voer les jovenceaus esbanoier et joster [3]. Et la chambre ou nos jeson est toute d'or et aornée de pierres precieuses, et une lanpe pleine de basme art devant nos la nuit et rent mervelleuse oudor ; et le let ou nos dormon est de safirs por tenir vertu de chasteé, car nos avon mout beles femes, mès nos ne geson ovec elles fors de mois en mois por ocheson d'engendrer. Et .c. mile homes menjue[n]t chascun jor en nostre cort ; et la table sor coi nos menjon est d'esmeraudes et siet sur quatre piliers d'amaitiste, et la vertu de icele pierre garde d'enivrer.

Le reste manque.

J'ai exprimé jadis [4] l'opinion qu'il y avait au moins deux versions françaises de la Lettre de Prêtre Jean. C'est une opinion qui demande vérification. Quoi qu'il en soit, voici la liste des manuscrits de cette version qui sont parvenus à ma connaissance. Il va sans dire que cette liste est sûrement incomplète.

BERNE, 113, fol. 166 [5].
BRUXELLES, Bibl. royale, 9310 (nº de l'Inventaire de Marchal).
CAMBRIDGE, Musée Fitzwilliam, fol. 153 [6].
CARPENTRAS, 472 (anc. 464), fol. 176.
GENÈVE, 179 *bis*, f. 1-3 [7].
LONDRES, Musée brit., Reg. 20. A. XI.
— — Cotton. Cleop. B. 11, fol. 1.
— — Harl. 4404, fol. 93.
OXFORD, Bodleienne, Bodley 652, fol. 46.
— — Digby 86, fol. 21 [8].

---

1. Rien de tel dans le latin, mais le texte de Jubinal porte : *que nus ne puet metre dedens mauvais vices*, ce qui correspond bien à *B*.

2. Jubinal : *ramon*, que Godefroy traduit par « sorte de bois précieux ». Ici encore le traducteur doit avoir eu sous les yeux une leçon différente de nos deux textes latins.

3. Cette leçon se rapproche plus de *B* que d'*A*.

4. En 1877, dans l'introduction à mon mémoire sur la relation provençale de la prise de Damiette, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XXXVIII, p. 502.

5. Voir E. Stengel, *Durmart*, p. 452.

6. J'en ai transcrit le début, *Romania*, XXV, 559.

7. Ces fragments ont été signalés par M. Ritter dans sa notice de ce ms., *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1877, p. 85.

8. Voir la notice de M. E. Stengel sur ce ms. (1871), p. 5.

Paris, Bibl. de l'Arsenal, 3476, fol. 119.
— — 5366, fol. 195.
— Bibl. nationale, fr. 834, fol. 128.
— — 1553, fol. 435.
— — 4963, fol. 207[1].
— — 5084, fol. 1.
— — 12445, fol. 86.
— — 24431, fol. 167.
— — Nouv. acq. lat. 2335, fol. 45-56[2].

Pour les éditions de la Lettre de Prêtre Jean, voir Brunet, art. *Nouvelles de la terre de Prestre Jehan* (5e éd. IV, 119; cf. col. 645).

P. Meyer.

---

1. C'est le ms. (jadis 9634 de l'ancien fonds) d'après lequel la Lettre de Prêtre Jean a été publiée par Jubinal.

2. Ces feuillets, qui ont été achetés de Lord Ashburnham (Libri 96), avaient été volés par Libri à Montpellier. Ils faisaient partie du ms. 164 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine. Voir *Romania*, XV, 177 et Delisle, *Catal. des fonds Libri et Barrois*, p. 107.

THE LOVE-POTION

IN *TRISTAN AND ISOLT*

The period of the efficacy of the love-potion is variously defined in the various versions of *Tristan and Isolt*. In Béroul [1] we have the statement that it was confined to three years. In Eilhart von Oberg [2] this period is extended to four years, and the qualification is made that at the end of this time its influence still continues, although no longer so exacting in its passionate demand. Thomas [3] and the succeeding redactors declare that the influence of the potion was for life. Our effort in the following study will be to trace the development of the conception in these texts [4].

---

1. Éd. E. Muret, *Société des anciens textes français* (B), 2133-2140.

2. The original(O)is not extant. Short fragments of two 12th century manuscripts exist. It is represented by a prose version (P) of the 15th century ; a Bohemian version (C) of the 13th, with a continuation (C^1) of the 14th century ; a redaction (X), extant in two 15th century manuscripts (Dand H), based on a late 13th century redaction of the source of P ; and, incompletely, in a 15th century manuscript as a continuation of Gottfried (B). For the relation of these versions see Erich Gierach, *Zur Sprache von Eilharts Tristant*, in *Prager Deutsche Studien* (1908), § 1, 2, 3. The passage in question is found in OP, ed. Friedrich Pfaff, *Litterarischer Verein in Stuttgart*, CLII, p. 43-44; in OX, ed. F. Lichtenstein, *Quellen u. Forschungen*, XIX, 2279-2300 ; in OC^1, trans. Knieschek, *Z.f.d.Alt.*, XXVIII, 86_{15}-87_{15}.

3. *Tristrams Saga* (S), ed. Kölbing (Heilbronn, 1878), 56, 8-11 ; *Sir Tristrem* (E), ed. Kölbing (Heilbronn, 1882), CL ; Gottfried von Strassburg (G), ed. Marold, *Teutonia* (Leipzig, 1906) 11433-11449 ; Thomas (T), ed. Bédier, *Roman de Tristan*, I, 142 ; *French Prose Romance*, ed. Bédier, *op. cit.*, II, 340, 341.

4. M. Bédier (*op. cit.*, II, 238) considers that : 1° In the *poème primitif* the potion's efficacy was not limited, 2° The common source of B and O

I

THE EXPIRATION OF THE POTION IN BÉROUL AND EILHART : THE RETURN FROM THE FOREST

Disregarding for the moment the distinction between the Béroul and the Eilhart versions in their definition of the potion, let us first examine them together as differing from the Thomas version in representing a sufficient relaxation of its influence, at the end of a certain period, to permit the voluntary abandonment by the lovers of their life together in the forest.

The fact that Béroul and Eilhart regard the lovers as the victims of magic has been recognized by previous critics[1]

(γ), observing that in the second part of the romance the lovers see each other less frequently, invented the definition which we find in Eilhart. Here we are told that for the first four years the force of the potion was so strong that the lovers could not be separated for a day without illness, or for a week without death and that after these four years it was so far attenuated that they could bear separation. This distinction was invented, M. Bédier thinks, in order to make the lovers' passion appear « plus spontané, plus libre, plus humain ». 3° Béroul either neglects to mention the second part of this definition or deliberately misinterprets it. M. Bédier notes (II, 314-315) that Gaston Paris who read this discussion in manuscript did not find it convincing.

Golther (*Tristan und Isolde*. Leipzig, 1907, p. 98-100) considers that 2°, the idea which M. Bédier attributes to (γ), is the original idea. He does not account for the difference in the definition of Béroul. He does not suggest to what motives the various representations may be due.

Neither critic gives evidence for his opinions.

1. Cf. eg. Golther, 149 : « Thomas liess die Liebe zwar auch aus dem Tranke hervorgehen, in seinen Minneschilderungen tritt aber der Zauber ganz zurück, wie ja auch sonst alles märchenhafte bei ihm verschwindet. Thomas legt alles Gewicht auf Seelenmalerei, auf ausführliche Darstellung von Qual und Glück der Liebe, die aber nur als allgemein menschliche, unwiderstehliche Leidenschaft, nicht als böser Zauber erscheint ». M. Bédier, II, passim, and conclusion p. 318 : « Ces discussions ont montré quel est le double principe des remaniements de Thomas : une naïve tendance rationaliste, qui le porte à atténuer le merveilleux, et surtout son désir de tout enjoliver et de tout adoucir, pour transposer la légende au mode courtois ». Muret, *Romania*, XVI, 335 : « Mais le caractere général de leurs (B O) récits et de leurs des-

and the more closely we examine the attitude of these redactors the more forcibly we are struck with their anxiety to emphasize that the lovers are not responsible for their conduct. We are told that Tristan's deception of Mark in lying with Isolt on her wedding night, while the unsuspecting king enjoyed the servant Brangien, was 'nichein untrûwe' [1] but, like his 'grôzen unmâze' [2] in leaping across the meal-strewn floor, was 'âne sînen dang' [3] and all due to 'der vil unsêlige trang' [4]. Mark himself acknowledges this when he is told of the potion after the lovers' death [5].

This idea is most strongly emphasized toward the close of the life in the forest, the section of the narrative in which the overwhelming influence of the potion is represented as expiring [6].

---

criptions, les oppose nettement à la version de Thomas, moins antique, moins naïve, plus empreinte du mysticisme amoureux de l'époque ». Novati, *Studj di filologia romanza*, 1887, p. 390 «... l'amore di Tristran e d'Isolt (in the Beroul version)..... è il prodotto d'una malia ; una vera malattia morale, un fascino, un'aberrazione dei sensi, della quale coloro stessi che ne sono le vittime riconoscono la colpevolezza, contro cui insorgono con impeti violenti di ribellione, che detestano e vituperano come cagione e sorgente d'ogni loro sventura ».

It is noteworthy too that it is only in Béroul and Eilhart that we find the appeals for a judicial combat and the « miracles » (the leap from the chapel and the rescue of Isolt from the lepers), which express, as M. Bédier has observed, a conception « naïvement subtile de la justice », and « cette idée que les amants sont innocents ou qu'ils peuvent juridiquement le paraître ». Cf. Bédier, II, 183-6.

1. O X 2838-48.

2. O X 3909.

3. O X 2845, 3909. Also 2366 cf. OP 57, 10. « Doch mag es rechtlich nit betrieglichkeit sein, weil er solichs nit aus eignem mutwillen und frefel geton hat, sunder aus Schikung und würkunge materlicher kunst, vor offt genant. » 201, 1-3, OC, 186, 7-17, OC [1] 89, 18.

4. OX 2846, 3915. Also 2368, OP 57, 12, « nit aus schickung und ordnung der natur, sunder aus krafft und würckung des getrancks, das sy getruncken hetten ». 82, 15, OC [1] 186, 8, 13 ; 89, 9.

5. OX 9490, OP 201, 3.

6. It is unnecessary to remind the reader that the episodes which compose the Tristan story, taken from various sources, are more or less completely dominated by the latest redactor. Whether the account of the expiration of the influence of the potion and the return from the forest which we find in

Completely dominated by the potion the lovers are unconscious of their sufferings and privations. They, as well as the poet, recognize that their love is sinful, but they recognize too that they are powerless against it. They know that it is due to a supernatural influence of which they are the innocent victims. This appears clearly in their visit to the hermit Ogrin who is the embodiment of mediaeval piety [1]. The good man urges them to repentance and Tristan replies :

Sire, par foi,
Se ele m'aime (en bone foi,
Vos n'entendez pas la raison),
S'el m'aime, c'est par la poison [2].

Isolt likewise declares :

Sire, por Deu omnipotent,
Il ne m'aime pas, ne je lui
Fors par .1. herbé dont je bui
Et il en but : ce fu pechiez [3].

Bernul and Eilhart, belonged to an independent episodic treatment, which was appropriated as it was into the biographical romance, or whether it is the work of the same imagination as that to which we owe the introduction of the potion into the tradition, is a problem which is of no consequence for the present investigation.

1. The hermit confessor is popular in mediaeval French romances : cf. Chrestien de Troyes *Perceval*, ed. Potvin, 7675-7893, Wolfram von Eschenbach, ed. A. Leitzmann, *Altdeutsche Textbibliothek*, § 452-502 ; *Girart de Roussillon*, trad. Paul Meyer, p. 235-239; *Désiré, Lais inédits des XIIe et XIIIe siècles*, éd. Michel (Paris, 1836), p. 10, 17, 20-21 ; *Robert le Diable*, ed. E. Loseth (Paris, 1903), v. 638-915 ; *Romania*, XXXIII, 163 ff., etc. The hero finds the hermit in the forest. Emphasis is laid on his piety and learning and on the stubbornness of the sinners in their sin. The hospitable man invites the visitors to lodge with him, and cares for their temporal as well as their spiritual needs. His effort for the latter are finally successful. Confession, absolution, and penance are described more or less technically according to the usages of the Roman Catholic church, and the sinners depart with good resolutions to perform their penance and amend their lives.

2. B. 1381-4.

3. B 1413-17.

Or, as the Bohemian version of Eilhart expresses it :

It is laid on us by God ; we are both of us powerless to resist it [1].

They depart from the hermit without absolution.

The term of the efficacy of the potion at length expires. On the instant the compulsion which lay upon them is lifted. For the first time they realize the privations of their life in the forest, the misery of exile, the suffering they have caused each other. Isolt [2] in the leafy hut and Tristan [3] hunting in the forest simultaneously lament the fatal drink. In two monologues and a dialogue [4] their revulsion of feeling is developed at length. Their relief at being freed from the curse of the potion, their remorse for their sin, their regret for the injury they have done Mark, and their aspirations toward a better life, are couched in all the pious formulae of mediaeval orthodoxy. Moved by the desire to obtain absolution for their sin, and counsel :

Por qoi la joie pardurable
Porron ancore bien merir [5],

they again seek the hermit Ogrin. To the hermit's greeting :

Gent dechacie, a con grant paine
Amors par force vos demeine !
Conbien durra vostre folie ?
Trop avez mené ceste vie [6].

Tristan replies :

Si longuement l'avon menee,
Itel fu nostre destinee
. III. an a bien si que n'i falle,
Onques ne nos falli travalle [7].

Released from the influence of the potion the lovers at once abandon their evil life. Through the good offices of the

1. OC [1] 224, 6-8. Similarly OX 4720-9 ; OP 101, 25-102, 5.
2. B 2200-20.
3. B 2160-2201.
4. B 2201-89,
5. B 2276-8.
6. B 2295-9.
7. B 2301-5.

hermit Ogrin, Mark is prevailed upon to receive Isolt. Tristan brings her back to him and submits to exile. The expiration of the influence of the potion, the repentance of the lovers, and their reconciliation with Mark at the counsel of the hermit are entirely lacking in the Thomas versions. We may therefore regard as characteristic of the Béroul-Eilhart version the effort to extenuate the guilt of the lovers, while emphasizing their conduct as criminal, by attributing it to a supernatural influence and by limiting this influence to a definite period. The redactor thus brings their story within the range of sympathy of a popular audience whose faith in the efficacy of love-potions and in the sacredness of the marriage bond was equally sincere and equally uncritical.

II

THE CONTINUATION OF THE NARRATIVE IN BÉROUL AND EILHART

This edifying solution does not represent however, in any of the extant texts, the conclusion of the romance[1]. Nor does the continuation which we find in connection with it bear out its edifying promise. On the contrary the adventures which we find following it are quite without the savour of piety which we have found in the passages lately under discussion. The continuations both of the Béroul and the Eilhart versions represent the passion of the lovers as unabated.

---

1. Suchier, Paris, and Muret are agreed that the expiration of the influence of the potion and the repentance of the lovers represents an intended conclusion. Suchier, *Geschichte der französischen Literatur* (Leipzig, Wien, 1900), p. 112, suggested that it was the conclusion of the *ältesten Tristan*. G. Paris, *Journal des Savants*, 1901, p. 702, thinks that it represents the conclusion of the model common to Béroul and Eilhart. M. Muret, *Romania*, XVI, 341, points out interesting indications that it belongs to an episodic treatment which was appropriated, substantially unchanged, into the biographical romance. It is immaterial for the present discussion, to which of these hypotheses the reader may incline. The question will be considered at length in a study shortly to appear on the *Sources of the Tristan Romance*.

The Béroul continuator seems as unconscious of the contradiction to his definition of the potion which his continuation involves as he is of the other contradictions in his narrative which show clearly that the portion following does not belong to the same design as the portion preceding the return from the forest [2].

In the Eilhart version the continuation is prepared for by a qualification of the Béroul definition. We are told that after the first four years, the love inspired by the potion continued, but with less overwhelming power [3]. The prose redactor adds his personal opinion that this passion would have kindled by the end of those four years, an equally irresistible « natürlich feür der liebe » [3]. The qualification is clearly, it seems to me, a modification of Béroul's definition made by a poet who wished to reconcile his continuation with his account of the return from the forest. Such a supposition is entirely in accord with the habits of the Eilhart redactor, who, at every point in the narrative, appropriates the available material with as little modification as considerations of sequence will permit [4].

---

1. For a discussion of the continuation in Béroul, cf. Muret, *Béroul*, p. xxxv-xxxv. He concludes : « Ainsi nous sommes amenés à reconnaître dans le manuscrit 2171 deux, et même trois groupes de récits, nettement distincts et parfois contradictoires... On sait déjà que les récits de la première partie dérivent de la même source perdue que le poème allemand d'Eilhart d'Oberg. Dans le morceau de raccord, un récit de même provenance a sans doute été remanié pour accueillir les données de la dernière partie ».

2. OX 2279-90, O C 86, 15-87, 15.

3. OP 43-44.

4. Cf. below, p. 287. At an earlier point in the narrative we have a similar instance of the conservatism of this version. The poet is adopting into the biographical romance two independent episodes, the Tantris episode (the quest of healing) and the quest of Isolt (the quest of an unknown princess), OX 1012 ff., OC 33, 18 ff., OP 17, 5 ff. He might, as Thomas did later, S XXXII ff., E CXXI ff., G 8230 ff., have identified from the outset the princess of the second quest with the princess who had healed Tristan in the first. Or, retaining the second quest as the quest of an unknown princess, he might have furnished the moments of recognition necessitated by the appropriation of the personages as the hero and heroine of the same narrative. But he shrinks from so much invention and even provides against the necessity of a scene of recognition between Tristan and Isolt, by making her heal

III

THE CONTINUATION OF THE NARRATIVE IN THOMAS

The fact that the Thomas version, in its treatment of the forest life as a whole, is a revision, in accordance with more courtly taste, of a model which the Béroul-Eilhart version preserves substantially unchanged [1], establishes a strong antecedent probability that it is such a revision at this point also. Further, the conception of the potion which we have recognized in the Béroul-Eilhart version — a conception which condemned the relation of the lovers as criminal — is one with which Thomas would certainly not have been in sympathy. It would have been natural for him, if he had had such a version before him, to have effaced the limitation of the potion and to have altered the narrative in accordance with a conception of love less naive, less ascetic, more impregnated with the courtly ideals of his time [2].

As we have seen, the expiration of the influence of the potion, in the Béroul-Eilhart version, constitutes a turning point in the story. The lovers who had before recognized no possibility of quitting each other or of escaping the hardships of

---

him in the first visit by means of a plaster sent him at her father's command. M. Bédier, II, 212, points out that this characteristic of the Eilhart version is a modification of the source. The development of the extant texts in this section will be considered more fully in a study shortly to appear on the *Sources of the Tristan Romance*.

1. This has been established by Bédier, II, 259-263; Golther accepts his conclusion, p. 152-3.

2. Cf. eg. Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français* (Paris, 1870-71), Chrestien de Troyes, II, 28-34 :

> Onques del bevrage ne bui
> Dont Tristans fuz enpoisonez,
> Mais plus ne fait amer que lui
> Fins cuers et bone volontez.
> Si ne m'en doit savoir mal gré
> Quant de rien efforciez n'en fui
> Fors de tant, que mes eus en crui.

To efface the love-potion entirely was however too bold a move for Thomas.

the life in the forest, are suddenly, at the moment of the fulfilment of the term of the potion's efficacy, siezed with the desire to break off their sinful relation and to return to the court. Accordingly they seek the hermit Ogrin and with his assistance effect a reconciliation with the king[1].

Let us compare with this the version of Thomas, noting how he secures this turn in the narrative. Here there is no interruption of the influence of the potion, no repentance, no negotiations for return. On the contrary the lovers are forced to give up the life in the forest because Mark, having chanced to come upon them sleeping and seen a sword between them, is convinced of their innocence and commands them to return[2].

Certainly this termination of the life in the forest is more fitting in a poem dedicated to the glorification of love, than that in which the lovers take the initiative, moved by regret for their sin and discomfort. The difference between the Béroul-Eilhart and the Thomas versions at this point is therefore entirely in the direction of the latter's tendencies. In Béroul and Eilhart the return is voluntary; in Thomas it is not the lovers who beg, but Mark who commands, the return from their idyllic solitude.

The question is : Did Thomas actually have before him a version similar to that of Béroul and Eilhart at this point?

If we find that contradictions, ambiguities, and details incompletely utilized for the narrative in the Béroul-Eilhart version, reappear in Thomas in the same unsatisfactory form or with modifications which betray the effort to obviate them, we may suspect that the model which Thomas had before him was substantially identical, in this section of the narrative as in others, with the Béroul-Eilhart version. Further, if we find in Thomas the survival of significant traits of the edifying conception which we have found to be characteristic of the Béroul-Eilhart version, we may consider them an important confirmation of our suspicion. Let us therefore compare with the Thomas version, the incident of the discovery by Mark of the sleeping lovers in the forest, which occurs, in the Béroul-Eilhart

---

1. B 2147-2930, OX 4724-4998, OC[1] 224, 9-238, 8, OP 102, 2-109, 14.
2. S LXVII, E CCXXXV ff., G 18119-18605.

version, just previous to the account of the expiration of the potion.

Béroul does not account for Tristan's placing his sword between himself and Isolt [1]. Eilhart declares that it was a habit of Tristan's and expresses his personal opinion that is was a strange one [2]. Gottfried explains that Tristan, having been advised by the barking of the hounds on the preceding day, that Mark and his party were in the forest, had placed the sword in this position as a ruse to deceive whoever might chance to discover them [3]. M. Bédier has shown that the version of Gottfried is posterior at this point [4].

The glove, which in Eilhart [5] Mark unaccountably placed on the face of Isolt, is laid there in Béroul [6] to protect her from the sun. The *Saga* [7] preserves this incident as it is in Béroul. In *Sir Tristrem* [8] Mark more gracefully puts the glove in the opening through which the sun shines. Gottfried [9] stops the chink of the grotto with grasses. M. Bédier has shown that the Béroul-Eilhart version is the model of the Thomas versions at this point also [10].

In Béroul and Eilhart the king takes Tristan's sword and leaves his own in its place [11]. In Béroul he likewise exchanges

---

1. Cf. B 1805-6. It is possible that the lacuna at l. 1796 has lost us the explanation.

2. OX 4581-8, Similary OC[1] 218, 1-7, OP 99, 18-26.

3. G 17398-421.

4. Bédier, I, 244-5.

5. OX 4638-40, 4650-2, OC[1] (on Isolt's breast) 220, 6, 21 ff., OP 100, 15-16, 20-23.

6. B (glove or gloves) 2032-6, 2039-43, 2073-8 (the glove falls to Isolt's breast).

7. S LXVI, p. 81, 9-10.

8. E CCXXXI, 2537-44.

9. G 17580-622.

10. Bédier, I, 241-242 and note, II, 262. It seems to me possible that the glove originally had a symbolic signifiance which the redactors of the extant versions did not understand, and underwent a process of rationalization which appears complete in Gottfried. For suggestions as to the symbolic signifiance of the glove, cf. J. Grimm, *Deutsche Rechtsaltertümer* (Leipzig, 1899), I, 209.

11. B 2037-9, 2049-51, 2080-4, 2092, 2107, OX 4630-6, 4657-60, OC[1] 220, 3-16, OP 100, 14-15, 22-5.

Isolt's ring for his own [1]. These traits do not appear in Thomas. In Beroul the king's intention in leaving the tokens is represented as friendly. He reflects that when the lovers awaken and find them, they will know that he has discovered them and has had pity on them [2]. But he seems to forget the incident immediately and completely. The redactor fails signally to utilize it for the subsequent narrative; it appears in his version in grotesque inconsequence. Eilhart does not explain Mark's motives, but he later represents him as influenced by the memory of the incident to receive graciously the overtures of the lovers when, after the expiration of the potion's influence, they seek a reconciliation. We seem here to have another timid effort of Eilhart to improve upon the Beroul version [3]. In both Béroul and Eilhart the lovers, far from interpreting the tokens as Béroul declares they were intended, are terrified, being convinced that the king will return with his men and destroy them. They flee at once from the place, and, until the expiration of the potion's influence, lead a life of perpetual fear [4]. In the Thomas versions this unaccountable terror of the lovers is replaced by satisfaction in the reflection on the chastity of their attitude [5], and Mark, convinced of their innocence [6], recalls them at once to the court [7].

The substitution of the king's sword for Tristan's and the lovers' terror on finding the token, has close parallels in mediaeval romance. In these however there is no sword found between the lovers. On the contrary the discovery is a discovery of guilt. A man comes upon his wife or daughter sleeping with one of his vassals, and withdraws without awakening them. He leaves however a token of his presence. In one case he takes

---

1. B 2027-30, 2043, 2084-7, 2109-11.
2. B 2001-9.
3. Cf. above, note 4, p. 272.
4. B 2063-133; OX 4647-4701, OP 100, 18-101, 15, OC [1] 221, 11-18.
5. S LXVI, p. 81, 14-20, E CCXXXIII, 2559-62, G 17658-63.
6. For the sword placed between a sleeping couple cf. Bernard Heller, *L'épée symbole et gardienne de chasteté*, in *Romania*, XXXVI, 36-49 and XXXVII, 162-3.
7. S LXVI, p. 81, 21-9, E CCXXXIII, 2562-4, G 17663-96.

his sword and places it between the guilty pair[1]. In another he takes the lover's sword from its sheath and departs with it[2]. In a second redaction of the latter he substitutes a sword

---

1. In the Spanish Portugese romancero *Gerineldo* there is a liaison between the king's daughter and his chamberlain. The king awakens terrified by a dream and finds Gerineldo absent. He suspects his whereabouts.

Tomó la espada en la mano,
En gran saña va encendido :
Fuérase para la cama
Donde á Gerineldo vido.
El quisiéralo matar ;
Mas crióle de chiquito.
Sacara luego la espada,
Entre entrambos la ha metido.
Porque desque recordase
Viese cómo era sentido.
Recordado habia la infanta,
E la espada hà conocido.
— Recordados, Gerineldo,
Que ya érades sentido,
Que la espada de mi padre
Yo me la he bien conocido

The lover attempts to escape but is met by the king in the garden An accident intervenes however which permits the lovers to flee and they live happily in another land. J. Wolf and Hofman, *Primavera y flor de Romances* (Berlin, 1886), II. p. 166. Cited in W. Hertz, *Tristan und Isolde von Gottfried von Strassburg* [3], p. 551.

2. In the Old Irish epic *Táin bó Cúalnge* there is a liaison between Medb, the wife of king Aillil, and Fergus, one of his warriors :

It is there then that Aillil said to his charioteer Cuillius, 'Find out for me today Medb and Fergus. I know not what has brought them to this union. I shall be pleased a token should come to me by you.

Cuillius came when they were in Cluichre. The pair remained behind and the warriors went on. Cuillius came to them, and they heard not the spy. Fergus' sword happened to be beside him. Cuillius drew it out of its sheath and left the sheath empty.

Fergus is taunted by Aillil and deprived of his sword. Later, when he can do so more conveniently, Aillil avenges himself by killing Fergus : see W. Faraday, *The Cattle Raid of Cualnge* (London, 1904), p. 44, 51, 134, translation from the *LeaBhar na hUidhri* version ; cf. d'Arbois de Jubainville translation, *Rev. Celt.*, XXIX, p. 163, XXX, 162 ; Kuno Meyer, *The Death Tales of the Ulster Heroes*, R. I. A. *Todd Lecture Séries*, XIV, 32-5.

of wood [1]. In a third instance he covers the sleepers with his own mantle and takes away that of the lover [2]. His disposition, in the instances cited, varies from the determination to punish to the inclination to pardon [3]. The original form of the Tristan scene may also have been a discovery of guilt. What was its bearing upon the narrative, it is impossible to say. It may be that it led originally to the tragic ending [4]. It may be that it was the device by which some earlier poet motivated the return from the forest and brought the lovers into position for the stolen visits of the exiled Tristan, which constitute the chief matter of the subsequent narrative and of the episodic poems.

---

1. « Ein Jahr vor dieser Geschichte hatte Ailill den Fergus überrascht, als er zu einer Vereinigung mit Medb (Ailill's wife) gegangen war auf dem Abhang in Cruachan, sein Schwert auf dem Abhang neben ihm. Und Ailill hatte das Schwert aus seiner Scheide gerissen und ein Schwert von Holz an seine Stelle gesteckt und sein Wort gegeben, dass er es ihm nicht (zurück) geben würde bis dass der Tag der grossen Schlacht gegeben wäre ».

Táin bó Cúalnge, ed. E. Windisch (Leipzig, 1905), p. 414, cf. 858, from, the *Book of Leinster* version.

2. In the provençal biography of the troubadour Raimbaut de Vaqueiras a father discovers his favorite troubadour sleeping with his daughter. Here the article substituted is a cloak: « Esdevenc si que la dona se colquet dormir ab el, el marques que tan l'amava atrobet los dormen e fo iratz: e com savis homs nols volc tocar. E pres son mantel e cobri los ne: e pres cel d'En Raimbaut et anet s'en. E quant En Raimbaut se levet, conoc tot com era; e pres lo mantel al col et anet al marques dreg cami, et aginolhet se denan el e clamet merce. El marques vi que sabia com s'er' avengut; e membret li los plazers que li avia faitz en mans locs; e car li dis cubertamens, per que no fos entendut al querre del perdo, quel perdonec (*corr.* perdones) car s'era tornatz en sa rauba, selh que o auziron se cujeron que o disses per lo mantel, car l'avia pres. El marques perdonet li e dis li que mais no tornes a sa rauba. E no fo sauput mas per abdos. » (Chabaneau, *Les biographies des troubadours*, Toulouse, 1885, p. 87).

3. The belief that it is unsafe to waken a sleeping man is universal among primitive peoples, cf. G. L. Gomme, *The Handbook of Folklore* (London, 1890), p. 61. The superstition persists in mediaeval literature as a scruple of honor or courtesy, cf. OX 7475-7498.

4. Cf. the similar Old Irish romance, the *Exile of the Sons of Usnech*, and the Scotch-Gaelic versions of the *Pursuit of Diarmaid and Grainne*, v. below note 3, p. 294.

Whatever may have been its original bearing upon the Tristan story, the substitution of the sword certainly does not seem to be due to the peculiar moralizing tendency of the Béroul-Eilhart redactor. It is unaccountable there except as the survival of some earlier conception. On the contrary the position of the sword as *between* Tristan and Isolt may be a trait that was introduced by him as an attempt to turn the episode to account as preparation (timidly expressed in Eilhart, tacit perhaps in Béroul) for the subsequent reconciliation [1]. The substituted sword, which thus seems to be a survival, in Béroul and Eilhart, of an earlier version, is omitted in Thomas, whereas the separating sword, which might belong to the edifying conception emphasized by them, is retained.

We have noted Thomas' use of the incident to account for the return from the forest. The logical conclusion of the discovery of the lovers with the sword between them, is, as Thomas recognized, Mark's conviction of their innocence and his recall of them to the court. But this logical conclusion unfortunately does not bring the lovers into the position which is the necessary point of departure for the remainder of the story, namely Tristan in exile and Isolt at the court of Mark. Thomas is therefore forced to invent an incident that will serve this purpose : Mark again finds the lovers sleeping together, this time in a garden, no sword between them. He again withdraws, this time on the improbable pretext of seeking witnesses ; the lovers awaken terrified as he departs, and Tristan flees [2].

---

1. This development seems to be in line with the tendencies which we have pointed out in our study of *Chievrefoil* (*Romania*, XXXVIII, 196-206). The redaction (cf. group B *Chievrefoil*, p. 200, 206) which first introduces a new trait (*b*), retains beside it as a fossil, the more archaic one (*a*) which was significant in its source (cf. group A *Chievrefoil*, p. 200, 206). The incident therefore appears in this redaction with *a* + *b*. The next redaction (cf. group C *Chievrefoil*, p. 201, 206) supresses the archaic trait (*a*) altogether and emphasizes the secondary trait (*b*). In this case the redaction A is not represented in the extant texts. The redaction B is represented by BO, *a* (substituted sword, terror of the lovers, etc) + *b* (separating sword). The redaction C is represented by T, *b* only (separating sword as ruse, reassurance of lovers, recall by Mark, etc.).

2. S LXVII, E CCXXXV ff, G 18119-18605. For the similarities of this scene to that of the discovery of the lovers in the forest, and the subsequent

M. Bédier[1] has already called attention to the improbabilities of this episode and Professor Golther[2] agrees with him that it seems to be an invention on the part of Thomas.

It seems hardly justifiable to suppose that the source of Thomas should have been substantially different from that of the Béroul-Eilhart version, since it seems to have presented to him the same inconsequences, ambiguities and contradictions which we find in that version, and the vital features of the same edifying conception. It seems probable on the contrary that Thomas, receiving the scene in a form very similar to that in which we have it in Béroul and Eilhart, found it as inexplicable and at the same time as charming, as we do today. He did his best to remove its ambiguities and, by deducing from it its logical conclusion, contrived to bring about by means of it the return from the forest. Effacing the expiration of the potion, suppressing the repentance of the lovers, and explaining their return as due to the command of Mark, he by one move secured a justification for a charming episode which had before only impeded the narrative, and avoided the necessity of attributing the abandonment of the forest life to the initiative of the lovers themselves.

It appears therefore that what M. Bédier established for the period of the forest life in general is true also for the incidents in connection with its conclusion[3], namely that the Béroul-Eilhart

---

parting of the lovers in the Béroul-Eilhart version, see Bédier II, 262, Golther, p. 153. The terror of the lovers on awakening, after the discovery in the forest in Béroul and after the discovery in the garden in Thomas, is expressed in similar terms, cf. B 2111 ff and T 17-29, cf. also the mention of the ring at the parting at the Gué Aventureux, B 2794-2805 with the ring given by Isolt to Tristan at their parting in the garden in Thomas, T 51-3.

1. Bédier, II, 261-2.

2. Golther, 51, 63, 153.

3. In the account of the return from the forest, M. Bédier considers that Thomas, who motivates it by the discovery scene, preserves an earlier conception which Béroul and Eilhart have lost. He rejects the BO version at this point in the narrative because he is unwilling to admit its definition of the potion into his *poème primitif*. He represents the narrative in this section as follows, II, 257-8 :

« Au réveil, les amants reconnaissent que le roi est venu et qu'il les a épar-

version represents the point of departure in each case for the redaction of Thomas. It seems then that the conception which Thomas found in his source was that which we find in Béroul

---

gnés (O B T Poire). Ils s'effrayent d'abord, craignant que le roi ne soit allé chercher du renfort ; mais bientôt ils comprennent sa clémence, et qu'il sera possible de trouver un accommodement avec lui (O B T). Négociations (O B T)..... Marc reprend Iseut, tandis que Tristan reste exilé de la cour (O B R) aux termes d'un accord avec le roi (O B) ».

In the first place Eilhart and Béroul do not, as we have seen, in any way connect the lover's negotiations for reconciliation with the discovery scene in question. Nor do the lovers interpret the tokens which the king leaves as indications of his clemency. The version which M. Bédier proposes has therefore no authority in the texts. It is a compromise which contrives to avoid both the garden-scene, which he recognizes as a *remaniement* on the part of Thomas (*op. cit.*, II, 262), and the expiration of the potion, which he considers a *remaniement* on the part of the Béroul-Eilhart version. It is however a compromise which leaves the motives of the lovers in seeking a separation from each other entirely unaccounted for. The only motive conceivable, that of repentance, would identify the version with that of Béroul and Eilhart. The one difference would be that M. Bédier would motivate the repentance by the reflection on the clemency of the king, whereas in the Béroul-Eilhart version it is due to the expiration of the potion. The difficulty with M. Bédier's version is that there is no evidence of its ever having existed. A table of concordances cannot justifiably contain anything prior to the versions of which it is composed. When therefore, as here, M. Bédier presents a version which is represented by no extant text, he is leading us outside the province which his method claims to command. In other cases in which he does this he justifies his departure by a discussion which establishes the version which he proposes; cf. II, 212, 140, n. 1, 304. But in this case he fails to do so.

It is desirable perhaps to guard against misunderstandings by making clear to the reader in what sense we inderstand M. Bédiérs « *poème primitif* ». M. Bédier has determined this hypothetical version by the following method. He considers Thomas, the *French Prose Romance*, the *Béroul-Eilhart* version and the *Folie Berne* to represent four independent derivatives from a common source. By drawing up a table of concordances of the traits represented by two at least of these versions, he establishes the general outlines of a narrative which he regards as their common source. Any trait represented by one version only he considers posterior (*op. cit.*, II, 191-193).

Since it has not been proved that the versions which he utilizes are independent derivatives of a common source, and since they are obviously of very unequal value, it seems to me entirely unjustifiable to regard the traits

and Eilhart. In other words the earliest conception of the potion in the extant texts is that in which its efficacy is limited to a définite period.

IV

CONCLUSION

The origin of the potion in Tristan tradition will form the subject of a further study. It may be permissible however to remark here that we have found no evidence in the extant texts that points to a conception of the potion more primitive than the naively moral one which we find in the Béroul-Eilhart version. The immediate context of its introduction (the quest of Isolt by Tristan for Mark) gives no clue to an earlier origin. It is an episode that may be found anywhere in popular tradition or in mediaeval narrative. The account of the brewing and drinking of the potion [1] and of the marriage custom [2] with which it is associated, is without primitive features. On the con

---

attested by two or more of them as the more primitive. On the contrary the *Prose Romance* and Thomas, with their courtly tendencies, would naturally efface and the *Folie* from its nature might omit, traits which the Beroul-Eilhart version alone might retain.

But as a matter of fact M. Bédier's reconstruction is not determined by his method. In practice he never, except in rare cases, uses F. R. or even T. without the support of BO. to establish a trait of his *poème primitif*. He disregards entirely the second part of Beroul, utilizing only the first part, which is practically identical with Eilhart. His *poème primitif* is therefore, with very slight modifications, an outline of the poem of Eilhart. The modifications represent his idea of the points in which Eilhart modified his source. The only important ones we have noted are those now under discussion. We consider his reconstruction therefore a convenient means of representing his idea of the French poem which Eilhart followed closely and Thomas revised.

1. Cf. Golther, *Die Saga von Tristan und Isolde* (München, 1887), 15-16; id., *Studien zur Literaturgeschichte, M. Bernays gewidmet* (Hamburg, Leipzig, 1893), p. 167 ff.; id., *op. cit.* (1907), p. 19-20; Bédier, II, 179-181.

2. Cf. Hertz, *op. cit.*, p. 535. In the elaborate description in Heinrich von Freiberg, of Tristan's wedding with Isolt of the White Hands, the rela-

trary its origin seems traceable to the moral considerations apparent in Béroul and Eilhart. There appears no reason to affirm any more than to deny that there may have been a love-potion in the Celtic stories of Tristan [1]. Love potions are universal in primitive literature [2] and occur frequently in Celtic tradition [3]. But already in the earliest extant versions of Tristan, the redactors have worked it over so thoroughly with moral

---

tives bring the bridal couple a *menschiure* (= Fr. *mengier*) early the next morning. *Heinrich's von Freiberg Tristan*, ed. Bechstein (Leipzig, 1877), 509-980.

1. J. Loth, *Rev. Celt.*, XXX, 282, expresses the opinion that the *lovendrinc* (B. 2138), was of Anglo-Saxon, or rather of Anglo-Celtic invention. Bédier, II, 141, 161, and Golther, 34, recognize that there is no evidence that the potion was of Celtic origin.

2. Examples in the classics are frequent, cf. lexicons under *philtrum*, *magia*, *veneficium*. See also handbooks of general folk-lore. There are numerous instances in the Germanic epic.

3. D'Arbois de Jubainville, *Rev. Celt.*, XV, 406 (cited by Bédier, II, 162), is mistaken in saying that the love potion is 'une thèse qui est étrangère au cercle d'idées des vieux conteurs irlandais'.

In the *Senchus Mor*, *Ancient Laws of Ireland*, (*Rolls Series*), there are numerous provisions and indemnities connected with love potions. In the *Heptads*, which represent the oldest strata of legal tradition, it is considered a sufficient ground for divorce if it can be proved that a love-potion was administered previous to marriage. *op. cit.*, V, 292, 293, I, 176, 181. cf. O' Curry's translation, *Manners and Customs of the Ancient Irish* (London, 1873), I, CLXXV ff.

In the lives of the saints we find the theme under ecclesiastical treatment. St. Brynach refuses to drink a love-potion prepared for him by a woman endeavoring to ensnare him. *Cambro-British Saints*, ed. W. G. Rees (Landovery, 1853), p. 291-292. St. Brigit prepares holy water as a love-potion for a man who thus regains his wife's love. *Lives of the Saints from the Book of Lismore*, ed. Whitley Stokes, *Anecdota Oxoniensia* (1890), 1490. Instances in Irish folk-lore are numerous.

In Irish romantic literature cf. *Rennes Dindsenchas*, *Rev. Celt.* XV, p. 334; Meyer and Nutt, *Voyage of Bran* (London, 1897), I, p. 69-82 (*The Conception of Mongan*).

In the *Exile of the Sons of Usnech* and *The Pursuit of Diarmaid and Grainne*, both similar, in tragic character and in their glorification of romantic love, to the story of *Tristan and Isolt*, the beginning of love and the appropriation of the wife of the king by his vassal is attributed to supernatural compulsion. In

intent that it has become of a piece with themselves, — twelfth century, French, and Christian through and through [1].

---

both, the heroine forces the hero, by laying *gesa* upon him, to take her away from her husband and flee with her to the forest, where they lead a life which has the idyllic character and at the same time the perils and hardships of that in Tristan. In some versions of *Diarmaid and Grainne* the heroine's love is due to the fact that she has chanced to see the love mark on the hero, a mark which makes it impossible for any woman to look on his face without being overcome by love for him. Here, it seems to me, the poet's concern in representing the hero as being put under supernatural compulsion, is to account for the rashness of a vassal who appropriates the wife of his lord. In the *Exile of the sons of Usnech*, and in the literary version of *Diarmaid and Grainne* the flight of the lovers is previous to the consummation of the marriage with the king. Even if it were not, the Irish epic in the twelfth century would not have any consciousness of moral obloquy as attaching to the relation of the lovers. *The Exile of the Sons of Usnech* is contained in the *Book of Leinster*, a manuscript written before 1150. Ed. Windisch, *Irische Texte* I, p. 67-82, trans. d'Arbois de Jubainville, *L'Epopée Celtique en Irlande* (Paris, 1892); another version ed. Windisch, *Irische Texte*, II, 109-184 with translation by Stokes and bibliography. The *Pursuit of Diarmaid and Grainne* is alluded to in a gloss in an eleventh century manuscript. It is mentioned in a list of tales in the *Book of Leinster*. Several incidents of the story are contained in 14 th an 15th century manuscripts (ed. Kuno Meyer, *Rev. Celt.*, XI, p. 125 and *Zts. f. Celt. Philol.*, I, 458). Two lays are found in the *Dean of Lismore's Book* (16th century), ed. M'Lauchlan and Skene (Edinburg, 1862). Gaelic pp. 64, 21 ; English (translation incorrect), pp. 87, 30, and two in the *Duanaire Finn, Irish Texts Society* (London, 1908), Gaelic, pp. 45-47, 84. English, pp. 149-151, 198, Thirteen ballads, collected in the past three centuries in Scotland are included in J. F. Campbell, *Leabhar na Feinne* (London, 1872), and others in other collections. For the trait of the love mark see Campbell, p. 152. This *ball seirc* is also mentioned in the oral and written tradition regarding Diarmaid in Ireland. cf. Douglas Hyde, *An Sgeuluidhe Gaodhalach*, *Annales de Bretagne*, XII, p. 238-45 ; Trans. only : George Dottin, *Contes Irlandais* (Rennes, Paris, 1901), p. 115-118. An 18th literary version of the complete story is found in the *Publications of the Ossianic Society*, III (Dublin, 1855). A literary historical study of the story, containing some hitherto unpublished material and a re-edition of certain of the texts, will appear in 1911. For an account of the characteristically Irish superstition called the *geis* see note to article on *Chievrefoil, Romania*, XXXVIII, p. 211.

1. The same answer may be made to M. Loth's *Le drame moral de Tristan et d'Iseut, est-il d'origine celtique ? Rev. celt.*, XXX, 282. The laws which

The foregoing study has led us to two conclusions. First, the section relating to the return from the forest in the Béroul-Eilhart version, is dominated by moral considerations to which the definition of the potion as limited in its efficacy belongs. Second, the motivation of the return from the forest in the Thomas version bears indications of being based upon a model substantially identical with the Béroul-Eilhart version. These two redactions represent two distinct stages in the conception of the potion. In the first, the lovers' relation is condemned as criminal and the lovers are represented as the innocent victims of the potion, which is regarded as a supernatural instrument. In the second the lovers' relation is glorified and the 12th century court poet has appropriated the potion as the symbol of the divine right of passion.

Gertrude SCHOEPPERLE.

M. Loth cites to show that adultery was severely punished among the Celts do not invalidate M. Bédier's observation that *le mode tragique de la légende* (II, 166) as we have it in Béroul and Eilhart with their constant emphasis on the moral obloquy attaching to the relation of the lovers, is foreign to Celtic romance (cf. the relation of Medb and Fergus and Ailill's attitude toward it. References given in note 2, p. 288, and note 1, p. 289 above). M. Bédier's observation does not of course refer to the separate incidents of the Tristan story, most of them being folk tales found among people of a civilization even more primitive than that of the 12th century Celts. cf. the quest of Isolt, the fight with the dragon, the substituted bride, Brangien given to the serfs, the ambiguous oath and the ordeal, etc. These will be considered in a study on the *Sources of the Tristan Romance*, of which the present article will form a chapter.

RANDON

PROTECTEUR DES TROUBADOURS

Parmi les douze preux cités dans le « cavalier *soisseubut* » d'Elias de Barjols figure un seigneur désigné sous le nom d'*En Randos*, lequel se recommande par sa *senhoria*[1]. M. St. Stronski lui a consacré un article de ses *Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours*[2]. Il a identifié ce personnage avec un membre de la famille de Randon en Gévaudan qui vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle et qui est nommé par d'autres troubadours : le Moine de Montaudon[3] et Garin d'Apcher[4]. L'identification paraît sûre. M. Stronski a fait porter ses recherches généalogiques sur toute la famille de Randon jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et accessoirement sur la famille des barons du Tournel qui lui est apparentée de très près. L'étude de cette famille est également intéressante pour l'histoire littéraire puisque l'évêque de Mende Aldebert III, auteur d'opuscules latins sur l'invention, la trans-

---

1. St. Stronski, *Le troubadour Elias de Barjols*, Toulouse, 1906, in-8 (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. X), p. 2.

2. *Annales du Midi*, t. XIX (1907), p. 40.

3. Bartsch, *Grundriss*, 305, 12. Ed. Otto Klein, *Die Dichtungen des Mönchs von Montaudon*, Marburg, 1885, in-8, lied II, v. 14 : « En Randos cui es Paris... »

M. Stronski a tenté d'expliquer l'allusion *cui es Paris* (*Sur deux passages du Moine de Montaudon et de Torcafol*, dans *Annales du Midi*, t. XIX, 1907, p. 232). Son hypothèse ingénieuse repose sur l'identité des familles de Randon et de Garin d'Apcher qu'il croit avoir démontrée mais qui est loin d'être prouvée.

4. Bartsch, *Grundriss*, 162, 5, v. 40, *per qu'el no l mante ni'N Randos*. Les poésies de Garin d'Apcher sont comprises dans les recueils généraux de Raynouard et de Mahn. L'édition de Raynouard a été reproduite par Henry Vaschalde, *Histoire des troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné*, Paris, 1889, in-16, et par J. Barbot, *Jongleurs et troubadours gévaudanais*, dans *Bulletin de la Société... de la Lozère*, 1899. On en a deux éditions critiques, Carl Appel, *Poésies provençales inédites tirées des manuscrits d'Italie*, dans *Revue des langues romanes*, t. XXXIV (1890), p. 12, et F. Witthoeft, *Sirventes joglaresc*, Marburg, 1891, in-8.

lation et les miracles de saint Privat [1], en fait partie. M. Stronski ne parvint pas d'abord à découvrir le nom personnel du protecteur des troubadours mais, peu après, dans un compte rendu de l'ouvrage de M. A. Philippe sur la baronnie du Tournel [2], il crut pouvoir l'identifier, à l'aide de textes nouvellement publiés, avec un seigneur appelé Guigue Meschin. En tenant compte de ses propres rectifications, voici le tableau qu'il a établi.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE
DE LA FAMILLE DE RANDON DE CHATEAUNEUF
D'APRÈS M. STRONSKI

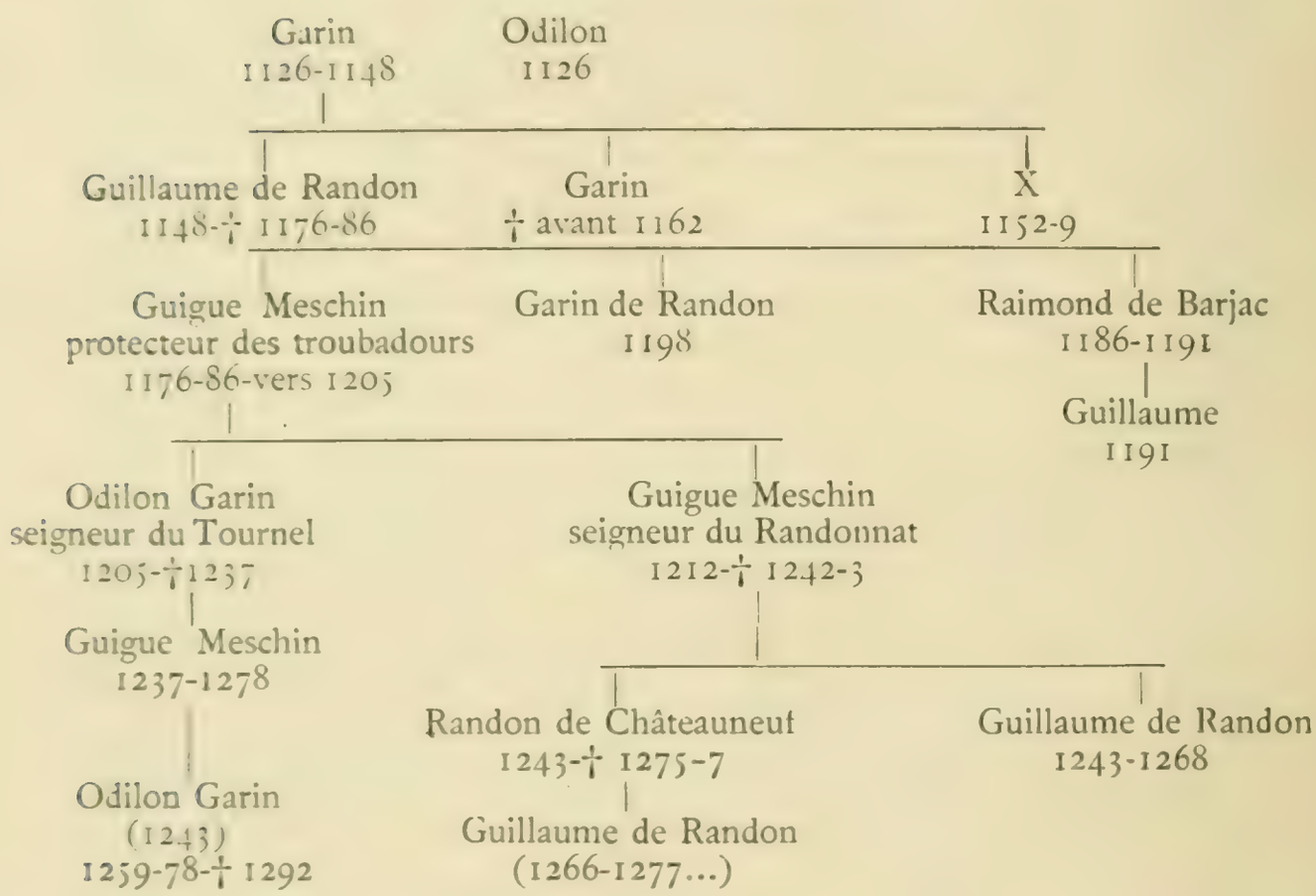

1. Éd. par l'abbé Pourcher, *Manuscrit ou livre de saint Privat par Aldebert le Vénérable*, Saint-Martin-de-Boubaux, 1898, in-32. Le manuscrit de ces traités d'Aldebert (Archives de la Lozère, G 1446) vient d'être retrouvé. Cf. L. Delisle, *Un manuscrit de la cathédrale de Mende perdu et retrouvé*, dans *Journal des Savants*, 1908, p. 505. Nous en préparons une nouvelle édition.

2. *La baronnie du Tournel et ses seigneurs*, Mende, 1906, in-8 (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, 1903 à 1906). Compte rendu paru dans les *Annales du Midi*, t. XX (1908), p. 98, et reproduit dans les publications de ladite Société, *Chroniques et mélanges*, t. I (1903-1908), p. 153.

La généalogie de la famille de Randon avait déjà été étudiée, et depuis longtemps, notamment par le P. Anselme [1], par Gastelier de La Tour [2] et par G. de Burdin [3]. Les données de ces auteurs sont souvent fausses, parce qu'elles confondent les deux familles de Randon et de Châteauneuf [4], et négligeables, parce qu'elles ne reposent sur aucune preuve. D'après elles, notamment, un membre de la famille de Randon, Odilon Guérin, serait devenu la souche des barons du Tournel par son mariage avec Marguerite du Tournel, le 20 octobre 1210 : or, comme nous allons le voir, c'est le contre-pied de la vérité, un membre de la famille du Tournel ayant au contraire épousé l'héritière de la baronnie de Randon [5]. La critique de M. Stronski n'est jamais en défaut [6], sa méthode est irréprochable ; l'unique cause de ses erreurs est l'insuffisance de ses sources, réduites aux seuls textes publiés. Nous ne nous attacherons pas à infirmer directement la généalogie donnée par M. Stronski, la justification de celle que nous publions constituera une réfutation de la sienne.

---

1. *Histoire généalogique*, t. III, p. 811.

2. *Généalogie de la maison de Châteauneuf de Randon*, Paris, 1783, in-4.

3. *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, Toulouse, 1846, 2 vol. in-8, t. II, p. 310.

4. Cette confusion se rencontre même dans M. Stronski qui fait de Guillaume de Châteauneuf, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un membre de la famille de Randon (p. 41). Elle avait été pourtant évitée, dès 1860, par l'abbé Baldit dans un article sur *les* baronnies de Châteauneuf-Randon (*Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère*, t. XI, 1860, p. 64).

5. Ces généalogies sont séduisantes parce qu'elles sont pleines d'assertions précises, sinon exactes. Elles ont abusé complètement M. Philippe, qui, pour le XIIe siècle, n'est pas arrivé à établir la généalogie des Tournel. Elles subjuguent encore M. Fages (*Les co-seigneurs de Serverette*, dans *Société... de la Lozère, Archives gévaudanaises*, t. I, 1903-1908, p. 169) qui était tout proche de la vérité. On jugera de leur valeur par le personnage d'*Eugaris* qu'elles empruntent au P. Anselme sans s'apercevoir que ce nom vient de la suscription mal comprise d'un acte en langue vulgaire : *Eu Garis*.

6. Il a pourtant tort d'accorder trop grand crédit au P. Anselme et de le suivre sans autre autorité dans les mentions « pour lesquelles il donne des dates précises ». Il est de toute rigueur pour débrouiller des questions de ce genre de faire table rase des renseignements de seconde main et de s'en tenir aux seuls documents contemporains.

La baronnie de Randon comprenait les châteaux de Randon, de Châteauneuf et de La Garde en partie, de Belvezet, du Chaylar, d'Altier, de Puy-Laurent, de Planchamp et des Baumes [1], tenus en fief de l'évêque de Mende. Ses possesseurs jouèrent dans l'histoire locale un rôle important. Nous donnons ci-dessous leur généalogie telle que nous la concevons [2].

On verra que le protecteur des troubadours s'appelait Guillaume de Randon et non Guigue Meschin, qui est un baron du Tournel, puisque les dates extrêmes où on rencontre Guillaume concordent avec celles établies par M. Stronski où vivent les autres preux cités par Elias de Barjols.

M. Stronski a fait suivre son étude sur *En Randos* de longues notes sur la famille de Châteauneuf-Apcher, où il a essayé de placer en son temps et en son lieu le troubadour gévaudanais Garin d'Apcher. D'après lui, il faudrait l'identifier avec Garin de Châteauneuf qui, dit le père Anselme, céda ses biens à son fils, le 4 mars 1180. On voit la faiblesse de l'autorité sur laquelle s'appuie M. Stronski. Toute sa généalogie des Apcher serait à reprendre sur des bases plus sûres. Quant à l'interlocuteur de Garin, Torcafol, qui posséda le Tournel à la fin du XIIe siècle [3], nous ne

---

1. D'après l'enquête faite en 1307 sur les domaines respectifs du roi et de l'évêque de Mende, connue sous le nom de *Feuda Gabalorum* (Archives de la Lozère, G 757, p. CCVII). Toutes ces localités sont de l'arr. de Mende : Le Chaylar (officiellement *Cheylard-l'Evêque*), du canton de Châteauneuf-de-Randon ; Belvezet, du canton du Bleymard ; La Garde-Guérin, comm. de Prévenchères, Les Baumes, comm. de Saint-Jean-Chazorne, Altier, Planchamp, Puylaurent, du canton de Villefort. Le château de Randon, aujourd'hui détruit, s'élevait sur le « truc » de Randon dans la Margeride, il était possédé par les seigneurs de Randon, les seigneurs de Châteauneuf et l'évêque de Mende. Cf. *Feuda Gabalorum*, p. XLII :.. *dominus episcopus habet castrum de Randone... quatenus tamen tangit partem dimidiam*, et Archives de la Lozère, G 117, an 1207 : *Ego Guigo de Castro Novo... suppono... pignori... quecumque ego aut Garinus de Castro Novo habemus in castro de Randone.*

2. Nous ne tenons aucun compte des renseignements fournis par des historiens, si précis soient-ils, lorsqu'ils sont dénués de preuves. Les dates jointes aux noms des personnages sont les dates extrêmes des documents où nous les avons rencontrés.

3. Garin d'Apcher (Bartsch, *Grundriss*, 162, 2), dans Appel, *op. cit.*, p. 21 :

Anc sagramen non tengues
Del Tornel quant l'avias.

M. Stronski ne connait pas cette édition, il reproche à M. Appel, à propos du temps où a vécu Garin d'Apcher, une opinion que celui-ci a abandonnée.

l'avons pas rencontré dans notre généalogie de cette famille et il ne porte pas un nom qu'on retrouve dans la suite de ses descendants, malgré la tendance qui apparaît dans notre tableau à donner aux enfants le nom de leur aïeul. Torcafol n'a d'ailleurs pas l'allure d'un prénom, et comme il y a encore aujourd'hui un lieu dit de la commune de Saint-Julien-du-Tournel, non loin du château ruiné du Tournel, qui s'appelle *Torchefouol*, il se pourrait que l'ennemi de Garin eût été désigné par lui du nom de sa terre ; il faudrait, en ce cas, chercher à l'identifier soit avec le seigneur du Tournel vivant vers 1190, c'est-à-dire Guigue Meschin, soit avec tel seigneur qui aurait pris sur ce dernier, puis perdu, le château du Tournel. La question serait à reprendre avec une plus profonde connaissance des sources locales.

C. Brunel.

APPENDICE

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES BARONS DE RANDON

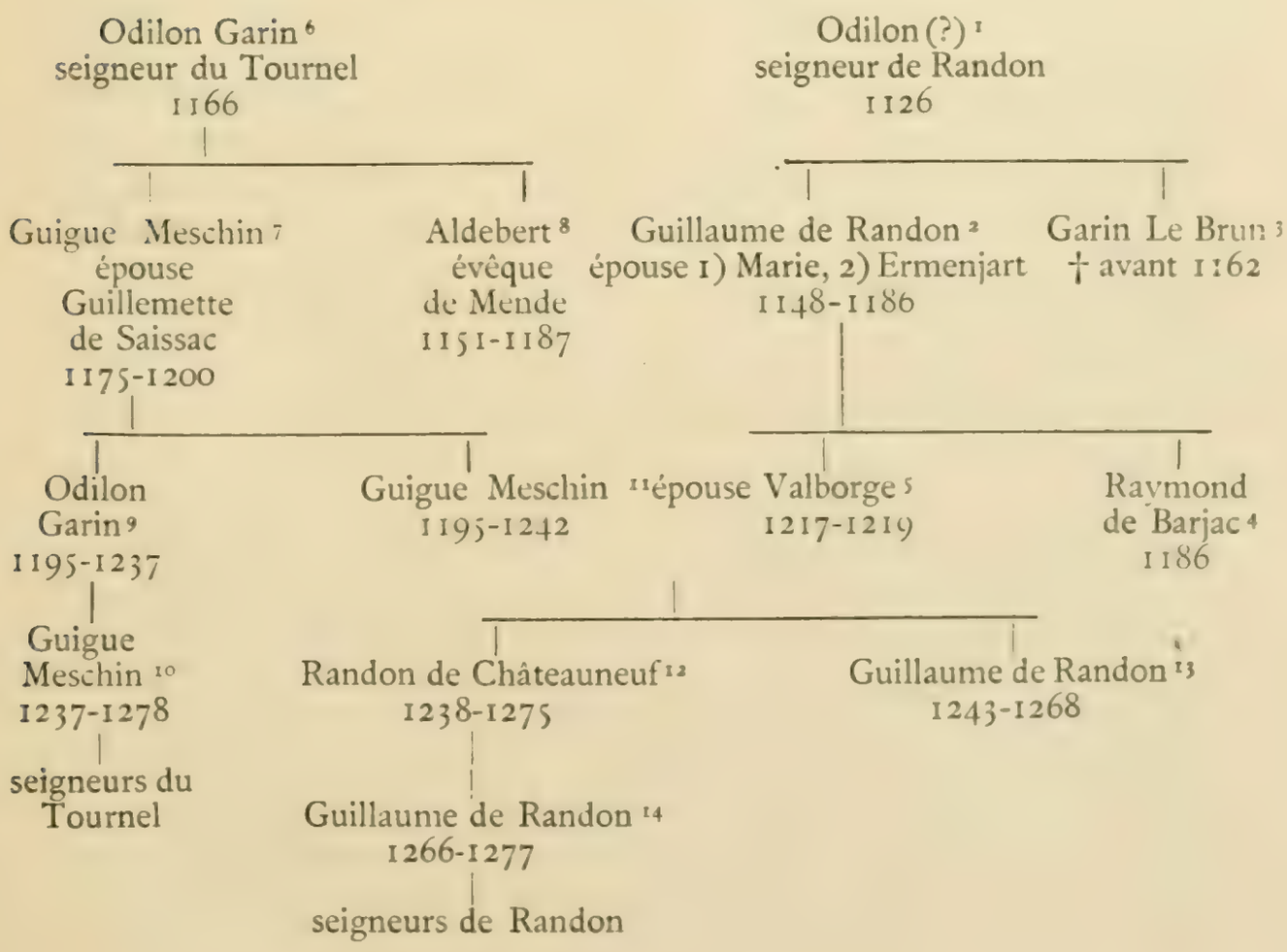

NOTES DE L'APPENDICE

1. En 1126, Raymond, comte de Barcelone et marquis de Provence, donne le château de Randon à ses fidèles Odilon et Garin (*Hist. de Lang.*, éd. Privat, t. V, col. 886). Comme le château de Randon était possédé, ainsi que nous venons de le voir, par les familles de Randon et de Châteauneuf, il est naturel de voir dans ces deux personnages des représentants de chacune d'elles. Lequel est Randon ? Garin, d'après M. Stronski ; Odilon, à ce que nous croyons. Comme, en 1134 (Archives de la Lozère, G 117), un Garin prête serment à l'évêque Guillaume pour le château de Randon et qu'il est vraisemblable que c'est le même qui renouvela ce serment en 1151 (*ibid.*) à l'évêque Aldebert, alors que l'autre possesseur du château de Randon était Guillaume de Randon (v. n° 2), il en résulte que le Châteauneuf qui tint le château de Randon de 1134 à 1151 se nommait Garin. Cela est confirmé par ce fait qu'un *Garinus de Castro Novo* est témoin du serment prêté en 1148 par Guillaume de Randon (*ibid.*). On peut avec vraisemblance identifier le Garin de 1126 avec le Garin de Châteauneuf de 1134. Son parier Odilon doit donc être de Randon. Nous avons une mention à peu près contemporaine d'un membre de la famille de Randon, malheureusement désigné uniquement sous le nom de *Randes*. C'est un serment prêté à l'évêque Guillaume et non daté (Archives de la Lozère, G 146, registre *Castelnau*, fol. 1). Ce serment a été prêté en même temps qu'un autre au même par *Guigo del Castelnou* (Archives de la Lozère, G 117) car les témoins sont les mêmes. L'écriture du serment conservé en original est du milieu de XIIe siècle, il s'agit par conséquent de l'évêque Guillaume III qui apparait en 1123 (Jaffé-Loewenfeld, n° 7025) ; il est remplacé en 1151 (serment à l'évêque Aldebert, Stronski, *op. cit.*, p. 43 ; supprimer les points d'interrogation du texte). Nous mettons néanmoins un point d'interrogation après Odilon, car il se pourrait ou qu'il fût un parier de Garin pour la partie du château de Randon appartenant aux Châteauneuf, comme Garin de Châteauneuf l'était de Guigue de Châteauneuf en 1207 (Archives de la Lozère, G 117) ou qu'il fût un intrus, car le château de Randon dépendait en 1134 de l'évêque de Mende, et il est étrange que le comte de Barcelone en dispose en 1126.

2. Serment à l'évêque Guillaume par Guillaume de Randon en 1148 (Archives de la Lozère, G 117). L'inventaire porte Guillaume, fils de Garin, ce qui est cause de l'erreur de M. Stronski. L'original ne porte que Guillaume, l'addition « fils de Garin » a été faite par André qui s'est servi, sans avertir, d'une mauvaise généalogie. — 1151. Rend hommage à l'évêque Aldebert (Archives de la Lozère, G 117). — 1152. *Willelmus de Randon*, témoin d'un acte de *Puyana* (Teulet, *Layettes*, t. I, p. 70*). — 1160. *Ego Guilhermus Randon et uxor mea, nomine Maria*... Don aux Templiers de Jalès (Archives de la Lozère, G 404, fol. 15). — 1162. *Ego Guilhermus de Randone amore Dei et pro anima fratris mei Garini Bruni et in redemptione suorum peccatorum*... Don aux Tem-

pliers de Jalès (*Ibid.*, fol. 9 v°).— 1176. *Willelmus de Ra[n]done*, témoin de la publication du testament de la comtesse de Melgueil (Teulet, *Layettes*, t. I, p. 111a). Rien ne prouve qu'il fût mort en 1186. La donation de Raymond de Barjac, son fils, aux Templiers de Jalès en 1186 n'implique pas sa mort puisque, comme nous allons le voir, Raymond ne fut pas l'héritier de la baronnie de Randon. Les termes mêmes dans lesquels Raymond parle de son père prouvent au contraire que celui-ci vivait encore. Guillaume eut deux épouses, comme il appert de n. 5, on ne peut savoir quelle est la première.

3. Cf. n. 2.

4. *1186. Ego Raymundus de Barjaco qui filius sum Guillermi de Rando...* Don aux Templiers de Jalès (Archives de la Lozère, G 404, fol. 10).

5. 1217. *Ego Na Valborges de Rando confiteor me habuisse et recepisse a domino G., Mimatensi episcopo suprascripto .M. et de. sol. pog. et domino Guigoni viro meo... numeratos esse* (Archives de la Lozère, G 575).— 1219. *En G. lo Mesch., fils de Na Wa de Saisac, procuraire ab especial mandamen en aquest fag de Na Valborges ma moller, filla sai en reire d'En Rando e de N'Esmenjarts...* (*ibid.*, G 118). Cet *En Randos* est Guillaume, comme il appert ci-dessous, n. 12.

6. 1166. *Ego Odilo Guarini...* hommage à Gisbert Assalit (Philippe, *op. cit.*, p. 195).

7. 1175... *ego Guigo Meschin... Et ego O. Garinus filius predicti domini Guigonis... cum voluntate et consensu fratris mei Guigonis Meschini... anno... MoCoLXXXXVo*, donation à l'abbaye de Franquevaux de Malmontet (Archives du Gard, H 63). Il s'agit d'un membre de la famille du Tournel puisqu'il donne une terre de cette baronnie et qu'il s'intitule à la fin de l'acte *Guigo Meschinus de Villa Forti*. Villefort faisait aussi partie de la baronnie du Tournel. Sa descendance le prouve d'ailleurs très bien. — 1188... *Controversia vertebatur inter abbatem et fratres Francarum Vallium, ex una parte, et inter priorem et fratres de Gordosa, ex altera,... dicebat siquidem abbas quod Guigo Meschini... e contra pars altera dicebat quod Odilo Garinus, pater videlicet predicti Guigonis...* (Archives du Gard, H 63). — 1198. *Ego Guigo Meschinus et ego Odilo Garinus ejus filius...* donne à Franquevaux le domaine de *Berchadura, de Comba Plena et de Trabuco* (Philippe, *La baronnie du Tournel*, p. 200). — 1198. *Ego Guigo Meschinus...* donne à Franquevaux le mas de Lozeret... *ego G. Meschinus et O. Garinus, filius meus, voluimus...* (*ibid.*).— 1199. *Ego Guigo Meschinus,...* donne à Franquevaux le mas de Cubières... *et ego Odilo Garinus et ego Guigo, filii dicti Guigonis Meschini... laudamus* (*Ibid.*).— 1200. *Ego Meschinus...* confirme sa donation à Franquevaux de *Berchadura, Comba Plena et Trabucum... et ego Odilo Garinus et ego Guigo, filii dicti Guigonis... laudamus.*, (*ibid.*). Pour son mariage avec Guillemette de Saissac, voir n. 11. Cette dernière était de la maison de Polignac (*Hist. de Languedoc*, t. VI, p. 799).

8. 1151. Serment à l'évêque Aldebert par Garin (Stronski, *op. cit.*, p. 43). — 1187. Don à l'hôpital de Gap-Français (Delaville le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers*, t. I, p. 515, n° 828).— Aldebert passe tradition

nellement pour être de la maison du Tournel et justement, puisqu'il parle dans ses ouvrages (Pourcher, *op. cit.*, p. 93 et 257) de ses châteaux paternels de Montialoux et de Villefort qui sont de la baronnie du Tournel. M. Stronski l'a contesté, mais uniquement parce qu'il ne trouvait pas trace de la famille du Tournel au XIIe siècle, nous avons vu que les archives de l'abbaye de Franquevaux nous la découvrait. Quant à sa parenté avec Guigue Meschin, elle est indiquée par un inventaire du XVIIIe siècle des archives du prieuré de Sainte-Enimie (Archives de la Lozère, H 503) : « Bref du pape Alexandre III contenant la confirmation de la vente faite par ledit messire Aldebert évesque de Mende et messire Guigon du Tournel, son frère, dudit terroir de La Fage... en la liasse de Sainte-Enimie qui est la 4e, sous la cote H ». Sans doute l'archiviste peut avoir, dans son analyse, introduit des renseignements que ne donnait pas la charte mais le texte est confirmé par le fait qu'en 1176 Aldebert donne Malmontet à Franquevaux dans les mêmes termes que Guigue Meschin en 1175 (Archives du Gard, H 63), ce qui implique que chacun d'eux avait des droits égaux. Nous savons par ailleurs qu'Aldebert avait un frère avec lequel il était en guerre et dont il se plaint dans une lettre à Louis VII (*Historiens de France*, t. XVI, p. 160).

9. Voir Stronski et Philippe, *op. cit.*

10. *Ibid.*

11. Voir notes 5 et 7. 1219. *Eu G. Mesch. fils de Na Wa de Saisac*... hommage à l'évêque de Mende (Archives de la Lozère, G 118). Cf. Stronski, *op. cit.*

12. 1249. *Eu Randos de Castelnou filh say en reyre de Guigo Meschi filh de ma dona G. de Saissac say en reire* hommage à l'évêque de Mende (Archives de la Lozère, G 146, fol. 400). – 1218. Confirmation au précepteur de Jalès par Raymond de Montauban et Randone, sa femme, des possessions de son ordre sur leurs terres (Archives de la Lozère, G 404, Instrument de procédure produit par Guillaume de Châteauneuf, précepteur de Jalès, contre Guillaume de Randon, 1326) : *Item ad faciendam fidem de confirmatione facta per Randonem de Castro Novo filium G. lo Meschi et per predecessores suos et specialiter per Guilhermum de Randone avum suum produxit quoddam instrumentum... cujus clausule tenor talis est : Item per me... cedo... que condam dedit cessit et concessit Guilhermus de Randone avus meus...*

13 et 14. Voir Stronski, *op. cit.*

NOTE E CORREZIONI

ALL' ANTICO TESTO PIEMONTESE

DEI « PARLAMENTI ED EPISTOLE »

È ben noto agli studiosi il prezioso frammento strozz. VIII. 1442, c. 143[v] della Bibl. Nazionale di Firenze, contenente quattro modelli di lettere in volgare (*parlamenti*) con le rispettive redazioni latine (*epistole*)[1]. Attribuito da A. Gaudenzi, che lo scoperse e pubblicò[2], alla fine del sec. XIII[3], ci conserva un saggio di volgare piemontese (forse canavesano)[4] degno d'ogni attenzione e d'ogni studio. Purtroppo, la stampa del Gaudenzi è alquanto imperfetta nella parte in volgare[5], sicchè non sarà di-

---

1. Ognun sa che la formula « parlamenti ed epistole » si applica allo scritto di Guido da Siena o forse di Guido Faba (A. Gaudenzi, *I suoni, le forme e le parole dell' odierno dialetto della Città di Bologna*, Torino, 1899, p. 127 sgg. e F. Torraca, *Per la storia lett. del sec. XIII*, Napoli, 1905, p. 8), nella quale il « parlamento » è generalmente seguito da tre traduzioni latine (*maior*, *minor*, *minima*). Cfr. Gaudenzi, *Sulla cronologia delle opere dei dettatori bolognesi da Buoncompagno a Bene da Lucca*, in *Bull. dell' Istit stor. ital.*, n° 14 (1895), p. 146.

2. *I suoni e le forme* cit., pp. 168-172.

3. Il frammento è cartaceo. Oltre a ciò, la scrittura mi fa pensare piuttosto al secolo seguente, sicchè ritengo ardita l'attribuzione del G. (p. XL).

4. Il Gaudenzi afferma (p. XL) che il testo è « scritto certamente da un Lombardo », ma ha torto senza alcun dubbio. Già il Salvioni, *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XVI (1890), p. 382, n. 1 lo dichiarò piemontese e giunse poi a ritenerlo canavesano, dopo un esame sommario, in *Rendic. dell'Ist. stor. lomb.*, S. II, vol. XXX (1897), p. 1505, *n.* Si veda anche *Arch. glott. ital.*, XII, 419 ; XVI, 270 n. Il Salvioni è tratto a pensare che il Gaudenzi abbia pubblicato una sola parte del testo. Egli invece lo ha communicato per intero, quale si legge nel frammento Strozzi.

5. Quanto al testo latino, ecco ciò che ho da notare : p. 168. II : *flagrantia* (non *fragr.*), *erga* (non *ergo*). *spectabilitatem* ; *impediente* (non *impendiente*) ;

scaro che alcuno intervenga con una nuova riproduzione strettamente diplomatica e con parecchie osservazioni dirette a raddrizzare qualche forma e qualche passo. L'importanza del testo, sopra tutto nei riguardi linguistici, richiede che la critica vi si adoperi intorno con ogni accuratezza.

Chi sarà l'autore del prezioso testo? Non è molto probabile, a parer mio, ch'esso ci sia svelato da una nota di mano sincrona, o quasi, che si legge in alto nella c. 143' e che suona: *Iste liber est Ferrini* (?) *de F... qui est bonus puer et uadit ad scolas magistri Iacobi de boconis qui est bonus* [1]. Non ho nessuna notizia di questo Giacomo Bocconi, che dovremo aggiungere alla schiera, più o meno umile, dei maestri in Italia nel sec. XIV [2]; ma ad escludere ch' esso sia l'autore dei nostri parlamenti piemontesi, parmi venga in aiuto lo stesso documento, che esaminiamo, poichè vi ricorre un nome, che, secondo le usanze d'allora [3]

---

p. 169, IV: *sertare*. Il ms. ha *serare*; p. 171, VI: *memorabilius*; p. 171, VIII: *Johannes*, p. 171 *bonorum*.

1. Il Gaudenzi lesse *Ferrini de Fabis*, senz' altro aggiungere, ma la seconda parte è più indovinata che letta e già la prima lascia molti dubbi. Il nome è rescritto e ricalcato in parte sopra altre diverse lettere. *Ferrini* è tutt' altro che sicuro; è assai probabile che si debba leggere *Petrini*. Un problema è presentato dall' abbreviazione di *bonus*. Mi sono deciso per questa lettura, dopo alcune esitanze, sopra tutto perchè il ms. ha *bon* con un riccio in forma di (ˉ). Ciò esclude, parmi, la decifrazione dell' abbreviazione per *bononiensis*, che più piacque al G. e che subito si presenta al pensiero. Nelle carte da me vedute a Bologna e altrove (v. anche Cappelli, *Dizion. di abbreviature*, Milano, 1899, p. 31) *bononiensis* è dato da uno svolazzo sul *bon* che tutto lo ricopre e taglia spesso il *b*. Oltre a ciò, la frase *qui est bononiensis puer* (invece di *puer bononiensis*) non pare affatto regolare, mentre *bonus puer* è un' espressione esattissima e convenevole a uno scolaretto, quale dovè essere l'allievo del Bocconi e possessore del nostro frammento. L'esame linguistico mostra poi che qui Bologna non c'entra per nulla.

2. In capo alla serie dei maestri e dettatori, che scrissero in volgare, sta, come è noto, Guido Faba, il cui nome trovasi anche nella serie di documenti editi recentemente in *Chartularium studii bononiensis*, Bologna, 1909, vol. I, nn. XXX, 27 e XXXI, 29. È dubbio, però, che si tratti del dettatore nostro, sul quale è da tenersi presente anche una nota di F. Torraca, *Per la storia letter. del sec. XIII*, estr. cit. dalla *Rass. critica d. letterat. ital.*, X (1905), p. 8.

3. Inutile ch'io osservi (cosa, che è stata già notata più volte) che i maestri in arte dettatoria avevano l'uso di citare talora se medesimi e servirsi dei nomi

deve appunto essere quello del maestro e grammatico, che ricerchiamo : « Joanin magistre de gramaia » (n° IV).

Secondo me, si può fare anche un passo innanzi e rintracciare il cognome del nostro Giovanni. Il n° IV risponde evidentemente al n° III, ove leggiamo la seguente intestazione : *Al savio e parlante homo meser pero magistro dignissimo Zuani de becaria alegreza e speciale dilecto con salù*. A tutta prima, questo indirizzo si presenta confuso e la confusione si accresce, se portiam gli occhi sulla corrispondente traduzione latina (Gaud., p. 170) : *Eminencia sapientie ac eloquentie viro coruscо domino Petro artis gramatice exymio professori Iohannes de stipite Bonipartorum exortus salutem*. Questa versione latina contiene un grossolano errore : scambia cioè Pietro con il maestro Giovanni. Non è già « Iohannes » che può dirsi « de stipite Bonipartum exortus », ma bensì Pietro, il cui figlio Martino è alla scuola di Giovanni. Ciò è mostrato ad evidenza dalle soprascritte degli altri tre modelli, per es. n° I : *Da fir abiu in reuerencia lo so pare karissimo meser Pero degli boniparte Martim obimento de figlol* (traduzione latina : *domino Petro de Bonipartorum exorto propagine Martinus nativam obedientiam*). Ne viene che il nostro ms. deve essere molto probabilmente una cattiva copia, nella quale la rispondenza tra il parlamento e l'epistola non è stata sempre rigorosamente osservata, come doveva avvenire, quasi con certezza, nell' originale perduto. Riconosciuto così che il « maestro dignissimo » non è già Pietro, ma Giovanni, esaminiamo con attenzione la soprascritta del n° III e ci accorgeremo che « messer Pero » non è il « parlante homo » ma è unicamente il mittente. Si tratta evidentemente di un' usanza, tutt' altro che perspicua, di intercalare nell' indirizzo il nome del mittente subito innanzi a quello del destinatario, e ciò doveva produrre, in verità, qualche grave confusione. L'indirizzo del n° II è così concepito : *Al so dilecto figlol Pero di Boniparte Martim benison de pare e veraso amor con salù* ed è certo che le parole *dilecto figlol* si riferiscono a *Martin*, figlio di Pietro, così come nella intestazione del n° III

---

dei conoscenti o dei contemporanei per i loro esempi. Dirò piuttosto, perchè non è stato osservato sin qui, che altrettanto faceva nel sec. XV certo Jacobo Falconi in alcuni suoi modelli conservati nel cod. ambr. H. 192 Inf.

bisogna intendere che *meser Pero* scrive *al savio e parlante homo magistro dignissimo Zuam de beccaria*.

Giovanni Beccaria era dunque il nome del nostro autore [1]; il quale, rivolgendosi al padre del suo discepolo (n° IV), gli prometteva di far sì, « con l'aytorio di deo » che suo figlio Martino divenisse « homo inter gl' altre ». Tutto porta a credere che in servigio di Martino siano stati composti i seguenti « parlamenti ed epistole », che vennero poscia nelle mani di uno scolaro d'un altro maestro di poco posteriore, il Bocconi. Prima di passare a correggere alcuni passi e a interpretarne alcuni altri, gioverà certamente, come sopra ho detto, riprodurre, in lezione diplomatica, la parte volgare del testo, la sola che abbia per noi una reale importanza.

(Cod. strozz. cl. VIII. 1442, cc. 143v-145r.)

I

Da-tir abiu in reuerencia lo-so pare karissimo meser. Pero. degli bonipa*r*te. Martin obimento de figlol in tuti li soy co*m*mandamente. Tamto e-lo gramde bem e-lo gra*n*de amor che uuy benegno pare aui inu*er*so de color che be*m* fam. No cha de inu*er*so di figloy uostri ch-al no rege gram p*ar*ole a-deueuer [2] comouer de p*r*ecazar gramdeza e-honor e-staio ay figloy uostri. P*er* la qual cossa abiente stuia tanto tempo che cu*m* l-aytorio de coluy che moue tuto. E-sum ariua a tal porto che e poso rezeuer grandeza e-honor de magisterio a la mea uolu*n*ta. se manchamento de pecunia no e-fose. Vnde humelme*n*te la uostra pat*e*rnita e p*r*eo che lo uostro a*n*i*m*o *comp*y e p*er*feto degne de fer si che costo honor e-posa reçeuer. Sapiente p*er* lo certo che uuy e-mi e-zaschaun nostro successor e areo n-ara semp*er* may gram loso e-honor.

II

Al so dilecto figlol Pero di boniparte. Martim benison de pare e-ueraso amor *m* salu. se e ne uolese satisfar a-la-toa uerasa e-driga uolu*n*ta. Al no paroue

1. A nulla hanno portato le diverse ricerche, che ho fatte, per scoprire in antichi documenti questo nuovo maestro di grammatica. Voglio avvertire che non bisogna fare troppo affidamento sui nomi Pietro e Martino. Sono nomi tipici, che ho trovato in altre raccolte diverse di formule, sia giuridiche, sia letterarie. Non ho invece nessun dubbio circa l'esistenza di Giovanni Beccaria.

2. Così veramente nel ms. Gaud. ha mal letto *adeuener*. Che sia da rigettarsi l'ipotesi che qui si abbia un « divenire » (cf. padov. *vèner*) mi par mostrato dalla frase seg. nel n° III : *se conmoue li homen a deuerse tornar*.

che amase a-la pieta. Per la-qual lo pare naturalmenre se co*m*moue inu*er*so di soe uerase e-drige figlol. Ma conturbome amaram*en*te che la posamza no choresponda[1] a-lo uoler a-deueuer[2] beur e *com*pir li toy desederie como de no poer satisfar a-la-toa uerasa e-driga uolunta, doma*n*dason. Cum zo-sya cosa che tuge li citayn de la tera nostra fizam si agraue de le spexe del comun como e de fore de tale e-de-dazite ch-a pena y possam aua*n*zar un de*n*ner ma nota men faro la mea posa*n*za requirente tuti li uesin e-pare*n*te e amise de-satisfar in-p*a*rte ay toy desider*i*e ben che tuge *com*pir ne se possam.

III

Al sauio e parlante homo meser pero magistro dignissimo. Zuam de becaria alegrœza e-speciale dilecto *con* salu. la gra*n*de nomena*n*za de la uostra *com*pia e-p*er*feta siencia che e-sparsa p*er* diu*er*se p*a*rte del mo*n*do se *com*moue li homen a-deuerse to*r*nar a-uuy li-quay uniu*er*salmente serouum senza luxe s-al ne fose lo-splendor de la uostra gra*n*de siencia p*er*fecta. P*er* la qual cosa cognose*n*te che sanza vuy ne ungun po auer *com*pim*en*to de sienzia p*er*fetam*en*te. E si-o p*re*ponuo de-meter lo figlol me sota la uostra unbra p*r*eamdo ue che de luy uuy faze como de uostra cosa. *Con*zo sia cosa che int*er* li gra*n*de s*er*uixie che uuy pose far a-mi e cuy de mea cha costo sera lo maior.

IV

Al sauio e-discreto homo meser. Pero. dij. boni*par*te. Joani*n* magistre de gramaia q*uam*uisde*m* che indegno salu e-si mesmo cu*m* molta anpieza de gracia. E-uego che dolcem*en*te uuy se ame e-desere lo-me honor e-la mia utilita q*uam*do cusi da-lunze uuy se m-ay alezu int*er* gl-altre magistre e como pare del uostro grazioso figlol. Vnde le uostre dolce parole se m-esforzan[3] che faza piu che de te[4] natura ne de a*r*te no me da de poer far q*uam*do uuy se me de tante loxe e-ta*n*te grazie *quam*te are*pr*senta la uostra scriptura. Acognoscente mi che uuy me desere[5] tropo maior gratie e uertue che cu*m* lo-uostro co*r*tese pa*r*ler uuy no aui possu ne dir ne quintar a-zo che no para ingra de tanto loxo e se m-aparego e se p*r*ometo de far si del uostro figlol che *con* l-ayto*r*io de deo inanze in-breue te*m*po al-sera homo int*er* gl-altre.

[Al n° I, il Gaudenzi ha stampato *prio*, mentre abbiamo nel ms. *preo*; al n° II ha letto *citayni* laddove il cod. ha *citayn* e ha

1. Ms. *choresp̄nda*.
2. Così realmente nel ms.
3. Anche : *me-sforzan*.
4. Così nel ms.
5. Segue *maior* cancellato.

proposto di correggere in *ma no tamen farò* le parole *ma nota men f.* Non v' ha dubbio per me, che *nota men* si debba conservare, ammettendo che significhi « nulla meno ». Nella *Passione* lombarda abbiamo *nuta*, nulla, che vive ancora, sotto la forma *nota*, in varietà dialettali (Leventina, Valsesia) e divien *nonta*, con *n* inserto, nella Lomellina. Si tratterà forse di *negutta*, il cui *u* si sarà conservato nell' ant. lomb. *nuta* e nell' odierno *nuta* della Valle Anzasca (Ascoli, *Arch. glott.*, I, 254) per effetto dell' influsso di « nulla » (Meyer-Lübke, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XVII, 211). Nel nº III, il Gaudenzi stampa *palante*, mentre il cod. ha chiaramente *parlante* e così stampa *magistre*, in luogo di *magistro*, e *pensando che de luy* in luogo di *preamdove che de luy* (pregandovi, ecc.), oltre a qualche minore inesattezza, che qui non registro. Al nº IV, si legga *dij boniparte*, e non già *dei b.*, e così *quamvisdem*, e sopra tutto si badi che il ms. ha *e deseré lo me honor* (non già *d' eser lo me h.*) e più sotto *tante loxe e tante grazie*, mentre il Gaudenzi salta *tante loxe*.]

Così riprodotto, il testo può essere più sicuramente indagato in quei fenomeni, che ne costituiscono il maggior valore[1]. Nell' ordine delle vocali, il principale tratto da mettere in evidenza è la risposta per *-er* all' *-are* di I inf. Questo fenomeno ci porta già da solo nella regione piemontese. Lo troviamo nelle interessantissime prediche gallo-italiche, edite dal Förster[2], nella laude di Chieri[3] (*piorer* 1, *crucifier* 57, *crier* 58 ecc.) e in altri testi pedemontani[4]. I nostri parlamenti presentano i due seguenti casi : *fer* I, *parler* IV, ma essi bastano a mostrare che tutta la serie in *-are* doveva avere avuto già il suo sviluppo in *-er*[5], a malgrado dei più numerosi *-ar* (*precazar* I; *avanzar*,

---

1. Per quanto spetta alla grafia, registro un caso di *k* per *c* in *karissimo* e talora *m*, per *n*, dinanzi a dentale : *gramde*, *gramdeza*. L'*l* palatale è dato da *gl* senza l'*i*. — Nella illustrazione succinta, che segue, tocco unicamente di quelli che a me paiono i tratti caratteristici del testo.

2. *Romanische Studien*, IV, 1-92.

3. Edita dal Salvioni, dal Monaci e ultimamente nella *Altitalienische Chrest.* di P. Savj-Lopez e M. Bartoli, nº 11.

4. Per es. negli *Antichi testi dialettali chieresi* editi dal Salvioni nella *Misc. Caix-Canello*, p. 35. n. 1 : *porter*, ecc.

5. È veramente curioso che questo *-er* compaia nei soli testi piemontesi e non mai s'incontri negli antichi testi dell' Emilia, ove il fenomeno di *á* lib.

satisfar II ; *quintar* IV) che saranno, senza fallo, altrettante spie di volgare illustre.

La terminazione *-ati(s)* diviene *e* : *agrave* II ; *faze* III ; *ame* IV, *-desere* bis IV, *de* IV, sia che si tratti del part. pass. masch. pl. o della 2ª plur. di presente. Metto qui anche *pose* III, che sarà una forma di congiuntivo, cfr. indic. pr. *avi* I ; *ay* (*m'ay*) IV. Per *-ário* è da registrare *denner* II.

Nulla di singolare presenta l'*ẹ*, che resta tal quale in ogni caso, senza ridursi ad *ei*, il che ci allontana da Chieri e anche, a giudicare dalle condizioni odierne, dalla regione alessandrino-monferrina (in alcune varietà *ei* ha dato *ai*) e in genere dall' estremità meridionale e orientale pedemontana [1]. È noto che già gli antichi testi a Genova e a Piacenza hanno *ei* [2]. Un piccolo problema parrebbe essere presentato da *cuy* IV (quelli), se si volesse leggerlo, come fosse un *cuý* emiliano-lombardo, con metafonesi (il nostro testo ha anche *vuy* IV); ma è molto probabile che la lettura da preferirsi sia *cúy*, sopra tutto se osserviamo che due volte abbiamo *costo*, questo, I e III con *o* risultante da *uẹ* come in piemontese odierno. È supponibile perciò che accanto a *costo*, si debba ammettere un *col*, quello, col plur. *cóy* o *cúy* (cfr. *vuy*), benchè nulla possa essere con piena sicurezza affermato [3].

Sic è reso da *se* III (*se commove*), IV (*se ame*), a lato a *si* III e IV. Abbiamo l'*e* per l'ital. *i* in *benegno* I e l'*u* come nell' ital., in *lunze* IV. È dubbio se si abbia *chorespunda* o *choresponda* II. Per il vocalismo atono, *-e* e *-o* cadono (*splendor* III, *figlol* I e III, ecc.), a malgrado di qualche caso con vocale conservata per influsso letterario [4]; ma se l'*-e* risale ad *ae*, pare rimanere : *spexe* II.

---

in *è* ha, come è noto, maggiore estensione e fu certo antichissimo. Per il fenomeno nell' Emilia e per i più antichi esempi di esso, rimando a un mio recente articoletto nella *Zeitschrift f. roman. Phil.*, XXXIII, 1909 (*Per è da á nell' Emilia*).

1. Per l'estensione di *ei* (*ai*) è da vedersi, in genere, il Meyer-Lübke, *Ital. Gram.*, § 23.

2. Vedi ora Salvioni, *Jahresb.* VIII, I 139.

3. La forma *col*, *colla* trovasi nei cit. testi di Chieri.

4. Abbiamo *homo*, a ragion d'esempio, nel nº IV, *magistro* al nº III e *magistre* IV. Sono finali rifatte.

Notinsi *sota* III, *como* III. All' *e-* atono si sostituisce volentieri *a-* : *areo* I, *alezu* (eletto) IV.

Notevole è poi, come nei testi di Chieri, *re*, per *ro*, in *precazar* I, *preponuo* III.

Per gli incontri di vocale, abbiamo : *e* + *i* = *i* : *obimento* I, *benison* cioè *bene*[*d*]*ison* II ; *a* + *i* = *e* : *agrave* (-ati) II, *ame* IV (amatis), ecc ; *e* + *e* = *e* : *mesmo* da *me*[*d*]*esmo*, ma come ci si aspetterebbe piuttosto un *ei*, è più probabile che questo vocabolo sia un francesismo (fr. *-sm-*), così nel nostro documento, come in altri testi dell' alta Italia. Salvioni, *Dial. pav.*, 21.

Per le consonanti, registro la caduta di *t* e *d*, e *c*, *g* intervocalici, come in *poer* II, *preponuo* (l'*-o* sarà però letterario, *vertue* IV, *salu* II), *areo* I, *obimento*, *benison* cit., *citayn* II ; *preo* I, *preamdove* III. In *staio* I, l'*i* rimedierà allo iato.

tr e *dr* divengono *r* : *Pero* I, *pare* pass., *deserè* cioè *desedrè*, desiderate, IV.

Il fenomeno più importante è senza dubbio lo sviluppo di *ct* in *ć* (piem. *jt*, lomb. *ć*) scritto per *g* : *driga*, *drige* II, con cui potremo mettere anche *tuge* II (cfr. canav. *tućć*). In una parte del Canavese per lo meno, com' è noto, corre questa risoluzione lombarda di *ct*. A Palazzo canavese, a ragion d'esempio, si ha *staćć* [a Piverone (Papanti, p. 499) *'nndacia*], certo per influsso di *fićć*.

dj. C'è uno *stujà* (*stuia* I) e un *aytorio* I e IV.

L'*m* di *bem* potrebbe dipendere dal *b* iniziale : ma non dimentichiamo che, sempre alla finale, abbiamo : *gram* I, *serovum* III, *possam* II. ecc.

Pronome. 1ª pers. *e*. Abbiamo *al* (*no rege*) I, *s'al* (*no fosse*) III, *al* (*sera*) IV, ecc. In *no efose* I avremo semplicemente *noe fosse*, cioè *no* con epitesi di *-e*. Nell' obl. di I : *mi* I. Agg. poss. *me* IV, *mea* II, *so* I, ecc.

Nome. Da notarsi i plur. in *-e* : *commandamente* I, *parente e amise* (v. *Romania*. XXIX, 54), *servixie* III, *loxe* IV e qualche altro. Anche per gli agg. lo stesso plur. masch. : *verase e drige* II. Notevole un fem. sing. *uerasa* II. Per il verbo, le due forme più preziose sono quelle di condizionale in *o* : 3ª sing. *paroue* II e 6ª *sèrouum* III. È questo il testo più antico in cui la forma in *-ove* compaia (Salvioni, *Arch. glott.*, XVI, 269, *n.* 2). Questo condizionale si trova nel Cavassico, nelle egloghe trivigiane e vive

ancora, ad es., a Poschiavo e Livigno. Nella versione del Papanti di Vico canavese abbiamo, p. 506 : *che la soua paina andròu pessa*. Dopo ciò, noto le forme *abiente* I, *sapiente* I, *requirente* II, *cognoscente* (*a-*) III, IV per il gerondivo [1]. Il part. *abiù* I è foggiato sul tema di sogg. e di ger. (*abiando*). Ricordo *debiù* in testi piemontesi [2] ; ma è certo che queste forme trovansi in altri documenti dell' Italia del Nord [3]. « Potere » dà *possù* IV. Sulle forme in *-è* per *atis* e *ati* (*agravè*, *amè*, *deserè*, desiderate) ho già toccato parlando dell' *á. -etis* = *i* : *avì*, I. *Fieri* è rappresentato dall' inf. *fir* I e dal sogg. pres. *fizam* II.

Qualche vocabolo merita un cenno speciale, come *nocha de* I, che sarà *nunquam inde* (Bonvesin ha *noca* con quell' estinzione di *n* che abbiamo, ad esempio, in *docca*, *duca*, *doca*, dunque, dell' Ossola e del Biellese (e se ne veda *Arch. glott.* XIV, 211). Si aggiunga a Piverone *duc* e a Palazzo canavese *ducra* (Papanti, pp. 498 e 499). Il verbo « studiare » I, nel senso di « darsi cura, occuparsi », è piemontese [4] ; ma trovasi anche nel Laudario dei Battuti di S. Defendente di Lodi (*Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLIV, 431) e vive tuttora nel ferrarese [5]. Anche *quintar* [6] trovo a Palazzo canavese : *ch' as quinta 'ncoeur adess* (Papanti, 497). *Loxo* (pl. *loxe*) IV è ben noto agli antichi testi, e *fore* (*de fore*, *de tale*, taglie, II) sarà il *fodro* di Bonvesin (Seifert, *Gloss. z. d. Gedichten B. d. Riva*, p. 30) spiegato dal Mussafia, *Rom.*, II, 123 per « imposta che serviva al nutrimento di soldati e cavalli ». Cito infine *gramaia* IV, grammatica.

Esaminati, così, un po' davvicino i nostri testi, non voglio abbandonarli, senza avvertire la somiglianza che il primo fra essi

---

1. Bollati e Manno, *Documenti inediti in antico dialetto piemontese*, in *Archivio stor. italiano*, s. IV, t. II, p. 380. Quivi altri esempi.

2. *-ent* = *-endo* nel Canavese, come a Locana, Sparone, Caruso, ecc. Cfr. Biondelli, *Saggio sui dialetti gallo-italici*, Milano, 1853, p. 531 (Parabola del figliuol prodigo).

3. Trovo *abiù* in un docum. emiliano del 1349 da me pubblicato, *Dialetto di Modena*, Torino, 1905, p. 69 (*sonto e contento e confesso avere abiù*).

4. Nel canavese abbiamo *stüjé*, su cui Salvioni, *Postille ital. al. vocab. lat. romanzo*, in *Mem. del R. Ist. Lomb.*, s. III, t. XX, p. 275.

5. Cfr. Nannini. *Vocab. portatile ferrarese-italiano* (Ferara, 1805), p. 286.

6. Salvioni, *Arch. glott.*, XII, 425 e *Postille* cit., p. 258 (s. *accognitare).

mostra con un altro modello di lettera scritto, pare, a Bobbio[1]. Se ne inferisce che invaleva nella scuola l'usanza di proporre, com' è naturale, argomenti affini sotto forma di « parlamento », per volgerli poi in « epistole » latine.

Giulio Bertoni.

---

1. Edito da C. Cipolla in *Atti della R. Accad. delle Scienze di Torino*, XXXIX (1904), pp. 635-636 : « Padre da fir abiù in reverencia da mi sovre a tute cose », etc. La richiesta del figlio è la medesima. Si vedano altri documentini piemontesi, editi dallo stesso Cipolla, in *Mem. della R. Accad. di Torini*, s. II, t. 50 (1901), p. 128 (Classe di scienze mor. stor. e filologiche).

ANTONIO PUCCI'S POEMS

IN THE *CODICE KIRKUPIANO* OF WELLESLEY COLLEGE.

Those readers of the *Romania* who are interested in the popular Italian poetry of the *trecento* may be glad to learn something further concerning that manuscript collection of Antonio Pucci's poems called by the learned Italian scholar, Prof. Alessandro D'Ancona [1], « il codice Kirkupiano ».

It derived its name from a former owner, Cav. Seymour Kirkup [2], an English artist and antiquary, established in Florence about the middle of the last century. From his library it passed to that of an American scholar, William Cummings Wild, professor of Ancient Languages in the University of Louisiana. Mr. Wild, bought the ms. of Mr. Kirkup before the collection was scattered, and by 1872 it was already beyond the seas. On the death of Mr. Wild, his library, rich in works of the best period of Italian literature, but especially in *romanzi di cavalleria*, was likewise sold. A portion of it, including the « codice Kirkupiano », was bought by a New York bibliophile, M. George Arthur Plimpton, and was presented by him to Wellesley College, as the nucleus of a growing collection of works of the Italian Renaissance.

So much for the history of the manuscript during the last

---

1. *La Poesia popolare in Italia*, Vigo, Livorno, 1878, p. 46 ; 2ª ediz., 1906, p. 52. — *La Vita Nuova*, illustrata da note di A. D'Ancona, Pisa, Nistri, 1872, p. 46. — *Una poesia ed una prosa di A. Pucci*, in *Propugnatore*, anno II, p. 397, Fava e Garagnani, Bologna, 1870, p. 6.

2. He collected a valuable library of which a catalogue was published in 1872. — *Dict. of Nat. Biog.*, vol. XXXI, p. 225 ; also see Wm. Rosette's notice of Mr. Kirkup in *The Athenaeum* for May 29th 1880.

forty or fifty years. Prof. D'Ancona, who read and transcribed portions of it in 1870[1], speaks of it thus in his *Poesia Popolare*[2]:

Tutte queste rime furono da me copiate di sur un codice sincrono appartenente gia al Sig. Cav. Seymour Kirkup, adesso passato in Inghilterra.

He describes it appearance in a letter which Prof. Cesare Paoli quotes in connection with the publishing of the two poems on the Duke of Athens[3]:

La serventese e la canzone con la quale si chiude la serie di questi nuovi documenti intorno ai fatti del Duca D'Atene mi sono state comunicate, con somma cortesia, dall' egregio Prof. Alessandro d'Ancona, il quale le trasse da un codice, già posseduto dal Cav. Seymour Kirkup e che presentemente [1872] non si trova più in Italia. Il detto codice è bambagino, apografo[4], *del più sicuro e chiaro trecento, miscellaneo, qua e là mancante, logoro in più parti, logorissimo in fine, dove restano mezze pagine, quarti di pagine, frammenti di pagine, e contiene molte ignote rime del Pucci che sono per la più parte serventesi intorno ai principali fatti del comune nel secolo XIV*[5].

Sig. Paoli adds in a foot note:

Riferisco queste notizie da una lettera particolare del Prof. D'Ancona e dai seguenti opuscoli: 1° In Lode di Dante, Capitolo e sonetto di A. P. (ed. D'Ancona), Pisa, Nistri, 1868; 2° Canzone di A. P. ai Lucchesi (ed. Ridolfi), Lucca, Canovetti, 1868, la quale canzone è tratta dallo stesso codice kirkupiano.

This description is of the utmost importance in that it states so clearly the opinion of one of the foremost Italian scholars, that the manuscript is contemporary with its author, an opinion to be borne in mind not only in the study of the poems of Antonio Pucci but also of that portion of the manuscript which contains the *Filostrato* of Boccaccio.

Prof. D'Ancona, in the works quoted above, is dealing primarily with Antonio Pucci and his poems and only secondarily with our manuscript; he, therefore does not mention the fact that about two fifths of it is devoted to Boccaccio's *Filostrato*.

---

1. *Una poesia ed una prosa di A. Pucci*, p. 1.
2. Note to p. 46.
3. *Nuovi documenti intorno a Gualtieri di Brienne*, in *Archivio storico italiano*, ser. III, vol. XVI.
4. « Apografo kirkupiano ». *Una poesia e una prosa*, p. 7.
5. The italics are mine.

The following description will therefore be in two parts :
Part I, Boccaccio.
Part II, Pucci.

The ms. is bound in parchment which has suffered much from the action of time. As has been said above, it is of paper ; the quality is strong and thick with a close grain throughout. The dimensions of the sheets are 29. 5 ctm. by 48. 14. Part I consists of 48 folios, one being lacking ; in Part II at least 33 folios are lacking, the last two are badly torn, as is another in the body of the ms. Three water-marks are to be found ; two in Part I, a large Gothic P, surmounted by a cross from f. 1 to 24 inc. ; a circle surrounding a trimount and surmounted by a double cross from f. 25 to 38 inc. In Part II the water-mark is, throughout, the head and fore feet of a unicorn [1].

While confining myself to describing that part of the ms. which contains Antonio Pucci's poems, I cannot refrain from noting the externals of Part I, namely, the *Filostrato*. It consists, as I have already said, of 38 ff., one (f. 13) being lacking ; it is written in two columns, in current hand by two different scribes ; the second begins at f. 25 where the water-mark changes. The first 24 ff. average 37 to 40 lines to the page ; the following thirteen are in a much finer hand and contain from 48 to 50 lines ; the ink is also blacker. The folios were numbered up to 24 by the scribe ; a modern hand has numbered the remainder of Part I. The stanzas are numbered to 397 ; it is in the middle of this stanza that the hand changes ; the numbering continues in a different hand, but not modern, to stanza 431 and then ceases. The first scribe marks the divisions of the poem by drawing an index finger in the margin, the second by a red initial. The first scribe shows certain peculiarities of spelling such as are found in Antonio Pucci's poems, as for example *ttantto* for tanto, *done* for *donne* ; the second spells in a more usual manner.

The poems of Antonio Pucci (Part II) may have been written by the same hand which wrote the first 397 stanzas of the *Filostrato*. The arrangement is the same : two columns to the

1. Briquet, *Les filigranes*, vol. III, nos 8459, 11854, 9927.

page with an average of 38 lines to the full page. There are no catch-words. The folios were numbered by the writer. The first sixteen folios are lacking : therefore the first poem of Part II, *La reina d'Oriente*[1]. begins on f. 17 with the ninth stanza of the second *Cantare*[2]. As the fifty nine stanzas which are lacking would only account for three, or at most, four folios, it will be seen that there are poems unaccounted for. Strangely enough, the same hand which wrote the interrupted text, or one very like it, has inserted in the upper margin of the page just above the first column which begins with the words

e chonfortò sua giente e fe le schiere

a title : *Chomincia i chantari della reina doriente*. At the end of each Cantare Antonio Pucci appears as the author.

Cantare second,

Al vostro onore Antonio fe'l chantare.

Cantare third,

Antonio al vostro onor finito a'l terzo.

Cantare fourth and last,

Antonio Pucci il fiece al vostro onore.

A table of contents may give a better idea of the importance of the manuscript.

TABLE OF CONTENTS

1. La reina d'Oriente (fragment) ..... f. 17 r.
2. Bruto di Brettagna[3] ..... f. 25 r.
3. Apollonio di Tiro (fragment)[4] ..... f. 27 v.

---

1. Mr. Wild puts the following note in his copy of the *Reina d'Oriente*, A. Bonucci. Bologna, 1862. p. 11 : « A ms. copy of this poem, now in my collection, which was once in the Kirkup Collection, begins in the middle of the 9th stanza of the 2d canto. »

2. Cantare 2, stanza 9, line 4.

3. A. D'Ancona : « quel Bruto di Brettagna che rinvenimmo nel codice K. neppur a voi (Prof. Wesselofsky), che siete tanto più saputo di me in queste faccende, è riuscito a ritrovare l'esemplare straniero ». *Una poesia e una prosa*, p. 15.

4. The fragment of Apolonio consists of f. 27, ff. 32 r., 33 and f. 9. On the verso of 33 the first cantare ends :

Al vostro onore antonio in rima 'lvolse.

4. Madonna Leonessa [1] ..... f. 49 r.
5. Il Mercato Vecchio [2] ..... f. 49 r.
6. Le Noje [3] ..... f. 51 r.
*7. Canzone confortando Lucca [4] ..... f. 53 v.
*8. Contrasto delle donne [5] ..... f. 55 r.
*9. La guerra tra Pisa e Firenze [6] ..... f. 60 v.

---

1. Of Madonna Leonessa we have but the last four of the forty nine stanzas as given by C. Gargiolli, *Mad. Leonessa*, Bologna, Romagnoli, 1866.

The Kirkup ms. ends :

Antonio puci il fece al vostro onore.

The Riccardi ms. nº 2873, edited by Gargiolli, ends :

Questo cantare è detto al vostro onore.

2. Ends at f. 50 :

di questo anttonio puci fu poetta.
Christo vi ghuardi senpre in vita cheta.

3. Le noye ends f. 53 r. :

Antonio puci ne fu dicitore
guardivi senpre Xpo. salvatore.

4. This ends in the middle of the column f. 55 :

Amen. Finita una chanzone della guerra de pisani e di lucha.

(The starred titles have been published, see p. 321.)

5. After stanza 62, in the middle of column 1, f. 59 r., are the words : « volgi all'altra faccia di sotto » leaving the second half of the first column (f. 59 r.) and all of the second column blank and all of column 1 (f. 59 v.), except six lines of the Divina Commedia in fainter ink :

Omai chosi chon vien che ttutti ispoltri
disse [il] maestro chessegiendo inpuma
infama nonsi vien nesotto choltre.
Sanza laq[u]ale chisuo uita chonsuma
taluestige intera diro lascia
quale fumo ī naria oin aqua laschuma.

[*Inf.* 24 ll. 46-51].

The canzone continues on col. 2 of f. 59 v. The author is not named.

6. The title : « Antonio puci per la ghuera che si chomincio tra i pisani e firenze per piettrabuona la quale per li pisani fu molto rea nel modo che udirette e a paso a paso eco che adiviene che notabile fose dise chosi chome udirette nela parte di qua. »

10. Il diluvio dell 8 nov. 1333 [1] ..... f. 78 r.
*11. Le belle donne di Firenze nel 1335 [2] ..... f. 82 r.
12. Della carestia in Firenze nel 1346 [3] ..... f. 83 r.
*13. Della mortalità in Firenze nel 1348 ..... f. 85 r.
*14. Lamento del Duca d'Atene [4] ..... f. 86 r.
*15. Per la cacciata del Duca d'Atene [5] ..... f. 87 v.
*16. Per la perdita di Lucca [6] ..... f. 89 r.
17. Per la compra di Lucca [7] ..... f. 89 v.
18. Consiglio di A. P. al Comune di Firenze [8] ..... f. 92 v.

---

1. Fol. 78 is torn, eighteen lines on the recto and the same on the verso are lost. The poem ends :

finitto el sermentese ed io rispondo
al vostro onore.

2. This sirventese begins on the second column and is preceded by the title in the middle of the second column : « Antonio puci per ricordo delle bele done ch'erano in firenze nel m. ccc xxxv ne fe il seghuentte sermintese che è scritto di qua. »

3. This ends on the second column of f. 84 recto and is simply signed *Antonio puci*, then follows the title of the next poem : « Seghue dela morttalitta che fu in firenze nel m ccc lviii e pero Anttonio puci ne fe'l seghuentte ser mintese e dise chosi. » It ends at the bottom of column 1, f. 86 recto :

Antonio puci vi si rachomanda
al vostro onore.

4. It ends :

per questa volta più dir non intendo
al vostro onore.
Antonio puci.

5. The title : « Anttonio pucci per la detta chagione quando fu cacciato il ducha ne fe la seghuente chanzone e dise chosi » is on column 1, f. 87 recto. The Canzone begins with the second.

6. The title : « Chome luca si perde ramarichandosi firenze anttonio puci dise chosi » is at the bottom of the second column of 88 verso. It ends :

Al vostro onore
Anttonio puci.

7. The title : « Anttonio quando i fiorentini conprarono lucha da messer mastino ne fe il seghuente serminttese e dise chosi » Itends :

Antonio puci ne fu dicitore.

8. The title : — Volendo antonio puci chonsigliare il chomune suo per ciertte chose che apariano per prestanza esegli [*sic*] e per aparacchiamento d'oste ne fe il presente serminttese ch' è segnato di qua. e dise chosi mcccxli a di po novembre. » The poem begins on the next column.

19. Considerazioni di A. P. sulla guerra con Pisa [1]..... f. 93 v.
*20. Della vittoria di M. Piero Rosso a Padova [2]..... f. 94 v.
21. Gli stati di Firenze ai tempi di A. P. (fragment) [3]..... f. 95 v.
22. I podestà di Firenze (fragment) [4]..... f. 97 ?

Nos 21 and 22 are in a sadly mutilated condition. On the first column of f. 95 r. there are thirteen lines and the same on the second column of the v.; the next folio seems to have been cut out. Folio 97 (?) has eight stanzas on the first column r.; the second column is so torn as to give only the beginnings of lines, on the verso only the terminations remain. Folio 98 is more fragmentary still, as only two stanzas on the recto are perfect. This seems, however, to have been the last folio of the ms. as the verso is blank but for four mutilated lines in the middle of the page and one at the top.

Of the above poems eight (marked *) have been published by Prof. D'Ancona and his students [5], but he has courteously

---

1. The title : « mcccxlii adi xxvii di magio anttonio puci chonsiderando che messer malattestta chapittano di guaera lucha pe' fiorenttini era statto quarantta di a ostte e non aveva fatto nula e ragionandosi di far pascie co pisa e a chui piaciava e a chui no, e specialmente parendone male a lui, ne fe il presente sermentese e dise chosi. » It ends : « Antonio puci il fe. »

2. The title : « Anttonio puci avendo senttitto si chome Messer piero roso ebe vittoria a padova ne fe il seghuente sermintese e dise chosi. »

3. The title : « Volendo anttonio puci brievemente rachonttare tutti gli statti che Firenze avea mutatti a suo di ne fe la seghuente chanzone e disse chosi. »

4. A. D'Ancona, *Una poesia e una prosa di A. Pucci*, p. 12.

5. No 7. *Canzone di A. Pucci ai Lucchesi*. Lucca, Canovetti, 1868 (ed. E. Ridolfi). I. — *Le croniche di Giovanni Sercambi* a cura di S. Bongi, Rome, 1892, I, 190-202 ; 449-51.

No 8. *Contrasto delle donne. Una poesia e una prosa di A. Pucci*. Bologna, Fava e Garagnani, 1870 (ed. A. D'Ancona).

No 9. *Sermintese storico di Antonio Pucci per la guerra di Firenze con Pisa*, 1342. Livorno, Vigo, 1876 (ed. A. D'Ancona).

No 11. *Sermintese per ricordo de le belle donne ch'erano in Firenze nel 1335*. Dante, *Vita Nuova*. Nistri, 1872 (ed. A. D'Ancona, p. 72).

No 13. *La pestilenza del 1348. Rime antiche*. Firenze, Carnesecchi, 1884, published by Salomone Morpurgo.

Nos 14-15. *Lamento del Duca d'Atene* : *Cacciata del Duca d'Atene*, published by Cesare Paoli in an article entitled *Nuovi documenti intorno a Gualtieri di Brienne*, in the *Archivio Storico Italiano*, serie III, vol. XVI, 1872,

informed the writer through the kindness of their common friend, Prof. Rajna, that she is at liberty to transcribe and publish the others.

In closing I will give, as a sample, the four remaining stanzas of that fragment which has been entitled *Madonna Leonessa* [1] (n° 4) which of itself is of so much interest to the Shakespeare student. I have striven to retain with the utmost exactness the spelling of the scribe even where he is inconsistent, as in the spelling of Antonio Pucci's name, sometimes with two *t*'s and usually with one *c*. I have, however, separated the words which were run together and written out the contraction for *per* and *pro*, inserted the *n* where the scribe had placed a « tilde » (although he often does so when he has already written in the *n*), punctuated and apostrophised. This was done for the smoother reading of the text, but the spelling seemed too significant to be tampered with.

APENDIX

A FRAGMENT OF « MADONNA LEONESSA »

Dise l'baron : a mentte no[n] mi recho
se non che siette dele santte rede.
che corpo uma[n] non pottrebe aver secho
tantta biltà quanto Idio vi chonciede.

---

pp. 52 ; Medin and Frati, *Lamenti storici*, Bologna, Romagnoli, 1887, I, 29.

N° 16. *Lamento di Firenze per la perdita di Lucca scritto nel sec. XIV da Antonio Pucci*. Lucca, Canovetti, 1878 (publ. by G. B. Carrara) ; Medin and Frati, *Lamenti storici*, I, 7.

N° 20. *Sirventese di Antonio Pucci rimatore fiorentino del sec. XIX*, Padova, Prosperini, 1874 (ed. P. Ferrato).

1. « Vi ricorderete come nel cod. K. noi trovammo le tre ultime ottave di un componimento che a prima vista non sapevamo che fosse e ove poi riconoscemmo la fine di quel poemetto di Madonna Leonessa contenente la materia del Mercante di Venezia di Shakspeare che poco innanzi l'amico Carlo Gargiolli [Bologna, Romagnoli, 1866] aveva pubblicato anonimo. Nel codice nostro il poemetto finiva colla solita formula : *A. P. il fiece al vostro onore*, laddove quello onde lo trasse il G. diceva invece : Questo cantare è detto a vostro onore. » A. D'Ancona, *Una poesia e una prosa di A. Pucci*.

Dicieva Salomone : or chome ciecho
chi no[n] conoscie il suo qu[and]o egli el vede
che son tua dona e ttu se mio maritto.
ed el p[er] gioia chade ttramorttitto.
Chome fu resenttitto di presente
subittamentte s'andaro ne' letto
ed abraciar l'un l'altro sttrettame[n]tte
e ttutta notte stettoro i [n] diletto.
El giorno Salomo[n] tuta sua gie[n]te
achomiattò diciendo : i son chostretto
d'andare al Paradiso luziano
dove non puo venir niun corp' umano.
Chonttento di bonar ciaschun si partte,
e Salomo[n] ch'avea mutato ghona,
sechondomentte che dechou le chartte
torno a Melan vestito come dona.
chome fu giunto, scrise i[n] ogni parte
i[n] sino al papa, del mondo colona :
Nel Paradiso luzian mi ritruovo
si chome piacie a Dio p[er] cui mi muovo.
Ad ogni chiesa suo libri rendette,
e chonobe da Dio grazia i[n]finitta
en sin ch'al mo[n]do col maritto stette
si fero i[n]sieme santa e buona vita
e chiese e monestier si fer far sette ;
ed ebon Paradiso a la parttita,
alo qual ci chonducha il Saluatore.
Antonio Puci il fiece al vostro onore.

Wellesley College (Mass.).

Margaret H. Jackson.

BALLADES DE GUILLEBERT DE LANNOY

ET DE JEAN DE WERCHIN

Le ms. 686 du Musée Condé, à Chantilly, qui nous a conservé le *Songe de la barge* de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, renferme une collection de 46 ballades lesquelles, au premier abord, paraissent assez insignifiantes. Ce sont des poésies comme il y en a tant au XIVe siècle et au commencement du XVe : composées par un amant malheureux, elles sont remplies de lamentations, de protestations et de plaintes, en une langue négligée et parfois incorrecte. En y regardant de plus près, on s'aperçoit cependant qu'elles ne manquent pas d'intérêt. Et cela pour deux raisons : on en connaît les auteurs, elles sont exactement datées.

Dans ce recueil qui, comme nous allons voir, a quelque rapport avec le *Songe de la barge*, quatre personnages sont nommés. Dans la ballade III, l'auteur s'adresse à deux compagnons, qu'il appelle ses deux frères, Lordin de Saligny et Garenciès (*sic*).

Le *Catalogue des manuscrits du Musée Condé* identifie Lordin de Saligny avec Jacques Lourdin de Coligny dit de Saligny, qui mourut en 1510 dans un âge très avancé. Mais cette identification ne peut être acceptée, puisque ces ballades datent de l'année 1404, comme le *Songe de la barge* lui-même.

Il s'agit ici de messire Lourdin de Saligny, qui fut chevalier-trésorier de la Cour amoureuse de Charles VI[1], et qui était lui-même poète à ses heures. Dans l'*Inventaire des bijoux, vêtements, manuscrits et objets précieux appartenant à la comtesse de Montpensier*[2], figure un volume intitulé : « Les balades messire

---

1. Bibl. nat., ms. fr. 5233, fol. 72.
2. *Bulletin de la Soc. de l'histoire de France*, t. XVII, p. 305.

Lourdin de Saleigny ». Co npagnon d'armes du bon duc Louis de Bourbon, « appert et vaillant chevalier », il fut chambellan du roi, conseiller et chambellan de Jean sans Peur et de Philippe le Bon [1].

Quant à « Garenciès », il faut l'identifier avec Jean de Garencières dont j'ai publié quelques poésies dans la *Romania* [2]. On l'appelait Jeannet de Garencières ou Jean de Garencières le Jeune pour le distinguer de son père Jean de Garencières l'Aîné, seigneur de Croisy. Il était en 1403 chambellan du duc d'Orléans. C'était un ami de Jean de Fayel, de Jacques du Peschin, de Guillaume de la Champagne, d'Yves de Vieuxpont, de Jean de Bucy, de Raoul de Gaucourt et de Lourdin de Saligny, tous rimailleurs. En 1407, il fut fait prisonnier par les Anglais au siège de Bourg, et il occupa les loisirs forcés de sa prison à composer des ballades et des complaintes. Il y posait entre autres la question de savoir lequel valait le mieux « pour vivre joyeusement » : être homme d'armes ou être amoureux. Il s'adressa pour avoir une solution de la question à Lourdin de Saligny :

> Par Dieu, Lourdin, se ma dame vouloit,
> Je ne croy pas qu'il fust nul si joyeulx
> Que je seroye.....

Dans la ballade VIII, un poète, qui ne se nomme pas, donne quelques conseils à l'auteur du recueil, Guillebin de Lannoy. Enfin, dans la ballade IX, Guillebin de Lannoy appelle son interlocuteur anonyme, pour lequel il semble avoir beaucoup de déférence, « seneschal monseigneur », et, dans la ballade XVII, « monseigneur » et « mon chier seigneur ».

Guillebin de Lannoy n'est autre que Guillebert de Lannoy, voyageur et diplomate [3]. A vrai dire, quand il écrivait ces ballades, il n'avait encore fait en Europe, en Asie ou en Afrique,

---

1. Il figure en 1400 parmi les seigneurs de la cour qui reçurent des houppelandes (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 164). Douët d'Arcq a lu par erreur « Messire Bourdin de Salligny ».

2. T. XXII, p. 422-481.

3. Guillebert de Lannoy a été désigné dans sa jeunesse, jusqu'en 1414 environ, par le diminutif de Guillebin. Voir Potvin, *Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*. Louvain, 1878, p. 187.

aucun de ces longs et périlleux voyages qui devaient l'illustrer ; il n'avait pas encore la connaissance des hommes et l'expérience de la vie qu'il acquit depuis. Il débutait dans la carrière des armes et dans celle de l'amour sous la bienveillante direction du « seneschal monseigneur », c'est-à-dire de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut.

Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il prit part, en compagnie du fameux sénéchal, à l'expédition, qui échoua si lamentablement, destinée à secourir les Gallois révoltés contre Henry de Lancastre, « soy disant roy d'Angleterre ». En automne 1404, le jeune Guillebert se trouvait à Brest, avec toute la troupe des archers, des écuyers et des chevaliers, attendant impatiemment le grand chef Jacques II de Bourbon, comte de la Marche, que l'amour et le jeu retenaient à Paris. Jean de Werchin a raconté au début du *Songe de la barge* combien l'attente fut longue dans le port de Brest : les écuyers, pour passer le temps, couraient la campagne, d'autres, en proie à la mélancolie ou au mal de mer, restaient couchés sur leurs lits ; d'autres enfin composaient des ballades. Il y avait là, en effet, tout un groupe de membres de la Cour amoureuse qui était alors dans tout son lustre, et les instructions du Prince d'Amour, Pierre de Hauteville, remplissaient sinon les cœurs, du moins les cervelles. Le sénéchal de Hainaut était l'un des conseillers de la Cour amoureuse, Lourdin de Saligny était chevalier-trésorier, Guillebin de Lannoy était écuyer d'amour [1]. Jacques de Bourbon lui-même était l'un des grands conservateurs.

Bien qu'il n'ait jamais trouvé au service d'amour que des peines et des douleurs, Guillebin de Lannoy se déclare le serf loyal de la plus belle qui soit au monde. Qu'en adviendra-t-il ? Il l'ignore, mais il est bien décidé à n'aimer jamais ailleurs (I). Il semble que cette dame si parfaite l'ait parfois encouragé. Il avait pris part à une « ducasse », et, vainqueur, il avait triomphalement abattu « le geai du nid ». Son « amiotte » fut très fière de cet exploit. Elle lui accorda que toujours il serait « son amiot sans escondit » (V). Mais, peu après (VII), Guillebin se lamente, parce que son amie l'a repoussé.

Et c'est ici que Jean de Werchin entre en scène et vient don-

1. Bibl. nat., ms. fr. 5233, fol. 85 v°.

ner à son jeune disciple des conseils remplis de bon sens. Vous aviez, lui dit le sénéchal, choisi une belle dame pour la servir « de leale amour » ; mais vous aviez compté sans la dame elle-même qui refuse de vous clamer « son doux ami ». Pleurer, gémir et se plaindre ne mènent à rien. Le seul remède est de tout oublier (VII).

Lannoy ne goûte guère le conseil du sénéchal de Hainaut, qui cependant passait pour une autorité dans toutes les questions d'amour ; il s'étonne même qu'on ose lui en donner un semblable. Jamais il ne sera déloyal. Il servira quand même celle qui le repousse (IX).

Jean de Werchin répond : Qui parle de fausseté ? Puisqu'il vous plaît de languir « en douloureux tourment », languissez. Mais en persistant à servir votre dame malgré elle, vous l'ennuierez. Vous ne pourriez lui faire de plus grand plaisir que de l'oublier. Demandez-le lui donc pour voir (X). L'autre persiste à aimer et à servir la cruelle, parce qu'il espère malgré tout (XI). Werchin répond à son jeune ami qu'espérance le fourvoie et qu'une telle résolution lui procurera « pis que la mort ». Quant à lui, il aimerait mieux mourir que languir ainsi (XII). Guillebin, héroïque, est prêt à recevoir « pis que la mort ». Il refuse de suivre « de faulseté la voie » (XIII).

Werchin le sermonne paternellement : La résolution qu'il prend est une pure folie. La dame, qu'il assomme de son amour, n'a ni la volonté ni le désir d'aimer. Est-ce donc être faux qu'en choisir une autre qui fera « ou lieu de plourer rire » (XIV).

Mais Guillebin n'a nulle envie de rire. Il n'est pas de ces soi-disant amoureux qui courent cinq ou six lièvres à la fois. Il n'aimera, en dépit de tous les conseils, que « celle ou il a son vouloir mis ». Inutile de discuter plus longtemps. « La chose, dit-il, en est jugie » (XV).

C'est parfait, répond le sénéchal. Mais vous pourrez voir prochainement que mon conseil n'était pas si mauvais. En attendant, vous ferez bien d'éloigner le « beau repaire », de votre dame, « car qui est près du feu, plus tost s'art » (XVI).

Guillebin tient décidément à être martyr d'amour. Désormais il laissera dire « le meilleur ou le pire » sans daigner répondre. Il ne sera jamais parjure. Il a d'ailleurs le ferme espoir d'obtenir « alegance prouchaine » (XVII).

Le sénéchal est désolé de voir son petit ami passer son temps dans la tristesse, leurré par fol espoir. Il demande au moins une chose : Que tout ce débat soit soumis à la jeune et belle dame qui en sera « jugeresse ». Et puis advienne que pourra ! (XVIII).

Là s'arrête le premier échange de ballades entre le sénéchal de Hainaut et son écuyer. Mais le dialogue reprend quelque temps après. Seulement le jeune Guillebin est dans une tout autre disposition. Instruit par l'expérience, il ne semble plus désireux du martyre. Les sages conseils de Jean de Werchin ont exercé leur influence.

Dans la ballade XXIV, le Sénéchal donne à Guillebin le conseil de servir sa dame de tout son cœur et de toute sa pensée, et d'être toujours joyeux, loyal et secret. Guillebin répond que c'est bien là sa ferme volonté et qu'il espère obtenir un jour sa récompense. Mais il n'en est pas assuré du tout. Et il pose lui-même la question à laquelle il se refusait de répondre précédemment : Que faire si ma dame me repousse, et si je trouve en amour tout le contraire de ce que je cherche ? (XXV) Si votre dame, répond Werchin, vous retient pour son « servant », servez-la loyalement ; sinon, choisissez une autre « amie » (XXVI). Guillebin réplique que sa « deesse » le tient « en espoir » et qu'en elle est toute sa pensée (XXVII), mais, dans la ballade suivante, on voit que ce qu'avait prédit jadis le Sénéchal est arrivé. La dame, dont le jeune écuyer s'était amouraché, l'a laissé « villainement ». Aussi Guillebin n'est-il plus héroïque du tout, et s'estime-t-il le plus « meschans » des amants. Bien plus, il renie Amour, qui l'a trompé « mauvaisement » (XXVIII). Jean de Werchin le rappelle à la réalité des choses et lui montre qu'il a tort de s'en prendre à Amour (XXIX). Guillebin, docilement, regrette d'avoir mal parlé d'Amour et soumet son cas au jugement de ses compagnons (XXX). Enfin, le Sénéchal le loue d'avoir « mis a non chaloir » une dame qui l'a abandonné « sans desserte » (XXXI).

Morale de tout ce débat : Il ne faut pas persister à aimer une dame malgré elle. C'était aussi la conclusion du *Songe de la barge*.

Il ne faudrait pas lire les vers de Guillebert de Lannoy avec des yeux trop sévères. C'est de la poésie de jeune homme de

dix-huit ans, qui avait le culte de l'amour, mais non pas toujours de la syntaxe. Il avait l'âme ingénue, il était fier d'aimer et de le proclamer, et il croyait facilement que cela serait éternel. Il semble avoir pris au grand sérieux les calembredaines du Prince d'Amour. Mais cette crise n'a pas duré longtemps. Guillebin est vite devenu un homme avisé, positif et froidement observateur. Il est intéressant de voir d'où il est parti et où il est arrivé.

Guillebin fait une seule allusion à sa longue attente dans le port de Brest : il est, dit-il « sur un vaissel sur la mer », immobilisé par « bonnache ou vent contraire ». Il est pressé de retourner vers sa dame, et il fait « moult dolente chere » (XXXIX).

La devise de Guillebert de Lannoy : *Vostre plaisir*[1], se retrouve dans le refrain de la ballade VII.

Les ballades VIII, X, XII, XIV, XVI, XVIII, XXIV, XXVI, XXIX, XXXI, sont de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut. La ballade XXXVI peut être attribuée à la dame elle-même ou à un compagnon de Guillebert de Lannoy.

Arthur Piaget.

I

Il a long temps que je n'euz voullenté (*Fol. 36 a*)
De moy remectre ou service d'Amours,
Pour les doulours que tant y ay trouvé
Et pour le peu qu'ay receu de doulçours.
5 Mais a present me vient tout le rebours ;
Retournee est ma voulenté, pour voir ;
Mon cueur se ferme a dame pourveoir ;
Je ne say pas comment m'en avendra.
Et quant a moy ne le veul desvouloir,
10 Quar cilz qui riens n'aventure rien n'a.

Quoy que say bien que digne d'estre amé
Je ne suis pas, ne pour avoir sejours,
Non pour cela ne seray destourné

I. 1 Je neu

1. Voir Potvin, p. 203.

Serf ne soye de cueur loyal tousjours
15 De la plus belle et meilleur des meillours.
D'autre servir je n'ay pas le voulloir,
A celle la vueil tousjours remanoir.
Face de moy tout ce qui luy plaira,
Ou soit joyeulx ou me face douloir,
20 Quar cilz qui riens n'aventure rien n'a.

Et si je suis en tel estat mené
Que ne luy plaise alegier mes doulours,
Pour ce mon cueur si n'en sera osté,
Car jamais jour je n'ameray aillours.
25 Tropt plus me peut envoyer grans honneurs
Son service, sans son octroy avoir,
Que d'une autre tous les biens recevoir.
Pour ce mon cueur leaulment l'amera,
Viengne qui peut, bien l'oseray veoir,
30 Car cilz qui riens n'aventure rien n'a.

II

Mes freres et mes amis,
Vous estes en descordance,
Selon ce qu'il m'est advis,
Sur le fait de l'ordonnance
5 Des amours qui sont en France
A celles de Lombardie.
Pour savoir la meilleur vie,
Les ungs de vous vont disant
Devant vous cinq compaignon.
10 Que ja ne seront suivant
Les amoureux du barcon.

Disant qu'ilz sont trop subgis,
Sans avoir gaire plaisance,
Ceulx qui leur voulloir ont mis
15 De tous les jours sans faillance,
Sans avoir autre cointance,
Muser bien heure ou demye
Au barcon ou est s'amie,
Pour avoir ung doulz semblant.

I. 15 La plus belle la meilleur — 21 si *manque* — 27 dun autre
II. 9 cinq bon compaignon — 18 Au baron

20 C'est le meilleur guerredon
Qu'elles voisent octroyant
Aux amoureux du barcon.

Et les autres, par leurs diz, (*Fol. 36 b*)
Par regars, ont esperance
25 D'avoir les joyeux deliz
Dont Amours a desirance.
Pour cela chascuns s'avance
De ceulx de celle partie
Ensuïr, n'en doubtez mie,
30 Les barcons ou regardant
Sont les dames de renom.
Et cest mestier est plaisant
Aux amoureux du barcon.

Quant ne pourray plus avant
35 Aler dedens la maison,
Alors yray complaingnant
Les amoureux du barcon.

III

Lourdin, Lourdin de Saligny,
Et vous, Garencieres, compains,
J'ay fait ceste ballade cy
Pour vous de moy faire certains.
5 Si sarés se je suis atains
Du mal qui les amans guerroye,
Ou se mon cueur se tient en joye
Par les plaisirs venans d'Amours.
Sy vous promez, ou que je soye,
10 Je n'en ay joye ne doulours.

Je ne suis de rien esjouy,
Je ne suis amez, ne je n'aims,
A nulle ne requier mercy,
Ne de nulle ne me complains.
15 Regardez dont comme suis plains
D'oiseuse qu'avoir ne vouldroye
Ou fait d'Amours, se je pouoye.

II. 20 Sest — 22 Les amoureux — 29 Densuïr — 30 barcon — 33 Les amoureux

III. 2 Garencies — 9 soy — 10 nen nay

Passé je bien ainsy mes jours ?
Ainsy dire je ne souloye :
20 Je n'en ay joye ne doulours.

Quar long temps n'a qu'estoie emply
De toutes doulours et astrains,
Mais venu m'est bien puis ce di,
Car oublié ay mes reclains.
25 Avant qu'il soit ung mois ou mains,
Seray ainsy que se n'avoye
Oncques amé. Que vous diroye ?
Le temps ne m'est pas trop rebours :
De nulle chose que je voye,
30 Je n'en ay joye ne doulours.

Mes deux freres, se Dieu m'avoye,
Bonne esperance me convoye
Qui dit, quant sera mes retours,
Qu'en brief temps dire ne pourroye :
35 Je n'en ay joye ne doulours.

IV

Le grant desir que j'ay de brief revoir (*Fol. 36 v° a*)
Ma tresbelle gracieuse mestresse
Me fait souvent mainte douleur avoir,
Et aprouchier du pouoir de tristresse.
5 Je n'ay en moy ne plaisir ne leesse,
Quant je me truis longtain de sa beaulté,
Tout tant que voy ne me fait qu'enuier.
Ainsy souvent je me truis tourmenté
Pour sa doulçour et pour mon desirier.

10 Sa grant doulçour me donne le voulloir
De retourner vers sa belle jeunesse ;
A toute heure me vient ramentevoir
Son bel atour souvenir qui ne cesse,
Et mon desir sans m'arester m'apresse
15 D'aller veoir celle qui a passé
Toutes dames de gracieuseté,
Et tous biens que l'en pourroit souhaitier.

III. 20, 30, 35 nen nay — 24 oubliay — 26 nauoy
IV. 1 brief *manque*, reuoier — 9 Par sa — 17 qui en pourroit

En tel estat me fault estre mené
Pour sa doulçour et pour mon desirier.

20 Si vous promés que de tout mon pouoir
Je prendray brief de retourner l'adresse
Pour allegier ce qui me fait douloir
Et pour veoir de beaulté la deesse.
Ainsy languir ne seroit que simplesse,
25 Puis que par moy peut donc estre amendé.
En tel propos me suis tout accordé,
Par ce long temps doulour avoir ne quier.
Trop longuement je m'y suis arresté
Pour sa doulçour et pour mon desirier.

30 Or pry Amours, a qui me suis donné,
Que le voulloir ma dame soit tourné
A tout mon dueil a leesse changer.
A mon retour, si feray a mon gré
Pour sa doulçour et pour mon desirier.

V

Joyeusement me doy tenir
Et tout dueil de moy hors oster,
Car il ne peut mieulx avenir
A nul amoureux, sans doubter,
5 Qu'il m'avint hier, après disner,
A nostre ducasse ou j'estoie
Devant la belle que servoye,
Dont plusieurs orent grant despit.
Pour dire vray, se Dieu m'envoye,
10 J'abaty la le gay du nit.

M'amiotte en ot grant plaisir,
Bien l'aperceuz a son viz cler.
Quar, quant elle le vit cheïr,
Coulour print tantost a muer.
15 Lors commençasmes a dancier
Tous ensemble, menans grant joye,
Ma belle tout devant m'envoye,
Dont tel y ot plaisir petit,
Pour ce que dire je pouoye
20 J'abaty la le gay du nit.

V. 9 dire le vray — 20 Ie baty

Et quant ce vint au departir
Et que la feste deust cesser,
Elle me dist : « As tu loisir
Ne voulloir de moy remener ? »
25 Adont luy dis sans arrester (*Fol. 36 v° b*)
Qu'autre chose ne desiroie,
Pour ce que loisir bien aroie
De dire mon vueil sans respit,
Et comment, pour ce que l'amoye,
30 J'abaty la le gay du nit.

Princes, sachés qu'en celle voye
M'acorda que tousjours seroie
Son amiot sans escondit.
A bonne heure que vous diroye ?
35 J'abaty la le gay du nit.

VI

Helas ! ay my, aray je ja
Vostre grace que tant desire,
Ma belle amour, et qu'en sera ?
Serai je tousjours en martire ?
5 Me voullés vous doncques ocire,
Qui ne voullez avoir mercy
De la doulour dont suis garny ?
C'est dur eür qu'Amours m'envoye.
Se vostre vueil se tient ainsy,
10 Je suis banni de toute joye.

Je suis celluy qui ja n'ara
Dedens le cueur fors que toute yre,
Jusques a tant qu'il avendra
Que vostre voullenté s'atire
15 A estre de mon mal le mire.
Je n'y voy nul autre party,
Car je ne puis estre gary
De la doulour qui me guerroye,
Se par vous n'est. Pour ce vous dy :
20 Je suis banni de toute joye.

Or faictes ce qui vous plaira,
Je ne vous say belle que dire,

VI. 5 vous *manque* — 9 ce tient

Car mon voulloir ne changera,
Autre chemin ne vueil eslire.
25 J'ayme trop mieulx que je soupire
Pour vous amer qu'avoir l'octry
De nul autre. Je suis celluy
Qui vostre suy ou que je soye.
Mais tant comme soie escondi,
30 Je suis banni de toute joye.

VII

Je me doy bien complaindre et doulourer
Sur trestous ceulx ores qui sont en vie,
Joye laissier et tristesse mener,
Sans jamais jour demener chere lie,
5 Quant vous m'avez, sans cause ne demye,
De vostre amour, belle, ainsy debouté,
Voire et veü que je vous ay esté
Tousjours leal, et oncques n'os voulloir
Fors d'accomplir de bonne voulenté
10 Vostre plaisir a mon leal pouoir.

C'est ce qui brief fera desesperer
Mon povre cueur en tristresse marie,
Et puis après, sans gaires demourer,
Me livrer a mort a tout ennemye,
15 Qui m'ocira. Je ne say que j'en die.
J'ay sans raison tant tenu loyaulté, (*Fol. 37 a*)
Et bons amours aussy trop honoré,
Qui me voullez en dangier concevoir,
Comment de faire ay tousjours desiré
20 Vostre plaisir a mon leal pouoir.

Si m'est aviz que je suis le nomper
De trestous ceulx qui ont merencolie,
Et qui mieulx doit la banniere porter
De tristresse qui me tient compaignie.
25 Helas ! Amours, je ne pensoie mie
Que m'eüssiez tel eür ordonné,
Quant vous estiés en vostre majesté,
Et me disiez : « Se vous faictes devoir,

VII. 7 ie vous ainsy a

« Mon serviteur, je feray de bon gré
30 « Vostre plaisir a mon leal pouoir. »

VIII

Je voy trop bien qu'en dolente doulour
Est vostre cueur et forment tourmentez,
Et sur le point de vous bouter ou tour
De ceulx qui sont d'amours desesperez,
5 Se par aucun n'estes reconfortez,
Dont suis dolent, courrouciez et plain d'ire
Plus mille fois que ne saroye dire.
Sachiez de vray, Guillebin de Lannoy,
Que de tous maulx vous avez prins le pire
10 Pour eslongier de tristresse et d'annoy.

Vo ballade si me monstre l'ardour
Des griefs annuys dont vous estes comblez.
Par elle voy que de lealle amour
S'estoit vo cueur tout liement donnez
15 Ou service de plusieurs gens louez,
Et belle dame aviez voullu eslire
Que devoit bien a vostre cueur souffire,
Et vous avoit de s'amour fait octroy.
C'est le tresor qu'ung amoureux desire
20 Pour eslongier de tristresse et d'annoy.

Or pour l'eure ne plaist a sa doulçour
Que soiés plus son doulx amis clamez,
Dont vostre cueur, sans terme et sans sejour,
D'amour se plaint pour le mal qu'endurez,
25 Disant qu'il s'est contre vous parjurez.
Par faire ainsy, ne pouez desconfire
Vostre doulour ne vostre grief martire.
Mais, puis qu'elle est contre la leal loy,
Oubliez tout, sans vous ainsy occire,
30 Pour eslongier de tristresse et d'annoy.

IX

Puisqu'il vous plaist me faire tant d'onnour
Que de voulloir de mon fait empescher,

VIII. 25 cest

De tout mon cueur, seneschal monseignour,
Vous en doy bien grandement mercyer,
5 Quar je say bien que de moy avancier
En tout honneur, en plaisir et en joye,
Avés desir, et que je ne pourroie
D'autre qui soit meilleur confort trouver,
Pour moy monstrer le chemin et la voye
10 De tous les biens que nulz pourroit nombrer.

Mais touteffois trop merveilleuse errour (*Fol. 37 b*)
Vous voy tenir et a moy anoncier,
Qui m'avez dit que je, pour le meillour,
Doy mon anoy et mon dueil oublier,
15 Puis que celle qui tant fait a prisier
Son doulz voulloir a leaulté n'aloye,
Et que pour plaindre et plourer je n'aroye
Jamais secours qui me puist conforter.
Mais avec ce l'esperance laroye
20 De tous les biens que nulz pourroit nombrer.

Ou est celluy qui pourroit tel doulour
En son vivant de son cueur eslongier ?
Homme n'est nul qui eüst tel vigour,
Se faulchecté ne voulloit atoucher.
25 Et j'ayme mieulx a moy solacier
En la doulour qui en plourer m'esnoie
Que leaulté nullement je renoye.
Je ne doy pas le voulloir reffuser
De celle qui a toute la montjoye
30 De tous les biens que nulz pourroit nombrer.

X

Puis qu'il vous plaist ceste vie suivir
Et vostre cueur a vo dit se consent,
Vous ne pouez a tristresse faillir,
Languir vous fault en douloureux tourment,
5 Dont j'ay pitié de vous certainement
Pour les doulours que vo cueur portera,
Et vo dame tousjours s'ennuyera
De vous veoir, puis que ne vous tient scien

IX. 29 la *manque*.
X. 2 ce — 7 Et vous dame tousiours sennuyuera

. . . . . .
10 Pour sa plaisance, aussy pour vostre bien.

D'ainsi faire j'ose bien soustenir
Que ne ferés faulsetté nullement,
Encore plus que vous ferez plaisir
A vo dame plus qu'a faire autrement.
15 Demandés luy, je vous pry humblement,
Se je dy voir pour savoir qu'en dira,
Et vous verrés qu'elle s'acordera
Que de tous poins faciés le conseil mien,
Ou peut estre le vous a dit pieça
20 Pour sa plaisance, aussy pour vostre bien.

S'en pensoie qu'il vous en deust venir
Nul grant plaisir ne nul avancement
Pour vostre vueil a tousjours maintenir,
Ne vous eusse conseillé tellement,
25 Mais, pour ce que je desire forment
Vostre grant bien, mon cueur le vous loua.
S'ainsy faictes, saichez ne fauldrés ja
Que ne trouvez d'estre amé le moyen
D'autre belle que pour scien vous tendra,
30 Pour sa plaisance, aussy pour vostre bien.

XI

Plus vous entens et plus fort m'esbahy
Du grant abuz que devant me metez.
Vous me dictes, par vo balade cy,
Que se mon vueil a mon dit est fermez
5 Qu'en moy veoir s'ennuyera assez (*Fol. 37 v° a*)
Celle par qui me vient ceste tristresse,
Et que mieulx vault, pour me donner leesse,
Que de moy soit eranment eslongie,
En voulenté de requerir mestresse
10 En autre lieu, jeune, lealle et lie.

Mais, par ma foy, je croy que pas ainsy
Vous ne ferez que devant me metez,
Mais, comme sain et de joye remply,

X. 9 *manque.*
XI. 3 vos — 5 sensuiura — 6 ceste *manque.*

J'entens trop bien que vous vous devisez,
15 Et si voy bien que pas vous ne sentez
La grant doulour qui nuyt et jour me presse,
Ne de mon cueur ne congnoissiez l'adresse,
Qui a juré que trestoute sa vie
Seroit en plours avant d'avoir deesse
20 En autre lieu, jeune, lealle et lie.

Quar, s'Amour a maintenant consenti
Que je son serf soie ainsy demenez,
Espoir que brief il me rendra l'octroy
D'avoir les biens que tant ay desirez.
25 Et lors seray tout ly plus honorez
De trestous ceulx qui d'amours ont largesse.
Si vous supply que vostre cueur se sesse
De dire ainsy, que je ne feray mie,
A brief parler, sur moy commanderresse
30 En autre lieu, jeune, lealle et lie.

XII

Certainement, amis, je ne vouldroye
Aultre conseil a vous jamais donner
Fors qu'ainsy que pour moy le feroye,
Ainsy me vueille Amours guerredonner.
5 Mais folle amour si vous veult gouverner
Qui n'avez pas en vous la congnoissance
Que bon seroit de mectre en oubliance
Celle qui vous a mis en nonchaloir.
Se vous tenez longuement ceste usance,
10 Pis que la mort vous fauldra recevoir.

Car saichez bien que trop mieulx ameroye
Tot a ung cop ma vie definer
Qu'ainsi languir et avoir la montjoye
De griefs doulours qu'il vous fauldra porter,
15 Se ne voullez vostre voulloir muer.
Car jamais jour n'arez que desplaisance,
Et si n'ora de vostre grief grevance
Vostre dame nulle pitié pour voir,

XI. 18 Qui a iure quauoit toute sa vie — 19 Seroit en plours quen amours aroit deesse — 27 ce

Puis qu'elle a mis autre part sa plaisance,
20 Pis que la mort vous fauldra recevoir.

Esperance vostre doulx cueur forvoye,
S'elle vous dit que son vueil retourner
Vouldra briefment, de ce ne la croiroie,
Pour serement qu'elle ne peust jurer,
25 Car maintesfois l'a on veu parjurer
De sa promesse et de sa convenance.
En son conseil sur ce n'aiez fiance,
Mais pourchassiez autre joyeulx voulloir,
Ou se ce non, de ce je fais doubtance,
30 Pis que la mort vous fauldra recevoir.

XIII

Se pis me fault que la mort recevoir
Pour leaulté et pour mon devoir faire,
Il ne m'en chault, puis que c'est le voulloir
De la tresdoulce et belle debonnaire.
5 Car j'ayme mieulx a recevoir contraire (*Fol. 37 v° b*)
Par son plaisir et par sa voulenté
Que de nulle autre eusse biens a planté,
En poursuivant de faulseté la voie.
Si vous promet que pour nul homme né
10 Vostre conseil jamais je ne feroye.

Que me pourroit ne aidier ne valloir
D'ore autre part l'amoureux contrefaire,
Quant pour mon vueil la plainement avoir
Plaisir joyeulx je n'y pourroye atraire ?
15 Ce me seroit encores paine et haire
Que ja seuffre loial ami clamé,
Car je me sens si tresbien assené
Que pour querir nule si faulse joye,
Ne pour laissier ce que j'ay tant amé,
20 Vostre conseil jamais je ne feroye.

Vous m'avez cy voullu ramentevoir
Aussy comment folle amour mon affaire
Veult gouverner qui ne scet concevoir

XII. 19 Pis quil — 20 *manque* — 25 veue — 29 Ou ce se non
XIII. 1 Le pis — 15 Que *manque* — 18 nul

Que bon seroit de moy briefment retraire
De plus amer ou je ne puis plus plaire,
Mais quant Amours ara bien regardé
Son serviteur en ma grant leaulté,
Pas n'a paour qu'alors dire ne doie
A vous par droit, du fait qui est passé,
Vostre conseil jamais je ne feroye.

XIV

Helas! amis, j'ay trop grant desplaisir
De ce qu'ainsy vous estes abusez,
Qui vous semble qu'a mon conseil tenir
A faulceté vous feussiez arivé,
Mais a raison mallement entendez
Qui cy dictes que faulceté seroit
Se vostre cueur autre dame prenoit,
Et que son vueil si vous doit bien souffire,
Mais sachés bien que follie seroit
Vostre conseil devant le mien eslire.

Puis qu'elle n'a voullenté ne desir
De vous amer, mieulx faire ne pouez
Que de briefment autre dame querir,
Mais je croy bien qu'un peu dur vous trouvez
. . . . . .
A ce vo cueur, pour ce que fort l'amoit.
C'est ce qui tout vostre las cueur deçoit.
Je le say bien mieulx que par oy dire,
Mais pour le mieulx jamais nul ne vouldroit
Vostre conseil devant le mien eslire.

Advis vous est qu'il ne vous peut venir,
Tant feussiez bien d'une autre ami clamez,
Nulle joye ne nul parfait plaisir,
Se par elle ne vous estoit donnez.
C'est mal pensé, car il en est assez,
Se vostre cueur a mon vueil s'accordoit,
Dont l'une tost vos doulours fineroit,
Et vous feroit ou lieu de plourer rire.
Alors vo cueur plus ne conseilleroit
Vostre conseil devant le mien eslire.

XIV. 15 *manque* — 22 dun — 29 ne se

XV

En vo conseil fere, par mon serement, (*Fol. 38 a*)
N'a, ce m'est vis, ne raison ne demye,
Quant vous savez, trestout premierement,
Que j'ay voué que ja jour de ma vie
5 Je n'aimeray, pour homme qui m'en prie,
Autre que celle ou j'ay mon voulloir mis,
Et que mon cueur ne peut estre pensis
Ne n'a pouoir qu'a ce faire s'atente,
Et puis voullez que je soie ententis
10 D'avoir ailleurs autre amoureuse attente.

Ou est celluy qui pourroit tellement
Soy gouverner veü ma maladie ?
Homme n'a nul dessoubz le fiermament,
Ce sçay je bien, qui fist telle folie,
15 S'il ne voulloit faire s'amour onnye
Pour faulcetté dont ou cueur feust esprins
D'en prier huy cy quatre, demain six,
Et puis jurer, combien que par tout mente,
Qu'il n'a voulloir, par Dieu de paradis,
20 D'avoir ailleurs autre amoureuse atente.

Se ung tel estoit qui deist faintement
Qu'en mon party feust de merencolie,
Vostre conseil luy pourroit moult briefment
Donner confort, je ne estrive mye.
25 Mais a moy non, la chose en est jugie,
De ce soiés certainement tous fiz,
Car mon voulloir ad ce s'est consentiz,
Et d'autre part bien ne voulsist tel sente.
Pouoir je n'ay, ne en faiz ne en diz,
30 D'avoir ailleurs autre amoureuse atente.

XVI

Se vous n'avez de moy croire voulloir,
Mon conseil riens ne vous peut prouffiter.
Mais vous pourrés prochainement veoir
Mieulx eust esté de mon voulloir greer.

XV. 5 nemmeray — 14 fust — 22 feust soit — 25 jugiee — 26 filz

5 On ne se peut, mon ami, parjurer
A faire bien pour laisser a moy faire.
Nulz ne diroit, ce cuide, le contraire.
Pour ce vous loe eslongier le regart
De vostre dame et tout son beau repaire,
10 Quar qui plus est près du feu plus tost s'art.

Trop forte errour vous soustenez, pour voir,
Qui vous semble qu'on vous deust appeller
De faulceté, pour mettre a non chaloir
Celle qui vous a voullu hors bouter
15 De son amour, sans deserte y trouver,
Ainsy que sy vous ay ouy retraire.
En ce de riens vous ne pouez meffaire,
Pour pourchasser leesse en autre part.
Querez par tout, que vivre vous puist plaire,
20 Quar qui plus est près du feu plus tost s'art.

Advis vous est que nulz n'aroit pouoir
De son voulloir tellement gouverner,
Se ne sont ceulx qui, au main et au soir,
Par faulceté veullent dames ruser.
25 Si est, par Dieu, on en peut maint trouver,
Qui sont ainsy pour de voulloir retraire
. . . . . .
Et se tiennent friques, joyeulx, galiart,
Tant qu'en puissent une pour eulx atraire,
30 Quar qui plus est près du feu plus tost s'art.

XVII

Il me desplaist, monseigneur, par ma foy, (*Fol. 38 b*)
Plus mille fois que je ne vous say dire,
Du grant traveil douloureux que je voy
Qu'ainsy prenez orendroit, tire a tire,
5 Pour moy cuider eslongier de martire
Par le conseil que vous m'avés donné,
Car, comme ainsy que je vous ay juré
Par maintes fois en parole certaine,
S'il n'est par vous plus doresmais monstré,

XVI. 7 se cuide — 17 ne vous ne — 19 tant que — 23 Ce ne sont — 29 ceulx

10 Je vous diz bien que perdez vostre paine.

Car amour si m'a fermé en sa loy
Que, pour le vueil de ma dame a souffire,
Je prens en gré le douloureux annoy
Qui mon las cueur de plus en plus empire.
15 Et se je n'ay ce que je tant desire,
Je sais trop bien qui ne tient qu'a pité,
Laquelle m'a par espoir destiné
Que d'elle aray alegance prouchaine.
C'est ce pour quoy, a dire verité,
20 Je vous diz bien que perdez vostre paine.

Mais, puisque je si plainement perçoy
Que de porter un tel conseil eslire,
Il ne vous plaist, mon chier seigneur, pour moy,
A vo parler plus n'en quier contredire.
25 Dictes, au fort, le meilleur ou le pire,
Tel qui vous plaist, tous me viennent en gré,
Mais, quant a moy, que je soie trouvé
Devers ma dame en mençonge si pleinne
Par vo conseil que d'estre parjuré,
30 Je vous diz bien que perdez vostre paine.

XVIII

Vous estes cilz qui perdrez vostre paine,
Et jamais jour nulle joye n'arez,
Dont me desplait de la doulour mondaine
Qu'a tousjours mais en vo cueur porterez,
5 Puis que croire mon conseil ne voullez.
Vous le verrés, mais trop a tart sera,
Car qui pert temps nul bien ne l'en vendra,
Encore mains qui le passe en tristresse,
Mais puisqu'ainsy vostre voulenté va,
10 Je ne vous quier plus blasmer vo simplesse.

Je say trop bien qui ainsy vous pourmaine,
C'est fol espoir, qui maint en a trompez.
Oncques aucuns qui feust en son demaine

XVII. 10, 20, 30 vous perdriez — 21 puisque iay — 22 un *manque*.
XVIII. 1 perdra sa

N'envoya bien, pas mieulx n'y trouverez.
15 Mais, puis qu'ainsy bien content vous tenez
De la doulour que vostre las cueur a,
Grant folie, ce m'est avis, fera,
Qui de joye vous monstrera l'adresse.
Quant est a moy, aviengne qui pourra,
20 Je ne vous quier plus blasmer vo simplesse.

Mais je vous pry, de voulenté certaine,
Puis qu'en tel vueil vous estes si fermez,
Qu'a vo dame que tenez souveraine
Nostre debat a loisir remonstrez,
25 Et qui tort a d'elle soit condempnez.
Puis me faictes savoir ce qu'en dira.
Ainsy sarons que le droit soustendra,
De nostre estrif n'a meilleur jugeresse.
Non obstant ce, die ce qu'el vouldra,
30 Je ne vous quier plus blasmer vo simplesse.

XIX

Helas, Amours, je n'ay pas desservy (*Fol. 38 vo a*)
Les griefs doulours que ma dame m'envoye.
Qu'ay je meffait, ne vers toy ne vers ly,
Qui ne voullez que j'aye nulle joye ?
5 C'est grant durté se dire je l'osoie,
De moy faire tant de mal recevoir,
Quant congnoissez tout mon leal voulloir,
Et que je n'ay nul autre desirer
Fors vous servir tous deux a mon pouoir,
10 Et ne voullez mes doulours allegier.

Par sa doulçour fut ce qui m'asservi
A mon cueur mectre en l'amoureuse voie,
Et par ton vueil a elle je m'offry
A la servir tant comme je vivroye.
15 Tu me dis : Lorsque je la serviroie
De cueur leal, de plaisirs pourveoir
Me vouldriez, mais je puis bien veoir
Le contraire, que j'ay voullu laisser

XVIII. 29 quelle
XIX. 3 luy — 5 C'est grant dire ce dire

Tout autre vueil et mectre en nonchaloir,
Et ne voullez mes doulours allegier.

XX

Je ne say pas lequel faire je doy
De moy, d'Amours, ou me plaindre ou louer.
Vous orez cy la verité pourquoy,
Se vous avés plaisir a l'escouter :
5 Il est bien vray que, quant je vos entrer
En son service, a mon cueur ordonna
Que servant feust celle que servy a,
Laquelle dame a toutes surmonté
Celles qui sont de doulçour, de beaulté,
10 Et de tous biens que dame peut avoir,
Mais tousjours ay son joyeulx cueur trouvé
Plain de reffus, sans y pitié veoir.

Combien que j'ay tous jours eü en moy,
Ay et aray voulenté de l'amer,
15 En requerant que me feïst octroy
De son servant me voulloir appeller,
Mais oncques jour je ne la pos trouver
En tel voulloir, je ne say qu'en sera.
Amours me dit que le temps si viendra
20 Que je seray son doulx ami clamé,
Mais je ne say si me dit verité,
Ne s'elle aura jamais ung tel voulloir,
Quant son cueur a si longuement esté
Plain de reffus, sans y pitié veoir.

25 S'ainsy me fault demourer com je voy,
Et en tel point ma jeunesse finer,
Je me verray garny de tout anoy.
Ung temps vendra sans pouoir l'amender.
Pour ce ne say pour ce me gouverner.
30 S'ainsy se tient, Amours me destruira,
Quant en tel lieu mon voulloir assena
Ou je ne puis recouvrer de pitié.
Aussy si fait que d'elle soye amé,

XIX. 21-30 *manquent*.
XX. 25 comme — 28 pouer

J'aray tout ce que je desire avoir,
35 S'elle me dit : « Plus ne verras mon gré
« Plain de reffus, sans y pitié veoir. »

XXI

N. l. n. est de toutes la plus belle (*Fol. 38 vo b*)
De moy faire sur tous amans joyeulx.
N. l. n. est qu'en mon penser m'appelle
Celluy qui est en Amours plus eureux.
5 N. l. n. est que je soye de ceulx
Qui sont garnis de toute souffisance.
N. l. n. est que brief aye alegance
Du grief torment ou j'ay long temps esté.
N. l. n. est qu'en joye soit tourné,
10 Autre qu'elle ne me peut resjouir.
N. l. n. est, ainsy est ordonné,
Or vueille amours que ce soit son plaisir.

N. l. n. est, quar je n'ayme autre qu'elle,
Ne voulloir n'ay d'estre d'autre amoureux.
15 N. l. n. est pour ce que brief nouvelle
Aye de ce dont je suis desireux.
N. l. n. est et mes ris et mes yeulx,
Tout mon confort et toute m'esperance.
N. l. n. est que je vive en plaisance,
20 Je ne puis riens, se n'est sa voulenté.
N. l. n. est ma doulour, ma santé,
Tous deux me peut et donner et tollir.
N. l. n. est que soie recouvré.
Or veulle Amours que ce soit son plaisir.

25 N. l. n. est de toute ma querelle,
Se c'est son vueil, je seray douloureux.
N. l. n. est de dangier le rebelle
Desconfire qui tant est orguilleux.
N. l. n. est qui me soit gracieulx,
30 Or regardez s'elle a sur moy puissance.
N. l. n. est, nulz n'en face doubtance,
Par le pouoir qu'Amours luy a donné.

XXI. 1 *Que signifient ces 3 lettres : N. l. n. ?* — 5 je *manque* — 12 lamours — 24, 36, 41 lamours — 25 trestoute — 28 dorgueilleux

N. l. n. est a passé maint esté,
Pour ce je puis escripre sans mentir :
35 N. l. n. est que j'ay long temps porté,
Or vueille Amours que ce soit son plaisir.

Princes d'Amours, saichez que de mon gré
N. l. n. est, quar je l'ay tant amé,
Que je ne quiers autre servir,
40 N. l. n. est que mon dueil soit finé.
Or vueille Amours que ce soit son plaisir.

XXII

La grant beaulté de ma belle mestresse,
Sa grant doulcour et son bel maintenir,
Ont mon cuer mis ardanment en l'adresse
D'elle voulloir de mon pouoir servir,
5 Tant que je n'ay en moy autre desir.
Or vueille Amours pour moy voulloir tant faire
Que je puisse sa bonne grace atraire,
Autre chose je ne vueil demander.
Se de ce don je pouoye finer,
10 Je seroie sur tous amans joyeulx,
Quant pouroye sur moy veoir tourner
Son bel acueil qui tant est gracieulx.

Tant suis feruz de sa lie jeunesse, *(Fol. 39 a)*
Tant l'ayme fort, tant me vient a plaisir,
15 Que je ne puis avoir nulle tristresse,
Quant seullement j'ay en moy souvenir
Que mon cueur est fermé sans departir
A la servir tant que luy puisse plaire.
Et quant me truis en son plaisant repaire
20 A tout loisir de la bien regarder,
Mon cueur convient tout de joye combler,
Tant sont plaisans sa maniere et ses yeux,
Que ne fais riens oncques que desirer
Son bel acueil qui tant est gracieulx.

25 Puis que je serfs de beaulté la deesse,
Ne doi je pas mon cueur joyeulx tenir,

XXII. 22 Tant son

En esperant que, par sa grant haultesse,
Je pourray brief a grant honneur venir.
Puis que j'ay vueil de sa grace acquerir,
30 Je ne doy riens tenir a mon contraire ;
Pour ce ne vueil ma voulenté retraire,
Car quant vouldra son voulloir acorder
A moy son serf par sa grace appeller,
J'aray tout ce dont je suis desireux.
35 Tantost m'ara ma joye fait doubler
Son bel acueil qui tant est gracieulx.

XXIII

Plus belle que Iseult n'Helaine,
Amours m'a fait commandement
Que je soye en vostre demaine
Et que serve loyaulment,
5 Requerant de cueur humblement
Que ce soit vostre voullenté
Par vostre gracieuseté
D'avoir le nom que tant vouldroye,
C'est le serf de vostre beaulté,
10 Autre bien ne demanderoye.

Sy vueil mectre toute ma paine
A vous servir joyeusement,
Ma belle dame souveraine,
Esperant tel avancement,
15 Et se vo voullenté s'assent
Que tant de bien me soit donné,
Je seray de bonne heure né,
Car se souhaitier je vouloie,
Je vous jure ma leaulté,
20 Autre bien ne demanderoye.

Vostre lie doulçour mondaine,
Vostre plaisant contenement,
Et vostre beaulté si m'amaine
A estre vostre liegement.
25 Faictes de moy vostre tallent,
Le pouoir vous est ordonné,

XXIII. 15 Vostre voullente ce assent

Par amours qui le m'a mandé,
Et jamais ne l'en desdiroie,
Mais que je sache vostre gré,
30 Autre bien ne demanderoye.

Princesse, se Dieu me doint joye,
Et que de vous me voie amé,
Autre bien ne demanderoye.

XXIV

Servez bien vostre bien amee, (*Fol. 39b*)
Tenez luy tousjours loyaulté,
Aiez cueur, corps, voulloir, pensee,
A faire son gracieulx gré,
5 Par vous ne soit rien reffusé
Qui soit a son tresdoulx plaisir,
Ne doubtez nul travail souffrir
Pour faire ce qui luy plaira,
Puis que vous la voullez servir,
10 Tout honneur si vous en vendra.

Gardez qu'autre amour desiree
Ne soit de vous par faulcetté,
Et que vostre amour bien celee
Soit tousjours de vostre costé,
15 Soiez joyeulx, loyal, secré,
Aiez tousjours vostre desir
A sa doulce grace acquerir
Dont vostre cueur tel voulloir a ;
S'en ce vueil vous voullez tenir,
20 Tout honneur si vous en vendra.

Regardez a sa renommee,
Se sa belle plaisant beaulté
Est plusieurs fois de mains louee,
Son bien, sa gracieuseté.
25 Quant vous arez tout regardé,
Alors vous pourez bien veïr
Se la devez de cueur cherir.
Mais bien say se vo voulloir va

XXIII. 32 Que *manque*.
XXIV. 1 belle bien amee

A son amour bien poursuïr,
30 Tout honneur si vous en vendra.

XXV

Certes, j'ay sy mon vueil fermé
A la servir toute ma vie,
Que jamais en ma loyaulté
Je n'en quier faire departie.
5 Ains l'ameray, quoy que nulz die,
Car c'est de toutes la meilliour
Qui soit et de beaulté la flour.
Si me semble que mefferoye
D'estre a nulle autre serviteur,
10 Puis qu'Amours veult que tout scien soye.

Et s'il m'avient que bien amé
Soie de ly, je vous affie,
Plus joyeulx en ce monde né
De moy ne trouveroit on mie.
15 Ains de bon cueur a chere lie
Serviroie ma doulce amour,
Sans penser ver luy nul faulx tour,
Car bien say s'autrement faisoie,
Je seroie faulx traïtour,
20 Puis qu'Amours veult que tout scien soye.

Dicté vous ay ma voulenté
Et de tout mon cueur vous mercye
Du conseil que m'avez donné,
Mais encore je vous supplie
25 De bon voulloir et sy vous prie
Que me conseillez sans demour,
Se tout le contraire en amour
Que je vous ay dit je trouvoye,
Pour allegier ma griefe doulour,
30 Puis qu'Amours veult que tout scien soye.

XXVI

Puis qu'Amours veult que vous servés (*Fol. 39 v° a*)
Vostre belle doulce mestresse,

XXV. 6 le — a nul autre

Par moy le conseil vous n'arez
Que vostre cueur jamais la laisse,
5 Mais que la trouvez en l'adresse
De vous retenir son servant.
Tousjours soiez obeissant
A son vueil faire, je vous pry,
Si ferés que leal amant.
10 Je le feroye tout ainsy.

Mais de ce que me demandez,
Se tant vous venoit de tristresse
Que son voulloir feust tant fermez
Sans vous voulloir donner leesse,
15 Et qu'en l'ardour qui tant vous blesse
Vous laissast estre demourant,
Se lors vous la laissiez a tant,
Vostre cueur ne say mon ami,
Mais s'aultre dame aliez querant,
20 Je le feroye tout ainsy.

Puis que vo dame trouverez
Sans que dangier en elle cesse,
Et que clerement vous verrez
Que sa belle plaisant jeunesse
25 Ne vous veult pas, dont par luy est ce,
Se vostre amour estes cessant.
Nulz ne vous en sera blasmant,
S'ainsy faictes, je vous affy.
Quant au voulloir qu'ay maintenant,
30 Je le feroye tout ainsy.

XXVII

Ainsy que je le vous diray,
En espoir me tient ma mestresse
Et je de cueur leal et vray
Serfs ma damë et ma deesse,
5 En atendant que grant leesse
Me puisse de s'amour venir.
Sy vueil servir, jusque au fenir,

XXVI. 4 De vostre cueur — 17 Se vous laissiez — 21 vous dame
XXVII. 1 le *manque* — 3 Et iay — 7 jusques — 11 Car iay

Celle qui est d'onneur paree,
Car en luy sont tout my desir :
10 En celle est toute ma pensee.

Car je tout de certain bien say
Qu'en ma dame a tant de noblesse,
De bien, d'onneur, que point n'aray
Pour la servir d'autre tristresse.
15 Si vueil du tout tenir l'adresse
De vray servant, et maintenir
Que point ne me doy departir
De ma belle dame honnoree,
Celle que serfs et vueil servir :
20 En celle est toute ma pensee.

En esperance me tendray,
Luy priant que point ne me lesse,
Car servir vueil tant que pourray
La belle beaulté et jeunesse,
25 Celle qui point mon cueur ne cesse
A penser comment puist cherir, (*Fol. 39 vo b*)
Car c'est mon joyeulx souvenir.
Si l'aymeray d'amours fermee,
Car elle peut mes maulx garir :
30 En elle est toute ma pensee.

XXVIII

De trestous les leaulx amans
Suy li plus meschans vraiement,
Et s'ay mis paine tout mon temps
De servir amour loyaulment,
5 Comme vrais serfs, mais faulsement
Le m'a au derrenier mery,
Car trompé m'a mauvaisement,
Pour quoy a tousjours le reny.

Las ! or avoye je longtemps
10 Vescu si tresjoyeusement,
Car ma belle dame plaisant
M'avoit promis que bien briefment

XXVIII. 2 Si luy plus — 6 mercy — 9 or avoy

De mes griefs maulx allegement
Me venroit, mais point n'est ainsy ;
15 Car laissé m'a villainement,
Pour quoy a tousjours le reny.

Entre vous qui estes servans
Amours de cueur entierement,
Ne me veulliez estre blasmans
20 S'ostez me suis de ce tourment.
Car ainsy duré longuement
N'eüsse peu, je vous affy.
Je vous ay dit certainement
Pour quoy a tousjours le reny.

XXIX

Vous vous plaingnez trop durement
Des maulx que vostre corps reçoit,
Et vous semble certainement
Que nulz aussy tristres ne soit.
5 Si est, par Dieu, qui le vouldroit
Dire par tout a la volee,
De liger on en trouveroit,
Dont a mon cueur soit de sa gree.

Mais je me merveille forment
10 Que d'Amours dictes orendroit
Qu'il vous a trahy faulsement.
Le blasme pour ce avoir ne doit,
Se vostre dame ne voulloit
Vous plus amer en sa pensee.
15 Amour blasmés sans avoir droit,
Dont a mon cueur soit de sa gree.

Pour ce que je l'ay loyaulment
Servy, tant com mon cueur pouoit,
Me desplairoit trop grandement
20 Se nulz traïstes le tenoit.
Sur vostre dame avant seroit
Celle mauvaise renommee,
Tropt en dictes,qui vous croiroit,
Dont a mon cueur soit de sa gree.

XXIX. 18 comme

XXX

Se je me plains, j'ay bien raison, (*Fol. 40 a*)
Je le vous jure loyaulment,
Car amours m'a fait grant parchon
D'ennuy, de paine et de tourment,
5 Mais j'ay mis peine vrayement
Que de ses las je peusse yssir,
Mais dolent suis par mon serment,
Se dit luy ay nul desplaisir.

Veulliez en vostre oppinion
10 Dire devant tous plainement,
Se j'ay droit en mon fait ou nom,
Dictes en loyal jugement.
Car le fait vous ay dit briefment,
Sans en voulloir de riens mentir.
15 Amours cry mercy humblement,
Se dit luy ay nul desplaisir.

XXXI

Puis que c'est vostre voulenté
Que je vous die, a mon savoir,
Se de nulluy serez blasmez
Pour avoir mis a non chaloir
5 Celle ou estoit tout vostre espoir,
Qui des faulses a prins la voie,
Si vous diray sur ce le voir :
Comme avés fait, je le feroie.

S'elle vous a abandonné
10 Sans deserte, ne puis veoir
Que de nulluy bien advisé
En puissiez blasme recevoir,
Puis que ce n'est plus son voulloir
A vous donner plaisir ne joye.
15 Sans me bouter en desespoir,
Comme avés fait, je le feroie.

XXX. 7 serement — 17 à 24 *manquent*.
XXXI. 9 bandone — 14 Et vous

Mais comme autreffois remonstré
Vous ay, a mon leal pouoir,
Que vous avés par tropt erré,
20 Pour ce si vous falloit douloir
D'amour blasmer et main et soir,
Mais cil qui le pardon envoye
Vous requerez d'amour avoir,
Comme avés fait, je le feroie.

XXXII

Je ne fais rien que merencolier,
A toute heure, quelque part que je soie,
Pour le parfait et loyal desirier
Que mon cueur a que briefment vous revoie.
5 Tout tant que voy me desplaist et anoye,
Je ne truis riens qui me face plaisir,
Je suis garny de dolent desplaisir.
En tel estat me fauldra demourer,
Jusques a tant que je pourray veïr
10 Vostre beaulté, souveraine sans per.

Nulz ne se doit de ce trop merveiller, (*Fol. 40 b*)
S'ainsy souvent tristresse me guerroye
Et si me fait tous plaisirs delaisser,
Quant suis longtain de vous, ma belle joye.
15 Car tous les biens que plus avoir vouldroye
Vous les avés en vous a departir.
Autre que vous ne me puet esjouir,
Si ne me say en quoy reconforter,
Quant tant me fault de veoir abstenir
20 Vostre beaulté, souveraine sans per.

Mais, en mon dueil, ne fois que supplier
Au Dieu, qui tous les amoureux mestroie,
Qu'il vous face congnoistre le dangier
Qui en griefs plours mon dolent cuer tout noie,
25 Et comment n'ay nul vouloir qui m'avoie
A autre rien qu'a moy vo serf tenir,
Craindre, doubter, honorer et cherir,
Sans vo voulloir a nul jour retarder,

XXXII. 2 je *manque* — 6 Je ne ne — 18 vostre

Si que je puisse a vostre gré servir
30 Vostre beaulté, souveraine sans per.

XXXIII

L'autrier, une dame entendy
Qui a un compaignon parloit,
Et luy disoit : « Tu m'as trahy,
« Dont j'ay le cueur forment destroit ;
5 « Faulceté trop fort te deçoit,
« Je le voy bien a ta maniere ;
« Ton amour n'est vraye n'entiere,
« Pour ce fault il que m'en retarde
« Et que je quiere autre moyen.
10 « Tu prens en tant de lieux moustarde,
« Que ne t'en chault si ne vault rien. »

« Mon cueur en est tout esbahy,
« Car qui ton parler escoutoit,
« N'a pas encore an et demi,
15 « Certainement alors sembloit
« Que ton cueur rien tant ne haioit
« Que faulceté la losengere,
« Mais bien croy ne suis la première
« Qui du contraire s'est prins garde,
20 « Et te tenoies pour le scien.
« Tu prens en tant de lieux moustarde
« Que ne t'en chault si ne vault rien. »

« Sy pry Amours, que j'ay servy,
« Qu'a moy amandé ainsy soit
25 « Que ton cueur si soit asservy
« A celle amer qui ne vouldroit
« Estre lealle a nul endroit,
« Et qui ne veulle ta pryere
« Escouter, mais se tiengne fiere,
30 « Et que ton faulx renom s'esparde
« Tant que toutes te dient bien :
« Tu prens en tant de lieux moustarde,
« Que ne t'en chault si ne vault rien. »

XXXIII. 11, 22, 33 Que ton chault

XXXIV

(*Fol. 40 vo a*)

Qui me pourroit envoyer joye
Ne donner nul parfait plaisir,
Qui pouroit le dueil qui me noie
Oster ne le faire tarir,
5 Quant je ne puis celle veïr
A qui j'ay tout mon cueur donné,
Qui sur toutes se fait tenir
La deesse de leaulté ?

Certainement, je ne pourroye
10 A nulle plaisance avenir,
Tant que si treslointain je soie
De mon doulx amoureux desir.
De nulle part ne peut venir
A moy nulle joyeusecté,
15 Se n'est que s'i veulle assentir
La deese de leaulté.

Ce que desir si me guerroye
Me convendra ainsy souffrir,
Tant que sa belle beaulté voie,
20 Sa doulçour, son bel maintenir,
Puis que j'ystray du desplaisir,
Ou j'ay moult longuement esté,
S'elle veult que doye servir
La deesse de leaulté.

XXXV

Ma joye commence a venir
Et ma tristresse a decliner,
Pour l'espoir que j'ay de veïr
Celle qui n'a de beaulté per,
5 Que je sers de cuer sans faulser
Et serviray toute ma vie,
Dont de bon vueil Amours mercye.

Sans joye m'a voullu tenir
Ung moult long temps et demourer,

XXXIV. 19 veoie
XXXV. 3 de vous veir

10 Et en dure doulour languir
Longtain de la belle au viz cler,
Mais puis que vient au retourner
Tost sera ma pensee lie,
Dont de bon vueil Amours mercye.

15 Mon tout seul souverain desir
Est que je puisse regarder
Sa grant beaulté a grant loisir,
Pour tout mon dueil faire finer.
En moy n'a nul autre penser
20 Par leauté qui mon cueur lie,
Dont de bon vueil Amours mercye.

XXXVI

Vous qui me venez requerir
Et ne me finez de prier
Que je vous veulle retenir
Mon serviteur, mon ami chier,
5 Veullez vous en briefment laissier,
Car je ne vous retendray ja :
Faictes vo compte sur cela.

Quant je vouldray Amours servir (*Fol. 40 v° b*)
Et me mectre en son doulx dangier,
10 Pour seür vous pouez tenir,
Sans de nulle riens varier,
Ung autre y vouldray avancier
Qui trop mieulx de vous me plaira :
Faites vo compte sur cela.

15 Se vous me voullez poursieuvir
Sans autre joye pourchassier,
Jamais n'arez nesun plaisir,
Pour ce vous veul je conseillier
Que changiez vostre desirier,
20 Ou vostre folie apperra :
Faictes vo compte sur cela.

XXXV. 13 ma *manque.*
XXXVI. 15 poursieuuier — 17 plaisier

XXXVII

J'ay fait mon compte sur cela
Que vous me deüssiez amer
Ung grant temps, mais puisqu'ainsy va
Que j'ay failly a mon penser,
5 Ne cuidez pas que demourer
Veulle vo serf toute ma vie
Pour languir en merencolie.

Encores tant folie n'a
En mon cueur, sachez sans doubter.
10 Une autre mestresse querra
Pour sa doulour plus tost oster.
Vostre conseil veult accorder,
Plus ne serés de luy servye
Pour languir en merencolie.

15 Mais je vous pry, quant avenra
Que vostre amour vouldrez donner,
Vostre voulloir ne veulle ja
Autre prendre sans amender,
Car qui change pour s'empirer,
20 Chetiveté son cueur alie
Pour languir en merencolie.

XXXVIII

Qui se pourroit tenir d'estre amoureulx
Qui regardast vo parfaicte beaulté,
Vo grant doulçour, vo maniere et vo jeux,
Vo ryans yeulx, vo gracieuseté,
5 Les hautains biens que Dieu vous a donné ?
Qui s'en pourroit longuement abstenir ?
Il n'en est nul, s'il avoit le desir,
En son vivant, d'acquerir bon renom,
Car qui pourra vostre grace acquerir
10 Des biens ara largement sa perchon.

Quant il verra vo gent corps gracieulx
Qui de son mal vouldra avoir pitié,
Alors sera a son pouoir songneux

XXXVII. 20 Chemete

D'ensieuvir ceux qui sont plus renommé.
15 Par vous ara ceste grant volenté,
Par vous pourra a tel eür venir
De moult en prendre et de tout bien furnir
Par les grands biens dont vous avés foison.
En ce faisant seür se peut tenir,
20 Des biens ara largement sa perchon.

Pour ce ne suis de riens si desireux (*Fol. 41 a*)
Que d'acomplir tousjours vostre bon gré,
En esperant d'estre celluy eureux
Qu'Amours ara tant de biens ordonné.
25 Mon cueur le m'a si tresfort commandé,
Tousjours vous veuil craindre, doubter, servir
. . . . . .
Tout autre vueil ay mis en abandon.
Quant vous plaira son espoir acomplir,
30 Des biens ara largement sa perchon.

XXXIX

Helaz, helaz, tant de dueil ay,
Homme n'est qui le sceust nombrer,
Quant je voy que bon tour ne say
De brief vers ma dame tourner.
5 Sur un vaissel suy sur la mer,
Ou je truis, pour mon dueil parfaire,
Tousjours bonnache ou vent contraire.

Une heure pense a mon esmay,
L'autre ne fais que demander
10 Au premier que trouver pourray,
Si tost que j'oy ung peu venter,
Se le vent s'est voullu muer.
Autres nouvelles n'en puis traire :
Tousjours bonnache ou vent contraire.

15 Ainsy chacun me fait, pour vray,
Souvent mon dueil renouveller,
Dont moult dolente chere fay,
Car ne me puis reconforter ;

XXXVIII. 14 Densieuuier — 25 si fort tresfort — 27 *manque*.
XXXIX. 5 Un vaissel suy sur mer

Ne pourroye joye mener,
20 Quant voy ce qui me doit desplaire :
Tousjours bonnache ou vent contraire.

XL

Vous qui m'appellez bien amee
Pour ce que s'ay vo voulenté,
A tousjours tant qu'aray duree
De mon cueur serez appellé
5 Mon tresdoulz ami bien amé,
Et n'arez en vous nul cuider
Que jamais vous doie changier
Pour nul autre, car bien parçoy
Que ne finez de traveiller
10 Pour acquerir l'amour de moy.

Et puis que ad ce s'est accordee
Vo gracieuse volenté,
Je suis contente en ma pensee.
Mon cueur tiens pour bien assené.
15 Vo grant doulçour, vostre beaulté,
Vostre renom me fait lier
A vous amer et tenir cher,
Et eslongier de tout anoy,
Quant je voy vostre desirier
20 Pour acquerir l'amour de moy.

Si vous pry donc que bien celee (*Fol. 41 b*)
Soit nostre amour de vo costé,
Et loyaulté tousjours gardee
Sans regarder a faulseté.
25 Tout dueil soit hors de vous osté,
Prenez joye sans atargier,
Car oncques ne fu chevalier
Si bien amé, comme je croy ;
Or me veulliez vo vueil laissier
30 Pour acquerir l'amour de moy.

XLI

Je doy de bon cueur servir
Et cherir

XL. 4 appelle — 21 doncques

Amours quelque part que soye,
Quant je voy qu'il a desir
5 D'acomplir
Que mon cuer se mette en voye
Pour acquerir grant montjoye
De sa joye,
Et que serve sans partir
10 Celle de qui ne pourroye,
Ne saroye
Plus belle d'elle choisir.

Si vueil a celle obeir
Pour venir
15 Ad ce que plus desiroie,
C'est de sa grace acquerir
Qui tarir
Peut l'ardeur qui me guerroye.
Et s'un seul souhait avoye,
20 Ne vouldroye
D'amours autre requerir,
Car se le monde sarchoie
Bien fauldroye
Plus belle d'elle choisir.

25 Quant en moy le souvenir
Du plaisir
Qu'en mon dolent cueur avoye,
Se me voulloit retenir
Et tenir
30 Pour son serf, lors tout m'esjoie.
Or regardez que feroie,
Se veoie
Que se voulsist consentir :
Toutes doulours laisseroie,
35 Ne querroie
Plus belle d'elle choisir.

XLII

Je prens congié de toutes gens joyeulx, (*Fol. 41 v° a*)
Je ne puis plus leur tenir compaignie,
Partir me fault tristres et douloureux,

XLI. 3 que ie soye — 7 moult ioye — 25 le *manque*.

Remply de dueil et de merencolie,
5 Quant ma dame, sans cause ne demye,
M'a de s'amour pour autre debouté,
Et si scet bien qu'onques desleauté
Je n'euz en moy, ne voulenté, par m'ame,
Fors d'acomplir a mon pouoir son gré,
10 Comme doit faire ung servant a sa dame.

Je prens congié de tous les amoureux,
Je prens congié a l'amoureuse vie,
En suppliant de tout mon cueur a eulx,
Pour ce que faiz d'entre eulx la departie,
15 Que de leurs cueurs ne vueillent croire mie
Que par ma foy soit, si croiront verté,
Car vers elle j'ay tout mes jours esté
Leal, secré, sans penser a nul blasme,
Ainsy me suis tout mon temps gouverné,
20 Comme doit faire ung servant a sa dame.

Mais pour cela se son corps gracieulx
Est retourné, encores leur supplye
De l'excuser veullent estre soingneux,
S'aucuns disoit qu'elle a fait villenie
25 De moy laisser, quant je l'ay tant servie.
Car je sçay bien que n'ay tant debouté
D'estre son serf, se grace n'eust ouvré
En son doulx cueur, pour quoy souvent me pasme,
Quant riens ne puis faire a sa volenté,
30 Comme doit faire ung servant a sa dame.

Prince d'Amours, plain de joyeuseté,
Se pour cest mal suis a la mort livré,
Faictes escripre au dessus de ma lame
Comme vers elle ay tenu loyaulté,
35 Comme doit faire un servant a sa dame.

XLIII

Ma seulle amour, ma mestresse joyeuse,
Reconfortez vostre leal servant
Qui si languist en vie douloureuse,
Vostre grace doulenment requerant.

XLII. 16 verite

5 Plus de dueil ay qu'onques n'ot autre amant,
Et si ne peus ja nus jour definer,
Se vo doulçour ne s'i veult accorder.
Autre de vous n'en a la seigneurie.
Pour ce me fault, belle, a vous demander
10 Alegement de ma dolente vie.

Ne veullez pas estre tant dangereuse
Vers moy, qui suy mercy si desirant.
Que tristresse qui tant est ennuyeuse
Me soit la mort trempement amenant.
15 Savoir vous fais qu'a estre languisant
Ainsy long temps ne pourroie durer ;
Il me fauldroit pour leaulment amer
Finer mes jours plains de merencolie ;
Pour ce vous pry que me vueillez donner
20 Allegement de ma dolente vie.

Alas, ma dame, tresbelle et gracieuse, (*Fol. 41 v° b*)
Souviengne vous que ne desire tant
Nulle autre riens fors que soiés piteuse
Des griefz annuys que mon cueur va souffrant,
25 Et vous amer plus que nulle vivant,
C'est mon desir, c'est tout mon seul penser,
Je ne saroie autre riens desirer,
En ce monde n'ay d'autre chose envie.
Sans ce ne puis nullement recouvrer
30 Allegement de ma dolente vie.

XLIV

Tant me suis plains de mes dures doulours,
Sans nul confort nullement y trouver,
Que je n'atens jamais avoir secours.
Je suis tout prest de me desesperer.
5 Quant j'ay voullu par maintefois compter
Au dieu d'Amours les doulours que portoie,
Tousjours m'a dit que bien briefment aroie
Bon reconfort, pour ce que congnoissoit
Que mon cueur bien et loyalment amoit.
10 Mais je voy tout advenir le contraire.

XLIII. 27 desirier

Pour ce m'est viz que folie seroit
De celle amer a qui je ne puis plaire.

Puis que je voy tout plainement qu'Amours
N'a voullenté fors qu'a moy abuser,
15 Et la belle que j'ay servy tousjours
Ne veult son veul a m'alegier tourner,
Je me puis bien a par moy larmenter,
Car a nulluy plaindre ne m'en saroye
Qui me puist faire en avoir nulle joye.
20 Ainsy languir par Dieu me convendroit
Tout mon vivant, se mon cueur se tenoit
En voullenté que de sa grace atraire.
Jamais nul bien, certes, ne luy venroit
De celle amer a qui je ne puis plaire.

25 Et pour cela que bien voy qu'en telz plours
Fauldroit mon temps et ma vie passer,
Sans recevoir nulle de ses doulçours
Si pry la mort que se vueille haster
De me voulloir de ma doulour oster,
30 Car a vivre plaisir je ne prendroie,
Tousjours mon duëil renouveller verroye.
Mon cueur trop mieulx a son vueil ameroit
Brief definer qu'ainsy languir destroit,
Je truis tousjours ce qui lui doit desplaire,
35 Et si luy vient la doulour qu'il reçoit
De celle amer a qui je ne puis plaire.

XLV

J'ayme de toutes la plus belle,
J'ayme des bonnes la meillour,
J'ayme celle qu'Amours appelle
La souveraine de doulçour,
5 J'ayme de leaulté la flour.
Or me veulle donner pouoir
Amours d'acomplir son voulloir,
Ainsy que j'en ay le desir :
Sy pourra la belle veoir
10 Le vueil que j'ay d'elle servir.

XLIV. 13 plainement Amours — 16 Me veult — 19 en *manque* — 25 en *manque*.

XLV. 23 de *manque*.

Je n'ay autre desir que celle (*Fol. 42 a*)
Amer de tresleale amour,
Je n'ay autre penser qu'en elle
Tousjours remire sa valour,
15 Son bel acueil, son bel atour,
Qui me tiennent en bon espoir
De sa tresdoulce grace avoir,
Laquelle ne puis deservir,
S'amours ne luy fait apparoir
20 Le vueil que j'ay d'elle servir.

Sy pry Amours que ma querelle
Luy veulle monstrer sans sejour,
Et que de tout mon fait se mesle
Tant que la belle que j'aou
25 Me veulle sans faire retour
Pour son serviteur recevoir,
Et je feray tout mon devoir
D'elle doubter, craindre et cherir,
Tant que pourra bien parcevoir
30 Le vueil que j'ay d'elle servir.

Amours, que je sers main et soir,
Se par mon petit de savoir
Ay voullu par trop requerir,
Excusez moy ce fait pour voir
35 Le vueil que j'ay d'elle servir.

XLVI

Ma belle mestresse,
Doulcement vous pry,
Ostez la tristresse
Dont je suis party,
5 Ou je suis banni
De trestoute joye,
Car je ne pourroye
Nul bien recevoir,
Se je ne l'avoie
10 Par vostre voulloir.

Se dangier ne cesse
Son dur escondy,
Jamais de leesse

Ne seray garny,
15 Se c'estoit ainssy,
Alors je seroie
En la droicte voye
De tous biens avoir,
Tout dueil laisseroie
20 Par vostre voulloir.

Comme ma deesse
Je vous ay servy,
Sans nulle peresse
Du pouoir de my,
25 Requerant mercy
Que plus desiroye
Que je ne vouldroye
Tout le monde avoir,
Puis que je l'avoye
30 Par vostre voulloir.

Belle, se pouoie, (*Fol. 42 b*)
Volentiers verroye
Que puissiés savoir
Ce que je feroye
35 Par vostre voulloir.

XLVI. 15 aussy

MÉLANGES

SUR LE VERS 213 DE LA *VIE DE SAINT ALEXIS*[1]

Quand Alexis rentre à Rome, il exprime la crainte que ses parents ne le reconnaissent et ne « l'encombrent de l'honneur du siècle » (v. 196-205) ; puis il ajoute (v. 206-210) :

E neporuec mes pedre me desidret,
Si fait ma medre plus que feme qui vivet,
Avuec ma spouse que jo lour ai guerpide.
Or ne lairai nem mete en lour baillie :
Nem conoistront : tanz jorz at que nem vidrent.

La laisse suivante a la teneur que voici dans l'édition de G. Paris (v. 211-215) :

Ist de la nef e vait edrant a Rome :
Vait par les rues dont il ja bien fut cointes,
Altre puis altre, mais son pedre i encontret,
Ensemble o lui grant masse de ses omes ;
Sil reconout, par son dreit nom le nomet.

Le vers 213, dans cette restitution, n'est pas très satisfaisant. C'est la leçon de *S*, ms. qui contient un remaniement libre de la chanson ; l'éditeur a dû l'adopter, parce qu'elle lui paraissait la seule intelligible[2]. Encore ne voit-on pas à quoi se rapporte le *mais* qui semble demander une négation dans la première partie du vers. Je propose donc de reconstruire ce passage à l'aide de *P* (partiellement appuyé par *L*), qui porte : *Ne un ne altre mes sun pere encuntre*, et de lire (v. 211-213) :

1. G. Paris, *La vie de saint Alexis*, nouvelle édition, 1909 ; cf. W. Foerster, *Altfranzösisches Übungsbuch*, 3e éd., 1907.

2. Voyez la note de la grande édition (G. Paris et L. Pannier, 1872). L'éditeur y écarte avec raison les conjectures et leçons proposées par Th. Müller (*N'estat pur altre*), Bartsch (*Altra pur altre*) et Hofmann (*N'altra pur altre*, leçon donnée par *L*).

Ist de la nef e vait edrant a Rome :
Vait par les rues dont il ja bien fat cointes.
N'*une ne altre*, mais son pedre i encontre, etc.

Le poète raconte ici l'entrée d'Alexis à Rome et sa rencontre avec son père. Ayant représenté son héros, dans la laisse XLII, comme craignant d'être reconnu par son *père*, par sa *mère* et par son *épouse* (v. 206-208), le poète est naturellement amené à dire, au vers 213, qu'Alexis n'a rencontré ni l'une ni l'autre des deux femmes, mais seulement son père. N'*une ne altre* venant immédiatement après le vers où il est parlé des rues, alors qu'il est séparé par quatre vers de celui où il est question des deux femmes, on s'explique facilement qu'un copiste ait pu méconnaître la vraie signification de ce passage. Cette méprise nous est attestée par *L* (*naltra pur altre*) et par *S*, qui l'accentue sensiblement en écrivant : *Autre puis autre et* etc. Quant à *A*, il devait aussi avoir pour modèle une leçon corrompue; il refait entièrement le passage et il écrit : *Que uus dirrai el sun pere i encuntr*[*e*].

F. Rechnitz.

WACE ET LA BATAILLE DE HASTINGS

CORRECTION AU VERS 7816 DU *Roman de Rou*.

Dans sa récente Histoire de l'Angleterre avant la conquête normande [1], M. Charles Oman a été amené à s'occuper à nouveau de la bataille de Hastings, de la formation de l'armée anglaise et de ses retranchements. « Il y a eu », écrit-il [2], « une immense controverse sur la question des *palissades* ; au silence de Guillaume de Poitiers, de Gui d'Amiens, de Baudri de Bourgueil, de Henri de Huntingdon et autres, nous ne pouvons opposer que la description détaillée donnée par Wace, qui écrivait environ quatre-vingt-dix ans après la bataille ». Il reproduit alors le passage du rimeur jersiais que je donne à mon tour, d'après l'édition Andresen, en ajoutant seulement trois vers :

---

1. *England before the norman conquest*, 1910 (forme le tome I d'une Histoire d'Angleterre en sept volumes).
2. Page 643.

7815 Fait orent deuant els escuz
De fenestres e d'altres fuz,
Deuant els les orent leuez,
Comme cleies ioinz e serrez ;
Fait en orent deuant closture,
7820 N'i laissierent nule iointure,
Par onc Normant entr'els uenist
Qui desconfire les uolsist.
D'escuz e d'ais s'auironoent.

Après *fenestres* (vers 7816), M. Oman met entre crochets le mot *fresnettes*, et il ajoute en note qu'il doit l'idée de cette correction à son collègue d'All Souls College, M. Young. Celui-ci suppose en effet que Wace a dû penser à un bois de frênes, voisin du lieu de la bataille, où les Anglais auraient été chercher les abatis derrière lesquels ils attendirent l'attaque normande.

Paléographiquement, cette correction n'est guère admissible. Je crois qu'il faut lire *sevestres*, mot qui, avec l'*s* initiale longue est, pour l'œil, presque identique à *fenestres*. Au point de vue du sens, j'avais pensé d'abord à y voir une forme dialectale du mot *chevestres* et j'avais compris qu'il s'agissait de morceaux de bois (« altres fuz » vers 7816 ; « escuz et ais », vers 7823) enchevêtrés. Mon collègue et ami, M. Antoine Thomas, à qui je soumis mon idée, repoussa comme il convenait mon identification de *sevestre* avec *chevestre*, mais il fut frappé de l'équivalence paléographique qui m'avait servi de point de départ et il m'envoya, peu de jours après, la solution de ce petit problème. *Sevestres* est certainement la bonne leçon, mais il faut y voir le latin silvestres[1]. Autrement dit, les Anglais s'abritèrent derrière « des [bois] coupés dans la forêt et d'autres bois », lesquels « joints

1. [*Selve* < silva est fréquent en ancien français, et je crois qu'on doit admettre aussi l'existence de l'adj. *selvestre* < silvestris, bien que Godefroy n'enregistre que la forme savante *silvestre* et une forme altérée peu ancienne, *sevest*, qui n'est peut-être qu'une faute de copiste pour *sevestre*. L'auteur d'une vie de saint Silvestre, en vers français, appelle son héros *Selvestre* (voir *Romania*, XXVIII, 284, vers 51, 78, etc.). Dans plusieurs calendriers français du moyen âge, saint *Silvestre* est appelé saint *Sevestre* (Bibl. Sainte-Geneviève, mss. 2698, 2712 et 2713) ; même forme dans les *Miracles de Notre-Dame par personnages*, non seulement pour le saint lui-même (mir. XX, t. III, p. 189), mais pour un personnage du mir. XXVI, t. IV, p. 176 ; cf. la rime *demetre* : *Sevetre* dans les *Mélanges Wahlund*, p. 218. Aujourd'hui encore *Sevestre* est fréquent comme nom de famille. — A. Th.]

et serrés » formaient, pour emprunter l'image du vers 7818, « comme des claies ». Ils s'entourèrent « d'écus et d'ais » (vers 7823).

Reste à déterminer le sens du mot *escuz* qui figure deux fois dans ce passage. Au vers 7815, il paraît signifier plutôt « abri » que « bouclier » ; dans le second endroit, surtout si on le considère isolément, on pourrait prendre le mot aussi bien au sens figuré qu'au propre. Peut-être Wace a-t-il ici confondu et embrouillé deux sources différentes. M. Round a montré qu'il s'était inspiré de la chronique de Guillaume de Malmesbury intitulée *Gesta regum*, et en face des vers de Wace il reproduit[1] le passage suivant du chroniqueur : « Pedites omnes cum bipennibus, conserta ante se scutorum testudine, impenetrabilem cuneum faciunt[2] ». Cette formation en « tortue », qui remontait à l'antiquité romaine, paraît avoir été familière aux Anglo-Saxons et aux Danois[3]. Elle était oubliée depuis longtemps, semble-t-il, alors que Wace rimait l'histoire des ducs de Normandie, et il est assez naturel qu'il ait mal compris son texte. D'autre part, ce n'est pas dans Guillaume de Malmesbury qu'il a puisé ce qu'il dit de ce clayonnage de branches (coupées sans doute dans un bois voisin[4]), derrière lequel se tenaient massés Harold et ses gens[5]. L'a-t-il emprunté à une source écrite ou à une tradition orale ? L'a-t-il simplement imaginé ? La réponse à ces questions permettrait de déterminer la valeur exacte, au point de vue historique, du témoignage de Wace ; mais il est plus facile de les poser que de les résoudre.

L'objet de la présente note est d'ailleurs plus modeste. L'ex-

---

1. *Feudal England* (1895), p. 414.

2. Édit. W. Stubbs (Rolls series), t. II, p. 302. La première rédaction des *Gesta regum* a été terminée en 1125.

3. Voir les faits rapportés par M. Round à propos du « shield wall », dans *The Commune of London* (1899), p. 40, 41.

4. L'existence d'un bois est attestée par divers témoignages. Cf. Freeman, *Norman Conquest*, t. III, 3e édit., p. 445. Je note seulement Gui d'Amiens : « Mons silve vicinus erat » (vers 365), et la chronique anglo-saxonne qui parle de pommiers « apuldran » (*Two of the saxon chronicles parallel*, publ. p. Ch. Plummer, p. 199).

5. Henri de Huntingdon compare la masse des Anglais à un donjon : « Quum ergo Haroldus totam gentem suam in una acie strictissime locasset et quasi castellum inde construxisset, impenetrabiles erant Normannis » (cité par Round, *Feudal England*, p. 343).

plication donnée par M. Thomas résout la principale difficulté que présente le passage de Wace au point de vue philologique. Et cela suffit pour le moment.

CH. BÉMONT.

LE DAUPHIN LOUIS, FILS DE CHARLES VI, AMATEUR DU THÉATRE

Né le 22 janvier 1397, mort le 17 décembre 1415, le dauphin Louis, duc de Guyenne, huitième enfant de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, ne fait pas grande figure dans l'histoire; il n'a pas laissé une bonne réputation. Le greffier du parlement, Nicolas de Baye, lui a consacré une oraison funèbre sans indulgence, où on lit cette phrase qui peut servir d'échantillon : « Et si avoit bon entendement tant en latin que en françoiz, mais il [l']emploioit po, car sa condicion estoit a present d'employer la nuit a veiller et po faire, et le jour a dormir[1]. » Ce que l'on connaît surtout du fils de Charles VI, c'est son amour immodéré pour la « magnificence d'abiz et joyaux » et pour la musique[2]. Je n'ai pas l'intention de le réhabiliter, loin de là, car je lui en veux de n'avoir prêté qu'une oreille distraite aux conseils que lui prodiguèrent des gens de lettres de l'un et l'autre sexe, qui furent aussi de grands patriotes, Nicolas de Clamanges, Jehan de Monstereul, Christine de Pisan, le grand Gerson lui-même. Je me propose seulement d'attirer l'attention des historiens du théâtre français sur un épisode de la « vie privée » du dauphin Louis qui a tout à fait échappé à Léopold Pannier, bien que le regretté savant eût à sa portée, à la Bibliothèque Nationale, une précieuse source d'information, celle même que je vais faire connaître.

Le manuscrit 32511 du fonds français (jadis 685 du Cabinet des titres) est rempli d'extraits de comptes royaux et autres, pris sur les originaux de la Chambre des Comptes (pour la plupart anéantis) par Honoré Caille du Fourny († 1713). Parmi les comptes dont Du Fourny nous a conservé d'importants extraits,

---

1. *Journal de Nicolas de Baye*, p. p. A. Tuetey, t. II, p. 232.
2. Voir l'étude de Léopold Pannier intitulée : *Les joyaux du duc de Guyenne, recherches sur les goûts artistiques et la vie privée du dauphin Louis* (Paris, Didier, 1873; extr. de la *Revue archéologique*).

figurent ceux du trésorier et receveur général, François de Nerly, que Charles VI attacha à la personne de son fils Louis, dès le 26 mars 1409 (nouv. style), et qui conserva ses fonctions jusqu'à la mort du dauphin, sauf un court intérim rempli par Jehan de Noident [1], du 20 juin au 4 août 1413. Dans le sixième de ces comptes, lequel va du commencement d'octobre 1414 à fin septembre 1415, on lit ce qui suit (fol. 20 v° et 21 r° et v°) :

Bertin d'Aix m[archand] a Paris pour 2 pieces de recamas [2] de xv lt. piece et 3 pieces de baudequins a champ vermeil broché d'or, dont Monsr a fait faire paremens et vestemens aux jeux de la feste de la Natiuité Monsr St Jehan Baptiste, IXXXX lt.

Plus c l. t. pour certaine despense faite a cause des jeux de la nativité St Jehan Baptiste que Monsr avait fait faire devant luy au chastel du Louvre au mois de juin 1415.

M. Jehan Bonne estudiant de l'université, en recompensacion des peinnes qu'il a soustenues a cause des jeux de la nativité St Jehan Baptiste lesquels Monsr a fait jouer au Louvre devant luy, XL l. t.

Grâce à ces extraits, la représentation au Louvre, en juin 1415, d'un mystère de saint Jean-Baptiste est nettement établie. Que le dauphin Louis ait porté de l'intérêt à l'art dramatique religieux, c'est fort naturel, étant donné ce que nous savons de son entourage et de son caractère : le théâtre, même religieux, est une manière de débauche qui se concilie à merveille avec la « magnificence d'abiz et joyaux » et avec la musique [3]. Nous savons que la vie de saint Jean-Baptiste a été mise à la scène au moins deux autres fois au XVe siècle (en 1462, à Saumur, et vers 1500, à Chaumont [4]), mais le mystère imprimé à Lyon pour Olivier Arnoullet au commencement du XVIe siècle, que Du Verdier a cité, ne paraît pas être parvenu jusqu'à nous [5].

Sur Jehan Bonne, auteur ou metteur en œuvre du mystère

---

1. Et non Jehan de *Nordent*, comme a lu L. Pannier dans l'original des lettres qui l'instituent trésorier (*op. cit.*, p. 27) : *Noident* est probablement le nom actuel *Noidan* (arr. de Semur, Côte-d'Or).

2. Drap brodé, de l'ital. *ricamato*. Godefroy n'a que les formes *racamas*, *racquemas* et *ragmas* (lire probablement *raquemas*).

3. Charles VI, à peine monté sur le trône, avait fait représenter la Passion devant lui à l'hôtel Saint-Pol, le 16 avril 1381 (Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 113).

4. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 30 et 80.

5. Petit de Julleville, *op. laud.*, II, 630.

représenté au Louvre, en 1415, le *Chartularium universitatis Parisiensis*, publié par MM. Denifle et Chatelain, nous fournit un détail biographique important, le seul que nous possédions. Originaire du diocèse d'Autun et déjà maître ès arts, il figure comme étudiant dans le rôle de la faculté de théologie présenté au pape Benoît XIII, le 9 novembre 1403, dans les termes suivants : « Johanni Bonne, presb. Eduens. dioc., mag. in art. actuque stud. Parisius in fac. theol.[1]. »

A. Thomas.

LE POÈTE JEHAN DROUYN

Nous avons parlé, M. Arthur Piaget et moi, dans le tome I des *Œuvres poétiques* de Guillaume Alexis (p. 249), de Jehan Drouyn, qui nous a laissé les ouvrages suivants :

1° La mise en prose de la traduction en vers français (d'après le latin) du *Narrenschiff* de Sebastian Brant (1497) ;

2° La traduction française, en prose et en vers, des *Stultiferae Naves* de Josse Bade (v. 1500) ;

3° La mise en prose de la *Vie des troys Maries* de frère Jehan de Venette (1505) ;

4° La traduction française du *Regime d'honneur* (1507) ;

5° Des additions au *Blason de faulses amours* de frère Guillaume Alexis, dont la plus ancienne édition connue est de 1502.

Le seul renseignement qu'il nous ait été possible de donner sur Jehan Drouyn, c'est qu'il était né en Picardie, dans la ville d'Amiens, et qu'il avait conquis les grades de bachelier ès lois et en decret. Nous pouvons ajouter à ce renseignement quelques détails tirés du grand pouillé du diocèse d'Évreux.

Le 1er mai 1495, Jehan Drouyn, titulaire de la chapelle de Saint-Nicolas en l'officialité d'Évreux, permute avec Jehan Foucault, clerc, curé de Sébécourt, près de Conches. La cure lui est régulièrement conférée le même jour[2].

Le 22 octobre de la même année, Jehan Drouyn redevient chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas par permutation

1. *Chartularium*, t. IV, p. 82.
2. Arch. de l'Eure, G. 31, p. 49.

avec Jehan de Puyherbault. Collation lui est faite le 24 octobre [1].

A une époque que nous ne pouvons préciser, notre personnage échange la chapellenie de Saint-Nicolas pour la vicairie de Branville dans l'église cathédrale d'Évreux. En cette qualité, il présente, le 3 août 1501, Jehan de Puyherbault, chanoine, à la cure dudit Branville, vacante par la mort de Jehan Sureau [2]. Le 30 décembre de la même année, Jehan de Puyherbault le jeune, ayant droit pour cette fois seulement, présente Jehan Drouyn à la même cure de Branville [3]. Jehan étant porteur d'une dispense *ad duo*, obtient, le 1er janvier 1502 (n. s.), une collation régulière [4].

Le 20 février suivant, Jehan Drouyn, qualifié vicaire de la vicairie de Branville et curé de ladite paroisse de Branville, résigne sa cure, et constitue pour son procureur Jehan de Puyherbault le jeune, chanoine d'Évreux. Il avait dû rentrer en possession de la cure de Sébécourt, car le même jour, il la permute avec Robert Le Fourbeur, chanoine d'Évreux, pour la cure du Fidelaire, entre Conches et Lyre [5]. Deux jours après, l'abbé et le couvent de Conches le présentent régulièrement, et il est pourvu au commencement de mars.

Le 14 mars, il céda son bénéfice à Guillaume Crétin, qui, par contre, lui abandonne un canonicat à la cathédrale d'Évreux [6]. Nous ignorons l'époque de sa mort ; quant à Crétin, il conserva la cure du Fidelaire jusqu'à la fin de sa vie. Le 30 novembre 1525, la cure est dite vacante par suite du décès de Guillaume Crétin, prêtre, dernier curé [7]. Cette dernière date est à retenir pour l'histoire littéraire.

É. Picot.

---

1. Arch. de l'Eure, G 31, p. 53 vo.
2. Arch. de l'Eure, G 24, p. 871.
3. Arch. de l'Eure, G 24, p. 871, il s'agit de la cure qu'occupa plus tard le poète Jehan le Blond.
4. Ibid., p. 872.
5. Arch. de l'Eure, G 26, p. 515.
6. Archives de l'Eure, G 22. — Cf. Ch. Guéry, *Chapitre épiscopal, d'après le grand pouillé du diocèse d'Évreux*, 1909, p. 44.
7. Archives de l'Eure, G 26.

COMPTES RENDUS

La femme et l'amour au XIIe siècle d'après les poèmes de Chrétien de Troyes, par Myrrha BORODINE. Paris, Picard, 1909. In-8, VI-285 pages.

Depuis que les précieuses éditions de M. W. Foerster ont rendu plus accessibles les romans de Chrétien de Troyes, il semble que l'aimable poète doive retrouver une gloire plus restreinte, mais aussi haute que celle dont il jouissait il y a six siècles ; « maître » et même « grand maître » deviennent, appliquées à lui, des épithètes banales, et l'admiration, loin de s'arrêter à la surface de son œuvre, la fouille, la pénètre, en dégage des subtilités psychologiques, des délicatesses morales, une vigueur de pensée et une fermeté d'intentions qui touchent au génie. Par malheur la lumière dont on inonde les profondeurs de la pensée de Chrétien ne suffit pas toujours à faire apercevoir celle-ci avec toute la précision et toute la sûreté désirables. Je crains que l'étude consacrée par Mlle B. (aujourd'hui Mme Lot-Borodine) aux idées de Chrétien sur la femme et l'amour n'y réussisse pas encore, mais l'essai d'interprétation de l'œuvre de Chrétien qu'elle nous présente est plein d'idées, d'observations délicates, et mérite de toute manière l'attention [1].

---

1. J'ai des réserves à présenter sur la forme même de l'ouvrage : il est fait d'une suite d'analyses des œuvres de Chrétien, d'*Érec* au *Graal*, encadrée d'un avant-propos et d'une conclusion qui dépassent de beaucoup la portée des analyses : celles-ci, d'ailleurs agréables et bien orientées, malgré des détails inutiles et quelques imprécisions en particulier pour *Lancelot* et le caractère de la reine Guenièvre, tendent surtout, semble-t-il, à mettre en lumière les conflits amoureux et les caractères de femmes ; l'avant-propos et la conclusion portent sur toute la conception du sens de la vie humaine, que Mlle B. veut reconnaître chez Chrétien. L'on comprend que, partant de l'amour, donnée nécessaire du problème, l'on puisse arriver à restituer tout un système de morale, mais les étapes de cette restitution ne sont pas toujours sensibles chez Mlle B. ; son livre laisse une impression d'incertitude dans le dessein déconcertante en une étude de ce genre : il nous est présenté tantôt comme une étude de « caractères de femmes » (p. v.) et, quand Mlle B. l'a soumis à la Faculté des Lettres de Paris pour le doctorat d'Université, il avait pour titre : *La femme dans l'œuvre de Chr.*, tantôt comme l'étude d'une « évolution sentimentale » chez Chrétien (p. 277), et l'expres-

J'emprunte à l'avant-propos et à la conclusion de Mlle B. quelques phrases qui me permettront de résumer son système. Pour elle, Chrétien n'a pas seulement « droit à l'immortalité » pour avoir été l'un des premiers — sinon le premier — créateur du roman psychologique de l'Europe moderne » (p. 21) ; il a « été le foyer qui concentre les rayons épars, le microcosme de la poésie contemporaine dont il partage les plus belles aspirations, en les interprétant selon les tendances personnelles de son tempérament artistique. Moraliste d'instinct et ne cessant jamais d'être poète, il a toujours ardemment désiré l'harmonie dans la vie humaine, et sans relâche il en a cherché le sens idéal » (p. 279). Sa conception de l'idéal humain a évolué, est devenue de plus en plus haute, et les moments de cette évolution continue vers une forme supérieure sont marqués pour nous par ses poèmes successifs. Chrétien s'est en effet efforcé d'exprimer en une œuvre chacun des résultats où aboutissait sa réflexion morale, car « l'opinion si largement répandue sur la frivolité, sur la légèreté ou sur l'indifférence morale de Chrétien n'a aucun fondement, aucune raison d'être. Bien au contraire, le désir du poète d'enseigner et d'édifier se fait sentir dès que l'on aborde sans idée préconçue l'étude de son œuvre ». Mlle B. ne donne pas, à la vérité, les preuves que comporterait cette allégation, et continue : « Chaque roman de Chrétien est écrit pour la défense d'une thèse qui lui est chère au moment où il la développe, chaque roman marque une étape nouvelle dans sa recherche du beau et du vrai, etc. » (p. 19). Ces thèses successives s'expriment chez Mlle B. en des formules où l'amour tient toujours une place, éminente ou inférieure, et dont la suite logique a le mérite de s'adapter exactement à la chronologie relative admise pour les œuvres de Chrétien : 1°, *Érec* : « *l'idéal chevaleresque plus fort que l'amour* » : « l'homme ne doit jamais sacrifier sa prouesse à son amour pour une femme ». — 2°, groupe *Cligès*, *Lancelot*, *Yvain* : « *l'amour considéré comme la puissance souveraine* » ; « le chevalier sans peur plie comme un roseau devant sa dame ». — Enfin, 3° « dépris de ce culte conven-

---

sion n'est peut-être pas parfaitement juste, mais surtout ni le premier titre ni le titre actuel — assez peu heureux — ne sauraient convenir à cet aspect, le plus intéressant et le plus neuf de l'ouvrage.

Mlle B. écrit en général fort habilement le français, mais elle se laisse volontiers aller à des phrases dont le sens se préciserait avec quelque difficulté : je ne sais à quoi fait allusion la « *sombre* beauté » de la Blancheflor du *Conte du Graal* (p. 254), ni « le parfum doux et pur qui émane de la tendresse féminine » de Blancheflor et qui « embaume *toute la vie* de Perceval, l'enveloppe, invisible, à l'heure de ses épreuves » (p. 261) ; et je distingue mal « ces sommets de l'idéal supra-sensible » que Mlle B. veut nous faire entrevoir à la dernière page de son livre.

Il y aurait aussi beaucoup de menues observations à faire sur les citations d'ancien français, parfois assez gravement fautives, et même sur les citations en français moderne, par exemple, p. 189, une citation de G. Paris inexactement rapportée et interprétée.

tionnel,.. en même temps.. déçu dans son espoir (?) de régénérer l'ancien idéal chevaleresque.... le poète se tourne vers l'idéal spirituel, celui de la perfection chrétienne », *Perceval* : « *l'idéal religieux plus fort que l'amour* » ; « la femme sacrifiée au devoir abstrait : la Quête du Graal ». « Ainsi tout se résume en ces trois mots qui ont hanté le rêve du moyen âge : la Gloire, l'Amour, Dieu. » (P. 278-9.)

Il ne servirait de rien de reprocher à Mlle B. des anachronismes dont elle ne conviendrait sans doute pas volontiers et des affirmations sans preuves qu'il lui serait toujours loisible de fonder sur son impression personnelle. Il est d'ailleurs incontestable que la peinture de l'amour et la place accordée à ce sentiment varient dans l'œuvre de Chrétien, d'*Érec* au *Conte du Graal* ; reste à savoir si ces variations peuvent se traduire en cette « courbe harmonieuse » du triomphe initial de la Gloire humaine au triomphe final de Dieu, et s'il faut, pour les expliquer, supposer chez Chrétien une evolution philosophique à coup sûr très remarquable.

Il me parait tout d'abord que l'on ne saurait admettre l'interprétation proposée ni pour *Érec* ni pour *Perceval*.

L'on veut voir dans *Érec* la mise en œuvre de cette idée que « l'homme ne doit jamais sacrifier sa prouesse (ou les devoirs de sa vocation, quelle qu'elle soit) à son amour pour une femme », ou, selon la formule de G. Paris, « que la femme ne doit pas laisser son mari, par amour pour elle, négliger les devoirs, etc. » (*Romania*, XX, 165). Ce conflit admis entre la vocation de l'homme et son amour pour une femme, l'on se heurte à deux difficultés : 1° pourquoi Érec est-il gravement irrité contre Énide qui l'engage à suivre sa vocation glorieuse ? 2° pourquoi Chrétien a-t-il ajouté à l'histoire d'Érec et d'Énide celle de Mabonagrain et de son amie, la tyrannique et malheureuse cousine d'Énide ? Il se trouverait en effet que Chrétien réserve le plus malheureux sort au couple qui a su concilier l'amour exclusif et la prouesse obligatoire. L'on se débarrasse de l'épisode de Mabonagrain en y voyant un hors-d'œuvre, ce qui n'est guère satisfaisant ; et l'on explique la colère d'Érec par une blessure d'amour-propre, qui ne saurait justifier les dangereuses épreuves auxquelles il soumet sa femme. G. Paris a indiqué depuis longtemps le principe de la seule explication possible : il faut qu'Érec ait douté de l'amour d'Énide [1] puisqu'il déclarera lui-même avoir voulu l' « essayer ». Mais d'où provient ce doute ? Évidemment de ce qu'Érec, tout entier à son amour pour Énide, ne peut à ce moment concevoir d'amour sincère qui ne soit pas égoïste et exclusif, et ne peut admettre qu'Énide renonce à l'avoir toujours auprès d'elle. De là sa douleur et sa

---

1. G. Paris, sous l'influence du Geraint gallois, parle, il est vrai, de « jalousie », et le mot ne convient pas absolument, mais sa pensée est exprimée plus clairement ailleurs (*l. c.*, p. 163).

colère et sa résolution de soumettre Énide à des épreuves, mais sans se séparer d'elle. Quand il aura reconnu que l'amour le plus tendre peut se concilier avec le renoncement, la confiance lui reviendra, et avec elle le bonheur pour les deux époux. La chevalerie tient bien peu de place dans ce « drame psychologique » dont l'âme d'Érec est le théâtre : elle en est une circonstance, elle n'en est pas un élément [1]. La leçon, s'il faut en tirer une, serait que l'amour le plus profond, le plus fécond en joies, n'est pas l'amour exclusif qui se subordonne toute la vie, mais celui qui tient compte de la vie et se tient satisfait d'en avoir embelli tous les instants [2].

L'épisode de Mabonagrain s'accommode-t-il de cette interprétation ? Sans aucun doute : ce n'est pas à l'idéal chevaleresque que doit céder l'amie de Mabonagrain, cet idéal devait s'accommoder parfaitement de la « prison » glorieuse où elle tenait le chevalier, toujours combattant, toujours triomphant : elle ne doit pas non plus renoncer à l'amour de Mabonagrain, celui-ci la tient toujours pour « la rien que il a plus chiere » (6083) ; mais elle doit renoncer à cette forme d'amour exclusif qui isolait le couple de la vie réelle. Il ne me semble pas que l'on ait toujours assez exactement marqué l'opposition, cependant bien indiquée par Chrétien, entre la sage Énide et sa romanesque cousine : celle-ci est liée à Mabonagrain par une affection de toute jeune fille (*Ancor estoie anfes assez*), leur amour déclaré est resté secret (6276-7), Mabonagrain a enlevé son amie, tous deux se sont enfuis, dit la jeune femme à Énide, « que nus ne le sot fors que nous » (6287). J'en demande pardon à Mlle B. qui n'aime pas que l'on compare Chrétien à Molière, mais il me semble que nous ne sommes pas trop loin ici de l'idéal amoureux de Magdelon-Polyxène. Que répond Énide ? Son époux l'a choisie dans la maison de ses parents, au su et du gré de tous, bourgeoisement pourrais-je dire, sans « covenant » secret et sans « don » mystérieux ; il l'aime et elle aime davantage encore ce « fils de roi » qui vint la prendre « povre et nue ». Il est difficile d'opposer plus clairement le tendre et sage amour d'Énide, mêlé d'admiration et de reconnaissance et soucieux des réalités de la vie, à l'exaltation romanesque, égoïste et exclusive, qui n'est pas l'amour parfait ; et il

---

1. L'on notera aussi que la plupart des prouesses d'Érec pendant le temps des épreuves d'Énide ne sont pas précisément des faits de chevalerie, mais le plus souvent de légitimes défenses de sa vie ou de l'honneur de sa femme.

2. Si, dans *Érec*, Chrétien avait voulu nous montrer la femme remettant son époux dans la voie de la « valeur », ne serait-il pas étonnant que le conflit entre Érec et Énide ne soit pas provoqué par un acte volontaire d'Énide ? Si, au contraire, Chrétien s'est surtout intéressé à la défiance d'Érec devant un sentiment que son amour exclusif ne lui permet pas de comprendre, il est très naturel qu'il lui ait fait surprendre par hasard la pensée d'Énide : sa défiance ne peut qu'en être accrue. Mlle B. a bien vu la difficulté et en propose (p. 42) une solution assez délicate.

me paraît bien que cela précise et confirme la leçon du roman [1] ; dès lors l'épisode de « la Joie de la Cour » cesse de nous apparaître comme un hors-d'œuvre inutile.

Le *Conte du Graal* laisse entrevoir les préoccupations mystiques que les continuateurs de Chrétien développeront ; il semble pourtant que Mlle B., interprétant Chrétien à l'aide de ses continuateurs et de Wolfram d'Eschenbach, attribue à cet élément une importance excessive. En particulier il n'est pas possible de supposer ici un conflit, même indirect, entre l'amour et l'idéal religieux : Perceval n'abandonne Blanchefleur que momentanément, au moins il le veut ainsi, et nous ne savons pas si Chrétien ne l'aurait pas ramené auprès de son amie dans la suite du roman ; il ne la quitte pas pour poursuivre sa chevalerie et s'acheminer vers une fin mystique : il obéit en partant à un sentiment tardif de piété filiale qui n'a aucun caractère religieux, et le conflit entre ce sentiment et l'amour de Blanchefleur est indiqué aussi faiblement que possible.

Ainsi nous ne retrouvons plus les points extrêmes par où Mlle B. voulait faire passer sa courbe imaginaire et, si la pensée morale de Chrétien a évolué, ce n'est pas par les étapes qu'elle nous indique. Son opinion sur l'existence chez Chrétien d'une évolution consciente et d'une volonté de prédication morale ne pouvait guère avoir d'autre fondement que cette élévation toujours plus grande des sujets traités, tout ne s'écroule-t-il pas avec ce fondement ruineux ?

Je ne prétends point substituer un système d'interprétation des œuvres de Chrétien à celui de Mlle B., la nécessité d'une interprétation *systématique* ne me paraissant pas démontrée ; j'indiquerai seulement qu'il est un élément dont, à mon sens, l'on ne tient pas assez de compte pour expliquer la variété des peintures de l'amour chez Chrétien ; c'est la diversité des personnages qu'il met en scène et des situations respectives des amants. Sans doute Guenièvre et Laudine sont des amantes autrement exigeantes, tyranniques, cruelles même, qu'Énide, Blancheflor ou Soredamors, mais est-ce, comme le pense Mlle B., parce que, à l'époque de *Lancelot* et d'*Yvain*, Chrétien adore la

---

1. Je ne prétends point naturellement que Chrétien n'ait jamais pensé à blâmer ceux « ki pour empirier se marient », mais cette intention n'est pas l'essentiel de son roman ; de plus, ce qui va directement à l'encontre du système de Mlle B., la présence de Mabonagrain et de son amie prouve que ce n'est pas l'idéal chevaleresque qui est ici en jeu. J'ajoute que le passage d'*Yvain* auquel est emprunté le vers cité au début de cette note, passage que M. Foerster a mis en épigraphe à l'*Introduction* de son édition d'*Érec*, ne représente pas nécessairement la pensée de Chrétien : il est placé dans la bouche de Gauvain, qui joue ici le rôle de tentateur ; c'est le point de départ de la faute d'Yvain, comme les plaintes des hommes d'Énec sont le point de départ du désaccord des deux époux ; dans les deux cas nous n'avons à faire qu'à une circonstance et non au principe du drame psychologique.

toute-puissance de l'amour ? Et les situations sont-elles les mêmes ? Énide et Blancheflor doivent tout à Erec et à Perceval, Soredamors n'a rien sacrifié à Alexandre ; mais Laudine, requise d'amour par Yvain, a renoncé pour lui à sa vengeance et presque à sa dignité de veuve ; Guenièvre, femme du roi Artur, en aimant Lancelot, court tous les jours pour lui les mêmes risques d'honneur et de situation qu'Iseut, sans l'excuse du « boivre » ; l'amour pour l'une et l'autre s'accompagne de sacrifices qui leur donnent des droits spéciaux. Pourquoi ne pas supposer qu'entre de fraîches amours idylliques, sentiments spontanés et réciproques de tout jeunes couples libres d'aimer, Chrétien s'est proposé de peindre des passions plus graves, plus chargées de luttes, de tristesses et de devoirs ? On ne l'interpréterait plus sans doute comme un poète philosophe, mais son renom de romancier et de psychologue aurait-il à y perdre ?

Mlle B. a fort durement traité Guenièvre et Laudine ; je crois comprendre mieux leur attitude en les jugeant du point de vue que je viens d'indiquer. Laudine, qui a cédé à la passion d'Yvain, n'est-elle pas en droit de s'irriter violemment contre ce même Yvain, traître à sa parole, oublieux du retour, et dont la négligence doit vraiment paraître un dédain criminel ? Pour Guenièvre qu'on accuse de caprice, de cruauté, au moins d'indifférence, l'on oublie que, toujours prisonnière de sa royauté, elle ne peut jamais, qu'une nuit, laisser paraître ses véritables sentiments, ni à la cour de Bademagu, ni à celle d'Artur. Ne faut-il pas tenir compte de cela pour expliquer son refus de reconnaître devant Bademagu les services de Lancelot ? Ce refus, elle le regrette d'ailleurs, elle pensait (4223) le « faire a gas », c'eût été une rigueur de courte durée, si Lancelot ne l'avait prise au sérieux [1]. Pour avoir oublié cette situation particulière de Guenièvre, Mlle B. a interprété, je crois, inexactement (pp. 183-7) la scène du tournoi : Guenièvre y fait commander par deux fois au chevalier mystérieux en qui elle croit reconnaître Lancelot de faire « au noauz », c'est-à-dire de se conduire le plus lâchement qu'il pourra ; Mlle B. parle du « caprice » de Guenièvre, de son « triomphe » sur les sentiments chevaleresques de Lancelot. Je ne puis voir là qu'un moyen, peut-être un peu romanesque, employé par Guenièvre pour reconnaître Lancelot ; le second commandement « au noauz », n'est qu'une vérification de la première épreuve dont le succès pouvait être dû à un hasard, et du reste Guenièvre ne laisse pas accomplir ce second commandement : dès qu'il a été accepté par Lancelot, elle lui substitue la permission de faire « au

1. Je ne crois pas que Chrétien ait voulu nous montrer Guenièvre très profondément irritée de la brève hésitation de Lancelot à monter sur la charrette infamante ; il me semble que les vers 4502-7 s'accompagnent d'un sourire. Je crois deviner entre Guenièvre et Lancelot de discrètes scènes de dépit amoureux — je demande encore grâce pour ce souvenir moliéresque — que la situation particulière des amants peut facilement faire tourner au tragique.

mieux » : ce n'est donc pas par cruauté qu'elle agit, mais par prudence de femme obligée à d'infinies précautions (cf. v. 5722 et 5892-94).

J'arrête ici une discussion qui pourrait être beaucoup prolongée, mais je tiens en finissant à rendre encore hommage à l'originalité et à la finesse d'une étude dont je ne crois pas pouvoir accepter les conclusions.

Mario ROQUES.

Essai sur la composition du roman gallois de Peredur... par Mary Rh. WILLIAMS, fellow of the University of Wales. Paris, Champion, 1909. In-8°, VI-123 pages. (Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris).

Les deux parties de cet essai sont consacrées à examiner : 1° les manuscrits et la constitution du texte de *Peredur*, 2° les rapports de *Peredur* avec les versions françaises et allemande de l'histoire de Perceval et l'origine des diverses parties du roman gallois.

La première partie, plus spécialement galloise, contient un « résumé du roman de *Peredur* », divisé en 26 paragraphes numérotés, qui serait vraiment utile s'il ne manquait parfois de netteté, et justement là où l'on en souhaiterait le plus : par ex., §§ 6 et 7 (Château du Roi pêcheur et Château des Merveilles), on ne sait lequel des deux oncles de Peredur est blessé et de quelle blessure, malgré l'intérêt tout particulier de ce trait dans *Peredur*.

Des onze mss. aujourd'hui connus du roman gallois, sept ne sont que des copies d'autres mss. conservés ; les quatre autres (Livre rouge d'Hergest et mss. 4, 7 et 14 de la collection Peniarth, aujourd'hui à la Welsh National Library à Aberystwyth) sont répartis par Mlle W. en deux groupes dont l'un (Peniarth 7 et 14) représenterait une version primitive plus brève (§§ 1-20 du résumé) et l'autre (Livre rouge et Pen. 4) une version augmentée de nouvelles aventures. Ce classement ne me parait pas indiscutable : pour l'établir, Mlle W. se fonde à peu près uniquement sur la présence ou l'absence dans les divers mss., de formes archaïques ou archaïsantes ; je laisse aux celtisants le soin de préciser la valeur de ces formes, mais je ne crois pas que la méthode de Mlle W. puisse donner des résultats bien assurés en matière de classement de mss. Je constate d'ailleurs que le ms. Pen. 7 (Pen. 14 n'est qu'un fragment) est vraisemblablement, d'après Mlle W., l'œuvre d'un rédacteur « qui possédait seulement des notes... qu'il a complétées lui-même » ; s'il en est bien ainsi, l'on admettrait volontiers que ce rédacteur a écourté son récit — faute de notes (?) suffisantes, par ex., — et nous a transmis une version tronquée et non une forme primitive du roman. Il est vrai qu'il s'arrête à un point qui peut bien être une fin de roman : Peredur arrive chez une dame qui lui a prêté assistance lors d'une précédente aventure et qui se fait reconnaître, le héros reste auprès d'elle quatorze ans : mais cet

épisode se retrouve exactement dans la version la plus étendue et il est naturel qu'un rédacteur désireux de couper court s'y soit arrêté. Le fait est d'importance pour la thèse de Mlle W. et il est regrettable qu'une argumentation trop peu méthodique nous laisse dans le doute. Selon Mlle W., dans la version la plus développée, on aurait ajouté les aventures des §§ 21-26 (recherche du Château des Merveilles, victoire sur les sorcières de Kaerloyw et guérison du Roi boiteux) « parce qu'on les crut nécessaires à la compréhension de la première partie » ; mais n'est-il pas vrai que sans eux le défilé des merveilles du § 7 (la lance sanglante et la tête coupée) reste non seulement sans explication, mais même sans conséquence d'aucune sorte, et de même l'épisode des sorcières de Kaerloyw au § 11, et n'y a-t-il pas là une présomption d'originalité ?

De la deuxième partie de la thèse nous dégagerons trois propositions que l'auteur n'a pas toujours formulées avec une netteté suffisante :

a. — *Peredur* ne provient pas du *Conte du Graal* français tel qu'il nous est conservé, mais des poèmes plus anciens qui ont servi aux différents rédacteurs de la version française conservée ; en effet : 1° les mss. du roman gallois, dont aucun n'est antérieur au XIIIe siècle, présentent des formes qui ne peuvent provenir que d'un original du XIIe, antérieur par suite à la plus grande partie de la rédaction française conservée (il faut faire sur la valeur de ces formes archaïsantes les mêmes réserves que plus haut) ; 2° *Peredur* est d'accord tantôt avec le poème français, tantôt avec la mise en prose du *Perceval* de Robert de Boron, tantôt avec le *Parzival*, et doit donc procéder d'une version antérieure utilisée par ces diverses œuvres (il y a là, pp. 41-95, des indications très intéressantes, mais l'on pouvait désirer des comparaisons plus suivies et plus minutieuses entre les différentes versions : telles que Mlle B. nous les présente, nous n'avons pas la certitude qu'il n'y ait pas lieu de les reprendre une fois de plus).

b. — Les concordances de *Peredur* avec les autres versions ne sont pas constantes : elles s'interrompent avec le § 12 du résumé pour reprendre avec le § 21 : le roman gallois se trouve ainsi divisé en trois parties : A = §§ 1-12, B = §§ 13-20, C = §§ 21-26, cette dernière partie étant précisément celle que Mlle W. tient pour une addition postérieure. B se distingue de A et de C non seulement en ce que les concordances avec les autres versions y font complètement défaut, mais en ce que le roi Artur, qui dans A et C est un personnage de premier plan, n'y joue qu'un rôle accessoire (ici encore les indications données par Mlle W. ne sont pas assez précises : Artur joue encore un rôle important, mais seulement dans le premier tiers de B) ; de plus B présenterait des traits caractéristiques de folk-lore celtique ; — entre A et C il convient de noter quelques divergences dans les détails du récit.

c. — La composition de *Peredur* garde donc les traces de trois états au moins du récit : une histoire galloise de Peredur, conservée essentiellement dans la partie B du roman, s'est trouvée mêlée à une légende de vengeance, très celtique

de caractère, qui transparaît dans la partie A (blessure du Roi boiteux guérissable seulement par la mort de celui qui l'a causée) ; en cet état l'histoire est influencée par une version primitive du conte français du *Graal* (défilé du Château des Merveilles, etc.), la ressemblance fortuite des noms de Peredur et de Perceval a pu aider à cette contamination dont le résultat, c'est-à-dire les parties A et B de *Peredur*, nous est conservé par le ms. Peniarth 7 ; une nouvelle influence, très directe, d'œuvres françaises apparentées aux continuations de Wauchier et de Gerbert donne naissance à la partie C imparfaitement raccordée aux parties antérieures.

Le système très cohérent présenté par Mlle W. soulève quelques difficultés. Si nous supposons le roman réduit aux parties A et B, la légende de vengeance qui, d'après elle, ferait le fond de la partie A reste sans conclusion : ce n'est en effet que dans C, comme nous l'avons indiqué, que la mort des sorcières de Kaerloyw amène la guérison du Roi boiteux ; C est donc nécessaire pour conclure le thème de la vengeance, comme pour conclure le thème du défilé merveilleux. Si d'autre part nous admettons que le roman primitif n'était pas un roman arthurien et que le roi et sa cour n'ont été introduits qu'à une étape ultérieure sous l'influence d'œuvres françaises, comment nous expliquer que cette teinte arthurienne n'ait pas été donnée à tout le roman, mais seulement à la partie A et au début de B, tandis que les deux derniers tiers de B y échapperaient absolument ?

Il me paraît possible de songer à une autre explication des particularités de composition de *Peredur* et je la soumets à la critique de Mlle W. La partie A s'achève, avec le § 12, sur l'arrivée de Peredur à la cour d'Artur à Kaerllion, et au début de C (§ 21) nous nous retrouvons à Kaerllion, à la cour d'Artur, et il est fait immédiatement allusion aux épisodes de la partie A ; — du § 13 au § 20 (partie B), série d'aventures sans rapport avec A et auxquelles C ne fait pas la moindre allusion ; Artur n'y apparaît qu'au début, par contre l'on y voit de nouveaux personnages qui ne reparaissent pas par la suite. — Ainsi, A et C forment un récit complet et suivi, sauf quelques incohérences dans le détail, imité directement de romans français arthuriens ; et B apparaît comme une addition d'origine galloise, suite d'exploits merveilleux ayant leur conclusion dans le long séjour du héros auprès de sa dame (§ 20), que l'on aurait insérée au milieu du roman d'origine française en la raccordant au reste par la mention, tout au début, d'Artur et de sa cour. La fin de cette histoire adventice faisait dans le roman une coupure où s'est arrêté le rédacteur de Pen. 7.

Il y a, dans le détail du travail de Mlle W., quelques menues contradictions et quelques erreurs, et la façon dont elle reproduit et interprète les textes français anciens qu'elle cite n'est pas toujours irréprochable. Nous n'en devons pas moins nous féliciter de voir les philologues gallois aborder avec méthode des sujets comme celui-ci et nous souhaitons vivement que Mlle W. nous donne, avec plus de rigueur et de netteté, une suite à cet intéressant début.

Mario ROQUES.

WECHSSLER (Eduard). **Das Kulturproblem des Minnesangs**, Studien zur Vorgeschichte der Renaissance. I. Minnesang und Christentum. Halle a. S., Niemeyer, 1909. In-8, XII-503 pages.

« Au début du XIIe siècle les cours du midi de la France, favorables à la culture, virent fructifier les germes de la civilisation nouvelle qu'on a coutume d'opposer à celle du moyen âge. La chanson courtoise (*Minnesang*), composée par les troubadours provençaux, puis, sur leur modèle, en leurs langues nationales, par les Français du Nord, les Allemands, les Italiens, les Portugais, était au plus haut degré le produit et en même temps le facteur d'une civilisation nouvelle. Ces artistes de cour ouvrirent la voie qui conduisit de la geôle (*Gebundenheit*) médiévale à l'affranchissement individuel de l'homme moderne, affranchissement qui s'accomplit d'abord en Italie et fut décoré du nom de Renaissance. « Ces poètes lyriques avaient et enseignaient une philosophie (*Weltanschauung*) basée sur la vie d'ici-bas, eudémonique et par-dessus tout esthétique (p. I)... Ce qui rend vivant et fécond toute culture nouvelle, tout art nouveau, ce qui donne à ses représentants le courage, la force et la conviction sans lesquels le plus haut chef-d'œuvre n'est que pure technique, ce principe vital c'est partout et toujours une nouvelle interprétation du monde. A l'époque à laquelle surgit la culture de la *cortezia*, deux philosophies, plus anciennes, existaient et dominaient : la conception spirituelle et ascétique de l'Église, la conception laïque et guerrière de la Chevalerie. Exposer à l'aide des documents le conflit de la philosophie nouvelle, courtoise et féminine, et des deux anciennes, tel est l'objet de nos études. Antinomie des principes, leur choc, leur accord, grâce à de nouvelles synthèses spécifiques, conditionnent plan et méthode. « Il faut constamment envisager la chanson courtoise sous deux aspects : comme produit en tant que confluent des courants de la culture de l'époque, comme facteur en tant que source première de la nouvelle philosophie de l'humanité. Et c'est pourquoi ce travail se composera de deux parties, Chanson courtoise et Christianisme d'un côté, Chanson courtoise et Chevalerie de l'autre. Voici le premier volume : je le soumets au jugement des spécialistes. J'espère y avoir administré la preuve que les troubadours provençaux et les *Minnesinger* allemands relèvent avant tout comme poètes chrétiens de l'esprit catholique et de l'éducation scolastique de leur temps... (p. VI). Il convenait d'examiner préalablement les conditions réelles de la chanson de service courtois (*Frauendienstlied*). Avec plus de précision qu'il n'a été fait jusqu'ici, je cherche à déterminer les caractéristiques du genre nouveau... » (p. VI-VII).

M. W. nous semble s'être acquitté d'une manière inégale de la double tâche qu'il se proposait dans ce premier volume. La première partie est le développement du remarquable mémoire qu'il a publié en 1902 dans la *Zeitschrift für französische Sprache* sous le titre de *Frauendienst und Vassalität*. Il démontre (chap. VIII à X) qu'on s'est mépris sur le sens et le but de la

chanson courtoise (*Minnelied*). Elle est essentiellement un panégyrique politique qui s'exprime dans la langue de la société féodale : le poète se présente en posture de vassal de la dame (voy. p. 113 et 212). L'éloge des qualités morales et physiques de la suzeraine n'implique en rien que le chanteur ait le moindre espoir de faire agréer un amour humble et passionnément dévoué, ni même qu'il éprouve réellement ce sentiment (p. 183, 417). Des objections basées sur des indices tels que le baiser réclamé, le nom conventionnel donné à la dame, etc., n'ont aucune portée : le baiser du suzerain au vassal fidèle fait rigoureusement partie de l'étiquette féodale (p. 163) ; le nom fictif, qui d'ailleurs n'eût pu tromper personne, n'est qu'un artifice littéraire, un procédé poétique (p. 206). Il faut résolument écarter toute idée d'intrigue galante entre la dame et le chanteur sous peine de ne rien comprendre à l'esprit de cette poésie (p. 210). Cette « féodalisation » de l'amour (p. 177) serait inexplicable si l'on ne savait la haute situation sociale où les circonstances historiques et les institutions avaient porté la femme noble dans le midi de la France (chap. III et IV). Elle n'eût point été possible non plus si le chanteur n'était sorti d'un milieu instruit — il est souvent clerc d'origine — et si l'individualisme n'avait fait son apparition après la première croisade (chap. VI, VII). Cette première partie est vraiment neuve et suggestive.

La seconde (*die Minne*) peut à son tour se subdiviser. Dans une première section (chap. XI-XVI), l'auteur expose successivement les rapports de l'amour courtois avec le spiritualisme chrétien, la mystique chrétienne, le culte des saints, la « charité », l'amour antique (*Eros*), la scolastique. Dans une seconde (chap. XVII et XVIII), il retrace le conflit de l'amour profane et de l'amour divin, puis leur conciliation dans le culte courtois de Marie (*Marienminne*) et *il dolce stil nuovo*. Quoi qu'il s'y trouve de bonnes pages, comme celles où il est montré que ce n'est pas le culte de la Vierge qui a influencé la poésie courtoise mais bien l'inverse, cette seconde partie nous laisse hésitants, déconcertés. C'est, au fond, un fragment d'une histoire de l'amour, d'une histoire faite de seconde main, fruit de lectures étendues mais hâtives et de valeur inégale. Leur utilisation est trop souvent faite sans mesure et sans tact. On demeure stupide de voir entassés pêle-mêle en une ou deux pages des morceaux empruntés à saint Paul, à la *Psychopathia sexualis* de Krafft-Ebing, à M. Boutroux, aux poètes provençaux, allemands, italiens, à l'ex-abbé Charbonnel, etc. M. W. vient-il à parler du *flirt*, sa conscience ne lui permet pas de ne pas invoquer la haute autorité de M. Forel en cette matière. Inutile de dire que l'ouvrage est saupoudré de citations du dieu Goethe dont il conviendrait qu'un nouveau Décalogue interdit aux savants allemands d'invoquer le nom à tout propos.

On pourrait passer condamnation sur ces fautes de goût si l'auteur donnait une solution satisfaisante du « problème ». Au fait, y a-t-il vraiment un « problème » ? Est-il assuré que la chanson courtoise provençale soit un élément d'affranchissement de l'esprit moderne ? M. W. écrit tranquillement

(p. 312) : « Ce n'est pas la Renaissance, ce n'est pas la Réforme qui ont posé en premier lieu les fondements de la culture moderne, pas davantage François d'Assise et les ordres mendiants, ainsi que certains l'imaginent ; ils ont été posés au temps de la mystique chrétienne et de la chanson courtoise du XIIe siècle. » Je sursaute et me demande à quelle catégorie d'esprit j'ai affaire. La page X de l'introduction me fournit une réponse : « L'*Histoire des dogmes* d'Adolf Harnack, plus que tout autre œuvre, m'a introduit dans mon problème. » Je suis en présence d'un faiseur de système, ambitieux d'appliquer à l'histoire littéraire des procédés efficaces en d'autres domaines. Je sens que je ne puis être équitable envers ce genre d'esprit : j'ai horreur de ces transpositions de la réalité, riche et compliquée, en formules abstraites avec lesquelles on se livre à un jeu que j'estime puéril et décevant. Volontiers, je répéterais les paroles du poète dont abuse tant notre auteur :

Grau, theurer Freund, ist alle Theorie
Und grün des Lebens goldner Baum.

Et puis l'on souffre qu'un ouvrage où il n'est question que de *Weltanschauung*, de *Kultur*, offense si constamment les Muses par l'emploi soutenu du style macaronique. Il serait injuste néanmoins de ne pas dire que si la thèse de M. W. n'est pas prouvée, que si son ouvrage est presque continuellement irritant, il n'est jamais indifférent. C'est avec curiosité que nous attendons le deuxième volume qui doit exposer les rapports de la chanson courtoise avec la chanson d'amour (*Liebeslied*) chevaleresque et les chansons de mai (*Maitanzlied*).

Ferdinand LOT.

Le Roman d'Athis et Prophilias. Étude littéraire sur ses deux versions par LAGE F. W. STAËL VON HOLSTEIN. Upsal, imp. Almqvist et Wiksell, 1909. In-8o, VII-126 pages (thèse de doctorat).

Le roman d'*Athis et Prophilias*, dont M. Borg donna jadis une édition partielle et dont M. Hilka, de Breslau, prépare une édition complète et critique, nous est parvenu en deux rédactions, l'une conservée en sept manuscrits, l'autre dans le seul ms. de Tours. Les deux versions ont en commun la première partie du roman et le début de la seconde : mais pour le reste de la seconde partie et toute la troisième partie, elles donnent un texte divergent. M. Staël von Holstein analyse et compare les deux versions et arrive au résultat que la version de Tours, qui représente la forme la plus simple du récit, est aussi la plus ancienne : la version des autres manuscrits, la « vulgate », est un remaniement, un délayage d'un rédacteur postérieur.

Quant à la question de la source de la rédaction primitive, l'auteur écarte avec raison l'hypothèse, émise par Wilhelm Grimm, d'un original byzantin ; la localisation des événements à Rome et en Grèce s'explique suffisamment

par l'influence des romans antiques, notamment de *Thèbes*, dont l'auteur d'*Athis*, comme le remarque M. S. von H., a imité le début (on ne voit pas bien pourquoi il rejette plus loin, p. 93, l'hypothèse de M. Constans, d'après laquelle « Athis » serait une déformation d' « Athes », le personnage bien connu du *Roman de Thèbes*)[1]. Le fond du récit est tout simplement, comme l'auteur l'établit très bien, une nouvelle arabe, à laquelle Pierre Alphonse avait donné une forme latine dans sa *Disciplina clericalis* et qui est apparentée à son tour à des récits des *Mille et une Nuits* et des *Mille et un Jours*[2]. Toute cette démonstration est fort juste ; on la voudrait seulement moins encombrée de digressions sur des thèmes qui n'ont avec le sujet d'*Athis* que des rapports purement fortuits, comme *Ami et Amile*, et munie de renseignements bibliographiques plus précis. En outre, M. S. v. H. a placé à tort le récit des *Œuvres badines* de Caylus sur le même rang que les deux contes vraiment orientaux : je n'y vois qu'une variante purement littéraire du conte des *Mille et un Jours* (celui des *Mille et une Nuits*, qui n'est pas dans la rédaction traduite par Galland, était certainement inconnu en France au XVIIIe siècle). L'auteur de la rédaction primitive a développé le conte de Pierre Alphonse (comme plus tard Beaumanoir développa de courts récits dans ses romans quelque peu prolixes de la *Manekine* et de *Jehan et Blonde*) ; il le fit sous l'influence des romans antiques qui étaient alors à la mode. L'idée d'opposer Athènes, ville de « clergie », à Rome, ville de « chevalerie », idée qui joue un rôle important dans le roman, est bien conforme à la conception à la fois enfantine et artificielle que le moyen âge se faisait de l'histoire.

L'influence des romans antiques est bien plus visible encore dans la version remaniée, dans la « vulgate », comme l'auteur le montre p. 51 et suiv. — Il repousse (p. 93) l'idée que l'Alexandre nommé comme auteur, dans le ms. de Tours, serait identique à Alexandre de Bernay, auteur du *Roman d'Alexandre* : en effet, dès qu'on admet que la rédaction de Tours est la rédaction primitive, il est difficile d'attribuer à un même homme des œuvres aussi dissemblables.

La rédaction primitive ne serait pas antérieure aux premières années du XIIIe siècle, à cause d'un emprunt fait à *Boeve de Haumtone* (p. 112). Parmi les œuvres qui attestent l'influence littéraire du roman, il faut nommer en premier lieu la célèbre nouvelle de Boccace (*Dec.* X, 8). M. S. v. H. se range dans le débat auquel la nouvelle a donné lieu, du côté de M. L. di Francia, qui voit dans la nouvelle une contamination, faite par un esprit supérieur, du roman et du récit primitif de Pierre Alphonse.

G. HUET.

---

1. Dans le ms. de Tours, qui contient la version primitive, le nom de l'autre ami est régulièrement non pas *Prophilias*, mais *Procelias* (p. 11). Serait-ce une déformation de *Protesilaus*, qui figure dans le *Roman de Troie* ?

2. On n'a pas assez mis en lumière l'importance de ce fait pour la nouvellistique internationale : il prouve que, dès la seconde moitié du XIe siècle (Pierre Alphonse était un Juif espagnol qui se fit chrétien en 1106), des nouvelles, qui plus tard trouvèrent place dans le cadre des *Mille et une Nuits*, étaient connues des Arabes d'Espagne.

Historische Grammatik der französischen Sprache, von W. Meyer-Lübke. I. Laut-und Flexionslehre. Heidelberg, C. Winter, 1909. In-12, XVI-278 pages (*Sammlung roman. Elementar- und Handbücher*, 1re série, n° 2).

On doit savoir beaucoup de gré à M. Meyer-Lübke de mener de front la recherche scientifique proprement dite et la haute vulgarisation. Mais peut-être ne se rend-il pas un compte assez exact des conditions pédagogiques dans lesquelles la vulgarisation doit être faite. Supérieure par bien des côtés à tout ce qui a été publié jusqu'ici, sa grammaire historique du français, qui condense en un volume relativement mince la multitude, bien répartie, des faits phonétiques et morphologiques, a le tort de ne pas jeter par-dessus bord tout ce qui est encore sujet à contestation. Ayant la liberté et l'obligation de faire un choix, l'auteur ne devrait rien présenter qui fût de nature à dérouter son lecteur. Mais des retouches discrètes, faciles à faire d'une édition à l'autre, remédieront à ce léger défaut. Car il n'est pas douteux que la belle ordonnance de l'œuvre dans son ensemble, fond et forme, ne lui assure auprès des étudiants un fructueux succès. C'est en vue d'une prochaine édition [1] que je consigne ici un certain nombre de remarques de détail.

I. Phonétique. — P. 5, dans le tableau sommaire destiné à mettre en relief l'opposition phonétique du français et du provençal, il faudrait éviter de citer des mots latins avec le groupe ca-, comme capillum et cantat, puisque le domaine nord du provençal change le *c* latin en *ch* comme le français : il est facile de mettre portat au lieu de cantat. L'opposition du fr. *chevu* au prov. *cabel* est aussi boiteuse par la désinence, puisque certains dialectes provençaux vocalisent l'*l* comme le français. — P. 6, pour le commentaire de saint Jérome sur l'épitre aux Galates, il faut dire « fin du IVe siècle » (vers 390), plutôt que « IVe siècle », qui est trop élastique. — P. 7, *richaud* mis à côté de *hidaud*, comme offrant le suffixe germanique *-aud*, m'est inconnu ; quant à *chambellan*, il n'est pas à sa place à côté de *cormoran*, puisque c'est un simple emprunt à l'allemand *camerlinc*, et non un mot formé en français avec le suffixe *-enc*. — P. 12, le chirurgien Henri de Mondeville n'a pas écrit en français, mais en latin : il ne faut pas confondre l'auteur avec le traducteur, et comme nous ne savons rien de la personnalité de ce dernier, tout ce qui est dit par M. M.-L. de cette œuvre doit disparaître des éditions à venir. — P. 15, ce qui est dit de l'influence de l'ital. *gonfiare* sur « l'ancien » *confler* portera le lecteur à considérer *confler* comme un mot d'ancien français et d'origine populaire ; or *confler* est un latinisme relativement récent qui n'a pas été relevé avant le XVIe siècle. — P. 28, *seche* dans le fragment sur Jonas représente

1. Pour cette prochaine édition, il y aura lieu aussi de surveiller attentivement la correction matérielle : le nombre des fautes typographiques de l'édition actuelle dépasse vraiment trop la moyenne permise.

sicca et non siccum. — P. 28, ce n'est pas seulement le souvenir du latin qui fait que l'ancien français écrit *huem* (de *homo*), puisqu'il écrit toujours *luem* (et non *lhuem*), mais le désir de distinguer *u* voyelle de *u* consonne (*v*). — P. 36, il n'y a pas de rapport direct entre *bastille* et l'ital. dialectal *bastia*, et il ne s'agit pas là comme dans *souquenille*, d'une confusion entre *-ie* et *-ille*; la célèbre *Bastille* Saint-Antoine, à Paris, construite au XIVe siècle, s'est appelée d'abord *bastide*, d'après le prov. *bastida*, puis *bastile*, *bastille*, par substitution d'une désinence usuelle à une désinence insolite. — P. 41, il n'est pas probable que *sendra* dans les Serments soit pour **sieñdre*, la diphtongaison de l'*ĕ* en syllabe fermée n'étant pas normale : cf. *tendre* (et non **tiendre*), de tĕnerum. — P. 42, il était intéressant de noter la survivance de *mel* < male dans le subst. picard *mélaleresse*, *meraleresse* « sage-femme », usité jusqu'au XIXe siècle à Abbeville et à Saint-Omer. — P. 48, *prevoire* (auj. *prouvaire*, dans la *rue des Prouvaires*, à Paris) représente l'accusatif latin et non le nominatif. — P. 52, je ne crois pas que *riche* puisse s'expliquer par le type germ. rikia, mais j'y vois la substitution du féminin au masculin, comme dans *large*, le type étant nécessairement *rikkus, *rikka, comme le montre le provençal. — P. 53, le type lat. *affubilat pour *affibulat devrait être expliqué. — P. 55, il est bien invraisemblable que *ivre* doive son *i* au pluriel ebrii ; j'y verrais plutôt un mot demi-savant **evrie* (pour *b* latin = *v*, cf. *livre*) et une réaction de l'*i* semi-voyelle sur l'*e* accentué analogue à celle qui produit *remide* et *remire*, de remedium, *empire*, de impĕrium, etc. ; la qualité primitive de l'*e* latin est sans importance. — P. 57, *Rosieres* dans un texte de 890 (Meuse) est sujet à caution, et il ne faut pas, en tout cas, mettre Rosarias parmi les mots où la diphtongue *ie* remonte à *ae* ou *ē* latin. — P. 60, je ne connais pas *nies*, mais seulement *niece(s)* comme représentant du mot lat. nescius, et je crois que c'est un mot demi-savant qu'il ne faut pas mettre à côté de *nièce* < neptia, etc. ; cf. le prov. *nesci*. Immédiatement après ce *nies* suspect, M. M.-L. inscrit : « *pièce* < gall. *pettvia. » Je ne discute pas le bien fondé de l'étymologie ; je dis seulement qu'il ne faut pas mettre la candeur des étudiants à l'épreuve d'un « monstre » comme *pettvia, et qu'il suffit de poser *pettia, si tant est qu'il ne vaille pas mieux laisser *pièce* de côté. — P. 66, le lat. vulg. dit pauperus, a, et non pauper, is. — P. 67, l'anc. franç. *gort* (primitivement *gorc ?*) a un *o* fermé, et n'a pas de rapport avec le franç. moderne *gord*, qui a un *o* ouvert et un sens tout différent ; d'autre part, le rapport de *gorge* avec le lat. gurges est très douteux. — P. 69, l'idée émise par M. Herzog, que dans noms de lieu comme *Fougerolle*, *Buisserolles*, il faudrait voir le celtique -ōgila, ne devrait pas, tant elle est absurde, être admise dans un manuel. — P. 72, en face du franç. *Andrieu*, c'est *Andreus et non Andreas qu'il faut placer comme type latin. — P. 94, l'anc. franç. *seel* (sceau) correspond au lat. vulg. *sigellum, et non au lat. class. sigillum. — P. 95, *fiment*, du lat. figmentum est un latinisme isolé qui ne doit pas être pris en considération.

— P. 95, *reuncier* ne peut pas remonter à *retenciare pour *recentiare ; il faut absolument un i dans le type étymologique. — P. 96, il est sûr qu'il faut partir du lat. vulg. *canapum, et non du lat. class. cannabis, pour expliquer *chanvre* et ses dérivés (cf. le prov. *canebe*, *carbe*) et du lat. vulg. *jectare (d'après les composés comme dejectare, etc.) pour expliquer *jier*, qui reste d'ailleurs en partie mystérieux puisque l'ancien français n'a pas la désinence normale en *-ier* qu'on s'attendrait à trouver. — P. 100, *deit* < digitum, placé à côté de *plait* < placitum, induit le lecteur en erreur et le porte à croire que le *g* appartient au latin vulgaire ; en réalité *deit* est une forme très archaïque, comme *det* de datum, et doit disparaître de ce paragraphe ; le latin vulgaire prononçait *ditum ; cf. *deel* < dītale. — P. 102 et 171, pour expliquer *Chartres*, il faut partir de *Cartunas, sorti par métathèse de Carnutas. — P. 105, à cause de son *b* médial, *alebastre* ne peut pas prendre place parmi les mots populaires. — P. 105, *larrecin* (à cause de son *c* médial) et *norreture* (à cause de son *t* médial) ne peuvent être affrontés, comme formes populaires, aux types latins latrocinium et nutritura. — P. 105, l'étymologie de *antenosi* par *annotinense, proposée par G. Paris et acceptée p. M. M.-L., sans restriction, me paraît tout à fait insoutenable, malgré le respect dû au maître. — P. 106, *ameçon* me fait l'effet d'un dérivé français de *aim*, à l'aide du suffixe *-eçon* (cf. *cloeçon* de *clou*, etc.), et non d'un mot héréditaire. — P. 107, *cuidier* repose sur le lat. vulg. *cugitare (quelle qu'en doit être l'explication), et non sur le lat. class. cōgitare. — P. 119, pour *reüser*, la comparaison avec le prov. *reüsar* oblige absolument à partir du type refusare et non de retusare. — Ibid., *brebis* (pour *berbis*) repose sur berbīce et non sur berbēce. — P. 120, radere a donné régulièrement *rere* et non *raire*. — P. 127, sur le rapport de *severonde* au lat. suggrunda j'ai eu l'occasion de m'expliquer ci-dessus, p. 253 : M. M.-L. se borne à dire d'une manière sibylline : « für velare Vokale kommt *severonde* < su(g)grunda in Betracht. » — P. 131, l'explication de *miche* par le latin mica qui aurait été emprunté au latin à une époque tardive (comme *prechier* à prædicare) ne résiste pas à cette simple observation que le franç. *miche* signifie toute autre chose que le latin mīca. — P. 133, *maissele* correspond au lat. pop. *maxella, et non au lat. class. maxilla. — P. 141, je ne crois pas qu'il soit possible de tirer phonétiquement *remaindre* de *remanēre ; la forme traditionnelle de l'infinitif est *remanoir* < remanēre, et *remaindre* est un infinitif refait d'après *remaint* < remánet. — P. 145 et 150, je ne saurais assez m'étonner de voir M. M.-L. accepter l'étymologie de *aveugle* par *alboculus : j'espère que de lui-même il y renoncera dans une prochaine édition ; mais je puis me tromper. — P. 146, la forme fém. *formie*, attestée seulement par un glossaire sujet à caution, ne devrait pas trouver place ici, quand il y a tant d'exemples indiscutables à citer pour l'équivalence -ica > -*ie*. — P. 168, l'explication de *cuge* par une sorte de dissimilation à l'étape kyavya ne me

paraît pas admissible : *chage* est parfaitement établi dans la toponymie, et il faut considérer *cage* comme une forme normanno-picarde, au même titre que *gauge* < gallica : à vrai dire, le picard propre dit *gaugue*, mais ne disons-nous pas *cauchemar* ? — P. 170, *fromage* et *treuil* ne doivent pas être placés sur le même rang : c'est en français que *formage* est devenu *fromage*, tandis que c'est en latin vulgaire que torclum est devenu *troclum.

II. MORPHOLOGIE. — P. 174, je ne crois pas que l'anc. franç. *tempre* soit l'ablatif lat. tempore ; il faut plutôt y reconnaître l'adverbe temperi ou temporī. — P. 176, il serait bon de noter que l'anc. franç. *sauce* (saule) appartient aussi bien au genre masculin que *sauz* au genre féminin. — P. 178, *coudre* est primitivement féminin en ancien français, conformément au latin. — P. 181, *arpent* n'est pas sorti de *arpenz* comme *Normant* de *Normanz*, car on trouve déjà la forme arpentum dans la *Lex Baiuvariorum*, I, 14, 2. — P. 183, *senevé* correspond à un type de latin vulgaire *sinapatum, et non à *sinapalem ; cf. ci-dessus, p. 213. — P. 185, je ne connais pas d'exemple de *fortre* < fortior. — P. 186, l'explication du fém. *douce* par la locution familière *douce suer* me paraît bien peu vraisemblable : je préfère poser en lat. vulg. un type *dulcius, *dulcia. Je crois aussi que le type invariable -ēsis (écrit -ensis) s'est modelé dès le latin vulgaire sur -osus, -osa (au moins en Gaule). — P. 202, je ne connais pas l'anc. franç. *eschancier*, que M. M.-L. tire du german. skankian (allem. mod. *schenken*) ; en tout cas, à côté de *gaigner*, il valait mieux citer *épargner* pour attester le passage exceptionnel de verbes german. en -ian à la première conjugaison. — P. 203, *meuver*, forme patoise pour *mouvoir*, pouvait être sans inconvénient laissé de côté. — P. 204, je ne connais pas *boisir* « tromper », mais seulement *boisier*, en ancien français. — P. 221, je ne crois pas que *menuise* soit le même mot que *mincier*, ni *pertuise* le même mot que *percier* ; pour *mincier* (comme pour *reïncier*), il faut absolument un type étymologique avec un ī, et c'est rompre en visière aux principes mêmes de la science que de s'adresser à un ĭ aussi incontesté que celui de la famille mĭnus : il est clair que *mĭnutiare aurait donné **mencier*, comme *cumĭnitiare a donné *comencier*. Quant à *percier*, comment peut-on faire sortir un *ç* (en picard *ch*) de la combinaison -t's- du type *pertusiare ? Cela me passe ; et je me persuade que *cumĭnitiare > *comencier* permet d'admettre comme très satisfaisant le type étymologique *peritiare, formé à l'imitation de initiare. — P. 234-235, l'explication de la 1re p. sg. ind. prés. du verbe *pouvoir* est noyée dans une polémique bien inutile contre une vieille idée de G. Paris (*pot-sum, d'après potes), et manque de décision. L'auteur dit : « Si l'on ne veut pas séparer le français du provençal *posc*, *posca*, le mieux est de dire que d'après *conui*, *conois* le français a formé un *pois* (avec *o* ouvert) au lieu de la forme normale **pos* (< possum) qui était isolée. » Cette idée repose sur une erreur de fait qui me dispense d'en critiquer l'ordonnance logique : *pui* n'existe pas : comme première personne sg. parf. de *pooir*, l'anc. franç. ne connaît que *poi* : donc *conui*, *conois* n'a rien à voir dans l'affaire. Au fond, je

ne comprends pas pourquoi l'on raffine tant cette question : *puis* est clairement sorti de * pòssio (cf. * vòlio) comme le subj. prés. *puisse* est sorti de * possiam (cf. * voliam) au lieu du subj. class. possim (cf. velim). — P. 237, l'explication de l'imparfait *ere* (au lieu de *iere* < èram) comme étant une forme atone ne vaut rien, puisque le futur èro donne toujours *ier* et qu'on ne conçoit pas que la prétendue atonie (en elle-même, d'ailleurs, fort invraisemblable) ait sévi à l'imparfait en épargnant le futur ; la vérité doit être dans l'idée de M. Thurneysen (influence du plus-que-parfait cantaram sur l'imparfait erat). — P. 244, je ne connais pas la forme *quierre* en ancien français comme correspondant à l'infin. lat. quaerere, mais seulement *querre*, qui est très régulier. — P. 247, il est oiseux de se demander si * *dorbrai*, représentant strictement phonétique du type du futur roman * dormiraio, a existé ou non ; en tout cas la disposition phonétique de l'*m* thématique et son remplacement par un *b* ne seraient pas aussi insolites que le dit l'auteur, puisque l'alternance *dormir*, * *dorbrai* rappelle *gesir*, *gerrai*, et que le souci de conserver la consonne finale du thème n'empêche pas l'ancien français de dire parfois *dorra* (de *donner*), *merra* (de *mener*) et *verra* (de *venir*).— P. 248, il est dit que le fut. *lairai* se rattache à l'inf. *laier* dont il a été question au § 284 (il faut corriger 284 en 297, d'ailleurs), mais la chute de l'*e* (on devrait avoir *laierai* comme *paierai*) n'est pas expliquée ; cf. ce que j'ai dit à ce sujet, *Romania*, XXVI, 431 et *Essais de phil. franç.*, p. 322. — P. 250, les formes interrogatives et exclamatives du type *chanté-je* sont bien expliquées ; on aurait pu noter qu'elles apparaissent sournoisement dès le XVe siècle (d'autant plus que M. Brunot, *Hist. de la langue fr.*, III, 306, n'en parle que pour le XVIIe siècle) ; voir G. Rydberg, *Gesch. des französischen* ə, I, 654.— P. 252, je croirais volontiers que *soivre* (d'où par analogie *dessoivre*) remonte directement au lat. sepārem, dûment attesté, et que, sans être un adjectif verbal français, il a favorisé, par son rapport bien sensible avec les formes des verbes *sevrer* accentués sur le thème, la création d'adjectifs verbaux dans notre langue ; de même cas remonte à quassus et n'aurait pas dû être placé ici. — P. 252, il y a de l'obscurité ou de l'inexactitude dans ce qui est dit des participes passés en *-s* : « du latin ont passé en ancien français *res* rasu, *mes* mansu, ... *semons*, *escons*, absconsu... » J'admets que l'étudiant peut savoir que le latin a, à côté de absconditus, un participe absconsus dûment attesté ; mais où prendra-t-il * submonsus au lieu de submonitus ? Et surtout comment ne sera-t-il pas troublé en voyant que mansus fait *mes* tandis que absconsus et * submonsus conservent (ou ont l'air de conserver) l'*n* du latin ? C'est d'une mauvaise pédagogie que de demander trop d'effort à l'élève. Il fallait rédiger autrement cette liste et en exclure *escons* et *semons*, qui ne sont pas des représentants des types latins * absconsus et * submonsus, mais des participes refaits en français sur les infinitifs *escondre* et *semondre* d'après l'analogie des cas ou un participe en *-s* correspondait à un infinitif en *-dre* : *espars*, *espardre* ; *mors*, *mordre* ; *ters*, *terdre*.

A. Thomas.

Recueil de textes des anciens dialectes landais, avec une introduction grammaticale, des traductions en dialectes modernes, un glossaire et une table des noms de lieux et de personnes, par G. MILLARDET. Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à l'Université de Paris. Paris, Champion, 1910. In-4°, LXVIII-340 pages.

La thèse complémentaire que M. Millardet a présentée en mai dernier à la Sorbonne[1], pour renforcer la thèse principale, intitulée : *Étude de dialectologie landaise*, et qui sera l'objet d'un compte rendu distinct, comble une lacune sensible dans nos informations sur l'ancien gascon, car le *Recueil* de Luchaire est assez pauvre pour la région landaise proprement dite, et elle fraie la voie aux *Documents linguistiques du midi de la France*, dont M. P. Meyer a publié le premier volume, mais où l'ordre alphabétique n'appellera pas de longtemps le département des Landes à prendre place.

L'auteur a partagé ses documents en six sections géographiques et les a rangés chronologiquement dans chacune d'elles : Mont-de-Marsan, Roquefort-de-Marsan, Villeneuve-de-Marsan, Saint-Sever, Tartas, Albret et régions voisines. En tête de chaque section on trouve une notice bibliographique sur les sources manuscrites et imprimées. M. M. n'a pas publié tous les documents connus ni donné toujours *in extenso* le texte des documents qu'il publie : on ne peut que l'approuver d'avoir agi ainsi, car le fatras des formules de notaire élaguées n'a été laissé de côté qu'à bon escient. Les limites chronologiques sont 1251 (Saint-Sever) et 1588 (Tartas). Le système de transcription est assez particulier. M. M. s'est contenté de ponctuer et de décomposer quelques agglutinations, soit à l'aide d'un point en haut, soit à l'aide d'un tiret (il ne se sert pas de l'apostrophe) ; pour les lettres *i*, *j*, *v*, *u*, il s'en tient aux manuscrits eux-mêmes. Il imprime donc : *qu-ei* (lat. *quod habeo*), *e-l* (lat. *et illum*), *n-ei* (lat. *inde habeo*), *P.-d-Aroqefort*, *a-d-aisso*, *uolontad* (p. 3, etc.) et *voluntat* (p. 8, etc.), *iudges* et *judges*, *iuradz* et *juradz* (p. 16, l. 5-9), *vna* (p. 19), *vsar* (p. 21), *dijt* (lat. *dictum*, p. 22), *aquj*, *nj*, *audiencj* (p. 29), etc. On s'y fait ; mais il n'est pas bien sûr que quelques distractions de l'éditeur ne soient pas venues compliquer l'incohérence de la graphie des notaires gascons.

L'introduction traite avec une certaine ampleur de la morphologie et de la syntaxe ; M. M. ne nous explique pas pourquoi il n'a rien dit de la phonétique, et c'est vraiment regrettable. Voici quelques menues critiques sur cette introduction.

P. XIII, les adjectifs en *-ible* et *-able*, qui, dès l'origine, se présentent en provençal avec un *a* au féminin, ne peuvent être rangés avec ceux en *-al*, etc. qui n'ont qu'une forme pour les deux genres. — P. XIV, la formation du curieux adverbe *Senct-Martialmens* (que j'écrirais, pour ma part, en un seul

1. M. Millardet m'a dédié cette thèse, dont je lui avais donné l'idée ; je ne puis que m'en sentir très honoré et je lui en exprime ici mes remerciements.

mot et sans majuscule) n'est pas bien analysée : le suffixe adverbial s'ajoute ici comme ailleurs à un adjectif, à savoir **senctmartial* « de saint Martin », bien que cet adjectif ne soit pas employé isolément, à ce qu'il semble. — P. XXX, je ne saurais admettre un participe fort *bend* « vendu » en 1535 : la fin du mot doit manquer. — P. XLIII, XLVII, LIX, je ne crois pas à l'existence du verbe *estangar* dans ce passage d'une charte de Mont-de-Marsan de 1266, que l'éditeur imprime ainsi, non sans remarquer qu'il faut peut-être lire *eston* et non *estan* (p. 5-6) : « or qe ssie, ne hon qe s-hannes *estan*. » M. M. repousse aussi cette idée (suggérée par M. Ducamin), et il croit voir dans *estan* le gérondif du verbe *estar*, sans réfléchir à l'invraisemblance de la combinaison de « aller » avec son contraire « rester » dans cette construction. Je propose de lire : « or qe ssie, ne hon qe s-han ne s-*eston* », c'est-à-dire : « ni où qu'il aille ni demeure » ; le verbe *estar* comporte, en provençal propre, un sbj. prés. *esto(n)*, d'origine analogique, qui est employé notamment par Bertran de Born, et je crois que c'est ce sbj. prés. que nous avons ici. — P. XLVIII, dans l'expression « caminxs degutz et *legutz* », le participe *legut* n'a rien à voir avec le verbe *legir*, auquel M. M. le rattache en faisant des prodiges d'ingéniosité pour satisfaire la sémantique : il se rattache à *lezer* < licere et signifie « permis, licite ».

Le *Glossaire* est assez riche, bien que l'on n'y ait admis (et avec raison) que les mots ou formes qui manquent dans le *Dict. béarnais* de Lespy et Raymond. Il y a des mots tout à fait obscurs, sur lesquels je ne sais rien de plus que M. M. : *abanhas* « espèce de gâteau », *arlotor* « possesseur ? », *ausco* « espèce de bête de somme ? », etc. Je regrette de ne pas trouver toujours de renvois précis, notamment pour *bareyt* employé adjectivement, pour *cerey* « étable » et pour *emproauant* « dorénavant ». — L'art. BARROYLH « verrou » verse dans le genre encyclopédique qui n'est pas ici à sa place : mais c'est la faute à M. Ducamin, parait-il. — A l'art. CALHIBE, on suspecte, probablement à tort, la forme *calhebe* : cf. la forme moderne *calhiéuo*, que Mistral donne comme gasconne, bien qu'on ne la trouve pas dans la carte 271 (*cheville*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont. — A l'art. DANZET, M. M. s'élève contre la lecture *dauzed* de certains éditeurs ; mais il oublie domna > *dauna*, qui justifie une forme primitive **daunzed* < **domnicellum*, laquelle peut se réduire à *dauzet* aussi bien qu'à *danzet*. — Sous ESPIAUG « aubépine », il fallait relever le nom propre *Espiaup*, p. 227. — Sous ESTADGIL « manse », le rapprochement avec *estadil* « domicilié » n'est pas à sa place. — Sous NIUAC « noël », un mot d'explication aurait été le bienvenu : si c'est nivalis qui a détrôné le traditionnel natalis, pourquoi l'*i* est-il traité comme long ? — Sous TIEBLE « tuile », il fallait indiquer la forme saintongeaise et poitevine *truble*, dont l'analogie avec le gascon est frappante.

A. THOMAS.

La Vengeance Raguidel, altfranzösischer Abenteuerroman, hgg. von Mathias FRIEDWAGNER (*Raoul von Houdenc sämtliche Werke*. Zweiter Band). Halle, Niemeyer, 1909. In-8°, CCVII-368 p.

M. Friedwagner poursuit la publication des œuvres complètes de Raoul de Houdan, dont le tome I, *Meraugis de Portlesguez*, paru en 1898, a été l'objet ici même (*Romania*, XXVII, 307-18) d'un compte rendu magistral où Gaston Paris, remettant à plus tard l'étude des questions littéraires soulevées par l'ensemble de l'œuvre de Raoul de Houdan, n'a pas ménagé les éloges à cette édition soigneusement établie d'après quatre manuscrits dont la classification ne laissait pas d'être malaisée.

Le texte du nouveau poème publié par M. Fr., la *Vengeance Raguidel*, n'offre pas les mêmes difficultés, puisqu'il n'existe que dans un manuscrit, d'ailleurs assez fautif, appartenant au Musée Condé de Chantilly, auquel il faut joindre le fragment de 150 vers mis au jour en 1892 par M. P. Meyer (*Romania*, XXI, 414-18). En revanche, la question se pose ici de savoir si le Raoul nommé dans la *Vengeance* comme l'auteur de l'ouvrage, est le même que *maistre* Raoul de Houdan cité dans *Meraugis* et, dans ce cas, s'il a composé tout ou partie seulement du poème. Ce problème divise aujourd'hui les érudits. En 1862, Hippeau publiait la première édition de la *Vengeance*, en lui donnant le titre de *Messire Gauvain*, par suite d'une mauvaise lecture ou par allusion à une compilation beaucoup plus récente consacrée aux exploits de Gauvain, mais il ne s'occupait pas d'identifier l'auteur, le trouvère Raoul. Ce fut Mussafia qui dans un compte rendu de l'édition Hippeau (*Germania* VIII, 122) proposa le premier d'attribuer à Raoul de Houdan la paternité de la *Vengeance*, en se basant sur la ressemblance du prénom de l'auteur de la *Vengeance*, Raoul, et de celui de l'auteur connu de *Meraugis*, Raoul de Houdan, en signalant aussi la mention du personnage Meraugis de Portlesguez dans la première partie de la *Vengeance* (éd. Friedw., v. 1273). Cette opinion, que ne combattit pas Ferd. Wolf et qu'adoptèrent Bartsch et Michelant, premier éditeur de *Meraugis*, fut soutenue aussi par M. P. Meyer, qui dans la *Revue critique* de 1869 (I, 315) mit en relief le soin tout particulier que les deux Raoul apportaient à leur versification, et qui en 1892 d'abord (*Romania*, XXI, 415), à propos du fragment précité de la *Vengeance*, puis en 1894 (*ibid.*, XXIII, 20), dans son étude sur le couplet de deux vers, appuya par de nouveaux arguments l'attribution des deux ouvrages au même poète.

Entre temps, deux dissertations allemandes parues l'une, en 1880, de M. Wolfram Zingerle sur les œuvres de Raoul de Houdan, et l'autre, en 1885, de M. Otto Bœrner sur le style du même écrivain, vinrent remettre tout en question, et l'argumentation de M. Zingerle, surtout celle de M. Bœrner, prêtant à Raoul de Houdan une subtilité de pensée, une recherche de rimes riches, un emploi excessif de l'interrogation et surtout un respect pour la femme qu'on ne retrouve pas sous la plume de l'auteur de la *Vengeance*, déci-

dèrent G. Paris à partager cette manière de voir et à distinguer les deux Raoul, se trompant d'ailleurs en avançant que Raoul de Houdan ne se désigne jamais par son prénom *seul* dans les ouvrages qu'il a incontestablement écrits (*Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 46).

L'article de M. Max Kaluza sur la part qui revient à Raoul de Houdan dans la paternité de la *Vengeance Raguidel*, paru en 1899 dans les *Mélanges Grœber* et venant après les dissertations analogues de MM. Zenker et Freymond, modifia une fois de plus l'opinion de G. Paris (*Romania*, XXIX, 117), qui tout en continuant avec M. Foerster à penser qu'il existe entre *Meraugis* et la *Vengeance* des différences essentielles « d'esprit et de ton », admit cependant qu'à partir du v. 2700 environ, le poème de la *Vengeance* est bien l'œuvre de Raoul de Houdan qui se nomme au v. 3356 et, à la fin, au v. 6177, tandis que « la première partie, « sauf quelques morceaux, notamment au début, est le remaniement d'un poème plus ancien [1].

Tel est le débat demandant une solution définitive auquel M. Fr. a dû prendre part dans son *Introduction*. Disons tout de suite que, sans oser affirmer que Raoul de Houdan est l'auteur unique de *Meraugis* et de la *Vengeance*, M. Fr. se rapproche cependant de cette opinion qu'il considère comme la plus probable.

M. Fr. arrive à cette conclusion en examinant successivement la langue, la versification et le style du poème. Pour la langue d'abord, M. Fr. montre facilement que sous une légère couche de picardisme qui n'affecte en rien les rimes et est due à un copiste appartenant au nord de la Flandre française ou à la partie occidentale du Hainau, le texte de la *Vengeance* est écrit en pur dialecte de l'Ile-de-France, probablement au S. O. Cette langue est celle que Raoul de Houdan a employée dans *Meraugis* ; d'autre part elle n'offre rien qui puisse faire supposer deux auteurs pour la *Vengeance*.

La façon d'employer la rime est aussi identique dans les deux poèmes qui tous deux, fait caractéristique, présentent des exemples d'une voyelle rimant avec la deuxième voyelle entrant dans la composition d'une diphtongue : *i* rimant avec *ui*, *et* rimant avec *uet*. Dans les deux poèmes nous retrouvons de même les différentes sortes de rimes, *identique*, *homonyme*, *riche*, la *double* rime, la rime *équivoquée*, l'*allitération* aussi et la brisure du couplet que M. P. Meyer a signalée comme la marque de Raoul de Houdan. M. Freymond qui veut reconnaître deux parties dans la *Vengeance*, constate que dans la première partie les rimes riches sont peu nombreuses et qu'elles abondent au contraire dans la seconde ; il en tire un argument en faveur de sa thèse. Est-il bien concluant et les statistiques suffisent-elles comme preuves ? Un écrivain peut parfois n'être pas semblable à lui-même et, comme le dit l'éditeur, si

1. Une correction en ce sens a été faite d'après les notes de G. Paris à la 3e édition de son manuel, *La littérature française au moyen âge*, parue en 1905 après sa mort (p. 295).

la ressemblance entre deux passages dénonce l'identité de leur auteur, la différence entre deux autres ne prouve rien. D'ailleurs, en appliquant la méthode de M. Freymond à *Meraugis* qui indubitablement dans son entier a été écrit par Raoul de Houdan, on remarque que ce poème présente au commencement et à la fin un nombre de rimes riches fort différent, et que par conséquent, d'après le raisonnement de M. Freymond, il devrait être considéré comme l'œuvre de deux auteurs !

Les partisans de la division du poème n'ont en réalité d'autre base à leur assertion que le fait qu'au v. 3356 l'auteur, le trouvère Raoul, se nomme en disant :

Si commanche Raols son conte,

et semble ainsi indiquer une coupure dans le texte. Outre qu'il est facile de corriger *commanche* en *romanche*, qui se lit dans un passage analogue de *Meraugis*, on rencontre souvent au milieu même des chansons de geste (M. Fr. en donne des exemples) des vers semblables où l'auteur annonce à ses auditeurs qu'il *commence* une chanson. Ce n'est là qu'une formule correspondant peut-être primitivement à une pause après laquelle le jongleur recommençait à réciter son poème. On ne saurait donc regarder cette locution, non plus que la disproportion des rimes riches dans les deux parties de la *Vengeance*, comme une preuve contre l'unité de l'œuvre du trouvère Raoul.

Ce Raoul est-il Raoul de Houdan ? Après les ressemblances de langue et de versification remarquées entre les deux poèmes et la preuve faite de l'homogénéité de la *Vengeance*, il semblerait qu'une réponse affirmative dût s'imposer. M. Fr., plus prudent, continue son enquête et compare le style de *Meraugis* et de la *Vengeance*. Ce sont de part et d'autre les mêmes procédés, les mêmes expressions figurées usitées dans les deux poèmes, le même emploi de la répétition, du monologue et de l'interrogation. G. Paris avait déploré que l'auteur de la *Vengeance* ne traitât pas les femmes avec le même respect que celui de *Meraugis* ; M. Fr. à son tour s'efforce de montrer, tout en admettant qu'un auteur peut bien, selon les circonstances de sa narration et pour le besoin de son intrigue, ne pas toujours mettre en scène les mêmes personnages pourvus des mêmes qualités, que Raoul reste malgré tout fidèle à son admiration pour la loyauté en amour.

Toutes ces probabilités n'entraînent cependant pas la certitude de M. Fr., dont la conclusion marque quelque hésitation. Tant, dit-il, qu'on n'aura pas prouvé d'une façon indiscutable quel est l'auteur de la *Vengeance*, c'est Raoul de Houdan qui doit être considéré comme ayant écrit ce poème, à une date antérieure à *Meraugis*, vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Après avoir consacré la plus grande partie de son introduction à l'auteur de la *Vengeance* et fait montre en ce travail de la méthode la plus sûre, de l'exposition la plus précise et la plus circonspecte, M. Fr. aborde l'étude du poème lui-même et de ses sources. Il admet avec G. Paris que la *Vengeance*, roman breton de la seconde période, dont le héros est Gauvain et dont la

teneur est le récit de la vengeance du meurtre de Raguidel, a été inspirée à son auteur par des modèles antérieurs, lais, contes, etc., venant se grouper sur un fond celtique ancien. Parmi les ouvrages qui ont précédé son œuvre, Raoul ne semble pas avoir utilisé la première suite de *Perceval*. A-t-il connu les romans en prose ? Question délicate, dont la solution dépend de la date que l'on assigne à l'activité de Raoul de Houdan. En rendant compte en 1898 du t. I de ses œuvres, G. Paris la fixait à la fin du XIIe siècle. Il avait vraisemblablement changé d'avis depuis, car dans la 3e édition posthume de la *Littérature française au moyen âge*, parue en 1905, Raoul de Houdan figure aux années 1210-1220. M. Fr. estime que cette date est trop reculée pour que Raoul ait pu se servir de la composition de Robert de Boron ; il faudrait, pour que la chose ait eu lieu, déplacer de dix ou de vingt ans encore l'époque où il florissait. En tout cas, on retrouve dans la *Vengeance* le motif du vaisseau sans maître, guidé par un pilote invisible, motif qui figure dans le lai de *Guigemar* de Marie de France et qui apparaît aussi dans *Partenopeus de Blois* et dans *Floriant et Floriete*, d'après lesquels Raoul a pu en avoir connaissance.

La source la plus certaine où ait puisé Raoul est celle des poésies de Chrétien de Troyes. Certes on peut bien le dire avec G. Paris, « les épisodes « que Chrétien a traités... flottaient dans la tradition orale et écrite, et quand « on les retrouve ailleurs, on n'est pas du tout autorisé à conclure qu'ils lui « sont empruntés. » Il n'en est pas moins vrai que dans la *Vengeance*, comme dans l'ensemble des œuvres de Raoul de Houdan, qui s'était proposé Chrétien pour modèle, on remarque avec M. Rohde des épisodes, sans compter des tours de phrase, qui existent déjà dans Chrétien. Citons par exemple le trait des têtes fichées sur des pieux, qui se voit aussi dans *Erec* ; les réclamations de Keu demandant à poursuivre de périlleuses entreprises, se terminant régulièrement par un honteux insuccès, comme dans la *Charrette* ; le départ *caché* de Keu, allant venger Raguidel, comme dans *Yvain*, etc. On peut conclure de ces rapprochements que si l'auteur de la *Vengeance* n'a pas trouvé le fond de son roman dans Chrétien de Troyes, il lui a très vraisemblablement emprunté, outre quelques aventures, beaucoup de situations et de personnages.

En dehors de l'influence de Chrétien, trois épisodes principaux que l'auteur a plaqués sur son récit, à la trame duquel ils n'appartiennent pas, n'ont pas échappé aux consciencieuses recherches de M. Fr. C'est d'abord l'aventure de *Madoc et la demoiselle de Gautdestroit* qui, d'après M. Kaluza, existait antérieurement sous la forme d'un poème isolé, et qui réapparaît dans les romans arthuriens postérieurs, pour être adoptée aussi par la version néerlandaise de la *Vengeance*. C'est ensuite le *Mantel mautaillé*, thème bien connu, reproduit de même par la version néerlandaise et parvenu à Raoul par l'entremise d'une tradition écrite ou orale. C'est enfin *Ide et ses chiens*, rédaction ici défigurée du poème du *Chevalier à l'espée*, dont G. Paris a tenté une restitution.

Quelques mots sur la topographie de la *Vengeance* et de ses personnages complètent cette copieuse introduction, remplie d'aperçus ingénieux et révélant une connaissance approfondie du sujet.

Le texte laisse peu à désirer : M. Fr. avertit d'ailleurs qu'il a été revu par Ad. Mussafia. — Vers 619, *rosonnoi*, rattaché à *roseaux* par l'éditeur, semble devoir mieux se corriger en *ronceroi*. — V. 1460, *fust Gauvains* (addition de l'éditeur), on lirait mieux : *si fui ains*. — V. 1609, *sil*, correction inutile en place de *si*. — V. 1799, *a tourrels*, le ms. porte *a touures*, qu'il faut lire *às ouvres* (cf. v. 1817). — V. 3557, *escapa*, corr. *escapai*, comme ailleurs. — V. 3667, *as senescaus*, adoptez la leçon de B : *au senechal* (cette charge étant généralement unique). — Introd. p. c, l. 12, *Græber*, lisez *Foerster*.

Les remarques qui suivent le texte et qui servent à expliquer et à justifier certaines définitions du *Glossaire* sont peut-être parfois un peu longues et superflues. Est-il par exemple bien utile de citer Diez pour interpréter l'expression *riens née* ? Est-il besoin aussi d'apprendre aux lecteurs familiers avec les textes de vieux français qu'au moyen âge on servait sur la table des cygnes et même des grues ? Toutefois ce n'est là que pécher par excès d'information, et la plupart des observations de M. Fr., intéressantes et approfondies, rachètent amplement ce léger défaut. J'ai noté quelques mots du Glossaire : *Alasquié* (v. 757, p. 207) ; ce mot désignant un paon dont on a mangé une partie, doit être pris au sens de *diminué*. — *Cartre* (v. 523, p. 195) ; M. Fr. s'étonne que les exécuteurs des ordres du roi traitent cavalièrement le *redoutable* sénéchal Keu, en le menant en *cartre* : il oublie que dans les poèmes arthuriens de la seconde période, Keu est devenu un héros fanfaron et grotesque dont les déconvenues sont destinées à amuser l'auditoire. — *Cors* (v. 3939, p. 273) ; cette forme que ne s'explique pas M. Fr. est le cas sujet de *corn* = *corne*, *coin*, dont Godefroy offre de nombreux exemples. — *Fust* (v. 4590, p. 288) ; il semble naturel de laisser à ce subjonctif du verbe *fuster* le sens propre de *battre de verges* : Gauvain se traite de fou méritant le fouet. — *Kaline* (v. 320) signifie non pas *vapeur*, mais *chaleur*. — *Ivoire* (*Pines d'*) (v. 1844, p. 228) ; M. Fr. déclare cette expression peu claire et la traduit par *épingles d'ivoire* : il s'agit de *peignes d'ivoire*, dont plusieurs mentions sont relevées dans le *Complément* de Godefroy que n'a pas vu M. Fr. — *Quàreme* (v. 3), non plus que dans le vers cité d'*Aiol*, ne signifie *Charwoche* « *semaine sainte* » ; il doit se traduire par *Fastenzeit*. — *Trifoire* (v. 5842) ; dans un passage où il fait allusion aux lorains et aux arçons d'ivoire d'un palefroi, *a or taillié et a trifoire*, M. Fr. traduit l'expression *a trifoire* par le terme architectural *arkadenartig* : il faut comprendre ici *ciselé* ou *incrusté* [1].

Gaston RAYNAUD.

---

1. [Qu'il me soit permis de relever une singulière inadvertance dans la note (p. 281) du vers 4484. Il faut lire, non pas *en Ermie*, où M. Fr. a cru voir un nom de lieu, mais *enermie* (Godefroy, ENHERMI). — P. M.].

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXIII (1909), 2. — P. 129, Ernst Gamillscheg, *Zum Verwendung des organischen Plusquamperfektums im ältesten Französischen*. Intéressantes et délicates remarques qui précisent la valeur du pl.-q.-pft synthétique dans quelques passages des poèmes de Clermont et d'*Eulalie*, où nous emploierions sans doute en fr. mod. un parfait ou un imparfait, mais où le pl.-q.-pft sert encore à exprimer, comme en latin, l'antériorité logique ou du moins une subordination logique. Certains exemples auraient besoin d'un commentaire plus précis, ainsi la str. 21 du *Saint Léger*. — P. 135, E. Richter, *Zur Entwicklung des reflexiven Ausdrucks in Romanischen*. L'emploi latin du déponent et du passif et l'alternance avec la tournure réfléchie sont la source de l'emploi roman du réfléchi. — P. 143, E. Richter, Omnis-Totus. Observations sur le conflit de ces deux mots, sur le croisement possible (?) de totus et de tutus qui expliquerait les particularités du vocalisme roman de totus, sur l'extension de la forme *ogni*. — P. 148, A. Furtmüller, *Zur Syntax der italienischen Personalpronomina*. Valeur et usage relatif de *egli* et *esso* ; emploi nominatif de *lui*. — P. 187, F. Dosdat, *Die Mundart des Kantons Pange* (arr. de Metz). Première partie (phonétique) d'une étude descriptive minutieuse.

MÉLANGES. — P. 226, A. Schultze, *Ein Bruchstück des altfranzösischen Apolloniusromanes*. Fragment conservé à la Bibliothèque de Dantzig et provenant d'un dos de reliure ; il contient un peu plus de 40 vers assez mutilés, mais qui appartiennent à un épisode intéressant de ce poème dont nous n'avons pas d'autre reste. — P. 230, G. Bertoni, *Il motto « sbegna, sbegnoino » in Fra Salimbene*. Ces mots servent à désigner plaisamment des machines de guerre dans une anecdote rapportée par Fra Salimbene ; M. B. les explique par le lomb. *sbignià* « prendre la fuite ». — P. 231, O. Schultz-Gora, *Zu prov. « ni »*. Exemples de prov. *ni* = *n'i* = *ni i*, comme complément à un art. de M. Kalepky (cf. *Romania*, XXXVIII, 616). — P. 232, S. Puşcariu, 1. Roum. de Transylvanie *băunà* « hurler », rapproché de campid. *baulai* « aboyer » et rattaché à * baubulare de baubari ; mais l'on attendrait **băura* et il faut supposer une dissimilation par l'*r* de l'infinitif, * *băurare-băunare*, de plus la reconstitution de prototypes latins paraît un peu vaine pour des mots dont le caractère onomatopéique est si apparent. — 2. Roum. *soage* « mettre la pâte en pains » (Trans.) de subigere, cf. logud.

suighere « pétrir ». — 3. Roum. *frămînta* « pétrir », de fragmentare « écraser les grumeaux de farine » et non de fermentare (Puşc., *Et. Wb.*, 641).

Comptes rendus. — P. 235, P. Juan Mir y Noguera, *Prontuario de Hispanismo y Barbarismo*, I (P. de Mugica). — P. 237, J. Cejador, *Tesoro de la Lengua Castellana* (P. de Mugica). — P. 239, Pierre Alphonse, *Disciplines de clergie et de moralités... en gascon-girondin...*, éd. J. Ducamin (A. Zauner, cf. *Romania*, XXXVII, 616). — P. 241, *Romanische Forschungen*, XX (E. Herzog). — P. 250, *Revue de philologie française et de littérature*, XXI (E. Herzog). — P. 256, A. Bayot, *Fragments de mss. trouvés aux Archives générales du royaume* (G. G., cf. *Romania*, XXXVI, 121).

XXXIII (1909), 3. — P. 257, F. Dosdat, *Die Mundart des Kantons Pange*. Fin : morphologie sommaire : quelques textes peu étendus, proverbes, dictons et rondeaux, avec bref glossaire. — P. 277, A. Speich, *Das Verbaladjektiv im Französischen*. M. Sp. reprend minutieusement, et bien longuement par endroits, la question souvent posée des adjectifs français du type *gonfle*, *trempe*, et de leur origine. Il se refuse à y voir des formations déverbales, parce qu'ils n'ont pas un sens verbal et parce que le procédé de dérivation qu'ils supposent n'a pas la généralité que l'on attendrait d'une dérivation déverbale ; il étudie ensuite tous les exemples de prétendus adjectifs verbaux signalés, à sa connaissance, dans la langue littéraire et dans les patois. Il résulterait de ses observations que ce ne sont pas des adjectifs verbaux : si l'on néglige un résidu de mots d'origine diverse, tous ces adjectifs ne seraient que des substantifs employés adjectivement. Cette explication générale ne résiste pas à l'examen : dans bien des cas, à côté de l'emploi adjectif, il n'y a pas de substantif ou il y a seulement un substantif d'existence précaire ; le plus souvent le passage d'un emploi à l'autre reste sans explication ou sans analogue, etc. : il est au moins singulier de prétendre expliquer une expression comme « ça sent le brûlé » par le substantif (?) contenu dans *brûle-gueule*, *brûle-tout*, etc. Dans son analyse de la valeur de ces adjectifs, M. Sp. ne tient pas un compte suffisant de leur rapport sémantique avec les part. passés correspondants, et sans doute il n'y a pas pour nous de rapport entre *fini* et *fin*, en admettant que *fin* soit un déverbal de *finir*, mais il y en a un très sensible entre *gonfle* et *gonflé*, *trempe* et *trempé* ou d'autres encore, que M. Sp. ne paraît pas connaître, comme *mouille* et *mouillé* : c'est le rapport sémantique qu'il y a entre *sec* et *séché*, *libre* et *libéré*, *mort* et *tué*, entre un état et une action subie, entre un moyen et un passif (qui lui-même peut à l'occasion, être employé comme moyen) : si M. Sp. en avait tenu compte davantage, il aurait compris pourquoi l'on n'a pas éprouvé le besoin de dire « il est aime » à côté de « il est aimé » et pourquoi l'on peut distinguer « la pomme est gâte » et « la pièce de soie est gâtée (par le canut) », sans être pour cela autorisé à détacher d'office *gâte* de *gâter* plus que *mort* de *mourir*. Il serait sans intérêt de relever les erreurs de détail de ce travail médiocrement exécuté, il y en a cependant d'étranges :

p. 294, le roum. (moderne) *fain* (c'est l'all. *fein*) est donné comme preuve de l'emploi adjectif du lat. finis; p. 301, petite dissertation étymologique sur *aise* où il n'est même pas tenu compte de l'article de M. Thomas, pas plus que des indications de G. Paris sur les réductions *a aise* — *aise*, *a ente* — *ente* (*Mél. ling.*, 560) ; il est fâcheux de trouver des vers de Béroul cités avec cette simple référence « *Tristan*, *Rich.* 2171 » empruntée à Godefroy, tronquée et peu claire, ou de voir (p. 290), dans une citation du *Roman de Thèbes*, confondre *estanche* verbe et adjectif. — P. 323, C. Salvioni, J. Subak, H. Schneegans, *Zu : Sizilianische Gebete, Beschwörungen und Rezepte in griechischer Umschrift*. Sur ces textes cf. *Romania*, XXXVIII, 616. Nombreuses corrections de transcription et d'interprétation proposées surtout par M. Salvioni ; quelques additions de M. Schneegans à son précédent commentaire. — P. 338, H. Schuchardt, *Romanisch bast-*. Observations suggérées par un art. de M. Meyer-Lübke sur bast- (*Wörter und Sachen*, I), article sur lequel nous reviendrons en faisant une place aux observations de M. Sch.

Mélanges. — P. 347. E. Muret, *Orlalientum*, cf. *Romania*, XXXIX, 118. — P. 347, H. Schuchardt, 1. *Lat. buda*; *tamarix*; *mlat. tagantes*. Trois noms de plantes (le dernier désigne le pyrèthre) que M. Sch. rapporte au lybien (l'élément *ta-* n'est que le préfixe féminin). — 2. *Gr.* ρουα « *Strasse* » ? Signalé dans une inscr. d'Asie mineure du IIIe ou IVe s. av. J.-C. (*CIG*, 3776). — P. 353, J. Subak, *Sardisch* siđa « *Zweig* ». Rapproché de l'ital. *inséto*, de (in)-sĭtum. — P. 354, E. Herzog, *Frz. bêche*. De *biseca.

Comptes rendus. — P. 356, *Cent Motets du XIIIe siècle publiés par* P. Aubry (A. Stimming). — P. 363, *Chrestomathia archaica. Excerptos da Litteratura portuguesa... até ao seculo XVI... por* José Joaquim Nunes (H. R. Lang). — P. 365, *Revista lusitana*, VIII (H. R. Lang). — P. 368, *Revue des langues romanes*, L (O. Schultz-Gora). — P. 370, *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, vol. III, fasc. 1-3 (B. Wiese). — P. 374, *Romania*, juillet 1908 (W. Meyer-Lübke, G. Gröber, F. Settegast). — P. 376, *The Modern Language Review*, II-III (E. Stengel). — P. 381, *Publications of the Modern Language Association of America*, XXI, 3-XXIII, 3 (D. Behrens).

XXXIII (1909), 4. — P. 385, A. Horning, *Glossar der Mundart von Belmont*. Ce ne sont là, dit l'auteur, que des « matériaux pour un *Idiotikon* des parlers vosgiens » et le glossaire ne vise pas à être complet ; il ne fournit que de très rares indications étymologiques ou comparatives, mais M. H. a publié dans les *Mélanges Wilmotte* quelques notes lexicographiques sur divers mots du parler de Belmont (*Bemò*). — P. 430, W. Meyer-Lübke, *Französische Etymologien* : 1. *Franz. aune* « *Erle* ». M. J. Jud s'est efforcé de montrer (*Archiv de Herrig*, CXXI) que le fr. *aune* (arbre) ne continuait pas le lat. alnus, mais devait, d'après sa répartition géographique, reproduire une forme francique **alira*, altérée par croisement avec d'autres formes connexes ; tout en rendant

justice aux mérites de cet essai, M. M.-L. présente des objections qui lui semblent graves tant contre l'hypothèse d'une origine germanique que contre la façon dont M. J. interprète la répartition géographique de *aune* et de son équivalent d'origine celtique *verne*. — 2. *Frz. cresson*. Examen critique des types fr. *cresson*, prov. *creiso*, ital. *crescione* : il en résulte que la forme ital. provient du prov. et celui-ci du fr. septentrional qui possédait un type *cressón* ou *creissón* identique à l'anc. ht all. ou à l'anc. francique *kresso*, sans qu'il soit possible d'aller plus loin dans la détermination des rapports de ces deux types. — P. 441, H. Schuchardt, *Die Lingua franca*. L'article de M. Sch. n'est pas intéressant seulement par l'esquisse qu'il trace d'une histoire de la langue franque et par l'étendue et la variété des renseignements qu'il réunit; il mérite l'attention surtout par les délicates et pénétrantes remarques qu'il présente sur la formation de cette langue mixte des échanges méditerranéens, sur la part respective qu'y ont prise les Européens et les étrangers, sur la fusion qui s'est produite dans la région algérienne entre des langues franques diverses à base italienne et à base espagnole. L'expansion du français en Algérie et en Tunisie a naturellement modifié, limité, enfin ruiné la langue franque, mais il continue à se faire constamment dans l'Afrique du Nord des combinaisons linguistiques plus ou moins stables qu'il serait utile d'étudier; M. Sch. n'avait pas à s'en occuper et il ne signale qu'accessoirement le sabir des Juifs algériens; j'ai réuni un certain nombre de renseignements sur différents états linguistiques d'Alger et de Constantine, mais je ne les ai recueillis que sous forme écrite et une vérification sur place de leur valeur réelle serait indispensable, d'autant que les Européens s'amusent de ces parlers, les utilisent plaisamment et les déforment en les systématisant. — P. 462, H. Schuchardt, *Span. vega*; *nava*. Observations sur un travail de M. Baist consacré à ces deux mots (*Mélanges Vollmöller*, 251).

Mélanges. — P. 469. Aux multiples rubriques sous lesquelles sont rangés les *Mélanges* dans la *Zeitschrift*, la rédaction de cette revue en ajoute ici une nouvelle, fort à la mode et d'ailleurs très acceptable : *Sachen und Wörter* ; l'honneur de l'inaugurer revenait de droit à M. H. Schuchardt qui nous donne une note sur *Furca* ; *bifurcus*. A propos de l'esp. *horcajo* « confluent de deux cours d'eau », il souligne l'étrangeté de l'appellation de « fourche » attribuée à la réunion de deux lignes en une seule, alors qu'ailleurs, et beaucoup plus naturellement, elle s'applique à la division d'une ligne en deux. Cette étrangeté peut ne pas nous frapper, mais M. Sch. montre très finement que nous sommes de mauvais témoins, parce que notre éducation finit par nous donner des aspects de la nature une représentation cartographique : sur une carte, la direction des courants n'étant pas nettement apparente, la réunion de deux cours d'eau en un ou la division d'un seul en deux bras nous donnent la même impression visuelle; cela ne vaut naturellement pas pour expliquer une dénomination populaire M. Sch. donne quelques exemples de l'influence des représentations cartographiques sur l'expression des faits géographiques en allemand; le français en fournirait d'analogues : ainsi, l'on

descend au sud ou l'on *remonte* vers le nord, etc. Pour expliquer la genèse de l'emploi populaire de « fourche » pour un confluent, M. Sch. se demande s'il ne faudrait pas faire appel à cette représentation et à ces expressions particulières que divers voyageurs signalent chez les indigènes africains : un fleuve est considéré comme allant de son embouchure à sa source (il ne s'agit pas évidemment du courant proprement dit, mais de l'espèce de chemin qu'est le fleuve), si bien que les affluents apparaissent comme des divisions du cours d'eau principal, des pointes de fourche. — Il est fort possible en effet que cette façon de voir les choses se soit rencontrée jadis en Europe, mais est-il bien nécessaire de le supposer ? Qui a donné le nom de « fourche » au point où deux chemins convergents viennent se joindre pour se continuer, en une seule voie ? C'est, me semble-t-il, tout d'abord le voyageur venant par la voie unique, c'est-à-dire celui que cette « fourche » intéresse au plus haut point, puisqu'il doit y faire un choix entre les deux chemins convergents (ou plutôt, pour lui, divergents) pour ne pas s'égarer. Il en est des cours d'eau comme des chemins, car s'ils ne sont pas toujours eux-mêmes des chemins, ils sont le plus souvent suivis par des chemins ; qui donc a nommé « fourche » un confluent? Si c'est l'habitant du haut pays descendant sa vallée pour rejoindre le fleuve, M. Sch. s'étonne à bon droit, celui-là ne doit même pas avoir la représentation de la fourche ; mais si c'est le voyageur venu du bas pays et qui doit choisir en quittant la vallée principale entre les deux vallées secondaires, c'est justement qu'il parle de « fourche », sans se préoccuper du sens du courant. — P. 474, H. Schuchardt, *Zur Dissimilation*. A propos des formes de Rieti *parmetta* et *u ppumentu* pour *marmitta* et *un momento*, M. Sch. indique que la dissimilation n'a dû se produire que sous l'influence d'un croisement de mots. — P. 475, E. Herzog, *Frz. barbote, barboter*. Le nom de poisson *barbote* n'a rien à voir originairement avec *barboter* (dans la vase), c'est un dérivé de *barbe* : *barboter*, au sens (seul ancien) de parler confusément, est également un dérivé de *barbe* : le sens de *barboter* (dans la vase) est moderne et dû sans doute à des croisements sémantiques. — P. 477, C. Salvioni, *Emil. saldèin « sodaglia »*.

Comptes rendus. — P. 479. G. Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch* (J. Subak). — P. 486, W. Keller, *Das Sirventes « Fadet joglar » des Guiraut von Calanso* (R. Zenker). — P. 491, *Primera Crónica general... publicada por* Ramon Menéndez Pidal; *Libros de Caballerias... por* A. Bonilla y San Martin (B. Schädel). — P. 492, A. Dauzat, *La langue française d'aujourd'hui* (A. Zauner). — P. 493, *Dante Alighieri, Vita Nova... trad.* par H. Cochin (Fr. Beck). — P. 495, *Dantes Liebesfrühling... von* R. Zoozmann (Fr. Beck). — P. 496, *Dante Alighieri, Das Neue Leben... von* G. Hauser (Fr. Beck). — P. 497, *Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig*, XII-XIV (Kr. Sandfeld Jensen). — P. 502, *Giornale Storico della Letteratura Italiana* Vol. LIII, 1 (B. Wiese). — P. 510, *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, XV, 3-4 (E. Herzog).

XXXIII (1909), 5. — P. 514, Leo Wiener, *Pseudo-Karaibisches*. Montre que beaucoup de mots considérés comme américains d'origine ne sont que des mots européens (en particulier espagnols) empruntés par les indigènes dès les premiers temps de la conquête, et quelquefois assez fortement modifiés : c'est ainsi que *pécari* remonterait en dernière analyse à l'hispano-port. *bácora* « porcelet » à travers les déformations américaines *paquira*, *baquira* ; il n'en aurait pas moins été un mot américain avant de revenir en Europe. D'autre part, certains mots qui ont pénétré dans les vocabulaires européens ne sont que des coquilles lexicographiques élevées à la dignité de vocables vivants (et utiles) grâce au pavillon exotique qui les couvrait : ainsi *maguey* ne serait qu'une mauvaise lecture de *allaguey*, c'est-à-dire *aloë*, nom sous lequel l'on a d'abord désigné l'agavé du Mexique ; l'esp. *canoa* « canot », qui a fait en Europe une si belle fortune, ne serait qu'une mauvaise lecture du lat. *scapha* employé dans une relation latine d'un voyage de Colomb pour désigner les embarcations indigènes. Nous ne pouvons rapporter tous les exemples sur lesquels M. W. fonde sa thèse, et dont certains peuvent être contestés ; dans l'ensemble, il paraît avoir vu juste et ses conclusions ne nous surprennent pas trop, étant donné la façon dont se fait de peuple à peuple et surtout de monde à monde l'échange des termes de relation. — P. 536, J. Subak, *Die franko-italienische Version der « Enfances Ogier » nach dem Codex Marcianus XIII*. Impression de 1411 vers sans commentaire ni glossaire ; le texte vient s'insérer entre *Berta e Milone* et *Orlandino* publiés par Mussafia dans la *Romania*, XIV, 177 sq., et précisément à la p. 192 et non pas 92, comme dit par deux fois M. S. — P. 571, H. Urtel, *Eine altfranzösische Beichte*. Confession rédigée par Robert Grosseteste, évêque de Lincoln, publiée d'après un ms. de Hambourg. M. U. paraît considérer cette pièce comme une confession réelle et personnelle ; n'est-ce pas plutôt un type de confession générale ? — P. 576, W. Cloetta, *Wilhelm von Bapaume oder sizilische König Wilhelm II* ? Défend contre M. Ph. Aug. Becker (cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 744) l'opinion que « li rois Guillaumes » cité dans la *Bataille Lokifier* par Guillaume de Bapaume comme ayant pu se procurer une copie de l'œuvre de Graindor de Brie, n'est pas Guillaume de Bapaume lui-même, mais bien le roi de Sicile Guillaume II. — P. 581, G. Bertoni, *Per la cronologia di « ä » da « á » nell' Emilia*. Exemples, très peu nombreux et non définitifs, de cette transformation pour le XIVe siècle, auxquels M. B. joint un exemple de 1192, emprunté à la toponomastique et plus incertain encore.

Mélanges. — P. 586, G. Bertoni, *Nota al « Cato »*. Nouveaux exemples de la répétition de pronoms *le qual che*, interprétés non comme des erreurs, mais comme de réels pléonasmes syntactiques. — P. 587, J. Acher, *Du prétendu emploi pléonastique de la particule « en » dans « Philomena »*. Corrections au texte ou à l'interprétation des v. 198, 968 et 1175 de *Philomena*, édition De Boer. — P. 589, M. L. Wagner, *Zu sard. sida*, « *Zweig* ». Compléments

à la note de M. Subak sur le même mot, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 353. — P. 590, H. Schuchardt, *Lat. dactylus ; franz. « perce-oreille » usw.* Observations sur des notes de M. P. Barbier fils relatives à ces mots, *Rev. de dialect. rom.*, I, 263, et *Bull. de dialect. rom.*, 1909, 63.

Comptes rendus. — P. 592, Bertoni et Foligno, *La « Guerra d'Attilla »* ; Bertoni, *« Attila » di Nicola da Casola* (E. Stengel). — P. 596, C. Battisti, *Die Nonsbergische Mundart, Lautlehre* (K. v. Ettmayer). — P. 604, A. Friemel, *Laut- und Formenlehre zu Longnon's Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* (D. Behrens). — P. 606, J. Anglade, *Les Troubadours* (C. Appel). — P. 609, M. de Toro-Gisbert, *Enmiendas al Diccionario de la Academia* (P. de Mugica). — P. 612, E. Sannia, *Il comico, l'umorismo e la satira nella Div. Commedia* (K. Vossler ; cf. ci-dessous, p. 431). — P. 613, P. Aubry, *Recherches sur les « tenors » français dans les motets du XIIIes.* ; P. Aubry et A. Gastoué, *Recherches sur les « tenors » latins dans les motets du XIIIe s.* (H. Springer). — P. 614, *Crónicas del Gran Capitan* por A. Rodriguez Villa (W. v. Wurzbach). — P. 615, E. Rodocanachi, *Boccace* (W. v. Wurzbach). — P. 620, Ph. Lebesgue, *Raoul de Houdenc* (M. Friedwagner accorde à cette singulière production plus d'attention qu'elle n'en mérite ; cf. *Romania*, XXXVIII, 168). — P. 626, *Arch. f. das Studium der neueren Sprachen und Liter.*, CII, 3-4, CIII (W. Cloetta). — P. 628, *Roman. Forschungen*, XXI-XXII (E. Herzog). — P. 637, *Bull. du Glossaire des patois de la Suisse romande*, IV-VI (E. Herzog). — P. 640, H. Suchier, rectification à la préface d'*Aucassin et Nicolette*, 7e édition. — Mario Roques.

XXXIII (1909), 6. — P. 641, H. Schuchardt, *Bret.* eskop < *franz.* escope < *niederd.* *skop(p)a < *lat.* scyphus + cup(p)a = « Wasserschaufel ». Ce titre résume la moindre partie d'un article fort touffu qui touche à trop de notions et de noms divers pour qu'il me soit possible d'en donner brièvement un aperçu même sommaire. — P. 659, Jul. Subak, *Zum sardischen Verbalflexion und Wortgeschichte*. I, *Zum Verbum* : influence de diverses formes de fio, du parfait de dare, etc. — II, *Südsardische Wörter*. — P. 670, K. Lewent, *Zu den Liedern des Perdigon*. Corrections à l'édition de Chaytor (*Annales du Midi*, XXI) et nombreuses remarques, en particulier pour la pièce V de cette édition (Bartsch, 370, 5) qui est ici éditée à nouveau, traduite et commentée. — P. 688, P. Skok, Fabrica. M. Sk. poursuit ses intéressantes recherches sur la toponomastique gallo-romane et s'efforce de réunir et grouper les représentants divers de fabrica ou des formations secondaires qui s'y rattachent. Il ne me semble pas qu'ici encore la critique de l'auteur soit à l'abri de tout reproche ; je ne crois pas en particulier que les formes du type *Favril* doivent être sans plus expliquées par faber + ile et je me permets de renvoyer sur ce point aux diverses notes que M. Thomas et moi-même avons consacrées, dans la *Romania*, aux formations en *-(e)ril*. — P. 695, E. Hoepffner, *Frage- und Antwortspiele in der französischen Literatur des 14. Jahrhunderts*. M. H. signale dans le ms. fr. 1130 de la Bibliothèque

nationale une version du texte publié par M. Wechssler sous le titre *Les Vouleurs d'amour* et fournit sur ces jeux de société des indications précieuses; il publie ensuite d'après deux mss. de Berne et de Paris avec des remarques critiques le texte du *Chastel d'amours* (alias *Demandes* ou *Énigmes amoureuses*). — P. 711, Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax*, XIV, *Zur Vervollständigung von « aussitôt, sitôt, une fois »*. Il s'agit de la construction *sitôt levé, aussitôt le jour, etc.*, pour laquelle M. K. s'efforce de préciser l'explication de Tobler (*V. B.*, III, 60 sq.). — P. 720, J. Acher, *Corrections au « Roman de Tristan par Béroul et anonyme » publié par M. E. Muret*. La plupart des observations de M. A., qui tend à être plus conservateur des leçons du ms. que ne l'a été l'éditeur, paraissent fondées, et certaines des corrections légères qu'il propose amélioreraient vraiment le texte, mais je ne crois pas qu'il ait rencontré juste pour le passage suivant : *Li rois a fait sa sele metre, L'espee çaint ; sovent regrete A lui tot sol la cortoifise* (*sic* ms.) *Que Tristan fist quant il ot prisse Yseut la bele o le cler vis O qui s'en est alés fuitis*. M. Muret avait corrigé au troisième vers (v. 1943) *cortoisise* en *grant franchise*, sans être très satisfait de sa correction; M. A. remarque qu'il faut ici un mot péjoratif qui explique le « mautalent » de Marc, mot modifié par un copiste favorable aux amants, et il propose *grant feintise*, sans qu'on voie bien pourquoi il conserve en quelque sorte la forme de la correction de M. Muret en en rejetant complètement l'esprit; il me semble qu'on pourrait lire, en se tenant, comme le fait d'ordinaire M. A., aussi près que possible du ms. : *sovent regrete A lui tot sol la covoitise.*

Mélanges. — P. 726, E. Lommatzsch, *Nochmals das « Saint Vou de Luques »*. — P. 729, S. Singer, *Thomas' Tristan und Benoit de Ste Maure*. Thomas se serait inspiré, pour peindre les débuts de l'amour de Riwalen et de Blancheflur, du monologue d'Achille après sa première rencontre avec Polyxena dans le *Roman de Troie* (17554 sqq.). — P. 733, G. Bertoni, *Note etimologiche emiliane*, 1. *ǫndeś* « œuf gâté » : ce serait le même mot que le toscan *éndice* « nichet » < indice avec une modification de sens facile à comprendre et une modification de forme due à l'influence (purement extérieure, s'entend) de ǫndeś < undecim. — 2. *Intorno a nl.* Camporelle *e* Roncore : ces noms de lieu sont rattachés au plur. en *-ora*, le premier remontant à *cámpora*, le second étant directement *roncora* de *ronco*. — P. 735, C. Salvioni, *Spagn. ladilla « piattone »*. M. S. met en doute le rapprochement de ce mot avec *blatta* et le rattache à latus (« large » et « plat » étant des notions souvent connexes) en s'appuyant sur le correspondant sarde logud. *piogu ladu*.

Comptes rendus. — P. 737, *Comedias de Tirso de Molina...* por E. Cotarelo y Mori, I-II (A. L. Stiefel). — P. 747, V. Grazzani, *Spiegazione dell' allegoria della « Vita Nuova » di Dante Alighieri fatta col confronto del « Convito »* (Fr. Beck). — P. 748, Fr. Novati, *Attraverso il Medioevo* (P. Savj-Lopez). — P. 749, P. Champion, *Le Prisonnier desconforté du château de Loches* (F. Ed. Schneegans : corrections assez nombreuses). — Mario Roques.

Buletinul societăţei filologice, an. II, Bucureşti, 1906. — P. 19, V. Vircol, *Neologismele în limba poporului* : résultats d'une enquête dans le district de Mehedinţi, classés d'après la provenance des néologismes (termes judiciaires, administratifs, militaires, etc.) avec une table des transformations qu'ils subissent dans la langue populaire : d'une façon générale les consonnes sont plus altérées que les voyelles, la métathèse, la dissimilation et l'étymologie populaire jouent un rôle important dans ces transformations. — P. 35-85, I.-A. Candrea, *Graiul din Ţară Oaşului*. La Ţară Oaşului (hong. Avas) est située au nord-est du comitat hongrois de Szatmar, par conséquent à l'extrême nord du domaine de langue roumaine ; elle est constituée par un plateau complètement entouré de montagnes et presque sans relations avec les territoires avoisinants ; la population assez nombreuse (20.000 h. répartis entre 14 communes) est surtout agricole et elle a conservé un langage où les traits archaiques sont nombreux. M. Weigand n'avait pu que signaler rapidement dans ses *Samosch- und Theissdialekte* (6e *Jahresbericht* de l'Institut roumain de Leipzig) l'intérêt de ce groupe. M. Candrea a étudié dix des communes de la région et en rapporte des matériaux assez abondants pour tracer une esquisse sommaire du langage particulier des Oşani ; il y joint 46 textes et un glossaire avec une carte de la région. Parmi les traits phonétiques qu'il signale, les plus notables sont : la palatalisation des labiales, l'alternance de *n* et *r* intervocaux, la nasalisation des voyelles devant *ĩ* provenant de *n* mouillé primitif, le passage de *l* devant consonne à *l* vélaire et même à *u* dans le langage des jeunes gens. Les textes de la *Ţară Oaşului* publiés au t. II de la collection *Graiul nostru* sont empruntés à l'intéressante étude de M. Candrea, dont ils ne reproduisent malheureusement pas la graphie précise.

Mario Roques.

CHRONIQUE

Mgr André Devaux, nommé protesseur de littérature latine à la Faculté catholique des lettres de Lyon en 1877, doyen de cette Faculté en 1892, et, depuis 1906, recteur des Facultés catholiques de la même ville, est décédé à Rome, le 31 janvier dernier, dans sa 65e année. Né à Saint-Didier-la-Tour (Isère), le 20 juin 1845, il avait consacré à l'étude de la langue du Dauphiné et de la région environnante des travaux de valeur, dont le plus important est son *Essai sur la langue du Dauphiné septentrional au moyen âge* (1892) dont nous avons rendu compte en son temps (*Romania*, XXII, 594[1]), comme depuis, de la plupart de ses autres publications (*Romania*, XIX, 159; XX, 625; XXVIII, 316; XXIX, 631). Il rassemblait depuis longtemps les éléments d'un dictionnaire patois du Dauphiné. Nous souhaitons, sans l'espérer beaucoup, qu'il se trouve, parmi ses compatriotes, un homme capable de terminer et de publier cet ouvrage. — P. M.

— M. Henry d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur de langues et littératures celtiques au Collège de France, est décédé à Paris, le 26 février dernier, dans sa 83e année. Ce n'est pas ici qu'il convient de retracer dans son ensemble la longue et ample carrière de ce savant de premier ordre qui fut à la fois historien, philologue et linguiste. Une vive amitié l'attacha de bonne heure aux deux fondateurs de la *Romania*, qu'il avait précédés de plus de dix ans sur les bancs de l'École des Chartes, et dans son œuvre considérable la philologie romane revendique une part qui n'est pas sans importance. La *Romania* a publié de lui les articles suivants : *La langue franque, le vieux haut-allemand et la langue française* (I, 129-145); *La phonétique latine de*

1. Comme on l'a rappelé ici même, Mgr Devaux n'avait pu retrouver les comptes consulaires de Grenoble des années 1338-40, dont Pilot avait publié des extraits, et il avait dû republier ces extraits en s'efforçant d'en corriger les défectuosités manifestes. Or, il a eu la grande joie de voir enfin reparaître au jour les originaux de ces comptes et il a usé ses dernières forces, pendant les vacances de 1909, à en faire la copie intégrale. Nous espérons que cette copie pourra être imprimée prochainement

l'époque mérovingienne et la phonétique française du XIe siècle dans le « Saint-Alexis » (I, 318-327) ; *Des rapports de la versification du vieil-irlandais avec la versification romane* (VIII, 145-154) ; *Lai* (VIII, 422-425) ; *La versification irlandaise et la versification romane* (IX, 177-184). Parmi ses ouvrages, nous rappellerons les suivants qui se rapportent directement ou touchent de près à nos études : *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne, étude sur les origines de la langue française* (1872) ; *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1890 ; cf. le long compte rendu de G. Paris, *Romania*, XIX, 464-477) ; *Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne* (1900). — A. Th.

— M. Jean Mongin, agrégé de grammaire, professeur au collège Rollin, est décédé à Paris, le 27 février dernier, dans sa 46e année. Il était né le 16 juillet 1864 à Attigny (Ardennes). Sa préparation première, sa profession ne lui permirent de venir qu'assez tard aux études de linguistique romane ; mais c'était un esprit curieux et, malgré les soucis d'une santé depuis longtemps précaire, il avait pu acquérir des principales langues romanes une connaissance assez étendue. Après avoir, dans ces dernières années, suivi les cours de Gaston Paris et l'enseignement de l'École des Hautes Études, il s'était particulièrement attaché aux études de géographie linguistique à la suite de M. J. Gilliéron dont il était devenu le collaborateur régulier (cf. *Romania*, XXXIV, 621 ; XXXVIII, 466 et 468). Il avait en outre entrepris sur l'évolution du langage un travail dont les premiers chapitres seuls ont été rédigés. — M. Roques.

— M. Adolf Tobler, qui fut notre collaborateur dans les premiers temps de la *Romania*, avant la fondation de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, est décédé le 18 mars dernier, à Berlin, dans sa 75e année. Il occupait à l'Université de cette ville la chaire de philologie romane, créée pour lui, en qualité de professeur ordinaire depuis 1870 (il avait été appelé à Berlin comme extraordinaire en 1867). Tobler était né à Hirzel (Suisse), le 25 mai 1835. Après quatre semestres d'études à l'Université de Zurich, où il s'était tourné vers la philologie classique et la philologie germanique, il se rendit à Bonn, où il suivit pendant deux semestres les cours de Diez et de Delius, et où il se lia avec Gaston Paris d'une inaltérable amitié. Il était l'un des derniers survivants de la génération de romanistes qui s'était formée sous l'influence directe ou indirecte de Diez et à laquelle appartenaient Ascoli, Mussafia et Gaston Paris. Il ne s'était point spécialisé, comme le firent la plupart de ceux qui vinrent plus tard[1] : ses connaissances étaient très variées et cependant très précises. Il pouvait apprécier avec une égale compétence les éditions de textes provençaux, italiens et français. Les comptes rendus qu'il a insérés pen-

1. Sa thèse de doctorat (Zurich, 1856) est intitulée : *Darstellung der lateinischen Conjugation und ihrer romanischen Gestaltung, nebst einigen Bemerkungen zum provenzalischen Alexanderliede.*

dant quelque cinquante ans, soit dans les *Goettingische Gelehrte Anzeigen*, soit dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, soit dans l'*Archiv* de Herrig (il avait pris bientôt une grande part à la direction et à la rédaction de ce dernier recueil), peuvent encore, même après de longues années, être lus avec profit. Mais c'est surtout les langues et les littératures de l'Italie et de la France qui avaient sa prédilection ; il les a étudiées avec un soin minutieux jusque dans leurs phases les plus récentes, et il parlait et écrivait l'italien et le français avec une parfaite correction. Lorsque le gouvernement de Prusse eut acquis une partie importante de la collection Hamilton, Tobler eut sous la main la matière d'importantes publications qui prirent place dans les mémoires de l'Académie de Berlin (*Die altevenez. Uebersetzung der Sprüche des Dionysius Cato*, 1883 ; *Das Buch des Uguçon da Laodhe*, 1884, etc.). La littérature française lui doit aussi quelques éditions intéressantes : la chanson de geste d'*Auberi*, d'après un ms. du Vatican (1870) ; le *Dit du vrai Aniel*, joli poème accompagné d'un très riche commentaire (paru en 1871 ; 2e éd. en 1884) ; *Li Proverbe au vilain*, édition dédiée à G. Paris (1895), etc. Mais c'est surtout par ses études sur la langue et la versification françaises qu'il s'est acquis une incomparable réputation. Il suffit de rappeler ici, outre son manuel intitulé : *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit*, qui a été traduit en français par MM. Breul et Sudre, en 1885, sur la 2e édition, avec une préface de Gaston Paris, et qui a eu, dans le texte original, une 4e édition en 1903, les quatre séries de ses *Vermischte Beiträge zur französichen Grammatik*, dont la première a été traduite en français par MM. Kuttner et Sudre, en 1905. Il était associé étranger de l'Académie des inscriptions.

Depuis longtemps Tobler travaillait à un Dictionnaire de l'ancien français, sans avoir l'illusion qu'il en pourrait lui-même diriger la publication lorsqu'il le jugerait en état de voir le jour. Nous apprenons que ses héritiers ont fait don de sa riche bibliothèque au Séminaire de philologie romane de l'Université de Berlin ; mais nous ne savons pas encore ce qu'ils ont décidé au sujet du manuscrit du Dictionnaire. Comme un des fils du regretté savant, M. Rudolf Tobler, s'est tourné vers la philologie romane (voir le compte rendu de sa thèse dans *Romania*, XXIX, 445), nous ne doutons pas qu'on prenne les mesures nécessaires pour assurer la publication prochaine de cette œuvre monumentale qui, à quelque degré d'élaboration qu'elle ait été poussée, ne peut que contribuer au progrès de la science et mettre le sceau à la réputation d'Adolf Tobler. — P. M.

— M. Edvard Lidforss, décédé le 19 avril dernier, à Stockolm, s'était fait connaître de bonne heure par divers travaux sur les littératures romanes, spécialement sur l'ancien français, l'italien et l'espagnol. Né en 1833, en Dalécarlie, il entra à l'Université d'Upsal en 1851. Il fut nommé en 1866 professeur adjoint à l'Université de Lund pour l'étude des langues romanes et germaniques. Professeur titulaire en 1878, il se limita, en 1883, aux études germaniques, M. Fr. Wulff ayant été chargé des études romanes. M. Lidforss

prit sa retraite en 1901, et entra à l'Institut Nobel. Parmi ses principales publications sur les langues romanes, on peut citer : un petit recueil scolaire intitulé : *VII Anciens textes français* (Lund, 1866), contenant les Serments de 842, sainte Eulalie, le fragment de Valenciennes, saint Alexis, les Lois de Guillaume le Conquérant, un morceau des Livres des Rois, un morceau de l'*Image du Monde*, d'après le ms. de Stockolm, *Il Tractato dei mesi di Bonvesin da Riva*, 1872 (voir *Romania*, II, 113, art. de Mussafia), l'édition des *Cantares de Myo Cid*, 1895. Il est aussi l'auteur d'une traduction suédoise de la *Comédie* de Dante. — P. M.

— M. Parducci a publié dans le dernier numéro de la *Romania* (p. 77) le texte d'un feuillet de chansonnier provençal conservé dans la bibliothèque Classense de Ravenne. Il a perdu de vue, comme moi, que ce fragment avait déja été étudié par M. Renier, dans le *Giornale Storico della lett. ital.*, t. XXVI, p. 286 (1895) [1]. De plus, M. Renier, à la suite d'une vérification faite par M. C. Couderc de la Bibliothèque Nationale, a constaté que le fragment d'Albert de Gapencés (ou de Sisteron) qui fait partie du ms. Bibl. nat. fr. 12474 est aussi de la même main que le feuillet de Ravenne. Il a même supposé que les deux feuillets faisaient partie, à l'origine, du même chansonnier. Ce morceau d'Albertet ne m'est pas revenu à l'esprit, bien que je le connaisse depuis longtemps. Il était dépourvu de classement lorsque, l'ayant trouvé à la Bibl. Nat., vers 1864, au temps où j'étais employé au Catalogue des manuscrits, j'eus l'idée de l'annexer à un de nos chansonniers provençaux, au n° actuel fr. 12474, à cette époque Suppl. fr. 2023 [2]. A ce propos, il ne sera pas inutile d'indiquer l'origine de ce feuillet. Il vient de la collection Gianfilippi, vendue à Paris en 1843. La Bibliothèque Nationale (alors Royale) acheta un ms. contenant une version italienne de *Guiron le Courtois*, auquel était joint le feuillet en question. Ce feuillet resta à la Bibliothèque, mais, par suite d'une circonstance inconnue, le *Guiron* italien disparut presque aussitôt. Voir le mémoire de M. L. Delisle sur les *Manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne*, dans les *Notices et extraits des Manuscrits*, t. XXXII, 1re p., p. 120. — P. M.

— Par décret en date du 19 décembre, M. Mario Roques a été nommé professeur de langue roumaine à l'École des langues orientales vivantes en remplacement de M. Émile Picot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— M. Leo Wiese a été nommé professeur de philologie romane à l'Université de Jena en remplacement de M. Cloetta, appelé à Strasbourg, comme

---

1. C'est notre collaborateur M. Bertoni qui nous a aimablement avertis de cette distraction. L'article de M. Renier a d'ailleurs été signalé ici en son temps (*Romania*, XXVI, 603).

2. Ajoutez que, par suite d'une erreur d'imprimerie, dans les facsimilés reproduits dans notre article de la *Romania*, ci-dessus p. 82, on a interverti le n° du fragment de Ravenne et celui du ms. fr. 1592 de la Bibliothèque Nationale.

nous l'avons dit (*Romania*, XXXVIII, 623). La nouvelle de la nomination de M. Wiese, restée par distraction sur le marbre de l'imprimerie, figure cependant dans notre Table des matières de l'année 1909 (p. 639), qui se trouve ainsi plus complète que la chronique. La simple explication de cette anomalie nous tiendra lieu d'excuses vis-à-vis de nos lecteurs.

— M. Heinrich Morf a été nommé professeur de philologie romane à l'Université de Berlin le 10 janvier dernier pour entrer en fonction le 1er avril suivant, après la mise à la retraite d'Adolf Tobler. Cette retraite avait été décidée dès le mois d'octobre précédent ; on sait que la mort, qui a frappé Tobler le 18 mars, ne lui a pas permis d'en jouir.

— M. Fr. Wulff ayant pris sa retraite comme professeur ordinaire de philologie romane à l'Université de Lund a été remplacé par M. Emmanuel Walberg.

— M. Gaston Raynaud vient de mettre sous presse une édition du poème de *Renart le Contrefait*. Cette publication qui comprendra, outre le texte de la rédaction remaniée, une introduction, des notes, les variantes différentielles de la rédaction primitive, un glossaire et des index, paraîtra en deux volumes à la librairie Champion vers la fin de l'année 1911 ou au commencement de 1912.

— Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs, l'apparition de la 2e édition du t. I de l'*Histoire de la marine française*, de M. Ch. de La Roncière (Paris, Plon-Nourrit, 1909), qui va des origines jusqu'au traité de Brétigny (1360). Sans être philologue, l'auteur accorde une attention méritoire au vocabulaire maritime de la France : p. 91, mots d'origine byzantine ; p. 111, les origines de la langue maritime du Ponant (mots d'origine scandinave), etc. Ce n'est pas à dire que toutes les assertions de l'auteur puissent être acceptées sans discussion, par exemple l'identification de l'ital. *pedotto* avec le lat. *perdoctus* (p. 266), et du franç. *gargote* avec le bas lat. *cargator* (p. 285). On a assez souvent l'impression que les nombreux emprunts faits de confiance à l'*Archéologie navale* de Jal, qui remonte à 1839, auraient dû être soumis à un examen critique approfondi. Il est fâcheux aussi que M. de La Roncière n'ait pas utilisé le mémoire si consiencieux de M. Kemna, paru en 1901, et dont nous avons publié ici même un compte rendu (*Romania*, XXXI, 429). Mais dans une œuvre d'aussi grande envergure que celle de M. de La Roncière, il était presque fatal que quelques petits détails laissassent à désirer. Puisse l'apparition de sa deuxième édition susciter des critiques fructueuses dans ce vaste domaine où la philologie, l'archéologie et l'histoire doivent se prêter un mutuel appui pour arriver à la vérité ! — A. Th.

— L'article ESTERLET, qui fait partie de la série des *Notes étymologiques et lexicographiques* publiées ici par M. Antoine Thomas (*Romania*, XXXVIII, 396-8), vient d'être réimprimé par les soins de M. Adjutor Rivard, qui y a fait d'intéressantes additions relatives au domaine canadien de ce mot, dans le *Bulletin du parler français au Canada*, no 6, février 1910, p. 212-215.

— Le 2e fascicule du tome second des *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*[1], publié récemment par M. Henri Prost (Paris, Leroux, 1909, p. 161-320), s'étend sur les années 1384-1387. Comme il est assez naturel, l'intérêt linguistique diminue à mesure qu'on descend le cours des années, mais, en revanche, il y a plus à prendre pour l'histoire littéraire dans ce fascicule que dans ceux qui l'ont précédé. A signaler particulièrement l'exécution de nombreuses tapisseries en rapport avec les goûts littéraires du temps. Assurément, beaucoup de ces mentions n'ont pas le mérite de la nouveauté, car le sujet a été plus d'une fois traité[2] ; mais il reste encore à glaner.

— L'Académie de la Crusca, dont les *Atti* ne contenaient jusqu'à ces derniers temps, que des rapports sur ses travaux ou les éloges des membres défunts, a décidé de publier aussi des travaux relatifs à la philologie italienne et des textes inédits ou imparfaitement édités. Le volume des *Atti* qui vient de paraître (année académique 1907-8, Florence, tip. Galileiana, 1909, in-8°, 259 pages) renferme une publication, due au doyen de l'Académie, M. Giovanni Tortoli (élu en 1858), intitulée « *Contenzione d'un' anima e d'un corpo*, testo del sec. XIV, in prosa ed in rima : aggiuntovi l'originale latino ». L'original latin est le poème bien connu *Noctis sub silentio, tempore brumali*, mainte fois publié : M. Tortoli l'imprime (pp. 108 et suiv.) d'après un ms. de Venise, plaçant en regard une ancienne version italienne en prose, qui avait déjà été éditée en 1844, mais d'une façon incorrecte. Dans une seconde partie (pp. 157 et suiv.), M. T. publie une autre version italienne, également en prose, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale de Florence. Un poème en *ottava rima* sur le même sujet occupe une troisième partie (pp. 176 et suiv.), et enfin dans l'appendice, sont réimprimés des extraits du poème français bien connu : *Une grant vision, laquelle est ci escripte*. M. T. n'a pas trouvé à Florence tous les livres qui auraient pu lui fournir des données sur le sujet qu'il entreprenait de traiter après bien d'autres. Mais il aurait pu du moins consulter à Florence la *Romania*, où a paru (tome XX), en deux articles, le mémoire de M. Batiouchkov sur le Débat de l'âme et du corps. Il y aurait trouvé de précieuses informations, qui peut-être l'auraient amené à abréger certaines parties de sa publication.

— Dans une constitution de tutelle concernant Riquairet Laugier, mineur, seigneur en partie de la Turbie (1301) est compris un inventaire des biens dudit Riquairet Laugier où se lisent les deux articles suivants :

« Item, unum libretum Vite sancte Margarite.

« Item, unum romancium Mortis de Tristan, in quo sunt quindecim carte scripte : et finit in primo columpnello *Chivaller*, et finit ad ultimum dicti romancii *si lon chamant* (pour *longement?*) ».

---

1. Voir *Romania*, XXXVIII, 448.
2. En dernier lieu par M. G. Doutrepont, *La litt. franç. à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 117 et 329.

(*Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie*, du XIe au XVIe siècle, recueillis par G. Saige et L.-H. Labande. Imprimerie de Monaco, MCMIX, in-4°. P. 107).

— En rendant compte, dans notre dernier numéro, du *Petit Dictionnaire provençal-français* de M. E. Levy, nous avons informé nos lecteurs que le dernier fascicule paru du *Prov. Suppl.-Wörterb.* était le 24e. Nous avons reçu le 25e, de *perlegir* à *pletar*, et le 26e, de *pletoneda* à *prendre*. Plus on va, plus on admire et l'étendue de l'information de l'auteur et la richesse lexicographique du provençal. Il faut avouer aussi que nombre de mots recueillis par M. Levy échappent encore à notre intelligence ; je cite au hasard : *perlom* (Coutumes de Gontaud), *permud* (Poème de Sancta Fides), *perralha* (Tarif de péage de Carcassonne)[1], etc. M. Levy est d'une grande circonspection et il n'assume pas volontiers les traductions risquées par certains éditeurs quand la certitude ne lui paraît pas complète : de cela il n'y a qu'à le louer d'une manière générale. — Art. *perregir* (*se*), on peut noter que le verbe est employé transitivement dans les registres de délibérations de Castres, année 1382, d'après L. Barbaza, qui écrit (*Annales de la ville de Castres*, p. 143) : « A cause de la difficulté qu'il y aurait à soigner (*perrigir*) le bétail ainsi renfermé. » — A. Th.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* vient de distribuer en une fois les trois volumes suivants, qui constituent l'exercice 1908 : 20. *Eructavit, an old french metrical paraphrase of psalm XLIV*, by T. Atkinson Jenkins. — 21. *Folque de Candie, von Herbert le Duc de Danmartin*, hgg. von O. Schultz-Gora, tome I. — 22. *La Prise amoureuse von Jehan Aicart de Hesdin*, hgg. von Ernest Hoepffner. Des trois volumes actuellement sous presse pour l'exercice 1909, un seul, l'édition d'*Yder*, par M. H. Gelzer, est relatif à la littérature du moyen âge ; les deux autres sont consacrés à l'*Orlando furioso* de L. Ariosto et à *L'Autre Monde* de Cyrano de Bergerac.

Livres annoncés sommairement.

Nova Biblioteca Catalana, publicada per R. Miquel y Planas. Novelari catalan de les segles XIV a XVIII. Barcelona. In-8°. — Nous avons reçu de cette publication, qui est élégamment imprimée sur papier à la cuve, les volumes suivants :

Jacob Xalabin, 64 pages ; achevé d'imprimer le 30 juin 1909.

La filla de l'emperador Contasti, 36 pages ; achevé d'imprimer le 6 août 1909.

Frondino y Brisona, 32 pages ; achevé d'imprimer le 21 septembre 1909.

---

1. [Sans doute le français « pierraille », Mistral *peiriho*, *peirilho*. L'explication proposée par Carpentier, « a gallico *perrelle*, terræ medicamentariæ genus » n'a aucune vraisemblance. — P. M.]

La filla del rey d'Hungria, 64 pages ; achevé d'imprimer le 28 octobre 1909.

Chacun de ces fascicules contient 1° le texte, 2° une courte note bibliographique, 3° un « achevé d'imprimer » qui ne diffère, d'un fascicule à l'autre, que par la date, et qui est ainsi conçu : *Acabat d'estampar el dia 30 de juny de 1909* (c'est la date du premier fascicule) *per Borràs y Mestres, impressors de Barcelona, el present fascicle forma part del* NOVELARI CATALÀ *que publica en R. Miquel y Planas. Constituhirà aquest Novelari un volum de la « Biblioteca Catalana », ques completarà ab un estudi preliminar qui veurà la llum oportunment ab la portada y les taules pera la ordenació dels fascicles y llur enquadernació.* Nous espérons que l'éditeur de cette nouvelle bibliothèque catalane ne tardera pas à remplir sa promesse. Jusqu'ici il ne nous apporte à peu près rien de neuf. L'*Historia de Jacob Xalabin*, tirée d'un ms. de notre Bibliothèque nationale ayant appartenu jadis à la Colombine de Séville, avait déjà été publiée par la Société catalane des Bibliophiles de Barcelone. La *Filla del rey d'Hungria* est publiée en double texte : 1° d'après un ms. de Palma, 2° d'après un ms. des Archives de la Couronne d'Aragon. Ce dernier texte avait été mis au jour par Pr. Bofarull, *Documentos literarios en antigua lengua catalana* (Barcelone, 1857). Quant à la *Filla de l'emperador Contasti* (Constantin) et à *Brondino*, ces deux nouvelles, dont on ne connaît qu'un manuscrit, avaient déjà paru dans la *Romania*, XX, 599 ss., et XXX, 519 ss.

Notes biografiques d'en Pere Salvatge y Fr. Romeu Sa Bruguera ab mostres de la Biblia catalana rimada de la XIIIª centuria, per Joaquim MIRET Y SANS. Barcelona, 1909. In-8°, pp. 147-171. (Estret del volum de treballs del Congres d'historia de la corona d'Arago, dedicat al rey En Jaume I, celebrat en la Ciutat de Barcelona en lo mes de juny de 1909.) — Les premières pages de ce mémoire contiennent des documents intéressants, tirés des riches archives d'Aragon, concernant Peire Salvatge, à la fois chevalier et troubadour, qui fut l'un des familiers du roi d'Aragon Pierre III, fils de Jacques le Conquérant (voir Milà y Fontanals, *Trovadores en España*, p. 396). Ces documents sont compris entre 1283 et 1287. A partir de cette dernière date on perd de vue Peire Salvatge. De la page 152 à la page 171 M. Miret y Sans nous donne la notice d'une version catalane de la Bible dont le ms. est conservé à Séville, dans la Bibliothèque Colombine et a déjà été signalé. Cette version est en vers octosyllabiques. M. Miret en transcrit le prologue, d'où il résulte qu'elle est postérieure de très peu à 1282. Il cite le début de la Genèse et donne le texte entier du Livre de Tobie. A la suite du Nouveau Testament, le ms. de la Colombine contient une version en prose du Psautier, M. Miret en a extrait, comme spécimen, les psaumes 1, 2, 27 et 39. En tête de cette version se lit cette rubrique : « En nom de Nostre Senyor Jhesu Crist et de la verge madona Santa Maria mare sua, assi comensa lo Saltiri, lo qual trasladat fo de lati en romans

per frare Romeu Saburgera, maestre en theologia en l'orde de Sent Domingo. » On ne saurait affirmer que ce Romeu Saburgera (ou, plus correctement, *Sa Bruguera*) traducteur en prose du Psautier soit aussi le traducteur en vers du reste de la Bible, bien qu'il ait vécu à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où fut faite la version rimée qui occupe la plus grande partie du ms. Je crois, pour ma part, que le traducteur en vers et Sa Bruguera ne doivent pas être identifiés. Ces textes ont leur intérêt, mais on se demande pourquoi l'éditeur n'a pas pris la peine de les ponctuer. Il est regrettable que M. Miret n'ait pas connu l'étude de Samuel Berger sur les psautiers catalans. Il y aurait vu que la version de Sa Bruguera ne se trouve pas seulement dans le ms. de Séville : Berger (*Romania*, XIX, 531) en a signalé une copie anonyme dans le ms. B. N. fr. 2433. Disons en passant que ce ms. catalan devrait être classé dans le fonds espagnol. — P. M.

Le livre du Chastel de Labour, par Jean Bruyant. A description of an illuminated manuscript of the fifteenth century, belonging to George C. Thomas, Philadelphia, with a short account and synopsis of the Poem. Printed for private circulation only. 1909. In-8o, 55 pages, 24 planches en phototypie et une planche en couleur au commencement du volume. — *Le livre du Chastel de labour*, ou plutôt, selon le titre que portent la plupart des mss., *le Chemin* (ou *la Voie*) *de Povreté et de Richesse*, est une moralité en forme de poème narratif. L'auteur y donne à un jeune marié de très sages conseils, mais c'est en somme une poésie médiocre. Elle paraît toutefois avoir eu un certain succès : on l'a intercalée entre deux des parties dont se compose le *Mesnagier de Paris* (t. II de l'édition Pichon). Notre Bibliothèque nationale en possède deux copies : fr. 808 et N. acq. fr. 6222. Ce dernier ms. autrefois Saint-Victor 275, fut volé à la Bibliothèque vers 1845. Vendu à Barrois, dont la collection passa, comme on sait, à Lord Ashburnham, il fut racheté de ce dernier en 1888 avec d'autres mss. également soustraits à nos bibliothèques. La bibliothèque des ducs de Bourgogne possédait, du temps de Philippe le Bon, deux exemplaires du même livre (Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1960 et 966 de l'inventaire de 1467). L'opuscule que nous annonçons, tiré à petit nombre et non mis dans le commerce, fait connaître un ms. fort richement orné du même poème, qui, il y a quelques années, se trouvait chez un libraire de Paris. Les miniatures sont d'une bonne facture et les vignettes qui entourent les pages sont fort élégantes. Dans ces vignettes se trouvent, sur plusieurs des pages ici reproduites, les armes de la famille normande de Boutillier, avec la devise *Nulle que vous*. La notice, qui est un travail modeste, dépourvu de renseignements littéraires ou bibliographiques, contient : 1o la description du ms. et des miniatures, au nombre de 46 (dont 24 sont reproduites en phototypie), avec le texte des rubriques ; 2o l'analyse du poème ; 3o la reproduction de quatre des gravures qui ornent le « Chasteau de labour », de Pierre Grin-

gore, imitation imprimée en 1499 du poème de Jean Bruyant. Enfin, en appendice, une liste des nombreux personnages moraux qui figurent dans le livre de Bruyant.

Étude sur la langue du mistere de saint Adrien. Thèse pour le doctorat par Herman VINGQVIST. Lund, Möller, 1909. In-8°, VIII-84 pages. — Cette dissertation est convenablement rédigée : elle prouve chez son auteur une bonne connaissance du français. Toutefois elle ne nous apprend pas grand' chose de neuf. La supposition que l'auteur aurait été bourguignon, encore bien que l'ouvrage ait été bien certainement représenté dans les Pays-Bas (cf. *Romania*, XXV, 158) est fort hasardée, et les vers cités p. 79 ne la justifient pas du tout.

An introduction to old french Phonology and Morphology by Fr. Bliss LUQUIENS. New Haven, Conn., Yale University Press, 1909. In-8°, 147 pages. — Cet ouvrage n'a aucune prétention à l'originalité. L'auteur nous fait savoir dans sa préface qu'il n'a pas eu d'autre but que de faire un abrégé de la grammaire de Schwan remaniée par M. Behrens, celle-ci étant, paraît-il, trop difficile pour les commençants ! L'ordre et la numérotation des paragraphes de la grammaire de Schwan-Behrens sont conservés : là où cette grammaire donne plusieurs exemples, M. Luquiens en donne un seul. Je ne sais si l'abrégé sera plus clair pour les étudiants que l'original ; mais ce qui est bien certain, c'est que M. L. n'a qu'une connaissance très superficielle de l'ancien français ; ce qui le prouve surabondamment, c'est l'appendice, dont il est l'unique auteur, où sont cités divers morceaux d'ancien français avec transcription phonétique. Cette transcription contient des énormités. Ainsi M. L. affirme que dans la *Chanson de Roland*, l'*s* finale de *Charles* était muet, que dans *conquist* on ne prononçait pas les deux dernières consonnes, qu'*Apollin* se prononçait *Apolind*, etc.

Paul SICRE, *Éléments de grammaire du dialecte de Foix*, précédés d'une lettre de M. Jeanroy et d'observations de M. F. Pasquier. Foix, Gadrat, 1909. In-8°, XVI-90 pages. (Extrait du *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans*, t. XI (1907-1908). — Cette dissertation n'est pas l'œuvre d'un linguiste. L'auteur ne se rend pas bien compte de ce que l'on attend de celui qui entreprend la description d'un parler local. Il y a trop de discussions sur l'orthographe, et trop peu d'indications précises sur la prononciation. La notation des sons, à demi phonétique, à demi étymologique, ne satisfera personne. Il est impossible de représenter à la fois, par l'écriture, la prononciation actuelle et l'étymologie. M. Jeanroy, dans la lettre judicieuse imprimée en tête de cet essai, a discrètement indiqué les défauts du système bâtard adopté par l'auteur. M. Sicre, du reste, fournit ingénuement des arguments à la critique, quand, par exemple, il nous dit (p. 9) que *las terros negros* doit se lire *lass terróy négross*, ou *les pelses blancs* = *léss pelsy blants*. Évidemment M. Sicre n'est pas dans la bonne voie. N'insistons pas. Disons encore que

la plupart du temps les comparaisons avec le français interviennent hors de propos. L'auteur aurait dû savoir que, pour procéder historiquement, il convenait de prendre pour point de départ les formes latines, passer ensuite aux formes vulgaires anciennes, telles que nous les connaissons par les textes, pour arriver enfin aux formes actuelles qu'il fallait noter aussi exactement que le permettaient les ressources d'une imprimerie dépourvue de caractères spéciaux. Cela dit, reconnaissons que, en attendant mieux, on peut tirer quelque profit du travail de M. Sicre, et que notamment ses tableaux des conjugaisons sont fort utiles. — P. M.

Boccaccio and his imitators, in german, english, french, spanish and italian literature. « The Decameron » [by] Florence Nightingale JONES. Chicago, The University of Chicago Press, 1910. In-8°, 46 pages. — L'objet de cet opuscule a été de donner, dans le moindre espace possible, l'indication des imitations des contes de Boccace dans les littératures de l'Europe. Pour chaque conte, les imitateurs sont mentionnés dans un ordre toujours le même (Allemagne, Angleterre, France, Espagne, Italie). Ce travail n'est pas entièrement de première main. L'auteur n'a pas pu vérifier toutes ses références, et ne peut pas assurer que toutes les imitations signalées ont été faites directement sur Boccace. Néanmoins cette table des imitations du Décameron constitue un utile instrument de recherches.

V. CRESCINI, *Canzone francese d'un trovatore provenzale.* Padova, 1910. In-8°, pp. 63-103 (Extrait des *Atti* de l'Académie des Sciences, lettres et arts de Padoue, t. XXVI). — Cette dissertation, qui atteste beaucoup d'érudition et d'ingéniosité, appelle utilement l'attention sur diverses questions d'ordre historique que soulèvent les poésies de Gaucelm Faidit, mais on peut douter que le but principal visé par l'auteur soit atteint. M. Cr. veut montrer que la pièce de Gaucelm Faidit (ou du moins attribuée à ce troubadour) *Quan vei reverdir los jardis* contient une allusion à la quatrième croisade. Et cette opinion se fonde sur le troisième vers de la première strophe, que M. Cr. restitue ainsi : *E nos atant dont li marches*, qu'il traduit par « e ci attende dunque il marchese ». Seulement il faut reconnaître que cette intervention du marquis (de Montferrat) au milieu d'un couplet d'amour est bien peu naturelle, outre que la restitution proposée est extrêmement risquée, car, d'abord, elle s'éloigne beaucoup de la leçon fournie à peu près unanimement par les trois mss. que nous avons de cette pièce, et ensuite, elle est d'un provençal bien contestable. Il faut probablement lire, avec le ms. de Venise : *E nos atendon* (ou, avec les deux autres mss., puisque la pièce est française, *E nos atendent*) *li marchis*. Ce dernier mot semble apparenté au fr. *marcesche* (God. MARSESCHE) qui désigne la fête de la Vierge de mars (l'Annonciation). Le sens des trois premiers vers serait donc : « Quand je vois reverdir les jardins, que j'entends chanter les oiseaux, et que la fête de Mars nous attend... » — P. M.

Raffaele MAGNANELLI, *Canti narrativi religiosi del popolo italiano, novamente raccolti e comparati.* Parte prima : I, S. Alessio. II, S. Barbara. III, S. Cate-

rina martire. IV, S. Caterina peccatrice. V, S. Giuliano. VI, S. Lucia. Roma, Loescher, 1909. In-8°, 207 p. — Poésies populaires, ou, plus proprement, à l'usage du peuple, appartenant pour la plupart à l'Italie centrale. La plupart de ces pièces, dont la rédaction ne semble pas antérieure au XVIIIe ou même au XIXe siècle, avaient déjà été publiées dans des recueils variés : il est commode de les trouver ici réunies. L'auteur s'est efforcé de donner, pour chaque saint, une histoire de la légende, depuis les plus anciens documents. Ce travail, qui a le caractère d'une compilation faite avec des éléments insuffisants, n'était pas bien nécessaire. Il eût été plus à propos de déterminer, sans entrer dans l'examen des formes les plus anciennes, la rédaction d'après laquelle chaque poème a été composé.

N. I. Apostolescu, *L'ancienne versification roumaine (XVIIe et XVIIIe siècles)*. Paris, Champion, 1909. In-8, 91 pages. — La versification roumaine moderne, essentiellement fondée sur le rythme tonique binaire, est d'origine encore fort obscure : elle ne s'établit définitivement, au moins dans les œuvres écrites que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mais elle avait été précédée d'essais fondés sur des systèmes très différents. C'est de ces essais que M. Apostolescu, à qui nous devons de bonnes études de littérature comparée franco-roumaine, a tenté d'écrire pour la première fois l'histoire. Il étudie ainsi en particulier les imitations de la versification polonaise (vers rimés et rythme arithmétique) par Miron Costin et le métropolite Dosithée, en notant pour celui-ci, avec grande vraisemblance, une curieuse influence de la poésie populaire rythmée ; le pastiche que tenta plus récemment Hasdeu de cette versification archaïque ; les essais de vers mesurés ou de prose rythmée quantitative de Michel Haliciu et de Démétre Cantemir ; enfin les traités de versification de la fin du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe, qui s'obstinent à chercher en roumain des éléments prosodiques absents, tout en prenant au besoin comme exemples des vers purement rythmiques selon la formule moderne. Il y a dans la méritoire dissertation de M. Apostolescu beaucoup de recherches nouvelles et précises, et il faut souhaiter que l'auteur continue ses investigations dans la littérature de la Roumanie avant le XIXe siècle en même temps que ses études plus modernes. Je ne veux pas abandonner ce livre sans y signaler un premier chapitre qui est un très bon exposé sommaire, méthodique et pénétrant, des principes de la versification roumaine moderne. — Mario Roques.

Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray nebst lautgeographischer Darstellung der Dialektgrenze zwischen Vosgien und Saunois (Lothringen), von Dr. phil. Callais (Sonderabzug aus dem *Jahrbuche der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. XX, 1908, pp. 302-422 et 2 cartes). Metz, 1909, gr. in-8. — Ce travail comprend une phonétique (voyelles et consonnes), une morphologie (un peu rapide), des textes en transcription phonétique et avec traduction littérale (quatre récits

en prose, une chanson patoise et deux en français patoisé d'Hattigny ; six récits en patois d'Ommeray, et un en patois de Fraimbois, déjà publié dans Adam, *Patois lorrains*, p. 447), et un index des mots cités. M. Callais, qui a présenté comme thèse de Bonn la phonétique des voyelles et les 2 cartes, se propose de donner, dans les diverses publications relatives aux patois lorrains que dirige M. L. Zéliqzon, une collection de textes plus riche et un glossaire beaucoup plus complet. — Telle qu'elle est, cette étude très soignée et méthodique précise utilement celles de MM. Horning (cf. *Romania*, XVI, 609) et Zéliqzon (cf. *Romania*, XIX, 493) ; l'intérêt en réside surtout dans les deux cartes (*Verkehrskarte* et *Lautkarte*) et dans l'interprétation de la limite dialectale. M. C., qui parle les deux patois-types qu'il étudie, n'a pas relevé moins de 15 limites phonétiques qui coïncident sur plus de 35 kilomètres et séparent le Vosgien du Saunois ; il trouve l'explication de ce fait dans la zone d'épaisses forêts qui empêchent tout rapport entre les deux régions (cf. p. 306 et le réseau routier de la *Verkehrskarte*). Après l'article et la carte de M. Gauchat (*Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen u. Literat.*, t. CXI (1903), p. 365 sqq.), après l'étude de M. Vouga (*Essai sur l'origine des habitants du Val-de-Travers*, Neuchatel, 1906), le travail de M. C. apporte d'intéressantes données pour la solution de la question si discutée des limites dialectales[1]. — A. Terracher.

A. Medin, *Il detto della Vergine e la lauda di S. Giovanni Battista*, poesie venete del secolo xiv, con una notizia dei codici trascritti da Nicolò Andrea e Antonio Vitturi. Perugia, 1909. In-8°, 45 pages (extrait du *Bulletino critico di cose francescane*, t. III). — La vie de la Vierge contient 1976 vers. Elle est rédigée d'après les évangiles, non sans quelques emprunts à des récits apocryphes. La *lauda* sur Jean-Baptiste a 192 vers. Ces deux poèmes sont intéressants au point de vue de la langue, mais on ne saurait leur reconnaître aucune valeur littéraire. Ils sont tirés du ms. de Padoue dont MM. Goldstaub et Wendriner ont tiré leur « Bestiaire Tosco-Venitien » (voir *Romania*, XXI, 477 ; XXII, 300). Dans la préface, M. Medin a donné une description détaillée du ms., avec table de toutes les pièces qui s'y trouvent. Il y a joint quelques recherches sur Andrea Vitturi qui l'a écrit de sa main en 1468. La publication se termine par un utile glossaire où il eût été à désirer que l'ordre alphabétique fût plus rigoureusement suivi.

V. Crescini, *Nuove postille al trattato amoroso d'Andrea Capellano* (§ § 1-312. Venezia, 1909. In-8°, 99 pages (Extrait des *Atti del R. Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, t. LXIX, parte seconda). — Dans ce mémoire, très

---

1. [On n'a jamais contesté l'existence, en des cas déterminés, de limites dialectales, formées par la coïncidence de plusieurs caractères linguistiques ; voir ce que j'ai écrit à ce sujet, il y a plus de trente ans, *Romania*, VI, 633. Mais ce sont des cas exceptionnels, dus à des circonstances spéciales qu'il est, en général, possible de déterminer. — P. M.]

étudié et qui doit être suivi d'une seconde partie, M. Cr. reprend, et cherche à appuyer par de nouveaux arguments, une thèse qu'il avait soutenue, il y a près de vingt ans, dans son écrit *Per la questione delle corti d'amore*. M. Cr. croit, au moins en une certaine mesure, à la réalité des jugements dont le livre d'André le Chapelain atteste l'existence. G. Paris, d'accord avec plusieurs de ses devanciers (Diez, Vallet de Viriville, Louis Passy, etc.), n'y voyait guère que des jeux d'esprit, des amusements de société, et il ne s'était pas rallié à l'opinion de M. Cr. (voir *Romania*, XX, 635 ; XXI, 128). Les arguments nouveaux qu'apporte le présent mémoire, dont nous n'avons encore que la première partie, l'auraient certainement intéressé. Il serait téméraire de dire qu'ils l'eussent persuadé.

Eugène Rolland, *Faune populaire de la France*, t. XI, 1re partie (Paris, en vente chez les librairies-commissionnaires, avril 1910 ; in-8°, 206 pages) et t. XII (Paris, chez l'auteur, 5, rue des Chantiers [1908] ; in-8, 206 pages). — J'ai rendu compte ici même des t. VII et VIII de la *Faune populaire*[1]. Les tomes IX et X, ainsi que la seconde partie du t. XI, paraîtront ultérieurement par les soins de M. Henri Gaidoz, à qui l'on doit l'achèvement du t. XI, première partie, et qui nous fait espérer qu'il mènera à bonne fin, conformément au plan de l'auteur, à la fois la *Faune* et la *Flore populaire*. S'il peut tenir sa promesse, M. H. Gaidoz aura rendu un service signalé à la science. Plus l'œuvre avance, plus on admire l'érudition et l'information incomparables d'Eugène Rolland. Quant aux défaillances de sa critique, maintenant que l'infatigable travailleur qu'il a été est couché pour l'éternel repos, il serait inhumain de les souligner. Rolland était un homme de bonne foi autant que de bonne volonté, mais je croirais manquer à sa mémoire en continuant à présenter aux lecteurs de la *Romania* les observations critiques que peut suggérer la lecture si instructive des volumes qui paraîtront sous son nom. Je me bornerai désormais à les signaler au fur et à mesure de leur apparition. Le tome XI porte en sous-titre : *Reptiles et poissons* : la seconde partie contiendra la fin des poissons. Le tome XI est consacré aux mollusques, crustacés, arachnides et annélides. En somme, il y aura trois volumes, en deux tomes, comme supplément au tome III, paru en 1881. — A. Th.

G. Bertoni, *Un trattatello di medicina in volgare bolognese*. Modena, 1909. In-8°, 13 pages (extrait des *Atti e memorie della R. deputazione di Storia patria per le provincie Modenesi*, serie V, vol. VI). — Ce court traité de médecine, ou plutôt d'hygiène, avait déjà été publié une première fois par M. Bertoni, mais sans le commentaire linguistique qui est nécessaire pour en faire apprécier la valeur. De plus, il y avait dans la première édition des erreurs typographiques. La présente édition sera donc la bienve-

1. *Romania*, XXXVI, 122 ; XXXVII, 630.

nue. Toutefois, M. B. aurait augmenté la valeur de sa dissertation s'il avait recherché la source de son *trattatello*. Il l'eût trouvée dans un écrit du médecin Taddée de Florence, qui a été publié par Puccinotti, *Storia della medicina*, t. II, 1re partie (1870), p. VI et suiv. Il n'eût pas été sans intérêt de comparer la traduction avec l'original. P. M.

Giulio BERTONI, *Un nuovo documento volgare modenese del sec. XIV* (1353). Modena, 1909. In-8°, 30 pages (extrait des *Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia patria per le provincie Modenesi*, serie V, vol. VI. — M. Bertoni est l'auteur d'un mémoire sur le dialecte de Modène dont nous avons rendu compte (XXXIV, 631), et dans lequel il a publié, en appendice, d'anciens documents du même dialecte. Dans ce nouveau travail il met au jour un acte assez long, tiré des archives notariales de Modène (un partage de biens), et écrit en 1354. Il y a joint, outre le dépouillement des formes linguistiques, une introduction dans laquelle on notera des recherches intéressantes sur les noms et surnoms usités dans la région, notamment sur les noms latins en *us -one* et *a -ane* dont la *Romania* s'est déjà occupée à plusieurs reprises (XXXI, 201 ; XXX, 198). — P. M.

A. WALLENSKÖLD, *La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romane* (extrait des Mémoires de la Société néo-philologique d'Helsingfors, V, 377-478). — Travail méthodique et clair, où l'auteur semble surtout s'être proposé de grouper et d'illustrer, par de nombreux exemples, les remarques sur le même sujet éparses dans les ouvrages de Tobler, Meyer-Lübke, Rydberg, Ebeling, Jeanjaquet, Ritchie, etc. Son respect des opinions reçues l'amène à se contredire : p. 457, M. W. rejette en note l'interprétation de *quam* < quantum qu'il donne dans le texte. Il exprime pourtant quelques opinions personnelles : p. 465, il rattache la locution *non... que*, commune à la plupart des langues romanes, à un type non... quam sans terme comparatif, mais il ne donne pas d'exemple décisif de cette construction en latin. M. W. a classé ses exemples en quatre catégories, selon que le complément est : A, un terme de mesure ; B, un nom ou un pronom ; C, un adjectif, un adverbe, un infinitif ou une proposition ; D, une proposition temporelle. Dans le dernier chapitre, il étudie les cas de contamination avec les expressions analogues. Les exemples sont en général bien interprétés ; il est fâcheux qu'ils ne soient pas toujours classés dans l'ordre chronologique (p. 397-8, 423-4-5). Le premier exemple de Commynes (p. 480, note) est mal compris : *de ceux qui avoient autorité* se rapporte au commencement de la phrase, non à *au moins* ; p. 401-403, il est excessif d'affirmer que *ne mais que* et les locutions analogues avaient anciennement le sens de « seulement » que les langues modernes donnent à *ne... que*. La valeur du comparatif y pouvait être encore sensible, ce que confirme l'espagnol *no... menos que* (404) et l'italien *non... meno che*. M. W. veut à tort supprimer une virgule dans le vers de Marot cité p. 410 ; *tant et plus fortement* est une locution dont les exemples sont nombreux. *Que ce que*

(p. 424, note 3, c) est courant dans le français parlé à Marseille. Dans *il n'i a d, mais nuit perisent* (p. 463, § 4 a), *mais* a la valeur de conjonction adversative. — H. Yvon.

Contribuţi lexicografice. Elemente latine în limba romînă de George Giuglea, I; Bucureşti, Göbl, 1909. In-8, 27 pages. — Cette brochure, due à un élève de M. Ovid Densusianu, comprend 22 notices sur des mots de caractère assez différent dont une bonne part manque à tous ou presque tous les dictionnaires : un certain nombre appartiennent au vocabulaire pastoral, d'autres au langage de Săcele (Transylvanie) dont M. G. a fait une étude spéciale (cf. *Buletinul Societăţei filologice*, 1907, p. 15). Voici la liste des mots étudiés avec l'indication sommaire de leur habitat et du type latin auquel les rattache l'auteur : *buş* (Săcele) « bas de tricot grossier », de *bysseus ; *a se coflesi* (Munténie et Transylvanie) « s'amollir (en parlant des choux et des melons trop mûrs) », de *conflexire ; *corună* « piliers du métier à tisser » (distr. de Dolj et Romanaţi), de columna ; *a se dăzvulba* (d. de Ialomiţa), employé au part. p. comme contraire de *invulba* (cf. Puşcariu, 904) au sens de « troublé » et de « sorti du trouble » ; *hiestru* (Săcele) « brave, faraud », de festus ; *a se întuneca* « faire nuit » (cf. Puşcariu, 895), de *innocticare ; *a încurca* « embrouiller » (cf. Puşc., 514), de *incolucare « embrouiller comme les brins de la quenouillée » ; *iţ* « lice du métier à tisser », emploi au singulier (d. Ialomiţa) de ce mot signalé en général comme *plur. tant.* (cf. cependant Damé, *Terminologie roporani*, 135) ; *lamură*, non de lamina (Tiktin, *W'b.*), mais de *lamula ; *maţar* « tripier », de *maţe* (Puşc., 1048) ou du lat. matiarius (*Gloss. lat.*, V, 83) ; *merced* (Săcele) « paresseux » : marcidus devait donner **marced*, la forme commune *mărced* doit être d'origine dialectale, *merced* a été entraîné par *mercezi*, forme à assimilation régressive pour *mărcezi* ; *moleaţă* « herbe molle », mollitia ; *molînd* « lambin », dérivé de mollis d'après le type *flămînd* de flammabundus ; muccosus, attesté *Gloss. lat.*, II, 587 ; *muscur* (Transylv., Val., Dobrogea, Macéd.) « tacheté de noir (se dit des brebis) », de *musculus, cf. *fumur* (Puşc., 671) ; *paiu, a se împăiu* « laine nouvelle qui pousse sous la vieille, — se couvrir de cette laine (se dit des brebis) », de pallium ; *a se prevesti* (Trans.) « se faner », de *pervescire ; *sinrezu, apax* du *Psautier Hurmuzaki*, le sens est « vieillesse », de *senicus ; *soartă, a se sorti* « placenta, etc. », de exorta (cf. *Rom.*, XXXVIII, 384-5) ; *a strecura* « filtrer » ; le vocalisme de la première syllabe écarte le type *extra-colare (Puşc., 1850), M. G. propose *stercorare ; *a curma*, anc. *scurrima* « trancher, creuser », de (ex-) con-rimare ; *toană* « tonneau » (Săcele), de tonna. — Mario Roques.

Forficula auricularia e bricciche romanze. Nota di Clemente Merlo. Torino, Clausen, 1908. In-8°, 16 pages (extrait des *Atti* de l'Académie de Turin séance du 1er mars 1908). — La monographie de l'insecte que les naturalistes appellent *forficula auricularia*, et qui est généralement connu en France

sous le nom de *perce-oreille*, témoigne des mêmes qualités que nous avons déjà signalées en parlant des travaux antérieurs de M. Merlo (*Romania*, XXXIII, 280 et XXXVIII, 146). La documentation pourrait être plus complète, surtout pour la France, comme l'a montré, dans un important compte rendu, M. Barbier fils (*Bull. de dialectol. romane*, I, 63). Voici, pour le moyen âge, un témoignage inédit et fort important au point de vue sémantique. Dans le ms. Bibl. nat. lat. 7624, qui contient les *Derivationes* d'Ugucio de Pise, une addition marginale, du XIIIe siècle, se lit au fol. 1^c : « Hic aurealis, quidam vermis, scilicet *orillie*, quia libenter intrat in aurem [1]. » Le lat. *aurialis* manque dans Du Cange en ce sens, il est altéré en *aureolus* dans un glossaire du XVe siècle, cité par M. P. Barbier fils, qui se demande, bien à tort, si *aureolus* n'est pas une allusion à la couleur du perce-oreille (du lat. aurum). Avec ce texte tombent les idées développées par M. P. Barbier fils sur la composition de *perce-oreille*, et que M. H. Schuchardt a déjà justement condamnées (*Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 591). — Le nom gascon *cagno-berbero*, que M. M. emprunte à Mistral, est employé dans les Hautes-Pyrénées, d'après un renseignement qui m'est fourni par M. Philippe Cazalas, sous la forme *cagne-barbero* : le second élément parait bien identique au tém. de *barbier* : n'est-ce pas une allusion aux « ciseaux » ou « pinces » du perce-oreille ? — Les *bricciche romanze*, qui terminent la brochure, sont toutes intéressantes, mais, faute de place, je dois me borner à en indiquer les titres : a. it. *adonare*; lat. axio ; vegl. *čaklo*; bar. *ghizze*, etc. ; valtourn. *kröblo* ; it. *innanzi* ; sor. *iuere*; it. mer. *langella*; lat. mormyr ; vegl. *vet*. — A. Th.

Aulica, fr. ouche, par A. Terracher. Upsala, Almquist, 1908 (extrait de *Studier i modern Språkvetenskap*, IV, 9, pages 257-259). — L'idée de l'auteur, à laquelle il n'y a rien à objecter du côté sémantique, se heurte à des difficultés phonétiques qui doivent la faire rejeter. Il est incontestable que *ouche* représente olca, attesté par Grégoire de Tours (*Glor. confessorum*, 78) comme usité dans le diocèse de Reims. L'hypothèse gratuite que aula « cour » a pu être prononcé ola (comme cauda a été prononcé coda) conduit M. T. à admettre que l'o de olca est un *o* long : mais, dans leur ensemble, les formes françaises, bien que flottantes, sont plutôt en faveur de olca que de ólca. Dans le domaine provençal, le mot est aussi représenté, mais il n'a pas pénétré très avant. Mistral l'enregistre sous AUCHO, mais cette diphtongue *au* est de mauvais aloi, étant donné que la vedette est suivie de cette mention : òucho (lim.) ». Il est certain, en effet, que dans la partie du Limousin où le mot est employé, notamment dans la Creuse, où

---

1. Beaucoup d'autres manuscrits des *Derivationes* contiennent cette interpolation. Voici les variantes de ceux que j'ai vus à la Bibl. Nat., en ce qui concerne le nom français du perce-oreille : *orelie* (lat. 16218, fol. 1^d), *oreliere* (lat. 18521, fol. 1^c), *orelle* (lat. 7625 B, fol. 1^c ; à corriger en *orelie*), *orilie* (lat. 17880, fol. 1^d), *oriliere* (lat. 16678, fol. 41^c), *orilliee* (lat. 16217, fol. 1^c), *orrele* (lat. 7625 D, fol. 2^b ; lecture douteuse).

il signifie (quoique tendant à disparaître de l'usage, si ce n'est en tant qu'il s'applique aux lieux dits) « terre de bonne qualité située à proximité de la maison », il s'énonce avec la diphtongue *ou*, ce qui ne peut correspondre qu'à un type *ōlca et permet d'écarter à la fois *ōlca et *aulca. J'ajoute que la présence du son sourd *ch* dans les régions limousine et dauphinoise, où le franç. *coucher* a pour correspondant *couijar*, n'est pas du tout favorable à l'hypothèse d'une forme primitive en -ica. Dans les Hautes-Alpes, où *L'Oche* et *Les Oches* revient souvent comme nom de hameau ou de quartier, on trouve dès les plus anciens documents (XIIe siècle) *Olcha*, *Oucha* : voir J. Roman, *Dict. topogr. des Hautes-Alpes*, spécialement l'art. *Les Oches*, commune de Saint-Julien-en-Bauchaine. — A. Th.

Huon's aus Auvergne Höllenfahrt, nach der Berliner und Paduauer Hs., mitgeteilt von Edmund Stengel. Festschrift der Universität Greifswald. Greifwald, Kunite, 1908. In-8°, 86 pages. — La diffusion de *Huon d'Auvergne* en Italie soulève à la fois des questions littéraires et des questions linguistiques, qui ont été souvent abordées, mais qui ne pourront être définitivement résolues que quand tous les textes auront vu le jour. C'est une importante contribution à ce sujet complexe que nous offre la brochure dont le titre est reproduit ci-dessus. M. St. publie comparativement le texte du manuscrit de Berlin et celui du manuscrit de Padoue, ou du moins la partie de ce dernier qui correspond au manuscrit de Berlin et au manuscrit de Turin (fortement endommagé par l'incendie de 1904, mais publié antérieurement par M. R. Renier). L'édition n'est pas strictement diplomatique, l'auteur ayant ponctué le texte pour en faciliter l'intelligence, ce dont on ne peut que lui savoir gré, étant donné l'obscurité extrême du texte de Padoue. A l'édition proprement dite (qui porte sur les vers 9196-10827 du manuscrit de Berlin), M. St. s'est borné à joindre quatre pages d'avant-propos, deux pages et quelques lignes de « corrections, additions et remarques » et un index alphabétique de noms propres. — A. Th.

Jean Haust, *Étymologies wallonnes*. Liege, Vaillant-Carmanne, 1908. Gr. in-8°, 12 pages (extrait des *Mélanges Godefroid Kurth*). — Ce mémoire, qui témoigne chez son auteur d'une information étendue et d'une pleine possession de la méthode étymologique, se présente comme un modeste complément du *Dictionnaire* de Grandgagnage, « l'ancêtre, le véritable fondateur de la philologie wallonne ». Il se compose d'une série de notices détachées, que nous ne pouvons que brièvement analyser : *caribôdèdje* « patarafe » : forme dissimilée pour **caribr-*, de *brôdi* « bousiller » ; — *carimadjève* « crayonnage, bigarrure, divertissement, etc. » : rien de certain, sauf la présence du préfixe *cari-*, comme dans le mot précédent, mais avec un thème distinct : — *cotehé* « closeau », *coti* « maraîcher », *cotièdje* « terrain pour la culture maraîchère » : ces mots n'ont rien à faire avec l'allem. *kottra*, mais se rattachent au français dialectal *courtil* et correspondent respectivement aux dérivés *courtisel*, *courtillier*, *courtillage* ; je regrette l'approba-

tion donnée à l'opinion de M. Mosemiller (dont le nom est transformé, par une faute typographique, en *Mosenviller*), d'après laquelle le franç. *cotret* « fagot de menu bois » se rattacherait aussi à *courtil* ; — *gorlète* « fanon du bœuf, goitre, gorgerette » : sans rapport avec *goré* « collier de cheval », mais simple méthathèse de *golerète* pour *colerète* ; — *hamuslaude* « paillette » : adaptation du néerland. *hamerslag*, proprement « coup de marteau », puis « écaille qui se détache sous le marteau du forgeron » ; — *brouler* « tamiser » : il faut écrire *broüler* et rattacher le mot non au néerland. *krullen* (d'où wallon *croler* « boucler, friser », mais à la même étymologie latine que le franç. *cribler* ; — *sraté* « s'abstenir » : fausse perception pour *se ratère* ; par conséquent, sans rapport avec le franç. *rater* ; *tère* est un infinitif refait du verbe *tenir*, d'après le futur *téré*, à l'origine *tenrai* ; — *raveroube* « ravenelle » : sans rapport, dans son dernier élément, avec le néerl. *look* « porreau, ail », ce mot offre la désinence -usca dont j'ai cité quelques exemples dans mes *Mélanges*, p. 98 ; — *tibi-dabó* « niais », etc. : *tibi* n'a rien à voir avec le pronom personnel du latin, mais représente le nom de personne *Tibert* : — *trévin* « entrefaites » : sans rapport avec le franç. *trève*, représente probablement le lat. interventum. — A. Th.

Graiul Nostru, *Texte din toate părţile locuite de Romani* publicate de I.-A. Candrea, Ov. Densuşianu, Th. D. Speranţia. Bucureşti, Socec, 1906-1908 ; 2 vol., VIII-553 et III-218 pp. in-8. — Nous avons signalé (XXXVI, 334) l'apparition du premier fascicule de ce recueil aujourd'hui complet : le premier volume est consacré aux parlers roumains du royaume ; le second nous donne des textes de Bessarabie, Bukowine, Transylvanie et territoires adjacents, Banat, Serbie, villages Istro-roumains, Meglen, Macédoine et régions voisines. L'on regrettera que ce second volume ne soit pas plus étendu et surtout que le nombre des textes empruntés à des publications antérieures, dont la rigueur philologique n'est pas toujours évidente, y soit un peu trop considérable : le recueil y perd de toute façon en originalité et il est trop clair que l'unité graphique imposée à des textes recueillis ainsi un peu de toutes mains et dans des conditions assez diverses ne saurait avoir de valeur. Mais il serait fort injuste de transformer ce regret en une critique formelle : la collection de nouveaux textes en dehors du royaume présentait de réelles difficultés et les auteurs du recueil avaient pour tâche de réunir des spécimens linguistiques plutôt que de fournir des matériaux nouveaux ; les préoccupations phonétiques ne pouvaient pas d'ailleurs être pour eux dominantes, étant donné le caractère général du recueil et la graphie imprécise qu'ils devaient adopter ; enfin, ce n'est pas seulement la forme, mais aussi le contenu des poésies, récits ou tableaux populaires réunis dans ces deux volumes, qui donnent au recueil son véritable caractère et son intérêt, et de ce point de vue la collection de première main était certainement moins indispensable. Dans son ensemble, cette sorte d'album linguistique est destiné à rendre, au moins à l'enseignement roumain, de réels services.

Le second volume contient un index des noms propres, un glossaire et une table pour les deux volumes. — Mario Roques.

Enrico Carrara, *La poesia pastorale* (*Storia dei generi letterari italiani*). Milano, F. Vallardi, 1910. In-8°, 505 pages. — Ecrire l'histoire d'un genre littéraire est le plus souvent, une entreprise hasardeuse. Même clairement défini dès l'origine, ce genre côtoie les autres genres, les pénètre ou subit leur influence, procrée des hybrides où parfois l'on a peine à reconnaître leur marque originelle. C'est le cas du poème bucolique. Il procède du seul Théocrite et atteint la perfection dès sa naissance : mais il ne tarde pas à se corrompre, à se mêler aux autres genres : il se confond avec l'élégie, il se hausse au ton du poème didactique ; au XVIIe siècle il se perdra dans le roman pastoral, au XIXe, dans le lyrisme romantique. M. C. s'arrête à la limite imaginaire qu'il a dû imposer à son étude, nous renvoyant aux volumes de la collection Vallardi qui traitent ou traiteront un jour ces matières voisines. Sous l'apparente diversité des formes, les poèmes bucoliques sont d'une monotonie insupportable. M. C. fait de louables efforts pour corriger ce défaut inhérent à son sujet. Il peine à discerner sur le visage stylisé de ses Thyrsis et de ses Eglés quelque trait par où ils se distinguent de la foule innombrable des faux bergers. Il multiplie les analyses, les donne consciencieuses et copieuses, parfois à l'excès. En revanche, il est trop ménager de ses citations ; à en croître le nombre, il eût mieux rempli son dessein qui est, nous déclare-t-il (p. 92), « non de faire de l'analyse critique, mais d'éveiller chez les lecteurs l'émotion esthétique qui peut naître de la lecture du texte ». Latines ou vulgaires, toutes les bucoliques reprennent un certain nombre de thèmes, dont la plupart sont fixés déjà chez Théocrite et Virgile ou chez les *minores* d'Alexandrie et de Rome. M. C. s'est attaché à montrer l'origine, la déviation, la transformation de ces thèmes. Travail diligent et dont les conclusions sont presque toujours irréprochables ; il est douteux cependant que la bucolique carolingienne ait eu la moindre influence sur la bucolique italienne. On y désirerait seulement plus de clarté. A l'aide de tableaux synoptiques, M. C. eût marqué de traits plus nets la filiation et l'entrecroisement des thèmes. Enfin ces poèmes sont pour la plupart des œuvres courtisanes. Naissances, décès, baptêmes, mariages, prises de voile et prises de villes, les défaites comme les victoires, tout devient prétexte à faire résonner la *συμφωνία*. M. C. ne nous épargne aucune des allusions historiques ou littéraires, il se passionne pour ces rébus que sont les églogues du *Trecento*. Précieux répertoire pour le curieux, ces kyrielles de dates, de faits menus, de noms médiocrement illustres ne nous inspirent aucun intérêt. Et l'arbre cache la forêt. Et des poèmes sans mérite affectent l'importance d'œuvres de premier plan. Pourquoi accorder à l'anonyme vénitien sept grandes pages si l'on doit conclure qu'en son recueil bucolique on ne trouve (p. 138) « nessun pensiero originale, nessun palpito di sentimento

personale, nessuna ingegnosità di finzioni, nessuna giocondità di immagini, nessuna varietà di scene, nessuna dramaticità di contrasti »? Ces taches sont légères. Le livre de M. C. reste un bon livre, solide, adroitement composé et, autant qu'il était possible, agréablement écrit. Peut-être l'auteur abuse-t-il des allusions à la vie contemporaine et des plaisanteries faciles (p. 310, l. 16). Il faut lui savoir gré pourtant d'avoir égayé une matière aride, d'avoir rendu quelquefois une apparence de vie à ces bergers, ombres vaines. — M. Augé-Chiquet.

Enrico Sannia, *Il comico, l'umorismo e la satira nella Divina Commedia*. Milano, Hoepli, 1909. Deux vol. in-8° de XVI-781 pages.— Le titre même de cet ouvrage dénonce un sujet aux limites incertaines. Est-ce de la satire chez Dante que M. C. prétend nous entretenir? Matière infinie, et du nombre de celles qui doivent effrayer la modestie d'un débutant. C'est plutôt, sinon uniquement, du comique et de l'humorisme dans la Divine Comédie qu'il veut traiter. M. S. eût donc fait sagement d'effacer de son titre un mot gros de trop de promesses, de sacrifier aussi quelques pages qui n'ont pas un rapport direct avec son véritable sujet. Ce livre est une thèse — *tesi di laurea* — et qui a le défaut des thèses selon la formule ancienne. L'auteur veut « démontrer » que des personnages, des scènes, des mots de comédie diversifient, égaient la sombre et divine épopée ». Cette « proposition » est empruntée à M. D'Ovidio; mais, dans son enthousiasme juvénile, M. S. l'a si fort exagérée que M. D'Ovidio a peine à la reconnaître. Dans une curieuse préface, il avoue ces inquiétudes : la témérité du disciple peut jeter le discrédit sur la pensée du maître. Que vaut cette pensée? Il faut accorder à M. D'Ovidio et à M. S. que l'ironie devient aux mains de Dante une arme terrible et dont il use avec une cruauté raffinée; que certains damnés sont grotesques aussi bien qu'odieux; que le poète lui-même, avec ses craintes, ses étonnements, ses naïvetés ou feintes ou réelles, semble, en quelques endroits, emprunter l'âme d'un Sganarelle. Mais que ces touches sont discrètes! et combien il faut se garder de prêter à Dante des intentions qui, si elles colorent sa pensée de malice, la dénaturent parfois et vont jusqu'à la trahir! C'est par un commentaire du poème que M. S. tâche de nous gagner à son opinion — commentaire dont les diverses parties se suivent sans transition, — commentaire objectif et fondé presque uniquement sur l'interprétation littérale du texte: nous savions déjà que l'auteur se réclame de l'école de M. D'Ovidio. L'*Enfer*, comme il était à prévoir, a donné la plus riche récolte d'exemples; dans l'étude du *Purgatoire*, surtout dans celle du *Paradis*, il est visible que M. S. s'épuise en efforts pour un résultat médiocre. Il est trop préoccupé de démontrer sa thèse et, pour ce faire, tous arguments lui paraissent bons. Il est heureux aussi d'exercer sa subtilité sur un texte illustre, de rompre des lances avec les tenants de l'orthodoxie dantesque, de proposer — après tant et tant d'autres! — des gloses originales, imprévues. En ce jeu M. S. est déjà passé virtuose. Nous admirons

partout, sinon la justesse, du moins l'ingéniosité de ses explications. Sans doute. Mais que restera-t-il demain de ce brillant feu d'artifice ? Etude trop systématique et trop longue. A quoi bon cette dissertation interminable et décousue où M. S. prétend démontrer *a priori* que Dante pouvait posséder génie comique et *humour ?* Partout, plus de brièveté, un plan mieux ordonné étaient nécessaires. L'ouvrage est complété par une étude sur la *Concezione dantesca del Purgatorio*. M. S. s'excuse de l'incohérence de son exposé. Il n'a pas voulu, dit-il, retoucher son œuvre, de peur qu'elle ne perdît de sa vivacité et de son intérêt. Au surplus, il espère que le lecteur retrouvera dans le désordre — apparent seulement, selon lui — l'unité et l'ordre réels de ses conceptions. M. S. fait un trop large crédit à l'intelligence des lecteurs, ou à leur patience. Ceux-ci, il est vrai, sont tout disposés à le traiter avec indulgence car il reste, en dépit de ses défauts et malgré l'abus du paradoxe, un aimable compagnon pour une promenade à travers la Divine Comédie. — M. Augé-Chiquet.

ERRATUM

P. 53, suppr. la note 2 et lire ainsi le passage annoté : « Mais vos me direz se devient, sire : ce ne dit il pas de nos... ». *Se devient* (var. *s'esdevient*) est une locution adverbiale usuelle dans certains textes au sens de « peut-être ». Godefroy, DEVENIR, en cite six exemples, mais tous empruntés au poème de *Florimont* par Aimon de Varenne, ce qui pourrait donner le change sur la vitalité de cette locution au point de vue du temps et du lieu. Chrétien de Troyes l'emploie dans *Cligès* (4750 et probablement 3080), ce qui a fourni à M. W. Foerster l'occasion de la signaler en outre dans Wace (*Rou*, 10822; *Brut*, II, 286), dans Guillaume le Clerc (*Besant*, 2663) et dans le *Roman des Sept Sages*, 2224 (voir la 3e éd. in-12 de *Cligès*, p. 211, l. 2). On la trouve aussi dans le *Roman de Troie*, 906, 16037 et 24090, et dans *la Chastelaine de Vergi*, 81 (*Romania*, XXI, 167). Enfin j'ajoute qu'elle n'avait pas disparu au XVe siècle, car Alain Chartier s'en sert dans le *Livre des Quatre Dames* (éd. A. du Chesne, p. 681), et elle se lit deux fois dans la traduction française d'une de ses épitres (*Le Curial*, éd. Heuckenkamp, p. 1 et 21). — A. Th.

Le Propriétaire-Gérant : H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MISCELLANEA

ETIMOLOGICA E LESSICALE

I. — ROMAGN. *acusê* ACCUSARE, *spusê* SCUSARE

Il Mussafia, *Romagn. Mundart*, § 206, pensava alla intrusione di un *l*. Con che aveva egli ragione ; solo occorreva specificare la condizione in cui un *l* poteva intrudersi. Questa condizione non poteva prodursi in accusare, bensì in « *scusare* », poichè, come appare da ciò che s'espone in *Z. f. rom. phil.*, XXII, 476, *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XLI, 583, *sk* può facilmente chiamare dietro a se un *l* [1]. Nel caso nostro, è particolarmente prezioso il friul. *scluse* scusa, che il Pirona chiama una storpiatura, ma che è pienamente giustificato dal romagn. *scusê*. L'alterazione ha dunque avuto luogo dapprima qui, e da qui fu portata in *acusê* divenuto *acusê*. — Un altro curioso esempio romagnuolo di *c* al posto di *k*, ci è offerto in *araciumdê* compitare, quasi « ricomp- ». La sua ragione è questa : *cumpit-* è omofono nella sua parte radicale, con *cump-î* compire, il qual verbo ha allato a

---

1. Gli esempi son forniti da ogni parte d'Italia, anche dal Mezzogiorno (cf. nap. *schiacco*, scacco, d'Ambra 436). Il Merlo (*Rev. de dialect. rom.*, I, 258) ha posto in bella evidenza come in quache varietà meridionale s'abbia *sk* da *sk-* originario ma *šk* da *sk* = *skj* : un fatto assai importante anche fisiologicamente, in quanto nel *š* si senta l'eco del *j* scomparso. Alla norma farebbe eccezione, secondo il Merlo, *škina* schiena. Ma l'eccezione sparisce se si pensa appunto che il tosc. *schiena*, il lomb. *scęna* si ragguagliano *a skj* = *skl*. Anche per *škife* schifo, soccorre l'a. lomb. *sgivio* (l. *sć-* = *skj* = *skl*). — È probabile che tra gli esempi del fenomeno di *skl* da *sk*, s'abbiano ad annoverare voci come *raschiare* = *rascare*, il bellun. *marasća* amarasca, il lomb. *brüsća* « bresca » favo (Biondelli).

se la forma *cump-i* (= *clomp- = compl-). Questo dualismo venne esteso a *cumpit-*.

2. — BERG. *ámpola* AMPOLLA

Potrebbe essere un nuovo esempio di -ula alternante con -ulla (v. le mie *Postille* al Körting, CAEPŪLA). Ma anche potrebbe volere la stessa spiegazione che nelle mie *Note di lingua sarda*, 10, è data del sa. *ámpula* (incontro di hamula e di ampulla), o rappresentare una estrazione dal diminutivo (cf. *ampolline* ecc.).

3. — IRP. *aqua* AGO

Mi chiedo se il comun meridionale e anche irpino *áco* (femminile) si sia aggiunto senza più l'*-a* caratteristico del genere femminino (invece di sostituirlo semplicemente all' *-o*, come sempre avviene ne' metaplasmi : cf. it. *suora*)[1], o se *aqua* non sia estratto da *aquarúlo* agorajo. Questa forma potrebbe avere una ragione sua : potrebbe cioè rappresentare un * *acorarúlo*, cioè una derivazione dal plurale *ácora* (cf. l'it. *ágor-ájo*) anzi che dal singolare (nap. *ac-arúlo*). Da * *acorarúlo* saremmo poi venuti a * *acoarúlo aquar-*[2] per la soppressione avvenuta, con intenti dissimilativi, del primo *r*.

4. — ANT. RAVENN. *ardica*

Fino dal 9° secolo, e cioè fin dall' Agnello, l'autore del *Liber Pontificalis eccl. Rav.* (v. l'ed. curata dal Holder-Egger in *Script. Rerum langob. et ital. saec. VI-IX*, tenendo presente, per i relativi passi, il glossario), gli scrittori di cose archeologiche e artistiche ravennati adoperan la parola *ardica* a designare il portico che correva este-

---

1. Per questa soluzione parrebbe di poter invocare il campid. *traja* trave, di cui si ragiona al num. 191 delle mie *Note di lingua sarda*. Sennonchè il caso è diverso : nel Campidano, da * tra[b]e si veniva legittimamente a *traj*, e così la parola non usciva più per vocale ma per consonante.

2. Un * *aquaro* = *acaro* (cf. irp. *quaso* cacio, *quacchiu* cappio) dovrebbe presupporre un * *lu caru*, cioè una forma aferetica di * *acaru*, e non ulteriormente derivata.

riormente lungo la fronte e le pareti della basilica. La voce non par più viva; certo è che non la conoscono i custodi delle basiliche ravennati, cui io ebbi a chiederne e che ai pronai ancora esistenti danno il nome di « portico »[1].

L'etimo che è corrente tra gli eruditi per la nostra voce è il gr. νάρθηξ, scrigno; al quale nulla s'oppone in linea storica, e nemmeno in linea semantica, chi tenga presente l'articolo che a νάρθηξ consacra il *Thesaurus* dello Stefano[2].

Ma in linea fonetica? Credo che anche sotto questo rapporto il ragguaglio *ardica* = νάρθηξ si possa difendere. Oggidì la voce è pronunciata *árdica*; ma poichè si tratta di una parola raccattata nei libri, questa accentuazione nulla prova; e, a caso vergine, tanto possiam supporre un *árdica* quanto un *ardíca*. In ambedue i casi si può pensare alla pronuncia itacistica di η, e quanto all' accento, nella prima alternativa, nulla vieta che si continui senz' altro quello greco; nella seconda, si pensa a un' accentuazione latina. Del resto, pur movendo dal lat. narthēce, son supponibili parecchie elaborazioni che potevan condurre tanto a *narthīca che a *narthĭca[3]; e, in ogni modo e supposta l'accentuazione *árdica*, molto turbamento poteva arrecare nella normale evoluzione fonetica, la influenza del sinonimo o quasi sinonimo porticus. Il qual porticus era di genere femminile e poteva in fondo aver dato luogo a un *portica. Ma il genere ce lo potremmo spiegare anche per altre vie: potrebbe cioè *ardica* continuare l'accus. νάρθηκα, coll' *-a* inteso dai latini come un contrassegno di feminile; o, dato **ardíc-*[4], poteva l'*a*- promuovere il feminile (cf., p. es., *asmaria* num. 54, *altare* feminile in più dialetti, essendosi inteso *l'altare* come *la 'ltare*).

Rimane si spieghi il *d*, il quale non potrebbe esserlo che movendo da *árdica*. È una dichiarazione insieme assai facile e

---

1. Da questi stessi custodi ho udito *sarkófan* sarcofago (cf. *cófano*).

2. *Nartece* è del resto sempre adoperato degli scrittori di materie architettoniche.

3. Vedi Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, § 17, e Zauner, *Namen der Körperteile*, 25-6, dove si tocca della esitenza di un *narīca allato a narīce.

4. La perdita del *n*- si spiegherà da *in na*-, venuto a pronunciarsi col *n*- scempio, e interpretato quindi come *in a*-. Ma è curioso che l'Holder-Egger, l. c., alleghi, accanto a νάρθηξ, un ἄρθηξ.

assai difficile: facile in quanto possa sembrare che basti a rendercene ragione un esempio romagnuolo come *pérdga* pertica, e altri come bol. *éndma* « intima » (Mussafia, *Romagnol. Mundart*, §§ 98 e 103, dove romagn. *emda* = *endma* [1]); difficile in quanto ci vedremmo costretti a riportare al sec. IX la sincope della vocal postonica, cui doveva già precedere la riduzione di *-k-* in *g*; poichè l'*árdica* dell'Agnello dovrebbe essere la ricostruzione di un parlato **árdga*. Certo non saprei io trovare un argomento diretto favorevole a questa ipotesi [2]; ma siccome, d'altronde, sarebbe difficile di allegarne anche in contrario, così *árdica* potrebb' essere appunto un documento storico di sommo valore.

5. — MODEN. *arghzär* ISTIGARE

Il Bertoni, ragionando di questa voce in *Z. f. rom. Phil.*, XXXIV, 203, imbotta, come troppo spesso gli accade, della nebbia. Non è infatti provata la esistenza passata d'un moden. *aregaźa* gazza, il romagn. *argaźa* punto non presupponendo necessariamente una tal forma; ed è tuttaltro che certa la connessione, posta del Bertoni a base del suo ragionamento, tra i franc. *agace* e *agacer*. Non si vede infine bene quale rapporto semantico vi possa essere tra las « gazza » e lo « istigare ».

La origine di *arghzär* (che vorrà dire *-źär*) va dunque cercata altrove. E subito ci si affaccia quell' alto-it. « aggreggiare » che coi significati di « spingere, far ressa, far impeto, affrettare » è tanto diffuso nell' alta Italia [3]. Vedi *Arch. glott. it.*, XII, 385,

---

1. La forma *emda* sarà da *éndma* attraverso un metatetico **emdna*, e col pesante nesso *mdn* poi alleggerito del *n*.

2. Che la sincope, coi relativi fenomeni assimiliativi, sia relativamente antica, lo provano gli es. emiliani come romagn. *pórdigh* e *porgh*, bol. *pondgh*, mod. *pindgh*, *pirdgh* portico, ecc. che presuppongono **pordgo* **pondgo*, colla sincope cioè anteriore alla caduta della vocal finale. Vedi *Krit. Jahresbericht*, IX, p. 1ª, 116. Esempi antichi ravennati per la sorda intervocalica in sonora non mancano: *rubigon* = Rubicone Fantuzzi, *Monum. ravenn.* num. XXIV (ann. 952), *Magali-Michele* (?) num. XXVI (ann. 955), *junceda* (acc. a *juncetu*) « giuncheta » num. XVIII (ann. 937), *in Compodo* — « *in Cómpito* » num. XXVI (955); v. Pieri, *Topon. del Serchio*, ecc., p. 178.

3. E forse più in là: poichè ben potrebbe allo stesso modo spiegarsi l'a. pis. *aggreare* affibbiare delle percosse.

AGREÇO, e XIV, 204. A Modena se ne aveva **agrzär*, poi, colla metatesi del *r*, *argzär*.

6. — ROMAGN. *assarmiè*, *sarmiè*, SOMIGLIARE

Crederei che s'abbia prima avuto **arsamiè*, venuto poi, in séguito a metatesi, ad *assarm-*. Quell' **arsamiè* poi o sarà un « risomigliare » o « rass- » (e questa riterrei l'ipotesi più probabile) o sarà un « assomigliare » con *ss* sdoppiato in *rs*.

7. — TED. *Bretzel*; *Marsch*.

La nuova edizione (7ª) dell' *Etymologisches Wörterbuch* del Kluge non fa che ripetere, a proposito di *bretzel*, la precedente, dove è detto che contro la derivazione da brachium sembri parlare la mancanza di parole neolatine corrispondenti etimologicamente a *bretzel*. Il Kluge avrebbe peró dovuto informarsi meglio intorno alla diffusione di quell' it. *bracciatello*, della cui esistenza egli s'era pure avvisto. Avrebbe allora trovato, che nel tempo appunto ch'è corso tra la 6ª e la 7ª edizione dell' *Etym. W.*, i romanologi hanno avuto agio di occuparsi della voce, di dimostrarne la diffusione e l'attinenza colla parola tedesca (v. Thomas in *Romania*, XXXV, 300; Salvioni, in *Arch. glott. it.*, XVI, 304, n. [1]).

Anche per *marsch* il Kluge non s'è avveduto che i romanisti n'avevan discusso per porre in dubbio la derivazione della voce *marais* dal germanico e chiedersi se il rapporto tra voce neolatina e germanica non corresse all' inverso di quello che s'era fin lì ammesso (v. l'articolo che segue).

8. — LONIB. *brisk* GIUNCO

Vedi Cherubini, *Voc. mil.*, V, 24, BRISCH. — Dopo quanto s'è esposto in *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 80 (v. ancora *Rendic.*

---

1. Circa ai valori della voce, noto ancora che nell' a venez., *braçadell-* è il nome di un' arma difensiva nominata insieme allo scudo e alla rotella (v. Monticolo, *Capitolari delle Arti venez.*, II, 384). Nella Romagna (Mattioli), a seconda che mascolino o feminile, dice diverse forme di ciambella. Il feminile s'adopera anche per « cerchio di paglia che si pone sull' orlo del cesso, e su cui si siede ».

Ist. lomb., s. II, vol. XXXIII, 1561 n.) intorno alle sorti delle protoniche in Lombardia, non parrà forse inopportuno di chiederci se *brisk* non rappresenti un (*i*) *m*[*a*]*risk* « i giunchi » (cf. emil. *brenda* merenda, *ambrolla* = *merolla* midolla, monferr. *briss* e *ambriss* meriggio, *ambrendèe* merendare, ecc.), non vada cioè con quel lombardo[1] *marésk -isk* di cui in *Romania*, XXXI, 286 e nelle mie *Note lombardo-sicule*, num. 193 n. Dove sarebbe particolarmente da ricordare il nome locale lombardo (leventinese) *Ambri* ch'io credevo già di poter derivare da « a meriggio » (v. *Bollett. stor. della Svizzera ital.*, XX, 33).

9. — A. BOL. *cavreço* CAPRETTO

Lo si legge nel *Trattatello di medicina in volgare bolognese* edito non ha guari dal Bertoni (*Atti e mem. della Deputaz. di Storia patria per le Provincie modenesi*, s. V, vol. 6°). Vi occorre più volte (v. cap. 10, 25), è quindi attendibile, e non torna certo a lode della perspicacia e della diligenza del Bertoni, ch'egli, nel commento linguistico, mostri di non essersi avveduto di una voce, che forse occorre lì per la prima e sola volta e ch'è per avventura quanto di più notevole offre quel testo. Si tratta assai verisimilmente di *caprettiu o di un *caprētiu[2], di un derivato cioè da quel *caprētu, capretto, che ha sì larga diffusione nell' alta Italia (*Arch. glott. it.*, XIII, 485 n., XIV, 207 ; aggiungendo il valsoan. *cevréj*, *ib.*, III, 30).

---

1. E piemontese, dove *marésk* (Zalli) significa « luogo paludoso » e in genere « bruscolo, fuscello ».— Nel primo significato, si ha anche *marásk*, dove vi sarà sostituzione o iridescenza di suffissi.

2. C'è in Corsica un *ghiu*, capretto, che rispecchia una base *haediu, alla quale mette capo la voce alpino-lombarda (*jò*, *anzól*, ecc.) per « capretto » (v. il *Glossario d'Arbedo*, JÒRA). Ricordo qui la base, per giustificare la derivazione in -iu, non perchè ritenga che *cavreço* vada letto con *ç* sonoro e possa quindi giustificarsi come l'incontro di capr-éto o -étto con un *ço = *haediu. Il Meyer-Lübke (*Literaturb.*, *f. germ. und rom. Phil.*, XXXI, 69) spiegherebbe invero *ghiu* come una estrazione dal diminutivo, della quale però non vedrei la ragione impellente. Comunque sia, mi permetta l'egregio uomo di additargli la grave svista in cui è caduto ragguagliando, sulla fede del Bartoli, il pugl. *ìne* ad haedu. La voce significa « agnello » (non « capretto ») e si raddùce a un anteriore *ájne* (cf. tarant. *era* aria, *Sbigol.*

10. — FRIUL. *cèole*, *cèvole*, BARATRO, VORAGINE[1]

Parmi un bel riscontro al sardo *cea* (logud. *chea*) fossato, vallata, che nel num. 101 delle mie Note di lingua sarda (*Rendic. Ist.*, *lomb.*, s. II, vol. XLII) è derivato da cedere[2] o da caedere.

11. — NAP. *chienca*

« Argine d'ogni sorta d'ajuola ne' poderi rustici » (D'Ambra). — Io vi vedrei cingula; e l'idea m'è suggerita dallo Scoppa che offre *chinga* quale versione appunto del lat. cingula (s. v.). Lo Scoppa ha spesso voci e forme il cui vocalismo ci richiama, anzi che a Napoli, alla Calabria, alla penisola salentina o alla Sicilia (cf., p. es., *chica* « piega » all. a *chiega*, a p. 167, e il solo *chica* a p. 354, dell' ed. di Pietro Ravani, Venezia, 1556), onde quel *chinga* ben può corrispondere a un nap. **chienga*. In ogni modo, pare a me che *chinga* e *chienca* si suffraghino a vicenda[3]; dove, per il secondo *k* della forma napolitana, e si può pensare a una assimilazione e si possono invocare esempi come *luonco* lungo (D'Ambra)[4], l'irp. *vanca* vanga, ecc. (v. le mie *Spigolat. siciliane*, 151). Quanto al rimanente, la storia della voce sarà la stessa che per il rum. *chingă* (Meyer-Lübke, *Ein-*

---

sic. 119, *finèta* = mediev. *finaita* confine) da agnu, come già aveva veduto il Merlo (*Memorie dell' Accad. di Torino*, s. II, t. LVIII, 153-4). — Un vero riflesso meridionale di haedu, lo offre il cal. *áastra* capretta toriccia.

1. Per più precise determinazioni del significato, v. *Pagine friulane*, XIII, 51.

2. Per la scomparsa di *-d-* primario nel friulano, cf. *ciluigne* celidonia, *reon* (*Romania*, XXVIII, 103), e qualche altro esempio so di avere già allegato in qualche posto, che ora non so ricordare. — Quanto a cēdere, vi riverrà forse, attraverso un **cij*- delle voci arizotoniche, il pure friul. *cij* o *ci* (Pirona, *Vocab. friul.*, CIJ e GIÀ), usato dai bifolchi per far fermare o retrocedere i buoi: « cessa, arretrati ». V. num. 60.

3. È però da tener presente che, se anche di rado, pure accade allo Scoppa di rendere *ć*, come s'usava nel siciliano meno recente, per *ch*. Onde *chinga* potrebbe anche essere *ćinga*.

4. Il D'Ambra offre anche *ranco*, rango.

führung[12], § 148). Solo sarà da soggiungere che nel nostro Mezzogiorno anche un' altra spiegazione potrebbe valere [1]. Siamo in territori dove non mancano gli esempi di *c-kj* in *kj-kj* (nap. *chirchio* cerchio, *chiernicchio* allato a *cern-* vaglio, *chichierchia* cicerchia) e dove quindi potremmo supporre un **cenghja* in **kjenghja*, da cui poi per dissimilazione **kjenga*. Ma io preferisco l'altra soluzione (lat. *clinga = *king'la).

12. — SPAGN. *cincho*

Lo vogliono da cingulum; ma *úña* < ungula ci dice la via che avrebbe seguita quella base. Io credo, col d'Ovidio, la voce da cinctu, credo cioè che nct possa dare allo spagnuolo anche *nć* come lo dà al lombardo e al provenzale. Eviteremo così lo stento (v. Baist, *Gröber's Grundriss* [2], 901) di postulare per *cinchar* e *pinchar* le basi *cinctiare e pinctiare, e persino la base *sanctiu per il np. *Sancho*. La vera risoluzione di nct si vede in *ponzar* (Baist, *ib.*), mentre *ponchar* è punct-. Non vorrei certo affermare che di fronte a *tinto yunto* ecc., quegli esempi rappresentino la risoluzione normale; ma andrà in ogni modo ricercato perchè di nct vi sia un doppio esito.

13. — ROMAGN. *ciòvla* BROCCA PER COGLIER FRUTTA

È sfuggita al Meyer-Lübke (*Z. f. rom. Phil.*, XX, 533-4) questa forma la quale col suo *c-* conforta di tanto l'etimo ch' egli ha fornito, movendo dalla collateral forma *giò-*. Altre forme romagnuole sono *ciùvla -gla*, che debbono il loro *ù* ai verbi *ciuvlé -glé*. Il *g* di quest' ultima rende testimonianza della fase **cúvula* o di **cúga* = **cuva*.

14. — REGG. *cònt* COMPATTO, BEN CHIUSO

Nel suo recente e bel lavoro sul dialetto di Novellara (*Arch. glott. it.*, XVII; v. pag. 97), il Malagòli pone la voce in relazione

---

1. Questa spiegazione ero io propenso a preferire (*Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XL, 1151) anche per la voce rumena; senza avvedermi che *clinga era richiesto dalle forme dialettali come *klinga* ecc.

con claudere, invocando, per il *n*, l'ant. moden. *chionsa* clausa. Egli ha ragione, tanto più se riterremo che un **cot* (= -*tt*) abbia sentito l'influsso di un **cons*. Questo **cot* poi, che ragguaglieremo a *clottu[1] = *claud'tu, avrebbe belle conferme dal parallelo *clūttu = *clūd'tu che è offerto da più dialetti. Il romagnuolo ha *ciutúr* (*giu-*) turacciolo, quasi « chiuttojo = chiuditojo » (Mussafia, *Romagnol. Mundart*, § 197)[2]; per il milanese rustico, il Cherubini (*Vocab. mil.*, IV, Giunte) allega *ciuttà* chiudere ermeticamente, con cui ben conviene il cremon. *cieutt* chiuso, ripieno[3], *cieutta* (sostant.) tura, chiusa, riparo. Nella Val Cavallina (Bergamo) c'è *clöt* satollo, cui sta a fianco, a Bergamo, *clöć* che sarà quasi un *clutt'lu[4].

15. — SPAGN. *cuchara*

Si può chiedere se non sia un asturismo, visto che in questo dialetto si dice *biecu* = *viejo* ecc. (v. Meyer-Lübke, *Gramm. der rom. Spr.*, I, 493). Giova però riflettere che il Menéndez Pidal (*Manual elem.*[2], § 53, 6) non vi pensa, e preferisce invece spiegare il *ch* da una norma fonetica riguardante *cons.* + *lj*. Sgraziatamente, sarebbe *cuchara* il solo caso in cui ha occasione di prodursi un *clj*; e quanto a *ancho* e *henchir*, non vedo perché debba servirci meglio il supposto mplj che non il positivo mpl. Anche lo Zauner, *Altspan. Elementarburch.* § 69, procede

---

1. Cf. il *crettu = *cred'tu tanto diffuso tra i ladini e nell'alta Italia (anche sic. *crittu*); e v. *Z. f. rom. Phil.*, XXXIV, 397 n. Forse un *settu = sed'tu, seduto, sta a base del lomb. *setá* sedere, merid. *assettare*.

2. Nella Romagna, veramente, non è possibile di riconoscere se l'*u* protonico dipenda da au o da ū. Per *ū* mi fa propendere il verbo *ciùder* = *clu-. Allato a *ciutúr*, c'è *ciudúr* (*giu-*), col *d* dovuto appunto a *ciùder*.

3. Col più preciso significato che ha il mantov. *ciæus* (v. *Romania*, XXXVI, 241).

4. E con *cloć* manderemo *clöǵa* chiusa, riparo, *clögiál cli-* sentiero (chiuso tra siepi? v. il Tiraboschi). Il supposto, da me altrove fatto, di un deverbale imperniato sul pres. *cludio, è infirmato dalla considerazione che allora si vorrebbe **cöśa* (= -*ʒʒa*). Altrimenti, avremmo avuto, per *cludio, la legittimazione dal *clüʒ* chiudere (cf. ancora il sic. *chiuiri*, *Spigolat. sic.*, num. 2) che il Tiraboschi allega da un vecchio scrittore bergamasco, e col quale si connetterà il medievale *cluzalia* (Tiraboschi, CLÖGIAL).

secondo fonetica, e muove, tanto per *cuchara* come per *ancho* e *henchir* (*f-*), dalla circostanza del *l* seguito da *j*[1]. Il D'Ovidio, *Manual. spagn.*, 17, manda *cuchara* con *espiche* e *nauchel*, ravvisandovi degli esempi di -cl- in *ch*, e per questa via lo segue il Gorra, *Lingua e lett. spagn. delle origini*, 73. Confesso che questa trinità può rendere ben probabile la spiegazione fonetica, tanto più se gli esempi si suppongon provenienti da dialetti cui fosse proprio l'abito di -cl- in *c*. Ma *espiche* ha un *-e* che lo rende assai sospetto, e *nauchel* è una voce marinaresca, e mi fa ricordare che anche il genovese ha *nōcẹ* (Parodi, *Arch. glott. it.*, XVI, 338), con un *ẹ* che il Parodi attribuirebbe al fatto dell' antico au che precedeva e che poneva il cl nella condizione di essere come in posizione post-consonantica. Una tale considerazione potrebbe valere anche per la voce spagnuola. — Ma forse la vera spiegazione di *cuchara* va trovata prescindendo dalla fonetica. Il Baist, *Gröber's Grundriss*[2], 903[2], postula un *cocclear dovuto a cocca (Körting, 2283), e il *ch* sarebbe allora regolarmente da ccl[3]. È una spiegazione. Ma si possono fare altre ipotesi : che la intromissione della voce indicante « conchiglia » abbia avuto luogo più tardi e allora si tratterebbe di *concha* ; oppure, e questo supposto pare a me più probabile, che si tratti di un incontro di **cujara* cocleare con *cuchillo*. Si sa che per un pezzo, « cucchiajo » e « coltello » costituirono da soli la posata.

16. — ENGAD. *co-*, *cumõn* COMUNE

Una spiegazione la tentò già l'Ascoli, *Arch. glott. it.*, I, 185 n, e un' altra il Walberg, *Dial. di Celerina*, § 72. Questi rimanda agli esempi biviesi come *õñ kumõñ* (Candrian, *Der Dial. von Bivio-Stalla*, § 62), dimenticando che qui siamo a una evoluzione di *ùn* peculiare a quella varietà. È strano che all' Ascoli non

---

1. Per *inchar* < inflare, lo Zauner pensa a un portoghismo. Ma a me pare che esso stia a *llama* precisamente come *ancho* a *llave*.

2. Nella 1ª ediz. del *Grundriss*, 705-6, il Baist non s'occupa di *cuchara*, ma allega esempi di *-ch-* da cl, che nella 2ª omette. Tra questi *mocho* < *mutulu, che il Menéndez Pidal accoglie nel § 37 quale equivalente di mutilu.

3. Ma c'è egli una lingua o un dialetto neo-latino che distingua tra gli esiti di -ccl- e quelli di -cl- ?

sovvenisse in quel momento il friul. *cumón* ch' egli stesso allega a p. 499, e che ha la stessa ragione dell' engad. *cumön*. Siam sempre infatti a quel *cummŏne[1] che ritorna in Sardegna, a Napoli (*commone*; cf. *comone* già nel *Regimen sanitatis* edito dal Mussafia, p. 17[2]) e in antiche scritture della Dalmazia (Bartoli, *Dalmat.*, II, pp. 268, 354), e del quale ha ragionato da par suo il Meyer-Lübke, *Zur Kenntniss des Altlogudor.*, 18-9.

17. — PUGL. *derlampare* LAMPEGGIARE

Forse è superfluo[3] l'*interl- proposto dallo Zingarelli (*Arch. glott.*, XV, 228) e accolto dal Panareo, nel gloss. ai saggi della *Juneide* da lui pubblicati (*Riv. stor. salentina*, V). Si tratterà di *derel- (cf. da una parte l'irp. *delampare*, dall' altra lo sp. *relampago*).

18. — ROMAGN. (*di*)*gniscus* DI NASCOSTO

Il Mussafia, *Romagnol. Mundart*, §§ 70, 186, vede in *gniscus* una semplice riduzione di *a* protonico in *i* e giudica il *ñ* promosso dall' *i*. Naturalmente, se il Mussafia avesse avuto a scrivere più tardi, sarebbe stato meno semplicista. L'*i* deve avere una ragione ben profonda, poichè ricorre in ogni parte d'Italia

---

1. O meglio, per l'Engadina, un *cummönu (cf. *bön* bönu). — L'*o* engadinese è importante in quanto ponga fuor di dubbio la continuazione di un *ŏ*. Data la metatesi reciproca tra le prime due vocali della parola, vorremmo veramente, nella prima sillaba, *ü*, e la mancanza di questo potrebbe farci decidere per la seconda alternativa (assimilazione tra le due vocali con prevalenza dell' atona) posta dal Meyer-Lübke. Sennonchè e era possibile seriormente una assimilazione con prevalenza della tonica, e poteva esercitare la sua influenza il pure adoperato *comün*. — Anche che il metaplasma engadino (-önu) possa aggiunger forza al supposto dell' osco *comono* non credo. Esso poteva prodursi con molta facilità per altre ragioni. Ma l'argomento che contro l'osco adduce il Meyer-Lübke non mi pare di per sè ben forte. Poichè si tratterebbe in ogni modo non d'altro che di una voce osca passata prima nel latino, e che da qui poteva venir portata in qualsiasi regione della Romania.

2. Cf. anche il teram. *scumóngchę* (Mussafia, *ib.*), che con *comone* mi pare spiegato nel modo più spiccio.

3. Superfluo malgrado il tar. *tirlampo*, che sarà per avventura da giudicare secondo quanto s'espone al num. 69.

(cf. tosc. *niscondere -scoso*, calabr. *niscusu*, lomb. *de niscundúñ*) e deve connettersi col fatto stesso del *n-* che si ripete da *in-* (in-abscondere): nell' *i* avremo un' eco dell' *i* iniziale scomparso. A questo stesso *i* dovremo il *ñ*, comechè *gniscus* si astragga da combinazioni come *digniscus*, che ci riporta a de-in-absc-*de-jn-a-*, avendosi poi *jn* in *ñ* (vedi analoghi esempi in *Arch. glott. it.*, XVI, 325 n.). Spiegato vuol essere anche l'*ú*, di cui non parmi che il Mussafia si occupi, e che naturalmente non può essere il normale e incondizionato riflesso di *ǫ́*. Si può pensare a un plurale generalizzato da modi come sarebbero « rubiamo nascosti » = « rubiamo di nascosto » e simili. Ma più volontieri penso a un **di niscosi* fatto analogicamente su di un *di nascondoni*; dove importa di ricordare che appunto il ferrar. *da nascundún* risponde a *-óni* anzi che ad *-óne* (che avrebbe dato *-ón*)[1].

19. — *Forlimpópoli*

Sul luogo dicono *Frampúla*; onde riterremo che la forma letteraria venga dal di fuori, dove in un **Forom pópoli* immisero, il nome della vicina *Forlì*. La base etimologica, si sa, è Forum Popilii; e a noi preme di rilevare la forma *-pópol-* (onde l'indigeno *-púl-* = **-pǫvl-* = **pǫ́vol-*[2]) a cui è venuto Popilii, e che trova i suo equivalenti nei ven. *Sérvolo* = *Servilio*, e forse *Jésolo* = *Equilio*[3] (v. *Rev. de dialectol. romane*, II, p. 94)[4].

---

1. A proposito di questi avverbi in *-one -i* è assai notevole una deviazione verso il tipo avverbiale « alla buona », che si documenta in questi esempi dello Scoppa: *a la buccuna* bocconi, *a la brancolona* (o *vranculuna*) tastoni; quest' ultimo s. « *reptilis* », quello s. « *cubo* » nella 2ª parte.

2. Si può veramente chiedere se nell' antico romagnuolo il *-v-* non fosse esposto, in certa misura e in certe condizioni, a cadere (cf. *Faenza* < Faventia, *Forlì* < Forum Livii, a tacere di *pi* pieve, *si* sego, dei quali v. il Mussafia, *Romagnol. Mundart.*, § 225). In tal caso *-púl-* si spiegherebbe senza più da **po-ol-* **-povl-*.

3. Circa alla equazione *Jésolo* < *Eéilo < Equilio, si confrontino questi nomi locali della region meridionale: *Lucedogna* < Aquilonia (*Akudunniu* su antiche monete locali), *Cicolano* dedotto da Aequicolani (Kiepert, *Handbuch der alten Geographie*, 417), dove potrebbe veramente aversi una dissimilazione di *k-k* (cf. *cinque*-quinque), *Celone* = Aquilo (ib., 449).

4. Non so se si possa considerare sotto la stessa precisa luce il (*Sant'*)

20. — CAL. *fragìne*

« Specie di focaccia con dentro carne fresca o ricotta » (Scerbo), « specie di torta imbottita di uova sbattute e formaggio fresco o ricotta ecc. » (Accattatis). — Non altro che l'a. franc. *flaon* (oggi *flan*), per le cui corrispondenze italiane, vedi *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XLII, 815. Per il *-g-*, v. Scerbo, *Dial. cal.*, 28.

21. — LOMB. *frǫ́da* CASCATA

Questa forma con *ǫ́* l'ho udita in due punti relativamente distanti delle Alpi lombarde : a Olivone di Blenio, ai piedi del Lucomagno, e a Roggiano di Val Travaglia, presso Luino sul Lago Maggiore. In ambedue i luoghi la parola non è più un appellativo, ma serve a designare una data cascata, o il luogo che è caratterizzato dalla cascata. — L'*ǫ́* è interessante perchè dappertutto altrove la parola (della quale ha discorso acutamente il Meyer-Lübke in *Z. f. rom. Phil.*, XX, 530 sgg.), ci si offre con *ǫ́* (così, p. es., a Leontica nella stessa Val di Blenio, *fúdra*). Ora parmi che l'*ǫ* sia facilmente spiegabile : esso è dovuto all' intervento di uno dei sinonimi di « cascare », ed è « crodare » (lomb. *krodá*) che nelle voci rizotoniche suona *crǫda* (lomb. id.); quel « crodare », a cui dobbiamo il ven. *croda* rupe, precipizio (*Arch. glott. it.*, XVI, 297).

22. — FRIUL. *già*

È la voce con cui s'incitano i buoi a andare avanti. Altrove (p. es. a Milano) lo stesso incitamento, fatto ai cavalli, è fornito dall' avv. *vía* [1]. Ora a *vía* ci riporterà pure il friul. *già*. È questo

---

Èlero < *(Sant') Ilario*, che occorre nella Venezia e su quel di Bologna, e per cui v. *Romania*, XXXV, 248 n., Olivieri, *Nomi di popoli e di santi nella toponomastica veneta*, 15.

1. Ritengo ritorni a *via* pure il bellinzon. *üjoüja*, voce di incitamento per i cavalli. Gioverà di muovere da un *viiá* che facilmente veniva a **vü- *üiá*

di « via » un caso nel quale più dialetti ci offrono l'accento trasposto sulla vocal finale. Così abbiamo bellun. *ja* e *giá*[1], berg. *biá*, *viá*, e persino sic. *ja* « suvvia, dunque », *jaja* voce colla quale i pecoraj caccian le pecore. — Ma, dato un friul. **vjá*[2], esso veniva senz' altro a *ǵa*, per quella stessa strada per cui da **viespe*, vespa, **viespui*, vesperi, si viene a *ǵèspe ǵèspui* (Ascoli, *Arch. glott. it.*, I, 510).

23. — ENGAD. *giaglina* GALLINA

L'Ascoli, *Arch. glott. it.*, I, lo ricorda, insieme a *buglir* bollire, nel paragr. 112 (p. 198) consacrato alle vicende di *ll*. Sappiamo ora che *buglir* ha ragioni proprie (bullio ecc.); e quanto a *giaglina*, esso s'incontra col mil. *gajína*. Questo è dovuto a un compromesso tra gall- e la base *pŭlliu- (mil. *puj* e *püj*[3], *pujána* nibbio, valmonast. *puoglia*, basso-eng. *pigliát*, pulcino, basso-eng. *puglina* sterco di polli, ecc.; v. *Arch. glott. it.*, XII, 424, Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, I, § 545, II, § 403).

24. — ANT. MOLF. *gunco*

Lo trovo a p. 8 degli *Antichi capitoli, statuti e consuetudini dell' università di Molfetta*, pubblicati da Franc. Carabellese (Trani, V. Vecchi, 1897). Vi ha in quella pagina un paragrafo intitolato *De la fida de li Boy o bacche*, e nel quale si parla di *boy o bacche domate* cui si contrappongono *bacca romaticza o gunco romaticzo* (*de anni doi in sette*). È dunque *gunco* la designazione d'una bestia bovina. Orbene sovviene che a Bari, come ci attesta il Nitti in uno de' glossari aggiunti ai diversi volumi

---

(p. es. in *ta ŭjá: del resto Bellinzona conosce i proclitici *ü* vuoi, *ö* vuole, *um* vogliamo). La natura della parola portava poi con se che da **üjá* si potesse venire a *üja üj*.

1. Per il *ǵ*- bellunese, v. Ascoli, *Arch. glott. it.*, I, 414; e aggiungi *pagier* (allato a *pavier*) lucignolo.

2. Questo **vjá* sarebbe relativamente antico: anteriore cioè alla norma friulana di *-a* in *e*.

3. *puj* deve il suo *ü* o all' *i* in iato, o al fatto d'essere stato prima un plurale. E in ogni modo un *ü* antico, come lo prova il *pugli* del Grisostomo (*Arch. glott. it.*, XII, 424).

del *Cod. dipl. barese*, c'è *sciunghe* giovenco [1], una voce che rappresenta un bell' accordo col rumeno *junc* (Puşcariu, *Et. Wörterb. d. rum. Sprache*, 919). Altra cosa da questo *sciunghe* [2] non può essere *gunco* [3], dove per il *gu*, o s'avrà un errore per *giu-* (cf. *giumenti* negli stessi *Stat. di Molfetta*, p. 80) o sarà un *junco* venuto a *gu-* attraverso *vu-* (dapprima, p. es., in *carne de ju-* < *de* * *u-* *de vu-*; cf. del resto i sic. *gunocchiu* ginocchio, *gunciri* giungere, *Arch. trad. pop.*, IX, 216).

25. — SPAGN. *hoyo -a* FOSSA

Il *y* di questa voce si combina male con vj (v. Meyer-Lübke *Roman. Gramm.*, I, § 508; Menéndez Pidal, *Manual elem.*[2], § 53. 1) mentre si combinerebbe tanto bene con dj (Meyer-Lübke, *ib.*, § 508, Menéndez Pidal, *ib.*, § 53. 3). Anzi che da fovea, moveremo dunque da quel *fodiu -a (deverbale dal presente di fodere) [4], dal quale il tarant. *fòggia* « luogo sotterraneo dove si conserva il grano, il sardo (*cala*)*fóju* fosso, burrone (*Arch. stor. sardo*, V, 214), e l'it. *fòggia*.

26. — VALSOAN. *hpúpa* SPEZIALE

È voce gergale, e il Nigra, *Arch. glott. it.*, III, 57, vi vedeva un « il puzza ». Andremo meglio, credo, se supporremo una forma corrispondente al lomb. *spezjè*, piem. *spessjári*, it. *speziale*,

---

1. L'ho poi udito io stesso da gente di altra parte delle Puglie.

2. Accanto ad esso, s'ode, in tutta l'Italia meridionale, la forma *jencu*. Questa stà a **junco* come *Chienti* (lat. Cluentu) sta a *Tronto* (lat. Truentu: v. Ascoli, *Arch. glott. it.*, XIV, 339 sgg.).

3. Rinuncio a supporre in questi dialetti, così alieni dalla sincope di vocale interna in date combinazioni e in epoca antica, un **junco* da quel *junica (-u) onde il provenz. *junega*, il vald. *gunk* (*-k* = *g*) giovenco. — La presenza poi di **juncu* nella Puglia, e il conforto che a questo viene dal vicino *Tronto* (v. la nota qui sopra) pajonmi dar ragione all' Ascoli contro il Meyer-Lübke (*Einf.*[2] § 90), nel giudizio che sia da recare sui rum. *junc* e *crunt*.

4. Non so se così la intenda lo Zauner (*Altspan. Elementarbuch*, § 64) che parla semplicemente di un deverbale di fodere. Dato un **foa* non poteva venirne un *foya*, poichè nessuna delle due vocali in iato è di quelle che possono provocare la introduzione di un *y*.

ecc., colla vocal protonica ridotta à *ü* mercè la vicinanza del *p*. Da una tal forma poi *lipüpa*, per un accorciamento gergale simile a quelli che il Nigra stesso raccoglie e studia a p. 53.

27. — BERG. *infinchés* (*-kés*) INFINGARDO

Non lo si potrà staccare dal sinonimo lomb.-occidentale *infinciš infe-*[1], *fe- fincíš*, ven. *fentizzo*, per cui v. Seifert, *Glossar zu den Gedichten des Bonvesin da Riva*, INFENZERSE[2]. Ma occorre di giustificare il rapporto tra *k* e *ć* (= ct). E per questo dobbiam rifarci alla storia del *c* succedaneo di ct, una storia la quale ci porta a riconoscere, tra la fase di *jt* (v. più sotto in nota) e quella di *c*, una intermedia fase di *kj*. Il lomb. *lać*, lacte, presuppone un anteriore **lakje* (= **lajte*) precisamente come il lomb. *serć* (ven. *serco*, che la tradizione grafica ci conserva sino ad oggi qual *cerchio*) presuppone un anteriore *cerkjo*. E infatti in que' dialetti che lasciano intaccare il *t* da un vicino *j* ma che insieme se ne rimangono, per *-cl-*, alla fase *kj* (*okkjo*), l'intacco ha luogo in modo che il *t* diventi *k* (cfr. i corton. *piacchie* piatti, ecc., l'aret. *nepocchi* nipoti, *Arch. glott. it.*, II, 449, 450 n.; e così aret. *criskjęno* cristiano, *beskja* bestia, *id.*, da paragonarsi cogli alto-it. *criscáin bésca*; — velletr. *sanchi* santi, *quanchi* quanti *Krit. Jahresbericht*, VII, p. 1[a], p. 121; a tacere di *Chieti* = **Tjate* Teate, di fronte, p. es., al ven. *Cene* Thiene; aret. *chiene* di fronte a ven. *cen* « tiene », ecc. ecc.). Nella Lombardia stessa, in qualche varietà dove si ha *ök* occhio, è pure costante *k* quale risposta di ct (*lak* latte; v. *Arch. glott. it.*, IX, 213). Stabilite le quali equivalenze, avrem per sicuro che l'anterior fase di *finć-* sia *finkj-*, quindi, nel caso nostro, avremo avuto un lomb. **finkjíš -š*. Ora non mancano nell' alta Italia gli esempi di *kji* o *ghji* col *ji* chiusosi in *i* prima che il *j* intaccasse la precedente gutturale; così

---

1. Milano conosce anche *-šis*. Si tratta di *ć-š* assimilato in *š-š*, come p. es. nel bellinz. *šęrš*, = *serć*, cerchio, mil. *šušá* succiare, ecc. Non so invece rendermi conto del verzasch. *fincisa*, pigra, accolto dal Monti. Se non v'ha errore, e se il *s* anche qui (v. num. 60 n.) si ragguaglia a *s* sordo, potremmo pensare a *ć-š* dissimilati (cf. mil. *serć*, = *šerć*, cerchio).

2. Per la evoluzione semantica da « finto » a « pigro », è da paragonare il verzasch. *falz* pigro, inerte (Monti).

abbiamo l'istr. *kio*, via sagliente, cioè clivu (v. *Krit. Jahresber.*, VII, p. 1ª, pag. 108), cui ben s'accoppia il nome locale piemontese *Kī* (*Arch. glott. ital.*, XV, 302); c'è *Schio* da un anteriore **Skjio* = *Skjeo* (*Studi glottol. ital.*, III, 118-9; *Krit. Jahresber.*, VII, p. 1ª, pag. 145); c'è infine il berg. (Val. Seriana) *ghil* ghiro (cfr. anche il piem. *aghil*) che non può non essere **ghjil* [1]. Ora, per la stessa via, anche **infinkjís* veniva a **-kís*, onde poi normalmente *-kés*. E così *infinkés* non è per nulla diverso dal pure berg. *cambésta* = *kambí-* = *kambjí-*, cambista. cambiavalute. — Ma c'è un' altra parola bergamasca, che, a veder mio, ripete la storia di *infinkés* : la parola *pèchen* (*-ken*) pettine. L'Ettmayer (*Bergamask. Alpenmundarten*, 33, ecc.) vedrebbe nel *k* la guttorale della base latina conservatasi, attraverso *pect'n, sino ai giorni nostri ; nel che, parmi egli seguire un' idea del Lorck (*Altbergam. Sprachdenkm.*, p. 40). È un' idea ardita, per non dir altro. Ma meno temerario apparrà di pensare, avendo presente la comun forma lombarda *pęcen*, a un **pekin-* da **pekjin-* **pejtin* [2]; dove circa all' *i* non avrem nemmeno bisogno di pensare che continui l'*i* latino, bastando a spiegarlo (dato si voglia muovere da **pekjen-*) il vicino *j*.

28. — A. VEN. *insorire*.

Si legge nel v. 1128 del *Detto della Vergine* ecc., testè pubblicato dal Medin nel 3° vol. del *Bulletino crit. di cose franscescane*. L'editore, nel glossario onde munisce il testo, interpreta la voce come « sorridere ». Ma il contesto non lo permette. Si parla

---

1. In Val Canobbina (Crealla) hanno *serk* cerchio. Parrebbe un continuatore di circu, e starebbe allora isolato tra tutte le corrispondenze lombarde e piemontesi dipendenti da circl'u. Mi chiedo quindi se il *k* non sia dal plurale (si pensi ai « cerchi » della botte), surto cioè da *-ki* = *-kji*.

2. Questa fase di **pejtin-* si riscontra in qualche parte di Lombardia ; si dissimula cioè nel valsass. e bregagl. *peinà -ṛ* che appunto si ragguaglia a **pejtnà* **pejtinar* (o *-enar*) e ripete quindi la storia dello spagn. *peinar*. È esempio da mandare con *faj* (= *fajt* ; cf. il mil. *vöj* = *vöjd* vuoto, borm. *bǫj -jda*, = *bǫjt*, bollito -a, e v. *Krit. Jahresber.*, I, 125-6) e col codogn. *nöj* notte. Del resto sarà da **dijt* anche il mil. *dit* detto (lomb. *dić*), dove la fase *jt* s'è dunque conservata per essere il *j* andato assorbito nell' *i*.

delle tentazioni con cui il demonio assale Cristo, e tra altro è detto che quegli ...*fame li fe' vignire* | *e comenzali a insorire*. Il demonio è soggetto di *fe'* ma non più di *comenza* che ha un soggetto impersonale. Italianamente tradurremmo « [il demonio] gli fè venir fame, ed e' cominciogli [a Cristo] a *ins-* ». Non dice dunque altro *insorire* se non « venir fame ». Siamo perciò a un bel riflesso di esurire [1], per cui parmi non s'avessero fin qui che delle corrispondenze sarde (Körting, 3295) [2].

29. — CALABR. *jètamu* SALASSO; LANCETTA PER SALASSARE

Lo Schuchardt, *Vokal. des Vulgärlat.*, III, 234, constata che l'anello intermedio tra *phlebotomus* e il franc. *flamme* (Körting, 7122) lo si trovi solo nel tedesco (v. il Kluge, *Etym. Wörterb. d. deutschen Sprache*, FLIETE) e nel medio-latino. Potremo soggiungervi la viva voce calabrese (*je-* = *fié-* = *flè-*; cf. *jùme* fiume, ecc.), di cui v. anche il Morosi, *Arch. glott. it.*, XI, 370, XII, 90.

Appoggiato al prov. *flecme*, il *Dict. général* postula un **phlegtomus* come punto di partenza di *flamme* ecc. Ora, vorranno i provenzalisti dirci come si spieghi la loro forma; ma questa certo non s'impone qual base nè di *flamme* nè delle altre forme neolatine e germaniche. La calabrese poi, col suo *t* dove altrimenti vorremmo *tt*, addirittura l'esclude [3].

Il tentativo di dichiarare foneticamente il **flétomu* da cui muovono *jètamu* ecc., è stato fatto dall' Ascoli (*Arch. glott. it.*, VII, 532, v. ancora Gröber, in Wölfflin's *Archiv*, IV, 435), ma non parmi sia riuscito felice. Io propendo a credere che **flé-*

---

1. Suppongo dunque che *ins-* sia *inś-*. La sorda non potrebbe difendersi che supponendo una già vecchia sostituzione di *exu-, = *ex-su-, a esurire.

2. Il veneto moderno ha un *inso- insurir* annojare, seccare, dove taluno ha visto, se non erro, exhaurire, e dove potremmo anche vedere esurire, se prescindiamo dal *s* sordo e se pensiamo a *inedia* noja grande. Tuttavia io crederei meglio di attenerci semplicemente a *sora* sopra, tenendo presente che nella Valtellina c'è *sorì* dispiacere, rincrescere, ma che insieme si dice *el me* [l. *mi*] *stàce sòra* « mi è stato dispiacevole » (Monti, *Vocab. com.*, SORÌS). Cf. ancora l'it. *averne fin sopra i capelli*.

3. Il *tt* del basso-eng. *flietta* nulla dice: anche se non vi si trattasse del ted. *Fliete*.

tomu sia il deverbale di un **fletomare* « salassare », e che nel verbo[1] quindi, e cioè in un arizotonico *flebotom-*, vada cercata la ragione prima dell' accorciamento della base.

30. — NAP. *juorno*, SIC. *jornu*, GIORNO

Il Bartoli (*Miscellanea Hortis*, 193) contesta la continuazione ereditaria di diurnu nell' Italia meridionale, perchè vi si abbia *juornu* (*jo-*) con un *uo* (*o*) che non è il riflesso che laggiù s'aspetta per un *ǫ*. Può parere veramente strano, — e deve però insieme rallegrare come una prova che la verità s'impone malgrado tutto e a tutti, — può parere strano, dico, che si chiedano delle armi alla fonetica in uno scritto nel quale ostentatamente s'afferma non esservi « esempi normali » cioè non esservi norme fonetiche. Ma colla dialettica sua il Bartoli se l'aggiusti lui. Qui si vuol solo objettare, poichè il Bartoli ricorre per *juorno* alla Francia settentrionale, che ci si dovrebbe pur dire perchè l'a. franc. *jǫr*(*n*) non sia stato adottato con quella vocale che quasi s'imponeva, cioè coll' *ǫ*, che poi, per effetto della metafonesi, diveniva *u*. E finchè questa spiegazione non sia fornita, potremo sì constatare la irregolarità (felicemente spiegata del resto dal Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, § 58, col ricorrere all' *ǫ* di *nǫtte*) ma non trarne un argomento per l'origine esotica. — Del resto, non manca *jurno* al Mezzogiorno. Non farò nessun calcolo del *jurnu* che è nell' Appendice al Vocabolarietto del Traina, visto che può spettare a una varietà, come la nissena, dove *u* è il succedaneo di *ǫ*; ma *j-ghiurno* è abruzzese, e anche lo leggo in certi canti popolari basilischi (Carleto Perticara) pubblicati in *La Lucania letteraria*, I, num. 5, 6; *jurnu* allato a *juornu* ha il *Vocab. cal.* dell' Accattatis, *jurno* è nel *Sydrac otrantino* (*Arch. glott. it.*, XVI, 33) e nel nap. Catone (v. Mussafia, *Altneap. Reg. sanit.*, 17 n., dove è soggiunto : « ebenso in manchen der lebenden Mundarten »). E parmi che basti.

31. — LOMB. *katúja*, *katatúja*, *katòi*, PRIGIONE

Le prime due forme sono di Bellinzona (v. Pellandini, *Gloss. d'Arbedo*), la terza è milanese e bergamasca (Cherubini, IV,

---

1. Vedi gli es. di *phlebotomare* nel citato passo dello Schuchardt.

Giunte; Tiraboschi). S'adopera la voce (è così almeno nel mio dialetto nativo), colla coscienza con cui s'adoperano altre voci furbesche (p. es., *škábi* vino, *gálba* minestra, *žlínza* acqua, pioggia, minestra lunga), colla coscienza cioè di servirsi della voce, come per ischerzo, al posto della vera (*prisún*). Secondo me, siam dunque per *katúja* ecc., a una voce originariamente gergale, come sarà gergale il sinonimo *catòrbia* [1] di qualche altro dialetto [2]. Ma se così è, non istupirà che, per la spiegazione sua, s'invochi il sic. *catóju* tugurio, topinaja, *-a* stalla, cal. *catuoju* catapecchia, stanza a pian terreno, porcile, a. campano *catoju* stanza terrena, ecc., tutte voci che si riducono a κατώγειον (v. da ultimo De Bartholomaeis, *Arch. glott. it.*, XV [3], 337). Vi è solo da chiedere se nell' alta Italia siam davanti a un grecismo dei gerghi (cf., p. es., il *zer* o *zeri*, mano -i, dei gerghi milan. e parm., Ascoli, *Studi orient. e linguist.*, III, 404) o a un meridionalismo pure gergale [4], oppure a un vecchio e schietto grecismo, proprio un giorno di tutta Italia, e conservatosi, oltre che nel Mezzogiorno, anche in qualche parte del Settentrione, ma qui, solo nella lingua de' bricconi [5].

---

1. Che si risente forse di « orbo », così come nel mil. *catòppia* si sente forse *toppia* pergolato (ma cf. *top*, oscuro, in varietà lombarde). — La forma *katatúja* (cf. anche il mil. *catatòppia* allato a *catò-*) ci riporterà a voci come *catacomba*, *catapecchia*; e si noti il bellinz. *katabúja* = *katatúja*, ch'è forse l'it. *gattabuja* riformato su *katatúja*.

2. Si capisce che la « prigione » rappresenti una concezione molto coltivata dai gerghi: gergo mil. *casanza* (che dice insieme « casa »), *fibbia*, *palazzetta* l'ergastolo di P. Nuova, *pòlla* l'antico carcere di S. Margherita, *casa felice* o *bassa* l'ergastolo di Mantova, *santò* il carcere pretorio ch'era vicino alla chiesa di Sant' Antonio; parmig. *bassa*, *bojósa*; *stardô* prigione segreta.

3. Il *katoleum* delle vecchie carte meridionali, che il De Barth. allega, non sarà punto diverso da *catoju*: e non sarà nemmeno un arcaismo, com' egli vuole bensì una falsa ricostruzione di *catoju*.

4. Si sa che i gerghi tolgono a prestito anche da dialetti. Il gergo parm., il mil. e altri, p. es., hanno *smalto* (*smoltò*) burro, che poi è un venetismo. Il gergo parm. ha *bògol* orologio, il quale oggetto in altri gerghi è pure chiamato *lumaca*. Ora *bògol* è la voce veneta per « lumaca ».

5. Che il gergo possa conservare degli arcaismi, è cosa ovvia. Così *grep* cane, nel gergo dei pastori di Parre, potrebbe accennare all' a. lomb. *grepo*. Ma anche, s'intende, esser tolto da varietà dialettali che conservan viva tu-

32. — SOPRAS. *kavíerk* (*-vorgs*) *-vórga*, ENGAD. *chavüerg -gia*, CAVO -A, *chavüergia -orgia*, SPELONCA, VORAGINE; BASSO-ENG. *kavorga* [1].

Queste voci transalpine trovan le loro rispondenze cisalpine nel mesolcin. *kaórk -ga* concavo (cfr. *Caórga* nome d'un monte [2]. a Mesocco), cui stà allato *kaúrk -ga*, con un *ú* che nel sistema dell' alto Ticino ritorna nel *vallegia caurga* (quasi « rio cavo ») che si legge nello statuto di Verscio (Locarno) del 1473 (v. *Bollett. stor. della Svizzera ital.*, XXXI, 117), ben corrispondendovi il *kaürk* burrone, di Cavergno (Valmaggia), — e ch'è esclusivo nel sistema dell' Adda. A Chiavenna, una specie di lungo e stretto corridojo svolgentesi tra due pareti di scogli a picco è chiamato *la caürga*, e nel contado, *caürgà* s'applica a qualunque profondo burrone che s'apra sui fianchi della montagna, e anche a rocce tagliate a picco; *caürghína* legno fracido nel tronco cavo de' castani. C'è poi un verbo *scaürgá* « perforare, incavare ». A Castasegna (Bregaglia), *caürgh* letto di un torrente scavato nella roccia, formante cascatelle e profondi gorghi, *caürga* grotta stretta e profonda, andito fra due alte pareti di roccia, cavità d'un albero, e, qual nome locale, parte del vallone che divide la Bregaglia dal Chiavennasco; *caürgún* grosso castano cavo. Il Monti (*Vocab. com.* 45, 383) accoglie *caùrga* col valore di « mora, mucchio di sassi » e di « viottolo » quali voci valtellinesi. Disposata a « caverna » rivediam poi la nostra voce nel *caürna* spelonca, di Brusio (Poschiavo) [3].

---

ttodì la voce (v. il Monti s. « grèp »). Lo stesso gergo di Parre ha *sgandabla*, bocca, che mi ricorda il *gançabla*, mascella, ch'è in un antico documento delle Giudicarie (v. *Arch. glott.*, XVI, 237).

1. Nome d'un monte; v. Pult. *Le parler de Sent*, § 311.

2. Questo « monte » (cioè pascolo a mezza montagna) mi è descritto come orrido, stretto, somigliante a una conca.

3. Il quale *caürna* potrà così spiegarci il sopras. *cavorgnia* tana (Ascoli, *Arch. glott. it.*, VII, 519 n.) e il *Caúrña* (*u* = *ü* lomb.) che a Verscio, come mi communica l'amico Guarnerio, è l'equivalente vivo dell' antico *caurga*. Vi sarebbe incontro di *kavorga*, *caúrga*, con quel **caverneu* che pare stare alla base del nome locale *Cavergno* (Valmaggia) e fors' anche di quello della Val *Cavargna* (Ascoli, *ib.*).

Come si spieghi questa voce nella sua parte derivativa, non so; ma certo non risulta ben convincente quanto n'hanno scritto l'Ascoli (*Arch. glott. it.*, VII, 519) e l'Huonder (*Roman. Forschungen*, XI, 494 n.). Ma in primo luogo, come si leva il dissenso in ordine alla tonica che ci appare come *ǫ*, come *ǫ* e come *ü*? Probabilmente, movendo dalle arizotoniche di quel verbo che vediam vivere a Chiavenna. Movendo da un **cavorg-*, il *v* poteva determinare il chiudersi di *o* in *u* (*ü*), il quale *u* poi passava alle rizotoniche. Quanto a *ǫ* e *ǫ* si posson sempre supporre dovuti a dei rapporti analogici per cui l'alternare tra *ǫ́* tonico e *ǫ* atono in certi verbi abbia determinato lo stesso rapporto in un presunto **cavǫrg-*; o per cui, dato **cavǫrg-* s'estendesse alle rizotoniche l'*ǫ* che si produceva legittimamente nelle rizatone.

Ma quale sarà la vocale originaria? Sarebbe *ǫ*, se riuscisse di giustificare la connessione delle voci nostre col sic. *cavorchiu* (e *caf-*) buco, nascondiglio, nap. *cafuorchio* covile, abituro, tana, fosso, cal. *caforchia* bugigattolo, catapecchia. Sennonchè, c'è pure cal. *forchia* sinonimo di *caf-* e tar. *forchia* tana della volpe, sic. *furchiuni* buca, nascondiglio; e d'altra parte abbiamo forme come *cavertu* (= *cavué-* = *cavǫ́-*) *caurtare* (Ribezzo, *Atti Accad. di Archeol. Lettere ecc. di Napoli*, N. S., vol. 1°, 161 n.), nelle quali è rappresentato forse il primitivo di *cafuorchio* (= *-ortulu*?) ecc., rimanendo però allora da risolvere la quistione di *forchia*, dove l'Accattatis vedrebbe fŏrica condotto del cesso, ma dove anche meglio si potrebbe riconoscere un *faucŭla, *faucla, **fǫchia* (per il *r*, v. poi le mie *Spigol. sic.* num. 193).—Anche la quistione di *rk* in *rg* non correrebbe troppo liscia, per quanto, al di quà dell' Alpi si abbia (p. es. ad Arbedo) *biúrga* = lomb. *biǫ́rka* « punto dove un albero si *biforca* ».

33. — LOMB. *köjš* TETTO

È comune in Val di Blenio, dove anche si hanno i derivati *bišköža* impalcatura sopra il fenile, solajo[1], *ku- kü- kižíl* piccolo spazio coperto davanti alla casa. Questi esempi ci mostrano trattarsi in *köjš* di un *-š* di fin di parola corrispondente a *ž*. Ciò premesso, l'assodata fonetica di Blenio consente di affer-

1. Quasi il rinforzo del tetto, il doppio tetto.

mare che *köjš* possa italianamente ricostrursi in un « *kǫ́ngo* »[1], il cui *ǵ*, ricondotto alla sua etimologia, potrebb' essere *ǵ* (*piangere*) o *gj* o *dj*. E movendo da *dj* troverem forse la giusta via. Poichè io ritengo che *köjš* rappresenti il deverbale di condere, di un condere il cui presente sonasse *condio, o per quella analogia cui dobbiamo i lad.-centr. *ascogne* nascondere, *sperfogne* risciacquare perfundere (cfr. *respogne* rispondere), o perchè tirato direttamente sull' omofono condire (condio). Il « tetto » sarebbe stato considerato come il compimento della fabbrica, la « fabbrica » vera e propria[2].

34. — VALMAGG. *kuvína*

Così chiamano a Fusio una cucina di ripiego che instaurano nella parte estrema della loggia del piano superiore della casa, quando accada che, cessata la casa d'appartenere a un sol proprietario, questo piano venga ad essere occupato da altra famiglia e occorra quindi nella casa una seconda cucina. La cucina vera e propria, è allogata nella parte della casa ch'è in muratura cioè nel pian terreno, ed è chiamata *ka de föj* (« casa di fuoco »).

Può parere strano, ma il senso e la fonetica ci invitano a riconoscere in *kuvīna* il normale rappresentante non di *cocīna ma di coquīna (cf. valm. *lovì* < liquare, dileguare, *Arch. glott. it.*, IX, 218).

35. — PUGL. *mánice* MANTICE, ECC.

Lo Zingarelli (*Arch. glott. it.*, XV, 229) ne ragiona come di un caso di *n* = *nn* = *nd* = *nt*[3], e anch' io, appoggiandomi al

---

1. Noto, che vista la norma alpina di *nž* (onde poi in più parti *jž*) da quei complessi onde s'ha l'it. *ǵǵ* (*möns* e *möjš* moggio, ecc.), si potrebbe anche postulare un « *kǫggio* ».

2. Si può anche pensare a un' altro svolgimento semantico : il *köjš* avrebbe detto prima il « solajo », che sarebbe allora stato il « ripostiglio » per eccellenza.

3. *nn* da (*nd* =) *nt*, si vede nell' irp. *ènnema* federa del guanciale, cioè intima, e altrove (v. *Studi romanzi*, VI, 26 n.). E ci son anche de' casi paralleli di *mm* da *mp*, come appare dal num. 63.

lucch. *mándrece*, propendevo (*Studi romanzi*, VI, 16; nella qual pagina, in nota, si tocca pure di *mannóilę*[1] mantile, che lo Zingarelli spiegherebbe come *mánęcę*) a una uguale dichiarazione (v. anche Merlo, *Degli esiti di lat.* -gn- ecc. 18 n.). Le cose andrebbero liscie dove la forma si limitasse alle Puglie; ma essa ritorna nel territorio anconitano (*mánice* è nel dizionarietto del Toschi) e a Parma (*mánes*[2]), in dialetti cioè dove nè *nt* si fa *nd* nè *nd* diviene *nn*. Non per via fonetica sarà dunque da dichiarare la forma. E io credo abbia ragione il Subak (*Z. f. rom. Phil.*, XXII, 556) che, toccando della forma tarantina, pensa a una intrusione di manu.

36. — ENGAD. *menziun* SOPRASCRITTA, INDIRIZZO

È un tralignamento, provocato da *menziun* menzione, di quello che prima doveva essere *mansiun*. Infatti *mansione*, soprascritta, conoscono alcuni vocabolari italiani e adoperan sempre alcuni dialetti cisalpini (com., berg., romagn., ecc.). Secondo il Viani (*Dizion. di pretesi francesismi*) sarebbesi designata originariamente e più esattamente, con *mansione*, quella parte della soprascritta che indica il luogo dove la lettera deve essere consegnata, cioè il domicilio (la « mansione ») del destinatario.

37. — BERG. *moés* MUCIDO, MOLLICCIO

La sola considerazione del sinonimo cremon. *moujízz*, lombardo-occid. *mujís* (cf. anche venez. *mogiéto*) avrebbe dovuto trattenere l'Ettmayer (*Bergamask. Alpenmundarten*, 59) dal pensare a mucidu. Si tratta di un « mogliccio » connesso con quel verbo « mogliare » (berg. *mojá* ammollare, bagnare, *mojác* molliccio, ecc.) di cui v. il Körting, 6260.

38. — BRIANZ. *mojoeu* FRAGOLA MORAJOLA O SALVATICA

Parmi da mandare senz' altro col bresc. *maöla* fragola, di cui ben ragiona il Merlo, *Nomi rom. d. stagioni e d. mesi*, 232. L'*o*

---

1. Con *nn*, s'intende, non venuto sino a *n*.

2. Del regg., moden. *mándes*, romagn. *mands*, bol. *mang*, è dubbio se rivenga a **man'ie* (onde **mandíe* onde *mandś* e *mándes*; cf. *mandgh* = *man'go* manico ecc.) o a **mant'śe* (cf. *pondgh* ecc. num. 4 n.).

sarà dovuto al *m*, o sarà per assimilazione all' antico *ǫ* della tonica, o anche si ripeterà da *mora* (cf. il tosc. *fragola morajola*).

39. — NAP. *morfiente*[1] DENTI INCISIVI

Il Meyer-Lübke, *Z. f. rom. Phil.*, XXIV, 150, pensa a un italico **morf-* = lat. *mord-*. Ora, la voce napolitana non pare avere una grande vitalità : è citata nel Galiani, e, dietro ad esso, dal Volpe[2] e dal d'Ambra. Il Galiani le attribuisce insieme il valore di « testicoli, ganasce, natiche ». L'accezione di « ganasce » ci riporta al *morfenta*, bocca, del gergo di Parma, *morfa -fia* in altri gerghi, al *morfir sm-*, mangiare, di più altri gerghi, la cui origine è forse comune all' it. *smorfia*. Son voci gergali, e d'origine gergale sarà, secondo ogni verisimiglianza, pure il nap. *morfiente*.

40. — MIL. *murigǫ́* TOPOLINO

Il punto di partenza è *mūric'lu. Ma si può anche chiedere, in considerazione dell' *u* protonico (dove s'aspetterebbe *ü*), se insieme non vi concorra sorice che del resto viene in qualche parte della Valtellina a *soríć* (v. *Z. f. franz. Spr. u. Litt.*, XXXVII, 170). A Bellinzona dicono *muriśǫ́*, dove l'*-iśǫ́* potrebbe spiegarsi come un analogico **-icǫlo* (v. Lorck, *Altberg. Sprachdenkm.*, 235 : *Giorn. st. d. lett. it.*, VIII, 417), ma anche potrebbe offrirci una commistione con sorice, che non si limita all' *u* (= *o*) ma va sino all' *-ić-*.

41. — MIL., COM. *parón* BARCAJUOLO

La traduzione per « barcajuolo » è del Cherubini ; il Biondelli dice invece « timoniere ». L'uno e l'altro accolgono poi anche *para* (il Cherubini pure *pala*) timone. Dev' essere *paron* una voce

---

1. Così, e cioè nella forma di plurale, è allegata la voce dal Galiani e dal Volpe.

2. Il Volpe l'annota al seguito di *mordiente* dente. Questo *mordiente* non lo offre nessun altro vocabolario napolitano, e suppongo che il Volpe si sia spinto, per conto proprio, a tradurre in una parola viva e reale la supposizione etimologica del Galiani che dice *morfiente* corrotto da « mordenti ».

veneta venuta su per il Po, e infatti a Venezia, *paron* (= padrone) *de barca* è « quegli che soprantende alla barca e la regola » (Boerio). Non inteso nella sua ragione etimologica, in Lombardia è stato connesso con *para* « pala », la qual voce per questo venne assumendo anche il valore di « timone ». La memoria della sua origine *paron* dimostra forse di conservarla anche in ciò che non abbia allato a se, o almeno il Cherubini non annoti, la forma *palon*.

42. — CAMP. *Patierno*

È nome locale, del quale tocca Gius. Castaldi in *Atella : questioni di topografia storica della Campania* (Napoli 1906) pag. 29-30 [1]. Egli pensa a patēre, giustificando la proposta dalla situazione del luogo così chiamato. La condizione di « luogo aperto, esposto » è così comune, che da sola non potrebbe bastare a imporre un etimo, tanto meno poi quando si tratti di passar sopra a difficoltà d'altro ordine. Ora, nel caso nostro, parmi non sarebbe facile di giustificare la parte derivativa. Meglio varrà dunque di attenerci anche qui a paternu, quel paternu, che venuto a dire l'eredità derivante dal padre, fornisce parecchi nomi locali anche all' alta Italia (lomb. *Paderno*, piem. *Perno* = *Paerno* de' documenti, ecc.).

43. — MIL. *pazienziátt*

Traduce « pazienza », in quanto questa parola s'adoperi quale esclamazione per « passi, mancomale ». Ha come sinonimo *transiátt* che poi è il latino transeat, adoperato oggi e accentuando *tránsiat*, in sostituzione di quello. E *transiátt* vorrà dire un' antica accentuazione scolastica di *transeat*. Quanto a *pazienziátt* [2], esso altro non è che *pazienza* disposatosi a *transiátt*.

44. — NAP. *parattella pe-*, SCODELLA, TEGGHIA

C'è anche *prattella*, da cui *parattella* verrà in sèguito all' anap-

---

1. A p. 13 dello stesso scritto, rilevo *Sant' Arpino* « Sant' Elpidio ».

2. Il Cherubini dice che anche il toscano Fagiuoli adoperi spesso, nelle sue Commedie, *pazienziatt*. Dovvrebb' essere, in ogni modo, *pazienziátte*.

tissi (v. *Studi romanzi*, VI, 58 n.)[1]. E *prattella* poi sarà non altro che *plattella (cf. it. *piatto*, sp. *plato*, ecc.) con *l-ll* dissimilati anteriormente al ridursi di *pl-* in *pj- kj-* (cf. esempi analoghi negli alto-italiani *frel* « flagello », *gromiçél* < *glomiscellu). Si può anche supporre però un derivato dallo sp. *plato*, nel qual caso il *pr-*, come nelle voci dotte, sarebbe normale (cf. *prátano* « platano », *Pratone* « Platone », ecc.)[2].

45. — ROMAGN. *pi*, *pen*, PIENO

La prima forma data dal Mattioli e che dipende (attraverso *jí* in *i*) dal *pji* dello stesso autore e dal *pijn pijna* (l. *pji-*) del Morri, è in perfetto accordo con una norma che si verifica in più varietà emiliane e secondo cui l'*é* (o *ei*) secondario che sorge solitamente da *í* seguito da nasale, non ha luogo quando preceda una consonante palatina[3]; quella norma la quale ci spiega il romagn. *mudajina*[4] che lasciava perplesso il Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, § 83. Per la Romagna, v. il Mussafia, *Romagnol. Mundart*, §§ 20, 26; per Piacenza e Pavia, Gorra in *Z. f. rom. Phil.*, XIV, 141, e Salvioni, *Dell' ant. dial. pav.*, § 3. Non rilevato è solo che nella Romagna lo stesso effetto è prodotto da una gutturale (*cudghin*, *Minghin* Domenichino, *ortighina*, *panighina*, *maraschin*, *mischin*, *damaschí*, *burzachí*, ecc. ecc.), il che accenna a una pronuncia più avanzata della gutturale che precedesse a vocale palatina. — Con quella norma ci spieghiamo il nostro *pi* (cf. anche pav. *pjin*), il quale però ci rivela un altro fatto : che nella varietà romagnuola rappresentata nel Vocab. del Mattioli, data la formola *-ín* (e questa formola non avrebbe ragion d'essere che preceduta da consonante palatina o gutturale), questa si riduce al semplice *-í*[5] (*codghí*, *furmi-*

---

1. È così che *galiero* rappresenterà, con sostituzion di desinenza, il lat. glire. Cf. *gliero* (= *liero*), nello *Spicilegio* dello Scoppa, e che vive ne' dial. irpini. E il *gliro* del D'Ambra sarà *liro* o *g-liro* (*g* + *l*?).

2. L'*e* protonico di *perattella* sarà per dissimilazione.

3. Deve però sempre essere una palatina reale, non una palatina nel solo ordine storico. Così *vsén* vicino, non *vsin*, ecc.

4. In *scalfí* all. a *scalfen*, tanfo, avremo due differenti derivazioni. Infatti anche il Morri ha *scalfi*.

5. Un accenno a questo fatto c'è del resto anche nel Morri, che accoglie le voci *lisagnì* sciatello (ma *lisagnin* tagliatello), *scazzignì* procaccino (cf.

ghi, *furii*, = *furji*, *parigi* ganimede, *buchi* bocchino, *bianchi*, *birichi*, *codghi*, *furmighi*, ecc.; e persino *guaji* guaime; cfr. *guajin* nel Morri, e v. Mussafia, § 180).

L'altra forma (*pen*) rappresenta un anteriore **pino*; un **pino* che è di ragione ben larga, come appare da ciò che per incidenza s'espone in *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 532-3 (v. ancora Neumann-Spallart, *Weitere Beiträge* ecc. in *Z. f. rom. Phil.*, *Beih.* 11, pag. 21; dove è da avvertire, contro i ragguagli istituiti dall'autore, che appunto il romagn. *pjin* non è la corrispondenza del march. *pin*). Si capisce che nella Romagna come altrove (p. es. a Pavia, e già in antico), convivevan questo *pino* e *pieno*; determinando poi in qualche dialetto, così a Genova, delle forme ibride (lig. *piṅ* = **pino*, e *ceṅ* = *pieno*; e insieme *ciṅ* che risulta dalla fusione di *piṅ* e *ceṅ*).

46. — NAP. *poia*

Lo Scoppa, PES, cita, come esempio, *la poia de la vela*, con che intenderemo il « lembo della vela ». Altrove, INSTITA, offre egli il *la podea* già rilevato dal Rolla (*Dallo Spic. di Giov. Scoppa*, 25-6). Ragionando del sa. *pòja* in *Note sarde* num. 147, e ignorando allora il *poia* dello Scoppa, davo io torto al Rolla, che spiegava la forma per via diversa che non il nap. *podéa* ecc., e proponevo una dichiarazione che poteva attagliarsi solo alla forma sarda, e non potrebbe in nessun modo valere per il nap. *poia* che certamente andrà letto *póia*, non vedendosi cosa potrebbe essere un *poía*. La spiegazione dunque che forniva il Rolla per la forma sarda è giusta, ed essa vale anche per la napoletana : *pója* è *pódja, cioè un' antica latinizzazione di ποδιά.

47. — MIL. RUST. *porion*, PADIGLIONE

La voce par che occorra solo in un proverbio (*sora el pavarion* o *el porion*, *e sott la compassion*) o quantomeno sembra che il Cherubini non la conosca che qui. Dico « sembra », perchè altrimenti non accadrebbe all' egregio dialettologo di chiedersi

---

sarrigné tramestare), di fronte a *stagnin* stagnajo, *cagnin* cagnesco, ecc. Si tratta della formola *-ñin*, e la dissimilazione ha forse contribuito per qualcosa.

se mai *porion* non fosse *borion* (da lui allegato col significato di « spina fecciaja », « tappo de' secchi da bucato »; — significato che, del resto, non si vedrebbe cos' abbia a dire nel nostro proverbio). In realtà *porion* è l'esatto equivalente di *pavarion* e di *pavion* (cf. *sora pavion e sott compassion*, altra forma del proverbio allegata dal Cherubini stesso, PAVION), e si connetterà direttamente con *pavarion*, attraverso un **povorion*[1], cogli *o* protonici dovuti insieme alle consonanti labiali e all' assimilazione alla tonica.

48. — BERG. *prez*, ACCESO. *imprezá*, ACCENDERE

Li addita il Tiraboschi (*Voc. berg.*) come propri delle valli, il secondo più precisamente di Val Gandino. Le forme risultano dall' incontro di lomb. *pizá imp-* (berg. *impés* « acceso »; v. Mussafia, *Beitrag*, 66 n.) accendere, con « apprendere », « imprendere », che pur vengono al significato di « accendere » (v. *Arch. glott.*, XII, 388; avendo sopratutto presente il *prendí*, accendere, che il Tiraboschi stesso riporta dalla Val Seriana).

49. — MIL. *puttanèlla*

Lo dà il Cherubini qual nome dell' *anagyris fœtida*, e mi pare che ci stia davanti il più sicuro riflesso romanzo di pūtidu o meglio di *pūttu *pūt'du[2]. — Trovo anche (v. *Nomi volgari adoperati in Italia a designare le principali piante di bosco*, p. 138) un novar. *puta* qual nome del *rhamnus infectorius*, e a me sembra di ravvisarvi il primitivo onde il termine milanese. Il quale nella parte derivativa potrà risentirsi dell' antico rapporto formale che correva, nella voce omofona *puttana*, tra il caso retto *putta* e il caso obliquo *puttan(a)*.

---

1. *pavion* sarà la normal risposta milanese di *paviglione* o *pavaglione*: quanto a *pavarion* esso sarà una forma letterata (**pavalione* = *pavaglione*), con *l* in *r*, come p. es. in *naviri* allato a *navili* e *navigli* naviglio, a. mil. *moviria* (*Giorn. stor. d. lett. it.*, VIII, 415; cf. l'it. *mobiglia*, e l'a. bol. *mobilia*, moderno bol. *muvelia*, le cose che la moglie reca in casa al marito, oltre la dote).

2. [V. però ora anche l'a. franc. *put-fust*, bene studiato, insieme alle sue dipendenze dialettali odierne, dal Thomas, in questo stesso volume della *Romania*, 241-3.]

50. — IRP., NAP. *rechieppa -pecchia*, RUGA, POTTINICCIO, FRINZELLO

C'è anche il mascolino *rechippo -picchio* rattoppo, rimendo mal fatto, raggrinzato, ecc. — La metatesi reciproca [1] di cui offrono esempio queste voci, era già stata riconosciuta in *Z. f. rom. Phil.*, XXIII, 527. Ma io non ero in grado di quivi indicare quale fosse la forma regolare. Crederei ora che questa sia da ravvisare in *repecchia*, che per me verrebbe da *rappa*, ruga, grinza, adoperato sempre a Napoli. Saremmo a un *rappĭcula, onde **rappecchia*, con *ra-* sostituito da *re-* per intrusione del prefisso (cf. *rebazza* sbarra [2], cioè « barrazza », *Studi romanzi*, VI, 45; *revieccio*, *ib.*, *remore* rumore, a tacere dei molti esempi di altri dialetti), o per assimilazione alla tonica. Quanto all' esservi ora nella parola una geminata sola, mentre la base etimologica ne richiederebbe due, ciò è dovuto a una dissimilazione; e si può anche chiedere se per avventura **recchie-* non siasi imprima modificato grazie a un **rechiecare* « ripiegare ».

51. — IRP., NAP. *recupetà*, RICUPERARE, RICOVERARE, *recúpeto*, RICOVERO

Sarà recuperare con sostituzion di suffisso, o c'è stato un *recipitare venuto a fondersi con recuperare? La domanda potrà parere non superflua, chi pensi al sic. *rinchípitu -i*, luogo recondito, il ritrarsi, lo stare in disparte di una persona. Accanto

---

1. E' degno di rilievo, che, malgrado la metatesi mutua (determinata da *chiega* piega?), la geminata conservi però il suo posto. — Altri esempi meridionali di metatesi, da aggiungere a quelli ricordati in *Studi rom.*, VI, 45, sarebbero *sciatamarra*, scimitarra, accolto nello Scoppa, ENSIS FALCATUS, *scafutare* e *scatofare* Schuchardt, *Rom. Etym.*, II, 140, nap. *sivavo* = **vis-* bisavo, lecc. *Cabbe* = **Cajù-* = **Jacu-* Giacobbe (v. il *Giambattista Basile*, V, 5), *zampanella* panzanella (a Città S. Angelo), cal. *trincillu* allato a *cintrillu* bulletta da calzolajo (cf. *centra* chiodo, *Arch. glott. it.*, XII, 94, XV, 337), irp. *gravatto* = **rav-* = **var-*, baratto(lo), *póvela* < **póleva*, « polve » polvere, nap. *acievero* < **acierevo*, acerbo ».

2. E *rebbazza* in provincia di Avellino; e nel *bb* si sentirà per avventura l'eco della geminata di *barr-*.

a *rinchípitu* c'è *rincí-*, e parrebbe dunque che *rinchípitu* risulti da un **rincúpitu* (= *recúpelo*) disposatosi a *rincípitu*.

52. — SPAGN. *reino*, REGNO

Non crederei col Baist e col Menéndez Pidal (*Manual elem.*[2], § 50), che sia *reño* alterato sotto l'influenza di *rey*. Si tratterà invece di un deverbale da *reinar*[1], il quale poi alla sua volta rappresenterà un **reginare*, da giudicarsi allo stesso modo come lo Schuchardt giudica dell' engad. *reginam* ecc. (v. *Z. f. rom. Phil.*, XXVI, 332-3). Impostato sullo stesso rapporto derivativo (*re* : *regina*) è anche il nap. *riginiello* règolo (term. ornitol.)[2].

53. — LOG. *rese*, RAZZA, VOLPE; CAMPID. *resía*, SERPE, RETTILE, CAMPID. *arrèsi -sìa*, RETTILE

Il consenso tra *rese* e *arrèsi* è inoppugnabile dal punto di vista fonetico. Ma non è improbabile che esso si estenda ai significati. Prescindiamo per ora da quello che per la voce logudora è indicato primo, e badiamo piuttosto alla circostanza che *rese* e *arrèsi* s'applicano a delle bestie assai invise all' uomo; ma che, d'altra parte, queste due bestie, — la volpe e la serpe, — non hanno altro in comune che appunto la loro odiosità. La prima circostanza ci dà alla mano la possibilità di un comun denominatore, la seconda ci porta a escludere che questo possa ricercarsi in un abito, fisico o morale, che accomuni le due bestie. Il valore di « razza » che compete al log. *rese* ci fornisce per avventura la chiave. Ricordo in primo luogo il cattivo sapore ch'è venuto acquistando un sinonimo di *rese*, la parola *genía*; ricordo anche il « razza di vipere » dell' Evangelo, e insieme rammento che un' espressione ingiuriosa come sarebbe questa, può scambiarsi facilmente con quella semplice di « vipera »[3]. —

---

1. O quantomeno di *reño* influenzato da *reinar -ado*. — Un *rey* immesso in *reño -ñar* avrebbe condotto a *reyño -ñar*.

2. È così che anche il nap. *pescenera*, pesciajuola, è impostato sul rapporto *pesce* : *pescina* : e che *cagnolino*, *cagnara*, lomb. *cagná*, mordere, continuano il rapporto *cane* : *cagna*.

3. Cf. l'improperio milanese *razza de can*, che è sinonimo dell' improperio *can*.

Saremmo dunque in *rese* a una parola col senso primitivo di « razza » e che, acquistato un valore peggiorativo mercè la sua applicazione in ingiurie come « razza di volpe » « razza di vipera », venne a dire « volpe », « vipera » senz' altro [1].

Ma se le cose così stanno, se *rese* significò in primo luogo « razza », allora non riescirà difficile, se non m' illudo, la sua etimologia. È ed era assai diffusa per l'alta Italia una parola per « figliuolanza, prole, figli, figlio », la cui più completa forma suona o sonava *erédese*, e si riduce, per evoluzione fonetica, a un aspetto che rammenta dappresso quello di *rese* (a. veron. *resi* eredi; piac. *résa* in *avè resa* partorire). Il che sia detto a titolo di semplice curiosità, rimandandosi, per ulteriori raffronti e dilucidazioni intorno all' intiero gruppo, al Rajna, *Rendic. d. Lincei*, VII, 335 sgg. e, più recentemente, a ciò che ne ho scritto io stesso in *Rendic. dell' Istit. lomb.*, s. II, vol. XXX, 1507-8. Una completa consonanza tra la voce alto-italiana e la sarda sarebbe solo possibile dove alla etimologia dal plur. heredes, che il Meyer-Lübke, propone per la voce alto-italiana, non ostasse il fatto che alcuni dialetti di questa regione, quei dialetti cioè che a un *-é-* rispondono per *ẓ*, hanno *rédeẓ* non *rédes-*. Ora quel *-ẓ-* non si combina col *-s-* di Milano, Piacenza, Verona che nella ipotesi di una base con *-ci* o *-cc*. Saremmo dunque a un *herédice la cui corrispondenza sarda dovrebbe essere [2] log. **reighe* camp. **reixi* o **rexi* (cf. camp. *sexi trexi* sedici, tredici; ma anche *meixina* allato a *mexina* « medicina »). Tra le forme alto-italiane e le sarde vi ha dunque una differenza. Queste a mio vedere rappresentano realmente un plur. heredes; e non un heredes dotto come sarebbe stato quello che il Meyer-Lübke propose un momento per *rédes*, ma un heredes ben popolare, ottenuto attraverso *(*e*)*rées*, con *-es* in *se* (v. *Note sarde*, num. 126) [3] o con *ee* in *e* (cf. *era* edera, *rere* all. a *reere* « reggere », *pes* e *pees* = pedes ecc., *Note*

---

1. Nel *Krit. Jahresber.*, IV, 191, il Guarnerio riconduce il sardo *seju*, avannotto della trota, a seculum in quanto questa base significhi « razza ».

2. Dovrebb' essere, dove fosse errata la spiegazione ch' io fornisco di *erédese* nel citato passo de' *Rendic. dell' Ist. Lomb.*: poichè quella spiegazione non potrebbe valere in Sardegna.

3. Ricordo qui l'*-is* in *-si* dei campid. enclitici *nosi bosi* (Spano, *Ort.* I, 73 n.) che non si staccheranno dai log. *nois bois*. L'accento (vorremmo *nosi bosi*),

sarde, 108 [1]). L'-*e* (risp. -*i*) si spiegherebbe, in questo caso, da un antico ripercuotersi della tonica, come ne' camp. *nosu bosu* nos vos, e come forse in *terpùsu* (*Bricciche sarde*, 48), o dalla intrusione di qualche voce in -*e*. L'-*u* poi di *bosu nosu*, ci ajuterà a spiegare, data la prima alternativa e ove ce ne fosse il bisogno, l'-*i* di *arrèsi*.

Notevole è la concordanza anche nel genere tra *rese* e *erédese*. Della ragione di questo femminile toccavo io già ne' *Rendic.* citati. E essa varrà forse a spiegarci anche quello del tosc. *la reda*, erede, figlio, parto delle bestie [2], che s'incontra coll' a. ven. *la erede* erede -i (v. Bremer, *Sprachbuch*, 26), e con altri esempi d'altre parti d'Italia; cf. *tuas* e *meas ehredes* nel doc. piceno ch' è ristampato in Savj-Lopez e Bartoli, *Crestomazia*, 5, e *heredes meas* e *suas*, *tertiam heredem*, *tertia heredes*, nel *Regesto sublacense* doc. 53 (a. 1109), 56 (a. 992), 83 (a. 866), 93 (a. 963), 104 (a. 1006).

54. — SPAGN. *sastre*, SARTO

A conforto di chi con me crede che qui s'abbia semplicemente sartor con *r-r* dissimilati per *s-r* [3], soccorre il bel parallelo di *astro* = *artro* = *altro*, che ritorna in Corsica (v. *Cirno*, I, 30), nel territorio di Roma (*Arch. glott. it.*, XVI, 197 n.) e su quel di Bagnorea nell' Umbria (v. Bocella De-Caoni, *Cinquanta sonetti in dial. civitonico*, pp. 15, 21) [4]. Si può ricordare anche l'anconit. *asmaria*, = *armaria*, armadio num. 4.

---

si spiegherà dall' analogia degli altri enclitici (*mostraitì* mostrati, *mostraisì* mostrarsi, e cf. soprattutto *penteisì* « pentitevi », dove il -*sì* [cf. anche *si penteis* vi pentite, ecc.] in fondo altro non sarà che una ulteriore riduzione di *osi bosi*).

1. Data la seconda alternativa, si può chiedere perchè non occorra *reese* all. a *rese*. Rispondo che anche per *era* edera, *le* paglia leve (*Note Sarde*, 108), non sono indicate forme collaterali con *ee*.

2. V. Rajna, *l. c.* — È curioso e importante che anche in Toscana, « erede » venga ad applicarsi a delle bestie.

3. Il caso inverso, e cioè *s-s* in *r-s* ammettevo io già (*Note lomb.-sicule*, num. 158 n.) per lo sp. *eres*, che starebbe per **eses*. Per tali fenomeni, v. ancora *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXXIX, 622.

4. Anche nel Friuli *aisçtrisc* (*Pag. friul.*, X, 12; XI 160). — Dove *artro*

55. — LOMB. *erba savia*, SALVIA [1]

La sparizione del *l* non è foneticamente spiegabile. Ma la ragione di essa non sarà difficile da trovare. La *salvia* è un' erba odorosa e anche saporosa, e si capisce che ciò abbia indotto a sentire nel suo nome il « sapore » (lomb. *savàr*; *savurì* saporito), il « sapere » (lomb. *saré de bun* « aver buon sapore, buon odore »). È così che anche la satureja è venuto nella Venezia sino a *saavòia* (foneticam. avremmo voluto **saoréja*), quasi « saporosa ».

56. — ENGAD. *savurer*, FIUTARE, ODORARE

È forse da tener distinto da *savurer* assaporare, gustare, per quanto ognuno sappia con quanta facilità si soppiantino a vicenda i verbi esprimenti l'attività dei sensi. L'Ascoli (*Arch. glott. it.*, I, 224) si era lasciato sedurre dall' iniziale *sav-*. Ma a *sav-* è possibile venire anche da *subodorare. Il *-d-* poteva cadere (*ib.*, 214, § 203), e dato un **sovo-*, = **sovo-o*, doveva aversi la dissimilazione di *o-o* per *a-o* come in più altri esempi (Ascoli, *ib.*, pag. 192, § 86; Walberg, *Dial. di Celerina*, § 98; aggiungi *cravuosta*, di cui in *Z. f. rom. Phil.*, XXXIV, 390).

57. — A. BOLOGN. *sborgare*

Se dovessimo credere al Bertoni (a pag. 6 del lavoro ricordato al num. 9), avremmo qui uno *sgorgare* con « *sg* in *sb* ove potrebbe entrare anche la dissimilazione » senza però « dimenticare che un certo numero di parole (d'origine germanica sopratutto) ha *sgu* o *gu* mutato in *sb-* e *b*, come [egli] altrove ha notato ». Cosa sia di quest' ultimo notamento, il lettore può vederlo in *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 478. Per il resto, la più elementare attenzione ci avverte che si tratti semplicemente di

---

non nasceva per il fenomeno locale di *l* + *cons.* in *r*, esso poteva sorgere per la dissimilazione di *l-l* nella combinazione « *l'altro* » ecc.

[1] La forma è anche romagnuola (*sevia* allato a *selt-*) e sarà stata pure modenese; se io ho ragione colla spiegazione che fornisco del mod. *salvie*, *savio*, in *Krit. Jahresber.*, IX, p. 1ª, pag. 118.

« spurgare », la qual voce vive sempre nel romagn. *sbergh* (e *spergh*) spurgo, bol. *sburgar* (*sburgh*). Non è certo lo *sb-* che sollevi delle difficoltà, e nell'*o* potremmo vedere un indizio di pronuncia bolognese moderna (romagn. *porga* purga). Ma meglio andrà ricordato che altrove (in Corsica) c'è *porgo*, purgato, netto, che vorrà dire **porgato* e dove l'*o* proverrà da *sporco*.

58. — ABR. *scenne*, ALA, PINNA

C'è, nello stesso Abruzzo, *scelle*, che va col nap. *ascella*, *scella*, ala, ecc. e risale a axilla. La forma abruzzese la si spiega dall' incontro appunto di « ascella » e di « penna ».

59. — NAP. *sciocella* BUCCIA

Vi vedrei la schietta continuazione di flocces, che nell' it. *fiocine* appar contaminato da « acino ». La voce m'è data dallo Scoppa, SILIQUA.

60. — VALTELL. *scisà* RINCULARE, INDIETREGGIARE

Così ha il Monti, nel quale però non è escluso che *s* possa stare per *ss*[1]. Leggeremo dunque *scissà* (-*cà*), e vi riconosceremo il bel riflesso popolare lombardo di « cessare ». V. *Arch. glott. it.*, XVI, 294, e qui indietro al num. 10 n.

61. — ROMAGN. *smonga*, SCOMUNICA

Stà naturalmente per **skm-*, come il bol. *smein* (imol. *smen*) comino, stà per **kmein* (*cmen* nel Mattioli). Siamo a una delle tante curiose e fisiologicamente non sempre chiare evoluzioni dei gruppi consonantici surti in séguito alla disparizione di vocali intermedie. Per il *s* soppiantante *k* davanti a nasali, cf ancora i ferrar. *ignóssar* e *ignesi* (*Krit. Jahresber.*, IX, p. 1[a], pag. 117). Il caso contrario, quello cioè di *sm-* in *km-* (e quindi *gm-*) l'offre il *cmèra* e *gmèra* (all. a *sm-*), tomaja, datoci dal *Vocab.* del Mattioli.

---

1. Cf. *passà* passare, *pussì* = mil. *pussì* nottola, ecc.

62. — SOPRAS. *stridar*, INGIURIARE

Ascoli, *Arch. glott. it.*, VII, 582, Huonder, *Roman. Forschungen*, XI, 478. — Meglio che alla connessione con *trid* brutto [1], penserei a quella coll'it. *strido* [2], l' « alzar la voce » ben essendo un « ingiuriare » (cf. l'it. *sgridare*, e, con diversa risultanza semantica, il fr. *décrier*). Ma anche, e l'invocazione sua è forse la più opportuna, sovviene l'aait. *strido* lite, contesa, di cui v. da ultimo *Giorn. stor. d. letter. it.*, XLIV, 431.

63. — IRP. *stummo* (FEM. *-ó-*), MONCHERINO, STORPIO

Bisogna certamente andar cauti nell' ammettere dei germanismi specifici dell' Italia meridionale ; ma le ragioni storiche non escludon certo che ve ne possano essere. Ora, io penso, per la voce nostra, a quella famiglia di voci germaniche, di cui fanno parte l'aat. *stumbal*, il basso-ted. *stump*, i ted. *stummel*, *stumpf*, ecc., e pei quali è da vedere il Kluge [7], p. 450. Il *-mm-* irpino s'accomoda di *-mm-*, di *-mb-*, e in fondo anche di *-mp-* (cf. *commati* compatire, *commetà* compitare). Ma movendo da *-mb-*, saremo per avventura nel vero. Anche dalla vocal tonica non possono insorgere difficoltà, visto che al postutto, l'*ó* del fem. potrebbe essere analogico, secondo quanto si espone in *Rev. de dial. rom.*, I, 103.

64. — CÒRSO *talentu*, SORTE

In certe poesie contadinesche in dial. còrso che ho sott'occhio e che non so come citare, visto che il libercolo manca del frontispizio, si legge una ninnananna nella quale è detto che la mamma, quando cullava il ragazzo, gli pregava *stu talentu*, cioè questa « sorte, fortuna ». Sarà veramente da intendere « buona sorte », una sorte conforme al « talento » presumibile del

---

1. In quanto detto dell'intorbidarsi del tempo (Huonder), potrà rappresentare *stridar* una evoluzione seriore. Anche in italiano diciamo, p. es., che il tempo « tiene il broncio ». — Del resto qui potremmo avere realmente *trid*.

2. Quanto al *-d-*, si può pensare a una voce dotta.

bambino e a quello della mamma. Mi pare un significato degno di essere rilevato, visto che altrove non l'hanno rintracciato nè l'Ascoli (*Arch. glott. it.*, *Suppl.*, VI, 31 sgg.), nè il d'Ovidio nell'art. Talento *nei suoi vari valori lessicali* (*Atti della R. Accad. di Napoli*, vol. XXIX).

65. — ENGAD. *tamasc*, DAMASCO

Il Pallioppi dice che questa forma sia più usata ma pur meno giusta di *damasc*. Il *t-* deve tuttavia avere una ragione assai profonda, poichè esso s'incontra ancora nell'Italia meridionale e nella Sardegna (v. le mie *Note di lingua sarda*, num. 97 n.).

66. — LOMB. *tobis*, BIRCIO

Cf. anche *tobisõ* birciuzzo, *-śõra -la* orbettino. — Mi sono soventi domandato se *tobis* [1] non rappresentasse la diretta continuazione dell'ecclesiastico Tobias (cf. *Tomàs*, Thomas); ma qualche difficoltà d'ordine fonetico mi ha indotto a ritenere ben più probabile che *tobis* sia estratto da *tobiśõ*; che questo si risenta di *tobiśõla*; e che qui infine s'abbia l'incontro di Tobias con *orbiś-õla*, l'altra parola lombarda per « orbettino », del cui *-is-* v. al num. 40.

67. — *Tortona*

Di questo nome locale si occupò già l'Ascoli (*Arch. glott. it.*, VII, 144), che acutamente confrontava il caso di *Tortona* < Dertona con quello di *Tortosa* < Dertosa. Se il raffronto colga in tutto e per tutto nel segno, se la storia delle due parole sia uguale come sono uguali i punti di partenza e d'arrivo, è una quistione ch'io non ho il modo di risolvere. Io non posso che chiedermi se la storia dello svolgimento di *Tortona*, quale venne tentata dall' Ascoli, non vada per avventura rifatta. Il maestro moveva da un

1. Nel gergo di Parre, *tobis* significa « ubbriaco », e il trapasso del significato si comprende. Nello stesso significato, a Parma dicono *tobizz*, con sostituzione di desinenza e con voce tolta forse dal gergo.

* *D'r-* (* *Drtona*) e si domandava poi se questo *Dr-* esotico e iniziale andasse soggetto, in bocca latina, a particolari vicende; o se il *D-* passasse a *T-* per una assimilazione al *t* della sillaba successiva. L'Ascoli avrà avuto delle buone ragioni per postulare il suo *Dr-*, e non è senza titubanza ch'io qui contradico. Trattandosi di tanto uomo, riman sempre nel contradittore la paura che la propria ignoranza gli rappresenti manchevole una dimostrazione dall'avversario lasciata lì solo perchè il dirne di più gli paresse cosa superflua. Ma che pur ci sia qualcuno che non ci vede chiaro, proverebbe abbastanza che un più ampio svolgimento dell'argomentazione non avrebbe nociuto. A me dunque non par dimostrata la possibilità di postulare un *Dr-* di età preromana. E, supposta pure questa possibilità o probabilità, non vedo perchè i Romani avrebbero trattato quel *Dr-* in altro modo dal loro, non risultando, p. es., che nessun nome greco o nessun nome locale celtico (Druentia, ecc.) abbiano subita una alterazione. Lo sp. *trapo* avrà ragioni proprie ed è del resto latino, come l'Ascoli stesso dimostra, e quanto a *Trapani* e *Otranto*, la ragion loro può veramente sospettarsi nelle parlate locali (v. le mie *Spigolat. siciliane*, ai num. 26, 116, aggiungendo, per *ndr*, il sic. *'Ntria* Andrea, il nap. *celintro* cilindro, *-entra* rullo, *malantrino*). Riman dunque la seconda alternativa, quella dell' assimilazione, ch'io ritengo più prossima al vero: assimilazione non solo delle consonanti ma e delle vocali (*e-ó* in *e-ó*).

Ma dovremo proprio muovere, per la dissimilazione, da Dertona? La domanda non parrà inutile, chi consideri il frequente *Terdona* delle vecchie carte tortonesi (v. Gabotto e Legé, *Le carte dell' archivio capitolare di Tortona* [Pinerolo 1905]. doc. III del sec. x, docum. VIII dell' anno 1003, IX, XI, XII, XXIV, ecc. [1]). Qui abbiamo evidentemente una metatesi mutua, ed è movendo da qui che dovrem ritenere essere avvenuta l'assimilazione, quindi non *d-t*, ma sì *t-d*, in *t-t*. — Sennonchè, data la metatesi e la possibilità che per un certo tempo abbian convissuto *Dertona* e *Terdona*, può anche parere

1. Un *Dertonna* del doc. XXIII (a. 1067) è di reminiscenza dotta. Quanto poi al *Tartona* del doc. VII (a 999) potrebb'essere un errore, ma anche rivelarci il primo apparire del *t-t* seriore.

non illegittimo il supposto che in *Tortona*, ajutando la tendenza dissimilativa, s'incrocino quelle due forme.

68. — NAP. *trasonda*, VICOLO, VIOTTOLA

Lo si legge in più d'una delle edizioni dello Scoppa, ambitus [1], e mi pare perciò sicuro. Sarà dunque *trasonda* la bella corrispondenza di transeunda, così come si ha *transienda nei sinonimi alto-italiani di *trasonda* (v. *Romania*, XXXVI, 250).

69. — CAL. *turingu*, *tiringu*, *-gnu*, FORMAGGIO

È voce del gergo e ricorda singolarmente il sinonimo *durengo* (cf. *durème* nell'argot) ch'è ne'gerghi alto-italiani (p. es. a Venezia, a Parma) [2]. Notevole la voce gergale calabrese per ciò che documenti una derivazione diretta dalla sua corrispondenza settentrionale, come è dimostrato dal suffisso. Il *t-* sarà una alterazione arbitraria, o vorrà dire la voce passata attraverso quei territori della costa adriatica meridionale che tanti esempi offrono di *t-* da *d-* [3].

70. — SOPRAS. *tadretg* (*-k*) LAVINA DI NEVE

A ragione l'Huonder (*Roman. Forschungen*, XI, 483 n.) manda la voce coll' engad. *tadrét* [4] ghiacciajo; ma trova oscuro

---

1. Gli si pone daccanto *tanella* (= tranc. *tenelle*) che, insieme alla forma *ti-* esprime in Sicilia e in qualche parte del continente meridionale, il concetto di « viuzza ». — Per la storia delle edizioni dello Scoppa, è poi rilevante di avvertire che qualche edizione veneta sostituisce addirittura *trasonda* col ven. *calesella*.

2. Altri gerghi, così il milanese, hanno *burengo*.

3. Un caso calabrese sarà *tammusillu*, porcile, che andrà col sic. *dammusu*, vôlta, prigione, che è voce arabica (v. *Studi glottol. it.* III, 233). — C'è anche *trutiare* ruttare, *< *dè-eructare*; ma potremmo anche avervi una assimilazione di *d-t*.

4. Si continua qual feminile di qua dall'Alpi nella Valtellina (*tadreta*), nelle Alpi bergamasche (*edr-*), nella Ladinia centrale, e anche nel Friuli secondo il Cherubini VEDRÈCC. Da notarsi tuttavia che in queste ultime

il *-tg* e si limita a richiamare che anche nel Ticino occorrano forme con *-ć*. Queste forme son proprie della valle di Blenio [1], ma s'odono le loro corrispondenze anche più ad oriente, nel sistema dell'Adda, avendosi *vadrek'* nella Bregaglia. Più ad oriente ancora, a Poschiavo, dicono *vedréjt*. In Blenio, potrebbe trattarsi di *vitriculu, non così nella Sopraselva e nella Bregaglia. Onde, a non voler supporre che da un punto dell' Alpi la voce sia stata portata in altri [2], gioverà rintracciare una spiegazione, nella quale consentano tutti i dialetti. La forma poschiavina, presa di per se, potrebbe essere *vitrètu [3]; ma *jt* è in quella varietà anche il riflesso di ct, come lo è *c* in Blenio e come lo è *k'* nella Sopraselva e nella Bregaglia. Seguendo questa traccia fonetica, arriviamo a un *vitrictu, nel quale rivedremo lo-ctu di salictu, filictu, carectu, tutte voci rappresentate nelle Alpi nostre, le quali anzi vi aggiungono per conto proprio un *larictu « lariceto » (v. *Arch. glott. it.*, IX, 218, *Bollett. storico della Svizzera ital.*, XIX, 158 n.; aggiungi i parecchi nnll. *Larek -t* della Bregaglia e dell' Engadina. In quella valle, e più precisamente in territorio di Vicosoprano, ho pure udito testè un *Salakina*, che, anche per le condizioni del suolo, non potrebbe non essere salict-). Ben è vero che si tratta sempre, in questi esempi, di temi in *-k* e quindi il *k* di ctu non ispetta alla desinenza. Ma il senso dell'esatto rapporto tra tema e derivato doveva, nel caso nostro, essersi rallentato non poco, quando nel primitivo la gutturale si fece palatina, e dal rapporto oscurato

---

regioni, e così nell'Engadina, nulla esclude che il *-t-* (*tt*) sia da *ct*. Onde (ammesso anche il facile supposto che la Valtellina e Bergamo abbiano sostituito *-ghi* a *-ché*) potremmo avere -ictu su tutta la linea. — Altro derivato è il valcamon. *vebrial* (Biondelli).

È noto qui come non manchi nelle Alpi italiane glaciariu: friul. *glacere* (*Pagine friul.*, XIII, 51), valvigezz. *giascee*. Quest'ultimo è registrato dal Cherubini fin dal 1840; onde crederei vano il sospetto che vi si tratti di adattamenti al franc. *glacier* introdotto dai naturalisti e dagli alpinisti.

1. Il Cherubini dice *vedrècc* voce dell'alto Ticino.

2. Tanto nella Sopraselva che nella Bregaglia, nulla impediva che un cisalpino *-éć* venisse accolto tal quale (cf. il sopras. *setsch* = lomb. *seć*, secchio).

3. Nessuno troverà fuor di luogo che un « ghiacciajo » si chiami un « vetreto », « un luogo dove c'è molto vetro (ghiaccio) ».

poteva nascere che -ctu si sentisse come un vero e proprio suffisso derivativo per il concetto di « collettività ». Ciò è del resto avvenuto, nello stesso latino documentato, per la parola virectum, della quale v. Lindsay, *Die latein. Sprache*, 383 n. Stimerei così inutile di postulare un *vitricu = vitreu, da cui derivare *vitrĭctu.

71. — A. PIS. *virchione*, CHIAVISTELLO

Il Pieri (*Arch. glott. it.*, XII, 159-60) è propenso a supporre che sia da leggere **virghione*, il quale poi sarebbe un accrescitivo di **verghia* < virgula. Tutte ipotesi inutili. La voce si ripete nel *verchione* accolto del Petrocchi, e si riconnette al sen. *verrocchio*[1], verricello, già allegato dal Mussafia (*Beitrag*, 119). La voce senese poi va col franc. *verrouil* ecc. (Körting, 10107) da verŭculu. Quanto a *verchione*, esso sarà un **verr'o cchione* o **ver-*, e se ne ha una estrazione, come ben sospettava il Guarnerio (*Arch. glott. it.*, XIV, 394), nel còrso *ferchju* chiavistello, il cui *f-* è dallo stesso Guarnerio attribuito a « ferro ». Vedi a tal proposito, lo stesso Körting, il *Dict. général*, VERROU (qui s'attribuisce giustamante a « ferro » il *rr*), e le mie *Postille* al Körting, VERŬCULUM[2].

72. — NAP. *zeffunno zu-* ABISSO, SPROFONDO, ROVINA

Sarà deverbale da *zeffonnare* sprofondare, rovinare, e questo ci riporta a un « *soffondare* », <*subfundare come lo prova l'irp. *soffunno* (allato a *zuffunno*). L'*e* protonico si spiega per dissimilazione (cf. nap. *sepponta -tare* puntello -llare, e v. *Rev. de dial., rom.*, II, 96), e quanto al *z-* è da pensare al frequente *in s-* (o anche a **insoff-*), che dava senz' altro *in z-*[3].

---

1. Il Petrocchi dà *verrocchio*, strettojo da ulive, e per Lucca è indicata la stessa voce col valore di « randello » (*Arch. glott. it.*, XII, 173; Nieri *Vocab. lucch.*, s. v., dove s'allegano esempi antichi).

2. Cf. anche il sic. *virruggiu* spillo per forare le botti.

3. Il nostro *zeffunno* si rivede per avventura in *zefierno* demonio, il più cattivo dei demoni (inferno, irp.). Io vi vedrei *infierno* disposato appunto a *zeffunno*: ma insieme anche a « Lucifero », in quella forma che questa base è venuta rivestendo nel tar. *zifèrru* lucifero, demonio.

73. — VEN., LOMB. *c- zeocò*, MINCHIONE

Il Cherubini darebbe veramente *ze o co Jacom Antoni* e così il Boerio, *ce o co Giacomo Antonio*. Ma è forse questo un ampliamento seriore; poichè è certo che, almeno in Lombardia, s'adoperi anche il solo *zeocò* (*ogni fedel ze-o-co subet el va* ogni fedel minchione subito va, Porta, *ed. Robecchi*, 174). — Richiamo l'attenzione su questa e altre forme di eufemismi, augurandomi che venga presto chi studi esaurientemente l'argomento dell' eufemismo nelle lingue neolatine o in una di esse. *zeocò* è dunque non altro (come mostran di sapere anche i vocabolaristi e gli scrittori che scrivon separati i diversi elementi della combinazione) che un nome tratto dalla compitazione alfabetica dei due primi suoni (o lettere, poichè in realtà di queste sole è tenuto conto) della parola *coglione* : vuol cioè dire : *c* + *o* = *co*. — A Venezia dicono anche *coevía* (*co e via*), e, se la memoria non m'inganna, ho letto in qualche parte anche *coccitera* o *coezz-*. Quest'uso, di accennare la parola colla sola prima sillaba, Venezia lo applica pure alla voce *buzerona*, dicendosi in vece sua *buevía*, o anche, coll'aggiunta della terza lettera, *buzevía*. Il solo *bu* ritorna in questo modo veneziano : *el ga dito bu e ba*, cioè ha detto (a una donna) un'ingiuria innominabile; dove non saprei se *ba* sia tolto, per analogia, dal modo *senza dir nè buf nè baf*, o se, come *bu* vuol dire *buzerona*, così *ba* accenni ad uno dei parecchi termini comincianti da *ba-* coi quali si designa la mala femmina (*bagascia*, *baldracca*) e dei quali però nessuno è dato dal Boerio. — Il solo accenno alla prima lettera, o meglio al nome della prima lettera, avremo nel ven. *beco co l'effe*. lomb. *can de l'effa*[1], *baron con l'effa*, nei quali *effe -a* devon richiamare e velare insieme la parola « *fottuto* ».

Tra le curiosità dell'eufemismo ricorderò anche le diversioni del genere di quelle che qui seguono. Per *sangue di Dio !*, dicono a Milano *sangua de di de not* (Porta, *ediz. Robecchi*, 9), e per

1. Una nuova deviazione eufemistica da questo eufemismo è poi se in Lombardia si dica anche *can dela scala*, avendosi ricorso allo Scaligero veronese.

Cristo! adoperano *cribi e bufit!* Si tratta, nel primo esempio, che *Dio* o *Dia* (mil.), dopo essere stato torto a *di* giorno, si afferma ancor più questa interpretazione eufemistica richiamando insieme la 'notte'; nell'altro, che *cribi*, alterazione eufemistica, vien ricondotto a *cribi* crivello, e si cerca di distrarre ancor più l'attenzione dalla bestemmia iniziale, riducendola al *cribi e bufit*, ch' è il grido dei venditori ambulanti di crivelli e soffietti.

74. — ROMAGN. *ẓerbél*, STOLLO, BARCILE DEL PAGLIAJO

Quasi *acervale da acervu. — La fase dello svolgimento del *-c-*, al momento in cui cadde la sillaba iniziale, corrisponde giustamente a quella del lomb. *ẓerp -ba* acerbo -a, o a quella del gen. *śiṅ* (=*ẓiṅ*) *ecinu echinu [1], del quale v. Parodi in *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss*, 353. Per *rb* da *rv*, v. Mussafia, *Romagnol. Mundart*, § 223.

75. — IRP., NAP. *zezzáre*, SEDERE

I dialetti meridionali e il siciliano posseggono anch' essi (nap. *assettare*, sic. *assittari*, ecc.) quel *settare = *sed'tare, di cui al num. 14 n. Si può supporre senza troppo osare che abbia esistito anche un *settiare da cui **sezzare*, donde, per assimilazione, *zezzare*. — Solo per non lasciar intentato nessun lato del problema che riguarda il sa. *sezzere* (v. le mie *Bricciche sarde*, num. 41), chiederò, abbenchè con poca fiducia, se per avventura un sardo **sezzare* non abbia potuto influire su *séere* riducendolo a *sezzere* [2].

C. SALVIONI.

---

1. Altro riflesso di *ecinu, abbiamo in *ancina* riccio di mare, nap. ecc. (Merlo in *Miscellanea Scherillo*, 33), dove il genere mutato sarà dovuto all' *a-*. E v. ancora Meyer-Lübke in *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 730.

2. Diverso dal sardo *sezzere* (*sets-*) è il lad. *sezzer* (*sels*). Questo va giudicato come *vets-* (*vetsa* videt), cioè, per dirla col Waldberg (*Dial. di Celerina*, § 235), quale una forma analogica nata da quelle persone in cui il *ẓ* (*dś*), per esser finale, si riduceva a *z* (*ts*).

LES PARLERS

DU DUCHÉ DE BOURGOGNE

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES

Dans ses *Recherches sur la langue française au XIIIe siècle*, Fallot divise le « vieux langage français » en trois « dialectes principaux », le normand, le picard et le bourguignon ; puis il attribue à ce dernier dialecte le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, la Champagne et la Brie, le Nivernais, le Berry, l'Orléanais, une portion de l'Ile-de-France, l'Anjou en grande partie, et le Poitou tout entier. Fallot ne se dissimulait pas que le langage ne pouvait pas être identique sur tous les points de ce vaste territoire ; quelque insuffisants que fussent ses éléments d'information, il n'en avait pas moins constaté entre le parler de la Bourgogne et ceux de la Picardie ou du Poitou, par exemple, des différences ou, comme il le dit, des « nuances de langage » ; mais au lieu de les expliquer par l'indépendance réciproque des différents caractères linguistiques d'un même parler, il les attribuait à je ne sais quels mélanges qui se seraient produits, dans les régions voisines de la périphérie, entre les formes bourguignonnes, d'une part, et les formes picardes ou poitevines, de l'autre [1].

La doctrine de Fallot a été adoptée par Diez qui ramène également à trois « dialectes », — le bourguignon, le picard et le normand, — les particularités linguistiques de chacune des provinces du « domaine français » [2].

---

1. G. Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle*, p. 14-21.

2. F. Diez, *Grammaire des langues romanes*, trad. fr., t. I, p. 113-119.

On a depuis longtemps séparé le bourguignon du dialecte de l'Ile-de-France et des dialectes de l'Ouest, mais quelques romanistes continuent à confondre en un seul groupe linguistique le lorrain, le champenois et le bourguignon [1], bien que les traits qui distinguent ce dernier dialecte des deux autres et surtout du lorrain, soient à la fois plus nombreux et plus fortement accusés que ceux qui distinguent les parlers de l'Ile-de-France des parlers de la Bourgogne [2].

C'est à M. P. Meyer que revient l'honneur d'avoir le premier placé la question sur son véritable terrain. Après avoir montré que les anciennes traductions de saint Bernard et de saint Grégoire que depuis Fallot, on attribuait sans l'ombre d'une raison au dialecte bourguignon, appartiennent en réalité aux pays wallons. M. P. Meyer a dégagé d'un manuscrit qu'il croit avoir été exécuté à Semur-en-Auxois, les caractères phonétiques du parler en usage, au commencement du XIVe siècle, dans la Bourgogne occidentale [3].

M. E. Goerlich n'a pas imité la sage réserve du savant directeur de l'École des Chartes ; au lieu de limiter ses investigations aux parlers bourguignons, il a compris dans ses recherches [4] les parlers de régions qui, comme le Bourbonnais, le Nivernais, le Langoine et la Champagne, n'ont jamais appartenu à la Bourgogne. C'est, à un degré moindre, il est vrai, l'erreur dans laquelle était tombé Fallot. Sans doute les divisions politiques n'ont rien à démêler avec le développement du roman de France, et si l'on voulait être exact, on devrait se borner à tracer les limites géographiques des divers caractères phonétiques ou morphologiques. Je sais bien aussi que quelques-uns des

---

1. Voyez dans ce sens W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. fr., t. I, § 6, et H. Suchier, *Die Französ. und Provenzal. Sprache und ihre Mundarten*, dans le *Grundriss der roman. Phil.*, 2e éd., p. 762-766.

2. J'ai en vue le bourguignon et le lorrain du XIIIe siècle ; il va de soi que les divergences auxquelles je fais allusion se sont considérablement développées depuis cette époque.

3. P. Meyer, *Notice sur un ms. bourguignon suivie de pièces inédites*, dans *Romania*, VI, 1 et s.

4. *Der Burgundische Dialeckt in XIII und XIV Jahrhundert*, Heilbronn, 1889 (*Französ. Studien*, VII, 1).

traits bourguignons se retrouvent dans les parlers du Nivernais et de la Champagne, mais ces mêmes traits nous apparaissent également dans les parlers de la Lorraine et dans ceux des Pays Wallons. D'autres, en plus grand nombre, sont communs au bourguignon et au français. Que si, pour la facilité des recherches et pour la clarté de l'exposition, on se résout à créer des divisions linguistiques, le mieux est donc encore d'adopter comme base les divisions politiques de l'ancienne France ; autrement, on retombe fatalement dans le vague et dans l'obscurité d'où l'on a prétendu sortir en imaginant arbitrairement des groupements linguistiques contraires à la réalité des faits. C'est ce qui est arrivé à M. Goerlich. L'étude d'ailleurs très consciencieuse qu'il a consacrée au « dialecte bourguignon » (*Burgundische Dialekt*) n'est guère qu'une énumération touffue de formes empruntées à quantité de parlers divers. Pour ce qui est des traits caractéristiques des parlers de la Bourgogne, il est complètement impossible de les distinguer dans tout ce fouillis. C'est ainsi qu'aux pages 9 à 11, M. Goerlich cite pêle-mêle, comme formes bourguignonnes des participes en *-ey* du type *doney*, des participes en *-iey* du type *chargiey* et des infinitifs en *-eir* du type *doneir*, alors que dans le millier de documents originaux écrits en Bourgogne que j'ai lus ou copiés, les participes en *-ey* ne sont que l'infime exception, et que l'on ne rencontre pas un seul exemple de participe en *-iey* ou d'infinitif en *-eir*.

Le XIIIe siècle a été pour le bourguignon une époque de transition. C'est l'époque à laquelle la forme *ei* (= *ę*) s'est laissée remplacer successivement par *ai*, puis par *oi*, et où la forme *-et* (= -itto-) a abouti à *-ot*, après avoir passé par *-at*. Il arrive même que ces diverses formes apparaissent côte à côte dans les mêmes actes. Ce fait parait avoir échappé à M. Goerlich qui nous présente sur le même plan des formes appartenant en réalité à des époques différentes ; de telle sorte qu'on est porté à attribuer à des différences de pays, ce qui doit être attribué à des différences de date.

Telles qu'elles sont cependant, les nombreuses formes citées par M. Goerlich pourraient permettre la reconstitution des véritables caractères des parlers en usage dans le duché de Bourgogne, mais il faudrait pour cela que le lieu d'origine de chacune de ces formes nous soit nettement indiqué et qu'aucun

doute ne puisse s'élever sur l'exactitude des leçons qui nous les ont conservées. Or il s'en faut, et de beaucoup, qu'il en soit ainsi. En premier lieu, il est clair que l'indication de la publication d'où un document a été tiré ne nous renseigne que d'une façon bien insuffisante sur le lieu d'origine de ce document. D'autre part, j'ai pu me convaincre, par la lecture des originaux, du peu de valeur comme « textes de langue » des éditions de pièces d'archives que M. Goerlich a eues à sa disposition. Faites dans une intention purement historique, ces publications abondent en erreurs de lecture souvent grossières, en francisations systématiques et en abréviations inexactement résolues[1].

Il me faut maintenant faire connaître la méthode de travail à laquelle je me suis arrêté pour donner à mes recherches sur les parlers bourguignons, au moyen âge, le plus de précision et de sûreté possible. J'ai commencé par écarter tous les textes littéraires que l'on attribue avec plus ou moins de raison au dialecte bourguignon, pour m'en tenir aux seuls documents d'archives de date et de localisation certaines. Seulement, comme je connaissais par expérience le peu de confiance que méritent les éditions de documents bourguignons parues jusqu'à ce jour[2], je me suis résolu à fabriquer moi-même mes instruments de travail. Profitant de mon séjour à Dijon, j'ai compulsé dans le

---

1. Sur les trente-six publications citées par M. Goerlich dans sa Bibliographie, c'est à peine s'il s'en trouve une dizaine contenant des documents bourguignons. On se demande, non sans appréhension, ce que viennent faire dans cette bibliographie, le *Recueil des Chartes de Joinville*, les *Ordonnances des rois de France*, de Secousse, l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, de La Mure, et l'*Ancien Bourbonnais*, d'Achille Allier.

2. Bien que supérieures à celles de Pérard et de dom Plancher, les éditions données par M. E. Petit en appendice à son *Histoire des ducs de Bourgogne*, sont encore bien loin de présenter toutes les garanties désirables : elles abondent en erreurs de lecture qui font disparaître quelques-uns des traits les plus caractéristiques du dialecte bourguignon : *du*, *cete*, *meme*, *fils*, *covent*, *cent*, *volons*, *pitance*, etc., pour *dou*, *cele*, *menu*, *fil*, *covenz*, *cenz*, *voluns*, *pidance*, dans la charte d'Yolande de 1244 ; — *nul*, *devant*, *un*, *en*, *chascun*, *Meneors*, *Martin*, *remambre*, *thapiz*, *Bourc Nuez*, etc., pour *nus*, *davant*, *an* « on », *an* « en », *chascum*, *Menors*, *Mertin*, *reambre*, *chapiz*, *Bouc Nuez* à côté de *cles* « clercs », dans le testament de la dame de Vieilly, de 1249.

riche dépôt des archives de la Côte-d'Or, un millier de documents originaux (lettres patentes, lettres missives, arbitrages, jugements, testaments, comptes, censiers, rôles de fiefs, etc.) écrits en Bourgogne de 1244 à 1350. Sur ce nombre, j'ai choisi près de 500 pièces que j'ai copiées, et c'est à l'aide de ces documents que j'ai étudié les parlers bourguignons aux XIIIe et XIVe siècles. La facilité que j'avais de me reporter aux originaux pour vérifier les lectures qui me semblaient suspectes, me permet d'affirmer la rigoureuse exactitude de mes copies. Je n'ai fait à la règle que je m'étais posée qu'un tout petit nombre d'exceptions portant, l'une sur la charte d'Auxonne de 1220 publiée par Teulet (*Trésor des chartes*, II, n° 2032) d'après un *vidimus* de 1367, et les autres sur une dizaine de chartes bourguignonnes publiées par M. de Charmasse dans le *Cartulaire de l'évêché d'Autun* et dans le *Cartulaire de l'église d'Autun*. Sauf un petit nombre de copies contemporaines insérées au Cartulaire de Cîteaux et deux ou trois *vidimus* également contemporains, tous les actes dont je me suis servi sont des originaux scellés.

Il eût été excessif de consacrer une étude spéciale aux parlers de chacun des pays qui composent la Bourgogne; comme les traits linguistiques du bourguignon paraissent suivre principalement la direction est-ouest, j'ai divisé l'ancien duché de Bourgogne en deux parties : la Bourgogne orientale et la Bourgogne occidentale. Dans la première, je comprends le Dijonnais, le Nuiton, le Beaunois, l'Auxonnois, le Losnois et le Chalonnais; dans la seconde, le Châtillonnais, l'Auxois et l'Autunois.

Il ne pouvait pas être question de donner ici tous les actes mis à profit; je me contenterai d'en publier une trentaine. Pour les autres, il me suffira d'en donner la liste; cette liste sera établie de façon que l'on puisse, en s'y reportant, trouver sans peine le lieu d'origine et la date de chacune des formes citées.

Aux XIIIe et XIVe siècles, il est très rare que les actes portent l'indication du lieu où ils ont été rédigés. Pour justifier les localisations auxquelles je me suis arrêté et pour en permettre le contrôle, je rappellerai brièvement les règles qui présidaient, à cette époque, à la rédaction des actes publics dans le duché de Bourgogne.

De nos jours, lorsque les parties contractantes veulent s'assurer une preuve authentique de leurs conventions réciproques,

elles font dresser par un notaire un acte unique qui les constate. Au moyen âge, ce procédé était inconnu dans les pays de droit coutumier : chacune des parties reconnaissait ses obligations dans des lettres patentes qu'elle revêtait de son sceau ; l'échange de ces lettres constituait le premier acte d'exécution du contrat [1]. Il va de soi que ce système ne pouvait être employé que par des personnes en possession du droit de juridiction, sans lequel il était impossible de conférer à un acte le caractère d'authenticité [2]. Les contractants qui n'avaient pas ce droit allaient trouver l'official, le doyen de chrétienté ou l'abbé le plus voisin, et lui demandaient de recevoir leur aveu en la forme authentique.

Au XIIIe siècle, les juridictions ecclésiastiques sont encore en pleine faveur, et le nombre des contrats qu'elles reçoivent est considérable. C'est que ces juridictions sont nombreuses et plus à la portée des parties que la cour du duc ou celle des deux baillis qui se partageaient alors l'administration judiciaire du duché. La cour épiscopale s'étant vue débordée, avait en effet délégué une partie de ses attributions d'abord aux archidiacres, puis aux archiprêtres ou doyens de chrétienté; enfin, à tort ou à raison, les abbés s'étaient arrogé le droit de recevoir les actes publics et de les revêtir de leurs sceaux.

Tous ces personnages ecclésiastiques avaient des clercs attachés à leur cour qui faisaient à la fois office de notaires et de greffiers, et auxquels ils déléguaient le soin de recevoir les *recognitiones* en leur nom. Suivant un usage très répandu, ces clercs déclaraient dans l'acte que les parties avaient comparu devant le juge, alors qu'en réalité elles n'avaient comparu que devant eux [3]. Il leur

---

1. Ce procédé est clairement indiqué dans des lettres par lesquelles Gui de Prangey reconnaît tenir en fief la ville de Tarsul qui lui a été concédée par Hugues V, « si comme », ajoute-t-il, « il est contenu en lettres saelées du seaul de sa chambre, lesqueles je ha por devers moi » (Arch. de la Côte-d'Or, B 10492).

2. On sait qu'il en était autrement dans les pays qui suivaient le droit romain : dans ces pays, les notaires ou tabellions conféraient le caractère authentique aux actes qu'ils recevaient; cf. P. Fournier, *Les Officialités au moyen âge*, p. 45.

3. Voir sur ce point P. Fournier, *op. cit.*, p. 50.

arrivait même de mettre en scène l'official, l'archiprêtre ou l'abbé, et de leur faire déclarer qu'ils avaient apposé leur sceau à l'acte, à la demande du contractant, tandis qu'en fait, l'apposition du sceau n'avait eu lieu que plusieurs jours après la passation de l'acte.

A partir du dernier quart du XIIIe siècle, les choses tendent à se modifier. Soit que le développement de l'institution des baillis et des tabellions ducaux eût rendu la juridiction ducale plus facilement accessible [1], soit que la *curia ducis* disposât de moyens d'exécution plus sûrs que l'excommunication, toujours est-il que nous voyons les parties s'éloigner des cours d'église pour s'adresser à la juridiction laïque. Pendant quelque temps encore, comme deux sûretés valent mieux qu'une, les contractants demanderont l'apposition du sceau ecclésiastique à côté de celui du duc, mais à partir de la fin du XIIIe siècle, ils se décident définitivement pour le *sigillum curiae Burgundiae*.

Il y avait à cette règle une importante exception fondée sur ce principe de raison que nul ne peut être à la fois juge et partie. Comme l'apposition du « sceau aux contrats » emportait attribution de compétence au profit de la cour dont le sceau avait été demandé, les parties qui contractaient avec le duc, s'adressaient aux juridictions ecclésiastiques ou seigneuriales, pour s'assurer des juges indépendants, en cas de contestation sur l'exécution du contrat.

Nous venons de parler des juridictions seigneuriales; il y avait en effet, en Bourgogne, un certain nombre de seigneurs qui avaient une chancellerie et qui apposaient leurs sceaux aux « confessions » des parties, lorsqu'ils en étaient requis; c'était le cas notamment pour les seigneurs de Vergy, de Thil-Châtel, de Grancey et de Pagny.

Telles étaient à l'époque à laquelle remontent nos documents, les règles suivies en Bourgogne pour la rédaction des contrats ; la connaissance de ces règles m'a permis de dater de lieu avec une suffisante certitude, les actes dont je me suis servi.

---

1. Sur les baillis ducaux, voyez la savante étude de M. E. Champeaux intitulée : *Les origines du parlement de Bourgogne*, p. XXXI et suiv. ; cette étude précède les *Ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché* que le même auteur a publiées au t. XVII de la *Revue Bourguignonne*.

Dans les observations grammaticales dont je fais suivre la publication de mes textes bourguignons, je me suis proposé un double but. En premier lieu, je me suis efforcé d'apporter sur les caractères linguistiques du dialecte bourguignon et notamment sur ceux de ces caractères qui différencient ce dialecte du français et du lorrain, des informations précises et sûres qui puissent autoriser, le cas échéant, l'attribution à la Bourgogne d'œuvres littéraires sur l'origine desquelles on n'est pas encore fixé. Parmi les documents dont j'ai fait état, les uns ont été rédigés par de modestes clercs de campagne, dont il y a d'autant moins de raison de suspecter l'origine bourguignonne qu'ils vivaient en un temps où l'on ne se déplaçait guère. Les autres sont sortis de la chancellerie ou des greffes des ducs de la seconde race qui n'avaient pas pour habitude d'aller chercher leurs fonctionnaires au delà des frontières de leur duché. Tout au plus faisaient-ils parfois appel à des juristes de l'Auxois, de l'Autunois ou du Châtillonnais. Or il n'y avait pas alors entre les parlers de la Bourgogne, des divergences assez notables pour que ce fait, d'ailleurs exceptionnel, ait pu exercer une influence sensible sur le résultat de mes investigations.

Je me suis préoccupé, en second lieu, de localiser non seulement dans l'espace, mais encore dans le temps, les différents traits linguistiques qui apparaissent dans nos textes. J'ai eu recours pour cela aux formes romanes qui se sont glissées en assez grand nombre dans les chartes latines écrites en Bourgogne du IXe au XIIIe siècle. Grâce à ces documents, je crois être arrivé à établir que parmi les caractères que l'on considère comme essentiellement bourguignons, il en est quelques-uns qui ne remontent guère au delà du XIIIe siècle. C'est une démonstration nouvelle d'un fait aujourd'hui bien connu, je veux dire l'apparition relativement tardive, dans les parlers de France, des traits dialectaux.

DOCUMENTS LINGUISTIQUES

I. DIJONNAIS

I. 1244, novembre (Arch. dép. Côte-d'Or, H 1061 : original).

Nos Yolenz, duchesse de Borgoin*ne* [1], façons savoir a toz ces qui verront cez presentes letres que nos, per la volentey *et* p*er* l'otroy de nostre chier seignor Hugun, lou duc de Borgoin*ne*, avuns doney *et* otroié en aumosne p*er*petuaument por lou salut de luy especiaum*ent* *et* de nos, *et* de toz nos ancessors, a Deu et au[s]nonneins de l'abaie dou Leu Deu [2] qui est pres de Vergi [3], la sexte part dou grant disme de Chauz [4], la quele nos aviens ou disme de cele vile, et la moitié dou menu disme, et nostre graange, et nostre guaeingnage et nos pastures : les quex choses nos aviens en la vile de Chauz, et des quex nos estiens tenant au jor que ces dons et ces letres furent faites. Et de ces choses nos suemes nos desvetue : et en avu*ns* revestue corporement l'abaausse et les nonneyns de la dite abaie. Et eles nos ont doney et otroié purement por Deu, que eles feront chascun an perpetuaument remenbrance especial dou devant dit Hugun lou duc de Borgoin*ne* monseignor, et ausim*ent* de nos et de ma mere la contesse Haenor [5] : et feront lou servise p*or* lou conte Robert, mon pere [6], et por lou conte Robert, lou pere mon pere [7], et p*or* sa femme, la contesse Yolent m'aiguele [8], et por Huguenin, mon chier fil, et por les ancessors monseignor *et* por les nostres : en teil meniere que tant cum messires li Dux et nos vivrons *et* ma mere la contesse Haenor, les devant dites nonneins feront chascun an, p*or* chascun de nos, chanter une messe conventual dou Seint Esperit por lou salut de nos : et apres nos decez, chantera l'on des feis Deu. Et saiche l'on que quant on fera lou servise p*or* monseignor lou Duc, *et* a sa vie *et* apres son decet, li covenz de la dite abaie aura p*or* pidance, chascun an,

---

1. Yolande, fille de Robert III, comte de Dreux, avait épousé Hugues IV, duc de Bourgogne, en 1229 : elle mourut en 1248. Son nom remonte au germanique *Idelindis*, variante d'*Idelindis*, qui se lisent l'un et l'autre au Polyptique d'Irminon, p. 99 et 100.

2. L'abbaye de Bernardines dite Notre-Dame du Lieu-Dieu fut fondée en 1140 par le seigneur de Vergy, sur le territoire de la paroisse de Magny, au bailliage de Nuits ; elle fut transférée à Beaune en 1634 ; cf. Garreau, *Description du gouvernement de Bourgogne*, 2e éd., p. 360, 509.

3. Vergy, comm. de Reullé-Vergy, cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon.

4. Chaux, cant. de Nuits, arr. de Beaune.

5. Aenor de Saint-Valléry, femme de Robert III, comte de Dreux.

6. Robert III, comte de Dreux, mort en 1233.

7. Robert II, comte de Dreux, mort en 1218.

8. Yolende de Coucy, femme de Robert II.

celuy jor, .XL. *sols* que l'en perra es devant dites choses, que nos avu*ns* donées. Et ausiment .XL. *sols*, quant on fera lou servise por moy et .XX. *sols*, *quant* on fera lou servise por ma mere, et .XX. *sols*, *quant* on fera lou servise p*or* mon pere lou conte Robert ; et *quant* on fera lou servise p*or* lou conte Robert mon aiguel, et lou servise p*or* la contesse Yolent, sa femme, p*or* chascun .XX. *sols* ; et *quant* on fera lou servise p*or* Huguenin, mon chier fil, et por les ancessors monseignor lou Duc *et* p*or* les miens ensemble .XL. *sols*. Et ensinc l'ont p*r*omis l'abaausse et les nonneins de la devant dite abbaie, a faire chascun an, a toz jorz mais, a bone foi. Et nos Hugues, dux de Bor goin*ne*, mariz a la devant dite Yolent, la duchesse, façons savoir a toz ces qui verront ces letres que nos avuns doney et otroié a la devant dite Yolent, nostre femme, lou pooir de faire lou devant dit don et la dite aumosne. Et la voluns et ottroiuns et tenuns p*or* faite ; et p*r*ometuns en bone foi que jamais, p*er* nos ne p*er* autruy, ne venru*ns* encontre. Et i avu*ns* fait ametre nostre seaul en ceste p*r*esente chartre en tesmoignaige. Et nos ausiment Yolenz, la duchesse, i av*uns* mis nostre seaul. Et ge l'abaausse de la dite abbaie p*er* lo consentement et p*er* la volontey et p*er* la requeste de tot nostre covent, avu*ns* ausiment mis nostre seaul, en temoisgnaige que nos suemes tenues de faire et ferons chascun an a toz jorz mais, les devant diz servises, si com il est desus devisey, a bone foi. Ce fu fait en l'an de l'incarnation nos-t*r*e seignor de mil *et* dous cenz *et* quarante *et* quatre anz, ou mois de novembre.

II. 1249, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 478 ; original).

Nos Amees, abbes de Saint Estene de Digon, et maistre Guarniers, diens de la cristientey de Digon, façuns a savoir a toz ces qui verrunt ces p*r*esentes letres, que en nostre presence messire Henriz, sires de Rie [1], requenut que il a vendu *et* outroié en herietaige p*er*petuaume*nt* a Hugun lou duc de Bor-goin*ne* *et* a ses hers la moitié de la vile de Beignous [2] qui est selunc Argilli [3] ; la quele moitié cil Henriz tenoit dou devant dit Duc. De la quele moitié *et* de tout lou droit q*ue* cil Henriz avoit ou pooit avoir en la devant dite vile, en ho*m*mes, en terres, en prez, en boys, en eaaus, en justises et en totes aut*r*es manieres, il se devesti p*er* devant nos , p*or* luy *et* p*or* ses hers, *et* en revesti corporelment lou comandement lou Duc, ou non dou Duc *et* de ses hers, et quita lou fieu. Et ast tenuz ces choses a guarantir, et dou pris de la vendue se tint li diz Henriz p*or* paie p*er* devant nos. Et en tesmoing de ces choses, p*er* la priere de celuy Henri, nos avu*ns* mis nos seaus en ces letres. Ce fu fait en l'an de l'incarnation nostre seignor mil *et* dous cenz *et* q*u*arante *et* nuef anz, ou moys de avril.

---

1. Rye, cant. de Chaumergy, arr. de Dôle, Jura.
2. Bagnot, cant. de Seurre, arr. de Beaune, Côte-d'Or.
3. Argilly, cant. de Nuits, arr. de Beaune, Côte-d'Or.

III. 1255, janvier (Arch. dép. Côte-d'Or. B 10473 ; original).

Je Henris de Verge, senechaus de Burgoigne *et* sires de Mirabel [1], faz savoir a toz ces qui verront ces presentes letres, que je ay tex covenances vers Hamon de Rochefort, acediacre de Leingres et seignor de Seint Seingne [2] ; ce ast asavoir que comant qu'il soit, en quelque meniere qu'il aveingne, que je ne mi hoir puissiens faire que nos ayens le fie de Seint Seingne, que li sires de Seint Seingne tenoit dou seignor de Bealmont [3], je voil et otroi et oblijoi moi et mes hoirs, a ce que li diz fiez, ce ast a savoir la maisons et la forterece et les apertenances, soient de fye lige *et* ne soient ne jurables ne randables et sanz garde. Et voil et otroi que li diz arcediacres, ou qui que soit apres lui sires de Seint Seingne, puissent ovrer en la dite forterece a lor volunté et amander et enforcier, que je ne mi hoir qui saront apres moi ne les en puissiens enpoiochier ne contredire, ne par nos ne par autrui. Et voil *et* otroi que li diz fiez soit toz jorz mais au seignor de Mirabel qui qu'il soit, senz partir de sa mayn, se ce n'ere per le consentemant dou seignor de Seint Seingne qui qu'il soit. Et apres, je premoit por moi *et* por mes hoirs, audit arcediacre et au seignor de Seint Seingne qui qu'il soit, a garantir tote la terre que messires Raos, chevaliers, *et* sires Poinz d'Estables [4] et Huguenins tenoent a Estables et a Seint Seingne *et* es finages de ces dues viles *et* esquicter vers totes gænz. Et ces dites covinances, je promet en bone foy a tenir *et* a garder, et en oblijoi a ce moi *et* mes hoirs. Et por ce que ces covenances soent fermes et estables a toz jorz mais, je ay mis mon sael en ces presantes letres. Et ce fu fait en l'an de l'incarnation Jhesu-Crist, mil et dues cenz et cinquante cinc, ou moys de janvier.

IV. 1273, mars (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1378 ; original).

Ge Jehanz de Voone [5], chevaliers, faz savoir a touz cels qui verront *et* orront czls presentes lettres, que por les cortoisies *et* les bontéz que mes améz sires nobles bers Roberz, dux de Berguoinne, m'ai fait, ge don, ottroi, quit, delivroi *et* guerpi a mon seignor le duc desus dit, por lui *et* por ses hoirs, en heretaige permaingnable, tout le droit, tote la raison *et* tote la action que ge *et* mi hoir avons *et* poons avoir *et* devons, por quelque raison que ce soit, ou banc de venoingier *et* en mettre le vignier *et* en presenter le vignier de Voone, por

1. Mirebeau-sur-Bèze, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dijon.
2. Saint-Seine-sur-Vingeanne, cant. de Fontaine-Française, arr. de Dijon.
3. Beaumont-sur-Vingeanne, cant. de Mirebeau-sur-Bèze.
4. Probablement Etaules, arr. et cant. de Dijon.
5. Vosne, cant. de Nuits, arr. de Beaune, Côte-d'Or, l'un des meilleurs crus de la Haute-Bourgogne.

tout le finaige qui se porte dois la roele qui est apelee la rue Brullot jusque a la vignerie de Nuyz, sauf ce que ge et mi hoir porrons mettre chascun an un guarçon por garder nos vignes propres de Voone, senz recevoir garde des autres vignes dou dit finaige, et que ge et mi hoir porrons venaingier nos vignes propres de Voone quant nos plaira, senz banc et senz paier garde ou vignerie. Por quoi, ge ai revestu por moi et por mes hoirs mon seignor le duc desus dit, por lui et por ses hoirs, des dites choses desus donees, et m'an suis devestuz et en ai mis mon seignor le duc, por lui et por ses hoirs, en possession et en saisine verae ; et promet per mon sairement corporelment doné sor seinz evangiles, que ge contre cest don ne vanrai por moi ou por autrui, taisiblement ou expressement ; et a ce tenir et garder, ge enloi mes hoirs. Ou tesmoignaige de la quel chose, ge ai sopplié et requis a mettre en cels lettres les seaus a henorables homes mon seignor Anseri, arcediacre de Digenois en l'Iglise de Lengres, et de maistre Aubri, deien de la Crestienté de Dijon. Ce est fait en l'an de grace mil. CC. et sexante et troze, ou mois de marz.

V. 1278, juin (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10481 ; original).

Nos Jahanz de Verge, seneschauz de Burgoignen, sires de Fouvanz [1], faisons savoir a touz ces qui ces letres verront et orront, que nos tenons en fey de noble prince nostre chier segnour et cosin Robert duc de Burgoignen, chanberier de France, Beaumont sus Vingennen, le chastel, ce est a savoir la ville et la chastelerie toute, et les appendises, et les apertenances, et auximant la ville de Reneves, et les appendises et les apertenances toutes, quex que eles soient et en queque leu, es dites villes et ou chastel et es apertenances, ce que l'un i tient ou doit tenir de nos, en terres, prez, vignens, villes, maisons, homes, bois, justises, segnories, fiez, rerefiez, aigues et en toutes autres choses, pour queque nom eles soient nommées, senz riens excepter ne oster, et pour nos pour les noz, recognissons ces choses toutes estre et tenir dou fey celui duc et des siens ; et en sumes entré en son homenaige et fait feauté, si cum de droit fey, nu a nu, senz nul entredoux et senz reprendre ne recoignoistre d'autre segnour des ore en avant. Et pour ces choses, li diz dux nos ha doné trois cenz livres de tornois, les quex nos havons ahuz et recehuz et pour paihez nos en tenons ; et prometons ces choses tenir et garder, pour nos et pour noz heirs, a touz jors, senz aler contre. Et arenonçons a touz droiz et a tous usaiges qui porroient aidier nos ou a noz heirs en aler contre ces chouses, en tout ou en partie. Et pour ce que eles soient fermes et estaubles, nos havons mis nostre seel en ces letres en tesmoignaige de verité. Ce fu doné le mardi apres Pentecoste, en Talant [2], en l'an de l'incarnation nostre segnour Jhesu Christ, mil CC. LX et dix et huit.

---

1. Fouvant, cant. de Champlitte, arr. de Gray, Haute-Saône.
2. Talant, cant. nord de Dijon.

VI. 1281, janvier (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1298 ; original).

En non de nostre soingnor, amen. Ge Jehanz de Rouvre, prestes, chanoi*n*nes de la chapele mon soingnor le Duc de Dyjon, fais savoir a touz ceaus qui verront *et* orront cels presentes lettres, que por ce que nobles princeps, mes redotez sires Robers, dux de Burgoingne, ai doné et outroié a moi a ma vie tant soulemant, trois jornaus de vigne qui furent Jehannin de Soissons *et* sont assis ou finaige de Crimolois, la ou l'en dit en Monte Vignes, selonc la vigne Wiot d'Arcis, d'une part, *et* selonc la vigne sire Hugue Baudot d'Auxone, d'autre part, ge, en recompensation *et* en escheange dou dit don, de ma bone volunté, don, outroiois *et* quittois maintenant apres mon deces au devant dit mon soingnor le duc, en herietaige p*er*maingnauble, sept quartiers de vigne qui sont assis ou finaige de Dyjon, la ou l'en dit en la Coste de Becis, selonc la vigne Willermot Ancorroise, d'une p*ar*t, et selonc la vigne P*er*reaul Nuytrot, d'autre part ; apres, cinc soitures de pré assises desoz Faverney, la ou l'en dit ou Pré de la Boonne, selonc le pré es Tampliers, d'une part, *et* selonc le pré P*er*rin Boichot, d'autre part ; *et* apres, une piece de terre arauble *con*tenant environ trois jornaus, assise desoz le molin dou chesteaul de Rouvre, la ou l'en dit au Fuyllot, selonc la riviere dou dit molin, d'une part, *et* selonc la terre dame Eustace, d'autre part. Les quex toutes choses devant dites ge promet et suis tenuz en bone foy, garantir au dit mon soingnor le duc *et* a ses hoirs, a touz jors mais, vers toutes genz, senz aler ancontre, sauf a moy, tant cum ge vivra, le fruit de cels choses devant dites [1]. Et pour ce, ge en enloiois a mon soingnor le duc *et* a ses hoirs, moi *et* mes hoirs *et* touz mes biens. En tesmoing de la quel chose, ge ai sopplié *et* requis a mettre en cels presentes lettres les seaus de honoraubles homes, saiges *et* discreiz, de mon soingnor Hugue..., abbé de Seint-Benigne de Dyjon, *et* de mon soingnor Artaul..[1] doien de la chapele mon soingnor le duc devant dit. Et nos Hugues abbes *et* Artaus doiens devant dit, es prieres *et* a la requeste dou devant dit mon soingnor Jehan, avons mis noz seaus en cels presentes lettres, en tesmoingnaige de verité. Ce est fait et doné l'an de grace mil dous cenz quatre vinz *et* un, ou mois de janvier.

VII. 1296, octobre (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10487 ; original).

Nos Roberz, dux de Borg*oingne*, façons savoir a touz cels q*ui* v*er*ront et orront cels p*r*esentes lettres, que nos de main et de boiche, p*or* nos et p*or* nos hoirs, avons recehu en n*ost*re feauté *et* en n*ost*re homme liege, mo*n* soi-

1. Les points après Hugue et Artaul sont sur l'original. Il s'agit ici de Hugues II d'Arc-Sur-Tille qui succéda en 1269 à l'abbé Richard dans la direction de l'abbaye de Saint-Bénigne et fut inhumé le 12 juin 1300 ; cf. *Gallia Christiana*, t. IV, c. 687-688.

gnor Mile, soignor de Noiers, chevalier, por lui et por ses hoirs seignors de Noiers, de la botoillerie de Borgoingne, dou profist et de la droiture d'icele botoillerie ; en tel maniere que quicunques sera sires de Noiers, il la tanra et ne la porra oster de sa main, et que autres que cilz qui sera sires de Noiers ne la puisse tenir ; et per ensinc nos l'avons vestu da la dite botoillerie, dou profist et de la droiture d'icele. Et en promotons, por nos et por nos hoirs, en bone foi, les hoirs dou dit monsoignor Mile estanz soignors de Noiers, recevoir en nostre hommaige lige, quant il en vanront a nos et nos en requerront. Et volons et otroions au dit soignor de Noiers, por lui et por ses hoirs, li fiez de Noiers et de la chastellerie et des appertenances de Noiers, et li fiez de la dite botoillerie, dou profist et de la droiture d''cele, soient tenu(z) et reputé por un meisme fie. Ou tesmoing de la quel chose, nous avons bailliés au dit soignor de Noiers cels presentes lettres saelees de nostre seal. C'est fait et doné l'an de grace M. CC et IIII^xx et seze, ou mois d'oittovre.

VIII. 1315, avril, 27 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 308 ; original).

Nos Hugues, dux de Borgoingne, faceons savoir a touz que nos sains de pansée et estanz an nostre memoire, je sai[t] ce que nos sumes an grief anffermeté de nostre cors, vuillanz et desirranz de tote [l. 2] nostre pansée vivre et morir an Deu nostre creatour, an acroissant nostre testanmant et nostre darraine volunté que autre foiz havons fait et ordeney, non mie en desaordant dou dit testanmant [l. 3] mas en nos aordant dou tout an tout a iceli por les presenz codicilles, volons et ordinons de rechief, avec les choses contenues au dit testanmant, les choses ci dessouz contenues, c'est a savoir [l. 4] que cum nos hahussiens volu et ordiney an nostre dit testanmant et eslehue nostre sepulture an nostre chapelle de Dyjon, por ce que nos antandiens que bone concorde venist et fust antre le chapitre [l. 5] de nostre dite chapelle d'une part et les religious de Saint Estiene de Dyjon, d'autre, et que cymitieres fust beneiz et dediéz an la dite chapelle aincois que nos trespassessiens de cest sigle et nos soyens [l. 6] certains que il covient nos et toutes autres mortelx creatures morir, et ne sumes certain de l'ore de la mort, por ce la dite clause de nostre dite sepulture contenue ou dit testanmant, et volons et darre[l. 7]remant acordons et ordinons que se anxinc est que devant ce que nos trespassiens de cest siegle, cymetieres soit faiz, estaubliz, beneiz et dedièz an nostre dite chapelle que nos yssoyens portéz et an [l. 8] nostre dite chapelle mis et seveliz. Et se il plait a nostre creatour que nos trespassiens de cest siegle aincois que li cymiteres isso beneiz et dediéz, nos eslisons et ordinons nostre dite sepulture an l'egli[l. 9]se de Cisteaux avec nos ancessours an quelque leu que nos trespassons. Item, an acroissant et aordant an nostre dit testanmant, Nos quitons por nos et nos hors a touz jours a monseignour Guy curié [l. 10] de Plomberes, Jaquot Martin son frere, Adelinete et Osanete lour suers, hors de monseignour Gauter de Boux jadix chenoinne de nostre dite chapelle quinze cenz livres de bons petiz tornos que il nos doivent [l. 11] por raison

de hun acort fait antre nos *et* lour sur pluxours choses que nos disiens aux estre tenuz a nos por le fait dou dit mo*nsei*gnour Gaut*er*, *et* les an absoillons dou tout an tout. Item dono*ns* [l. 12] et quitons a Hugueni*n* Melenc de Beaune trois cen*z* livres de bons petiz torno*s* qu'il nos havoit donées *et* promises por nos robes. Item nos dono*ns* et laissons a Symonot no*st*re barbier cinq*u*ante livres de [l. 13] torno*s* lesquelx nos co*m*mandons li pahier an deniers no*m*bréz. Item, donons, laissons, oct*r*ions et quittons au dit Symonet por donation p*er*petuel *et* non rapalauble faite antre les vix, por li *et* por ses hors [l. 14] dix livrées de t*er*re a bons tornoix de rante annuel et perpetuel a p*r*anre, lever, percevoir et havoir de li et des hors de li, chascu*n* an, une foiz a touz jours, sur nos rantes de Dyjon, en reco*m*pe*n*sacio*n* [l. 15] des s*er*vises bons *et* aggreaubles qu'il nos ha faiz et a no*st*re tres che*r* pere, cui Dex absoille. Ite*m*, dono*ns* et laissons a l'uevre de l'Ospitaul de N*os*tre Dame de Dyjo*n*, vint livres de tornois. Ite*m*, dono*ns*, laissons, [l. 16] oct*r*ions et quittons an donacio*n* p*er*petuel et no*n* rappalauble a mon*soignour* Odart, soig*nour* de Mo*n*tagu, no*st*re amé et feaul cosin *et* ch*evalier*, cent livrées de t*er*re a bons tornois petiz de annuel et p*er*petuel [l. 17] rante por li et por ses hors, en recompensation des bons et agg*r*eaubles s*er*vises que il nos ha faiz, lesquelx cent livrées de t*er*re a la dite monoye, nos volo*ns* et ordino*ns* que elles soyent assises [l. 18] a li *et* a ses hoirs sur no*st*re t*er*re au plux pres de Mo*n*tagu, a l'esgart de nos executours co*n*tenuz an no*st*re dit testanmant *et* es codicilles presenz. Ite*m*, nos dono*ns*, laissons, oct*r*ions et quitto*ns* por [l. 19] nos et por les no*st*res a mo*nsoignour* Mathe, soig*nour* de Mo*nt*martin, no*st*re amé *et* feaul chevalier, q*u*arante muix de vin a la mesure de Dyjon de annuel et p*er*petuel rante a p*r*anre, lever, havoir et p*er*cevoir de li [l. 20] et de ses hors a touz jours mai[s], chascun an une foiz, ou te*m*ps de venoi*n*ges, an no*st*re cloux de Chenoves et dou vin dou dit cloux, en reco*m*pensacion des bons et granz s*er*vises et agg*r*eaubles que il nos ha [l. 21] faiz. Item, nos volons et ordeno*ns* que tut li do*m*maiges, li costemanz et tuit li inte*r*est que Jehans qui fust no*st*res tabellions a Chalo*n*, ha sustenuz, faiz et ancorruz por le fait de la p*r*ise de son cors q*ue* pris ha [l. 22] esté, li soient randuz, resarti et restaubliz antieremant. Item, volons et ordinons et co*m*mandons que tut cil qui hont este trop ch*ar*gié *et* trop grevey de no*st*re subve*n*tio*n* p*or* no*st*re chevalerie *et* qui trop an [l. 23] hont pahié an soient desch*ar*giéz *et* relevéz suffisa*n*mant. Et por ce que no*st*re diz testanmanz, ansamble ses codicilles, soit meauz et plus dilige*n*mant mis a execucion selon sa tenour, nos mettons, [l. 24] fazo*ns*, ordenons et estaublissons nos chiers et bie*n* améz cosins le soignour de Marcul, mo*nsoignour* Hugo*n* de Vienne, soig*nour* de Paigne, mons*oignour* Rich*ar*t de Mo*n*beliart, soignour d'Antigny, an ajostant [l. 25] et accroissant no*st*re dit testa*n*mant, nos executours de no*st*re dit testanm*an*t, ansamble nos aut*r*es executours contenuz et nonméz au dit testamant et lour dono*ns* celle moisme poissance, ansamble [l. 26] nos aut*r*es diz executours, que nos havons donée as diz

nos autres executors an nostre dit testanmant. Et donons et laissons a chascun de nos diz executours les somes de deniers ci [l. 27] desouz contenues por lour poinnes et labours de nostre dit testanmant mettre a execucion ; c'est a savoir au soignour de Marcul cin cenz livres de bons petiz tornois, a monsoignour Hugon de Vienne [l. 28] quatre cenz et au dit monsoignour Richart d'Antigny .ccc. livres de la dite monoye. Et volons que ces nostres codicilles, ansamble nostre dit testanmant vaille por touz les droiz, les loix, les costumes [l. 29] et les usaiges que il meauz vaudra et valoir poirra et devray, sanz nul rapel. Et volons que se nostre hoir ou cil qui hauront cause de nos veniont encontre aucune chose contenue an nostre [l. 30] dit testanmant et an nos codicilles, que foix et audiance lour soit denoyé dou tout an tout, et ne se puisient dire ne clamer nostre hoir, tant cum il contrediront a nostre darrainne volontey. Et [l. 31] avec totes ces choses donons, octrions et laissons a monsoignour Robert, soignour de Larre, nostre amé et feaul chevalier, an heritaige perpetuel por li et por ses hors, cinquante livres[1] de terre a bons tornois petiz, les queles [l. 32] li seront assises au plux pres de sa terre de Larrey, a l'esgart de nos diz executors en recompensation des servises agreaubles que il nos ha faiz. De rechief donons et laissons a maistre Guillaume de [l. 33] Champduis et a maistre Martin de Flurey, phisiciens, por lour poinnes et lour labours que il hont sustenu a nos visiter, a chascun d'aux, doux [cenz] cinquante livres de dygenos tant solemant. De [l. 34] rechief, donons, laissons et quittons en heritaice perpetuel a Alixandre de Blaise, nostre amé et feaul, trante livrée[s] de terre a bons petits tornois de annuel et perpetuel rante, lesqueles li seront assises au plux [l. 35] pres de sa terre de Blaise, au regart de nos diz executours. Derechief, laissons es hors maistre Renaut de Talant, jadix nostre chatelain de Talant, doux cenz livres por cause de restitucion : les quelx doux cenz livres nos [l. 36] genz hont hahues d'aux. Derechief, volons et ordenons que ce que nos havons hahu dou priour de Leone li soit restaubli antieremant. Derechief, por recompensacion des cinquante livrées de terre que nos havons doné an [l. 37] nostre dit testanmant, nos donons a nostre clerc, maistre Jehan dit Aubriet, an heritaige perpetuel, octrions et quitons an don perpetuel nostre maison que l'on appelle Champmoul, assise pres de l'estan l'abbey de Saint-Benigne de Dyjon, ansamble [l. 38] le mes et les apartenances et les vignes, les terres, les préz et les autres appandises d'icelle. Derechief, les clauses de nostre testanmant, es queles est contenuz que ou cax que nostre frere Odez seroit nostre hors, nos donons a nostre frere monsoignour Loyx 39] an acroissance de som partaige troix mile livrées de terre, nos ladite clause rapalons et adnullons dou tout an tout ; et volons que aucune novelle ordenance que nos havons sur ce faite an letres saalées de nostre grant seel [l. 40] vaille et taigne, auxi cum selle faite, mise et ordenée an nostre dit testanmant ou an cest present codicille. Derechief, nos donons, octrions et

1. Lisez : *livrées*.

quittons an heritaige, perpetuel a Philippe dou Mas, nostre amé vallot, por li et por ses hors tout ce [l. 41] que Guillonz li Roix de Saint Juhan de Loone tient a Orsanx a sa vie de nos ; et avec ce donons au dit Philippe an perpetuel heritaice, por li et por ses hors, vint livrées de terre a bons tornois que li seront assises au regart de nos diz [l. 42] executours. En tesmoignaige et force et valeur des dessus dites choses, nos havons fait mettre nostre seaul an ces presenz codicilles, ansamble les seaulx de nostre chiere dame et mere, madame la duchesse, de messoignours Loys et Odet, nos [l. 43] tres chiers freres. Et nos Agnes, duchesse de Borgoingne, Odez et Loys, freres dou dit Hugon, volons, loons et ratifions totes les choses contenues ou dit testanmant dou dit duc, et an ses codicilles ; et les havons promises tenir et garde[r]. Et nos [44] li dit Odoz et Loys les havons promis tenir et garder por nos sairemanz sur sainz euvangiles donéz corporelmant. Et an termoignaige des dites choses et force et valour d'icelles, havons mis nos seaulx an ces presenz codicilles, faiz, donéz [l. 45] octriéz, le dyemoinge devant l'ascension nostre soignour, l'an de li meismes, mil ccc et quinze.

II. AUXONNOIS.

I. 1250, mars (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10473 ; original).

Gie Guillemes de Chanlite, vicoms de Digum et sires de Pontoiller [1], fas savoir a toz ces qui verrunt ces letres que j'ai repris liegement de mun tres chier signur Hugun duc de Bergoigne, la Marche, ansamble les apertenances an bois et an terres et an aigues et an préz et an jostise, ausi en terres cortivées cum an descortivées, an l'acroissemant de sun fie que gie taig ligemant de lui. Et ou tesmoignemant de ceste chose, gie ai fait metre mun seel an ces presantes letres. Et ce fui fait an l'an de l'ancarnaciun de nostre signur M. CC. L, ou mois de marz.

II. 1305, novembre (Arch. dép. Côte-d'Or, B 1279 ; original).

Nos frere Paris, priours de nostre dame de Pontoillier, façons savoir a toz ces qui verrunt et orrunt ces presantes lettres que an nostre presance estaubliz Perrons diz Gauvenez ha cogneu por devant nos lui avoir vandui et quité en heretaige perpetuel une piece de son mes seant darries la maison apres lou pont de Saone, aussi com li fossé dou chastel de Pontoillier l'amportent, et contient doues toises de lonc et quatre de large, a nos amé seignor Roubert, duc de Borgoigne, et a ses hoirs, pour quatre livres de tornois corranz ; la quele summe d'argent li diz Perrons ha cogneu por devant nos lui avoir heue et recehue de Pierre de Segrois, chastelain de Pontoillier, en nom de mon seignor lou duc, bien et leaumant. Ou tesmoinnaige de ceste vandue, nos li desuis diz Paris, priours, a la priere et a la requeste des parties desuis

1. Pontailler, ch.-l. de cant., arr. de Dijon.

dites, avons mis nostre seaul an ces presantes lettres qui furent faites l'an de nostre seignor corrant par mil trois cenz et cinc, ou mois de novembre.

III. 1310, octobre 1 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10491 ; original).

A touz ces qui verront et ourront ces lettres, je Guillaumes, filz çai en arriers Haymonin le Phelippat de Perrigney pres de Pontaillier[1], escuier, fais savoir que je tien et doi tenir en fye lige de mon chier seignor Hugon, duc de Borgoigne, les choses cy desouz nommées et les hay reprises de luy : premeremant une grange ou finaige de Perrigney qui est appalée la grange de l'ermitaige, en laquelle grange appartient cynquante jornauls de tere arauble ou iqui environ ; item, ou finaige dou dit Perrigney hay ancor je Guillaumes dessus dit, dix jornauls de terre arauble ; item, une faul et une demee de pré en la praerie de Perrigney ; item, une maison et le mes en la ville de Perrigney ; item, dix maignies de hommes ensamble lour maisons, lour mes et roux lour tenemanz, en la ville de Perrigney et ou parroichaige ; et genetaulmant tout ceu que je hay et puis havoir en la dite ville de Perrigney ou finaige et es appartenances ; et des choses dessus dites je suis antréz en la foi et hommaige dou dit mon chier seignour ; et promet por moi et por mes hoirs, a faire foi et hommaige a ses hoirs et servise cel cum feauls doit faire. Et por ceu que ne havoie point de seaul quant ces lettres furent faites, je requis nobles hommes et saiges mon seignour Jehans de Channite[2], seignour de Vonges[3], et monseignour Guillaume de Mevans[4], chevaliers, qu'il meissient lour seauls en ces lettres. Et nous Jehan et Guillaumes dessus diz, a la priere et requeste dou dit Guillaume fil dou dit Haymonin, havons mis noz seauls en ces lettres, en tesmoingnaige de verité qui furent faites et donées a la Marche[5], le jeudi apres la feste Saint Michiel archange, l'an de grace mil trois cenz et dix.

III. BEAUNOIS.

I. 1249, décembre (Arch. dép. Côte-d'Or, H 1216 ; vidimus délivré en 1260 par l'archidiacre et l'archiprêtre de Beaune).

In nomine Patris et Spiritus Sancti, amen. Anno ab incarnatione domini M° CC° quadragesimo nono mense decembris. Je Dannons, dame de Viegle[6], a mon bon sans, fais mon testamant an ceste meniere. Premieremant, je lais

1. Perrigny-sur-l'Ognon, cant. de Pontailler, arr. de Dijon.
2. Champlitte, ch.-l. de cant., arr. Gray, Haute-Saône.
3. Vonges, cant. de Pontailler.
4. Probablement Mervans, cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans.
5. La Marche-sur-Saône, cant. de Pontailler.
6. Villy-le-Moutier, cant. de Nuits, Côte-d'Or.

x lib. por amander mes cleins menuz ; et se nus ne reclamoit, je vuoil qu'il soient doné por deu as povres genz de ma terre ; *et* s'on reclamoit grant chose, je vuoil que mi hoir soient tenu de l'amander, ce qu'an proveroit loiaument davant l'essecutor. Apres, je lais a David que je ai norri .LX. *sols* et un buef et une vache, ou .LX. *sols* por les doues bestes; et a la fille a Laleman que je norri, .C. *sols* ; et voil que l'am face pais a Thiebaut, mon filloil ; et a Marcel, mon filloil de Trouans[1] .LX. *sols* ; et [a] Hugate, ma filloile, de Froide Vile[2], .C. *sols* ; et as Hospitaliers de Biasne[3] .X. lib. et .X. sodées de rante, chascum an, por mon anniversaire faire, sor mon estal dou bourc ou l'an vant le pein ; et si eslis ma sepoture en lor maison ; et as Freres Menors de Biasne[4] .C. *sols* an l'ouvre, et a Nostre Dame, .XX. *sols*, an l'ouvre[5] et .V. *sols* et .VJ. *deniers* de rante, por mon anniversaire, sus ma vigne de Pomarc[6] qui siet de lez lou clos lo duc; an l'ouvre de la Madelene[7] .X. *sols* ; a Seint-Pere[8] .V. *sols* ; a Seint Nicholais[9] .V. *sols* ; a Seint Mertin[10] .V. *sols* ; a l'Ospita de Seint Pere .V. *sols* ; a Cleigne[11] .V. *sols* ; au Temple .V. *sols* ; a Citeas[12] .V. *sols* ; ou Val des Escoliers[13] .V. *sols* ; ou Val des Chos[14] .V. *sols* ; en Chartrose[15], .V. *sols*; as Freres Pracheors[16] de Digon, .X. *sols* ; as Freres Menors [de Digon][17]. .X, *sols* ; por reambre les chaitis de la terre de Utremer, .XX. *sols*, as Freres de la Trinité ; a vint maladeries .XL. *sols* ; a cent prevoires, a chascun .XXX. *sols* ; a cent cles, a chascun .VJ. *deniers* ; a la Maison Deu de Chalon et dou Bouc Nuez de Biausne et de Vergey[18], a chascune un lit garni, c'est a savoir chotre et cosin et iiij. dras et un chapiz de .V. *sols* ; as noneins de Moloise[19] .C. *sols* en pitance ; et a

---

1. Trouhans, cant. de Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.
2. Froideville, cant. de Chaumergy, Jura.
3. Beaune était le chef-lieu d'une commanderie de l'ordre de Malte, au Grand Prieuré de Champagne.
4. Les Cordeliers s'étaient établis à Beaune en 1247.
5. L'église collégiale de Beaune, fondée en 976.
6. Pommard, cant. nord de Beaune.
7. Sainte-Madeleine, succursale de Notre-Dame de Beaune.
8. Saint-Pierre, succursale de Notre-Dame.
9. Saint-Nicolas, succursale de Notre-Dame.
10. Saint-Martin, autre succursale de la même église.
11. L'abbaye de Cluny.
12. L'abbaye de Cîteaux, la rivale de Cluny.
13. Ancien prieuré dont la situation m'est inconnue.
14. Le grand prieuré du Val-des-Choux, près Dijon, fondé en 1188.
15. Il doit s'agir ici du couvent de la Grande Chartreuse, car les Chartreux ne s'établirent à Beaune qu'en 1328 et à Dijon qu'en 1383.
16. Les Jacobins appelés à Dijon en 1237 par la duchesse Alys de Vergy.
17. Les Cordeliers s'établirent à Dijon en 1243.
18. Vergy, ancienne seigneurie du bailliage de Nuits, auj. section de Reullé-Vergy, cant. de Gevrey, Côte-d'Or.
19. L'abbaye des Bernardines de Molaise, au diocèse de Chalon-sur-Saône,

celes dou Leu Deu [1], .c. *sols* ; et a celes de Tart [2] .lx. *sols* ; a curié de Viegle, .xl. *sols*, a l'eiglise .lx. *sols* ; a curié de Trouans .x. *sols*, a l'aglise .xx. *sols* ; a l'ouvre de l'eiglise de Mon Rogier .v. *sols* ; a cele de Corberon .v. *sols* ; a cele d'Ageille [3] .x. *sols* ; xxv lib. por acheter drap et .c. *sols* por acheter solers, por doner por Deu as povres religios, as povres hontos, as povres comuns. Totes ces choses sunt a digenois. De totes ces choses je fais assequtor honorable home Jeufroi deiien de li egl'se Nostre Dame de Beasne ; et voil que il face totes ces choses *per* lo conseil au gardien des Freres Menors de Beasne ; et voel que li daiens pregne toz mes mobles por paier ces choses ; et s'il ne sofisoient, si tenist ma rente de Beasne, tant qu'eles fussent paies, se mi enfant ne volant (*sic*) paier tantost tant com cil lais monte. Por ceu faire ferme et estable, je l'ai sailé dou seel au dit deiin et as Freres Menors de Biasne..... — Actum visionis nostre anno domini M.CC.LX, mense marcio.

II. 1275, avril (Arch. dép. Côte-d'Or. B 478 ; original).

A touz cels qui verront et orront ces presentes lettres, je mes sires Pierres de Corberon [4], chevaliers, fais savoir que je ven, baillois et outriois a tojormais, senz rapaler, a noble prince, a mon soignor Robert duc de Bergoigne dimee la riviere de pré Forgeul c'um apale Cerone, ce est a savoir cele mitié qui est devers le motier de pré Forgeul et tout le droit et tote la raison que je ha ou puis avoir en la dite dimee riviere, en paucherie ou en autre proffet quelque chose que ce soit, por trante livres de dijenois forz, les queles je ha haues et receues en deniers nombréz dou dit mon soignor Robert achateor, et m'en tien pleneremant per paéz ; por quoi je me desvet de la dite dimee riviere et de tot le droit que je i ha ou puis avoir ; et li diz mon soignor Robert achateor en vet por faire dois or en avent la volunté de li et des suens en tote maniere et en tot tens. Promot et sui tenuz por mon sairemant que je ha doné et fait sor seintes euvangiles coporamant et sor l'enlience de touz mes biens mobles et non mobles presenz et avenir la dite dimee riviere et tot le droit que je i ha ou puis avoir au devant dit mon soignor Robert achateor et a ses hers por moi et por les meins encontre touz en bone foi deffendre et garantir a tojormais quitte, franche et bannaul ; et promot por le sairemant que je ha ja doné et fait que en contre la tenor de ces presentes lettres ne vanrai dois or en avent, ne ne consentira que autres i viene, ençois garderai a tojormais la vendue ausi con ele est de sor expresse et devisie. En tesmoignage des quex choses, je ha doné au devant dit mon

---

fondée au XIIe siècle par le duc Eudes II. Molaise est aujourd'hui un hameau de la comm. d'Écuelles, cant. de Verdun, Saône-et-Loire.

1. Voy. la note 2 de la p. 484.

2. Ancienne abbaye sur le territoire de la commune de Tart-l'Abbaye, cant. de Genlis, Côte-d'Or.

3. Argilly, cant. de Nuits, arr. de Beaune.

4. Corberon, cant. de Seurre, arr. de Beaune.

soignor Robert achateor cels presentes lettres seelées a ma requeste des sees de honoraubles barons, de mon soignor Thibaut de Faucogney arcediacre de Beane, et de mon soignor Guillaume de Prumeaus, dien de ce moime leu. Ce est fait et doné en l'am de grace mil CC et LXV, ou mois de avri.

III. 1290, janvier (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10485 ; original).

A touz cels qui verrunt ces lettres, je Moreauls, filz çay en arries Jayque de Pomart, fais a savoir que cum mes sires Hugues de Borgoigne, freres çay en arries mon chier soignour Robert, duc de Borgoigne, en recompenssacion de servises que je li hai faiz, me hoit doné does peces de terre arauble contenanz environ dix jornauls assises ou finaige de Volenay [1], c'est asavoir li une ou lui que l'un dit en la Condemene de souz l'orme contaule, et li autre pres d'anqui au desouz, je recognois et aformois que les dittes does peces de terre ansamble trois soictures de pré assises ou finaige de Murexaut [2], les queles je aquis des hoirs Guienot l'Arbeletier, sunt et muevent dou fie mon soignour le duc desus dit, et que je et mi hoir les devons tenir en fie nuemant dou dit mon soignour le duc. Et en suis antrez en sa feaulté. Et en tesmoing de ce j'a prié et requis a motre en ces letrres le seaul de honorauble homme mon soignour Joffroy de Mailley [3], arcediacre de Beaune, ansamble le seaul mon soignour Raou de Channite, arceprevoire de Beaune. Doné l'an de grace M. CC. IIII^xx et dis, ou mois de janvyer.

IV. CHALONNAIS.

I. 1251. (Arch. dép. Côte-d'Or, B 523 ; original).

Nos Alixandres, por la grace de Deu avesques de Chalon, façons savoir a toz ces qui verront ces letres q*ue* en n*ost*re p*re*sance estaublie Floraz, dame de Antigne [4], q*ue* fu fille monseignor Phelipe, seignor de Antigne, laquele estoit soe dame et fors de tote avoerie et de tote garde et en sa lige poesté si co*m*me ale recoignut et dit por devant nos, dona, quita, outroia *et* delivra au noble baron n*ost*re cosin Hugon, duc de Burgoigne, et a ses hoirs, en permainauble herietaige a toz jors : Volennay, Monmayen [5] et ce q*ue* li diz Phelipes, sires de Antigne, ses peres, avoit et tenoit et davoit tenir i avoir a Beaune et es finaiges et es apertenances de ces devant dites trois viles, en fiez, en justises, en seignories, en homes, en rantes, en molins, en vignes, en terres, en préz, en pesquiers, en bois, en maisons et en totes autres choses et en totes autres valors et en totes autres issues. Et promist çale Florez por son soire-

1. Volnay, arr. et cant. de Beaune.
2. Meursault, arr. et cant. de Beaune.
3. Mailly, cant. d'Auxonne, arr. de Dijon.
4. Antigny-le-Château, comm. de Foissy, cant. d'Arnay-le-Duc, arr. de Beaune.
5. Montmain, cant. de Seurre, arr. de Beaune.

ment q*ue* ale fist devant nos corporem*en*t q*ue* ale, por li ne por autrui, dois or en avant ne reclamera droiture ne raison en ces choses devant dites, et q*ue* ale contre lou don, la quitance, le outroi et la delivrance q*ue* ale a fait au devant dit duc et es siens en herietaige p*er*mainauble a toz jors; si co*m* il es desus devisé, n'e*n* ira encontre por li ne por autrui. Et s'est desvestue des devant dites choses por devant nos et en a envesti lou devant dit Duc et le siens et mis en corpore possession, et les a promises garantir lou duc et se siens, a toz jors, contre totes genz, sus soi et sus totes les sues choses. Et en tesmoignage de ces choses et por ce que cou soit ferme chose et estauble a toz jors, ä la requeste i a la priere de la devant dite Floret, nos avons baillies au devant dit duc ces p*re*santes letres seelees de no*st*re seel. Ce fu fait en l'an de l'incarnation no*st*re seignor mil cc. cinquante et un.

II. 1279, mars 26 (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10481 ; original).

A sum tres chier seignour noble baron Robert duc de Burgoigne*n*, Phelippes diz de Vienne, sires de Peigne [1], ses feiaulx, salut et lui tout a sum plaisir. Cum nobles hons mes chiers oncles et feiaulx Henryz de Antigne, sires de Seinte Croiz [2] teigne de moi [3] en fiey lige Mervans *et* Longepierre [4], maisons forz, viles *et* app*er*tenances totes, *et* celes choses je tiegn *et* doi tenir de vos, je vos pri, sire, vueil *et* requier q*ue* les dites choses totes, a la re*que*ste, dou dit Henry, prenez en vo*st*re main *et* tenez si cum vo*st*re fiey les dites maisons, viles *et* les app*er*tenances. En tesmoign de ce, je hai mis mon seiaul en cestes lettres faittes *et* données en l'an de grace mil. cc. sexante dix et nuef, le mardi apres la mi-q*u*aresme.

III. 1295, avril (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10486 ; original).

En non de nostre soignor, amen. En l'an de l'incarnation d'iceluy, mil dous cenz quatre vinz et quinze, ou mois d'avri, nos Jehanz, sires de Maille [5] et Marie fome d'iceluy façons savoir a toz cels qui verront et orront ces presentes lettres, que nos sanz force, sanz barat et sanz deception, mas de nostre velunté et por nostre profit, havons repris en fie de noble prince nostre amé et redoté soignor Robert, duc de Borgoigne, en escroissance de çou que nos teniens ja de luy en fie troze vinz livrées et soze soudées de viannois de rente que nos havons et affermons nos havoir en nostre vile de Poncey sur Saonne [6]. Derechief nōstre devant dite vile de Ponce amsanble totes appendises et aportenances (*sic*) en justise, en soignerie, en bois, en aigues, en rentes, en issues, en terres, en préz, en totes autres choses quex qu'ales

1. Pagny-le-Château, cant. de Seurre, arr. de Beaune.
2. Sainte-Croix, cant. de Montpont, arr. de Louhans, Saône-et-Loire.
3. Mervans, cant. de Saint-Germain-du-Bois, arr. de Louhans.
4. Longepierre, cant. de Verdun-sur-Saône, arr. de Chalon.
5. Mailly, cant. d'Auxonne, à l'ancien diocèse de Chalon.
6. Poncey-les-Athée, cant. d'Auxonne, arr. de Dijon.

soient et por quelque non aules soient nommées, en quelque leu aules soient en la dite vile de Ponce ou ou finaige ou es ap*er*tinences ; et avec ces choses nos an havons repris auxi comme desuis lou chasteler qui siet au desus de la vile d'Escouelles (*sic*) et troze livrées et doze soudées de terre a viannois que nos havons en la dite vile d'Escuelles, ensanble toz les droiz et totes les raisons que nos havons, poons et davons havoir en la dite vile d'Escuelle, et cent soudées de terre a viannois que nos havons en la vile de Prondevauz, et tot çou que nos havons et poons havoir en cele dite vile en totes appendises et ap*er*tinences et en totes choses quex qu'ales soient, en quelque leu aules soient es viles desuis dites ou es app*er*tinences es quex nos havons droit, raison, justise ou soignerie. Et por ces choses desuis dites, nostres sires li dux desus nomméz nos hai donné dix et sept vinz livres de viannois. En tesmoinnaige des quex choses nos havons prié, requis et supplié a redoté pere en Jhesu Crist et nostre amé soignor, monsoignor Guillaume de Belle Vevre por la deu grace avesque de Chaulon, a la judiricion dou quel nos submetons nos et noz hoirs et noz biens mobles, et non mobles presenz et a avenir; et volons estre constroinz por yceluy se nos ou nostre hoir faciens que ja ne soit, contre la tenor de ces presentes lettres que il face metre son seel avec les noz seels en ces presentes lettres. Et nos Guillaumes por li deu grace avesques de Chalon, a la priere et a la requeste des desuis diz mon soign*or* Jehan, soignor de Maille, et ma dame Marie fome d'ycelui, havons fait metre nostre seel, ansamble les sees d'icels, en ces presentes letres, en tesmoins de verté ; faites et donées en l'an et ou mois desuis diz.

NUITON

1320 environ (Arch. dép. Côte-d'Or, B 400 ; original).

[fol. 49 c]. *Ce sunt les rantes et les issues de Nuiz.*

Premierement a Nuiz hai franchise tele co*m*me mes sires li dux de Burgoigne q*u*i morz est *et* sui deva*n*cier hont donée.

Li marchiéz de Nuiz est au lundi *et* hai co*n*dut des le midi dou dyemoi*n*ge deva*n*t jusq*ue* au midi dou mardi ensuig*a*nt. En tel meniere q*ue* q*u*ico*n*q*ue* mesface ne mesdie, le conduit durant, puis q*u*'il aille au dit m*a*rchief ou puis q*u*'il vaigne dou dit marchief, q*ue* li cognoissance en est au p*r*evost de Nuiz, en q*ue*lque leu *et* en quelq*ue* soignorie ce soit, puis q*u*'il soit faiz ou diz le co*n*duit dou marchief desus dit durant.

Item a Nuiz au lundi hai menuz deniers, c'est a savoir q*ue* chacune charrote q*ue*lq*ue* denrée q*ue* ele moint au marchief, ele doit .ij. d. au prevost.

Chascu*n*s cordua*n*niers, chascuns vaichiers, chascuns curetiers, chascun lundi, .ij. d. Cil qui vent fer .j. d., cil q*u*i vent escueles, gites, tailleours, barriz, boisseaus, chascuns .j. d. Item cil q*u*i ve*n*t henaps .j. d, cil qui vent for-

perie .ij. d, cil qui vent pain .ij. d, cil qui vent faucilles .iiij. d. Item li merciers estranges qui n'ai pas loé a année .ij. d. Item li changerres qui n'ai loé a annee .iiij. d. Et telx choses nos apelons menus deniers. Et reçoit l'on ces menuz deniers chascun lundi. Et valent bien, l'un parmi l'aultre des marchiéz, cil menu deniers .v. s.

Li changes de Nuiz et li estallaige.

Es changes hai .iiij. changeors et valent li .iiij. estauls .iiij. changeors .iiij. livres, li uns parmi l'aultre. — En la draperie de Nuiz hai .viij. estauls, *et* valent li .viij. estaul .x. livres, li uns parmi l'aultre. — En la mercerie hai .viij. estauls ; et valent li .viij. estaul, li uns plus *et* il aultres moins, LXXij-.s. — En la coiferie hai .iiij. estauls ; *et* valent .XL. s. *ansamble*. — Li migetier et li gantier hont .iij. estauls ; [f° 49 d] et valent chascuns .xiiij. s. — En la saulnerie hai xviij estauls ; et valent, li uns parmi l'aultre, .xvij. livres. — En la peneterie hai xij estauls de penetiers ; et valent, li uns plus, li aultres moins, .jx. livres. — En la cureterie hai .vij. estauls de curetiers ; et valent, li uns parmi l'aultre, iiij. livres, .iiij. s. — En la cavacerie hai trois cavaciers ; et valent lor estaul .xxiiij. s., li uns plus li aultres moins. — En la vacherie hai xx estauls ; et vault chascuns estauls de vaichier .iiij. s.— En la corduannerie hai .vij. estauls ; et vault chascuns estauls .vij. s. — Les oingtieres sunt par defor l'aule ; *et* sunt .iiij. oingtieres, et paie chascune xiiij s.

Li censie de Nuiz et les rues (Extraits).

Li rue de Beaulne. — Johannins Borgoise .xj. s. et .iij. d. — Li Bigote .xv. s. — Belins Boidoz .vij. s., .vj. d. — Huguenins li Desnuidiez .v. s. — Guienoz Eschalegrainz .x. s.— Jacoz li Boiers .iij. s. .jx. d. — Bobelins Pertuisoz .xv. s. — Johannins li Abigadaz .vij. s. et .vj. d. — Li femme Perrenot Desrollois .vij. s., .vj. d. — Li femme au Vorrat .v. s. — Perreauls li Cordiers .x. s. — Humberz li Texeranz .xviij. s. .jx. d.

[Fol. 50 a] *Rue de Quince* [1]. Perrenoz de l'Abergemant .xij. s., .vj. d. — Huguenoz li Baus .vij. s., .vj. d. — Li filz au bogier .iij. s., .jx. d. — Petitoz .vij. s., .vj. d.— Li femme Bernard au charreton .vij. s., vj. d. — Audes de Ponce[2] .vij. s., .vj. d. — Gilloz li Baus .vij. s., .vj. d. — Danz Guiz li Jais .xv. s. — Hodoz Pepins .xv. s. — Li femme Milot au Baul .xxx. d. — Johans ses filz .xxx. d. — Li suers au Bastereaul .iij. s., .jx. d. — Johans Chauvins .vij. s., .vj. d. — Li Bastereaus .iij. s., jx. d. — Li femme Guillaume au Texerant .xij. s. — Maulscosins .xviij. s., .jx. d. — Costantins li Potiers .xj. s., .iij. d. — Huguenoz li Grassoz .iij. s., .jx. d. — Johannoz de

1. Quincey, cant. de Nuits, arr. de Beaune.
2. Probablement Poncey-les-Athée, cant. d'Auxonne, arr. de Dijon.

Quince .vij. s., .vj. d. — Moingarz li Prestausse .iij. s., .jx. d. — Sires Guiz Rebrois .iij. s., .jx. d. — Estevenins li Botoilliers .xxxv. s.

Rue de Dyjon. — [fol. 50 b] Guillemoz li Barbiers .vij. s. — Johannote de Flaige [1] .v. s. — Li suers Harnoul au Fevre .xxx. d. — Bobelins li Maiseliers .xv. s. — Huguenins de Chauz .x. s. — Malmarchiéz .xxij. d. et ob. — Li serorge Cornuot .jj. s. — Li Cornuoz .iij. s., .jx. d. — Henriz li chapuis .iij. s., .jx. d. — Moreloz de la Chocele .iij. s., .jx. d. — Haymonoz li Torz .xviij. s., .jx. d. — Perreaus li Bardeaus .xxx. d. — Guienoz li Guidaz .xxx. d. — Martenoz .v. s. — Li Charmillaz .iij. s., .jx. d. — Monins li Querraz .x. s. — Johannoz Poillevez .xx. s. — Li dux de Borgoigne. .xv. s. — Gauvains de Suerre [2] .xv. s. — Solaz .xxx. d. — Boboz li penetiers xxvj. s. — Li Chamberlanz de Verge [3] .xviij. s., .jx. d. — Johannoz Fromaigoz .v. s. — Johannoz Cuer de fer .xij. s., .vj. d. — Bernarz li Tavorniers .x. s. — Guienoz li Boillaz .xxx. s. — Marions li Cornuote .xv. d. — Guillemoz Morote .xvij. s., .vj. d. — Li femme Symereaul .xviij. s. — Geleberz, freres Symereaul .vij. s., .vj. d. — Lorençoz li Saulniers .xxj. s., .iij. d. — Guillemins de Prumeaus [4] .lxv. s. — Perrenoz li Borreliers .viij. s., .jx. d.

[Fol. 52 a] *Ce sunt les rantes et les issues de Corblanchien* [5].

A Corblanchien hai mes sires li Dux .x. lb. de prise, et ces .x. lb. li home de Corblanchien paient li home mon soignor le Duc, et li home au prior ne paient riens. Et ces .x lb. li home de Corblanchien eslient entre aus .j. home ou .ij. homes qui les gitent entre aus sus chascun selonc ce qu'il semble a celui ou ces .ij. qui i sunt esleu ; et les reçoit et lieve cil que li prodome eslient por ce faire, et lez baille cil qui les hai levées et receues des diz homes au prevost de Corblanchien.....

Item, mes sires li Dux hai a Corblanchien .vj. pains et .xij. gerbes que li prevoz de Corblanchien reçoit. Item .vj. c. quartauls d'avoine que li diz prevoz reçoit. Ce sunt cil qui doivent les choses desus dites : Li mes au Breton .j. boisseal, .j. gerbe et .j. pain ; Demoingoz et li Escuiers .j. boisseal .j. gerbe, .j. pain ; Guioz li Clerz .j. boisseal et .j. gerbe ; Andres li Boilleruz .ij. boiss ; li mes Augerans .ij. boiss. et .j. gerbe ; Solive Garniers et Perroz .ij. boiss. et .j. gerbe ; Sauvaigoz .iij. boiss. et demie gerbe ; li mes Poillier .iij. boiss. et demie gerbe ; [Fol. 52 b] Roberz li Beaus .ij. boiss. et les .ij. parz d'une gerbe ; Pillarz et li enfent a la Vaire .viij. boiss. et .j. gerbe ; Belins dou Pasquier .iij. boiss ; Gelioz Poillex .ij. boiss. et .j. gerbe ; li mes Navarre .j. boisseal, demie gerbe et demi pain ; Marions femme Poillie .j. boisseal, demie gerbe et demi pain ; Belins Char de chien .j. boisseal ; Hugueninz diz

---

1. Flagey-les-Gilly, cant. de Nuits.
2. Seurre, ch.-l. de cant., arr. de Beaune.
3. Vergy, comm. de Reulle-Vergy, cant. de Gevrey-Chambertin.
4. Prémeaux, cant. de Nuits, arr. de Beaune.
5. Comblanchien, cant. de Nuits.

li Maires demie gerbe et demi pain ; Belins Naige et Johannins Hyllote demie gerbe et demi pain.

Item .v. s. que l'on doit de censie le jor de la Marcoinche chascun an a mon soignor le duc ; et les doit l'on en menues parties, li uns .j. d., li aultres .ij. d., li autlres .iij. d., li aultres .iiij. d.

Item noiz que l'on dit noiz communes ; et sunt ces noiz communes les noiz des noiers qui sunt pres de vie commune et qui sunt et pandoillent sus vie commune. Et de ces noiers qui ensi sunt et pandoillent sus vie commune. mes sires li Dux hai les noiz qui chient et vont a terre ou chemin quant l'on bat les diz noiers : et poent valoir ces noiz chascun an .jj. pintes d'oile.

Item a Corblanchien hai une mesure sole, et cele mesure est mon soignor le duc et ne puet havoir a Corblanchien a aultre mesure et ne puet l'on mesurer ne doit a Corblanchien aultre mesure ; et qui vult mesurer son vin a Corblanchien, il mesure a cele mesure et paie de tantes jornées com il i mesure .j. pinte de vin et non plus, soit pou ou assez.

Des vignes de Corblanchien savent la verité Huguenins et Gauteroz li Baus.

TABLE DES DOCUMENTS ANALYSÉS[1].

I. DIJONNAIS

1. — 1251. Guillaume de Marigny, B 1350.
2. — 1254. Jean de Saulx, H 86.
3. — 1255. Henri de Vergy, B 10473.
4. — 1255. Jean de Thil-Châtel, B 10473.
5. — 1258. Hugues IV, duc, H 1247.
6. — 1260. J. de Thil-Châtel, H 23.
7. 1260. H. de Vergy, B 10474.
8. — 1260. Hugues IV, H 1247.
9. — 1260. Hugues IV, B 524.
10. — 1262. Jacques de Pomart, bailli de Dijon, C[2], t. III, f° 111 v°.
11. — 1263. Hugues IV, vidimus de 1272, B 10475.
12. — 1263. Hugues IV, H 358.
13. — 1263. Hugues IV, H 470.
14. — 1264. Hugues IV, B 10.476, vidimus de 1303.
15. — 1264. Gui de Villers, B 10476.
16. — 1264. Guillaume, vicomte de Dijon, B 10476.
17. — 1265. Hugues IV, H 572.
18. — 1266. Jacques de Pomart, bailli de Dijon, C., t. III, f° 83 r°.
19. — 1266. Jacques de Pomart, C., t. III, f° 98 v°.
20. — 1266. Jacques de Pomart, C., t. II, f° 27 r°.
21. — 1266. Abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne de Dijon, B 10477.

---

1. Les cotes renvoient aux Archives départementales de la Côte-d'Or.

2. La lettre C renvoie aux Cartulaires de Cîteaux conservés aux Archives départementales de la Côte-d'Or.

22. — 1267. Guillaume de Champlitte. C., t. II, f° 32 r°.
23. — 1267. Hugues IV, H 1186.
24. — 1267. Hugues IV, H 575.
25. — 1268. Jean de Thil-Châtel, B 1298.
26. — 1268. Hugues IV, H 572.
27. — 1268. Hugues IV, H 572.
28. — 1268. Hugues IV, H 572.
29. — 1269. Hugues IV, H 1247.
30. — 1269. Gme de Saulx, B 10478.
31. — 1270. P. de Palleau, connétable de Bourg., vidimus de 1291.
31*. — 1270. Hugues IV, H 371.
32. — 1271. J. de Pomart, bailli de Dijon, C., t. III, f° 112 r°.
33. — 1272. Guillaume de Saulx, B 10479 [Dijon].
34. — 1272. Luque de Rouvre, B 1298 [Dijon].
35. — 1273. Guillaume de Pontailler, B 10479 [Dijon].
36. — 1273. Robert II, duc de Bourgogne, H 1184.
37. — 1274. Jean de Thil-Châtel, H 1160.
38. — 1274. Simon de La Marche, B 10480 [Dijon].
39. — 1275. Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, B 10480.
40. — 1276. Odet de Vosne, B 1368 [Dijon].
41. — 1276. Robert II, H 581.
42. — 1276. Robert II, H 1061.
43. — 1276. Jean de Vergy, B 10480.
44. — 1276. Gui de Montbart, B 10480 [Dijon].
45. — 1276. Robert II, H 581.
46. — 1277. Robert II, H 572.
47. — 1278. Richard de Montmoret, bailli de Dijon, H 1206.
48. — 1278. Hugues Murguet, B 10481 [Dijon].
49. — 1278. Gui de Thil-Châtel, H 1160 [Dijon].
50. — 1278. Richard de Montmoret, C., t. III, f° 59 v°.
51. — 1279. Othes, comte de Bourgogne, B 290, Dijon.
52. — 1279. Robert II, Cartul. de St-Étienne, G. 126, f° 58 v°.
53. — 1279. Simon de la Marche, B 10481, Rouvre.
54. — 1280. Richard de Montmoret, H 23.
55. — 1281. Guillaume de Grancey, B 10482 [Dijon].
56. — 1281. Hugues Le Vorz, B 1368 [Dijon].
57. — 1283. Jean de Tart, B 10483, Rouvre.
58. — 1283. Jocerand de Saudon, B 10483 [Dijon].
59. — 1284. Jean d'Arceau, B 10483 [Dijon].
60. — 1284. Geofroy de Grosbois, B 10483 [Dijon].
61. — 1284. Robert II, B 524.
62. — 1285. Guillaume de Thil-Châtel, B 10483.
63. — 1288. Gui de Beire-Châtel, B 10484 [Dijon].
64. — 1289. Robert II, H 574.
65. — 1289. Robert II, H 574.
66. — 1290. Abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne, B 1350.
67. — 1291. Robert II, H 1163.
68. — 1291. Robert II, H 579.
69. — 1291. J. de Vergy, B 10485.
70. — 1292. Robert de Fauverney, B 1298 [Dijon].
71. — 1294. Abbé de Saint-Bénigne, B 10486.
72. — 1294. Guillaume de Pontaillier, B 10486 [Dijon].

73. — 1294. Robert II, C., t. III, f° 61 r°.
74. — 1294. Renaud de Saint-Seine, B 10486.
75. — 1294. Richard de Montmoret, bailli de Dijon, H 1218.
76. — 1295. Richard de Dampierre, B 10486 [Dijon].
77. — 1295. Gui de Thil-Châtel, B 10486.
78. — 1295. Robert II, B 1273.
79. — 1297. Testament de Robert II, B 308.
80. — 1298. Robert II, H 679.
81. — 1298. Jean de Frolois, B 10488, [Dijon].
82. — 1298. Jean de Longvic, B 10488, Rouvre.
83. — 1299. J. de Vergy, Bibl. Nat. coll. de Champagne, vol. 152, n° 7, original.
84. — 1299. Robert II, H. 406.
85. — 1299. Jean de Semur, clerc du duc, H 23 [Dijon].
86. — 1299. Guillaume de Sainte-Croix, B 478, Rouvre.
87. — 1300. Eudes de Grancey, B 10488 [Dijon].
88. — 1300. Isabeau de Thil-Châtel, B 10488.
89. — 1302. J. de Vergy, B 10489.
90. — 1302. Robert II, C., t. III, f° 61 r°.
91. — 1302, Robert II, B 308.
92. — 1304. J. de Vergy, H 1210.
93. — 1304. Gui de Saint-Cirgue, B 1279 [Dijonnais].
94. — 1304. Robert II, B 308.
95. — 1308. — Hugues V, duc de Bourgogne, B 10491.
96. — 1308. Agnès, duchesse, B 478.
97. — 1310. Poincet de Mussy, B 10491, Le Val-Suzon.
98. — 1310. Jean de Corcelles, maréchal de Bourgogne, B 10491.
99. — 1311. Simon d'Arceau, B 10492, Remilly-sur-Tille.
1001. — 1311. Gui de Prancey, B 10492, Lantenay.
101. — 1312. Hugues V, B 10492.
102. — 1313. Hugues V, B 10493.
103. — 1313. Hugues V, H 1247.
104. — 1313. Hugues V, B 10493.
105. — 1313. Hugues V, B 10493.
106. — 1313. Hugues V, B 10493.
107. — 1315. Hugues V, B 308.
108. — 1315. Hugues V, B 308.
109. — 1315. Robert de Rochefort, B 10494, Talant.
110. — 1315. Huguenin Grassot, B 10420, Dijon.
111. — 1315. Eudes IV, duc de Bourgogne, B 10496, Talant.
112. — 1315-1317. Rôle des vassaux de Bourgogne, B 10495.
113. — 1315. Marie de Laye et de Velars, B 10494 [Dijon].
114. — 1317. Eudes IV, B 10496.
115. — 1317. Eudes IV, B 10496.
116. — 1318. Rôle des fiefs de Bourgogne, B 10497.
117. — 1319. Comptes de l'hôtel du duc, B 313.
118. — 1320. Agnès, duchesse, B 524.
119. — 1321. Pierre de Saint-Seine, B 10498.
120. — 1323. Second codicille de la duchesse Agnès, B 308.
121. — 1325. Eudes IV, B 10500.
122. — 1325. Testament de la duchesse Agnès, B 308.
123. — 1325. Agnès, duchesse, B 308.
124. — 1326. Jean de Choiseul, B 10500 [Dijon].

125. — 1326. Comptes de l'hôtel, B 314.
126. — 1330. Jean Soiré, H 570, [Dijon].
1*. — 1258. Hugues IV, Cartul. de Fontenay, origin.
2*. — 1270. Hugues IV, H 371.
3*. — 1274. Guillaume de Marigny, H 358, Dijon.
4*. — 1280. R. de Montmoret, bailli de Dijon, H 58.
5*. — 1282. Robert de Faverney, B 10482.
6*. — 1290. Robert II, H 58.
7*. — 1292. Robert II, H 579.
8*. — 1310, Perrin de Montjeu, B 10491, Talant.
9*. — 1317. J. de Châtillon, bailli de Dijon, H 464.
10*. — 1320. J. de Châtillon, H 464.
11*. — 1321. Doyen de la chapelle du duc, B 10498.

II. AUXONNOIS.

1. — 1229. Coutumes d'Auxonne, Teulet, Layettes, II, 2032 (vidimus de 1367).
2. — 1254. H. de Rans. B 10473.
3. — 1264. M. de Mailly, B 10476.
5. — 1272. H. de Rans. B. 10479.
6. — 1277. Guillaume de Pontaillier. B 10481.
7. — 1279. S. de la Marche. B 10481.
8. — 1281. Othes, comte de Bourgogne, B 290, Auxonne.
9. — 1283. Mathieu de Chaussin, B 10483.
10. — 1292. — Guillaume de Pontaillier, B 1279.
11. — 1292. Guillaume, fils du précédent, B 1279.
12. — 1303. Guillaume de Pontaillier, B 10490.
13. — 1313. J. de Chanlitte, B 10490, Pontaillier.
14. — 1304. Perrenot de Pontaillier, B 1279.
15. — 1305. P. et J. de Pontaillier, B 1279.
16. — 1305. Prieur de N.-D. de Pontaillier, B 1279.
17. — 1305. J. Conquérant, B 1279.
18. — 1315. Mahaut de la Marche, B 10494, Auxonne.
19. — 1322. La même.

III. BEAUNOIS.

1. — 1260. Pierre de Serrigny, B 10474.
2. — 1267. Guillaume de Marigny, H 1224 [Beaune].
3. — 1271. H. de Volnay, B 524.
4. — 1272. Gme de Nolay, H 579.
5. — 1274. Pierre de Vougeot, B 478 Beaune.
6. — 1274. Guillaume de Marigny, H 58.
7. — 1276. Henri de Cussigny, B 478 [Beaune].
8. — 1280. Robert II, B 10482, Beaune.
9. — 1282. Jean Bernier, bourgeois de Beaune. B 11210.
10. — 1284. H. d'Uzy, Tres. des Chartes, J. 284A, Bourg. 2, orig.
11. — 1285. Jacques évêque d'Autun, B 10483, Beaune.
12. — 1294. Pierre de Pomart, chanoine de Beaune, B 10485.
13. — 1295. Hugues év. d'Autun, 10486, Beaune.
14. — 1304. Ph. et P. de Pomart, H 572, Beaune.
15. — 1315. P. de Seigu, H 492.

16. — 1315. Simon de Reullée B 10494, Beaune.
17. — 1318. Eudes IV, B 478, Beaune.
18. — 1318. Eudes IV, H 527, Beaune.
19. — 1319. G. de Beaune, B 524.
20. — 1320. Chapitre de N.-D. de Beaune, B 523.
21. — 1323. Girard Arragon, maire de Beaune, H 1216.
22. — 1338. Hugues de Beligny, H 567. Beaune.
23. — 1342-1343. Compte de R. Delorme, châtelain de Pommart, B 524.
24. — 1345. L. de Brethenay, commandeur de Beaune, H 1216.

1*. — 1317. J. de Molinot, B 10496.
2*. — 1320. Censier d'Echevronnes, B 400.
3*. — 1320. Censier de Beaune, B 400.
4*. — 1323. O. de Navilly, B 10499, Beaune.
5*. — 1327. Eudes IV, B 11210, Beaune.

IV. CHALONNAIS.

1. — 1250. Hugues et Henri de Pagny, B 523.
2. — 1251. Floret d'Antigny, B 523.
3. — 1251. La même, B 523.
4. — 1259. Henri de Pagny, seigneur de Sainte-Croix, B 10474.
5. — 1259. H. de Brancion, B 513.
6. — 1265. Hugues de Neublans, B 10476.
7. — 1266. Gui, évêque de Chalon, B 10477.
8. — 1266. Hugues de Pagny, B 10477.
9. — 1268. Gui, évêque de Chalon, B 10478.
10. — 1278. Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, B 10481.
11. — 1279. Henri de Pagny, seigneur de Sainte-Croix, B 10481.
12. — 1280. Guillaume de Pesmes, B 10482, Chalon.
13. — 1280. Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, B 10482.
14. — 1281. Le même, B 10482.
15. — 1284. Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, B 10483.
16. — 1286. P. l'Orgeux, B 10483.
17. — 1286. — Le même, B 10483.
18. — 1292. Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, B 10485.
19. — 1292. Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, B 10485.
20. — 1295. Guillaume évêque de Chalon, B 10483.
21. — 1296. J. de Berzé, B 10487, Chalon.
22. — 1299. R. de Saint-Loup, H 23.
23. — 1307. Guillaume, évêque de Chalon, B 10491.
24. — 1310. Halarz Chagrin, B 10491.
25. — 1321. Oudart de Montaigu, B 10498.
26. — 1323. Censier de Cuisery, B 400.
27. — 1325. R. de Bonèvre, B 10500.

V. NUITON.

1. — 1299. Eudes de Frolois, B 10488, Argilly.
2. — 1301. Philippe de Vienne, B 10489, Argilly.
3. — 1313. Hugues V, B 10493.
4. — 1313. Hugues V, B 10493.
5. — 1315. J. de Charney, B 10494.
6. — 1317. H. d'Antigny, B 10496.
7. — 1320. Censier de Vergy, B 400.
8. — 1320. Censier de Comblanchien, B 400.
9. — 1326. J. Costenin, châtelain d'Argilly, B 524.

ÉTUDE PHONÉTIQUE

VOYELLES TONIQUES

1. Contrairement à ce qui s'est passé en champenois, en lorrain et en wallon, l'*é* venu de *a* tonique libre ne s'est développé en *éi* que lorsqu'il se trouvait à la finale en roman : *donéy* et *chantér*, D I [1], *grevéy* et *portéz* D VIII, *curéy* et *curéz* D 10*, *préy* et *préz* D 77, 119, *gréy* A 1 et *préz* A 4, *nombrér* A 8, *la Fertéy* et *nommér* B 22, 19, *verséy* C 27 et *chastelér*, *provéz* C III, C 27. C'est là un trait caractéristique du dialecte bourguignon : dans les quelques centaines de pièces que j'ai copiées ou lues, aux Archives du dép. de la Côte-d'Or, je n'ai pas rencontré un seul exemple d'infinitif en *-eir* ou de participe passé en *-eiz*; mais ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'*é* de l'infin. prés. s'est développé en *ei*, lorsque l'*r* finale eut cessé de se faire entendre dans la prononciation : *plantey* « planter », *meney* « mener », *reparey* « réparer » dans des textes du second tiers du XIVe siècle, P 1359, 309, 1890. Même observation pour l'*é* des finales en *-éz* (= -atos, -ates).

Dans les pièces en patois bourguignon des XVIe et XVIIe siècles, l'*a* libre latin nous apparaît représenté par *ai*, *ay* : *trôvai* « trouver », *chantay* « chanter », *foussai* « fossés ». De nos jours, toute trace de *i* a disparu et l'on n'entend plus qu'un *e* très ouvert : *chanté*, *poté* « porter » en parler dijonnais, *pré*, *sëmé* « semer » dans le patois de Bourberain [2].

---

1. Les capitales A, B, C, D, N renvoient respectivement à des textes écrits dans les bailliages d'Auxonne, de Beaune, de Chalon, de Dijon ou de Nuits; les numéros en chiffres romains qui suivent ces capitales se réfèrent aux pièces publiées, ceux en chiffres arabes aux pièces analysées. Les formes qui ne sont suivies d'aucune indication de provenance se rencontrent partout. J'indique par la capitale P suivie du no du paragraphe où ils se trouvent, les exemples empruntés à l'ouvrage de B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, t. Ier (1363-1377).

2. Rabiet, *Le patois de Bourberain*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, t. II p. 241 et s. Sur la prononciation bourguignonne de l'*e* venu de -are, on pourra consulter aussi les cartes 176 et 233 de l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont.

2. -ata est toujours rendu par *-ée*, jamais par *-eie* comme en champenois, en lorrain et en wallon : *loée* D 12, *jornées* D 96, *delivrées* B 20, *cortivées* A 1, *donées* C 9.

3. -atr- ne donne que *-ér-* : *pére, mére, frére* ; *procurères* procurator D 90, *doreres* D 76, en regard des formes lorraines et champenoises *peire, meire, freire, leire* < latro.

4. Nos textes représentent indifféremment par *ain* ou par *ein* la diphtongue nasale développée par *a* suivi de *n* ou *m* : *main* D VII, A 1 et *mein* D 57, B 5, *pain* D 94 et *pein* B 1, *vain* et *vein* D 41, *plain* D 94 et *plein* D 41, *reclain* C 6 et *clein* B 1. Je relève dans B 21 la notation *certaen* qui rappelle le célèbre *maent* de la Cantilène de Sainte-Eulalie.

5. A la pénultième, la nasalisation est indiquée soit par la gémination de l'*n*, soit par l'une des graphies *gn* ou *ngn* : *certainne* B 20, *semainne* D 47, *sainnes* A 3, *lainne* P 1041 ; — *semaigne* P 1603, *laigne* P 1727, *certaigne* D 120, A 8 ; — *plaingne* < plana N 6, *laingne* P 544, *fontaingne* P 322 ; cf. *lẽne* dans le patois de Bourberain.

C'est par la déclinaison du latin vulgaire en -a, -anis que s'expliquent les cas obliques tels que *nonnain* D 122, *nonnein* D 1, *Borberain* à côté de *Borberein* D 88, *Beaumont sur Vingennen* D v de *Vindiana, nom de rivière d'origine probablement celtique, *Burgoinen* D 7, A 3, C 4, *Burgoingnen* D v, D 33 et 39, *vignens* « vignes » D v. Ces dernières formes dont on peut rapprocher *certenne* P 1052, nous montrent que la réduction à *ẽ* de la diphtongue nasale primitive *ãi* remonte au plus tard au milieu du XIIIe siècle, ẽn bourguignon.

6. -al-. L'*l* a développé un *u̯* qui s'est combiné avec l'*a* libre ou entravé : *maul* D 62, *jornaul, jornauls*, B 23, N 1, *saul* < sale N 1, *chetaul* capitale P 241, *ygaulle* < aequale A 1 ; — *paula* « pelle » P 283 ; *saulf* < salvum N 4, *chevaulx* A 1, *estaul, estauls*, B 23 *aule* < germ. halla B 23, C 25, N 1 et 7. De même, avant la tonique, *saulnerie* N 1, *leaulment* A 14. C'est là un trait relativement récent en bourguignon, ainsi que le montrent les formes *Canal, Nogals, Frommental* qui se lisent au Xe siècle dans des chartes de Cluny (nos 231, 1103, 110) ; de même, *Malnorriz, Maleboche* dans des actes latins du XIIe siècle, *estal* dans B 1, et à la protonique *Salon* D VI et 14, auj. *Saulon*.

7. a + labiale. La labiale a dégagé un *u̯* qui s'est combiné avec l'*a* antécédent : *estauble* stabilis, *honorauble, arauble, gai-*

gnauble C 9, *taillauble* N 7, *tauble* P 86. C'est encore là un trait linguistique qui ne remonte pas très haut ; nos plus anciens textes ne le connaissent pas : *benorable*, D 1, *estable* D 5.

8. Les formes *tauxée* D 31 et *contraux* < contractus doivent être rapprochées de la forme paugo = pago qui se lit dans un grand nombre de chartes de Cluny (nos 80, 83, 211 etc.), ainsi que du liégeois *vauke* < vacuu- (*Romania*, XVII, 555).

9. a + *i*. En se combinant avec *a* la semi-voyelle i̯ a donné naissance à la diphtongue *ai* : *aigue* < *acqua D v 23, B 20, *paiz* < pace D 18, B 2, *Dalmais* < Dalmatius D 11, *faiz* < *facsem pour fascem P 1959, *fraigne* < fraxino P 525. On trouve déjà aigro = agro « champ » dans des chartes de Cluny du xe siècle (nos 211, 212). La graphie phonétique *e* pour *ai*, si fréquente dans les textes de l'Ile-de-France, au xiiie siècle, est inconnue des nôtres qui à part de très rares exceptions, n'emploient que la graphie étymologique *ai*.

L'entrave quelle qu'ait été sa nature, ne s'est pas opposée à l'action de la semi-voyelle *i* : *saiche* < sapiat D 1, *saige*, *gaige* D 126, *raige* N 7 ; *vaiche* B 23, *taiche* « tâche » P 221, *ayche* < ascia P 2409, cf. *raisa*, *rayssa* < rascia « mesure agraire », dans des chartes de Cluny du xe siècle (nos 326, 1526) ; — *grainge* D 119, *frainche* C 6, *blainche* B 4. De même, devant *l* ou *n* + i̯ : *fermail* P 3019, *Champaingne*, lieu-dit, D 19, *montaingne* P 2972, *chastaigne* P 2972.

C'est ici, sans doute, qu'il convient de classer la forme suffixale -atico- que des chartes de Cluny de la première moitié du xe siècle (nos 110 et 684) rendent par *-atgio-*, *-agio-*, et qui a abouti à *-aige* en bourguignon, de même que dans tout l'Est de la France : *sauvaige* dans un acte latin de 1183 (Petit, II 677), *tesmoignaige*, *finaige*, *fornaige*, *usaige*, *dommaige*, dans nos textes [1].

10. Dès l'époque à laquelle remontent nos documents, le phonème sorti de *a* + *i* a commencé à se développer en *oi* : *tenoille* P 2128, *Bloinche* B 12, *froinche* P 3072, *moinge* < manica et *manicu- P 121, 573, 1964, *aviloingnes* *avellanias P 905, *groinge* P 473 en regard de *grenge* C 22 et *Villoingnes* *Villa-

1. L'explication proposée par M. Meyer-Lübke pour le lorrain (*Gramm.*, I, § 232) ne paraît pas pouvoir s'appliquer au bourguignon.

neas P 427 à côté de ce *Villenes* P 366, ce qui semble bien indiquer que *oi* n'est point sorti directement de la diphtongue primitive *ai*[1]. Au reste, le passage de *ai* (= a + i̯) à *e* paraît s'être produit de bonne heure, en Bourgogne, à en juger par la forme *pales* < palatium latinisée en *Palesio*[2] et par son dérivé *Palesol*, qui se lisent dans des chartes de Cluny du commencement du xe siècle (nos 126, 329).

11. -aco- : *lai* < lacu C 6, *verai* D 17, *çai et lai* D 54 et les noms de lieux en -acum tels que *Lucenay*, < Lucienaco, *Volennay* < Volumnaco, *Salornay* < Salurnaco[3]. De même *La Fay* C 26 du lat. fagu-fém. La graphie *Fahy* D 39 atteste la persistance de la diphtongue primitive, à la finale en roman.

12. -ario-, -iario-. Dans les documents latins d'origine bourguignonne insérés au *Recueil des Chartes de Cluny*, ces deux formes suffixales sont représentées l'une et l'autre par *-ero-* à partir du xe siècle : *semtero* < *semitario, dans un acte de 908 (no 101), *Armerus* < armarius (no 2155), **boero* < bovario et son dérivé *boeragio* (no 110), **denero* et son dérivé *deneradas* < *denariatas (nos 1901, 811); — *verchera* < vircaria, **lescheras* < liscarias, **Prevencheras* < *pervincarias qui nous apparaissent latinisés en *vercheria*, *Lescherias*, *Prevencherias*, et qui postulent nécessairement des primitifs en -aria, ainsi que le montre le traitement subi par la gutturale. De même à la protonique *Felgerolas* < *filicariolas, *Noeredes* < *nucariētas, *Vercheroles* < *vircariolas. Les formes intermédiaires *-airo-*, *-eiro-* sont attestées par *Alairacus* < Alariacus (no 106), cf. *Alairac*, Aude, *Alayrac*, Aveyron et *Aleyrac* Drôme, *Noayrolus* < *nucariolus et *Fortuneiri* (nos 2146, 2029).

---

1. Voyez pourtant pour le v. français *oi* venu de *ai*, H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, trad. de Guerlin de Guer, p. 74.

2. Cf. Du Cange *s. v.* PALATIUM « locus palis munitum ».

3. Voici, d'après les chartes de Cluny, la série des transformations subies par le suffixe toponomastique -aco- : **Mudesnaco* du gentilice Mudesnus, forme primitive de Mudēnus (cf. egēnus = *egesnos), *Modesnago*, an. 882 (no 26), *Salornag*, *Maornag* < Maturnaco, an 1000 env. (nos 2033, 2267), *Salornay*, *Mornay*; cf. *Lucenay* < Lucienaco, *Volennay* < Volumnaco C1.

Les noms d'hommes burgondes composés avec, comme second élément, *hari* (thème harja) ou *gara* (thème garva[1]), donnent lieu à quelques constatations intéressantes. Observons tout d'abord que les noms formés avec *hari* n'ont rien à démêler avec la métaphonie germanique (*umlaut*). Ce phénonème qui a pris naissance en Austrasie, vers le milieu du VIIIe siècle, ne pouvait exercer et n'a exercé, en effet, aucune espèce d'action sur l'onomastique des régions occupées, trois siècles plus tôt, par les conquérants burgondes[2]. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer dans les actes du Xe siècle écrits en Bourgogne, des formes telles que *Gontar*, *Engelar*, *Folkar*, *Atalar*, *Rikar* dans lesquelles on doit reconnaître des transcriptions pures et simples de noms d'hommes burgondes. Une fois latinisés en -arius, les noms formés avec *hari*, comme ceux formés avec *gara*, ont suivi le sort des dérivés latins en -arius : *Galterus* de Galtarius < burg. *Walt-hari*, *Vulferus* de Vulfarius < burg. *vulf-hari*, *Gunterus* de Guntarius < burg. *Gunt-hari*[3];— *Eldigerus* de Eldigarius < burg. Hildi-gara, *Edgerus* de Idgarius < burg. Hidi-gara[4]. Visiblement, *Galterus* a été refait sur le roman *Galter*, comme *semterus* sur le roman *semter* et *Rikarus* (n° 264) sur le burgonde *Rikar*. De même que les clercs des VIIIe et IXe siècles avaient latinisé en -arius les noms burgondes en *-hari* et en *-gara*, de même leurs successeurs du Xe siècle latinisèrent en -erius les formes romanes en *-er* sorties de ces formes en -arius : *Galter* > Galterius, *Ermenger* > Er-

---

1. Il faut se garder de confondre le thème verbal *garva*, v. h. a. *garo*, avec le thème nominal *gairu*, v. h. a. *gêr* ; cf. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, *Personennamen*, 2e éd^on, s. v. Il est à peine besoin de dire qu'il ne saurait être question d'*umlaut* à propos du german. *garva* ; la question ne peut se poser que pour le german. *harja*, v. h. a. *hari*.

2. C'est ainsi que les formes *habergier* D 61, *abergeront* D 69 et *Abergement*, nom de huit localités bourguignonnes, remontent au burgonde *hari*, tandis que les formes françaises *hèberger*, *hèbergement* s'expliquent par la forme frappée d'umlaut *heri*. Quant au franç. *auberge*, il a été emprunté au provençal qui l'avait tiré du wisigotique *hari* ; c'est donc à tort que M. d'Arbois de Jubainville a tenté de le rattacher au « francique mérovingien » *hari* ; cf. *Romania*, I, 131, et s.

3. *Recueil de chartes de Cluny*, n°s 490, 1813, 1526.

4. *Ibidem*, n°s 700, 896.

mengerius[1] ; cf. Alcherius à côté d'*Alcher* dans la charte 266 du Cartulaire de Saint-Victor de Marseille. En résumé, l'étude attentive des noms d'origine burgonde du Cartulaire de Cluny met hors de conteste deux choses, la première, c'est qu'en bourguignon, on ne saurait expliquer par l'action de la métaphonie germanique le développement de *-ario-* en *-er*, la seconde, c'est que -ario et -i̯ario se sont confondus pour aboutir l'un et l'autre à *-er*, après avoir passé successivement par *-air* et par *-eir* (cf. *Vulfeir* dans la charte de Cluny, n° 1788) : *Galter* et *Ermenger*.

Pour ce qui est des formes d'origine latine, la confusion entre -ario et -iario est également constante : aussi haut que l'on peut remonter, ces deux formes suffixales nous apparaissent représentées par *-er*. Je relève dans les chartes latines des XIe et XIIe siècles, publiées par M. E. Petit[2] : *Vivers*, *Raveres* à côté de *Bogeres*, *Lescheres*, et en regard de l'alternance Garnerus, Galterus : Ogerus. De même dans nos textes : 1° -ario : *dener* D 58, 72, *chevaler* D 12, *escuer* D 103, 112, *chamberer* D 52, *fevrer* B 17, C 1, *premer* A III, *poter* B 25, *celer* B 26, *quelomber* B 25, *mespler* C 26, *parcener* N 7, *baudrer* P 406, *tabler* P. 754, *mourter* P 882 ; *manere* D 22, 96, B 19, N 4, *rivere* D 69, B 19, C 16, *perrere* D 81, *chaudere* P 282, 783, *chenevere* P 493, *chamberere* P 456, *verreres* P 3221, *ouzeres* « liens d'osier » P. 3072; — 2° -i̯ario- : *balancer* N 7, *berger*, *chaucer* B 25 ; *gaigere* C 17, *bruere* P 547, 787, *chasere* < casearia P. 878. L'onomastique des personnes et des lieux nous fournit un très grand nombre d'exemples ; en voici quelques-uns : *Forester*, *Pelleter*, *Faver* C 26, *Boler*, *Pontener* C 26 *Saulner* B 23, *Fraser* N 7 ; *Garner* C 26, N 7, *Gonter* C 21 ; — *Li Marcers*, *Li Chau-*

---

1. Il arrive que les deux degrés de latinisation se rencontrent dans le même acte : *Ermengarius* et *Ermengerius* (n° 454). Il est curieux de constater qu'au Xe siècle, la forme burgonde en *-ar* subsistait encore, au moins dans les désignations topographiques, à côté de la forme romanisée en *-er* : dans l'acte 1339, le notaire mentionne au nombre des confins du bien donné en échange, la « terra Engelar », et nous voyons figurer un « Engeler(ius) » parmi des témoins instrumentaires.

2. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I à III.

cers B 25, *Rouger* A 15, *Li Balancer* N 7, *Chauger* N 7, *Bucer* B 25, *Porchere* N 7, noms de personnes ; *Pomers* D 11, 31, *Mont Puter* C 7, *Plomberes* D VIII et 125, *Charboneres* D 99, *Breteneres* D 113, *Pouteres* D 120, *Riveres* D 77, *Perrere* D 11, 31, N 7, *la Platere* B 19, *la Pomere* C 26, *la Tanere* C 16, *la Maladere* B 26. *Villoignes-les-Chevreres* P 724; *Bussere* C 16, *Buxere* N 7, *la Buschere* (Cluny, n° 4497), *la Bossere* D 120, *la Boissere* B 18, *Panceres* D 9, *la Froidere* C 26, *la Bruere* C 16.

Je rappelle que le rhodanien ne distingue pas non plus -ario de -iario : *premer* et *porcher*, *riveri* et *vercheri* dans les plus anciens textes lyonnais.

Quand l'*r* finale eut cessé de se faire entendre, *é* venu de -ario, -iario, a été traité comme *é* venu de *-are* : *bergey* dans un acte de la seconde moitié du XIVe siècle, en regard de *plantey* < *plantare* P 2944, 1380, *preméi*, *borgéi* « berger » et par analogie *preméire*, *borgéire* dans La Monnoye, *preméï*, *revéïre* dans le parler dijonnais, *pômày*, *rivâre*; *ljày* « léger », dans le patois de Bourberain [1].

Les formes en *-ier* qui, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle font concurrence dans nos actes à la forme bourguignonne en *-er*, sont manifestement d'importation française.

13. -iata donne *-ie*, de même qu'en champenois et en lorrain : *chevauchie* D 6, A 1, B 5, *otroie* à côté de *donée* D 8, 12, *chargie* N 7, *baillie* D 96, B 20, C IV ; cf. *pognie* « poignée », en rime avec *candie*, *supplie* dans un noël de La Monnoye (4e éd., p. 20), en regard de *pidié*, « pitié ». Dans le patois de Bourberain, *-ie* s'est réduit à *ī* : *korjī* < corrigata, *bwī* < *bucata, en regard de *payé*, « payer » et « payé ».

14. -iano- : *Julien* D 29, *Julienne* D 53, *deien* < decanu- D 23, *Orliens* < Aurelianus P 682. Déjà au Xe siècle, *Adrieno*, *Christieno*, *Vivieno*, *Lilieni*, cas obl. de *Lilia* (Cluny, n°s 189, 638, 618, 202). De *lien* P 2887 pour **leien* rapprochez *dien* pour *deien* B II, 20. La réduction de *-ien* à *-in* se constate dans *Crestin*, *Crestine* C 26.

L'*i* s'est combiné avec la consonne précédente dans *Vingenne*

---

1. Cf. en lorrain l'alternance *porteir* < portare *donneir* < donare : *primeir* < primario, *boulangeir*. Dans un cas comme dans l'autre l'*i* a été développé par l'*é* secondaire.

< Vindianna[1] D IV. Si les formes *chien*, *prochiene* D 15 sont bourguignonnes, ce qui est au moins douteux en présence de *procheinne* D 12, A 3, nous avons sans doute affaire ici au phénomène de diphtongaison qui s'est produit dans *deiien* B 1, cf. *christiien*, *Maximiliien* dans sainte Eulalie.

-ianico : *Verrenges* D 57, *Vorroinges*, dans une charte de l'évêque d'Autun de 1294 (Arch. Côte-d'Or, B 10486), remonte au cognomen Verrianus développé au moyen du suffixe -ico-. *Boceloinges*, pour un plus ancien **Bocelenges* (Arch. Côte-d'Or, B 10486), auj. Bousselanges, s'explique par le cognomen Buccilianus.

15. i̯ + a + i̯ : *chege* < cavea, « cage » P 1497, *gete* pour **geste*, jacitum D 6, *gieste* P 265, *gite* N 1 ; cf. dans les chartes de Cluny, la série *Cadias*, nom de lieu tiré du gentilice *Cadius*[2], *Chedias*, *Cheidas Chedas*, **Chiedas*, auj. *Chiddes* qui postule la var. *Caddias* (nos 402, 1154, 1439).

-i̯aco-. Voici d'après les chartes de Cluny la série des transformations subies en Bourgogne par cette forme suffixale : *Rosiliacus* et *Rosiliago* (n° 35), *Salenciaco* et *Salenciago* (n° 197); — *Marego*, *Silvego* (nos 10, 91) ; — *Salenceg* (n° 939) ; — *Flavigei* < Flavidiaco, *Macei* < Maciaco (nos 21, 1618). Dans nos actes, *-ey* alterne avec *-e* : *Larrey* et *Larre*, auj. Larrey, *Gevre*, auj. Gevrey, *Flavigney*, auj. Flavigny, *Mailley*, *Maille*, auj. Mailly, *Maigney*, auj. Magny. Dans le parler local, ces deux dernières localités se nomment encore *Mailley* et *Maigney*. Les formes en *-y* paraissent être d'importation française ; cf. *Coligny*, en bressan *Colegnà*, *Messimy*, en dombiste *Messimeu* et *Millery*, en lyonnais *Millereu*.

16. *ai* = franç. *a* et *a* = franç. *ai* sont des faits trop connus pour qu'il y ait lieu d'y insister ; ces faits sont d'ailleurs beaucoup plus rares dans nos textes que dans les textes lorrains :

---

1. Ce nom d'origine gauloise, nous montre la gémination de l'*n* si fréquente dans les suffixes avec *n* : Ταρουάννα ville des Morini (Ptol. 2, 9, 4), *Lemannus lacus* (Caes.), en regard de *Lităna silva* (Liv. 23, 24), Μοδοννός, fleuve d'Irlande (Ptol. 2, 2, 7) var. Μοδονός, Matrŏnna, la Meyronne et Matrŏna, la Marne.

2. D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 431 et suiv.

1° *ai* « habet », *aurai* « aura », *malaide* D 120; — *airable* D 34, *clairey* D 125; — 2° *a* habeo, *viendra* « viendrai », *ira* « irai », à côté de *ferai* C 5; — *pasible* « paisible » B 19, *Montagu* C 2.

17. ẹ (lat. ē). La diphtongaison ne remonte pas au delà du second tiers du XIIIe siècle : *Viez Chastel* qui se lit dans une charte latine de 1244, est l'exemple le plus ancien que j'en puisse citer. La forme primitive apparaît encore fréquemment dans nos textes : *ere*, erat D III, *rere*, retro D 43, *arrers* A 11, *Pere* D 120, B 1, *Mathe* D VIII et 5, *Matheu* N 3, *deu* à côté de *de*, *Barthelome(r)* D 29, C 21, P 313, *Andre(r)* P 225, *Estene* D II et 118. On rencontre parfois les graphies *ey*, *iey* qui sont obscures : *Mathey* D 122, *Bartholomey* D 122, *fey* « fief » D V et 43, A 5, *Esteyne* D 13; — *fiey* D 53, C II, *nyeys* D 98.

18. e + i̯. Nos textes nous offrent les deux séries types : *seix*, *sex* et *siex*, *sis*; il faut sans hésiter écarter cette dernière série comme française, pour ne retenir que la première :

1° *demey* < dimĕdio D 40, 99, 119, P 202, *pourmey* P 418, *seix* D 119, *deismes* < decimos D 81, *s'anseit* < insequit B 22, *sereix* P 1951, *pont leveiz* P 647, *Saint Remey(r)* D 83, 119.

2° *dex* D 25, 63, C. 22, *sex* D 75, A 11, C 7, *segre* D 79, *desme*, *deme*, *demme* < decimum D 36, 119, 3, *dime* < dimĕdium A 3, *dimée* < dimĕdia B II, *sege* < *sĕdium, *prex* < *precium D 77, C 5, *lege*, « lige » D 7, *proffet* < profectum B II, *celese* < *ceresia P, p. 19, n.

Les formes du XVIIe siècle, *prey* « prix », *lei(t)* « lit », *enteire*, ne font pas difficulté si on les rapproche de *pei*, *Peire*, pour de plus anciens *pe* < pede, *Pere*. De même, dans le patois de Bourberain, *làу* « lit » *antrœmàу* « entremi ». L'*i̯* de ces différentes formes est de date relativement récente [1].

e + n + i̯ : *veigne* < veniat D 13, 66, B 17, C 20, *aveingne* D 3, *teigne*, teneat D 58, C II, 10. De même, dans La Monnoye, *reveigne*, *conteigne*.

19. -ĕrio- : *mouter* D 12, *maisere* < maceria P 362, *Maseres* D 108, 122, *mester* D 6. Les formes en *-ier* sont d'importation française, comme le prouvent les formes bourguignonnes du XVIIe siècle, *moutei*, *métei* lesquelles remontent nécessairement à des formes en *-er*.

---

1. Voyez sur cette question délicate, Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. I, § 160.

Dans les textes du xe siècle -ĕrio- est le plus souvent noté -irio : *Mazirias* < macerias, *Masirius* < Macerius, *Misirius* < Miserius. *Aziriaco* d'Acirius pour Acerius; il n'en est jamais ainsi de -erio- venu de -ario.

20. -ello- est représenté par *-el* jusqu'au milieu du XIIIe siècle : *Pradel*, *Estavels* dans des chartes de Cluny (nos 233, 19), *Mirabel*, *Bordel*, *Viez-Chastel* dans des actes latins du XIIe siècle et du commencement du siècle suivant, *Mirebel* D 7, *chastel* A 2 ; puis *el* s'est brisé en *eal* : *chasteal* D 34, *Bealmont* D III, *rapeal* C 9, *boisseal* N I. L'*a* secondaire a ensuite subi le sort de l'*a* primitif devant *l* : *chasteaul*, *chasteauls*, *boisseaul*, *Marceaul* D 125, *beaul* D 109, *Cisteauls* D 112 ; de même : *ceauls* < *ecce-ellos D VI et *peaul* < pelle N I, *Beaulne* < Belna.

-ella donne habituellement *-ele* : *damoisele* D 60, *pucele*, *chapele*, *roele* D 96, mais aussi *damoisalle* C 1, *Corçales* B 12.

21. ę (lat. ē, œ, ì). Quelle que soit la situation qu'il occupe dans le mot, qu'il soit libre ou entravé, qu'il précède une nasale ou qu'il soit suivi d'un son mouillé, l'*ę* est toujours traité de la même manière. Nos textes le représentent sous trois formes différentes : *ei*, *ai*, *oi*. Nous allons commencer par donner quelques exemples de chacune de ces formes, puis nous rechercherons s'il existe entre elles quelque rapport.

I. ę pur : *meis* < mense D 41, *digeneis* < divionensis D I et 5, *saveir* D 11, 31, *deivent* < dēbent D 41, *feis* D I, *discreiz* D VI, *Fonteney* D 41, *Poirey* < pirētu- D 99 et *heir*, mot de pratique notariale ; — *sai* sit D VIII, *savair* C 9, *maix* < mense dans un acte du Dijonnais (Arch. Côte-d'Or, H 1050) ; *dygenois* D 122, *foiz* D 5, *savoir* B 9, *Vernoy* C 20.

La tendance à l'élimination de l'*i* se constate déjà dans nos textes : *dygenos* « dijonnais » D VIII, *tornos* « tournois » D VIII, *hors* D VIII, 111, 120, *Troes* « Troyes » B 9.

II. ę + n : *fein* D 41, *quinzeinne* D 54, *Magdeleyne* C 24, *aveine* P 1324, *douzeine* P 1632 ; — *plain* D 34, P 1245, *cinquain* A 1, *sizain* D 125, *avainne* C 9, *douzainne* P 2056, *estrainnes* P 2623, *maindre* C 1* ; — *foin* A 1, *ploing* P 144, *froing* < frēnu- P 805, *polloin* < *pullēnu- P 742, *ploine* D 97, *poingne* < poena P 813, *avoinne* D 62, *moine* < mĭnat D 20, *Madzeloinne* D 92.

Je n'ai pas rencontré d'exemple de la réduction de *oin-* a *on-* qu'on constate dans La Monnoye et dans Piron : *aivone*, *pone*.

III. ç + i libre ou entravé : *Vareis* < Varēsiu- auj. Varois. *Breisse* C 21, *receive* < *recipat C 10, *previleige* C 27, *conseil* D 18, B 1 *contreigne* A 8, *Saint-Seingne* < Sēquănu- D III; — *drait* C 9, *plaige*, *privilaige* B 20, *saille* < *sicla P 1367, *parail* P 1632, *saing* < signu- P 3140, *çainte* < cĭncta B 11, *contraindre* D 46; — *doige* < dēbeat B 17, *ploige* « caution » B 17 et Garnier, *Chartes de communes*, n° 217, *consoil* B 18, *botoille* D VII, *soinz* < signos D 47, *Beroing* < Benignu- B 20, *Soinne*, *Soigne* < Sēquăna D 91, 120, *venoinges*, « vendanges » D VIII, *Demoinge* < Dominicu- nom d'homme D 122, *dyemoinge*, « dimanche » D VIII, B 23, C 27, *constroinz* C III, *poindre* < pingere P 106.

Faut-il expliquer *demoinne* D 62, 77, v. franç. *demaine* par dominium ou par dominicum, avec dans les deux cas absorption de l'*i* par la syllabe accentuée ? En faveur de cette dernière explication on peut invoquer le v. franç. *diemoine* « dimanche » et le rhodan. *dyomēne*, mais le bourg. *Demoinge* < Dominicu- et *dyemoinge*, où la chute de l'i posttonique est postérieure à la sonorisation des ténues, font difficulté, sans parler du franç. *grange*, que ce mot vienne de *grania* ou de *granica*. On peut admettre, à la vérité, que *Demoinge* et *demoinne* appartiennent à deux étapes différentes du traitement des dérivés en -icus[1].

C'est ici qu'il faut classer le suffixe nominal -isco-, par métathèse -icso- : *Franceis*, nom d'homme, dans un acte de 1158 (Petit, II, 370); — *Ynglois* P 1125. Le vocable toponymique *Deveneis* qui se lit dans une charte de Cluny de 930 environ (n° 347), remonte à Deven-isco-, devenu Devenesco dans la charte n° 145 de la même abbaye; on en peut rapprocher, pour ce qui est du suffixe formatif, le rhodanien *Veveis* < Vibisco[2], auj. Vevey, et *Peres* < Petrisco, auj. Perrex, Ain.

---

1. Sur le traitement des dérivés formés au moyen du suffixe -ico-, voy P. Marchot. *Petite phonétique du français prélittéraire*, 2e partie, p. 91 et suiv. [— Le franç., domaine représente certainement le lat. dominicum, comme *Maine* représente [Ceno]mannicum, etc., *Langoine*, Lingonicum, etc., etc. — A. Th.]

2. *Itinéraire d'Antonin*, 352, 1, édon Pinder et Parthey, p. 168.

Nos textes font un très fréquent usage, aux présents de l'indicatif et du subjonctif de I, d'une forme inchoative obtenue par le développement du thème au moyen du suffixe verbal -isco-. Voici quelques exemples de ce mode de formation :

Indicatif présent. 1. *entrois* D 33, *enloiois* D VI, *outroiois* D VI, C 15, *renunçois* D 62, 63, *bailloys* B 7, *confessoiz* D 119, *delivrois* D 56, *affermois* D 35, *quictois* D VI, *ordenois* D 120, *laissois* (Garnier, *l. c.*, n° 379).

Subjonctif présent. 3. *empeschait* C 25 ; — *delivroit* D 51, *demorcit* A 8, *chantoit* D 122, *tornoit* (Garnier, *l. c.*, n° 135) ; — 6. *copoient* D 65, *entroient* C 15.

La réduction de *oi* à *o* se manifeste dès la fin du XIIIe siècle : *outreiaus* (*outreios*) pour **outreiois* dans un texte de l'Auxois de 1275 (Arch. dép. Côte-d'Or, H 750), *forteroce* en regard du champenois *forteroice*, *Demonge* pour *Demoinge*, dans des textes de l'Autunois du commencement du XIVe siècle (*ibid.* B 10490, 10492), *nor* < nigru- P 98, *voces* < vĭcias P 7 ; cf. *Romania*, VI 43, et *sorot* « soleil » à côté de *oroille*, dans *Floovant*. C'est là un phénomène essentiellement progressif : *noge*, *loche*, *froche* dans La Monnoye, *sȯche*, *lȯche*, *frȯd* dans le patois de Bourberain. La réduction de *ai* à *a* est attestée par *fortelace* pour **fortelaice* C 27 ; de même dans l'*Ysopet* de Lyon v. 12, 124 : *forterace*, *simplace*, en regard de *plaige* < *plēviu-, qui se lit dans des lettres de Othes de Bourgogne de 1274 [1].

Il est important de remarquer que dans le domaine de ę + *i*, l'alternance *ai* : *oi* s'est perpétuée jusqu'à nos jours : *oraille*, *saint Beraigne*, *aulégraisse* en regard de *soiche* < sicca, *croiche* « crêche », dans la langue des XVIe et XVIIe siècles; — *ăt̆ăẅ* « orteil » en regard de *sȯc*h < siccat, dans le patois de Bourberain.

IV. ę pur entravé : *ducheisme* pour *ducheeisme* D 80, *meisme* pour *meeisme* D VIII, 70, *seingle* < singula- P 300, *Leingres* < Lĭngŏnes D 3. Le degré *ei* est mal représenté dans nos textes, mais je relève *conteisse* dans une charte de 1248, donnée à Ancy-le-Franc, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10472), *deis* < deĭpso dans un acte de l'Autunois (*ibid.* B 10484), *leitres*, *promeittre*,

1. Collection de Lorraine, chartes publiées par N. de Wailly, t. XXVIII des *Notices et extraits des mss. de la Bibl. Nat.*, charte 164.

Jehanneit dans des chartes champenoises, *leittres*, *meitre*, *seeil* dans les chartes lorraines publiées par De Wailly.

Le degré *ai* apparait dans *saigle* C 9, mot à moitié savant, *duchaime* D 79, *novaime* (Garnier, *l. c.*, n° 424), *saingle* P 3093, *Laingres* D 77, et nous verrons qu'il se montre fréquemment aussi bien à la protonique initiale qu'à l'intertonique. De récentes recherches m'ont amené à découvrir dans une charte de l'Auxonnois, la très intéressante forme *Parisait* qui se lit deux fois à côté de la forme réduite *Parisat*. Ces formes en *ai*, comme bien on pense, ne sont pas spéciales à la Bourgogne ; je relève *daiz* debitos dans un document de Besançon (Musée des Arch. dép., pl. XXXIX), *sixaime* sex + ēsimu-, *Moilaismes* < Molisamas, *Flammainc* dans des chartes champenoises, *quaraime* dans une charte lorraine.

Le degré *oi* est celui qui apparaît le plus fréquemment dans nos actes, comme aussi, semble-t-il, dans les actes champenois : *floible* D 122, *reçoite* < recēpta D 117, *premoit* < promitto D IV, à côté de *somoit* < submitto qui se lit dans un acte de l'Auxois (Arch. Côte-d'Or, H 580), *soigle* P 770, *aloine*, v. fr. *alesne* P. 2881, *Looyme* pour *Looisme* < Lodisăma D 23, *moime* C 23, *caroisme* D 125, P 1245 et le très fréquent *dois* qui ne peut s'expliquer que par de ĭpso [1]. De même *Loingres* D 83 et *flamoinche* < flaminca P 1132.

La réduction à *a*, *o* de *ai*, *oi* venus de ę pur entravé paraît s'être produite de bonne heure, notamment devant *tt*, *ss* et *r* + cons : 1° *matre* D 60, B 9, *promat* < promitto D 119, C 9, *Parisat* à côté de *Parisait* dans la charte de l'Auxonnois citée plus haut, *Phelippat* D 76, *Bernardat* A 14, *Martinat* C 26, *Bordat* N 7 et les noms de femme, *Guillemate* B 20, *Lorate* B 20, ainsi que le féminin *charrate* pour un plus ancien **charraite* D 31 [2], *dabte* A 1 en regard du comtois *daiz* < debitos déjà cité, *contasse* B 20, *abbaasse* D 31, *saze* pour un plus ancien **saize* < sēdecim B 20, *clarc* D 92, *wart* < viride D 26, *sangle* à côté de *saingle* P 676, et *Langres* qui ne peut venir que de

1. On explique ordinairement par de ex le franç. *dés* ; mais en bourguignon, de ex n'aurait pu donner que *deis* ou *des*, cf. *seix* et *sex* ; *ei* venu de ē + i ne passe jamais à *oi* en bourguignon.

2. Cf. *cherrate* à côté de *cherraite* dans un texte lorrain publié par la *Romania*, I, 350.

Laingres. Notons dans deux chartes du Langoine du milieu du XIIIe siècle les formes *Molaismes* et *Molasmes* < Molĭsămas[1].

2° *lotres* D 44, *promot* < promitto D 77, B 2, en regard de *premoit* D IV et de *somoit* (Arch. dép. Côte-d'Or, H 580), *juillot* A 3 à côté de *juloit* qui se lit dans deux chartes du Langoine, *Perrenot* D 18, *Simonot* B 20, *Martinot* N 7, *Huguenot* C 21, *mulot* « mulet » (Garnier, *l. c.*), *Perrote* D 23, *Guillemote* C 16, N 7, *charrote* B 20, *dotte* « dette » D 34, *larenosse* D 6, *soc* < siccum à côté du féminin *soiche* (Arch. dép. Côte-dOr, B 1266), *troze* < trēdecim pour un plus ancien **troize* D IV, B 21, *soze* < sēdecim D 40, B 21, *clorz* < clericos D 120, *vorz* < viridis D 56. Sur les confins de la Bourgogne, au canton actuel de Tonnerre, se trouve une localité que les textes du moyen âge appellent *Moloisme* < Molisăma ou *Moloime*[2]; c'est aujourd'hui *Molosme*.

Il ressort avec évidence des exemples que nous venons de réunir que M. Meyer-Lübke a eu parfaitement raison de dire (*Gramm.*, t. I, § 112) que dans l'Est l'ę entravé devenu *oi* s'est développé en *o*, mais il me semble qu'il se trompe lorsqu'il ajoute que cet *oi* s'est également développé en *a*. Ce n'est pas du degré *oi*, mais bien du degré *ai* que procède *a* : les formes *Parisait* et *Parisat* qui se lisent chacune à plusieurs reprises dans le même acte ne permettent pas de conserver le plus léger doute à ce sujet. J'ajoute que *ai* et *oi* postulent nécessairement comme *grund-form ei*, et que nous n'avons aucune raison pour nous refuser à tirer *Jehannet* de *Jehanneit*, *letre de leitre*, *contesse* de *conteisse*, en présence des alternances *a* : *ai*, *o* : *oi* attestées dans nos textes par *Parisat* : *Parisait*, *latre* : *laitre*, *Molasmes* : *Molaismes*; — *promot* : *promoit*, *Molosme* : *Moloisme*. Au surplus, l'élimination du second élément de la diphtongue sortie de ę est un des traits distinctifs du parler bourguignon; cf. *savor* < *savoir*, *forteroce* < *forteroice*, *aivone* < *avoinne*.

23. Après avoir mis en lumière la présence dans nos textes des trois représentants de ę : *ei*, *ai*, *oi*, il me reste à m'expliquer sur la nature et l'origine de chacun d'eux. Nous venons de constater que *ai* et *oi* supposent nécessairement l'existence en

---

1. De Laborde, t. III, n° 4191 et Petit, *l. c.*, t. V, p. 178.
2. M. Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, p. 84.

bourguignon, comme dans les autres dialectes français et comme en rhodanien, d'une forme primitive *ei* sortie de *ę*. Dans nos régions, cette diphtongaison de *ę* en *ei* paraît remonter au commencement du XIe siècle ; les chartes du siècle précédent ne connaissent encore que *e* : *Fontanet*, *Lera*, *Freda Fontana* dans des actes de Cluny (n°s 2090, 1172, 1043). Du XIe siècle jusque vers le milieu du XIIIe siècle, *ei* apparaît seul dans les titres écrits en Bourgogne : *Trembleia* < tremulēta (Cluny, n° 2443), *Meleis* (an. 1012), auj. *Moloy*, *Froleys* < Frolēsium (an. 1103 et 1156), auj. *Frolois*, *Verney* < vernētum (an. 1190), *Genestei* (an. 1198), etc. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, *ei* tend à disparaître et l'on voit *ai* alterner avec *oi*. Si nous avions affaire à des textes littéraires, on pourrait avec plus ou moins de raison, attribuer cette divergence de formes aux copistes, mais il est clair qu'une semblable explication ne saurait convenir à des actes publics rédigés sur tous les points de la Bourgogne orientale, par des notaires dont nous n'avons aucune raison de révoquer en doute l'origine bourguignonne, bien au contraire. Au surplus, elle ne ferait que déplacer la difficulté sans la résoudre : l'alternance *ai*, *oi* n'est point spéciale, en effet, à la Bourgogne ; elle a régné dans tout l'est de la France, depuis la frontière des parlers rhodaniens jusqu'à Liège [1]. J'ajoute qu'on la retrouve et dans la langue du XVIIe siècle : *plain* et *poine*, *bôtaille* et *soiche* < sicca, et dans les patois : *ăt̊ăw* « orteil » et *sŏy* « seille », *sǎw* < cippum et *sŏc^h* « sèche », dans le parler de Bourberain.

Pour ce qui concerne spécialement le suffixe *-at*, sorti de *ait-*, le contexte des pièces B 20 et N 1 ne laisse aucun doute sur l'origine bourguignonne des nombreuses personnes portant un

---

1. Voyez notamment dans Floovant, éd^on Michelant, *ensaigne* et *ensoigne* p. 71, 73, *raigne* < rēgnu- et *doigne* < dĭgnat, p. 39, 22, *fain et avoine*, p. 31, etc. Or l'unique ms. de Floovant qui nous soit parvenu a été exécuté par un champenois, comme le prouvent certaines formes absolument inconnues du bourguignon et qui par contre apparaissent fréquemment dans les documents d'archives d'origine champenoise. Je relève dans des textes champenois : *Molaismes* et *Moloimes*, *sixaime* et *dozoime*, *consail* et *consoil*, et dans des textes comtois, *maimes* et *quaroime*, *daiz* < debitos et *deçois* < decessus.

nom formé à l'aide de ce suffixe qui s'y trouvent dénommées[1].

L'emploi en bourguignon de formes avec *ai*, *a*, ainsi mis hors de toute contestation, il nous reste à rechercher quelle est au vrai l'origine de ces formes : ont-elle pris naissance sur le sol bourguignon, ou bien au contraire ne devrait-on pas y voir, avec M. Meyer-Lübke, des formes empruntées aux dialectes voisins. D'après le savant auteur de la *Grammaire des langues romanes*, il y aurait eu deux centres : l'un, celui de la Bourgogne, dans lequel ẹ entravé, de même que ẹ libre, aurait passé à *oi* et plus tard à *o*, l'autre comprenant la Lorraine méridionale dans lequel ẹ a passé à *ai* puis à *a*[2]. Par la suite, chacune de ces formes aurait rayonné sur les domaines avoisinants. C'est, on le voit, l'adaptation au roman de la célèbre « théorie des vagues » (*Wellentheorie*), imaginée par Johannes Schmidt pour expliquer les variétés des langues indo-européennes[3] : le flux aurait emporté en Lorraine des formes en *oi* et le reflux aurait ramené en Bourgogne des formes en *ai*.

Cette doctrine serait très acceptable s'il s'agissait de l'Ile de France et de la Bourgogne qui, de très bonne heure, ont entretenu des rapports politiques et économiques, mais elle me paraît difficilement admissible au regard de la Bourgogne et de la Lorraine qui n'ont jamais eu entre elles aucun lien d'aucune sorte.

A la différence de M. Meyer-Lübke, M. Foerster ne pense pas qu'il faille séparer *ai* de *oi* ; pour lui, la seconde de ces formes n'est que le développement phonétique de la première. Dans l'étude qu'il a consacrée à la langue de l'Yzopet de Lyon,

---

1. J'ai noté dans B 20, acte d'échange passé à Beaune en 1320, seize noms de femme en *-ate* contre deux en *-ote* ; or il serait excessif de prétendre que les citoyens de Beaune, étaient allés, dans une aussi forte proportion, chercher leurs femmes en dehors du duché. On sait d'ailleurs que l'alternance *-at : -ot* se retrouve dans les actes du comté de Bourgogne et bien qu'à un degré moindre, dans les actes champenois. Notons dans B 20 la mention suggestive : « *Tevenate* et *Jacote* filles à la Béguine » et dans N 7 les doubles formes *Paviolat* 2 fois et *Paviolot* 5 fois, *Chapelenat* et *Chapelenot*.

2. Meyer-Lübke, *l. c.*, t. I, § 76, 112.

3. J. Schmidt, *Die Verwandtschaftsverhaltnisse der indogerm. Sprachen*, 1872. On trouvera un lumineux résumé de la doctrine de Schmidt dans l'*Origine des Aryens* de M. Salomon Reinach, p. 28 et suiv.

le savant professeur pose la série suivante : sicca, *sẹche, sache, saiche, soiche* ; mais n'est-ce pas résoudre la question par la question que de tirer directement *sache* de *sẹche*, sous prétexte que -ittum est représenté par *-at*, ce qui d'ailleurs n'est vrai que pour un état relativement récent de la langue, ainsi que le prouve la forme *Parisait*. D'autre part, on ne voit pas bien comment *sache* aurait pu passer à *saiche* ; la comparaison avec *vaiche* ne porte pas, puisque dans un cas nous avons affaire à un *a* originaire et dans l'autre à un *a* secondaire qui ne s'est développé que longtemps après la transformation de la gutturale en chuintante, c'est-à-dire à une époque où il ne pouvait plus être question de l'action de l'*i̯* dégagé par le *c*.

Voici maintenant d'autres explications que je ne propose bien entendu que sous bénéfice d'inventaire. On pourrait considérer *ai* et *oi* comme deux développements parallèles de *ei*, avec spécialisation tardive de *ai* à certaines situations phoniques déterminées, ou bien encore voir dans *ai* l'étape intermédiaire entre *ei* et *oi*, ce qui au point de vue phonétique ne souffre pas de difficulté, *ai* passant facilement à *oi*, tandis que le contraire ne se produit jamais [1], seulement il resterait à expliquer pourquoi dans certains cas le développement s'est arrêté là, tandis que dans d'autres il poursuivait sa route jusqu'à *oi*.

Pour choisir entre ces hypothèses, il faudrait avoir, — ce qui nous manque, — une étude d'ensemble sur les divers représentants de l'ẹ pré-roman dans les documents d'archives de la France orientale ; il faudrait, d'autre part, en s'appuyant sur les patois, faire le départ entre les cas où cet ẹ s'est arrêté à *ai* et ceux où il a poussé jusqu'à *oi*.

24. ī. Je note, à la pénultième, quelques cas du passage de *ī* à *e* : *Martene*, *Pepene* B 20, *saisene* C 22, *cusene* P 607 ; cf. dans La Monnoye, *fameigne*, *épeigne*, et dans le patois de Bourberain, *fĕrẽne* « farine », *ĕpẽne* « épine ».

25. ŏ. Dans nos textes, comme dans une infinité d'autres, *o* alterne avec *ue* : *mobles* D 62, C III, P 24, et *muebles* C 9 < *mŏbiles, *fors* D 5 et *fuers* D 27, *volent* D 8 et *vuelent* C 9, *nove* <

1. Cette facilité est attestée par les très nombreux exemples qu'on rencontre dans nos textes du passage à *oi* de *ai* venu de a + i̯ : *venoinge* a pu sortir de *venainge*, comme *groinge* est sorti de *grainge*.

nova P 727 et *nuef* A 7, *foilloles* P 3145 et *aiguel* < aviolum D 1, *jone* P 3145 et *juene* D 22. L'*o* venu de *ŏ* se prononçait *ou* : *ouvre* B 1, *moubles* D 83, *demoure* P 1631, *escoule* P 398 et *couvre* P 2837 qui pourrait, à la vérité, s'expliquer par le class. cŭprum. Peut-être doit-on voir dans *o* (*ou*) la forme bourguignonne et dans *ue* une forme française ; cf. au XVIIe siècle *fillô* « filleul », *ecôla* pour de plus anciens *fillou*, *ecoula*.

26. ŏ + i̯ : *oile* oleu- N 8, *oille* P 789, *avoilie* < aboculo, *absoille* < *absolveat D VIII, *voil* *volio D III, B 1. De même devant *cc* : *roiche* D 16, B 23, N 4, *cloiche* P 2683, cf. *vaiche* < vacca, et *Romania*, VI, 43, § 13. Dans la langue du XVIIe siècle *oi* venu de o + i̯ s'est réduit à *o*, tout comme *oi* venu de ę : *bô* < bŏcsum, *rôche*, *depô* « depuis » *aivô* pour un plus ancien *avoi* « avec ». Déjà au XIVe siècle, *parroche* P 1887 en regard de *parroiche* D 61. Dans *muis* < mŏdios C 9, *nuit* < nŏcte A 1, l'*u* se prononçait certainement *ou*, cf. *voil* D III, B 1, à côté de *vuil* D 22, 91 et *foillie* C 12 à côté de *fuille* D 31.

27. -oco-. A côté de la forme bourguignonne *leu* D 1, 17, 29, 120, B 1, A 8, C 22, au XVIIe siècle *leù* et de nos jours *lǎẅ*, à Bourberain, je trouve *lui* D 42, 91, C 5, cf. *Bel Juy* « Beaujeu » D 65, et *lue* A 11, C 12, en regard du rhodan. *lua* pour un plus ancien *lue*.

28. De même qu'en rhodanien, l'ŏ entravé est rendu par *ou* ; cet *ou* est devenu *ô* dans la langue du XVIIe siècle : *pourtes* P 1760 ; — *fô* « fort » dans un mystère du XVIe siècle, *pôte* « porte » dans La Monnoye.

29. ǫ (= lat. ō, ŭ) est représenté par *ou* qui dès le XIIIe siècle était une monophtongue, comme le prouvent les graphies concurrentes *o*, *u* : *seignor*, *signur* et *seignour* ; *does*, *dues* et *doues* ; *religios* B 1 et *religious*, *successors* et *successours*, *lor* et *lour*. Au XVIIe siècle : *ou*, avec quelques exemples de *ô* : *moillou*, *menou*, *odou*, mais *pô* « peur », *sô* « seul ». Dans le patois de Bourberain, *ou* libre a passé à *ü*, de même qu'en lorrain et en lyonnais[1].

30. ǫ entravé aboutit à *ou* écrit indifféremment *o* et *ou* : *jor* et *jour*, *cort* et *court* « cour », *totes* et *toutes*. Au XVIIe siècle, cet

1. Cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, t. I, § 122, et *Revue des patois gallo-romans*, III, p. 27

ou a abouti à *o* fermé : *rôte, gôte* « goutte », *tô* « tout ». De même à Bourberain : *tó* « tour », *fó* « four ».

31. ǫ + i est représenté dans nos textes par *oi* : *doiz* < dŭce « rivière » B 20, *noiz* < nŭces N 8, P 198, *poys* < pŭteum P 1391, *troites* < trŭctas P p. 19 n. [1], *roige* D 17 et P *passim*. De même *boiche* < bucca D 62, *toiche* « il touche » B 20 et *Oiche* > Oscara D 91, N 5, franç. Ouche, nom d'un affluent de la Saône qui passe à Dijon ; cf. *Romania*, VI 43, § 13.

Notons les formes *Borgoinne, Borgoingne*. — au XVIIe siècle *Bregoingne*, — *coloingne* P 2844, v. lyon. *coloigni*, en regard du v. fr. *conoille* < conucula pour colucula et *cyoingne* cicōnia P. 222.

Oi s'est réduit à *o* dans *recoignos* < recognōsco A 5, *coi, gnostre* C 23.

32. L'ǫ nasalisé est souvent noté *un, um* : *Saissuns* A 2, auj. Soissons, *raisun* A 5, *Digum* A 1, *unze* D 99, *Hugun*.

33. -ūno est très régulièrement rendu par *-un* dans *Ostun* < Augusto-dūnum, et l'on doit rattacher *Suin* à un primitif *Siun* < Segodūno, cf. les formes intermédiaires *Seoduno, Seduno, Seuno*, dans des actes du Xe siècle.

La forme *chascon* qui se lit dans une pièce du Chalonnais (C 21) ne doit pas nous étonner ; nous sommes sur les confins du domaine rhodanien, où l'ū a conservé sa sonorité latine. C'est également une forme rhodanienne que l'on doit reconnaître dans *Tourveon* < Tolvo-dūnum, ancien château fort du Mâconnais qui avait donné son nom au « pagus Tolvedonensis » [2].

Plus embarrassante est la forme *joing* < jūnio A 3 en regard de *juing* D 16 ; le rapport entre ces deux formes est probable-

---

1. La quantité brève de l'*u* de *tructas* n'est pas certaine ; le grec moderne τροῦτα, le v. ital. *truita* et le ptg. *truta* indiquent ū, mais le gr. τρώκτης l'ital. *trota* et le prov. *trocha* se réfèrent à ǫ ; le franç. *truite* doit être rapproché du franç. *puits* = bourg. *poys* pūteum ; quant au v. lyon. *troyti*, il peut s'expliquer indifféremment par *trūcta* ou par *trŭcta*, l'ū s'étant rainiu avec sa sonorité vélaire dans les parlers rhodaniens : v. lyon. *meur* < mūru-, *moul* < mūlu-, *alon* < alūmen. *Lion* < Lugudūnum.

2. Ce pagus est mentionné à trois reprises au *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, nos 39, 416, 425.

ment le même que celui qui existe entre le bourg. *poys* et le franç, *puits* < pŭteum.

34. ū + i̯ : *fruit* D VI, *chapuix* D 137, B 20, *buye* < *būca P 762 et *juing* que l'on vient de citer. Dès la première moitié du XIIIe siècle, on trouve des exemples de la réduction de *ui* à *u* : *conduz* et *conduiz* A 1, *frus* A 1, *cestu* D 33, *chappux* P 1497, *condure* « conduire » P 1245. Au XVIIe siècle cette réduction est constante : *fru*, *bru*, *portu* « pertuis », *instru* « instruit ».

35. *ui* = franç. *u* : *suis* < sūsu- D 35, *nui* < nūdu- D 77, *tenui* « tenus » C 13, *verjuix* « verjus » P 3198.

36. au devient *ou* : *chouses* à peu près constant, *pou* < pauco P 361, *Saint Poul* P 2441, *clous* < clausum C 9, *our* < aurum P 725. De même *au* venu de *a* + *u* ou *u̯* : *fou* < fagu- P 741, *clou* < clavu- P 1540, *paroules* P 1250. au + i̯ donne *oi* : *loige* < germ. laubia P 1063.

VOYELLES PROTONIQUES

37. a + i̯ : *aidier* D 19, *gaigiere* D 95, *gaignauble* C 9, *Maigny* < Magniaco P 1887, *aissoule* < *asciulla P 1964, *sairement* très fréquent, *vaichier* N 1, *saichot* « sachet », P 1963 ; *maingier* P 123, *espainchier* P 2462, *plainchié* P 2117. Le passage à *oi* se constate dans *soiremant* N 7, *Pontoiller* « Pontaillier », *venoison* P 1645, *joinvier* pour un plus ancien *jainvier* D 3.

38. a + labiale ou + l : *saublon* P 729, *aubeleste* pour *abeleste* venu de *arbeleste* P 2317, *aubre* < arbore (Garnier, *l. c.*, n° 284) ; — *avauler* « descendre », *auler*, « aller » P 2462, 2718.

39. *a* = franç. *ai* : *rasin* P 198, *arain* P, *aguillettes* P, 1584, *rason* D 10.

40. E (ĕ, ē, ĭ). Je retrouve pour l'*e* protonique la série *ei*, *ai*, *oi* que j'ai signalée à propos de l'ę tonique :

I. *seignor*, fréquent, *seixante* D 19, *feiaul* B 8, C II, *leial* A 9, *seissons* D 16, *seignier* < sĭgnare P 2882, *peichier* < piscare P 3069, *deiien* B 1.

II. *Saissuns* A 2, *enlaiier* A 9, *daien* B 1, *maien* D 9, *saignour* P 1130, *saichier* < siccare P 2697, *çainture* P 2623.

III. *soignor* très fréquent, *soiaul* < *sigellu- D 54, *foiaul* D 105, *soyer* D 59, *soyrure* D VI, C 9 de sĕcare, *proiere* C 19

Proichours D 120, *poichier* P 219, *voirrier* < vĭtrariu- P 429, *foisselle* < fiscella P 1528, *soignier* < signare P 557, *loier* P 3072, *troinchier* < *trincare P 1029.

De même à l'intertonique.

I. *outreyer* D 11, *Chasteillon* P 1641, *Roisseillon* P p. 27.

II. *aparaillié* A 9, *Chestaillon* A 9, *contraigniens* C 9, *ondaiyer* < *undicare P 141, *damaiseal* dans un acte de l'Auxonnois (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10491).

III. *Chastoillon* D 8, N 4, *apperoillier* B 12, *consoillers* A 1, *charoier* N 11, *botoillerie* D VII, *pavoillon* P 2454, *vermoillon* P 2427, *venoingier* D 34, *Demoingot* N 8.

L'alternance *ei*, *ai*, *oi* se retrouve dans la langue du XVIIe siècle : *meillou*, *vaillé* « veiller », *froyé* « frayer », *poindu* « peint ».

A côté du développement de *ei* en *ai*, *oi* on rencontre, mais beaucoup plus rarement, le développement en **iei*, *i* : *signur* A 1, *mitié* D 8, *dien* D II, *pignier* P 2009, *bichier* P 2661, en regard de *boichier* « bêcher » P 1380, *rigler* P 1361 et à l'intertonique *octrier* D VIII, *apparillier* P 2262.

On a quelques rares exemples de la réduction de *ai* à *a* et de *oi* à *o* : *pascherie* C 9, *saaler* C 1 pour **saialer*, *damaseal* dans l'acte de l'Auxonnois cité plus haut ; — *empochement* B 19, *paucherie* pour *pocherie* B 11.

41. *e* entravé par *r* + cons. passe à *a* : *marchié*, *Parrigne* D 16, *sarreure* P 2930, mais je n'ai pas relevé d'exemple dans nos textes du passage à *o* signalé par M. P Meyer (*Romania*, VI, 42, § 6). Par contre cette mutation en *o* est fréquente dans les pièces du XVIIe siècle : *sarman*, *sarpan*, *vartu*, mais aussi *vortu*, *sorgen*, *vordure*, *borgey*, *borgeyre*. On voit que *ar* a précédé *or* et qu'il lutte encore avec ce dernier, au XVIIe siècle.

42. o (ŏ, ō, ŭ) est représenté par *ou* noté indifféremment *o*, *ou* et *u* : *Borgoigne* B III, *Bourgoinne* B 20 et *Burgoingne* D 14, *solement* D 87, B 19 et *soulement* D VI, *covent* et *couvent*, *molin* et *mulin*, D 29, *cosin* D V, VIII et *cusin* D 1, 95, *Roubert* D 41, A II, *pourter* D 99, P 215, *jounesce* P 2764, *courdier* P 216, *mourtier* P 729, *demourer* P 944, *pucins* « poussin » P 414.

Au XVIIe siècle, *ou* est remplacé par *ô* : *sôflay* « souffler », *nôblesse* pour un plus ancien *noublesse*, *trôpea* « troupeau ».

43. Les exemples de l'affaiblissement de *o* en *e* sont très rares : *velontey* B 22, P 2451, *premoit* D IV, *demoine* D 19, à côté de

volentey D I, *volunté* D III, VIII, *monoie* D 62, B 23, *promot* < promitto D 77, B 2.

44. ū. On voit apparaître dans la seconde moitié du XIVe siècle *ë* qui se fermera plus tard en *eu* : *brenote* « brunette » P 2863 et au XVIIe siècle : *pleumeige*.

Les formes *jostice* D 62, A 1, C 1, 9, 12 et *joustice* D 79 qui alternent avec *justice* D 6, 58, 77, B 5, C 1 ne sont pas claires. On en peut dire autant de la forme *joingnot* D 92 en regard de *juingney* D 125.

CONSONNES

45. Le groupe *mb* se réduit à *m* après avoir passé par *mm* : *escammio*, *concamio* dans des chartes de Cluny (nos 1224, 276), *comme* < cumba D 41, *come* D 46, *Lacome* nom de famille, *Somernun* (Petit I, 196), auj. *Sombernon*, par réaction étymologique, *Coulmier* pour **Coulemier* qu'un acte de 723 appelle Columbarium (Garnier, *Chart. bourg.*, p. 83); cf. dans La Monnoye, *Pleumeire* < Plumbaria, auj. Plombière près de Dijon.

46. A la finale, l'*u* s'est consonnantisé puis a passé à *f* : *blef*, *aluef*, *luef*[1].

47. Les chartes latines nous permettent de dater de la fin du IXe siècle au plus tard le passage de la fricative *w* à *gu* : *Gualtario*, *Guaningus*, *Malguinus* à côté de *Malvuinus*, *Segualdus* à côté de *Sivualt* dans des actes dont les dates s'échelonnent entre 887 et 936 (Chartes de Cluny, nos 29, 31, 222, 691). Dans nos textes, le *w* d'origine germanique est toujours représenté par *g*, jamais par *w* ou *v* comme dans les chartes du comté de Bourgogne et de la Lorraine : *gaige* D 126, A 1, *gaigere* C 17, garder D III, *gaignauble* C 58, *Garner* C 26, *Seguin* D 44.

48. En bourguignon comme en français, le *v* latin initial est quelquefois représenté par *g* : *gaster* pour **guaster* d'un lat. pop. vuastare, class. vastare. Il en est de même du *v* d'origine pré-latine : la *Gande* < Vinda, cf. Vinda riv. de Vindelicie, auj. *Windach*, et Vindelicus, var. Vandalicus amnis, auj.

---

1. Les deux premiers de ces mots rentrent dans les catégories posées par G. Paris, *Romania*, XVIII, 328.

la Sorgue; — *la Guye* < Vida, cf. Wied affl. du Rhin, en m. h. a. Wide. On attribue généralement comme point de départ à cette mutation, l'action qu'aurait exercée sur la prononciation de mots latins du type vastare, la prononciation de mots germaniques de même signification ; mais quand on y regarde d'un peu près, on s'aperçoit bien vite que ces prétendus synonymes sont purement imaginaires[1]. Par contre, s'il est une catégorie de noms réfractaires à l'action d'une prononciation étrangère, ce sont assurément les noms de peuples, de villes ou de rivières ; or les noms de ce genre n'ont pas échappé au remplacement de *v* par *g* : *Gascons* < Vascones, *Gap* < Vappincum, *Gardon* < Vardon-. Est-il besoin d'ajouter que les parfaits provençaux du type *volgui* < volui n'ont rien à démêler avec la prononciation du *w* germanique[2].

Que si maintenant on considère que dans le courant du IXe siècle, les langues brittoniques ont changé en *gw*, *gü* non seulement le *v* initial de leurs emprunts latins : *gwin*, *güin* < vinu-, mais aussi le *v* celtique : *guopi* « fucos » de l'indo-eur. *vops-, lat. vespa, *gwezenn* « arbre » du celtique vidu-, *Guede* < Vidilis, auj. Belle-Isle-en-Mer, on n'éprouvera aucune difficulté à reconnaître que le phénomène dont je parle a pu se produire spontanément sur le sol roman, comme d'ailleurs il s'était produit quelques siècles auparavant sur le sol germanique : v. h. a. wuosti = ind.-eur. *u̯āstu-. Ce n'est pas ici le

---

1. C'est ainsi que *wespe* « guêpe » a été emprunté au lat. vespa; la forme germanique est wafsa, dont la parenté avec *vespa* échappait certainement aux hommes du IXe siècle ; le m. h. a. wasten n'est pas autre chose que l'adaptation germanique du lorrain *waster* venu de vastare, cf. le v. h. a. wuosti « wust », d'un indo-eur. u̯āstu-; le soi-disant german. wipera n'a jamais existé. Quant au franç. *gué*, G. Paris a remarqué avec raison (*Romania*, XVIII, 328, n. 5) qu'il ne venait pas de vadum, mais d'un mot germanique d'ailleurs inconnu, qui devait avoir un *t*, et cette dernière conjecture trouve sa confirmation dans le v. lyon. *gaz* « gué » (c. obl.), dont le *z* remonte à -tiu-.

2. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'en latin l'indo-eur. *gu̯* est rendu par *u̯* : *vivos*, sauf après *n* : *unguen*, v. irl. *imb*. Il existe donc une relation entre les sons *u̯* et *gu̯*. En roman, comme en brittonique, aurions-nous affaire à un phénomène de retour de *u̯* à *gu̯*, ou bien faut-il considérer le *g* comme une consonne d'appui de la même nature que le *c* de *Clotaire* germ. Hlot-hari gr. κλυτό-, ou le *f*. de *Flotaire* ?

lieu d'entrer dans l'examen de cette intéressante question de linguistique générale ; si je me suis laissé entraîner à en parler, c'est que les actes publics dressés en Bourgogne nous présentent un certain nombre d'exemples caractéristiques du développement d'un u̯ par le v initial latin, à une époque où depuis longtemps l'élément burgonde avait été résorbé par la population romane.

La Gande est appelée *Vuanda* pour un primitif Vinda dans des chartes de Cluny du xe siècle (nos 340, 1843, 1907) et le nom de la Guye ne peut s'expliquer que par une forme *Vuida venue de Vida. Le nom d'homme latin Vinisius nous apparaît sous la forme *Vuinisius* dans la charte 410 où il voisine avec le nom également latin d'*Areius*. *Vuasconola*, nom d'une localité aujourd'hui disparue, remonte à *Vasconola* (n° 2264) et le nom de lieu *Varingo* < Varianico est écrit *Vuaringo* dans un acte de 935 (n° 428). Nos textes nous ont conservé les formes *wart*. < viride D 26, 27, *Woone* auj. « Vosne » D 40 et *Longwy* à côté de *Lonvi* < longo vico A 9, auxquelles on doit probablement ajouter *vuoil* qui alterne avec *voil* dans B 1, nos textes ne nous offrant aucun exemple de la diphtongaison de ǫ en *uo*. Enfin je relève *vuille* < villa et *vuiconté* dans une charte de l'Auxois (Arch. dép. Côte-d'Or, B 10501). On voit par ces exemples que la tendance du *v* initial à développer un *u̯* après lui a survécu au phénomène qui a changé *vuaster* en *guaster*. Cette tendance n'est point spéciale au bourguignon, elle se manifeste également dans les documents d'archives originaires de la Champagne et de la Lorraine.

49. Dentales. On sait que le *t* des finales -atum, -atem persiste le plus souvent dans les textes lorrains : *doneit*, *volenteit*. Je n'ai pas trouvé dans nos textes un seul exemple du maintien du *t* en cette situation, mais je n'en ai pas trouvé non plus dans les textes comtois ou champenois. Il est intéressant de remarquer que le *t* devenu final en roman nous apparaît encore sous la forme *th* dans des actes de Cluny de la fin du xe siècle : *Trembleth* < tremuleto (n° 2123), tandis qu'un siècle auparavant, il ne s'entendait plus après les consonnes : *fron* < fronte, *pos* < post, *solserun atque liberaverun* (nos 34, 202, 223).

Dans nos textes, je n'ai constaté la chute du *t* final appuyé que lorsque le mot suivant commence par une consonne : *Sain*

Benignen, *Sain Ceignen* D 5, *Sain Loup* C 22, *Rober duc* A 14 ; cf. *Romania*, VI 44.

50. *n d* devient *nn* puis *n* : *Borgoinne*, *Borgoine* D 5, 7, 8, 11 ; *venoinges*.

51. Liquides. *l* persiste habituellement devant une consonne : *aultre* N 8, *Beaulne*, *Bealne*, *jornauls*, *bannals* D 119 et il n'y a aucune raison pour y voir un simple souvenir étymologique. Les cas où *l* final en roman n'est pas écrit sont rares : *avri* D 2*, *Michie* B 20, *Raou*, B III, *corpore* C 1, mais je crois que dès le XIIIe siècle, il avait cessé de se faire entendre dans la prononciation ; c'est même là ce qui explique la forme en apparence anormale *teil* < tale ; cf. dans le ms. champenois de Rutebeuf *ostei* à côté d'*osteil*, *chatei* capitale, etc. Ce trait est essentiellement progressif : au XVIIe siècle, il s'est généralisé : *rossignô*, *poi* « poil ».

r tombe souvent devant les consonnes : *ves* < versus D 10, *Mevans* « Mervans » A III, *Ageille* « Argilly « B 1, *cles* < clericos et *bouc* < burgum B 1 ; cf. au XVIIe siècle *vatu* « vertu », *potai* « porter ». Dans les cas qui suivent la chute de l'*r* peut être considéré comme un phénomène de dissimilation : *preste* « prêtre » D VI, VIII etc., *panre* « prendre » D 26, *aubre* pour un plus ancien *abre* < arbore (Garnier, *loc. cit.*, n° 284).

L'*r* s'est déplacé dans *puevre* « preuve » D 10 ; il s'est assimilé à la consonne suivante dans *pallement* « parlement » D 125 et s'est changé en *l* par assimilation dans *Altaul* D 60.

r apparaît comme simple signe graphique dans *religiours* D 84, *nevour* A 1, *Matier* D 120, *Mathier* A 9, *Andrier* B 20, *Marrigner* Marigny B 2 ; cf. *Romania* VI, 44.

C'est apparemment vers le milieu du XIVe siècle que l'*r* final a cessé de se prononcer. Aux exemples déjà cités (p. 506), j'ajouterai les infinitifs *ostey*, *alieney* qui se lisent, à côté de *garder*, dans une transaction passée en 1357 par la commune de Rouvre (Garnier, *l. c.*, n° 218) ; *altey* pour un plus ancien *alter* < altare se rencontre à côté de *singulere* dans un acte du Chalonnais de 1389 (Garnier, *l. c.*, n° 359).

r n'appelle pas l'insertion d'une consonne de soutien : *vouront* « voudront » D 41, *sore* < solvere D 10. Il en est de même de n' r : *venredi* D 5, 47, *vanront* « viendront » D VII, *tenrons* « tiendrons » D 5. Dans *pranre* < prehendere fré-

quent, nd s'est d'abord réduit à n, voy. § 50, puis n'r a été traité comme n'r primitif.

52. Nasales. *n* finale est assez souvent remplacée par *m* : *chascum* D 12, *am* « en » D 29, *om* « on » B 12, *Mascom*, *Avalom*, *Chalom* D 122 ; cf. *Romania*, VI, 45.

mn s'est réduit à *m* dans *feme*, mais le nom de lieu *Volenay* < Volumnacum nous offre un exemple de la réduction à *n* qui, comme on sait, est de règle en rhodanien.

53. *s* persiste habituellement dans l'écriture devant une consonne : *nostre*, *estre*, *Chestoillon* D 104, *forest* D 19, *juesdi* D 20, mais il commençait à disparaître dans la prononciation : *aumone* à côté d'*aumosne*, *jutises* à côté de *justises* D 11.

A l'intervocale et à la finale, on a des exemples de la notation de *s* sourde par *x* : *Auxonne* < Alsona D 125, *auximent* D 122, *pluxours* D VIII *Auxois* et *Aussois* < Alesiensis D 46 ; — *jadix* D VIII, *plux* D VIII.

Après *n*, l'*s* est parfois représentée par *ss* ou par *x* : *censsies* « censives », cf. *Vendenenssis* dans une charte de Cluny (n° 244); *Anxeri* D 34 à côté d'*Anseri* D IV.

s apparaît comme simple signe graphique dans *Beasne* B 1, *mosnoie* B 4, *mascredi* D 54.

h sert très souvent à rompre l'hiatus : *recehu* D VII, C 21, *pahier* D VIII, *ahost* D 46, *douhes* < duas D 126, A 1, *sehurté* C 10, *rehempcion* D 81, etc. Il n'est pas besoin de dire que l'*h* initiale ne s'entendait plus dans la prononciation, c'est ce qui explique les graphies *hun* D VIII, *haoust* D 103, *hoittaive* D 46 ; cf. *Romania*, VI, 45.

qu intervocal passe à la sonore *g* : *aigue* < *acqua, *s'ensieguent* D 108. Sur ce point comme sur quelques autres, le bourguignon se rapproche du rhodanien.

c et *g* représentent souvent *c* et *g* spirants devant *a*, *o*, *u* : *facons* D 1, 5, *Lorencot* C 27 ; *argant*, *Digon* D II, 10, *Digum* A 1, *aiguel* < aviolum D 1, cf. *gornale*, *gunio*, dans les chartes de Cluny.

La graphie *ce* est rare (*faceons*) et l'on ne trouve jamais la graphie *ge*.

E. Philipon.

NOTICE DU MS. EGERTON 745

DU MUSÉE BRITANNIQUE

(VIES DE SAINT EUSTACHE, EN VERS, DES SAINTS DENIS, MARTIN DE VERTOU, GILDAS, ÉDOUARD, BARLAAM ET JOSAPHAT, EN PROSE, LE PSEUDO-CATON DE JEAN DE CHATELET, ETC.)

Le ms. Egerton 745 du Musée Britannique est un très beau livre français, écrit de deux mains vers le milieu du XIVe siècle et illustré, en certaines parties, de riches miniatures. C'est un recueil d'opuscules religieux, les uns en vers et les autres en prose, dont quelques-uns méritent d'autant plus l'attention qu'ils n'ont jamais été étudiés jusqu'à présent. Ce sont : une vie en vers, d'ailleurs connue, de saint Eustache, ornée de grandes peintures (1) ; une série de courts traités pieux, en prose (2-10); quatre vies de saints en prose (saint Denis, saint Martin de Vertou, saint Gildas, saint Édouard), dont trois jusqu'ici inconnues et réellement intéressantes (11-13, 15) ; la traduction en prose de la vie de Barlaam et de Josaphat (16); la version en vers du Pseudo-Caton par Jean de Chatelet, (17); le Doctrinal Sauvage (18); les Moralités des philosophes (19).

Il y a bien longtemps que mon attention s'est portée vers le ms. Egerton 745. C'est en 1865, au temps de mes premières explorations paléographiques en Angleterre, que j'ai commencé à examiner ce curieux manuscrit et à en extraire quelques morceaux ; mais, à cette époque, je n'étais pas en état d'en rédiger une notice convenable. Depuis je l'ai étudié à plusieurs reprises avec plus ou moins de succès. Actuellement je me décide à mettre au jour mon mémoire, tout en reconnaissant que certains points ne sont pas entièrement éclaircis.

Le ms. Egerton se compose de 233 feuillets d'un vélin

très fin, ayant en hauteur 234^{mm} et en largeur 173 [1]. L'écriture est à deux colonnes et à 29 lignes par colonne. Les cahiers, au nombre de 28, sont ordinairement formés chacun de huit feuillets [2]. Il manque environ un cahier entre les feuillets 40 et 41 [3] où se trouvait le commencement de la vie de saint Denis.

Les neuf premiers feuillets sont occupés par neuf grandes peintures qui représentent diverses scènes de la vie de saint Eustache. Dans chacun de ces feuillets l'une des pages reste blanche. L'écriture est de deux mains très distinctes. L'une de ces mains a écrit la vie de saint Eustache, ff. 1 à 24, et celle de saint Denis, ff. 41-72 ; l'autre appartient à tout le reste du manuscrit, à savoir ff. 24bis [4] à 40 et ff. 72 et la suite. On peut trouver singulier que les deux parties écrites par le même scribe soient séparées par un morceau (ff. 25 à 40) écrit par une autre main. Cependant, si on tient compte de la composition des cahiers, il semble bien en effet que les deux parties de la même écriture aient été, dès l'origine, divisées par un morceau d'une autre écriture. Après tout, il n'y a là rien de fort extraordinaire, car si les deux écritures sont différentes, elles sont du même temps et sont réglées de la même manière : même nombre de lignes et mêmes dimensions. Les deux écrivains ont travaillé d'accord. Mais, d'autre part, il est certain que deux cahiers (ceux des ff. 25 à 40) ont été déplacés, je ne sais à quel moment, peut-être à la fin du XVIIe siècle ou au XVIIIe, à l'occasion d'une reliure nouvelle. Nous le verrons tout à l'heure. Mais d'abord il est positif que la vie de saint Édouard, qui commence actuellement au fol. 91, lequel est le premier feuillet d'un cahier, était originairement immédiatement placée après la vie de saint

---

1. En tenant compte des marges. A prendre les mesures d'après les lignes, la hauteur et la largeur sont 170 et 122 millimètres.

2. Le huitième cahier (ff. 57 à 62) a six feuillets ; le douzième (ff. 87 à 90), quatre.

3. C'est ce qu'on observe en plusieurs manuscrits du XIIIe siècle ou du XIVe, contenant de grandes miniatures qui occupent toute une page ; par ex. dans la vie de saint Denis (B. N. nouv. acq. fr. 1098) dont il sera question un peu plus loin.

4. Le feuillet que je cote 24bis, et qui termine le cahier, est blanc, et n'est pas coté. C'est seulement il y a quelques semaines que le Musée a décidé que les feuillets non écrits seraient dorénavant numérotés.

Eustache, c'est-à-dire à la suite du feuillet 24 *bis* par lequel se termine le quatrième cahier (les ff. 18 à 24 *bis*). Ce qui le montre c'est que, sur le verso du fol. 24 *bis* (qui, on l'a vu, est entièrement blanc), on peut reconnaître très distinctement la trace de la miniature initiale de la vie de saint Édouard et aussi les traces des deux lettres initiales peintes des deux premiers alinéas de la même vie. Ces lettres sont *A* et *U*. Or la vie de saint Édouard (on le verra par la suite) commence par ces deux alinéas : *A la loenge... Uns roys*. A cet argument, qui est décisif, on en peut joindre un autre qui est du moins probable. On verra tout à l'heure qu'il existe du même manuscrit une notice, très sommaire, il est vrai, qui paraît avoir été rédigée vers la fin du XVIIe siècle. Or, dans cette notice, les articles du manuscrit se présentent dans cet ordre : S. Denis, S. Eustache, S. Édouard, S. Gildas, S. Martin de Vertou. Ainsi la vie de saint Edouard faisait suite à celle de saint Eustache, comme le prouve l'argument matériel établi ci-dessus. Les feuillets qui suivent la vie de saint Édouard sont parfaitement en ordre comme on le voit par l'examen des cahiers [1], jusqu'à la fin. Mais que penser des feuillets 25 à 90, qui présentement sont placés entre S. Eustache et S. Édouard, et contiennent certains traités pieux et la vie de saint Denis ? Je ne pense pas qu'ils aient jamais été classés à la fin, parce que le dernier cahier se termine par deux feuillets blancs, ce qui marque bien la fin du manuscrit. Par conséquent je suis porté à croire que ces ff. 25 à 90 ont été originalement placés au commencement et dans cet ordre : 1° la vie de saint Denis, ff. 41 à 72 et les morceaux des ff. 73 à 90 ; 2° les traités pieux qui actuellement sont cotés 25 à 40. Cela admis, on est en partie d'accord avec le vieux catalogue, cité tout à l'heure, selon lequel la vie de saint Denis est précédée de celle de saint Eustache [1]. De plus on verra tout à l'heure que la vie de saint Denis est incomplète : il y manque certainement un cahier (8 feuillets), qui était le premier. Pour le dire en passant, c'est probablement en raison de cette lacune qu'un propriétaire

1. D'après cette disposition, on voit que S. Denis et S. Eustache ne se suivaient pas immédiatement, comme le dit le catalogue ci-dessus mentionné, mais cela n'a pas d'importance puisque ces petits traités sont passés sous silence dans ledit catalogue.

du manuscrit a eu l'idée de mettre à une autre place la vie incomplète de saint Denis, pour dissimuler la perte des premiers feuillets.

La reliure, en velours vert, a été, semble-t-il, faite au Musée lorsque le volume fut acquis. Elle porte les armes d'Egerton [1]. Il reste, au dos, un débris d'une ancienne reliure, qui paraît être du XVIIe ou du XVIIIe siècle [2].

Voici maintenant ce que je puis dire au sujet de ce manuscrit.

Le manuscrit Egerton 745 fut acquis par le Musée, le 17 juin 1839, du libraire Thorpe [3]. Mais Thorpe avait déjà annoncé le même manuscrit dans un catalogue de 1836 (n° 1317), puis dans un autre de 1837 (n° 1187) [4]. Ce libraire l'avait acquis à la vente de la bibliothèque Richard Heber (n° 1670 du catalogue de 1836) [5]. Heber l'avait acheté à la vente de la bibliothèque de Morel-Vindé, en 1822 [6]. Morel-Vindé avait reçu en héritage une précieuse collection, formée, dès la fin du XVIIIe siècle, par son grand-père, Paignon-Dijenval. Celui-ci, de son côté, s'était procuré notre manuscrit à la vente d'Aguesseau, en 1785 (n° 3989), où se trouvaient plusieurs manuscrits de valeur, qui sont entrés d'abord dans la collection de M. de Paulmy, et par suite dans la Bibliothèque de l'Arsenal [7]. Dans le catalogue de la vente d'Aguesseau, la notice est très sommaire, et même peu exacte : « Histoire de saint Denis, en prose françoise; avec 54 miniatures faisant tableaux. Histoire de S. Eustace ci-devant nommé Placidas, trad. du latin en roumans et en vers, par Pierres avec une miniature. » En réalité, il y a, en tête de la vie de saint Eustache de grandes miniatures;

---

1. Francis Henry Egerton, comte de Bridgewater († 1829), laissa au Musée Britannique des biens considérables pour l'acquisition de livres manuscrits.

2. Le titre de ce débris se lit ainsi : *La vie de* | *St Denys & de* | *St Eustache.*

3. Thomas Thorpe était un libraire de Londres, qui, de 1825 environ à 1850, publia presque chaque année, des catalogues à prix marqués, où figuraient de nombreux manuscrits anciens. Beaucoup furent acquis par Sir Th. Phillipps.

4. Marqué dans les deux catalogues au prix de £ 73. 10. 0.

5. Au prix de £. 61. 19. 0.

6. N° 2317, page 237. Il l'a payé 499 fr. 95 cent.

7. Voir H. Martin, *Hist. de la Bibl. de l'Arsenal*, p. 274.

de plus il y a d'autres écrits qui ne sont pas mentionnés. On voit qu'à cette époque la vie de saint Denis était au commencement, à moins que l'auteur du catalogue se soit contenté de reproduire à peu près le titre de la reliure.

Est-ce J.-B.-Paulin d'Aguesseau dont la bibliothèque fut vendue en 1785, qui avait acquis le manuscrit Egerton, ou était-ce son père, le chancelier ? Je ne saurais le dire, mais ce qui est certain, c'est que le manuscrit avait appartenu, depuis le XVIIe siècle, semble-t-il, à un établissement religieux possédant une fort belle collection, laquelle fut vendue en détail à diverses époques du XVIIIe siècle. Cet établissement était le couvent des Augustins déchaussés de Lyon. En 1638, par la permission de l'Archevêque, fut fondé à Lyon le couvent des Augustins déchaussés de la Croix-Rousse. Là il se forma, par suite de dons, une collection assez belle de manuscrits. Les moines, qui sans doute, s'y intéressaient peu, se proposèrent de les vendre, et, à cet effet, en firent rédiger un catalogue. Ce catalogue nous est parvenu. Il fut dressé, vers la fin du XVIIe siècle, par un certain frère Éloi, portier de la maison. M. Henry Martin l'a étudié et publié dans son livre sur l'histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal (pp. 245 et suiv.). Il avait remarqué, en effet, que beaucoup des manuscrits des Augustins déchaussés avaient été acquis, vers 1779 au plus tôt, par le baron de Heiss, d'où ils entrèrent, en 1781, dans la bibliothèque du marquis de Paulmy et finalement dans la Bibliothèque de l'Arsenal [1]. Or dans le catalogue des Augustins déchaussés se lit un article ainsi conçu, dans lequel on reconnaît à coup sûr le manuscrit du Musée britannique :

127. Les vies de S. Denis Areopagite, de S. Eustache, de S. Edouard, roy d'Angleterre, de S. Gildar (*sic*), de S. Martin de Vertau, et quelques sermons de S. Benoît et de S. Gregoire ; et les dialogues de Josaphat et Barlaam, et le Doctrinal le Sauvage, en vers, avec les moralités en prose. Le tout est repre-

---

1. Indépendamment des livres achetés par le baron de Heiss, il y avait, chez les Augustins déchaussés, un grand nombre de manuscrits qui n'ont pas encore été retrouvés. Plusieurs, sans doute, ne pourront être identifiés, le catalogue du frère Éloy étant bien insuffisant, mais beaucoup pourront être reconnus. J'en ai retrouvé quelques-uns que je signalerai en une autre occasion. De plus M. L. Dorez m'assure qu'une quarantaine d'entre eux existent maintenant dans la bibliothèque de Holkham.

luec quar foi est fondement
7 commencement de nostre
salut. Premiere les vij uertuz
est humilite. 7 obedience.
7 leesse de bien. patience. so
briete. 7 sage largesse. 7 cha
ste. Qui aront ces vij uertuz
il seront garniz des pomes de lui.
Et en contre ces vij uertuz
a vij pechies mortez. Le pre
miers est orgueiz. 7 puis ire.
7 auarice. 7 tristesce. 7 ire.
7 gloutonnie. 7 luxure. Et lui
auns de ces vij pechiez mortez
si a enfuns. Le premiers est
orgueil. si est uanne gloire.
7 presumpcions. vantance.
7 hypocrisie. 7 contencions. 7 e
uuetez. 7 clamors. 7 desloiau
tez. Le premiers enfes denuie
est haine. 7 impietez. 7 durte
de cuer uers son proisme. Et
du pechie dyre naist rancune.
7 uenjance. 7 maudicons. 7 ty
dnitez. De coumoitise naist
auarice. 7 auarice est de tere
nir ce que on a mauuaisement
aquis. a grant pome 7 a grant
travail. Et ce sont les faussez
soumeurs 7 les biens tempo
rels. 7 les delis perilleus 7
les mises fuintes 7 pereceuses
dont len uent es grans tra
uaus sans fin. Le gloutonnie
a vi enfuns. Le premiers est
fole leesce 7 uilains gas. ordure
7 trop parler. sens estoudi 7
uuesteez. 7 rencons. Et con
tre le uice de luxure commen
soument confession. 7 teune 7
proison.

Ci est une piere dun
lenuure chli denat
uerge marie nre dame
poissans amie courels.
p ueles douleurs que tes ten
dres uers. tes soconbles uers

senté en petits tableaux de mignature Manus velin, d'un caract. anéon gotique. In 4°.

(H. Martin, *Catalogue des mss. de la Bibl. de l'Arsenal*, VIII, 217.)

Il n'y a pas de doute que ce numéro soit certainement le manuscrit que nous avons déjà rencontré dans les collections d'Aguesseau, de Morel-Vindé, de Heber, bien que les ouvrages ne soient pas toujours rangés dans leur ordre. Nous avons déjà vu que, sur le titre du livre, la vie de saint Denis est placée avant la vie de saint Eustache.

Je n'ai pu découvrir dans quelles conditions notre manuscrit est entré chez les Augustins déchaussés. Mais, ce qui est plus intéressant, nous sommes heureusement mieux renseignés sur l'origine même du livre. Nous savons pour quelle famille, et même, je crois, pour quel personnage il a été exécuté.

En effet, au fol. 33 recto, au commencement d'une prière à la Vierge, est placée une miniature accompagnée d'une rubrique ainsi conçue : *Une proiere d'un chevalier devant Nostre Dame*. Le chevalier, en tenue civile, est agenouillé devant la Vierge qui porte l'enfant Jésus. Sur son manteau est brodé un écu [1]. Plus bas, le même écu est représenté dans une lettre historiée. On y reconnaît les armes de Châtillon, de la branche des comtes de Saint-Pol : de gueules à trois pals de vair au chef d'or, au lambel d'azur à cinq pendants. Le personnage pour qui a été fait le manuscrit doit être Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, mort en 1344, ou plus probablement (car le ms. est peut-être plus récent que 1344) son fils Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, qui mourut en 1360, en Angleterre, alors qu'il y était en otage [2].

Il serait intéressant de savoir s'il existe d'autres manuscrits ayant appartenu à la famille de Châtillon. J'ai fait en ce sens quelques recherches, mais ce que j'ai trouvé est bien peu important. Il y a un recueil de traités de dévotion qui datent environ

---

1. Voir le facsimilé ci-contre.

2. Voir A. du Chesne, *Hist. de la maison de Chastillon* (Paris, 1621), p. 291 ; le P. Anselme, VI, 107 ; *Art. de vér. les dates*, II, 778. — D'après Froissart, suivi par A. du Chesne et autres, Gui de Châtillon avait pris part, avec son oncle le connétable de Fiennes, au blocus et à la prise de Saint-Valery (1358-1359), mais ce récit est controuvé, selon Luce, *Chron. de Froissart*, V, XLIV, note 6.

du milieu du XIVe siècle, et dont on a trois copies. L'une, qui appartenait jadis à Charles V [1], fut décrite jadis par M. Delisle [2]. Dans ce recueil se trouve une petite pièce en vers (48 vers) qui est précédée de cette rubrique : « Si commence un petit trectié de Nostre Dame que m'aprist monseigneur de Saint Pol, que Diex absoille [3]. » Selon M. Delisle, ce serait Gui de Luxembourg, mort en 1371, époux de Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol, la sœur de Gui de Châtillon, celui qui mourut en 1360, mentionné ci-dessus. C'est bien possible, car Gui de Luxembourg était aussi comte de Saint-Pol, mais il est pour le moins aussi admissible que le pieux « Monseigneur de Saint Pol » pour qui fut composé le petit « traité de Nostre Dame » ait été le Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol qui a fait faire le manuscrit du Musée Britannique. Aucune des trois copies de cette poésie n'a appartenu à aucun des membres de la famille de Châtillon; mais on peut rappeler ici le bréviaire de Marie de Saint-Pol, comtesse de Pembroke (tante de Gui) qui est conservé à la bibliothèque universitaire de Cambridge [4]. Il porte les armoiries de cette dame, l'écu parti de Pembroke et de Châtillon Saint-Pol.

Je vais présentement décrire en détail le manuscrit, puis, dans un appendice, je publierai certaines légendes en prose qui présentent un très réel intérêt.

1. — *Vie de saint Eustache*, par PIERRE (de Beauvais) [5]. On possède de ce méchant poème quatre copies; voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 328. Début et fin :

De diverses mors se diverssent (*f. 10*)
Le[s] genz qui ou siecle conversent :

Aussi conme estez et yvers
4 Sont d'eures et de jorz divers,
Si voit on mès cels diversser
Ou li biens deüst conversser.

---

1. B. N. nouv. acq. fr. 4838; cf. Delisle, *Recherches sur la Librairie de Charles V*, partie I, p. 248 (art. XLVII).

2. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXX, 532.

3. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, XXX, p. 539.— Pour les deux autres manuscrits, l'un à la Bibl. Nat., l'autre au Musée Condé, voir Delisle, *La Librairie de Charles V*, p. 229.

4. Voir *Romania*, XV, 350.

5. Sur ce traducteur, voir *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, p. 10 (ma notice sur les mss. du marquis de La Clayette); G. Paris, dans *Romania*, XXI, 263.

Qui voit on mès li contenir
8 C'on le voie saint devenir ?
Ce souloit on veoir assez
Au temps qui est preon passez,
Et sil n'i a celui ne sache
12 Qui morz treit tant a lui et sache.
Morir et trespasser covient
Quan que du monde naist et vient.
Qui en ce se voit et esgarde
16 D'aprochier le siecle se garde :
Hier fu mauvès et hui est pire ;
Por ce le devons tuit despire.
Li bon homme qui le deçurent
20 Par les tormenz qu'il i reçurent
Qui touz lor furent a souffrir
Por lor ames a Dieu offrir.
Example devrïons la prendre
24 Et la vie des sainz aprendre,
Oïr souvent et recorder
Por les noz vies amender.
Ce devroit estre nostre envie
28 Tant com sommes en ceste vie
Qu'eüssion le souverain regne
Ou nostre Sires vit et regne (*b*)
Et regnera sanz finement.
32 La vivront parmenablement
Li bon, li net, li pur, li fin ;
A si grant joie qui n'a fin
Devroit chascon entente avoir.
36 Por ce voulons ramentevoir
La vie d'un saint et conter
Qui moult est digne d'escouter,
De mon seignor S. Eüstace
40 Qui Dex donna si trés grant grace
Que nus qui le requiert et prie
Ne faudra ja qu'il n'ait s'aïe.
A mon seignor S. Denis prist
44 Sa vie Pierres, qui la mist
Et tret du latin en roumans.
Telz fu li grez et li coumans
A .j. des seignors de l'Yglise[1]
48 En qui maint bontez et franchise,
Car bel set servise merir
Ne le lest endroit lui perir.
Ne vos tendrons ci longuement,
52 Qu'or sonmes au commencement
De la vie qui ci commence
Plaine d'esperitel semence
Qui en vous puisse semencier
56 Par Dieu qui soit au commencier.

Au temps que Traians l'emperere,
Regnoit sor Romains en l'empere,
Ert Romme de paiens pueplée ;(*c*)
60 De tel gent ert donc habitée
Mahoms et ydres coutivoient ;
Desmesuréement vivoient
En oevres, en fez malseanz,
64 Et si ravoit il de creanz
Qui gardoient foi et creance,
Mès pou avoient de puissance,
Por ce se tenoient couvert,
68 Croire n'osoient en apert
Ne demoustrer lor foy aperte,
Car discors lor tornast a perte.
Voirs est qu'adonc avoit a Ronme,
72 .I. paien de sa loi preudonme ;
Il estoit Placidas nonmez,
Riches ert moult et renonmez
A Ronme de grant seignorie,
76 Mestre de la chevalerie ;
Moult iert preuz et sages de guerre ;
Bien savoit prês et loign conquerre
Celz qui erent contre l'empere.

---

1. Il n'est pas à supposer que ce « seigneur de l'Église » ait été l'évêque de Beauvais, qui protégea quelque temps notre Pierre ; il s'agit plus probablement d'un des personnages importants de l'église de Saint-Denis.

80 Durement l'amoit l'empere,
Car sor touz li acomplissoit
Ses granz besoinz et fornissoit.
. . . . . .
. . . . . .
Quant la grant gent s'en fu alée
1676 Si s'asemblerent a celée
De toutes pars li crestïen
Qui redoutoient Adrïen.
Les s. martirs vindrent requerre
1680 Por metre les cors d'els en terre.
Adonc par grant humilité
Les mistrent delez la cité
(*f. 24 c*)
En une sepoulture belle;
1684 Dessus firent une chapele
Ou chascun d'euls est honorez
Et Dex serviz et aourez.
Qui sanz fin regne et regnera
1688 In seculorum secula. *Amen.*

Or deprïons S. Eüstace
Qu'il en prit a Deu par sa grace
Que touz fruiz de terre a bien [viegne,
1692 Et que par son pri Dieu soviegne
De celui qui selonc la lectre
Sot le latin en romans metre
Et de ceuls qui le requerront
1696 Et memoire de lui ferront,
Et cels et nous et touz creans
Soit Dex par sa priere aidans
Et a la mort et a la vie
1700 Chascun de nous, amen en die!

Amen.

Le feuillet 24*bis* est entièrement blanc. Au verso on remarque les traces d'une petite miniature et de deux lettres historiées, les lettres *A* et *U*. Nous avons vu plus haut (p. 534) qu'à cet endroit était placée jadis la vie de saint Édouard qui commence maintenant à la p. 91.

J'arrive présentement aux feuillets 25 à 90, qui, on l'a vu plus haut, étaient placés originairement à la suite des feuillets 41 à 90, les uns et les autres (41-90, 25-40) ayant été le commencement du livre. Les ff. 25 à 40 sont d'une autre main que les vies de saint Eustache et de saint Denis.

2. — *Les dix commandements*. C'est un opuscule bien connu, qui est compris dans la *Somme le Roi*. Voir le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1892, p. 27, et *Romania*, XXIII, 451.

En tête il y a deux peintures. La première représente Dieu, donnant les tables de la loi à Moïse, la seconde semble être le Christ entre les deux disciples d'Emmaüs.

(Fol. 25) *Ce sont les .x. commandemenz*. Le premier coumandement que Diex commande[1], c'est cestui : « Tu n'avras mie divers Diex »; c'est a dire :

1. Ces trois orthographes, *conm.*, *coum.*, *comm.*, sont exactement ce que donne le manuscrit.

« Tu n'avras dieux fors moi, ne n'aouerras ne ne serviras et ne metras mie t'esperance fors en moi »; quar cil qui met s'esperance, principaument en creature, peche mortieument, et fait contre ce commandement. Tel sont cil qui aourent les ydoles et font leur Dieu de creature quele que ele soit...

(*Fol.* 27 *d*) Ce sont les .x. commandemenz dont les .iij. premiers nous ordenent bien a Dieu. Les autres .vij. nous ordennent a nostre proisme. Ces .x. commandemenz est chascuns qui a raison et aage tenus a savoir et a faire. Quar qui fait encontre ces commandemens devant dit a son escient il peche mortelment. Explicit.

3. — *Laidenge et couvoitise.* Nous rencontrons ici un certain nombre de petits traités pieux imités du latin, mais dont nous ne connaissons pas toujours les originaux. On les retrouvera au moins en deux autres manuscrits : Bibl. nat. fr. 24429[1], et Vatican, Reg. 1682[2]; le traité de « Laidenge et couvoitise » dans le ms. 24429, fol. 56 *d*, et dans le ms. du Vatican au fol. 45 *b*.

En tête, une miniature : c'est une femme assise près du feu, la tête appuyée sur la main, dans la pose habituelle de la mélancolie[3]. Au-dessus d'elle et sur le mur, une perche sur laquelle sont pendus quelques vêtements.

(Fol. 27 *c*) *Ici commence laidenge et couvoitise.*

Nus ne puet les esperiteles batailles recevoir se il ne dante avant les couvoitises de la char. La pensée ne puet estre franche a Dieu regarder qui bée aus desi- (*f.* 28) -riers et aus couvoitises de cest monde, et li oil ne puet pas regarder les hautes choses que la poudre clot. Avarice, amours de richesces est pire de tout pechié. Donc Salemons dit : « Nule chose [4] plus escominié n'est que amer richesces, quar cil fait s'ame vendable qui degiete les choses pourfitables a s'ame pour sa vie. Couvoitise est mere de touz pechiez criminelz; dont li apostre dit : « Couvoitise est racine de touz maus...[5] »

4. — Traduction de la règle des religieux, par saint Benoît[6]. Même version dans Bibl. nat. fr. 24429, fol. 57 *a*; Vatican,

---

1. Provenant de la Bibliothèque La Vallière (nº 2738).

2. Voir la Description des manuscrits français et provençaux du Vatican, par M. E. Langlois, *Notices et extraits des mss.*, XXXIII, 2e partie. Le ms. Reg. 1682 est, sur beaucoup de points, identique au ms. B. N. fr. 24429.

3. A ce propos voir G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 241, note. Cf. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXIV, 571.

4. Ici un mot en blanc, mais à tort, car il ne manque rien.

5. I Tim. vi, 10.

6. Migne, *Patrol. lat.*, CXII, 723.

Reg. 1682, fol. 45 *d*[1]; Reims, 291 (*Cat. gén.*, XXXVIII, 273); Rouen, 1226, fol. 113 (*Cat. gén.*, I, 307), etc. Il y a une traduction, un peu différente, accompagnée du latin, dans les mss. 1212 de Rouen (*Cat. gén.*, I, 304), 330 de Tours (*Cat. gén.*, XXXVII, 247), et sans doute ailleurs.

(Fol. 28 *b*.) *Ici commence le sermon saint Benoit.*

(*c*) Escoute, filz, les comandemenz de ton mestre, et l'amonestement de ton debonaire pere. Volentiers les reçoif et si l'aemplis par oevre que tu puisses a celui repairier par le labour d'obediense de qui tu estoies dessevrez par la perece d'inobedience. Aten a ceste moie parole, tu qui veus renoier tes propres deliz et veus enpranbre les tres fors et les tres cleres armes d'obedience pour chevauchier ou servise au vrai roy Jhesucrist...

5. — *Les quinze joies.* C'est une prière que l'on rencontre sous des formes variables en vers[2] et en prose[3]; celle que nous trouvons ici se lit dans le ms. 24429, fol. 58 *d*. — En tête, une petite peinture de la salutation angélique. L'ange dit : *Ave Maria.*

(Fol. 30 *d*) *Ce sont les .XV. joies.* Fille, touz mes espoirs, toute ma joie, toute m'atente, touz mes secours, toute ma fiance est en la grant pitié, en la merveilleuse douceur, en la parfonde debonaireté, en la desirrée misericorde de la glorieuse vierge, (*fol. 31*) Marie mere Nostre Seigneur Jhesucrist. Acoustumez me sui touz les jourz que je i puis entendre a recorder et a retraire .xv. joies qu'ele out de Damedieu son pere et son filz, si com l'ystoire de l'evangile nous enseigne...

Ce sunt les .xv. joies Nostre Dame que je recort touz les jourz et en tel fiance qu'ele n'oublit mie ceus et celes qui out remembrance de li en terre. Voirement de ces joies ne remembre je nule que je n'aie maniere et forme d'oroison. De la premiere seulement te mousterrai essample, et par cele savras comment je fais de toutes les autres, quar je l'ai acoustumé ainsi a faire. Las! tout (*b*) ai ore Dieu mon Seigneur messervi touz jourz de touz les miens membres et de toutes les moies oevres...

6. — *Méditations.* Je n'ai pas trouvé ailleurs ce traité. Sous le même titre figure un tout autre opuscule dans les mss. B. N. fr. 24429, fol. 58 *c*, et Vat. Reg. 1682, fol. 47.

---

1. E. Langlois, ouvr. cité, p. 199.
2. Voir *Romania*, XXVIII, 247, *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1901, p. 68.
3. Pour une autre rédaction, voir *Bull. de la Soc.*, 1901, p. 79, et *Bibl. de l'Éc. des ch.*, LXVI, 532.

(Fol. 31 *d*) *Ce sont les meditacions.* Qui veut avoir bones meditacions et douces oroisons, il couvient que il entende premierement a medeciner et a garir s'ame de ses enfermetés, quar li vice, soient esperitel, soient charnel, sont maladies d'ame...

7. — *Les sept vertus.* C'est sûrement un chapitre de quelque traité dévot.

(Fol. 33) *Ici sont les vij vertus.* La premiere est humilité et obedience et leesce de bien, pacience, sobrietez et sage largesce et chaasté. Qui aroit ces .vij. vertus, il seroit gariz des poines d'enfer. Et encontre ces .vij. vertus a .vij. pechiez mortex. Li premiers est orguex, et puis envie et avarice et tristesce et ire et goutonnie et luxure...

8. — *Prière à la Vierge.* Au-dessus, une peinture représente le seigneur de Châtillon en prière devant la Vierge. Voir le facsimilé.

(Fol. 33 *b*) *Une proiere d'un chevalier devant Nostre Dame.* O trés beneurée Vierge Marie, poissans amie courelz, par iceles douleurs que tes tendres cuers tes sorconbles[1] cuers (*v*°) de toutes graces et de nostre seigneur Jhesucrist, de qui tu estoies très bien consachable que il estoit, quiex il estoit com granz il estoit venus conment il ert conceüs, conment il avoit converssé...

9. — *Trois sermons de saint Grégoire.* Je doute fort que ces sermons soient réellement traduits de saint Grégoire. Toujours est-il que je les ai vainement cherchés dans les œuvres de Grégoire Ier, le pape. Quant à la traduction même, elle se rencontre aussi dans B. N. fr. 24429, fol. 53 *d*, et dans Vat. Reg. 1682, fol. 42. -- En tête de chacun des trois sermons, une peinture représente un évêque prêchant en chaire.

(Fol. 33 *d*) *Ici commence .j. sermon de saint Gregoire.* Nous avon oï en la leçon de la sainte evangile la voiz Nostre Seigneur et sa sentence (*fol. 34*) espoentable et desirable. Espoentable pour ce qu'il dit : « Departez vous de moi, maleoit, ou feu pardurable...

(Fol. 35 v°) *Le second sermon de saint Gregoire.* Seigneurs, tant devons criembre le jour ou quel Nostre Seigneur Jhesucrist li racheterres de tout vendra o flambe (*fol. 36*) de feu qui enflambera et ardra les aversairres et touz ceuz qui font felonnie et tort. En ce jour se plaindront de eles meimes

---

1. On connaît le verbe *sourcombler*, combler outre mesure (Godefroy).

toutes ligniées de terre et verront le filz Dieu venant aus nues du ciel en sa grant vertu et en haute majesté...

(Fol. 36 *d*) *Le tiers sermon S. Gregoire.* Seigneurs freres, nous avon oï que li apostre dit en ceste leçon qui a esté recitée par devant nous, que nus hom ne puet metre autre fondement fors celui qui est mis, ce est Jhesucris...

10. — *Les vers d'aumone.* Même opuscule dans le ms. B. N. fr. 24429, fol. 45 *d*, mais manque dans Vat. Reg. 1682. — Peinture : un homme distribue des pains aux pauvres.

(Fol. 38 *d*) *Ce sunt les vers d'aumosne.* Aumosne anetoie et monteploie et garde et couroune et combat et vaint et acompaigne et afferme et prie et estaint et rachate et enlumine et enseigneurist et oint.

De ce qu'ele anetoie dist Nostre Sire, en l'Evangile : « Donnés aumosne et toutes choses vous seront netes [1]. »

(*Fol. 39*) De ce que ele monteproie dist li sage en Ecclesiastique : « Met ton tresor es coumandemenz Nostre Seigneur, et il te profitera plus que or [2]... »

(*Fol. 39 b*) De ce que ele enlumine dist le prophete Ysaye : « Se tu ostes d'en mi toi la chaeine de pechié et tu espanz t'aumosne ou sain au povre, et tu raemplis la fameilleuse ame, ta lumiere nestra en teniebres [3]. » Quar (*c*) l'aumosne enlumine ausi cest monde comme l'uyle fait la mer. Il est coustume en mer que, quant li notonier ont envoié leur ancre au fonz de la mer et leur corde est rompue, li uns de la nef descent au fonz de la mer qui a plaine sa bouche d'uyle; et puis que il vient au fonz de la mer, si espant l'uyle hors de sa bouche, et maintenant a entour lui si grant clarté que il voit son ancre ; si l'en tret hors et la porte amont ; ainsi est il d'aumosne...

(*Fol. 40*) Li quinz doiz si est que on doinst selonc son pouoir, quar li riche et li povre n'ont mie ounie merite d'une meaille. Dont Nostres Sires loa plus l'offrande a la veve feme que au riche [4]. Pour ce doit chascun donner selon son pouoir aus povres. Dont la glose seur Lucan dist : « Cist tent les mains en vain a Dieu et prie qui selonc son povoir ne l'estent vers le povre [5]. »

11. — *Vie en vers de saint Denis.* La vie de saint Denis (ff. 41 à 72) est incomplète. Elle a perdu ses premiers feuillets, environ tout un cahier. L'écriture, on l'a dit, est la même que celle de la vie de saint Eustache. On aimerait à joindre ensemble ces deux textes qui font la paire, mais on a vu (p. 534) qu'il y a des difficultés insurmontables.

---

1. Luc. xi, 41.
2. Eccli. xxix, 14.
3. Isaïæ lviii, 9, 10 (traduction très inexacte).
4. Marc. xii, 43.
5. C'est probablement un commentaire sur Luc. xix, 8.

On connaît deux vies en prose de saint Denis [1], l'une et l'autre écrites vers le XIIIe siècle. L'une est traduite, ou plutôt imitée librement, de Hilduin, écrivain dont le style prétentieux ne se prête pas à la traduction. Quant à l'autre, on y retrouve bien çà et là des passages de Hilduin, mais il y a d'autres sources que je n'ai pas déterminées d'une façon satisfaisante [2]. Il faut dire encore que la première ne se rencontre jamais isolément : elle se trouve toujours dans les légendiers [3]; au lieu que la seconde est ordinairement copiée séparément ou du moins ne se lit que bien rarement dans les légendiers [4].

Nous désignerons la première par I et la seconde par II. Cette dernière est celle que nous trouvons dans le ms. Egerton 745. Il paraît certain qu'elle a été mise en français pour l'abbaye de Saint-Denis, et peut-être dans l'abbaye même. Ce qui le donne à croire, c'est que la même vie se rencontre en deux manuscrits (B. N. fr. 696 et Nouv. acq. fr. 1098) qui ont été composés pour l'abbaye, et en de telles conditions que non seulement les manuscrits, mais l'ouvrage lui-même émanent de cet établissement. Il suffira de renvoyer à la notice de M. L. Delisle sur le ms. Nouv. acq. fr. 1098 [5]. On peut citer un fait qui est

---

1. Je ne tiens pas compte, bien entendu, des vies qui font partie de compilations, telles que la *Légende dorée* ou la *Summa de vitis sanctorum* (voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 449).

2. L'étude de cette légende est trop compliquée pour prendre place ici : il serait difficile d'indiquer clairement les sources sans d'abord publier la version, en tenant compte des différences qui existent entre les manuscrits.

3. Les légendiers que j'ai étudiés sous ce chapitre : « Versions des légendes groupées », *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 393. Cette vie de saint Denis est indiquée *ibid.*, 399, 402, 407, 417, etc.

4. Cette vie a été très souvent copiée (voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 385, note 3); mais il n'y a guère que deux légendiers où elle ait été admise : le ms. 588 de Sainte-Geneviève (*Hist. litt.*, XXXIII, 409, note 6), et le ms. 3660 de la bibliothèque Phillipps, fol. 79 (*Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, p. 189). Il y a un autre légendier qui est identique à celui-ci, le ms. 456 du Musée Condé (*Hist. litt.*, XXXIII, 421). La même vie se retrouve encore en deux des légendiers attribués à Jean Belet (ma notice, *Notices et extraits*, XXXVI, 430), mais c'est une addition qui ne se trouve pas dans les états les plus anciens de ce légendier (voir *Romania*, XXXIV, 27-28).

5. *Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVIII (1877), 444. Ces peintures

encore à l'appui de la même origine. Nous venons de voir que, dans notre manuscrit, la vie II de saint Denis était précédée de la vie de saint Eustacfie. C'est ce qu'on observe aussi dans le ms. B. N. fr. 13502 qui contient, dans le même ordre, ces deux écrits. Dans d'autres manuscrits la même vie de saint Denis prend place à côté de la vie en prose de saint Eustache : dans le ms. B. N. fr. 2464; dans le légendier Mus. Brit. add. 17275, ff. 114 et 118[1]. La coïncidence de ces deux vies n'est pas fortuite : on sait, en effet, que l'abbaye de Saint-Denis croyait être en possession, depuis le XIIe siècle, des reliques de saint Eustache[2].

Les premiers feuillets de la vie du saint sont perdus. On l'a vu plus haut. La perte n'est pas grave, puisque nous possédons plusieurs exemplaires de cette traduction. Il me paraît, toutefois, à propos de publier ici les premières pages et la fin du ms. Egerton, d'autant plus qu'on remarquera plus loin un alinéa assez curieux qui ne se rencontre nulle part ailleurs. La phrase qui commence est incomplète : pour compléter le sens je transcris en note, d'après un autre manuscrit, le commencement du passage[3].

... *(Fol. 41)* Nostre seigneur Jhesucrist. Entre les autres misires S. Gerotheus, li mestres s. Denis, fist son sermon si haut et si glorieux et si espiritueulx que tuit cil qui l'avoient oy li porterent temoign qu'il avoit sormonté

---

ont été reproduites en noir dans la *Vie et histoire de saint Denys*, Paris, Berthaud frères [s. d.] avec préface de M. H. Omont.

1. Ce sont les n°s 38 et 39 des articles dont se compose ce légendier. Voir ma notice dans les *Notices et extraits*, XXXVI, 430.

2. Doublet, *Hist. de l'abb. de S. Denis en France* (1625), pp. 317-8 ; Felibien, *Hist. de l'abb. de S. Denys*, p. 222 ; Baillet, *Les vies des saints*, III, 263 ; *AA. SS.* Oct. VI, 117 (20 oct.).

3. D'après le ms. B. N. fr. 696, qui vient de l'abbaye de Saint-Denis. Au début de cette copie il y a un prologue que je n'ai pas trouvé ailleurs et que j'ai publié dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 386 ; il manquait sans doute dans le ms. Egerton. Je souligne les parties du texte imprimé ci-dessus.

(Ms. 696, fol. 4) Quant il furent ileques assemblé, il avint que il plut a Nostre Seignor Jhesucrist que la glorieuse mere trespassa de ceste mortel vie... *(F. 4 b)* Après ce qu'il orent veu le precious cors de Nostre Dame et il orent fet vers lui ce que a eus en apartenoit si plus as apostres qui ileques estoient que li saint homme sarmonessent ou peuple selonc ce que Nostre Sire dorroit grace a chescun en parlassent de la haute divinité et de l'umanité *Nostre Seignor Jhesucrist. Entre les autres messires saint Denise fist son sarmon si haut, si glorieus et si esperitel que tuit cil qui l'avoient oï li porterent temoing...*

touz les autres emprès les apostres, par sens et par sainteé et par connoissance de droite verité. Après ce se departi cele sainte compaigne et s'en ala chascun ou païs et en la contrée ou il devoit preeschier et essaucier le non Nostre Seigneur ; et misire S. Denis s'en repaira en Grece, preeschant et enseignant le pueple entor et environ, de si la que il vint a une cité qui a non Pelum. Illecques li vint la nouvelle que S. Pere et S. Pols, si mestre, estoient em prison a Romme por le non Nostre Seigneur. Quant il oy les nouvelles, Nostre Sires li mist ou cuer et en volenté qu'il s'en repairast a Athenes et qu'il sacrast .j. autre arcevesque en son lieu a qui il baillast la cure du pueple (*b*) et de la cité, et il si fist, et tantost se mist a voie por venir a Romme aveques compaignons qu'il avoit esleuz, et ja soit ce que il venist a Romme corporelment, il ne lessoit mie Grece esperituelment, ainz i remanoit en sa doctrine et en la memoire de ses granz miracles. La chose por coi il se hastoit plus de venir a Romme, si estoit por l'amor des apostres et le grant desirrier qu'il avoit de souffrir aveques euls martyre, se il pleüst a Nostre Seigneur, mes Nostre Sires avoit autrement ordener son afaire.

Lores [1] Dieu, qui acomplit les desirs et les volentez aus s. hommes, li acompli la volenté et le desir qu'il avoit en ceste maniere, car quant le douz beneoit filz Dieu out ordené que sa beneoite mere la trés douce virge Marie se departist de cest monde por avecques lui em paradis et si trés noble et si trés sainte (*c*) personne, si trés grant dame comme elle fu ne dut mie de ce monde trespasser que entor lui n'eüst personnes d'onneur por honnorer la et por fere le servise de son trespassement. Et en ce monde ne fussent personnes nulles plus dignes ne plus honnorables ne plus couvenables por ce servise fere que les s. apostres Jhesucrist, por ce que toz les s. apostres qui estoient es diverses parties du monde furent assemblé et par la vertu de Dieu furent il touz porté isnelement parmi l'air en une nue jusques en la cité de Jherusalem, et avecques les diz apostres fu en la nue tresporté misires S. Denis por estre present aveques les apostres au trespassement de la douce virge Marie, et por fere le servise du dit trespassement avecques les s. apostres. Et tout ainssint comme Abacuc fu isnelement tresporté par les cheveuls par la vertu d'un angle de la terre de Judée jusques em Babiloyne por porter (*d*) a mengier a Danyel le prophete qui estoit em prison [2], ainssint ce glorieus pere mon seigneur saint Denys fu tresporté isnellement en une nue par la vertu divine du païs la ou il estoit jusque en Jherusalem pour estre avecques les sainz apostres au trespassement de la glorieuse virge Marie. Ce miracle temoigne uns vaillans clers saint Michiel qui fu jadis patriarche de Constantinnoble en un livre que il escript de la louenge mon seigneur saint Denys. Et dist que de cest miracle est renommée très commune en toute la terre de Grece.

---

1. Cet alinéa ne se retrouve pas dans les autres exemplaires de cette traduction, ou du moins dans ceux que j'ai vérifiés.

2. Dan. xiv, 32-35.

Si comme Noiron l'empereeur de Romme trebucha en emfer pour la grant mauvestié que il fesoit des deliz de sa char.

(*Fol. 42*) Deux peintures : 1° l'empereur fait décoler les deux saints ; 2° des diables précipitent l'empereur dans l'enfer.

En ce contemple[1] [que] tenoit Noiron l'empire de Ronme, qui iert abandonnez a toutes vieutez de luxure et vouloit acomplir tout le dessirrer de sa char, entre les autres malices dont il estoit tous plains, il avoit si trés grant cruiauté qu'il estoit autressi comme .j. chiens enragiez sor touz les crestïens. Dont il avint, ou .xiiij. an de son empire, ainçois que misires s. Denis entrast en Ronme, fist martirier ces .ij. glorieus apostres : s. Piere fist lever en croiz, et a s. Pol le chief couper ; (*b*) mès il ne s'esjoï mie longuement de cest fet, car il ne demora gueres que il morut de vil mort et de despite, et s'en descendi en emfer por recevoir digne loier de ses merites desloiaus. Après[2] la mort des apostres misires s. Denis parvint a Ronme, et par ce qu'il avoit faite grant demorée por le besoign qu'il veoit d'enseignier le pueple par les citez ou il passoit, si trova s. Climent apostoile de Ronme, et, si tost com il se porent entreveoir et saluer, s. Climent reçut mon seigneur s. Denis a moult grant honneur, (*c*) et por sa sainteé et por sa sapience, et, par sa douceur de leur ancienne compaignie, furent ensemble une piece de temps, et por la douceur des s. paroles qu'il avoient entr'els. Leur amor si cressoit de jor en jour et plus et plus. En ice temps toute France estoit encore en erreur et en mescreandise, si comme celle qui aouroit les faus dieux.

Peinture : saint Pierre, tenant la clé ; auprès de lui un évêque (saint Denis) et trois vieillards.

Et devant tous les autres le dieu aus marchaans[3], mes nostres sires Jesucris par sa grace en ot pitié et volt enluminer leur (*d*) teniebres par la presence et par la clarté de l'enseignement mon seigneur s. Denis. Dont il avint que il mist en cuer s. Climent que il aresnast mon seignor saint Denis et que il li deïst teles paroles.

Si comme saint Climent apostoille de Romme amonestoit a s. Denis de preeschier le non nostre Seigneur.

Peinture : saint Clement et saint Denis s'embrassent.

« Biaux douz freres Dyonise[4], tu voiz com il est grant planté de pueple en mescreandise qui moult volentiers se convertiroit s'il fust (*fol. 43*) qui l'enseignast, mès trop y a poi de preescheeurs. Et por ce que tu es pleinement enseigniez en la doctrine de verité et confermez en toute la vertu et la religion de s. crestienté, va t'en el non de Dieu en cele terre d'occident et soies bons

1. Cf. Hilduinus, ch. XVII, dernier alinéa.
2. Cf. Hilduinus, ch. XVIII.
3. Cf. Hilduinus, ch. XVIII.
4. Cf. Hilduinus, ch. XIX.

chevaliers Jhesucris, en vaiz (*sic*) et maintiens les batailles de ton creator contre le deable et contre ses malices, et, si com nostre sires Jhesucris donna a s. Piere mon mestre auctorité de lier et de deslïer les pecheors, et s. Peres l'a donnée a moi, autressi la te doign je et te doins l'auctorité et la dignité que tu soies apostres de toutes les contrées de France. Contien toi comme bons evangelistres, acomplis t'office, que la connoissace et l'amor Jhesucrist s'espande par tout par ta doctrine que tu em puisses recevoir en guerredon la joie pardurable, et n'aies mie paor de la moultitude et de la cruiauté de la male gent, car tu sez certainnement : qui plus traveillera, greigneur (*b*) loier avra. » Entre ces paroles si li bailla compaignons et menistres de la parole Dieu, preudeshommes et bien esprovez, si comme s. Saturnins et s. Marcel et s. Lucien et s. Eugine et grant plenté des autres por ce qu'il peust confermer plus certainement que lor tesmoign la doctrine de sainte foy...

Je transcris ici les premières et les dernières lignes de la fin de la vie, à proprement dite, de saint Denis (cf. le ms. B. N. fr. 696, fol. 14 *d*-15. Pour les sources, voir *Gesta Dagoberti*, ch. 54, dans *Scriptores rerum Merovingicarum*, II, 421).

(*Fol. 67 d*) En ce comtemple que que li rois Dagoubers trespassa de cest siecle, li avesques de Poitiers qui avoit non Ansolz (*Ansoaldus*) fu alez en message et en legation en la contrée de Sezille, et com il ot son proposement acompli, et il s'en repairoit en France, la nef ou il estoit s'arriva a une petite isle. Illeques habitoit .j. s. hermites solitaires et anciens plain de bonnes oevres et de sainte vie, si avoit non Jehans.....

(*Fol. 69*)... et l'emporterent en la joie de paradis, ou Nostre Sires vit et regne pardurablement ; et il nous i doint venir par les prieres et par les merites de ses glorieus amis, après ceste mortel vie regner aveques li en joie pardurable. Amen.

Mais, à la suite de la vie, se lisent quelques écrits concernant soit l'abbaye, soit des miracles obtenus par l'intercession du saint. Je vais citer le début de chacun de ces morceaux. Et d'abord le premier. Il y a en tête une rubrique, qui n'est autre chose qu'une indication pour la miniature placée en tête de la colonne suivante : « Un evesque qui escrist sur un letrun et .j. autre evesque devant lui et pluseurs genz. » Le premier paragraphe est tiré des *Gesta Dagoberti*, § 52 (*Script.*, II, 425).

(*Fol. 69 b*) Li roys de France Cloovix, filz monseignor Dagobert, ne porta mie en totes choses si grant honnor ne si grant reverence a mons. s. Denis com il dut, et ne prist mie bien example a touz les bons fèz son trés bon pere Dagobert, car li devant dit rois Clovex vint a l'iglise s. Denis, et, par sa volenté, fist descouvrir le precieus cors mons. s. Denis, non mie en si grant

humilité ne en si grant paor, ne si grant reverence com il dut, et en brisa .j. oz de braz et le prist et le ravi et l'enporta par sa force...

(*Fol. 69 c*) Quant Challes li chauves roy de France et emperere de Romme ot le dit roiaume et l'empire gouverné, molt sagement, molt ressonnablement, molt viguereusement, en la voie qu'il fesoit de France a Romme, trespassa saintement...

(*Fol. 70*) Uns biax et grant et glorieux miracles avint jadis en l'iglise s. Denis qui ne fet pas a trespasser, ainz le doit on dire et raconter por ce que tuit cil le sachent qui aiment et desirrent l'onor et l'essaucement du glorieus martyr et de l'iglise... cest s. Estiennes, apostoile de Romme...

Fol. 70 d) Cist miracles, si com s. Estiennes li gloriex apostoiles le reconte, avint en lui meesmes par l'aide s. Pierre et s. Pol et par la vertu s. Denis .vij^c. ans et .l iiij. (*fol. 71*) après l'incarnation nostre seigneur Jhesucrist le .xxiij. jor de juignet.....

(*Fol. 71*) Combien que cist miracle devant dit soient argument très souffisant por lequel chascun bon crestïen doit (*sic*) avoir trés especial devotion a a la glorieuse dedication devant dite...

Voici le dernier morceau :

(*Fol. 72 b*) Un s. homme de la ville S. Denis, par grant devotion ala en la terre sainte de Jherusalem. Avint com il retorna, et il passoit par la mer, li prodomme commença a pensser de la sainte yglise de S. Denis, especialment d'une verriere qui est en la dite yglise, par laquele Nostre Seigneur, le sauveor du monde, entra aveques sa glorieuse compaignie en la dite yglise por la [de]dier, de ceste verriere commença ce preudomme a pensser, et penssoit qu'ele devoit estre de grant auctorité et comment les genz du païs l'avoient en grant honneur et en grant reverence, car ceulz qui estoient malades de fievres s'i reposoient et estoient souvent gairiz. Li autre qui passoient par devant li fesoient reverence, et l'enclinoient moult humblement, et comment li autre prenoient les pierres ou mur et les metoient en eaue et la bevoient et estoient gairiz ; et de ces pierres de ce mur pre-(*c*)-noiet lors tant li pueples et si souvent que li mur fu si rungiez et degastez que le failli de nouvelles pierres repareiller. En ces choses penssant li preudommes devant dit ot en corage et en volenté que, s'il retornoit sain u païs, il donroit une lampe qui rendroit lumiere totes les nuis devant la devant dite veriere. En l'eure que cil prodomme penssoit ceste chose, si grant tempeste sordi en mer que tuit orent si grant paor que cil de la nef et li gouverneor aveques estoient desconfortez et desesperez de lour salut. Lors tuit se convertirent a Dieu par oroison et pár pramesse. Lors cil preudomme ovri la bouche et fist .j. veu a Dieu de la lampe dont il avoit devant penssé, et tantost com il ot fet ce veu, la tempeste cessa, et vindrent tuit et isnelement a port. Por ceste cause ce preudomme, si tost com il vint a S. Denis, acompli son veu et donna la lampe et la fist pendre u lieu dessus dit, et encore (*d*) i pent elle a l'onnor nostre seignour

Jhesucrist qui par icelui entra en la devant dite yglise pour la dedier. Qui ceste miracle mist en escrit, si l'oy raconter au prodomme qui la devant dite lampe establi et donna en l'onneur de nostre seigneur Jhesucrist et de mon seigneur saint Denis.

12. — *La vie de saint Martin de Vertou*, fol. 73. Voir à l'appendice ci-après, p. 556.

13. — *La vie de saint Gildas*, fol. 78 *c*. Voir à l'appendice, après, p. 564.

14. — *Autorités*. Sorte d'enseignement tout en citations tirées de la Bible ou des Pères. Ce doit être la traduction d'une compilation latine faite par quelque religieux avant le XIIIe siècle. J'ai signalé déjà cet opuscule dans la *Romania*, XXIII, 502, d'après un manuscrit de Sainte-Geneviève. Il se trouve encore dans le ms. B. N. fr. 24429, f. 25 *c*, dans Vat. Reg. 1682, fol. 31, et enfin dans un manuscrit de Londres dont je donnerai prochainement une notice dans le Bulletin de la Société des anciens textes français (Musée britannique, Roy. 16. E. XII).

(Fol. 81 *c*) *Auctorités*. Or oiez que Nostre Sires dit en l'evangile : « Soiez sobres ; si veilliez en oroisons, quar vous ne savez de quele eure Nostre Sires doit venir ». Saint Jeroymes dit : « Toute la vie du sage home est touzjourz en la remembrance de la mort ». Saint Gregoires dit : « Assés est estranges de la foi qui atent penitance a faire tresqu'a sa viellece. Cil fait vraie penitance qui pleure les maus qu'il a fait et après ne fait chose dont pleurer le conviengne... »

Fin (fol. 90 *d*) :

Et Salemon dit : « La feme qui fait fornicacion doit estre defoulée comme fiens. Miex vendroit mourir que cheoir en fornicacion ne que estre touchiez de luxure ; quar ele plunge l'oume en enfer ». Cesarius dit : « Contre touz les vices nous couvient combatre, mès contre luxure n'a mestier combatre, mès fouïr ». Explicit.

15. — La vie de saint Édouard, fol. 91. Voir à l'appendice, dans le prochain fascicule.

16. — *La vie de Barlaam et de Josaphat*. C'est la rédaction dont j'ai publié quelques échantillons en 1864 avec mon ami H. Zotenberg, dans l'édition de *Barlaam et Josaphat* par Gui de Cambrai (pp. 346-352). J'en connaissais alors trois manuscrits : deux à Paris et un à Rome. Depuis j'en ai retrouvé

deux copies, l'une, incomplète, dans le ms. B. N. fr. 988 (*Notices et extraits*, XXXVI, 60), l'autre à Poitiers, n° 83 (*Cat. gén.*, XXV, 28)[1]. L'exemplaire d'Égerton, qui a été signalé par Ward, *Catal. of Romances*, II, 137, est abrégée par endroits. J'en donne ici le début, l'apologue de l'unicorne et la fin.

(Fol. 130 v°) *Ci s'ensieut Balaam et Jozaphas.*

(*Fol. 131*) A cel temps que les eglises et les moustiers furent commencié a edefier ou non Nostre Seigneur Jhesucrist, et que li saint home commencierent a servir Nostre Seigner par diverse maniere d'ordre monial, si s'espandi la beneurée renommée par toutes les parties du monde. Et quant ele se fu moult espendue et tant qu'ele fu parvenue jusques en Inde, une grant partie des Y[n]diens deguerpirent toutes choses terriennes et s'enfuirent es desers. Iluec recevrent en cors mortel conversion d'angre...

L'apologue de l'unicorne :

(*Fol. 151 d*) Il me samble que cil qui metent en nonchaloir la parole Nostre Seigneur et la peur de la poine d'enfer pour servir a si cruel seigneur comme est li mondes, et n'ont nule remenbrance de la mort ne des choses qui sont a avenir, sont samblable a l'oume qui s'enfouï de la face a l'unicorne. Il avint que uns hom vit l'unicorne et s'enfouï de devant lui, qu'il ne le devorast, et si comme il fuioit, si cheï en une parfonde (*f. 152*) fosse ; et si comme il cheoit les mains estendues, si avint qu'il se prist a un arbrissel et mist ses piés en une crevace qui estoit en la fosse, et ilec se tint au plus forment qu'il pot. Ainsi, comme il estoit ainsi, et il regardoit entour lui, si vit .ij. souriz, une blanche et autre noire qui sanz repos runjoient la racine de l'arbre ou il s'estoit pris, et l'avoient ja presque toute coupée. Après regarda ou fons de la fosse et i vit un dragon moult orrible qui gitoit feu et flambe parmi les narilles et baioit la gueule pour lui devourer. Puis regarda encore entour lui et vit de la crevace ou il avoit ses piés issir les chiés de .iiij. vers. Entre ces choses si regarda en haut et vit une goute de miel qui degoutoit des branches de cel arbre. Atant mist en nonchaloir touz les periz dont il estoit avironnés, de l'unicorne qui l'aguetoit par dessus la fosse, et du dragon qui l'atendoit par dessous et la racine de l'arbre ou il se tenoit, qui estoit (*b*) près decoupée : touz ces periz mis[t] il en oubli et s'abandonna du tout a avoir la goute de miel.

Fin (fol. 199) :

Cil qui la vie de ces .ij. preudoumes sorent et virent la me distrent, et je l'escriz en latin, en la maniere meïmes qu'il la me retrestrent et qu'ele avoit

---

1. Il y a une version abrégée en français de *Barlaam et Josaphat* dans le ms. du Musée Britannique, Roy. 20. B. V. ; voir Ward, *Catalogue of Romances*, II, 136.

esté en tesmoignage des religieus homes qui toute la verité en sorent ; et nostre Sires, par sa misericorde et par la priere et de ces .ij. sainz Balaam et Josaphas, m'otroit que je l'aie en tel maniere escrite et retrete que je et tuit cil et toutes celes qui emprès moi la liront et orront i aions preu au cors et aus ames. Amen. Explicit de Jozaphas et de Balaam.

17. — *Le Pseudo-Caton, par Jehan de Paris ou de Chatelet.* — Cette version ne paraît pas avoir été très répandue. On n'en connaît, outre le ms. Egerton, que trois copies : B. N. fr. 837, fol. 137 v° ; 24429, fol. 105 ; Vat. Reg. 1682, fol. 96. J. Ulrich l'a publiée d'après ces trois manuscrits[1]. Les vers sont disposés comme des quatrains, sauf les douze vers de l'épilogue, bien qu'ils ne soient pas à proprement parler des quatrains, puisqu'ils sont en rimes plates, mais parce que les quatre vers correspondent exactement aux distiques du latin.

Voici les premiers et les derniers vers :

Seigneurs, vous qui metez vos cu-
[res (*f. 199 c*)
Es fables et es aventures,
Que vous content cil losengier
4 Pour nous decevoir et boisier,
Dites moi combien vous profite
La fable quant ele est dite ?
Prendre i pouez une risée
8 Tandis comme ele est divisée ;
Mès puis qu'a conter est remese
N'en vaut li profiz une frese,
Quar comment pourroit profit estre
12 Que ainc ne fu ne ne puet estre ?
Donc vous feroit meilleur entendre
A conte ou peüssiez aprendre
Afaitement et courtoisie.
16 N'avra pas la pïeur choisie
Des vertus qui cestui avra
Et qui retenir la savra,
Et vilains est qui l'entrelet. (*b*)
20 Ce dit JEHAN DE CHASTELET
Qui vous commence cest roumanz
De Chaton et de ses coumanz.
Moult par ot en Chaton preudou-
[me,
24 Uns des senateurs fu de Roume.
. . . . . .
. . . . . .
Ci endroit pent li finemens (*f. 207*)
Chaton lesquelz commandemens
JEHAN DE PARIS mist en livre
Au mieulz qu'il onques pot escrire
Les vers de latin mot a mot,
Pour tel le fist que moult amot.
Rien n'i vout ajouster du suen
Fors .j. commandement moult
buen ;
Et sachent tuit cil qui tendront
Sanz doute a bone fin vendront ;
Ce est que nus ne face (a) autrui
Qui ne veut qu'autre face a lui.
Explicit.

---

1. Dans les *Romanische Forschungen*, t. XV (1903), p. 41-149. A la suite, Ulrich a publié les versions de Jean Lefèvre et d'Adam de Suel. Les versions anglo-normandes avaient été publiées plus anciennement.

18. — Le *Doctrinal Sauvage*. On sait que cet enseignement moral a été très répandu. J'en ai relevé au moins trente copies[1].

DE DOCTRINAL LE SAUVAGE (Fol. 207 *b*).

Seigneurs, or escoutés, que Diex vous beneïe!
S'orrez bons mos noviaus qui sunt sanz vilenie :
Ce est de Doctrinal qui enseigne et chastie.
Le siecle qu'il se gart d'orgueil et de folie.

Certes, bone chose est de bon entendement :
Bons entendemenz donne courtois enseignement,
Courtois enseignement fait vivre sagement
Et sage vie donne honneur et sauvement.

C'est bons entendements de Dieu croirre et amer
Et des pechiez haïr qui sont sur et amer.
L'on doit bien courte poine souffrir et endurer
Pour avoir longue joie qui touz jourz puet durer. (*c*)

Après vous voudrai dire qu'est bons entendemenz :
Ce est se li hom est avec les boines genz,
Qu'il sache bien garder sa parole et son senz
Et qu'il sache couvrir touz ses mauvais talenz.

Se vous veez un home fole vie mener
Ja pour ce ne devez vostre bon senz muer,
Ne d'eus a contrefaire ne vous devez pener ;
Les envïeus devez sagement eschiver,
Quar fole compaignie fait maint home blasmer.

Se vous estes vaillanz et de haute poissance,
Onques pour ce n'aiés les poures en viltance,
Ne pour ce ne soiés de mauvaise beubance,
Mais aiez en vo cuer touz jourz en remembrance,
Que Diex vous a donné le senz et la pûissance.

Fin (fol. 213) :

Or devons nous moustrer le povre aucun savoir :
Li povres hom doit tant aprandre et tant savoir
Et tant de bones teches et tenir et avoir,
Que il en puist conquerre et honneur et avoir.

---

1. *Romania*, VI, 20; XVI, 60 ; XXXIV, 371 ; XXXVII, 221 (exemplaire écrit en Angleterre) ; *Notices et extraits*, XXXIII, 1re partie, p. 45 ; XXXIV, 1re partie, 252.

Et s'il n'a en cest siecle ne honneur ne richesce,
Si aint tant Dieu et doute que tout son cuer i mete,
Qu'il voist en Paradis en la trés grant hautesce,
Ou touz jourz avra joie sans fin et sans tristresce.

Or i a une gent qui par fin estouvoir
Les couvient il au siecle et tenir et avoir ;
Les chevaus et les armes moult i pueent valoir,
Ne pouns pas tuit estre ne blanc moine ne noir.

Or me dites pour Dieu, se nous tuit nous rendons
Aus freres de cordeles ou aus autres maisons, (*b*)
Qui nous deffendera des Sarrazins felons
Ne qui tendra justice des murdreeurs larrons ;

Bien pueent li haut home avoir leur fors donjons,
Leur enfanz et leur femes et leur bons conpaignons,
Tenir beles mesnies et donner riches dons,
Et doivent essorber les robeeurs gloutons.

Ce dist li doctrinaus Sauvages sanz mesprandre ;
Ainçois c'om doie .j. home trop laidement reprandre,
Doit chascun soi meïsmes enseignier et aprandre ;
L'en doit bons mos oïr ou l'en puet bien aprandre.

Cest doctrinal doit l'en oïr et retenir
Et les biens qu'il enseigne entendre et detenir,
Des bons enseignemens escouter et oïr
Puet l'en tel chose aprandre dont l'en puet bien joïr,

Explicit doctrinal le Sauvage.

19. — *Moralité.* « Le Livre de moralités », comme il est souvent intitulé, est, comme on sait, la traduction du *Moralium dogma*. Les copies du texte français sont extrêmement nombreuses : voir *Romania*, XVI, 69 ; *Notices et extraits*, XXXIII, 1re partie, p. 23; *Bullet. de la Soc. des anc. textes fr.*, 1879, p. 73, Premiers et derniers mots :

(Fol. 213 *c*) *Ici sont les moralitez*. Talent m'est pris que je reconte des phylosophes de cele clergie qui est apelée moralités, qui est espandue en pluseurs volumes.....

(*Fol. 232 c*) Autressi sont donné li commandement, que l'en ne les doit pas avoir pour oïr seulement ne pour nescouter, ainçois doit l'en metre us et poine a faire ce que il coumandent.

APPENDICE

Je publie ici trois légendes françaises, en prose, qui, à ma connaissance, ne se rencontrent dans aucun autre manuscrit. Deux de ces légendes, celle de saint Martin de Vertou et celle de saint Gildas, ont été vraisemblablement rédigées en Bretagne ou du moins pour un Français. Le texte est bien français, mais il n'est pas impossible qu'il ait existé une rédaction plus ancienne contenant des formes locales. Quant à la troisième légende, saint Édouard, elle a été originairement composée en Angleterre, comme on le verra.

VIE DE SAINT MARTIN DE VERTOU

La légende de saint Martin de Vertou[1] est connue particulièrement par deux récits latins que les Bollandistes ont publiés et commentés à la date du 29 octobre (t. X, pp. 794 et suiv.). La première, celle que les Bollandistes considèrent comme la plus ancienne (*vita antiquissima*), est courte et d'une rédaction assez simple. Le seconde, qui semble être le développement littéraire de la première, est d'un style prétentieux et recherché qui rappelle certains écrits du IXe siècle[2]. A la suite de cette seconde vie est imprimé un supplément, de la même main, qui relate certains miracles et la translation du saint.

D'après la légende, Martin aurait été chargé, par un évêque nommé Félix, d'évangéliser les habitants d'une ville nommée *Herbadilla*, qui étaient païens. Ceux-ci repoussèrent les exhortations du saint, qui, irrité, pria Dieu de détruire la ville et les citoyens, réservant toutefois une famille qui était chrétienne. La ville s'effondre et est couverte par un grand lac[3]. Martin

---

1. Vertou, chef-lieu de canton de l'arr. de Nantes.

2. Les Bollandistes l'attribuent au Xe siècle; mais D. Rivet (*Hist. litt. de la Fr.*, V, 664-5), l'assigne au IXe. — M. Br. Krusch, *Scriptorum rerum merovingicarum*, t. III (*Passiones*), 561, croit que la seconde vie des *AA. SS.* est en réalité la première.

3. Le lac de Grandlieu. C'est une légende qui a été maintes fois retracée. La plus célèbre est celle de l'Is. Voir Sébillot, *Le Folk-lore de France*, II (1905), II, 57 et suiv., et 397.

voyage à Rome, puis étant revenu en son pays, il se construit un ermitage dans la forêt de Men. Plus tard il y construit un monastère, celui de Vertou, où il mourut.

On attribue ordinairement ce saint personnage au VIe siècle. Certains supposent qu'il serait né vers 527 et mort en 601 [1]. D'autres le placent au IVe siècle [2], mais ces dates sont en l'air, et en réalité on peut craindre que saint Martin de Vertou soit un personnage purement fictif [3].

La version française qui va suivre est encore plus absurde que les deux vies latines. Mais, pour cette même cause, elle est plus intéressante parce qu'elle contient plus de récits fabuleux. Voici notamment le premier, qui se rapporte à la mère de Martin. Celle-ci était d'une haute famille (c'est souvent ainsi dans les récits des saints). Malheureusement, par une fâcheuse infirmité, elle n'avait qu'une seule main : la gauche. On lui trouva cependant un mari, qui était de bonne naissance, mais toutefois d'une condition inférieure à celle de la dame. Or les fiançailles devaient être célébrées par l'évêque de Tours, Martin. Voyant que la future épouse présentait sa main gauche, ayant honte de montrer le bras droit, qui était dépourvu de main, l'évêque, par un miracle, lui rendit le membre qui lui manquait. Mais voici que les parents, se persuadant que désormais ils pourraient trouver, pour leur fille, un parti meilleur, rompirent les premières fiançailles et firent choix d'un seigneur d'un plus haut rang. Et voici que, au moment de la cérémonie, la jeune fille perd la main qu'elle avait recouvrée. Les parents implorent saint Martin, qui veut bien recommencer le miracle, mais à condition que la jeune fille soit rendue à son premier époux. Ainsi fut fait. De ce mariage naquit un fils qui fut élevé par saint Martin de Tours, et qui reçut le nom de Martin.

---

1. *AA. SS.*, oct. X.

2. Dom Chamard, *Les origines de l'église de Poitiers* (1874), p. 749 ; mais cet ouvrage est dépourvu de toute critique. M. L. Maitre a combattu l'opinion de D. Chamard (*Bulletin hist. et phil. du Comité des travaux historiques*, année 1896, p. 351 et suiv.).

3. C'est à peu près l'opinion des Bollandistes actuels, dans un article sur le travail de M. L. Maitre, *Analecta Bollandiana*, XVII (1898), 245-7.

D'où vient cette merveilleuse histoire? Est-elle tirée d'une rédaction latine qui ne se serait pas conservée? ou a-t-elle été imaginée par l'auteur de la rédaction française qu'on va lire? J'incline vers la première hypothèse. On verra que plusieurs des récits français viennent certainement de l'une des deux vies latines, et particulièrement de la seconde. Il n'est nullement invraisemblable qu'il ait existé une troisième rédaction latine, dérivée de l'une des autres et enrichie de quelques traits merveilleux. Les traducteurs en prose, même les plus libres, ceux qui abrègent ou arrangent plus ou moins les textes latins, n'ont pas coutume d'ajouter des récits de leur façon à leurs originaux.

La vie est visiblement incomplète, puisque la fin du saint n'est pas contée.

(Fol. 73) *Ci commence la vie monseigneur saint Martin de Vertau.*

1. Saint Martin de Vertau fu de moult noble lignée de par son pere, mais de moult plus noble fu de par sa mere. Sa mere fu trés noble feme, mais ainsi fu que ele estoit manque trés dont qu'il nasqui de sa mere, quar ele nasqui atout une seule main. Et pour ce qu'ele n'avoit que une main, le pere et la mere ne le pourent mie si hautement metre en mariage charnel comme il vausissent ; et pour ceste raison il la voudrent douner a un haut home, ja fust ce qu'il ne (*b*) fust mie de si trés haut lieu que il couvoitoient. Saint Martin de Tours, qui adonc demouroit es parties prochaines de la cité de Nantes, fu apelés a faire le mariage de la dite damoesele. Et quant saint Martin de Tours vaut prandre la foi de l'un et de l'autre, si comme il est de coustume, li espous qui devoit la damoesele prandre li bailla sa destre main, et saint Martin requeroit de la damoisele que ele li baillast sa destre main ensement pour aus affier. La damosele avoit vergoigne et touz jourz metoit avant la senestre main, et saint Martin disoit que ele devoit baillier la destre, et moult l'aguillonna forment a ce qu'ele le meïst avant, et li dist ainsi : « Estendés avant et metés hors au mains ce que Diex vous a douné. » Adont traist la damoesele son bras de son sain, et, si tost coume ele l'ot mis hors de son sain, une tres bele main s'aparut tenant au bras meïsme aussi que se onques ne li eüst failli, et estoit aussi blanche (*c*) comme l'autre. Le pere et la mere et touz ceus qui i estoient present furent esbahi, et quant les affiailles furent faites, saint Martin se departi. Quant le pere et la mere de la damoesele virent qu'ele avoit ses .ij. mains et quanques a li aferoit, si vaurent les couvenances anientir et le mariage desfaire, quant il la pouoient plus hautement marïer, selonc leur avis. Il li quistrent un moult trés haut home a qui il la cuidoient douner; il amenerent leur fille pour fiancier, et, quant ele vaut douner sa foy de la destre main, ele n'ot mie le don que Diex li avoit avant douné, c'est de la main qu'ele avoit avant eüe par miracles par

les merites de saint Martin. Quant le pere et la mere virent ce, si furent mout courroucié et leur fu dont besoins recourre a l'aide et au conseil saint Martin, et couvint qu'il deïssent leur malice et la fole entente qu'il avoient eüe. Quant saint Martin ot (*d*) oï leur entente, si leur respondi : « Vraiement », dist il, « il est besoing que vostre fille repaire au premier a qui ele se couvenança, autrement ne pourroit ele recouvrer le don de Dieu. » Quant il oïrent ce, si crurent le conseill du saint homme, et fu la damoselle rendue a celui a qui ele avoit esté primes dounée, qui estoit rois, si comme on dist, et puis fu il sains hom. Puis avint par espace de temps que la dite damoesele en ot .j. fils que saint Martin baptiza et li nust son non, quar pour lui fu il apelez Martins, et fu cil enfes nourris moult religieusement en sa jonnece, et quant il fu percreüs, si devint moines.

2. Une cité fu près des parties de Nantes qui avoit non Arbacille. En cele cité avoit grant plenté de noble gent et de riches. La cité estoit raemplie de toutes les richeces du monde et de grant plenté de delices ; mais ele estoit soillie de ydolatrie, quar il aouroient les ydoles. (*Fol.* 74) Li evesques de Nantes regarda leur erreur, et, pour aus metre en la foy, il apela saint Martin et li dist ainsi : « Chiers freres, je me duel moult pour ce que si noble cité va a perdicion, quar il honeurent et aouerent les dyables. Tu t'en iras a aus et leur preecheras de Jesucrist et leur mousterras la foy, savoir mon se Diex les vaurroit regarder et ramener a voie de verité. » Quant saint Martin ot oï l'evesque, si s'en ala a la dite cité, et tantost comme il i vint, si coumença a preechier de Jesucrist moult devotement ; mais touz ceuz de la cité communement orent leur pensées endurcies et leur oreilles estoupées encontre sa predicacion, et resisterent moult fort a ce qu'il leur disoit, et li firent trop grans despis, et tant le batirent et tourmenterent que il le laissierent au daerrain aussi comme demi mort. Et quant ce vint par nuit, li (*b*) un de ceus de la cité qui avoit grant pitié eü de saint Martin, vint a lui et l'en enmena en sa maison et li fist tout le bien qu'il peut. En cele meïsme nuit pria li sains hom a nostre Seigneur que, s'il estoit ainsi qu'il n'eüst pourveü a lui la conversation de la gent de la dite cité, il le vausist destruire et desfacier aussi comme il fist Sodome et Gomorre ; et tantost qu'il ot faite s'oroison, une voiz fu oïe de lui qui dist ainsi : « Depar[t] toi demain de ceste cité et tes ostes et sa feme ensement, quar t'oroison est oïe. » Dont apela saint Martin a lui son oste et s'ostesse et leur raconta ce qu'il avoit oï et leur amonesta qu'il se departissent de la cité. Quant ce vint l'endemain bien matin, si se departi saint Martin de la cité et son oste et s'ostesse ensement ; et quant il furent un peu loins, saint Martin leur amonesta aussi comme li angeles fist a Loth (*c*) qu'il ne se regardassent arriere, quar, s'il le faisoient, il periroient. Estes vous la terre commença a trambler desous leurs piés. Après s'aouvri la terre et englouti toute la cité et tous les edifices d'entour qui i tenoient. Quant la feme de l'ostel saint Martin oï le grant escrois et l'esfondriement de la cité, aussi comme la feme Loth, si fu moult troublée ne ne se pot tenir qu'ele ne regardast

arriere, et tantost ele fu muée en une estatue de pierre, qui encore i est dusques au jour d'ui. Toute la devant dite cité fu arse de feu et de souffre qui desseure descendoit, et destruite par le mouvement de terre ensement, et, ens du lieu ou ele sist, a encore une grant yawe qui est apelée le grant lac et nourrist trés mauvais poissons. On conte qu'il avient souvent que on trait du dit lac grans arbres et vaisselemente de maisons, si comme trepiés et chaudieres de fer et d'arain. Nequedent (*d*) Saint Martin se dolut puis moult durement de ce que nostre Sires avoit destruite la dite cité a sa priere.

3. On conte de cest saint home qu'il avint une foiz qu'il estoit en s'estude et escrivoit : li dyables avoit moult grant envie seur li pour sa sainte vie et pour sa bone renoumée. Il se mua en la semblance d'une grande mousche et vint ou li sains hom escrivoit et s'aseoit seur la lettre et li depeçoit quanques il pouoit et le guerroioit et destourboit en son escripture. Li sains hom regarda cele mousche qui ainsi le tarioit ; si la feri de son quenivet et li trencha un pié, dont se departi li deable, et tantost après il se mua en samblance d'oume, et sambloit vraiement qu'il eüst un pié trenchié et tout sanglant. Il vint a l'evesque en criant moult fort et se plainst moult durement a lui de Martin le moine qui li avoit le pié coupé, si comme il disoit. Quant (*fol. 75*) li evesques oï ce, si manda saint Martin et il vint au mandement de l'evesque et oï comment li dyables qui s'estoit mis en guise d'oume l'acusoit et disoit qu'il li avoit trenchié son pié. Li sains hom aperçut la malice et la fraude du dyable, et dist en apert par devant touz au dyable : « Di moi qui tu es ? » Li dyables respondi : « Je sui cil a qui tu tranchas le pié en ton estude où tu escrivoies ». Dont dist saint Martin a l'evesque : « Sire, vraiement une mouche me tarioit et grevoit en escrivant. Je le feri de mon quenivet et li trenchai un pié. » Dont dist au dyables : « Tu estoies donc mousche quant je te feri ; or sambles estre uns hom, mais tu n'es ne mouche ne hom, mais uns dyables mauvais et crueus et haineus as homes et aus femes, et je te conjur de par nostre Seigneur que tu ne te desaperes ne ne departes dusques adonc que je le commanderai, quar je te ferai conperer la (*b*) boisdie de quoi tu nous a voulu escharnir[1] un flueve qui tant estoit fors et radement courans que moult de gent i perissoient qui passer le cuidoient. Saint Martin dist au deable : « Je te coumande, en la vertu de Jhesucrist, que tu faces seur cele yaue un bon pont et fort. » Il loia le dyable a un arbre qui près estoit de l'yaue par jour, pour ce qu'il ne grevast nullui, et par nuit le desloia quant la gent reposoient, pour ce qu'il ouvrast en point qu'il peüst mains la gent grever ne troubler. La premiere nuit qu'il fu desliés, si fist .j. pont qui sambloit estre trés biaus et tres fors, et lors que li sains hom le vit, si s'aperçut et vit bien que ce n'estoit mie bons pons, et ne vaut souffrir que home ni feme i passast dusques adonc qu'il eüst descouverte la boisdie du

1. Il est visible que plusieurs mots ou même phrases ont été oubliés.

dyable. On fist premierement passer un chien, mais il n'y trouva point de pont, ains cheï en l'yaue, et tantost il n'i parust nus pons. Dont dist li sains hom au (*c*) dyable : « Tu ne m'escharniras mie ainsi : ne tu ne m'eschaperas de mes mains dusques atant que tu avras fait un bon pont et ferme. » Dont dist li dyables : « Tu me tourmentes moult, quar en cest pas ci trebuchoie je pluseurs en l'yaue et les traoie en enfer avecques moi. » Li dyables ouvroit par nuit a faire le pont, et quant il traioit et rompoit les trés grans pierres des montaingnes, il faisoit si grant noise et si grant escrois, et sa maleoite conpaignie ensement, que a poines que nus ne pooit reposer en toute la region. A la parfin fu le pont acompli et encore i est il dusques au jour d'ui, et il est moult fors, mais il est de vieille oevre et de rude. Quant le pont fu parfais, si dist saint Martin au dyable : « Je te commant que tu t'en voises en Egypte, ne jamais ne soies si hardis que tu reviengnes ci. » Il avoit adont un roy en Engleterre qui avoit une (*d*) fille qui estoit nounée Egypte. Le deceveeur plain de boisdie ot coumandement du saint home qu'il se departist et s'en alast en Egypte. Il se departi et entra la fille du dit roy ou cors et le tourmenta horriblement. Il parloit par la bouche de la damoisele et disoit ensi : « Je ne me departyrai de ci s'il n'est ainsi que Martin viengne. » Quant le pere et la mere oïrent ce, si cuidierent que ce fust le grant saint Martin et envoierent a Tours en requerant et en depriant saint Martin qu'il ne laissast mie qu'il ne venist a eus pour delivrer leur fille du mauvais esperit. Li messagier vindrent droit a saint Martin a Tours, et li distrent pour quoi il estoient venu. Saint Martin leur respondi : « Je ne sui mie cil Martin que vous querez. Il est mon fillueil, cil bons Martin que vous demandés. Vous le trouverés es parties de Nantes en Bretaigne. Li messagier se departirent (*f*. 76) de saint Martin de Tours et s'en alerent a Nantes. Il trouverent le saint home et li exposerent lor bosoingne. Dont dist saint Martin aus messagiers : « Dites moi coument a non la damoisele » ; et il respondirent : « Egypte ». Dont dist li sains : « Li mauvais esperit m'a deceü. En petite achoison deçoit li dyables. » Et tantost li sains hom s'acompaigna avoec les messagiers et ala en Engleterre, et tost que il vint par devant la damoesele que li dyables traveilloit, li dyables le feri moult fort en la joe par la main de la damoesele. Li sains hom le porta en grant pacience et li tourna l'autre partie de son visage et dist ainsi : « Nostre Sire dit ainsi en l'evangile : se aucuns t'avra feru en la destre joe, si li donne l'autre. » Dont fu li dyables confus. « Il couvient, » dist il, « que je me departe de ci, quar je ne puis endurer tel pacience. » Adont dist li sains hom : « Depar[t] te de ci fel anemis ; tu soies plungiez en abysme dont tu n'isses jamès (*b*) dusques au daerrain jour. » Lors si departi li dyables et fu la pucele delivre de lui. Quant li roys vit sa fille delivre du mauvais esperit, si ot grant joie que on ne pourroit dire, et vaut douner a saint Martin moult de chiers dons et de precieus. Lo sains hom ne vaut riens prendre du roy fors tant que a la parfin il vit moult bele table de marbre en la sale le roy, dont dist au roy : « S'il vous plaist que je prangne du vostre aucune chose, si me dounés ceste table de marbre pour

faire .j. autel en nostre terre. » Dont dist li roys a saint Martin : « Et coument le pourres vous avoir? Vous savez qu'il a grant espasse de mer entre ceste terre et la vostre. » Dont dist li sains hom : « Sire, faites le mener tant seulement dusques a la mer, et il me souffira bien. » Li roys li fist mener. Dont s'asist li sains hom seur la pierre, et un siens compains avec lui. La pierre estoit moult grande et pesans. Li sains hom prist congié (*c*) au roy et a ceus qui l'avoient convoié dusques au rivage. Il fist le signe de la crois seur la dite pierre, et tantost ele fu meüe par le saint angele et coumença a floter seur l'yaue eu alant moult isnelement parmi la mer aussi comme s'ele volast. Ainsi li sains hom passa mer en brief temps, ja fust ce que le passage contenist moult de journées, il arriva a Nantes et fu la dite pierre beneïe ; encor est ele seur un autel dusques au jour d'ui. Cil bons eureus sains hom fu abes de l'abeïe de Vertau et il vivoient desous lui et en sa doctrine et dessous sa rieule [1].

4. Il avint un jour que li sains hom ot a besoignier en lieu qui estoit loins pour les besoingnes de sa maison, et li couvint demourer une piece de temps. Lors vint li dyables et se mist en samblance d'oume, et vint au prieur de la maison que li sains hom avoit mis en son lieu, quant il s'en (*d*) parti et li dist qu'il estoit durement sage en office de cuisine et qu'il savoit trés bien atourner viandes. Li prieur en fu liés et aussi furent li frere pour ce qu'il avoient trouvé si sage keu, et tantost li baillierent l'ofice de la cuisine, et il couvoitoit moult qu'il les peüst touz enpoisonner et dansner. Il leur amenistra moult de choses envenimées et ordes en semblance de poissons, et nepourquant li mauvais anemis crueus ne les pot occirre par les merites de leur saint pere qui prioit touz jourz pour ses deciples et la vertu devine les garda. Lors se couverti la fallace du dyable a autre boisdie : il qui est amerres de haine et de discorde coumença a semer en maintes manieres discordes et rancunes entre les freres. Aucune fois escusoit l'un envers l'autre d'aucune chose ; aucune fois les embrasoit en mouvant leur courage a ire, il aiguillonnoit les uns contre les autres. (*Fol.* 77) Et que vous diroie je plus ? Li crueus dyables mena tant les devant dis freres que il orent entre eus les uns contre les autres si grande haine que il se pourvirent d'espées et d'armes esmoulues et proposoient a ocirre li uns l'autre. La devine pourveance de Dieu les garda qu'il ne s'entrocheïssent. Diex amounesta en vision a saint Martin qu'il repairast tost a son couvent, et li dist la cause pour quoi li sains peres demouroit encore pour les besoignes de la maison. Lors se mist a revenir au plus tost que il pot ; et quant il vint en s'abeïe, il trouva touz les freres si courouciés et si troublés que a poines qu'il pouoient parler d'anui et de destrece de cuer, ne il ne savoient mais qu'il devoient faire. Li sains peres fu durement courouciés quant il les vit ainsi meüs, et

1. Sans doute des moines ; mais il manque quelques mots.

tantost il apela touz les freres au chapistre, et quant il les ot touz asamblés, si dist : « Or (*b*) viengne avant vostre cuisinier. Alés a lui et li dirés de par Nostre Seigneur Jhesucrist que il viengne tost ça. » Li dyables fu encontre quanques il pot, et a la parfin il fu contrains, et li couvint venir. Il vint dolans et confus et honteus. Quant li sains hom l'ot present par devant lui, si dist par devant touz les peres : « Oz tu, filz de perdicion, chausine d'enfer, tu t'es moult esforciés de destruire par tes mauvais agais les serjans Jhesucrist qui ci sont, qui sunt filz de graces. Je te conjur de par Jhesucrist que tu regehisses maintenant ci par devant touz qui tu es et pour quoi tu venis ci et que tu i as fait. » Il respondi au saint home : « Je sui », dist il, « uns dyables. Il est certain que je ving pour nuire. Et nepourquant en ce avoie je ja tant pourfité que se ta maleoite revenue ne fust, je avoie gaaingnié touz ces moines ci. Encore en i a il orendroit un qui a une espée dessous (*c*) sa vesteüre qu'il i avoit repuse pour ocirre aucuns. Je leur ai douné a mengier moult d'ordes choses et d'envunimées que je tresmuoie en samblance de poissons et de diverses viandes, et pour ce m'amoient il que il me veoient apareillier toutes manieres de viandes. » Quant li sains hom ot ce oy, si dist au deable : « Depar[t] toi de ci, mauvais esperis felonnes (?), et lai les serjans Jhesucrist servir a leur criateur.» Tantost se departi a grant escrois et a grant humilité et s'esvanuï. Touz les freres revindrent en leur bon propos et furent dolent et confus de ce qu'il avoient pensé par devant. Il mistrent jus les espées et se reconnurent coupable. Il se confesserent au saint pere et requistrent pardon de leur pechiés.

5. Il avint[1] que li sains hom vaut une fois aler a la court de Roume. Il aconpaigna saint Maxe avecques lui, et s'acheminerent ensamble. Il (*d*) menoient un petit asne pour porter leur choses. Il vindrent un jour a une vile. Saint Martin entra dedenz pour acheter che que mestier leur estoit, et laissa saint Maxe dehors la vile atout l'asne. Saint Maxe estoit traveilliés du chemin, si vaut dormir et laissa son asne paistre en un bois qui près estoit ; si s'endormi. Un ours vint au devant dit asne qui paissoit ou bois, si l'estrangla la et le coumença a devourer. Saint Martin revint de la vile et trouva son conpaignon dormant ; et quant il ne vit mie l'asne, si entra ens ou bois pour savoir s'il le trouveroit, et vit l'ours qui manjoit son asne. Li sains hom l'apareilla[2] en tel maniere : « Ours, tu nous a fait grant damage et grant injure, quar tu nous as tolu nostre serjant qui nous estoit necessaires. Nous sommes povres, si n'avons mie maintenant dont nous puissons acheter un autre. Je te (*fol. 78*) temoing pour voir que tu acheteras chierement ceste viande. Je te coumant que tu t'appareilles pour porter la (*sic*) fais que nostre asne

1. Ce curieux récit est dans la seconde vie latine, au commencement du supplément, chap. I, nº 2 (*AA. SS.* Oct. X, 810 *b*).

2. *Sic*, lire l'*apella*.

portoit. » Et tantost li ours s'umelia par la volenté de Dieu et s'apareilla d'obeir. Li saint li mistrent le bas[t] seur le dos atout le fais, et li estrainstrent devant parmi le pis et la culiere ensement par derriere. Ainsi chargiés fu li ours et menés par pluseurs journées, et moult s'en esmerveilloient touz ceus qui le veoient et glorefioient Dieu pour la merveille, et disoient les sains homes estre de grant merite. Saint Martin regarda coument le pueple acouroit veoir cel ours et que il s'esjoïssoient et looient les sains homes. Il se douta de vainne gloire que son cuer ne fust atains; et pour ce il desloia son ours et l'en laissa aler, et li dist ainsi : « Ours, biaus frere, va t'ent franchement a la forest. Tu as volentiers dusques a ore servi aus serjans Jhesucrist. » Si tost que li ours fu deschargiés (*b*) et le poitral et la culiere li furent osté, si aparut pelés devant et derriere, la ou il avoit esté estrains, et ce virent pluseur. Il s'en ala au bois et engendra puis pluseurs ours qui estoient pelé devant et derriere, tout aussi comme li ours devant dit estoit, et touz ceus qui les veoient appremoient pour voir qu'il avoient esté engendré de l'ours saint Martin, ne nus ne doit douter que tel signe ne fussent remés es ours engendrés du devant dit ours, pour la memoire du miracle a la gloire de Nostre Seigneur et a l'onneur et a la loenge du saint home[1]. Amen.

VIE DE SAINT GILDAS

Vie de saint Gildas, en prose. Deux vies de saint breton ont été publiées par les Bollandistes (29 janvier) et rééditées en texte critique par Mommsen dans les *Mon. Germ. hist.*, *Auctores antiquissimi*, t. XIII (formant le t. III des *Chronica minora*), p. 91 et suiv. Un abrégé de la seconde de ces deux vies a été publié dans les *Acta SS. Hiberniæ* de Colgan. Enfin, une vie très fabuleuse a été mise au jour d'après un ms. du XIIe siècle par les Bollandistes, *Catal. codicum hagiographicorum latinorum... in Bibl. nat. parisiensi*, II, 183. Cette légende est la source de notre vie en prose, comme on pourra s'en convaincre par la comparaison de la légende française transcrite ci-après avec les passages de l'original cités ou signalés en note. L'écrivain français a beaucoup abrégé son modèle et ne l'a pas toujours compris. Il qualifie d'abbé de Tournai saint Philibert de Tournus, le fondateur de Jumièges et de Noirmoutier, ayant confondu *Trenorciensis* avec *Tornacencis*, ou mal lu son original. Il est du reste à noter que

1. La même fable se rencontre dans d'autres légendes; voir A. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge* (1843), p. 164; nouvelle édition, *Croyances et légendes du moyen âge* (1896), p. 250.

le copiste du manuscrit reproduit dans le *Catalogue* précité a commis une faute analogue, lorsqu'il a écrit *Tornodorensium abbati* au lieu de *Trenorciensium*.

(Fol. 78 *c*) *Ici commence la vie de monseigneur de Gildas.* — 1. Saint Gildase fu nez de Bretaigne, de trés noble lignée, et fu bailliés a introduire a saint Philebert, qui dont estoit abes de Tournay[1]. Il fu baptisiés en une isle qui estoit dont noumée Oyll', et fus embeüs de la science des letres[2]. Cil sains homs saint Gildase ne prenoit viande fors trois jors la semaine seulement trés l'aage de xv anz dusques au jour de sa mort, et servit a Dieu en veilles et en oroisons[3].

2. Ens ou temps saint Gildase estoit la bone eurée vierge sainte Bride en Islande[4] et vivoit en une abbeïe avoec grant plenté de nounains dont ele estoit abeesse. Ele oy nouveles de saint Gildase, et pour le bien qu'ele en oy dire, ele envoia au saint home et li pria ainsi : « Biau pere, je vous pri que vous m'envoiés aucune chose qui me soit demoustrante de nostre sainteté, si que le memoire de vous remaigne a moi tant comme je vivrai. » Quant saint Gildase oy ce, si fist a ses propres mains une fourmete d'oevre faitice, et pourpensa une petite cloche ; puis s'en ala au rivage de la mer et la geta dedens la mer en disant tes paroles : « Va ens, ou non de nostre Seigneur Jhesucrist, et trespasse ceste mer tout outre, tant que tu soies dusques en la presence de sainte Bride, la beneoite vierge. » Et lorsqu'il ot ainsi dit, si fut fait et fut trouvée outre la mer sur le rivage ou la sainte vierge estoit, et sitost comme ele le vit, si le reçut a grant joie, et bien sot que saint Gildase li envoioit ; et pour l'amour de lui ele le garda comme un don qui lui fust envoiés du ciel[5].

---

1. Philibert de Tournus mourut en 684, et la mort de Gildas est fixée à l'année 565. Il est donc bien impossible que le second ait été l'élève du premier.

2. « ... De quorum (= sanctorum) numero extitit Gildasius, ex prosapia Britannicæ regionis clara oriundus. Qui nobiliori genere ortus, citius efflorui it, atque a venerandis parentibus beato Filiberto Tornodorencium abbati in Oyam insulam (*l'île d'Yeu*) delatus est, sacri baptismatis unda purificandus... Qui (= Philibertus) suscipiens puerulum, sanctum videlicet Gildasium, sancti baptismatis unda studuit purificare et sacris litteris fecit erudiendum tradere » (§ 1).

3. « Ita a quinto decimo ætatis suæ anno, per totum vitæ præsentis spatium, quo huic viguit mundo, vir beatissimus ter in hebdomada cibum præbens corpori, usque ad extremum suæ vocationis diem, devotissime vitam transcurrit humanam » (*fin du* § 2).

4. *Sic*, pour *Irlande*.

5. « Audiens autem beata Brigida quæ, tunc temporis, insignis in Hibernensi degebat insula, monasterii virginum abbatissa, virgo præclara, rumorem

3[1]. Après toutes ces choses ot saint Gildase la devocion d'aler a Roume, et ala et puis revint en son païs ou il mena vie solitaire, et tous les malades, (*fol.* 79) les foibles et les liepreus qui venoient a lui ou lieu ou il demouroit estoient curé par ses oroisons. Il establi une petite eglise seur la rive de la mer eus ou coupel d'une haute roche, et en la plus basse partie dessous la roche establi un moulin, et quant li moulins fu touz parfais, il mist ens du fourment pour moudre une seule fois. Li moulins moulut puis par pluseurs ans et rendi grant habundance de ferine, de quoi li sains home donnoit larges aumosnes aus povres qui a lui venoient. Nus hom ne metoit fourment ens ou dit moulin, et nequedent touz jourz rendoit il ferine. Adont establi li sains hom une abbeïe en cel meïsme lieu et le parfist du tout, fors tant que voirres li failli a parfaire la maistre vairriere du moustier. Il pria nostre Seigneur qu'il li vausist aidier de sa largeté tant que l'oevre fust aemplis que il avoit commenchie quant (*b*) il se leva d'oroison. Si s'en ala a une roche de quoi il traist pierres, et en fist trés bon voirre par la vertu de Jhesucrist.

4[2]. Il avint un jour que ostes sourvindrent a saint Gildase, les qués il reçut moult joieusement, si coume il avoit de coustume, mais ainsi avint que il n'avoit mie vin a cele fois. Li sains home, qui vouloit ses ostes honorer, regarda qu'il n'avoit point de vin. Il fist ses oroisons et pria nostre Seigneur qu'il se secourust. Quant il se fu levez d'oroison, si fist aporter par devant lui les vaissiaus en quoi on metoit le vin et les fist touz emplir d'yaue, puis les seigna et beneï et tantost il furent plain de tres bon vin.

---

et actus beati Gildasii, misit ad eum verbis deprecatoriis internuntium, dicens : Gaude, pater sancte, ac semper in Domino polle. Obsecro te ut aliquod indicium tuæ sanctitatis mihi mittas, ut apud nos tua vigeat memoria perenniter. Tunc sanctus Gildasius, sanctæ virginis percepta legatione, propriis manibus formulam fecit opere fusili et tintinnabulum parvissimum ejus petitioni composuit, et perfectum, ad litus maris accessit et in undas projecit, dicens : In nomine Domini nostri Jesu Christi hoc fretum maris transi, ut citius ad vestigia beatæ virginis Brigidæ undis et vento proveharis. Quod statim, ad nutum beati Gildasii factum est, et in eodem loco, ubi virgo sacrata super litus maris adstabat, trans mare continuo repertum est. Quod illa gaudens, et a beato Gildasio missum agnovit, et velut cœlitus in pignore salutis ab eo libenter accepit » (§ 4).

Ce récit est tiré de la vie de saint Gildas par un moine de Ruy, où il est conté, presque dans les mêmes termes, mais avec cette différence que Gildas, au lieu de confier aux flots l'objet qu'il désirait envoyer à la sainte abbesse, le remet tout simplement au messager (*Mon. Germ. hist.*, volume cité, p. 94).

1. Ce paragraphe et le suivant correspondent aux §§ 9 à 10 de la vie latine.

2. Voir la vie latine, § 11. Cette imitation du miracle des noces de Cana se répète en bien d'autres légendes : voir A. Maury, *Essai sur les légendes*

5 [1]. Il avint en un autre temps que saint Gildas seoit en sa celle touz seus, quar les moines n'estoient mie adont avoeques lui, ains estoient issu pour les besoignes de leur maison. Quatre dyables vindrent au saint home en samblance de (*c*) moines et disoient qu'il estoient envoié de saint Phylibert l'abbé qui saint Gildase avoit nourri et enseignié en s'enfance, et li donnerent a entendre que saint Phylebert estoit mors, et distrent que, se il ne se hastoit si que il meüst erraument avec eus, que jamais il ne verroit le cors de saint Phylebert son bon maistre seure terre. Saint Gildase respondi : « Veraiement je ne sai que je face, quar je n'ai mie ci mes compaignons en present, et si n'ai mie mariniers qui sachent la voie par mer », et, ce dit, il aperçut la boisdie des dyables, mais tant se fia en Dieu qu'il ne doutoit leur engiens. Il entra en son oratoire et se garni du signe de la crois. Il prist une custode de cuir en quoi il avoit un livre du texte des saints evangiles que il meïsmes avoit escript et le mist en son sain, et puis issi del oratoire et vint aus dyables et leur dist : « Quel conseil me donnés vous ? » Et il li respondirent : « Qués besoins (*d*) t'est il de querre autres freres que nous ? Nous t'avons ja amenée une bone nef qui t'est appareillie, et pour toi mener sommes nous venu, et te sarons bien mener parmi les voies de la mer qui sont les plus conneües ». Saint Gildase prist un baston en sa main et ensivi les quatre dyables qui estoient en semblance de moines noirs. Il entrerent en la mer en une nef et li saints hom ensement. Il commencierent a nagier moult isnelment, et comme la premiere heure fust ja passée, li sains hom dist : « Rendons nos veus a Nostre Seigneur » et li respondirent : « Se nous nous tarions, nous ne pourrons venir a tans a l'enterrement de l'abbé Phylebert, et tu ne le pourras jamais veoir seur terre. » Li sains hom respondi : « Il n'est mie bon que nous atarjons de paier a Dieu ce que nous li devons. » Dont distrent li dyable. « Pour quoi nous travailles tu de tes cures ? » Li sains hom connut leur boisdie, mais il esperoit du tout en Dieu. Il se leva seur piés et coumença : (*fol. 80*) *Deus in adjutorium meum intende.* Et si tost comme li deable l'oïrent, si s'esvanuïrent et leur nez ensement qu'il avoient amenée. Saint Gildase reclama Nostre Seigneur et flechi ses genous en grant devocion. Adont li chaï en la mer son livre atout l'estoi en quoi il estoit. Li sains hom demoura seur l'yaue sans afondrer par la volenté de Dieu. Il prist son mantel, si l'estendi seur l'yaue, et puis s'asist desseure et ainsi passa la mer seur son mantel [2] et vint droit a l'isle ou saint Phylebert ses maistres demouroit. Et quant il ot trouvé saint Phylebert son maistre, si le conta coument il li estoit

---

pieuses du moyen âge, p. 15, ou la nouvelle édition, *Croyances et légendes* (1896), p. 102.

1. Tout ce paragraphe est tiré des §§ 12 à 15 de la vie latine.

2. C'est un miracle dont il y a bien des exemples dans les légendes. Voir A. Maury, *Essai sur les légendes*, p. 16, 70, ou la nouvelle édition, p. 102-3 ; Sébillot, *Le Folk-lore de France*, II, 28.

avenu et la boidie des dyables, et dont s'en vint au rivage de la mer et aloit seur le rivage querant savoir mon se il peüst trouver entre les herbes son livre. Et quant il l'ot longuement quis, il retourna a saint Phylebert son maistre. Il li requist qu'il li dounast congié. Sains Phylibert (*b*) li otroia et li douna sa beneïçon. Il s'en vint au port et loua un bon vaissel, et quant saint Gildase fu entrés ens et li vaissiaus fu enpains en la mer, si les demena tant le vent qu'il arriverent en Islande . Saint Gildase entra en Islande et ne cessa d'ilec dusques adont qu'il vint en la sale le roy d'Islande. Adont avoient pris les pescheeurs le roy en la mer un trés grant poisson, et quant li menistre le roy l'afaitierent, si trouverent par dedenz le livre S. Gildase enfremè dedenz son estoi [1]. Il le pristrent, si l'aporterent au roy. Li roys prist le livre et le coumanda moult diligentement a garder aus prestres de sa chapele, et il le mistrent en la chapele. Saint Gildase entra en la chapele pour dire ses oroisons. Il regarda l'estoi en quoi ses livres estoit et bien le reconnut. Dont coumença a plourer moult fort, et tantost fu apareilliés qui le dist au roy. Li roys manda le saint home par devant lui, et li enquist la cause pour quoi il plouroit si forment. Saint Gildase respondi : « Sire, dist il, je avoie un livre en quoi les textes (*c*) des saintes evangiles estoient, et cis livres estoit en un estoi de cuir. Je le perdi en la mer, or ai je reconneü en vostre chapele l'estoi de mon livre et vés ci la clef de quoi il est fremez et le seel de quoi il est seelés [2]. » Adont fist li roys a porter l'estoi par devant lui, et dist au saint home : « Nous esprouverons ceste doutance ». Li sains hom dist comment li livres coumençoit et comment il se finoit. Il prist la clef et ouvri l'estoi, et trouva le livre ; puis raconta au roy comment il li estoit avenu tout ordeneement. Quant li roys ot oy le saint home, si se mist a terre devant ses piés, et li requis humblement pardon, et li tendist moult liement son livre, et moult li eüst il douné se li sains vausist avoir pris du sien.

6 [1]. Il avoit es parties ou li sains hom demouroit un tirant qui avoit tele coustume que toutes les fois qu'il savoit que sa fame avoit conceü, il l'ocioit et en queroit une autre. Il avint en la fin qu'il ot sa feme (*d*) ocise, s'en vaut une autre avoir. Il envoia ses messages a un prince d'un autre province, et li requist sa fille par mariage. Li princes respondi aus messages que il ne dourroit pas sa fille a leur seigneur, quar il avoit bien ou la grant traïson que cil mals hom avoit fait envers ses femes, et li messages distrent qu'il s'avisast. Il respondi que se saint Gildase estoit pleges de sa fille, il li dourroit. Li sains hom fu mandés et li bailla le devant dit princes sa fille a garder et a desfendre, et par l'otroi du saint homme ele fu dounée au tyrant qui estoit

---

1. C'est l'histoire de Polycrate. On la trouve dans la légende de saint Grégoire, *Romania*, XXXIII, 42-5, et ailleurs, voir Maury, *Essai sur les légendes*, p. 169 ; nouvelle édition, p. 267-8.

2. Voir la vie latine, §§ 18-21.

mals hom, par mariage, et tant fu avecques lui qu'il s'aperçut que ele avoit conceü. Et dont s'apensa de li ocirre, si comme il avoit de coustume. Ele s'aperçut et s'enfuï pour la peur du cruel tyrant. Quant le tyrant le sot, si le sivi et tant la quist que il la trouva ou ele s'estoit atapie entre buissons; et tantost traist s'espée, si li trencha le chief. (*Fol. 81*) Si tost que la nouvele fu seüe, li princes qui estoit peres a la devant dite damoesele manda a saint Gildase qu'il li rendist sa fille. Li sains home s'esmut tantost et s'en ala ou li tyrans demouroit. Quant il vint a la porte, si apela le portier, et dist que il ouvrist. Li portiers ne respondi riens. Quant li sains hom vit ce, si ala tout entour le manoir du dit tyrant, et ne vit lieu par ou il peust entrer ens. Il prist plain poing de terre et la geta dedens, la manandie fondi en abysme et li tyrant avec et touz cil qui ens estoient. Quant ce fu fait, li sains hom enquist et encontra tant qu'il sot le lieu ou le cors de la damoisele estoit que li tyrant avoit ocise pour ce qu'ele avoit conceü, et dist, quant il l'ot trouvée : « Je te di que tu te lieves du non de Nostre Seignor Jhesucrist, et me di ce qne tu as veü. » Et tantost ele se leva saine et haitie et dist ainsi : « Sire, sachiés que tantost que je fui ocise, je fui gardée et soustenue par le (*b*) desfendement des sains angeles aussi comme se je deüsse estre tantost jointe ens ou nombre des martyrs, mais je sui repairie par nostre Seigneur par vos prieres. Sachiés que j'ai veüe une grant fournaise plaine de feu bien embrasée, et vi trebuschier dedens celui qui m'avoit ocise. » Saint Gildase la ramena dusques a son pere et li rendi et dist : « Sire vés ci vostre fille que vous me baillastes. Je la vous rent ». Ele vouloit lessier son pere pour sivir le saint home, mais il ne la vaut souffrir, ainçois dist qu'il n'aferoit mie que feme sivist moine en nule maniere. Il li commanda qu'ele demourast en la maison son pere tant qu'ele avroit enfanté. Ele i demoura, puis ne tarja mie grantment qu'ele enfanta un fils, et quant li sainz hom le sot, si commanda que li enfes eust son non, et tantost qu'il sot entendre, il le nourri et enseigna es ars liberaus et mist la mere en une abeïe avec sainte nonains ou ele vesqui puis saintement.

Paul Meyer.

(*A suivre.*)

UN FRAMMENTO DI UNA VERSIONE PERDUTA DEL *ROMAN DE TROIE*

Gli studiosi sanno che grandissima è l'importanza del *Roman* di Benoît de Sainte-More per la storia delle leggende di Troia in Europa e che l'opera del trovero normanno sta, come a dire, alla base di una vasta ala dell' edificio formatosi in Italia sulle tradizioni troiane[1]. Ma, sino ad ora, non sapevasi che, accanto alla versione latina di Guido delle Colonne[2], destinata alle persone capaci di intendere e gustare la lingua di Roma, e accanto a qualche altro tentativo in prosa volgare, un' altra traduzione o riduzione in versi italiani avesse portato fra il popolo, nel medio evo, gli eroi e gli avvenimenti del celebre *Roman de Troie*. Ciò si poteva ragionevolmente supporre; ma non se ne avevano prove indiscutibili. Ebbene: codesta versione esistè realmente e dovè fare certo una vittoriosa concorrenza a quella del giudice di Messina nell' Italia del Nord. Oggidì ne abbiamo purtroppo un solo frammento, che ho rintracciato per avventura nell' Archivio estense di Stato e che mi pare opportuno far conoscere agli amici dell' antica letteratura di Francia e d'Italia.

Tra i frammenti pergamenacei e cartacei, che si vanno man mano scoprendo nelle vecchie legature di certi registri estensi o che servirono loro di guardia, uno vi ha, che dovè far parte di un manoscritto in-folio contenente, verso per verso, una versione di Benoît. Il codice era cartaceo, scritto nel sec. XIV ex. cer-

---

1. E. Gorra, *Testi inediti di storia trojana*, Torino, 1887, p. 17; vedi *Romania*, XXI, 88; XXIV, 174.

2. Su questo Guido delle Colonne (forse il rimatore della scuola poetica siciliana) rimando al lavoro citato del Gorra e sopra tutto al Torraca, *Il giudice Guido delle Colonne di Messina*, in *Studi su la lirica italiana del Duecento*. Bologna, Zanichelli, 1902, p. 379 sgg.

tamente nel Veneto, ed è gran peccato che la sua esistenza non sia fatta sicuramente conoscere da nessun antico catalogo della Biblioteca estense [1]. La sola carta, che ci è pervenuta, tagliata ai margini, forse per meglio accomodarla come guardia a un manoscritto, non ha purtroppo numerazione alcuna [2]; ma ci porta già nel bel mezzo dell' azione, quando sul cadavere di Patroclo si impegna la gran lotta di Ettore, che vuole spogliare il vinto eroe ed è due volte rigettato dai nemici. Trascrivo fedelmente il prezioso frammento estense, al quale farò seguire alcune osservazioni [3]:

(*r*o) Quisti sono certe li feridore
Feramente ueneno en lo stormo
Meriom com quisti si e asenblato
E Patrochulo crudele e faso
5 E quili de Greza e quilj de Liza
Se conbateno com quilj de Giza
De quilj de Greza gera grande continimente
E molti bom chaualerj sanguenente
Molto se penano de loro dalmazare
10 E loro olzire e tagare
Hector sopra lo corpo de Patrochulo si e uenuto
A spata trata si e desenduto
Elo no lasara che elo no lo despoia

---

1. Per gli antichi cataloghi, si veda il mio libro *La Bibl. estense e la coltura ferrarese ai tempi di Ercole I*, Torino, Loescher, 1903, App. I. In un inventario di libri francesi del 1474 (Bertoni, *Nuovi Studi su M. M. Boiardo*, Bologna, Zanichelli, 1904, p. 174) si ha al nº 19 un « Troiano » e così al nº 40 (Troyano); ma nessuno potrà dire che si tratti proprio del nostro testo. V. anche, sui cataloghi estensi di cose francesi e sulla loro contenenza, Rajna, *Romania*, II, 70. Le indicazioni di codesti inventari del sec. XV sono assai sommarie. Nel solo registro di Pellegrino Prisciano, edito, nella parte spettante ai libri, da Adr. Cappelli e da me, abbiamo per fortuna il numero delle carte e talora l'*incipit*. Disgraziatamente, nel caso nostro, nè l'una nè l'altra indicazione servirebbero a qualcosa. E poi, si noti che l'origine estense del frammento, avanzo di legatura, è una supposizione e nulla più.

2. Si trova ora nell' archivio con gli altri frammenti e non m'è venuto fatto di trovare da quale registro provenga.

3. Inutile dire che copio esattamente, verso per verso, quale sta nel ms., senza introdurre nessun cangiamento neppure grafico. Stacco soltanto le parole.

Quelo che ge plaze che no abia
15 Ananzo ge perdira de lo sangue de lo corpo
Che quele arme abia fora tirato
Amato quele auea per amore
Drito a lo mondo non e migore
Ne plu riche no [1] plu aprixiate
20 Za ge le auraue de doso tirate
Ma Merion l-aue ueduto
Que molto n-a lo coro smarito
Com bene cento chaualerj e mego
La chaualchono de plena forza
25 A ferire lo uano bene plu de .x.
Per pocho no l-ano ozixe
Molto auea sopra luy uno grande barato
Lae uolauano tronchom e pezo
Ne no l-ano miga en carne ferito
30 Hector se sente a male menato
De zo che èlo si e enfra loro
Ma com lo uerde brando de colore
A loro dona colpi iusti e feri
Tuto a loro taga so destrerj
35 Taga a loro braze cose e pedj
Ozixo n-a e magagnati
Plu de x.v. senza mentire
Anchora per loro no uose abandonare
So hom destrero ma Meriom
40 A meso lo coro sopra so ronzom
Fora de la presa lo uole tirare
(10) Tropo molto ge pare de bom afare
Ne male lo auera eo lo dubito e crezo
Que ge auenira meschianza
45 A tanto se ne ua Hector romane
Grande merauia si e che elo no chade
Per gi colpi onde era tanto apresato
Ne serano bene en luy meso
Aquili che ge ano donati
50 Enfra gi qualj serano caro conparati
Molto se defende me molto lo apresano
Quilj che com luy se combateno
Perdere podea la uita

---

1. Così nel ms., ma sarà uno scorso per *ne*.

Che no uedea nesuno de soa zente
55 No elo no se podea tanto penare
Que suxo so chaualo podese montare
No ige no ge lo podeano tolire
Dedoniaz de lo pozo de Tire
Uno so famio che molto l-amaua
60 Que .jj°. lanze ge aportaua
Vite lo combatimento de so signore
A lo coro n-aue molto gram dolore
Una lamza ge uolea dare
Ma autro se aue a pensare
65 Tropo a grande ira e grande inguria
En soa man destra n-a prexo una
Plu apreso se trase de la meschla
E uite Caruto de petra lea
Che so signore molto requiria
70 Lanzato ge aue la lanza adrita
Per mezo lo peto per mezo lo schudo
La faxea pasare uno brazo
Quelo chade morto suxo lo paso
Dedonias refere el taso
75 L-autra lanza ge aue lanzato
Ma bene la tene enpugnato
Che uno de loro n-aue morto zetato
Posa ad alta uoxe aue cridato
Ora retornate franchi chaualere
80 Cinzaualore lo entende promere
Bene conoue chi l-e e chi elo era
En quela parte uene a grande fororė.

Che questo passo sia, in realtà, come abbiam detto, un frammento d'una versione del poema di Benoît, sarà facilmente dimostrato. Anzi tutto, è da escludersi che il nostro autore abbia avuto sott' occhio la diffusissima traduzione latina di Guido delle Colonne. Questi, giunto alla lotta di Ettore, narra il tentativo dell' eroe per spogliare Patroclo dell' armi, ma tace il nome di *Dedoniaz de lo pozo de Tire* (v. 58) e si esprime così : « sed quidam famulus Hectoris videns Hectorem in tanto dis- « crimine constitutum dum duas haberet lanceas et accuto ferro « munitas contra predictum Corion de petra . . . . . una[m] ex « lanceis ipsis in potenti virtute vibravit [1] ». In questo medesimo

1. Il testo di Guido è tratto dal cod. Campori T. 2, 16, c. 37r, che è della

passo il morto è « Corion de petra » mentre nel nostro frammento è chiamato « Caruto » e già prima, invece di « Merion », in tutti i codici e le stampe, che ho potuto vedere, dell' *Historia destructionis Trojae* (ovvero *De casu Trojae*) [1], Guido delle Colonne ha « rex Menon » o « Mennon. » Il passo del giudice messinese servì certamente all' ignoto autore del così detto poema o cantare d'Achille (circa a. 1370), che nel c. II descrisse la stessa scena, tacendo il nome di Dedoniaz, accettando il « Corion », che trasformò in « Garion », e scambiando « Menon » per Agamennone. È chiaro che quest' errore non si sarebbe potuto commettere da nessuno, nemmeno da un canterino di piazza, se nell' originale, da lui utilizzato, si fosse trovato scritto: « Merion ». Risalgono dunque alla traduzione di Guido i seguenti versi del cantare d'Achille :

E disse Agamennone incontro a Hectore
Iratamente : ai, lupo rapace,
Coteste armi le qua' tu vuo' torre
Non le puo' avere perchè non mi piace ;
Ma fa ragion tua vita disporre
Che qui ricevera' mort' eficace.
E assali 'l con mille cinquecento
Uomini armati di gran valimento.
. . . . . .

---

fine del sec. XIII. Tra i mss. Campori, ora nell' Estense, esiste un altro codice (sec. XIV) dell' opera di Guido. Nel catalogo a stampa è indicato erroneamente come un « Darete Frigio », ma si tratta di una copia dell' *Historia destructionis Trojae*. È segnato : R. 5, 11.

1. Ai due mss., ricordati nella nota precedente, si aggiungano altri due codici del vero e proprio fondo estense, entrambi del sec. XIV. L'uno (α, P. 4, 12) reca la seg. notazione : *Liber iste est* [*Michilini de Staciola scriptus in M° CCC° L XXX de mense agusti indict. tercia tempore sanctissimi in Christo patris et domini domni Urbani divina providencia pape. vj. quo tempore dictus Michilinus extitit potestas in dicta civitate Eugubbij provincie ducatus Spolet.*]. Le parole tra parentesi quadre sono su rasura. L'altro ms. (α v. 7, 19) è segnato α v. 7, 19. Quanto alle stampe, citerò quella conservata alla Braidense a Milano, segnata AK. XI. 8. L'« explicit » suona : *Historia destru|ctionis Troiae composita per iudicem | Guidonem de Columna Messanen. | finit feliciter. In ciuitate Argentina im|pressa nouissime anno dominico M.CCCC. | xxxxiiij circa festum sancti Jacobi.*

Ma un famiglio, c' avi' en man du' lance,
D'Ector a Garïon lanciò sì l'una [1]...

Il nostro frammento, per contro, col suo « Merion », col suo « Dedoniaz » e col suo « Caruto » si riattacca direttamente ai vv. 8427 sgg. del *Roman de Troie* [2] :

Ço sont Creteis [3] li poigneor,
Fierement vienent a l'estor.
Merion est ensemble o eus,
Por Patroclus crueux et fels
. . . . . .
. . . . . .
v. 8484 Dodaniëz del pui de Rir,
Uns suens vaslez qui mout l'amot,
Qui dous lances li aportot,
Vit le meschief de son seignor :
Al cuer en ot mout grant dolor.
Une lance li voust geter
Mais sempres ot autre penser,
Trop ot grant ire et grant rancune ;
En la main destre en a mis une,
Plus pres se traist de la meslee,
Et vit Carrut de Pierrelee
Qui son seignor mout requereit,
Lancie li a la lance dreit...

Inutile continuare a citare versi. È cosa evidente che il nostro frammento unicamente dipende da Benoît e ha spesso le medesime parole (p. es. *requiria* v. 69 è *requereit* del passo riportato qui sopra) e persino risponde a un verso dell' originale con un verso italiano. Talvolta, però, ciò non accade, e allora vediamo abbreviato il testo o anche parafrasato, senza gran cura

---

1. Il poema d'Achille giace ancora inedito in un cod. magliabechiano, già indicato dal Rajna, *Zeitschr. f. roman. Philol.*, II, 231, e in un Cod. Campori O. 5, 44 (fine dal sec. XIV o principio del. sec. seguente), al quale mi attengo per la lezione (c. 47[r]).

2. Constans, *Le Roman de Troie*, Paris, 1906, II, p. 7.

3. A. Joly, *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, Paris, MDCCCLXX, p. 128 stampa *Grezeis*, forma che hanno alcuni mss. (Constans, p. 7). La nostra versione italiana ha *certe* (v. 1), errore del traduttore, che non ha inteso *cretes* o *creteis*.

del verso, che è sovente troppo lungo o troppo corto. Certo, a denaturare la metrica della versione, avrà valso il successivo passare del testo di manoscritto in manoscritto e fors' anche di regione in regione ; ma si può tuttavia affermare che molto difettosa doveva già essere la traduzione originale, dovuta con ogni probabilità all' opera di uno o più canterini [1] più o meno edotti nell' arte di ridurre in italiano i testi della Francia. Conviene aggiungere, però, ch' essi non erano così domestici coll' idioma, da evitare qualche errore grossolano. Hanno reso *Creteis* per *certe* (v. 1), se non si tratta d'un errore del copista. Leggendo, ad esempio, nel testo francese (v. 8449) :

O bien cent chevaliers et *mais*

eglino non si sono peritati a interpretare (o uno, fra essi, ha interpretato) :

Com bene cento chaualerj e *mego* (*v.* 23)

mostrando di aver frainteso il senso di *mais* e di averlo creduto un « meglio. » Così, l'espressione *en es le pas* non è stata compresa ed è stata tradotta per *suxo lo paso*, v. 73, che rende il senso ma non le parole. Altra volta, arrivando dinanzi a una difficoltà (p. es. al v. 8440 : *Qui qu'i guaaint, ne cui qu'il cost*) la si trova saltata di piè pari, o girata d'intorno, come il lettore vedrà, se vorrà continuare, per suo conto, il raffronto dell' originale con la versione [2]. La quale non v'è ragione di non credere d'origine

---

1. Perchè io parli di più canterini, e non d'uno soltanto, si vedrà subito, sul finire del presente articoletto, laddove sostengo che il nostro testo dovè passare dall' uno all' altro cantambanco di piazza per arrivare a noi nella forma, che ci è fatta conoscere dal lacerto estense. Si noti che la carta è piegata in mezzo, per il lungo, in modo da rendere più agevole la lettura ; sicchè l'ipotesi che il ms. fosse di provenienza giullaresca, passato poi agli Estensi, riceve, anche per questo lato, una conferma. Quanto alla recitazione del *Roman de Troie* sulle piazze, rimanderò a P. Rajna, *Il teatro di Milano e i canti intorno ad Orlando e Ulivieri*, in *Arch. stor. lomb.*, S. II, a. IV (1887), pp. 21-22.

2. Talora, vi sono mutamenti interessanti. Per es. al *Giza* (v. 6 del nostro frammento), risponde nel testo francese (ed. Constans) *Lice*. Si ha inoltre, nello stesso passo, un 'inversione, come è mostrato dal poema (8431-2: *Icil de Crete e cil de Phice — Se combatent o ceus de Lice*).

veneta, come veneto era il manoscritto che ha fatto naufragio. Si notino : la risoluzione di *ct* per *t* in *pectus*, mentre il lomb. ha *ć* 71 ; *lj*, *j* divenuti *g'* : *tagare* 10, *migore* 18, *mego* 23, *taga* 34, 35, e sopra tutto il *gera* 7 con quel *g* che deve indicare l'odierno *x*, rappresentato nei vecchi testi da *s* e anche da *c*[1]. Inutile mettere in evidenza altri fenomeni (metafonesi : *quisti* 1, *quilj* 5, 7, *aquili*, 49, ecc. ; *o* per *e* in *romane* 45 fr. *remaint ; au* in *ol* in *olzire* 10 ; *pl-* conservato in *plaze* 14, *plu* 19, 25, 67 ; *ls* in *s* : *faso* 4, *vose* 38 ; metaplasmo *coro* 22, 62 ; ecc.) tutti comuni ai testi antichi dell' alta Italia.

A quale famiglia di mss. del *Roman de Troie* appartenesse quello, che servì di modello al nostro testo, non si può dire con esattezza. È tuttavia notevole che il ms. 782 della Nazionale di Parigi (f. francese), di mano italiana del sec. XIV[2], abbia, come il nostro frammento,

Dodaniez del pui de *Tir*

anzi che :

Dodaniez del pui de *Rir*.

Così, per riuscire a spiegarsi nel v. 80 quel *Cinzaualore* :

Cinzaualore lo entende promere

bisogna ricorrere al *Ciciualor* del ms. N di Constans (v. 8506). Questa forma, o una forma consimile, si sarà trovata nel modello del nostro traduttore. Nell' ediz. Joly abbiamo, invece di questo verso, il seguente :

Ferez les lor por esmaier,

Il vocabolo *Crete* parrebbe sacrificato ; a forse il codice usato dal nostro volgarizzatore aveva, come in sei manoscritti, *Grece* o *Grice* in luogo di *Crete*. Al v. 7, *continimente* è un errore, come è mostrato dalla voce corrispondente franc. *content* (8433). Il v. 40 : *A meso lo coro sopra so ronzom* dovrebbe rispondere al. v. 8466 : *A mis le cors sor son arçon*. Al v. 42 si ha *de bom afare* (fr. *de bonaire*), ecc.

1. Si veda l'uso di *s* (*se* = *xe*) nella versione veneta dell' *Imago mundi* edita da V. Finzi, *Zeitschr*. cit., XVII, 490 e XVIII, 1 sgg. abbiamo invece *ce* in una frottola padovana, da me fatta conoscere in *Giorn. stor. d. letteratura ital.*, LV (1910), p. 70.

2. Joly, *op. cit.*, P. II, p. 1. È il ms. chiamato *C* dal Constans, I, p. v.

che è un cattivo conciero dell' editore su due codici diversi. Insomma, la nostra versione rimata mostra di dipendere da un testo del *Roman*, il quale aveva sue speciali particolarità, che si trovano qua e là disseminate nei codici dell' opera di Benoît, ma non sono tutte riunite in nessuno dei manoscritti a noi pervenuti.

Per la storia dell' influsso francese in Italia nell' età di mezzo, la presente disadorna e frammentaria versione, che si mostra non già in franco-italiano[1], ma in veneto, con immistione di lingua illustre, è certamente un bell' acquisto. Benchè si abbiano alcuni casi di testi francesi voltati direttamente in pretto volgare del Nord d'Italia, come la « legenda de santo Stady » (Eustachio) tradotta in veneto da Franceschino Grioni nel 1325[2] e forse la vita di Santa Maria egiziaca, di cui resta una redazione pavese del sec. XIV[3], noi possiamo domandarci se la nostra versione del *Roman de Troie*, anzi che essere un' opera conservataci tale e quale uscì dalla mente dell' autore, non sia invece uno degli ultimi anelli d'una non lunga catena che insensibilmente si ricongiungesse al romanzo francese. In altri termini, possiam chiederci se la versione sia giunta allo stato, che noi conosciamo, per via di un successivo alterarsi della forma francese, divenuta a poco a poco italiana attraverso uno stadio o più stadi franco-veneti. E la risposta pare a noi debba essere affermativa, in causa sopra tutto delle rime, che possiamo ottenere, in un

---

1. Un testo franco-italiano, in cui si sente l'influsso del *Roman de Troie*, è, come ognuno sa, l'*Hector* della Marciana, edito dal Bartoli, *I codici francesi della Bibl. marciana di Venezia. I Poemi del ciclo trojano Archivio Veneto*, III, 2, Venezia, 1872). Non è inoltre improbabile che la versione veneta in prosa della storia troiana (ms. laur.-pal. 153, cfr. *Romania*, XXIV, 174) si riattacchi, in qualche parte, al testo in rima perduto, la cui esistenza mettiamo fuori di dubbio con il presente articoletto. Diciam solo : « in qualche parte », perchè le fonti sonovarie (*Romania*, cit., p. 196). Si tratta naturalmente d'una supposizione, a controllar la quale occorrerebbe la scoperta di tutto il testo rimato. Sia lecito sperare che presto o tardi ciò accada.

2. A. Monteverdi, *I testi della leggenda di S. Eustachio*, in *Studi medievali*, III (1910), p. 458.

3. Si cfr. un mio articolo : *Nota sulla letteratura franco-italiana a proposito della vita in rima di S. Maria egiziaca*, in *Giorn. storico* cit., LI (1908), p. 207, sgg.

certo numero, se volgiamo il testo in lingua franco-italiana e che si scompongono invece nel dialetto veneto. E qualche volta, per avere una rima o un' assonanza, conviene mutar l'ordine dei vocaboli nel verso, il che significa che talora, com' è naturale, i canterini e il pubblico si accontentavano d'una poesia di fattura non troppo rigorosa e si tenevano paghi a qualche rispondenza più o meno inesatta.

I due versi :

> Quisti sono certe li *feridore*
> Feramente ueneno en lo *storno*

appaiono baciati, in quanto alla rima, in francese e in franco-italiano (*estor*), ma non sono più tali nella nostra versione. Nei vv. 15-16, per avere la rima, bisognerà ammettere che il vocabolo *corpo* (fr. *corps*) trovasse nel verso successivo la voce *fora* (*tirato fora*) nella forma francese o franco-italiana : *fors* o *hors*, e così via. Con tutto ciò, è necessario ammettere nella serie degli ascendenti non poche alterazioni, per ispiegarci lo stato metrico, veramente deplorevole, del nostro frammento. Nel quale, se bene di rado, fa capolino qualche sicura spia francese, che ci attesta, per così dire, la fase intermediaria franco-veneta. Abbiamo, ad es., al v. 74 un *taso*, la cui presenza era resa necessaria dal *paso* del verso precedente, e il cui significato è dato dal franc. *tas*, che troviamo nell' originale di Benoit [1]. Buon per noi che questa rima si sia conservata, a mostrarci ancor meglio la via, per la quale quasi insensibilmente il testo divenne veneto !

A differenza adunque della vita di S. Eustachio e forse di quella di S. Maria egiziaca, si può ammettere che il nostro volgarizzamento si sia ottenuto in seguito a un successivo disparire, sulla bocca dei canterini, degli elementi francesi e non già per opera individuale di uno speciale traduttore.

Giulio Bertoni.

---

1. Il fram. ha *el taso* e anche *el* (= *nel*) è francese. Il testo francese ha (v. 8500 di Constans) : *Dedanz tiq refort el tas*.

MÉLANGES

MISCERE EN ANCIEN FRANÇAIS

On lit dans le *Roman de Troie*, v. 10863 (éd. L. Constans) :

Celui ataint, un coup li *meist*.

Cf. 14477, 18615 et 24321 : au conditionnel (v. 11635) *meistreient* et au subjonctif (v. 21061) *meisse*.

De ces six exemples, trois emploient le verbe au sens transitif de « appliquer, asséner », en lui donnant comme complément le mot *coup* (10863, 18615 et 24321); les trois autres l'emploient absolument au sens de « donner un coup à, frapper », avec un pronom personnel au datif comme complément indirect :

v. 11634-5 : O les branz d'acier Peitevin
Li *meistreient*, se il poëient.

v. 14477-8 De l'espee li *meist* e done
Sor le heaume, qui cler resone.

v. 21061 N'i avra cel qui ne vos *meisse*.

La forme *meistreient* postule un infinitif *meistre*, qui représente une forme latine *miscĕre pour miscēre; les formes *meist*, *meisse* n'y contredisent pas. Quant au sens, il convient de noter que Virgile a dit (*Aen.*, XII, 720) *miscere vulnera* :

Illi inter sese multa vi vulnera *miscent* [1].

L. Constans.

---

1. [*Meistre* n'a pas été relevé par Godefroy. J'ai déjà attiré l'attention sur l'infinitif *moytre*, conservé dans la locution *a moytre* qui figure deux fois dans le *Glossaire hébreu-français* publié par MM. Lambert et Brandin (*Romania*, XXXVI, 447). Les éditeurs traduisent par « mélanger ». Dans l'un de ces exemples (105, 64), la glose *a moytre* correspond à la Vulgate : « ad *miscen-*

ANC. FRANÇ. *PICHAR*

En lisant le roman de *Sidrac* (dans le ms. de la Bibliothèque nationale, fr. 1160, qui est un des plus anciens), j'ai rencontré cette définition (fol. 85 v°) :

Pichar, ce est un ver dou grant d'une feve, et est blef et a mult de piés soutils et blanc[s], et ventre blanc; et, quant on le touche, si devient reont come .I. boton...

Le sage philosophe Sidrac conseille de frotter des « vers » de cette espèce sur les dartres rebelles :

Qui prendroit *pichar*... et froteroit le verme sur la dertre, que tout le ver se perdist, .III. foiz le jor ou .IIII., et a chascune foiz frotast .III. vermes ou .IIII., tost garroit.

Le *Dictionnaire* de Godefroy ne donne pas *pichar*, mot sur lequel je dois me borner à attirer l'attention des philologues[1].

CH.-V. LANGLOIS.

---

dam ebrietatem » (Isaïe, III, 22) ; dans l'autre (Ecclesiaste, II, 3), le glossateur paraît avoir fait une confusion, mais il est question de vin ; la Vulgate porte : « abstrahere a vino carnem meam ». Mon collègue, M. Lambert, m'informe que le passage correspondant de l'hébreu se traduit généralement par « traîner dans le vin ma chair ». Il n'y a pas de rapport sémantique direct entre la glose *a moytre* et les exemples du *Roman de Troie*. En revanche, le glossateur se rattache étroitement à l'ancien provençal où *meisser* n'est représenté qu'au sens de « verser à boire », conservé aujourd'hui dans le patois du Rouergue. Pour l'ancien provençal, voir E. Levy, *Prov. Suppl.-Woerterb.*, V, 163, MEISER ; pour le rouergat, voir une note spéciale de Devic, *Bull. soc. ling. de Paris*, III, p. XXXV. — A. TH.]

1. J'ajouterai seulement que la leçon *pichar* et les leçons voisines *pichaar* (A. Bartoli, *Il Libro di Sidrach*, Bologna, 1886, p. 387 ; dans la traduction italienne, *porcar*), *picart* (Bibl. de l'École de médecine de Montpellier, ms. 149, fol. 129), *pichart* (Bibl. nat., fr. 1159, fol. 134), *picahart* (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 2202, fol. 114 v°), ne sont pas les seules qui se rencontrent. J'ai relevé *bukahar* (Bibl. nat., fr. 762, fol. 159), *pulzahar* (fr. 24395, fol. 83 v°), *pulzachar* (fr. 19186, fol. 235). Ces variantes ne sont pas sans intérêt pour la classification des manuscrits de *Sidrac*, qui n'a même pas été ébauchée jusqu'à présent. — Thomas de Cantimpré, dans son *De natura rerum* (inédit), consacre un livre entier aux « vers » (l. IX); il n'y est point question de l'animal dont il s'agit.

« LETRE » DANS UNE CHANSON FRANÇAISE

(Chanson nº 836 de Raynaud, vv. 15 et 21).

Il s'élève une question touchant l'emploi de ce mot dans une chanson religieuse du ms. B. N. fr. 12483. Voici, d'après l'édition de M. Jeanroy [1], le passage où on le trouve :

15 Trois letres (?) devons recorder,
Que chascuns doit avoir en luy :
La premiere est de *remembrer*
Nos pechiés, que devons *gehir* ;
La seconde merveille est l'amour *nostre Dé*

Qui fu [si] fructueuse.
21 La tierce letre(?) est d'or cler,
Qui sus les deus porte le pris :
C'est la sainte divinité
Qui onques du cors ne parti...

remembrer, *gehir* et *nostre Dé* sont des corrections de M. Jeanroy aux leçons du ms. *quenoistre*, *gemir* et *Jhu crist*. Quant au mot *letre* (v. 15 et 21), qui avait été déjà lu ainsi par M. Stengel [2], il est écrit dans le ms. *lres* et *lre*. Il n'a pas paru aux éditeurs qu'il fournît un sens très clair ; et M. Jeanroy, plaçant dans le texte le signe (?) pour indiquer son doute, ajoute en note : « *letres* est peu satisfaisant ; *titre* ne le serait guère plus. »

Je crois que plusieurs difficultés du passage examiné disparaissent si on le rapproche d'un conte des *Gesta Romanorum* [3], où il s'agit d'un laïc qui, ayant reconnu les femmes indiscrètes et menteuses, et étant entré en religion, « tres litteras didicit, quarum erat prima nigra, secunda rubea, tercia candida ». Et le commentaire explique :

Prima littera est nigra et est recordatio peccatorum, que tanquam nigra et gravis sarcina torquent et cruciant cotidie pectus tuum cum recordatione pene infernalis. Secunda littera est rubea, et est recordatio rosei sanguinis tui creatoris quem in cruce pro te misero peccatore de quinque rivulis suis fusum misericorditer et habundanter tribuit. Tercia littera est candida, et est desi-

1. A. Jeanroy, *Les chansons pieuses du ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale* (*Mélanges Wilmotte*, t. I, p. 259).

2. *Unveröffentlichten afr. Refrainlieder aus Pariser Hss.*, hgg. von E. Stengel (*Ausgab und Abhandl.*, nº 98, p. 151).

3. Ed. Oesterley, p. 476.

derium celestium gaudiorum et eorum, qui sequuntur agnum Dei in albis quocumque ierit. Si ista tria in corde nobiscum firmiter habuerimus, sine dubio regnum eternum obtinebimus.

La même « moralisation » est amenée, ailleurs dans le même recueil [1], par un récit différent, qu'il n'est pas inutile d'indiquer :

Erant duo fratres carnales, unus clericus et alter laycus in quodam cenobio et ad habitum sunt accepti. Cum autem clericus tempus legendo, cantando, scribendo vel dictando deducere consuevisset, quodam vice fratrem suum interrogavit, quomodo tempus deduceret, cum literas ignoraret. Cui ille : Literas tres olim didici, quas cottidie volvo in pectore et corde et revolvo. Quarum prima...

Ce texte confirme, pour notre manuscrit, l'authenticité de la leçon *letre*. Il nous aide, en outre, à comprendre la chanson ; et, pour ma part, je le fais un peu autrement que M. Jeanroy. Je reconnais qu'il faut écrire *nostre Dé* au lieu de *Jesu crist* ; mais je ne trouve pas indispensable de substituer *gehir* à *gemir*, et je ne crois pas que la correction *remembrer* réponde au sens vrai du morceau. Voici les circonstances qui m'amènent à le penser. Il me paraît, d'abord, que le vers 19, sous la forme où je l'ai transcrit, est inintelligible, et je le rétablirai ainsi :

La seconde [est] *vermeille* ; [c']est l'amour nostre Dé.

Le texte du ms., très altéré, autorise la hardiesse d'une double addition ; et quant à la lecture *vermeille*, elle semble commandée par le passage des *Gesta*, où l'on trouve indiquée la couleur de chaque lettre avant sa « signifiance ». Il en est ainsi dans la chanson pour la troisième lettre ; il en serait ainsi pour la seconde ; et c'est pourquoi je pense qu'il en devait être de même pour la première. Suivant donc d'aussi près que possible la leçon manuscrite, je serais tenté de lire, pour les vers 17-18, quelque chose comme :

La premiere est d'enque noirté,
Nos pechiés, *etc.*

Et j'entendrais : « La première est la noirceur de l'encre ; ce sont nos péchés... » Mais j'avoue que la construction n'est guère acceptable, et je n'oserais corriger, tout en demeurant

1. Ed. Oesterley, p. 592.

persuadé qu'il faut chercher dans la direction que je viens de dire.

Reste à expliquer le sens du mot *letre*. C'est une chose aisée quand on a lu le conte du clerc et du laïc. La lettre, dans notre chanson, est à la fois, au propre, le caractère d'écriture, qui peut avoir une couleur, et au figuré la connaissance qui résulte de l'étude. Si l'auteur, en employant le mot dans ce dernier sens, s'est conformé à un usage ordinaire, ou s'il s'est souvenu, au contraire, de l'image fournie par le récit des *Gesta*, je ne saurais, pour l'instant, le dire avec certitude, quoique l'expression dont il use, et qui ne semble pas naturelle de prime abord, paraisse plutôt avoir une origine anecdotique. En tout état de cause, il est curieux de voir comment ici (et de même dans beaucoup d'autres cas) un texte français du moyen âge est éclairé par un texte latin de la même époque.

Edmond Faral.

A PROPOS DE L'ANC. FRANÇ. *ESCOMOS*, *ESCOYMOUS*

Il a déjà été question dans la *Romania* (XXXIX, 88-91) de ce mot. M. Baker en cite deux exemples au sens de « délicat, dégoûté » dans les *Contes moralisés* de Bozon. M. Baker dit : « Ce mot est resté en Angleterre jusqu'au XIVe siècle », et il cite Chaucer (*squaymous*) et un *Te Deum* de la même époque (*skoymus*). Je m'étonne qu'il n'ait pas cité l'anglais moderne *squeamish* (forme vieillie *squeamous*), qui se prend ordinairement dans l'acception de « sujet à des nausées », mais qui a gardé aussi le sens de « délicat, d'une modestie exagérée ». Pour *squeamish*, on a proposé quatre étymologies sans compter celle de M. Baker. D'après M. Thomas, il faudrait rattacher ce mot à l'anglo-saxon *sceamu*, « honte ». M. Skeat le rapproche du moyen haut-allemand *schemig*, « honteux ». Ces deux savants avaient été devancés par Minsheu, qui, dans son *Ductor in Linguas* (Londres, 1617) donne comme étymologie le néerlandais *chemelick*, c'est-à-dire *schæmelick*, « honteux ». Skinner (*Etymologicon*, Londres, 1671) le fait venir de *qualmish*, « sujet à des nausées », étymologie que reproduisent tous les dictionnaires anglais du XVIIIe siècle, mais qui, bien entendu, est inadmissible, quoique la synonymie des deux mots explique peut-être le changement de suffixe de *squeamous*. Partant d'une

forme *swaymous*, *sweymous*, qui existe concurremment avec *squaymous*, on a proposé comme étymologie le vieux norois *sveimr*, « tumulte ». Enfin, M. Mayhew, dans son édition du *Promptorium Parvulorum* (Early English Text Soc., 1908) donne *scēmatosus*, « particular in dress, appearance, etc. », et cite *scēmari*, « ornatu suo oblectari » (Du Cange). A l'appui de cette étymologie il aurait pu invoquer l'allemand *geziert*, « orné », qui a pris le sens de « recherché, affecté ». De toutes ces explications celle qui rattache *squeamish*, *escoymous* à l'anglo-saxon *sceamu*, *scamu*, etc., paraît la plus raisonnable. La forme *squeamish*, pour **shamish*, prouve que le mot a dû passer par le français; il est même possible qu'il ait remplacé le moyen anglais **schamous*, car l'adverbe *schamousli* figure dans le *Middle English Dictionary* de Stratmann et Bradley. D'après ce dictionnaire, *squeimous* signifierait « squeamish, disdainful », mais ce n'est pas le sens unique ni même peut-être le premier sens du mot. Dans le *Catholicon Anglicum* (vers 1483) on trouve *squaymose* « verecundus ». Les dictionnaires anglais-latins du XVIIe siècle (Holyoak, Thomasius, Gouldman, Littleton) traduisent *squeamish* (*squamish*, *squaimish*, *skeemish*, etc.), par « fastidiosus » ou renvoient à *coy*, mot qui a suivi à peu près le même chemin que le français *prude*. Cotgrave écrit régulièrement *squeamish*, en donnant *coy* comme synonyme : « qui fait du difficile, desdaigneux, mespriseresse, ruineux, faire la sadinette, sucrée, etc. ».

Quant au sens spécial de « délicat en mangeant et en buvant » (Bozon), on peut comparer l'allemand *schamhaft essen* (die schüssel nicht rein ausessen), « to leave manners in the dish » (Ludwig, *Teutsch-Englisches Lexicon*, Leipzig, 1716).

Swaymous, qu'on retrouve encore dans les dialectes, et qu'on donne quelquefois comme variante et synonyme de *squaymous*, me semble avoir plutôt le sens de « faible, abattu », et se rattache peut-être au moyen anglais *swēm* « tristitia, molestia » (*Promptorium Parvulorum*), qui vient de l'anglo-saxon *swæman*, « to grieve » (Mayhew); cf. *swamish* « inaudaculus » (*Manipulus Vocabulorum*, 1570), *sweame*, or *swame*, « subita ægrotatio » (Holyoak, *Dictionarium Etymologicum*, 1612).

En tout cas, il est sûr que les trois mots *squeamish*, *sweamish*, *qualmish*, ont été confondus de bonne heure.

A l'appui de l'étymologie dont il est question, on pourrait invoquer le bas-limousin *cuschous* « délicat, difficile, réservé »,

que M. Thomas (*Mélanges*, p. 60) rattache à l'ancien haut-allemand *chûski* « modéré, pudique, etc. ».

E. Weekley.

LE PÈRE DE MARTIAL D'AUVERGNE

J'ai déjà désavoué l'hypothèse émise par moi dans les *Mélanges Chabaneau*, d'après laquelle le père du célèbre écrivain serait le Martial d'Auvergne, clerc limousin, qui figure à plusieurs reprises, de 1426 à 1429, dans les registres du Parlement de Poitiers comme habitant de La Rochelle [1] ; mais j'ai renvoyé à plus tard la publication des documents qui établissent la dualité du clerc limousin et du notaire au Châtelet qui portaient le même nom. Voici quelques explications à ce sujet, en attendant la publication annoncée et que je ne voudrais pas faire avant d'avoir trouvé des documents sur l'origine du premier notaire au Châtelet du nom de Martial d'Auvergne.

A. de Montaiglon ne savait rien de sa présence à Paris avant 1437 [2], date d'un acte à lui signalé par M. Eugène Lelong. Je connais trois actes originaux passés par maître Martial d'Auvergne, notaire au Châtelet, dès l'année 1426 (1er et 27 mars, 19 juillet), lesquels sont conservés aux Archives nationales. D'autre part, M. Auguste Longnon a publié, il y a trente ans [3], une lettre de rémission, du 28 août 1426, dans laquelle est mentionné comme étant à Paris « cinq ans a ou environ », c'est-à-dire en 1421, un « maistre Martial d'Auvergne » qui doit être, selon toute vraisemblance, notre personnage, qu'il fût ou non dès ce moment en possession de sa charge de notaire. La dualité est donc nettement établie, et si, comme je continue à le croire probable, le père du célèbre écrivain est d'origine limousine, c'est sous le règne de Charles VI, sinon plus tôt, qu'un rejeton de la famille « d'Auvergne » a dû venir chercher fortune à Paris.

A. Thomas.

---

1. *Romania*, XXXVII, 447.
2. *L'Amant rendu cordelier*, p. x, note.
3. *Paris sous la domination anglaise*, p. 225.

COMPTES RENDUS

Mélanges offerts à M. Émile Chatelain. Paris, Champion, 1910. In-4°, XVI-668 pages et nombreuses planches.

Dans le magnifique recueil offert à l'éminent bibliothécaire de la Sorbonne par ses élèves et ses amis, qui sont nombreux, il n'y a que quelques articles qui intéressent nos études. En voici l'indication rapide :

P. 195-203, H. François DELABORDE, *Note sur le Carolinus de Gilles de Paris*. Rectifie sur plusieurs points la notice de l'*Hist. Litt. de la France* et conclut que le *Carolinus*, commence en 1197, fut présenté au prince Louis en 1200. La *Captatio* et les annexes historiques en prose ont été ajoutées entre 1216 et 1223.

P. 300-311, Paul PIPER, *Superstitiones et paganiae Einsidlenses*. M. P. publie sous ce titre des textes qu'assurément il croit inédits et qui sont simplement des sermons bien connus de Césaire (?) attribués à saint Augustin. Il suffit d'ouvrir le t. XXXIX de la *Patrologie latine* de Migne, pour trouver, aux col. 2266-2268 (Sermon CCLXXVII) le sermon sur les dîmes que M. P. publie p. 302-304, et aux col. 2237-2240 le sermon qu'il donne p. 304-307. Les variantes apportées par le ms. d'Einsiedeln sont ou insignifiantes ou fautives. M. P. a raison de dire, dans ses quelques lignes d'introduction, que ces textes sont « Kulturhistorisch merkwürdig », mais s'il nous avait dit pourquoi, cela aurait mieux valu. Il aurait pu nous montrer à la suite de Chambers (*The Mediaeval stage*, t. I, p. 162, note) comment ces « ballationes et saltationse » païennes envahissant la nef expliquent les réjouissances bruyantes contre lesquelles l'Église lutta en vain au moyen âge, et que l'historien du théâtre ne saurait négliger. A propos de l'usage, païen aussi, de pousser des clameurs pour empêcher la lune de disparaître du ciel, il fallait rappeler la satire VI de Juvénal (v. 443) ; au sujet de la coutume de pendre des colliers d'ambre au cou des enfants, superstition qui subsiste encore, il fallait renvoyer à Pline l'ancien, XXXVI, 3.

P. 341-353, Marcel LECOURT, *Antoine de la Sale et Simon de Hesdin*. L'auteur prouve que Simon de Hesdin a été « plagié » (le mot est de M. Lecourt) par Antoine de la Sale dans la *Sale*, la *Salade* et dans quelques pages du *Petit Jehan de Saintré*. Le passage de saint Jérôme contre les femmes qui a permis d'attribuer à A. de la Sale les *Quinze Joyes de Mariage* est déjà dans Simon de

Hesdin. Cela ne prouve pas, comme le voudrait M. Lecourt, que ce dernier soit l'auteur des *Quinze Joyes*, ni que Antoine de la Sale ne le soit pas. La question reste pendante.

P. 417-428, Charles Beaulieux, *Manuscrits et imprimés en France aux XVe et XVIe siècles*. L'auteur montre comment les premiers imprimés ont tenté de se modeler en tous points sur les manuscrits, au point de chercher à tromper le lecteur. M. B. étudie aussi la substitution des bordures et des caractères romains aux ornements et aux caractères gothiques.

P. 440-441, E. Monaci, *Un rotolo miniato d'arte francese a Velletri* (avec une planche). Il s'agit d'un ms. sur parchemin de la fin du XIIIe siècle conservé dans les archives capitulaires de la cathédrale de Velletri. Les miniatures représentent la vie de Jésus en une série de tableaux juxtaposés sur une longueur de 2 mètres, peut-être plus. Il est probable que ce ms. vient de la confrérie des Disciplinati, qui, peu après 1260, représentèrent la passion à Velletri, à l'imitation de Rome et de l'Ombrie. Leur antique lieu de réunion à Velletri continue à porter le nom de Théâtre de la Passion. Maintenant ces miniatures étaient-elles un modèle pour la mise en scène des représentations de la confrérie, ou devaient-elles servir simplement à guider le peintre chargé de décorer leur oratoire ? Ce qui est curieux, c'est que les miniatures sont françaises. Si vraiment ce manuscrit a servi à régler des représentations de mystères, on comprendra l'importance de cette découverte et les conséquences qu'il faudrait en tirer. Espérons que le savant professeur de Rome ne tardera pas à nous donner là-dessus l'étude plus complète qu'il nous promet.

P. 535-544, H. Martin, *Notes sur les écrivains au travail*. Montre que les calligraphes travaillaient le plus souvent à main non soutenue, ce qui explique certains traits de leur écriture.

P. 644-661, Jean Bonnerot, *En marge du ms. fr. 147 de la B. N.* Quelques strophes inédites de Jean Castel, encadrées de descriptions de miniatures et d'appréciations littéraires.

Gustave Cohen.

Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège, à l'occasion de son 25e anniversaire d'enseignement, accompagné (*sic*) de fac-similés et d'un portrait. Paris, Champion, 1910. 2 vol. in-8, XVII-416 et 417-969 pages.

Nous sommes heureux d'avoir à présenter aux lecteurs de la *Romania* ces deux volumes de contenu divers, hommage justement rendu à l'activité multiple et toujours féconde de M. Wilmotte. Un assez grand nombre des études qui sont ici réunies déborde le cadre de la *Romania*, nous ne les analyserons pas, mais nous en citerons les auteurs et les titres pour rendre exactement la physionomie de ces *Mélanges*.

Première partie. — P. VII, *Bibliographie des travaux scientifiques de M. M. Wilmotte.* Cent vingt-deux numéros, dont certains ne sont, à la vérité, que des articles de revue, mais dont l'intérêt reste grand et la diversité bien vivante; les comptes rendus ne figurent pas en général dans cette liste.

P. 1, G. ABEL, *Le labeur des Goncourt.* — P. 37, F. BALDENSPERGER, *Lettres inédites de Littré et de son père à A. W. Schlegel.*

P. 49, J. BONNARD, *Monologue de la reine d'Égypte dans le poème biblique de Malkaraume.* [Édition fort satisfaisante d'un nouveau fragment (v. 2698-2887) de ce long poème, dont M. B. avait déjà extrait une version de *Pyrame et Thisbé* (cf. *Romania*, XXI, 630-31). Le v. 2767, que M. B. déclare inintelligible, devient plus clair si l'on remplace le point d'interrogation du vers précédent par une virgule. — F. RECHNITZ.]

P. 57, E. BOURCIEZ, *Le démonstratif dans la Petite Gavacherie.* La rareté des données historiques ôte un peu de sûreté, comme il arrive toujours pour le gavache, à cette courte étude où M. B. tente de déterminer ce qui revient aux apports saintongeais et à l'influence des parlers gascons voisins dans le mélange qu'offre le paradigme actuel du démonstratif gavache.

P. 69, A. BOVY, *Comment la littérature française classique et la littérature moderne peuvent s'éclairer mutuellement.*

P. 81, G. CHARLIER, *L'*Escoufle *et* Guillaume de Dole. [M. Charlier reprend une thèse récemment défendue par M. Warren (*Modern Language Notes*, 1908), à savoir que Jehan Renart, l'auteur du *Lai de l'Ombre*, est aussi celui de l'*Escoufle* et de *Guillaume de Dole*. M. Paul Meyer, rendant compte ici même (XXXVII, p. 483) des articles de M. Warren, avait reconnu qu' « il a su donner à sa thèse toute la probabilité qu'elle peut avoir », mais faisait pourtant ses réserves en ce qui concernait *Guillaume de Dole*. M. Charlier s'attache uniquement à prouver que *Guillaume de Dole* ne peut pas se séparer de l'*Escoufle* et que les deux romans sont bien du même auteur. A notre avis il a pleinement réussi dans sa démonstration, bien qu'il ne présente lui-même ses conclusions qu'avec des formules d'atténuation. Les rapprochements nombreux et significatifs qu'il a groupés ne peuvent s'expliquer dans aucune autre hypothèse : saluons donc en Jehan Renart un des meilleurs romanciers du moyen âge français. M. Charlier esquisse en quelques lignes une biographie de ce nouveau venu à la gloire, dont il place la carrière poétique entre 1190 et 1210. M. Warren avait proposé 1195 et 1205 ; pourtant ces dates ne sont pas absolument assurées, et on aimerait à voir M. Warren ou M. Charlier reprendre cette question de près. Depuis l'édition Servois, on date généralement *Guillaume de Dole* de 1200, mais tous les arguments de M. Servois ne sont pas également convaincants. A s'en tenir aux faits qu'il a rassemblés, la date de 1210 ou 1212 apparaît aussi probable, peut-être plus, que celle qu'il propose. — Lucien FOULET].

P. 99. L. Clédat, *Quitte à...* M. Cl. voit dans *quitte* un adjectif se rapportant au sujet de la proposition principale, analogue par suite à l'adjectif de

l'expression complète *il en est quitte pour*... Il note justement la valeur, dans cette dernière tournure, de *en* représentant l'ensemble de la proposition principale et les conséquences qui découlent de l'action qu'elle indique ; il détermine les différences de sens entre *quitte à* et *en être quitte pour*, et signale enfin quelques équivalents anciens ou modernes de *quitte à*.

P. 105, G. Cohen, *La scène des Pèlerins d'Emmaüs, contribution à l'étude des origines du théâtre comique*. M. C. examine la série des formes prises par la scène des pèlerins d'Emmaüs depuis les drames liturgiques en latin jusqu'au *Mystère de la Résurrection* attribué faussement à Jean Michel, et montre l'enrichissement progressif du comique et du réalisme de cette scène ; il publie du *Mystère de la Résurrection*, d'après le ms. fr. 972 de la Bibl. nationale, deux fragments où paraît un valet comique, paresseux, ivrogne et voleur. Il y aurait quelques corrections à faire au texte que donne M. C. dans sa reproduction d'un ms. assez imparfait (l'éditeur n'a pas pris la précaution de numéroter les vers de ces extraits, ce qui rend les références compliquées) : p. 119, v. 8 de la citation, mettre le point et virgule après *moy* ; — p. 122, note 4 : il doit y avoir ici confusion de deux notes ; — v. 20 de la p. 123 : lire *vingt et cinq* et ne pas ajouter *je* ; — v. 10 de la p. 127, on peut lire : *tout a lasté*.

P. 131, L. Constans, *Un précurseur des Félibres : Claude Peyrot, prieur de Pradinas*. — P. 153, Marg. Delchep, *Les œuvres de Mme de Graffigny*.

P. 165, G. Dottin, *Quelques faits de sémantique dans les parlers du Bas-Maine*. Matériaux sommairement classés : beaucoup de faits sont naturellement répandus hors du domaine exploré par M. D. ; les explications de M. D. sont brèves, il en est de contestables : l'emploi de *gaz* pour désigner l'essence de pétrole n'est pas sûrement le résultat d'une ignorance du français, d'une confusion ou d'une plaisanterie (p. 171), c'est, je pense, le reste d'une appellation commerciale aujourd'hui désuète (gaz Mille) ; *babi* « petit morveux » est-il un mot « d'origine savante » (p. 171) et n'est-il pas plutôt apparenté à *babiller* « baver » ?

P. 174, L. Gauchat, *Les noms gallo-romans de l'écureuil*. Cette étude aux conclusions larges est en partie une étude de géographie linguistique et, pour en faire un examen minutieux, une carte serait indispensable. Je pense avoir bientôt l'occasion de revenir sur quelques-unes des questions de principe que peut poser l'essai de M. G. J'indiquerai seulement ici combien il est regrettable que M. G. n'ait pas joint à son étude une carte détaillée et précise où il eût réuni les données de l'*Atlas linguistique de la France* qu'il cherche à expliquer et au besoin des données prises ailleurs ; ce n'est pas le lecteur seulement qui souffre de cette lacune : il me paraît bien que M. G. lui-même aurait modifié ses conclusions sur quelques points s'il avait eu sans cesse sous les yeux une carte vraiment précise. Il convient de fonder beaucoup d'espoir sur les études de géographie linguistique, et il est sûr, d'autre part, qu'elles exposeront ceux qui les tentent au reproche de témérité ; il est d'autant plus nécessaire que

les travailleurs qui, comme M. G., croient à la vertu de ces études, s'entourent de précautions et tirent de l'enquête géographique tout ce qu'elle peut donner de certitude. Pour m'en tenir aux exemples les plus clairs à mes yeux, je ne me croirais pas autorisé à supposer que *écureuil* a été précédé dans le Pas-de-Calais par un autre mot de genre féminin, parce que *écureuil* lui-même y est devenu féminin (p. 178) : en effet les points où se produit ce changement de genre sont dans le voisinage de points où l'écureuil paraît inconnu, il est donc probable que *écureuil* y est un pur mot français sujet aux accidents ; de plus le mot commence par une voyelle, cause fréquente de changement de genre ; enfin la finale perd son mouillement et l'on a *écurœl* avec une finale qui peut être féminine aussi bien que masculine, il est notable que, là où l'on a *écurœy*, le genre féminin ne se rencontre pas : le féminin est donc le résultat d'un accident d'adaptation du français et non le souvenir d'une forme antérieure. — Le wallon *spirou* (p. 181) résulterait d'un croisement de *écureuil* avec le thème *pir* exprimant l'idée de « tourner » ; je ne discute pas les formes rassemblées par M. G. et qui aboutiraient à montrer le rôle de la notion « tourner » dans l'onomastique de l'écureuil ; mais ici encore il faut remarquer que *écureuil* a dû être importé de France, car si *escureuil* avait existé anciennement en Wallonie il eût abouti à *ɛur* (cf. *écume* > *ɛum*, etc.), et que la région est réfractaire au groupe *sk* + *voyelle* et s'en débarrasse comme elle peut (*eskol* > *sikol*, *eskine* > *skrẽn*) : dès lors *spirou* n'est-il pas encore un accident d'adaptation ? — Il me paraît aussi que M. G. ne tient pas assez de compte de la polygénésie possible de certaines expressions, qui doit empêcher de tirer des répétitions géographiques de trop vastes conclusions : il admet (p. 184) à propos du type *chat-écureuil* constaté dans trois groupes séparés (Sud-Ouest, Centre, Bretagne-Normandie) l'existence d'une aire ancienne de ce type, aire continue dont ces trois groupes ne seraient que les débris ; mais *chat-écureuil* a pu naître indépendamment d'*écureuil* sur plusieurs points d'une région pour laquelle le chat est en quelque sorte le type d'une classe zoologique importante, et qui connaît le *chat-putois* et le *chat-fouin*. D'autre part, M. G. admet que *chat-écureuil* n'est qu'une adaptation moderne d'un plus ancien *chat-de-bois* encore existant, mais il faudrait pour assurer l'existence d'une aire *chat-de-bois* étendue à tout l'Ouest, de la Bretagne au pays basque, un autre témoignage géographique que les deux points où l'enquête de M. Edmont a recueilli *chat-de-bois* : ces deux points (485 et 486) sont dans le Morbihan et là ils ne peuvent donner rien d'ancien comme français, ce sont des adaptations françaises du breton *c'has koat*. — Le travail de M. G. exigerait une discussion beaucoup plus longue et plus serrée et cela même est une preuve de son intérêt ; il contient d'ailleurs beaucoup plus de faits que ne peuvent le laisser supposer les quelques notes ci-dessus ; enfin il est nécessaire de dire que certaines parties de la carte *écureuil* présentent de graves difficultés : on peut n'être pas convaincu par les explications de l'auteur, sans être en état d'en proposer de plus certaines, et il reste en tout cas à M. G. le mérite, grand à

nos yeux, d'avoir abordé un problème difficile par les voies les plus propres à mener à la solution.

P. 201, E. Gérard-Gailly, *Hélène Gillet : une exécution capitale au XVIIe siècle.*

P. 231, A. Horning, *Wortgeschichtliches aus den Vogesen.* [Trente et une notes étymologiques sur des mots qui, à une exception près, proviennent de deux localités vosgiennes, Belmont et La Baroche ; elles forment un complément nécessaire du *Glossaire de Belmont* publié par M. H. dans la *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 385 sq. — F. Rechnitz.]

P. 245, A. Jeanroy, *Les chansons pieuses du ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale.* [Le ms. a été décrit par M. G. Raynaud (*Romania*, XIV, 442). M. J. donne la liste des dix-neuf chansons qu'il contient, présente sur chacune quelques observations et publie quatre d'entre elles (n°s III, VI, XV, XVIII), jusqu'ici inédites ou mal publiées : n° III, v. 19, lire *desconfortés* en un mot ; n° XV, texte très altéré que M. J. rétablit d'une façon très plausible, mais il paraît conforme à sa thèse même de rétablir autrement qu'il ne fait la strophe I, et de lire ainsi le v. 7 et 8 : *Qui fu si angoisseuse, nus ne*[*l*] *porroit penser : Chose* [au lieu de *Tant*] *fu merveilleuse* ; n° XVIII, v. 23, virgule au lieu de point ; v. 37, pas de point. Les chansons Raynaud 164 et 1133 pour lesquelles M. J. renvoie à l'*Histoire littéraire* (p. 253 et note) ont été récemment publiées par M. Bédier (*Les chansons de croisade*, pp. 217 et 229). — E. Faral.] — Plusieurs passages de la très curieuse pièce publiée par M. J. sous le n° XV présentent des difficultés d'interprétation sur lesquelles la *Romania* reviendra ; cf. déjà ci-dessus, p. 582.

P. 267, G. Lanson, *Le* Tableau de la France *de Michelet ; notes sur le texte de 1833.* — P. 301. A. Lefranc, *Un procès littéraire à reviser : Molière et l'abbé Cotin.*

P. 317, J. Leite de Vasconcellos, *Miuçalhas gallegas.* Brèves notices sur deux mss. contenant des recueils de *palabras gallegas* ; trois chansons ou proverbes populaires ; liste de phénomènes, phonétiques ou autres, et de mots galiciens.

P. 329, A. Marignan, *Quelques ivoires représentant la crucifixion et les miniatures du Sacramentaire de Metz.*

P. 371, R. Menéndez Pidal, *Romance del nacimiento de Sancho Abarca.* Texte recueilli en Estremadura et dont M. Menéndez Pidal donne une édition critique : il y est question de la naissance extraordinaire d'un fils de roi venant au monde après que son père et sa mère ont été tués dans une embuscade, et apparaissant par la plaie mortelle ouverte au flanc de la mère, ce qui correspond au récit des historiens sur la naissance de Sancho Garcia surnommé Abarca, roi de Navarre et fils posthume de Garcia Iñiguez.

P. 377, W. Meyer-Lübke, *Die Aussprache des altprovenzalischen* u. [M.M.-L. examine de nouveau la prononciation de l'*u* en anc. provençal. Il montre que les traités didactiques du moyen âge ne nous apprennent rien sur ce point

tandis que les mots *piutze* et *miola* parlent plutôt en faveur de la prononciation *ü*. Il cherche enfin à déterminer, par l'étude de ces mots, le *terminus ante quem* de ce changement phonétique. Dans l'historique de la question, que M. M.-L. donne aux p. 377-80, il était nécessaire de mentionner la célèbre *Lettera glottologica* de M. Ascoli (1881) qui a été le point de départ de la plupart des discussions ultérieures. — F. Rechnitz.]

P. 381, G. Monod, *Michelet et les Flandres*, voyage de 1837.

Deuxième partie. — P. 417. Fr. Novati, *La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo*. M. N. réunit des documents, en partie déjà connus, sur l'existence de chansons populaires, en particulier en Italie aux viiie, ixe et xe siècles.

P. 443, L. Paschal, *Les modes de la sensibilité chez les écrivains*.

P. 457, E. Picot, *Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XVe siècle*. Sept pièces curieuses extraites d'un ms. de la Bibliothèque Rothschild ; elles sont l'œuvre d'un normand, Jehan Munier, et d'un picard, Arnoul Jacquemin, qui, tour à tour, attaquent et défendent Dieppe et son concours littéraire, et sont postérieures à 1463.

P. 485, J. Pirson, *Pamphlets bas-latins du VIe siècle*. Ces pamphlets sont les lettres de Frodebert et d'Importunus, éditées par Baluze, Rozière, Boucherie, Zeumer, et qui attendent encore une édition définitive qu'il paraît difficile de donner tant qu'on n'aura pas déterminé exactement les formes ou au moins les intentions rythmiques des deux adversaires. M. P. s'est surtout préoccupé des faits linguistiques qui, dans ces textes, peuvent intéresser le développement du latin vulgaire : les plus notables de ces faits sont déjà bien connus et la tradition imparfaite du texte enlève de la valeur à beaucoup d'entre eux. Le commentaire de M. P. n'en est pas moins une fort utile contribution à l'intelligence de ces pièces difficiles. M. P. n'a pu utiliser que le texte de Zeumer : un examen attentif du ms. ne me permet pas de modifier ses lectures au point que le commentaire de M. P. s'en trouve changé.

P. 523, M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*. Sur la forme *Ambeganes* pour *Ambianis* où M. P. attribuerait volontiers à *g* la valeur de *j*, ce qui n'expliquerait d'ailleurs pas la forme *Amiens* ; sur la réduction de *-d(i)r* à *-r-* dans *Tidiriciaco* > *Tiriciaco*, dès le viie siècle ; sur la chute de *-s* finale au nominatif de la seconde déclinaison, que M. P. conteste, préférant voir des ablatifs dans les formes sans *-s* ; sur le verbe *fieri* et ses diverses formes *fit*, *fiet*, *fitur*, dans la légende des monnaies.

P. 541, P. Rajna, *S. Mommoleno e il linguaggio romanzo*. M. R. croit pouvoir rendre au témoignage apporté par la Vie de S. Mummolenus sur l'existence, au viie s., d'une langue romane clairement distinguée du latin la confiance que M. Novati lui refusait ; et pour cela il discute à nouveau et très précisément le rapport des deux versions de cette vie. Cf. ci-dessous, p. 633.

P. 569, G. Raynaud, *Deux nouvelles rédactions françaises de la légende des « Danseurs maudits »*. Elles appartiennent toutes deux au xive siècle et

M. Schröder, qui a étudié si soigneusement la légende, ne les a pas connues : l'une provient de la version remaniée de *Renart le Contrefait*, elle a été rédigée après 1328 et n'est guère qu'une traduction de Vincent de Beauvais ; l'autre fait partie du *Tombel de Chartrouse* et M. R. en publie le texte (254 vers) d'après les deux mss. de Paris et d'Avranches.

P. 581, E. Roy, *Notes sur les deux poètes Jean et Mathurin Régnier*.

P. 595, J. J. Salverda de Grave, *Recherches sur les sources du Roman de Thèbes*. [M. S. de Gr. s'est proposé de rechercher à quelles sources avait puisé l'auteur du *Roman de Thèbes* pour les détails ou les épisodes que ne lui fournissait pas l'antiquité et en particulier la *Thébaïde* de Stace, et il croit pouvoir compter au nombre de ces sources les *chansons de geste*, les *bestiaires*, les *poètes lyriques*, le roman d'*Alexandre*, les *croisades*. Il y a dans cette étude beaucoup de remarques ingénieuses, mais il y a aussi bien des rapprochements sujets à caution. Presque tout ce que M. S. de G. croit pris aux chansons de geste est vraiment trop fréquent dans la vie réelle du XIIe siècle pour qu'on éprouve le besoin de supposer des influences littéraires. Les rapprochements avec la *Chanson d'Antioche* et plusieurs historiens des Croisades sont très intéressants, quoi qu'il soit ici encore assez malaisé de distinguer nettement l'influence exercée par ces récits d'une simple coïncidence de faits ou de noms. — F. Rechnitz.]

P. 619, F. Ed. Schneegans, *Note sur un calendrier français du XIIIe siècle*. Ce calendrier, qui appartient à l'auteur, paraît d'origine champenoise ; le calendrier proprement dit y est suivi, comme d'ordinaire, de divers textes de médecine, d'astronomie ou d'histoire religieuse populaire qui sont du reste tous connus par ailleurs.

P. 653, M. Souriau, *Les lettres de Ducis à Népomucène Lemercier*.

P. 655, E. Stengel, *Huons von Auvergne Keuschheitsprobe, Episode aus der franco-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne nach den drei erhaltenen Fassungen, der Berliner, Turiner und Paduaner*. [Le titre de cet article en indique très exactement le contenu. M. Stengel imprime intégralement le texte des trois mss. en n'y apportant que de très légères modifications, ce qui permet au lecteur de se rendre parfaitement compte du caractère linguistique et de la valeur respective de ces trois versions (cf. *Romania*, XXXVIII, p. 349). — F. Rechnitz.]

P. 715, A. Stimming, *Neufranzösisches* tollé. [Contrairement à l'opinion du *Dict. de l'Académie*, de Littré et du *Dict. général*, qui voient dans ce mot un latinisme pris de l'Évangile (*Luc*, XXIII, 18 : *Tolle hunc*), M. Stimming rattache fort ingénieusement *tollé* à l'impératif *tolez* (de *toldre*), employé dans l'ancienne langue comme signe de protestation ; seule l'orthographe serait influencée par l'impératif latin *tolle*. — F. Rechnitz.]

P. 723, H. Suchier et A. Guesnon, *Deux trouvères artésiens : Baude Fastoul et Jacques le Vinier*. [M. Suchier donne le fac-similé, la transcription et la traduction moderne d'une charte de 1266, qu'il a acquise, et où se lisent

les noms de Baude Fastoul et de Jacques le Vinier. M. Guesnon, se demandant s'il faut reconnaître là les deux trouvères dont nous avons des poèmes, incline à croire que non. Il semble qu'il ait raison pour Fastoul ; mais, pour Jacques le Vinier, il ne produit pas de raisons décisives, et, sur ce point, trois nouvelles chartes qu'il a découvertes n'apportent pas de lumière. L'étude entreprise par M. Guesnon lui a donné l'occasion d'examiner de près les *Congés* de Fastoul, qui ont été composés certainement, prouve-t-il, entre le 15 avril 1272 et le 15 avril 1273, et probablement avant octobre 1272 : la démonstration est ici péremptoire. Une liste de corrections au texte des *Congés*, due aussi à M. Guesnon, accompagne le commentaire. Ces corrections, proposées après une collation attentive du ms., sont toutes pertinentes : néanmoins elles ne suffisent pas encore à rendre irréprochable le texte de Méon, dont la ponctuation est non seulement très lâche, mais souvent aussi contraire au sens (voy. v. 134, 195, 350, etc.), et dont plusieurs passages appellent encore la critique (par ex., peut-être faut-il, v. 192, se décider à lire *Ne mire* au lieu de *Ne mi ne* ; et il faut, en tout cas, corriger, v. 226 : *on trouvé* en *ont trouvé* ; v. 547 : *cest* en *c'est* ; v. 647 : *kil* en *k'il*, etc.). — E. Faral.]

P. 751, L. P. Thomas, *La Genèse de la Philosophie et le Symbolisme dans « la Vie est un songe » de Calderon.*

P. 785, E. Ulrix, *Les chansons inédites de Guillaume le Vinier d'Arras, texte critique avec les variantes de tous les manuscrits.* [M. U. nous donne ici un spécimen de l'édition complète des chansons de Guillaume le Vinier qu'il se propose de publier. Ce spécimen n'est pas partout satisfaisant : la ponctuation est très défectueuse, le manque d'accents ne facilite pas la lecture, sans pour cela masquer toujours les erreurs de l'éditeur. Voici quelques corrections : n° I, str. III, v. 7, lire *faintis*. — VI, 1 ponctuer, *Chante, Rasset, con jolis* : — II, 1, 2, virgule après *faussement* — III, 7, lire *jovene* disyllabique — V, 1, virgule après *fuir* — VI, 3, *estraindre* est à conserver — III, 1, 1, deux points après *pas* — II, 7, virgule après *amour* — II, 9 *tiens*. La leçon *ses* du ms. est excellente. — V, 6, ponctuer *quis*. — IV. Aux mss. indiqués par M. U., il faut ajouter le fragment publié par M. Bédier (voy. p. 896 de ces *Mélanges*). Selon M. U., le ms. R^1 attribue cette chanson à Guillaume le Vinier : selon la *Bibliographie* de M. G. Raynaud, ce même ms. donne le nom de Jacques le V. Je ne puis dire où est l'erreur. — VI, 1, ponctuer *Cancon*, — VI, 4, *M'asaie a pris* l. *M'a s'aie apris*. — V, II, 7 *nieus*, l. *vieus* — IV, 3, *Sent* est inintelligible ; peut-être faut-il lire *Fent*. — V, 2, *n'afincele*, l. *n'afincele*. — VI, 3, *a sellite*. Le ms. Pb^{11} (bien que M. U. ne relève pas la variante) donne *a s'eslite*. — VI, 3 : *sans*. Il n'y a aucune raison pour corriger la graphie des mss. *sen* (donné aussi par Pb^{11}, bien que M. U., encore une fois, ne l'indique pas). — VII, 1, ponctuer *Mikieus*, — VI, 1, ponctuer *aidie*, — 1, 3, ponctuer *avanchie*, — 1, 4, *mes*, l. *m'est* — 1, 9, *seus*, l. *sens* — III, 3, *noient*. Le ms. R^1 donne *samblant*, qui est une leçon excellente. — *amiste*, l. *amistié* et mettre une virgule après ce mot.

— III, 4, *resolus*, l. *retolus* — III, 8, *lait*, l. *l'ait*. — VII, II. J'entends très différemment les 8 premiers vers de cette strophe. Je lis :

Ce est lais gieus	Se n'est rętrais
Q'anemis a decieus :	Lor mescroire punais ;
Con enfantieus	Cil ert desfais
Destruira lor mesfais,	Ki ancois iert consieus.

Pb[1], au v. 1, porte *las* ; mais il portait d'abord *lais*, dont l'*i* a été gratté. En tout cas, *las* est adjectif, et il ne peut être question d'en faire un adverbe d'exclamation, comme l'entend M. U. Le sujet de *destruira* n'est pas l'*anemis*, mais la Vierge. — III, 13, l. *Qui i soustint* — IV, 6, *en sainte*, l. *en sainteé* — V, 5, *S'en nete*, l. *S'en neteé* — VIII, I, 1, *Amours*, — IV, 5, *en lige*, l. *en ligeé*. — V, 5, *Prametes moi veaus*, l. avec le ms. *Prametre volés* — VI, 9, ponctuer *faut*. — VI, *avec pities manoir*, l. avec le ms. *pities avoec manoir*. — IX, I, 6, l. *vauroie* — I, 8, ponctuer *asaillis* ; — II, 2, 5, ponctuer *vilounie*, et *polie*, — III, 12, l. *raison*, avec le ms. — E. Faral.]

P. 817, A.-G. Van Hamel, *L'âme littéraire de la France*. Ces quelques pages retrouvées dans les papiers du regretté van Hamel sont le résumé d'un discours académique ; l'on y trouvera l'indication de développements intéressants sur la fierté nationale et sur la conception de l'amour dans la littérature du moyen âge.

P. 827, J. Vising, *La stylistique est-elle possible ?* Discussion de la théorie de M. Benedetto Croce sur l'expression intuitive et, par suite, rebelle à l'analyse.

P. 837, C. Voretzsch, *Offenes* o *vor Nasal im Alexiusliede*. [Après un exposé détaillé de l'histoire de la question, M. V. examine le traitement de *ǫ* latin libre devant nasale dans *Roland* et le *Pèlerinage*. Il constate, comme d'autres avant lui, que la diphtongaison nous est attestée par des assonances dans le premier, par des graphies dans le second de ces textes. Pour l'*Alexis*, il conclut, après un examen minutieux des graphies des mss., que l'auteur connaissait aussi la diphtongaison. M. V. reconnaît que cette opinion, qui nous paraît fort juste, n'est pas nouvelle, mais il a le mérite de l'avoir, le premier, exposée avec tous les détails qu'elle comporte. — F. Rechnitz.]

P. 863, C. W. Wahlund, *Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842*. Sur la première partie de ce travail cf. *Romania*, XXXV, 113 ; nous avons ici la bibliographie des *Serments* pour le XVIIe siècle.

P. 883, Miss J. Weston, *A hitherto unconsidered aspect of the Round Table*. S'appuyant sur un vers où Béroul nous montre la Table Ronde *Qui tornoie come le monde*, et sur les indications de Layamon, ici nettement séparé de Wace, miss W. pense que la Table Ronde est à l'origine une Table tournante (non pas au sens moderne), et rapproche cette conception de celle (qui paraît cependant bien différente) des châteaux tournants, ce qui l'amène de nouveau à rapprocher les contes arthuriens de rites solaires et agricoles.

P. 895, J. BÉDIER, *Un feuillet récemment retrouvé d'un chansonnier français du XIIIe siècle*. [Ce fragment, découvert et communiqué à M. Bédier par M. P. Aubry, contient neuf chansons ou fragments de chansons religieuses, adaptations de chansons profanes, dont quatre étaient inconnues. M. B. publie ce fragment, qu'il appelle *Z*, en s'aidant, à l'occasion, des autres mss. La pièce I est la même que la pièce IV des inédits de Guillaume le Vinier publiés par M. Ulrix (p. 796 du même vol.) dont on préférera, pour le v. 36, la lecture, fondée sur R^1 et Pb^3, à celle de M. B., correction d'un vers altéré dans *Z*. — E. FARAL.]

P. 923, L. G. PÉLISSIER, *Lettres inédites de Mistral*. Lettres à Jules Canonge, littérateur nîmois médiocre ; elles vont de 1854 à 1863 et ont un petit intérêt pour les débuts de la renaissance provençale.

Une remarque sur un détail matériel, pour terminer le compte rendu de ces *Mélanges*. Il serait souhaitable que, plus que partout ailleurs, dans des recueils de ce genre, d'auteurs divers, de contenu fort varié et sans classement méthodique, on facilitât les recherches par des titres courants explicites ; il n'y en a ici d'aucune sorte.

Mario ROQUES.

Lorenzo MASCETTA-CARACCI, **Dante e il « Dedalo » Petrarchesco**, con uno studio sulle malattie del Petrarca. Lanciano, R. Carabba, 1910. Grand in-8°, 566 pages.

Voici un livre énorme, tout entier consacré à un seul problème d'histoire littéraire, les relations de Pétrarque avec Dante. Ce problème, qui assurément a son importance, a déjà été traité maintes fois[1]. M. Mascetta-Caracci y donne un développement extraordinaire, tout en semblant, par son titre bizarre, vouloir le concentrer sur un seul point, l'interprétation de l'Églogue IV de Pétrarque (intitulée *Dedalus*). Il semble en effet que tout le foisonnement de cette immense dissertation se soit produit autour d'une thèse unique, chère à l'auteur dès longtemps[2]. Les érudits et les gens de lettres, qui se trouvaient en juillet 1904 au congrès Pétrarquesque d'Arezzo, n'ont pas oublié la véhémence un peu inquiétante et l'intrépidité du jeune professeur abruzzais. Sa thèse en elle-même n'avait rien de subversif. La voici résumée : la contrée agreste et fluviale décrite dans l'Églogue doit être identifiée avec le Casentino, et il y a lieu de croire que dans cette vallée, à Poppi sans doute, Pétrarque a passé une partie de son enfance ; — en second lieu le personnage désigné sous le nom de *Dedalus*, n'est autre que Dante, lequel se serait trouvé à Arezzo en 1304 lors de la naissance de

1. Cf. notamment G. Melodia, *Difesa di Francesco Petrarca* (Firenze, 1902).
2. Cf. Mascetta-Caracci, *Il Petrarca fanciullo nel Casentino* (Cagliari, 1904).

Pétrarque, et aurait été vu par Pétrarque enfant à Poppi en 1311. La première thèse (identification du paysage de l'Églogue avec le Casentino) peut paraître acceptable, et je crois que plusieurs des raisonnements de M. C. sur les divers séjours des parents de Pétrarque méritent d'être retenus. La seconde thèse (*Dedalus* = Dante) me paraît très éloignée de la probabilité historique. Ce n'est même pas une claire possibilité. Parmi les objections nombreuses qu'elle rencontre, l'une est de telle force que M. C., en somme, s'est laissé entraîner de proche en proche à y consacrer tout ce livre, où une dialectique passionnée noie trop souvent la sobre et calme critique.

Cette objection, la voici : dans l'Églogue IV, suivant M. C., Dante apparaît comme une sorte de patron de la vie littéraire de Pétrarque, puisqu'il lui fait le don symbolique de la lyre. Or cette conception est contredite par ce que nous savons d'ailleurs des relations intellectuelles de Dante et de Pétrarque : tout le monde connaît l'épisode dantesque de la correspondance de Boccace et de Pétrarque [1], les efforts faits par Boccace pour convertir son grand ami à l'admiration intégrale de Dante, — la réponse de Pétrarque [2]. De cette réponse fameuse, que je n'ai pas à discuter ici une fois de plus, on peut retenir cette affirmation du moins : que Pétrarque, dans sa jeunesse, afin de préserver son originalité propre, évitait de lire et de connaître les poèmes de Dante. Cette affirmation est nettement contradictoire avec celle que M. C. croit trouver dans l'Églogue IV : Dante a mis la lyre poétique aux mains de Pétrarque. Il est difficile de réaliser la conciliation de ces deux contraires, même en portant au comble la mesure des exagérations que l'on peut concéder aux poètes lyriques. Mais M. C. les concilie, et cela, de façon définitive, en établissant ce fait : Pétrarque était de mauvaise foi. La démonstration de ce fait (qui, prouvé, ne démontrerait encore rien, selon moi) est tout le sujet du livre. On eût dû l'intituler : Pétrarque menteur.

Il n'était pas inutile d'expliquer comment un pareil livre a pu être conçu et construit ; c'est une manière singulière ; il faut tout dire : elle n'est pas à imiter. Un tel livre renferme une somme de travail considérable, une bibliographie très copieuse et bien établie, et même des résultats partiels assurément curieux et utiles ; mais il a un vice initial. M. C. s'est bien douté que sa thèse ne passerait pas toute seule. Il a emprunté l'épigraphe que voici à un troubadour [3] :

> e sai ses doptar
> qu'ieu n'aurai malvolenssa.

---

1. Pétrarque, *Epistolae familiares*, XXI, 15. — Boccace, épître latine : « Italie iam certus honos ».

2. Après Hecker (*Boccaccio Funde*, pp. 12-15), M. C. a examiné et discuté les dates de cette correspondance. Ses conclusions me paraissent plausibles. L'Épître de Boccace serait de 1351, et la réponse pétrarquesque de 1359 seulement.

3. Guilhem Figueira.

Il en a eu, et il en aura, plus sans doute qu'il ne pensait et autrement. Il a pensé sans doute qu'il troublerait les pétrarquistes dans leur attachement au grand homme : il ne s'agit pas de cela. Les grands humanistes ont eu leurs détracteurs d'âge en âge ; on les a trop adorés ; d'autres se sont mis à les haïr. Ce sont là points de vue de sentiment, où l'érudition n'a rien à voir. Elle ne cherche qu'à établir leur rôle historique, littéraire, philologique. C'est au seul point de vue de l'érudition qu'il faut critiquer le livre dont il est ici question, avec toute la franchise que mérite un travailleur sincère et sympathique, que l'on croit être dans l'erreur. Il le faut d'autant plus que ce n'est pas ici le seul exemple que l'on nous ait donné ces derniers temps de livre *à thèse* et d'érudition passionnée.

M. C. pense qu'il écrit « sans préjugé » ; il ne connait pas « la pusillanimité critique » ; sa devise est : « *fin al fondo* ! » Il se dresse en champion de la vérité. Ce qu'il veut c'est « abattre l'arbre orgueilleux et séculaire ». Il institue contre Pétrarque une instruction judiciaire, pour laquelle il utilise ses moindres paroles, et surtout ses métaphores et ses hyperboles. Il faut lire au long cette injurieuse discussion pour savoir jusqu'où peut se monter une indéfectible malveillance. C'est un pamphlet posthume après cinq siècles passés. On devine ce que peut donner une semblable méthode appliquée à un poète lyrique, personnage toujours un peu hypertrophique et autocentrique par nature, et dont les excès et les contradictions mêmes sont parfois le charme. Jusqu'où irait-on, si l'on dressait procès-verbal de tous les dires enflammés de tous les lyriques, les discutant un à un ? Lequel y résisterait ?

Je me garde d'entrer dans la discussion détaillée de ce réquisitoire, où tout ce qui peut être favorable à l'accusé est écarté systématiquement [1], où tout ce qui peut lui être contraire est recueilli avec un soin jaloux [2]. Certains points doivent être retenus. Pagano Paganini avait publié en 1882 la copie incorrecte d'un texte du XIVe s. [3], d'où la preuve résultait que Pétrarque avait soutenu et perdu un procès au sujet de son premier bénéfice [4]. Le jugement contient nécessairement de ces expressions vitupératives comme en contiennent la plupart des jugements contre les plaideurs défaillants, auxquels on reproche d'avoir soutenu « faussement que etc... ». En résulte-t-il (dans un litige délicat et complexe, comme une question de bénéfice ecclésiastique) que le plaideur débouté fut un menteur, un parjure et un homme malhonnête ? Nous

---

1. Par exemple le témoignage de Boccace : « ... cuius (Petrarce) mendacium letalis est hostis » (*De gen. deor.* XIV).

2. Voir notamment cette *caccia* satirique d'un ms. de la Riccardiana, dont M. C. tire des conséquences démesurées.

3. *Atti della R. Accademia Lucchese di lettere, scienze ed arti*, t. XXI.

4. Le prieuré de S. Niccolò di Migliarino au diocèse de Pise. Toute l'affaire a été récemment élucidée par un excellent article du prof. A. Della Torre : *Un nuovo documento su un benefizio toscano del P.* (dans *Arch. stor. it.*, série V, t. XLII, 1908).

ne saurons jamais si, après tout, il n'était pas une victime. Mais M. C. ne peut pas supposer, même un instant, que les contradicteurs de Pétrarque pussent ne pas avoir raison. Il va plus loin : il conclut que, de ce procès, où il parut en imposteur, le poète garda au cœur la rage qu'il devait plus tard exhaler dans les *Sine titulo*.

Je donne cette discussion comme un des types. Mais ce qu'il faut voir, c'est le langage de ces discussions. A chaque page ces mots : « manque de sincérité... dissimulation... altération de la vérité... amour-propre morbide... étroit égoïsme ». Pétrarque est un « bavard », un « poseur grotesque », un « histrion qui rajuste son déguisement ». Le poète par moments s'accuse, s'humilie, frappe son cœur de pécheur. Il ment! Pose! Phrases! — Et le critique va jusqu'à dire : « Je ne crois pas qu'on puisse *jamais* le surprendre en un vrai moment d'abandon avec lui-même [1]. »

Un homme à l'âme aussi basse ne peut guère avoir de talent. Il est clair que M. C. lui en trouve fort peu. S'il laisse échapper telle expression laudative du vocabulaire courant (*ingegno sovrano*), s'il lui arrive même de vanter les sonnets vauclusiens, c'est par occasion et très rarement. Partout éclate un mépris, très curieux à constater, pour le poète national. C'est un « poète plus ou moins heureux de pièces fugitives ». Il ne réussit que dans les « pièces de circonstance ». Encore n'y réussit-il souvent que médiocrement. La cause en est son manque de sincérité. Il ne songe qu'à son avantage personnel et se plaint sans cesse. Il est « opportuniste et mécontent ». Aussi il tombe souvent dans le « galimatias d'une âme à l'aspect double » [2]. Il a débuté par une déplorable facilité (*vena facile*), pour tomber, après une crise que M. C. place au milieu de sa vie, dans une stérilité pénible, où il ne savait plus rien faire que se corriger et se retoucher sans cesse. De cette période datent les fameux brouillons du *Vat. lat.* 3196, que M. C. qualifie « monstrueuses superstructures ». Je crois quant à moi que cette impossibilité de se satisfaire lui-même (*incontentabilità*) date de toute sa vie : cette maladie, si c'en est une, lui est commune avec plusieurs des plus grands poètes du monde.

Il est curieux de voir comme un Italien moderne peut prendre en dégoût l'amour de l'antiquité qui inspirait l'effort des premiers humanistes. Il n'est pas très difficile de démontrer que Pétrarque exagérait lorsqu'il marquait du dédain pour ses poèmes vulgaires. Mais il était très sincère, lorsqu'il exaltait les lettres antiques au-dessus des lettres vulgaires, lorsqu'il rêvait la restauration des lettres et de la poésie antiques. Rêve chimérique, si l'on veut, mais embrassé avec une conviction profonde, ce rêve était celui de quelques-uns des meilleurs esprits de cette époque [3] (sans parler de l'époque suivante!). Il

---

1. Comment peut-il ailleurs l'appeler *cuor delicato* ? Serait-ce que Pétrarque n'est pas seul à avoir des contradictions ?

2. Ailleurs : « Une âme polyédrique ».

3. On s'excusait de louer Dante : « quanquam vulgariter poetantem »,

est digne de remarque que l'on puisse voir réduire aujourd'hui leur œuvre tant vantée à un vulgaire mensonge, et rabattre leur tentative de résurrection de la beauté gréco-romaine à une « exhumation », à une vaine et ridicule « infusion de sang nouveau dans un organisme agonisant ». D'ailleurs, suivant M. C., si Pétrarque exalte la poésie antique et déprécie la vulgaire, c'est qu'il a « raté » la première place comme poète vulgaire. Il déteste Pétrarque bien cordialement.

Pour achever son ennemi, il a compilé à la fin du livre, un traité d'une violence extraordinaire sur sa santé (pp. 463-544). C'est ici que la passion se montre toute pure. Un diagnostic sur la santé d'un homme mort depuis cinq siècles ne peut être que prudemment dubitatif : tel était celui que formulait un maître de notre Faculté de médecine de Paris, auquel je montrais un jour tous les textes relevés sur la santé de Pétrarque [1]. M. C. est plus décisif. Il part de ce principe : Pétrarque a toujours menti ; si donc il nous dit et répète qu'il a une très bonne santé, cela est suspect, d'autant qu'à peu de jours de là il se dit malade, ce qui est également suspect [2]. L'idée fondamentale de M. C. c'est que Pétrarque était malade et fort malade : mais il s'efforçait de dissimuler ses maladies parce qu'il en avait honte. Et c'est ce qui indigne le critique. Je vais montrer, dit-il, « quelle *sincérité* Pétrarque a montré dans sa vie au sujet de ses maladies ». Quelle sincérité ! Dirait-on pas qu'il fût obligé de les afficher à tout venant ! En somme la maladie est un crime, et Pétrarque cherche à s'en disculper ; M. C. se demande quelles sont « les *excuses* qui pourraient être présentées pour sa *défense* ». — Ceci est vraiment de la plus haute fantaisie.

Pétrarque avait une détestable santé ; il a menti en la disant bonne. Lorsque le bruit de sa mort courut, il dit qu'il s'en étonna ; autre mensonge ; car ce qui était étonnant c'est qu'il ne fût pas mort. Il palliait par de mauvaises raisons les tares de son corps ; ayant la jambe droite un peu plus courte que la gauche, il mentait en disant que ce très léger défaut provenait d'un accident de son enfance. D'ailleurs on ne lui reconnait pas non plus le droit d'être très malade ; lorsqu'il se lamente des atroces souffrances de la fin de sa vie, c'est par pure « vantardise ». Le fond de tout, on l'a deviné : Lombroso nous l'a dit, il était épileptique, comme César et Dostoiewsky. Pour appuyer Lombroso, M. C. en a trouvé une preuve irréfragable. Car la vérité a beau être cachée systématiquement, elle finit toujours par se révéler à l'œil d'un

---

disait Nelli dans une lettre que j'ai publiée jadis (*Un ami de Pétrarque*, Paris, 1892, p. 285).

1. M. Léon Dorez a cité ce diagnostic, que je lui ai communiqué, dans son beau travail sur le ms. de César (Paris, Berthaud, 1908).

2. On se demande ce qui arriverait si l'on relevait dans la correspondance d'un poète, — ou d'un homme quelconque, — les mentions fugitives de sa santé ou de sa maladie, suivant les impressions journalières. Cf. par exemple la correspondance de Lamartine, toujours fiévreux et toujours ressuscité.

inquisiteur. En un passage du *Secretum*, Pétrarque a raconté comment la méditation de la destinée humaine et de la mort ont pu parfois le torturer ; tableau macabre, médiéval, romantique, d'insomnies et d'angoisses nocturnes : non pas ! dit M. C., mais authentique récit d'une crise de *morbus sacer*. — Pétrarque épileptique ! Voilà qui explique bien des choses : c'est à cause de sa maladie qu'il n'a pu prendre les ordres sacrés. C'est parce que les médecins avaient révélé sa hideuse maladie qu'il haïssait les médecins. Et ainsi de suite.

Ce n'est pas tout encore. En continuant à prendre tout à la lettre, et même les métaphores, on va plus loin. « J'ai la maladie d'écrire », dit le poète, et il semble que cet aveu puisse échapper à tous les gens de lettres ; mais l'impitoyable critique rattache le mot à la technologie de certains aliénistes. Voilà, dit-il, la « graphomanie » ; et il y joint bientôt ces autres diathèses : « occasionalité, subjectivité ». Pour finir, il a collectionné tous les passages où Pétrarque, par ironie ou métaphore, a pu se dire « fou ». En voici un, qui peut servir d'exemple. « Le vulgaire me tient pour *fou*, parce que je préfère à la ville le calme des champs ». Puis voici un passage de l'Épître métrique à Zoile, où Pétrarque met dans la bouche de son adversaire ce dire que « tous les poètes sont *fous* ». A cette affirmation, M. C. ajoute cette question : « Et que nous en semble, à nous, qui sommes la postérité ? » — C'est son mot de la fin (p. 544). Ce qui en semble, à M. C. lui-même n'est du moins pas douteux : Pétrarque était épileptique, et en outre était fou. Était-il bien nécessaire d'établir auparavant qu'il était menteur ?

Au cours de cette prolixe diatribe, l'auteur a été amené à traiter une question qui touche de plus près aux études philologiques. Après beaucoup de critiques de divers âges, parmi lesquels il cite Danielli, Castelvetro, Biagioli, Scartazzini, Carducci, Scarano, Antona-Traversi, Mazzoni, P. de Nolhac, Proto, Zannoni, G. Melodia et d'autres encore, l'auteur du *Dedalo* a voulu noter les similitudes de mots et de phrases que l'on peut relever entre Dante et Pétrarque. Il a donné (p. 152-236) un tableau utile à consulter, et le plus complet sans doute qui ait encore été dressé, de toutes ces similitudes plus ou moins problématiques. Ce tableau comprend 325 numéros, sur lesquels un peu plus de cent (marqués d'un astérisque) sont dus à l'observation personnelle de M. C.

Reconnaître pareilles similitudes entre auteurs contemporains ou presque contemporains, est chose infiniment délicate, douteuse, sujette à erreur. Les mots que l'on trouve semblables peuvent n'être qu'un emprunt au trésor commun de la langue de l'époque [1]. Il y a aussi des citations empruntées à des sources communes [2], des expressions proverbiales par exemple [3], ou cer-

1. Est-il surprenant que Dante et Pétrarque aient l'un et l'autre appelé l'Italie : *bel paese* ?

2. *Purg.* VII, 43 et *Fam.*, XI, 15, sont inspirés l'un et l'autre de l'Évangile selon s. Luc (XXIV).

3. Le serpent dans l'herbe dans le sonnet *Vinse Annibal*, etc.

ains jeux de mots tombés dans le domaine public [1] : et quand même on prouve la similitude, on ne prouve pas pour cela l'imitation volontaire ; il peut toujours y avoir réminiscence inconsciente. Il est presque impossible qu'il n'y ait pas de rencontres d'expressions entre auteurs de la même période, et surtout s'il s'agit de poètes, car ils ont l'oreille prompte à s'approprier les rythmes et les harmonies [2]. Ces rencontres naturelles, souvent intéressantes à commenter, ne sont pas ce que cherche M. C. Il veut montrer un honteux *démarquage* de Dante par Pétrarque, masqué par un *truquage* malhonnête. Il faut dire qu'il ne le montre aucunement.

Sur les 325 nos du tableau, il y en a une quantité qui ne donnent que des rapprochements sans aucune portée. On se demande souvent comment les deux auteurs auraient pu s'exprimer autrement. J'en donne en note quelques exemples [3]. Certaines similitudes sont cependant intéressantes, et spécialement parmi celles que M. C. a notées lui-même pour la première fois [4]. J'ajoute que la liste n'est peut-être pas complète, et que de nouveaux rapprochements pourront être observés encore [5]. Mais y en eût-il bien plus encore, il ne res-

---

1. Le jeu de mots sur l'ours et le nom des Orsini, dans *Inf.* XIX, 70-71 et le sonnet *Vinse Annibal*. — Je cite encore le parallèle, si connu en français des mots *oindre* et *poindre*, dans *Par.* XXXII, 4 et sonnet : *Qual mio destin.* — et tant d'autres !

2. En Angleterre, pour la fameuse thèse baconienne, on a publié des volumes entiers d'expressions communes à Bacon et à Shakespeare.

3. Pétrarque, *Trionfo di Morte*, I, 1 :

La notte che seguì l'orribil caso

Dante, *Inf.* I, 21.

La notte ch'i' passai con tanta pieta.

Entre le sonnet *Il mal mi preme*, et *Inf.* I, 132, il n'y a d'autre similitude que l'emploi de cette expression « le mal et le pire », qui est de toutes les langues.

Un vers de l'*Inf.* (XI, 79) commence par ces mots :

Non ti rimembra...

et un vers du sonnet *Solea lontana* par ceux-ci :

Non ti sovven...

Combien de centaines d'auteurs de tous les pays, ont écrit : « Ne te souvient-il pas ?... »

Même observation sur *Par.* XVIII, 133 (*Ben puoi tu dire*) et sonnet *Poi che voi* (*Ben si pò dire*).

4. Par exemple dans la *Var.* 48 à Cola di Rienzo une allusion possible à Dante qui est curieuse.

5. En comparant « spargo rime » (*Purg.* XXIX, 97) avec P., *Sestina* « La ver l'aurora » (versi... sparsi), et *Trionfo di Tempo* (« mie parole spargo », v. 73). M. C. a oublié le premier sonnet du *Canzoniere* (rime sparse). — Les mots du sonnet « *Quand'io son* » de P. (« che non sa ove si vada e pur

terait pas moins que la poésie de Pétrarque est singulièrement différente, non seulement par l'esprit, mais par la langue même de celle de Dante. Cela a toujours été pour moi une surprise de constater que les similitudes, que les enharmonies mêmes soient si rares, si peu frappantes entre deux auteurs si rapprochés par le temps, la langue, la patrie, les tendances politiques et religieuses, l'éducation, le milieu social. Le livre de M. C., en portant à réfléchir sur les textes qu'il a réunis, ne fait que plus fortement remarquer les différences profondes de langue qui existent entre les deux grands poètes. Et ces observations s'affirmeraient de plus en plus, si les grands Italiens du moyen âge étaient l'objet de l'étude philologique qui me paraît leur manquer encore. Une belle lexicographie est l'œuvre qui s'offre aux jeunes érudits d'Italie et d'autres pays que tente un travail minutieux et utile. C'est un travail du moins où l'on ne risque pas de s'égarer.

HENRY COCHIN.

---

si parte ») comparés par M. C. à un vers du *Purg.* (II, 132), me paraissent plus proches d'une phrase du ch. XIII de la *Vita Nuova* : « Come colui che non sa per qual via pigli lo suo cammino, e che vuol andare, e non sa onde se ne vada. » — Je propose de rapprocher encore le sentiment et le mouvement, dans le Sonnet de Pétrarque *Cesare poi che*.

Però, s'alcuna volta i' rido e canto,
Facciol perch' i' non ho se non quest' una
Via da celare il mio angoscioso pianto

et dans le sonnet *O voi che* de la *Vita nuova* (chap. VII) :

di fuor mostro allegranza
e dentro dallo cor mi struggo e ploro.

C'est d'ailleurs une pensée usuelle dans la poésie des troubadours.

PERIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXIX (1910), fasc. I. — P. 1, Benary, *Mitteilungen aus Handschriften der Chanson d'Aspremont*. Voici encore un fragment d'une édition avec appareil critique partiel de la chanson d'*Aspremont*; je ne conteste ni l'intérêt ni les mérites de communications de ce genre, surtout, ce qui n'est pas tout à fait le cas de celle-ci, quand elles font connaître des mss. ou des fragments de mss. non utilisés; je ne puis cependant m'empêcher de songer que tout le travail exigé par ces contributions eût suffi à nous donner une édition provisoire, faite d'après trois ou quatre mss. seulement, mais complète, qui eût fourni matière à bien des études, qui eût permis de travailler efficacement à une édition plus critique, et que l'ambition de faire de suite une édition définitive nous fait attendre depuis plus de cinquante ans. M. B. nous donne cette fois le texte de près de 600 vers d'après le ms. de la B. Nat. n. acq. fr. 10039. (anc. Barrois 18), avec les variantes du ms. de Berlin et des nos 1598 et 25529 de la B. Nat. M. B. donne en appendice les 30 vers qui précèdent et les 29 qui suivent dans le ms. Barrois l'extrait publié ici par M. P. Meyer (XIX, 220-21). — P. 26, R. Haberl, *Beiträge zur romanischen Linguistik*. L'on n'aperçoit pas d'abord clairement le lien qui peut rattacher les diverses notes unies sous ce titre : 1. *Les suffixes romans en* -cc- *et* -tt-; 2. *Redoublement de consonnes en roman*; 3. *Le développement de* ti *et le suffixe* -itia *en roman*; 4. *Quelques cas de* ie *et* i *inexpliqués en français*; 5. *Lat.* hordeum *et* oleum *dans les langues romanes*; 6. *Les formes irrégulières de la 1re pers. sg. du prés. de l'ind. et du subj. dans les langues romanes*; avec un appendice sur *fr.* puis, *prov.* posc. Il y a là en fait une série de développements greffés les uns sur les autres et qu'il est fort difficile d'analyser. Les idées les plus saillantes sont que la gémination des consonnes se produit seulement pour *p*, *t*, *k*, *l*, *r* et *n*; qu'elle est en rapport avec l'origine étrangère des mots, ou la date tardive de leur adoption dans la langue commune, ou la nécessité de sauvegarder dans la dérivation (en particulier avec les suffixes en -*j*) la consonne finale du radical; que, dans un groupe *cons.* + *j*, la gémination de la consonne, ou parfois une autre cause, a isolé le *j* et l'a amené à se développer lui-même en une consonne particulière et, d'autre part, a empêché le *j* de se lier à la consonne précédente en une combinaison propre à entraver la diphtongaison des toniques précé-

dentes. Tout cela n'est pas toujours nouveau et comporte, avec des observations réelles intéressantes, une bien forte part de phonétique *in abstracto*. — P. 55. A. Parducci, *La Pastorella in Francia nei secc. XV-XVI*. Étude parallèle à celle que M. P. a publiée dans la *Romania*, XXXVIII, 286 sq. sur la chanson de « mal mariée », avec neuf pastourelles tirées du Chansonnier de Lucques.

Mélanges. — P. 86, G. Bertoni, *Correzioni al testo della* Passione *di Niccolò da Verona*. Résultats d'une collation partielle du ms. de Venise, qui suffisent à montrer la nécessité d'une revision totale de l'édition Castellani. — P. 88, J. Acher, *Sur un épisode de Raoul de Cambrai rapporté par Guillaume de Tudèle*. Guillaume de Tudèle rapporte que Raoul de Cambrai, blâmé par sa mère Aalais, est sur le point de la frapper (*Pero el lan cujet ferir sus en son cais*), ce qui ne parait correspondre à aucun épisode du *Raoul de Cambrai* que nous possédons. M. A. pense que cet épisode se retrouve dans notre *Raoul* : pour en restituer la mention il suffirait de lire en deux endroits, aux vers 1190 et 1012, que Raoul, blâmé par sa mère, *tent* (ou *tendit*) la *main a sa maisselle* (de sa mère), au lieu de *tint* (et *tenoit*) *sa main* que présente le ms. L'intérêt de la correction est évident ; M. A. la légitime en indiquant que le fait de porter « sa main à sa maissele » peut convenir à quelqu'un qui médite, non à celui qui s'emporte ; mais le possessif *sa*, qui dans la leçon originale devait se rapporter à Aalais, prêtait en fait à l'équivoque, et « l'inintelligent copiste du ms. Bibl. Nat. fr. 2493, aidé au surplus par le souvenir de l'expression stéréotypée *tenir sa main a sa maissele*, a pu commettre facilement la double faute ». La correction ne me paraît cependant pas fondée : elle introduirait dans le texte une tournure syntactique ambiguë et peu naturelle : mais surtout elle repose sur une observation imparfaite de notre mimique : le geste de la main ou du poing pressant la joue nous est familier dans bien des émotions, peur, horreur, etc. ; il marque encore souvent le début d'une explosion de colère et il n'y a aucune raison pour que le geste n'ait pas eu au moyen âge les mêmes valeurs diverses que de nos jours ; je maintiendrais donc le texte traditionnel de *Raoul*. — P. 90, W. Foerster, *Zu* Wil- lame, v. 2649. Il est dit dans ce vers que Rainouart *Granz out les piez et les traineals crevez* ; M. F. corrige très heureusement en *les trumeals cr.* — P. 91. P. Skok, *Puteolis*. Formes françaises de de ce nom de lieu assez répandu.

Comptes rendus. — P. 96, Gui von Cambrai, *Barlaham und Josaphas*... hrg. v. C. Appel (O. Schultz-Gora). — P. 102, *Le Moyen Age*, 1908 (F. Ed. Schneegans). — P. 106, *Revue des langues romanes*, 1908 (O. Schulz-Gora et R. Meisner). — P. 109, *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, LIII, 2-3, et Supp. 10-11 (B. Wiese). — P. 121, *Romania*, 148-151, oct. 1908-juillet 1909 (W. Meyer-Lübke). — P. 127, *Studi di Filologia Moderna*, I, 1-2 (W. von Würzbach).

Mario Roques.

Romanische Forschungen, XX, fasc. 1 (1905). — P. 1, L. Jordan, *Die Sage von den vier Haimonskindern*. Les recherches de M. J., exposées suivant un plan parfois assez difficile à suivre, abondent en indications précises dont devra tenir compte le futur auteur d'une édition critique des *Quatre fils Aimon*. Il ne s'ensuit pas que l'on doive accepter les conclusions générales de M. J. sur la constitution de la légende et des chansons successives où elle s'exprime, conclusions dont les fondements sont souvent plus que fragiles, et que nous résumerons : la légende est en rapport avec l'histoire de Charles Martel et d'Eudon d'Aquitaine et celle de Charlemagne et du duc Lupus : l'analyse linguistique et littéraire permet, non seulement de distinguer, avec Michelant, quatre parties dans le poème français, deux parties rimées (début et fin) et deux parties assonancées, mais aussi de décomposer chacune des parties rimées en sections d'origine diverse, et de faire ressortir, entre les deux parties assonancées, une différence notable dans la technique de la laisse, en particulier une plus grande fréquence de longues laisses en -ρ dans la troisième partie ; — cela est essentiel à la thèse de M. J. qui, à l'aide des laisses en -ρ de la troisième partie et de la seconde, prétend restituer un poème primitif, se suffisant à lui-même, et dont le thème original nous est conservé en Espagne par la légende des *Infants de Lara*, légende importée de France ; — sept remaniements successifs déformèrent et accrurent la version primitive pour l'amener à l'état où elle nous a été conservée ; sur divers points de cette thèse voir les observations de M. Jeanroy, *Romania*, XXXV, 467. — P. 199, G. Hartmann, *Zur Geschichte der italienischen Orthographie*. Histoire de l'orthographe italienne depuis la fin du xve siècle, avec quelques spécimens. — P. 284, Fr. Bliss Luquiens, *The Roman de la Rose and Medieval Castilian literature*. Conclusion à peu près complètement négative : trois passages seulement du *Cancionero de Baena* peuvent être rapportés directement au *Roman de la Rose* ; s'il y a quelque autre influence de l'œuvre française sur la lyrique castillane, il s'agit d'une influence indirecte et accessoire.

Fasc. 2 (1907). — P. 321, G. Bertoni, *Catalogo dei codici spagnuoli della Biblioteca Estense in Modena*. Le numéro le plus important de ce catalogue est naturellement le *Cancionero* de Modène que M. B. décrit longuement et dont il publie quelques pièces encore inédites. — P. 393, K. W. Grüber, *Die Hauptquellen des Corpus-, Epinaler und Erfurter Glossares*. Première partie du travail qui ne touche qu'indirectement à nos études. — P. 495, W. von Würzbach, *Cervantes-Studien*. — P. 538, J. Haas, *Die Stellung des Adjektivs im Neufranzösischen*. L'adjectif serait placé avant ou après le substantif, suivant que la notion adjective et la notion substantive se présenteraient à l'esprit simultanément ou séparément ; il ne semble pas que cette explication ajoute beaucoup à celles qui ont été présentées déjà. M. H., comme bien des grammairiens, fait masse des exemples qu'il recueille un peu de toutes mains : cela n'ajoute pas à la clarté, mais surtout cela

l'amène à mettre sur le même plan des phrases parfaitement naturelles et les combinaisons entortillées d'écrivains en quête d'effets de style, des tournures encore claires et vivantes et des expressions figées ; je ne crois pas qu'il soit prudent de faire de la psychologie du langage avec des matériaux aussi peu éprouvés. — P. 569, A. Gassner, *Die Sprache des Königs Denis von Portugal.* Exposé soigneux et utile des faits phonétiques. — P. 600, Holle, *Eine neue Bedeutung von span.* cada *und ein eigenartiger Gebrauch von span.* cómo. Exemples de *cada* au sens de « tel », de *cómo no* avec le subjonctif et de *más* au sens de *tan.* — P. 604, R. Schevill, *On the influence of Spanish literature upon English in the Early 17th century.* — P. 636. A. Barth, *Jakob Ulrich.* Notice nécrologique, suivie d'une bibliographie.

Fasc. 3 (1906). — P. 641, B. Beyer, *Ueber den Gebrauch von* tout *im Alt- und Neufranzösischen.* Utile recueil d'exemples commodément classés, mais commentés d'une façon un peu extérieure. — P. 713, J. Hadwiger, *Das haupttonige* a *im Mallorkinischen.* Étude minutieuse et qui aboutit à de délicates remarques sur des nuances vocaliques mêlées de *a* et de *e.* — P. 741, Fr. Wiske, *Ueber Georges Gourdon's Gedichtsammlung « Chansons de geste » und ihre Quellen.* Il est permis de tenir en grande estime les compositions poétiques où M. Gourdon s'est essayé à renouveler pour les lecteurs modernes la matière et jusqu'à un certain point l'esprit de notre vieille littérature, et il peut être de quelque intérêt de rechercher comment un auteur du XXe siècle a su comprendre et interpréter des œuvres médiévales, mais l'on s'étonne qu'un travailleur ait pu penser à consacrer tout un livre (152 pages longues et denses) à exposer avec preuves détaillées que M. Gourdon s'est servi d'ouvrages de seconde main, de traductions, etc., et comment il s'en est servi. — P. 893, J. Ulrich, *Historia del Bolognese.* Réimpression, avec correction des erreurs typographiques, d'un imprimé de la fin du XVe siècle : c'est une nouvelle en vers, de quatre-vingt-sept octaves, grossièrement obscène, médiocrement contée et d'intérêt fort discutable. S'il est légitime et nécessaire de réimprimer ces plaquettes rarissimes, pour parer à des accidents toujours possibles, il ne semble pas qu'un périodique comme les *Romanische Forschungen* soit bien choisi pour cela, à ne considérer que les commodités de la bibliographie.

Mario Roques.

Zeitschrift für französische sprache und literatur. Tome XXX (1906)[1]. Première partie, *Abhandlungen.* — P. 160-8, Behrens, *Wortgeschichtliches.* Étymologies ou notes diverses relatives aux mots suivants : *came*, wall. *courtau*, norm. *doueire*, rouchi *mérotte*, a. fr. *pricque*, *ramequin*, a. fr. *ries*, a. fr. *ristre*, wall. *rivè*, fr. or. *taque.* — P. 169-239, E. Brugger, *L'Enserrement Merlin. Studien zur Merlinsage.* — II. *Die Version des Prosa-Lancelot* (L).

1. Voir le dernier dépouillement, *Romania*, XXXV, 48.

Suite. — P. 240-63, H. Schneegans, *Die handschriftliche Gestaltung des Alexander-romans von Eustache von Kent*. Les trois mss. et le fragment d'Oxford remontent au même original, mais présentent des interpolations diverses. — P. 264-331, W. Küchler, *Die Cent nouvelles nouvelles. Ein Beitrag zur Geschichte der franz. Novelle*. Ne croit pas que l'œuvre soit d'Antoine de la Sale, mais renonce à traiter cette question pour rechercher les éléments « de fond et de forme » qui ont formé le recueil et en déterminer les sources ; il fournit des notes comparatives sur 57 nouvelles et conclut, en repoussant plus nettement encore que G. Paris, l'hypothèse d'une influence italienne. — P. 343-53, H. Haupt, *Kleine Beiträge zur Geschichte von Friedrich Diez' Jugendjahren*. — P. 354-62, *Wortgeschichtliches*. Bartholomæ, fr. *drogue* ; D. Behrens, montluçonnais *appiter*, fr. or. *baugé*, a. fr. *campeler*, *dégringoler*, vend. *échalote*, *feuiller*, *feuilleret*, *feuillure*, fr. or. *siquenette*, wall. *soirin*, *teremabin*, *vierboete*. Suivent des notes sur quelques-uns des mots étudiés par Delboulle, *Romania*, XXXV, 394-427.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-2, Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*, 3e éd. (Stengel). — P. 2-4, G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne* (Minckwitz). — P. 5-6, Kempe, *The Legend of the Holy Grail* (Brugger : rien de nouveau, travail non avenu). — P. 6, Gaster, *The Legend of Merlin* (Brugger : met hors de doute l'origine orientale des légendes sur la naissance de Merlin et les *devinailles*). — P. 7-8, Hoffmann, *Die Quellen des Didot-Perceval* (Brugger : l'ouvrage, qui consiste en une série de curieux rapprochements, ne présente pas une théorie d'ensemble). — P. 10-11, Sœderhjelm, *Notes sur Antoine de la Sale et ses œuvres* (Schulze). — P. 11-25, Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel* (H. Schneegans). — P. 25-41, *Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. III (H. Schneegans). — P. 41-3, Rabelais, *l'Isle sonnante*, p.p. Lefranc et Boulenger (H. Schneegans). — P. 82, *Miszellen*. D. Behrens, *semoraiel* (« juin », dans la Suisse romande). — P. 83-87, H. Jarnik, *Villoniana*, Notes critiques et explicatives, à propos de l'édition v. Wurzbach. — P. 117-21, *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française* (L. P. Thomas). — P. 121-9, Jordan, *Die Sage von den vier Haimonskindern* (Stengel : livre intéressant par la nouveauté et l'abondance des vues, mais qui n'aboutit à aucune conclusion assurée. Cf. *Romania*, XXXV, 466). — P. 129-56, Stengel, *Die Turiner Rigomer-Episode* (Brugger : le critique, qui possédait une copie du texte, soumet la publication à un examen détaillé qui équivaut presque à une édition nouvelle). — P. 158-70, Rydberg, *Zur Geschichte der französischen ə* (Nehb : résumé critique de tout l'ouvrage. Cf. *Romania*, XXVI, 629; XXXIV, 167). — P. 170-2, Menger, *The anglo-normand Dialekt* (Vising : compilation faite sans critique sur des textes médiocrement choisis et classés). — P. 172-3, Herzog, *Neufranzösische Dialekttexte* (Behrens : bon livre qui vient à son heure). — P. 174, Dagnet et Mathurin, *Le parler ou langage populaire cancalais* (Behrens). — P. 201-10, *Miszelle*. E. Brugger, *Nochmals « Estregalles » und « Gorre »*. Réponse à une critique de A. Schulze.

Tome XXXI (1907). Première partie, *Abhandlungen*. — P. 1-30, H. Schmeegans, *Die Sprache des Alexanderromans von Eustache von Kent*. Complète une étude, faite ailleurs, sur la phonétique de ce texte. Conclut qu'il a été écrit en Angleterre, dans la seconde moitié du XIIe siècle, un peu plus tôt que ne le pense M. P. Meyer. — P. 31-8, L. Karl, *Aimeri de Narbonne und die Heirat Andreas II von Ungarn mit Beatrix*. Dans *Aimeri*, André de Hongrie nous apparaît comme prétendant à la main d'Hermenjart, fille de Didier de Lombardie, qui le repousse à cause de son grand âge. Il y aurait là une allusion au mariage qu'André de Hongrie, âgé de soixante ans environ, contracta en 1234, avec Béatrice Aldobrandini, de la maison d'Este. La rédaction conservée de la chanson serait donc postérieure à cette date et antérieure à la mort d'André (1235), qui y est donné comme vivant; le poète aurait été mal informé de l'événement ou l'aurait arbitrairement altéré. Les chansons où Aim. de Pegulhan célèbre Béatrice d'Este sont bien connues, toutes imprimées, et il faudrait y renvoyer avec plus de précision; je ne sache pas que dans aucune il y ait une allusion aux beaux cheveux de la princesse, pas plus que dans la strophe visée de l'Arioste, où il est vaguement parlé de *sacre chiome*. — P. 39-101, W. Küchler, *Die « Cent nouvelles nouvelles*, chap. II, *Die Technik der Cent nouvelles nouvelles* ». A. Le style : l'ironie, l'humour, l'emphase : comparaisons, locutions populaires, dialogues, etc. — B. La composition : comparaison de quelques nouvelles avec leur modèle. — C. Les caractères. — Chap. III. L'esprit des *C. N.* et son rapport avec l'esprit du temps. — P. 146-56, *Wortgeschichtliches*. Baist, *barote*, *cligner*, *bigne*, *brin*, *briser*, anc. fr. *brie*, it. *bugna*, esp. *buñuelo*; Behrens, *alén*, norm. *bouteure*, *braie de coucou*, prov. *garbello*, wall. *guémine*, cancalais *guitang*, *matissuele* (Clairvaux), fr.-prov. *mottet*, *noguer* (Allier), wall. *noper*, anc. fr., *quitte*, bas-manceau *sanar* et *sanet*, wall. *splenke*, champ. *vodre*. — P. 157-66, M. Johnston, *The Episode of Yvain, the Lion and the Serpent in Chrétien de Troies*. Après avoir déclaré qu'il va rechercher ce qui, dans le conte mis en œuvre par Chrétien, dérive de « contes chevaleresques provenant de l'Orient » ou d'autres sources, M. J. oublie ce programme et se borne à étudier en lui-même le thème de l'animal reconnaissant : il divise les versions qu'il en connaît en trois groupes, bizarrement intitulés : groupe oriental, Androclès et le lion, le lion et le berger. En somme, aucune conclusion. — P. 239-81, E. Brugger, *L'Enserrement Merlin. Studien zur Merlinsage*. II. *Die Version des Prosa- Lancelot* (L.). En appendice, le récit de la naissance et de l'enfance de Merlin d'après le ms. 754. — P. 282-302, *Wortgeschichliches*. Behrens, *billonnée*, *cade*, *caillebot*, *caillebotte*, *coiriau*, *couet*, wall. *crètelai*, *crotière*, *guétine*, wall. *hammlett*, anc. fr. *haiple*, fr. oriental *bouillie*, *lardiche*, lorr. *mua*, *pourfie* (a ce propos, liste de substantifs composés dont le premier élément est au génitif, le plupart d'origine germanique ou créés à l'imitation de mots germaniques analogues), pic. *trotrollo*; E. Hausknecht et Behrens, *luge*; F. Holthausen, *maille*, *poële*; A. Sternhagen, *helvétique*.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-5, *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, IV (Herzog). — P. 5-15, Brunot, *Histoire de la langue française*, I (Herzog : approbation d'ensemble, signale quelques lacunes; nombreuses rectifications de détail ; cf. *Romania*, XXXVI, 332). — P. 15-19. G. Paris, *Esquisse historique de la litt. franç.* (Stengel : le critique énonce des doutes sur l'authenticité des parties comiques du *Jeu de saint Nicolas* et de quelques parties du *Jeu de la Feuillée*). — P. 19-23, *Elias Barjols* (*sic*), éd. Stronski (Stengel : ajoute un tableau des formes strophiques, reprend à fond la discussion sur l'authenticité de certaines chansons ; cf. *Romania*, XXXVII, 634). — P. 23-6. *Guiraut von Calanso Das Sirventes Fadet joglar*, éd. Keller (Stengel : donne le résultat de sa propre collation du ms. de Modène ; cf. *Romania*, XXXVII, 185). — P. 26-7, Bayot, *Fragments de manuscrits trouvés aux Archives générales du royaume* (Behrens ; cf. *Romania*, XXXVI, 121). — P. 27-8, De Marolles, *Termes de vénerie* (Behrens). — P. 28-9, Nicolin, *Les expressions figurées d'origine cynégétique* (Behrens). — P. 29-31, Rockel, *Goupil* (Behrens : additions et rectifications importantes). — P. 31-5, Lemme, *Die Syntax des Demonstrativpronomens* (Behrens : complète l'information de l'auteur, insuffisante en ce qui concerne les patois). — P. 35-7, *Bulletin du dict. général de la langue wallonne* (Behrens). — P. 37-9, Guerlin de Guer, *Atlas dialectologique de Normandie*, fasc. 1 (Urtel). — P. 77-81, Passy, *Petite phonétique comparée des principales langues européennes* (Wagner). — P. 107-15. Suchier, *Die franz. und prov. Sprache* (Hubert : l'exposition est encore trop condensée ; remarques de détail). — P. 115-9, Schultz-Gora, *Altprov. Elementarbuch* (Gauchat : loue l'ordonnance et l'exécution, relève quelques erreurs : cf. *Romania*, XXXVII, 322. — P. 119-21, Rolland, *Faune pop. de la France*, t. VII (Behrens). — P. 121, Brinkmann, *Syntax des Französischen und Englischen* (Horn). — P. 122-62, Weston, *The Legend of Perceval*, t. I (Brugger : compte rendu instructif d'un spécialiste bien informé et qui a son siège fait sur les questions essentielles ; aux opinions de M. W. le critique oppose les siennes, sans prendre le temps d'en exposer longuement les raisons ; malgré les défauts « grands et petits » du livre, rend justice au zèle de l'auteur ; cf. *Romania*, XXXVI, 311). — P. 162, *Kristian von Troyes Yvain*, 3e éd. de Fœrster (Golther). — P. 163-4, Reinhold, *Floire et Blancheflor* (Golther ; cf. *Romania*, XXXVII, 310).

T. XXXII (1908). Première partie, *Abhandlungen*. P. 81-126, W. Fœrster, *Die Vorlage der Turiner Rigomer-Episode*. Conteste l'utilité de la publication de M. Stengel ; publie le poème d'après le ms. de Chantilly, pour démontrer une bonne fois que celui-ci est bien, comme G. Paris l'avait dit, l'original de celui de Turin ; fait sur les deux textes et la critique de M. Brugger (voir plus haut) d'instructives observations. — P. 125-45, E. Uhlemann, *Syntaktisches*. De ces quatre articles, le premier concerne l'emploi pléonastique de *à* (dans des phrases comme : *je ne peux pas vous dire son nom à l'autre*) ; les trois

autres l'emploi, très flottant dans la langue actuelle, des prépositions *de*, *à*, *dans*, après des verbes comme *puiser*, *prendre*, *apprendre*, *manger*, *boire*, etc. — P. 146-56, *Wortgeschichtliches*. Behrens, *arrimer*, wall. *bougar*, *chenique*, *coqueta*, wall. *jugelot*, poit. *sigoullae*, bourb. *simon* ; Ettmayer, *betterave* (cf. plus loin). — P. 157-218, J. Spanke, *Die Gedichte Jehan's de Renti und Oede's de la Courvierie*. Voir *Romania*, XXXVIII, 442. — P. 219-37, W. Fœrster, *Zur Textkritik von Rigomers Schlussepisode*. Critique acérée d'une édition de cet épisode, entreprise, sans l'agrément de M. Fœrster, par M. Pessen : nous tombons de plus en plus dans les *Kleinigkeiten*, mais il y en a, dans le nombre de fort intéressantes. — P. 268-72, Stiefel, *Zum Schwank von der Rache eines betrogenen Ehemanns*. Il s'agit du thème traité dans une farce du XIIe siècle (*Anc. théâtre français*, I, 250), qui proviendrait d'un tableau (non retrouvé) ; signale d'autres versions de ce thème. — P. 295-309, *Wortgeschichtliches*. Meyer-Lübke, fr. « *lieu* », bret. « *lec'h* » ? (montre que l'hypothèse d'une forme gauloise *lècos qui aurait troublé le développement du latin locus ne peut être accepté, et que *lieu* vient bien du latin) ; Baist, *courtier*, *drogue* ; Behrens, wall. *climper*, *dragan*, *esfoil*, *esgalboche*, fr. or. *gironante* et *mourvey*, norm. *quarsonier*, lyon. *zarnombille*, wall. *zoeper* ; Ettmayer *betterave*. — P. 332-337, C. Friesland, *Handschriftliches von der Göttinger Universitätsbibliotek*. M. F. signale des mss. de cette bibliothèque se rapportant à des textes déjà édités : ce sont un fragment du roman d'*Amadas et Ydoine*[1], et un poème en l'honneur de Charles V ; 2° se rapportant à des textes inédits, ce sont : un fragment d'un roman en prose de *Pyrame et Thisbé* ; une partie des *Dialogues du pape Grégoire* ; un fragment d'une version en prose de *Lancelot* : un fragment d'une *Chronique de Flandre* ; un fragment de *Sidrac* ; quelques mots d'un traité de médecine du XVe siècle ; une recette d'alchimie. M. F. signale, sous le n° 6, un fragment qu'il croit appartenir à un roman breton. Le nom de *Sornegur* qui s'y trouve (M. F. l'a remarqué), et celui de *Mares* (M. F. ne l'a pas remarqué), prouvent qu'il s'agit du roman de *Parzenopeu de Blois*. Les vers imprimés par M. F. correspondent à ceux de l'édition Crapelet qui portent les nos 3773-3776, 3803-3806, 3713-3716, 3743-3746.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. P. 1-7, Ebeling, *Probleme der roman. Syntax* (Herzog). — P. 7-8, Tobler, *Vermischte Beiträge*, 2e série, 2e éd. (This). — P. 8-10, J. v. der Driesch, *Die Stellung des attributiven Adjektivs im altfranz.* (This : résumé commode des conclusions de l'auteur ; cf. *Romania*, XXXIX, 121). — P. 11-2, Küffner, *Das unveränderliche Eigenschaftswort im französischen* (This). — P. 13-6, Wendel, *Die Entwickelung der Nachtonvokale aus dem Lateinischen im Altprovenzalischen* (Gauchat : cf. *Romania*, XXXVIII, 149). — P. 16-7, Fryklund, *Les changements de significa-*

---

1. C'est le fragment imprimé dans *Zeitschr. f. rom. Ph.*, XIII, 85, et étudié par G. Paris ; cf. *Romania*, XXX, 633.

tion des expressions de « droite » et de « gauche » dans les langues romanes (Behrens). — P. 17-22, Fletcher, *The Arthurian Material in the Chronicles, especially those of Great Britain and France* (Brugger : résume et discute les principales conclusions de l'auteur, notamment sur Gaufrei de Monmouth, Wace et Layamon ; livre utile et qui comble une lacune ; cf. *Romania*, XXXVI, 335). — P. 22-6, Brückner, *Das Verhæltnis des franz. Rolandsliedes zu Turpinschen Chronik und zum Carmen de prodicione Guenonis* (Tavernier : dénie, a l'encontre de l'auteur, toute valeur traditionnelle à Turpin, mais maintient sa propre théorie sur l'antériorité du *Carmen* par rapport au *Rolant*). — P. 26-9, Coulet, *Etude sur l'office de Girone en l'honneur de Saint Charlemagne* (Becker : pleine adhésion à la théorie de l'auteur. que l'office de Girone dérive des *Gesta Caroli* et n'a conséquemment aucune valeur pour la critique des traditions épiques, ce que M. Becker avait soutenu dès 1898). — P. 29-34, *Die altfranz. Motette der Bamberger Handschrift* p. p. Stimming (Stengel : complète les remarques sur la métrique, montre que certains motets sont des remaniements de rondeaux, virelais, d'une strophe de ballade, ou présentent ces formes à l'état pur ; complète les remarques de M. R. A. Meyer sur les refrains; cf. *Romania*, XXXVI, 456: sur la polémique soulevée par cette publication, *ibid.*, XXXIX, 118). — P. 34-9, *L'Estoire Joseph*, p. p. Sass. (Stengel : nombreuses remarques de détail ; le texte n'est pas sensiblement supérieur à celui de l'éd. Steuer, les remarques sont intéressantes (cf. sur la première forme de ce travail, *Romania*, XXXVI, 149). — P. 39-42, Louis Thomas, *Les dernières leçons de M. Schwob sur Villon* (v. Wurzbach : ajoute un grand nombre de rapprochements avec des textes facétieux des XVe et XVIe siècles).— P. 42-4, *Le Parnasse satyrique du XVe siècle*, p.p. Schwob, etc. (Küchler). — P. 116-140, Schofield, *English Literature from the Norman Conquest to Chaucer* (Brugger : ce livre intéresse l'histoire des relations littéraires de la France et de l'Angleterre, et a, par là, un prix particulier ; compléments, corrections, remarques diverses ; cf. *Rom.*, XXXVI, 630). — P. 140-145, *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII (Minckwitz). — P. 175. *Miszellen*, Meyer-Lübke, *Roger Bacon über die franz. Mundarten*. [Se référant à une citation faite par K. Hofmann (*Roman. Forsch.*, I, 427), M. M.-L. propose de corriger *et* en *aut* dans l'énumération des dialectes français de Roger Bacon : *Parisiense AUT Gallicum*. C'est ingénieux, mais non convaincant. D'ailleurs, si intéressant que soit le témoignage répété de Bacon sur les dialectes français, il n'a pas la valeur linguistique qu'on lui attribue généralement ; je me suis expliqué naguère sur ce point (*Revue des idées*, t. I, 1904, p. 330). — A. Th.]

T. XXXIII (1908)[1]. Première partie, *Abhandlungen*.— P. 1-43, Lina Haeberli, *Die Entwickelung der lateinischen Gruppen kl, gl, pl, bl, fl, im Franco-*

1. Le tome XXXIII, comme le tome XXXII, porte la date de 1908 ; en revanche le tome XXXV, qui correspond à 1909, ne porte pas de date. Si la revue doit désormais paraître à raison de deux volumes par an, il serait bon de l'indiquer.

Provenzalischen. État actuel de ces groupes sur le domaine étudié ; étude du mécanisme de leur transformation, et essai de détermination chronologique. — P. 137-144, Behrens, *Wortgeschichtliches*, anc. fr. *adiquedune*, bourg. *ansiau*, anc. fr. *are[i]r* (pour *arcer* au sens spécial de « dépecer [une bête abattue] »), *autys* (mot obscur de Delboulle, *Romania*, XXXI, 556; incidemment l'auteur présente des observations sur d'autres mots de Delboulle *badiou*, *baquenaut*, *esparte*, *espiote*, *guibelleux*, *hasphan*, *hirchare*, *houdon*, *jeus*, *lanceur*, *litte*, *louton*, *marguet*, *puentele*, *quadros*, *trappon*), *drivonnette*, anc. fr. *arvisné*, norm. *snilles*. — P. 145-194, E. Brugger, *L'enserrement Merlin. Studien zur Merlinsage*. 4e article. — P. 195-205, K. Körner, *Ueber die Ortsangaben in Amis und Amiles*. Étude des indications géographiques contenues dans ce poème : elles ne sont pas fantaisistes, et notamment l'auteur de la geste avait dû faire lui-même le voyage qu'il fait faire à ses deux héros. — P. 206-213, J. Priebsch, *Drei altlothringische Mariengebete*. Mss. du XIVe siècle ; étude superficielle des textes. — *Wortgeschichtliches* : P. 266-273, D. Behrens, wall. *avergan*, wall. *cawire*, wall. *dona*, *lègre* (argot parisien), *ride d'oignons*, pic. *wain*, lyonn. *zauzignon*. — P. 274-277, E.-H. Mayer, *Zur Wortsippe um lat. « catasta »*, franç. *loutre*. — P. 278-279, R. Haberl, *Neïs*, *laïs*, *maïstre*, *saette*.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. — P. 45, E. Ulrix, *De germaansche elementen in de romaansche talen* (W. Meyer-Lübke : présente quelques observations générales sur la difficulté de l'entreprise et rend hommage à l'effort de l'auteur : série de remarques particulières sur différents mots). — P. 52-54, Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français* (W. Meyer-Lübke : l'auteur s'est bien documenté, mais ses explications sont souvent insuffisantes, et, notamment à propos de l'emploi des modes, il a commis plusieurs erreurs). — P. 54-56, Mathew, *Cist and cil* (W. Meyer-Lübke : approuve la distinction que fait l'auteur pour le sens de *cist* et *cil* ; mais montre qu'il y a lieu de préciser les rapports qui existent entre *cist*, *cil*, d'une part, et l'article, de l'autre). — P. 57-58, *La Canzone d'Orlando*, trad. da Luigi Foscolo Benedetto con introduzione di Rodolfo Renier (W. Tavernier : traduction exacte et qui rend la simplicité de l'original; introduction qui ne prétend rien apporter de nouveau). — P. 58-60, *Sir Gawain and the Lady of Lys*, transl. by Jessie L. Weston (E. Brugger : le choix, comme modèle, de la version la plus récente du poème n'est pas heureux ; l'introduction est contestable). — P. 60-63, L. A. Paton, *The Story of Grisandole* (Brugger : diverses et importantes remarques sur les textes, sur les éléments de la légende, et sur l'épisode étudié, dans l'appendice de son livre, par Miss Paton). — P. 63-67, Wolfram, *Die Metzer Chronik des Jaique Dex* (Zeliqzon). — P. 67-70, Wallensköld, *Le conte de la femme convoitée par son beau-frère*. — P. 86, Hertz, *Aus Dichtung und Sage* (Küchler). — P. 112-113, D. Behrens, *Miszellen* : franç. *poule* (terme de jeu). — P. 137-141, R. Schubert, *Probleme der historischen französischen Formenlehre* (W. Meyer-

Lübke : différentes corrections aux affirmations de l'auteur). — Biedermann, *Zur Syntax des Verbums bei Antoine de la Sale* (A. Martins : analyse critique et observations diverses). — P. 145-146, Horluc et Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français* (Behrens : travail très utile, malgré des lacunes et quelques dispositions contestables). — P. 146-147, Stowell, *Old french titles of respect in direct address* (Behrens). — P. 149-159, Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (E. Stengel). — P. 159-163, Brockstedt, *Floovent-Studien* (E. Stengel : affirmations parfois contradictoires ou téméraires). — P. 163-167, Huon le Roi de Cambrai, *Li Regres Nostre-Dame*, p. p. Långfors (Stengel). — P. 167-168, *La Chanson de Roland*, p. p. G. Gröber] [*Bibliotheca romanica*, 53-54] (W. Tavernier). — *Miszellen*. P. 233, G. Bertoni, *Sur quelques vers du « Siège d'Orange »*. Collation du fragment p. p. M. A. Fichtner. — P. 233-234, H. Fuchs, *Eine neue Fassung der Alexandersage*. Explique l'importance pour l'histoire littéraire du ms. de Liegnitz signalé par Hilka et qui contient un remaniement de l'histoire d'Alexandre par Julius Valerius.

Tome XXXIV, 1909. Première partie, *Abhandlungen*. — P. 99-150, E. Brugger, *L'Enserrement Merlin*. Supplément à l'article I, paru dans le t. XXIX. — *Wortgeschichtliches*. P. 151-156. Behrens, poit. *embreline*, *raspecon*, *tapecon*, wall. *skamiau*, *seime*, *slée*, norm. *snèqueux*, wall. *staipe*, anc. wall. *xavette*; p. 156-158. J. Haust, wall. *atileûre*, *dona*, *houreûs*. — P. 301-305. E. Herzog, *Aus dem Atlas linguistique*. Trois notes sur des formes de nominatif conservées dans le domaine gascon-provençal, sur *cuivre* = *cuir*, sur le périg. et auvergn. *comencar*. — P. 306-313, Gamillscheg, *Zur wallonisch-lothringischen Präsensbildung*. Il s'agit de la première personne du pluriel en *ã*. — P. 134, *Wortgeschichtliches*. C. Salvioni, fr. *lège*.

Deuxième partie, *Referate und Rezenzionen*. — P. 1-4, Becker, *Grundriss der altfranzösischen Literatur*, 1. Teil, *Älteste Denkmäler* (Stengel : l'ouvrage a le tort d'être trop subjectif, d'être trop l'expression de vues personnelles à l'auteur ; additions et corrections de détail). — P. 4-6, Steitz, *Zur Textkritik der Rolandsüberlieferung in den skandinavischen Ländern* (Stengel). — P. 6-25, Bédier, *Les légendes épiques* (Cloëtta : il y a eu des poèmes de ce cycle plus anciens que ne croit M. B. ; conteste l'identité primitive de Guillaume d'Orange et de Guillaume de Gellone, qu'on ne saurait prouver ni par le texte des plus anciennes chansons, ni par la rencontre dans la légende des noms de Guillaume et de Guibourc ; autres remarques sur les chapitres v ss., et principales lignes d'une théorie à laquelle se range le critique). — P. 25-40, Jordan, *Ueber Boeve de Hamtone* (Brugger : défend contre l'auteur l'opinion de Zenker, qui assigne pour origine à la légende non point un conte folklorique, mais une « saga »). — P. 42-44, *Maistre Pierre Pathelin*, éd. Schnegans, *Bibliotheca Romanica*, 60, 61 (Jordan). — P. 66-70, J. Passy, *L'origine des Ossalois* — P. 70-72, Paul Vouga, *Essai sur l'origine des habitants du Val de Travers*. — P. 72-75, Jud, *« Poutre », eine sprachgeographische Unter-*

suchung. — P. 75-79, Jaberg, *Ueber die assoziativen Erscheinungen in der Verbalflexion einer südostfranzösischen Dialektgruppe* (Huber : comptes rendus surtout analytiques). — P. 80-81, A. J. Verrier et R. Onillon, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou* (Behrens : ouvrage peu ambitieux, mais qui peut rendre des services à la critique scientifique ; cf. *Rom.*, XXXVIII, 169). — P. 81-83, Thorn, *Étude sur les verbes dénominatifs en français* (E. Richter, cf. *Romania*, XXXVI, 615). — P. 121-129. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 4e Reihe (G. Cohn : nouveaux exemples à joindre à ceux qu'allègue Tobler). — P. 138-143, Jaberg, *Sprachgeographie* (Huber : analyse et observations diverses). — Jud, *Sprachgeographie Untersuchungen*, III, frz. *aune* : oberital. *barba* (Huber : favorable). — P. 147-148, O. Colson, *Table systématique des publications de la « Société liégeoise de littérature wallonne »* (1856-1906) (Grosjean : réserves sur l'*Index des matières*). — P. 152-153, Brockstedt, *Das altfranz. Siegfriedlied* (Golther : ouvrage « fantastique », entièrement dépourvu de critique). — P. 153-155, Kristian von Troyes, *Erec*, hgg. von W. Foerster, 2 Aufl. (Golther). — P. 154-157, P. Meyer, *Notice sur la Bible des sept états du monde de Geufroi de Paris* (Långfors : observations sur la langue et la date des *Regret Nostre Dame* inséré dans la *Bible*). — P. 157-168, Gui von Cambrai, *Balaham und Josaphas*, hgg. von Appel (Herzog : bonne édition, bien que le choix des leçons dans deux mss. dont la relation n'est pas strictement définie soit souvent affaire de goût personnel ; corrections de texte et observations diverses sur l'Introduction et le Glossaire). — P. 168-178, *Die Enfances Vivien*, hgg. von H. Zorn (Schulz : le principe même de l'établissement du texte est défectueux et l'erreur initiale de l'éditeur se trouve dans sa façon d'apprécier la valeur des mss.). — P. 178-179, *Nouvelles inédites du quinzième siècle*, p. p. E. Langlois (Küchler ; cf. *Romania*, XXXVII, 612).

Tome XXXV [1909]. Première partie, *Abhandlungen*. — P. 1-55, E. Bruggen. *L'Enserrement Merlin. Studien zur Merlinsage*. 6e article. — P. 56-59, M. Johnston, *Use of pome in old French references to the forbidden fruit*. Le fruit défendu est devenu la pomme dans les textes français à la suite d'une interprétation erronée du latin *pomum*, *poma*. — *Wortgeschichtliches*. P. 147-148. C. Salvioni, *opiniâtre, pigeon*. — P. 149-157, J. Acher. *Notes sur le texte du Chevalier au Lion*. Avec beaucoup de modestie, l'auteur propose un certain nombre de corrections au texte et aux explications de l'édition Foerster. Toutes ne sont pas décisives. Il semble bien, en particulier, qu'au vers 2873 ss., le sens de l'expression *metre cuire* (= « mettre à cuire ») ait échappé au critique.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. — P. 1-10, *Philologische und volkskundliche Arbeiten Karl Vollmöller.. dargeboten*. (Stengel : analyse des différents articles de ce recueil. Remarques critiques sur plusieurs d'entre eux, en particulier sur ceux de MM. Tavernier, *Ueber einen « terminus ante quem » des altfranzösischen Rolandsliedes* : réserves sur la date de composition

du poème, qui se placerait selon l'auteur, entre 1101 et 1108, et peut-être, plus précisément, en 1106 : Wechssler, *Ein altfranzösisches Katechismus der Minne* : le texte, plus récent que ne le croit M. W., date de la fin du XIIIe siècle ; Stengel, *Girberts von Mez Hochzeit mit König Yons Tochter* observations sur le rapport des mss. entre eux ; Wolfram von Zingerle, *Zum Roman de la Dame à la lycorne* : observations portant principalement sur les textes lyriques. — P. 18-25, Meyer-Lübke, *Histor. Grammatik der franz. Sprache* (Behrens : surtout des observations de détail). — P. 25-27, Herford, *Die lateinischen Proparoxytona im Altprovenzalischen* (Huber). — P. 27-31, *Revue de dialectologie romane*, n° 1 et *Bulletin de dialectologie romane*, n° 1 (Huber). — P. 31-42, Dosdat, *Die Mundart des Kantons Pange* (Callais). — P. 47-48, Settegast, *Antike Elemente im afz. Merowingerzyklus nebst einem Anhang über den Chevalier au lion* (Golther : opinions tout à fait contestables, rapprochements superficiels et sans fondement). — P. 49-59, Boje, *Ueber den altfranzösischen Roman von Bueve de Hamtone* (Brugger : reconstruction insuffisamment justifiée de l'archétype ; réserves sur la façon dont a été institué le parallèle de *Bueve* avec les autres œuvres de la littérature française ; observations sur la critique des divers motifs ou épisodes). — P. 59-60, Margaret Shove Morriss, *The authorship of the De Ortu Waluuanii und the Historia Meriadoci* (Brugger). — P. 60-70, Rechnitz, *Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der chançon de Guillelme* (Schulz : réserves sur la nature du poème et la rigueur logique de son développement ; examen des données géographiques ; nouvelles corrections au texte). — P. 108, *Miszellen* : W. Horn, *bigre, huile ;* Behrens, *ningle* (fille de joie). — P. 133-135, *Die romanischen Literaturen und Sprachen mit Einschluss des Keltischen* von H. Zimmer, K. Meyer, L. Stern, H. Morf, W. Meyer-Lübke (Stengel : signale particulièrement l'étude de Morf sur les littératures romanes ; cf. *Rom.*, XXXVIII, 171. — P. 135-137, Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes* (Niedermann : observations sur plusieurs des formes étudiées par l'auteur). — P. 137-141, Aron, *Das hebräisch franz. Glossar der Leipziger Universitätsbibliothek* (ms. 102) ; A. Darmesteter, *Les gloses françaises de Raschi dans la Bible*, notes de L. Brandin et introduction de J. Weill (W. Meyer-Lübke : insiste sur la parenté étroite du ms. de Leipzig et de celui de Paris ; souhaite la publication intégrale du premier ; relève quelques explications erronées de Brandin). — P. 141-142, Berthon et Starkey, *Tables synoptiques de phonologie de l'ancien français* (Jordan). — P. 143-148, Callais, *Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray* (Huber : cf. ci-dessus, p. 422). — P. 154-156, Melchior, *Der Achtsilber in der altfranzösischen Dichtung mit Ausschluss der Lyrik* (Stengel : quatrième partie, intéressante, sur la constitution interne de l'octosyllabe). — P. 156-161, Beck, *Die Melodien der Troubadours* (Stengel : critique de ce livre au point de vue philologique). — P. 161-165, Aubry, *Recherches sur les « Tenors » français dans les motets du treizième siècle* ; Aubry et Gastoué, *Recherches sur les « Ténors » latins dans les*

motets du treizième siècle d'après le ms. de Montpellier, bibl. univ., 196 (Stengel). — P. 165-169, Anglade, *Les troubadours* (O. Schultz-Gora : trouve aisément beaucoup à reprendre dans ce livre de vulgarisation). — P. 169-184, *La Chevalerie Vivien*, p. p. A. L. Terracher (Schulz : conteste à l'édition de M. T. le qualificatif de « critique » ; préfère le titre traditionnel de *Covenant* à celui de *Chevalerie* ; discute certaines observations faites antérieurement par M. T. sur sa dissertation *Handschriftenverhältnis des Cov. Vivien* et propose des corrections au texte). — P. 185-191, *Le Roman de la Dame à la Licorne et du Biau Chevalier au Lyon*, hgg. von Gennrich (Rechnitz : remarques sur le texte). — P. 192-196, Huon le roi de Cambrai, *La vie de Saint-Quentin*, p. p. Langfors et Söderhjelm (Stengel : diverses observations sur la langue, l'attribution, le texte du poème, et sur le glossaire de l'édition). — P. 196-198, *Le Mistère de Saint Quentin*, p. p. Chatelain (Cohen; cf. *Rom.*, XXXVIII, 477). — P. 198-200, Guillaume de Machaut, *Poésies lyriques*, p. p. Chichmaref (Jordan : indique comment cette édition peut offrir de l'intérêt à côté de celle de Hoepffner ; cf. *Rom.*, XXXVIII, 461). — P. 201-202, G. Doutrepont, *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne* (Küchler).

A. Jeanroy, Edm. Faral.

Bulletin de la Société des anciens textes français, XXXIV, 1908. — P. 45-56, P. Meyer, *Chansons latines et françaises*. Pièces accompagnées de la musique, qui sont écrites sur un grand feuillet de parchemin, relié dans un volume de la collection Grenier, à la Bibliothèque nationale. Ce fragment est très intéressant, et il est bien regrettable que le reste du recueil soit perdu, car on ne connaît aucun chansonnier du même genre. Deux pièces surtout sont à remarquer : l'une, le n° VI, en vers rythmiques (*a a b c c b*), dans laquelle sont énumérés les noms de vingt auteurs, à la fois poètes et musiciens, dont quelques-uns seulement sont connus d'ailleurs ; l'autre (n° VII), qui est française, est une chanson de chasse, dont il serait très précieux de publier la musique. Il est dommage que la fin de cette pièce, dont on ne connaît pas d'autres exemples, soit incomplète, le bas du feuillet étant coupé.

XXXV, 1909. — P. 46-60, P. Meyer, *Notice d'un ms. de l'Image du Monde* (B. N. fr. 14961) *contenant une interpolation provençale*. C'est un ms. de la seconde rédaction. Il n'a pas beaucoup d'importance pour le texte, car on en a de meilleures copies, mais l'interpolation provençale, tirée d'Isidore (*Étym.* XIII), est intéressante.

CHRONIQUE

Le 23 mai, M. Alfred Nutt, libraire-éditeur à Londres, bien connu par ses travaux sur la littérature des langues celtiques, est décédé, à l'âge de cinquante-trois ans, par suite d'un accident douloureux. Il avait beaucoup contribué, comme éditeur et comme savant, au progrès de la connaissance des légendes arturiennes. L'un des premiers, il avait mis hors de doute l'origine celtique des romans du Saint Graal et de Perceval. Ses *Studies on the Legend of Holy Grail* (1888), ont été appréciées par G. Paris (*Rom.*, XVIII, 588). Nous avons encore signalé ses recherches sur le « voyage dans le pays des vivants » (*The voyage of Bass to the Land of the Living* 1895-7), qui se rattache à la légende de saint Brendan (cf. *Rom.*, XXV, 157 ; XXVI, 629). Citons encore ses *Celtic and mediæval Romances* (1899), ses *Legends of the Holy Grail* (1902), etc. Il avait aussi publié divers travaux sur les traditions populaires. En ce moment même paraît sa dernière publication, son introduction à une édition de l'ouvrage de Matthew Arnold, *The Study of celtic Literature*, augmentée de nombreuses notes (1910). A bien des égards la mort de M. Nutt est une perte très regrettable. — P. M.

— Il me sera permis de dire quelques mots sur mon vieil ami Fr. J. Furnivall, décédé à l'âge de 85 ans, le 2 juin dernier. Sans doute la *Romania* n'est pas qualifiée pour apprécier des travaux relatifs à la littérature anglaise, mais il faut dire que Furnivall, s'étant occupé surtout de l'époque ancienne, n'avait pu manquer d'étudier aussi la littérature française, dans les parties que les écrivains anglais ont imitées ou traduites. Il y a déjà cinquante ans qu'il s'était mis courageusement à éditer des œuvres françaises qui intéressaient particulièrement l'Angleterre et que nos compatriotes négligeaient. C'est ainsi qu'il publia, en 1861-1864, le *Saint Graal* et la *Quête du Graal* pour le club Roxburghe, et, pour la même Société, en 1862, le *Manuel de péchés* de Waddington, en même temps que les versions anglaises (celles de Lovelich et de Robert of Brunne) des originaux français[1]. Mais Furnivall était autre

1. Longtemps après, Furnivall publia de nouveau, mais très retouchées, ces éditions du club Roxburghe. Nous avons annoncé ici, XXXII, 479, et XXXIII, 142, l'édition de Robert of Brunne, avec l'original de William de Waddington, mais le troisième fascicule, qui devait terminer l'ouvrage, n'a pas été terminé.

chose qu'un bibliophile. Il ne goûtait pas les livres rares et coûteux que les savants ne pouvaient guère se procurer. Aussi, dès qu'il fut parvenu à se faire connaître par ses premiers écrits, il fonda, en 1864, la Société des anciens textes anglais (*Early english Text Society*) qu'il dirigeait encore au moment de sa mort et dont il a publié lui-même une trentaine de volumes. C'était une entreprise difficile et hasardeuse. Il fallait trouver les collaborateurs, qui, à ce moment, étaient assez rares, en Angleterre, et surtout des souscripteurs qui n'ont jamais été aussi nombreux qu'il l'eût désiré. Furnivall était plein d'enthousiasme. C'est pour la patrie anglaise qu'il recommandait sa Société. Il se lamentait de ne pouvoir, faute de fonds, publier assez de vieux textes, et, au besoin, il payait de sa poche, bien qu'il ne fût pas riche. Parfois, heureusement, il obtenait des dons généreux qui remettaient à flot la Société La E. E. T. S. ne fut guère connue en France, bien que la *Revue critique* l'ait signalée dès 1866. G. Paris et moi conçûmes dès lors la pensée d'une société du même genre pour le français. Mais bien des années devaient s'écouler avant que la Société des anciens textes français eût pris forme. Quand elle fut créée, Furnivall en fut heureux, et, le premier, il s'y inscrivit. Furnivall, toujours ardent pour la littérature anglaise à toutes les époques, fonda bien d'autres sociétés : *Chaucer Society* (1868) qui contient diverses publications relatives à la littérature française, la *Ballad Society* (1868), la *Shakespeare Society* (1874), et, en vue de recherches plus modernes, la *Browning Society*, la *Shelley Society*. Ces entreprises, un peu trop rapprochées et toutes dirigées par la même personne, se nuisirent parfois, et toutes ne purent pas être conduites à bonne fin, sauf cependant la *Chaucer Society*, qui était un supplément de l'E. E. T. S., qui donna à peu près complètement tous les manuscrits importants de Chaucer et bon nombre de textes latins, anglais, français qui se rapportent au même poète. En somme, Furnivall n'était pas, à proprement parler, un philologue, et il est vrai de dire que ses préfaces ne montraient pas toujours une connaissance suffisante de l'histoire générale de la littérature. Mais il était soigneux et exact : ses éditions peuvent être utilisées avec confiance. C'était d'ailleurs un homme modeste et obligeant, toujours disposé à fournir à ses confrères tout ce qu'il avait de renseignements. Dans le domaine littéraire auquel il s'était voué, il a fait, personnellement, beaucoup de bon travail, mais il a rendu peut-être plus de services par l'influence qu'il a exercée sur ses contemporains. — P. M.

— M. Armand d'Herbomez, sorti de l'École des Chartes en 1878, qui fu pendant quelque temps archiviste des Basses-Pyrénées, est mort le 9 juillet 1910, à l'âge de cinquante-huit ans. Il a publié, en 1881, une *Étude sur le dialecte du Tournaisis* dont il a été rendu compte dans la *Romania*, XI, 140. Il est l'auteur d'autres travaux historiques concernant l'histoire de Tournai.

— M. Léopold Delisle est mort le 22 juillet. Il était né à Valognes, le 24 octobre 1826. Entré à la Bibliothèque nationale, le 1er novembre 1852, au département des manuscrits, il fut nommé, en 1874, administrateur de la

Bibliothèque, et mis à la retraite en février 1905. Il ne peut être question d'énumérer ici, même sommairement, les innombrables écrits que M. Delisle a publiés depuis sa sortie de l'École des Chartes, en 1847, jusqu'à son dernier jour : ses seuls travaux concernant la littérature du moyen âge, et qui, par conséquent, nous intéresseraient particulièrement, exigeraient ici plusieurs pages. D'ailleurs une excellente bibliographie de ses publications lui fut offerte le jour (5 novembre 1902) où fut célébré solennellement le cinquantenaire de son entrée à la Bibliothèque[1] en 1852. Si variées qu'aient été ses études, on peut dire qu'elles ont été pour la plupart en rapport avec l'établissement où il a travaillé et vécu pendant plus d'un demi-siècle. Jusqu'en 1852, il s'était intéressé surtout à l'histoire diplomatique de la France, et plus particulièrement à celle de la Normandie. Son ambition — il l'a dit lui-même en ses « souvenirs de jeunesse » publiés il y a peu d'années[2], — eût été d'obtenir l'administration d'un dépôt d'archives départementales en Normandie, et ce n'est guère qu'en 1905, après avoir quitté la Bibliothèque, qu'il reprit ses travaux sur la Normandie, qu'il avait commencés il y a près de soixante ans[3]. Dès qu'il entra au département des manuscrits, toute son activité fut donnée à sa fonction. Sous la direction de Guérard (conservateur des manuscrits en 1852, mort en 1854), il entreprit une série de travaux très absorbants et souvent très pénibles, devant lesquels ses collègues et ses prédécesseurs avaient reculé. Il y avait, au département, une masse de documents variés, anciens parchemins, papiers des derniers siècles, qui, n'étant ni reliés ni même classés, ne pouvaient être communiqués. Quant aux livres manuscrits postérieurs au catalogue imprimé en 1744, ils étaient imparfaitement classés et catalogués. M. Delisle se mit courageusement à la besogne. Sans parler de nombreux classements et inventaires qui n'ont pas été publiés, il rédigea et imprima de 1863 à 1871, dans la *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, l'inventaire des manuscrits latins formant suite au catalogue de 1744 (nos 8823 à 18613). C'était, comme le dit modestement le titre, un simple inventaire, mais plus précis et plus riche que ne l'étaient ordinairement les catalogues de manuscrits qu'on possédait jusque là. Le catalogue détaillé du fonds latin, contenant les informations paléographiques et bibliographiques que comporte la science actuelle, est une œuvre ardue qui doit être réservée à l'avenir.

En même temps M. Delisle recherchait attentivement tout ce qu'il pouvait recueillir tant sur l'histoire de la Bibliothèque depuis son origine, au XVIe siècle, que sur les collections antérieures dont la Bibliothèque nationale

---

1. *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*, par Paul Lacombe. Paris, impr. nat., 1902. In-8o, XXXVIII-511 p. (1889 numéros).

2. Dans ses *Recherches sur la librairie de Charles V* (1907), p. XIV.

3. L'introduction au *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie* (publication de l'Académie des inscriptions), a paru l'an dernier ; le *Recueil* même est très avancé et sera prochainement mis sous presse.

s'est enrichie peu à peu. C'est ainsi qu'il forma son grand ouvrage, le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque* (4 vol., 1868-1881). Ses recherches, n'eurent pas seulement un intérêt d'érudition : elles permirent à nos établissements publics de revendiquer une quantité de livres infiniment précieux qui avaient été odieusement volés par certains de ceux même qui avaient le devoir de veiller à leur conservation. Lorsqu'en 1865, les catalogues des collections du comte d'Ashburnham furent, pour la première fois, portés en France, M. Delisle put montrer qu'un grand nombre de manuscrits, presque tous français et d'une grande valeur, vendus à Lord Ashburnham par Barrois, avaient été volés à la Bibliothèque, entre 1840 et 1848. Et lorsqu'en 1883, les collections de Lord Ashburnham furent mises en vente, M. Delisle fut en état de prouver à quel point nos bibliothèques françaises avaient été mises au pillage par Libri, comme par Barrois, et peut-être par d'autres encore. Les douloureuses découvertes de Delisle eurent un grand retentissement dans tout le monde scientifique, car certains prétendaient encore que c'était à tort que Libri avait été condamné par contumace en 1850.

Lorsque M. Delisle mena cette célèbre campagne, il était déjà, depuis près de dix ans, administrateur de la Bibliothèque, mais en réalité il continuait à diriger le département des manuscrits, qui pendant longtemps encore eut besoin de ses soins. Il continua à publier des catalogues, notamment celui des acquisitions latines et françaises, de 1875 à 1891. C'était un travailleur acharné. Jamais il ne perdait un instant : même lorsque des collègues ou des visiteurs lui parlaient, il trouvait moyen de leur répondre tout en travaillant. Il faisait à lui seul la besogne de plusieurs, et c'était nécessaire. Lorsque j'entrai, en 1863, à la Bibliothèque, pour rédiger le catalogue des manuscrits français, il y avait au département environ dix employés de divers rangs. Trois ou quatre seulement travaillaient aux classements et au catalogue, notamment M. de Wailly, M. Delisle et un employé des manuscrits orientaux, M. Zotenberg ; les autres travaillaient poureux ou lisaient le journal. Fort heureusement cet état a changé depuis.

Dès que M. Delisle fut amené, par ses fonctions, à s'occuper du département des imprimés, il s'intéressa aux vieux livres, et sut bientôt traiter les questions de bibliographie avec sa maîtrise habituelle. Il suffit de rappeler son inventaire des livres imprimés sur vélin de la Bibl. nat., comme supplément à l'ancien catalogue de Van Praet (1877) et son « Instruction pour l'inventaire des incunables » (1881), qui vient d'être imprimée chez Champion. Peu après, l'étude des origines de l'imprimerie, l'intéressa tout autant que les anciens manuscrits, et tout récemment encore, après avoir quitté la Bibliothèque il se plaisait à faire connaître, dans le *Journal des Savants*, les dernières publications de l'Allemagne ou de l'Angleterre sur les incunables. C'est ainsi que ses connaissances croissaient à mesure que ses fonctions lui imposaient le devoir de s'appliquer à de nouvelles études. On pourra se demander si sa préférence allait à la paléographie, à la diplomatique, ou

encore à la bibliographie. Pour moi, qui l'ai connu pendant cinquante ans, et qui, pendant quarante ans au moins, ai travaillé près de lui, dans les sociétés savantes, dans les conseils et les comités, où son avis était toujours prépondérant, je dirai que M. Delisle faisait bien tout ce qu'il faisait. Outre qu'il jouissait d'une puissance de travail tout à fait exceptionnelle, il avait le don de s'intéresser à tous les sujets qui se rapportaient à ses fonctions, et, rare qualité, il ne parlait jamais que des questions qu'il avait approfondies. Il a bien employé sa vie. — P. M.

M. Ernest Martin, professeur de langues germaniques à l'Université de Strasbourg, est décédé le 15 août dernier. De bonne heure il s'était appliqué à l'ancienne littérature française et il publia des textes véritablement importants de la vieille poésie. Ses éditions méritent l'estime, surtout si on considère l'époque où elles furent mises au jour. Sa première publication fut le *Besant de Dieu* de Guillaume le Clerc de Normandie (1869), dont G. Paris a fait un compte rendu intéressant dans la *Revue critique* (1869, 2e semestre, p. 55). Toutes les autres éditions françaises de Martin se rattachent par quelque côté à la littérature allemande du moyen âge : *Fergus* (1872), et surtout le *Roman de Renart* (1882-1887), qui certainement devra quelque jour être refaite, mais qui ne représente pas moins une œuvre considérable et très méritoire. — P. M.

— Le 31 août, M. Pierre Aubry, bien connu par ses études sur la musique du moyen âge, est décédé à Dieppe, à la suite d'un triste accident. Né en 1874, il était sorti de l'École des Chartes en 1898 ; sa thèse, qui n'a pas été publiée, était intitulée : *La philologie musicale des trouvères*. Il avait obtenu, en 1901, la seconde mention au concours des Antiquités de la France (Académie des inscriptions) pour l'édition des proses d'Adam de Saint-Victor qu'il avait publiée avec M. l'abbé Misset (voir *Romania*, XXX, 477). Il s'occupait plus spécialement de la musique des trouvères. Rappelons seulement les *Lais et Descorts français*, publiés en collaboration avec MM. Jeanroy et Brandin (voir *Romania*, XXXI, 476) ; *La chanson populaire ; la musique et les musiciens d'église* (*Romania*, XXXVI, 149), etc. Il avait commencé, à la librairie Geuthner, avec M. Jeanroy, une publication en fac-similé du chansonnier français de l'Arsenal (n° 5198) qui sera continuée. Déjà les cinq premiers fascicules ont paru.

— M. Hermann Breymann, professeur à l'Université de Munich, est décédé le 6 septembre dernier à l'âge de 67 ans. Nous l'avions connu, G. Paris et moi, à Paris, vers 1865. De plus, je l'avais souvent rencontré en Angleterre, où il était *lecturer* pour le français à Owens College, à Manchester. Il publia, vers ce temps, une petite grammaire française, en anglais, qui est vraiment bien comprise (*A french grammar based on philological principles*, London, 1874). Depuis, devenu professeur à l'Université de Munich (1875), il composa en allemand une grammaire française et divers écrits plus spéciaux sur le français, qui ont été, pour la plupart, mentionnés dans la *Romania* (XII,

142; XIV, 174; XV, 643). Il s'était aussi beaucoup occupé de phonétique générale (voir *Romania*, XIV, 174; XXVI, 160), et avait étudié, surtout en ces derniers temps, la littérature espagnole (*Calderon-Studien*, 1905). — Breymann était l'un des derniers élèves de Diez : il avait publié sur son ancien maître, en 1877, une intéressante conférence (*Romania*, VII, 479), et réuni en volume ses opuscules (*Fr. Diez, Kleinere Arbeiten u. Recensionen*; cf. *Romania*, XII, 364). Alors qu'il était à Manchester, Breymann avait eu le désir d'éditer quelque texte en ancien français. Je lui conseillai de publier la *Dîme de Pénitence*, de Jean de Journi, que j'avais fait connaître très peu de temps avant (en 1865), lui offrant de revoir ses épreuves. Malheureusement, la Société littéraire de Stuttgart laissait peu de temps aux éditeurs pour corriger les épreuves, de sorte que Breymann ne put profiter de mon offre, et dut faire sans aide et trop vite un travail qui était pour lui un peu neuf. L'édition, qui parut en 1875, ne fut pas appréciée et fut regrettée par l'auteur lui-même. Breymann réussissait mieux dans l'enseignement des langues. Il savait parfaitement le français et l'anglais. C'était d'ailleurs un homme très sympathique. — P. M.

— Nous venons d'apprendre la mort subite (18 septembre) d'un des romanistes les plus distingués de l'Amérique, le prof. John E. Matzke, de l'Université Stanford (Californie). Né à Breslau, en 1862, mais établi très jeune en Amérique, il avait publié, en 1890, en allemand, mais dans un recueil américain, son premier mémoire sur l'*l* mouillée en ancien français, qui fut apprécié ici même par G. Paris (XIX, 494). C'était encore un travail de début. Mais Matzke a mis au jour des écrits plus recommandables. Outre quelques dissertations sur des particularités de phonétique française (voir *Rom.*, XXXIV, 143; XXXVII, 180), il faut surtout relever ses éditions des *Lois de Guillaume le Conquérant* (voir *Rom.*, XXIX, 153) et les *Œuvres de Simund de Freine* (Société des anciens textes français, 1909). Ayant dû surveiller de très près cette publication en qualité de commissaire responsable, ayant même dû reviser les épreuves avec lui, lorsqu'il était à Paris, il y a deux ans, j'ai eu l'occasion d'apprécier l'intelligence et le soin avec lesquels il préparait l'édition de textes difficiles et compliqués. Il avait commencé (*Romania*, XXXVI, 470) une nouvelle édition du *Châtelain de Couci* : c'est le même sujet que G. Paris avait annoncé, avec M. G. Raynaud, peu de temps avant sa mort (*Romania*, XXXI, 166). La mort de M. Matzke est, pour nos études, et pour nous personnellement, une perte très regrettable. — P. M.

— M. l'abbé J.-B. Cerlogne, bien connu par sa *Petite grammaire du dialecte Valdôtain* (1893) et par diverses publications populaires en dialecte de la vallée d'Aoste (voir *Rom.*, XXII, 631), est décédé le 6 octobre dernier, à l'âge de 85 ans.

— Nous avons annoncé, dans notre précédent fascicule (p. 411), qu'on avait retrouvé les comptes consulaires de Grenoble, perdus depuis le temps où des extraits en avaient été publiés (de 1841 à 1844) par Pilot, l'ancien archi-

viste de l'Isère. Les registres contenant ces comptes ont été saisis dans les papiers de Pilot fils, archiviste adjoint, décédé récemment. Nous venons d'apprendre que ce curieux document doit être prochainement édité par M. J. Ronjat. Nous savons aussi que M. J. Ronjat espère terminer et publier le dictionnaire patois du Dauphiné septentrional sur lequel l'abbé Devaux avait travaillé pendant de longues années.

— Le numéro d'avril de *The english historical review* (t. XXV, pp. 303-306) contient un intéressant article de M. John Charles Fox intitulé : *Marie de France*. L'auteur émet sur la personne de Marie de France et sur sa condition, une hypothèse nouvelle. M. Fox remarque qu'une fille naturelle de Geoffroy Plantagenet, nommée Marie, fut abbesse de Shaftesbury. Elle est mentionnée comme abbesse de ce monastère et comme sœur du roi Henri II dans une charte de 1181. Plus tard, dans deux chartes de Jean, l'une non datée, mais antérieure à son avènement, l'autre datée de la septième année de son règne (1205), elle est appelée par ce prince, fils de Henri II, *carissima amita mea*. Marie était encore abbesse de Shaftesbury, dix ans après, comme le prouve une charte de 1252 qui rappelle, selon toute probabilité, les événements de l'année 1215. En septembre 1216, la garde de l'abbaye passa au prieur de Wareham, et à partir de ce moment le nom de Marie n'apparait plus. M. Fox pense que l'abbesse Marie pourrait bien être la même personne que la poétesse Marie de France. Cette hypothèse a, comme le fait valoir M. Fox, une certaine valeur explicative. Elle expliquerait que Denis Piram donne à Marie le titre de Dame ; que Marie ait été liée avec de hauts personnages, « un noble roi », Henri II, et le « comte Guillaume », le fils naturel de Henri II, maître du château de Salisbury, voisin de Shaftesbury, qui aurait donné des terres à l'abbaye (bien qu'il paraisse avoir voulu, vers 1215, lui imposer certaines charges), et qui eut peut-être une fille, Agnès Lungspe, élue abbesse du même monastère en 1243 ; que Marie, religieuse, ait entrepris le *Purgatoire de Saint Patrice* en l'honneur de Dieu et pour le profit des laïques ; enfin que Marie ait traduit les « fables d'Alfred », qui était le fondateur de Shaftesbury. Que le roi Alfred soit vraiment l'auteur du texte anglais suivi par Marie de France, c'est un point fort contestable (voir G. Paris, dans *Journ. des Sav.*, 1885, p. 43) ; mais il suffit qu'on le lui ait attribué pour qu'une abbesse de Shaftesbury ait pu avoir l'idée de le traduire. — E. Faral.

— Nous avons reçu le n° 13 des *Radcliffe College Monographs* (Boston et Londres, Ginn and C°, 1910). C'est un élégant volume de 170 pages, dédié à Miss Agnès Irwin, dont le portrait figure au frontispice et qui a pour titre : *Studies in English and comparative Literatur*. Naturellement, il est l'œuvre d'une phalange exclusivement féminine ; toute galanterie à part, il fait honneur au Radcliffe College et à sa doyenne. Des huit mémoires qui le composent, nous ne signalerons ici que ceux qui rentrent peu ou prou dans notre cadre : p. 13-23, L. A. Paton, *The story of Vortigern's Tower, an analysis* ; p. 25-26, A. Blount, *An Arthurian onomasticon* (simple note annonçant

l'achèvement sur fiches, déposées à la bibliothèque de l'Université Harvard, d'une table générale des noms propres du cycle d'Arthur) : p. 27-50, G. Schoepperle, *The island combat in « Tristan »* (intéressants rapprochements, où se déploie l'érudition de notre collaboratrice) : p. 51-73, C. A. Harper, *A comparison between the Breme and Chester plays of « Abraham and Isaac »* (on y cite non seulement le *Mystère du Viel Testament*, mais un *auto* espagnol). — A. Th.

— Le t. V des *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, qui vient de paraître, est dédié à M. Werner Söderhjelm (portrait en tête du volume). Parmi les cinq mémoires qu'il contient, il y en a trois qui rentrent dans notre cadre : p. 233-374, O. J. Tallgren, *Sur la rime italienne et les Siciliens du XIIIe siècle* ; p. 375-478, A. Wallensköld, *La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes* ; p. 479-504, A. Langfors, *Notices sur deux livres d'heures enluminés du XVe siècle appartenant à Mme la baronne Edward Hisinger*.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a désigné M. A. Thomas pour remplacer M. L. Delisle dans la commission chargée de rédiger l'*Histoire Littéraire de la France*. La commission est actuellement composée, par ordre d'ancienneté, de MM. P. Meyer, P. Viollet, N. Valois, A. Thomas.

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, en septembre dernier, pour l'exercice 1910, *Le jardin de plaisance et fleur de rethorique*, reproduction en facsimilé de la première des éditions faites pour Antoine Vérard, vers 1501. De cette édition on ne connaît que deux exemplaires, l'un et l'autre appartenant à la Bibliothèque nationale, et tous deux incomplets, car il manque à l'un une trentaine de feuillets et à l'autre un. La publication de la Société donnera, naturellement, le texte complet. Il était essentiel de conserver et même de multiplier, par un procédé mécanique, un livre infiniment rare et qui, étant fréquemment feuilleté, ne pouvait manquer de s'user peu à peu.

— L'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont, ou du moins la partie cartographique de cette belle œuvre, vient de se terminer avec le 35e fascicule, qui porte à 1920 le total des cartes. Ce fascicule contient ce qu'on pourrait appeler l'*Atlas C*. Il peut, à ce propos, n'être pas inutile de rappeler à nos lecteurs comment se divise l'*Atlas linguistique*.

Une première série de 1421 cartes de la France entière (cartes simples ou doublées en largeur) nous donne par ordre alphabétique d'ABEILLE à VRILLE, des mots recueillis dans toutes les parties de la France ; ces cartes sont numérotées de 1 à 1421. — Une seconde série de 326 cartes de la France méridionale (cartes simples ou doublées en largeur) nous donne par ordre alphabétique, de S'ARRÊTER à VOUS AUTRES, des mots recueillis, surtout au sud d'une ligne allant de la Vendée au Jura ; les formes plus ou moins nombreuses recueillies pour ces mots au nord de cette ligne sont ajoutées en exergue ; ces demi-cartes sont numérotées, à la suite des cartes de la pre-

mière série (*Atlas général*), de 1422 à 1747, et, pour les retrouver ou les citer, leur numéro peut suffire : toutefois pour les distinguer des cartes entières de la première série, l'on a fait précéder leur numéro d'ordre de l'indice *B*. — La troisième série comprend 173 cartes du quart sud-est de la France (simples ou doublées en largeur) qui nous donnent par ordre alphabétique, d'ABRICOT à VOLER, des mots recueillis surtout au sud de la ligne indiquée plus haut et à l'est d'une autre ligne allant du Cher à l'Ariège, avec en exergue des formes plus ou moins nombreuses recueillies dans d'autres parties de la France : ces cartes sont à leur tour numérotées, à la suite des cartes de l'*Atlas B*, de 1748 à 1920, mais leur numéro d'ordre est précédé de l'indice *C*.

Cette division de l'*Atlas linguistique* en trois séries provient de ce que le travail d'enquête n'a fait qu'exciter l'ardeur et la curiosité de MM. Gilliéron et Edmont : leur questionnaire, déjà considérable au début, puisqu'il a permis de dresser plus de 1400 cartes totales, s'est accru au fur et à mesure de mots nouveaux, qui n'ont pu être demandés dans les premiers mois de l'enquête : ces mots sont devenus de plus en plus nombreux lors des enquêtes méridionales faites plus tardivement.

Il y aurait quelque difficulté à se rappeler à quel chiffre, dans la numérotation continue des trois séries, commence l'*Atlas B* ou l'*Atlas C*, et cependant il peut être utile de savoir à chaque moment si l'on a affaire à une carte entière, à une demi-carte meridionale ou à un quart de carte du sud-est : il faut donc recommander l'emploi des indices devant le numéro d'ordre, des cartes. Ainsi, la carte 287 est une carte générale qui nous donne les représentants du mot CIL pour toute la France. *B* 1503 nous donne seulement les équivalents méridionaux de CIGUË, *C* 1791 nous donne seulement les équivalents de CIME dans le sud-est (sauf additions possibles en exergue).

Une note jointe au 35e et dernier fascicule annonce la prochaine publication de la *Table de l'Atlas*. En fait, ce n'est pas seulement la table alphabétique complète des formes ou types contenus dans leurs 1920 cartes que nous donneront MM. Gilliéron et Edmont. Le volume complémentaire, actuellement en cours d'impression, contiendra, outre cette table très considérable et les documents de l'enquête (points explorés, sujets interrogés, questionnaire, etc.), une masse de matériaux pour lesquels on a jugé inutile de dresser des cartes, tableaux morphologiques, mots recueillis sur un nombre restreint de points, etc. Nous souhaitons la prompte apparition de ce volume complémentaire qui rendra plus facile et plus fructueuse l'utilisation d'une œuvre dont la science française peut légitimement s'enorgueillir. — Mario ROQUES.

Livres annoncés sommairement :

Eructavit, an old french metrical paraphrase of psalm XLIV, published from all known manuscripts and attributed to Adam de Perseigne, by F. Atkinson JENKINS. Dresde, 1909. In-8, XLV, 128 pages (*Gesellschaft*,

zur romanischen Literatur, Band 20). — Voilà un poème bien peu intéressant. Il est difficile d'imaginer une composition aussi pénible, aussi embarrassée d'idées subtiles et d'explications invraisemblables. Les écrits de ce genre sont ordinairement rédigés en latin. Cependant cet ingénieux commentaire du psaume XLIV a trouvé de nombreux lecteurs : on n'en connaît pas moins de 14 mss., que M. Jenkins a patiemment étudiés et classés, et l'édition est, en somme, faite avec compétence. C'est un travail très estimable. Il est juste de dire qu'il avait paru, sur le même sujet, une dissertation intéressante qui avait, jusqu'à un certain point, préparé le travail (cf. *Romania*, XXXVII, 484). Çà et là, j'aurais toutefois quelques observations à présenter. M. J. affirme que le ms. B. N. fr. 2094 a été écrit « probablement dans le Mâconnais ». Il faudrait en donner la preuve ; les formes *delivre*, *drisbi*, *ovrime* (citées p. XXXVI), se retrouvent plus au nord, chez Macé de la Charité (voir G. Paris, *Hist. litt.*, XXXI, 270). M. J. pense que le poème a été composé par le cistercien bien connu Adam, abbé de Perseigne. L'idée est ingénieuse, mais je la crois peu probable. Le texte, si j'en juge par ce que j'en ai lu, paraît bien établi : cependant le subj. *ravisset*, v. 131, est bien invraisemblable, d'autant plus que les variantes fournissent une meilleure leçon du vers. Il y a un glossaire, mais, ce que je désapprouve absolument, les mots n'y sont accompagnés d'aucune explication. — P. M.

Chansonnier Viviens, facsimile phototypes of the Sancti Bertini manuscript of the Bibliothèque municipale of Boulogne-sur-Mer, with an introduction and notes, by Raymond Weeks. Published by the University of Missouri. 1909. In-4°, 112 p. et 24 planches. (Volume faisant partie d'une série intitulée : *The University of Missouri Studies*, edited by W. G. Brown.) — Bien que ce volume soit daté de 1909, il n'a été publié qu'à la fin de l'automne. M. Weeks voulait attendre la fin de l'édition de la *Chansonnier Viviens* de M. Terracher (voir *Romania*, XXXVIII, 630). Cette publication ayant été retardée, M. W. s'est décidé à mettre au jour son volume. Le fac-similé de la *Chansonnier* servira utilement à l'enseignement de la paléographie française dans les universités d'Amérique, et sans doute ailleurs ; le texte est particulièrement utile, non seulement à cause de sa valeur, mais aussi à cause de l'écriture, parce que le ms. est daté (1291). L'introduction laisse de côté, pour le présent, les questions générales que soulève le poème, et traite spécialement de la question des manuscrits. — P. M.

Dante Alighieri, his life and works, by Paget Toynbee with sixteen illustrations. Fourth edition, revised and considerably enlarged. Methuen and Co. London, (1910). In-8°, XIV-316 pages. — On a recommandé ici même (*Romania*, XXXI, 648) la première édition (1902) de cet excellent petit livre : on ne peut que constater les améliorations que l'auteur a introduites dans la nouvelle édition. La bibliographie est très augmentée et, ce qui est particulièrement à noter, la dernière partie de l'ouvrage, sur les

œuvres de Dante (pp. 158-261), a été entièrement refaite et très augmentée. Le succès de ce livre fait honneur non seulement à M. Paget Toynbee, connu d'ailleurs par bien d'autres ouvrages, mais encore aux pays britanniques, y compris les États-Unis, où Dante est lu et étudié par tant de lecteurs. Nous voudrions qu'on en pût dire autant de la France.

Villars. Ordonnances communales des XVIe et XVIIe siècles (1549-1699), par le Dr A. MAGNAN. Nice, impr. du Commerce, 1910. Gr. in-8°, 60 pages (Extrait de *Nice historique*, revue bi-mensuelle). — Les documents publiés par M. le Dr Magnan sont en provençal jusqu'en 1599. Ils manquent depuis cette époque jusqu'en 1647, époque à laquelle ils sont en italien. Nous savons qu'à Puget-Théniers, chef-lieu de l'arrondissement dont Villars dépend, les comptes communaux sont en italien depuis 1619. Les documents ont été communiqués à M. Magnan par feu H. Sappia, l'éditeur de la *Nice historique*, qui les avait trouvés parmi un amas de vieux papiers dans un ancien édifice connu sous le nom de « Château de Villars », ancienne propriété de la famille des Grimaldi. Si j'avais connu, en temps opportun, ces papiers, j'en aurais probablement publié quelques spécimens dans mes *Documents linguistiques du Midi de la France*, bien qu'ils n'aient pas une grande importance, car j'ai déjà mis au jour un assez bon nombre de documents du Comté de Nice. Les pièces éditées par M. le Dr M. m'ont paru bien copiées : la traduction cependant est parfois contestable : au moins eût-il été désirable d'expliquer par une note le sens de certains termes locaux. J'ajouterai qu'il eût été utile d'identifier certains noms de lieux qui ne figurent dans aucune carte. — P. M.

Gaston PARIS, *Mélanges de littérature française du moyen âge*, publiés par Mario ROQUES. Première partie, la littérature française au moyen âge. L'épopée, le roman. Paris, H. Champion, 1910[1]. In-8°, 331 pages. — Le recueil des *Mélanges linguistiques* de G. Paris (en quatre fascicules, 1906-1909, cf. *Romania*, XXXVII, 481) étant terminé, M. Roques commence les *Mélanges de littérature française du moyen âge*. Il y aura six sections : I, La littérature française du moyen âge : II, L'épopée : III, Le roman, IV, L'histoire : V, La poésie lyrique ; VI, La littérature du XVe siècle. Ce qui est publié ici sous le titre de « première partie » se compose des sections I et II et, en plus, d'une partie de la section III. M. Roques a vérifié soigneusement les chiffres, souvent inexacts, de G. Paris ; çà et là il a ajouté, entre [ ], des indications bibliographiques ou autres qu'il est toujours nécessaire d'introduire dans la réimpression d'un ouvrage déjà ancien.

Kristian VON TROYES *Cligès*. Textausgabe mit Variantenauswahl, Einleitung, Anmerkungen und vollständigem Glossar, hgg. von Wendelin FOERSTER. Dritte umgearbeitete und vermehrte Auflage. Halle a. S., Max Nie-

---

1. Par une différence qui ne semble pas justifiée, les exemplaires destinés à la Société de G. Paris ne contiennent pas le nom de l'éditeur.

meyer, 1910. In-12, XC-288 pages (n° 1 de la *Romanische Bibliothek*). — Le succès des « petites éditions » de Chrétien de Troyes est une juste récompense de l'effort ininterrompu que fait M. W. Foerster pour les rendre de plus en plus dignes de l'accueil si favorable qu'elles ont rencontré dès la première heure. On sait par quelle magistrale étude Gaston Paris a souhaité la bienvenue à la deuxième édition de *Cligès*[1], et l'on comprendra que je sois bref en parlant de la troisième[2]. Je n'y signalerai que ce qu'elle offre de nouveau : un choix judicieux de variantes pour les passages difficiles ou particulièrement intéressants ; un grand nombre de remarques sur la forme et sur le fond, dont plusieurs constituent un précieux supplément à la grande édition parue en 1884 ; un glossaire absolument complet et dont tous les articles comportent des renvois précis au texte du poème. L'introduction est beaucoup plus ample et divisée en neuf chapitres : les chap. 7 (langue de Chrétien) et 8 (uniformisation du texte) seront accueillis avec une reconnaissance particulière et par les étudiants et par les maîtres[3]. On remarquera, pages VII-IX, une longue note relative au poème de *Philomena* récemment publié par M. de Boer : M. W. Foerster, dont on ne peut contester la grande autorité en pareille matière, estime qu'il est peu vraisemblable que l'auteur de *Philomena*, qui se nomme *Crestien le Gois*, soit identique au célèbre Chrétien de Troyes. Le seul point acquis, déclare-t-il, c'est que *Philomena* est un texte oriental analogue à la *Vie de sainte Paule* et à la paraphrase en vers du psaume *Eructavit*. — A. Th.

Commentaire anonyme sur Prudence, d'après le ms. 413 de Valenciennes, par John M. Burnam, professeur à l'Université de Cincinnati. Paris, Picard, 1910. In-8°, 300 pages. — M. J.-M. Burnam est un dévot de Prudence. J'ai déjà rendu compte ici (*Romania*, XXXV, 123) de ses *Glossemata de Prudentio*, parus en 1906. Le volume actuel se compose : 1° d'une préface de quelques lignes, où l'éditeur affirme que le manuscrit de Valenciennes a été exécuté par un scribe Bas-allemand d'après un archétype Hiberno-saxon et que le commentaire doit être attribué à Remi d'Auxerre, en renvoyant à plus tard une « discussion détaillée » ; 2° du texte ; 3° d'un appendice où

---

1. Cette étude, morcelée dans cinq numéros du *Journal des Savants* de 1902, vient d'être réimprimée dans le premier fascicule (pp. 229-327) des *Mélanges de littérature française du moyen âge* de Gaston Paris, publiés par M. Mario Roques (Paris, Champion, 1910).

2. Matériellement parlant, la 3e édition a 102 pages de plus que la 2e ; malgré cela, la librairie Max Niemeyer a maintenu pour le petit *Cligès* le prix de 6 marks. L'impression a été surveillée avec soin et est pour ainsi dire parfaite.

3. Des perfectionnements et des additions analogues distinguent la 2e édition d'*Erec* de la 1re, et je tiens à corriger en passant ce qu'il s'est glissé d'inexact dans ce que j'ai dit ici même (*Romania*, XXXIX, 111) quand j'ai parlé des « très légères additions » de l'introduction et des « assez nombreuses fautes d'impression » du volume.

sont indiquées les sources de la plupart des gloses ou du moins les gloses similaires ; 4° de trois index pour les mots latins les plus rares, les mots grecs et les noms propres. En somme, excellente édition d'une œuvre du VIIIe siècle qui est intéressante pour la philologie classique, mais où il y a très peu à prendre pour la philologie romane. J'y relève cependant l'expression « folles vel *tecas* omnium leguminum » p. 14, n° 63 (cf. ital. dial. *teca* et gascon *teque* « cosse des légumes ») et cette définition du verbe *pruriire*, p. 39, n° 18 : « prurior (*sic*) est *scalpo* vel frico, unde pruritus dicitur *scalptura* » (cf. mes *Nouv. Essais*, p. 260 et 365, art. ISCAUPIR, et *Romania*, XXXVIII, 399, art. ÉCHERPIR). — A. TH.

Une pastorale basque. Hélène de Constantinople. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris par Albert LION. Paris, Champion, 1908. In-8°, 526 pages. — Ce gros volume est essentiellement une œuvre de philologie basque dont l'examen critique sortirait du cadre de la *Romania*, mais il est bon de le signaler ici à cause des chapitres I (*Cronique d'Elaine*, manuscrit du XVe siècle) et II (le roman en prose : *Histoire de la belle Heleine*). Dans le premier de ces chapitres, l'auteur analyse très longuement le ms. 685 de la bibliothèque de Lyon sans se douter que l'œuvre qu'il contient se retrouve dans d'autres manuscrits qui ont été l'objet de notices et de publications partielles (voir notamment un article de M. W. Söderhjelm dans les *Mém. de la Soc. néo-philologique de Helsingfors*, I, 32 et 8, où sont publiés des extraits du ms. Bibl. Nat. fr. 12482) ; il cherche à prouver, et il y réussit facilement, bien que ses arguments trahissent souvent une connaissance insuffisante de la philologie française, que le poème doit remonter au XIIIe siècle et appartenir à la région picarde. Dans le chapitre II est analysé plus brièvement le roman en prose d'après l'édition d'Épinal (1811), sans qu'aucune recherche y soit faite pour établir le rapport de cette rédaction souvent imprimée avec la mise en prose de Wauquelin qui remonte à 1448 (voir à ce sujet l'édition des *Œuvres poétiques de Beaumanoir* par M. H. Suchier, t. I, p, XXVIIJ). — A. TH.

Ch. DANGIBEAUD. *Sur l'orthographe du mot « Xainctes »*. La Rochelle, 1890 ; in-8°, 22 p. (extr. du *Bull. de la Soc. des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*). — Compilation méritoire, qui aurait gagné à être plus condensée, surtout si l'auteur était au courant des exigences de la philologie moderne. Il est singulier qu'il ne se doute pas de l'impossibilité absolue qu'il y a à expliquer l'*i* de *Saintes* sans faire appel à une forme latine avec un *c*, qu'elle soit due à l'étymologie populaire (influence irraisonnée de *sanctus*) ou à une autre cause, et qu'il puisse écrire qu'entre les graphies *Santonas* et *Sanctonas* « au point de vue phonétique pratique il n'existe aucune différence ». L'intrusion du *c* apparaît dans les signatures du concile d'Orléans, en 549, et elle est à peu près constante dans les manuscrits de Grégoire de Tours ; la graphie pédantesque par *x* au lieu d'*s* se constate au XIe siècle, mais elle ne devient fréquente qu'au XIIe. On sait qu'elle a sévi jusqu'à la fin du

XVIIIe, mais que *Saintes* et la *Saintonge*, plus sensés qu'*Auxerre* et *Bruxelles*, ont mis bas cette ridicule défroque pour revenir à leur costume primitif. M. D. aurait pu faire remarquer que la dernière syllabe de *Sanctones* (ou plutôt de l'acc. *Sanctonas*) n'a pas laissé de trace dans *Saintes*, tandis que l'*n* de *Lingonas* est représentée par *r* dans *Langres*. — A. Th.

E. Rolland. *Flore populaire*. Tome VIII. Paris, libr. commissionnaires, juillet 1910. In-8°, 218 p. — Ce volume paraît dans les mêmes conditions que les tomes XI et XII de la *Faune* (voir *Romania*, XXXIX, 424), c'est-à-dire par les soins de M. H. Gaidoz : Rolland n'avait donné le bon à tirer que des sept premières feuilles. Il contient les familles suivantes : oléinées, jasminées, strychnées, apocynées, asclépiadées, verbénacées, gentianées, sésamées, polémoniacées, menyanthées, convolvulacées, borraginées, solanées, antirrhinées, scrophulariées, rhinantacées, labiées. Les articles les plus étendus concernent les plantes suivantes : olivier, troène (Rolland persiste à imprimer *treène*, forme que je ne cesserai de combattre partout où je la trouverai ; cf. *Romania*, XXXIX, 246), frêne, pervenche, verveine, liseron, cuscute, jusquiame, pomme de terre, mandragore, bouillon blanc, sauge, romarin. L'éditeur annonce que la *Flore populaire* aura en tout onze volumes et qu'au dernier sera joint un Index général qui rendra les recherches promptes et faciles. Il est bon de remarquer que, malgré la déclaration faite en tête du tome IV et rappelée ici (*Romania*, XXXIII, 633), les langues étrangères au domaine gallo-roman ne sont pas absolument exclues, tant s'en faut : Rolland donne presque toujours les noms populaires usités en breton, en basque, en espagnol, en portugais, en italien, en roumain, en allemand, en anglais, en flamand, dans les langues scandinaves, à l'occasion même en arabe, en arménien, en grec moderne, etc. Ainsi s'expliquent la longueur de la publication et le nombre des volumes nécessaires pour la mener jusqu'au bout. — A. Th.

Dr L. Le Pileur. *Les maladies de Vénus dans l'œuvre de François Villon*, avec un document nouvellement interprété. Paris, Champion, 1910. In-8°, 16 pages (extrait du *Journal de Médecine de Paris*). — L'auteur établit très solidement que Villon n'a parlé ni de la blennorrhagie ni encore moins de la syphilis. En appendice, il fait la critique d'un texte provençal de Moissac (12 juin 1303) où il est question du *mal gauc* qu'une femme souhaite à une de ses ennemies. Ch. Desmazes avait cru que cette expression équivalait à « mal vénérien » : M. le D^r Le Pileur, s'appuyant sur mon autorité, traduit par « mauvaise joie », euphémisme pour « douleur » : *mal* est là adjectif et non substantif. Je ne crois pas qu'aucun provençaliste doute que tel est bien le véritable sens. Dans le reste du contexte provençal, que M. le D^r Le Pileur a tenu à traduire intégralement, il s'est glissé un fâcheux quiproquo au sujet du mot *amara* : ce mot est traduit par « amère », comme si c'était l'adj. *amar* ; c'est en réalité soit le futur, soit plutôt le conditionnel du verbe *amar* « aimer ». — A. Th.

Gorre et grand'gorre, par le Dr L. Le Pileur. Paris, Champion, 1910. — Petit in-8°, 8 pages (pp. 217-224 du t. IX du *Bull. de la Soc. franç. d'histoire de la Médecine*). — Après avoir constaté que le plus ancien texte où la syphilis, dite d'abord *mal de Naples*, est appelée « maladie que l'on dit la *gorre* » est de juin 1496 et provient de Besançon, l'auteur distingue ce mot *gorre* de son homonyme qui signifie « somptuosité » et le rattache avec Astruc, qui n'a fait que reprendre une idée émise par Huet, au celtique *gor* « pus, abcès, etc. ». Il me paraît plus probable que *gorre* « syphilis » est un emploi ironique, sinon hypocoristique, de *gorre* « somptuosité ». Quant à l'origine même de ce mot *gorre*, que M. le Dr Le Pileur croit identique à *gorre* « truie » (d'où le mot actuel *goret*), j'avoue que, malgré l'ingéniosité avec laquelle il explique l'évolution sémantique que le mot aurait subie, j'hésite beaucoup à me ranger à sa manière de voir, sans avoir d'ailleurs d'étymologie à proposer à l'encontre. — A. Th.

— F. D'Ovidio, *San Mommoleno e il volgare romanzo di Gallia* (estr. dalla R. Accad. dei Lincei, Rendiconti della Cl. di scienze mor., stor. e fil., XIX, seduta del 17 aprile 1910). — I lettori sanno (*Romania*, XXIX, 638) che il Novati, nel 1980, richiamò l'attenzione degli studiosi sulla *Vita* di S. Mommoleno, nominato nel 659 vescovo di Noyon e di Tournai (*Vita* citata, dal Diez in poi, come una prova che fin dal sec. VII si sentisse nelle Gallie il distacco fra « romano » e « romanzo ») e che fece notare come in una seconda *Vita*, più lunga di quella generalmente citata, la notizia apparisse diversa. La *Vita I*[1] dice infatti : *Interea vir Dei Eligius, Noviomensis urbis episcopus, post multa patrata miracula, in pace, plenus dierum, migravit ad Dominum. Cujus in loco, fama bonarum operum, quia praevalebat non tantum in Theutonica sed etiam in Romana lingua, Lotharii regis ad aures usque perveniente, praefatus Mummolinus ad pastoralis regiminis curam subrogatus est episcopus* ; mentre la *Vita II* dice che S. Mummoleno fu nominato *quia et Latina et Teutonica praepollebat facundia*. E aggiunge : *Ecclesia siquidem Noviomensis Romana vulgariter lingua, Tornacensis vero Teutonica majori ex parte utitur ; utraque autem eruditioni Latinorum eloquio, sicut gratia haec concessa fuerit, ad plenum respondere dinoscitur*. Ora, il Novati era portato a ritenere la *Vita II* anteriore alla *Vita I* ; mentre le ricerche di L. Van der Essen, *Ét. d'hagiogr. médiévale*, in *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, s. III, t. II (1906), p. 5 e di P. Rajna, *Mélanges Wilmotte*, p. 541, hanno mostrato che la *Vita II* dipende realmente dalla *Vita I*. È chiaro che, dopo questa sicura constatazione[2], le

1. La chiamo *Vita I* tanto per intenderci ; ma è certo, come si vedrà, che così va chiamata. La *Vita I* è il n° 6026 della *Bibl. Hag. Latina* ; la *Vita II* è il n° 6025.

2. Il Van der Essen ha mostrato che nella *Vita I* si hanno passi attinti dalla Vita di S. Oueno e da quella di S. Ricchero. Siccome questi passi compaiono sfigurati nella *Vita II*, così si può ritenere che questo testo dipenda dalla *Vita I*. A me la dimostrazione del V. d. Essen pare raggiunta. Anche il Rajna ammette, con qualche riserva di cui non intendo bene il perchè, questa dipendenza.

ricerche e le investigazioni e le ipotesi debbono sopra tutto avere per base il primo testo da noi riportato. Il D'Ovidio getta su di esso uno sprazzo vivido di luce, mostrando che il soggetto di *praevalebat* deve grammaticalmente cavarsi dal *fama bonarum operum*, che precede e che forma con *perveniente* un ablativo assoluto. Ne viene che deve essere scartata l'opinione del Diez e di tutti gli altri che facevano *Mummolinus* soggetto della proposizione incidentale. Il senso del passo deve essere allora sensibilmente modificato. Che cosa significherà dunque il vocablo « lingua »?

Il D'Ovidio ricorda due versi di Venanzio Fortunato al re franco Cariberto :

Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit :
Diversis linguis laus sonat una viro...

il che vuol dire che la « laus » suona in *favelle* oppure *tra popolazioni* diverse. Tale deve essere il significato di « lingua » nel passo della *Vita I* e il d'Ovidio ha ragione di riportare un' ipotesi del Rajna, secondo il quale *lingua* equivarrebbe a *nazionalità*, ipotesi alla quale il Rajna pervenne, dopo che il d'Ovidio gli ebbe privatamente fatta conoscere la sua nuova interpretazione. La conclusione è che l'anonimo autore della *Vita I* non ha inteso per nulla fare a Mommoleno il vanto di cui gli studiosi lo hanno gratificato e che il passo della *Vita II* deve essere considerato come una cattiva parafrasi del rimaneggiatore infelice ermeneuta anch'esso e infelice interprete del suo predecessore.

A me pare che il D'Ovidio abbia definitivamente risoluto il piccolo arduo problema, poichè non si potrà certo impugnare la constatazione che soggetto di *praevalebat* sia un *quae* sottinteso cavato da *fama*. Non v' ha dubbio che tutto sarebbe più chiaro se realmente questo *quae* si trovasse nel testo. Io penso che il *quae* si trovasse abbreviato nel ms. avuto sotto gli occhi dall' amanuense, che ci ha lasciato il testo I, e che l'abbreviazione non sia stata da lui intesa e mal resa per *quia*. È innegabile che tra queste due abbreviazioni qualche somiglianza esiste. Dunque, secondo me, il passo originale sonava così : *Cujus in loco (fama bonorum operum, quae praevalebat non tantum in Theutonica sed etiam in Romana lingua, Lotharii regis ad aures usque perveniente), praefatus Mummolinus* ecc.

Si accetti, o no, la mia correzione, mi par certo che codesta testimonianza sul « romano » e « romanzo » (testimonianza della quale non vi ha proprio bisogno) se n'è sfumata, come dice il D'Ovidio, o si è ridotta « ad una vaga sfumatura ». — G. Bertoni.

ERRATA ET ADDENDA.

Sui Parlamenti piemontesi. Il testo edito da me nel fascicolo precedente della *Romania* (p. 308) aveva avuto già qualche emendamento nella riproduzione, che avrei dovuto citare, del Monaci, *Crest. ital.*, II, 415. Le correzioni fatte dal Monaci sono : *citayu* II, 7 e *tante loxe* IV, 7. In III, 1 egli dice che il cod. ha *palante* (mentre invece ha *parlante*) e in III, 7 stampa *preamdo che*, mentre il cod. ha *preamdo ue che*. Negli altri casi (I, 9 *prio* [ms. p*reo*]; II, 3 *an la* [ms. *a la*]: II, *no tamen* [corr. *nota men*] ecc.) il Monaci s'accorda col Gaudenzi; ma la sua stampa è già molto migliore.

Il Rajna ha gentilmente voluto collazionare (e ne lo ringrazio) la mia stampa col ms. fiorentino. Mi scrive che I, 11 il cod. ha *sucessor*, con un solo *c*; II, 1 *martin* con *n*; II, 5 ms. *aduener* o *adueuer*; III, 1 *magistre*; IV, 1 *quamuisde* (senza *-m*). In I, 4 il ms. ha *reger* (da correggere in *rege* = richiede). Queste lezioni sono invece esatte nella stampa del Monaci, il quale ha, come ho io, *m'aparego* IV, 10, mentre il Rajna legge nel ms. *ma parezo*.

Correggo, infine, due errori di stampa : II, 3 *naturalmente*; II, 5 *bear* ; e rettifico, giovandomi della collazione del R., qualche minuzia : I, 6 *cun* ; I, 3 e III, 3 *bez*; *Jouniz*; in corsivo *en* in *obimento* I, 2 e *n* in *comandamente* I, 3 ; in tondo, invece, *-py* I, 9. — G. Bertoni.

— *Antonio Pucci's poems.* P. 319, l. 30 : for *diro*, read *di se*; l. 36, for *eco*, read *e co* ; p. 320, l. 1 : for *10* and *8*, read **10* and *4*; l. 10 : between *1* and *Fol. 78*, insert : « Published by Dott. S. Morpurgo in aid of the sufferers by the floods in France, 1910. » — M. Jackson.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

MEYER (P.), *Les Enfances Gauvain*, fragment d'un poème perdu..... 1

M. ROQUES, Fragments d'un ms. du *Roman de Renart* (br. I et VII).. 33

MEYER (P.), Prière en quatrains à la Vierge. — Sermons (ms. B. N. fr. 24838)..... 44; cf. 432

LANGFORS (A.), La *Vie de sainte Catherine*, par le peintre Estienne Lanquelier..... 54

SUCHIER (H.), *La Fille sans mains*, II..... 61

BLONDHEIM (D. S.), Contribution à la lexicographie française d'après des sources rabbiniques..... 129

THOMAS (A.), Notes étymologiques et lexicographiques, nouvelle série..... 184

MEYER (P.), Le Salut Notre Dame. — La lettre de Prêtre Jean..... 268

SCHOEFFERLE (Gertrude), The love-potion in *Tristan and Isolt*..... 277

BRUNEL (Cl.), Randon, protecteur des troubadours..... 297

BERTONI (G.), Note e correzioni all' antico testo piemontese dei *Parlamenti ed epistole*..... 305; cf. 635

JACKSON (Margaret), Antonio Pucci's poems in the *Codice Kirkupiano*..... 315; cf. 635

PIAGET (A.), Ballades de Guillebert de Lannoy et de Jean de Werchin..... 324

SALVIONI (C.), Miscellanea etimologica e lessicale..... 433

PHILIPON (E.), Les parlers du duché de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles..... 476

MEYER (P.), Notice du ms. Egerton 745 du Musée Britannique..... 532

BERTONI (G.), Un frammento di una versione perduta del *Roman de Troie*..... 570

MÉLANGES

PARDUCCI (A.) et MEYER (P.), Fragment d'un ancien chansonnier provençal..... 77; cf. 414

JENKINS (T.-A.), *Mélite*..... 83

BLONDHEIM (D.-S.) et A. THOMAS, Anc. franç. *meisseron* 87
BAKER (A. T.), Anc. franç. *escomes*, *escoymous* ..... 88; cf. 584
MEYER (P.), *Martin-biton* 90
PHILIPON (E.), Les « scieurs d'ais » 93
THOMAS (A.), Le Père Menfouté et la « mort de Roland » 95
RECHNITZ (F.), Sur le v. 213 de la *Vie de saint Alexis* 369
BÉMONT (Ch.), Wace et la bataille de Hastings 370
THOMAS (A.), Le dauphin Louis, fils de Charles VI, amateur du théâtre 373
PICOT (E.), Le poète Jehan Drouyn 375
CONSTANS (L.) et THOMAS (A.), Miscere en ancien français 380
LANGLOIS (Ch.-V.), Anc. franç. *pichar* 381
FARAL (E.), « Letre » dans une chanson française 382
WEEKLEY (E.), A propos de l'anc. franç. *escomes*, *escoymous* 584
THOMAS (A.), Le père de Martial d'Auvergne 586

COMPTES RENDUS

ANGLADE (J.), Le troubadour Rigaud de Barbezieux (P. M.) 103
BORODINE (Myrrha), La femme et l'amour au XIIIe siècle, d'après le poèmes de Chrétien de Troyes (M. Roques) 377
CARNAHAN (D. H.), Jean d'Abondance (P. M.) 105
CHATELAIN (Mélanges offerts à M. Émile). Voir *Mélanges*.
CHRÉTIEN DE TROYES. Voir KRISTIAN VON TROYES.
DANTE, Quaestio de Aqua et Terra, edited and translated by Ch. L. SHADWELL (P. Toynbee) 114
DARMESTETER (Arsène), Les gloses françaises de Raschi dans la Bible (A. Thomas) 108
FOERSTER (W.). Voir KRISTIAN VON TROYES.
FRIEDWAGNER (M.). Voir *Vengeance Raguidel*.
KRISTIAN VON TROYES, *Erec und Enide*, hgg. von W. FOERSTER, 2e éd. (A. Thomas) 111
LAVERGNE (G.), Le parler bourbonnais aux XIVe et XVe siècles (A. Thomas) 106
MASCETTA-CARACCI, Dante e il « Dedalo » petrarchesco (H. Cochin). 597
Mélanges offerts à M. Émile Chatelain (G. Cohen) 587
Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. Maurice Wilmotte (M. Roques) 588
MEYER-LÜBKE (W.), Historiche Grammatik der französischen Sprache (A. Thomas) 390
MILLARDET (G.), Recueil de textes des anciens dialectes landais (A. Thomas) 395
RAOUL VON HOUDENC. Voir *Vengeance Raguidel*.

ROCHE (D.). Contes limousins recueillis dans l'arrondissement de Rochechouart (A. Thomas) 113
SHADWELL (Ch. L.). Voir DANTE.
STAEL VON HOLSTEIN (Lage F. W.). Le roman d'*Athis et Prophilias* (G. Huet) 388
Vengance Raguidel (*La*). Altfranzösischer Abenteuerroman, hgg. von M. FRIEDWAGNER (G. Raynaud) 397
WECHSSLER (E.). Das Kulturproblem des Minnesangs (F. Lot) 386
WESTON (Jessie L.). The Legend of Sir Perceval (G. Huet) 99
WILLIAMS (Mary Rh.). Essai sur la composition du roman gallois de Peredur (M. Roques) 383
WILMOTTE (Mélanges offerts à M. Maurice). Voir *Mélanges*.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

APOSTOLESCU (N. I.), L'ancienne versification roumaine 422
BERTONI (G.). Un nuovo documento volgare modenese del sec. XIV. 425
— Un trattatello di medicina in volgare bolognese 424
BRUYANT (Jean). *Le livre du chastel de Labour* 419
BUENAM (J. M.). Commentaire anonyme sur Prudence 629
CALLAIS. Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray. 422
CANDREA (I. A.). Voir *Graiul Nostru*.
CARRARA (E.), La poesia pastorale 430
Chevalerie Vivien, facsimile phototypes, by R. WEEKS 627
CRESCINI (V.). Canzone francese d'un trovatore provenzale 421
— Nuove postille al trattato amoroso d'Andrea Capellano. 423
DANGIBEAUD (Ch.), Sur l'orthographe du mot *Xainctes* 630
DENSUŞIANU (O.). Voir *Graiul Nostru*.
D'OVIDIO (F.). San Mommoleno e il volgare romanzo di Gallia 633
Eructavit, an old french metrical paraphrase of psalm XLIV, by Atkinson JENKINS 626
FOERSTER (W.). Voir Kristian VON TROYES.
GINGLEA (G.), Cercetări lexicografice 426
Graiul Nostru, texte din toate părtile locuite de Romani, publicate de I. A. CANDREA, O. DENSUŞIANU, Th. D. SPERANŢIA 429
HAUST (J.), Étymologies wallonnes 428
Huon's aus Auvergne Höllenfahrt, hgg. von E. STENGEL 428
JENKINS (A.). Voir *Eructavit*.
JONES (Florence N.), Boccaccio and his imitators 421
Kristian VON TROYES, *Cligès*, hgg. von W. Foerster, 3e éd. 628
LEON (Albert). Une pastorale basque : *Hélène de Constantinople* 630
LE PILEUR (Dr). *Gorre et Grand'Gorre* 633
— Les maladies de Vénus dans l'œuvre de François Villon 632

LUQUIENS (Fr. Bliss), An introduction to old french Phonology and Morphology 420
MAGNAN (Dr), Villars, ordonnances communales 627
MAGNANELLI (R.), Canti narrativi religiosi del popolo italiano 421
MEDIN (A.), Il detto della Vergine e la lauda di S. Giovanni Battista. 423
MERLO (Cl.), Forficula auriculata e bricciche romanze 426
MIQUEL I PLANAS (R.). Voir *Nova Biblioteca catalana*.
MIRET I SANS (J.), Notes biografiques d'en Pere Salvatge i Fr. Romeu Sa Bruguera 418
Nova Biblioteca catalana, p. p. R. MIQUEL Y PLANAS 417
PARIS (G.), Mélanges de littérature française du moyen âge, p. p. M. ROQUES, 1re partie 628
ROLLAND (E.), Faune populaire de la France, t. XI, 1re partie 424
— Flore populaire, t. VIII 630
SANNIA (E.), Il comico, l'umorismo e la satira nella *Divina Commedia*. 431
SICRE (P.), Éléments de grammaire du dialecte de Foix 420
SPERANȚIA (Th. D). Voir *Graiul Nostru*.
STENGEL (E.). Voir *Huon's aus Auvergne Höllenfahrt*.
TERRACHER (A.), Aulica, fr. *ouche* 427
TOYNBEE (Paget), Dante Alighieri, his life and works, 4e éd 627
VINGQUIST (H.), Étude sur la langue du *Mistere de saint Adrien* 420
WALLENSKÖLD (A.), La construction du complément des comparatifs et des expressions comparatives dans les langues romanes 425
WEEKS (R.), Voir *Chevalerie Vivien*.

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XXI (1909) 124
Buletinul societăţei filologice, II (1906) 410
Bulletin de la Société des anciens textes français, XXXIV, 1908 618
— — XXXV, 1909 618
Istituto lombardo di scienze e lettere (Reale). Rendiconti, 1908 127
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XV (1909) 127
Revista lusitana, IX-XI (1906-08) 125
Revue de philologie française et de littérature, XXII (1908) 122
Revue des langues romanes, XLII (mai-déc. 1909) 127
Romanische Forschungen, XIX (1905-06) 119
— XX (1905-06) 607
Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, XXX-XXXV (1906-1909) 608
Zeitschrift für romanische Philologie, XXXIII (1909), fasc. 1 118
— — — fasc. 2-6 402
— — XXXIV (1910), fasc. 1 605

CHRONIQUE

Nécrologie : H. d'Arbois de Jubainville, 411 ; P. Aubry, 623 ; H. Breymann, 623 ; abbé J.-B. Cerlogne, 624 ; L. Delisle, 620 ; Mgr A. Devaux, 411 ; F. J. Furnivall, 619 ; A. d'Herbomez, 620 ; E. Lidforss, 413 ; E. Martin, 623 ; J. E. Matzke, 624 ; J. Mongin, 412 ; A. Nutt, 619 ; A. Tobler, 412. — Retraites : E. Picot (Paris), 414 ; F. Wulff (Lund), 415. — Nominations : H. Morf, à l'Université de Berlin, 415 ; M. Roques, à l'École des langues orientales, 414 ; A. Thomas, membre de la commission de l'*Histoire littéraire de la France*, 626 ; E. Walberg, à l'Université de Lund, 414 ; L. Wiese, à l'Université de Jena, 414. — Publications : deuxième édition du t. I de l'*Histoire de la marine française* de M. Ch. de La Roncière, 415 ; réimpression de l'article *Esterlet* de M. A. Thomas, 415 ; deuxième fascicule du t. II des *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne* de B. Prost, 416 ; des *Atti* de l'Académie de la Crusca pour 1907-08, 416 ; *Documents historiques relatifs aux seigneurs de Menton, Roquebrune et la Turbie*, p. p. G. Saige et L.-H. Labande, 416 ; 24e et 25e fascicules du *Prov. Supl.-Wœrterbuch* de M. E. Levy, 417 ; exercice 1908 de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, 417 ; article de M. J. Ch. Fox sur Marie de France, 625 ; n° 13 des *Radcliffe College Monographs*, 625 ; tome V des *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, dédié à M. W. Söderhjelm, 626 ; reproduction en facsimilé du *Jardin de Plaisance* publié par la Société des anciens textes français, 626 ; 35e et dernier fasc. de l'*Atlas linguistique de la France*, de MM. Gilliéron et Edmont, 626. — Projet de publication : *Renart le Contrefait*, par M. G. Raynaud, 415 ; dictionnaire du patois du Dauphiné de Mgr Devaux, et comptes consulaires de Grenoble, par M. L. Ronjat, 624. — Errata et addenda : anc. franç. *se devient*, 432 ; *Parlamenti piemontesi*, 635 ; Antonio Pucci's poems, 635.

Le Propriétaire-Gérant : H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC
2
R6
t.39

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY